



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

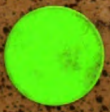
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

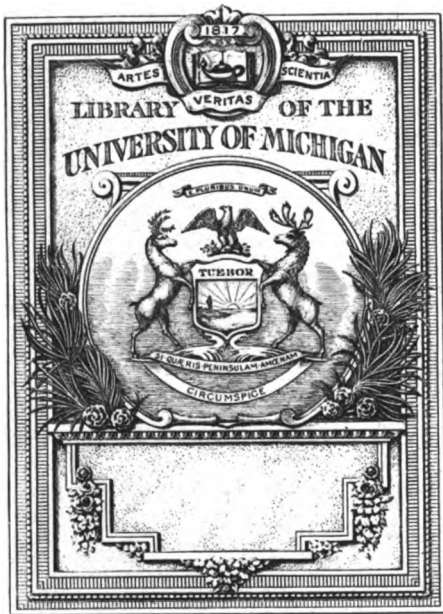
We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>





La Chesnaye-Desbois, François Alexandre Aubert de

RECUEIL
GÉNÉALOGIES,
OUR SERVIR DE SUITE
DICTIONNAIRE
DE LA NOBLESSE,

ANT la suite des Généalogies, l'Histoire, la Chronologie des Familles Nobles de France, l'explication de leurs armes, l'état des grandes Terres du Royaume aujourd'hui possédées à titre de Principautés, Duchés, Marquisats, Comtés, Vicomtés, Baronnies, &c., par créations, héritages, alliances, donations, substitutions, mutations, achats, ou autrement.

Le dernier Volume contiendra les additions, corrections & changemens à faire à plusieurs Généalogies insérées dans les douze premiers Volumes, le tout suivant l'ordre alphabétique, & finira par une Table générale qui indiquera les articles que l'on voudra consulter, tant dans les premiers Volumes, que dans les suivants.

TOME XIII, ou PREMIER RECUEIL.

Prix, 15 liv. broché.



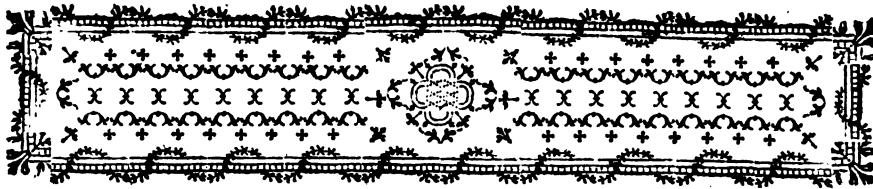
A P A R I S ;

Chez { LAMY, Libraire, quai des Augustins ;
BADIERZ, Editeur, rue Saint-André-des-Arcs, près celle des Grands-Augustins.

M. DCC. LXXXIII.

AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI.

CS
587
L14
1770
v. 13



AVIS DE L'ÉDITEUR.

LÉ DICTIONNAIRE DE LA NOBLESSE, par M. de la Chenaye Desbois, est d'une utilité assez connue, pour me dispenser d'en faire ici l'éloge.

Mon prédécesseur, jaloux de le perfectionner, avoit fait annoncer l'impression de ce treizieme Volume, retardée par un procès avec son Libraire. Cet événement réuni à d'autres, & à une extrême vieillesse, l'ayant obligé d'abandonner son entreprise, j'ai acquis, par le sacrifice de mes honoraires de plusieurs années à ce travail, la propriété de ses Manuscrits & celle du Volume commencé; je l'ai continué à mes frais sous le titre énoncé, pour ne point frustrer la Noblesse & le Public du fruit de ses travaux & des miens; en conséquence je suis devenu propriétaire de cet Ouvrage, en obtenant du Roi, en mon nom, un nouveau Privilège pour sa continuation.

Ce Volume renferme un grand nombre d'illustres Maisons, qui ont droit d'intéresser tous les

a ij

iv *AVIS DE L'ÉDITEUR.*

vrais Patriotes. J'ai eu soin d'y insérer les faits historiques, & d'y détailler les événements mémorables dignes de passer à la postérité.

L'intention de l'Auteur, faute de moyen, étoit de ne donner qu'un seul Volume de Supplément à son Ouvrage, & d'y insérer des Familles de toutes les lettres : l'impression en étant commencée au moment de la cession, je me suis vu forcé par-là de suivre sa marche. Les Manuscrits qui me restent entre les mains formeront encore plusieurs Volumes, pour lesquels je ferai obligé de recommencer l'ordre alphabétique. Cet arrangement pourra bien déplaire à quelques Lecteurs; mais quand ils voudront réfléchir aux circonstances qui en sont les causes, ils passeront sur ce léger désagrément : d'ailleurs, l'importance & l'utilité de cet Ouvrage me font espérer quelque indulgence.

Le quatorzième Volume sera mis sous presse incessamment, & ne sera pas moins intéressant que celui-ci. Les Familles qui ne sont point encore insérées dans cet Ouvrage, & qui voudront y être admises, sont invitées à me faire passer avant cette époque leurs Mémoires (*franc de port*) collationnés, & certifiés véritables par les Juges des lieux de leurs résidences, sur titres originaux s'ils ne sont

AVIS DE L'ÉDITEUR. v

point à portée de me les communiquer (1).

Je recevrai aussi des personnes dont j'ai déjà les Mémoires, les additions, corrections ou changements qu'elles auront à faire à leurs Généalogies, avec leurs observations; & je me ferai un devoir d'en faire usage, afin qu'elles se trouvent par ce moyen comprises dans un Ouvrage qui doit être le Répertoire où la Nation relira sans cesse avec un nouveau plaisir, les noms des Grands-Hommes qui, par des services distingués en tous genres, auront bien mérité du Souverain & de la Patrie.

(1) Pour la rédaction des Mémoires, la forme qu'il faut leur donner, & autres frais, il est d'usage de faire une gratification à l'Auteur.



ERRATA ET ADDITIONS.

BROGLIE, page 185, ligne 2 de la note, des, *lisez* de.

Page 221, ligne 15, Rhin, *lisez* Tein.

Page 225, ligne 14, 1748, *lisez* 1758.

Page 225 3^e, ligne 14, il y donna, *lisez* y donna.

Page 227, ligne 44, avant Octobre, *mettez* 31.

Page 228, ligne 12, marié, *lisez* mariée.

Ibid., même ligne, Stanislas, *ajoutez* Marquis de Boisse.

BUDE, page 247, ligne 2, Platenis, *lisez* Plateville.

Ibid., ligne 23, Buramachy, *lisez* Burlamachy.

Ibid., ligne 42, après Pictete, *ajoutez* fils de Jacques.

Page 249, ligne 8, aux armes, après 2 & 1, *ajoutez* pour supports, deux Sauvages au naturel, feuillés de synople; cimier, un demi-Sauvage au naturel.

CHOLET, page 259, article III, ligne 6, après de Montléart, *ajoutez* Grand.

Page 260, ligne 13, après fille de Jean, *ajoutez* de Garancieres.

Page 263, article VIII, ligne 2, en Lorraine, *ajoutez* le 2 Juillet 1431.

Page 269, article XVI, ligne 11, après Chevalier, *ajoutez* Enseigne de Vaisseaux.

Page 270, ligne 3, 1780, *lisez* 1779.

CLERC DE FLEURIGNY, page 285, article VIII, ligne 17, Tramont, *lisez* Daramon.

Ibid. ligne 19, Tramont, *lisez* Daramon.

Page 287, article X, ligne 5, Soissonnoise, *lisez* Sénonoise.

Page 289, ligne 6, après Chevalier, *ajoutez* Comte.

Ibid., ligne 12, après précédent, *ajoutez* ledit ANTOINE-CLAUDE EDOUARD LE CLERC, Chevalier, Comte de Fleurigny, non Profès de l'Ordre de Malte, marié, le 2 Mai 1775, à Demoiselle *Armande-télema-Louise-Marie des Réaulx*, fille de Messire François-Louis, Marquis des Réaulx, Chevalier, Seigneur, Marquis de Coclois, Colonel du Régiment Provincial de Troyes, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, & de Dame Anne-Françoise-Louise de Mesgrigny. Le contrat de mariage a été passé en présence & de l'agrément de Leurs Majestés le Roi, la Reine & toute la Famille Royale, le 9 Avril 1775. Par une Bulle de FRANÇOIS-XIMENÈS DE TEXADA, Grand-Maître de l'Ordre de Malte, du 22 Juillet 1775, il lui est accordé de porter la Croix de Malte, quoique marié.

GRIMALDY, page 426, ligne 2, Ruffec, *lisez* Ruffo.

- Page 427, ligne 16, Figaguières, lisez Figacnières.
Ibid., ligne 33, le Lyon, lisez Helion.
Ibid. lignes 39 & 40, de Doucille, lisez d'Oneille.
 Page 430, article X, ligne 8, Tournel, lisez Tourretes.
 Page 431, article VI, ligne 2, Andronille, lisez Andronique.
Ibid., ligne 43, après Chevalier de Malte, ajoutez Enseigne de Vaisseaux.
Ibid., avant-dernière ligne, après Ecclésiastique, ajoutez Vicaire-Général de Rheims.
 Page 432, article VII, ligne 3, Brenon, lisez Bresson.
Ibid., article XI, ligne 3, après Blois, ajoutez & de Mende.
Ibid., article XIV, ligne 4, HENRI, lisez JEAN HENRI.

RIBEYREYS, page 499, ligne 4, situé, lisez situés.

Ibid., ligne 7, Courbeffie, lisez Courbeffie, par-tout où se trouve ce mot.

Ibid., article I, ligne 1^{re}, 1358, lisez 1338.

Ibid., article II, ligne 2, de Gueyse, lisez du Queyx.

Ibid., article III, ligne 2, de Bidereu, lisez par-tout de Bideren.

Ibid., ligne 8, Adhémare, lisez par-tout Adhémar.

Ibid., article IV, ligne 1^{re}, après JEAN DE RIBEYREYS, ajoutez II du nom.

Ibid., ligne 3, après François, ajoutez de.

Ibid. article V, ligne 3, de Naufay, lisez de Nanfay.

Page 500, article VII, ligne 1^{re}, après JEAN DE RIBEYREYS, ajoutez III du nom.

Ibid., article VIII, ligne 17, après du Lau du Chambon, supprimez dont est sortie Madame la Marquise actuelle de Chauveron Saint-Severin en Angoumois.

Page 501, ligne 3, de Soufnaignac, lisez de Soufmaignac.

Ibid. article X, ligne 7, une autre Marquise de Chauveron, aussi en Angoumois, lisez Madame la Marquise actuelle de Chauveron-Saint-Severin en Angoumois.

Ibid., article XI, ligne 5, du Faillant, lisez du Saillant.

Ibid., article XII, ligne 12, de Berou, lisez de Beron.

Page 502, ligne 16, de Villantreys, lisez de Villautreys.

Ibid., lignes 16 & 17, de Tefloguéras, lisez de Teflognéras.

Ibid., ligne 30, de Puiffetaut, lisez de Puifertaut.

Page 503, ligne 35, après de Bastisse, supprimez dont, & ajoutez Ledit PIERRE-THIBAUT DE RIBEYREYS a rendu la foi-hommage au Roi, au Bureau des Finances de Moulins, pour sa terre des Monneroux en Marche, par acte du 25 Septembre 1778. De son mariage avec la Dame du Ligondès est issu.

Page 504, lignes 7 & 8, Tefdin, lisez Tenen.

Ibid., ligne 8, de Bonal, lisez de Bonac.

Ibid., article VII, ligne 3, de Houls, lisez des Houlx.

Ibid., ligne 9, de Salminiache, lisez de Sulminiac.

Ibid., article VIII, ligne 2, Camboux, lisez Commboux.

Page 504 , article VIII , ligne 4 , de Luffon & de Chânet , *lisez de Laffon & de Chatenet.*

Ibid. , article IX , ligne 9 , Ribéral , *lisez Riberac.*

Ibid. , ligne 10 , puis , *lisez pris.*

Page 505 , ligne 7 , YRIER DE RIBEYREYS , *lisez MARTIN DE RIBEYREYS.*

Ibid. , ligne 11 , Marie-Louise de la Garde , *lisez Marie-Louise de Mallet de la Garde.*

Ibid. , article X , lignes 5 & 6 , après de Bedereyx , *supprimez descendant , & ajoutez & d'Elisabeth de Vignerac. Cette Elisabeth de la Gut de Bedereyx descend.*

Page 506 , ligne 7 , de Chauvert , *lisez de Chanvert.*

VINCENT , page 564 , ligne 20 , IVOUET , *lisez IVONET.*

Page 565 , ligne 41 , du Ronce , *lisez du Roure.*

Page 566 , lignes 23 , 24 , 36 & 38 , IVOUET , *lisez IVONET.*

Page 570 , ligne 39 , d'Ulut , *lisez d'Ulm.*

Page 572 , ligne 13 , Caumandre , *lisez Caumodel.*

Ibid. , ligne 14 , après gueules , *ajoutez mort en 1782 , sans postérité.*

Ibid. , ligne 21 , après Saint-Louis , *ajoutez actuellement Brigadier des Armées du Roi , & Chef de Brigade des Gardes-du-Corps , Compagnie de Noailles.*

Ibid. , ligne 29 , après de Bressly , *ajoutez Capitaine au Régiment de....*

Ibid. , ligne 31 , après Abbeville , *ajoutez mort en 177....*

Page 573 , ligne 9 , après ce Corps , *ajoutez fait Chevalier de Saint-Louis en 1782.*

Ibid. , ligne 23 , après a donné , *ajoutez fait Chevalier de Saint-Louis en 1782.*

Ibid. , ligne 33 , Digous , *lisez Digons.*

Page 574 , lignes 23 , 24 & 31 ; Digous , *lisez Digons.*

Ibid. , ligne 29 , 1649 , *lisez 1749 , & ajoutez mort en 1782.*

Ibid. , même ligne , après non mariée , *ajoutez morte en 1782.*

Page 575 , premier vers de la devise , GLORIA , *lisez LAUREA.*

Ibid. , ligne 37 , GOSSE RAND DIGOUS , *lisez JOSSE RAND DIGONS.*

Ibid. , ligne 39 , Fontenille , Louveu , *lisez Fontenailles , Louvan.*

YSEBRANT , page 586 , ligne 12 , Domvrin , *lisez Douvrin.*

Page 587 , ligne 24 , Zuilbeverlant , *lisez Zuytbeverlant.*

Ibid. , 588 & 590 , Bevervoorde , *lisez Voorde.*

Page 588 , ligne 18 , 7 Janvier , *lisez 16 Janvier.*

Page 589 , ligne 27 , 1722 , *lisez 1772.*



T A B L E

*Des Noms des Familles & Terres contenues dans ce
treizieme Volume.*

Nota. Les étoiles désignent les Terres & Biens titrés.

A.			
A BADIE,	page 1	* A SSAULT,	page 134
* A BANCOURT,	3	* A STER,	140
A BELLY,	7	A UBIER,	<i>ibid.</i>
A BOS,	<i>ibid.</i>	A UBRY,	143
A BOT,	23	A UDA,	151
A CHÉ DE MARBEUF,	24	A UDIFRET,	<i>ibid.</i>
A CREs,	26	A UGEARD,	152
A D'HEMARD,	29	A UVERGNE,	156
A GAy,	35	A UXY,	157
A GUÉ,	37	B.	
A GUÉSSEAU,	30	B ALB-BERTON-CRILLON,	161
* A IGREMONT,	39	B LANC,	165
* A LAS D'ANJsy,	<i>ibid.</i>	B OUTOUILIC,	178
A LEN,	63	B RIFFE,	180
A LEXANDRE D'ANACHE,	59	B RIQUEVILLE,	182
A LEYRAC,	64	B ROGLIE,	185
* A LLASSAC,	72	B ROSSARD,	235
A LZATE,	73	B ROUE (DE LA),	237
A MALRIC,	75	B RUET,	241
* A MBLY,	76	B UDÉ,	246
A MIEL,	77	B USON,	249
A MONCOURT,	78	C.	
A NDRÉ DE MONTFORT,	<i>ibid.</i>	C AMPION,	250
A NDREOSSY,	81	C HAUSY,	252
A NFOSSY,	82	C HAUVELIN,	255
A NGOSSE,	85	C HOLET,	257
A NJOU,	89	C LAIBROKE,	270
A NNEVILLE,	91	C LERC DE FLEURIGNY,	277
A NSELME,	109	C LERC (LE) DE JUIGNE,	295
A RBO,	116	C LERC DE MAZEROLLE,	300
A RBAMBAULT,	112		
A RDRES-COURTEVILLE-HO-	119		
D IC,	134		
A SSAS,	134		

Tome XIII.

x

T A B L E.

COLLIN,	page 301	MARION,	page 464
CROIX (DE LA),	303	MURAT,	468
D.		N.	
DE VALETTE,	309	NEUFVILLE,	471
DOAZIT,	345	O.	
DORMY,	351	O-GORMAN,	474
E.		P.	
EON,	356	PAPON,	475
ESTAING,	374	PERIER (DU),	477
F.		PLOTHO,	490
FABRI,	375	PRAT (DE),	497
FEVRE (LE) D'ORMESSON,	380	R.	
FONTANIEU,	387	RIBEYREYS (DE),	499
G.		ROVIERE,	506
GALARD,	388	ROZEN,	507
GAULCHER,	391	S.	
GRANT,	392	SAULX-TAVANES,	525
GRASS,	408	SAUVAGE (DE),	542
GRENUT,	421	SEROUX,	548
GRIMALDY,	425	T.	
H.		TALARU,	551
HUGUET,	433	TOUR (DU),	558
J.		V.	
JACQUIER,	434	VALETTE (DE),	564
JOVYAC,	436	VINCENT,	<i>ibid.</i>
L.		U.	
LABASTIDE,	449	USSON (D'),	576
LABOULAYE (DE),	447	W.	
LE BOUCHER D'AILLY,	<i>ibid.</i>	WIDERSPACH (DE),	583
LABRIFFE,	<i>ibid.</i>	Y.	
LEIGONYE,	454	YSEBRANT,	586
LIEGE DE JONCIERES (DE),	456		
M.			
MALVOISIN (DE),	457		
MANNOURY (DE),	460		

Fin de la Table.



RECUEIL
DE GÉNÉALOGIES,
POUR SERVIR DE SUITE
AU DICTIONNAIRE
DE LA NOBLESSE.

A.



BADIE (L) : famille originaire du Pays des environs de Dax en Gascogne, Pays de Foix. Elle tire son nom de la Seigneurie de l'Abadie, & remonte à **ARNAULD GUILHEM**, qui suit.

I. ARNAULD-GUIHEM DEL'ABADIE, Ecuyer, Capitaine, Seigneur du lieu de l'Abadie, de Gamarde & de Casterat, vivoit en 1463, & avoit épousé, par contrat du 16 Décembre de la même année, *Jeanne de Baylens de Poyanne*, qui testa le 11 Juin 1512. Il est fait mention dans un titre de famille d'un **ARNAULD DE L'ABADIE**, frere du précédent, qui possédoit la Seigneurie d'Auro, conjointement avec Noble *Raymond de Poyanne*, héritier de cet **ARNAUD**, qui vendit ladite Seigneurie au fils d'**ARNAULD-GUILHEM**, dont nous allons parler.

II. BERTRAND DE L'ABADIE, Ecuyer, Seigneur dudit lieu & de Gamarde, fils d'**ARNAULD-GUILHEM** & de *Jeanne de Poyanne*, vivoit en 1512, étant marié avec Noble *Marguerite de Bassabat*, de laquelle il eut :

III. GUITARD DE L'ABADIE, Ecuyer, Seigneur dudit lieu & de Casterat,
Tome XIII. A

épousa Noble *Madeleine de Serres*, de laquelle il eut : — 1. **ETIENNE**, qui suit ; — 2. & **JEAN**, dont la postérité sera rapportée ci-après.

IV. **ETIENNE DE L'ABADIE**, Ecuyer, Seigneur dudit lieu & de *Casterat*, Capitaine, épousa *Jeanne de Bergougnan*, Dame dudit lieu au Pays d'Armagnac, dont : — 1. **JEAN**, qui suit ; — 2. & **JEANNE**, mariée par contrat du 19 Octobre 1602, avec Noble *François de la Caze*, Ecuyer, Seigneur de *Sardiac*, dans le Comté d'Astarac.

V. **JEAN DE L'ABADIE**, Seigneur dudit lieu & de *Bergougnan*, mourut sans postérité, après avoir assisté au contrat de mariage de sa sœur.

Seconde branche.

IV. **JEAN DE L'ABADIE**, Ecuyer, second fils d'**ETIENNE** & de *Madeleine de Serres*, Capitaine d'une Compagnie de gens de pied, épousa Noble *Jeanne de Camon*, fille d'*Arnauld-Guilhem de Camon*, Chevalier, Seigneur de *Gauzis*, Bombardé, &c., & de Noble *Bertrande de Pujol*, Dame dudit lieu, par contrat du 13 Octobre 1558. De ce mariage font fortis : — 1. **JEAN-CHARLES**, qui suit ; — 2. **JEAN**, rapporté après la postérité de son aîné ; — 3. & **MARGUERITE**, mariée, 1°. avec *Jean-Jacques Cledes*, Ecuyer, Seigneur d'*Urgons*, & 2°. avec *Jean d'Arozier*, Seigneur de la *Bartête*.

V. **JEAN-CHARLES DE L'ABADIE**, Ecuyer, Seigneur de *Gauzis*, Bombardé, Capitaine d'Infanterie, épousa Demoiselle *Madeleine de Casager*, dont :

VI. **CHARLES DE L'ABADIE**, Ecuyer, Seigneur de *Bombardé*, épousa, 1°. *Marguerite de Caumette*, & 2°. *Catherine d'Arbo*, de laquelle il eut **MARGUERITE DE L'ABADIE**, mariée à *Charles de Toupignan*, Ecuyer, Seigneur de *Balazin*, & Gouverneur pour le Roi de la Citadelle de *Tournay*.

Troisième branche.

V. **JEAN DE L'ABADIE**, Ecuyer, second fils de **JEAN**, & de *Jeanne de Camon*, se maria, par contrat du 26 Juillet 1619, avec *Marie d'Artiguenave*, fille de *Jean*, Ecuyer, Baron de *Viellé en Tursan*, & de *Bertrande de Prugues*, sa seconde femme. De ce mariage vinrent : — 1. **CHARLES**, qui suit ; — 2. **MARIE**, mariée à *François-Louis d'Artigues-Dossaux*, Ecuyer, Seigneur de *Seires*, *Gaston*, *Saint Julien*, &c., par contrat du 20 Décembre 1659 ; — 3. & **ISABEAU DE L'ABADIE**, mariée à *Raymond de la Coste*, Ecuyer.

VI. **CHARLES DE L'ABADIE**, Ecuyer, Seigneur de *Gauzis*, épousa *Marie d'Arbo*, fille de Noble *Fortanier d'Arbo*, Ecuyer, Seigneur de *Pedepeyran*, Capitaine du Régiment *Royal-Rouffillon*, & de Demoiselle *Marguerite de Borrit*, par contrat du 16 Février 1670. De ce mariage font nés : — 1. **FORTANIER**, qui suit ; — 2. **JEAN**, Doyen & Chanoine d'*Aire* en *Gascogne*, mort en 1748 ; — 3. & **MARGUERITE**, mariée à Noble *Jean de Cloche*, Ecuyer, Baron de *Fargue*.

VII. **FORTANIER DE L'ABADIE**, Ecuyer, Seigneur de *Gauzis*, fut le premier qui prit la qualité de Seigneur d'*Aydrein*, parce que **MARGUERITE DE L'ABADIE** retira la terre de *Gauzis*, qui avoit été donnée en légitime par son grand-pere à celui de *Fortanier*, & celui-ci exigea le partage de toutes les dépendances de la maison de *Vielle*, dont sa grand'mere étoit cohéritière. **FORTANIER DE L'ABADIE** fut successivement Enseigne & Lieu-

tenant dans le Régiment de la Marine, par brevet du 28 Août 1688, Capitaine dans le Régiment Royal le 12 Août 1690. Il épousa, par contrat du 12 Septembre 1691, *Antoinette de Grossan*, fille de *François de Grossan* & de *Marie de Recoltin*, sœur de *Léon de Grossan*, Capitaine au Régiment d'Anjou, Infanterie. De ce mariage vinrent : — 1. JEAN, qui suit ; — 2. & PIERRE, Chanoine de Saint-Laubouer, Diocèse d'Aire.

VIII. JEAN DE L'ABADIE, Ecuyer, Seigneur d'Aydrein, né au mois de Septembre 1695, Officier au Régiment de Chamigny-Bourdonné par brevet du 10 Juillet 1708, &c., est mort le 9 Février 1772. Il avoit épousé, par acte du 8 Janvier 1720, *Marie-Anne de Blanquesfort*, dont il eut : — 1. JEAN-PIERRE, qui suit ; — 2. & JEAN-BATISTE, appelé le *Chevalier DE L'ABADIE*, marié à Saint-Justin dans les Landes, à *Marie Pustienne*. Nous en ignorons la postérité.

IX. JEAN-PIERRE DE L'ABADIE, Ecuyer, Seigneur d'Aydrein, né le 2 Novembre 1733, a épousé, par contrat du 14 Février 1759, *Françoise-Catherine de Beruche*, sœur de *Julie-Catherine de Beruche*, femme de *Jacques de Panget*, Seigneur de l'Heme, Conseiller au Parlement de Pau. Du mariage de JEAN-PIERRE DE L'ABADIE sont sortis seize enfans, savoir : — 1. JEAN-BERNARD DE L'ABADIE DE GAUZIS, né le 3 Août 1760, reçu Garde-du-Corps du Roi le 3 Janvier 1778 ; — 2. JEAN-JACQUES, appelé l'Abbé DE L'ABADIE, né le 24 Novembre 1762 ; — 3. PIERRE-HILAIRE, Chevalier, né le 13 Janvier 1764 ; — 4. PIERRE-GORGONIUS, né le 9 Septembre 1766 ; — 5 & 6. JEAN-TIMOTHÉE & JEAN-BERNARD, freres jumeaux, nés le 22 Août 1767 ; — 7. JEAN-DAMASE, né le 11 Décembre 1768 ; — 8. JEAN-EUSEBE, né le 15 Décembre 1769 ; — 9. ROCH, né le 16 Août 1771, mort jeune ; — 10. RAIMOND, né le 21 Août 1772 ; — 11. JEAN-CHARLES, né le 13 Mai 1775 ; — 12. LOUIS-MARIE-AUGUSTIN, né le 7 Septembre 1776 ; — 13. VINCENT-LÉON, né le 21 Janvier 1778, — 14. MARGUERITE, appelée *Mademoiselle D'AYDREIN*, née le 8 Septembre 1761 ; — 15. MARTHE, née le 13 Juillet 1765, morte en 1768 ; — 16. & MARIE-FRANÇOISE, née le 4 Avril 1774.

Les ennemis du Roi, pour outrager les Seigneurs DE L'ABADIE à cause de leur fidélité envers leur Souverain, mirent le feu à la maison noble de l'Abadie en 1570, & aussi au château de Gamarde : suivant une enquête faite en 1617, tous les titres & documens y furent brûlés, ce qui empêche qu'on puisse remonter plus haut.

Cette famille a été maintenue dans sa noblesse par MM. *Pelot* le 8 Avril 1667, *Bezons*, le 6 Juillet 1693, *la Bourdonnaye*, le 10 Décembre 1705, & *Lamoignon*, le 6 Mars 1714.

Les Seigneurs DE L'ABADIE ont été compris dans toutes les convocations de la Noblesse de Guienne, dans les cas urgens, pour combattre les ennemis de l'Etat. Elle a presque toujours conservé le nom de *Gauzis* uni à celui de L'ABADIE, pour distinguer cette branche des L'ABADIE-BOMBARDÉ, & elle avoit été inscrite sous le nom de *Gauzis* dans le rôle de la Capitation des Nobles, quoiqu'elle n'eût plus cette terre.

Les armes de cette famille sont : de gueules à deux lions affrontés d'or.

rampans contre une montagne d'argent, au chef cousu d'azur, chargé d'une colombe efforant d'argent. Ces armes sont surmontées d'une couronne de Comte qu'on voit sur des peintures, des sculptures anciennes, & sur la vieille vaisselle de cette famille.

ABANCOURT (D') : ancienne famille noble, originaire d'Amiens, dont nous n'avons donné qu'une notice imparfaite, *tome I de notre Dictionnaire, page 1.* Il en est parlé brièvement dans l'*Armorial de France, reg. I, part. I,* & dans le *Nobiliaire de Picardie.* Suivant un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, rendu à Compiègne, le 23 Juin 1667, en faveur de FRANÇOIS D'ABANCOURT, Seigneur de Courcelles, & de CLAUDE & LOUIS ses cousins, par lequel ils furent maintenus dans leur noblesse; le plus ancien du nom qui y soit rappelé est :

JEAN D'ABANCOURT, Ecuyer, Seigneur de Courcelles, dont il rendit aveu & dénombrement le 6 Avril 1377 à l'Evêque de Beauvais, à cause de son Vidamé de Gerberoy. Il donna, le 24 Janvier 1402, un autre dénombrement de cette Seigneurie au même Evêque, dans lequel il est qualifié Chevalier; & reçut lui-même, le 22 Avril 1410, foi & hommage de *Jean de Sains* pour le fief qu'il possédoit, mouvant de lui à cause de sa terre de Courcelles.

ADRIEN D'ABANCOURT, Chevalier, Seigneur de Courcelles, vivant en 1415, vendit la terre de Courcelles, & eut pour fils :

GUILLAUME D'ABANCOURT, Ecuyer, Seigneur d'Abancourt, lequel donna son dénombrement au Vidame de Gerberoy en 1451, & fit le rachat de la terre de Courcelles-lès-Campeaux, du nommé *Nicolas le Bastier*, Bourgeois de Paris, le 20 Novembre 1455, par acte passé sous les Sceaux Royaux de la Prévôté d'Angy, dans lequel son pere est qualifié *Monseigneur & Chevalier.* Il fut pere d'ADRIEN, qui suit.

ADRIEN D'ABANCOURT, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Courcelles, acquit de *Guillaume Gonner* un fief noble relevant de l'Evêché & Comté de Beauvais, par acte du 25 Février 1482, signé *le Sellier*, Notaire Il étoit mort en 1503, & avoit épousé *Catherine Eudes*, dont : — 1. **FRANÇOIS**, qui suit; — 2. **N... D'ABANCOURT**, mariée à *Jean du Quesnel*, Ecuyer; — 3. & **ADRIENNE D'ABANCOURT**, mise par acte du 22 Mars 1503, sous la tutelle de *Robert le Prevost*, Conseiller au Parlement.

FRANÇOIS D'ABANCOURT, Ecuyer, Seigneur de Courcelles, reçut un aveu d'héritages de *Jean du Sauchon* le 14 Juillet 1508. De Demoiselle *Andrée de Richebourg* sa femme, il eut : — 1. **JEAN**, qui suit; — 2. **JEANNE**, mise avec son frere & ses sœurs sous la tutelle de **MM. THOMAS D'ABANCOURT**, Prêtre, Curé de Saint Médard, & *Pierre de Richebourg*, par acte passé en la Justice de Gerberoy le 9 Mars 1524; — 3. **FRANÇOISE**, mariée à *Antoine de Saint-Remy*, Ecuyer, comme il appert d'une obligation du 2 Mai 1534; — 4. & **ANTOINETTE**, mentionnée dans un acte du 21 Mai 1519, par lequel ladite *Andrée de Richebourg* sa mere, lors veuve, & ses enfans ci-dessus, baillent à cens & rentes seigneuriales les héritages y mentionnés.

JEAN D'ABANCOURT, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Courcelles & de Fricourt, passa une obligation le 2 Mai 1534 à *Antoine de Saint-Remy*,

Ecuyer, son beau-frere, de la somme de 910 livres pour restant de la dot de la sœur, & épousa Demoiselle *Suzanne Couet*, avec laquelle il fit donation de la terre de Courcelles, & de trois autres fiefs Nobles à JEAN leur fils puîné, à la réserve de l'usufruit pendant sa vie & celle de ladite Dame *Couet* sa mere, par acte du 5 Mars 1570. Elle vivoit encore le 6 Juin 1577, & eut pour enfans : — 1. ANTOINE, né sourd & muet, qui eut pour tuteur & curateur JEAN son frere, ainsi qu'il appert d'une Sentence rendue en la Vicomté de Gournay le 4 Septembre 1576; — 2. JEAN, qui suit; — 3. PIERRE, auteur d'une branche rapportée ci-après; — 4. & MARGUERITE, mariée à *Christophe Dauphigny*, Ecuyer, Sieur des Anthoux, ainsi qualifié dans une Sentence rendue au Présidial d'Amiens le 27 Septembre 1576, contre JEAN D'ABANCOURT son beau-frere.

JEAN D'ABANCOURT, III du nom, Ecuyer, Seigneur de Blanquart, de Courcelles & autres lieux, transigea le 6 Juin 1577 avec sa mere & lesdits *Christophe Dauphigny*, Ecuyer, & MARGUERITE D'ABANCOURT sa femme, sur la succession à eux échue par le décès de JEAN D'ABANCOURT leur pere, & vivoit encore le 6 Janvier 1580, que Messire *Jean de Mailly* obtint à Gournay une Sentence contre lui. Il avoit épousé, par contrat du 17 Janvier 1574, passé devant *Langlois*, Demoiselle *Ide de Neufville*, dont pour fils aîné :

FRANÇOIS D'ABANCOURT, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Blanquart, de Courcelles & autres lieux, qui rendit foi & hommage de sa terre & Seigneurie de Courcelles le 4 Janvier 1602 à l'Evêque de Beauvais, à cause de son Vidamé de Gerberoy. Il transigea par acte du 5 Février 1601, passé devant *Langlois* & *Varnier*, Tabellions en la Vicomté de Gournay, avec PIERRE D'ABANCOURT, Ecuyer, Seigneur de Fricourt, héritier d'ANTOINE, Ecuyer, & de Demoiselle *Madeleine de Mercatel*, ses pere & mere, sur les différends qu'ils avoient ensemble. Il étoit mort en 1633, & avoit épousé, par contrat du 24 Février 1603, Demoiselle *Marguerite le Vert*, fille de *Nicolas le Vert*, Ecuyer, Seigneur de Bumsmard, & de *Michelle de Beauvisage*, dont : — 1. PIERRE, Ecuyer, Seigneur de Courcelles, émancipé par lettres du 10 Septembre 1624, entérinées au Siegè de Neufchâtel les 23 & 24 du même mois; — 2. FRANÇOIS, qui suit; — 3. NICOLAS, Ecuyer, rappelé comme majeur avec FRANÇOIS, dans une transaction du 18 Janvier 1633, passée devant *Langlois* & *Malheure*, Tabellions de Gournay, entre ladite *Marguerite le Vert*, alors veuve, tant en son nom que comme tutrice de ses deux enfans mineurs, pour raison de sa dot & de son douaire; — 4. ANTOINE-FRANÇOIS; — 5. & MARIE D'ABANCOURT, qui fut sous la tutelle de sa mere avec son frere.

FRANÇOIS D'ABANCOURT, III du nom, Ecuyer, Seigneur de Courcelles, de Puiseux & du But-David, en la Paroisse de Saint-Martin du Tertre, Diocèse de Beauvais, Généralité de Paris, d'abord reçu Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte, au grand Prieuré de France, où ses preuves furent admises le 14 Octobre 1662; fut maintenu dans la qualité de Noble & d'Ecuyer, avec CLAUDE & LOUIS D'ABANCOURT, ses cousins, leurs enfans, succession & postérité, sur la production de leurs titres, par Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, rendu à

Compiègne le 23 Juin 1667. Il avoit épousé, 1^o. par contrat du 22 Septembre 1639, passé devant *André Langlois*, Notaire Royal au Bailliage d'Amiens, *Marie de Fetis*, fille de feu *Guillaume de Fetis* & de *Jeanne de la Rue*; & 2^o. le 31 Janvier 1674, à Amiens, *Marie de Gouaix*, fille d'*Etienne de Gouaix*, Capitaine au Régiment de Champagne, Maréchal de bataille ès armées du Roi, & de *Charlotte - Madeleine de Piennes*. De cette seconde femme il eut : — 1. JEAN - BATISTE D'ABANCOURT, Ecuyer, Seigneur de Puiseux & de Courcelles; — 2 & 3. MARIE-FRANÇOISE & ANNE D'ABANCOURT, reçues toutes deux le 20 Mai 1686 au nombre des Demoiselles élevées dans la maison Royale de Saint Louis à Saint-Cyr, sur les titres qu'elles produisirent alors, justifiant leur noblesse depuis ADRIEN D'ABANCOURT, Chevalier, vivant en 1415, leur septieme aïeul.

Seigneurs DE LA LANDE.

PIERRE D'ABANCOURT, Ecuyer, Seigneur de la Lande, fils puîné de JEAN I, Ecuyer, Seigneur de Courcelles & de Fricourt, & de *Susanne Couet*, obtint une Sentence le 24 Mai 1588 au Bailliage de Gournay, contre Messire *Jean de Mailly*, Chevalier de l'Ordre du Roi, qui ordonne l'homologation & exécution d'un acte fait le 20 du même mois, dans laquelle il est qualifié *Ecuyer*, & est dit frere d'ANTOINE D'ABANCOURT, fils aîné dudit feu JEAN I, Ecuyer. Il épousa, par contrat du 23 Mars 1599, Demoiselle *Judith de Frerot*, & en eut :

MICHEL D'ABANCOURT, Ecuyer, Seigneur de la Lande, &c., qui transigea le 24 Mars 1623, par acte passé devant *Garnier*, Notaire, dans lequel il est justifié qu'il est fils de PIERRE D'ABANCOURT, & ledit PIERRE, fils de JEAN D'ABANCOURT, & Demoiselle *Susanne Couet*. Il avoit épousé, par contrat du 4 Novembre 1616, Demoiselle *Marie de Belleau*, fille de *Jacques de Belleau*, Ecuyer, & de *Françoise de Charlet*, dont : — 1. LOUIS, qui suit; — 2. GEOFFROY, Prêtre & Chanoine de Saint-Quentin; — 3. & CLAUDE D'ABANCOURT, Chevalier, Seigneur de Rouveroy, Aide-de-Camp des Armées du Roi, Gentilhomme-Servant de Sa Majesté, Capitaine d'une Compagnie d'Infanterie, présent audit contrat.

LOUIS D'ABANCOURT, Chevalier, Seigneur de la Lande, Fransure & autres lieux, Vicomte de Vadancourt, Lieutenant de Roi de la Ville de Saint-Quentin en Vermandois, épousa, par contrat du 22 Juillet 1651, passé devant *Bellot & Nocque*, Notaires à Saint-Quentin, Dame *Marie du Breuil*, veuve de Messire *Charles d'Estournel*, Chevalier, Seigneur de Vert, & autres lieux. Il fut maintenu dans la qualité de *Noble & d'Ecuyer*, &c. ainsi que son frere CLAUDE D'ABANCOURT, avec FRANÇOIS, Seigneur de Courcelles, leur cousin, par Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, rendu contradictoirement le 23 Juin 1667, comme on l'a dit. (Article extrait dudit Arrêt, dont expédition en parchemin, collationnée à l'original, déposé aux archives du Louvre, qui nous a été communiqué).

Les armes : d'argent, à l'aigle de gueules, béquée & membrée d'or, les ailes étendues, l'écu surmonté d'un casque de profil : cimier, une tête de Maure sur la pointe d'une lance : supports, deux lions de gueules.

ABELLY,

ABELLY, maison l'une des plus anciennes, illustres & des mieux alliées de Bretagne, d'argent au sanglier défendu du champ au chef d'azur, chargé d'un croissant d'argent à côté de deux quinte-seuilles d'or. Voyez PHILIPPE.

ABOS. Il se trouve dans le Béarn deux Terres & deux Paroisses de ce nom, l'une sous l'invocation de *Saint Jean*, & l'autre sous celle de *Saint Laurent*.

M. de Marca, dans l'*Histoire de Béarn*, fol^o. 447, rapporte qu'en l'année 1117, *Bernard Garcie de Bisanos* fit accord avec *Gur*, Evêque de Lescar, & lui confirma la donation faite à son Eglise par *Raimond de Bisanos*, son pere, & de *Benanie*, son épouse, de la quatrième partie de la Terre située dans la Paroisse de Saint Jean d'Abos, les Seigneurs D'ABOS possédant le reste de la Terre. Les Habitans de l'autre Terre & Paroisse d'Abos, suivant le même Auteur, firent, le mercredi après la fête de Noël, en 1340, serment de fidélité à *Aliénor de Cominges*, Comtesse de Foix, de Béarn, de Marsan, mere & tutrice de *Gaston*, Comte de Foix & de Béarn. Ces deux Terres, du nom d'Abos, situées dans la Généralité de Pau, ont vraisemblablement donné le nom à une famille noble & ancienne. L'Historien du Béarn, ci-dessus cité, fait mention de **BERNARD D'ABOS**, Chevalier, qui fut du nombre des Gentilshommes qui, après avoir suivi *Gaston de Béarn*, leur Prince, à la Terre-Sainte, dans la croisade de *Godefroi de Bouillon*, & dans les guerres en Espagne contre les Sarrasins, firent, à leur retour, des donations à l'Eglise de Lescar. Ce **BERNARD D'ABOS**, Seigneur de Saint Jean d'Abos, fut caution, avec *Arnaud d'Artix*, pour *Bernard de Cresme*, qui avoit mis en cause l'Abbé de Saint-Pé devant *Pierre de Gavaret*, Vicomte de Béarn, & la Vicomtesse *Guniarde*, sa femme. — B. . . . D'ABOS (peut-être **BERNARD**) signa, avec les autres Seigneurs de Béarn, aux conventions de mariage, la veille des ides d'Octobre 1260, de *Constance*, fille de *Gaston*, Vicomte de Béarn, & de *Marthe*, sa femme. — **BERNARD D'ABOS**, Chevalier, qualifié *Miles* dans un acte latin, se trouve au nombre des Gentilshommes de Béarn qui, au jour de la quinzaine de Pâques 1286, firent serment, sur les Saints Evangiles, à *Gaston de Moncade*, VII^e du nom, Vicomte de Béarn, d'observer tous les réglemens & les dispositions qu'il pourra faire au sujet de sa succession en faveur de *Marguerite*, sa seconde fille, femme de *Roger Bernard*, Comte de Foix. Le même **BERNARD**, Seigneur D'ABOS, signa, comme témoin, avec *Audon*, Seigneur de *Cedirac*, Chevalier, à la transaction passée entre *Roger-Bernard de Foix*, *Marguerite*, sa femme, & *Gaston de Béarn*, leur fils, avec *Auger de Benac*, Abbé d'Escale-Dieu, le jour de Saint. Marc 1305. — **ARNAUD-GUIELMY D'ABOS** fut du nombre de ceux qui furent intimés pardevant les Commissaires du Roi de France, à la requête d'*Amanieu d'Aibret*, au sujet & comme complice des excès que le Sénéchal de Guyenne avoit commis contre ses Vassaux, au préjudice de la sauve-garde du Roi de France. — **DOMINIQUE-BERNARD D'ABOS**, Damoiseau, fut

fondé de procuration par la Comtesse *Marguerite* & par *Gaston*, Comte de *Foix*, son fils, par acte en parchemin du 9 Décembre 1316, pour retirer des héritiers du Pape *Clément V*, certaines sommes d'argent que *Gaston*, fils de ladite *Marguerite* & pere de *Gaston*, Comte de *Foix*, lui avoit prêtées. — ARNAUD D'ABOS, Chevalier, fut témoin au serment que *Jeanne*, Comtesse de Béarn, & *Gaston*, Comte de *Foix*, & de *Béarn*, son fils, firent en la maison commune d'Orthez, le 16 Février 1319, de faire observer les *fors & coutumes* du pays de Béarn. Cet acte est en latin, & signé de plusieurs Gentilshommes du pays, du nombre desquels est cet ARNAUD D'ABOS. — RAIMOND-GARCIE D'ABOS est du nombre des Nobles du Bailliage de Pardiez, qui prêterent & jurèrent serment de fidélité à *Aliénor de Cominges* & au Comte de *Béarn*, son fils, le jour de la fête de l'Epiphanie 1343. Le même RAIMOND-GARCIE fut témoin au serment de fidélité de *Bernard d'Abidos*, & de *Guillaume-Arnaud*, Seigneur de *Meritens*, rendu à la Comtesse & au Comte de *Foix* & de *Béarn*, dans le château d'Orthez, le samedi après la Conversion de Saint Paul 1345. — BERNARD de Saint-Laurent d'Abos est du nombre des Nobles du Bailliage de Pardiez qui prêterent serment de fidélité avec RAIMOND-GARCIE, Seigneur d'ABOS, à la Comtesse & au Comte de *Béarn* le jour de l'Epiphanie 1343. — BERNARD D'ABOS, Abbé d'Artix, prêta aussi serment à la Comtesse & au Comte de *Béarn* dans l'Eglise d'Urgos, le 15 Février 1343. — MENAUD, Abbé d'Abos, est mentionné dans d'autres hommages de l'an 1343. ARNAUD-RAIMOND D'ABOS est du nombre des témoins Nobles qui figèrent le serment de fidélité des Gens du Bailliage de Mailhers, le 11 Mars 1345. Il fut aussi témoin dans l'acte de serment de fidélité des Habitans du Bailliage de Bellis, la même année; dans celui des Habitans de la Paroisse de Serre, le Dimanche après la Notre-Dame de Mars 1346; & dans l'acte de foi & hommage fait par *Arnaud de Caupenne*, le 3 Novembre 1359. — BERNARD D'ABOS prêta serment de fidélité à la Comtesse & au Comte de *Foix* & de *Béarn*, son fils mineur, dans l'Eglise d'Urgos, le 2 Avril 1346. — ARNAUD-RAMONNET D'ABOS fut témoin du serment de fidélité rendu à la Comtesse & au Comte de *Foix* & de *Béarn*; son fils, par *Morin*, Seigneur de *Biela*, & *Bernard de Saubene*, à Alambaye, le 14 Février 1347. — BERNARD de Saint-Laurent d'Abos, fit hommage à *Mathieu*, Comte de *Foix* & de *Béarn*, dans l'Eglise des Freres Prédicateurs d'Orthez, le 15 Septembre 1391. — GAILLARD, ou GAILLIARDET D'ABOS, fit serment de fidélité à *Mathieu*, Comte de *Foix* & de *Béarn*, dans la maison des Freres Prédicateurs d'Orthez, les mêmes jour, mois & an. — GAILLIARD D'ABOS est qualifié Sénéchal de Béarn dans le contrat de vente fait par *Jacques*, Vicomte de *Vilmur*, à *Jean*, Comte de *Foix* & de *Béarn*, de la Vicomté de *Vilmur*, du 13 Juillet 1425. Ce contrat est en latin, & signé de plusieurs Gentilshommes qui furent témoins, du nombre desquels est ce GAILLIARD D'ABOS. Il fut présent au serment de fidélité que *Jeanne de Domec*, Dame de *Gaurége*, fit à *Jean*, Comte de *Foix* & de *Béarn*, en la Ville d'Orthez, le 16 Juin 1428. Il est aussi qualifié Seigneur d'Abos, dans l'accord fait entre le Comte de *Foix* & le Comte d'*Astarac*,

d'*Astarac*, sur l'hommage que le Comte d'*Astarac* devoit au Comte de *Foix* pour le château de *Barbazan* en *Bigorre*, & au serment que fit le Commandant dudit château, le premier Octobre 1432. — Messire *GAILLIARD*, Seigneur d'*ABOS* en *Vicviel*, Chevalier, fit foi & hommage à *Jean*, Comte de *Béarn*, en 1428. — *GAILLIARD* d'*ABOS*, Chevalier, fut témoin du serment de fidélité qu'*Arnaud*, Evêque de *Lescar*, fit à *Jean*, Comte de *Foix* & de *Béarn*, le 15 Juin 1428. — *JEAN*, Seigneur d'*Abos*, Chevalier, fit foi & hommage à *Jean*, Comte de *Foix* & de *Béarn*, le même jour. — *BERNARD* d'*ABOS* & *JEAN* d'*ABOS*, Ecuyers, servoient en la Compagnie de Monseigneur le Comte de *Foix*, suivant la montre qui en fut faite à *Beziers*, le 14 Janvier 1430. Ils sont employés dans une autre montre de 8 Chevaliers & de 104 Ecuyers à *Carcassonne*, le 11 Juillet même année. (Titre scellé du Cabinet de *M. Clairambaut*, vol. 234, fol^o. 11.) Autre montre de ladite Compagnie, faite à *Narbonne*, le 14 Décembre 1430. (Vol. 234, fol^o. 13.) — *BOUZON* d'*ABOS* fut le quatrième des Ecuyers de la Compagnie d'*Arnaud Guilhem*, Seigneur d'*Audaux*, vue & revue à *Montpellier*, le 10 Juin 1431. (Titre scellé du cabinet de *M. de Gagnieres*, vol. 91, fol^o. 75.) — *BERNARD* d'*ABOS*, Seigneur d'*Abos*, est nommé dans une transaction du 12 Juin 1462, passée entre *Jean*, Vicomte de *Carmain*, *Catherins de Couraze*, sa femme, d'une part, & le Procureur de *Gaston*, Comte de *Foix*, par laquelle il paroît qu'il étoit caution avec *Jean de Béarn*, Seigneur de *Miaffens*, & *Sabin de Mauleon*, d'une somme de 6000 écus, à l'occasion & à cause des conventions & traités de mariage de Monseigneur de *Cominges* & ladite Dame *Catherine*. *CATHERINE*, Reine de *Navarre*, par son testament du 25 Juin 1504, nomme pour ses Exécuteurs-testamentaires les Evêques de *Lescar* & de *Conserans*, le Seigneur de *Sainte-Colombe*, le Seigneur d'*ABOS* & le Seigneur de *Meritens*.

Quoique tout ce qui vient d'être rapporté des Seigneurs d'*ABOS* en *Béarn*, sur les titres authentiques, conservés dans les archives de cette Province, n'établisse pas une filiation suivie, & qu'il est impossible aujourd'hui de pouvoir le faire, à cause de la perte des titres domestiques, il prouve cependant l'ancienneté de leur Noblesse. Les Terres nobles d'*ABOS*, dont ils étoient Seigneurs, dans un tems où les noms propres ne faisoient que commencer d'être joints aux noms de batême, & qui sont devenues le nom propre de leur postérité, passent, parmi les personnes au fait de l'histoire, pour la preuve la plus certaine d'une Noblesse d'extraction. Les fiefs, dans ces tems reculés, étoient la récompense des services militaires : la qualité de Chevalier, *Miles*, dans les titres latins, dont la plupart sont décorés, ne se donnoit qu'à ceux qui l'avoient méritée par les armes, & n'étoit point héréditaire, ni un vain titre. *

On voit que leurs Souverains les ont toujours appelés dans les occasions les plus importantes : ils ont exigé leur signature dans les actes les plus authentiques, & qui intéressoient même les dispositions de leurs successions & l'établissement de leur famille.

Dans les actes de foi & hommage qu'ils ont faits à leurs Souverains, &

dans ceux des autres Gentishommes, où ils ont signé comme témoins, ils y paroissent avec les Seigneurs les plus distingués.

La dignité de Sénéchal de Béarn, dont GAILLIARD D'ABOS étoit revêtu en 1425, & qu'il possédoit encore en 1432, ne se donnoit qu'à la haute Noblesse. Tout doit donner une idée avantageuse de l'ancienneté de celle de ces Seigneurs, de leur mérite & du rang distingué qu'ils tenoient dans leur pays. Le nombre des Seigneurs contemporains, qui portoient ce nom dans différens tems; prouve que cette famille étoit très-étendue, & qu'elle devoit former plusieurs branches.

Dans le Vexin François, Gouvernement de l'Isle de France, Généralité de Paris, il y a une famille noble du nom D'ABOS, qui y est établie depuis plus de 250 ans. PIERRE D'ABOS, Ecuyer, fut le premier qui vint s'établir dans ce pays, à l'occasion du mariage qu'il contracta avec *Anne de Themicourt*, qui lui apporta des biens considérables. L'ancienne tradition & les mémoires domestiques de cette famille le font sortir des Seigneurs D'ABOS en Béarn, & notamment le mémorial présenté à l'Ordre de Malte en 1631, pour la réception de FRANÇOIS-MAXIMILIEN D'ABOS, par lequel il est dit qu'au cas que Messieurs les Commissaires ne jugeassent pas la preuve de Noblesse, remontant à PIERRE D'ABOS, Ecuyer, suffisante, ils étoient suppliés de se transporter en Béarn, au château D'ABOS, entre Pau & Navarreins, d'où cette famille est originaire. Leurs armes étoient pour lors sur la porte du château; mais la preuve de Noblesse s'étant trouvée suffisante, sans plus grande information, il fut reçu dans cet Ordre le 7 Juin 1631. Il est mort depuis Commandeur de Boncourt & Seraincourt, près Laon. Une allégation aussi précise, dont on demande que la preuve soit faite juridiquement, ne doit pas laisser douter de la vérité de l'énoncé.

Les Terres, & autres biens, que PIERRE D'ABOS eut en France par son mariage, & qui sont restés dans la famille jusqu'à nos jours, lui firent abandonner le Béarn, sa patrie, où, peut-être comme cadet, il n'avoit pas des biens considérables. Nous commencerons donc la généalogie de cette branche par ce PIERRE, qui en est le chef.

I. PIERRE D'ABOS, Ecuyer, fut le premier (comme on l'a ci-devant dit) qui vint s'établir dans le Vexin-François, à l'occasion du mariage qu'il contracta avec *Anne de Themicourt*, veuve de *Bertrand du Breuil*, Ecuyer, & fille de *Philippe*, Ecuyer, Seigneur de *Themicourt*, entre *Pontoise* & *Magny*, & de *Jeanne de Saulx*. Ils transigerent conjointement, le 5 Juillet 1482, avec *Catherine de Themicourt*, sœur d'*Anne*, & *Pierre de la Pause*, Ecuyer, son mari, sur la succession de *Philippe de Themicourt*, leur pere. Ils vendirent conjointement à *Guillaume de Badouvières*, Greffier de la Chambre des Comptes de Paris, la Terre de *Verdelot* en *Brie*, par acte du premier Juillet 1503, & changèrent la Terre *Dacy* en *Mulcien*, contre celle de *Chauvigny*: dans tous ces différens actes, il a toujours pris la qualité d'*Ecuyer*. Il eut de son mariage — *BERTHIN*, qui suit; — & *CLAUDE*, Ecuyer, qui fut curateur des enfans mineurs de son frere, & mourut sans postérité. Sa succession fut partagée entre ses neveux & nieces, le 27 Juillet 1563.

II. BERTHIN D'ABOS, Ecuier, Seigneur d'Herville, par la donation que lui en fit *Catherine de Themicourt*, sa tante, en faveur de son mariage, servit dans la Compagnie de *Louis de Brezé*, Comte de Maulevrier, Grand-Sénéchal de Normandie. Il fut tué dans un combat singulier, au mois de Mai 1529. Il avoit épousé, par contrat passé devant *Richard Bedar*, Notaire à la Rocheguyon, en 1516, *Françoise de Silly*, niece de noble & puissant Seigneur *Charles de Silly*, Seigneur de la Rocheguyon, Baron de Rochefort & de Louvois, présent audit contrat. Elle eut la garde-noble & la tutelle de ses enfans, après la mort de son mari, le 20 Juin 1529; & Messire *Jean de Crequy*, Comte de Mantes & de Meulan, Capitaine des 100 Gentilshommes de la Maison du Roi; *Guillaume de Mornay*, Chevalier, Seigneur de la Chapelle, & CLAUDE D'ABOS, Ecuier, furent nommés leurs curateurs. Elle mourut en 1558, laissant, — 1. ACHIN, qui suit; — 2. JEAN, mort jeune; — 3. LOUISE, mineure en 1529, mariée, par contrat du 2 Décembre 1537, à *Denis de Fossés*, Seigneur de Posne & de la Tremblais, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme de sa Chambre. Il transigea, en cette qualité, le 2 Juin 1563, avec ACHIN D'ABOS, son beau-frere, sur la succession de BERTHIN, pere, & de PIERRE D'ABOS, leur aïeul, & de CLAUDE D'ABOS, leur oncle. Ils sont inhumés dans le chœur de l'Eglise de Posne, sous une tombe où est représentée leur effigie; — 4. NICOLE, aussi mineure en 1529, mariée, 1^o. par contrat du 11 Juin 1548, à *Pierre de Clery*, Ecuier, Seigneur de Fremainville; & 2^o. par contrat du 22 Janvier 1558, à *Charles de Quincheux*, Ecuier, Seigneur de Souville; 5 & 6. JEANNE & FRANÇOISE, Religieuses à l'Abbaye de Maubuisson.

III. ACHIN D'ABOS, Ecuier, né en 1519, Seigneur d'Herville, Themicourt, Godelan, Villepreux, Follainville, Menerville, Boissy & Ivry-le-Temple en partie, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme de sa Chambre, Capitaine de 50 hommes d'armes des Ordonnances, & Gouverneur de la Ville de Meulan, commença à servir jeune dans la Compagnie d'Ordonnance de l'Amiral de *Châtillon*, & obtint, en cette qualité, lettres de terrier pour ses Seigneuries d'Herville & Themicourt. Il commandoit 300 hommes de pied, François & Gascons dans la Ville de Metz, suivant la revue qui en fut faite le 3 Mai 1552. Il y étoit en garnison, lorsqu'il fut assiégé par l'Empereur CHARLES-QUINT, qui fut obligé d'en lever le siège par la vigoureuse résistance des Assiégés, & de la Noblesse de France, qui s'y enferma, sous le commandement du Duc de *Guise*. Il fut aussi *Pannetier* ordinaire du Roi, par brevet du 23 Août 1558. Il est qualifié d'Enseigne de 50 hommes d'armes des Ordonnances dans la Compagnie de M. de *Montmorency-Meru*, dans la transaction qu'il passa avec LOUISE D'ABOS, sa sœur, le 2 Juillet 1563, a la même qualité dans un aveu qu'il rendit de sa Terre d'Herville au Seigneur de *Saint-Martin de la Garenne*, le 8 Septembre 1566, & étoit Lieutenant de la Compagnie de 100 hommes d'armes de M. d'*Auxy d'Anboise*, suivant sa quittance du 5 Février 1568. Le Roi CHARLES IX le nomma à l'Ordre de Saint Michel, par lettres données à Metz, le 9 Avril 1569, & il en reçut le collier des mains de M. de *Vieville*.

Il est qualifié de *haut & puissant Seigneur*, Chevalier de l'Ordre du Roi; Gentilhomme de sa Chambre, dans un aveu à lui rendu le 9 Mars 1582. Il porta les armes sous six Rois de France; savoir, FRANÇOIS I, HENRI II, FRANÇOIS II, CHARLES IX, HENRI III & HENRI IV; se trouva dans toutes les actions, sous ces six régnes, & notamment aux batailles de Dreux, où il fut blessé, de Moncontour, de Jarnac, & de Saut-Denis, où le Connétable de *Montmorency* fut tué. Il eut la confiance des Rois CHARLES IX, HENRI III & HENRI IV, qui lui écrivirent plusieurs lettres: ce dernier, à son avènement à la Couronne, le confirma dans la charge de Gentilhomme de sa Chambre, par brevet du 20 Mars 1595. Sur la fin de sa vie il se retira dans sa Terre de *Themicourt*, & y mourut, âgé de 88 ans, le 6 Janvier 1607. Il est enterré dans l'Eglise de ce lieu, & l'on voit, sur sa tombe, son effigie & son épitaphe, où sont décrites ses principales actions. Il avoit épousé, par contrat du 15 Décembre 1544, *Denise de Boutigny*, fille de *Julien*, Ecuyer, Seigneur de *Boutigny*, homme d'armes des Ordonnances du Roi dans la Compagnie du Duc de *Guise*, & d'*Antoinette le Boucher*. Elle mourut le 25 Juillet 1591, & est inhumée dans l'Eglise de *Themicourt*. De ce mariage vinrent: — 1. GILLES, qui suit; — 2. ROBERT, auteur de la branche des Seigneurs de *Grandcamp* & de *Saint-Cloud en Auge*, rapportée ci-après; — 3. CHARLES, auteur de celle des Seigneurs de la *Pelletière* & de *Saint-Hilarion*, près de *Dreux*, aussi rapportée ci-après; — 4. JEAN, émancipé par son pere, par Sentence du 9 Mai 1560, pour sa part, est héritier pur & simple de *Mathurin, de Boutigny*, son grand-oncle maternel: *Nicolas le Boucher*, Ecuyer, fut son curateur. Il mourut sans postérité; — 5. MAXIMILIEN, Ecuyer, Seigneur de *Sainte-Maure*, marié, par contrat du 7 Mars 1594, à *Françoise de Franqueville*, fille de *Guillaume*, Ecuyer, Seigneur de la *Galitraye*, & d'*Anne de Courcelles*. Elle étoit veuve, sans enfans, le 24 Octobre 1598, qu'elle transigea pour son douaire; — 6. ANTOINE, Religieux Bénédictin à l'Abbaye de *Saint-Denis*; — 7. ANNE, mariée, par contrat du 3 Janvier 1571, & veuve en 1605, de *Pierre de Montfaucon de la Roque-Taillade*, Ecuyer, Seigneur de *Relly*; — 8. SUSANNE, mariée, par contrat du 8 Juin 1570, & veuve, le 18 Mai 1607, de *Pierre de la Chesnaye*, Chevalier, Seigneur de la *Neuville-sur-Aunelle*; — 9. FRANÇOISE, mariée, par contrat du 17 Février 1579, à *André de Guiry*, Seigneur du *Perché*, Chevalier de l'Ordre du Roi, duquel elle n'eut point d'enfans. Elle fit donation de tous ses biens à *ACHIN D'ABOS*, son petit-neveu & son filleul, le 18 Juin 1630, & fut inhumée dans l'Eglise du *Perché*, où son corps fut trouvé sain & entier, plus de 100 ans après son inhumation, & celui de son mari entièrement consumé; — 10. & JACQUELINE, Religieuse à l'Abbaye de *Mauviesson*, où elle fit profession le 10 Avril 1575.

IV. GILLES D'ABOS, Chevalier, Seigneur de *Herville* & de *Themicourt*, s'attacha à la *Maison de Guise*, & fut Gouverneur du Cardinal de ce nom en sa jeunesse. Le Roi le fit Gentilhomme de sa Chambre, & suivant un certificat de l'année 1588, le nomma *Guidon de la Compagnie d'Ordonnance de Charles de Montmorency*, Duc *Damville*. Il mourut le 25 Septembre 1612, & avoit épousé, 1^o. par contrat du 29 Mars 1577, *Françoise*

de Morainvilliers, fille de haut & puissant Seigneur *Charles de Morainvilliers*, Baron de Flacourt, Seigneur de Binanville, de Montainville, & de *Louise de Freny*. Elle eut pour son partage, avec ses sœurs, la Terre de Binanville & d'Arnouville, mourut en Juin 1590, & fut inhumée dans l'Eglise d'Arnouville; son mari épousa, 2°. le 26 Avril 1609, *Denise de Fontettes*, fille de *Jean de Fontettes*, Ecuyer, Seigneur de Vauroux, & de *Jeanne de Beussy*, dont il n'eut point d'enfans. Du premier lit vinrent : — 1. MAXIMILIEN, qui suit; — 2. DOMINIQUE, né le 16 Août 1584, mort sans alliance avant l'an 1614; — 3. DENISE, née le 9 Octobre 1582, mariée, par contrat du 22 Mars 1605, à *Paul d'Antist de Mauffan*, Chevalier, Comte de Morcour, Capitaine au Régiment des Gardes-Françoises, & premier Chambellan de MONSIEUR, frere unique du Roi; — 4. & MADELEINE, née le 2 Juin 1585, mariée à *Florent de Fontettes*, Ecuyer, Seigneur de Vauroux, frere de *Denise de Fontettes*, seconde femme de GILLES D'ABOS.

V. MAXIMILIEN D'ABOS, Chevalier, Seigneur de Herville, Themicourt, Binanville & Arnouville, né le 8 Mars 1581, fit partage avec ses sœurs de la succession de ses pere & mere, le 4 Juin 1614. Il étoit Capitaine de 100 hommes de pied, par brevet du 11 Juillet 1620 & 1622; quitta le service à cause de sa santé délicate, & mourut au château de Binanville le 7 Avril 1651: il est inhumé dans l'Eglise d'Arnouville. Il avoit épousé, par contrat du 19 Janvier 1607, *Geneviève Hennequin*, morte en 1627, & inhumée dans l'Eglise d'Arnouville, fille de *Louis Hennequin*, Seigneur de Sondre, & de *Claude de Pallean*, ou *Palluau*, dont — 1. GABRIEL, qui suit; — 2. ACHIN, rapporté après la postérité de son aîné; — 3. DOMINIQUE, Chevalier, appelé M. d'Arnouville, Seigneur de Moumer, batifé le 18 Octobre 1617. Il servit, avec son frere aîné, dans le Régiment du Marquis de Fossés, leur parent, suivant un certificat du Comte de Barault, Gouverneur de Nancy, de 1635; & fut maintenu, avec ses freres, dans la Noblesse, par Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 21 Mai 1667. Il avoit épousé, par contrat du 19 Février 1640, *Elisabeth de Villedon*, fille de *Jean*, Ecuyer, Seigneur de Cressy, & de *Jacqueline Louet*, dont il eut un garçon & deux filles; savoir, MAXIMILIEN, batifé le 2 Février 1642, mort jeune; ANNE, batifée le 12 Juin 1643, Religieuse à l'ancienne Abbaye de Saint-Cyr; & CATHERINE-GENEVIÈVE, aussi Religieuse à la même Abbaye, & morte le 11 Février 1718; — 4. JACQUES, batifé le 19 Octobre 1620, mort jeune; — 5. LÉONOR, tige des Seigneurs de Jaucourt & de Themicourt, rapportés ci-après; — 6. FRANÇOIS-MAXIMILIEN, batifé le 9 Juin 1625, reçu Chevalier de Malte au Grand-Prieuré de France, le 7 Juin 1631, & Commandeur de Boncourt & de Seraincourt près Laon; — 7. GENEVIÈVE, batifée le 3 Décembre 1619, mariée, par contrat du 12 Janvier 1645, sans postérité, avec *Nicolas de Bouju*, Ecuyer, Seigneur de Cigy & du Bosc-le-Borgne; — 8. & FRANÇOISE, Religieuse Urfuline à Mantes, Professe le 15 Octobre 1641, sous le nom de *Sœur de la Purification*, & morte en odeur de sainteté.

VI. GABRIEL D'ABOS, Chevalier, Seigneur de Herville, Binanville, Arnouville, le Breuil, batifé le 15 Février 1615, servit Cadet dans le

Régiment des Gardes-Françoises, Compagnie de *M. de Mauffan*, son oncle, fut ensuite Officier dans le Régiment du Marquis de *Foffès*, son cousin, en 1635, & Capitaine dans le Régiment Cardinal, en 1640. Il fut maintenu dans la *Noblesse* avec ses freres *ACHIN*, *DOMINIQUE* & *LÉONOR*, par Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 21 Mai 1667; mourut subitement au château de Binanville, le 17 Septembre 1683; & avoit épousé, par contrat du 26 Avril 1646, *Françoise-Marie de Rubantel*, fille de *Mathurin*, Seigneur de Soisy-Maudétour, Maître-d'Hôtel du Roi & de la Reine, & de *Geneviève de Catinat*, tante du Maréchal de France de ce nom, & sœur de *Louis-Denis*, Marquis de *Rubantel*, Lieutenant-Général des armées du Roi, & Lieutenant-Colonel du Régiment des Gardes-Françoises. Elle mourut à Paris, & son corps fut transporté dans l'Eglise d'Arnouville, où elle fut inhumée. Il eut de son mariage: — 1. *MAXIMILIEN*, qui suit; — 2. *GABRIEL*, Chevalier, Seigneur de *Herville*, né & baptesmé le 10 Octobre 1655. Il servit dans le Régiment des Gardes-Françoises, & fut tué le 26 Avril 1689, au combat de *Valcour*, étant Lieutenant des Grenadiers; — 3. *ELISABETH*, baptesmée le 4 Avril 1647, mariée le 12 Avril 1668, avec *Louis-François de la Noë*, Chevalier, Seigneur de la *Noë*, *Gisay*, *Saint-Ouen*, de *Mancelle*, & *Villers-la Barre*. Elle est morte en couches d'*Elisabeth-Renée de la Noë*; — 4. *PRUDENTE-FRANÇOISE*, baptesmée le 20 Septembre 1649, & morte jeune sans alliance; — 5. *GENEVIÈVE*, baptesmée le 20 Janvier 1653, Religieuse Bénédictine de *Mantes*, où elle fit profession le 29 Novembre 1672; — 6. & *FRANÇOISE*, baptesmée le 10 Février 1654, mariée le 15 Novembre 1672, à *Robert de Mauriel*, Chevalier, Seigneur de la *Tourelle* & de *Nogon*.

VII. *MAXIMILIEN D'ABOS*, Chevalier, Seigneur de *Herville*, *Binanville*, *Arnouville*, *Boinville*, le *Breuil*, né & ondoyé dans la Chapelle du château de *Binanville*, le 30 Mai 1651, & baptesmé dans l'Eglise d'Arnouville le 7 Juillet 1655; servit en qualité d'Aide-de-Camp des armées du Roi, par brevet du 8 Mai 1689, où il est qualifié de *Marquis de Binanville*, & les années suivantes, jusqu'en 1695. Il fut maintenu dans la *Noblesse* par Jugement des Commissaires Généraux, du 28 Sept. 1698. Après avoir mené une vie très-languissante, il mourut le 4 Novembre 1700. Son corps fut transporté le 6 suivant, dans l'Eglise d'Arnouville, où il est inhumé. Il avoit épousé, par contrat du 22 Février 1681, *MARIE-ANNE D'ABOS* sa cousine-germaine, fille d'*ACHIN D'ABOS*, Chevalier de l'Ordre de *Christ*, & Lieutenant-Général de la Cavalerie Portugaise, & de *Violante de Brito*, d'une ancienne maison de Portugal. Elle mourut au château de *Binanville* le 6 Juillet 1694, & fut inhumée dans l'Eglise d'Arnouville. Ils eurent pour fils unique:

VIII. *LOUIS-MAXIMILIEN D'ABOS*, Chevalier, Seigneur de *Herville*, *Binanville*, *Arnouville*, *Boinville*, le *Breuil*, *Lartoire* & *Montmors*, né au château de *Binanville* le 3 Mai 1689, ondoyé dans la Chapelle du château, & baptesmé à *Saint Sulpice* à Paris, le 11 Mai 1693. Il n'étoit âgé que de 11 ans à la mort de son pere, & il eut pour tuteur *Louis-Denis de Rubantel*, Marquis de *Maudétour*, Lieutenant-Général des armées du Roi, son grand-oncle, lequel, étant décédé en Avril 1705, l'institua, par son testament, son légataire universel. En cette qualité, il devint Seigneur des Terres de

Mezieres & de la Breteche, près Magny en Vexin. Il fut Substitut du Procureur Général du Parlement de Paris, en attendant l'âge pour pouvoir être pourvu d'une charge de Conseiller au même Parlement, dans laquelle il fut reçu le 5 Août 1711. Il hérita des biens maternels d'*Elisabeth-Renée de la Noë*, sa cousine-germaine, veuve, sans enfans de *Guillaume de Karuel*, Chevalier, Seigneur de la Pasiere, & fille de *François-Louis de la Noë*, Seigneur de la Noë, la Barre, Gifay, & d'ELISABETH D'ABOS. Elle mourut le 23 Mai 1742; & par le partage de sa succession, fait entre ses cohéritiers le 21 Juin 1743, les Terres de la Barre, le Baustraux, Gifay, Saint-Ouen, Mancelle & Villers, lui échurent. Il se démit de sa charge de Conseiller au Parlement en faveur d'ANTOINE-MAXIMILIEN, qui suit; il avoit épousé, par contrat du 16 Février 1726, *Louise-Geneviève Bauyn de Cormery*, née posthume, le 9 Novembre 1710, fille de *François Bauyn*, Chevalier, Seigneur de Cormery, de Mancheville, &c. & de *Marie-Louise Lottin de Charny*, ses pere & mere, qui étoient décédés. Elle fut sous la tutelle de *Louise Beuryer*, son aïeule maternelle, dont elle recueillit la succession au mois d'Avril 1727; mourut le 26 Novembre de la même année, le 14^e jour d'une couche, & elle fut inhumée dans l'Eglise d'Arnouville.

IX. ANTOINE-MAXIMILIEN D'ABOS, Chevalier, Seigneur de Binanville, Mancheville, Embos, né au château de Binanville le 4 Novembre 1726, ondoyé dans la Chapelle du château, reçut les cérémonies du batême dans l'Eglise de *Saint-Pierre-aux-Bœufs* en la Cité à Paris. Il fut pourvu, sur la démission de son pere, de la charge de Conseiller au Parlement de Paris, dans laquelle il fut reçu le 22 Juillet 1749, & fut distribué à la premiere Chambre des Enquêtes. Il est mort en 17...., & avoit épousé Demoiselle N. le *Vavasseur-d'Herouville*, dont un fils, qui suit.

X. N.... D'ABOS, Chevalier, Seigneur de Binanville, &c. appelé le *Marquis D'ABOS*, l'un des premiers Chambellans de MONSIEUR, & Capitaine d'Infanterie dans son Régiment, marié par contrat signé par le Roi, la Reine & la Famille Royale, le 25 Août 1776, avec Demoiselle de *Chavagnac*, fille du Lieutenant-Général de ce nom, dont nous ignorons la postérité, que nous avons demandée par une lettre.

Seigneurs de THEMERICOURT & de LARTOIRE.

VI. ACHIN D'ABOS, second fils de MAXIMILIEN & de *Geneviève Hennequin*, Seigneur en partie de Themicourt, baptemé le 16 Janvier 1616, servit Cadet dans le Régiment des Gardes-Françoises, Compagnie de M. de *Mauffan*, son oncle. En 1633, il se trouva au siège de la Motte, en qualité de Volontaire, & eut une Compagnie dans le Régiment de M. de *Belbrune*, son cousin, par brevet du 10 Août 1636; passa en Portugal avec plusieurs autres Officiers que le Cardinal de *Richelieu* y envoya, pour soutenir la révolution qui s'y fit en faveur du Duc DE BRAGANCE, qui fut proclamé Roi de Portugal, sous le nom de JEAN IV; eut la seconde Compagnie des Chevaux-Légers qui fut levée dans ce Royaume, par brevet du 26 Septembre 1641; servit, en cette qualité, jusqu'au 4 Juillet 1646, qu'il fut nommé Commissaire Général de la Cavalerie de la Province de Trasmontés; puis il

commanda, en la même qualité, la Cavalerie dans celle d'Allintejo, pendant les années 1647, 1648 & 1649, qu'il fut fait Lieutenant-Général dans l'armée de la même Province, par brevet du mois d'Avril 1649; & il servit, en cette qualité, depuis 1650 jusqu'en 1660, qu'il fut fait Général de la Cavalerie dans l'armée de la Province de Bara, par brevet du 15 Décembre 1661. Pendant tout ce tems, il se distingua dans toutes les actions qui se passerent entre les Portugais & les Espagnols. Les Gazettes de ce tems, & autres écrits publics, en font une mention honorable, & le Comte d'Erifféra, Seigneur Portugais, qui, par son Histoire des guerres de Portugal, a mérité le nom de *Tite-Live Portugais*, parle des belles actions d'ACHIN D'ABOS, Seigneur de Themicourt, ainsi que le sieur de la Clede, qui nous a donné, en françois, l'Histoire de ces guerres, qui n'est, à proprement parler, qu'une traduction de celle du Comte d'Erifféra. On conserve dans la famille beaucoup de lettres que JEAN IV, Roi de Portugal, ALPHONSE, son fils, la Reine Régente, & le Prince Don PEDRE, qui succéda à la Couronne après la déposition d'ALPHONSE, son frere, lui écrivirent pour marquer la satisfaction des services qu'il leur avoit rendus. Il fut fait Chevalier de l'Ordre de Christ, qui est celui que porte le Roi de Portugal, & eut une Commanderie considérable; mais soit par amour pour sa patrie, soit qu'il se vit déchu de la faveur qu'il avoit eue, il se détermina à repasser en France, sous le prétexte de mettre ordre à ses affaires, & il se servit de l'occasion de l'Infante de Portugal, qu'on conduisoit pour aller épouser le Roi d'Angleterre. Il obtint enfin son congé, qu'on lui avoit plusieurs fois refusé, mais seulement pour le tems nécessaire à terminer ses affaires en France, & à condition de revenir en Portugal, où ses emplois & ses honneurs lui seroient conservés. De retour en France, il fit l'acquisition de la Terre de *Lartoire*, paroisse des Essarts, où il mourut le 7 Avril 1681, après avoir été maintenu dans sa *Noblesse*, par Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, le 21 Mai 1667. Il avoit épousé, dans la ville d'Elvas en Portugal, *Violante de Brito*, Dame Portugaise, d'une ancienne maison de ce Royaume, dont il eût: — 1. ETIENNE, né à Borbas en Portugal, Mousquetaire de la seconde Compagnie de la garde du Roi de France en 1674, mort jeune & sans alliance; — 2. Et MARIE-ANNE, née dans la Ville d'Elvas en Portugal, mariée, par contrat du 22 Février 1661, à MAXIMILIEN D'ABOS, Chevalier, Seigneur de Binanville, son cousin-germain. Elle est morte au château de ce nom le 6 Juillet 1694, & est inhumée dans l'Eglise d'Arnouville.

Seigneurs de JAUCOURT & de THEMERICOURT.

VII. LÉONOR D'ABOS, Chevalier, Seigneur de Jaucourt & de Themicourt, 5^e fils de MAXIMILIEN & de *Geneviève Hennequin*, né au château de Binanville le 22 Juillet 1622, & baptesmé le 3 du même mois 1623, passa en Portugal, & y servit avec son frere ACHIN. Il partagea la succession de son pere avec ses freres & sœurs, le premier Juin 1651, fut maintenu dans sa *Noblesse*, avec ses freres, par Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 21 Mai 1667, & vendit la Terre de Themicourt. Il épousa, 1^o. par contrat du 24

Octobre

Octobre 1644, *Catherine de Fredet*, fille de *Mery*, Chevalier, Seigneur de Jumauville & de l'Hôtel du Bois, & de *Françoise Arnoul*; & 2°. par contrat du 30 Août 1666, *Charlotte-Esther le Tiran*, fille de *Jean le Tiran*, Chevalier, Seigneur de Fremainville, & de *Marthe de Montet*. Du premier lit vinrent: — 1. MAXIMILIEN-FRANÇOIS, batifé à Jumauville le premier Septembre 1645. Il servit sur mer avec son frere GABRIEL, Chevalier de Malte, rapporté ci-après; eut part aux actions de ce brave Chevalier, & commanda un vaisseau faisant course sous le pavillon de Malte, contre les Turcs, étant de conserve avec le Chevalier de la Barre. Ils attaquèrent une *Sultanne*, gros vaisseau Turc, & le sieur de *Themericourt*, après avoir perdu beaucoup de Soldats, étant prêt de s'en emparer, celui qui commandoit cette *Sultanne*, fit mettre le feu aux poudres, & ils auroient péri l'un & l'autre, si le Chevalier de la Barre n'eut quitté la *Sultanne* qu'il attaquoit de son côté, & ne fut venu au secours de son frere. Cependant MAXIMILIEN-FRANÇOIS D'ABOS s'en empara; mais ayant été blessé de plusieurs coups dans le combat, il mourut peu de tems après. Voyez l'Histoire de Malte par l'Abbé de Vertot, tome V.

— 2. GABRIEL D'ABOS, dit le Chevalier de *Themericourt*, batifé le 15 Décembre 1646, reçu Chevalier de Malte au Grand-Prieuré de France le 7 Août 1663. Il servit, dès sa plus tendre jeunesse, sur le vaisseau du Comte de *Binanville*, son oncle, qui lui donna, ainsi qu'à MAXIMILIEN-FRANÇOIS, son frere, dont on vient de parler, un vaisseau à chacun sur la prise qu'il avoit faite sur les Turcs, avec lesquels ils firent la course contre les Infideles, & attaquèrent, dans le canal de *Samos*, une caravane richement chargée, & composée de 15 vaisseaux, dont ils en prirent plusieurs, & dissipèrent le reste.

En 1668, ces deux freres étant dans le port de *Niso*, Isle de l'Archipel, pour radouber leurs vaisseaux, ainsi que le Chevalier de *Verüe* & le sieur de *Bremond*, ils furent attaqués par 54 galeres Turques, commandées par le Capitaine *Bacha*, qui menoit un secours d'hommes, de vivres & de munitions au siège de *Candie*. Les deux freres *Themericourt*, quoique leurs vaisseaux fussent en mauvais ordre, & que ceux du Chevalier de *Verüe* & de *Bremond* fussent absolument hors d'état de servir, ils se déterminerent d'amarer leurs deux vaisseaux ensemble avec des cordages, ensorte qu'ils bouchèrent l'entrée du port, & ils attendirent ainsi généreusement que ces galeres les attaquassent. En effet, le combat commença à la pointe du jour, & ils essuyèrent toute l'artillerie des galeres: la leur répondit aussi vivement, ayant fait passer tous les canons de leurs vaisseaux du côté des Turcs. Ceux-ci voyant qu'ils ne pouvoient pas en venir à bout, ni pénétrer dans le port pour les attaquer des deux côtés, se déterminerent à faire descendre des troupes à terre qui, par leur feu continuel, les incommoderent beaucoup. Ils brûlerent aussi les agrès des vaisseaux du Chevalier de *Verüe* & de l'ainé *Themericourt*, qui étoient sur le rivage; ce qui leur causa une perte estimée plus de 30 mille livres. Enfin, les Turcs désespérant de pouvoir les forcer, ayant perdu beaucoup de monde, plusieurs de leurs galeres, qui étoient coulées à fond, d'autres endommagées, & se voyant hors de combat, prirent

le parti de les abandonner & de faire battre la retraite, & se retirèrent dans l'Isle d'*Armentieres*, pour se radouber, où ils restèrent pendant plusieurs jours. Les freres *Themericourt* les y suivirent, & demeurèrent plusieurs jours à la vue du port d'*Armentieres*; mais les galeres Turques ne voulurent pas risquer un second combat. La *Gazette de France* & les *Nouvelles publiques*, ont fait le récit de cette belle action, & rapporté qu'il fut tiré, en moins de 20 heures de tems, plus de 4000 coups de canon, sans le feu de la mousqueterie. Le Chevalier de *Themericourt* y fut légèrement blessé; ce qui ne l'empêcha pas (comme on vient de le dire) de poursuivre les galeres Turques.

Ces deux freres continuerent de faire la course contre les Infideles, tantôt ensemble, tantôt séparément. Le Chevalier fit une prise considérable, estimée plus de 50 mille écus. En la conduisant au port de Malte, il fut attaqué par 5 vaisseaux Barbaresques, contre lesquels il se défendit pendant trois jours. Ce ne fut que le dernier qu'il perdit sa prise, & les Corsaires l'abandonnerent. Il tâchoit de gagner le port de Malte, lorsqu'il survint une tempête considérable, qui jeta son vaisseau, déjà endommagé du dernier combat qu'il venoit d'essuyer, & le fit échouer sur les côtes de *Tunis*, où les Habitans recueillirent les débris de son vaisseau, & le firent Esclave. Les Tunisiens ayant appris que c'étoit le Chevalier de *Themericourt*, dont ils connoissoient la valeur par eux-mêmes, crurent que c'étoit un présent digne d'être envoyé au Grand-Seigneur MAHOMET IV du nom. On le transféra à *Constantinople*, où il fut mis dans le château des Sept-Tours; mais MAHOMET IV Payant voulu voir, il fut transféré à *Andrinople*, où il faisoit sa résidence ordinaire. L'ayant fait venir devant lui, il lui demanda « si c'étoit lui qui, » avec son vaisseau seul, avoit attaqué tant de fois ceux de ses Sujets ou de ses » Alliés, & qui avoit eu la témérité de se défendre contre 54 de ses galeres » : le Chevalier lui répondit que c'étoit lui-même. Le Grand-Seigneur loua beaucoup sa valeur, lui dit que c'étoit dommage qu'un aussi brave homme fut Chrétien, & offrit, s'il vouloit se faire *Musulman*, de lui donner le commandement général de ses vaisseaux, dignité appelée *Capitan Bacha*, avec 100 mille piastras, & une Princesse de son sang pour femme. Ce généreux Chevalier refusa toutes ses offres éblouissantes, qui auroient pu tenter un jeune homme de 24 ans, & répondit avec fermeté au Grand-Seigneur : qu'il étoit né Chrétien; Gentilhomme, & qu'il étoit de plus engagé dans un Ordre qui fait un vœu particulier de vivre & mourir en la foi de J. C. & de défendre, au péril de sa vie & de son sang, son saint nom. MAHOMET IV lui donna 24 heures pour se déterminer; mais il persista dans sa ferme résolution. Comme on vit que la douceur & les offres étoient inutiles, on employa la violence; on lui donna plusieurs fois la bastonnade, & on le mutila dans ses membres, sans pouvoir rien obtenir. Le Grand-Seigneur, touché de sa jeunesse, de sa fermeté & de sa valeur, lui auroit fait grace, s'il n'en avoit été dissuadé par l'interprète *Panaioty*, qui avoit un grand crédit sur son esprit, & tenoit un rang considérable à la Porte : il étoit ennemi particulier du Chevalier, parce qu'il avoit été souvent faire du dégât dans une Isle de l'Archipel que MAHOMET avoit donnée à l'Interprète. Enfin, fatigué d'une si longue résistance, que la douceur des offres & la violence des tortures

n'avoient pu vaincre, il ordonna qu'on lui tranchât la tête; ce qui fut exécuté dans le Parvis du Serrail d'*Andrinople*, où son corps, partagé en quatre, avec cette inscription glorieuse : (*Le fléau des mers est mort*) & sa tête au bout d'une lance, resterent exposés quelques jours; mais, de crainte que les Chrétiens n'enterraissent quelques parties du corps de ce généreux Martyr, on fit jeter le tout dans la riviere qui passe à *Andrinople*. On dit cependant que les Capucins de cette Ville ont recouvré sa tête, & la Congrégation de la *Propaganda Fide*, a fait faire un procès-verbal de son martyr. (Voyez l'Histoire de Malte par l'Abbé de Vertot).

— 3. LOUIS-LÉONOR D'ABOS, qui suit; — 4. MARIE, batifée à Themericrourt le premier Mars 1635, mariée, 1^o. par contrat du 18 Novembre 1683, à *François le Bout*, Chevalier, Seigneur d'Eschauvilliers, Grand-Maitre des Eaux & Forêts de Touraine; & 2^o. en Janvier 1701, à *Nicolas de la Tournelle*, Chevalier, Seigneur d'Angers & de la Salle, Colonel d'un Régiment de Cavalerie, & Brigadier des armées du Roi. Elle est morte veuve, sans enfans, en son château d'Eschauvilliers le 22 Avril 1743; — 5. CATHERINE, née à Themericrourt le premier Mars 1659, mariée, par contrat du 23 Juin 1686, à *Charles de Hallot*, Chevalier, Seigneur de la Chartre, Capitaine dans le Régiment de Vendôme. Elle mourut à Mantes, laissant une fille unique; — & plusieurs autres enfans morts jeunes.

LÉONOR D'ABOS eut aussi de *Charlotte-Esther le Tiran*, sa seconde femme, CHARLES-JACQUES D'ABOS, Seigneur de Jaucourt, batifé à Themericrourt le 18 Octobre 1669, & mort au château de Binanville le 23 Août 1741. Il avoit épousé, par contrat du 17 Février 1702, *Elisabeth de Bouju*, fille de *Nicolas*, Chevalier, Seigneur de Cigy & du Bosc-le-Borgne, morte sans postérité à Femainville, où elle est inhumée.

VII. LOUIS-LÉONOR D'ABOS, batifé à Themericrourt le 6 Mars 1654, reçu Chevalier de Malte au Grand-Prieuré de France le 8 Novembre 1667, Page de la Grande-Ecurie du Roi en 1671, puis Lieutenant au Régiment des Gardes-Françoises, fut blessé très-dangereusement à un siège, & mis au nombre des morts dans les nouvelles publiques. Etant devenu, par la mort de ses deux freres aînés, le chef de sa famille, il quitta la croix, se maria, & se retira à Rouen, avec la famille de sa femme. Il y mourut en odeur de sainteté, & est inhumé aux Carmes Déchauffés de cette ville. Il avoit épousé, par contrat du 13 Octobre 1683, *Marguerite Labbé*, fille de *Georges Labbé*, Chevalier, Seigneur d'Epreville, & de *Marguerite le Page*, morte à Rouen. Il laissa pour fille unique :

MARIE-MARGUERITE D'ABOS, mariée, par contrat du 26 Décembre 1703, à *Yves Maillet*, Chevalier, Seigneur de Friardel, près Orbec, vivante en 1751.

Seigneurs de GRANDCAMP & de SAINT-CLOUD en Auge.

IV. ROBERT D'ABOS, Ecuyer, Seigneur de Beauval & de Follainville, second fils d'ACHIN, & de *Denise de Boutigny*, eut en partage les Terres de Beauval & de Follainville. Il avoit épousé, par contrat du 18 Juillet 1578, *Marguerite*

de *Monnay*, Dame de Grandcamp, en la Vicomté d'Orbec, Bailliage d'Evreux, de Saint-Cloud en Auge, la Barberie & la Francardiére, fille, héritière en partie de *Jean de Monnay*, Ecuyer, Seigneur de Gauville, & de feu *Marguerite de Foullonges*. Elle est nommée dans plusieurs actes des années 1597 & 1599. Etant veuve, elle se remaria, par contrat du 15 Mai 1598, à *Guillaume de Bonnechose*, Ecuyer, Seigneur de la Boulaye, & Saint-Jean de Thenney en partie. Voyez BONNECHOSE, tome II de ce Dictionnaire. De son premier mari elle eut : — 1. ANDRÉ, qui suit ; — 2. CLAUDE, Ecuyer, Seigneur de Saint-Cloud en Auge, marié à N... *Filleuille*, dont il n'eut point d'enfans ; — 3. Et MARGUERITE, femme, par contrat du 20 Février 1623, de *Thomas de Bonnechose*, Ecuyer, Seigneur de la Volotière.

V. ANDRÉ D'ABOS, Ecuyer, Seigneur de Grandcamp, servit à l'arrière-ban, suivant un certificat du 4 Novembre 1636, fut employé au rôle des Nobles du Bailliage d'Evreux, par Sentence des Commissaires au Règlement des Tailles, du 3 Mai 1641, & fut déchargé, comme Noble, des droits de francs-fiefs, par Ordonnance du 14 Février 1657. Demeurant à Grandcamp, étant âgé de 72 ans, il eut acte de la présentation de ses titres de Noblesse pardevant M. de *Marle*, Intendant d'Alençon, où il fit comprendre tous ses enfans, le 22 Juin 1667. Il avoit épousé, par contrat du 27 Février 1623, *Marguerite de Bonnechose*, fille de *Charles*, Ecuyer, Seigneur de Calende & de la Pallezierre, & d'*Anne de Glesquin*, dont : — 1. NICOLAS, qui suit ; — 2. CLAUDE, marié à *Barbe du Moulinet*, veuve de N... *des Hayes-d'Epinay* ; — 3. ANDRÉ, âgé de 33 ans en 1667, vivant en 1697, & mort Prêtre & Curé de Grandcamp ; — 4. FRANÇOIS, Ecuyer, âgé de 30 ans en 1667 ; — 5. PIERRE, âgé de 24 ans en 1667 ; — 6. CHARLES D'ABOS, Chevalier, Seigneur de Saint-Cloud, qui fut Capitaine de Cavalerie & Major du Régiment de Clermont, d'où il fut tiré & choisi par LOUIS XIV en 1697, pour être auprès du Comte de *Toulouse*. Il fut Lieutenant de ses Gardes, & mourut le 18 Février 1716, étant à la chasse dans la plaine de Bellancour, entre le bois de Boulogne, ayant été écrasé par son cheval, qui s'abattit : il fut enterré le jour suivant à Saint-Eustache. Il avoit épousé *Marguerite Bitaut*, fille de *Jacques*, Chevalier, Seigneur de Chizé, & du grand & petit Riou, & de *Madeleine de Coullange*, morte avant son mari, dont deux filles, favoir ; — CHARLOTTE-MARGUERITE-FRANÇOISE D'ABOS, mariée, par contrat du premier Mai 1715, à *Louis-Thomas d'Angerville-d'Auvrecher*, Chevalier, Seigneur de Grainville, de Heulan, &c. mort en 1719, dont elle a eu un fils. Elle s'est remariée, le 24 Novembre 1722, à *Michel-Joseph d'Esson*, Chevalier, Seigneur de Douville, dont elle a des enfans ; — & MARGUERITE-ELISABETH-ELÉONORE, mineure en 1717, morte sans alliance ; — 7, 8 & 9. Et trois filles, comprises avec leurs freres dans la maintenue de Noblesse du 22 Juin 1667.

VI. NICOLAS D'ABOS, Ecuyer, Seigneur de Grandcamp, né en 1630, épousa, par contrat du 25 Juillet 1670, *Renée du Bois*, fille de feu *Pierre du Bois*, Ecuyer, Seigneur du Parc, & de *Susanne de Bonenfant*, dont il eut : — CLAUDE, qui suit ; — & ANNE, mariée, par contrat du 14 Novembre 1699,

avec *Louis Lucas*, Ecuyer, Seigneur de Clermont, fils de *Jean* & de *Jeanne-Elisabeth de Bec-de-Lievre*.

VII. CLAUDE D'ABOS, Ecuyer, Seigneur de Grandcamp, épousa, par contrat du 6 Novembre 1706, *Marie Allorge*, fille de *Anne*, Ecuyer, Seigneur de Malicorne, & de *Agnès Mauduit*. Elle se remaria à *Georges de Breignere*, Ecuyer, Conseiller du Roi, Maire perpétuel & Lieutenant-Général de la Ville de Verneuil. Elle eut de son premier mari :

VIII. JACQUES-CLAUDE-PIERRE D'ABOS, Ecuyer, Seigneur de Grandcamp, né le 30 Octobre 1718, qui épousa, 1^o. par contrat, reconnu le 21 Mars 1740, *Marguerite-Henriette de Vaumesle*, fille de *Jean-Batiste*, Ecuyer, Seigneur & Patron de Saint-Michel de Livet, & de *Catherine du Bois*, niece de *Renée du Bois*, femme de NICOLAS D'ABOS, Seigneur de Grandcamp : & 2^o. le 11 Février 1777, *Demoiselle N. . . le Grix de la Fontelaye*, fille de *N. . . le Grix*, Ecuyer, Seigneur de la Fontelaye, & de *N. . . Frogex*. Du premier lit il a eu :

IX. PIERRE-JACQUES D'ABOS, né le 12 Février 1741, mort en Avril 1771, sans postérité de son mariage, contracté en Février 1767, avec *Constance de Liberge*, fille de *N. . . de Liberge*, Ecuyer, Seigneur & Patron de Grandchain. Elle est décédée en Mars 1778.

Seigneurs de LA PELLETIERE, près Châteauneuf, au Bailliage de Chartres, &c.

IV. CHARLES D'ABOS, Ecuyer, Seigneur de Herville, troisième fils d'ACHIN & de *Denise de Boutigny*, fut exempté du ban & arrière-ban, par le Roi, le 9 Février 1695, en considération de ses services, en qualité de Capitaine d'une compagnie de Gens de pied, obtint exemption du logement de Gens de guerre, le 23 Décembre 1696 ; & eut ordre, le 25 Août 1697, de lever une compagnie de 100 hommes de pied. Il vendit à GILLES D'ABOS, son frere, le 8 Mars 1608, tous les droits qu'il pouvoit avoir sur les Terres & Seigneuries de Herville, de Themericourt, avec le quint de la Terre de Boissy, du chef de *Denise de Boutigny*, leur mere. Il épousa, le 17 Septembre 1686, *Anne de Canquelin*, fille de *Denis*, Seigneur de la Pelletiere, & de *Claude de Denise*. Elle étoit veuve le 16 Mai 1626, & elle eut la garde-noble de ses enfans, qui sont : — 1. MAXIMILEN, qui suit ; — 2. CHARLES, dont la postérité sera rapportée après celle de son aîné ; — 3. & LOUISE, mariée, par contrat du premier Juillet 1612, avec *Tannegui de l'Estang*, Ecuyer, Seigneur du Labit, fils de feu *Jean de l'Estang*, Ecuyer, Seigneur du Labit & de Mandreville, & de *Sufanne Guerard*.

V. MAXIMILIEN D'ABOS, Ecuyer, Seigneur de la Pelletiere & de Marville-le-Moutier-Brulé, qualifié Chevalier de l'Ordre du Roi, dans plusieurs actes des 9 Juillet 1629 & 8 Février 1631, eut commission, le 13 Août 1636, de lever une compagnie de 100 hommes de pied pour le service du Roi. Il fut présent au contrat de mariage de CHARLES D'ABOS, son frere, & à celui de LOUIS D'ABOS, son neveu, le 18 Juin 1662. Il étoit mort en 1668, & avoit épousé, par contrat du 22 Mai 1625, *Marguerite Viole*, fille

d'*Eustache Viole*, Ecuyer, Seigneur de Soullers, & de *Judith de Boulainvilliers*. Etant devenue veuve, elle eut acte de la représentation des titres de Noblesse de son mari pardevant *M. de Marle*, Intendant d'Alençon, & déclara n'avoir que deux filles, savoir; ANGÉLIQUE D'ABOS, mariée avec *Louis de Recard*, Ecuyer, Seigneur de Saint-Martin, d'avec lequel elle étoit séparée le 24 Janvier 1669; — & CATHERINE D'ABOS, mariée par contrat du 17 Août 1649, avec *Louis de Boulene*, Ecuyer, Seigneur de la Tour neuve.

Seigneurs DE SAINT-HILARION.

V. CHARLES D'ABOS, Ecuyer, Seigneur de Saint-Hilarion, près Château-neuf, fils puiné de CHARLES, & d'*Anne de Canquelin*, servit au siège de Gravelines en qualité d'homme d'armes de la compagnie du Maréchal de la Meilleraye, suivant plusieurs certificats. Il reçut un aveu le 30 Décembre 1653, & mourut le 28 Janvier 1662. Il avoit épousé, par contrat du 28 Décembre 1626, *Anne du Tertre*, fille de feu *Louis*, Ecuyer, Seigneur de Montaignu, & de *Catherine Lépine*, dont il eut: — 1. LOUIS, qui suit; — 2. CHARLES, Seigneur de Marville, Enseigne dans le Régiment Cardinal en 1655, puis Lieutenant de Cavalerie dans le Régiment de Lorraine, tué au siège de Mont-Médi; — 3. MARGUERITE, mariée à *François le Verrier*, Ecuyer, Seigneur de la Leu; — 4. MARIE, alliée, à l'âge de 25 ans, à *Claude de Mazis*, Ecuyer, Seigneur de Nuifement, près Evreux. Elle vivoit encore en 1701; — 5. Et ELISABETH, qui fut présente au contrat de mariage de son frere, en 1662.

VI. LOUIS D'ABOS, Ecuyer, Seigneur de Saint-Hilarion & de Marville-le-Moutier-Brulé, épousa, par contrat du 18 Juin 1662, *Marie le Tellier*, fille de feu *Hector le Tellier* & de *Marie Naugors*. Elle étoit veuve le 7 Juin 1686. Ses enfans furent: — 1. CLAUDE, qui suit; — 2. FRANÇOIS, tué au service, sans alliance; — 3. CHARLES, Ecuyer, Seigneur de Marville, qui passa procuration à sa mere, le 7 Juin 1686, & fut tué au siège de Philisbourg, sans postérité; — 4. Et MARIE-LOUISE, née le 14 Janvier 1675, baptesmée dans la Paroisse de Saint Hilaire-du-Mont à Paris, reçue à Saint-Cyr en 1687, & morte sans alliance.

VII. CLAUDE D'ABOS, Ecuyer, Seigneur de la Pelleriere & de Saint-Hilarion, servit, depuis 1680 jusqu'en 1697, dans le Régiment de Royal-Cavalerie, dont il fut Aide-Major, & ensuite dans les Gendarmes de la Garde. Il fut maintenu dans sa Noblesse par Jugement rendu de *M. Phelipeaux*, Intendant de Paris, le 4 Septembre 1701, étant alors âgé de 26 ans. Il épousa, 1°. par contrat du 5 Mai 1699, *Elisabeth de Baudouin*, fille de feu *François de Boudouin*, Ecuyer, Seigneur de la Chapelle, & d'*Elisabeth de Villereau*, dont il n'eut point d'enfans; & 2°. *Ambroise-Marie de Grandmesnil*, fille de *Pierre*, Ecuyer, Seigneur de Meslé & de Crepainville, & de *Gabrielle de Fillemain*. De ce second lit sont issues: — 1. LOUISE-MADELEINE, morte jeune & sans alliance; — 2. Et LOUISE-AMBROISE, mariée, 1°. par contrat du 8 Novembre 1724, à *Pierre d'Urville*, Chevalier de Saint Louis, Capitaine & Major du Régiment Royal-Etranger, Cavalerie,

mort en Allemagne, sans postérité, en Avril 1748; & 2°. *Charles-Gilles Le Cornu*, Chevalier, Seigneur d'Oinville, Capitaine au Régiment d'Enghien, Chevalier de Saint Louis, Gouverneur de Dreux, sans enfans.

Les armes : de sable, au chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent, 2 & 1.

ABOT-DE-CHAMPS, famille noble originaire du Perche, Diocèse de Sées, Election de Mortagne, Généralité d'Alençon; dont nous allons parler ici, d'après l'*Armorial de France. Registre I. pag. 6.*

I. JEAN ABOT, Ecuyer, Seigneur de Mellay, & *Jeanne*, sa femme, vivoient le 30 Juillet 1399. Ils laisserent de leur mariage :

II. GUILLAUME ABOT, I. du nom, Ecuyer, vivant le 16 Juin 1400, qui, de sa femme, qu'on ne connoît point, laissa pour fils :

III. PIERRE ABOT, I. du nom, Ecuyer, Sieur de Gournay, en 1463, marié à *Jeanne Gabelle*, fille & héritière de *Jacques Gabelle*, Sieur de la Chaife, dont vint :

IV. DENIS ABOT, Ecuyer, Seigneur de la Chaife, de Loifeliere, du Jarroffay, & de la Grande Bretonniere, qui donna son aveu & dénombrement le 25 Juin 1532, à *Marie de Luxembourg*, Duchesse douairiere du Vendômois, & Dame de Nogent-le-Rotrou, à cause de ladite Terre & Seigneurie de la Chaife, mouvante de la Châtellenie de Nogent. Il avoit épousé, par contrat du 6 Septembre 1483, *Antoinette de la Cherve*, & en eut : — 1. GUILLAUME, qui suit; — 2. JEAN, Curé, Chanoine de Notre-Dame de Mortagne; — 3. FRANÇOIS, Sieur de la Mauveziniere; — 4. & PIERRE, qui fit un accord avec ses freres aînés, sur les différens qu'ils avoient eus, pour les partages des biens de leurs pere & mere.

V. GUILLAUME ABOT, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Chaife, Conseiller ordinaire en la Cour des Grands-Jours du Comté du Perche, le 18 Juin 1526, ensuite, Président en l'Echiquier, & Chancelier d'Alençon, puis, Conseiller au Parlement de Paris, avoit épousé, le 15 Mars 1522, *Agnès Croquet*, fille de *Mathurin Croquet*, Citoyen de Paris, & de Noble *Agnès Goulas*, dont : — 1. GUILLAUME, Ecuyer, Seigneur du Réray en Bourbonnois, Conseiller au Parlement de Paris; — 2. GILLES, qui suit; — 3. & GALOIS, Chevalier, Seigneur de la Chaife, Gentilhomme de la Maison du Roi.

VI. GILLES ABOT, Ecuyer, Seigneur du Réray, de la Chaife & de Champs, Enseigne des cent Gentilshommes de la Maison du Roi, & Gentilhomme servant de Sa Majesté, servit en qualité d'Enseigne, à la Cérémonie des Chevaliers de l'Ordre du saint Esprit, faite en la ville de Rouen, le 5 Janvier 1597. Il avoit épousé, le 28 Juin 1580, *Françoise de Sansavoir*, fille de Noble Seigneur Messire *Jean de Sansavoir*, Chevalier, Seigneur de Gourrigue, Conseiller, Maître-d'Hôtel ordinaire du Roi, & de *Bertranne-le-Grand*. De ce mariage vint :

VII. ANTOINE ABOT, Ecuyer, Seigneur de Champs, créé Chevalier de l'Ordre du Roi, le 31 Mai 1636, Gentilhomme servant de Sa Majesté, & Maréchal-des-Logis de la Compagnie des Gendarmes du Comte de *Tresmes-*

Il avoit épousé le 13 Janvier 1618, *Renée du Pafsi*, fille de *Jacques du Pafsi*, Sieur de la Haye, Lieutenant particulier à Mortagne, & d'ESPRIE ABOT; leurs enfants furent, JEAN ABOT, Ecuyer, Seigneur de Champs & de Lignerolles, qui a fait postérité; mais elle nous est inconnue; & PIERRE qui suit.

VIII. PIERRE ABOT, II. du nom, Ecuyer, Sieur du Réray & de Champs, Lieutenant au Régiment de Picardie, épousa le 7 Mars 1658, *Marie du Chefnay*, fille de *Charles du Chefnay*, Ecuyer, Sieur du Marais, & de *Marie de Gueroult*, dont :

IX. JACQUES ABOT, Ecuyer, Sieur du Reray, de Champs, Seigneur de Hautpoix, maintenu dans sa Noblesse par ordonnance de M. de Marle, Commissaire départi en la Généralité d'Alençon, du 4 Juillet 1666, sur les preuves qu'il en fit depuis 1399. Il fit hommage au Roi de sa Terre & Seigneurie de Hautpoix, en sa Chambre des Comptes à Rouen, le 2 Mars 1697, qu'il tenoit dans la mouvance de la Châtellenie de Mortagne, avoit épousé, le 19 Novembre 1683, *Marguerite Pelard*, fille de *Pierre Pelard*, Sieur de la Ronce, & de *Marguerite Guillé*. De ce mariage sortit :

X. PIERRE ABOT, III. du nom, Ecuyer, Seigneur de Champs, au pays du Perche, Diocèse de Sées, où il demeuroit, qui épousa, le 7 Mars 1711, *Marie-Madeleine Barril*, fille de *René Barril*, Ecuyer, Seigneur, & Patron de Feings, Mauregard, &c. Conseiller Secrétaire du Roi, Lieutenant Criminel au Baillage de Mortagne, & de *Madeleine Moreau*, dont est issu :

XI. PIERRE-RENÉ ABOT DE CHAMPS, Ecuyer, né le 29 Mai 1718, reçu Page du Roi en sa petite Ecurie, le 16 Août 1734, sur ses titres de Noblesse qu'il produisit alors en remontant à JEAN ABOT, Ecuyer, Seigneur de Mellay, vivant en 1399.

Il y a d'autres branches de cette famille que nous ne connoissons point.

Les Armes : écartelées au 1. & 4. d'azur, à une coquille d'argent; au 2. & 3. à une branche de fougere de sinople, posée en pal.

ACHÉ DE MARBEUF, en Normandie, ancienne Noblesse distinguée par ses alliances & ses services, qui remonte par filiation suivie à

I. EUDES D'ACHÉ, Chevalier, Seigneur de Beuzeral, marié à *Jeanne Mauvoisin*, laquelle étant veuve au mois de Juillet 1428, fournit au Roi son aveu de la Terre & Seigneurie de Serquigny, qui lui étoit échue par la mort de *Guillaume Mauvoisin*, & de Noble Dame Madame *Isabeau de Harcourt*, ses pere & mere. Elle eut de son mariage :

II JEAN D'ACHÉ, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Beuzeral, qui épousa *Marie Tournebu*, Dame de Marbeuf, près d'Evreux. De cette alliance vint :

III SIMOM D'ACHÉ, Ecuyer, Seigneur de Serquigny & de Beuzeral, qui étoit marié, en 1466, à *Catherine de Courtenay*, fille de *Jean de Courtenay*, Chevalier, Seigneur de Bléneau, Champignelle, &c. & de *Catherine de l'Hôpital*, dont :

IV. JEAN D'ACHÉ, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Serquigny & de Marbeuf,

Marbeuf, qui fit hommage au Roi en sa Chambre des Comptes de Paris, le 25 Mai 1487, tant à cause des Fiefs, Terres & Seigneuries de Marbeuf, de Fumechon & de la Barre, mouvante du Comté de Beaumont-le-Roger, que pour la Seigneurie de Villequier, mouvante du Vicomté de Caudebec, & pour celle de Bliquetuit, mouvante du Vicomté de Pont-Audemer. Il obtint des Lettres Royaux, le 22 Juin 1496, pour rentrer, par droit de lignage, dans la possession de la Châtellenie de Beaumesnil, que *Jean de Tournebu*, son grand oncle, avoit donnée, en 1458, à *Jean de Lorraine*, pous l'unir à perpétuité à son Comté de Harcourt, contre laquelle convention, son neveu le Duc de Lorraine l'avoit transportée à *Jean*, Bâtard de Vaudemont, son oncle, pour le prix de 2000 écus d'or. Il avoit épousé, par accord du 24 Septembre 1489, *Louise de Dreux*, fille de Noble Seigneur *Gauvain de Dreux*, Chevalier, Seigneur de Muzi, de Louie, &c. & de *Marguerite de Fourneaux*. De ce mariage vint :

V. CHARLES D'ACHÉ, Chevalier, Seigneur de Serquigny & de Marbeuf, Pannetier du Roi FRANÇOIS I. Il obtint des Lettres de relief d'adresse, le 10 Février 1535, par lesquelles le Roi renvoya au Parlement de Rouen le jugement du procès qu'il avoit, comme héritier de *Louise de Dreux*, sa mere, contre le Seigneur de *Beu* & la Vicomtesse d'*Assy*, à cause du partage, qu'il leur demandoit dans la succession de *Catherine de Dreux*, sa tante, Dame d'Esneval, femme de *Louis de Brezé*, Comte de Maulévrier, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Grand Sénéchal de Normandie. Il avoit épousé, le 22 Avril 1524, *Marguerite de Vassy*, fille de *Philippe de Vassy*, Vicomte hérédital de Fontenay-le-Marmion, Seigneur de la Quaise, &c. & de *Jeanne de Rupierre*, dont sortit :

VI. JEAN D'ACHÉ, III. du nom, Seigneur de Serquigny, & de Marbeuf, Ecuyer ordinaire d'Ecurie du Roi, par Lettres du 27 Mai 1567, Capitaine du Château de Tancarville, l'an 1590, avoit épousé, le 19 Février 1546, *Renée le Conte*, fille de Noble & puissant Seigneur *Charles le Conte*, Seigneur & Baron de Nonant, & de *Catherine d'Amfreville*. Il en eut :

VII. GILLES D'ACHÉ, Ecuyer, Seigneur de Fontenay & d'Azeville, qui fut lieutenant de la Compagnie de Gendarmes du Seigneur de *Fervagues*, en 1594; & avoit épousé, par contrat du 17 Juillet en 1583, *Madeleine de Mailloc*, fille & héritiere de Noble & puissant Seigneur *Jacques de Mailloc*, Seigneur du Mont de la Vigne, & de *Françoise de Crequy*, sa veuve, remariée alors avec haut & puissant Seigneur Messire *Georges de Mathan*, Baron de Saint-Ouen, Chevalier de l'Ordre du Roi. Leurs enfants furent : — 1. JACQUES, qui suit ; — 2. FRANÇOIS, Seigneur du Hommet ; — 3. Et ROBERT D'ACHÉ, Seigneur de Fontenay, auxquels ladite *Madeleine de Mailloc*, leur mere, donna le passage, le 19 Mars 1617, dans les biens qui leur étoient échus par la mort de leur pere.

VIII. JACQUES D'ACHÉ, Ecuyer, Seigneur de Marbeuf, épousa, le 14 Juin 1616, *Marguerite de la Luzerne*, fille de *Pierre de la Luzerne*, Ecuyer, Seigneur de Brévant, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Gouverneur du Mont-Saint-Michel, dont vint :

IX. GABRIEL D'ACHÉ, I du nom, Ecuyer, Seigneur de Saint-Aubin &
Tom. XIII. D

de Marbeuf, marié, le 6 Septembre 1667, à *Catherine de Baudry*, fille de *Hamon de Baudry*, Ecuyer, Seigneur de Piencourt, & de *Charlotte de la Motte*, de laquelle il a eu : — **PIERRE-FRANÇOIS-PLACIDE**, qui suit ; — & entr'autres sœurs, **MARIE-ANNE D'ACHÉ**, reçue à Saint-Cyr le 10 Décembre 1686, sur ses titres de Noblesse, produits alors pour sa réception.

X. **PIERRE-FRANÇOIS-PLACIDE D'ACHÉ**, Ecuyer, Seigneur de Marbeuf, reçu Page du Roi en sa Grande-Ecurie, le 1 Avril 1686, épousa, le 20 Mai 1694, *Anne du Rolet*, fille de *François du Rolet*, Seigneur de Normanville, Gouverneur de Louviers, & Lieutenant de Roi des ville & château de Caen, dont : — **GABRIEL**, qui suit ; — **LOUIS D'ACHÉ**, qui résidoit, avec son frere, en la Paroisse de Saint Denis à Evreux.

XI. **GABRIEL D'ACHÉ**, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Marbeuf, a été Capitaine au Régiment des Vaisseaux. Nous ignorons sa postérité, faute de *Mémoire*.

De la même maison est N. . . **D'ACHÉ DE MARBEUF**, Chef-d'Escadre de la promotion de 1756, en prenant le commandement de l'escadre qui a été aux Indes, ensuite nommé Lieutenant-Général des armées navales en 1761, Grand-Croix de l'Ordre de Saint Louis en 1766. Il a pour neveu le Marquis de *Marbeuf*, marié à Demoiselle *N. . . . Michel*, fille de feu *M. Michel*, de Nantes, un des Directeurs de la Compagnie des Indes, dont des enfans. C'est tout ce que nous savons de cette maison, faute d'instruction.

Les armes : *chevronné d'or & de gueules, de six pieces*. Article extrait de l'Armorial de France, registre I, part. I, p. 6 & suiv.

ACRES (DES) : cette Maison paroît très-ancienne en Normandie.

Quelques Auteurs prétendent que ce nom a été donné à un Seigneur qui, étant à la suite de *Godefroi de Bouillon*, se signala à la prise de *Saint-Jean-d'Acres*, & devoit dès-lors être un Officier distingué dans l'armée des Croisés ; d'autres, ce qui paroît plus probable, veulent que le nom **DES ACRES** est propre à cette maison, de celui de la Terre des Acres, située Paroisse de la Bourgondiere, & à deux lieues de Châteauneuf en Thimerais, parce qu'il est notoire que dans les siècles reculés les Seigneurs ne portoient point d'autre nom que celui de leurs Terres & Seigneuries. Ce qui paroît favorable à ce dernier sentiment, est que *Fével*, dans sa Comosgraphie, dit qu'un nommé **FRANÇOIS-DES ACRES**, s'étant attaché à *GUILLAUME le Conquérant*, Duc de Normandie, lorsqu'il conquit l'Angleterre, fut ensuite chargé par ce Prince de conduire le secours qu'il envoyoit à l'Empereur, qui étoit en guerre contre son frere. Cet Empereur, en récompense de ses services & de sa vertu, lui fit porter sur son écu *trois aigles de sable en champ d'argent*, armes que cette Maison porte encore aujourd'hui. On rapporte même que dans les débris de la Terre des *Acres*, on y a vu une cheminée en pierre, sur le linteau de laquelle lesdites armes étoient gravées.

Quoi qu'il en soit, comme nous n'avons donné qu'une notice de cette Maison dans le *tome I* de notre Dictionnaire, pag. 33 & 34, en voici la Généalogie, d'après un *Mémoire* envoyé.

I. JEAN DES ACRES, le premier connu par filiation suivie, eut trois fils, savoir : — ROBERT, qui suit ; — FLORENTIN & HONORAT, dont on ignore la destinée.

II. ROBERT DES ACRES, laissa pour fils :

III. MARC DES ACRES, qui épousa *Marguerite du Tillon*, & en eut :

IV. GUILLAUME DES ACRES, qui, de son mariage avec *Judith du Teil*, eut :

V. JEAN DES ACRES, II. du nom, marié à *Jeanne le Ballu*, dont :

VI. JEAN DES ACRES, III. Ecuyer, Sieur de la *Barberie*, ainsi qualifié dans différens actes & traités des années 1497, 1518, 1520, & autres. Il fut reçu au serment de fidélité, comme *Gentilhomme*, par *François de Vendôme*, Vidame de Chartres, le 20 Janvier 1543, & avoit épousé l'héritière de *Saint-Preu-Chenonville*, dont :

VII. FLORENTIN DES ACRES, qui assista, avec les autres *Gentilshommes*, au procès-verbal de la réduction de la coutume de Châteauneuf en Thimerais, le 8 Mai 1553, & mourut vers 1563. Il avoit épousé noble *Marguerite le Moine*, qui lui porta la Seigneurie de la Chapelle-Viel. Elle étoit petite niece du Cardinal *le Moine*, Fondateur du Collège de son nom, à Paris. De ce mariage vint :

VIII. SÉBASTIEN DES ACRES, I. du nom, qui fut un des 600 *Gentilshommes* qui accompagnèrent HENRI IV, lorsqu'il fut sacré à Chartres, le 27 Février 1594. La confiance que l'on avoit en sa probité, le fit choisir, en 1605, par la Noblesse du Bailliage d'Alençon, pour recevoir les deniers du ban & arriere-ban. Il mourut le 16 Août 1606, & avoit épousé, en Janvier 1588, *Marie d'Aubray*, fille aînée de *Nicolas d'Aubray*, Chevalier, Seigneur & Baron de Laigle, & de *Jeanne de Godefroy*, celle-ci sœur de *Jacques de Godefroy*, Chevalier de l'Ordre du Roi, qui assista, pour la Noblesse de la Vicomté de Caudebec, à la réduction de la coutume de Normandie. C'est par ce mariage que la Terre & Seigneurie de Laigle est entrée dans la Maison DES ACRES, ladite *Marie d'Aubray* l'ayant eue par le partage qu'elle fit avec ses deux sœurs, après le décès de ses deux freres, & de ses pere & mere. Leurs enfans furent : — 1. NICOLAS, qui suit ; — 2. JEAN, Chevalier de Malte, qui se distingua beaucoup sur les vaisseaux du Roi, lorsque M. de *Montmorency* défit la flotte des Rochelois rebelles, devant l'Isle de Ré, en 1626 ; — 3 & 4. SÉBASTIEN & MARQUIS, morts à la fleur de leur âge, sans alliance ; — 5. Et RENÉE, mariée, en 1615, à *Louis de Bonneville*, Ecuyer, Seigneur dudit lieu, & du Chambelard.

IX. NICOLAS DES ACRES, Seigneur de la Chapelle-Viel & de la Baronnie de Laigle, tué au siège de la Rochelle, le 9 Septembre 1628, avoit épousé, le 12 Mai 1612, *Geneviève de Vipart*, fille de *Guillaume de Vipart*, Chevalier de l'Ordre du Roi, Seigneur de Silly, & de *Françoise de Saint-Pierre*, Baronne de la Ferté-Fresné & des Autieux, dont : — JACQUES, qui suit ; — & une fille, morte sans alliance.

X. JACQUES DES ACRES, Seigneur de la Chapelle-Viel & Baron de Laigle, obtint du Roi LOUIS XIV, en récompense de ses services, & de ceux que ses ancêtres avoient rendus à l'Etat, l'érection de sa Baronnie de

Laigle en *Marquisat*, par Lettres-Patentes du mois d'Avril 1653, enregistrées en la Chambre des Comptes de Rouen, le 19 Octobre 1654. Il fut depuis Lieutenant pour le Roi des Bailliages d'Alençon & d'Evreux, & mourut le 3 Juillet 1693. Il avoit épousé, vers 1640, *Marie de Briançon*, fille de *Louis de Briançon*, Chevalier, Seigneur & Baron de la Saludie, & d'*Olive de Gomer*, Dame du Breuil, dont : — 1. LOUIS, qui suit; — 2. CHARLOTTE-HÉLÈNE, morte en 1722, femme de *Louis d'Heriffy*, Chevalier, Seigneur de Fierville & du Fontenil; — 3. SUSANNE-JACQUELINE, Religieuse à la Chaife-Dieu, Ordre de Fontevault; — 4. GENEVIÈVE-THÉRESE, Religieuse Bénédictine au Couvent de Laigle; — 5. Et CHRÉTIENNE-MADELEINE, Religieuse au même Couvent, où elle est morte Prieure, en 1713.

XI. LOUIS DES ACRES, I. du nom, Seigneur de la Chapelle-Viel, Baron du Lac & de la Saludie, Marquis de Laigle, Lieutenant pour le Roi aux Bailliages d'Alençon & d'Evreux, sur la démission de son pere, en 1669, épousa, au mois de Mars de la même année, *Marie-Charlotte de Lancy*, morte le 27 Août 1724, fille de *Henry de Lancy*, Marquis de Raray, & de *Catherine d'Angennes*, Gouvernante des Princesses, filles de GASTON DE FRANCE, Duc d'Orléans. Il avoit fait le voyage de Hongrie, en 1664, s'étoit trouvé à la bataille de Saint-Gothard, & mourut le 21 Mars 1717, ayant eu de son mariage : — 1. LOUIS-JACQUES, qui suit; — 2. JEAN-BATISTE, Chevalier de Malte, Lieutenant des vaisseaux du Roi, mort en 1713; — 3. TOUSSAINT, Prieur de la Genevraye & de Saint-Nicolas du château de Laigle, mort en 1709; — 4. CHARLES-HIPPOLITE, Chevalier de Malte, premier Ecuyer du Comte de Charolois, mort devant Belgradé en 1717; — 5. MARIE-LOUISE, Gouvernante des Princesses de Condé, & Dame d'honneur de Mademoiselle de Charolois, morte en 1723, sans alliance; — 6. MARIE-CHARLOTTE, Prieure des Filles-Dieu de Chartres; — 7. Et CATHERINE-JEANNE, Religieuse Bénédictine, Prieure de Laigle, puis du Couvent de Lôigny, & morte Abbesse de Saint-Nicolas de Verneuil, en 1764.

XII. LOUIS-JACQUES DES ACRES, Seigneur de la Chapelle-Viel, Baron du Lac & de la Saludie, Marquis de Laigle, né à Paris le 8 Janvier 1671, a servi avec distinction dans sa jeunesse, tant en Italie qu'en Allemagne, en qualité de Capitaine de Cavalerie, s'est signalé particulièrement dans une action devant le camp de Roott, où il commandoit une garde ordinaire, le 24 Juin 1694, de laquelle M. le Maréchal de Lorge jugea à propos de rendre compte à LOUIS XIV, en des termes très-flatteurs. Il forma ensuite un Régiment d'Infanterie de son nom, fut nommé Brigadier des armées du Roi le 26 Avril 1704, & Lieutenant de Roi en la Province de Normandie. Il avoit épousé, 1°. en 1698, *Marie Choppin*, morte en 1723, fille de N. . . *Choppin*, Secrétaire du Roi; & 2°. en 1732, *Marie-Françoise-Gabrielle de Châteauthierry*, alors veuve du Baron de Ray, pere de Madame Duplex de Bacquencourt. Du premier lit sont issus : — 1. LOUIS-GABRIEL, qui suit; — 2. MARIE-MADELEINE, née le 19 Mai 1700, mariée, le 11 Mai 1724, avec *Parfait de Prunelé*, Chevalier, Seigneur de Saint-Marc, près Etampes, & de Thionville, mort au commencement de Septembre 1771, &

elle, dès le 22 Décembre 1762; — 3. MARIE-CHARLOTTE, née le 16 Avril 1702, mariée, le 2 Décembre 1720, à *Jacques-Adrien-Alexandre du Bosq*, Chevalier, Seigneur, Comte de Marchainville, dont elle est devenue veuve en 1747, avec une fille non mariée; — 4. ANGÉLIQUE-CHARLOTTE, mariée au mois d'Avril 1726, avec *Louis de Karuel de Meray*, Capitaine de Dragons, & Gentilhomme de M. le Duc d'Orléans, mort en 1744, étant veuf depuis le mois de Février 1740, laissant un fils, mort en 1747; — & une fille, mariée en 1745, à *N. . . de Boisgarein*; — 5. MARIE-LOUISE-ANGÉLIQUE, dite *Mademoiselle de Laigle*, née le 18 Juin 1704, morte sans alliance, à Paris, en 1746, & du second lit; — 6. LOUIS DES ACRES, né au mois d'Avril 1734, reçu Chevalier de Malte de minorité. Il a servi dans les Gardes-Françaises jusqu'en 1747, qu'il a été fait Guidon de Gendarmerie, successivement Enseigne, Brigadier & Mestre-de-Camp des Cuirassiers. Il a quitté la croix, a pris le titre de Comte de *Laigle*, & a épousé, le 3 Mars 1763, *Anne-Espérance de Chauvelin*, veuve sans enfans, du 30 Janvier 1748, de *Henri Colbert de Maulevrier*, & fille de l'ancien Garde des Sceaux, & d'*Anne Cahouet de Senneville*, dont un fils, né le 13 Août 1764.

XIII. LOUIS-GABRIEL DES ACRES, Chevalier, Marquis de Laigle, Colonel du Régiment d'Enghien en 1723, Brigadier des armées du Roi en 1740, fut fait Maréchal de Camp dans le Fort-Louis du Rhin, où il s'étoit jetté avec son détachement, lorsque le Prince *Charles de Lorraine* passa cette rivière avec son armée, & conserva toujours ce poste important. La confiance qu'on avoit en lui, fit que le Roi lui laissa la garde & la défense d'Ostende, lors de la conquête de cette place, & en récompense de ses services, le fit Lieutenant-Général de ses armées en 1748, & Lieutenant de Roi en la Province de Normandie. Il est mort en Février 1774, âgé de 69 ans, & avoit épousé, 1°. en 1735, *Marie-Anne Petit de Villeneuve*, morte sans postérité, la même année, six semaines ou environ après son mariage. Elle étoit veuve, du 21 Octobre 1734, de *Jean-Batiste-Maximilien le Féron*, Maître des Requêtes, & fille de *Nicolas Petit*, Chevalier, Seigneur de Villeneuve, Passy, Conseiller, puis Président de la Cour des Aides de Paris, & de *Marie-Anne Negret*. Il avoit épousé, 2°. en 1740, *Françoise-Gillette Locquet de Grandville*, fille de *Charles Locquet*, Seigneur de Grandville, Armateur de Saint-Malo; 3°. le 19 Mai 1756, *Anne-Salomé-Josèphe de Waës*, fille de *Jean-Guillaume-Anne*, Baron de *Waës* & du Saint-Empire, libre Seigneur de Kessenich, & de *Catherine-Augustine-Josèphe-Vanden Berghe de Limminghe*. Du second lit sont nés un garçon, mort en Avril 1751, & une fille, morte avant sa mere; & du troisieme lit, un garçon, né à Paris, sur la Paroisse Saint Sulpice, le 27 Mars 1758.

Les armes: d'argent, à trois aigles de sable, 2 & 1.

ADHEMAR, en Languedoc: dans le tome premier du *Dictionnaire de la Noblesse*; nous avons donné, page 37, la Généalogie de la maison d'*Adhemar*, fournie par M. le Comte d'ADHEMAR, Ambassadeur du Roi à Bruxelles. On lit aussi, tome *IV*, de notre premiere édition page 134, un mémoire de la maison d'*Azemar*, qui dit, que les noms *Azemar* &

ADHEMAR sont des noms syonymes & ne forment que la même maison. La famille d'ADHEMAR en Languedoc, rapportée *tome I.* du *Dictionnaire de la Noblesse*, page 613, reconnoît pour être de sa famille, la branche d'ADHEMAR, établie aujourd'hui à Bordeaux, dont JOSEPH d'ADHEMAR, mort en 1781, étoit chef, & a laissé une femme & des enfants, nous en avons déjà parlé dans les *Etrennes de la Noblesse* de 1781. Il avoit pour auteur ANTOINE d'ADHEMAR, Seigneur de Montfnaiz, marié en 1400, à Noble *Gaillarde de Luzançon*, lequel parvenu à une extrême vieillesse, au défaut d'enfants mâles de son fils CHARLES, substitua tous ses biens sur la tête de GAILLARDE d'ADHEMAR, sa fille aînée, & au défaut d'enfants mâles de celle-ci, à JEANNE d'ADHEMAR, sa seconde fille, toutes deux sœurs de CHARLES.

Après la mort d'ANTOINE d'ADHEMAR, *Gaillarde de Luzançon*, sa veuve, maria, en 1491, son fils CHARLES, avec Noble *Louise de Merle*, fille de noble puissant homme *Garin de Merle*, Seigneur de Montpeiros, &c. de ce mariage vint ; 1. GUILLAUME d'ADHEMAR, Seigneur de Montfnaiz, qui eut des enfans de sa femme, dont on ignore le nom ; 2. & LOUIS, qui suit.

LOUIS d'ADHEMAR, qualifié dans plusieurs actes de 1550, Seigneur de Montfnaiz & de Creissel, épousa *Jeanne Martin*, dont il eut :

JEAN d'ADHEMAR, Seigneur de Montfnaiz, qui succéda aux biens de son pere, & épousa Demoiselle *Gabrielle de Curriere*, le 1 Février 1654, fille de N... *de Curriere*, Seigneur de Vabres, & *d'Isabeau de Corneillan*, d'une illustre famille de *Rouergue*, de ce mariage est sorti : FRANÇOIS d'ADHEMAR, marié le 16 Janvier 1696. De ce mariage, sont sortis ; 1. JOSEPH, qui suit, 2. THOMAS, qui sert à la Havanne ; — 3. & FRANÇOIS, dont on ignore la destinée.

JOSEPH d'ADHEMAR, Ecuyer, Seigneur de Montfnaiz, mort en 1781, avoit épousé, 1°. le 11 Octobre 1706, Mademoiselle N... *Dubos*, dont il a eu plusieurs enfans, qui sont morts ; &, 2°. Demoiselle *Catherine Lurat*, veuve, en 1781, dont elle a plusieurs enfans, savoir : — 1. PIERRE d'ADHEMAR, âgé de 15 à 16 ans, qui a embrassé l'état ecclésiastique ; — 2. PIERRE CLEMENT, âgé de 12 à 13 ans ; — 3. CATHERINE, âgée de 14 ans ; — 4. & MARIE, âgée à-peu-près de 12 ans, en 1782. Les armes : d'or à trois bandes d'azur, sur mi-parti de France, & de Toulouse voyez *tome I.* page 37 & suivantes, à la GÉNÉALOGIE d'ADHEMAR.

AGUESSEAU : Maison illustre, établie à Paris, qui a donné un Chancelier de France. Elle a possédé anciennement des terres dans l'Isle d'Oléron & en Saintonge. Nous allons en donner la Généalogie, d'après *Moréri*, édition de 1759, qu'on trouve imprimée en addition, à la fin du *tome X.*

I. JACQUES AGUESSEAU, Seigneur de la terre de Mastas, autrement appelée la Motte, fut, suivant d'anciennes Généalogies & mémoriaux, Gentilhomme de la Reine ANNE DE BRETAGNE, femme de CHARLES VIII, & se trouva à la suite de ce Prince, à la bataille de Fornoue, donnée le 6 Juillet 1495. Il eut pour fils :

II. PIERRE AGUESSEAU, Seigneur de Mastas, ou la Motte, qui épousa

Pierrette Raguenaud, Dame de Rabesne, en l'Isle d'Oléron. Plusieurs de leurs descendans, ont écartelé des armes de *Raguenaud*. De son mariage vint :

III. OLIVIER AGUESSEAU, Seigneur de Mastas ou la Motte, & de Rabesne, Saint-Martin, la Calletiere, Saint-Georges-des-Cousteaux, près de Xaintes, qui fit des acquisitions en Saintonge, & épousa *Marguerite Joyeux*, fille de *Guillaume Joyeux*, Ecuyer, Seigneur de Boisjoli, dont il eut : — 1. PIERRE, qui suit, auquel son pere donna la terre de Rabesne ; — 2. JACQUES, qui eut celle de Mastas & ne laissa point de postérité ; — 3, 4, 5 & 6. & quatre filles l'une desquelles, nommée FRANÇOISE AGUESSEAU, fut mariée à N... de Cumont, fils de *Jean de Cumont*, Seigneur de Voiffay & de Fiefbrun, descendu de *Raimond de Cumont*, mentionné dans des lettres de 1336. Voyez l'*histoire de Saintonge*, par *Maichin*, liv. 1. chap. 4. n. 14 & 16.

IV. PIERRE AGUESSEAU II. du nom, Seigneur de Rabesne, &c. mentionné dans le rôle de l'arrière-ban des Nobles de Saintonge, de 1557, posséda pendant plusieurs années la Charge de Lieutenant-Général de Saint-Jean-d'Angely, dans laquelle il donna, selon le témoignage du même Historien *Maichin*, des marques éclatantes de sa vertu & de sa capacité, & sur-tout de sa fidélité inébranlable, de sa fermeté, & de son ardeur, pour le service du Roi & la défense de l'Eglise, dans le temps des troubles dont cette Province fut agitée. Il épousa 1°. *Anne de Ramescasse*, morte sans laisser d'enfans ; & 2°. *Mathurine de Cumont*, fille de *Jean de Cumont*, Seigneur de Voiffay & de Fiefbrun, dont on a parlé au degré précédent. De son second mariage, il eut :

V. CHRISTOPHE AGUESSEAU, Seigneur de la Calletiere, qui vendit, par contrat du 1 Septembre 1572, à *Olivier de Cumont*, son cousin-germain, plusieurs biens en Saintonge, qu'il avoit recueilli, comme héritier & donataire universel de PIERRE AGUESSEAU, son pere, & de *Mathurine de Cumont*, sa mere. Il avoit épousé, par contrat passé à Beaumont-sur-Oise le 1 Janvier 1552, *Antoinette Destampes*, fille de *François Destampes*, Seigneur de Mauléon, & de *Madeleine le Grand*, Dame de Puiseulx. Il laissa entr'autres enfans, deux fils ; FRANÇOIS, qui suit ; — & JEAN, Seigneur d'Ignocourt & d'Happeglesne, tige de la seconde branche rapportée ci-après.

VI. FRANÇOIS AGUESSEAU, Seigneur de la Calletiere en Saintonge, & de Puiseulx, épousa, par contrat passé à Chambly, le 10 Mai 1580, *Françoise le Gay*, fille de *Jean le Gay*, Seigneur, de Ronquerolle, mentionné, dans la comparation des Nobles, au procès verbal de la réduction des coutumes de Perrone, Mont-Didier, & Roye, en 1567, & de *Catherine de Louvencourt*. Sa veuve eut, en 1607, la tutele & la garde-noble de plusieurs enfans qu'il laissa, entr'autres :

VII. ANTOINE D'AGUESSEAU, qui remplit successivement plusieurs fonctions importantes ; fut Lieutenant-Criminel au Châtelet de Paris, Maître des Requêtes, en 1622 ; Président du Grand-Conseil, en 1624 ; Conseiller au Conseil d'Etat & Direction des Finances, Intendant de Picardie ; enfin, en 1631, premier Président au Parlement de Bordeaux, où il a laissé une ré-

putation, qui s'y est perpétuée jusqu'à présent. Voyez son éloge dans l'*Histoire de Saintonge*, & dans d'autres Ouvrages. Il quitta, peu de temps avant son décès, la place de premier Président, & mourut à Paris, le 16 Janvier 1645 : Il avoit épousé, 1^o. *Anne Blondeau*, veuve de *Jules-César Paure*, Seigneur de Berlise, Conseiller au Parlement ; 2^o. *Françoise Mareschal*, morte sans enfans, fille de *Pierre Mareschal*, Seigneur de Fontenay, Président de la Chambre des Comptes de Bourgogne, de & *Françoise de Montholon* ; & 3^o. le 13 Mai 1634, *Anne de Givès*, fille de *Nicolas de Givès*, Seigneur de Poully, Correcteur des Comptes, & d'*Elisabeth Budé*. (Voyez GIVÈS, Tome VII. du Dictionnaire de la Noblesse, p. 243 & suiv.) Elle étoit veuve de *François du Faure*, Seigneur de la Roderis, Savignat, &c. Capitaine aux Gardes, dont elle avoit une fille, qui fut mariée à *Nicolas-Alexandre de Gouffier-de-Bonnivet*, Marquis de Crevecœur. Elle mourut aux Carmelites à Paris, où elle se fit Religieuse, après avoir établi ses enfans. ANTOINE D'AGUESSEAU, eut de son premier mariage avec *Anne Blondeau* ; deux enfans, savoir ; — 1. FRANÇOIS D'AGUESSEAU d'abord Conseiller au Parlement de Rouen, ensuite Conseiller au Grand-Conseil, & depuis Conseiller au Parlement de Paris, Maître des Requêtes & Président du Grand-Conseil, mort le 13 Septembre 1659, sans laisser d'enfans de son épouse *Madeleine de Pleurre-de-Romilly*, qui décéda deux jours après lui ; — 2. MARIE, femme de *Claude Houffet*, Seigneur du Houffay, de Trichâteau, Collanges, &c. Intendant des Finances, Chancelier de MONTAUR, Frere du Roi, morte à Paris le 1. Février 1704, sans enfans. Et du troisieme mariage avec *Anne de Givès*, naquirent : — 3. HENRI, qui suit ; — 4. & CATHERINE, mariée à *François*, Comte de *Javerlhac* en Périgord.

VII. HENRI D'AGUESSEAU, d'abord Conseiller au Parlement de Metz ; fut, après la mort de son frere aîné, reçu Maître des Requêtes, en 1660, Président du Grand-Conseil, en 1661, nommé Intendant de Limoges, en 1667, & de Bordeaux, en 1669. Sa santé y ayant été altérée par un trop grand travail, il quitta les fonctions d'Intendant, & revint exercer de nouveau celle de Maître des Requêtes & de Président du Grand-Conseil ; mais en 1677, il fut nommé à l'Intendance de la Province de Languedoc, qui lui fut redevable de plusieurs réglemens sur les Manufactures & sur les Etudes de Droit, & du grand Ouvrage du Canal de Languedoc. Le Roi lui donna une place de Conseiller d'Etat, en 1683. Après l'Édit de 1685, il se conduisit avec beaucoup de sagesse, à l'égard des Religionnaires, & calma les premiers troubles des Cévennes. Ayant quitté cette Intendance pour remplir ses fonctions au Conseil, il fut honoré de la confiance de LOUIS XIV, & eu part à l'Institution de l'Ordre Militaire de Saint Louis, à l'établissement d'une assemblée du Conseil, pour les affaires du Commerce, dont il fut nommé le Chef, & à plusieurs Loix & Réglemens. Il fut choisi, avec plusieurs Conseillers d'Etat, pour aller visiter plusieurs Provinces, afin d'examiner les abus qui pouvoient y être à réformer ; nommé, en 1695, Conseiller au Conseil Royal des Finances, & en 1715, Conseiller [au Conseil de Régence pour les Finances : il mourut âgé de plus de quatre-vingt-un an, le 27 Novembre 1716, & voulut être enterré dans le Cimetiere de la Paroisse

Paroisse Saint-André-des-Arcs. Les Villes des Provinces, dont il avait été autrefois Intendant, lui rendirent d'elles-mêmes des devoirs funébrés. Il avoit épousé, au mois de Janvier 1663, *Claire le Picart de Périgny*, fille de *Jean le Picart*, Seigneur de Périgny, Maître des Requêtes, & de *Catherine Talon*. Elle mourut le 10 Septembre 1713, ayant eu de son mariage : — 1. HENRI FRANÇOIS, qui suit ; — 2. JEAN-BATISTE-PAULIN, Prêtre, mort à Paris le 20 Janvier 1723 ; — 3. JOSEPH-ANTOINE D'AGUESSEAU, Seigneur de Valjouan, &c. Conseiller au Parlement, mort sans enfans de son mariage avec *Louise du Bois*, Dame de Buillet, décédée le 10 Janvier 1723. — 4. MARIE-CATHERINE D'AGUESSEAU, aînée de ses freres, mariée, le 4 Février 1683, à *Charles Marie de Saulx*, Comte de Tavannes, mere entr'autres du Chevalier des Ordres de ce nom, Lieutenant-Général & Commandant de la Province de Bourgogne, & du Cardinal de Tavannes, mort Prélat, Commandeur des Ordres du Roi, Archevêque de Rouen & Grand-Aumônier de France ; — 5. THÉRESE-CLAIRE-CLAUDE D'AGUESSEAU, aussi aînée de ses Freres, Religieuse de la Congrégation de l'Enfance, ci-devant établie à Toulouse, morte à Paris le 11 Novembre 1720 ; — 6. & MADELEINE, mariée, le 6 Septembre 1700, à *Pierre Hector le Guerrois*, Seigneur d'Averton, Sainte Colombe, &c. Conseiller d'Etat, morte le 9 Décembre 1740, sans enfans.

VIII HENRI-FRANÇOIS D'AGUESSEAU, né à Limoges le 27 Novembre 1668, reçu Avocat du Roi au Châtelet, le 29 Avril 1690, Avocat-Général au Parlement le 12 Janvier 1691, Procureur-Général le 19 Novembre 1700, nommé à la dignité de Chancelier de France le 2 Février 1717, pour laquelle il prêta serment au Roi le lendemain ; élu Honoraire de l'Academie Royale des Sciences le 24 Avril 1728, Commandeur des Ordres du Roi le 31 Juillet 1736, mort à Paris le 9 Février 1751, au commencement de sa 83^e. année, est mis au rang des hommes les plus illustres de France, soit comme savant, soit comme Magistrat. Voyez son éloge dans *Moréri*, à la fin du tome X. en addition, édition de 1759. Il a été inhumé dans le cimetiére de la Paroisse d'Auteuil, auprès d'*Anne le Fevre d'Ormesson*, sa femme, morte le 1 Décembre 1735, & qu'il avoit épousée le 4 Octobre 1694, fille d'*André le Fevre d'Ormesson*, Maître des Requêtes, Intendant de Lyon, & d'*Eléonore le Maître de Bellejamme*. On voit leurs épitaphes au pied de la Croix du cimetiére d'Auteuil, que leurs enfans ont fait élever, & dont le Roi a donné les marbres. De leur mariage sont sortis : — 1. HENRI-FRANÇOIS DE PAULE D'AGUESSEAU, successivement Avocat du Roi au Châtelet, Avocat-Général au Parlement, Conseiller d'Etat, au mois de Septembre 1729, Conseiller au Conseil Royal de Commerce en 1757, mort le 31 Décembre 1764. Il avoit épousé, le 4 Avril 1729, *Françoise-Marthe-Angélique de Nollent*, fille de *Jean de Nollent*, Seigneur d'Hesbertot, &c. & de *Marie-Madeleine de Nollent*, Dame de Trouville-sur-mer ; — 2. JEAN-BATISTE-PAULIN, qui suit ; — 3. HENRI-LOUIS D'AGUESSEAU, Lieutenant de la Compagnie des Gen-darmes de Flandres, mort le 11 Février 1747, Maréchal de Camp & Chevalier de Saint Louis ; — 4. HENRI-CHARLES D'AGUESSEAU DE

PLAINMONT, Avocat du Roi au Châtelet, ensuite Avocat-Général au Parlement de Paris, mort âgé de 27 ans, le 27 Septembre 1741; — 5. CLAIRE-THÉRESE, mariée, le 16 Février 1722, à *Guillaume-Antoine*, Comte de *Chastelus*, Vicomte d'Avalon, &c. Premier Chanoine Héritaire de la Cathédrale d'Auxerre, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Commandant en Rouffillon, mort à Perpignan, le 13 Avril 1742, laissant postérité. Voyez CHASTELUS; — 6. & ANNE-MARIE D'AGUESSEAU, morte le 9 Septembre 1745.

JEAN-BATISTE-PAULIN D'AGUESSEAU-DEFRESNE, Comte de Compans & de Maligny, successivement Conseiller au Parlement, Commissaire en la seconde Chambre des Requêtes du Palais, Maître des Requêtes, Conseiller d'Etat ordinaire, en 1734, Doyen du Conseil, Prevôt-Maitre des Cérémonies de l'Ordre du Saint-Esprit, a épousé, 1°. le 29 Février 1736, *Anne-Louise-Françoise du Pré*, Dame de la Grange-Bleneau, morte le 13 Février 1737, fille de *Louis-François du Pré*, Seigneur de la Grange-Bleneau & d'*Anne-Louise Robert*; 2°. le 16 Août 1741, *Marie-Geneviève-Rosalie le Bret*, morte en Novembre 1759, fille de *N... le Bret*, alors premier Président du Parlement de Provence; & 3°. le 4 Novembre 1760, *Gabrielle-Anne de la Vieuville*, dont il n'a point d'enfants. Du premier lit il a: — 1. HENRIETTE-ANNE-LOUISE D'AGUESSEAU, Dame de la Principauté de Tingry, mariée le 25 Février 1755, à *Jean-Paul-François de Noailles* Comte & aujourd'hui Duc d'Ayen. Voyez NOAILLES, & du second lit: — 2. HENRI-CARDIN-JEAN-BATISTE, qui suit; — 3. ANGÉLIQUE-FRANÇOISE-ROSALIE, mariée le 13 Septembre 1762, à *Batiste-Gaspard Bochart de Saron*, Président au Parlement de Paris; — 4. & ANTOINETTE-ELISABETH-MARIE, mariée, le 30 Avril 1777, à *Louis-Philippe*, Comte de *Séguir*. Voyez SEGUR.

X. HENRI-CARDIN-JEAN-BATISTE D'AGUESSEAU DE FRESNE, d'abord Avocat du Roi au Châtelet, Avocat-Général au Parlement de Paris, du 31 Décembre 1774, a épousé, le 18 Janvier 1775, *Marie-Catherine de Lamoignon*, fille aînée de *Chrétien-François de Lamoignon*, Marquis de Bafville, Baron de Saint-Yon, &c. Président à Mortier au même Parlement, & de *Marie-Elisabeth Berryer*, dont des enfans.

S E C O N D E B R A N C H E.

VI. JEAN AGUESSEAU, fils puîné de CHRISTOPHE, Seigneur de la Calletiere, & d'*Antoinette Destampes*, né en 1559, épousa en 1582, *Marie de Louvencourt*, Dame d'Ignocourt & d'Happeglefne, en Picardie, dont:

VII. JEAN D'AGUESSEAU, II. du nom, Seigneur d'Ignocourt & d'Happeglefne, épousa, en 1632, *Marie de Louvencourt de Vauchelles*, de laquelle il laissa.

VIII. FRANÇOIS D'AGUESSEAU, Seigneur d'Ignocourt & d'Happeglefne, marié, en 1671, avec *Anne de Hertès*, dont il a eu:

IX. FRANÇOIS D'AGUESSEAU, II. du nom, Seigneur d'Ignocourt &

d'Happeslesne, qui a laissé, de son mariage avec *Marie de Fornetz*, trois fils; savoir: — 1. JEAN-FRANÇOIS D'AGUESSEAU, Seigneur d'Ignocourt, d'Happeslesne & d'Aubertcourt, Conseiller Honoraire à la Cour des Aides, marié, en 1721, à *Marie de Gaudemer*, dont il a une fille; — 2. N qui suit; — 3. JEAN-BATISTE D'AGUESSEAU, Chanoine & Archidiacre de l'Eglise de Troyes.

X. N D'AGUESSEAU DE LA LUX, Gouverneur de Beaumont-en-Argone, Ingénieur en chef à Bouillon, & Chevalier de Saint-Louis, a épousé Demoiselle *N . . . de Lettres*, dont un fils, Officier au Régiment d'Auvergne, & une fille, dont nous ignorons la postérité.

Les armes: *d'azur, à deux faces d'or, accompagnées de six coquilles d'argent, trois en chef, deux entre les deux faces, & une en pointe.*

* AGAY (D'): ancienne Noblesse de Franche-Comté, subsistante aujourd'hui en deux branches. Elle s'est toujours distinguée & soutenue avec éclat dans l'Épée & la Robe, & est admise dans les Chapitres nobles de cette Province, où l'on exige la preuve de seize quartiers.

I. HUGUES D'AGAY, Ecuier, Seigneur de la Tour de Laubespain, Officier de PHILIPPE, dit le Bon, Duc de Bourgogne, en 1463, fut nommé du Conseil de ce même Duc par lettres du 3^e Juin de ladite année. Il avait épousé *Sibile Vincent*, fille de *Jean Vincent*, Maître des Requêtes des Ducs de Bourgogne; dont — 1. JEAN, qui suit; — 2. autre JEAN, pourvu de la dignité d'Aumônier au Chapitre noble de Gigny en Franche-Comté, en 1474; — 3. & HENRI, reçu en 1509, Conseiller au Parlement de Franche-Comté, marié & mort sans postérité.

II. JEAN D'AGAY, I. du nom, Ecuier, Seigneur de la Tour-de-Laubespain, épousa *Louise Armol*, & en eut: — 1. JEAN, qui suit; — 2. PIERRE, mort sans postérité; — 3. & DENISE, mariée à *Renaud de Faulquier*.

III. JEAN D'AGAY, II. du nom, Ecuier, Seigneur de la Tour-de-Laubespain, épousa *Charlotte de Cizé*, dont: — GUILLAUME, qui suit; & — JEAN, III. du nom, marié avec *Jeanne du Tartre*, de laquelle il eut SIMON D'AGAY, mort sans postérité de *Françoise de Vésoul*, sa femme.

IV. GUILLAUME D'AGAY, Ecuier, Seigneur de la Tour-de-Laubespain, épousa *Barbe du Tartre*, sœur de *Jeanne*, femme de JEAN D'AGAY, son frère. Il en eut: — BONAVENTURE, qui suit; — & CLAUDINE, mariée à *Guillaume de Sarrazin*, Seigneur de Saint-Martin.

V. BONAVENTURE D'AGAY, K. du nom, Ecuier, Seigneur de la Tour-de-Laubespain, fut nommé, en 1619, Gouverneur du Château de Grimont-sur-Poligny, pour les Archiducs ALBERT & ISABELLE, & épousa *Philiberte Sordet*. Leurs enfants furent: — 1. ETIENNE, qui suit; — 2. ANTOINE, Capitaine d'une Compagnie d'hommes d'armes au service du Roi d'Espagne, tué sur la brèche de Venlo, dans les Pays-Bas, en 1637; — 3. Et CHARLOTTE, mariée à *Philibert de Bauthoin*.

* Cet article, par inattention, avec celui AGUE, devoit avoir été imprimé avant AGUESSEAU; Aguesseau après, ensuite AIGREMONT, &c. nous en faisons excuse au Lecteur.

VI. ETIENNE D'AGAY, Ecuyer, Seigneur de la Tour-de-Laubespin, fut reçu, en 1655, Procureur-Général du Parlement de Franche-Comté. Il avoit épousé, en 1627, *Barbe-Angele de Froissard*, dont : — 1. BONAVENTURE, qui suit; — 2. PHILIPPE-CHARLES, Prieur de Clairvaux & Chanoine de Poligny, — 3. FRANÇOIS-NICOLAS, Prieur de Rey & Chanoine d'Arbois; — 4. ANTOINE, Chevalier, Capitaine d'une Compagnie d'Arquebuziers à cheval, tué au Siège de Salins, en 1674; — 5. FERDINAND, Auteur de la branche des Seigneurs de Myon, rapportée ci-après; — 6. JEANNE-PHILIBERTE, mariée à *Claude de Gillaboç*, Ecuyer; — 7. & JEANNE-GUILLEMETTE, mariée à *Hugues de Gabriel*, Chevalier.

VII. BONAVENTURE D'AGAY, II. du nom, Chevalier, Seigneur de la Tour-de-Laubespin, nommé, en 1653, Gouverneur du Château de Grimont, & en 1676, Conseiller au Parlement de Franche-Comté, épousa *Thérèse-Louise de Laborey*, Dame de Byarnes, de laquelle vinrent : — PHILIPPE-JOSEPH-IGNACE, qui suit : — & ETIENNETTE-FRANÇOISE, mariée à *Denis-Grégoire de Pébremand*, Conseiller au Parlement de Franche-Comté.

VIII. PHILIPPE-JOSEPH-IGNACE D'AGAY, Seigneur de Byarnes, reçu Conseiller à la Chambre des Comptes de Franche-Comté, épousa, en 1690, *Jeanne-Madeleine-Mairot-de-Mutigney*, dont — 1. PHILIPPE-CHARLES, Chevalier, Commandant de bataillon au Régiment de Champagne, Chevalier de Saint-Louis, mort sans alliance en 1765; — 2. JEAN-PROSPER, qui suit; — 3. Et 4. BARBE-THÉRESE & ANTOINETTE-FRANÇOISE; — 5. Et 6. ANNE-JEANNE & JEANNE-MADELEINE, mortes toutes deux Chanoinesses de l'Abbaye noble de Sainte-Claire de Montigny en Dauphiné.

IX. JEAN-PROSPER D'AGAY, Chevalier, Seigneur de Byarnes, Chevalier de Saint-Louis, a épousé en 1766 *Anne-Joséph de Montgenet*, dont une fille née en Avril 1770.

Branche des Seigneurs de MYON.

VII. FERDINAND D'AGAY, Chevalier, fils puiné d'ETIENNE, Seigneur de la Tour-de-Laubespin, & de *Barbe-Angele de Froissard*, reçu Conseiller au Parlement de Franche-Comté en 1691, mort en 1731, avoit épousé *Jeanne-Marié Mercier*, qui lui apporta en dot la Terre & Seigneurie de Myon. Il a laissé de son mariage, — 1. ANTOINNE-PHILIBERT, qui suit : — 2. CHARLES-DENIS-FRANÇOIS, Abbé Commendataire de l'Abbaye de Sorèz, Vicairé-Général & Archidiacre d'Orléans, ensuite Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de Besançon; — 3. PHILIPPE-CHARLES, dit *M. de Myon*, Chevalier, Lieutenant-Colonel du Régiment de Blaisois, Infanterie en 1746; & en 1748, Lieutenant de Roi au fort Griffon de Besançon, & Chevalier de Saint-Louis; — 4. JEAN-CLAUDE, dit *M. Montsaugéon*, Chevalier, Lieutenant-Colonel du Régiment Dauphin, Infanterie, & Chevalier de Saint-Louis; — 5. LUC, dit *le Chevalier D'AGAY*, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au Régiment de Guienne, Infanterie, & Major de la Ville de Colmar, en 1752; — 6. Et 7. Deux filles Religieuses.

VIII. ANTOINNE-PHILIBERT D'AGAY, Chevalier, Seigneur de Myon, &, du Chef de sa femme, de Villers, Mutigney, Bay, Bémont, &c. d'abord

reçu Conseiller au Parlement de Franche-Comté, puis Président à Mortier au même Parlement, en 1744, mort en 1766, avoit épousé *Anne-Ignace de Boitouset-d'Épernay*, de laquelle sont nés : — 1. MARIE-FRANÇOIS-BRUNO, qui suit ; — 2. PHILIPPE-JOSEPH-FRANÇOIS, Prieur Commendataire des Prieurés de Heauville & de Clairvaux, Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de Besançon en 1770 ; — 3. JEAN-GABRIEL, Chanoine du Chapitre Noble & Cathédrale de Saint-Claude, & Vicaire-Général du Diocèse d'Autun en 1770, nommé par le Roi, le 28 Juillet 1779 ; Coadjuteur de l'Evêché de Perpignan ; — 4. MARGUERITE-FRANÇOISE-BERNARDINE, mariée en 1748, à *Claude-François-Joseph de Montgenet*, Chevalier, Seigneur de la Roche, Montaign, Colombier, &c. — 5 & 6. LOUISE-FERDINANDE & JEANNE-FRANÇOISE-URSULE, mortes toutes deux Chanoinesses de Lons-le-Saunier ; la dernière en 1740.

IX. MARIE-FRANÇOIS-BRUNO D'AGAY, Chevalier, Seigneur de Myon, de Villers & de Mutigney, créé *Comte d'Agay*, par Lettres-Patentes de l'an 1766, reçu d'abord Avocat-Général au Parlement de Franche-Comté, en 1749, Maître des Requêtes en 1759, Président au Grand-Conseil en 1765, & Intendant de Bretagne en 1767, a épousé *Charlotte le Bas-du-Plessis*, dont : — 1. ANTOINE-FRANÇOIS-IGNACE, Chevalier ; — 2. ANTOINE-THERÈSE-JOSEPH, qui a été Mousquetaire du Roi dans sa première Compagnie ; — 3 & 4. ANNE-CHARLOTTE-JOSEPHINE & MARGUERITE-FRANÇOISE-NICOLE.

Les armes : d'or, au lion de gueules armé & rampant, au chef d'azur. Supports, deux lions de gueules. Cimier, un lion de même issant du casque, avec une couronne de Marquis. Généalogie dressée sur titres qui nous ont été communiqués.

AGUE, famille noble originaire d'Ecosse, dont la filiation remonte à THOMAS AGUE, qui vint s'établir en Poitou. Il fut Archer de la Garde du Corps ; (créée par CHARLES VII, en 1448, & réformée par LOUIS XI en 1481). Ce dernier Prince lui accorda des Lettres de naturalité pour ses bons & agréables services, datées de Chinon, en 1462. Il étoit *Noble d'extraction*, ce qui se prouve par deux titres en latin rapportés comme ayant été trouvés bons pour l'exemption de la Taille ; l'un est une sentence rendue le 1 Novembre 1584, en faveur de ROBERT AGUE, par *Claude Mallon*, Conseiller du Roi au Parlement, & Commissaire député pour la réformation des Tailles en Poitou ; THOMAS AGUE épousa *Eloïse de Mesures*, dont :

II. ROBERT AGUE, Ecuyer, ainsi qualifié dans son contrat de mariage de 1492, avec *Jeanne de Larme*, fille de *François de Larme*, d'une ancienne Noblesse du Poitou. Il en eut :

III. JAMES AGUE, Ecuyer ; qui épousa, par contrat passé devant *Beneft & Monier*, Notaires à Saint-Maixent, le 29 Octobre 1518, *Perrette Angelly*, ou *Enzely*, fille de *Laurent Angelly*, Ecuyer, Seigneur de la Voûte-Saint-Coutant, & de *Huguette Vasselloz*. De ce mariage vint :

IV. LOUIS AGUE, Ecuyer, qui servit au ban du Poitou, & en fut dans la fuite exempté, à cause de sa vieillesse, comme il appert d'un certificat de M. d'Estissac, daté de la Rochelle, le 16 Mai 1568. Pierre de Vassellot, Ecuyer, Seigneur de Gacougnolle, donna audit AGUE, son allié, la Maison noble de la Voûte-Saint-Coutant. Il avoit épousé Renée Gazeau, dont : — 1. ROBERT, qui suit; — 2. GILLES; — 3. & MARIE, mariée, en 1571, à Pierre Guillotin, fils de Jean Guillotin & de Françoise Brochard.

V. ROBERT AGUE, Chevalier, Seigneur de la Voûte-Saint-Coutant, obtint en sa faveur une Sentence rendue par Claude Mallon, le 1. Novembre 1584, qui déclare que les titres qu'il avoit produits, sont bons pour l'exemption de la taille. Il avoit épousé, par contrat du 8 Sept. 1568; Louise de Chemirault, fille de Guichard de Chemirault, Ecuyer, Seigneur de la Chapelle de Sainte-Solline, & de Jacqueline d'Authon, d'une famille originaire d'Angleterre, où elle a fait de très-belles alliances, & qui passa en France sous le Roi CHARLES VII. Il partagea, pour sa femme, avec Martin d'Authon, le 26 Mai 1579. De ce mariage vinrent : — LOUIS, qui suit; — & SUSANNE AGUE, mariée avec Isaac de Lage, Ecuyer, Seigneur des Allars, lequel tranfigea pour sa femme, le 30 Mars 1612, avec LOUIS AGUE, son beau-frere.

VI. LOUIS AGUE, Chevalier, Seigneur de la Voûte-Saint-Coutant, épousa, par contrat du 10 Octobre 1611, Judith Favreau, fille de Jérôme Favreau, Ecuyer, Seigneur d'Aises, & de Rose Meschein. A cause de son grand âge, il fut déchargé du ban, en 1635 & 1639. Il eut de son mariage :

VII. JACQUES AGUE, Chevalier, Seigneur de la Voûte-Saint-Coutant, qui, sur la production de ses titres devant M. de Barentin, Commissaire nommé à cet effet, obtint une Ordonnance, le 10 Décembre 1667, par laquelle, sur le vu de ses titres, il fut confirmé dans ses qualités de Noble; d'Ecuyer & de Chevalier, lui & ses successeurs, enfans & postérité, nés & à naître en loyal mariage, avec exemption attribuée & accordée par Sa Majesté aux Nobles d'extraction. Il épousa, par contrat du 12 Novembre 1663, Antoinette de la Mare, fille de Messire N. . . de la Mare & de Marie Guerive, dont : — RENÉ, qui suit; — & JACQUES, Chevalier, Seigneur du Mollain, mort Capitaine d'une compagnie d'Invalides détachés. Il fut marié, & eut des enfans, auxquels RENÉ, son frere, donna un Curateur.

VIII. RENÉ AGUE, Chevalier, Seigneur de la Voûte-Saint-Coutant, qui servit au ban du Haut-Poitou, ès années 1693, 1694 & 1695. Il épousa, par contrat du 28 Avril 1695, Charlotte Girard, fille de François Girard, Chevalier, Seigneur des Loges, & de Marguerite de Pons, d'une maison originaire de Saintonge. Ses enfans furent : — 1. FRANÇOIS, qui suit; — 2. LOUISE, morte sans alliance; — 3. RENÉE, mariée à Joseph Marchal de Fin, Chevalier de la Province de Bourbonnois; — 4. & THÉRESE, mariée à Blaise de Noffay de la Forge-Tillou.

IX. FRANÇOIS AGUE, Chevalier, Seigneur de la Voûte-Saint-Coutant, servit Volontaire dans le Régiment de Laval, & épousa, par contrat du 30 Août 1734, Marie-Anne-Thérèse de Noffay, fille de Pierre de Noffay, Chevalier, Seigneur de la Forge, & de Jacqueline Thebaults, dont :

X. CHARLES-FRANÇOIS AGUE, Chevalier, Seigneur de la Voûte-Saint-Coutant, qui reçut ordre du feu Maréchal de Senneterre, le 5 Juin 1758, pour servir au ban du Haut-Poitou, & se rendit au quartier d'assemblée, dont le Commandant en chef étoit le Marquis de Chateigner de Rouvre. Ledit AGUE servit dans l'Escadron de M. de Boisragon. Il a épousé, par contrat du 19 Juin 1761, Marie-Radegonde le Coq, fille de François le Coq, Chevalier, Seigneur de Foufalmois, & de Louise-Françoise de Chateigner-du-Plessis de Rouvre. De ce mariage sont issus : — 1. CHARLES-RENÉ AGUE DE LA VOUTE-SAINT-COUTANT, né le 3 Juillet 1762 ; — 2. CHARLES - FRANÇOIS, né le 10 Octobre 1764, mort ; — 3. CHARLES-RENÉ, né le 5 Octobre 1767 ; — 4. CHARLES-JOSEPH, né le 5 Octobre 1768 ; — 5. CHARLES-FRANÇOIS, né le 21 Février 1771 ; — 6. THOMAS, né le 24 Janvier 1773, mort ; — 7 & 8. CLAUDE-SIMON & LOUIS, freres jumeaux, nés le 6 Mars 1774 ; — 9. MARIE-LOUISE-CHARLOTTE, née le 8 Septembre 1763 ; — 10. & CLAIRE-THÉRESE-RADEGONDE, née le 8 Novembre 1765.

Les armes : d'argent, à trois faces de sable au croissant de gueules.

* AIGREMONT, en Languedoc, Diocèse d'Uzès. Ancienne Baronnie avec un château, à laquelle furent jointes les Paroisses de Marvejols, Saint-Benoît Colombies, Ledignan, Saint-Jean-de-Serres, Saint-Nazaire-des-Gardies, Canaules, Saint-Martin de Ligaujac, Marcillargues & Saint-Roman, toutes limitrophes, & qui échurent en partage, en 1316, à Catherine de Plafian, fille aînée & co-héritière de Guillaume de Plafian, Seigneur de Vesenobre, laquelle vendit cette Baronnie, en 1321, à Pierre d'Aleyrac, Chevalier. Elle passa ensuite dans la maison de Rochemore, par le mariage de Marguerite d'Aleyrac, fille & unique héritière de Pons d'Aleyrac, Baron d'Aigremont, avec Thomas de Rochemore, Seigneur de Saint-Michel, qu'elle épousa le 13 Avril 1561. Voyez ROCHEMORE, tome XII.

* ALAS D'ANISY, Terre en Artois, dite le Bos de Péelu, laquelle appartenoit à la maison DE WAROQUIER, audit Pays, qui la céda, par un échange de l'an 1284, à la maison DE COUCY, ainsi qu'on le verra dans la Généalogie qui suit.

La maison de WAROQUIER, ou VAROQUIER, établie à Saint-Affrique en Rouergue, est originaire d'Artois, & quelques Historiens la font puînée de la maison de Herfin, audit Pays; ce que l'on pourroit affirmer, puisque la maison DE WAROQUIER, dans son origine, portoit les mêmes armes que ceux de la maison DE HERSIN, dont ils ont eu de tout temps le nom pour cri de guerre. Quoi qu'il en soit, nous nous contenterons de dire que celle-ci ne le céderoit en rien à l'autre, qui est connue en Artois dès l'an 1153; car, selon une charte de l'Eglise de Marneil, à Arras, l'on voit un Robert de Herfin, Seigneur dudit lieu, avec Asso de Herfin, son frere, qui portent de sinople à trois croissans d'argent. On trouve dans le

* Généalogie dressée par M. le Comte DE WAROQUIER, que nous donnons sans y rien changer.

même temps un *Gui de Herfin*, Chevalier Croisille, qui vivoit avec *Beaudouin de Herfin*; & selon une charte du Monastere de *Saint-Eloy*, l'on voit un *Richelin de Herfin*, qui vivoit environ l'an 1175.

Selon les registres de *Saint-Barthelemy* de Béthune, & une charte d'Anchin, on voit un *Eustache de Herfin*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, qui vivoit avec *Pierre de Herfin*, en 1202, & pareillement, selon une charte de l'*Abbaye de Choigny & de Saint-Barthelemy de Béthune*, cet *Eustache* vivoit encore en 1218, en 1219 & 1221.

Selon un compte de *Jean Billouard*, Trésorier, rendu en la Chambre, en 1322, on trouve un *Jean de Herfin*, Seigneur dudit lieu, dit neveu de B... de Rouy, & conçu en ces termes: *Joannes de Herfin*, nepos B... de Royaco, 98 livres 2 sols.

L'on trouve encore, en 1242, un *Robert de Herfin*, Ecuyer, Bailli de la Gorgue, lequel donna une quittance au Receveur de la ville de Douay, de 10 liv. qui lui revenoient, pour avoir gardé la fête de la Gorgue avec plusieurs Gentilshommes d'armes dudit Pays.

Par un emprunt fait sur les Gens des Trois - Etats, à Paris, en 1279, régnant PHILIPPE-LE-HARDI, se trouve PIERRE DE WAROQUIER, à 60 sols, & les taxes étoient alors à 2 ou 3 sols, & depuis *Petrus Waroquier*, *tenens cambium Regis*, & un compte de *Jean de Waroquier*, Receveur des amendes & forfaitures sur les ennemis du Royaume, en 1297.

Par un extrait d'un rouleau en parchemin, contenant le nom des Chevaliers de la livrée de M. de la Marche, depuis Pâques 1321, qui fut Roi après CHARLES-LE-BEL, audit an, se voit parmi les Ecuyers, M. *Adam de Ver*, de Vermichelin de Saquenes, *Thevenin Waroquier*, *Jeannot Waroquier*, & *Renaud de Saint-Fiacre*, Valet tranchant de la Reine d'Angleterre, & *Polain*, Ecuyer de la Reine.

Par un extrait d'un ancien registre, intitulé: *Secundus liber debitorum hospitorum & guerrarum Regis ad terminum nativitatis*, 1355, mal daté pour 1375, *Vincentius de Walricherii Magister requestarum*, 1371, *Oudardus de Ratii Miles*, &c. partie seconde.

Dernier extrait. Il se voit clairement que *Wauroquier & Wauriquier* n'est qu'un, & sans doute *Vincent*, Maître des Requêtes, fut aïeul ou bisaïeul de l'autre *Vincent*, Archer.

Par Lettres du 16 Décembre 1358, l'on voit un *Robert de Waroquier*, Chevalier, Bailli de Caen, au Vicomté de *Cauderber*, pour ladite ville, où il lui ordonne de payer à *Jean le Roux & Girard du Temple*, 60 sols tournois, pour ouvrages & gages faits.

Ce *Robert de Waroquier* est sans doute le même qui donna une quittance, le 8 Janvier 1371, à *Yuon Huart*, Receveur de la Vicomté de Caen, pour la somme de 41 liv. 13 s. 4 den. tournois, pour se payer de 500 liv. tournois, pour ses gages de garde dudit Châtel, & dans laquelle il se qualifie Châtelain dudit Châtel de Caen.

Par Lettres du 16 Novembre 1370, *Robert de Waroquier & Roger le Masnier*, Chevalier, & *Pierre Bourgeoise*, Pannetier du Roi, commis pour recevoir les montres & revtes des Gens d'armes, &c. écrites à *Etienne Braque*,

Bracque, Trésorier des Guerres, par laquelle ils lui envoient, sous le scel commun, (*qui est une main d'un côté & un chevron de l'autre*).

L'original en parchemin d'un compte, en latin, au Roi PHILIPPE IV, dit LE BEL, en 1296, énonciatif de plusieurs Chevaliers, Ecuyers, & autres, prouve la qualité de Chevalier donnée à *Anselme de Waroquier*, en ces termes : *Anselmo de Waroquier*, & *Johes de Castellano*, Milites.

Par une quittance donnée à Amiens, & scellée le 3 Février 1395, l'on voit que *Gilles de Waroquier* étoit Chevalier, Capitaine du châtel de l'Écluse, & qu'il a reçu de *Guillaume d'Orgemont*, Ecuyer, Trésorier des Guerres, la somme de 325 liv. tournois, sur les gages de lui Chevalier, & de treize Ecuyers de sa compagnie.

Un *Jacques de Waroquier* acquit, en 1462, la Terre de *Chartrelle* avec *Beatrix Trillen*, fille de *Guillaume Trillen* & de *Jeanne Boifel*, sa femme, veuve, en premières noces, de *Jean Colin*; en 1584, fut mariée *Nicole de Waroquier*, fille de *Jean de Waroquier*, Contrôleur des Guerres, & d'*Anne Morel*, à *Nicolas Jacquier*, Commissaire des Guerres.

Quoi qu'il en soit, de cette Maison, l'on verra clairement, par la Généalogie qui suit, que cette Maison est très-ancienne & noble, & quoique les guerres, qui ont souvent ravagé les Terres de ceux de ce nom (ce qui nous met dans l'impossibilité de remonter plus loin leur filiation, & de faire connoître les différentes branches qui en sont sorties, nous ne manquerons pas de faire connoître les différens degrés d'élévation où ceux de ce nom sont parvenus depuis le douzième siècle.

Les différentes Lettres des Rois, que conserve cette famille, font assez connoître les services qu'ils ont, de tout temps, rendus à l'Etat, comme on va le voir par celles qui suivent.

Lettre du Roi au Duc de Longueville, en faveur de Waroquier.

« Mon Cousin, ayant avisé, pour aucunes bonnes considérations, d'honorer de mon *Ordre de Saint-Michel*, le sieur de *Waroquier*, mon Conseiller & Trésorier de France à Paris, je vous ai fait expédier la dépêche à ce nécessaire, pour lui donner, en mon nom, le collier dudit *Ordre de Saint-Michel*, que je vous envoie avec la lettre que je lui écris, laquelle vous lui ferez remettre, en lui donnant avis du temps & du lieu où il aura à se rendre pour recevoir ledit collier; & n'étant celle-ci pour autre sujet, je prierai Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte garde. Écrit à Saint-Germain-en-Laye, le 6 Janvier 1643. Signé, LOUIS. Et plus bas : DE L'OMENIE ».

Lettre du Roi à M. de Waroquier, son Conseiller - Trésorier Général de France à Paris.

« *Monf. de Waroquier*, les services que vous m'avez rendus en divers lieux & importantes affaires, me donnent sujet de reconnoître vos vertus & mérites, en vous honorant du collier & *Ordre de Saint-Michel*, lequel vous fera donné par mon Cousin le Duc de *Longueville*, suivant la com-
Tom. XIII. F

» mission que je lui en ai adressée à cet effet, m'assurant que ce témoignage
 » d'honneur vous obligera à continuer en la fidélité que vous devez à mon
 » service. Je prie Dieu vous avoir, *Monf. de Waroquier*, en sa sainte
 » garde. Escrit à Saint-Germain-en-Laye, le 6 Janvier 1643. Signé,
 » LOUIS. Et plus bas: DE L'OMENIE ».

De par le Roi, Chef & Souverain de l'Ordre de Monsieur Saint-Michel.

« A notre très-cher & amé Cousin le Duc de Longueville, Pair de
 » France, Chevalier de nos Ordres. Salut: les personnes de vertu la plus
 » espurée, n'ont jamais rien de plus cher que d'avoir la satisfaction de se
 » voir utiles à leur Prince & à leur Pays; sous cette maxime ont vécu les
 » ancêtres de notre amé & féal Conseiller *François de Waroquier*, Ecuyer,
 » Trésorier de France & Général de nos Finances à Paris; *François de Waro-*
 » *quier*, son bis-aïeul, ayant donné des preuves de son courage dans les guerres
 » où il a eu emploi, comme ses peres avoient fait dans celles des Pays-Bas,
 » leur Pays natal, *François, son aïeul*, ayant fidèlement servi dans toutes
 » les affaires qu'il a négociées pendant la régence de la Reine CATHERINE
 » DE MÉDICIS, de laquelle il a eu l'honneur d'être Secrétaire, & *René de*
 » *Waroquier*, mon Conseiller, son pere, ayant rendu plus de 20 années
 » de services à notre très-honoré Seigneur & Pere, & à Nous, en notre
 » Cour des Aides de Paris, en la Charge dont il est mort revêtu, &
 » en sa jeunesse, dans les armées; & n'étant pas raisonnable que tant de
 » services demeurassent sans être reconnus, ni que l'affection & fidélité avec
 » laquelle le sieur de *Waroquier*, imitant ses ancêtres, s'est comporté dans
 » plusieurs emplois considérables à lui donnés, demeurât sans marque d'hon-
 » neur; & de notre approbation, nous avons avisé, en attendant autre récom-
 » pense, de le choisir pour être Chevalier de notre Ordre de Saint-Michel,
 » & étant nécessaire de commettre, pour cette cérémonie, quelqu'un des
 » plus notables Chevaliers, & considérant ne pouvoir mieux faire un plus
 » digne choix que de votre personne, pour lui donner le collier dudit Ordre.
 » A ces causes, nous vous avons commis & député, commettons & dépu-
 » tons par ces présentes, pour donner, de notre part, audit sieur de *Waro-*
 » *quier*, le collier de notre Ordre, prendre & recevoir de lui le serment,
 » en tel cas requis & accoutumé, & nous envoyer l'acte en la forme con-
 » tenue au Mémoire que nous vous envoyons. De ce faire, vous donnons
 » plein pouvoir, puissance & mandement spécial: car tel est notre plaisir.
 » Donné à Saint-Germain-en-Laye, le 6^e jour de Janvier 1643. Signé,
 » LOUIS. Et plus bas: Par le Roi, Chef & Souverain dudit Ordre, DE
 » L'OMENIE. Et scellé. Et au dos est l'acte de réception ».

Cette Maison conserve, en original, un Arbre généalogique, remontant en 1241, attesté & signé par *Pierre-Albert de Launay*, Chevalier, Conseiller du Roi Catholique, Contrôleur-Général de son Artillerie & de ses Finances aux Pays-Bas, son Roi d'Armes ordinaire & Héraut du Duché de Brabant, & *Henri Prevost de Leval*, Ecuyer, Roi d'Armes ordinaire & Héraut de la Comté d'Artois; ladite attestation en date du 3 Avril 1652, à

Bruxelles, & scellé de leur sceau; ladite attestation confirmée par *E. Labina de Baussen*, Conseiller, Roi d'Armes & Généalogiste de l'Empereur, en 1781, où l'on voit clairement que cette Maison est originaire d'Artois, & des plus nobles & anciennes dudit Pays.

G É N É A L O G I E.

Premier degré. Messire **JACQUES DE WAROQUIER**, Chevalier, premier auteur connu, dont on prouve une filiation suivie par titres authentiques, portoit de sinople à trois croissans d'argent; supports, deux lions d'or, couronne de Marquis; cimier, un croissant, cri de guerre *Herffin*, devise, à jamais *Waroquier*. Il vivoit en 1240. Il épousa, en 1241, Dame *Jeanne de Beaumont*, ou *Belmont*, qui portoit de gueules au sautoir d'argent, fille de *Jacques de Beaumont*, Seigneur dudit lieu, de l'illustre maison de *Beaumont*, qui subsiste aujourd'hui dans les branches de *Beaumont-Behorlegui* & de *la Châtre*.

La maison de *Croy*, ou *Crouy*, étant entrée dans celle de *Beaumont*, est perpétuée par les femmes dans la postérité de **JEAN, ROI DE HONGRIE**, duquel descendent les Princes de *Chimay*, ceux de *Croy* & d'*Havré* d'aujourd'hui; de cette maison de *Beaumont* est encore issue *Jeanne de Beaumont*, Comtesse de *Fauquembergue*, mariée à *Wautier de Vertaing*, dit *Fierbras*, de la maison de *Boufies-Vertaing*, & *Adrienne de Beaumont*, Dame de *Roses*, mariée, 1°. à *Jacques le Poivre*; & 2°. à *Jean de Hainecourt*, Sieur de *Layens*; & 3°. à *Henri de Lignieres*, Prévôt de *Valenciennes*; & *Rosette Beaumont*, femme, en 940, de *Beaudouin*, Sire de *Crequy*.

Quant à *Jacques de Waroquier*, il pouvoit être fils, ou frere de *Simon d'Amigny* & de *Robert de Waroquier*, freres, Ecuyers, Seigneurs du Bos d'Alas d'Anisy, dit le Bos de Péelu, dont ils firent échange avec noble & puissant *Anguerand*, Sire de *Coucy* & d'*Oisy*, (qui fut premier Amiral de France) au mois de Décembre 1284, suivant le titre original que l'on conserve dans la famille. De ce mariage, vint **JACQUES**, qui suit.

II. Messire **JACQUES DE WAROQUIER, II.** du nom, Chevalier, Seigneur de *Planques*, lequel mourut, en 1270, & fut inhumé en sa Terre. Il avoit épousé Demoiselle *Marie d'Esne*, qui porte de sable à 10 losanges d'argent posés 3, 3, 3 & 1, fille de *Pierre d'Esne*, Seigneur dudit lieu, & de Dame *Marie de Courrieres*, dont étoit *Jeanne d'Esne*, femme d'*Antoine de Sainte-Aldegonde*, fils d'*Albert de Sainte-Aldegonde*, Chevalier, tué à la bataille de *Nicopolis*, en 1669, & de *N. . . de Mailly*, & *Isabeau d'Esne*, Dame de *Saint-Crepin*, femme de *Wautier de Boufies-Vertaing*, en 1335, & aussi *Robert d'Esne*, Gouverneur du Château de *Coucy*, en 1411, pour *Charles*, Duc d'*Orléans*, & pareillement *Antoinette d'Esne*, morte en 1606, fille d'*Adam d'Esne*, Seigneur de *Betencourt*, & de *Bonne de la Laing*, après être mariée à *Antoine de Roisin*, Seigneur de *Rongies*, &c. dont le petit-fils, nommé *Beaudri de Roisin*, Baron de *Selles*, épousa *Maximilien-Albert de Gand*. De ce mariage sont issus: — 1. **JACQUES**, qui suivra; — 2. & **PIERRE**, qui suit.

III. Messire **PIERRE DE WAROQUIER**, fut marié, en 1290, à Demoiselle *Jeanne de Louvigny*, dont les armes sont de gueules au lion d'argent,

l'écu semé de billettes de même, fille de Jacques de Louvigny, Seigneur dudit lieu.

PIERRE mourut, en 1295, laissant de son mariage, 1. PIERRE DE WAROQUIER, Religieux, qui portoit ses armes écartelées au 1 & 4 de sinople à trois croissans d'argent, au 2 & 3 de Louvigny, comme il appert par l'Arbre généalogique, dressé par le *Heraut d'armes*; 2. COLART DE WAROQUIER, mort sans alliance, en 1330: il portoit ses armes écartelées au 1 & 4 de Waroquier, au 2 & 3 de Louvigny, sur le tout d'Esne; 3. JACQUES, qui suit.

IV. Messire JACQUES DE WAROQUIER, III. du nom, Ecuyer, fut fait Chevalier & Capitaine, sous le Duc HEUDES DE BOURGOGNE, & se signala ès années 1317 & suivantes, comme on le voit dans le jugement fait par les Princes & Prélats de France, lors de la querelle de PHILIPPE V, avec ledit sieur Duc, dans lequel bannissement sont compris, entr'autres, Chevaliers & Capitaines, comme *Hector de Saveuse*, JACQUES DE WAROQUIER, Messire Jean de Poix, Messire Charles l'Albert, Matthieu des Prés, le sieur de Saint-Leger.

Ledit JACQUES DE WAROQUIER épousa Dame Marie de Souastres, dont les armes sont de sinople freté d'argent de six pieces, fille de Messire Beaudouin, Chevalier, Seigneur de Souastres, & de Dame Isabelle de Caumont; elle étoit sœur ou tante de Marie de Souastres, fille de Beaudouin, II. du nom, Seigneur de Souastres, & de Marguerite de Rely, mariée à Guyon de Beaufort, Seigneur de Mets, &c.

JACQUES mourut, en 1325, & son épouse, en 1335. Ils gissent en l'Eglise de Souastres, où l'on voit leur sépulture, comme il en est fait mention dans la fondation de la Chapelle de Souastres.

De leur mariage, sont venus, 1. JEAN, qui suit; 2. Dame JEANNE DE WAROQUIER, qui épousa Messire Collart, Sieur de Ranhicourt, Chevalier, dont les armes sont d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois tourteaux de même, lequel pouvoit être neveu d'Isabeau de Ranchicourt, marié, en 1267, à Jean de Carency de Bethune, Seigneur de Planques-Despreaux, &c. & pareillement neveu d'Alix de Ranchicourt, marié à Hugues de Carency de Bethune de Planques, Seigneur de Vendin, en 1294; 3. Dame MADELEINE DE WAROQUIER, qui épousa Messire Jacques de Saint-Aubin, Chevalier, Seigneur dudit lieu, lequel mourut en 1360, & dont les armes sont d'or au chef de gueules. Il pouvoit être aïeul ou bisaïeul de Philippe de Saint-Aubin, I. du nom, lequel épousa Marguerite de Mailly, Dame de Wavrans, de laquelle il eut Philippe de Saint-Aubin, marié à Demoiselle Marguerite de Beurieres, & de laquelle étoit Catherine de Saint-Aubin, mariée, en 14.. à Michel de Molambais.

V. Messire JEAN DE WAROQUIER, I. du nom, Ecuyer, fut fait Chevalier d'Artois, & Capitaine de Beaumont, par EUDES IV, Duc de Bourgogne, pour s'être signalé entre ledit sieur Duc & ROBERT D'ARTOIS, Comte de Beaumont-le-Roger, devant Saint-Omer, au mois de Juillet de l'an 1340, qui lui donna pour armes d'azur à une main dextre d'argent apaumée & posée en pal, au lieu de sinople à trois croissans d'argent. (Ce fait a été vérifié dans

les registres de l'Empire par les Généalogistes de l'Empereur, & par M. l'Abbé *Ghesquiers*; Historiographe de l'Empereur, en la présente année 1781).

Ce **JEAN DE WAROQUIER**, Chevalier, donna une quittance à *Jean Chauvel*, Trésorier des Guerres, sur ce qui lui étoit dû pour ses gages de Capitaine de *Beaumont*, trois Ecuyers & huit Sergens de pied de sa compagnie d'Enseigne, es guerres de Gascogne, en la garde de ladite ville, du 12 Novembre 1346; savoir, pour droitement, 65 sols tournois, pour poignée 21 sols tournois, pour bannière 7 sols, par la main de *Raoul de Lisle*, son Lieutenant, en cinq parties, 124 livres tournois, ce qui faisoit 129 livres 3 sols, dont il donna quittance, le 22 Avril 1350, où se voient encore aujourd'hui les armes ci-dessus, ornées du mantelet & casque de Chevalier, &c.

JEAN DE WAROQUIER épousa Dame *Jeanne de Croisilles*, qui porte de gueules à dix losanges d'or, posées 3, 3, 3 & 1, fille de Messire *Pierre de Croisilles*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, & de Dame *Marie Veronnier*.

JEAN mourut, en 1360, & fut inhumé en l'Eglise d'Arras, laissant de son mariage: — 1. **JEAN**, qui suit; — 2. **PIERRE DE WAROQUIER**, mort sans alliance, en 1351; — 3. **JACQUES**, mort de même; — 4. **MARIE DE WAROQUIER**, qui fut mariée à *Jacques de Hesecques*, Ecuyer, Seigneur de *Hericourt*, qui portoit d'or à trois faces d'azur, chargées d'un chevron de sable.

VI. Messire **JEAN DE WAROQUIER**, II. du nom, Chevalier, lequel donna une quittance; le 2 Décembre 1351, à honorable & sage homme *Guillaume Chastots*, Receveur de Bourges, de 4000 liv. que le Roi avoit donné à **JEAN DE WAROQUIER**, Chevalier, son pere, & à plusieurs autres Chevaliers, Ecuyers & autres Prisonniers des ennemis Anglois, pris à Saintes, & cela pour aider de payer leur rançon, &c.

JEAN vivoit encore en 1419; il fut tué au siège de Melun, en 1420, après avoir épousé Dame *Jeanne de la Motte*, ou *La Mothe*, Dame héritière dudit lieu, qui porte d'or au croissant d'azur, enfermé d'un double trescheur fleuroné & contre-fleuronné de sinople, fille de *Jacques de la Motte*, Ecuyer, Seigneur dudit lieu, & de Dame *Agnès de Crescey*. Il pouvoit être oncle ou cousin de *Jean de la Motte*, lequel eut une fille, nommée *Isabeau de la Motte*, mariée, en 1439, à *Agneux de Bailloeuil*, & pareillement oncle de *Jeanne de la Motte*, mariée, en 14... à *Gautier de Maulde*, fils de *Hugues de Maulde*, Chevalier, & de *Jeanne Naudion*.

HENRI, Roi de France & d'Angleterre, donna un mandement à la Chambre des Comptes en faveur de *Jeanne de la Motte*, par lequel il ordonna que la somme de 214 liv. tournois, fut allouée & comptée à ladite veuve *Woroquier*, à prendre & recevoir sur la recette de Sens, le 3 Mai 1425.

De leur mariage sont issus: — 1. **JEAN**, qui, suit; — 2. Demoiselle **JEANNE DE WAROQUIER**, qui épousa *Jacques de Beaucourroy*, Ecuyer, dont les armes sont d'argent au lion de sable écartelé de Crequi; — 3. Demoiselle **BARBE DE WAROQUIER**, qui épousa *Baudouin de Crane*, dont les armes sont d'hermines à la bande de gueules, chargée de trois boucles ou fermeaux arpillonnés d'or, d'une famille qui a donné alliance à *Guillaume*

de la *Corhuisse*, fils de *Charles*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, & dont la fille *Anne de la Corhuisse* épousa *Eloy Mazin*, Seigneur de *Couderberg*, Capitaine d'une compagnie libre de 300 hommes de troupes Wallons, au service de Sa Majesté Catholique, & de laquelle est issue *Jeanne de Crane*, qui épousa *Antoine de Brouilly*, duquel elle eut *Antoine de Brouilly*, tué à la bataille d'*Azaincourt*, en 1415, après avoir épousé *Jeanne de Ghistelles*, & dont est issu aussi *N... de Crane*, marié, en 1200, à *Dame N... Roose*, fille de *Wautier Roose*, Député de la Noblesse de Flandres.

VII. JEAN DE WAROQUIER, Chevalier, III. du nom, Seigneur de la Motte, rendit de grands & mémorables services à la bataille de *Guinegatte*, où il perdit la vie, en 1479, comme il appert par l'Ordonnance d'*Antoine des Effars*, ci-dessus mentionnée. Il avoit épousé *Dame Jeanne de Caumont*, ou *Caulmont*, dont les armes sont de gueules à trois molettes d'éperon de cinq pointes d'or, l'écu semé de croix recroisettées, au pied fiché de même, fille de *N... de Caumont*, Chevalier, Seigneur de *Caulincourt* & de *Courricourt*, De ce mariage sont venus: — 1. LOUIS, qui suit; — 2. JACQUES; — 3. & VINCENT, dont il est parlé dans l'Ordonnance du sieur des *Effars*, & dont on ignore la destinée.

VIII. Noble LOUIS DE WAROQUIER, Ecuyer, Seigneur de la Motte & de *Mericourt*, Lieutenant de 50 hommes d'armes, & Maître-d'Hôtel du Roi, comme il appert par une Ordonnance d'*Antoine des Effars*, Seigneur de *Thieu*, &c. Maître Général Réformateur des Eaux & Forêts de France, du 5 Juillet 1482, pour laisser prendre audit LOUIS DE WAROQUIER, Maître-d'Hôtel du Roi, & à JACQUES & VINCENT DE WAROQUIER, ses freres, hommes d'Ordonnances de Sa Majesté, sous la charge & conduite de *Gui d'Amboise*, Seigneur d'*Aubijoux*, certains bois de haute-futaie, & autres chênets à faire marais, à édifier ou en disposer à son profit, à les avoir & prendre es forêts de *Cuisse*, *Halatte*, *Pommeraye* & *Flarine*, au Bailliage de *Senlis*, es lieux même dommageables, pour le Roi notre Sire, & plus aisés & profitables pour lesdits *Waroquier*, dont Sa Majesté leur avoit fait don, par Lettres y mentionnées, en considération des grands & notables services qui avoient été faits à Sa Majesté par le défunt sieur leur pere; ladite Ordonnance donnée à Paris, sous le scel dudit office, au jour & an que dessus; & par un rôle de montre du dernier Août 1485, on voit que lesdits JACQUES & VINCENT DE WAROQUIER, étoient hommes d'armes de Sa Majesté, sous la charge dudit *Gui d'Amboise*.

Ledit LOUIS DE WAROQUIER est peut-être le même qui est mentionné dans l'épithaphe d'un FRANÇOIS DE WAROQUIER, Sieur de *Viel-Dampierre*, qui est à *Saint-Germain-l'Auxerrois*, où il est dit fils de LOUIS DE WAROQUIER, Sieur de *Freny*. . . *Signemont*, *Blesme*, *Viel-Dampierre*, le *Frense*, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Gouverneur de la Ville & Citadelle de *Vitry-le-François*, mort le 30 Décembre 1500, &c.

LOUIS DE WAROQUIER fut marié à noble Demoiselle de *Wignacourt*, ou *Vignacourt*, qui porte d'argent à trois fleurs-de-lys de gueules au pied coupé, fille de *Messire Louis*, dit *Sohier*, Seigneur de *Wignacourt* & de *Dourton*, Chevalier, & de *Dame Alin de Bernemicourt*, dont les armes sont d'azur au

chef d'argent écartelé de Belleforiere, sœur de Guilain de Wignacourt, Seigneur de Dourton, Chevalier, marié à Dame Louise de Pronville, Dame de Bugnastre, & pareillement sœur de Marguerite de Wignacourt, femme, en secondes noces, de Pierre de Bonnières, Seigneur de Souastres, Chevalier; & aussi sœur de Jean de Wignacourt, Seigneur de Berlottes, marié à Isabeau de Pronville; elle avoit pour 10^e aïeule Charlotte de la Vieville, mariée à Messire Huon de Wignacourt, Seigneur dudit lieu, lesquels vivoient en 1209. Elle étoit aïeule d'Alof & bisaïeul d'Adrien de Wignacourt, tous deux Grands-Maitres de Malte, & d'elle viennent les alliances avec la Maison Royale de Bourbon, celles de Montmorency, Mailly, la Porte, des Princes de Ligne, Barbançon, Crequi, Crôy, Teneques, Saveuse, Nedonchel, Courcel, Poix, Dubois, Drucat, Beaudrelieues, le Vasseur, Audensfort, Deps, Villesbrulin, Beauvais, Berghes, Villiers-de-l'Isle-Adam, Lannoy, Luxembourg-Bournel, Saint-Omer, Beauffort, Bellestac, Noailles, Bours, Croix, Conpigny, du Chastel, Froissies, Fiennes, Grincourt, Gouffier, Gallo-Salomanca, Houchin, Hornes, Hoston, Licques, Maizieres, Morel, Ostrel, Paille, Renersé, Sars, Tige, la Viewville, Villersbrulin, &c. &c.
De son mariage est issu WAAST, qui suit; & d'autres enfans, dont on ignore la destinée.

IX. Noble homme WAST, ou WAAST DE WAROQUIER, Ecuier, Seigneur de la Motte & de Mericourt, qui écarteloit ses armes de celles de Wignacourt, ayant pour supports deux licornes d'argent, pour cimier un croissant d'argent, &c. fut premièrement homme d'armes de M. de Moyencourt, puis Capitaine d'une Compagnie d'hommes d'armes des anciennes Ordonnances, mourut des blessures reçues au siège de Saint-Pol en Artois, & voulut être inhumé en l'Eglise des Nonnes de Saint-Michel de Douvens en Picardie, en la sépulture de Demoiselle Marie de Wignacourt, sa mere, où se voit son épitaphe. Il fit son testament devant Adrien Morel, Notaire à Douvens, le 25 Août 1537. Il avoit été marié à noble Demoiselle Marie du Molinet, qui porte d'argent à trois annilles, ou fers de moulin de sable, & qui fut son héritiere, fille de N. . . . du Molinet, Seigneur d'Archicourt, lequel étoit frere de Guillaume du Molinet, Procureur - Général en la Chambre des Comptes de Paris, & elle étoit sœur de Jean du Molinet, Seigneur d'Archicourt, Ecuier, homme d'armes, qui succéda à WAST, son beau-frere, dans la commission de Capitaine, comme il le demanda par son testament. Elle étoit aussi cousine ou niece de Marie du Molinet, femme de Jean Cauchon, Seigneur de Dugny, laquelle avoit pour sœur Marie du Molinet, mariée à Jacques Cauchon, Seigneur de Vernezay & de Dugny, Vicomte de Louvois, & d'elle viennent les alliances avec les maisons de Duval, de la Croix, d'Orléans-Rothelin, la Malmaison, Plancy, Aigret, Chery, l'Archer, Monceaux, Potier de Gesvres, Seiglières, Montmorency, &c.

De ce mariage est venu FRANÇOIS, qui suit.

X. Noble FRANÇOIS DE WAROQUIER, I. du nom, Ecuier, Seigneur de Mericourt, premièrement; homme d'armes d'une Compagnie d'Ordonnances, puis Commissaire ordinaire des Guerres & de l'Artillerie de France, sous les Rois FRANÇOIS I. & HENRI II. dès l'an 1543, mourut de fièvre

chaude, ou maladie d'armée, lorsqu'il venoit pour se rendre en Cour, & fut inhumé au Prieuré de Saint-Nicolas d'Arcy, près Senlis, le 24 Août 1554, où l'on voit encore aujourd'hui son épitaphe.

Il fut marié, par contrat passé devant *Isaac Cagnier & Florent Cleret*, Notaires royaux en la Prévôté & Châtellenie de Compiègne, le 9 Octobre 1532, à noble Demoiselle *Anne Thibault de Sery*, qui porte de gueules à la face d'argent, chargée de trois merlettes de sable, fille de noble *Laurent Thibault*, Ecuyer, Seigneur de Sery, ou Cery, & de *Beurain-en-Valois*, Lieutenant-Général à Compiègne, & de noble Demoiselle *Marie Morel*, dont les armes sont d'azur à la face d'argent, chargées de trois quintes-feuilles de gueules, & accompagnées de trois molettes d'épée de six pointes d'or.

Les parens qui ont signé pour le sieur DE WAROQUIER, sont Messire *Charles*, Seigneur de Wignacourt & de Dourton; Messire *Jean de Wignacourt*, Seigneur de Berlettes; Messire *Pierre Courcol*, Seigneur de Vaillancourt, Sieur Doncy, Messire *Louis de Crequy*, Seigneur de Vriolant, tous cousins du côté de *Marie de Wignacourt*, leur bisaïeule paternelle, & de noble homme Messire *Gervais du Molinet*, Conseiller & Procureur-Général en la Chambre des Comptes de Paris; de *Jean du Molinet*, Ecuyer, Seigneur de la Pillardiere; *Louis du Molinet*, Sieur d'Arcicourt, cousins maternels.

Les parens qui ont signé pour la Demoiselle, sont Messire *Nicolas Thibault*, Ecuyer, Conseiller du Roi en la Cour du Parlement, cousin-germain du pere; Messire *Nicolas Thibault*, Ecuyer, frere; noble *Etienne Morel*, Seigneur de Dombernaud, cousin maternel; & Demoiselle *Anne Thibault Danton*.

Demoiselle *Anne Thibault* obtint une commission des Commissaires établis par le Roi en la Chambre du Trésor au Palais à Paris, pour faire commandement aux Elus de Compiègne & Greffiers de l'Élection, de lui délivrer, à elle veuve DE WAROQUIER, les acquêts par elle produits sur les comptes par elle rendus devant lesdits Elus, le 9 Juin 1556.

L'on voit encore, par un extrait des registres des Commissaires ordonnés par le Roi, pour juger en dernier ressort en la Chambre du Trésor au Palais à Paris, &c. que les Commissaires ont renvoyé devant Sa Majesté *Pierre Coffin*, *Gilles Poulitier* & *Feron de Bassin*, pour leur être pourvû, ainsi que de raison, en faveur de ladite veuve de *Waroquier*, à l'effet de représenter les pieces par lesquelles il paroît être dû la somme de 137 liv. 6 s. 11 den. audit FRANÇOIS DE WAROQUIER, pour avances concernant la levée des chevaux & charriots. D'elle-viennent les alliances avec les maisons de *Vé*, *l'Escrivain*, *la Cavelle*, *le Fuselier*, *Deschamps*, dit *Morel*, *Garges*, *Kerromp*, *Pochon*, de *Guenins*, *Rouhault de Gamaches*, *Montmorency*, *Thury*, *Longueil*, *Villiers de Marchecreux*, *Chaulny*, *Laval*, *Roquétun-la-Tour*, *Briçonnet*, *Besançon*, *Antonis*, *du Molinet*, *Monceaux*, *Potier de Gefvres*, &c.

De ce mariage est issu FRANÇOIS, qui suit.

XI. Noble homme FRANÇOIS DE WAROQUIER, ou VAROQUIER, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Mericourt & de Combles, fut sous la tutelle de sa mere, après la mort de son pere. Il renonça à la succession des biens de son

son

son pere, le 31 Octobre 1564; (ce fut lui qui le premier vint habiter Paris) il fut Secrétaire de la Reine CATHERINE DE MEDICIS, par brevet donné à Saint-Romain, le 1 Août 1569; Secrétaire par provision, les Lettres données, le 13 Décembre 1577, en considération des négociations importantes qu'il avoit reçues, pour laquelle charge il prêta serment entre les mains de M. *Martin de Beaune*, Abbé de Coulons, Chancelier de la Reine, le 19 Janv. 1578. C'est de lui que parle *Mezeray*, en son Histoire de France, tome III, pag. 538 & suiv. de laquelle est extrait ce qui suit. C'est sur l'année 1685, lors de l'entreprise du Duc d'Anjou sur Anvers, où tout le monde fait qu'il perdit la confiance des siens, & y ruina ses affaires, ainsi qu'il est rapporté dans les annales de la ville de Malines, où l'on trouve l'embassade du sieur DE WAROQUIER.

« D'autre part, cette nouvelle étant venue en France, la Reine Mere, » véritablement touchée de la honte de son fils, dont elle étoit cause en » partie, lui envoya, pour le consoler & le servir en ce désespoir, FRANÇOIS » DE WAROQUIER DE MERICOURT, son Secrétaire, dont elle avoit éprouvé » l'adresse & la capacité en ses plus épineuses affaires, lui donnant ordre d'aller » par après vers les Etats, & d'essayer, en communiquant privement avec les » principaux, d'adoucir les aigreurs & de pallier la faute; car, comme il étoit » originaire d'une ancienne maison de ce Pays-là, & qu'il y avoit des par- » ticulieres habitudes, elle voyoit qu'il y seroit reçu avec moins de défiance, » & plus favorablement écouté qu'un autre ».

Il fut marié deux fois; 1^o. par contrat passé en l'Hôtel de Messire Guillaume du Molinet, Procureur-Général en la Chambre des Comptes, l'acte reçu par Gohier & Mahués, Notaires à Paris, le 6 Août 1564, à noble Demoiselle Claude Pinon, (qui porte d'azur au chevron d'or, accompagné de trois pommes de pin, de même écartelé au 2 d'azur au chevron d'or, chargé de trois quintes-feuilles de gueules, accompagné en chef de deux étoiles d'or, & en pointe d'une tête licorne d'argent, qui est de Hierosme au 3 d'or à la bande d'azur, chargée de trois chandeliers d'or, qui est de Canlers) née le 15 Octobre 1540, filleule de M. de Longueil, Avocat au Parlement, & de Demoiselles Boucher & Godefroy, fille de Messire Simon Pinon, Ecuyer, Seigneur de Bardillon, Conseiller... & de Demoiselle Anne Hierosme.

Les parens qui ont signé pour le sieur DE WAROQUIER, sont noble Anne Duval, cousine par son mari, Messire Guillaume du Molinet, Procureur-Général, &c. & Messire Robert du Molinet, ses cousins, &c.

Ont signé pour la Demoiselle, noble homme Raoulin le Boulanger, Ecuyer, oncle par sa femme; Demoiselle Geneviève Guiberteau, tante par son mari; Demoiselle Charlotte Charmolue, cousine par son mari.

Claude Pinon, étoit sœur de Jean Pinon, Conseiller-Auditeur des Comptes, marié à Demoiselle Marie Bourdereuil, fille d'Ambroise Bourdereuil & de Marguerite du Verdier, & cousine-germaine de Messire Jacques Pinon, Sieur de Doncy & de Vitry, &c. décédé Doyen des Conseillers du Parlement, & Conseiller d'Etat, en 1641, âgé de 76 ans, illustre par sa piété comme par sa science, après avoir épousé Jeanne le Peutre, & petite-niece de Messire Laurent Pinon, Evêque d'Auxerre, en 1434. Elle donne aux WAROQUIER

les alliances avec les maisons de *Canlers*, *Fortetgalard de Pointville*, *Arnaud*, *le Bret*, *Cardaillac-la-Chapelle*, *Chevalier*, *Damas d'Anlezy*, *Massol*, *le Roux*, *Macquart*, *Marion-Druy*, *Montmorency-Thouy*, *Ricouart d'Herouville*, *Charpentier*, *Piedeser*, *Machault*, *le Noir*, *Marny*, *Hobier*, *Biet de Maubranche*, *Balsac d'Antraigues*, *du Val-Fontenay*, *Lomenie de la Ville-aux-Clercs*, *Pluvinel*, *Montescot*, *le Maistre*, *Dudivé*, *Guiberteau*, *Corail de Rouville*, *Creil*, *Cuigy d'Orginal*, *Picot*, *Aligre*, &c.

FRANÇOIS DE WAROQUIER, veuf de *Claude Pinon*, décédée le 26 Février 1573, conclut l'inventaire de son épouse, le 13 Janvier 1581; il passa un contrat, le 1 Mai 1584, devant *Barin*, & son Confreere, Notaires à Paris; il passa un contrat de constitution de rente devant *Bergeron*, & son Confreere, Notaires à Paris, le 1 Mars 1586; passa un 3^e contrat chez les mêmes, le 12 Août 1586; il assista au contrat de mariage de *Jean Pinon*, son beau-frere, l'acte reçu par *Herbain & le Normant*, Notaires, le 13 Décembre 1587. Il épousa en secondes noces, le 11 Décembre 1580, Dame *Marguerite Chapellier*, dont les armes sont d'or au chevron de gueules, chargé de trois roses d'argent, & accompagné de trois fleurs d'aube-foin d'azur, tante paternelle de Madame la premiere Chanceliere d'*Aligre*, & pareillement grande-tante du Chancelier d'*Aligre*, dernier décédé, & aussi grande-tante de Madame la Chanceliere *le Tellier*, mere de M. le Marquis de *Louvois*, Ministre & Secrétaire d'Etat, &c. Il est décédé le 15 Octobre 1618, & a été inhumé en la sépulture de *Claude Pinon*, son épouse, en l'Eglise Saint-Nicolas-des-Champs, où se voit son épitaphe, & *Marguerite Chapellier* est décédée le 22 Janvier 1610, a été inhumée en la sépulture de MM. de *Saint-Cyr*, ses ancêtres, au cimetiere des Saints-Innocens, près la Chapelle d'*Orgemont*.

Du premier mariage sont issus RENÉ, qui suit; & AUGUSTIN DE WAROQUIER, Ecuyer, Seigneur de *Combles*, né le 15 Juillet 1567, filleul de Messire *Georges d'Anets*, Auditeur en la Chambre des Comptes, son cousin, & de Messire *Jean Pinon*, son oncle, & de noble Demoiselle *Charlotte Charmolue*, sa cousine, décédé sans alliance, le 27 Octobre 1596, âgé de 29 ans, & inhumé au cimetiere des Saints-Innocens, en la sépulture de MM. *Pinon*, ses ancêtres.

XII. Noble RENÉ, ou REYNE DE WAROQUIER, Ecuyer, Seigneur de *Combles*, né le 19 Novembre 1565, filleul de Messire *Reyne de Canlers*, & de *Claude Gilles*, Conseillers du Roi & Auditeurs en sa Chambre des Comptes, ses cousins, & Demoiselle *Anne Duval*, sa cousine. Il fut d'abord destiné à l'état Ecclésiastique, comme on le voit dans les Lettres données par M. de *Gondy*, Evêque de Paris, du 4 Février 1573, mis sous la tutelle de son père, ayant pour curateur Messire *Jean Pinon*, son oncle, par acte dressé le 15 Décembre 1580, par Messire *Jacques Poussenay*, Conseiller du Roi au Châtelet de Paris, successivement homme d'armes de la Compagnie de M. le Duc d'*Angoulême*; s'est trouvé, en cette qualité, au siège d'*Amiens*, comme il appert par son certificat de service, du 1 Avril 1620, puis Conseiller du Roi & Payeur des gages de MM. de la Cour des Aides, après Messire *Jacques du Vivier*, par contrat passé devant *Hogier & Chapelain*.

Notaires, le 22 Septembre 1607, puis retenu Secrétaire ordinaire de la Chambre du Roi, par brevet donné à Paris par M. de Bellegarde, Grand-Ecuyer de France, le 30 Septembre 1612; il tranfigea avec les héritiers de Messire Robert Allaire, oncle de sa femme, par contrat passé devant Nourry & Perrier, Notaires, le 17 Mai 1618; il passa un autre contrat devant Mahieu, & son Confrere, le 3 Mars 1618; il reçut un exploit, conjointement avec Demoiselle Marie Bourdereuil, veuve de Jean Pinon, à lui donné par Mangrand, Huissier, le 7 Novembre 1622; il fit un contrat de constitution de rentes sur les Gabelles, le 17 Novembre 1621, &c. fut marié (par contrat passé devant Mahieu, & son Confrere, Notaires au Châtelet de Paris, le 21 Décembre 1607, célébré à Saint-Jacques-de-la-Boucherie, le 27 Janvier 1608) à noble Demoiselle Françoise Hardy, qui porte d'azur au lion d'or armé & compâssé de gueules, fille de Messire Claude Hardy, Ecuyer, Sieur de Lestourville, Conseiller au Châtelet de Paris, & de noble Demoiselle Marguerite Allaire, dont les armes sont de gueules au chevron d'or, accompagné de trois papillons d'argent; celle-ci sœur de Robert Allaire, Conseiller d'Etat, & fille de N.... Laisné de Bruyeres.

Françoise Hardy avoit pour troisieme aïeule Simone Chartier, fille de Jean Chartier, Sieur Donton & de Rochefort, issu d'Alain Chartier, qui épousa Siphene le Maire, (Voyez LE MAIRE) mariée à Marc Hardy, Sieur d'Auteville; pour bis-aïeule Simeone David de Saint-Pelavi, mariée à Pierre Hardy, Ecuyer, Sieur d'Auteville; pour aïeule Jeanne Chassinat, mariée à Etienne Hardy, Ecuyer, Sieur d'Auteville; & pour sœurs, 1°. Marie Hardy, femme de Michel le Vayer, Conseiller au Châtelet; 2°. Anne Hardy, femme de Claude le Chapellier, Seigneur de Saint-Cyr; 3°. Claude Hardy, femme de Jacques Bouvilliers, & pour frere, Sebastien Hardy, Ecuyer, Seigneur de Lestourville & de la Tabaise, Conseiller & Receveur des Tailles du Mans, marié à Demoiselle Marie Belot Despontis; elle étoit cousine-germaine de Claude Hardy, Ecuyer, Grand-Audiencier de France & Maître des Comptes, marié à Demoiselle Susanne Picot, & elle donne aux Waroquier les alliances avec les maisons de Molé, Montholon, Brustart, Bourdin, Brouffes, d'Oviat, Velbert, Hardy, la Trouffe, le Noir, Boisherpin, Bailleul, la Pallu, Mauroy, Guiberteau, Potier de Nouvion, Nandor, Portehors, Pingré, le Fevre, le Bossu, Goullon, Belot, le Breton, &c.

RENÉ DE WAROQUIER est décédé le 23 Juillet 1627, & son épouse le 1 Mars 1637, âgés tous deux de 62 ans: ils sont inhumés à Saint-Nicolas-des-Champs, où sont leurs épitaphes; & de leur mariage est issu FRANÇOIS, qui suit.

XIII. Messire FRANÇOIS DE WAROQUIER, III. du nom, Ecuyer, Seigneur de Mericourt, né & baptesmé en la Paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, le 7 Avril 1612, filleul de Messire FRANÇOIS DE WAROQUIER, son grand-pere, & de Demoiselle Anne Pingré, sa tante, lequel a été successivement Conseiller du Roi, Trésorier de France Général des Finances, Grand-Voyer en la Généralité de Paris, le 6 Mai 1636, dont il a prêté serment entre les mains de M. le Chancelier de France, le 9 dudit mois, reçu en la Chambre des Comptes, le 19 Juin, & au Bureau des Finances, le 30 Juin de la même

année; nommé Commissaire pour le Roi pour juger des malversations à la levée de l'emprunt, en vertu d'Arrêt des Lettres-Patentes de l'année 1636; Commissaire Général pour les subsistances, en 1639; Commissaire pour le Roi pour l'exécution de la Déclaration de Sa Majesté, portant révocation des Annoblis, Exempts, Privilégiés & Commenceaux en la Généralité de Paris, en 1641; nommé Chevalier de l'un des Ordres du Roi, le 6 Janvier 1643, comme nous l'avons dit ci-dessus, pag. 41, reçu après ses preuves de Noblesse, & après avoir fait le serment accoutumé, le 21 Octobre 1643; Commissaire avec M. de Montescot, Intendant de Justice en la Généralité de Paris, pour régler la conduite des Troupes & distribuer les étapes en ladite Généralité, le 10 Avril 1644, par provision de Lettres signées LOUIS, & plus bas le Tellier, & scellées; il a obtenu des Lettres en forme de confirmation de Noblesse, au mois de Mai 1647, registrées au Bureau des Finances, le 9 Décembre 1649, visées en la Cour des Aides, le 13 Octobre 1649, & depuis paraphées d'Hozier; nommé Maître-d'Hôtel ordinaire du Roi, par provision de Lettres, du 12 Août 1649, signées LOUIS, & plus bas par la Reine régente, sa mere; pour laquelle place il prêta serment entre les mains de Monseigneur le Prince DE CONDÉ, Grand-Maitre de France, le 22 dudit mois; nommé Commissaire, pour la seconde fois, pour le règlement des Troupes, avec pouvoir de nommer les Capitaines & Lieutenans dans les Régimens, par Lettres données, le 16 Janvier 1651, signées LOUIS, & plus bas le Tellier; Commissaire, pour la troisieme fois, en 1653, puis Conseiller d'Etat, en 1656, en considération des services qu'il avoit rendus à Sa Majesté & au Roi LOUIS XIII, particulièrement près les Provinces d'Italie, dès l'année 1634, maintenu, par ordre du Roi, en sa charge de Conseiller-Trésorier de France, par Lettres d'honneur données par Sa Majesté, le 3 Avril 1656, registrées au Bureau des Finances, & depuis paraphées d'Hozier; confirmé en sa Noblesse & dignité de Chevalier de Saint-Michel, par M. de Sourdis, le 25 Novembre 1663, lors de la premiere suppression des Chevaliers; confirmé, pour la seconde fois, en ladite dignité, le 28 Avril 1665, par Lettres signées LOUIS, & plus bas le Tellier, & depuis paraphées d'Hozier; confirmé, pour la troisieme fois, en 1666, & alors les Chevaliers furent réduits à 50; reçu Président au Bureau des Finances, le 14 Juin 1667, puis premier Président audit Bureau.

Il fut marié (par contrat passé devant Pierre Fieffé & Guillaume Duchesne, Notaires à Paris, le 18 Janvier 1647) à noble Demoiselle Marie Phelippe de Billy, qui porte d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois glands & de trois olives couplés & liés ensemble de sinople au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or, écartelé d'un vairé d'argent & d'azur à trois faces de gueules, sur le tout de gueules à la croix dentelée d'argent, fille de Messire Vincent Phelippe, Ecuyer, Seigneur de Billy & de Bonainville, Conseiller du Roi, Doyen des Auditeurs en sa Chambre des Comptes, & de Dame Marie le Clerc, dont les armes sont de gueules à trois molettes d'or, posées 2 & 1, à la bordure engrêlée d'argent.

Les parens qui ont signé pour le sieur DE WAROQUIER, sont Messire Charles Pinon, Seigneur de Quincy & de Villeneuve, Conseiller du Roi en

ses Conseils, & Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, cousin paternel; Messire *Pierre Pinon*, Chevalier, Seigneur de Châtillon, Conseiller & Maître-d'Hôtel ordinaire du Roi, Trésorier Général de France à Paris, cousin paternel; Messire *Etienne Macquart*, Ecuyer, Conseiller, Secrétaire du Roi, Maison & Couronne de France, cousin paternel; Messire *Claude Hardy*, Conseiller de Sa Majesté en ses Conseils, & Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes à Paris, cousin-germain maternel; Messire *Sebastien Hardy*, Ecuyer, Sieur de la Croix-de-Pierre en Vendômois, Conseiller de Sa Majesté & Trésorier de France à Paris, cousin-germain maternel; noble homme *Regnaut de Muroy*, Conseiller, Secrétaire du Roi, Maison & Couronne de France, & Auditeur en sa Chambre des Comptes, cousin maternel, & parent de la Demoiselle, pour laquelle ont signé *Vincent Philippe*, Ecuyer Sieur de Longeau, frere; Messire *Nicolas de Bailleul*, Chevalier, Seigneur de Vattetot & de Torfy, &c. Conseiller de Sa Majesté, & Président en sa Cour de Parlement, cousin paternel; Messire *Nicolas de Tudert*, Abbé de Saint-Georges-sur-Loire, Doyen de l'Eglise de Paris, & Conseiller du Roi en ses Conseils & en sa Grand'Chambre du Parlement, parent paternel; Messire *Jean Philippe*, Ecuyer, Conseiller de Sa Majesté, & Trésorier des Gardes-du-Corps, oncle paternel; noble homme *Jacques de Montrouge*, Sieur de Courgousson, ancien Echevin de Paris, grand-oncle maternel; Messire *Julien le Biet*, Seigneur du Mesnil, oncle paternel; noble homme *Philippe de Parades*, Conseiller de Sa Majesté, & Contrôleur des Gages du Parlement, oncle paternel; noble homme *Louis de la Vergne*, Conseiller de Sa Majesté, & Trésorier des Gardes-du-Corps, oncle paternel; Messire *Marc le Boulanger*, Chevalier, Seigneur de Vervins, Quincampoix, &c. Conseiller de Sa Majesté en ses Conseils, premier Président en la quatrième Chambre des Enquêtes, & Prévôt des Marchands de cette Ville, cousin paternel; Messire *Pierre de Hodicq*, aussi Conseiller du Roi en ses Conseils, & premier Président en la cinquième Chambre des Enquêtes, cousin maternel; *Antoine Ollains*, Ecuyer, Seigneur de la Ferrière, cousin-germain paternel; noble homme Messire *Pierre Abelly*, Avocat au Parlement, cousin paternel, &c. & d'elle viennent les alliances avec les maisons de *Compain*, *Supin*, *Cardon-Angure*, *Marentin*, *T. rger*, *Ferraryc*, *le Comte*, *Saint-Simon*, *Maillebois*, *Seve*, *Vion*, *Noau*, *Brou*, *Duvivier*, *Biet*, *Lottin*, &c.

FRANÇOIS DE WAROQUIER est décédé en Décembre 1699, âgé de 89 ans 5 mois 3 jours, & a été inhumé à Saint-Nicolas-des-Champs, en la sépulture de *Marie Philippe*, décédée, le 8 Janvier 1663, où se voient leurs épitaphes, laissant de son mariage: 1. LAURANCE; & 2. LOUIS, dont on parlera; 3. FRANÇOIS-AUGUSTE, qui a continué la postérité; 4. DENISE, née le 17 Octobre 1654, décédée jeune; 5. VINCENT, né le 27 Octobre 1643, décédé jeune; 6. MARIE-CAMILLE, née le 14 Avril 1646, décédée jeune; 7. HENRIETTE-MARIE, née le 10 Septembre 1647, décédée jeune; 8. CLAUDE, né le 14 Octobre 1648, décédé jeune; FRANÇOIS-JULIEN, né le 26 Janvier 1650, décédé jeune; 10. JEAN-FRANÇOIS, décédé jeune; 11. MARIE-FRANÇOISE, décédée jeune; 12. MARIE DE WAROQUIER, Religieuse Ursuline au Couvent d'Argenteuil, le 6 Novembre 1680.

XIV. FRANÇOIS-AUGUSTE DE WAROQUIER, L. du nom, Chevalier, né le 31 Juillet, & baptemisé le 4 Août 1658, en la Paroisse Saint-Louis-en-l'Isle-Notre-Dame à Paris, filleul de Messire *Etienne Macquart*, Ecuyer, Conseiller du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances, son cousin paternel, & de Dame *Claude Peroult*, sa cousine-germaine, à cause de *M. de Noau*, son mari; il a été successivement Lieutenant de Cavalerie au Régiment d'Arnolfiny, le 2 Novembre 1677; puis Cornette dudit Régiment, par brevet donné à Versailles, le 10 Mars 1684; Lieutenant réformé de Cavalerie, entretenu par Sa Majesté, par Ordonnance donnée à Fontainebleau, le 15 Novembre 1684; Lieutenant de la Compagnie de *Durollet*, en 1689; Lieutenant de la Compagnie des Chevaux-Légers de *Jouve*, par brevet donné à Versailles, le 4 Janvier 1690; puis Lieutenant de Cavalerie au Régiment de la Reine, en 1690, & Capitaine-Lieutenant dudit Régiment.

FRANÇOIS-AUGUSTE a transplanté sa famille à Saint-Affrique en Rouergue, où il s'est marié à noble Demoiselle *Susanne de Galtier de Montagnol*, qui porte de gueules à trois rochers d'échiquier d'or à la bordure crénelée de six pièces de même, fille de noble *Pierre de Galtier*, Seigneur de Montagnol, Conseiller du Roi & Juge de Saint-Affrique, & de Dame *Madeleine de Gallot*, dont les armes sont d'or au léopard couronné d'azur, par contrat passé devant *Antoine Rames*, Notaire à Saint-Affrique, le 11 Mai 1692, célébré en l'Eglise paroissiale, le 12 Mai 1693.

Susanne de Galtier étoit sœur de *Gédeon de Galtier*, Capitaine d'Infanterie au Régiment de Castelnau; elle avoit pour grand-oncle maternel Messire *Isaac Hobert*, Evêque & Comte de Vabres, & pour bisaiseule paternelle noble *Jeanne de Maillac de Vergnes de la Motte*, laquelle étoit très-proche parente de la maison d'*Arpajon*; elle donne aux *Waroquier* les alliances avec les maisons de *Roquefeuil*, *la Salle*, *la Roquemeurel-Saunac*, *Sedage*, *Comeiras*, *Gessac*, *Duteil*, *Puisfages*, *Rocozel-Fleury*, *Coulot*, *Golatrave*, *Alagrin*, *Rudelles*, *la Panouse*, *Noailles*, &c.

FRANÇOIS-AUGUSTE transigea avec son pere, conjointement avec son frere, le 20 Avril 1693; l'acte reçu par *Monneral* & *Coullon*, Notaires à Paris; il fut maintenu dans sa Noblesse par *M. Sausan*, Intendant à Montauban, le 20 Mars 1697; ses armes registrées le 16 Juin 1700; il renonça, conjointement avec son frere & sa sœur, à la succession de défunt son pere, constituant son Procureur à cet effet M^e *François Pillos*, Procureur au Châtelet; l'acte reçu par *Torinon* & *Vast*, Notaires à Paris; il partagea les biens de son pere avec son frere & sa sœur, par acte reçu par *Raymond*, Notaire à Paris; il fut maintenu dans sa Noblesse, conjointement avec son frere, par MM. les Commissaires-Généraux, les Lettres données à Paris, le 8 Juillet 1706; il est décédé, le 21 Décembre 1736, âgé de 78 ans, inhumé en l'Eglise de Saint-Affrique, en la sépulture de Demoiselle *Susanne de Galtier*, son épouse, décédée le 4 Décembre 1728; laissant pour enfans: — 1. LOUIS, Ecuyer, décédé sans alliance, le 19 Mai 1756, âgé de 50 ans; — 2. FRANÇOIS-AUGUSTE, qui suit; — 3. JEAN-BATISTE, qui suivra.

XV. Noble & puissant Seigneur Messire FRANÇOIS-AUGUSTE DE WARO-

QUIER, II. du nom, Chevalier, Sieur de Mericourt, &c. né le 26 Fév. & bap-tisé le 3 Mars 1708, audit Saint-Affrique, filleul de noble *François de Galtier*, son oncle, & de noble Demoiselle *Madeleine de Waroquier*, sa sœur. Il a été d'abord destiné à l'état Ecclésiastique dès l'âge de sept ans; pourvu d'un Canonat de ladite ville, à l'âge de treize ans; puis il a servi successivement en qualité de Cadet dans le Régiment de Puifieux, Cavalerie, en 1728; il a fait, en cette qualité, toutes les campagnes d'Allemagne; il a été grièvement blessé au siège de Philisbourg; puis fait Sous-Lieutenant dans le Bataillon de Milice de Rodès; successivement Lieutenant dudit Bataillon, en 1743; puis Aide-Major au Bataillon de Cahors, en 1744; Major d'Infanterie, comme il appert par un acte de constitution en faveur de **LOUIS-CHARLES**, son fils; l'acte reçu par *François Crebassa*, Notaire Royal à Saint-Affrique, le 28 Juillet 1781; il a suivi, en ces qualités, toutes les campagnes de ce temps-là; puis il a été réformé, en 1748, à la paix d'Aix-la-Chapelle, & s'est marié (par contrat passé, le 12 Mars 1749, contrôlé, le 12 Mai 1763, chez *Crebassa*, Notaire à Saint-Affrique, le 27 Mars 1749) à Dame *Elisabeth de Floris*, qui porte d'or au lion de sable armé, & lame passé de gueules à une guirlande de fleurs pour bordure, fille de Messire *Pierre Lafleur*, dit de *Floris*, Ecuyer, Seigneur de la Caselle & du Pujols, &c. ancien Lieutenant au Régiment de Tiraqueau, auparavant Sous-Lieutenant en celui de Froulay, lequel, après avoir quitté le service, s'est fait recevoir Avocat en Parlement, & de Dame *Elisabeth d'Albignac de Ferrieres-d'Arre*, qui porte d'azur à trois pommes de pin d'or, au chef de même; celle-ci fille de noble *Gabriel d'Albignac*, Ecuyer, Seigneur de Ferrieres, Baron d'Arre, Capitaine au Régiment de Rouergue, & sœur de noble *Gabriel d'Albignac*, &c. marié à Dame *Madeleine de Chapelain de Bedes*.

Elisabeth de Floris donne aux *Waroquier* les alliances avec les maisons de *Lacam*; *Foubesse*, *Massals*; dont aujourd'hui un Comte de Brioude, de *Veisieres*, *Fabregues*, *Dupuy-Monthrun-Mommejan*, *Solages*, *Rocozel-Fleury*, *Gineftous*, *Duclaux*, *Montvaillant*, *Beauvoir*, *Caladou*, *Belcastel*, *Lauzieres*, *d'Alboy-Montrozier*, *Raymond*, *Arnal*, &c.

De ce mariage sont issus: 1. **PIERRE-FRANÇOIS**, qui suit; 2. **LOUIS-CHARLES**, qui suivra; 3. Noble Demoiselle **PONCE-LAURANCE DE WAROQUIER de Mericourt**, née le 22 Octobre 1752, bap-tisée le 26 dudit mois, filleule de Messire *Pons de Fleury*, Marquis de Rocozel, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Grand-Croix, Commandeur & Officier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, Commandant & Gouverneur du Rouffillon, & de Mont-Louis, son parent paternel & maternel, & de Dame *Laurance Treton de Raviere*, sa cousine; 4. Noble Demoiselle **ELISABETH-SUSANNE-URSULE DE WAROQUIER de Mericourt**, dite Mademoiselle de *Baldassé*, née le 29 Mai, bap-tisée le 31 dudit mois 1756, audit Saint-Affrique; 5. Noble **JEAN-FRANÇOIS DE WAROQUIER**, dit le Chevalier de *Combles*, né le 1 Novembre 1760, décédé jeune, &c.

XVI. Noble & puissant Seigneur Messire **PIERRE-FRANÇOIS DE WAROQUIER**, Sieur de *Mericourt*, dit le Marquis de **WAROQUIER**, né le 27 Juillet, bap-tisé le 29 dudit mois 1750, filleul de noble Demoiselle *Anne d'Albignac de Ferrieres-d'Arre de Roquairol*, sa grand-tante, Cheva-

Léger de la Garde ordinaire du Roi, en 1765, après avoir fait ses preuves de Noblesse; arrivé au grade de Capitaine de Cavalerie, en 1780. Il a subi la réforme que le Roi a faite de sa Maison, le 15 Décembre 1775, avec 210 liv. de pension, par brevet donné à Versailles, le 1 Janvier 1779, signé LOUIS; & plus bas, *Gravier de Vergennes*, en attendant son remplacement, &c.

XVI. Noble & puissant Seigneur Messire LOUIS-CHARLES DE WAROQUIER, Chevalier; Sieur de *Méricourt & de Combles*, dit le Comte DE WAROQUIER, né le 20 Juin 1757, a fait ses preuves pour être admis dans les Troupes de Sa Majesté, pardevant M. *Cherin*, & depuis preuve de trois cens ans de Noblesse, pour être reçu Ecuyer de main du Roi pardevant M. d'*Hoziér*.

Branche des Seigneurs de SAINT-AFFRIQUE.

XV. Noble & puissant Seigneur Messire JEAN-BATISTE DE WAROQUIER, Seigneur & Gouverneur pour le Roi de la Ville de Saint-Affrique, où il est né, le 17 Octob. 1713; a servi successivement dans la Cavalerie en qualité de Cadet; puis il est entré dans les Gardes-du-Corps, Compagnie de *Villeroy*; arrivé au grade de Capitaine de Cavalerie, en 1764; fait Chevalier de Saint-Louis, en 1766; il s'est marié, en 17... à Demoiselle *Catherine de Galtier de Montagnol du Terrier*, sa cousine-germaine, décédée en 1776, laissant pour enfans: 1. JEAN-BATISTE-BARTHELEMI, qui fuit; 2. FRANÇOIS-AUGUSTE-GÉDEON, dit le Chevalier DE WAROQUIER; 3. JEAN-LOUIS, dit l'Abbé DE WAROQUIER; 4. CATHERINE-LAURANCE, élevée à Saint-Cyr, & mariée à noble *Amans-Charles de Vigouroux*, Ecuyer, Seigneur de Barry & Baron d'Avien; 5. CATHERINE, dite Mademoiselle de *Fontenay*; 6. FRANÇOISE, élevée à Saint-Cyr; 7. SUSANNE-LAURANCE, dite Mademoiselle de *la Motte*; 8. & LOUISE-GENEVIÈVE DE WAROQUIER.

XVI. Noble & puissant Seigneur Messire JEAN-BATISTE-BARTHELEMI DE WAROQUIER, Chevalier, né le 14 Mars 1754, élevé à l'Ecole Royale Militaire, Chevalier de Saint-Lazare au sortir de l'Ecole; Cheval-Léger de la Garde du Roi, en 1771; Ecuyer de main du Roi, après avoir fait preuve de trois cens ans de Noblesse à la place de M. le Comte de *Stuart*; reçu après avoir prêté serment entre les mains de Monseigneur le Prince de *Condé*, en 1780.

Enfans du treizieme degré.

XIV. Noble LOUIS DE WAROQUIER, Sieur de *Méricourt*, né & baptesmé en l'Eglise Royale de Saint-Paul à Paris, le 9 Janvier 1645; filleul de Messire *Louis de Bailleul*, Chevalier, Seigneur de *Soisy*, Conseiller du Roi en sa Cour du Parlement, alors Président-à-Mortier en survivance de son pere, cousin de la mere du baptesmé, & de dame *Marie le Clerc*, sa grand-mere. Il a été successivement Page de la Chambre de M. le Duc de *Guise*; puis deux ans Cadet au Régiment des Gardes-Françoises, Compagnie de *Pradel*; Enseigne au Régiment de *Sully*, dit *Castelneau*, le 6 Janvier 1666; Lieutenant d'Infanterie dans le Régiment des *Vaisseaux du Roi*; puis Capitaine audit Régiment, après la bataille de *Senef*, par la démission de M. de *Cramand*;

par

par Ordonnance du Roi, donnée à Versailles, le 6 Septembre 1674; puis Capitaine des Chevaux-Légers, décédé sans avoir été marié.

XIV. Noble Demoiselle LAURANCE DE WAROQUIER, (fille de FRANÇOIS & de MARIE PHELIPPE) née le 9 Juillet 1653, batisée en la Paroisse de Saint-Louis-en-l'Isle-Notre-Dame de Paris, le 19 Janvier 1654, filleule de Madame *Laurance de Clermont*; veuve du dernier Connétable de *Montmorency*, sa cousine, & de M. le Marquis de *Wignacourt*, dit *Alof de Wignacourt*, frere d'*Adrien*, Grand-Maitre de Malte, ses cousins paternels. Elle a été mariée (par contrat passé devant *Gallois & Bouset*, Notaires à Paris, le 25 Octobre 1682) à Messire *Charles Treton*, Conseiller du Roi en sa Cour des Aides, dont les armes sont d'azur à trois étoiles à cinq pointes d'argent posées 2 & 1. (Voyez Armorial général, coté Paris, pag. 612.) fils de Messire *Marc Treton*, Ecuyer, Conseiller, Secrétaire du Roi, Maison & Couronne de France & de ses Finances, & de Dame *Françoise Cordier*.

Les parens qui ont assisté pour la Demoiselle, sont Demoiselle DENISE-ANGÉLIQUE DE WAROQUIER, sœur; Messire JEAN-JULIEN-PHELIPPE DE BILLY, Conseiller du Roi en sa Cour du Parlement, premiere Chambre des Enquêtes, oncle maternel; Dame *Madeleine de Ferrary*, tante; haut & puissant Seigneur Messire *Nicolas Potier*, Chevalier, Seigneur de Novion, Conseiller du Roi en tous en ses Conseils, premier Président en sa Cour du Parlement, parent paternel; haut & puissant Seigneur Messire *Louis de Bailleul*, Chevalier, Marquis de Château-Gontier, Conseiller du Roi en tous ses Conseils, Président-à-Mortier en ladite Cour, cousin maternel, à cause de Dame *Marie Habert*, son aieule; haut & puissant Seigneur Messire *Jean de Longueil*, Chevalier, Marquis de Maisons, aussi Conseiller du Roi en tous ses Conseils, Président-à-Mortier audit Parlement, cousin paternel; haut & puissant Seigneur Messire *Nicolas le Camus*, Chevalier, Seigneur de la Grange, Conseiller du Roi en tous ses Conseils, premier Président en sa Cour des Aides, cousin paternel, à cause de Dame *Marie de la Barre*, sa mere; haut & puissant Seigneur Messire *François d'Argouges*, Chevalier, Marquis du Plessis-Patté, Conseiller d'Etat ordinaire & ci-devant premier Président au Parlement de Bretagne, cousin maternel; Messire *Pierre-Janvier du Maine-blanc*, Chevalier, Vicomte de Bois-Herpin, cousin paternel, à cause de Dame *Michelle de la Barre*, sa mere; *Dominique-Vincent-Phelippe de Billy*, Ecuyer, cousin-germain maternel; Messire *Antoine-Hardy Clix*, Conseiller du Roi en ladite Cour du Parlement, cousin-paternel; Messire *Jean le Boulanger*, Chevalier, Conseiller du Roi en ses Conseils; Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, cousin maternel; Messire *Galliot Gallard*, Chevalier, Seigneur de Pointville, aussi Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître de Requêtes ordinaire de son Hôtel, cousin paternel, à cause de Dame *Marie Macquart*, son épouse; Messire *Nicolas le Clerc de Lesseville*, Chevalier, Président ès Enquêtes de la Cour, cousin maternel; Messire *Jean de Longueil*, Chevalier, Seigneur de Sens, Conseiller audit Parlement, cousin maternel; Messire *Henri Chapellier*, Avocat-Général honoraire en ladite Cour des Aides, cousin paternel; Messire *Charles-Auguste le Clerc de*

Lesseville, Chevalier, Seigneur de Saillancourt, Conseiller du Roi au Châtelet, cousin maternel; Dame *Madeleine Lotin*, Epouse de Messire *du Vivier*, cousine-germaine maternelle. De ce mariage est venue *Laurance Treton*, mariée à Messire *François de Raviere*, Conseiller honoraire en la Cour du Parlement, dont les armes sont *d'azur à trois étoiles d'argent, posées 2 & 1*, laquelle est décédée au mois de Mars 1765, sans postérité.

Branche des Seigneurs de PLANQUES.

III. Messire *JACQUES DE WAROQUIER*, Chevalier, Seigneur de Planques, (fils de *JACQUES* & de Demoiselle *Marie d'Esne*) portoit de *sinople à trois croissans d'argent, posés 2 & 1*; pour supports deux lions d'or armés & lampassés de gueules, l'écu timbré d'un casque de profil, sommé d'une couronne de Marquis, ayant pour cimier un croissant, & pour devise, *A JAMAIS WAROQUIER*. Il fut marié à Dame *Michelle de Liancourt*, qui portoit *d'azur à trois jumelles d'or écartelé de gueules, à la bande fuselée d'or*, fille de *François de Liancourt*, & de Dame *Jeanne Huldeberge*, de laquelle est issu *JEAN*, qui fût.

IV. Messire *JEAN DE WAROQUIER*, Chevalier, Seigneur de Planques, marié à Dame *Marie de Crespioeuil*, qui portoit *d'azur à l'aigle employé de gueules, becqué & membré d'or*, fille de *Jacques de Crespioeuil*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, & de Dame *Jeanne de Proissy*, de laquelle famille étoit *Charles de Crespioeuil*, Seigneur de Bricque, marié à *Pasquette de Beauffort*, & *Marguerite de Crespioeuil*, mariée à *Jean d'Orstrel*, dit de Lierres.

De ce mariage vint: 1. *JEAN DE WAROQUIER*, Ecuyer, Seigneur de Planques, mort sans alliance; 2. Demoiselle *ANNE DE WAROQUIER*, décédée de même; & 3. Dame *JEANNE DE WAROQUIER*, Dame héritière, après son frere, de la Terre de Planques, mariée à Messire *Pierre d'Applaincourt*, Seigneur dudit lieu, dont les armes sont *d'azur à la croix d'argent, chargée de cinq croissans, montans de gueules, posés 1, 3 & 1*. De ce mariage est issu, au second degré, Messire *Jacques d'Applaincourt*, Chevalier, qui mourut à la bataille d'Azincourt, en 1415, avec le Seigneur d'Applaincourt, son pere, & *Jean*, Seigneur d'Applaincourt, fut fait Chevalier à la prise de Pont-Audemer, en 1449, où furent tués deux de ses Gentilshommes, appelés *Jean Dumefnil* & *Ferri Clabault*. La branche aînée de cette Maison est tombée en quenouille dans la Maison d'Estampes, où *Sarra*, Dame d'Applaincourt, fille & héritière de *Jean*, Seigneur d'Applaincourt, & de *Bethencourt*, & de *Barbe d'Ongnies*, de *Chaunes*, porta la Terre d'Applaincourt en mariage à *Jean d'Estampes*, Seigneur de Valancay, Chevalier des Ordres du Roi.

Walerand d'Applaincourt est qualifié Ecuyer, Seigneur de Thienfloye, & *Jean d'Applaincourt*, Seigneur de Hardecourt, dans le procès-verbal de la Coutume de Montdidier, en 1567, où *Barbe d'Ongnies*, mere de *Sarra*, est aussi nommée. *Charles d'Applaincourt*, Seigneur dudit lieu, fut marié, en 1484, à *Isabeau de Sailly*, qui porte *d'argent au lion armé, couronné & lampassé d'azur*, fille de *Jean VIII*, Sire de Sailly, & d'*Isabeau de Monthleru*.

FRANÇOIS-AUGUSTE DE WAROQUIER, porte ses armes tiercées, ce qui forme huit quartiers, au 1 de Wignacourt, au 2 du Molinet, au 3 de Thibault, au 4 de Pinon, au 5 de Hardy, au 6 de Phelippe de Billy, au 7 de Galtier, au 8 de Floris, sur le tout DE WAROQUIER; pour supports deux licornes d'argent, l'écu timbré d'un casque de fasce d'argent, grillé & bordé d'or, orné de ses lambrequins; cimier un lion couronné couronne de Marquis, tenant un écu de sinople à trois croissans d'argent, le lion accosté de deux demi-vols aussi d'argent, cri de guerre HERSIN, devise: *recta ubique & sic & cor*, devise qui, selon la Colombiere, convient fort bien à leur nom & à leurs actions.

Le Comte DE WAROQUIER porte d'azur à la main dextre d'argent posée en pal, écartelé d'argent à trois fleurs-de-lys de gueules, au pied coupé & nourri; pour supports deux Anges vêtus de robes blanches, tenant chacun une bannière, celle à droite aux anciennes armes de sa Maison, & la gauche aux armes de l'écu, l'écu sommé d'une couronne Ducale, ayant un casque de fasce d'argent grillé & liseré d'or, orné de ses lambrequins, couronné d'une couronne de Comte, de laquelle sort un croissant d'argent, accosté de deux demi-vols de même; le casque accosté de deux autres casques de profil, pour marque de l'ancienne Chevalerie de sa maison, ornés de leurs lambrequins; le casque à droite sommé d'une couronne de Vicomte, ayant pour cimier un lion naissant d'or, & la gauche sommé d'une couronne de Marquis, ayant pour cimier une licorne naissante d'argent; la devise: *recta ubique & sic & cor*, écrite sur un oriflamme, cri de guerre HERSIN.

Voyez, sur cette Famille, le trophée d'armes héraldiques, par le fleur de la Coste, pag. 85; la Science des Armoiries, par Palliot, pag. 443; l'Etat de la Noblesse de France, de 1781 & 1782; le Calendrier des Princes, 1768 & 1769; l'Armorial général de France, chez Lamy, 1782; les Statuts de Saint-Michel; la Colombiere, pag. 408 & 604; le Parlement de Paris, par Blanchard, pag. 60 & 100; le Promptuaire Armorial, pag. 236; les origines du Chevalier Flemichel; le Recueil des Hérauts d'armes de Flandres des anciennes Maisons nobles des Pays-Bas; Menestrier, les États de la France; le Traité de la Noblesse de la Roque; le Martyrologe des Chevaliers de Malte; l'Armorial universel.

ALEXANDRE DE HANACHE: Hanache est une Terre dans le Beauvoisis, entrée dans la maison d'ALEXANDRE, par le mariage de Catherine de l'Audancourt, en 1401, avec Messire Henri Alexandre, ce qui est prouvé par un dénombrement donné à la Châtellenie de Milly, en 1404.

L'Ancienne Noblesse de la famille d'ALEXANDRE, est originaire d'Angleterre, & fort, par femme, des maisons de Salisbury, de Tirconnel de Leicestre & de Marbury; une branche aînée subsiste encore en Angleterre dans la personne de Milord ALEXANDRE, vivant en 1720. Deux freres cadets nommés JOSEPH & ALEXANDRE, passerent de ce Royaume en France en 1218, & JOSEPH ALEXANDRE, vint s'établir en Basse-Normandie en 1224, où il épousa Demoiselle Françoise de Tesson, d'une famille Noble, que nous

croyons du Diocèse d'Avranches, & son frere ALEXANDRE, Abbé du Monastere des Haler, fut un des premiers Docteurs de l'Université de Paris, & y mourut le 18 Août 1245. Il fut inhumé dans l'Eglise des Grands-Cordehiers de Paris.

Cette famille a resté en Basse-Normandie, jusqu'en l'an 1317, qu'ANTOINE ALEXANDRE, passa dans le Beauvoisis, où il s'établit avec Demoiselle *Jeanne Hennequin*, d'une famille Noble, qui subsiste encore aujourd'hui. Il fut Seigneur, & ses descendans successivement de la Motte d'*Hanache*, & de Sully en 1401, du *Vivier* en 1431; de Mourieux en 1500; de Saint-Sauplie en 1502, de *Guenslianville* en 1526; de *Pommereux* en 1533; du *Moutier* en 1535, d'*Espinay* en 1543; de *Bastai* en 1565 de *Molagnie* en 1577, de *Saint-Germer-d'Hanache* en 1587; de *Follemele* & du TERTRE, en 1669.

Nous avons dit ci-dessus que JOSEPH ALEXANDRE, Chevalier, natif d'Angleterre, passa en France, dans la Basse-Normandie, en 1218, & qu'il s'y maria avec Demoiselle de *Tesson*, en 1224.

De lui descend Messire ADRIEN ALEXANDRE, Chevalier, qui fut un des Chevaliers qui accompagnerent le ROI SAINT-LOUIS à son premier voyage de la Terre-Sainte. Il avoit épousé, en 1268, 1°. Demoiselle *Marie de Graville*, d'une ancienne Noblesse de Basse-Normandie, dont on a donné la Généalogie dans le Dictionnaire de la Noblesse, au mot *Graville*; & 2°. en 1278, avec Demoiselle *Jeanne de Mornay*, dont un fils qui a formé une branche cadette, éteinte par le trépas de GEORGE ALEXANDRE, arrivé en 1405.

Messire ANTOINE ALEXANDRE, sorti de la premiere femme, Chevalier, servoit en 1342, en qualité d'homme d'Armes des Ordonnances de Sa Majesté, sous Messire *Gallois de la Beaume*, Sire de *Valtafin*, Grand-Maitre des Albalestriers de France, & épousa, comme nous l'avons dit, Demoiselle *Jeanne Hannequin*.

Messire RICHARD ALEXANDRE, Chevalier de l'Etoile, l'un des trois cents *Gentilshommes*, qui suivirent le parti de CHARLES-LE-MAUVAIS, Roi de Navarre, à qui le ROI JEAN pardonna, en 1360, avoit épousé, en 1345, Demoiselle *Marie de Fay*.

Messire HENRI ALEXANDRE, Chevalier, Capitaine & Lieutenant-Colonel de Cavalerie, puis Gouverneur de Rouleboise, épousa, en 1401 Demoiselle *Catherine de Laudancourt*, Dame de la Motte d'*Hanache* & de *Succy*, déjà mentionné ci-dessus, d'après leur dénombrement donné à la Châtellenie de Milly en 1404.

Messire LOUIS ALEXANDRE, Chevalier, un des Gentilshomme de la fuite du Roi CHARLES VII, dit *le Victorieux*, pour avoir chassé les Anglois du Royaume, épousa, 1°. en 1450, Demoiselle *Marie Cossart*, dont est sorti l'auteur de la branche aînée; & 2°. en 1478, Demoiselle *Françoise Reignard*, de laquelle est sorti l'auteur de la branche cadette des *Seigneurs du Vivier*, éteinte par la mort de JACQUES ALEXANDRE, arrivée en 1709.

Messire JEAN ALEXANDRE, Chevalier, Aide-de-Camp du Roi LOUIS

XII, pendant les Campagnes de ce Monarque, épousa, en 1502, *Demoiselle Robine de Séligny*, Dame de Saint-Souplie.

Messire GUILLAUME ALEXANDRE, Chevalier, servit le Roi pendant soixante ans dans différens emplois, & en dernier lieu en qualité de Capitaine de Cavalerie. Il avoit épousé *Demoiselle Antoinette de Bignant*, en 1526.

Messire PHILIPPE ALEXANDRE, Chevalier, successivement Cornette, Lieutenant & Capitaine de Cavalerie, puis Gouverneur de Berre, épousa, en 1660, *Demoiselle Philippe Ricquier*.

Messire JACQUES ALEXANDRE, Chevalier, homme d'Armes des Ordonnances de Sa Majesté, épousa, en 1628, *Demoiselle Marguerite d'Abancourt*, d'une maison que nous croyons encore subsister.

Messire HUGUES ALEXANDRE, Chevalier, épousa, 1°. en 1665, *Demoiselle Anne de Gouaix*, Dame de Tertre, & de Fontenelle; & 2°. en 1699, *Madeleine de Passart*, veuve de *Pierre de Bardeüil*, Ecuyer, Seigneur du Camp; JACQUES-HUGUES ALEXANDRE, est mort sans postérité du second mariage, & a eu du premier lit :

Messire HUGUES ALEXANDRE, Chevalier, Page de *Son Altesse Royale Madame*, puis Mousquetaire du Roi dans sa premiere Compagnie, Lieutenant au Régiment de Mont-Revel, Capitaine & Major du Régiment de Dragons de Châtillon, épousa, 1°. en 1698, *Demoiselle Pierrette Legier*; 2°. en 1713, *Demoiselle Françoise le Petit*, Dame de Gligny; 3°. en 1720, *Demoiselle Marie-Madeleine-Françoise de la Potterie*. Il a eu de son premier mariage :

1. JEAN-BATISTE ALEXANDRE, Chevalier, né le 12 Avril 1700, Cornette de la Compagnie d'*Hanache*, de son pere, au Régiment de Châtillon, Dragons, né le 28 Octobre 1709, Capitaine de ladite Compagnie, par la remise qui lui en fut faite par son pere, le 4 Septembre 1711. Dans ses différens emplois, il a servi à toutes les affaires où s'est trouvé son Régiment depuis 1710 qu'il fit sa premiere campagne : il fut ensuite réformé à la suite du Régiment de Condé ci-devant Goebriant : JEAN-BATISTE ALEXANDRE, mort garçon, a été inhumé à Hanache.

2. JACQUES ALEXANDRE, Chevalier, né le 2 Juin 1702, qui a été marié, & a eu un garçon & deux filles;

3. JÉRÔME-MARIE-HUGUES, qui suit;

4. CHARLES ALEXANDRE, né à Hanache, Chanoine honoraire de la Collégiale, de Gournay en Bray, frere consanguin de JÉRÔME.

5. CONSTANCE ALEXANDRE, sœur consanguine, Pensionnaire au Couvent de Saint-Jean-lès-Andelis.

JÉRÔME-MARIE-HUGUES ALEXANDRE, qui forme le seizieme degré de cette Généalogie, né le 30 Septembre 1707, a passé à l'Isle Saint-Dominique en 1724, où il a servi le Roi en qualité de Capitaine de Cavalerie, & Commandant les Milices de son quartier des Gonaïves. Il s'y est marié la même année à *Demoiselle Mitifiant*, fille de Messire *Mitifiant de Saint-Germain*, Capitaine au Régiment des Landes, Infanterie, dont sont issus treize enfans, les six aînés sont morts en bas-âge; ceux qui vivent sont,

— 1. HUGUES-BARTHELEMI ALEXANDRE, qui fuit; — 2. LOUIS-MAXIMILIEN ALEXANDRE, appelé le Chevalier d'*Hanache*, rapporté après la postérité de son aîné; — 3. MARIE-GENEVIEVE-ESPÉRANCE-ADELAÏDE ALEXANDRE, née en Mirebalais, Isle Saint-Domingue, en 1740, morte Pensionnaire au Couvent des Ursulines, à Gournay en Bray, en 1763, — 4. CONSTANCE-ELÉONORE ALEXANDRE, née en 1744, mariée au mois de Septembre 1772, à Messire *Louis Marguerin de Brion*, Substitut-Surnuméraire de M. le Procureur-Général au Parlement de Paris, & Conseiller à la Cour des Aides; — 5. MARIE-GENEVIEVE-ESPÉRANCE ADELAÏDE, née au quartier des Gonaïves, Isle Saint-Domingue, le 29 Mars 1747, laquelle a péri sur Mer, sur les Sorlingues, dans son voyage pour passer en France, le 29 Avril 1773; — 6. MARIE-FRANÇOISE-CHARLOTTE ALEXANDRE, née le 11 Décembre 1749, au quartier des Gonaïves, Isle Saint-Domingue, laquelle s'est mariée à Paris le 5 Juillet 1775, avec Messire *Louis*, Comte de *la Croix*, Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, Lieutenant des Vaisseaux du Roi, & Ecuyer de Main de Monseigneur le Comte d'ARTOIS; elle est morte sans postérité; — 7 & MARIE-GENEVIEVE-ESPÉRANCE-EMILIE ALEXANDRE, née aussi le 25 Janvier au quartier des Gonaïves, Isle Saint-Domingue, qui vivoit sans alliances, en 1780, depuis mariée en France à . . .

Messire HUGUES-BARTHELEMI ALEXANDRE, fils aîné de JÉRÔME-MARIE-HUGUES ALEXANDRE, & de N... de *Mitifant de Saint-Germain*, né le 9 Octobre 1739, à Saint-Domingue, quartier de Mirebalais, élevé Page de la Petite-Ecurie du Roi, en 1754, puis Mousquetaire de la première Compagnie, ensuite Capitaine de Dragons, a épousé en Mars 1768, Demoiselle *Charlotte-Françoise le Féron*, fille de Messire *Jean-Batiste le Féron*, Ecuyer & Habitant de l'Artibouille, Isle Saint-Domingue, & de Demoiselle *Françoise le Pelier*, dont un garçon, né le 4 Avril, à dix heures du matin, baptisé, à Paris en 1778, en la Paroisse de Saint-Laurent, rue Poissonniere.

Messire LOUIS-MAXIMILIEN, ALEXANDRE, Comte de Hanache, second fils de JÉRÔME-MARIE-HUGUES, & de N... *Mitifant*, appelé le Chevalier de Hanache, né à Saint-Domingue, quartier des Gonaïves, le 11 Juillet 1745, Capitaine de Dragons, Milice de Saint-Domingue, à épousé, en 1780, Dame *Henriette Cochon du Puy*, veuve de Messire *Jean-Charles Pascant de Béarn*, Chevalier Marquis de *Poleon*, & fille de Messire *Gaspard Cochon du Puy*, Ecuyer, Chevalier de l'Ordre du Roi, premier Médecin de la Marine, au département de Rochefort, & de Demoiselle *Marie Olives Desherbiery de Letinduere*, dont une fille, née à Paris en 1780.

Les armes: d'argent à une aigle à deux têtes éployées, becquées & onglées d'or, timbrées d'une couronne de Marquis, supports deux lions d'argent, les têtes couronnées & terrassées de sinople & pour cimier deux têtes naissantes du champ des armes.

Les alliances de cette ancienne Noblesse, lors de son établissement en Angleterre, dont elle est originaire, sont avec les maisons de *Salsburi*, *Holdens*, *Tirconnel*, *Leicestre*, *Marburi*, *Essex*.

Et depuis son établissement en France, en Normandie & en Beauvoisis

avec les maisons de *Tesson*; *d'Harcourt*; *Mallet*, de *Graville*, *Colombier*, *Mornay*, *Monchevreuil*, de *l'Isle-Apremont en Lorraine*, *Acher*, *Dame le Comte de Bourgogne*, *Hennequin*, (race qui subsiste à Paris) *la Ferut* en *Provence*, *Haugest*, *Crécy*, *du Fay*, *Alluyes*, *Monsheaux*, *Abancourt*, *Bacqueville*, *Cauliere*; *Fontaine*, *Diocèse de Lisieux*, *Laudancourt*, *Mailly*, *Coffard*, *Culan*, *Dauvet*, *Ligne en Haynaut*, *l'Epinay*, *Seigneur de Bermi*, *Coffard-Villepoix*, *Reignier*, *Feligny*, *Pelletier*, *Halluin*, *Briçonnet*, *Carpentier*, *Riquier*, *Pilleavoine*, *Légier*, *la Poterie*, *la Marre*, *Aurillac*, &c.

ALEN DE SAINT-WOLSTONS, ancienne Noblesse de *Kildare*, en *Irlande*, dont nous avons parlé *tome XII.* de ce *Dictionnaire*, *pag. 460* & *suyvantes*.

Elle descend, en ligne directe, du Chevalier **JEAN ALEN**, Baronet, qui accompagna **GUILLAUME le Conquérant** dans son expédition d'Angleterre; & remonte, par sa Généalogie, au très-noble **CHARLES Junior**, fils de **CHARLES senior**, Duc de Normandie, ainsi qu'il est consigné dans les annales d'Angleterre, & qu'il est attesté par le Chevalier *Thomas Hawely*, premier héraut d'armes de ce Royaume, la huitième année du regne du Roi **HENRI VIII**. Cette Généalogie a été dressée, sur les titres, par *Guillaume Hawkins*, Chevalier, Roi d'armes d'Irlande, & a été certifiée par *Milord Townskend*, Gouverneur-Général du Roi en Irlande, le 15 Novembre 1770; par *Milord Rocheford*, principal Secrétaire au département du sud, le 15 Mai 1771; & par le Comte de *Guines*, alors Ambassadeur de France en Angleterre, le 21 Juillet de ladite année. La traduction Française qui nous en a été fournie, en 1773, a été certifiée conforme à l'original anglais, par *M. Tibiffen-du-By*, interprete du Roi, le 11 Avril 1773.

GUILLAUME le Conquérant, en récompense des services du Chevalier **JEAN ALEN**, particulièrement à la fameuse bataille de *Hastings*, dans le Comté de *Suffex*, où le Roi **ARROLD** fut tué, lui donna des possessions considérables dans les Comtés de *Norfolck*, *Cornwal* & *Westmorland*. De ce **JEAN ALEN**, descend, au **XXIII.** degré, (lesquels degrés sont prouvés & spécifiés en détail dans l'original anglais, qu'il est inutile de rapporter ici).

PATRICE ALEN DE SAINT-WOLSTONS, Chevalier, qui leva à ses frais, un Corps de troupes pour le Service du Roi **JACQUES II**. Il servit en qualité de Major-Général de son armée en Irlande, se trouva particulièrement au siège de la Ville de *Limerick*, qui obtint une capitulation tellement honorable, qu'il lui fut accordé de conserver une partie de ses Terres, malgré son attachement à son Prince légitime & à la Religion de ses peres. Il mourut le 12 Octobre 1724, & avoit été marié deux fois. De sa première femme, il eut 21 enfans. De la seconde, nommée *Marie*, fille du Chevalier *Jacques Dowdal-d'Alhloomy*, dans le Comté de *Meat*, il a eu également 21 enfans, & a laissé entr'autre : — **ANTOINE**, qui suit; — & **LUC**, rapporté après son aîné.

ANTOINE ALEN, Chevalier, a épousé, le 20 Octobre 1734, *Marie*, fille du Chevalier *Patrice-Walle de Pollardstown*, dans le Comté de *Carlow*,

dont ULICK-WALLE ALEN, Chevalier, qui jouit, comme aîné, des Terres de la branche cadette, suivant la coutume du pays. Il n'est pas encore marié.

LUC ALEN DE SAINT-WOLSTONS Chevalier, frere puîné d'ANTOINE, est passé au service de France, en 1735, a été Lieutenant au Régiment de Dillon, qu'il a quitté après la Bataille de Fontenoy, pour passer dans celui de Lally, en qualité de Capitaine-Aide-Major, a été fait, Chevalier de Saint-Louis en 1756, Major dudit Régiment de Lally, & Aide-Major-Général de l'armée de l'Inde, en 1757. Chargé d'enlever le fort de Sacramalours, près d'Arcate, il le fit escalader, & y pénétra le premier avec un Capitaine du Régiment de Lorraine & 20 hommes. Après la premiere bataille de Vander-rachy, gagnée par les troupes du Roi, en 1759, il fut chargé du Commandement de l'armée sous cette place.

Pendant le blocus de Pondichery, en 1760, il se trouva détaché avec 400 blancs dont 150 de Cavalerie, & six pieces de campagne, & employé en qualité de Commandant en chef dans l'Inde, avec carte blanche. Il retarda d'autant plus la reddition de la Capitale, qu'après s'être emparé du fort de Thiagare, qui depuis coûta aux Anglois un siege de trois mois, il passa les Gattes pour joindre le camp des Marattes, & les mener au secours de Pondichery, comme il avoit été convenu, mais les Marattes ayant changé d'avis, il marcha au camp d'Heyderfaeb, dans le Mayssour, qui dut à la Cavalerie blanche, à la tête de laquelle LUC ALEN combattoit pour mettre ce Général Indien en état de secourir Pondichery, le succès d'une bataille qui devint l'époque de sa puissance; LUC ALEN y fut blessé, Pondichery s'étant rendu, il retourna en France, ayant eu l'avantage d'être resté avec la Cavalerie blanche, les derniers François en armes & les seuls de l'expédition qui ne furent point faits prisonniers de guerre.

Il a épousé le 5 Octobre 1762, Demoiselle *Marie-Charlotte-Adélaïde de Béhague*, fille puînée de feu *Pierre de Béague*, Chevalier de Saint-Louis, Brigadier des armées du Roi depuis 1768, qui a commandé en Amérique & à Brest. Voyez BÉAGUE, *tome II*, de ce Dictionnaire. De ce mariage sont issus un garçon & cinq filles, savoir: — 1 LUC-PATRICE-JEAN, Chevalier, né le 26 Août 1775; — 2 ELÉONORE-ANTOINETTE, née le 19 Juin 1765; — 3 LUCE-JULIE, née le 13 Décembre 1766; — 4 AIMÉE-POLIEUCTE, née le 14 Mars 1768; — 5 CHARLOTTE-ADÉLAÏDE, née le 8 Mai 1769; — 6 ISABELLE-JEANNE, née le 5 Septembre 1771.

Les armes: d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois besans de même, 2 & 1, chargés chacun d'un chien courant d'argent; au chef d'azur, chargé d'un lion d'argent, herminé, accosté de deux croissans renversés, aussi d'argent, herminés. Cimier un casque fermé, d'argent & d'azur, surmonté d'un léopard, partie d'or & de gueules, tenant dans ses pattes un giroflet épanoui d'argent & de gueules. Devise: FORTIS ET FIDELIS.

ALEYRAC (D'): Maison très-ancienne, originaire de Languedoc, dont la branche aînée est éteinte. La cadette est établie en Vivarais.

L'Histoire générale de Languedoc, *tome II*, pag. 428, des preuves, fait mention de deux D'ALEYRAC, qui prêterent serment de fidélité au Vicomte Bernard-

Bernard-Aton, lors de la soumission des Nobles du Comté de Carcassonne, rebelles à ce Vicomte, vers l'an 1124. — R. D'ALEYRAC (*de Alcoira*) fut témoin à l'acte de cession fait le 13 des kalendes d'Avril 1181, de la Terre de Besous, par *Bernard-Aton*, Vicomte de Nismes & d'Agde, en faveur de *Rostaing de Marguerite*. *Hist. de Languedoc*, tome III, pag. 153 des preuves.

Cette Maison habitoit, au commencement du XIII. siècle, dans la Terre de Colombies, annexée à la Baronnie d'Aigremont, ainsi que bien d'autres, entre Alais & Sommieres.

On trouve, dans les archives du Château d'Aigremont, des ventes & des acquisitions en 1250, 1296, 1297 & autres années, faites par GUILLAUME D'ALEYRAC, Chevalier, fils de BERTRAND. Le petit-fils de ce dernier, nommé PIERRE D'ALEYRAC, Chevalier, acquit de *Catherine de Plafian*, en 1321, ladite Baronnie d'Aigremont, composée de dix Paroisses contiguës, qui étoit échue en partage à cette *Catherine*, fille aînée & cohéritière de feu *Guillaume de Plafian*, Seigneur de Vesenobre.

La branche aînée s'est éteinte dans noble PONS D'ALEYRAC, Baron d'Aigremont, mort des blessures qu'il avoit reçues à l'armée, en 1549. Il avoit épousé *Marguerite de Cambis*, dont il est parlé dans le *Dictionnaire de Moréri*, tome III, pag. 93, édition de 1759, au sujet de deux traductions qu'elle publia dans le XVI. siècle. De ce mariage vint pour fille unique & héritière

MARGUERITE D'ALEYRAC, Baronne d'Aigremont, Dame de Colombies, Ledignan, Saint-Jean-de-Serres, Saint-Benezet, Saint-Nazaire-des-Gardies, Saint-Martin de Liganjac, Marvejols, Canaules, Marcillargues, & Saint-Roman. Elle épousa, le 13 Avril 1561, *Thomas de Rochemore*, Seigneur de Saint-Michel, fils de *Jacques*, & de *Jeanne de Saint-Felix*, sa première femme. Elle lui porta la Baronnie d'Aigremont, & les autres biens de la branche aînée de sa Maison. Voyez ROCHEMORE, tome XII de ce Dictionnaire.

La branche cadette des D'ALEYRAC établie en Vivarais, a souffert beaucoup de révolutions & d'accidents. Leur Maison a été incendiée au moins deux fois : elle fut aussi pillée & ravagée par les Protestans, en 1683, lorsque noble NOÉ D'ALEYRAC, Sieur du Colombier, Seigneur de Chambesson, soutenoit contre eux le siège de Cruas, ou qu'il étoit à l'armée du Roi, commandée par le *Duc de Noailles*, ce qui a fait perdre quantité de titres & de papiers à cette famille, ainsi que pendant les troubles du Vivarais, depuis le règne de CHARLES IX, jusqu'à la fin de celui de LOUIS XIV. Ceux de ce nom ayant tous été au service, & absens de chez eux, il ne leur a pas été possible de veiller à la défense & conservation de tout ce qui les intéressoit. Ce qui se trouve de titres originaux de la branche aînée de la Maison D'ALEYRAC, est au Château d'Aigremont, en bonne forme, & consiste en contrats de mariage, testamens, hommages & autres, depuis l'an 1100, jusqu'en 1568. Depuis cette dernière époque jusqu'à présent, ils sont au Château d'Aleyrac-sur-Saint-Vincent de Barrès, en Vivarais : ce sont sur ces derniers titres recouvrés avec beaucoup de peines & de soins, qu'a été dressée la Généa-

logie que nous allons rapporter ici, (laquelle est à substituer à celle insérée tome V. pag. 453, à 456) à cause des additions & corrections qu'on nous a fait passer en Avril 1774.

I. Noble CLAUDE D'ALEYRAC-DU-COLOMBIER est cru fils, ainsi que ledit Noble PONS D'ALEYRAC, de noble, magnifique & puissant Seigneur Messire GUILLAUME-FRANÇOIS D'ALEYRAC, Baron d'Aigremont, Chevalier de l'Ordre du Roi, & l'un des Exempts & Pensionnés de ces cent Gentilshommes, sous FRANÇOIS I. Un vieil écrit de la famille porte, qu'il étoit homme d'armes, à la bataille de Cerisoles, en 1544, où il fit des vaillances de courage. Il épousa Demoiselle Jeanne de Mercoyrol, & en eut : — GUILLAUME, qui suit ; — & GUINOT, auteur des Seigneurs de Faugeres, rapportés ci-après.

Le surnom & titre du Colombier, que les descendans de cette branche ont presque tous porté, leur vient de la Paroisse du même nom, dont ceux de la branche aînée d'Aigremont étoient Seigneurs.

II. Noble GUILLAUME D'ALEYRAC-DU-COLOMBIER, Seigneur de Chambeson, fut Lieutenant d'une Compagnie de cent hommes, à la bataille de Moncontour, en 1569 ; servit depuis contre la Ligue, en qualité de Capitaine de cent hommes d'Infanterie des troupes de HENRI IV ; reçut une blessure qui l'obligea de se retirer du service, & mourut en 1606, ou 1607. Il avoit épousé par contrat passé devant Jean Grel, Notaire de Chomerac, le 15 Janvier 1575, Anne de Sibleyras, morte en 1631 ou 1632, fille de Noble Jean de Sibleyras, Bailli de la Ville & Baronnie de Privas, & d'Isabeau de Châteauneuf, dont il laissa :

III. Noble DAVID D'ALEYRAC, Seigneur de Chambeson, qui s'adonna, dans sa tendre jeunesse, à l'étude des Loix, & devint un grand Jurisconsulte, chose rare dans un siècle où la Noblesse se faisoit gloire de ne rien savoir ; mais il abandonna, par intervalle, cet état, pour remplir les devoirs que la naissance & l'exemple que ses ancêtres lui imposoient. Il rendit hommage au Roi, le 1 Décembre 1605, des châteaux, fiefs, rentes de cens de Chambeson, mandement de la Baronnie de Barry ; servoit, en 1609, en qualité d'homme d'armes dans la compagnie de M. le Duc de Vendôme, suivant un certificat du sieur d'Heure, Lieutenant de cette compagnie, du 14 Novembre de cette année ; fut fait Capitaine d'une compagnie de 100 hommes, par commission du 12 Juillet 1616, & fut envoyé, sous les ordres de CHARLES-EMMANUEL, Duc de SAVOIE, allié de la France : fut appelé, en 1639, pour marcher au ban & arriere-ban, ainsi que toutes les autres fois qu'il fut convoqué ; & décéda le 20 Septembre 1649. Il avoit épousé, par contrat passé devant Pierre de Papize & Jean Grel, Notaires à Chomerac, le 30 Décembre 1604, Demoiselle Susanne de Jullien, fille puînée de feu Noble Jean de Jullien, sieur du Fraisse & de Demoiselle Isabeau de Chambaud, du lieu de Saint-Martin de Valemas. Elle fit son dernier testament, le 3 Juillet 1654, en faveur de son fils aîné, & mourut à Chambeson, le 1 Août de ladite année. De ce mariage naquirent : — 1 ETIENNE, qui suit ; — 2 JEAN, Capitaine au Régiment d'Infanterie de Pierre Gourde, son parent, & mort en cette qualité à Sommerive-des-Bois.

en Italie, le 28 Octobre 1640, âgé de 19 ans; — 3, 4, 5 & 6. PAULIE, ANNE, GENEVIÈVE & JUDITH.

IV. Noble ETIENNE D'ALEYRAC, I. du nom, porta le titre & le nom du Colombier, du vivant de son pere, & ensuite celui de Chambeson. Il servit comme Gentilhomme au ban & arriere-ban, commandé pour aller au siège de Perpignan; fut Capitaine au Régiment de Languedoc, en 1634, puis Capitaine dans celui de Lefdignièdes, par commission du premier Août 1642, & servit en cette qualité dans les guerres d'Italie, en 1643. Il fit hommage, le 8 Décembre 1672, à noble Alexandre de Silol, Seigneur de Saint-Vincent, pour son fief franc & noble & fonds nobles par lui possédés en ladite Pâroisse de Saint-Vincent, relevant dudit Seigneur, & le 5 Août 1679, il rendit hommage au Roi de la Seigneurie de Chambeson, & prêta serment entre les mains de Jacques-Hercule de Bousquet-Montlaur, Conseiller du Roi, Trésorier-Général de France, Intendant des Gabelles en Languedoc, au nom de Sa Majesté. Il avoit épousé, par contrat passé devant la Grange, Notaire, le 22 Octobre 1634, Demoiselle Cathérine de Chambaud, fille de noble Noé de Chambaud, Seigneur d'Argences & de Saint-Leger, & de Demoiselle Simons de la Tour. Il fit son dernier testament le 16 Août 1686, institua sa femme son héritière universelle, à la charge de remettre ses biens à qui bon lui sembleroit de ses deux enfans mâles qui lui restoiènt alors; & mourut à Saint-Vincent de Barrès, le 20 des mêmes mois & an, avec les formalités d'un Catholique, ayant été toute sa vie un zélé protestant; ses sentimens sur la religion l'ayant obligé deux fois à sortir du Royaume. Il fut fait Colonel-Lieutenant au Service du Duc de Brandebourg, à la suite du Régiment de Danuple; mais il rentra dans sa Patrie quand tout fut pacifié. Sa veuve, Catherine de Chambaud, sortit aussi du Royaume pour fait de Religion, vers la fin de 1686, mais elle y rentra, & vint mourir en sa patrie en 1689, le jour de Saint-Vincent. Elle avoit, par contrat passé devant Meynis, Notaire, le 31 Août 1686, fait démission de son héritage en faveur de NOÉ D'ALEYRAC, son fils. Leurs enfans furent: — 1 LOUIS, Sieur du Colombier, né le 11 Mai 1636, qui servit d'abord dans le Régiment de Saint-Ciergue, Cavalerie, ensuite fut Capitaine au Régiment d'Infanterie de Limoufin, dans lequel il servit en Allemagne & en Flandres, & mourut à Chomerac en Vivarais, le 1 Mars 1666; — 2 JACQUES, Sieur du Colombier, né à Chambeson, le 14 Octobre 1648, d'abord Page du Prince d'Orange, ensuite fait Capitaine, en 1674, dans la milice du Vivarais, Régiment de Viviers, qui fut envoyé en Catalogne. Au retour de ces Milices de l'armée de Catalogne, étant tombé malade à Montpellier; il se retira chez lui, où il mourut, le 13 Décembre, 1674; — 3 NOÉ, Sieur de la Condamine, né au mois de Février 1649; marié, par contrat passé devant Hilaire Fargier, Notaire, le 25 Mars 1686, avec Demoiselle Marie Moton, du lieu & paroisè de Saint-Montant. Il fut Cadet aux Gardes de Sa Majesté, en 1671, ainsi qu'il est constaté par un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 14 Août de ladite année, qui ordonne au sieur ETIENNE D'ALEYRAC, son pere, de lui payer annuellement, pendant sa vie, 300 livres de pension; parce qu'il lui refusoit toutes sortes de secours & d'assistance, en haine de sa conversion vers la Religion Catholique;

fut Lieutenant au Régiment de Bourgogne, en 1672, & passa, dans la même qualité, en celui d'Islande, entra ensuite dans les Gardes-du-Corps du Roi, & fut encore Officier dans le Régiment de Cayeux, Cavalerie en 1688. Il est mort Lieutenant de Cavalerie à l'Hôtel Royal des Invalides, vers l'an 1718, sans laisser de postérité, & avoit eu rang de Capitaine de Cavalerie dans les troupes; — 4. autre NOÉ, qui suit; — 5. ETIENNE, Sieur de Pramoulenc, né le 22 Décembre 1655, Sous-Lieutenant au Regiment de Piémont, mort à Pignerol, le 29 Septembre 1673; — 6, — 7, — & 8, JEANNE, CATHERINE, & SUSANNE.

V. Noble NOÉ D'ALEYRAC, I. du nom, Sieur du Colombier, Seigneur de Chambefon, naquit audit lieu, le 18 Juillet 1650. Son pere le fit élever à Geneve & en Suisse, dans la Religion prétendue Réformée, qu'il abjura, à Paris, le 30 Mars 1673, & rentra dans le sein de l'Eglise. Il défendit glorieusement sa Religion, sa Patrie & son Roi, & se rendit recommandable pendant les troubles & les guerres du Vivarais, sous LOUIS XIV; servit, en 1673, dans les Gardes-du-Corps du Roi, fut, en 1674, Officier au Régiment Dauphin, Dragons, & blessé dangereusement à la bataille de Senef, la même année; défendit, contre les Protestans, Cruas, & conserva cette place au Roi jusqu'à l'arrivée des troupes, commandées par le *Duc de Noailles*: ses biens en souffrirent beaucoup, les Protestans les pillerent & les saccagerent; mais le *Duc de Noailles*, rempli d'estime & d'amitié pour lui, le fit venir à Paris, en 1684, & sollicita pour lui des graces à la Cour. Le 22 Mars 1687, il tranfigea, avec son autre frere NOÉ D'ALEYRAC, Sieur de la Condamine, pour ses droits de légitime. Il eut ordre, en 1689, du Sénéchal de Nismes, de s'y rendre, le 21 Avril, bien armé & équipé, pour marcher à l'arrière-ban comme les autres Gentilshommes; fut pourvu de la charge de Capitaine de la Compagnie franche de Cruas, vers l'an 1693; se trouva au siège de Barcelone, en 1697; & eut encore une commission de Capitaine, le 8 Avril 1705. Il fut marié, 1°. par contrat passé devant d'*Arnaud & Sibleyras*, Notaires de Privas, le 18 Mars 1676, avec Demoiselle *Jeanne de Garnier*, sœur de la Marquise d'*Arlandes-de-Mirabel*, & fille de *René de Garnier*, & de *Jeanne de Béchon*. Par testament passé devant *Meynis*, Notaire, le 18 Janvier 1693, ladite *Jeanne de Garnier*, nomma son époux pour son héritier, à la charge de remettre son héritage à celui de ses enfans que bon lui sembleroit; fit une distribution à ses enfans de ses nippes, effets & bijoux, & donna un diamant à son fils aîné. Elle mourut le 4 Avril 1695. Il épousa 2°. par contrat passé devant ledit *Meynis*, Notaire, le 23 Novembre 1695, Demoiselle *Susanne du Solier*, fille de Noble *Etienne du Solier*, & de *Marie du Serre*. Elle est décédée au mois de Janvier 1715, & NOÉ D'ALEYRAC, qui avoit abjuré à Paris, le 30 Mars 1673, l'hérésie de Calvin, & s'étoit fait Catholique entre les mains du sieur *Charbon*, Chanoine & Pénitencier de l'Eglise de cette Ville, suivant le certificat de ce dernier, en date du 25 Mars 1684, est mort le 7 Octobre 1717, à Vallon en Vivarais, en revenant de prendre les bains de Saint-Laurent. Il a eu de son premier mariage: — 1 NOÉ, Sieur du Colombier, né le dernier Février 1679, Capitaine au Régiment d'Arcy, d'où il passa en celui de Béarn, le 8 Novembre 1710, tué d'un

boulet de canon, qui lui emporta la tête, à la tranchée du siège du Quesnoy, en 1712; — 2. PIERRE, dont l'alliance est ignorée; — 3 JOSEPH, qui suit; — 4 PAUL, né à Saint-Vincent de Barrès, le 22 Mars 1684, Lieutenant de Cavalerie, qui passa à Rome, environ l'an 1714. Il eut un emploi dans cette Cour, & se maria à Civita-Vecchia, où il est mort sans enfans, en 1748 ou 1749; — 5 ETIENNE, mort jeune; — 6, & — 7, JEANNE & MARIANNE, Demoiselles; — 8. & N.... D'ALEYRAC, né le 16 Janvier 1693, non encore baptemisé lors du testament de sa mere, du 18 des mêmes mois & an. Et de son second mariage vinrent: — 9. SCIPION, Sieur de la Chaise, né à Saint-Vincent de Barrès le 14 Octobre 1696. Il étudia chez les Jésuites à Tournon, fit des progrès dans l'éloquence & la Poésie Française; & après ses études, ayant pris le parti des armes, il entra Cadet dans le Régiment d'Infanterie de Beauvois, en attendant sa nomination à une Lieutenance; mais il mourut à Monaco, le 23 Novembre 1718; — 10 autre NOÉ, rapporté après la postérité de JOSEPH, son frere aîné consanguin; — 11. autre ETIENNE, Sieur de la Condamine, né à Saint-Vincent de Barrès, le 13 Janvier 1704, qui servit le Roi dans le Régiment de Languedoc, Dragons, où il fut fait Cornette, en 1734. Il est mort Lieutenant audit Régiment, à Saint-Léonard en Baviere, le 21 Mars 1743. Par son testament militaire, du jour précédent, reçu par les Officiers de son Corps, il fit son heritier Noble NOÉ D'ALEYRAC, Sieur de la Chaise son frere, ci-devant Cadet dans le même Régiment; — 12 & ELISABETH, non mariée.

VI. Noble JOSEPH D'ALEYRAC, Sieur de la Condamine, né à Saint-Vincent de Barrès, le 27 Février 1681, servit le Roi comme ses peres & ayeux, fit ses premieres armes au Régiment de Talande, Infanterie, où il fut fait Lieutenant, le 6 Janvier 1706, jusqu'en 1710, qu'il entra, en la même qualité, dans le Régiment de Béarn, Infanterie, & y servit avec distinction jusqu'en 1722, suivant deux lettres de la Cour, des 26 Juillet & 14 Octobre 1710. Il transigea, par acte passé devant *Rabaniol*, Notaire à Villeneuve-de-Berc, le 24 Juillet 1729, avec NOÉ & ETIENNE D'ALEYRAC, ses freres, pour leurs droits légitimes & partages de biens; & épousa, par contrat passé devant *Jacques Cornet*, Notaire à Rochemore, le 17 Février 1717, Demoiselle *Catherine de Guion-de-Geis-de-Pampellonne*, fille de Noble *Jacques de Guion-de-Geis*, Seigneur de Pampellonne, & de Dame *Gabrielle d'Aymard*. Le 4 Novembre de la même année, il rendit hommage & dénombrement devant *Delpuech*, Notaire, à Noble *Simon Dozil*, Seigneur de Saint-Vincent de Barrès, des Directes & Fiefs nobles qu'il possédoit dans cette Paroisse. Il mourut à Saint-Vincent de Barrès; le 20 Décembre 1738; & sa veuve, qui testa devant *Cornet*, Notaire à Rochemore, le 19 Janvier 1739, décéda au même lieu, le 6 Août 1754, ayant eu de son mariage, entr'autres enfans: — 1. PAUL-DAVID, qui suit; — 2 JOSEPH, surnommé *de la Condamine*, né à Saint-Vincent de Barrès, le 17 Mai 1728, qui a été Officier au Corps-Royal d'Artillerie, s'est distingué au siège des Isles de Saint-Marguerite, & est mort à Saint-Vincent de Barrès, le 20 Novembre 1768; — 3 PAUL-JEAN, dit le *Chevalier D'ALEYRAC*, né le 27 Août 1729, Capitaine en 1772, au Régiment de Toul du Corps-Royal d'Artillerie, Commandant de l'Artillerie,

l'Isle de la Guadeloupe, pensionné du Roi depuis le siège de Mahon, où il se distingua & fut blessé, & Chevalier de Saint-Louis. Il a épousé, à la Guadeloupe, en 1768, Demoiselle *Anne de Bauthéac-de-Granyal*, sa parente; — 4 GABRIELLE, morte en 1767; — 5, & — 6, MARIE-ANNE CATHERINE, & JEANNE CATHERINE, qui vivoient sans alliance en 1769.

VII. Noble PAUL-DAVID D'ALEYRAC, Co-Seigneur, Haut-Justicier de Saint-Vincent de Barrès, Co-Seigneur direct de Saint-Pierre de Barry, Saint-Martin le supérieur & l'inférieur, Saint-Bauzillé, Saint-Leger, &c., né le 2 Janvier 1724, Capitaine au Régiment de Grenoble du Corps-Royal d'Artillerie, fait Chevalier de Saint-Louis avant son tour, à cause de la distinction avec laquelle il servit au siège de Cassel, sous le Comte de Broglie, s'est marié, par contrat passé devant *Julien*, Notaire, le 15 Février 1768, avec *Marie-Thérèse de Barruel*, de la Ville de Villeneuve-de-Berc; fille de Noble *Antoine de Barruel*, Seigneur, Haut-Justicier de Chaix, Co-Seigneur direct de Mirabel, d'Arbres, &c. & de Dame *Madeleine de Meunier*, dont il a : — PAUL-LOUIS D'ALEYRAC, Chevalier, né le 16 Janvier 1769.

VI. Noble NOÉ D'ALÉYRAC, II. du nom, Sieur de la Chaîse, second fils de NOÉ D'ALEYRAC, & de *Susanne du Solter*, sa seconde femme, fit ses premières armes dans le Régiment de Languedoc, Dragons, & ensuite dans celui de Picardie; se distingua à la bataille de Parmes, où il fit prisonnier un Officier de marque. Il quitta le service pour épouser, par contrat passé devant *Jean Expi*, Notaire, le 3 Décembre 1734, Demoiselle *Jeanne-Marie Vernhes*, née le 13 Juin 1714, fille & héritière de *Jean de Vernhes*, Juge de Saint-Pierre, ville dans le Bas-Vivaraïs, au Diocèse de Viviers, & de *Gabrielle de Bannes-de-Boissi-de-Saint-Montant*. Elle est morte *ab intestat* le 18 Février 1745; & son mari, qui testa devant ledit *Jean Expi*, Notaire, le 15 Avril 1745, en faveur de ses enfans, par égale portion, est mort à Saint-Pierre-Ville, le jour suivant de la même année. Il a laissé de son mariage : — 1 JEAN-BATISTE, qui suit; — 2 ETIENNE, né à Saint-Pierre-Ville, le 8 Mai 1738, qui servit dans le Régiment d'Infanterie de Médoc, & se trouva au siège de Mahon, où il donna des preuves de sa valeur, ayant été le premier qui monta sur la muraille à l'assaut du fameux fort Saint-Philippe. Etant tombé malade des fatigues qu'il y essuya, les Médecins lui ordonnèrent d'aller prendre l'air natal, & il est mort à Saint-Pierre-Ville d'une maladie de langueur, le 24 Août 1768; — 3 JACQUES-FRANÇOIS, né à Saint-Pierre-Ville, le 1 Décembre 1739, Lieutenant du Régiment de Languedoc, Infanterie, qui a fait la dernière guerre de Corse avec distinction, pendant la soumission de cette Isle, en 1768 & 1769; — 4 AUGUSTIN, dit le *Chevalier d'Aleyrac*, né à Saint-Pierre-Ville, le 11 Mai 1743: il a fait ses premières armes dans le même Régiment que ses freres, qu'il a quitté pour entrer dans le Corps-Royal d'Artillerie, où il étoit Officier d'Artillerie; dans l'Isle de France, ou Isle Maurice, en Affrique en 1772; — 5 & JEANNE-MARIE, née à Saint-Pierre-Ville, en 1744, où elle est morte, le 19 Août 1749.

VII. Noble JEAN-BATISTE D'ALEYRAC, né à Saint-Pierre-Ville, le 29 Avril 1737, a fait la dernière guerre en Canada, en 1755, avec beaucoup de distinc-

tion, de zèle & d'application, a été blessé aux deux batailles sous Quebec, du 13 Septembre 1759, où fut tué le Marquis de Montcalm, & à celle du 28 Avril 1760, où il sauva le Chevalier de *Levis*, son Général, qu'il empêcha d'être fait prisonnier ou tué par les Anglois, en combattant vaillamment avec 28 Grenadiers qu'il commandoit, contre environ 100 des Ennemis, avant l'affaire générale. Il a fait ensuite toute la guerre de Corse, pendant la conquête de cette Île, & est depuis 1768, Capitaine du Régiment de Languedoc, Infanterie, où il a commencé de servir en 1754.

Seigneurs des FAUGERES, établis à Saint-Vincent de Barrès.

II. Noble GUINOT D'ALEYRAC, fils puîné de CLAUDE, & de *Jeanne de Mercoyrol*, s'allia, en 1598, avec *Madeleine de Chelard*, Dame des Faugeres, en la Paroisse de Saint-Vincent de Barrès. Il en eut, entr'autres enfans :

III. Noble DANIEL D'ALEYRAC, Docteur ès Droits, Seigneur des Faugeres, qui eut ordre, le 7 Avril 1631, du sieur *Tardieu*, Juge du Bas-Vivarais, Commissaire Subdélégué du ban & arriere-ban, de se pourvoir d'armes & de chevaux, pour être prêt à marcher pour le service du Roi, au premier avis, avec les autres Gentilshommes du pays. Il reçut cet avis le 1 Octobre 1639, du Subdélégué de l'Intendant, pour se rendre à l'armée, en sa qualité de Gentilhomme, & avertir les autres de sa connoissance. Suivant un certificat du 1 Septembre 1642, il fut Capitaine dans le Régiment de *Pierre-Gourde*, & servit dans les guerres d'Italie. Suivant un autre certificat du 1 Octobre de la même année, on voit qu'il servit encore au ban & arriere-ban pour aller au siège de Perpignan. Il épousa Demoiselle *Louise d'Audemar*, dont la mere étoit une *Pierre-Gourde*; & en eut : — 1 FRANÇOIS-LOUIS, qui suit; — 2 N... D'ALEYRAC, surnommé de *Combegrand*, Cornette dans le Régiment de Cavalerie de Servon, le 1 Avril 1673, Lieutenant, le 6 Juillet 1675, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment du Baron de *Quinoy*, & tué à la tête de sa Compagnie; — 3 & N... D'ALEYRAC, mort au mois de Septembre 1676, étant Cornette au même Régiment de Cavalerie du Baron de *Quinoy*.

IV. Noble FRANÇOIS-LOUIS D'ALEYRAC, Seigneur des Faugeres, a été Capitaine d'Infanterie, & épousa Demoiselle *Judith de Serre*, dont, entr'autres enfans 3 filles, — 1 SUSANNE, Dame des Faugeres, vivante en 1772, veuve de noble *Antoine Pichon de Brelly*, de la ville de Tournon, dont : — N... *Pichon*, Seigneur des Faugeres, mort à Versailles, le 5 Juin 1766, Chevalier de Saint-Louis & Ecuyer Cavalcadour de feu Madame la Dauphine; — & N... *Pichon*, Dame des Faugeres, mariée en 1766 à noble N... de *l'Hermusieres*, Capitaine au Régiment de Lorraine. — 2 CLAUDINE-GABRIELLE, morte mariée; — 3 & une autre SUSANNE, dite la jeune, vivante en 1772 sans alliance.

Tous les descendans de cette branche des Seigneurs des Faugeres, ont servi le Roi, & on a trouvé dans les titres de la branche aînée, tout ce qu'on vient de rapporter.

Les armes : écartelé d'azur, le 1 & 4 chargé d'un demi-vol dextre éployé

d'or; & le 2 & 3 d'une tour donjonnée de trois pièces d'argent, maçonnée de sable. L'écu timbré d'un casque à cinq grilles, accompagné de ses lambrequins aux émaux de l'écu, la toque ou bourlet de même. Cimier, une aigle issante de sable, tenant dans son bec une branche de laurier de sinople. Supports, deux aigles d'or.

La branche aînée de cette maison portoit le *demi-vol abaissé*. Cette branche-ci en a changé l'affiète & mis le *vol élevé*, sans doute pour briser comme cadets, ainsi que cela se pratiquoit beaucoup autrefois, selon les loix héraldiques.

Cet écusson que leurs ancêtres ont sûrement porté depuis l'usage des armoiries, le rapport qu'il a avec leur nom par le *demi-vol*, en patois du Languedoc, est aussi une marque de leur antiquité. Les blasons les plus anciens & les plus glorieux se trouve presque tous de cette sorte.

* ALLASSAC : petite ville & grande Paroisse du Bas-Limoufin, Election de Brives, Sénéchaussée d'Uzerche.

La Seigneurie d'ALLASSAC, est une des plus anciennes de cette Province, dont l'Evêque de Limoges est le Seigneur Suzerain. La Seigneurie lui appartient par indivis avec les différens Co-Seigneurs. Il a le droit de nommer le Juge, & les Co-Seigneurs doivent nommer le Procureur-Fiscal & le Greffier. Les principaux Co-Seigneurs de la ville d'Allassac sont :

M. de l'*Asteyrie*, Comte de Saillant, Seigneur de Comborn, de Saint-Viance, de la Bastide en partie, & autres lieux.

M. de *Pradel*, Seigneur de la Mase, de Roffignat, de Charliat &c., Lieutenant-Général de la Sénéchaussée d'Uzerche.

M. du *Myrat*, Gouverneur & ancien Maire perpétuel de la ville de Tulle.

M. de *Lansade*, Seigneur de Chanac & de Saint-Bonnet, Gendarme de la Garde ordinaire du Roi.

M. de *Chiniac-de-la-Bastide*, Seigneur du Claux, des Coulombiers & de la Bastide en partie, Conseiller du Roi, Rapporteur du Point d'Honneur au Bas-Limoufin.

M. Le Commandeur du Temple, dans la Paroisse d'Allassac.

M. du *Mas*, Seigneur du Mas, Marquis de Paysac, & les Moines d'Obasine.

Le Comte du *Saillant*, MM. de *Pradel-de-la-Mase*, de *Lansade*, de *Chiniac-de-la-Bastide* & le Marquis de *Paysac* ont chacun leur Chapelle dans l'intérieur de l'Eglise de la ville d'Allassac. Il y a dans cette ville un Hôpital fondé par feu l'Abbé *Dubois*, Chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, & hors la ville une Eglise de la Confrérie des Pénitens blancs. Cette ville est murée de tous les côtés : les monumens, qui existent encore hors de son enceinte, prouvent qu'elle étoit beaucoup plus considérable. On n'y compte aujourd'hui que 612 feux; elle est à 13 lieues de Limoges au sud, & à 3 lieues de Brives-la-Gaillarde au nord. Le vin d'Allassac passe pour le meilleur du Bas-Limoufin. Notice envoyée au Libraire en Juillet 1773.

ALSACE.

ALSACE. Il y a eu des Comtes de Flandres de ce nom, dont étoit **PHILIPPE D'ALSACE**, Comte de Flandres, par succession de son pere **THIERRY**. Il étoit Comte de Vermandois par sa femme, fille aînée de **Raoul**, I. du nom, descendant de **HUGUES-CAPET**. *Isabelle de Hainault* étoit sa niece, étant fille de **MARGUERITE D'ALSACE**, sa sœur aînée, & de **Baudouin**, Comte de *Hainault*, dont les enfans hériterent du Comte de Flandres, **PHILIPPE D'ALSACE** n'en ayant point eu de ses deux femmes.

ALZATE: dont le nom est **GAMBOA D'ALZATE**, ancienne Noblesse de la Province de *Guipuscoa*, dont étoient; **JEAN LOPÉS** de **GAMBOA**, vivant en 1340. *Jean de Gamboa*, Capitaine-Général de *Guipuscoa*, qui commanda les armées de *Ferdinand Roi de Castille*, en 1471. Il avoit pour frere, **JEAN RUIS** de *Gamboa*, Chevalier, Seigneur de la Renterie, qui se maria avec **MARIE**, Dame d'**ALZATE**, dont il eut **RODRIGUE** de **GAMBOA D'ALZATE**, qui se maria avec **MARIE-ANNE D'URTUBIE**, de Saut & de Miots, au pays de Labour, mariée en premiere nocces, en 1464, avec *Jean de Monreal*, dont nous avons parlé au mot **MONREAL** tome X pag. 442. Chevalier, l'un des Gentilshommes ordinaires des Rois *Charles VII & Louis XI*. Cette *Marie d'Urtubie* étoit fille & héritiere de *Sanche Martin d'Urtubie* & de *Therese Lascano*, laquelle porta à **RODRIGUE** de *Gamboa d'ALZATE*, son second mari, tous les biens de sa maison, entr'autres le château & la forteresse d'*Urtubie*, au pays de Labour, situés dans la Paroisse de *Saint-Vincent d'Orogne*, Diocèse de Bayonne, qui a eu ses Seigneurs particuliers dès le XI siecle.

Ce château d'*Urtubie* est une place limitrophe de la France & d'Espagne, où les Empereurs, les Rois d'Espagne & de France se sont donnés plusieurs fois des rendez-vous pour la conclusion des treves & traités de paix. Cette seigneurie d'*Urtubie* fut érigée en Vicomté par lettres patentes de *Louis XIII*, en faveur de **SALVAT D'ALZATE**, Seigneur d'*Urtubie*; en considération de ses services & de ceux de ses ancêtres.

Au mot **URTUBIE**, tome XII de notre *Dictionnaire de la Noblesse*, pag. 714, Nous avons donné la filiation suivie de la branche aînée de la maison d'*Alzate*, laquelle, par accord fait & passé à Bordeaux, le 2 Avril 1540, entre **JEAN** de **GAMBOA D'ALZATE** & *Jean de Monreal*, le château d'*Urtubie* resta, & ils ont joint depuis à ceux de **GAMBOA D'ALZATE**, celui d'**URTUBIE**, comme bien qui leur appartient.

Nous renvoyons à ce tome XII du *Dictionnaire de la Noblesse*, pour la branche aînée d'*Alzate d'Urtubie*, & voici, suivant le mémoire qu'on nous a fait passer, la filiation de la seconde branche, établie en Picardie.

Seconde branche de GAMBOA D'ALZATE D'URTUBIE, établie en Picardie.

VI. **PIERRE D'ALZATE D'URTUBIE**, troisieme fils de **JEAN D'ALZATE D'URTUBIE**, & de *Marie d'Espelette*, partit pour l'expédition de Malte, en 1563; tranfigea pour ses droits, en 1666; servit dans toutes les guerres de son rems; s'établit en France, & fut attaché au service de **JEANNE D'AL-**
Tom. XIII. K

BRET, Reine de Navarre, & du Prince son fils, en qualité de Capitaine de ses Gendarmes, en Picardie; y résida & s'y maria avec Demoiselle *Antoinette de Bénard*, dont il eut FRANÇOIS D'ALZATE D'URTUBIE, d'abord Page de M. de Longueval d'Araucourt, ensuite Capitaine dans Normandie, & Lieutenant au Gouvernement de la Capelle & de Coucy. Il avoit épousé, en 1566, Demoiselle *Louise de Rives*, de la maison de *Blanchecourt*, dont il eut : 1. & 2. *ABIAS & JONATHAM*; le premier tué à la bataille d'Anneau; le second y fut estropié, & tous deux moururent sans laisser de postérité; 3. DANIEL, qui fuit; 4. & JACQUELINE, dont nous ignorons la destinée.

VII. DANIEL D'ALZATE D'URTUBIE servit d'une manière très-distinguée; reçut en récompense, de Sa Majesté, plusieurs graces & emplois militaires; élevé, ainsi que plusieurs Lettres de bonté du Roi, qui le nomma Mestre-de-Camp, Lieutenant de Roi de la Ville de Coucy & de la Capelle; y ajouta le brevet d'une Compagnie de Gens de pied françois; le nomma aussi Capitaine de Saint-Lambert, où il entretint garnison à ses dépens, & fut aussi Lieutenant du sieur de *Manicamp*, au Gouvernement de la Fere. Il avoit épousé, le 6 Mars 1561, *Charlotte de Mouffy*, dont il eut : 1. JOSIAS, qui fuit; 2. & CHARLOTTE D'URTUBIE, mariée à *Albert de Vateville*, & fut une des Dames d'honneur de la Reine, & son mari, Capitaine d'une Compagnie des Suisses au service de France.

VIII. JOSIAS D'ALZATE D'URTUBIE embrassa, comme ses prédécesseurs, le parti des armes au service du Roi de France; fut fait Mestre-de-Camp, Lieutenant de Roi de la Ville de la Fere & du Château de Saint-Lambert, & fut Lieutenant d'une Compagnie de Gendarmes de la Reine d'ALBRET. Il eut, de son mariage, contracté le 24 Mars 1555, avec *Marie Gillon*, BERNARD, qui fuit.

IX. BERNARD D'ALZATE D'URTUBIE qui eut commission, en 1677, de Capitaine au Régiment de Piémont, & après s'être retiré du service, au ban de l'année 1695, servit encore en qualité de Brigadier dans l'Escadron de ladite armée. Il avoit été marié deux fois; de sa seconde femme, *Simone-Agnès de la Mer*, qu'il avoit épousée, le 4 Mai 1704, il eut : BERNARD-FRANÇOIS, qui fuit.

X. BERNARD-FRANÇOIS D'ALZATE D'URTUBIE épousa, 1^o. *Marguerite de Pastourde*; & 2^o. *Marie-Susanne Hedouin*. Il avoit servi dans les Cadets Gentilshommes à Cambrai. Il eut du premier lit :

1. JEAN-CHARLES D'ALZATE D'URTUBIE, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, & depuis (1780) Lieutenant-Colonel au Corps Royal d'Artillerie; & du second lit, entr'autres enfans :

2. ANTOINE-FRANÇOIS D'URTUBIE, d'abord Lieutenant au Régiment de la Sarre, Infanterie, dans lequel il a fait les guerres du Canada, & est maintenant Capitaine des Canoniers Invalides.

3. THEODORE - BERNARD-SIMON D'ALZATE D'URTUBIE, qui a été Page de la feue Reine, femme de LOUIS XV, est Capitaine au Corps Royal d'Artillerie, (1779) & est Chevalier de Saint-Louis.

4. Et JEANNE-CHARLOTTE D'ALZATE D'URTUBIE, élevée à la Maison Royale de Saint-Cyr, & mariée à *N. d'Aubert*, Capitaine au Corps Royal d'Artillerie.

A la suite de cette Généalogie de la seconde branche d'ALZATE D'URTUBIE, dont nous venons de donner la filiation suivie, suit la copie du certificat de M. d'Hosier, Juge d'armes de France, pour la réception de THEODORE-BERNARD-SIMON D'ALZATE D'URTUBIE, aux Pages de la Reine, femme de LOUIS XV, qui prouve ses six degrés de noblesse, depuis LUI jusqu'à PIERRE D'ALZATE D'URTUBIE, son V^e aïeul, vivant en 1550.

Les armes : d'argent à trois fasces de gueules, chargées chacune de trois loups passant de sable, couronne de Vicomte.

AMALRIC. Cette famille est une des plus anciennes de Provence, connue dès le neuvième siècle par deux Archevêques d'Aix ; dans le dixième, par un AMALRIC, Prince & Juge d'Arles ; dans les onzième & douzième, par plusieurs Prélats ; dans le treizième, par un Poète de ce nom, qualifié *Damoiseau*, & depuis long-tems à Malte.

I. AMALRIC D'AMALRIC, Seigneur d'Esclangon, vivoit, en 1380, avec *Isnardete Seconde*, sa femme. Elle étoit veuve de lui, en 1415, & tutrice de ses deux enfans : savoir, LOUIS, qui suit ; & ELZÉAR AMALRIC. Ils furent tous les deux Maîtres-d'Hôtel ordinaires de RENÉ, Roi de Jerusalem & de Sicile, & Comte de Provence, qui, en récompense de leurs nombreux services, leur donna la Terre d'Entrage, lors de la réunion du terroir de Festin à celui de Digne, le 6 Mars 1443. ELZÉAR AMALRIC, Seigneur en partie d'Entrage & de Courbon, fut auteur d'une branche éteinte en la personne de PIERRETTE AMALRIC, son arrière-petite fille, mariée, en 1558, avec *Honoré de Castillon*, Seigneur du Castelet, & par elle Seigneur d'Entrage. LOUIS fut ensuite Maître-d'Hôtel ordinaire de CHARLES VII, Roi de France & Comte de Provence. En considération de ses services, ce Prince lui donna, le 5 Juillet 1492, la Terre d'Ainac à vie, & l'office de Capitaine-Châtelain de Saint-Vincent.

II. LOUIS AMALRIC, Seigneur d'Esclangon, épousa une nommée *Delphine*, dont on n'a pu découvrir le surnom, & devint père d'un autre ELZÉAR, qui suit.

III. ELZÉAR AMALRIC, Seigneur d'Esclangon & d'Ainac, II. du nom, se maria avec *Claudine de Trougnon*, dont entr'autres enfans : — 1. GALAS, dont la postérité s'est éteinte dans ANNE & CATHERINE AMALRIC, ses filles, qui recueillirent son héritage. ANNE fut mariée, en 1544, avec *Louis de Materon*, Seigneur de la Perusse ; & CATHERINE épousa *Antoine d'Isourd*, Seigneur de Chenerilles ; — 2. HONORÉ, qui suit ; — 3. Et MARCELIN, Secrétaire de Saint-Victor-lès-Marseille.

IV. HONORÉ AMALRIC alla s'établir à Marseille, à cause de son frère MARCELIN ; vint ensuite habiter la Cité de Digne, dans le même Diocèse, & épousa, le 5 Janvier 1539, *Marguerite de Marin*, dont il eut : — 1. BALTHAZARD, qui suit ; — 2. MELCHIOR ; — 3. ANTOINETTE, mariée à *Barthelemi de Venel*, Ecuyer de la Ville de Digne.

V. BALTHAZARD AMALRIC se maria, 1^o. avec Demoiselle *Camille de Castelane*, dont il eut un fils, FRANÇOIS, qui suit ; & 2^o. à Demoiselle

Marguerite de Gasquet, dont quatre filles : — 1. CATHERINE, épouse de noble Capitaine *Rolland Uslomb d'Illioule* ; — 2. LOUISE ; — 3. DIANE ; — 4. Et MARGUERITE, mariée à noble *Jean de Remondis de Draguignan*.

VI. FRANÇOIS AMALRIC épousa, le 11 Août 1598, Demoiselle, Marquise de *Saboulin*, dont pour fils unique :

VII. JEAN-PAUL AMALRIC, qui servit quelque tems, & étoit, en 1650, Capitaine de la garnison de la Sainte-Beaume-lès-Marseille. Il présenta ses titres devant les Commissaires députés en Provence, pour en faire la vérification, en vertu de laquelle il fut reconnu *Noble, issu de Noble race*, le 20 Octobre 1668. Il avoit épousé, le 6 Décembre 1634, Demoiselle *Anne de Martin*, dont il eut : — 1. ANTOINE, marié, le 24 Mai 1676, à *Françoise de Saboulin*. Sa branche est éteinte. — 2. JACQUES, qui suit ; — 3. FRANÇOIS, qui servit dans les Mousquetaires, & mourut au retour des campagnes de Hollande.

VIII. JACQUES AMALRIC épousa, en 1687, Demoiselle *Marguerite Guérin*, dont vinrent : — 1. ANDRÉ, qui suit ; — 2. LOUIS, mort dans l'état Ecclésiastique ; — 3. & JOSEPH.

IX. ANDRÉ AMALRIC épousa, en 1734, Demoiselle *Anne-Marguerite d'Espinassy*, dont quatre garçons & trois filles. Savoir : — 1. LOUIS-JOSEPH, qui suit ; — 2. JOSEPH-FRANÇOIS-CÉSAR, marié aux Isles de la Martinique, ayant un garçon vivant ; — 3. FRANÇOIS-DE-SALES, Prêtre, Docteur en Théologie ; — 4. ALEXANDRE-PIERRE-EMILIEN ; — 5. ROSALIE-THÉRESE, mariée à *Pierre de Carry* ; — 6. ROSALIE, veuve de *Louis Amalric*, son oncle ; — 7. & ANNE-MARGUERITE, non mariée.

LOUIS-JOSEPH AMALRIC est marié, depuis quelques années, à Demoiselle *Charlois de Goy*, dont deux filles, savoir : — 1. MARIE-ANNE ; — 2. JOSEPHINE-ROSALIE.

Autre branche, depuis peu de tems séparée de celle-ci, subsiste dans la personne de FELIX AMALRIC, actuellement aux Indes. Nous n'en avons pas la filiation.

Les armes : *d'azur à un pin d'argent, au tronc de sinople, posé derrière un cerf passant d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même, & en pointe d'une croix de Malte aussi d'or, émaillée d'argent, posée sur le tronc de l'arbre.*

L'Abbé *Robert de Briançon*, dans son Etat de la Noblesse de Provence ; tome I, pag. 281, dit que les anciennes armes de cette Maison étoient *de gueules, à trois bandes d'or, & qu'il ne sait pas pourquoi les AMALRIC qui habitent à Digne ont changé.*

* AMBLY, Terre & Seigneurie dans le Réthelois, en Champagne, qui a été érigé en *Marquisat*, par Lettres-Patentes du mois de Novembre 1768, en faveur de CLAUDE-JEAN-ANTOINE D'AMBLY, Maréchal des Camps & Armées du Roi, à laquelle dite Terre d'*Ambly* ont été unies & incorporées : les Terres, Seigneuries & Justices de *Maire, la Neuville, Champ-Chevalier, Ambrières, la Morteau*, & 75 arpens de bois cédés &

abandonnés en plein Fief audit CLAUDE-JEAN-ANTOINE D'AMBLY, dans la forêt d'Omont, en échange du droit que lui & ses auteurs avoient de prendre leur chauffage dans cette forêt. Ces Lettres-Patentes d'érection ont été enregistrées au Parlement de Paris, le 12 Mai 1769, en la Chambre des Comptes, le 8 Janvier 1770, au Greffe & Bailliage de Mazarin, le 12 Février de la même année, & au Bureau des Finances de Champagne & Châlons, le 7 Mars suivant.

Cette Terre D'AMBLY a pris son nom d'une des plus anciennes Maisons de la Province de Champagne, aussi distinguée par ses services qu'illustre par ses alliances, les dignités & emplois dont ceux de ce nom ont été revêtus : il en est parlé dans la recherche de la Noblesse de Champagne, par M. de Caumartin, imprimée à Châlons, en 1673; dans le *Nobiliaire de Picardie*, par Haudicquer d'Ablancourt, pag. 152, & dans l'*Armorial de France*, par MM. d'Hozier; Chevillard l'aîné en a dressé la Généalogie sur les titres originaux. On lit dans *Fiescen*, Auteur Flamand, tome II, pag. 7, qu'en 1110, un Seigneur D'AMBLY donna le Marquisat de Franchimont au Chapitre de Saint-Lambert de Liege, qui le possède encore aujourd'hui.

Pour prouver l'antiquité de la Maison D'AMBLY, il suffit de dire que REGNAULT, le premier des Seigneurs D'AMBLY dont on ait une particulière connoissance, vivoit il y a plus de 500 ans; il possédoit cette Terre de son nom, & étoit un grand Seigneur en ce tems-là, eu égard au nombre des Terres énoncées dans l'acte de partage de sa succession; rendit son nom glorieux & illustre, en commandant une Armée navale pour le service de son Prince & de la Religion, à une des Croisades de SAINT LOUIS. Des *Mémoires* authentiques disent qu'il fut Connétable de Bourgogne. Depuis ce REGNAULT, Seigneur D'AMBLY, jusqu'à présent, on justifie une filiation suivie & exacte de ses successeurs, qui possèdent la même Terre d'Ambly, les mêmes noms & armes. Nous avons déjà donné la Généalogie dans le tome IX de ce Dictionnaire, pag. 386 & suiv. au mot MAIRE, Terre unie au Marquisat d'Ambly, & nous devons la donner ici en son rang, pour rectifier les fautes qui s'y trouvent.

Mais comme M. le Marquis d'Ambly, Maréchal des Camps & Armées du Roi, & Cordon Rouge, ne nous a pas encore fait passer le Mémoire que nous attendons, si nous l'avons avant l'impression, nous la donnerons à la fin de la lettre A, & s'il differe, à la fin de ce premier volume; en addition.

AMIEL, en Languedoc. Plusieurs de cette ancienne Noblesse se trouvent cités dans les vieilles chartes rapportées dans l'Histoire générale de cette Province. Il y a eu plusieurs Capitouls de cette famille, mise, par M. de la Faille, au rang de celles qui ont honoré le Capitoulat.

GÉRAUD D'AMIEL, I. du nom, Seigneur de Tréville & d'Airoux, ancien Capitoul de Toulouse, Fondateur d'une Chapelle en l'Eglise des Cordeliers de Castelnauary, & Bienfaiteur du Chapitre & du Collège de la même Ville, testa, en 1506, & avoit épousé *Jeanne Rigaud-de-Vaudrenil*, fille de *Philippe*, Baron de Taix, &c. & de *Jeanne de Palatio*. Ses enfans furent : — 1. PIERRE, qui suit; — 2. MARTIN, Seigneur d'Airoux; — 3. JEAN,

Protonotaire; — 4. ANTOINETTE, femme de *Jacques le Roy*, Seigneur de la Rouquette; — 5. GUILLELME, épouse de *Jean de la Treille*; — 6. & ASTURGE, femme d'*Etienne de Monfort*.

PIERRE D'AMIEL, Seigneur de Tréville, devint aussi Seigneur d'Airoux, par le décès de MARTIN, son frere, & étoit mort en 1529. De *Jacquette de Restes*, sa femme, il laissa :

GÉRAUD D'AMIEL, II. du nom, qui fut héritier de JEAN, Protonotaire, son oncle. Il devint Seigneur de Tréville & d'Airoux, & épousa *Claire de Mirabel*, de laquelle il eut : — 1. HENRI, ou ALRIC, qui suit; — 2 & 3. PIERRE & GUILLAUME; — 4 & 5. LISETTE & ANNE.

HENRI, ou ALRIC D'AMIEL, Seigneur de Tréville & d'Airoux, épousa *Marie de Monmoure*, fille de *Thomas de Monmoure*, Seigneur de Saint-Affrique, & de *Marguerite de Vignoles*. Etant veuve, elle se remaria avec noble *Antoine*, aliàs, *Paul de Baud*, Seigneur de Castelfort. De son premier lit elle n'eut qu'une fille unique, nommée

CLAIRE D'AMIEL, Dame de Tréville, d'Airoux, & autres lieux, qui épousa noble *Marc-Guillaume de Bedos*, Seigneur de Pechdossieu, fils aîné de *Claude*, Seigneur du Palet, & de *Jeanne d'Ausseran*. Elle lui porta tous les biens & les droits de la Maison D'AMIEL, qui s'éteignit en sa personne.

AMONCOURT, en Lorraine. Maison dont étoit

PIERRE D'AMONCOURT, Seigneur de Piépape & de Montigny, marié avec *Agnès de Montmartin*, fille de *N... de Montmartin* & d'*Isabelle de Beauffremont*. Il eut pour fils :

ELION D'AMONCOURT, Chevalier, Seigneur de Piépape & de Montigny-sur-Aube, qui épousa *Guyonne de Milain*, Dame dudit lieu, dont vint

GUILLEMETTE D'AMONCOURT, troisième femme de *Hue*, ou *Huet du Châtelet*, chef de la branche de *Deuilly*.

JEAN D'AMONCOURT, Chevalier, Seigneur de Tannay, Piépape, Montigny-sur-Aube, &c. marié, par contrat du 14 Janvier 1514, à *Claude-Alexis-Marguerite du Châtelet*, fille de *Hue*, ou *Huet du Châtelet*, & de *Jeanne de Cicon*, sa seconde femme, étoit probablement frere ou neveu de cette GUILLEMETTE D'AMONCOURT, mentionnée ci-dessus. Voyez CHATELET (DU) en Lorraine, tome IV, pag. 319 & suiv.

Les armes : de gueules, au sautoir d'or, aliàs, d'azur au sautoir d'argent, comme on le trouve sur le tombeau d'*Anne du Châtelet*, Abbé de Flabémont & de Clairlieu, dans l'Eglise Cathédrale de Langres.

ANDRÉ-DE-MONTFORT (D'). Cette famille, dont la Généalogie a été dressée par M. d'Hozier, Juge d'Armes de France, a eu, comme beaucoup d'autres, le malheur de perdre les monumens de son ancienneté, dans les guerres contre les Camisards : c'est ce qui est justifié par un extrait de l'état général des dommages causés à plusieurs Particuliers de la Province de Languedoc, par ces Camisards, dans le tems des troubles des Cevenes, délivré par expédition faite sur les registres de l'Intendance de Montpellier, le 15

Mars 1732, & par un certificat du Comte du Roure, Lieutenant-Général des Armées du Roi & de la Province du Languedoc, du 22 dudit mois & an, portant que M. DE MONTFORT avoit une maison au Pont-de-Montvert, Diocèse de Mende, laquelle avoit été réduite en cendre, avec tous les titres de famille, par les Camisards, en haine de ce qu'on l'avoit prêtée au sieur Abbé du Chayla, Missionnaire dans les Cevennes, pour y faire l'Office divin, & qui y fut tué; que, de plus, sa famille s'étoit toujours signalée par son zèle pour le service du Roi, & qu'elle avoit donné au Pont-de-Montvert un fonds qui lui appartenoit, pour y bâtir une Eglise. Cet incendie est encore justifié par un certificat des anciens & principaux Habitans du Pont-de-Montvert, en Gévaudan, du 26 Octobre 1733. Vu ces pertes, cette famille ne peut remonter sa filiation qu'à GABRIEL, qui suit.

I. Noble GABRIEL D'ANDRÉ, Seigneur de Lauzieres, qui fit son testament, le 7 Décembre 1586; il le confirma par un codicille, du 22 Octobre 1590, (passé devant *Vitalis*, Notaire de Liancous) étant pour lors au lit malade, blessé de deux coups d'épée. Il eut de Demoiselle *Marie de Boiffet*, son épouse, laquelle testa, le 10 Avril 1617: — 1 & 2. ANTOINE & GUYON, dont on ignore la destinée; — 3. PIERRE, qui suit; — 4 & 5. ANNE & JEANNE, lesquelles étoient mariées, le 22 Novembre 1608. L'expédition en a été délivrée sur la minute, le 24 Août 1741; — 6 & 7. FRANÇOISE & AGNÈS, nées depuis le testament de leur pere, & qui vivoient encore, sans alliance, le 22 Novembre 1608.

II. Noble PIERRE D'ANDRÉ, Seigneur de Lauzieres & du Pouget, tranfigea avec ANTOINE, son frere, par acte passé devant *Ayral*, Notaire de Florac, le 24 Février 1642, institua par son testament, (reçu par *Vitalis*, Notaire de Liancous) du 10 Février 1656, son héritiere universelle, Demoiselle *Marguerite de Reines*, sa femme, à la charge de rendre ladite hérédité à tel de ses enfans ou filles que bon lui sembleroit. Par cet acte, il voulut être enterré dans le cimetièr de la Paroisse de Liancous, au tombeau de ses prédécesseurs, & nomma, dans l'ordre suivant, les enfans qu'il eut de son mariage. De plus, desirant que l'entier domaine & métairie qu'il avoit au Mazoge du Pouget & des Crouzels, demeurât uni à son hérédité, ainsi que lui & ses prédécesseurs l'avoient tenu, il ordonna que l'héritier ou l'héritiere qui seroit nommé par ladite femme, seroit tenu de faire restitution de ladite métairie en faveur d'un de ses enfans, en la substituant jusqu'au IV. degré inclusivement, afin qu'elle ne fût point aliénée. Les enfans sortis de ce mariage furent: — 1. ANTOINE, Sieur de Golombert; — 2. JEAN, qui suit; — 3, 4, 5 & 6. MARGUERITE, ANNE, MARTHE & MARIE.

III. Noble JEAN D'ANDRÉ, Ecuyer, Seigneur de Montfort, de Béluge, &c. épousa Demoiselle *Marie de Beauvoir*, fille de noble *Claude de Beauvoir*, Sieur de Pazenan, & de Dame *Marguerite de Broche*, par contrat post-nuptial, du 8 Juillet 1669, passé devant *Bès*, Notaire du Pont-de-Montvert, dans lequel il est dit que ce mariage avoit été célébré dans la Ville de Barjac, Diocèse d'Uzès, le 18 Novembre 1668, la proposition en ayant été faite par Messire *Papien de Grimoard*, Comte du Roure, Lieutenant-Général pour le Roi en la Province de Languedoc, parent de ladite Demoi-

selle, pour lequel effet lesdits sieurs D'ANDRÉ & de *Panezan* s'étoient transportés au Château de Banne, où les articles avoient été arrêtés & consignés au pouvoir dudit Seigneur Comte du *Roure*, qui, ayant été obligé de partir pour la Cour, peu de jours après, & y étant décédé, avoit été cause du retard de la conclusion, de ce mariage. De ce mariage vinrent : — 1. JACQUES, qui suit ; — 2. JEAN D'ANDRÉ-DE-BÉLUGÉ, Lieutenant au Régiment du Roi, le 22 Mars 1695, dont il fut fait Capitaine, le 11 Janvier 1698, tué aux environs de Barjac, avec plusieurs autres Gentilshommes, en combattant pour le service du Roi contre les Camisards ; — 3. & MARIE, femme de noble *Scipion d'Ozil*, Seigneur de Saint-Vincent.

IV. Noble JACQUES D'ANDRÉ, Ecuyer, Seigneur de Montfort, testa le 30 Novembre 1707, & avoit épousé, par contrat passé devant *Vignal*, Notaire de Barjac, le 31 Août 1703, Demoiselle *Jeanne de Berlié*, fille de *Pierre*, Seigneur d'Arques, & de Demoiselle *Antoinette du Saullier*, dont : — 1. JACQUES-SCIPION, qui suit ; — 2. LOUIS, Seigneur de Béluge, Mousquetaire du Roi, qui servit, en cette qualité, le 24 Avril 1732, & fit en Allemagne la campagne de 1734, suivant un certificat du Marquis de *Jumilhac*, Capitaine-Lieutenant de la première Compagnie des Mousquetaires, du 9 Janvier 1740 ; — 3. & MARIE-ANNE, née le 5 Août 1708, mariée, le 23 Août 1736, à noble *François-Aimar de Manoel*, Seigneur de Nogaret, Pujol, &c.

V. Noble JACQUES-SCIPION D'ANDRÉ-DE-MONTFORT, Seigneur de Montfort, de Béluge, du Viala, & en partie du Pont-de-Montvert & de Teiffonnières, né le 2 Avril 1706, épousa, par contrat du 17 Août 1723, passé devant *Bomissel de l'Hermet*, Notaire de Mende, Demoiselle *Françoise de Gentil*, fille de noble *Etienne de Gentil*, Seigneur de Teiffonnières, & de *Marie d'Ayral*, de la Ville de Florac, Diocèse de Mende. Elle vivoit encore en 1775, âgée environ de 76 ans, la dernière de sa famille, de laquelle étoit le Capitaine *Gentil*, célèbre dans les guerres de HENRI IV. Elle apporta en dot à son mari les Seigneuries de Teiffonnières & de Nozrières. Il testa, le 5 Avril 1737, devant *Boyer*, Notaire de Florac, institua héritière son épouse, & mourut le même jour. Sa veuve produisit les titres justificatifs de la Noblesse d'extraction de son mari, devant M. de *Bernage*, Intendant de Languedoc, qui, par Ordonnance, du 11 Décembre 1741, la déchargea, ainsi que ses enfans, du paiement de la somme de 150 livres, à laquelle le feu Seigneur DE MONTFORT, son mari, avoit été taxé pour droit de franc-fief, à cause de la Terre & Seigneurie de Béluge & de celle du Viala. Les enfans issus de ce mariage sont : — 1. JEAN-BATISTE, qui suit ; — 2. LOUIS, Seigneur de Montvert, né le 26 Mai 1726, fait Mousquetaire du Roi le même jour que son frere aîné, & mort à Florac, le 17 Mars 1746, après avoir fait deux campagnes à la suite de Sa Majesté LOUIS XV ; — 3. JEAN-SCIPION, né le 31 Décembre 1731, Lieutenant en second des Mineurs, Compagnie de *Schols*, où il a servi en 1752, & Capitaine au Corps Royal d'Artillerie, Régiment de Metz, par commission du 15 Juillet 1766 ; — 4. ETIENNE-MARC-ANTOÏNE, dit le *Chevalier de Montfort*, né le 30 Juillet 1735, Lieutenant d'Infanterie au Régiment d'Aumont, auparavant Talaru, actuellement

actuellement Beauce, depuis 1756. Il a fait, en cette qualité, les dernières campagnes, depuis celle de Minorque, jusqu'à l'affaire de Minden, où il fut blessé de plusieurs coups, & fait prisonnier de guerre. Il a été fait Capitaine au même Régiment de Beauce, par commission du 30 Décembre 1769 ; — 5. & JEANNE, non mariée.

VII. JEAN-BATISTE D'ANDRÉ-DE-MONTFORT, Chevalier, né le 2 Juin 1725, Seigneur de Béluge, du Viala, de la Blachere, Mamejean, Nozieres, Prades, Sainte-Croix de Cardeles, &c. ancien Mousquetaire de la Garde du Roi, où il a servi, le 4 Mars 1742, jusqu'au 1 Mars 1746, a fait la campagne de 1744. Pour prévenir la perte & l'égarément de ses titres, il a obtenu un Arrêt de maintenue de Noblesse en la Cour des Aides de Montpellier, le 27 Septembre 1768, & a épousé, par contrat passé devant *Marsial*, Notaire de la Salle, le 13 Novembre 1760, Demoiselle *Suzanne-Henriette de Novis*, qui lui a apporté en dot la Terre & Seigneurie du Château de Prades, & celle de Sainte-Croix de Cardels, au Diocèse d'Alais, fille de *Louis de Novis*, Seigneur de Prades, &c. & de *Louise de Manoel*. Les enfans existans sont : — 1. CHARLES-LOUIS-SCIPION D'ANDRÉ-DE-MONTFORT, né au Château de Prades, le 6 Décembre 1764 ; — 2. JEANNE-SOPHIE, née le 2 Avril 1763 ; — 3. LOUISE-FÉLICITÉ, née le 30 Juillet 1767 ; — 4. & SUSANNE-GABRIELLE-CHARLOTTE-LOUISE-AMÉLIE, née, ainsi que ses sœurs, au Château de Prades, le 2 Juillet 1772.

Les armes : parti au 1 tranché de gueules sur or, coupé de taille, de gueules sur or ; & au 2 de sable, à un lion d'argent, langué de gueules, & une bordure denchée d'argent. Extrait du tome X, aux additions, pag. 635 & suiv.

ANDREOSSI : Noblesse originaire de Lucques en Italie, où elle occupoit, depuis très-long-tems, les charges de Sénateurs, & qui s'est établie en Languedoc à la fin du dernier siècle.

JÉRÔME ANDREOSSI, Gentilhomme Lucquois, fils de JEAN-BATISTE, obtint des Lettres de naturalité, en date de 1626. Il fut pere de JEAN-FRANÇOIS & de FRANÇOIS, qui suit, lesquels transigerent en 1676.

FRANÇOIS ANDREOSSI voyagea en Italie, & fut installé Sénateur à Lucques, en 1660. Il eut pour fils :

FRANÇOIS ANDREOSSI, II. du nom, marié avec *Germaine de Benazet*, de Castelnaudary, de laquelle vinrent JEAN-JOSEPH qui suit, & plusieurs autres enfans, dont un seul, nommé JÉRÔME, s'est marié à Castelnaudary, & a plusieurs enfans.

JEAN-JOSEPH ANDREOSSI fut maintenu en la place de Sénateur de Lucques. Etant Directeur du Somail, sur le Canal Royal de Languedoc, il se maria à Ventenac, & eut quatre enfans. L'ainé N.... ANDREOSSI, marié à Demoiselle N.... d'*Aubuisson de Voisins*, a la Direction de son pere ; le second est dans le Génie. La première fille a épousé M. *Dalmas* ; & la cadette n'est pas mariée en 1773.

Cette famille a été maintenue dans sa Noblesse, par Jugement du 25 Juillet 1669. On trouve dans tous les Auteurs qui ont traité de la Tom. XIII.

construction du Canal Royal, la part qu'elle a eue à ce grand Ouvrage.

Les armes : *d'or, au palmier d'azur, surmonté d'une étoile d'argent.* Notice envoyée, dressée sur titres originaux.

ANFOSSY : ancienne Noblesse originaire d'Italie, distinguée par ses emplois militaires & autres, dont plusieurs branches établies, à Naples, en Piémont, dans le Comtat Venaissin, à Avignon & à Marseille en Provence. C'est de cette dernière dont nous allons donner la filiation, d'après un mémoire dressé sur les titres, & certifié véritable par cinq Gentilshommes des plus qualifiés de Marseille.

Suivant une transaction passée à Marseille, en 1300, les ANFOSSY y prennent la qualité de *Nobilis Soutifer*. — Noble JEAN ANFOSSY, Seigneur de la Boulena, rendit hommage de cette terre au Duc de Savoie, le 19 Février 1652, & fit en même tems de nouvelles acquisitions. Il étoit, en 1655, Capitaine d'Artillerie & Gouverneur de la Ville & Citadelle de Villefranche, au Comté de Nice.

De la branche établie à Naples, il y en a plusieurs qui ont le grade de Colonel.

La branche établie depuis long-tems au Comtat Venaissin & dans la ville d'Avignon, y avoit fait de belles alliances. Un ANFOSSY avoit épousé *Marie-Marguerite de Brancas*, fille de *François de Brancas*, des Comtes de Forcalquier, Baron de Vence, laquelle avoit été mariée en premières noces, en 1668, à *Alexandre de Villeneuve*, Baron de Vence, dont elle eut plusieurs enfans, Chevaliers de Malte, *Charles*, nommé Evêque de Glandèves, en 1686, mort en 1702, & *François-Sextius de Villeneuve*, Baron de Vence. Cette alliance lui en donne avec les plus grandes maisons de Provence. Cette branche d'ANFOSSY s'est éteinte de nos jours dans la personne d'une Demoiselle d'ANFOSSY, qui en a porté les biens dans la maison d'*Astier*, (famille noble du Comtat Venaissin, qui résidoit à Avignon) dont le petit-fils, marié & établi à Verdun en Lorraine, Capitaine au Régiment de Béarn, Infanterie, a des enfans & est possesseur de la plus grande partie des titres de la famille d'ANFOSSY.

Pour la branche établie depuis un tems immémorial à Marseille, où elle réside, elle a la même origine que les précédentes, a donné des sujets qui ont occupé les premières places de cette ville & ont servi avec distinction. Elle possède, jusqu'à nos jours, le Domaine ou Fief de la Servianne proche Marseille, & sa filiation commence à JEAN, qui suit.

I. JEAN ANFOSSY est qualifié *Ecuyer* dans le testament de GASPARD son fils, qui suit.

II. GASPARD ANFOSSY, I. du nom, *Ecuyer*, testa, le 29 Septembre 1559, devant *Vinatier*, Notaire de Marseille, & laissa de *Jeanne de Grasse*, son épouse, de la même famille des Comtes du Bar : — HONORÉ, qui suit; — & BÉATRIX ANFOSSY.

III. HONORÉ ANFOSSY, *Ecuyer*, Sieur de la Servianne, épousa, par

contrat du 19 Février 1574, passé devant *Gaspard Boyer*, Notaire de Marseille, Demoiselle *Marquise du Puy-de-la-Servianne*, fille d'*Amand du Puy-de-la-Servianne*, Ecuyer, dit le Capitaine de la Servianne, & d'*Honoré Estoupe*. Par ce mariage il réunit dans sa famille la totalité de la terre de la Servianne, & eut pour enfans : — 1. **PIERRE ANFOSSY**, Ecuyer, Seigneur de Vacheres, marié, par contrat passé devant *Martely*, Notaire à Ollioules, le 18 Octobre 1601, avec Demoiselle *Marguerite de Vintimille*, des Comtes de Marseille, fille de feu *Antoine de Vintimille*, Seigneur du Revest & de Peiran, autorisée par noble *Antoine de Peiran*, Ecuyer, son oncle maternel, & en présence de noble *Antoine de Boyer*, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & d'*André de Boyer*, son frere, ses confins-germains, dont descendent les *Boyer*, Marquis d'Argent & d'Eguille : ils n'eurent point d'enfans ; — 2. **GASPARD**, qui suit.

IV. **GASPARD ANFOSSY**, II. du nom, Ecuyer, Sieur de la Servianne, transigea, le 4 Juin 1648, devant *Reynaud Compian*, Notaire à Marseille, avec *N... de Belton*, Ecuyer, Seigneur de Saint-Julien & de Pane, Conseiller au Parlement de Provence, eut, en 1642, le commandement en chef de plusieurs quartiers du terroir de Marseille, pour empêcher la descente des ennemis sur la côte ; fut élu Consul & Gouverneur de cette Ville, le 28 Octobre 1645 ; & le 6 Octobre 1646, il emprunta la somme de 6000 liv. de Madame *Claire de Reynier*, veuve du sieur *François de Caradet*, Ecuyer, pour payer les dettes de la Communauté de la Ville de Marseille, par acte passé devant *Maure*, Notaire à Marseille, & testa, le 1 Juin 1655, devant *Chaulan*, Notaire de Marseille. Il avoit épousé *Marguerite d'Orvilliers*, fille de *Guillaume d'Orvilliers* & de *Marguerite de Faudeau*, par contrat passé devant *Geraudon*, Notaire à Marseille, le 29 Juillet 1612, & en eut : — 1. **ANDRÉ**, mort garçon ; — 2. **GUILLAUME**, qui suit ; — 3. & **MARGUERITE**.

V. **GUILLAUME ANFOSSY**, Ecuyer, Sieur de la Servianne, épousa, par contrat du 5 Février 1662, passé devant *Chapuis*, Notaire de Marseille, Demoiselle *Thérèse Souribe*, (d'une Maison très-ancienne de cette Ville, éteinte) fille de *Philippe Souribe* & de *Françoise Laugier*, dont — 1. **JACQUES**, qui suit ; — 2. **FRANÇOIS**, Ecuyer, né à Marseille, & baptisé en la Paroisse des Accoules, le 29 Avril 1677, mort sans postérité ; — 3. **PIERRE**, Ecuyer, né à Marseille, le 11 Août 1679, mort garçon ; — 4. **GASPARD**, rapporté après la postérité de son aîné ; — 5. **JOSEPH-ANTOINE**, Ecuyer, né à Marseille, le 17 Avril 1698, qui servit dans la Compagnie des Gentilshommes que **LOUIS XIV** forma sur les frontières d'Allemagne, & est mort le 17... sans alliance ; — 6. & **ANTOINE**, Ecuyer, né à Marseille, le 15 Avril 1699, qui servit dans la première Compagnie des Mousquetaires de la Garde du Roi, & est mort aussi sans alliance.

VI. **JACQUES ANFOSSY**, Ecuyer, né à Marseille, & baptisé le 18 Septembre 1675, en la Paroisse de Notre-Dame-des-Accoules, fut nommé par le Roi Garde de la Marine, au département de Toulon, le 12 Mai 1689, & est mort. Il avoit épousé, par contrat du 5 Janvier 1697, passé devant *Amoureux*, Notaire de Marseille, Demoiselle *Marie-Anne-Catherine Feau*, fille

d'*André Feau* & de *Catherine Patat*, dont trois enfans, un garçon & deux filles. Le garçon & la fille aînée sont morts. La dernière, nommée THÉRESE D'ANFOSSY, vit sans alliance.

VI. GASPARD ANFOSSY, III. du nom, Ecuyer, (frere puîné du précédent) né audit lieu, le 1 Août 1687, fut nommé, le 4 Mars 1709, par le Roi, & reçu dans la Compagnie des Gentilshommes Gardes de l'Étendart des Galeres à Marseille; quitta le service, le 6 Avril 1718, & est mort à Marseille, le 2 Janvier 1777, dans la 90^e année de son âge. Il avoit épousé, par contrat du 6 Avril 1718, passé devant *Boyer*, Notaire à Marseille, Demoiselle *Marie-Anne Bopp*, d'une famille originaire d'Allemagne, dont : — 1. BALTHASARD ANFOSSY, Ecuyer, né à Marseille, le 17 Avril 1720, qui a servi en qualité de Lieutenant dans le Bataillon des Gardes-Côtes de Marseille, le 29 Juin 1758, & vit à Marseille sans alliance; — 2. MELCHIOR-NICOLAS, qui suit; — 3. PIERRE-PAUL, tige du premier Rameau, rapporté après son aîné; — 4. JOSEPH, auteur du second Rameau, dont il sera parlé après ses freres; — 5. ETIENNE, tige du troisieme Rameau, mentionné après ses trois freres; — 6. & MARIE-MADELEINE D'ANFOSSY, vivante sans alliance à Marseille, en 1779.

VII. MELCHIOR-NICOLAS ANFOSSY, Ecuyer, né à Marseille, le 5 Avril 1725, reçu Lieutenant dans un des Régimens des Grenadiers Royaux de Modene, le 25 Mars 1752, fait Capitaine, le 1 Septembre 1759, dans le premier Bataillon de Provence, continue de servir en ladite qualité. Il a épousé, à Nîmes, le 15 Février 1762, Demoiselle *Françoise-Madeleine-Louise de Beaulieu*, de la Ville de la Rochelle, autorisée de Messire de *Vidal*, Commandant pour le Roi au Château de Quairas en Dauphiné, son oncle maternel, dont pour fils unique : — MARIE-NICOLAS-GUILLAUME ANFOSSY, Ecuyer, né à Trest, le 30 Novembre 1763, nommé, en 1779, Aspirant Garde de la Marine, au département de Toulon.

Premier Rameau.

VII. PIERRE-PAUL ANFOSSY, Ecuyer, troisieme fils de GASPARD, III. du nom, & de *Marie-Anne Bopp*, né à Naples, le 29 Juillet 1731, a servi dans la Marine, pendant douze ans, s'est retiré, en 1762, avec une pension du Roi, & a épousé, le 26 Février 1768, par contrat passé devant *Cormis*, Notaire de Marseille, Demoiselle *Claire de Bourguignon*; fille de *Jean de Bourguignon*, Ecuyer, & de défunte *Madeleine Beraud*, (famille ancienne de la Ville de Marseille, alliée à la Maison de *Glandevès*) laquelle dite *Claire de Bourguignon*, avoit deux freres, morts Capitaines, l'un dans le Régiment de *Soissonnois*, & l'autre dans celui de *Piémont*. De son mariage il a — 1. BALTHASARD ANFOSSY, Ecuyer, né à Marseille, le 13 Janvier 1771; — 2. FRANÇOIS, né en la même Ville, le 4 Août 1773; — 3. ROSE-THÉRESE, née à Marseille, le 30 Août 1769; — 4. & MADELEINE-MÉLANIE, née aussi à Marseille le 5 Juillet 1777, & batisée à la même Paroisse.

Second Rameau.

VII. JOSEPH ANFOSSY, Ecuyer, quatrieme fils de GASPARD, III. du

nom, & de *Marie-Anne Bopp*, né à Marseille, le 5 Février 1734, a passé à l'Isle Martinique-Saint-Pierre, en 1764, où il a épousé, en 1765, Demoiselle *Jeanne de Moizac*, d'une Maison noble & ancienne d'Irlande, dont il a des enfans. Il sert actuellement dans les troupes de la Colonie, en qualité de Capitaine, & habite aujourd'hui l'Isle de la Dominique, où il possède des habitations.

Troisième Rameau.

VII. ETIENNE ANFOSSY, Ecuyer, cinquième fils de GASPARD, III. du nom, & de *Marie-Anne Bopp*, né à la Servianne, proche Marseille, le 12 Juillet 1735, Lieutenant Garde-Côte au Bataillon de Marseille, pendant onze ans, a épousé, le 13 Novembre 1759, dans l'Eglise de la Major, à Marseille, Demoiselle *Marguerite Reboul*, de la Ville d'Aix, dont : — BALTHASARD-MAURICE ANFOSSY, Ecuyer, né le 26 Septembre 1760.

Les armes : d'or, à un aqueduc à quatre arches de gueules, maçonné de sable, où passe un courant d'eau azurée ; une fontaine de même, sortant de chaque arche, & un pin de sinople arraché, brochant sur le tout. Cimier : un lion issant d'or, tenant entre ses deux pattes une étoile d'or. Supports : deux lions de même. La branche de Marseille les a toujours portées telles, depuis plusieurs siècles, & on les voyoit ainsi sculptées sur un mausolée, dans la Paroisse de Notre-Dame des Accoules, lequel mausolée a été détruit, en 1752, lors de la réédification du pavé de cette Eglise, où MM. D'ANFOSSY ont leur sépulture. On les voit de même au Château de la Servianne, & en d'autres lieux.

ANGOSSE-DESTORNÉ : ancienne Noblesse qui étoit établie en Bigorre dans le XIV. siècle, & a passé depuis en Bearn, où elle subsiste aujourd'hui. N'ayant pas eu communication des titres de cette maison, nous allons en donner la Généalogie, d'après ce que nous avons pu recueillir des preuves faites dans les Chapitres nobles, Chartes, & Dépôts publics.

I. JEAN DESTORNÉ D'ANGOSSE passa en Castille, sous les ordres du fameux *Bertrand du Guesclin*, & se trouva à la bataille de Navarette, en 1366, où ce Connétable fut fait prisonnier par PIERRE le Cruel, Roi de Castille. De sa femme, dont on ignore le nom, il laissa :

II. HECTOR DESTORNÉ D'ANGOSSE, qui suivit, comme son pere, la profession des armes, ainsi qu'il appert des extraits de montres & revues qui se trouvent à la Bibliothèque du Roi & au Trésor du Pau. Il acquitta, par acte de l'an 1402, des Fiefs à plusieurs de ses Vassaux, & avoit épousé *Isabeau de Laxaga*, d'une des principales Maisons de Navarre, de laquelle il eut plusieurs enfans, entr'autres :

III. FRANÇOIS DESTORNÉ D'ANGOSSE, qui fut blessé au Siège de Lectoure, en 1455, & mourut, quelques années après, des suites de sa blessure, laissant en bas-âge : — 1. JEAN-BATISTE-PHILIPPE, qui suit ; — 2 & 3. PIERRE & MADELEINE, auxquels nous ne connoissons point d'alliance

IV. JEAN-BATISTE-PHILIPPE DESTORNÉ D'ANGOSSE, épousa, par contrat passé, en 1495, à Maubourguet en Bigorre, *Marie de Rivierre*, d'une très-ancienne famille de cette Province; dans lequel contrat FRANÇOIS DESTORNÉ D'ANGOSSE, son pere, est rappelé. De son mariage, il eut : — ANTOINE, qui suit; — & JEANNE, femme de *Jean-Pierre*, Seigneur de *Begole*.

V. ANTOINE DESTORNÉ D'ANGOSSE donna procuration, par acte du 15 Mai 1542, à GUILLAUME, son fils aîné, pour la vente de certains biens. On ignore le nom de sa femme; mais il en eut : — GUILLAUME, qui suit; — & JEAN DESTORNÉ D'ANGOSSE, Abbé de l'Abbaye Royale de Saint-Pé, au Diocèse de Tarbes en Bigorre, présent au contrat de mariage de BERNARD, son neveu, en 1595.

VI. GUILLAUME DESTORNÉ D'ANGOSSE se distingua dans la profession des armes, comme ses ancêtres, fut Capitaine de cent hommes, établi & reçu, en 1568, Gouverneur pour le Roi, de la Ville de Saint Pé en Bigorre, & du pays de Rivierouse, & servit en 1569, au siège de Navarreins, où il fut blessé, & delà transporté à Oléron en Béarn. L'histoire de Béarn, par *Olhagaray*, en fait mention. Il avoit passé un bail à rente de divers biens, le 10 Mars 1551, devant *Pierre de Bagis*, Notaire Public de la Ville de Lourde en Bigorre, au profit de *Jean de Bernès*, & fit son testament, en Langue Bearnoise, devant *Ribens*, Notaire, le 1 Juillet 1569, par lequel il nomme pour héritier universel BERNARD, son fils; laissa à *Jeanne d'Antin*, sa femme, l'usufruit de divers biens de sa succession; & mourut à Oléron en Béarn, des suites de sa blessure. Il fut marié deux fois. On ignore quelle fut sa premiere femme. Il épousa, 2^o. par contrat du 15 Octobre 1566, passé au Château d'Aure en Bigorre, devant *Bertrand du Four*, Notaire de Tarbes, Demoiselle *Jeanne d'Antin*, assistée de haut & puissant Seigneur Messire *Armand d'Antin*, Chevalier, Seigneur d'Antin, &c. Sénéchal & Gouverneur de Bigorre, son frere, & autres ses parens. Il laissa :

VII. BERNARD DESTORNÉ D'ANGOSSE qui servit son Prince avec zèle & distinction, comme il paroit par une convocation à l'assemblée de la Noblesse du pays de Bigorre, du 26 Novembre 1585, & autres pièces. Il fut Lieutenant de la Compagnie d'hommes d'Armes du Marquis d'Antin, & chargé de la défense de la Cathédrale de Tarbes, dont on avoit été forcé de faire une place d'armes, lors des guerres de Religion, ainsi qu'il se voit dans les archives du Chapitre de ladite Eglise. Il épousa, par contrat du 28 Mars 1595, passé devant *Lana*, Notaire, assisté de Messire JEAN DESTORNÉ D'ANGOSSE, Abbé de Saint Pé, son oncle, Demoiselle *Françoise de Rivierre*, sa cousine au quatrième Degré, de laquelle vint :

VIII. HENRI D'ANGOSSE, qui, étant majeur de 14 ans, transigea, par acte passé le 27 Mai 1611, devant *Baye*, Notaire Royal de la Ville de Saint-Pé, assisté de noble *Jean de la Motte*, Seigneur de Pardies, son beau-pere, & de *Jeanne de Cantet* & *Pierre Lias*, ses Curateurs, avec les Prieur & Religieux du Monastere de Saint-Pé, ordre de Saint

Benoit, assemblés en corps de Communauté, assistés de *Guillaume Thila*, leur Supérieur Provincial, sur le Procès que lui avoient intenté lesdits Religieux, relativement à l'administration des biens de la maison d'Angosse, qu'avoit eue Messire JEAN DESTORNÉ D'ANGOSSE, Abbé & Co-Seigneur de Saint-Pé, pendant les minorités de BERNARD & d'HENRI, pere & fils.

Ledit HENRI D'ANGOSSE servit utilement le Roi & sa Patrie. Il obtint par Brevet de 1635, une Compagnie de cent hommes de guerre à pied, dans le Régiment d'Infanterie de 20 Enseignes, sous le titre de Régiment de Béarn, commandé par le Comte de Toulangeon; fut nommé, la même année, Capitaine de 200 Mousquetaires à Cheval, & eut le commandement de Riviérouffe. Il fut fait Syndic du Corps de la Noblesse de Bigorre, le 20 Juin 1662, selon l'Extrait des registres du Pays & Comté de Bigorre, & fit son testament le 4 Février 1664, devant *Baye*, Notaire de Saint-Pé. Il avoit épousé, 1^o. par contrat du 3 Mars 1611, passé devant le même Notaire, Demoiselle *Henriette de la Motte*, fille de noble *Jean de la Motte*, Seigneur de Pardies, d'une ancienne Maison de Béarn, éteinte depuis quelque tems; & 2^o. Demoiselle *N..... de Cantet*. Du premier lit, il eut : — 1. JEAN-HECTOR, qui suit; — 2. PHILIBERT; — 3, 4, 5, 6, 7, & 8. MARIE, LÉONORE, ANGE-LIQUE, ANTOINETTE, DIANNE & HENRIETTE, & du second lit : — 9. BERNARD; — 10. HENRI; — 11. JEAN, qui forma une deuxième branche, & eut plusieurs enfans, qui nous sont inconnus, excepté JUSTIN D'ANGOSSE, d'abord Page de M. le Régent, ensuite Capitaine de Cavalerie au Régiment d'Orléans, mort sans avoir été marié; — 12. HENRIETTE; — 13. MARGUERITE; — 14. ADRIENNE; 15. LÉONORE; — 16. & MARIE, toutes vivantes, lors du testament de leur pere, du 4 Février 1664.

IX. JEAN-HECTOR D'ANGOSSE, institué héritier universel & général de son pere; fut Capitaine de cent hommes, par brevet du 14 Février 1644; ensuite Capitaine & Major du Régiment de Harcourt, Commandant à Carlat, dans le Comté de Foix; s'acquit une grande réputation par sa bravoure & son intelligence; fut chargé d'une expédition secrète & importante, pour laquelle on lui donna les Régimens de Poitou, de Mazarin, de Noirmoutier & de Navailles, comme il appert des ordres qu'il reçut, le 19 Mars 1653. Le Roi lui accorda, par un ordre adressé au Marquis de *Saint-Luc*, Lieutenant-Général de ses armées, & Gouverneur de la Province de Guienne, une exemption de logement de Gens de Guerre pour les Habitans du Village de Peirouse, appartenant, est-il dit, au Seigneur D'ANGOSSE. Le 30 Mai 1669, par délibération des Etats de Bigorre, il fut fait Syndic du Corps de la Noblesse. Il avoit épousé, en 1653, Demoiselle *Germaine de Sabiac*, fille & héritière de noble *Guicharnaud de Sabiac*, laquelle lui porta en dot la Terre de Ger & les Fiefs nobles de la Vallée, de Batefurguere en Bigorre, &c. Il en eut : — 1. PHILIBERT, qui suit; — 2 & 3. deux filles. L'ainée mariée au Seigneur d'*Antin d'Ourout*, & la seconde à *N..... de Soreac-de-Vilambits*, tous deux d'anciennes Maisons distinguées dans la Province, actuellement éteintes.

X. PHILIBERT D'ANGOSSE fit son testament, le 28 Avril 1725, devant *Joseph Raviel*, Notaire Royal de Peirouse en Bigorre, par lequel il institua héritier général & universel ETIENNE, son fils aîné; avoit épousé, par contrat du 13 Février 1684, passé devant *Bonnemaison*, Notaire public à Nay en Béarn, Demoiselle *Marie-Marguerite de Corberes*, d'une des plus anciennes familles nobles de la Province de Béarn, fondue dans la Maison D'ANGOSSE, par la mort, sans postérité, d'*Etienne*, Baron de *Corberes*, Seigneur de *Portel*, *Cassel-Pugon*, &c. Lieutenant de Gendarmerie, son frere, qui avoit assisté audit contrat, ainsi que le pere du futur, chargé de la procuration de *Germaine de Sabiac*, son épouse, mere de PHILIBERT. De leur mariage ils ont eu: — 1. ETIENNE, qui suit; — 2. JACQUES, mort Commandant de Bataillon au Régiment de Normandie; — 3. N. . . D'ANGOSSE, mariée au Baron *Durfort*; — 4, 5 & 6. trois filles, Religieuses au Couvent de *Nay* & de *Sainte-Marie* en Béarn; — 7. une autre fille, dite *Mademoiselle d'Angosse*, morte sans alliance.

XI. ETIENNE D'ANGOSSE, appelé le Baron d'*Angosse*; chef de la Maison, a servi quelques années dans la seconde Compagnie des Mousquetaires, & a épousé, par contrat du 9 Mars 1729, passé devant *Allement*, Notaire de *Nay*, assisté de PHILIBERT, son pere, d'*Etienne de Corberes*, son oncle, de *Louis Durfort*, son beau-frere, de JUSTIN D'ANGOSSE, son cousin, Capitaine au Régiment d'Orléans, Cavalerie, &c. Demoiselle *Marie d'Imcamps-de-Loubie*, fille de *Messire Paul d'Imcamps*, Marquis de *Loubie*, d'une Maison très-distinguée de la Province de Béarn, & fondue dans celle D'ANGOSSE. Le Marquis de *Loubie*, son pere, étoit fils de *Mademoiselle de Bénac*, celle-ci fille du Duc de *Bénac*, & sœur du Maréchal de *Navailles*, & étoit par conséquent cousin-germain de la Duchesse d'*Elbeuf*, &c. De ce mariage sont issus: — 1. JEAN-PAUL, qui suit; — 2. PHILIPPINE, morte en bas-âge; — 3. CATHERINE, Abbesse de l'Abbaye Royale de *Neubourg*, au Diocèse d'*Evreux* en Normandie, en 1777; — 4. & MARIE-MADELEINE, mariée, en 1764, au Marquis de *Lupé*, dont des enfans.

XII. JEAN-PAUL D'ANGOSSE, appelé le Marquis d'*Angosse*, Chevalier de *Saint-Louis*, Grand-Sénéchal & Gouverneur d'*Armagnac*, Mestre-de-Camp-Commandant du Régiment de *Cambresis*, est entré d'abord dans la premiere Compagnie des Mousquetaires, en 1752, d'où il a passé, en 1754, dans le Régiment du Roi, Infanterie, avec lequel il s'est trouvé aux batailles de *Hastenbeck*, *Creiwelt*, *Minden* & *Corback*; a été fait Mestre-de-Camp à la suite de la Cavalerie, en Octobre 1768; successivement Colonel du Régiment Provincial de *Rodès*; Colonel en second du Régiment d'*Angoumois*; Colonel du troisieme Régiment d'*Etat-Major*; aujourd'hui Mestre-de-Camp-Commandant du Régiment de *Cambresis*. Il a épousé, par contrat du 20 Novembre 1768, passé devant *Monne*, Notaire à *Toulouse*, au Château de *Bonac*, Demoiselle *Louise-Pétronille d'Usson-de-Bonac*, fille de feu *François-Armand d'Usson*, Marquis de *Bonac*, Seigneur du Pays Souverain de *Donnezan*, Baron de *Beaufort*, &c. ci-devant Ambassadeur extraordinaire du Roi auprès des *Etats-Généraux* des *Provinces-Unies*, Chevalier de l'Ordre de

de l'Ordre de Saint-André de Russie, Lieutenant-Général des armées du Roi; Commandant en chef dans la Province de Foix, & honoré des entrées de la Chambre, & Dame *Pétronille-Louise Bidé-de-la-Grandville*, & petite-fille de feu *Armand-Charles de Gontaut*, Maréchal Duc de *Biron*, Pair de France. Le Marquis d'ANGOSSE a été assisté du Seigneur de *Timbrune*, Marquis de *Valence*, Maréchal des Camps & Armées du Roi, comme fondé de procuration du Seigneur ETIENNE, Baron d'ANGOSSE, son pere; & ladite Demoiselle d'*Usson de Bonac* a aussi été assistée de ses pere & mere, du Marquis d'*Usson*, Colonel du Régiment d'Angoumois, son frere; du Comte d'*Usson*, Ambassadeur du Roi en Suede, & de *Jean-Louis d'Usson de Bonac*, Evêque d'Agen, ses oncles. De cette alliance sont issus trois filles & quatre garçons; savoir: — 1. PIERRE-CONSTANT-CHARLES-JOSEPH d'ANGOSSE, Chevalier; — 2. MATTHIEU-ARNAUD, Chevalier de Malte; — 3. BERNARD-HIPPOLITE, mort en bas-âge; — 4. CLAUDE-ALEXANDRE-CASIMIR, né au mois de Mai 1779; — 5. PÉTRONILLE-CHARLOTTE-LÉONTINE-ANTOINETTE, morte en bas-âge; — 6 & 7. PÉTRONILLE-STEPHANETTE, & LOUISE-ARMANDINE d'ANGOSSE, toutes deux Chanoinesses, Comtesses de Neuville.

Les armes: d'azur à trois épées d'argent en pal, au chef d'or, chargé d'un cœur de sinople, couronné de même, & accolé de deux merlettes de sable, couronnées d'argent.

ANJOU (D'): famille noble & ancienne de Pertuis, en Provence, dont la filiation remonte à

I. RENÉ d'ANJOU, qui, suivant la tradition, fut filleul du Roi RENÉ, Comte de Provence, & établi par ce Prince son Bailli en la Ville de Pertuis. Ce fut en cette qualité qu'il reçut l'hommage & serment de fidélité d'*Honoré Meissonier*, Seigneur de *Beaumont*, ainsi qu'il conste par un acte, du 3 Novembre 1468, passé devant *Aubette*, Notaire de Pertuis. Il épousa, par contrat du 28 Décembre 1475, passé devant *Mongis*, Notaire de ladite Ville, Demoiselle *Anne Barbany*, dont:

II. JACQUES d'ANJOU, qualifié *Noble*, marié, par contrat du 18 Juin 1526, passé devant *Solery*, Notaire de Pertuis, avec Demoiselle *Catherine de Vaugier*, fille de feu noble *Balthazard de Vaugier* & de *Jeannette d'Alby*, dont: — 1 & 2. PAUL & ANTOINE-DOMINIQUE, morts sans alliance; — 3. ANTOINE, qui suit.

III. ANTOINE d'ANJOU épousa, 1°. par contrat du 12 Juin 1580, passé devant *Lieure*, Notaire de Pertuis, Demoiselle *Diane d'Orgon*, fille de noble *Joseph d'Orgon*, Seigneur de *Puimichel*, & de Dame *Billione d'Arnaud*; & 2°. par contrat du 7 Septembre 1607, passé devant *Raimond Ollivier*, Notaire de ladite Ville, *Isabeau Amoureux*. Du premier lit, il eut: — 1. SÉBASTIEN, qui suit; — 2. BALTHASARD d'ANJOU, qui, de *N. . . . de Martin*, son épouse, ne laissa qu'une fille, mariée avec *Henri de Laurens*, Prévôt Général de la Maréchaussée de Provence; & du second lit: — 3. MELCHIOR, tige d'une branche rapportée ci-après.

IV. SÉBASTIEN d'ANJOU épousa, par contrat du 15 Juin 1608, passé

devant *Bruny*, Notaire de Pertuis, Demoiselle *Lucrece de Roux*, fille du Capitaine *Guillaume de Roux*, & de *Suffrette de Souliers*, dont : — CLÉMENT, qui fuit ; — & HONORÉ, tige de la seconde branche mentionnée ci-après.

V. CLÉMENT D'ANJOU, Conseiller du Roi en la Sénéchaussée de Provence, épousa, par contrat du 28 Décembre 1642, passé devant *Deregina*, Notaire d'Aix, Dame *Marguerite d'André*, fille de noble *Jacques d'André*, Lieutenant de la Maréchaussée de Provence, & de *Marguerite d'Etienne*. Il en eut : — 1. JEAN, qui fuit ; — 2 & 3. JOSEPH & ANNE D'ANJOU.

VI. JEAN D'ANJOU épousa, par contrat du 10 Août 1695, passé devant *Martelly*, Notaire de Pertuis, Demoiselle *Françoise de Gouiran*, dont : — JEAN-JOSEPH, qui fuit ; — & JEAN-BATISTE.

VII. JEAN-JOSEPH D'ANJOU, maintenu dans sa Noblesse, avec MELCHIOR, II. du nom, son cousin, de la troisieme branche, par Jugement, du 27 Juillet 1702, épousa, par acte de célébration en l'Eglise de Cadenet, le 21 Juin 1730, Demoiselle *Marie-Françoise de Bessiere*, fille de *François de Bessiere*, & de Dame *Marie-Olimpe de Savournin*, de laquelle est issu :

VIII. JOSEPH-GASPARD D'ANJOU, né le 28 Juillet 1735, Officier dans le Régiment d'Hainaut, Infanterie, en 1770, qui a épousé, par contrat du 13 Juin 1766, passé devant *Perrin*, Notaire d'Aix, Demoiselle MARIE-THÉRESE-MADELEINE D'ANJOU, fille de feu noble JEAN-BATISTE D'ANJOU-DUPUY, & de feu Dame *Marie-Thérese Ollivier*, dont : — MARGUERITE-FRANÇOISE-PAULETTE D'ANJOU, née le 29 Juin 1769.

Seconde Branche.

V. HONORÉ D'ANJOU, fils puiné de noble SÉBASTIEN & de *Lucrece de Roux*, fut Lieutenant de la Maréchaussée de Provence, & épousa, par contrat du 10 Juin 1647, passé devant *Beillard*, Notaire de Saint-Savournin, *Catherine de Ripert*, fille de *Jean de Ripert*, & de Dame *N... de Belly*, dont : — 1. JEAN, mort jeune ; — 2. JOSEPH, qui fuit ; — 3. & MARIANNE.

VI. JOSEPH D'ANJOU épousa, par acte du 3 Avril 1688, passé devant *Roquemarre*, Notaire à Marseille, Demoiselle *Susanne de Venture*, fille d'*André de Venture*, Ecuier, & de Dame *Susanne de Merle*, de laquelle il a eu : — 1. JOSEPH, mort Capitaine au Régiment de Vendôme, Infanterie ; — 2. NICOLAS, Officier dans le même Régiment, établi en Normandie ; — 3. AUGUSTIN, mort sans postérité ; — 4. & DOMINIQUE D'ANJOU, qui a été appelé pour servir dans le Régiment que devoit lever la Noblesse de Provence, en 1746, comme il conste par la lettre des Syndics de ce Corps, du 19 Décembre de cette année : il vit encore sans postérité.

Troisieme Branche.

IV. MELCHIOR D'ANJOU, fils de noble ANTOINE, & d'*Isabeau Amoureux*, sa seconde femme, épousa, par contrat du 4 Juin 1628, passé devant *Barthelemi Ollivier*, Notaire de Pertuis, Demoiselle *Marie de Laurens*, fille de *Jean de Laurens*, & de *Marguerite de Sinety*, dont : — JEAN-

HONORÉ, mort Capitaine dans le Régiment de la Marine ; — & JEAN, qui suit.

V. JEAN D'ANJOU épousa, par contrat du 16 Février 1670, passé devant Ollivier, Notaire de Pertuis, Demoiselle *Louise de Martelly*, fille de noble *André de Martelly*, & d'*Isabeau de Joannis*. Il en a eu :

VI. MELCHIOR D'ANJOU, II. du nom, qui a été maintenu dans sa Noblesse, avec JEAN-JOSEPH D'ANJOU, son cousin, par Jugement des Commissaires députés pour la recherche des faux Nobles, le 27 Juillet 1702, & est mort en 1745. Il avoit épousé, par acte de célébration, du 5 Juillet 1705, MARIANNE D'ANJOU, sa cousine, fille de noble HONORÉ & de *Catherine de Ripert*, dont : — PIERRE, qui suit ; — & JOSEPH D'ANJOU, aussi appelé pour servir dans le Régiment que devoit lever la Noblesse, en 1746, ainsi qu'il conste par la lettre des Syndics de ce Corps. Il est mort en 1765.

VII. PIERRE D'ANJOU, Ecuyer, né le 28 Janvier 1708, a épousé, par contrat du 3 Juin 1737, passé devant *Salomé*, Notaire à Marseille, Demoiselle *Marguerite de Savignon*, fille de noble *Jacques de Savignon*, & de Dame *Aime de Martin*, de la Ville de Marseille. De ce mariage sont issus : — 1. CHARLES-MELCHIOR, qui suit ; — 2. MARIANNE, morte jeune ; — 3. LOUISE-HÉRESE, Demoiselle ; — 4. & MARIE D'ANJOU, mariée, par acte de célébration, du 11 Novembre 1771, avec *Jean-Baptiste-Laurent de Viany*, Conseiller en la Cour des Comptes d'Aix.

VIII. CHARLES-MELCHIOR D'ANJOU, Ecuyer, né le 26 Septembre 1738, d'abord reçu Garde de la Marine, en 1755, successivement Enseigne, puis Lieutenant de Vaisseau, en 1770, Chevalier de Saint-Louis, est retiré du service. Il a épousé, par contrat du 27 Août 1770, passé devant *Salomé*, Notaire à Marseille, Demoiselle *René Martin*, fille de feu noble *Barthelemi Martin*, & de Dame *Angélique-Renée le Vasseur*, dont : — 1. CHARLES D'ANJOU, Ecuyer, né le 20 Juillet 1771 ; — 2. EMILIE, née le 24 Septembre 1775 ; — 3. & FLORE, née le 23 Octobre 1776.

Les armes : d'azur, à une colombe d'argent prenant son essor & tenant dans son bec une branche d'olivier de sinople, & accompagnée de trois étoiles d'argent, 2 en chef & 1 en pointe.

ANNEVILLE (D') : Maison des plus anciennes de la Basse-Normandie, où il y a cinq Paroisses de son nom. Elle y possédoit, de tems immémorial, la Seigneurie d'ANNEVILLE en Saire, Election de Valognes, en plein, fief de haut-berc relevant du Roi, laquelle s'étendoit à Réville, Saint-Jean-du-Vicel, Montferville, Barfleur, Sainte-Geneviève, Gatteville, Valcanville, Cosqueville, Saint-Floxelle, &c. Cette Seigneurie, passa de cette Maison dans celle de *Montigny*, ensuite dans celle de *Villiers* & de *Coulombières*, puis à JEANNE DE FRANCE, première femme de LOUIS XII, qui la vendit, en 1498, à *Geoffroi Hebert*, Evêque de Coutances, lequel en fit don, en 1500, à son Chapitre, qui la possède encore, aujourd'hui, quoique bien démembrée.

Cette Maison tenoit, dès le XI. siècle, rang parmi les plus anciennes

de la Province, & si elle se borne à prouver évidemment six siècles d'antiquité, elle peut au moins se flatter qu'aucun Historien n'en a pu fixer l'origine; ce qui est un préjugé que l'obscurité des siècles passés leur en auroit dérobé l'époque; car il n'y a point d'apparence que si le milieu du XI. siècle avoit vu naître la maison d'ANNEVILLE, ce même siècle n'auroit pu voir les Seigneurs de ce nom passer subitement du berceau de leur famille à des emplois éclatans, qui marquoient la confiance du Souverain. Ce raisonnement est une preuve incontestable que le Seigneur d'ANNEVILLE, qui paroît, en 1066, n'est pas le premier de son nom, quoiqu'il soit le plus ancien que l'on connoisse.

I. Suivant l'extrait d'une chronique tiré de l'Abbaye de Saint-Etienne de Caen, contenant les noms de plusieurs Seigneurs, qui furent désignés par le Duc GUILLAUME *le-Batard*, pour veiller à la garde de la Normandie, sous la Duchesse *Malthide*, son épouse, en 1066, lorsqu'il entreprit la conquête d'Angleterre, on y trouve le Seigneur d'ANNEVILLE, qui fut choisi pour commander au Val-de-Saire. Ses enfans furent: — GUILLAUME, qui suit; — & N... d'ANNEVILLE, Chevalier, qui passa en Angleterre, où il laissa des enfans qui s'établirent dans l'Isle de Wich, du côté d'Yorck, comme il est rapporté dans le *Monasticon Anglicanum*, & dans l'Histoire de la maison d'*Harcourt*, par la *Roque*, Tome IV.

II. GUILLAUME d'ANNEVILLE, I. du nom, Chevalier, Seigneur d'Anneville, du Breuil-en-Saire, d'Ourville, la Pernelle, du Vicel, Pretot, du Breuil-d'Allonne, Sortoville en Beaumont, Saint-Pierre d'Avheglife, &c. fit donation à l'Abbaye de Lessay, l'an 1106, de l'Eglise d'Anneville-en-Saire, avec la Maison d'Ancquetil, proche le cimetiere, & tout le marais, jusqu'à la rivierre de Saire: sa femme *Hawise* & GEOFFROI, leur fils, qui suit, y consentirent, & les Religieux, en reconnoissance, lui firent présent de dix marcs d'argent, pour la rançon d'un autre fils nommé ci-après, fait prisonnier à la Terre-Sainte. HENRI, Roi d'Angleterre, confirma, cette donation de GUILLAUME d'ANNEVILLE, I. du nom, & celui-ci, suivant le *Neustria-pia*, pag. 618, aumôna encore à la même Abbaye les Eglises du Vicel & de Pretot. MICHEL d'ANNEVILLE, Chevalier, son second fils, fut celui qui fit le voyage de la Terre-Sainte, en 1096, avec *Robert Courtheuse*, Duc de Normandie, & *Godefroi de Bouillon*. Il portoit pour armes: *d'hermines*, à une fasce de gueules, brisée d'un bâton d'azur, comme cadet. Ceci est tiré d'un manuscrit en velin de la Bibliothèque de l'Eglise de Bayeux, intitulé: *les anciennes Histoires d'Outremer*, où est compris M. MICHEL d'ANNEVILLE, Chevalier.

III. GEOFFROI d'ANNEVILLE, Chevalier, Seigneur d'Anneville, du Breuil, &c. mentionné dans la charte de donation faite en 1106, à l'Abbaye de l'Essay, par son pere, confirma cette donation, en 1118, avec sa femme *Avice*, & GUILLAUME, un de ses fils; & en reconnoissance de cette confirmation, l'Abbé & les Religieux de l'Essay lui donnerent cent pièces de monnoie & un cheval de service.

IV. JEAN d'ANNENILLE, Chevalier, Seigneur d'Anneville, du Breuil, &c.

autre fils dudit GEOFFROI, confirma, par une charte, de 1139, toutes les donations faites par ses prédécesseurs, & y ajouta la Chapelle bâtie proche la riviere, & la dime de son moulin sur Saire. Il signa, comme témoin, à la vente que *Roger de Magneville* fit à l'Impératrice MATHILDE, de ce qu'il avoit à Oteville; près Cherbourg, tant en l'Eglise qu'ailleurs; & aumôna, en 1153, à l'Abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte, le Patronage de Saint-Pierre d'Artheglise, avec ses appartenances; ce qui fut confirmé par HENRI, Roi d'Angleterre & Duc de Normandie. Il eut pour fils: — SAMSON, qui suit; & JEAN, auteur de la branche des Seigneurs du Breuil, de Notre-Dame d'Allonne, &c. éteinte, rapportée à la fin de cette Généalogie.

V. SAMSON D'ANNEVILLE, Chevalier, Seigneur d'Anneville, &c. donna à l'Abbaye de Montebourg, un quartier de froment de rente, à prendre en la Paroisse d'Anneville, pour le salut de son ame, & de ses pere & mere, y dénommés. La charte 268, du Livre noir de l'Abbaye de Lessay, fait mention dudit SAMSON, Chevalier, & des aumônes ci-devant faites par ses ancêtres & par un de ses fils. On lui connoît pour enfans: — 1. THOMAS, qui suit; — 2. JEAN, Seigneur du Breuil, dont il est parlé au registre des Fiefs de Cotentin, dressé sous le regne de PHILIPPE-AUGUSTE, comme possédant celui du Breuil à Anneville. Il eut une fille héritière, Dame dudit lieu, mariée au Seigneur de *la Haye-d'Estot*; — 3. GUILLAUME, tige des Seigneurs de Montaigu, rapportés ci-après; — 4. & GEOFFROI, Seigneur de Tournebu, tige de cette branche éteinte. Il vivoit en 1204 & 1214, & est mentionné dans les archives de l'Abbaye de Saint-Sauveur. Cent ans après, une JEANNE D'ANNEVILLE, épouse d'*Adrien Blondel*, Seigneur de Saint-Germain, vers 1330, est dite, dans les titres de cette famille, fille du Seigneur de Tournebu & de Sottevaft. De cette branche descendoit GUILLAUME D'ANNEVILLE, Seigneur de Tournebu, qui épousa, en 1370, JEANNE D'ANNEVILLE, sa cousine, fille aînée de MICHEL, veuve en premieres noces de *Guillaume de la Haye*, Chevalier, Seigneur d'Heroudeville, dont il sera parlé ci-après. Ces Seigneurs de Tournebu brisoient leurs armes d'une *seconde fasce de gueules*, comme on le voit dans la Chapelle des Marais-Fourneville, près Cherbourg, qui avoit été bâtie par les *Grimouville*, leurs héritiers.

VI. THOMAS D'ANNEVILLE, Chevalier, Seigneur d'Anneville & d'Ourville, remit à l'Abbaye de Lessay tout le droit callenge qu'il avoit en l'Eglise d'Anneville, avec toutes les choses y appartenantes & aumônées par ses prédécesseurs, & les confirma, suivant les accords faits entre les Religieux & lui. Il épousa noble Demoiselle *Jeanne de Pirou*, dont sortit

VII. MATHILDE, Dame d'Anneville & d'Ourville, mariée, en 1223, à *Guillaume de Montigny*, Chevalier. Ils donnerent, en 1237, deux acres de terre à l'Abbaye de Cherbourg; & l'an 1245, ils posèrent leurs sceaux, comme Chêfs-Seigneurs d'Anneville, à une vente faite à cette Abbaye par *Jourdain du Buisson*, de son ménage, situé audit lieu. Cette Dame étant veuve, donna au même Monastere, en 1269, la moitié des dîmes du Fief qu'elle possédoit héréditairement à la Pernelle. Enfin, la même année, elle prétendit avoir une baleine, comme échouée sur son Fief d'Ourville; mais

elle fut adjugée aux Dames de Caen , comme ayant été prise sur le leur.

Branche des Seigneurs de MONTAIGU , éteinte.

VI. GUILLAUME D'ANNEVILLE, II. du nom, Chevalier, troisieme fils de SAMSON, parut comme témoin à un acte, par lequel *Richard Borran* confirma, en 1204, la donation que *Roger de Grainteville* avoit faite à l'Abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte, des terres & bois situés à Clitourp, & d'une Vavassorie à Grainteville. Après avoir servi sous JEAN Sans-Terre, dernier Duc de Normandie, il fut employé sous PHILIPPE-AUGUSTE, & se trouve compris dans le catalogue des Gentilshommes maintenus en leurs biens, après la conquête de Normandie par ce Prince. Ce catalogue est à la Chambre des Comptes de Paris. Suivant un ancien Mémoire de la lignée des Seigneurs de *Camprond*, écrit l'an 1398, duement en forme & signé, tiré du chartrier, contenant les titres de cette famille, tant pour leur Noblesse que pour leurs biens, on voit que le Duc GUILLAUME, après la conquête d'Angleterre, donna à *Guillaums de Camprond* la Terre de Berlingue, qui fut échangée contre celle de Montaigu, en Cotentin, dont une portion, avec le Patronage & la moitié des dîmes, fut donnée dans la suite à une Demoiselle de *Camprond*, en se mariant avec ledit GUILLAUME D'ANNENILLE, II. du nom. Il en eut :

VII. HENRI D'ANNEVILLE, Ecuyer, Seigneur & Patron de Montaigu, lequel percevoit, dans toute la Paroisse, la moitié des dîmes, excepté les novalés, suivant un extrait en latin du Livre noir de l'Evêché de Coutances, fait en 1251. Il fit un accord avec *Guillaume de Camprond*, Seigneur du Lorey, touchant la dot qui avoit été donnée à la Dame de *Camprond*, mere dudit D'ANNEVILLE, par lequel une portion du Patronage de Montaigu, &c. fut cédée audit de *Camprond*, & à ses hoirs. Il eut pour enfans : — 1. THOMAS, qui suit; 2. JEAN, tige de la branche établie au Pays de Caux, rapportée en son rang; — 3. RAOUL, auteur de celle des Seigneurs de Morville, éteinte, mentionnée ensuite.

VIII. THOMAS D'ANNEVILLE, Ecuyer, Seigneur de Montaigu, épousa; 1°. *Luce de Pirou*, fille de *Jean de Pirou*, Seigneur de Montpinçon, neveu de *Guillaume de Camprond*, Seigneur de Lorey; & 2°. *Simone d'Osteville*, fille de feu *Richard*, Chevalier, Seigneur d'Osteville, comme il appert d'un acte en parchemin, daté du Mercredi après la fête Sainte-Marie, Vierge, en Septembre 1286, faisant mention de l'accord passé entre *Guillaume d'Osteville*, Ecuyer, frere de ladite *Simone*, & THOMAS D'ANNEVILLE, son mari, pour ce qui pouvoit appartenir à cette Demoiselle de la succession de *Richard d'Osteville*, Chevalier, son pere. Il ne paroît point y avoir eu d'enfans de ce second mariage; mais du premier vinrent : — 1. MICHEL, qui suit; — 2. GEOFFROI, Prêtre, Curé de Montaigu, décédé le 1 Août 1338; — 3. COLIN, tige de la branche des Seigneurs de Chiffrevast, Tamerville, &c. & subsistante, dont nous parlerons ci-après; — 4. HENRI, qui étoit mort en 1349; — 5. & JEANNE, mariée, en 1344, à *Jean de Manneville*, Chevalier. Trois des freres susdits, vivans ensemble, acquirent

plusieurs biens à Montaigu, Turteville au Bocage, Morfaline, Montebourg, Sainte-Croix au Bocage, Quetechou, Valognes, Trevieres en Bessin, &c.

IX. MICHEL D'ANNEVILLE, Chevalier, Seigneur de Montaigu, fonda, par acte passé devant *Bocage*, Tabellion à Valognes, le Vendredi avant la fête Saint-Thomas, Apôtre, 1349, pour le salut de son ame, de THOMAS, GEOFFROI, COLIN & HENRI, ses freres, &c. en l'Eglise de Montaigu, une Chapelle en l'honneur de Saint-Michel, divisée & séparée du Patronage dudit lieu, se réservant, pour lui & ses successeurs, le droit d'y présenter un Chapelain, auquel il donne la quatrième partie de la dîme de cette Paroisse, avec maison, enclos, &c. à condition d'y chanter quatre Messes par semaine, une du *Saint-Esprit*, une de la *Vierge*, une de *Saint-Michel* & une des *Défunts*. Cette fondation fut confirmée par *Louis*, Evêque de Coutances, le 5 Février 1351. Il mourut en 1350, & fut inhumé dans le Chœur de l'Eglise de Montaigu, où l'on voit son tombeau en relief. Il laissa deux filles en bas-âge. L'aînée fut :

X. JEANNE D'ANNEVILLE, mariée, 1^o. à *Guillaume de la Haye*, Chevalier, Seigneur d'Heroudeville, près Valognes, fils aîné de *Jean de la Haye*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, avec lequel elle vivoit, en 1362 ; & 2^o. en 1370, à GUILLAUME D'ANNEVILLE, Chevalier, Seigneur de Tournebu, son cousin, vivant avec elle, en 1402. De ce second lit elle eut JEANNE D'ANNEVILLE, Dame de Saint-Germain de Tournebu & de Saint-Martin de Viel, mariée, 1^o. à *Jean de Grimouville*, Seigneur dudit lieu, de Gauville & de Carentilly ; & 2^o. à *Jean de Fortécu*, Chevalier, Seigneur de Saint-Evremont-sur-Lozon & de la Mauffre. Les enfans des deux lits partagerent la succession, en 1449.

Branche des Seigneurs de CHIFFREFAST, TAMERVILLE, &c. subsistante.

IX. COLIN D'ANNEVILLE, Ecuyer, Seigneur de la Boissaye & de Montaigu, troisième fils de THOMAS & de *Luce de Pirou*, sa première femme, servit sous les Rois CHARLES IV & PHILIPPE VI. Il acquit, avec MICHEL, son frere, de *Thomas Lesterel*, deux boisseaux de froment de rente, mesure de la Ville de Montaigu, par acte passé devant *Jean Lemperiere*, Tabellion à Valognes, le Mardi après la Toussaint, 1322 ; & le Samedi après la fête Saint-Georges, 1325, deux autres boisseaux de froment de rente, même mesure de Montaigu, de *Geoffroi & Guillot Blestel*, par acte passé devant ledit *Lemperiere*. Il se trouve mentionné dans la fondation de la Chapelle de Saint-Michel de Montaigu, de l'an 1349, & eut pour enfans : — ROBIN, qui suit ; — & GUILLAUME, auteur de la branche des Seigneurs de Quétreville, éteinte, rapportée en son rang.

X. ROBIN D'ANNEVILLE, Chevalier, Seigneur & Patron de Montaigu, servit avec distinction sous CHARLES V, fit deux accords, en 1352, l'un touchant le Patronage & les dîmes de Montaigu ; le second pour les héritages qui avoient appartenu à MICHEL & COLIN, ses freres, lorsqu'ils vivoient en communauté de biens, &c. Il en fit un troisième, le 20 Août 1370, devant *Cauvin*, Tabellion à Valognes, avec *Guillaume de la Haye*, Chevalier,

& JEANNE D'ANNEVILLE, sa femme, au sujet des droits d'une Chapelle dont ladite Dame étoit Patronne, vu que cette Chapelle avoit été bâtie & fondée par son pere, qui y avoit donné une portion de dîmes que ROBIN prétendoit devoir lui appartenir; & partagea, le 17 Janvier 1402, avec ledit *Guillaume de la Haye* & sa femme, tous les héritages que possédoit GEOFROI D'ANNEVILLE, Prêtre, demeurant à Montaigu, & les biens desdits MICHEL & COLIN D'ANNEVILLE, ses freres, & ceux qu'ils avoient acquis avant le décès de GEOFFROI, arrivé le jour de Saint-Pierre-aux-Liens, en 1338. Il mourut, en 1373, & avoit épousé, en 1333, Demoiselle *Jeanne de Creully*, fille de *Guillaume de Creully*, Chevalier, Seigneur de Saint-Quentin, & de *Jeanne de Ferrieres*, Dame de Saint-Marcouf en partie. Ce *Guillaume de Creully* étoit descendu de *Robert*, Comte de Glocester & Baron de Creully, fils naturel de HENRI I, Roi d'Angleterre & Duc de Normandie. Elle se remaria à *Guillaume Picot*, Ecuier, dont elle étoit veuve, en 1381, comme il conste par une Sentence donnée à Valognes, le 16 Décembre 1455. ROBERT eut de son mariage :

XI. GUILLAUME D'ANNEVILLE, III. du nom, Chevalier, Seigneur & Patron de Montaigu, qui fut reçu à la revue faite à Carentan, en 1375, avec 15 Gentilshommes à cheval, pour servir aux guerres de Normandie. Suivant un extrait du Registre de la Chambre des Comptes de Paris, contenant les noms de ceux qui avoient servi l'espace de dix mois aux guerres de Guienne, on y trouve compris deux GUILLAUME D'ANNEVILLE, dont l'un est dit *le jeune*. Voyez *la Roque*, tome IV, pag. 90 & 91, dans son Histoire de la Maison de *Harcourt*, ROBERT D'ANNEVILLE, dit d'*Aunes*, & GUILLAUME D'ANNEVILLE, sont employés comme personnes qualifiées dans un compte de *Guillaume de Damfernet*, Trésorier des Guerres, contenant un état des dons, compositions & restitutions faits aux Chefs & Capitaines des Gens d'armes qui servoient le Roi, en Normandie, aux mois de Mars, Avril & Mai, arrêté le 1 Décembre 1383, Ledit GUILLAUME, III. du nom, vendit, par contrat du 7 Février de la même année 1383, passé devant les Tabellions de Saint-Sauveur-le-Vicomte, une maison & jardin, sis à Valognes, & fit deux autres actes, le 25 Juillet 1398, par l'un desquels *Henri Blesfel* & sa femme cedent quelques héritages à GUILLAUME D'ANNEVILLE, Chevalier; & par l'autre, ledit Chevalier baille des terres au même lieu. Il fit un accord, le 13 Décembre 1410, pour héritages que feu *Henri le Blond* avoit vendus à ROBIN D'ANNEVILLE, Chevalier, pere dudit GUILLAUME, qui les avoit sieffés à *Pierre le Moine*, en 1363, d'une partie desquels *Pierre le Blond* s'étoit mis en possession après la mort dudit ROBIN D'ANNEVILLE, &c. Dans cet acte, qui est au vieux registre de Chiffrevast, est mentionné Messire PIERRE D'ANNEVILLE, Curé de Montaigu. Il mourut en 1413, laissant pour fils :

XII. ROBIN D'ANNEVILLE, II. du nom, Ecuier, Seigneur & Patron de Montaigu, qui fit, avec *Guillaume Coquet*, un échange d'héritages situés en la Paroisse de Montaigu, par acte, du 8 Juillet 1416, passé devant *Rollant*, Tabellion à Valognes. Il épousa Demoiselle *Guillemette de Percy*, sœur de *Guillaume de Percy*, Chevalier, Seigneur de Soules, comme

comme il appert d'une donation que celui-ci fit à sa sœur, par acte passé devant *Jallot*, Tabellion à Valognes, le 29 Mai 1424. Elle se remaria à *Simon de Percy*, Ecuyer, Seigneur de Sienne, lequel fit un accord, le 7 Mars 1427, devant le même Notaire, touchant le Douaire de ladite Demoiselle, sur les héritages que possédoit **ROBIN D'ANNEVILLE**, son défunt mari.

Ladite *Guillemette de Percy*, étoit fille de *Robert*, Chevalier, Seigneur de Percy, Soules, Dracqueville, Durécu, Gennes, Sain-Vast, Lonchamps, &c. & de *Huguette de Chiffrevast*, Dame dudit lieu, de Tamerville, Huberville, Ivetot; celle-ci fille puinée & héritière de *Jean de Chiffrevast*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, Ecuyer du Roi, Chambellan de *Philippe de Bourgogne*, fils de France, Capitaine & Gouverneur des Ville & Château de Valognes, & de *Guillotte de la Houssaye*, d'une famille noble de Bretagne. Ce Seigneur de *Chiffrevast* avoit de grands biens, car outre les Seigneuries de *Chiffrevast*, de Tamerville, Huberville, Ivetot, Prétreville, Bunchon, Val-de-Sie, Vateville, Digoville, &c. il possédoit plusieurs terres & rentes dans une trentaine de Paroisses, tant au Côtentin, qu'au Bessin. *Nicol de Chiffrevast*, pere du susdit *Jean de Chiffrevast*, eut une fameuse querelle avec la maison de *Harcourt*: ses gens ayant tué une biche blanche, qui portoit au col les armes de *Godefroi de Harcourt*, celui-ci vint à main armée à *Chiffrevast*, le premier Dimanche de Carême, 1353, ravagea les environs, renversa le Château, & en brûla les papiers & titres; ce qui obligea *Jean de Chiffrevast*, fils dudit Nicol, à recourir à l'autorité Royale; & il obtint de **CHARLES VI** des Lettres, le 29 Mai 1395, par lesquelles ce Prince confirme & rétablit tous les droits de la Seigneurie de *Chiffrevast*, qui, par l'incendie de ses Titres, se trouvoit menacée d'un prompt anéantissement. En conséquence des torts & dommages causés à cette Terre par la violence des *Harcourt*, **CHARLES VI**. remit encore à *Jean de Chiffrevast*, sa vie durant, la rente domaniale qu'il lui devoit, à cause de la mouvance de sa terre, relevant du Roi, laquelle est passée depuis dans la maison **D'ANNEVILLE** par le mariage de ladite *Guillemette de Percy*, avec **ROBIN D'ANNEVILLE**, II. du nom, dont elle eut pour fils:

XIII. **GUILLAUME D'ANNEVILLE**, IV. du nom, Ecuyer, Seigneur & Patron de Montaigne & de *Chiffrevast*, employé comme un ancien Noble dans un extrait de la recherche de la Noblesse faite par *Raimond Montfault*, Commissaire, au mois de Janvier 1463, passa un acte devant le *Cerf*, Tabellion à Valognes, le 26 Janvier de la même année, avec *Robert de Percy*, Ecuyer, Seigneur de *Chiffrevast*, son oncle, par lequel celui-ci lui céda les Fief, Terre, & Seigneurie de *Chiffrevast*; & il en rendit aveu au Roi, le 24 Mai 1465. **LOUIS XI**. lui accorda des Lettres Royaux, le 24 Mai 1472, contenant main-levée de son droit aux forêts & dudit Fief, en faveur de **LOUIS DE BOURBON**, & de ses services rendus contre les ennemis de la Couronne. Il obtint encore plusieurs main-levées de son droit aux forêts du Roi, des années 1484, 87, 91 &c., & une de **CHARLES VIII**, le 18 Mars 1488, de son Fief de *Chiffrevast*,

vu les services qu'il avoit rendus à son pere & à lui. Ce Prince l'exempta de comparoitre au ban & arriere-ban, par Lettres du 7 Mars 1497, en considération de ses services & de ceux de son fils, servant alors sous les ordres de LOUIS DE BOURBON. Il avoit épousé, avant 1347, Demoiselle *Gillette de la Roque*, fille de *Pierre de la Roque*, Chevalier, Seigneur de Flottemanville, près Valognes, & de *Florence de Saussay*, Dame dudit lieu. De ce mariage vinrent : — 1. ROBERT, qui suit; — 2 JEAN, Ecuyer, Seigneur de Cradar & Bailli de Bar en Lorraine. Il fut Ecuyer tranchant de LOUIS DE BOURBON, qui lui fit remise, le 18 Mai 1481, de plusieurs années de rentes à lui dues à quoi GUILLAUME D'ANNEVILLE, Seigneur de Chiffrevast, son pere, étoit obligé comme héritier de *Nicol de Chiffrevast*, Chevalier. Il vivoit encore en 1491, & avoit épousé *Mahaut d'Appremont*, de laquelle il eut un garçon & deux filles, savoir : PHILIPPOTTE D'ANNEVILLE, mariée 1°. à *N. . . de Villeneuve*; & 2°. à *Claude de Beauveau*, Seigneur de Sandaucourt & de Commercy, comme il appert d'une Sentence donnée au Bailliage de Valognes le 15 Décembre 1536; — & *Antoinette d'Anneville*, mariée à *Laurent de Francieres*, Seigneur de Clins, Capitaine & Gouverneur de Bar-le-Duc, avec lequel elle vivoit, en 1539. — 3 PHILIPPE, qui présenta à la Cure de Tamerville en 1486, & fut Curé de Montaigu, en 1509; — 4 PIERRE, Curé de Resson, en 1490, nommé à la Chapelle de la Madeleine de Chiffrevast, en 1491, Curé d'Heroudeville, en 1517; & de Montaigu après son frere, en 1527; — 5 JACQUELINE, mariée, par traité du 26 Février 1485, avec *Geoffroi de Mannerville*, Ecuyer, Seigneur dudit lieu, de Lanteuil & de Soliers, acte reconnu devant le *Vavasseur*, Tabellion à Montebourg, le 10 Juin 1488; — 6 MARIE, femme de *Jean Basan*, Ecuyer, Seigneur de Tonneville, Pierreville, &c. comme il conste par leur traité de mariage, du 21 Septembre 1495 fait en présence de *Jean de la Cour*, Seigneur du Tourps, &c. reconnu à Valognes, le 4 Février 1506; — 7. & MARGUERITE, épouse de *Jacques Louvel*, Ecuyer, Seigneur de la Basse, avec lequel elle vivoit encore, en 1523.

XIV. ROBERT D'ANNEVILLE, Ecuyer, Seigneur de Chiffrevast, Montaigu, & Turlaville, Bailli & Grand-Maitre-Enquêteur, des Eaux & Forêts, de LOUIS DE BOURBON, Comte de Roussillon, Seigneur de Valognes & de JEANNE DE FRANCE, son épouse, Capitaine & Gouverneur des Ville & Château de Valognes, étoit au service de ce Prince dès 1477, & se trouva aussi employé sous les Rois LOUIS XI, CHARLES VIII, & LOUIS XII. Il obtint de CHARLES VIII, le 13 Décembre 1497, des Lettres par lesquelles ce Prince, en considération de ses services, lui remit une amende jugée contre lui, faute de comparution, à cause de son office de Grand-Maitre des Eaux & Forêts; fit foi & hommage au Roi en la Chambre des Comptes de Paris, pour la Seigneurie de Chiffrevast, le 17 Novembre 1498; fut dispensé du ban & arriere-ban, par Lettres de Sa Majesté, du 19 des mêmes mois & an, comme étant auprès de LOUIS DE BOURBON; rendit foi & hommage, le 28 Décembre suivant, de son Fief de Chiffrevast à Madame JEANNE DE FRANCE, qui lui fit don du droit de relief qu'il lui devoit pour ledit Fief; fut un des prin-

cipaux Bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu de Valognes, comme il appert de l'extrait de la fondation de cette Eglise, de l'an 1499, fit son testament, le 26 Mars 1515, par lequel il donne 6 livres de rente à l'Eglise de Tamerville, pour dire, tous les Mardis, une Messe haute de la Trinité, avec les Vigiles des Morts; décéda le lendemain & fut inhumé en la Chapelle Saint-Jacques de cette Eglise de Tamerville, où est son tombeau, sur lequel il est représenté armé de toutes pièces. Il avoit épousé *Jeanne de Loubès*, fille de *Jacques de Loubès*, Ecuyer, Seigneur de la Touche & d'Avalilioles, veuve en premières noces, de *Roland le Gras*, Ecuyer Seigneur de la Martinière, Capitaine du Chef de la Vicomté, & nièce de *François de Brillac*, Evêque d'Orléans. Les héritiers de son premier mari, par accord passé à Thouars, le 8 Mars 1492, lui céderent, pour elle & pour les siens, l'Hôtel & Seigneurie de la Martinière, avec tous les biens, meubles, acquêts & immeubles situés en Poitou. Elle testa, le 26 Mars 1527, mourut quelque tems après, & fut enterrée dans l'Eglise de Tamerville, auprès de son second mari, dont elle eut : — 1. GUILLAUME, qui suit; — 2. ROBERT, né en 1503, qui fit son testament, le 1 Septembre 1527, au Château de Mons, avant d'entreprendre le voyage au-delà des Monts, & mourut sans alliance; — 3. JEANNE, née en 1499, mariée à *Jean le Breton*, Ecuyer, Seigneur & Patron de Tarteville au Bocage & du Grand-Planne, lequel fit un accord devant les Tabellions d'Osseville, le 22 Octobre 1547, avec GUILLAUME D'ANNEVILLE, son beau-frere; — 4. CATHERINE, née en 1502, mariée à *Gion Yforé*, Seigneur de Boisrenault & de Vic en Touraine, & morte en 1558; — 5. MARIE, née en 1504, femme de *Jean le Jay*, Ecuyer, Seigneur de Cartot, la Fosse, &c., comme il conste par un acte de vente du 30 Janvier 1535. Elle en étoit veuve en 1540; — 6. GABRIELLE, née en 1507, mariée par traité du 29 Mai 1524, reconnu le 9 Mars 1528, avec *Gautier Basan*, Ecuyer, Seigneur de Tonneville, fils de *Jean Basan*, Ecuyer, & de *Jeanne le Tellier-de-la-Luthumière*, sa première femme; — 7 & PHILIPPE, née en 1509, vivante encore en 1516, morte sans alliance.

XV. GUILLAUME D'ANNEVILLE, V. du nom, Ecuyer Seigneur & Patron de Chiffrevast, de Tamerville, Fortécu & Montaigu, né en 1501, rendit foi & hommage au Roi, avec aveu & dénombrement de sa Terre de Chiffrevast, le 3 Juin, 1522; obtint main-levée de sa garde-noble & de fondit Fief de Chiffrevast, en la Chambre des Comptes de Paris, le 6 du même mois, & encore le 28 Mai 1523; produisit, la même année, les preuves de sa Généalogie devant les Commissaires pour la recherche de la Noblesse, en remontant seulement à COLIN D'ANNEVILLE, Ecuyer Seigneur de la Boissaye & de Montaigu, frere de MICHEL, Chevalier, & de GEOFFROI, Curé de Montaigu; retira, à droit de sang, le 18 Juillet 1528, le Fief de Tamerville, qui avoit été vendu, le 16 Novembre 1526, à *Nicolas le Poitevin*, Sieur de Moustier, par *Gilles*, ou *Guillaume de la Luzerne*, Seigneur de Soules; donna son aveu & dénombrement de ce Fief de Tamerville, le 6 Juillet 1550, & fut exempté du ban & arriere-

ban, par Lettres du Roi, du 17 Mars 1554, à cause des bons & considérables services qu'il lui avoit rendus, & à son cousin le Comte de Tende. Il avoit épousé Demoiselle *Louise de Longaunay*, sœur de *Hervé de Longaunay*, Gouverneur & Lieutenant de Roi, en Normandie, Seigneur de Dampierre & d'Amigny, & fille de *Jean de Longaunay*, Seigneur d'Amigny, d'Épinay, des Fresnes, Franqueville, &c., & de *Marie Thésard*, Dame de Dampierre & de Saint-Agnan. Leurs enfans furent : — 1 **GUILLAUME**, qui suit, — 2 **ROBERT**, Seigneur de Tamerville, Terre qu'il eut en avancement de succession par donation de son pere, du 23 Septembre 1568 : il mourut sans alliance avant 1588 ; — 3 **NICOLAS**, Seigneur de l'Homme, Clerc Tonsuré, qui présenta à la Chapelle de Chiffrevast, en 1563, & à celle de Saint-Jacques de Tamerville. Par son testament, du 25 Mai 1592, il fonda deux Grandes Messes par semaine, avec une Antienne de la Vierge tous les Dimanches & Fêtes solennelles, après Vêpres, en la Chapelle de Saint-Jacques de l'Eglise de Tamerville, moyennant 30 livres de rente ; & décéda peu après ; car ces deux Chapelles étoient vacantes en 1594 ; — 4 & **HENRI D'ANNEVILLE** aussi mort sans alliance, le 9 Janvier 1588, servant pour le Roi en Allemagne.

XVI. GUILLAUME D'ANNEVILLE, VI. du nom, Ecuyer, Seigneur & Patron de Chiffrevast & de Tamerville, Capitaine de 50 hommes des Ordonnances du Roi, fut exempté du ban & arriere-ban, comme il appert d'un certificat de service à lui donné par **HENRI**, Duc d'Anjou, en date du 31 Mars 1573. Il soutint, pendant 24 jours, contre le Comte de *Montgomery*, le siège de Valognes, où il s'étoit enfermé avec **HENRI D'ANNEVILLE**, son frere, le sieur *le Févre-de-Sortoville* & deux de ses freres, 15 autres Gentilshommes, 46 Arquebustiers & quelques Soldats, par le secours desquels ils forcerent *Montgomery*, à lever le siège, le 2 Mars 1573, avec une grande perte de ses troupes & de son canon, ainsi qu'il conste par un certificat du 3 Juillet 1574, des Officiers du Roi, des Nobles du Pays & des principaux Habitans des Villes & Vicomtés de Valognes & de Carentan, donné audit **GUILLAUME**, où ils déclarent que le Pays doit sa délivrance à la valeur du Seigneur **D'ANNEVILLE**. Le Seigneur de Matignon, Gouverneur de Normandie, le retint ensuite auprès de sa personne, pour servir aux sièges de Domfront, Saint-Lô & Carentan. En récompense de ses services, le Roi **HENRI III** lui fit don de 1200 livres, faisant partie de plus grosse somme, suivant l'extrait de l'entérinement des Lettres Royaux, du 17 Juin 1575. Il rendit foi & hommage à Sa Majesté, en sa Chambre des Comptes de Paris, le 15 Juillet suivant, de sa Seigneurie de Chiffrevast ; donna aveu & dénombrement, le 30 Août, & en eut mainlevée le dernier Septembre même année, fut exempté du ban & arriere-ban, par Lettres du Roi, données le 26 Octobre 1575 ; rendit aussi aveu de sa Terre de Tamerville, le 19 Juillet 1585 ; mourut à Sens, au retour de la campagne d'Allemagne, le 23 Décembre 1587, âgé de 49 ans ; y fut inhumé, & son cœur porté dans l'Eglise de Tamerville, par les soins de la Dame son épouse, qui y fit placer une épitaphe sur marbre noir, dans le mur du chœur de ladite Eglise. Il avoit épousé, par contrat passé à Rouen,

le 12 Juillet 1568, Demoiselle *Marguerite Aubert*, veuve, en premières noces, de *Guillaume Quesnel*, Seigneur de Bois-le-Vicomte & de Rombofc, Conseiller au Parlement de Rouen, & fille de *Guillaume Aubert*, Seigneur de la Haye, Mesnilvarin, Semeville, Chaumont, &c. Conseiller au même Parlement, & de *Jeanne Sureau*, Dame de Montigny & de Haudebouville. Ladite *Marguerite Aubert* étoit arrière-tante de *Françoise Aubert*, Baronne d'Aunay, qui épousa, en 1674, *René de Froulay*, Marquis de Tessé, Maréchal de France. Par son testament, du 16 Mai 1601, elle donna un écu de rente à l'Eglise de Tamerville, pour son annuel. Elle mourut le 16 Juin suivant, & fut inhumée au pied du mur du chœur de l'Eglise de Tamerville, du côté de l'Evangile, sous le banc de famille. De son second mariage elle laissa :

XVII. **HERVÉ D'ANNEVILLE**, Chevalier, Seigneur & Patron de Chiffrevast & de Tamerville, qui eut main-levée de la garde-noble où il étoit, & fut mis en possession de ses biens, Terres & Seigneuries, comme étant suffisamment âgé, par acte passé aux Assises de Valognes, le 22 Juin 1594. Il rendit foi & hommage au Roi, le 4 Mars 1595, en la Chambre des Comptes de Normandie; donna son aveu & dénombrement de sa Terre de Chiffrevast, le 14 Septembre 1612; acheva de faire démolir le reste de l'ancien Château de Chiffrevast, ruiné par les d'*Harcourt*, & fit bâtir celui qui existe aujourd'hui; obtint, le 18 Décembre 1617, de l'Evêque de Coutances, permission de faire dire la Messe en la Chapelle de ce Château, située dans un des pavillons, & qui fut bénite le 18 Juillet 1618. Il eut acte de la représentation de ses titres devant les Commissaires du Roi pour la recherche de la Noblesse, le 31 Octobre 1624, tant pour lui, que pour **GILLES, GUILLAUME, JACQUES & ROBERT D'ANNEVILLE**, quatre de ses fils; fut déchargé du droit de franc-fief, & eut main-levée de sa Terre de Chiffrevast, par Ordonnance de *Charles le Roi de la Poterie*, Intendant de la Généralité de Caen, rendue à Valognes, le 7 Mars 1641, après avoir justifié, par titres, de son ancienne Noblesse; décéda le 9 Juillet 1649, & fut enterré dans le chœur de l'Eglise de Tamerville, où l'on voit son épitaphe. Il avoit épousé, par contrat du 8 Août 1595 (reconnu devant les Tabellions de Valognes, le 10 Mars 1603) Demoiselle *Renée de Croville*, fille de *Gilles de Croville*, Seigneur dudit lieu & de Binville, & de *Gillonne du Moucel*, Dame de Saint-Nasaire de Valognes, Gouberville, le Mesnil-au-Val, Houtteville, Sorteval, Sainte-Honorine, &c. Elle mourut le 24 Janvier 1625, & fut inhumée vers le milieu du Chœur de l'Eglise de Tamerville, au côté gauche. Leurs enfans furent : — 1 **HERVÉ**, né en 1597, mort au siège de Montauban, en 1621; — 2 **GILLES**, mort sans alliance à Chiffrevast; — 3. **GUILLAUME**, qui suit; — 4. **JACQUES**, Seigneur de l'Hommée, par l'échange qu'il fit de la Terre de Tamerville avec **GUILLAUME**, son aîné, par acte du 15 Décembre 1650, passé devant *Gallot*, Tabellion à Valognes. Il servit long-tems sur les vaisseaux du Roi, mourut à Paris, en 1672, & y fut enterré en l'Eglise Saint-André-des-Arcs; — 5 **ROBERT**, vivant en 1624; — 6 & 7 deux autres garçons, morts jeunes avant ce tems; — 8 **MARGUERITE**, Reli-

gieuse au Dames de Caen, en 1614; — 9. BARBE, dite *Mademoiselle de l'Homme*, née en 1610, morte en 1701, — 10 CHARLOTTE, mariée 1^o à *Jean de Foulogne*, & 2^o. en 1639 à *Robert de Gourmont*, Seigneur & Baron de Giès, de Fontaines, d'Addeville, Mary, &c.; — 11. & une fille, morte jeune.

XVIII. GUILLAUME D'ANNEVILLE, VII. du nom, Chevalier, Seigneur & Patron de Chiffrevast & de Tarmerville, né le 3 Mars 1607, servit en Lorraine, pour son pere, avec chevaux & armes, & dans l'armée de Champagne, sous les ordres du Duc de Longueville, Gouverneur & Lieutenant-Général de l'armée de sa Majesté en Champagne, comme il appert de deux certificats de ce Seigneur; le premier, donné au camp de Saint-Nicolas en Lorraine, le 10 Octobre 1635; l'autre, à Joinville le 12 Décembre 1636. Il rendit foi & hommage au Roi de sa Terre de Chiffrevast, le 25 Juin 1657; produisit les Titres justificatifs de sa Noblesse, devant M. Chamillart, Intendant de la Généralité de Caen, qui lui donna, le 20 Mars 1671, un certificat comme il avoit bien & duement prouvé être Noble, dès le tems de *Montfaut*; fit son testament le 9 Mars 1677, décéda le 24 dudit mois, & fut enterré dans le chœur de l'Eglise de Tamerville, sous une tombe sans inscription au pied de la Balustrade du côté de l'Epître. Il avoit épousé par contrat du 10 Janvier 1651 (reconnu devant les Tabellions de Rouen, le 3 Juillet 1657) Demoiselle *Françoise de Mathan*, fille de feu *Charles de Mathan*, Seigneur de Semilly, Fours, Villiers, du Hommet, & de *Marie Dyel*, Dame de Beaunay, Biville, Saint-Laurent, Villette &c. au Pays de Caux. Elle fit son testament le 7 Avril 1688, achevé le 24 Juillet audit an; décéda le 13 Août suivant, à Carentan, d'où elle fut transportée à Tamerville, & fut inhumée dans le chœur de cette Eglise, par M. l'Abbé de *Flammanville*, depuis Evêque de Perpignan. De ce mariage vinrent : — 1 FRANÇOIS, qui suit; — 2 HERVÉ-EUSTACHE, Chevalier, Seigneur de Tamerville, qui vendit cette Terre à son aîné, & acquit de *Robert de Gourmont*, son cousin-germain, la Seigneurie, d'Addeville à Saint-Côme du Mont. Il servit aux campagnes de Hollande & en Franche-Comté, & épousa, par contrat du 16 Octobre 1690, (reconnu devant les Tabellions de Valognes, le 13 Novembre suivant) *Geneviève Simon-de-Franqueville*, fille & héritière en partie de *Jean-François Simon*, Ecuyer, Seigneur de Franqueville, & de *Madeleine Bernard*. Elle mourut en 1699, & son mari en 1720, & ils furent inhumés à Tamerville. De leur mariage ils eurent six enfans; l'aîné, mort Mousquetaire à Paris; le second & le troisieme, morts aux études; le quatrieme, au berceau. L'aînée des filles fut Religieuse à Carentan. La cadette, nommée BARBE, Dame d'Addeville, épousa son cousin-germain, BON-THOMAS D'ANNEVILLE, mentionné au degré XX de la branche suivante; — 3. JACQUES, né en 1666, reçu Chevalier de Malte de minorité, mort en 1692, enterré à Carentan; — 4. GUILLAUME-EUSTACHE, tige de la branche des Seigneurs du Vast, la Motte, Addeville, &c. rapportée ci-après; — 5 & 6. deux autres garçons, morts jeunes; — 7. BARBE, mariée, en 1683, à *Jean-Antoine de There*, Chevalier, Seigneur des Glandes; — 8. MARIE,

morte jeune ; — 9. & MARGUERITE, dite Mademoiselle de Chiffrevast, morte à Paris, en 1686.

XIX. FRANÇOIS D'ANNEVILLE, Chevalier, Seigneur & Patron de Chiffrevast, Tamerville & d'Allefontaine, né le 21 Décembre 1651, servit pendant quelques campagnes, mourut le 8 Mars 1709, & fut inhumé le lendemain dans le chœur de l'Eglise de Tamerville. Il avoit épousé, par contrat du 8 Décembre 1683, passé devant *Pierre Bottin*, Notaire Royal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, *Marie-Gabrielle Poërier*, fille unique & seule héritière de feu *René Poërier*, Ecuyer, Seigneur de Catteville, Cartot & du Theil, & de noble Dame *Marguerite Desmairès*, Dame d'Olonde, s'étant remariée à *Jacques de Harcourt*, Chevalier, grand-pere du Marquis de *Harcourt*, à présent Colonel du Commissaire-Général, Cavalerie. De leur mariage ils ont eu : — 1. JEAN-FRANÇOIS, qui suit ; — 2. GUILLAUME-EUSTACHE, né le 27 Septembre 1694, appelé l'Abbé de Chiffrevast, Prêtre, Prieur de Sainte-Marie-Egyptienne du Pont-Audemer, Chanoine & Vicaire-Général de Coutances, où il est décédé, le 28 Décembre 1727 ; — cinq autres garçons, morts jeunes ; — 8. MARIE-MARGUERITE, mariée en la Chapelle de Chiffrevast, le 24 Novembre 1706, à *Jean-Joseph Goffelin*, Chevalier, Seigneur & Patron de Garcelles & d'O ; — 9. FRANÇOISE-LOUISE, Religieuse à l'Abbaye de Cordillon, le 3 Novembre 1711 ; — 10. BARBE, mariée dans la Chapelle de Chiffrevast, en 1712, à *Nicolas le Canut*, Seigneur de Basmareff, arriere-neveu du Cardinal du Perron ; — 11, 12 & 13. trois autres filles, mortes jeunes ; — 14. & MARIE-ANNE, morte à l'Abbaye de Cordillon, en 1721.

XX. JEAN-FRANÇOIS D'ANNEVILLE, Chevalier, Seigneur & Patron de Chiffrevast, Tamerville, Allefontaine, du Theil, &c. né le 28 Avril 1684, fut d'abord Page du Roi à sa Grande-Ecurie, en 1702, d'où il passa dans les Mousquetaires, & fit campagne en Flandres. Il rendit aveu au Roi de sa Terre de Chiffrevast, le 9 Février 1711, & avoit épousé, par acte sous seing privé, du 29 Janvier 1709, (célébration le 7 Février suivant, en la Paroisse de Vouilly) *Jacqueline-Henriette d'Héricy*, fille puînée de *Robert d'Héricy*, Chevalier, Seigneur de Lif, & de noble Dame *Elisabeth Richer-de-Colombières*. Il en a eu treize enfans, dont quatre garçons, morts au berceau, & quatre filles, entr'autres : — 1. GUILLAUME-RENÉ, qui suit ; — 2. JEAN-JOSEPH, né le 11 Août 1713, Capitaine de Vaisseau, Chevalier de Saint-Louis, qui a péri sur mer, en 1759 ; — 3. JACQUES-ROBERT-NICOLAS D'ANNEVILLE DE CHIFFREVAST, né le 9 Juillet 1716, Docteur de Sorbonne, Chanoine, Archidiacre & Vicaire-Général de Coutances, Abbé Commandataire de l'Abbaye de Saint-Sever, au même Diocèse, depuis 1747, vivant ; — 4. JACQUES-HERVÉ, né le 24 Février 1719, Chevalier de Malte, Enseigne de Vaisseau, mort à Toulon, le 13 Mai 1743 ; — 5. JEAN-HENRI, Lieutenant de Dragons, tué à Lauterbourg, en Allemagne, d'une balle qu'il reçut à la tête, le 10 Juin 1744 ; — 6. & MARIE-BARBE-THÉRESE, mariée le 23 Septembre 1738, à *Pierre-François de Hennat*, Seigneur du Rosel. Elle est morte sans enfans, le 8 Mai 1743.

XXI. GUILLAUME-RENÉ D'ANNEVILLE, Chevalier, Baron du Saint-

Empire, appelé le Marquis de *Chiffrevast*, Seigneur & Patron de *Chiffrevast*, Tamerville, du Theil, de Lif, l'Homéc, Sainte-Marie d'Autouville, &c. né le 5 Mars 1712, premier Page du Roi à sa Grande-Ecurie, en 1730, successivement Capitaine de Dragons dans le Colonel-Général, & Cavalier de Saint-Louis, a servi en Bohême, où il a reçu deux blessures, en 1742, & s'est retiré du service en 1745. Il a épousé, le 4 Janvier 1751, *Catherine-Geneviève d'Héricy*, fille de *Robert-Jacques d'Héricy*, Chevalier, Seigneur & Patron de Villiers, Vauflieux, Rampan, &c. Chevalier de Saint-Louis, & de feu *Julienne-Louise-Antoinette-Geneviève de la Cour-de-Maltot*. Son pere est frere puiné du Seigneur de Marcelet, qui représente la branche aînée d'Héricy, & ils sont tous deux cousins-germains de Dame *Jacqueline-Henriette d'Héricy*, mere dudit GUILLAUME-RENÉ D'ANNEVILLE. Leurs enfans sont : — 1. FRANÇOIS-ANTOINE-HENRI, qui suit ; — 2. AUGUSTIN-JACQUES, né le 11 Janvier 1754, Officier des Carabiniers, en 1771, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Royal-Pologne, en 1778 ; — 3. LOUISE-JEANNE-GENEVIÈVE, née le 25 Août 1755, mariée le 25 Août 1778, à *Anne Robert*, Chevalier, Vicomte d'Héricy ; — 4. & AIMÉE-ADELAÏDE-GENEVIÈVE, née le 19 Avril 1763, appelée Mademoiselle de Tamerville.

XXII. FRANÇOIS-ANTOINE-HENRI D'ANNEVILLE, Chevalier, dit le Comte de *Chiffrevast*, né le 21 Novembre 1752, Officier de Dragons au Régiment de Bellunce, en 1769, a épousé, le 18 Juin 1776, en l'Eglise paroissiale de Saint-Martin de Frefville, Diocèse de Coutances, Demoiselle *Jeanne-Marie Simon*, Dame de Turteville au Bocage, &c. fille de *François Simon*, Chevalier, Seigneur & Patron de Turteville, Fontaine, Ecarbosville, Percy, Beauchamp, &c. & de feu *Catherine-Françoise Renée de Cuffy*. Nous ignorons s'il y a postérité.

Branche des Seigneurs du VAST, la MOTTE, ADDEVILLE, &c. subsistante.

XIX. GUILLAUME-EUSTACHE D'ANNEVILLE, Chevalier, Seigneur & Patron du Vast, de la Motte & du Buiffon, né le 1 Septembre 1662, quatrième fils de GUILLAUME, Seigneur de *Chiffrevast*, & de *Françoise de Mathan*, fut reçu Chevalier de Malte, en 1678, & après avoir fait ses caravannes, il quitta la Croix pour épouser, par contrat du 26 Avril 1696, passé devant *Marin Tollevast*, Notaire Royal de Valognes, *Paule-Agnès-Eulalie Castel-de-Saint-Pierre*, fille de *Bon-Thomas Castel*, Chevalier, Seigneur & Patron de Saint-Pierre-Eglise, du Vieux, Saint-Germain, Cosqueville, Saint-Remi-des-Landes, Bailli de Cotentin, & de *Marie des Hommets*, Dame de Crevecœur. Il est mort à Valognes, le 15 Août 1700, & sa femme, en 1758, ayant eu : — 1. BON-THOMAS, qui suit ; — 2. CHARLES, Officier au Régiment du Roi, mort à Belançon, en 1714 ; — 3. MARIE, mariée, le 24 Mai 1728, à *Bernardin Poerier*, Seigneur de Franqueville.

XX. BON-THOMAS D'ANNEVILLE, Chevalier, Seigneur & Patron du Vast, de la Motte, du Buiffon & d'Addeville, baptisé le 24 Février 1697, servit dans le Régiment du Roi, & épousa, par dispense de Rome, du 7

Octobre

Octobre 1715, BARBE D'ANNEVILLE, sa cousine-germaine, fille puînée de Hervé-Eustache, Chevalier, Seigneur d'Addeville, & de feu Geneviève Simon-de-Franqueville, dont : — 1. JEAN-FRANÇOIS, qui suit ; — 2. N.... D'ANNEVILLE, Abbessé de Cordillon, au Diocèse de Bayeux, depuis 1756, vivante ; — 3. & MARIE-FRANÇOISE-AGNÈS, morte sans enfans de son mariage avec Pierre Jallot, Comte de Beaumont, Seigneur & Patron d'Herqueville, Ouville, &c.

XXI. JEAN-FRANÇOIS D'ANNEVILLE, Chevalier, Seigneur & Patron du Vast, de la Motte, d'Addeville, Cofqueville, Montebourg & d'Argouges, né à Valognes, le 7 Mai 1726, Page du Roi à sa Grande-Ecurie, en 1742, a servi en qualité d'Officier au Régiment de Surgeres, Dragons, & a épousé, le 21 Novembre 1746, Marie-Anne-Jacqueline de Camprond, fille de feu Guillaume de Camprond, Chevalier, Seigneur du Buiffon, Lanetot & Sottevast, & d'Hélène-Hyacinthe de Clerel, de laquelle sont issus : — 1. BON-FRANÇOIS-PAUL D'ANNEVILLE, Chevalier, né le 7 Mars 1751, qui a servi dans la première Compagnie des Mousquetaires, depuis le 28 Janvier 1770, jusqu'à la réforme de ladite Compagnie ; — 2. FRANÇOIS-HYACINTHE-GUILLAUME, né le 21 Mai 1752, qui a servi dans la même Compagnie des Mousquetaires, depuis le 29 Janvier 1770, jusqu'à la réforme ; — 3. BERNARDIN-BON-FÉLIX, né le 14 Novembre 1755, Chevalier de Malte de minorité, reçu, le 20 Octobre 1773, Lieutenant au Régiment de Flandres, Infanterie, en 1774 ; — 4. PAUL-BERNARDIN, né le 16 Février 1758, aussi Chevalier de Malte de minorité, Enseigne de Vaisseau, en 1778 ; — 5. SUSANNE-CHARLOTTE, née en Décembre 1754 ; — 6. ADELAÏDE, née le 2 Octobre 1762 ; — 7. & SUSANNE-LÉONORE, née le 8 Mai 1765.

Les armes de la Maison D'ANNEVILLE sont : *d'hermines, à la fasce de gueules*, comme on les voit aux Eglises de Tamerville, Turteville au Bocage, Quétreville, près Coutances, à l'Hôtel-Dieu de la même Ville, à Montaigu & ailleurs.

Branche des Seigneurs de QUÉTREVILLE, près Coutances, éteinte.

X. GUILLAUME D'ANNEVILLE, Chevalier, second fils de COLIN, Seigneur de la Boiffaye & de Montaigu, fut auteur de cette branche, & servoit encore en 1382. Il eut pour fils :

XI. JEAN D'ANNEVILLE, Seigneur de la Baleine, vivant encore en 1436, qui fut pere de

XII. URSIN D'ANNEVILLE, Seigneur de la Baleine, en 1452, & d'Yvoir à Lingreville, qu'il acquit, en 1455, de Jean d'Auray, Baron de Saint-Pair. Il mourut, en 1463, & avoit épousé Jeanne de Grimouville, Dame & Patronne de Quétreville, fille de Jean, Seigneur de Carentilly, Grimouville, Gouville, &c. dont il eut :

XIII. JEAN D'ANNEVILLE, II. du nom, Seigneur de la Baleine, Yvoir, Quétreville, &c. Mentionné dans des actes de 1466 & 1484. Ses enfans furent : — URSIN, qui suit ; — & GILLETTE, mariée à Ambroise de Béreauville, Seigneur de Beauchamp & Mesnilrogues.

XIV. URSIN D'ANNEVILLE, II. du nom, Seigneur de la Baleine,

Tom. XIII.

O

Quétreville, Yvoir, &c. comparut, en 1491, à la Hougue, à la montre des Nobles. Il eut pour enfans : — 1. JEAN, qui suit ; — 2. FRANÇOISE, mariée, par traité de 1513, à Raoul de Croville, Seigneur dudit lieu & de Binville ; — 3. PERRITE, mariée, par traité de l'an 1515, à Bernard Drossey, Seigneur de Beaucoudray ; — 4. & BÉATRIX, femme de Jacques le Bas, Seigneur de Colleville.

XV. JEAN D'ANNEVILLE, Seigneur de Quétreville, Beaumont, Yvoir, la Baleine, &c. comparut pour son pere à la montre de la Noblesse faite à la Hougue, en 1512, étoit Lieutenant-Général du Baillage de Côtentin, en 1522, & 1544, & étoit mort en 1560. Il avoit épousé Jeanne Hubelin, de laquelle il laissa : — 1. GILLES, Seigneur de Beaumont, aussi Lieutenant-Général dudit Baillage, en 1549 & 1555, mort sans enfans ; — 2. ADRIEN, Seigneur de Quétreville, Beaumont, &c. en 1560, aussi mort sans enfans d'Hilaire-Henri de Tracy, remariée à André le Cointe, Seigneur des Loges & du Tot ; — 3. MARIE, Dame de la Baleine & d'Yvoir, femme de Gilles de Saint-Germain, Seigneur de Fontenay-le-Huffon ; — 4. & JEANNE D'ANNEVILLE, Dame de Quétreville, mariée, en 1558, à JEAN DAVY, Seigneur du Perron. Ainsi s'est éteinte cette branche.

Ces Seigneurs de Créteville, autrement Quétreville, près Coutances, portoient, comme la branche de Chiffrevast, les armes pleines. On les voit encore telles sur la porte de la maison Seigneuriale de Créteville, avec plusieurs alliances, entr'autres, des écussons de fleurs-de-lis sans nombre. Pour cimier une demi-femme de front, les mains sur le haut du casque, aussi posé de front sur l'écu panché, entouré de feuillages & lambrequins.

Branche établie au Pays de CAUX.

VIII. JEAN D'ANNEVILLE, chef de cette branche, second fils de HENRY, Ecuyer, Seigneur & Patron de Montaigu, avoit des biens audit lieu, avec le tiers du Patronage. Il brisoit ses armes d'un lambel auzur, comme elles se voyoient aux vitres de l'Eglise de Turteville au Bocage. Il eut pour fils :

IX. JEAN D'ANNEVILLE, II. du nom de sa branche, qui possédoit aussi ces biens à Montaigu, suivant le livre blanc de l'Evêché de Coutances, en 1350. Il fut pere de

X. JEAN D'ANNEVILLE, III. du nom, qui vendit ses biens & sa portion du patronage de Montaigu à son cousin ROBIN D'ANNEVILLE, & alla s'établir vers Evreux. Il fut Officier de la Maison du Roi JEAN, qui le choisit & l'envoya, avec plusieurs autres Seigneurs, solliciter EDOUARD, Roi d'Angleterre, de fournir des troupes pour aller contre les Infideles, qui vouleient s'emparer du Royaume de Chypre, en 1364, selon du Tillet & Maffeville.

XI. GAULTIER D'ANNEVILLE, Chevalier, son fils, suivant les registres de l'Échiquier de Normandie, de l'an 1398, & la Roque, présentoit au Patronage de la Folletiere. CHARLES VI l'honora de sa confiance, en lui donnant un emploi qui le fixa au Pays de Caux. De lui descendirent VINCENT & GUILLOT D'ANNEVILLE, aussi bien que les enfans de ROBERT D'ANNEVILLE, qui comparurent à une montre des Nobles de la Châtellenie d'Andely, au Bailliage de Caux, le 1 Avril, avant Pâques, 1512.

Il ne paroît pas que cette branche soit éteinte : il y avoit, en 1775, un D'ANNEVILLE, Mousquetaire noir, qui pourroit bien en être descendu.

Branche des Seigneurs de MORVILLE, éteinte.

VIII. RAOUL D'ANNEVILLE, troisième fils de HENRI, Ecuyer, Seigneur & Patron de Montaigu, possédoit des biens à Saint-Germain-des-Vaux, & fut Seigneur de Morville, à cause de N. . . . de Morville, son épouse, descendue de Hebert de Morville, Chevalier, Seigneur dudit lieu. Il en est fait mention dans les partages de la succession de Guillaume de Vernon, Baron de Nehou, en 1283. Ledit RAOUL D'ANNEVILLE brisoit ses armes d'un sautoir de gueules; mais ses descendans prirent celles de Morville, qui sont : de sinople, un lion rampant d'or. On les voit ainsi peintes aux vitres du chœur de l'Eglise de Morville.

IX. N. . . . D'ANNEVILLE, Seigneur de Morville, fils de RAOUL, & de laite de Morville, eut de sa femme, dont le nom est ignoré,

X. JEAN D'ANNEVILLE, Seigneur de Morville, qui fut pere de

XI. PHILIBERT D'ANNEVILLE, Seigneur de Morville & de Saint-Germain-des-Vaux, vivant encore en 1416, mort âgé de 70 ans, laissant pour fils,

XII. ROBERT D'ANNEVILLE, Seigneur de Morville & de St-Germain-des-Vaux, dont les enfans furent : — 1. JEAN, qui suit; — 2. GUILLAUME; — 3. & URSIN, marié à Perrette Imbert, morte avant lui, de laquelle il eut quatre enfans, savoir : — JEAN D'ANNEVILLE, vivant en 1523, mort sans hoirs; — JEANNE, mariée, 1^o. à Richard Potier, Seigneur de la Loude; & 2^o. à Jean le Capon, Seigneur du Breuil à Colomby; l'autre JEANNE, femme de Claude le Monnier, décédée en 1544; — & MARIE, épouse de Jean de Pierre, Chevalier, Seigneur de Négreville.

XIII. JEAN D'ANNEVILLE, Seigneur de Morville, épousa, 1^o. Marie de la Hazardiere, vivante en 1469; & 2^o. N. . . . Colleau, laquelle étoit veuve en 1486. Du premier lit sortirent : — 1. HEBERT, qui suit; — 2. GUILLAUME; — 3. ROBERT, lequel eut un fils naturel, dont les descendans jouirent, comme lui, du privilege de la Noblesse. Il eut plusieurs garçons, demeurant à Morville, en 1576, entr'autres, CLÉMENT, qui étoit l'aîné, & vivoit encore en 1598; — 4. JEAN; — 5. & JEANNE, mariée, en 1504, à Alphonse de Roux, Sieur de Chiffrevast.

XIV. HEBERT D'ANNEVILLE, Seigneur de Morville, comparut aux arriere-bans de 1491 & 1512, & acquit, en 1523, la fief ferme dudit lieu, qui étoit autrefois revenue à la Couronne par la forfaiture de Hugues de Morville. Il avoit épousé N. . . . de Sainte-Méréglise, & en eut :

XV. HEBERT D'ANNEVILLE, II. du nom, Seigneur de Morville & de Saint-Germain-des-Vaux, qui en rendit aven en 1548. Il épousa, 1^o. Barbe Paynel; & 2^o. Héleine Hebert, veuve de Jean Potier, Seigneur de Hautpi-tois. Du premier lit vinrent : — 1. JEAN, qui suit; — 2. JACQUES, Seigneur du Haume, vivant encore en 1576; — 3. & CHARLES, Seigneur de Saint-Germain-des-Vaux, vivant dans le même tems.

XVI. JEAN D'ANNEVILLE, Seigneur de Morville, y réunit la fief ferme dudit lieu, en 1570, & vendit en 1586, le Fief de Saint-Germain-des-Vaux

à *Pierre Potier*, Seigneur de la Londe. Il avoit épousé, en 1558, *Marie le Bourgeois de Heauville*, dont : — CHARLES, qui suit ; — & JACOB, mort sans enfans.

XVII. CHARLES D'ANNEVILLE, Seigneur de Morville, épousa, 1^o. en 1597, *Isabeau Blanchard*, fille de *Thomas*, Seigneur du Fresne ; & 2^o. en 1634, *Isabeau de la Place*, veuve de *Charles de Labour*, Ecuyer. De sa première femme il eut : — 1. CHARLES, Seigneur de Morville, Curé de Couville ; — 2. JACQUES, qui suit ; — 3. & ISABEAU, mariée à *Jean Viatel*, Seigneur de Saint-Ouen, dont les descendans ont hérité de cette branche, & ont, dans la suite, vendu à fief cette Terre aux sieurs de *Manneville-le-Pigeon*.

XVIII. JACQUES D'ANNEVILLE, Seigneur du Bois-Morville, vivant en 1641, épousa *Jeanne le Fevre*, fille de *Jean*, Seigneur de Sortoville, près Valognes, & de *Jacquette Julien*, dont sortit

XIX. JEAN-BATISTE D'ANNEVILLE, Seigneur de Morville, vivant en 1641, qui de sa femme, nommée *Catherine*, eut pour fille & héritière :

— XX. CHARLOTTE-MARIE D'ANNEVILLE, Dame de Morville, mariée à *Jean-Charles du Halley*, vivant encore en 1688, dont — *Catherine du Halley*, morte en 1719, sans enfans de *François Guoroult*, Seigneur de Roubron. Ainsi s'est éteinte cette branche.

Branché des Seigneurs du BREUIL & de NOTRE-DAME D'ALLONNE, éteinte.

V. JEAN D'ANNEVILLE, Chevalier, Seigneur du Breuil, Notre-Dame d'Allonne, Sortoville en Beaumont & Saint-Pierre d'Arteglise, second fils de JEAN, Chevalier, Seigneur d'Anneville, consentit, vers 1180, au don fait par *Richard*, Evêque de Coutances, à l'Abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte, des dîmes, aumônes & appartenances de l'Eglise de Saint-Pierre-d'Arteglise, sises sur son Fief. Il brisoit ses armes d'un *chef endenché de gueules sur le champ d'hermines*, comme il paroît au vieux Château du Breuil & ailleurs. Il eut pour fils :

VI. JEAN D'ANNEVILLE, III. du nom, Seigneur du Breuil, de Notre-Dame d'Allonne, &c. vivant en 1214, dont il est aussi fait mention dans les registres de ladite Abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Il fut pere de

VII. JEAN D'ANNEVILLE, IV. du nom, Seigneur & Patron du Breuil, &c. qui fit bâtir, en 1247, une Chapelle en son Château du Breuil, où il établit un Chapelain, sauf le droit de la même Eglise, comme il paroît par les titres de l'Abbaye de Blanchelande & le livre noir de l'Evêché de Coutances, de l'année 1251. De son mariage sortit :

VIII. JEAN D'ANNEVILLE, V. du nom, Seigneur du Breuil, vivant en 1295, mentionné dans les archives de Blanchelande. Son fils fut

IX. JEAN D'ANNEVILLE, VI. du nom, dit *du Breuil*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, qui fit, en 1325, un accord avec les Chanoines Réguliers de cette Abbaye, par lequel ils consentent que celui qu'il avoit présenté à la Cure de Notre-Dame d'Allonne y resteroit, & qu'à l'avenir ils y présenteroient alternativement. Il fut pere de

X. ROBERT D'ANNEVILLE, Seigneur & Patron du Breuil, de Notre-Dame d'Allonne, Sortoville, Saint-Pierre-d'Arteglise, &c. qui vivoit en 1350, selon le livre blanc de l'Evêché de Coutances. Il paroît encore plusieurs années après dans les montres de la Noblesse. Il épousa *Robine du Tot*, Dame dudit lieu, restée veuve & enterrée à Gerfay. De ce mariage sortirent : — 1. JEANNE D'ANNEVILLE, mariée à *Zacharie du Val*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, avec lequel elle vivoit en 1375; — 2. ROBINE, épouse de *Jean de Saint-Martin*, Seigneur & Patron de la Trinité de Gerfay, vivant en 1384; — 3. & RAOULETTE D'ANNEVILLE, veuve de *Thomas Hacoul*, à Gerfay, en 1384.

Généalogie dressée sur titres, comme aveux, contrats de mariage, accords, main-levées, extraits-baptisaires, &c. qui nous ont été communiqués, & d'après plusieurs chartes des Abbayes, registres de la Chambre des Comptes de Paris & de Rouen; l'ancien Echiquier de Normandie; l'Histoire de cette Province, par *Masseville*; celle de la Maison de *Harcourt*, par *La Roque*, &c. Cet article est à substituer à la Notice imprimée, tome I de notre Dictionnaire, pag. 305.

ANSELME. Cette famille noble, dont nous avons déjà donné la Généalogie aux Additions du tome XII de ce Dictionnaire, pag. 851 & suiv. dressée sur titres originaux qui nous ont été communiqués, remonte sa filiation suivie à BERNARD ANSELM, tige de la branche établie au Comtat, rapportée ci-après.

Elle est une des plus anciennes de Florence, & avoit donné à cette République des Gonfaloniers, des Prieurs de la liberté, des Gouverneurs de places, & plusieurs autres personnages de mérite. Il en est parlé avec éloge dans les Histoires de Florence, & on trouve l'Arbre généalogique de cette famille dans le *Traité des Maisons Florentines*, par *Scipion Ammirato*.

NICOLAS ANSELM, frere dudit BERNARD, resta à Florence, & s'y maria, dans le XV^e siècle, avec *Agnola Salviati*, dont il eut CAMBIO ANSELM. La vie tranquille de celui-ci & son éloignement décidé pour les affaires, donnerent lieu au Poëte *Hugolino Verrini*, son contemporain & son compatriote, de faire ce distique :

*Occidit Anselmi Domus, heu occidit omnis!
Aut pauci existunt, quos norim, ex stirpe vetustâ.*

Cette branche a donné, dans JERÔME ANSELM, un Ministre d'Etat du Duc de Toscane. — JOSEPH ANSELM fut Prélat référendaire de l'une & l'autre signature, & Commandeur de l'Hôpital du Saint-Esprit à Rome. — PIERRE ANSELM fut Chevalier de Malte, Grand-Prieur de Sainte-Euphémie, Commandeur de Benevent, & décéda en 1656, âgé de 90 ans. Cette branche s'est éteinte dans la personne d'ANGE-DOMINIQUE ANSELM, Prêtre, Curé de la Paroisse de Sexti, mort en 1732.

Branche établie au Comtat.

I. BERNARD ANSELM, frere de NICOLAS, fut du nombre de ces

illustres fugitifs qui, pour avoir pris parti contre *Côme de Médicis*, furent obligés d'abandonner Florence, leur patrie, & de se retirer en France. Il s'établit au Comtat, vers l'an 1434, & eut pour fils :

II. JEAN ANSELME, le suivit à Avignon, & alla s'établir ensuite à Joucas, Commanderie de l'Ordre de Malte, à une lieue d'Apt en Provence. Il s'y maria avec *Antoinette de Cornu-de-la-Roche-Giron*, fit son testament, le 20 Août 1504, devant *Frilhet*, Notaire d'Apt, dans lequel il est dit : *Nobilis Joannes Anselmi, de civitate Florentiæ oriundus, &c.* nomme pour ses exécuteurs-testamentaires *Jacques de Simiane & Bertrand de Cornu*, Seigneur de la Roche-Giron, & fait héritiers, par égales portions, les trois fils qu'il eut, savoir : — 1. FRANÇOIS, qui suit; — 2. JEAN, qui mourut sans enfans; — 3. & DOMINIQUE, lequel partagea avec FRANÇOIS, son frere, par acte passé devant *Etienne Frilhet*, Notaire d'Apt, le 1 Juin 1505, & eut toutes les créances que son pere avoit à Avignon & dans le Comtat. Il en acheta la Terre de Blovac, fut premier Consul d'Avignon, en 1515 & 1529. On trouve dans sa branche PIERRE D'ANSELME, grand-homme de guerre, Commandant l'Infanterie sous le Maréchal de *Bellegarde*, & Gouverneur de Tarascon. Ses descendans sont MM. D'ANSELME-DE-GRUGIERES, établis à Perne dans le Comtat, du nombre desquels est ANDRÉ-GASPARD D'ANSELME, reçu Chevalier de Malte. Voyez l'Histoire de la Noblesse du Comté Venaissin, tome I, pag. 497 & suiv. pour la postérité de DOMINIQUE.

III. FRANÇOIS D'ANSELME, Ecuyer, Seigneur de Joucas, fils aîné de JEAN, & d'*Antoinette de Cornu de la Roche-Giron*, eut pour sa part tous les biens situés dans les territoires de Joucas & de Rouffillon, suivant le partage du 1 Juin 1505. Il fut Bailli d'Épée de la Ville d'Apt, en 1533, & se maria avec *Lyonne de Luna*. Par son testament & son codicille, du 5 Février 1552, passés devant *Rollet Hortie*, Notaire d'Apt, il institua héritier noble JOSEPH D'ANSELME, son fils, qui suit, & légataires ses deux filles MADELEINE & ISABEAU D'ANSELME. La première épousa *François de Baux*, co-Seigneur d'Aiglun, demeurant à Pertuis.

IV. JOSEPH D'ANSELME, Ecuyer, Seigneur de Joucas, Capitaine d'une Compagnie d'hommes d'armes du Roi en Provence, épousa noble *Honorade Bottine*, ou de *Bot*, dont deux fils, LOUIS & FRANÇOIS, qui suit. Par son testament, du 11 Novembre 1554, passé devant *Paris Hortie*, Notaire d'Apt, il legua à noble FRANÇOIS, son second fils, la somme de 600 écus d'or, payable quand il aura atteint l'âge de 20 ans, & jusqu'audit tems, il veut qu'il soit entretenu aux dépens de son héritier LOUIS D'ANSELME, son frere aîné, habitant d'Avignon, & à son défaut, il laisse le gouvernement & le régime dudit FRANÇOIS, son second fils, à noble *François de Simiane*, Ecuyer, Seigneur de la Coste; fait divers legs, savoir, audit *de Simiane*, à *Jean d'Agoult*, Seigneur de Sault, à ses cousins ANTOINE & JEAN D'ANSELME, à *Marthe de Baux*, sa filleule, & nomme ses exécuteurs-testamentaires l'Evêque de Carpentras, *M. de Murs* & son fils, Ecuyer.

V. FRANÇOIS D'ANSELME, Ecuyer, second fils de JOSEPH, se maria avec

Honoré de Vacheres, testa, le 18 Octobre 1592, devant *Ceris Lazare*, Notaire d'Apt; fit légataires CLAUDE, son fils aîné, qui suit, & un posthume, dont la femme étoit enceinte; l'institue son héritière universelle, à la charge de rendre son héritage à son fils aîné, ou au posthume, celui des deux qu'elle jugera le plus digne.

VI. CLAUDE D'ANSELME, Ecuyer, est dit, dans un acte du 28 Août 1595, passé devant *Ceris Lazare*, Notaire d'Apt, fils naturel & légitime de feu FRANÇOIS D'ANSELME, Ecuyer, du lieu de Joucas, au Diocèse de la ville d'Apt, & y déclare avoir reçu d'*Honoré de Vacheres*, sa mère, la somme de 100 écus, en déduction & à bon compte, du légat à lui fait par son père. On voit, dans le même acte, & dans d'autres, qu'il étoit habitant de Reillane, où il épousa Demoiselle *Louise Vial*, comme il consta par le contrat de mariage de leur fils *Gaspard*, qui suit.

VII. GASPARD D'ANSELME, Ecuyer, se maria le 18 Février 1635, par contrat passé devant *Dermitanis*, Notaire de Reillane, avec Demoiselle *Marguerite Guéidan*, fille de noble *Jean*. Il décéda le 9 Avril 1703, âgé de 90 ans, & fut inhumé le lendemain en la sépulture de ses ancêtres, en l'Eglise paroissiale de Reillane. Ses enfans furent: — PIERRE, qui suit; — & JEAN, Prieur de Saint-Martin-de-Castillon.

VIII. PIERRE D'ANSELME, Ecuyer, épousa, par contrat passé devant ledit *Dermitanis*, Notaire de Reillane, le 29 Septembre 1680, Demoiselle *Honorade Eyriès*. Il mourut veuf, âgé de 76 ans, le 21 Décembre 1726, & est inhumé au tombeau de ses ancêtres, en l'Eglise de Reillane, laissant: — DENIS, qui suit; — & BARBE, Religieuse au couvent de Sainte-Ursule de Brignoles.

IX. DENIS D'ANSELME, Ecuyer, né le 2 Janvier 1683, alla s'établir à Bonnieu, petite Ville du Comtat, & y épousa, par contrat passé le 18 Décembre 1712, devant *Illy*, Notaire de cette Ville, Demoiselle *Marguerite de Blanquy*. Par acte passé, le premier Juin 1743, devant *André*, Notaire, il disposa de ses biens en faveur de PIERRE-JOSEPH-ELZÉAR, son fils unique, qui suit; nomma Légataires MARIE-MARGUERITE & MADELINE, ses filles. La première a épousé noble *Charles-François Jouet-de-Mery*. La seconde est veuve de N.... Ricard.

X. PIERRE-JOSEPH-ELZÉAR D'ANSELME, Chevalier, né le 10 Mai 1714, a épousé, par contrat passé devant *Thibaut*, Notaire d'Aix, le 8 Juin 1738, noble *Marie-Elisabeth de Benoist*, dont: — 1. JOSEPH-HYACINTHE-PHILIPPE, qui suit; — 2. FRANÇOIS D'ANSELME DE SAINT-VICTOR, Capitaine dans le Régiment de Soissonnois; — 3. JOSEPH-DENIS, Prêtre & Docteur en Théologie, appelé l'*Abbé d'Anselme*; — 4, 5 & 6, FÉLICITÉ, MARIE-MARGUERITE & ANNE-ANGÉLIQUE D'ANSELME, non mariées en 1778.

XI. JOSEPH-HYACINTHE-PHILIPPE D'ANSELME, Chevalier, co-Seigneur de Venasque & de Saint-Didier, s'est marié, par contrat passé devant *Terris* & *André*, Notaires de Bonnieu, le 19 Octobre 1774, à noble *Jeanne-Henriette de Chaternet*, de la Ville d'Avignon, fille de noble *Paul de Chaternet*, & de *MARIE-BÉATRIX-ANGÉLIQUE D'ANSELME*, dont:

— JOSEPH-LOUIS D'ANSELME, né le 23 Septembre 1775; — & MARIE-ELISABETH-JOSEPHINE, née le 14 Novembre 1776.

Les armes : *d'azur , fretté d'argent de huit pieces.* Voyez, sur cette famille, *Scipion Ammirato , Jean Villani , Histoire de Florence ; Jacques Nardi Paulmini , Catalogue des Gonfaloniers ; Nostradamus , Histoire de Provence ; Mémoires du Maréchal de Bellegarde ; l'Histoire du Comté Venaisin , tome I. par l'Abbé Pithon-Curt ; la Toscane Française , &c.*

ARCHAMBAULT-LANGUEDOUE (D') : famille également connue dans le Militaire sous les deux noms. Voyez Languedoue, *tome VIII, pag. 454* de notre Dictionnaire de la Noblesse, *in-4°*. Elle s'est toujours distinguée dans les armées, & a donné cinq grands Baillis d'épée de Chatillon-sur-Indre, suivant le certificat de M. d'Hofst, délivré le 2 Octobre 1765, & qui nous a été présenté en original.

I. JEAN D'ARCHAMBAULT, Chevalier, Capitaine d'Infanterie au Régiment de Vaubecourt en 1620, suivant les comptes de l'extraordinaire des guerres, ancien Commissaire des guerres, Maître-d'Hôtel du Roi, se distingua à l'affaire de *Bresle*, suivant le *Mercurie François*, contre les troupes du Prince de Condé. Il avoit épousé à Paris, le 21 Février 1612, Demoiselle *Marie Faure*, cousine germaine du fameux *Faure*, Abbé Réformateur de Sainte Genevieve de Paris. Il fut créé premier *Grand Bailli d'épée* de Chatillon-sur-Indre, aux gages de 600 liv. pour récompense de plus de 40 années de service. Son épouse mourut le 16 Novembre 1624, & lui en 1646. Il avoit pour sœur *Marie-Madeleine d'Archambault*, mariée à Messire *Gilbert le Breton*, Seigneur du *Puy*, Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, & Exempt des Gardes-du-Corps de Sa Majesté. JEAN D'ARCHAMBAULT eut de son mariage, avec *Marie Faure* : — 1. JEAN-FRANÇOIS D'ARCHAMBAULT, qui suit ; — 2. ESTHER-MARIE D'ARCHAMBAULT, mariée le 30 Octobre 1634, à Messire *Jacques Chaspoux*, Conseiller d'Etat, Seigneur de Verneuil en Tourraine, dont la postérité subsiste dans le Marquis de *Verneuil*, premier Echançon de France ; dans la Marquise *d'Appelvoisin-la-Roche-du-Maine* ; dans la Marquise de *Menou* ; dans la Comtesse de *Montmorin*, qui est une *Verneuil*, & qui vient d'épouser le Comte de *Montmorin*, Gouverneur de Fontainebleau en survivance ; les Marquis & Comtes de *Bochard-Champagny* ; de *Lastres-Neuville* ; de *Dray* ; de *Barbançois-Sarçay*. Voyez *Chaspoux & Bochard-Champigny* ; — 3. MADELAINE, mariée avec Messire *Remy de Chassebras*, Ecuyer, qui eurent pour enfans MM. les Abbés de *Chassebras*, Docteurs de Sorbonne, Vicaires-Généraux du *Cardinal de Metz*, Archevêque de Paris, & ANTOINETTE CHASSEBRAS, mariée à *Claude-Antoine*, Comte de *Harville*, Seigneur de la Selle de *Beaumorel*, Maréchal-des-Camps & Armées du Roi, dont postérité ; — 4. MARIE, mariée avec Messire *Nicolas Rocher*, Ecuyer, Secrétaire du Roi, Maison & Couronne de France, dont la postérité subsiste dans MM. de *Baraudin*, Lieutenant de Roi de *Loches* ; & *Guimond* de *Varenes* du *Mouchet de Villedieu* ; — 5. & N. D'ARCHAMBAULT, mariée avec Messire *N. de Pouffepin*, Chevalier, Seigneur de *Belair*.

II. JEAN-FRANÇOIS D'ARCHAMBAULT, Chevalier, Gentilhomme ordinaire de la Maison du Roi, Grand-Bailli d'épée de Chatillon-sur-Indre, Aide-de-Camp de Sa Majesté en ses Armées, Capitaine d'une Compagnie de Gens de pied dans le Régiment de Vaubecourt, présida à l'assemblée de la Noblesse; convoquée par ordre du Roi, en 1649, & se rendit à Chatillon-sur-Indre, pour présider à l'assemblée des Trois-Etats : le Comte de Voyer d'Argenson s'y étant opposé, ledit sieur d'Archambault y fut maintenu, par Arrêt du Conseil d'Etat, du 12 Mai 1651. Suivant la Gazette de France, du 31 Mai 1645, il se distingua au siege de Roses; fut envoyé du Roi en diverses Cours de l'Europe, & mourut le 7 Juillet 1652. Il avoit épousé, par contrat passé devant *Cordier*, Notaire à Nogent-le-Roi, le 30 Juillet 1646, Dame *Louise de Compans-Becquet*, veuve de Messire *Jacques le Hautier*, Chevalier, Baron de Saint-Hilaire, fille de Messire *Louis de Compans-Becquet*, Chevalier, Seigneur de Duel, de Brichâteau & de Rutz, & de Dame *Angélique Havart de Senante*: elle étoit cousine issue de germaine de *Louise de Compans-d'Arcy*, mariée en Mars 1622, au Marquis de *Château-Renaud*, pere du Comte de *Château-Renaud*, Maréchal, Vice-Amiral de France, dont la postérité subsiste dans la Comtesse *d'Estaing de Saillant*. Ladite *Louise de Compans-Becquet* avoit pour frere, N..... de *Compans de Brichâteau*, dont la postérité subsiste à la Cour de *Turin*.

Jacqueline Havart sa mere, avoit pour frere, entr'autres, *François de Havart*, Marquis de Senantes, Colonel d'Infanterie, Gentilhomme d'honneur de MONSIEUR, frere du Roi, frere de *Louis XIII*, lors des brouilleries de S. A. R. avec le Roi. Il fut mis plusieurs fois à la Bastille, comme étant soupçonné de donner de mauvais conseils au Prince; passa ensuite à la *Cour de Savoye*, auprès de Madame *CHRISTINE* de France, Duchesse de Savoye, qui le fit nommer Capitaine de ses Gardes, Chevalier de l'Ordre de l'Annonciade, & Lieutenant-Général des armées du Duc de Savoye. Il avoit épousé *Christine Mauricette de Damas*, Dame d'honneur de la *Duchesse de Savoye*, dont la postérité subsiste aujourd'hui dans la maison *d'Elcaretto*, Marquis *Belestrin*, & dont une autre branche vient de finir dans le Marquis de *Carail*, Gouverneur de *Turin*. Cette maison de *Havart* étoit alliée à celles de *Châtillon*, *Montmorency*, *Chabot-Rohan*, *Pisseleu*, *Lusignan*, *Estoutville*, *Thibault-la-Carte*, *Trie*, *Seguier*, *Briqueville* & *Laval*.

JEAN-FRANÇOIS D'ARCHAMBAULT eut de son mariage: — 1. RENÉ-FRANÇOIS, qui suit; — 2. & HELENE-ANGÉLIQUE D'ARCHAMBAULT, mariée, le 17 Janvier 1685, avec Messire *Alexandre*, Marquis de *Saint-Phale*, Seigneur de *Villefranche* & de *Coulanges*, Mestre-de-Camp d'un Régiment de Cavalerie de son nom, Brigadier des armées du Roi, tué à la levée du siege de *Turin* en 1706, dont postérité: il étoit fils de *Claude de Saint-Phale*, & de *Catherine-Isabelle de Charelux*.

III. RENÉ-FRANÇOIS D'ARCHAMBAULT, Chevalier, fut nommé par *Louis XIV*, Grand-Bailli d'épée de *Chatillon-sur-Indre*, quoiqu'il n'eût qu'un an, & il lui fut fait don de la charge de Gentilhomme ordinaire, voulant, dit *Sa Majesté* dans ses brevets, récompenser dans les fils les services

des peres. Il fut élevé Page du Roi en sa grande Ecurie, entra ensuite dans la seconde Compagnie des Mousquetaires de la Garde du Roi; se distingua dans plusieurs actions; fut blessé de trois balles dans le corps au siege de Mastrick. Sa Majesté lui fit alors présent d'une Compagnie de Cavalerie dans son Régiment; peu après il reçut un coup de feu à la cuisse, & ne cessa de servir que lorsque ses blessures multipliées l'obligerent de demander sa retraite. Il avoit épousé, par contrat du mois de Mai 1692, passé devant *Gru & Guyot*, Notaires au Châtelet de Paris, le 15 Mai 1692, Demoiselle *Charlotte de Languedoue du Puffay*, sa cousine germaine, fille de Messire *François de Languedoue*, qui se trouva à l'arrière-banc de la Noblesse de la Haute-Bauce, & d'*Helene de Compans*. La famille de Languedoue est une des plus anciennes & des plus qualifiées de cette Province. Elle a contracté des alliances directes avec les *Chatillon*, *Lamoignon*, *la Villeneuve*, *Prunelé*, *Sabrevois*, *Billy*, *Deslignerics*, *Brisay de Nouville*, *du Roure*, *Sairreval*, *Briçonnot*, *la Barre-d'Arbouville*, *Villereau*, *Courtalvel Pezé*, *Gouffier*, *Richebourg*, *d'Esferosno des Mafis*, *Sailly*, *Gallot*, *Angene*, *Racine Villegomblin*, *Brayard Deiffat*, *Chambon-Marfillac*, *Laqueus Rivault*, *Coudrier-St.-Paul*, *Lallier-la-Tour*, *Jarantes d'Orgeval*, &c. de ce mariage sont nés: — 1. JACQUES-FRANÇOIS, qui suit; — 2. LOUIS-CHARLES-ALEXANDRE, Chevalier, Seigneur des Touches, l'un des deux cens Chevaux-Légers de la Garde ordinaire du Roi, qui se maria, par contrat passé devant *Hazon & Guerin*, Notaires au Châtelet de Paris, le 19 Janvier 1741, avec Demoiselle *Marie-Catherine de Selve*, qui descendoit en ligne directe du fameux *Jean de Selve*, premier Président du Parlement de Paris, en 1521, famille illustre, qui a donné plusieurs Evêques, des Ambassadeurs en Italie, Espagne, Angleterre & à Constantinople, laquelle est alliée aux Maisons de *Canillac*, *de la Rochefoucault*, *de Montmirail*, *Dampierre*, *Cadrieu*, *Longueil-le-Veneur*, *du Luc*, *Marfillac* & *de Lilienco*; de ce mariage, il ne reste plus que *Marie-Charlotte d'Archambault*, mariée à *N.... Colas des Francs*, dont une fille; — 3. RENÉ-NICOLAS D'ARCHAMBAULT, Docteur en Théologie, Vicaire-Général, Archidiacre, grand Pénitencier & Chanoine de l'Eglise de Toul, Prieur Commandataire de St.-Nicolas de *Nevers*, avec plusieurs fortes pensions sur plusieurs Abbayes Royales, mort à Toul sur la fin de Décembre 1756; — 4. & JEAN, qui suit.

IV. JEAN D'ARCHAMBAULT, Chevalier, Seigneur de *Puffay*, *la Barre*, *Pré-St.-Evroult*, *Guibert*, *la Boissiere*, Grand-Bailli d'épée de *Chatillon-sur-Indre*, Capitaine de Cavalerie au Régiment du Marquis de *Saint-Phale de Coulange*, son cousin-germain, né au Château de *Puffay*, au mois d'Août 1696, est mort au Château de *Saint-Evroult*, près *Bonneval*, en Octobre 1738; il avoit épousé Demoiselle *Anne-Catherine de Vauvier-de-Pré*, par contrat passé devant *Foreau*, Notaire Royal à *Chartres*, le 27 Avril 1721; elle est morte à Orléans. La famille de *Vauvier de Pré*, originaire d'Orléans, est connue dès le XIV^e. siècle, & alliée aux Maisons de *Villiers*, *Prunelé*, *Meaucé*, *Reviers de Mauny*, *Grafort*, *Chambon d'Arbouville*, *la Taille*, *Vidal*, *Coulonces* & *Guibert*; de ce mariage

sont sortis : — 1. JACQUES-FRANÇOIS, qui fuit ; — 2. RENÉ-CHARLES, dont la postérité sera rapportée après celle de son aîné ; — 3. JACQUES-ADRIEN, né au Château de Saint-Evrout en 1725, successivement Sous-Lieutenant en 1744, au Régiment d'Infanterie de Montboissier, Capitaine d'une Compagnie détachée en l'Isle de St.-Domingue, incorporée dans le Régiment de Quercy ; il est mort en 1761 au Cap, ayant été nommé Chevalier de St.-Louis, & Capitaine des Grenadiers du Régiment de Quercy ; — 4. CHARLES-CLAUDE D'ARCHAMBAULT, Prêtre, Licentié en l'Université de Paris, Vicaire-Général de Senlis, Chanoine de la Cathédrale de Chartres, Prieur de *Saint-Vénérand*, Abbé-Commandataire de l'Abbaye Royale de St.-Laurent-de-Cosne, & Conseiller de la Chambre Souveraine du Clergé de France à Paris ; — 5. JACQUES-JOSEPH D'ARCHAMBAULT, né le 29 Juillet 1735, au Château de Pré-Saint-Evrout, Chevalier de St.-Louis, Capitaine & chef de bataillon du Régiment de *Rohan-Soubise*, mort à Chartres en 1779 ; — 6. MARIE-CATHERINE, née à Chartres, le 15 Mars 1722, mariée, par contrat passé devant *Roullon*, Notaire Royal à Bonneval, au mois de Juin 1742, à Messire de *Glapion*, Chevalier, Seigneur de Verauvilliers, près Bressol, neveu de la célèbre *Madeleine de Glapion*, l'une des premières Supérieures de la Maison Royale de Saint-Cyr : la famille de Glapion a été confirmée dans sa noblesse, par Arrêt du 25 Mai 1508, & *Marie-Catherine d'Archambault*, femme de M. Glapion, est morte sans enfans, en 1752, au Château de Verauvilliers ; — 7. HENRIETTE-CATHERINE, née à Chartres le 12 Mai 1723, mariée, par contrat passé devant *Sauvaige*, Notaire au Châtelet de Paris, en Février 1744, avec Messire *Corneille de Chambly*, Baron d'Hoë, Seigneur des Petites-Bordes, Chevalier de St.-Louis, ancien Capitaine de Cavalerie au Régiment de Beringhen ; elle est morte veuve & sans enfans à Paris en 1778 ; — 8. MICHELLE-GABRIELLE-RAPHAËLLE, née au Château de St.-Evrout, en Février 1724, mariée le 18 Septembre 1762, en la Paroisse de *Crucé*, au Diocèse de Chartres, avec Messire *Claude-Nicolas d'Azzy*, Chevalier, Seigneur de Mortagne, Lavieille, près la Rochelle, morte sans enfans, au Château de Mortagne, le 8 Novembre 1780 ; — 9. CHARLOTTE-CATHERINE-MARIE, née au Château de St.-Evrout, le 11 Juillet 1729, morte à Chartres sans alliance, le 21 Décembre 1770, inhumée dans la Paroisse de Ste.-Foy ; — 10. & BONNE-ELISABETH D'ARCHAMBAULT, née au Château de St.-Evrout, le 6 Janvier 1733.

V. JACQUES-FRANÇOIS D'ARCHAMBAULT, Chevalier, Seigneur de *Puffay*, Grand-Bailli d'épée de Chatillon-sur-Indre, né au Château de Guibert, près Bonneval, le 13 Février 1725, Chevalier de St.-Louis, Mestre-de-Camp de Cavalerie, ancien Maréchal-des-Logis de la seconde Compagnie des Mousquetaires de la Garde du Roi, s'est marié, par contrat passé devant *le Tellier*, Notaire Royal à Chartres, le 17 Février 1745, avec Dlle. *Marguerite-Julienne de Tremault d'Espoir*, fille de feu Dame *Marie-Thérèse d'Agard d'Oulins*, & de *Jacques de Tremault*, Chevalier, Seigneur d'Espoir, ancien Capitaine d'Infanterie, au Régiment Royal. Cette famille de Tremault, est alliée aux Maisons de *Moulins*, *Rochechouart*, *Bailleul*,

Argouge, Vic, Chabot, Creil, Bragelonne, Portail, du-Pré-St-Maur; Merault, & Sainte-Marthe. Il y a eu plusieurs enfans de ce mariage, morts en bas-âge; ceux qui vivent, sont: — 1. JACQUES-FRANÇOIS D'ARCHAMBAULT, né au Château d'Espoir, en Novembre 1746, entré Elève à l'Ecole Royale Militaire, en 1756, Mousquetaire Noir, en 1763, Chevalier des Ordres Royaux de St.-Lazarre & du Mont-Carmel, le 29 Mars 1765, mort à Paris, à l'Hôtel des Mousquetaires, le 3 Mai 1770; — 2. GASTONNE-MARIE-JULIENNE, née au mois de Septembre 1749, au Château d'Espoir; — 3. MARGUERITE-ANTOINETTE-CLAUDE-AMABLE, née le 5 Janvier 1753; — 4. & FLORENCE-MARIE-JULIENNE, née le 5 Janvier 1761.

V. RENÉ-CHARLES D'ARCHAMBAULT, frere cadet de Jacques-François, né au Château de Guibert, le 17 Juillet 1726, Seigneur de Choatef, près Toul, Chevalier de St.-Louis, ancien Capitaine au Régiment de Navarre, Infanterie, blessé aux batailles d'Ertenguen & de Crevelt, a épousé à Toul, le 21 Septembre 1762, *Anne le Liépure*, fille de Messire *Etienne le Liépure*, Commissaire Ordonnateur des guerres à Toul; elle est morte en Octobre 1766. La famille de Liépure se dit descendre de celle de la fameuse *Jeanne d'Arcq*, dite *la Pucelle d'Orléans*, en portoit les armes, & a été maintenue, par Arrêt du Parlement de Metz; de ce mariage, sont sortis: — 1. CHARLES-FRANÇOIS D'ARCHAMBAULT, né à Toul le 20 Juin 1764, Officier au Régiment de Navarre, Infanterie, depuis 1779; — 2. MARIE-MARGUERITE-SUZANNE, née dans la même Ville, le 29 Juin 1763; — 3. & MARIE-CHARLOTTE, née aussi à Toul au mois d'Août 1765.

Mémoire dressé par la famille, conforme au certificat, délivré le 2 Octobre 1765, par M. d'Hozier, Juge d'armes de France, & fourni par M. l'Abbé d'ARCHAMBAULT, Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Notre-Dame de Chartres.

Les armes de la famille d'ARCHAMBAULT, dite *Languedoue*, sont: d'azur à trois Lions d'or grimpons, armés & lampassés de gueules, à l'écu à argent en abyme, à la Pale de gueule, chargée de trois sautoirs à laisés d'or; supports deux Griffons armés; devise: *IN ARMIS LEONES.*

ARBO (D'): ancienne famille noble, originaire du pays d'Albret, divisée en deux branches: la première, connue sous le nom d'ARBO DE CASTELMERLE; & la seconde, sous celui d'ARBO DE CASAUBON. Nous n'avons donné qu'une notice imparfaite de cette famille, à la lettre *A*, tome I de *notre Dictionnaire de la Noblesse*, pag. 339; mais, suivant un mémoire de famille qu'on nous a fait passer, elle remonte à

JEANNOT ET PEYROT, freres, Seigneurs de *Castelmerle*, appellés TINGON, parce qu'ils sortoient de l'ancienne maison de TINGON, rendirent hommage, le 30 Juin 1445, à *Charles*, Seigneur d'Albret: c'est ce que nous apprend un inventaire de pieces, produites à *Saint-Sever*, le 14 Mars 1668, devant le Commissaire Subdélégué, de l'Intendant de la Province,

commis pour la recherche des *Usurpateurs de la Noblesse*; & cette famille, sur la vérification de ces titres, a été confirmée dans son ancienne Noblesse; & on voit, par cette confirmation, que la branche d'ARBO DE CASAUBON est sortie en ligne directe d'une branche cadette de celle d'ARBO DE CASTELMERLE. On voit aussi, par une autre Sentence, rendue le 29 Novembre 1720, par M. de *Seisseville*, Intendant de la Généralité d'*Auch*, & de *Béarn*, rendue en faveur de JEAN-LOUIS D'ARBO DE CASTELMERLE, qui, dans le même temps, présenta une Requête au même Intendant, dans laquelle il disoit que la branche d'ARBO DE CASAUBON se trouvoit inhérente à son rang & aux biens acquis par tous ses ancêtres, par une filiation établie par lesdits titres produits.

Cette famille possédoit la terre de *Castra*, & les Roturiers ne possédoient aucuns fiefs avant l'an 1050.

JEANNOT D'ARBO, de concert avec PEYROT, ou PIERRE D'ARBO, son frere cadet, dont il sera parlé après la postérité de son aîné, rendirent hommage de leurs terres à *Alain*, sire d'*Albret*, en présence de M. de *Beylers*, marquis de *Poyanne*, le 30 Juin 1445, & l'extrait de cet hommage en fut délivré le 2 Juin 1520.

Ce JEANNOT D'ARBO, Seigneur de *Castelmerle*, *Bettoq* & *Lier*, eut de sa femme, dont le nom est ignoré, pour fils:

JEANNOT D'ARBO, II du nom., Seigneur des mêmes terres que ses pere & ayeul, qui laissa BERNARD D'ARBO, aussi Seigneur des mêmes terres que son pere, & eut pour fils, GUILLAUME D'ARBO, qui suit:

GUILLAUME D'ARBO, Seigneur de *Castelmerle* & de *Lier*, donna, devant l'Evêque de *Lescar*, Lieutenant-Général du Roi de *Navarre*, le dénombrement des terres qu'il tenoit à foi & hommage dudit Roi, & il épousa, par contrat du 19 Août 1582, *Lionne de Bassabat*, dont il eut JEAN-BERTRAND D'ARBO, qui rendit aussi hommage à la Chambre des Comptes de *Nérac*, le 18 Février 1606, & se maria, par contrat du 27 Mars 1615, à *Suzanne de Mongrand*; il en eut JEAN, qui rendit hommage à la même Chambre, & obtint Sentence de vérification de ses titres; & FRANÇOIS D'ARBO DE CASTELMERLE, frere ou fils de JEAN, fut Capitaine au Régiment de *Montensier*. JEAN D'ARBO DE CASTELMERLE ayant obtenu, sur la vérification de ses titres, sa maintenue de Noblesse, en 1668, devant le Commissaire, Subdélégué de l'Intendant de la Province, commis pour la recherche des *Usurpateurs de la Noblesse*, se maria avec Demoiselle *Burguerieu*, dont il eut: — 1. ANDRÉ, qui suit; — 2. & JEANNE, ce qui est prouvé par son testament, du 12 Octobre 1664, retenu par *Lagardere*, Notaire Royal.

ANDRÉ D'ARBO DE CASTELMERLE épousa, par contrat du 1 Février 1682, Demoiselle d'*Arbo de Casaubon*, sa parente duquel il eut pour fils:

JEAN-LOUIS D'ARBO DE CASTELMERLE; ce fut ce JEAN-LOUIS D'ARBO DE CASTELMERLE qui obtint la confirmation de sa noblesse, en 1620, par Jugement du Seigneur de *Seisseville*, Intendant de la Généralité d'*Auch* & de *Béarn*. Il avoit épousé, par contrat du 27 Novembre 1714, Demoiselle *Catherine de Berard*, dont il eut un fils nommé ADRIEN, qui suit:

ADRIEN D'ARBO DE CASTELMERLE est le chef actuel de cette branche aînée, & n'a point de postérité; & ses cousins de la branche cadette, dont nous allons parler, doivent lui succéder par portions égales.

S E C O N D E B R A N C H E.

PEYROT, ou PIERRE D'ARBO, frere puîné de JEANNOT, chef de la branche puînée, épousa, en 1460, Demoiselle *Marguerite de Latanne-Salane*, dont vint:

PIERRE D'ARBO DE CASAUBON, II du nom, qui se maria, en 1493, avec Demoiselle de *Coudray*, de laquelle il eut: — 1. PIERRE, qui suit; — 2. & JEAN, dont on ignore la postérité.

PIERRE D'ARBO DE CASAUBON, III du nom, épousa en 1529, Demoiselle *Jeanne de Plan*, dont il eut: — 1. PIERRE, qui suit, — 2. & PHILIPPE, dont on ne connoît que le nom.

PIERRE D'ARBO DE CASAUBON, IV du nom, épousa, en 1552, Demoiselle *Marguerite de Lartigue*, dont vint:

PIERRE D'ARBO DE CASAUBON, V du nom, Capitaine d'Infanterie, qui se maria en 1636, avec Demoiselle *Saubade-de-Cloche*, dont il eut: — 1. FRANÇOIS, qui suit; — 2. & RENÉ, Curé de Goute, en la Sénéchaussée de Saint-Sever.

FRANÇOIS D'ARBO DE CASAUBON, Capitaine au Régiment de Tessé, se maria en 1671, avec Demoiselle *Labeyrie*, fille du Seigneur de Ceralieu & de ses dépendances, dont, — 1. PIERRE D'ARBO DE CASAUBON, qui fut comme son pere, Capitaine au Régiment de Tessé; — 2. & RENÉ, qui suit:

RENÉ D'ARBO DE CASAUBON, aussi Capitaine au Régiment de Tessé, partagea, en 1709, avec son frere aîné, la succession de ses pere & mere, & épousa, en 1723, Demoiselle de *la Pierre*, dont sont issus: — 1. PIERRE, qui suit; — 2. PIERRE D'ARBO DE CASAUBON, Capitaine au Régiment de Blefois, & Chevalier de St.-Louis; — 3. JEAN-PIERRE, mort sans postérité; — 4. & 5. & deux filles, une mariée le 4 Octobre 1765, à *N... Verges*, habitant du lieu du Duché d'Albret.

JOSEPH D'ARBO a été maintenu dans son ancienne noblesse, par Jugement de M. d'Aine, Intendant de Bayonne: nous ne croyons pas qu'il soit marié.

Les armes: au 1 & 4 d'or à deux lions rampans de gueules, au 2 & 3 d'argent à deux arbres de synople.

ARDRES, COURTEVILLE-HODICQ: Maison dont la véritable origine est ignorée; mais dont le premier auteur connu possédoit l'Ardresis par alliance, au commencement du XI^e. siecle. Dans le douzieme, plusieurs de ses descendans, & nommément ceux-ci, ont formé des établissemens dans le Boulonnois, Généralité d'Amiens; elle a porté indifféremment les noms de HODIC ou HODICQ, & de COURTEVILLE, & a possédé, de toute ancienneté, la Principauté de HODICQ-sur-Canche, la Seigneurie

de COURTEVILLE & le Fief de HODICQ, situé à Parenty, encore aujourd'hui dans l'une des deux branches qui subsistent de cette Maison.

La Ville d'*Ardres*, Capitale de l'Ardreſis, pays ſitué entre le Boulonnois, l'Artois & le Calaiſis, fut fondée l'an 1069, par ARNOUL I, Vicomte d'*Ardres*, fils d'ELBODON, frere du Châtelain de Bergues, de qui ſont deſcendus, comme nous le dirons ci-après, les Seigneurs D'ARDRES, de MARQUISE, D'ENGOUDESSENT, CAYEU, LONGVILLIERS, HODICQ - COURTEVILLE, HESDIGNEUL, SAINTE-MARIE-VILLE & BREKESENT.

Avant de donner la Généalogie de la Maison D'ARDRES & de ſes deſcendants, on croit devoir rapporter, d'après *André Duchefne*, dans ſa Préface de *l'Histoire de la Maison de Guines*, que » entre toutes les hiſtoires de » famille, celles de *Guines*, D'ARDRES, de *Gand* & de *Coucy*, ſemblent » d'autant plus utiles, & dignes d'être ſues, qu'étant ou procédées d'une » même tige, ou incorporées enſemble par alliance, elles ont produit » pluſieurs Comtes & Seigneurs ſignalés, dont les Hiſtoires de France & » de Flandres ſont ſouvent mention «.

La Baronnie d'Engoudeſent, qui forme aujourd'hui le Marquiſat de Montcavrel, la Principauté de *Hodicq-sur-Canche*, *Hennoeq*, *Courteville*, *Rofamel*, *Hodicq-lès-Parenty*, la Châtellenie de *Longvilliers*, *Reques*, *Marie-Ville*, *Brekeſent*, *Cormont*, *Huberſent*, *Hefdigneul*, *Fromeſſent*, toutes terres qui ont appartenu à la même Maison, ſont enclavées les unes dans les autres, & ſemblent n'avoir fait, dans les temps reculés, qu'un même domaine, qui ſ'eſt ſubdiviſé à cauſe des partages des cadets. De toutes ces terres, & beaucoup d'autres, ſituées dans le Vimeu, ou dans différentes parties du Boulonnois & de l'Ardreſis, la ſeule qui reſte eſt celle de *Hodicq-lès-Parenty*, dont les Seigneurs de HODICQ prouvent une poſſeſſion non interrompue, de près de cinq ſiècles; & vaiſemblablement plus ancienne, puisſque dès le XII^e. ſiècle, il exiſtoit des Seigneurs de ce nom.

Dans l'Hiſtoire de Notre-Dame de Boulogne, par M. le Roy, *Liv. I, chap. 9, pag. 81*, on lit que diverſes perſonnes du Boulonnois firent des préſens à cette Eglife, entr'autres *Jeanne de Sempy*, veuve de *Jean de Bournonville*; le Seigneur de *Bellebrune*, Capitaine de la Ville de Boulogne; les Seigneurs de HODICQ, de *Hardentun*, de *Prez-de-Bedouaſtre*, de *Uppelande* & de *Marquais*. Dans le même ouvrage, *pag. 87*, on lit encore que la Maison des Chartreux de Notre-Dame-des-Prés, ſ'eſt enſuite notablement accrue par les dons & aumônes de pluſieurs perſonnes confi-dérables du Boulonnois, entre leſquelles elle compte, pour ſes principaux bienfaiteurs, *Arnoul de Cayeu*, Seigneur de Longvilliers; *Jean*, Seigneur de *Hodicq*; *Aleaume*, Seigneur de *Bournonville*; *François de Créquy*; Seigneur de *Dourier*; *Wallerand de Tilly* & *Antoine de Monchy*, Seigneur de *Montcavrel*.

I. ELBODON, frere du Châtelain de Bergues, épouſa *Adelle de Selveſſe*, Dame d'*Ardres*, niece de *Framery*, Evêque de Téro-uane. Voyez *André Duchefne*, dans ſon *Histoire de la Maison de Guines*, *Liv. 3*, & *l'Histoire de Calais*. Il eut pour ſils :

II. ARNOUL, I. du nom, Vicomte & Baron d'*Ardres*; qui jetta les

premiers fondements de la Ville d'Ardres, en 1069. On peut juger de la puissance de ce Seigneur (dit M. le Febyre, dans son *Histoire de Calais*, tome I, page 518 & suiv.) & de l'étendue de ses terres, par la création qu'il fit de douze Barons, ou Pairs, c'est-à-dire, de Seigneurs égaux en titre, qui relevoient de lui. En construisant le donjon de sa Ville, il y avoit édifié une Chapelle, qui fut d'abord la Paroisse de la Ville, & dont Gautier fut le premier Curé. Il joignit dix Prébendes aux Chanoineries séculières, dont le Curé eut la première, & Raoul, bâtard de ce Prince, la seconde.

Les Historiens font le plus grand éloge de ce premier Seigneur d'Ardres. Conformément à l'usage qui régnoit alors, il parcourut diverses Provinces, pour chercher des champions dignes de sa valeur, & avec lesquels il pût joûter en lice dans les tournois. ARNOUL y acquit tant de gloire, en présence d'Eustache, Comte de Boulogne, & y donna de si fortes preuves de sa prudence & de sa valeur, que ce Comte le fit son Sénéchal, ce qui lui procura une grande autorité dans le Boulonnois, où il réunissoit le manie- ment des affaires militaires & civiles. Il eut de grandes guerres à soutenir contre le Comte de Guines, & les Seigneurs de Fiennes & de Bavelinghen; eut la garde des enfans mineurs du Comte de St.-Pol, titre qu'il porta jusqu'au décès de sa seconde femme; mourut & fut inhumé dans le cloître de l'Abbaye de Saint-Bertin, à Saint-Omer, en 1093. Il avoit épousé, 1°. (par le conseil d'Eustache, dit aux Grenons, Comte de Boulogne) Mahaut de Marquise, fille unique & héritière de Geoffroy, Seigneur de Marquise, en Boulonnois, laquelle fut inhumée dans l'Eglise d'Ardres; & 2°. Clémence, veuve de Hugues, Comte de Saint-Pol. Du premier lit il eut: — 1. ARNOUL, qui suit; — 2. GEOFROY, tige de la branche des Seigneurs de Marquise, Engoudesent & Cayeu rapportée ci-après; — 3. SIMON; — 4. HERMANS-TRUDE; — 5. ELVIDE; — 6. JOCASTE; — 7. & EMME.

III. ARNOUL, II du nom, Vicomte d'Ardres, dit le Vieil, Sénéchal du Boulonnois après son pere, eut de longues guerres à soutenir contre Manassès, Comte de Guines, & ceux de la maison de Fiennes. Il ne dut même la conservation de ses états, qu'à la protection du Comte de Flandres, qui marcha en personne à son secours, & fit lever le siege d'Ardres à ses ennemis. Il rendit, comme son pere, hommage de l'Andrefis au Comte de Flandres; mais par un accommodement fait avec Manassès, Comte de Guines, il se reconnut son vassal, pour les terres qu'il possédoit dans l'ancien domaine de ce Comté. Cet ARNOUL & GEOFROY, son frere, rendirent de grands services à GUILLAUME le Conquérant, Roi d'Angleterre, qui, en reconnaissance, leur donna des terres dans ce Royaume, lesquelles restèrent toutes à ARNOUL, qui, en échange, céda à son frere la Seigneurie de Marquise, en Boulonnois. ARNOUL, à son retour d'Angleterre, fit bâtir à Ardres un Palais superbe, dont Lambert, Historien de la Ville d'Ardres, donne la description, & que M. Lefebvre rapporte dans son *Histoire de Calais*, tom. I. pag. 529. Quelque temps après, il se rendit à la Cour de GUILLAUME, Roi d'Angleterre, son allié, qui le reçut avec la plus grande distinction. Revenu dans son pays natal, pour servir son inclination dans les exercices

où il pouvoit le mieux faire remarquer sa valeur & son adresse, il se trouva dans un tournois qui devoit se donner sur les confins du Cambresis; & s'y distingua d'une manière si éclatante, en remportant l'honneur du prix, que *Baudouin de Gand*, surnommé *le Gros*, Seigneur d'Alost, qui s'étoit aussi trouvé à ce tournois, conçut pour le Vicomte ARNOUL une si haute opinion, qu'il se crut heureux de pouvoir l'unir à sa maison. Pour cet effet, il l'attira dans son Palais, & lui proposa en mariage sa sœur *Gertrude*, Princesse encore fort jeune. Après son mariage, l'amour de la gloire le porta encore à faire le voyage de la Terre-Sainte, & y accompagna *Robert*, Comte de *Flandres*. Le Comte de *Saint-Pol* & lui furent les héros les plus fameux de la Belgique, & de la partie occidentale de la France, qui prirent la Croix: ils furent suivis par une infinité de Comtes & Gentilshommes, que leurs belles actions rendirent célèbres dans cette guerre. Le Vicomte D'ARDRES se signala au siège de la prise de Jérusalem, par *Godefroy de Bouillon*, emporta avec lui du bois de la vraie Croix, & plusieurs précieuses reliques de *Jésus-Christ*, dont il décora son Eglise d'Ardres; mourut en 1117, & y fut inhumé auprès de *Gertrude de Gand* son épouse, de laquelle il avoit eu: — 1. MANASSÈS, mort à la Terre-Sainte; — 2. ARNOUL, qui suit; — 3. BAUDOUIN, mentionné après son frere; — 4. HUGUES, Religieux à l'Abbaye de Saint-Bertin; — 5. AGNÈS, femme de *François*, Seigneur de *Varnefelle*; — 6. ALAISE, morte sans alliance; — 7. & ADELIN, femme d'*Arnoul*, Vicomte de *Mark* & de *Collewide*.

ARNOUL, III du nom, Vicomte & Baron D'ARDRES, dit *le Jeune ou le Roux*, hérita de la valeur de ses ancêtres, mais sans en avoir la prudence. Sa magnificence, sa profusion & ses duretés révolterent ses vassaux, & même ses domestiques, au point que ceux-ci l'assassinerent dans la forêt de Foubert. Il passoit d'ailleurs pour le plus vaillant Chevalier du Comté de Guines, car il appella en duel *Eustache*, Seigneur de *Hennin-Liétard*, qui, au lieu de lui faire hommage pour sa terre, qui étoit un fief relevant de sa Baronnie d'Ardres, le rendit à *Thierry d'Alsace*, Comte de Flandres. Le Vicomte ARNOUL, III du nom, mourut sans enfans de son mariage avec *Pétronille de Bouchain*, niece de *Thierry*, Comte de Flandres.

IV. BAUDOUIN, fils puiné D'ARNOUL II, Vicomte D'ARDRES, & de *Gertrude de Gand*, fut Baron D'ARDRES, après la mort de son frere ARNOUL III. Ayant pris le parti d'*Arnoul de Gand*, qui disputoit le Comté de Guines à *Béatrix*, fille d'*Henri*, Châtelain de *Bourbourg*, & *Sibille de Guines*, & petite fille de *Manassès*, Comte de *Guines*, & d'*Emme de Tancarville*, il arriva avec ses troupes devant le fort Domerval, dans lequel *Henri*, Châtelain de *Bourbourg*, s'étoit enfermé, & qu'assiégeoit *Arnoul de Gand*; il fut blessé dangereusement, & porté dans la Ville d'Ardres, où, gagné par *Thierry*, Abbé de la Capelle, il quitta le parti d'*Arnoul de Gand*, pour embrasser celui de la Comtesse de *Guines*. Par son mariage, contracté peu après avec *Béatrix de Bourbourg*, il se vit Comte de Guines; mais peu de jours après ses noces, la Comtesse mourut, & *Arnoul de Gand*, comme plus proche héritier, succéda de plein droit au Comté de

Guines. ADEMINE D'ARDRES, héritière de BAUDOUIN, son frere, mort sans enfans, porta cette Baronnie à Arnoul, Vicomte de Mark & de Collewide, son mari, dont vint: Chrétienne de Mark, Dame d'Ardres, morte le 2 Juillet 1177, femme de Baudouin, II du nom, Comte de Guines.

·Branche des Seigneurs de MARQUISE, ENGOUDESSENT ET CAYEU.

III. GEOFROY D'ARDRES, second fils d'ARNOUL I, & de Mahaut de Marquise, sa premiere femme, accompagna, avec ARNOUL II, son frere aîné, GUILLAUME le Conquérant, à la conquête de l'Angleterre, où il se distingua pareillement, & laissa à son frere les terres que ce Prince lui avoit données en Angleterre; & eut en échange celle de Marquise. Il quitta les armes de sa maison: d'argent à l'aigle éployée de sable, pour prendre celles de sa mere, qui sont: d'or à la croix ambrée de gueules, que ses descendans ont toujours portées, à l'exception des Seigneurs d'Hesdigneul, qui ont conservé celles d'ARDRES. Le nom de son épouse est ignoré; mais il en eut:

IV. BAUDOUIN, I. du nom, surnommé de MARQUISE, dit le Vieux, Seigneur de Marquise, d'Engoudesent & de Cayeu, qui, de sa femme, nommée Béatrix, laissa: — 1. BAUDOUIN, qui suit; — 2. & ROGER.

V. BAUDOUIN DE MARQUISE, II. du nom, dit d'Engoudesent & de Cayeu, souscrivit avec ROGER, son frere, en 1107, à une Charte d'Eustache, Comte de Boulogne. Il avoit épousé Adeline de Guines, fille de Baudouin II, Comte de Guines, & de Chrétienne de Mark, Dame d'Ardres, dont: — 1. ARNOUL, qui suit; — 2. GILLES, que l'on croit auteur de la branche des Seigneurs de Hodicq-Courtville, mentionnée en son rang; — 3. & d'autres garçons, que l'on présume être auteurs des Seigneurs d'Hesdigneul & de Brekesent, dont il sera parlé à la fin de cette Généalogie.

VI. ARNOUL, IV. du nom, dit de CAYEU, Chevalier renommé, fut choisi, en 1181, par Baudouin II, Comte de Guines, son oncle, pour accompagner son fils Arnoul dans ses voyages. André Duchesne rapporte deux Chartes de lui, de l'an 1196. La dernière fait mention d'une donation qu'il fit à l'Abbaye d'Ardres, du consentement d'Adelise de Bavelinghen, son épouse, d'ANSELME, son fils aîné, qui suit; de GUILLAUME, mentionné ci-après; d'ARNOUL, que l'on croit auteur des Seigneurs de Longvilliers & d'Engoudesent, dont la postérité sera aussi rapportée ci-après, tous les trois ses enfans; & à laquelle Charte signerent aussi, comme parens & lignagers, ARNOUL D'HESDIGNEUL, ANSELME DE STE-MARIE-VILLE, GUI DE BREKESSENT, & EVRARD DE HODICQ. Sa veuve se remaria à Daniel de Gand, frere de Siger, II. du nom, Châtelain de Gand.

VII. ANSESME DE CAYEU, nommé entre les Chevaliers Bannerets du Roi PHILIPPE AUGUSTE, en 1205; fut à la conquête de Constantinople, s'y établit, & s'y maria avec Eudoxie Lascaris, fille de Théodore Lascaris, Prince de Nicée. On ignore s'il en eut des enfans; mais d'après

l'abrégé généalogique de la Maison de Mailly, on seroit fondé à croire qu'*Isabelle*, fille de *Renaud de Cayeu*, & de *Gillette de Ponthieu*, femme de *Jean*, Baron de Mailly, descendoit de cette branche, puisque c'est par cette alliance, qu'ils disent appartenir aux Empereurs de Constantinople, du nom de *Lascaris*. **RENAUD DE CAYEU** eut pour fils: **ANTOINE DE CAYEU**, Seigneur de Belleroye, lequel épousa *Jacqueline de Formentier*, fille de *Jean*, Seigneur d'Oudeville, & d'*Alix le Clerc*, dont: — **ANTOINETTE DE CAYEU**, femme d'*Antoine de Gouffencourt*.

VII. GUILLAUME DE CAYEU, I. du nom, second fils d'**ARNOUL**, **IV** du nom, & d'*Adelise de Bavelinghen*, Seigneur de Cayeu & de Boulencourt, vivoit en 1210. Il épousa, 1°. *Elisabeth de Bethune*, Dame de Carency, fille & héritière d'*Albert de Bethune*, **III.** du nom, Seigneur de Carency; & 2°. *Marguerite*, que l'on croit avoir été de la Maison de Boulencourt en Vimeu, parce qu'il eut besoin du consentement de sa femme pour donner, en 1239, à l'Eglise du Mont-Saint-Martin, un muid de froment, mesure de la Ville d'Eu, à prendre sur sa grange le Boulencourt. Du premier lit vint: — **GUILLAUME**, qui suit; & du second, on croit qu'il eut: — **MATHIEU**, rapporté après son aîné.

VIII. GUILLAUME DE CAYEU, II. du nom, Chevalier, Seigneur de Carency & de Cayeu, signa, l'an 1242, à un titre avec *Jean de Gony*, *Jean de Louriel*, *Robert-Brisepée-de-Velliers*, *Baudouin de Brisfont*, *du Lenil-Colard-de-Carieul*, *Hubert de Carency*, dit *Clignet*, & *Gilles de Carency*, dit *Bourlet*. Le nom de sa femme est ignoré; mais il en eut une fille, nommée **CATHERINE DE CAYEU**, Dame de Carency, femme de *Nicolas de Condé*, dit de *Bailleul*, Chevalier, Seigneur de Bailleul, Moriametz & de Fontaine, en 1261 & 1286, dont vint aussi une fille, *Catherine de Condé*, femme de *Jacques de Châtillon*, dit de *Saint-Paul*, Seigneur de Leuze, Gouverneur de Flandres.

VIII. MATHIEU DE CAYEU, Seigneur de Senarpont, vraisemblablement fils de **GUILLAUME I.**, & de *Marguerite de Boulencourt*, sa seconde femme, épousa *Jeanne de Wisnes*, de laquelle il eut: — 1. **JEAN**, qui suit; — 2. **MATHIEU**; — 3. **HUGUES**, Evêque d'Arras; — 4. & **JEANNE**, femme de *Jean des Effarts*, Seigneur d'Ambleville.

IX. JEAN DE CAYEU, Chevalier, Seigneur de Cayeu, Wisnes & Senarpont, eut de grands procès avec *Jean des Effarts*, son beau-frère, pour la terre de Senarpont. C'est par erreur que nous avons confondu ce **JEAN DE CAYEU**, avec un autre du même nom, au tom. *IV.* de notre Dictionnaire, pag. 55. Il épousa *Isabeau d'Ailly*, fille de *Robert*, Seigneur d'Ailly, & de *Marguerite de Pecquigny*, sa seconde femme. Il n'en eut que deux filles, savoir: — **JEANNE**, qui suit; — & **AGNÈS DE CAYEU**, mariée à *Hugues de Soyecourt*, Seigneur de Frauwillers, Torfy & Verton. Elle étoit Dame de Bavin-court en Artois, & de Menéllies en Vimeu, & son mari vendit ces terres à *Marie de Berry*, Comtesse d'Eu.

X. JEANNE DE CAYEU, Dame de Senarpont, Wisnes, & Dominois, épousa, 1°. *Guillaume Martel*, Seigneur de Bacqueville. & 2°. *Jean*, **II.** du nom, Seigneur de Monchy & de Planques, dont vint — **Edmont**, de

Monchy, Seigneur de *Massi*, par donation que lui en fit *Hugues de Cayeu*, Evêque d'Arras, son grand-oncle.

Nous observerons ici, que les terres de *Wismes* & de *Senarpont* ne sont point sorties de la maison de *Monchy*; depuis qu'elles y ont été portées par cette *JEANNE DE CAYEU*. Le Marquis de *Monchy* possède actuellement la terre de *Wismes*; & le Prince de *Nassau*, celle de *Senarpont*, qu'il tient de sa mère, qui étoit une *Monchy*.

Branche des Seigneurs de LONGVILLIERS & D'ENGOUDESANT.

ARNOUL DE CAYEU, Seigneur de *Longvilliers*, troisieme fils d'*ARNOUL IV*, & d'*Adelise de Bavelinghen*, qu'on croit pere d'*ALEIDE DE LONGVILLIERS-CAYEU*, femme de *Roger de Bournonville*, morte à Paris en 1249, & enterrée à *Montmartre*, fut aussi pere ou ayeul de *GUILLAUME*, qui suit.

GUILLAUME ou *WILLAUME DE CAYEU*, fire de *Longvilliers*, donna quittance, au mois de Mars 1391, à *HUON DE HODICQ*, de la somme de huit-vingt-quatre livres de petits tournois pour les services qu'il lui avoit rendus en *Flandres*. Au bas de cette quittance, sont les sceaux des Seigneurs *DE CAYEU* & *DE HODICQ*, à une croix ancrée; le premier, représentant un homme à cheval, chargé de ses armes; au contre-scel, trois fleurs de lis; le second, simplement une croix, avec quelques lettres encore lisibles, autour du scel, qui annoncent *COURTEVILLE*. Il donna, au mois d'Août 1304, quelques rentes à recevoir sur *Frencq* audit *HUON DE HODICQ*, pour les bons services qu'il lui avoit rendus: cet acte est scellé de son sceau, comme ci-dessus. *GUILLAUME* eut pour enfans: — 1 *ARNOUL*, qui suit; — 2 & *IDÉ DE CAYEU*, femme de *Monseigneur Guillaume de Rely*, Vicomte de la Ville de *Thérouane*, Chevalier, mentionné avec elle dans la donation de 1325, dont il sera parlé ci-après.

ARNOUL DE CAYEU, fire de *Longvilliers*, Chevalier, est ainsi qualifié dans des lettres que lui bailla, le 1. Mars 1318, *HUON DE HODICQ*, Sénéchal du *Boulonnois*, qui font mention de la vente de la terre de *Brekessent* & de ses dépendances, que lui firent *Damoiselle de Frametzelle* & *Baudouin de Renty*, Ecuyer, son mari. Il fit donation, au mois de Juin 1325, de 40. journaux de terre, situés à *Reques*, à la *Chartreuse de Notre-Dame-des-Prez*, près *Montreuil*, en présence de plusieurs Seigneurs. Le même *ARNOUL*, en 1324, certifia que *HUON DE HODICQ* avoit acheté de *Jean d'Hesdigneul* dit *Trigant*, huit sols de rente perpétuelle, que plusieurs particuliers lui devoient, pour terres situées à *Frencq*, &c. pour tenir le tout en hommage dudit fire de *Longvilliers*. Il donna, en 1331, à *HUON DE HODICQ* & à ses hoirs, en reconnaissance de ses bons & loyaux services, l'hommage de tous les fiefs que *Jean Delcours* tenoit de lui, avec tous les droits & Seigneuries qu'il y avoit ou pouvoit avoir. Il alla au secours de *Tournay*, en 1328, avec le Comte d'*Eu*, Connétable de France, le Comte de *Foix*, le fire de *Châtillon*, & autres, qui y furent envoyés par *PHILIPPE DE VALOIS*. Le fire de *Longvilliers* avoit épousé *Léonore de Varenne*, dont vint:

WARRIN DE CAYEU, qualifié *Meſtre & Seigneur de Longvilliers*, vivant en 1341. On ignore le nom de ſon épouſe; mais il en eut :

LANCLOT DE CAYEU, Chevalier, Seigneur de Longvilliers, Gouverneur & Sénéchal du Boulonnois en 1378. On a de lui un titre du pénultième jour de Septembre 1380, pour la vente d'une rente ſur une maiſon ſituée rue S. Jean, à Boulogne. En 1500, on y voyoit encore, au bas de la rue du Puits-d'Amour, l'Hôtel de Longvilliers. Suivant l'ordre des tems, il eſt à préſumer qu'il fut pere de

JEAN DE CAYEU, Seigneur de Longvilliers, Engoudeſent, &c, qui épouſa, 1^o. *Marie de Boulencourt*; & 2^o. *Marie d'Auxy*, veuve de *Robert d'Ailly*, Seigneur de Boubers. Il plaidoit en 1379, ayant le bail de *Catherine d'Auxy*, fille de ſa ſeconde femme, & de la première il eut : — 1.

JEANNE DE LONGVILLIERS, Dame d'Engoudeſent & d'Huberſent, mariée à *Pierre de la Trimouille*, Baron de Dours, vivant en 1390.

C'eſt tout ce qu'on a pu recueillir ſur cette branche de CAYEU; mais il eſt à préſumer que quelques Seigneurs de ce nom, ont conſervé celui de Longvilliers, ſans en avoir la terre, puisqu'en 1386, *Iſabeau de Bethune*, Dame de Mery, & *Jean Blondel*, ſon époux, acquirent les Seigneuries de Longvilliers, Reques & Marquiſe, d'*Yolande de Mortagne*: peut-être celle-ci deſcendoit-elle d'une fille de cette maiſon, & les avoit-elle eues par ſucceſſion d'une branche ainée ?

Branche des Seigneurs de HODICQ & de COURTEVILLE.

Les prédéceſſeurs & les deſcendans de **HUON DE HODICQ**, Sénéchal du Boulonnois, vivant en 1294, ont indifféremment pris les noms de **HODICQ** & de **COURTEVILLE**, & portoient, l'un & l'autre, pour armes : *d'or, à la croix ancrée de gueules*, avec un grand ſceau, représentant un homme à cheval, armé & caparaçonné, marque de haute nobleſſe & chevalerie. **HUON DE HODICQ** étoit proche parent de **GUILLAUME DE CAYEU**, Seigneur de Longvilliers, dont une partie de ſes terres relevoit de lui en fief. Tous les deux deſcendoient, ainſi qu'on peut le conjecturer d'après *l'hiſtoire de Guines*, par quelques générations, de **BAUDOUIN DE GUINES**, autrement dit **DE MARQUISE & DE CAYEU**, marié avec *Adè* ou *Adeline de Guines*, ſa parente, au troiſième degré. Ce **BAUDOUIN**, comme on l'a remarqué ci-devant, étoit fils de **BAUDOUIN**, Seigneur de *Marquiſe, d'Engoudeſent, & de Cayeu*, dit *le vieux*, petit-fils d'**ARNOUL**, Seigneur d'Ardres, Sénéchal du Boulonnois; ce qui fait voir que les puînés des familles quittoient leur nom pour prendre celui des terres qui leur étoient échues en partage, mais en conſervant les armes pleines de leur maiſon, comme on le voit ici des familles de *Marquiſe, de Cayeu, Hodicq-Courteville, Engoudeſent, Bernieules & Longvilliers*, qui toutes ont les mêmes armes à *la croix ancrée de gueules*.

La ſéparation de cette branche eſt ſi ancienne, qu'elle fait, pour ainſi dire, corps avec le tronc. Le premier dont il ſoit fait mention, fut :

GILLES DE COURTEVILLE, Chevalier. *Carpentier, dans l'Etat de la Nobleſſe du Cambreſis, III^e. Partie, pag. 109*, le rapporte au nombre

dés Chevaliers qui parurent, comme témoins, à la donation que *Baudouin*, sire d'*Aubenchent*, fit à l'Abbaye de Saint-Aubert, l'an 1145.

I. HUON ou HUGUES DE COURTEVILLE, Chevalier, soucrivit, l'an 1157, avec plusieurs Seigneurs, à la confirmation & amortissement fait par *Willame*, Comte de Boulogne, d'un don fait à l'Abbaye de Beaulieu, par *Astrove*, l'un des Chevaliers du Comte, de tout ce qui lui appartenoit à Elinghen; la Charte de cette donation n'est point datée; mais la date de son expédition se tire d'une autre Charte de *Miles*, Evêque de Théroüane, attachée avec la donation de ce même *Astrove*, qui est de 1117. Il eut pour fils: — 1. HUON, qui suit; — 2. EVRARD, rapporté par *André Duchesne*, & cité ci-dessus, au quatrième degré de la branche de CAYEU; — 3. BARTHELEMY, repris dans le Cartulaire de l'Abbaye de St.-Josse-sur-mer, comme témoin à une donation que *Mathieu*, Comte de Boulogne, faite à ladite Abbaye, l'an 1171. La même année, il parut encore, comme témoin, à une donation que *Pharamond de Tingry* fit à la même Abbaye. Enfin, dans une Charte produite en original, par laquelle *Anselme de Sainte-Marie-Ville* fait une donation à l'Abbaye de St.-Saulve de Montreuil-sur-mer, l'an 1182, *Barthelemy de Courteville*, & *Guy de Brekesent*, comme parens du donateur, figurerent comme témoins.

II. HUON DE COURTEVILLE, II. du nom, Chevalier, soucrivit, avec *Anselme de Cayeu*, *Gerard d'Esaigneul*, & autres Seigneurs, à une lettre de *Renaud*, Comte de Boulogne, & d'*Yde* sa femme, de l'an 1195, pour la donation qu'avoit faite à l'Abbaye de Beaulieu, *Baudouin*, Conétable du Boulonnois, de 22 pokins & demi d'avoine; il eut pour fils: MATHIEU, qui suit:

III. MATHIEU D'HODICQ: une Charte en latin, du 8 Juin 1228, produite en original, & au bas de laquelle est un grand scel, à la croix ancrée, commence par ces mots: *Ego MATHEUS D'HODICQ, & Justinianus de Buthia* (de Beutin) *milites, &c.* Il s'agit d'une échange que ledit *Mathieu* fait avec *Thomas*, Abbé de St.-Saulve, & ses Religieux, d'une portion de dime, contre les terres situées à Frenq. Il eut pour fils, ou pour petits-fils, possédant les mêmes biens à Frenq: — 1. HUON, qui suit; — 2. ARNOUL, qui fut présent à plusieurs contrats d'acquisition, faits par son frere aîné, à Frenq, à deux desquels on voit apposé son sceau, à la croix ancrée. Il vivoit encore au mois d'Août 1320, & avoit épousé, 1°. *Blanche de Wisnes*, fille de *Pierre*, & de *Jeanne de Cayeu*; & 2°. *Mathilde de Rebreviete*, fille de *Jacques*, & de *N. . . . Bosquiaux*. De l'une de ces femmes, il eut: — 1. ENGUERRAND, qui ne paroît point s'être marié; — 2. & PEROTTE, mariée à *Jakmes de Colesberg*, comme il est prouvé par un acte du mois de Juillet 1340; — 3. & ENGUERRAND, Chevalier, à qui Demoiselle *Mehaut Cadel*, veuve de *Girard Cadel*, fit une donation, au mois de Mars 1307, de tout ce qu'elle avoit à Courteville. Il eut une fille, nommée *Marie de Hodieq*, femme de *Nillard du Pire*, Ecuyer, avec lequel il vivoit en 1366; — 4. THOMAS, repris dans une Charte du mois de Novembre 1302, au bas de laquelle est son scel, à la croix ancrée. Il s'agit d'une donation que *Gerard Delcourt* de Frenq fait à l'Abbaye de St.-

Saulve, de plusieurs pieces de terre, situées audit lieu. Les témoins sont : *Thomas d'Hodiq, Jean Caveliers, Enguerrand Colfere, & Jean de la Fontaine,*

Dans une autre Charte, du mois de Juin 1304, par laquelle HUON D'HODICQ donne sept sols de rente à l'Abaye de St.-Saulve; les témoins sont : *Willaume, sire de Flamefele, Chevalier, THOMAS D'HODICQ, & Thomas Engoudesent*; le grand sceł de *Willaume de Waben, sire de Flamefele, & deux aux sceaux à la croix ancrée*, sont au bas de la Charte.

IV. HUON DE HODICQ, III. du nom, Chevalier, Seigneur de Courteville, Rosamel, &c. suivit *Robert, Comte de Boulogne*, dans toutes ses guerres, tant en Flandres qu'ailleurs, & mérita de lui, par sa bonne conduite & par sa valeur, plusieurs récompenses. Il étoit Sénéchal du Boulonnois de 1309; fit plusieurs acquisitions, ès années 1294, 1299, 1307, 1309, 1310 & 1311, tant de différentes terres & censives, situées à Frenq, que de fiefs, sis à Courteville; à quelques-uns de ces actes, on voit son sceau à la croix ancrée. Il avoit épousé *Marie de Renty*, fille de *Morlet de Renty, & de Marguerite de Deulles*, dont vinrent: — 1. GUILLAUME, qui suit; — 2. MAHAUT, qui fut mariée, & eut une fille nommée *Agnès*, femme de *Jean de Bresfont*; — 3. & ISABEAU, appelée avec sa sœur dans l'acte de vente de vingt journaux en trois pieces de terre, faite à leur pere, en Août 1309. Dans un acte de vente, faite au mois de Mai précédent, audit HUON DE HODICQ, sont mentionnés, *Marie de Courteville, & Wautier de Preure*, son mari. On croit qu'elle avoit épousé en premieres ou en secondes noces, *Paul de Fiennes*.

V. GUILLAUME DE HODICQ, Chevalier, Seigneur de Courteville, Rosamel, &c. acquit, au mois de Juillet 1328, des terres situées à Frenq, de *Jean de Biauvail, & tranfigea*, le lundi avant le Sainte-Catherine d'hiver, l'an 1340, avec *Jean, sire de la Roque, Chevalier*, sur un différent qu'ils avoient pour un plan de saules, sur la commune de Tourbessent, fait par HUON DE HODICQ, pere dudit GUILLAUME. Un titre de 1341, porte qu'il étoit oncle d'*Enguerrand d'Eudin, Chevalier, Conseiller, Chambellan du Roi CHARLES V, Gouverneur de Ponthieu, de Tournay, en 1369; Sénéchal de Beaucaire 1382; & Gouverneur du Dauphiné*. Le pere *Anselme* dit que cet *Enguerrand d'Eudin* mourut en 1389, mais par son épitaphe, on voit qu'il ne décéda qu'en 1391. De son mariage, avec *Jeanne, Dame de Châteauvillain, fille de Jean & de Marguerite des Noyers* (celle-ci fille de *Millet des Noyers, Maréchal, Porte-oriflame, & grand Bouteiller de France, & de Jeanne de Flandres*) il n'eut qu'une fille, nommée *Jeanne d'Eudin*, mariée à *Louis d'Abbeville, Seigneur de Boubert & de Beaumez, Chevalier, vivant, ainsi que sa femme, en 1390*.

Quant à GUILLAUME DE HODICQ, il épousa *Béatrix de Preure*, fille de *Jean, Chevalier, & de Jeanne de Mailly*. Leurs enfans furent: — 1. HUON, qui suit; — 2. JEANNE; — 3. BÉATRIX, mariée à *Prierre de Racie*, fils de *Mathieu, & de Jeanne de Créquy, fille du Seigneur de Raimboval*.

VI. HUON DE HODICQ, IV. du nom, Chevalier, sire de Courteville, Seigneur de Hodicq, Rosamel, &c. reconnu, par acte du mois d'Août 1349,

passé devant *Jean de Tilly*, Bailli de M. de *Doudauville*, avoir vendu à JEANNE & BÉATRIX DE HODICQ, ses sœurs, sa terre de Parenty, pour tout le cours de leur vie, avec clause que la propriété de ladite terre lui retourneroit après leur décès, ou à ses hoirs, tant à cause de GUILLAUME DE HODICQ leur pere, que de *Béatrix de Preure* leur mere, & de HUON DE HODICQ leur grand-pere. Il est qualifié noble & puissant Hues de *Courteville*, Chevalier, fire de *Courteville*, dans un acte du 16 Janvier 1350, par *Raoul*, Abbé de Longvilliers. *Enguerrand d'Eudin*, Chevalier, son cousin, lui fit don, en 1360, en considération des services qu'il avoit reçus de GUILLAUME DE HODICQ, son pere, de tous les hommages & fiefs qui relevoient de lui, en plusieurs hommages, du fief que le même *Enguerrand d'Eudin* tenoit du Seigneur de Fiennes. Il avoit épousé *Françoise de Marle-lès-Montreuil*, fille de *Jeannet*, & de *N. . . . de Fontaine*, dont : — 1. JEAN, qui suit ; — 2. ROBERT, Seigneur de Hodicq-les-Parenty, tige de la branche des Seigneurs de Courteville-Hodicq, rapportée en son rang ; — 3 & 4. JEANNE & BÉATRIX.

VII. JEAN DE HODICQ, Ecuyer, Seigneur de Courteville, avoit pour Bailli, le 7 Mai 1374, *Jean de Louvigny* ; & fit, en 1399, un retrait des terres, situées à Frenq. Il avoit épousé *Jeanne de Villerval*, laquelle fit une acquisition, au nom & au profit de CHARLES, son fils mineur, par acte du 26 Mai 1376, & fit un accord avec lui, en 1406, pour son douaire. Elle eut de son mariage : — CHARLES, dit *Hutin*, qui suit ; — & HUGUETTE, mariée, 1°. à *Enguerrand de Barbet*, suivant un acte de 1403 ; & 2°. à *Enguerrand de Lumbres*, comme il appert d'un acte du 6 Juin 1408, par lequel CHARLES DE HODICQ, son frere, s'obligea de payer 400 francs d'or pour sa dot, & les droits qui pourroient lui revenir de la succession de feu son pere.

VIII. CHARLES DE HODICQ, dit *Hutin*, Chevalier, Seigneur de Courteville & de Rosamel, donna, en 1405, son relief de reconnoissance aux Abbé & Religieux de l'Abbaye de Sanier-aux-Bois, comme héritier de JEAN, son pere, de deux fiefs & hommages, fis en la ville & terroir de Frenq, que ledit Seigneur de Courteville tenoit de cette Abbaye, tant en son nom, que comme ayant le gouvernement & l'administration d'EDMOND DE HODICQ, son fils ; il donna quittance, en 1422, à *Jean*, fils de *Jacques Giraud*, pour les reliefs que ledit *Jacques* tenoit de lui. Il avoit épousé *Anne de Gribauval*, fille de *Hugues*, & de *Jeanne de St.-Michel*, dont : — EDMOND, qui suit ; — & CHARLES, tige de la branche de Seigneurs de Cormont, la Buissiere, &c. rapporté ci-après.

IX. EDMOND DE HODICQ, Chevalier, Seigneur de Courteville, &c. fut appelé en témoignage, avec d'autres Chevaliers, en 1450, pour certifier la Noblesse de *Gilles de Quenouille ou Quenoville*, Châtelain de Boulogne, & de *Jean de Quenouille*, son frere. Dans cette enquête, il est mentionné sous les noms d'EDMOND DE COURTEVILLE. Voyez le *Traité de la Noblesse, par la Roque, pag. 194*. Il étoit mort en 1467, & avoit épousé *N. . . des Marquais*, fille de *Jean des Marquais*, & d'*Adrienne de Bournonville*, de laquelle il eut pour enfans : — JEAN, qui suit ; — & ADRIEN

ADRIEN, tige de la branche des Seigneurs d'Henocq-sur-Canche, &c. rapporté ci-après.

X. JEAN DE HODICQ, II. du nom, Chevalier, Seigneur de Courteville, Escames & Rosamel, obtint une Sentence en la Sénéchaussée du Boulonnois, en 1486, contre *Jean Bocquillon*, fils & héritier de *Jacques*, pour rentrer dans tous les biens que celui-ci tenoit d'EDMOND DE HODICQ, faite par lui d'avoir rendu les devoirs & reliefs auxquels il étoit obligé, &c. On le trouve mentionné dans un compte de 1497, qui est aux archives de PHôtel de-Ville de Boulogne, pour une maison, proche la porte des Dunes : il y est qualifié *Messire JEAN DE COURTEVILLE, Chevalier, fils de feu EDMOND*. Il vivoit encore le 27 Octobre 1503, & avoit épousé *Gislaine de Bournonville*, fille de *Jean*, Chevalier, surnommé *Lionel*, & d'*Anne de Villers*, petite-niece de *Robert de Fiennes*, Connétable de France, & petite-fille d'*Isabelle de Flandres*; celle-ci, fixieme fille de *Gui de Dampierre*, Comte de Flandres. Leurs enfans furent : — 1. ANTOINE DE HODICQ, Seigneur de Courteville, Escames & Rosamel, mort sans enfans de son épouse *Philippe le Grand*, fille de *Jean*, Ecuyer, Seigneur de Guétresque, & de *Jeanne de Sempy*. Elle se remaria à *Louis de Saint-Delis*, Seigneur de Saint-Aubin; — 2. & FRANÇOIS, qui suit :

XI. FRANÇOIS DE HODICQ, Chevalier, Seigneur de Courteville, Escames, Rosamel, Hydrequen, Herlens & Selles, tranfigea, le 5 Juin 1507, avec *Philippe le Grand*, sa belle-mere, pour son douaire; & fit son testament à Frencq, le 10 Mars 1550, par lequel il ordonna sa sépulture devant l'autel de l'Eglise paroissiale de Frencq, & légua ses enfans qu'il y rappelle. Le 8 Juin suivant, il fit au bas un codicille à Montreuil, par lequel il voulut être enterré en l'Eglise Saint-Pierre de Montcavrel. Il avoit épousé *Jeanne de Bournonville*, fille de *Jean*, II. du nom, Chevalier, Baron de Houlesfort, &c. Grand-Veneur du Boulonnois; & Grand-Louvetier d'Artois, & d'*Hélène de Sucquet*, celle-ci fille de *Charles de Sucquet*, & d'*Isabelle d'Alennes*, tante d'*Oudard du Biez*, Maréchal de France. Le Seigneur de Courteville eut de son mariage : — 1. JEAN DE HODICQ, Chevalier, Seigneur de Courteville & Rosamel, qui fit un accord le 27 Août 1551, avec FRANÇOISE & MICHELLE, ses sœurs. Il est qualifié *haut & puissant Seigneur, Messire & Chevalier*, dans un aveu que lui rendit, en Mai 1567, *Antoine le Duc*, pour un fief qu'il avoit à Doudeauville; fit un testament olographe, le 1 Février 1576, par lequel il choisit sa sépulture dans l'Eglise de Frencq, auprès de son frere l'Abbé; donna ses héritages à CLAUDE DE HODICQ, son frere, Capitaine d'Estaples, sans aucunes charges; légua à ADRIEN, NICOLAS, CHARLES, & JEANNE, tous bâtards de feu son frere l'Abbé de BEAULIEU, chacun 200 liv. & à son neveu, fils aîné de FRANÇOISE, sa sœur, un cheval, les armes &c. Il mourut sans avoir été marié, & eut deux enfans naturels, savoir FRANÇOIS DE HODICQ, auquel il donna 800 livres; — & CLAUDINE légataire de 1000 livres par le susdit testament; — 2. CLAUDE qui suit; — 3. ADRIEN, Abbé de Longvilliers; — 4. N.... DE HODICQ, Abbé de Beaulieu; — 5. FRANÇOISE, mariée à *Oudard Roussel*, Chevalier, Seigneur de la Cauchie; — 6. & MICHELLE, légat-

taire, ainsi que sa sœur, par le testament de JEAN, leur frere. Elle mourut sans alliance.

XII. CLAUDE DE HODICQ, Chevalier, Seigneur de Courteville, Rosamel, Ouvringhen, Escames, Baron de Baincthun, &c. Capitaine & Gouverneur des Ville & Château d'Estaples, Chevalier de l'Ordre du Roi, suivit le Duc de Guise à la défense de Metz, contre l'Empereur CHARLES-QUINT, & s'y comporta avec tant de valeur, que ce Prince le choisit, entre tous les Gentilhommes qui l'avoient accompagné, pour apporter au Roi l'importante nouvelle de la levée du siège. Il étoit mort en 1581, & avoit épousé *Françoise de Halluin*, fille d'*Antoine*, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de *Godeliere le Taintelier*, Dame d'Atin. De son mariage, il n'eut que deux filles, savoir : — MARGUERITE, qui suit ; — & JEANNE DE HODICQ, appelée *Mademoiselle d'Ouvringhen*, vivante le 11 Mai 1581.

XIII. MARGUERITE DE HODICQ, Dame de Courteville, Rosamel, &c. fut mariée en 1582, à *Charles-Maximilien de Gouffier*, Chevalier, Seigneur d'Espagny, fils puiné de *François*, dit *le Jeune*, Seigneur de Crevecœur, & d'*Anne de Carnazet*. Elle lui porta en dot les terres de Bainctun, Rosamel, Ouvringhen, Urtevent, Herlens, Hydrequen, Escames & autres, & mourut, en 1588, laissant postérité.

Branche des Seigneurs de HODICQ-SUR-CANCHE, HENNOCQ, &c.

VII. ADRIEN DE HODICQ, Ecuyer, Seigneur de Hennocq, Voifins, Grange, &c. fils puiné d'EDMOND, Chevalier, Seigneur de Courteville, & de *N.... des Marquais*, fut présent, le 4. Octobre 1459, au contrat de mariage de ROBERT DE COURTEVILLE, Seigneur de Hodicq, son parent, avec *Jacqueline du Camp*, & vivoit encore en 1509. Il avoit épousé *Madeleine d'Ongnies*, fille de *Charles*, & de *Jacqueline de Rubempré*, dont : — 1 CHARLES, qui suit ; — 2 ANTOINE, mort sans enfans de son épouse, *Marie de la Mark* ; — 3 ADRIEN, reçu Chevalier de Malte le 15 Juin 1528 ; — 4 LOUIS, aussi reçu Chevalier de Malte, le 14 Juin 1534.

VIII. CHARLES DE HODICQ, Chevalier, Seigneur de Hennocq, &c. vivant encore en 1559, épousa 1°. le 28 Juin 1551, *Anne de Halluin*, fille de *Jean*, Seigneur de Piennes, & de *Jeanne de Mauchevalier*. Elle étoit veuve, en premiere nocces de *François de la Vieville*, Seigneur d'Orvilliers, & en secondes, de *Pierre de Rochebaron*, Seigneur de Dominois, & mourut sans enfans. 2°. *Jeanne de Chaussmont*, & eut de cette seconde femme : — TROÏLUS, qui suit ; — & MARGUERITE, femme, en 1608, de *Gui de Thubeauville*, Ecuyer, Seigneur de la Riviere.

IX. TROÏLUS DE HODICQ, Ecuyer, Seigneur de Hennocq, Grange, Voifins, &c. Homme d'armes des ordonnances du Roi, sous la charge de *M. de Rubempré*, épousa, par contrat passé à Estaples en Boulonnois, le 4 Novembre 1580, *Marguerite de Ruberghes*, Dame de Cluse & de Quettinghen, fille aînée & principale héritiere de *François de Ruberghes*, Seigneur desdits lieux, & d'*Antoinette du Tertre* ; dont vint :

X. MARGUERITE DE HODICQ, Dame de Hennocq, &c. mariée en 1609, à *Claude d'Anger*, Ecuyer, Seigneur de la Touche-Chenart, la Ri-

viere & de la Neustation, Gentilhomme servant de la Maison du Roi, Capitaine de ses gardes & entretenu au Régiment de Navarre, fils de *Jean d'Anger*, Ecuyer. Elle lui porta les biens de cette branche.

Branche des Seigneurs de CORMONT, PREURELLE, TROIS-MARQUAIS en Boulonnois, & de la BUISSIERE en Artois.

VI. CHARLES DE COURTEVILLE, Chevalier, Seigneur de Cormont, Preurelle & Trois-Marquais, fils puiné de CHARLES DE HODICQ, dit HUTIN, Chevalier, Seigneur de Courteville & de Rosamel, & d'*Anne de Gribauval*, étoit Chambellan du Duc de Bourgogne, en 1473, & quitta son service pour passer à celui de LOUIS XI. Voyez *Philippe de Comines*, dans son *Histoire de France, Tome IV. page 474 & 475*. Il vivoit encore en 1480, & avoit épousé *Jeanne de Fayel*, de laquelle il eut :

VII. JACQUES DE COURTEVILLE, I. du nom, Chevalier Seigneur de Cormont, Preurelle, &c. qui épousa *Antoinette de Crepieul*, fille de *Jean*, Seigneur de Guingate, & de *Marguerite de Fromessent*; celle-ci, fille de *David*, Seigneur ou sieur de Clarque, & de *Mahaut de Courteville*. Leurs enfans furent : — 1. JACQUES, qui suit; — 2. autre JACQUES, dit *le Jeune*, Abbé de Berg-St.-Vinoc; — 3. ANTOINE, Abbé d'Audembourg; — 4. JEAN, Chanoine de Furnes, Aumônier de l'Empereur CHARLES-QUINT; — 5. MARC, Seigneur de Collens, dont nous parlerons ci-après; — 6. autre JEAN, mentionné ensuite; — 7. BONNE DE COURTEVILLE, femme de *Nicolas du Moulin*, Ecuyer, Maréchal-héréditaire du Boulonnois; — 8. MARGUERITE, mariée à *Guillaume d'Hardentun*, Ecuyer, Seigneur de Thubeauville; — 9. JACQUELINE, mariée 1^o. à *Jacques de Sapegnies*; & 2^o. à *Antoine de Treuffles*, Seigneur d'Acqs, fils de *Jean*, sieur de Radepont, & d'*Yolande Quieret*.

VIII. JACQUES DE COURTEVILLE, II. du nom, Chevalier, Seigneur de Cormont, Preurelle, la Buissiere, &c. fut Capitaine des Gardes de l'Empereur CHARLES-QUINT, Chevalier de la Toison d'or, & Ambassadeur à Francfort, lors de l'élection de ce Prince à l'Empire. Il en est fait mention dans le *Mercure de France, du mois d'Août 1763, page 202*, & dans l'*Abrégé de l'Histoire d'Allemagne, page 395, année 1519*. Au tournois de Valladolid, en Espagne, l'an 1506, tenu en présence de l'Empereur CHARLES, & du Roi de Castille, il est nommé comme le second de la douce-bande. Voyez *Goulut, Histoire des Bourguignons de la Franche-Comté, p. 966, Liv. XI*. On voyoit encore, il y a quinze ans, dans l'Eglise de la Buissiere, la statue équestre de ce JACQUES DE COURTEVILLE, chargé de ses armes : d'or, à la croix ancrée. Elles sont aussi aux vitraux de la Chapelle du Château, & au-dessus de la porte d'entrée, à côté de l'écusson de sa femme *Isabeau de Barbançon de Doastienne*, héritière d'Avelin, fille de *Léon de Barbançon*, & de *Marguerite de Herselt*. De ce mariage vinrent : — 1. PHILIPPE, qui suit; — 2. HENRI, qui épousa *Marie de Vander-Duffen*, fille de *Liebert*, & de *Marie d'Isenghien*; celle-ci, fille de *Josse*, & d'*Anne d'Auxy*; — 3. GUILLAUME, Gentilhomme de l'Empereur CHARLES-QUINT, & mort sans alliance; — 4. & CORNÉLIE,

marlée, 1^o. à *Jean de Mamez*, Seigneur de Liez; & 2^o. à *Rodolphe Blondel*, Seigneur de Gothem.

IX. PHILIPPE DE COURTEVILLE, Chevalier, Seigneur de la Buiffiere; d'abord Colonel d'un Régiment Wallon, Chevalier de l'Ordre de Calatrava, Gentilhomme de la Chambre de PHILIPPE II, Roi d'Espagne, son Secrétaire d'Etat en 1559, affista, comme député du Royaume d'Arragon, en 1558, à la pompe funebre de l'Empereur CHARLES-QUINT. *Histoire de France, par M. de Thou, tome II, Liv. 23, page 723.* Il mourut sans enfans de son mariage avec *Marguerite de Noyelle*, fille d'*Adrien*, Seigneur de Marle-lès-Bethune, Gouverneur d'Arras, & de *Walburge de Boetslaer*.

VIII. MARC DE COURTEVILLE, Chevalier, Seigneur de Collens, cinquieme fils de JACQUES I, Seigneur de Cormont, &c. & d'*Antoinette de Crépieul*, épousa *Marie le Grefnier*, fille de *Fary*, Ecuyer, Seigneur de la Grave, dont: — 1. CHARLES, qui fuit; — 2. JEAN, marié à la fille du Bailli de la Seigneurie de la Buiffiere, de laquelle il eut: CHARLES & BALTHASARD DE COURTEVILLE, morts jeunes; — 3. DAVID, Chanoine de Boulogne; — 4. MARGUERITE, femme de *Jean Lespault*, Ecuyer, Seigneur des Prés; — 5. CATHERINE, Religieuse de Sainte-Claire de Bourg; — 6. & ANTOINETTE, mariée à *Claude de Thubeauville*, Chevalier, Seigneur de Pinshun.

IX. CHARLES DE COURTEVILLE, Chevalier, Seigneur de Collens, ne vivoit plus en 1559, & avoit épousé *Isabeau de Lépinoy*, dont vinrent: — 1. ISABEAU DE COURTEVILLE, mariée, 1^o. à *Louis du Tertre*, Ecuyer, Seigneur d'Escoeffen; & 2^o. à *Messire Jean Aubert*, Ecuyer. Elle vivoit encore en 1597; — 2. FLORENCE, mariée à *Adrien de Fresnoye*, Ecuyer, Seigneur de Bertenlaire; — 3. & ALDEGONDE, vivante en 1552.

VIII. JEAN DE COURTEVILLE, Chevalier, Seigneur de la Buiffiere, fixieme fils de JACQUES I, Seigneur de Cormont, &c. & d'*Antoinette de Crépieul*, succéda aux biens de PHILIPPE DE COURTEVILLE, son neveu, fut Ecuyer, Maître-d'Hôtel de la Reine d'Espagne, Bailli de Lille, &c. PHILIPPE, Roi d'Espagne, lui fit don, au mois de Juin 1505, de la Seigneurie & Prévôté de la Buiffiere, en considération des grands services qu'il avoit rendus à ce Prince dans ses voyages & ambassades. Il épousa *Marie de Pougstrate*, Dame de Familiereux, dont: — 1. PIERRE DE COURTEVILLE, Seigneur de la Buiffiere, Preurelle & Trois-Marquais, mort sans enfans de *Louise de Nedonchel*, sa femme. Leurs armes sont peintes sur la troisieme vitre de l'Eglise des Chartreux de Gonnay, près Bethune, vis-à-vis l'appartement du Prieur; — 2. JACQUES, qui fuit; — 3. PHILIPPE, mort au service d'Espagne, sans enfans de *Marie de la Wastine*, son épouse, fille de *Nicolas*, & de *Françoise Payfant*; — 4. CHARLES; — 5. FRANÇOISE, femme de *Jean d'Estrayelle*, Ecuyer, Seigneur du Moulin; — 6. GUILLEMINNE, mariée à *Gilles de Quarouble*, Chevalier.

IX. JACQUES DE COURTEVILLE, III. du nom, Chevalier, Seigneur de la Buiffiere, Familiereux, les Abbeels, Preurelle & Trois-Marquais, Colonel d'un Régiment d'Infanterie au service d'Espagne, épousa *Françoise de Croix*, ou de la Croix, fille de *Louis*, Chevalier, & de *Marguerite de Roost*, de

laquelle il eut : — JOSSINE, qui suit ; — & MARGUERITE, Dame des Abbeels, femme d'Antoine d'Ailly, Chevalier, Seigneur d'Oostkerque.

X. JOSSINE DE COURTEVILLE, Dame de la Buiffiere, Preurelle & Trois-Marquais, fut mariée à Georges de Maulde, Chevalier, Seigneur de Mauvert, auquel elle porta les terres susdites. En elle s'est éteinte cette branche.

Branche des Seigneurs de COURTEVILLE-HODICQ, subsistante.

IV. ROBERT DE COURTEVILLE, Ecuyer, Seigneur de Hodicq-les-Parenty, second fils de HUON IV, Chevalier, sire de Courteville, &c. & de Françoise de Marle, eut en partage des terres & fiefs à Frencq, relevant des Abbé & Religieux de Samer, en 1384 ; & de plus, le fief de Hodicq & les biens situés à Parenty, que HUON, son pere, abandonna pour en jouir durant leur vie, à JEANNE & BÉATRIX, ses sœurs, par acte du mois d'Août 1349, Il portoit pour armes : d'or, à la croix ancrée, avec un cœur au premier canton dextre, pour brisure. Il avoit épousé, 1^o. Béatrix de Fretun, morte sans enfans ; & 2^o. Béatrix du Moulin, de laquelle il eut : — 1. ROBERT, Ecuyer, Seigneur de Hodicq, qui partagea, le 4 Avril 1426, avec TASSART & JEAN, ses freres, en présence de CHARLES DE HODICQ, Chevalier, Seigneur de Courteville, son cousin-germain ; rendit aveu le 2 Janvier 1427, à la Baronnie de Doudeauville, pour le fief de Beauval, & mourut sans alliance ; — 2. TASSART, qui suit ; — 3. & JEAN, lequel rendit aveu le 24 Février 1427, de ce qu'il possédoit, à la Baronnie de Doudeauville : il ne paroît pas avoir été marié.

V. TASSART DE COURTEVILLE, Ecuyer, Seigneur de Hodicq, après son frere aîné, rendit, avec sa femme, aveu de sa terre à la Baronnie de Doudeauville, le 24 Janvier 1427, & fit son testament, le 17 Mars suivant, dans lequel il rappelle ROBERT, ou ROBINET, son fils, fait mention de ROBERT, son frere aîné, d'Oudard du Moulin, son oncle, de Jean du Fayel, &c. Il avoit épousé Jeanne de Lannoy, que l'on croit fille de Jean de Lannoy, dit Lamon, Seigneur de Villers-Adam & de Croix, en partie, Lieutenant du Sénéchal du Boulonnois, & d'Ide de Vaillas. Elle se remaria à Laurent de Wiere, Ecuyer avec lequel elle vivoit, le 4 Octobre 1459. De son premier lit, elle eut : — ROBERT, qui suit ; — & trois filles, auxquelles leur pere, par son testament, donna 1200 liv. reversibles à leur frere.

VI. ROBERT DE COURTEVILLE, Ecuyer, Seigneur de Hodicq, rendit aveu de sa terre, le 10 Avril 1448, à M. de Torchy, Baron de Doudeauville, à cause de sa femme ; & tranfigea, le 21 Mars 1460, avec Michel Marsot, Ecuyer, au sujet d'un procès qui avoit existé entre Messire Jean de la Personne, Vicomte d'Assy, oncle dudit Michel, & Guillaume du Camp, dit Motin, pere de sa femme. Il avoit épousé, par contrat du 4 Octobre 1459, Jacqueline du Camp, fille & héritiere de Guillaume, & de Béatrix de Fernhen ; auquel contrat, fut présent entr'autres, ADRIEN DE HODICQ, Ecuyer, Seigneur de Hennocq, son parent. Leurs enfans furent : — 1. PHILIPPE, qui suit ; — 2. LOUIS, lequel testa, au mois d'Avril 1501, fit des legs à ROBINET, fils aîné de son frere, à Guillaume de Lattra.

son beau-frere, à *Jean du Camp*, & autres, en présence de **LANCELOT DE COURTEVILLE**, **PHILIPPE DE COURTEVILLE**, &c. — 3. **MARIETTE**, femme de *Guillaume de Lattre*, laquelle testa, le 25 Mai 1502; — 4. & **JEANNE**, mariée, 1^o. à *Jean de Trachy*, Ecuyer, Seigneur de Cayeu en Santerre, dont elle étoit veuve, le 12 Février 1501; & 2^o. à *Robert Rouffel*, Ecuyer, Seigneur de la Cauchie.

VII. **PHILIPPE DE COURTEVILLE**, Ecuyer, Seigneur de Hodicq, Lattre, &c. reçut un aveu le 7 Juillet 1506; acquit, le 16 Janvier 1507, **D'ADRIEN DE HODICQ**, Seigneur de Hennocq, une rente de 71 l. 19 s. 8 den. qui avoit été constituée à son profit, par **PIERRE DE COURTEVILLE**, Ecuyer, Seigneur de Hodicq, proche parent & lignager de **PHILIPPE**. Le même **PIERRE DE COURTEVILLE**, Demoiselle *Antoinette de Mannay*, sa femme, & **JEANNET DE COURTEVILLE**, leur fils, vendirent audit **PHILIPPE DE COURTEVILLE**, Ecuyer, son cousin, & à sa femme, la terre & Seigneurie de Lattre, par acte du 3 Juin 1510. Il testa le 24 Juillet 1534, & ne vivoit plus, le 14 Novembre 1540. Il avoit épousé *Catherine Hourdel*, dont: — 1. **ROBINET**, mentionné dans le testament de **MARIETTE**, sa tante, du 25 Mai 1502, mort jeune; — 2. **NICOLAS**, qui suit; — 3. **ANSELME**, Religieux Carme, rappelé dans le testament de son pere; — 4. **MARGUERITE**, femme de *Louis Blondel*, Ecuyer, Seigneur de Longvilliers, dont deux filles, savoir: *Jeanne Blondel*, mariée à *Adrien de Ste-Aldegonde*, dit de *Noircarmes*; — & *Catherine Blondel*, femme de noble homme *Antoine Griete*, Seigneur de Lescorç; — 5. **BLANCHE**, mariée à *Jacques de Sarton*, Seigneur de Crépieul, laquelle ne vivoit plus le 14 Novembre 1540; — 6. & **MARIETTE**, mentionnée dans le testament de son pere.

VIII. **NICOLAS DE COURTEVILLE**, Ecuyer, Seigneur de Hodicq, Lattre, Beauval & la Houffoye, fit son testament le 7 Janvier 1574, & vivoit encore le 17 Avril 1575, qu'il reçut une quittance de droits Seigneuriaux, qu'il paya à la Baronnie de Doudeauville. Il avoit épousé, 1^o. par contrat du 29 Août 1532, *Jeanne de Camoiffon*, morte sans postérité, fille de *Guillaume*, Ecuyer, Seigneur de Thubeauville, & de *Marguerite de la Rue*; & 2^o. par contrat du 3 Novembre 1546, *Peronne d'Ostove*, seconde fille de *Pierre*, Seigneur de Clenleu, & de *Marguerite Hourdel*. On trouve un *d'Ostove* dans une Charte de l'an 1196, rapportée par *André Duchesne*, en son *Histoire de la maison de Guines*, pag. 130 des preuves. Le dernier de cette ancienne maison, appelé *le Marquis de Clenleu*, qui tenoit le parti de la ligue, fut tué en défendant Charenton contre les troupes du Roi, & enterré audit lieu. **NICOLAS DE COURTEVILLE** eut de son second mariage: — 1. **CLAUDE**, qui suit; — 2. **MARIE**; — 3. & **MARGUERITE**, mariée, le 26 Février 1581, à *Jean Disque*, Ecuyer, Seigneur dudit lieu, sans enfans. Il eut encore un fils naturel, nommé **HECTOR DE COURTEVILLE**, auquel il fit un legs par son testament.

IX. **CLAUDE DE COURTEVILLE**, Ecuyer, Seigneur de Hodicq, Lattre, Beauval & la Houffoye, qualifié *Noble & puissant Seigneur*, dans une quittance de relief qu'il reçut des Chartreux de Neuville, le premier Juin 1576,

testa, ainsi que sa femme, le 11 Septembre 1596. Il avoit épousé, par contrat du 14 Juillet 1578, Demoiselle *Marie de Blottesfiere*, fille de Messire *Charles*, Chevalier, Seigneur de Villencourt, & d'*Antoinette Bethisy*, dont : — 1. JACQUES, qui suit; — 2. JEAN, Seigneur de Valville; — 3. & CLAUDE, Gendarme de la Compagnie du Roi, qui fut présent au contrat de mariage d'ANTOINE, son neveu.

X. JACQUES DE COURTEVILLE, Ecuyer, Seigneur de Hodicq, Lattre, Beauval & la Houffoye, Capitaine d'une Compagnie des Chevaux-Légers, est qualifié *Monseigneur* dans un aveu que lui rendit, le 12 Juin 1605, *Daniel Boullogne*, homme-d'armes des Ordonnances du Roi. Il transigea, le 8 Juillet 1624, avec JEAN & CLAUDE DE COURTEVILLE, ses freres, sur la succession de leurs pere & mere, & avoit épousé, par contrat du 16 Janvier 1606, passé devant *Jacques de Lalevrien*, Notaire à Rue, Demoiselle *Catherine le Charpentier*, fille d'*Antoine*, Ecuyer, fleur de Vacongne, & de *Gabrielle de Senlis*, petite-niece de *Jeanne de Senlis*, femme du Maréchal du Biez. Elle testa le 27 Février 1644, & eut pour enfans : — 1. ANTOINE, qui suit; — 2. JEAN-FRANÇOIS, dont la postérité fera rapportée en son rang; — 3. CLAUDE, laquelle partagea, le 19 Mars 1646, avec ses freres, par acte passé devant *Rembert*, Notaire à Samer, Sénéchaussée de Boulogne. Elle fut mariée, par contrat du 3 Mars 1658, à *Louis de Camoïsson*, Ecuyer, Seigneur de Montorgueil, Lamerye, &c. veuf de *Jeanne Disque*, & fils de *Louis de Camoïsson*, Ecuyer, Vicomte d'Oupehem; — 4. & BARBE, Religieuse.

XI. ANTOINE DE COURTEVILLE, Ecuyer, Seigneur de Hodicq, Beauval & la Houffoye, Capitaine d'Infanterie, au Régiment de Clenleu, par commission du 7 Août 1636, épousa, par contrat du 28 Janvier 1641, passé devant *Leleu & le Ducq*, Notaires à Ardres, Damoiselle *Madeleine de Framery*, fille de *Gédéon*, Ecuyer, fleur du Blocq, Conseiller du Roi & son Lieutenant-Général au Bailliage de ladite Ville. Elle fit son testament le 30 Septembre 1680, transigea avec ses quatre fils puînés, le premier Mars 1687, & fut maintenue dans la qualité de *veuve de Gentilhomme*, par jugement de *Jérôme Bignon*, Conseiller d'Etat, Intendant de Picardie, Artois, Boulonnois, &c. rendu à Amiens, le 7 Mars 1699. De son mariage vinrent : — 1. LOUIS, Prêtre, Religieux Carme, qui étoit mort le premier Mars 1687; — 2. DANIEL, qui suit; — 3. GÉDÉON-ANTOINE, tige de la branche des Seigneurs de Valville, rapportée ci-après; — 4. ANTOINE, Capitaine d'Infanterie, au Régiment de Clenleu, vivant encore le premier Mars 1687; — 5. JEAN-JACQUES, fleur de Beauval, Capitaine au Régiment de Navarre, Infanterie, puis Colonel d'un Régiment d'Infanterie des troupes Boulonnoises, marié, le 2 Juin 1710, à *Ursule-Antoinette de Halluin*, fille de Messire *Alexandre*, Chevalier, Seigneur du Boisbernard, Norbois, Arry, &c. & d'*Antoinette Monet*: ils sont morts sans enfans; — 6. & CATHERINE, mariée à *Antoine Carpentier*, Ecuyer, Seigneur de Lespaignerie.

XII. DANIEL DE COURTEVILLE, Chevalier, Seigneur de Hodicq, la Houffoye, Beauval & autres lieux, Capitaine au Régiment de Navarre, puis Colonel d'un Régiment d'Infanterie de son nom, fut maintenu dans sa noblesse.

le 7 Mars 1699, par jugement de M. *Bignon*, d'après la production de ses titres, & étoit mort en 1711. Il avoit épousé, 1^o. par contrat du 9 Nov. 1682, passé devant *Miellet & le Vasseur*, Notaires au bourg de Samer, Demoiselle *Marthe de Monbeton-de-la-Chapelle*, fille de Messire *Bertrand*, Chevalier, Seigneur de la Chapelle, Châtelain de Longvilliers, &c. Maréchal-des-Camps & armées du Roi, & de *Madeleine Miton*; & 2^o. par acte de célébration en l'Eglise Paroissiale de Notre-Dame d'Aire, en Artois, le 2 Août 1696, *Marie-Antoinette Charles*, fille de *Henri*. Du premier lit il a eu: — 1. BERTRAND DE COURTEVILLE, Capitaine au Régiment de Charost, tué au siège de Douay, à l'âge de 22 ans, sans avoir été marié; & du second, — 2. DANIEL-ANTOINE, qui suit; — 3 & 4. MARIE-JEANNE, & MARIE, mortes sans alliance.

XIII. DANIEL-ANTOINE DE COURTEVILLE, Chevalier, Seigneur de Hodicq, la Houssoye, Beauval, &c. né à Parenty, le 12 Août 1705, épousa, par contrat du 11 Juin 1725, *Catherine-Françoise de Halluin*, dernière de son nom ou de sa maison (*), fille unique & héritière de Messire *Charles de Halluin*, Chevalier, Seigneur d'Arry, du Norbois, Boisbernard, &c. & de *Françoise Braque*; celle-ci, fille de *Nicolas*, Chevalier, Comte de Braque, & de *Françoise du Caurel-de-Tagny*. De leur mariage sont issus: — 1. JACQUES-ALEXANDRE-ANTOINE-FRANÇOIS, qui suit; — 2. JEAN-CHARLES-ALEXANDRE, baptisé le 7 Août 1727, Capitaine au Régiment de Rohan, Infanterie, mort en 1774; — 3. DANIEL, baptisé le 21 Février 1729, Chevalier, Seigneur de Norbois, qui a servi au Régiment de Navarre, marié à Demoiselle *N. . . de Servins-d'Hericourt*, dont il n'a point d'enfans, & réside à Herlicourt, en Artois; — 4. LOUIS-MARIE, dit le *Chevalier de Hodicq*, né le 10 Août 1733, Lieutenant-Colonel du Régiment de Peronne, Infanterie, non marié; — 5. MARIE-URSULE-CATHERINE-THERÈSE, morte en bas-âge; — 6. & ANTOINETTE-URSULE-MADELEINE-ROSALIE, née le 4 Octobre 1734, mariée le 18 Mars 1752, à Messire *Barthelemi le Roi*, Chevalier, Seigneur de Cauchois, du Boisjulien, &c, mort en 1757, laissant une fille, *Marie-Catherine-Thérèse le Roi*.

XIV. JACQUES-ALEXANDRE-ANTOINE-FRANÇOIS DE COURTEVILLE, Chevalier, Comte de Hodicq, Vicomte des Deux-Airons, Seigneur d'Arry, de la Houssoye, Beauval, Faveille, Bristel, Ramez en Hainaut, &c. né le 4 Avril 1726, d'abord Page du Roi en 1742, successivement Cornette au Régiment d'Aumont, le premier Mars 1743, Capitaine au même Régiment, alors Prince *Camille de Lorraine*, le premier Mai 1745, fait Chevalier de St.-Louis, au mois d'Août 1758, Colonel des Grenadiers de France en Décembre 1762, Colonel-Commandant dudit Corps en Août 1765, & Brigadier des armées du Roi le 22 Janvier 1769, Maréchal-de-Camp en 1780, a épousé, par contrat du 26 Septembre 1765, passé devant *Duriez*,

(*) Et non pas *Marie-Josphine-Barbe de Halluin*, femme de *Ferdinand-Joseph de Croy*, Duc d'Havré & de Croy, mort en 1694, comme on l'a dit, par erreur, tome V, de ce Dictionnaire, page 384, degré xiv, ligne 6, Article CROY.

Notaire Royal à Lille, *Marie-Charlotte du Chambge*, fille de Messire *Pierre-François*, Chevalier, Seigneur d'Elbeck, & de *Marie-Pélagie-Joseph Fruit*, dont : — 1. **ALEXANDRE-CHARLES-FRANÇOIS-JOSEPH DE COURTEVILLE**, Chevalier, né le 30 Septembre 1768; — 2. **CHARLOTTE-JOSEPHINE**, née le 7 Mars 1779.

Branche des Seigneurs de VALVILLE, subsistante, sortie de la précédente.

XII. **GÉDÉON-ANTOINE DE COURTEVILLE**, Ecuyer, Seigneur de Valville, troisième fils d'ANTOINE, Chevalier, Seigneur de Hodicq, la Houffoye, &c. & de *Madeleine de Framery*, fut Capitaine d'Infanterie, & maintenu dans sa Noblesse, avec DANIEL & JEAN-JACQUES, ses frères, le 7 Mars 1699, par M. *Bignon*, Intendant de Picardie. Il avoit épousé, 1^o. par contrat du premier Mars 1691, passé devant *Pierre Miellet*, Notaire à Samer, Demoiselle *Madeleine de la Barre*, fille de *Furcy*, Ecuyer, Seigneur de Boisjulien, & de *Marguerite d'Auvergne*; & 2^o. *Françoise de Hesmont*, fille de *Jean*, Ecuyer, Seigneur de Dalle. Du premier lit il a eu : — 1. **ANTOINE DE COURTEVILLE**, Enseigne de Vaisseau, tué dans un combat naval; — 2. **MADELEINE-MARGUERITE**, morte en bas-âge; — 3. **MARIE-ANTOINETTE**, morte en 1776, sans alliance; & du second lit : — 4. **LOUIS**, qui suit :

XIII. **LOUIS DE COURTEVILLE**, Chevalier, Seigneur de Valville, Capitaine d'Infanterie, a épousé *Jeanne-Françoise de la Cour*, Demoiselle élevée à Saint-Cyr, dont : — 1. **LOUIS**, qui suit; — 2, 3 & 4. & trois filles, mortes jeunes.

XIV. **LOUIS DE COURTEVILLE**, Chevalier, Seigneur de Valville, Capitaine de Grenadiers, au Régiment de Foix, embarqué en 1778, sur l'Escadre de M. le Comte d'Estaing. Il a épousé Demoiselle *Marie-Marguerite-Antoinette de Francery du Pire*, fille de *Gabriel-Antoine*, Ecuyer, Seigneur du Pire & de Sangatte, & n'en a point d'enfants.

Seigneurs de BOISMENIL & DU BREUIL, éteints.

XI. **JEAN-FRANÇOIS DE COURTEVILLE**, Ecuyer, Seigneur de Boismenil & de Beauval, fils puiné de **JACQUES**, Seigneur de Hodicq, &c. & de *Catherine le Charpentier*, fut Lieutenant-Général au service d'Espagne, & fit son testament le 6 Juillet 1694, passé devant *Miellet*, Notaire à Huqueliens, Sénéchaussée de Boulogne. Il avoit épousé, par contrat du 2 Décembre 1660, passé devant *Philippe Rembert*, Notaire au bourg de Samer, Demoiselle *Jeanne de Lastre*, fille d'*Antoine*, Ecuyer, Seigneur du Breuil, & de *Marie du Bois*, de laquelle il eut : — 1. **FRANÇOIS**, mort jeune; — 2. **ADRIEN**, qui suit; — 3. **ANTOINE**, mort jeune; — 4 & 5. **MADELEINE & CATHERINE**, Légataires par le testament de leur père, & mortes sans alliance.

XII. **ADRIEN DE COURTEVILLE**, Ecuyer, Seigneur de Boismenil & du Breuil, produisit ses titres, & fut maintenu dans sa noblesse avec ses cousins, le 7 Mars 1699. Il épousa, à l'âge de 70 ans, Demoiselle *N.... de Forceville*, fille de *N.... de Forceville*, Ecuyer, Vicomte de Grosfiers,

& de N.... d'Oroch, & en eut : — JEAN DE COURTEVILLE, mort à l'âge de 12 ans.

On ne connoît, de la branche des Seigneurs de Sainte-Marie-Ville, qu'ANSELME DE HODICQ, compris au nombre des héritiers d'ARNOUL, IV. du nom, dit DE CAYEU, dans la Charte de l'an 1196, & JEAN DE HODICQ, en qui elle a fini. Il avoit épousé *Jeanne de Lannoy*, du consentement de laquelle il donna, l'an 1315, la ferme de Marie-Ville aux Chartreux de Notre-Dame-des-Prez, en Boulonnois. Au bas de cette donation est son sceau à la croix ancrée, & celui de *Jeanne de Lannoy*, qui représente une femme debout, ayant, à hauteur des genoux, deux écussons des armes de *Lannoy* de Flandres, qui sont trois lions. On y voit aussi les sceaux de *Robert de Neufville*, dit *Risart*, de *Jean d'Estayelle*, de *Guillaume de la Porte* & de *Jean du Bus*, qui furent présents à cet acte.

Quant à la branche d'*Hesdigneul*, on n'en trouve plus de vestiges depuis le 26 Mars 1359, que JEAN D'HESDIGNEUL, Ecuyer, acquit de *Jean*, sire de *Colembert*, Chevalier, Connétable du Boulonnois, & de *Mahaut d'Alembon*, son épouse, les fief & terre de Grand-Moulin, avec ses appartenances.

La branche de *Brekesent* a formé peu de degrés, & paroît s'être éteinte au XIII^e. siècle dans la maison de *Renty*.

Les armes des différentes branches, ci-devant rapportées, ont toujours été d'or, à la croix ancrée de gueules, ou mi-parti d'or & d'azur, à la croix ancrée de gueules; c'est la seule différence que l'on trouve. Cimier : une dame *Maurée*, sortant d'un cuvier rempli de fleurs, & tenant une flèche de la main droite. Supports : deux griffons. Devise : POUR JAMAIS DE COURTEVILLE.

Les Seigneurs DE HODICQ existans, écartellent de *Halluin*, par l'extinction de cette maison dans les leurs.

Les alliances de la branche aînée, connue sous le nom D'ARDRES, ont été les maisons de *Selveffe*, *Marquise*, *Gand*, *Flandres*, *Bourbourg*, *Mark*, & s'est éteinte dans celle de *Guines*.

La première branche DE CAYEU a eu des alliances avec les maisons de *Guines*, *Bavelinghen*, *Lascaris*, Prince de *Nicée*, *Bethune*, & s'est éteinte dans celle de *Condé-Bailleul*.

Une seconde branche DE CAYEU, alliée aux maisons des *Effarts*, *Martel*, *Wismes*, *Ponthieu*, *Soyecourt* & *Mailly*, s'est éteinte dans celle de *Monchy*.

Une troisième branche DE CAYEU, sire de *Longvilliers*, après s'être alliée aux maisons de *Bournonville* & d'*Auxy*, &c. s'est éteinte dans celle de *la Trimouille*.

La branche aînée des Seigneurs DE HODICQ-COURTEVILLE, après s'être alliée aux maisons de *Renty*, *Wismes*, *Colemberg*, *Preure*, *Villerval*, *Marle*, *Racie*, *Lumbres*, *Gribaival*, *Humieres*, *Bournonville* deux fois, de *Halluin*, s'est éteinte dans celle de *Gouffler*.

La branche des Seigneurs D'HENOCQ-sur-Canche, après s'être alliée aux maisons d'*Ongnies*, *Halluin*, *Rubempré*, *Chaufmont*, *Thubeauville*, *Ruberges* & du *Tertre*, s'est éteinte dans celle d'*Anger*.

La branche des Seigneurs de Cormont, Preurelle, &c., après s'être alliée aux maisons de Crépieul, Avelin, Marle, Lépinoy, Treuffles, Fayel, Pougstrate, Ligne, Barbançon, Vender-Duffen, Mamez, Blondel, Noyelle, la Wastine, Quarouble, la Croix, s'est éteinte dans celle de Maulde.

Les branches des Seigneurs de Courteville-Hodicq & de Valville, subsistantes, sont alliées avec les maisons de Fretun, du Moulin, Lannoy, du Camp, Hourdel, Blondel, Camoiffon, Ostove, Blottefiere, Bethisy, le Charpentier, Framery, Halluin, Montbeson-de-la-Chapelle, Servins-d'Héricourt, le Roi, du Chambege, la Barre, Hesmont, la Cour, du Pire, &c.

Les Seigneurs de Boismenil & du Breuil, éteints, ont eu des alliances avec les maisons de Laestre, du Bois, Forceville & Ococh.

Les branches des Seigneurs de Sainte-Marie-Ville, d'Hesdigneul & de Brekescent, éteintes, ont eu des alliances, entr'autres avec les maisons de Lannoy & de Renty.

Cette généalogie a été rédigée, pour les premiers degrés, d'après l'Histoire de la maison de Guines, celle de Calais, depuis 1157, d'après les titres originaux, différens Historiens, tels que le P. Anselme, Goulut, Mémoires des Bourguignons, de la Franche-Comté, Moreri, Carpentier, l'Histoire de Notre-Dame de Boulogne, le Président Hénault; les Mémoires du Maréchal de Vieilleville, & d'anciennes recherches manuscrites qui nous ont été communiquées.

ASSAS (D') : de cette famille noble étoit LOUIS, dit LE CHEVALIER D'ASSAS, Capitaine au Régiment d'Auvergne; qui, se trouvant en 1760 à l'affaire de Closter-Camp avec son Régiment, près d'un bois, pendant la nuit, s'y avança seul pour le fouiller, de peur que sa troupe ne fût surprise; il y rencontra des ennemis embusqués, qui l'entourèrent aussi-tôt & lui présentèrent une douzaine de bayonnettes sur la poitrine, en le menaçant de le poignarder s'il disoit un mot. Alors, se tournant du côté de son détachement, il lui cria avec intrépidité : *Auvergne, fais feu, ce sont les ennemis*; & dans le moment il tomba mort sous plusieurs coups.

Le Roi LOUIS XVI, voulant transmettre à la postérité la mémoire de ce trait patriotique, a créé en 1777 une pension de 1000 livres héréditaire & perpétuelle en faveur de la famille de ce nom, jusqu'à l'extinction des mâles; & elle se partage actuellement entre le frere de ce brave Officier & deux de ses neveux, dont l'un est Sous-Lieutenant au Régiment de Mestre-de-Camp-Général, Cavalerie, & l'autre sert dans la Marine. Extrait de la Gazette de France, année 1777, n°. 88.

Cette famille existe en plusieurs branches, établies au Vigan dans les Cevenes, de laquelle sont plusieurs Militaires & N... D'ASSAS, lequel a servi pendant assez long-temps, & a embrassé depuis l'Etat Ecclésiastique; il se nomme l'Abbé D'ASSAS, & demeure à Paris, rue Jacob.

* ASSAUT : terre & Seigneurie au Comté de Bourgogne, qui appartient depuis le Regne de PHILIPPE-LE-BON, Duc & Comte de Bourgogne, à la famille de du Champ, originaire de Dole, laquelle jouit des terres d'Assaut, de la Motte & de Chevigny, & subsiste dans les enfans

encore mineurs en 1772, de feu *N... du Champ - d'Assaut*, & de *N... de Tiolet* son épouse, niece du feu Maréchal de *Balincourt*. Cette famille de *du Champ* est alliée avec celles de *Boquet*, de *Chaillot*, &c. Voyez **BOQUET-DE-COURBOUZON** dans le *Supplément*, & **CHAMP-D'ASSAUT**, tome V de ce *Dictionnaire*, page 181.

* **ASTER**, Vicomté dans le Comté de Bigorre. C'étoit anciennement la résidence des Vicomtes de Bigorre, qui relevoient des Comtes de ce nom. Ces Vicomtes possédoient la Vallée de Bagnères & celle de Campan, où coule la rivière d'Adour.

SANCHÈS D'ASTER étoit Vicomte du Comté de Bigorre, vers l'an 1050.

AGNÈS D'ASTER, fille & héritière d'**AUGERIUS**, quatrième Vicomte du Comté de Bigorre, épousa *Sanchès-Garcie d'Aure*, fils du Seigneur de la Vallée de ce nom. *Jean d'Aure*, III du nom, quatrième Vicomte du Comté de Bigorre & Vicomte d'Aster, laissa héritière sa fille *Anne d'Aure*, qui épousa *Sanchès-Garcie d'Aure*, le même qui fut tué en 1458.

Antoine d'Aure, I du nom, dit de *Gramont*, à cause de sa mère, *Clair de Gramont*, héritière de cette maison, fut le dix-neuvième Vicomte du Comté de Bigorre & Vicomte d'Aster, & mourut en 1576. *Antoine d'Aure*, II du nom, Comte de Gramont, & vingt-unième Vicomte du Comté de Bigorre, & Vicomte d'Aster, petit-fils d'*Antoine I*, obtint un brevet de Duc & Pair de France le 13 Décembre 1643, & mourut en Août 1644. *Antoine III*, son fils & son successeur, fut Maréchal de France en 1641, créé Duc & Pair en 1648, reçu le 15 Décembre 1663, & mourut en 1678. *Louis-Antoine-Armand d'Aure de Gramont*, vingt-cinquième Vicomte du Comté de Bigorre & Vicomte d'Aster, arrière-petit-fils d'*Antoine III*, mort le 16 Mai 1741, & *Louis* son frère, qui lui succéda la même année, fut tué à Fontenoy le 11 Mai 1745. Il avoit épousé le 11 Mars 1720 *Genevieve de Contaut*, fille du Maréchal Duc de Biron, dont est né le 19 Avril 1722, *Antoine Antonin*, appelé le Duc de l'*Espère* du vivant de son père, & actuellement Duc de *Gramont*, vingt-septième Vicomte du Comté de Bigorre & Vicomte d'Aster. Voyez **GRAMONT**.

AUBIER : très-ancienne famille d'Auvergne, & des mieux assise, qui a habité alternativement la Ville de Clermont & les châteaux qu'elle a possédés dans la Campagne. Quelques membres de la branche cadette eurent un procès avec un particulier, qui leur contesta la noblesse : ayant été dénoncés, tant en la Sénéchaussée de Clermont, qu'en la Cour des Aides de la même Ville, Sa Majesté, par Arrêt de son Conseil Privé, en envoya la connoissance au Parlement de Paris; & sur la production faite par cette famille, il intervint Arrêt contradictoire le 26 Février 1780, qui les a maintenus dans le droit & possession de leur noblesse ancienne. Cet Arrêt ayant été attaqué au Conseil des Dépêches, il est intervenu le 15 Septembre 1780, Arrêt qui l'a confirmé; cet Arrêt a été suivi de Lettres-Patentes du 19 Février 1782, qui ont donné une nouvelle sanction à ces Arrêts.

Il paroît par la production des titres de cette famille, qui nous ont été communiqués en originaux, qu'un grand nombre d'autres a été la proie

de trois incendies : le premier, commis par les troupes qui pillèrent le château de Rioux pendant les guerres de la Ligue, est prouvé par acte de l'année 1654; le second, à Laqueuil, l'est par monitoire de l'année 1683; & le troisième, de l'an 1730, est établi par des procès-verbaux juridiques.

Par ce qui est échappé de ces incendies, il paroît que le premier connu de cette famille est PÉRROT D'AUBIER, l'un des vingt-trois Ecuyers menés à Bourges par *André de Chaumeguy* ou *Chauvigny* en 1356; après lui viennent en ordre chronologique :

JEAN AUBIER, Capitaine-Vicomte du Pont-de-l'Arche, en 1379.

Autre JEHAN AUBIER, un des Officiers Domestiques de JEAN, Duc de Berry & d'Auvergne, en 1401.

LOIS D'AUBIER, Chevalier, en 1412.

JEAN D'AUBIER, Chevalier, en 1425.

GUILLEMET D'AUBIER, Ecuyer, en 1429.

LOYS D'AUBIER, Chevalier, en 1447.

ANNET D'AUBIER, Ecuyer, en 1468.

PIERRE (dit JEAN) AUBIER, Ecuyer, Sieur du Sandre, mari d'Antoinette de Laiter, en 1450.

Noble GUILLAUME D'AUBIER, un des cinquante Hommes de guerre chargés de la garde du château de Fa, en 1474.

BERNARD D'AUBIER, Homme-d'armes de la Compagnie du Comte de Castres, en 1485.

JEAN AUBIER, Ecuyer, Homme-d'armes de la Compagnie du Belloy, en 1482.

CHARLES AUBIER, Guidon de cinquante lances en 1545, & Enseigne de quarante Hommes de guerre en 1551.

N. . . AUBIER, Capitaine compris dans la proscription de plusieurs Gentilshommes d'Auvergne & des Provinces voisines en 1569, pour cause de Religion.

ANTOINE AUBIER, Ecuyer, Seigneur de Rioux & Lamonteilhe, marié vers l'an 1590 avec *Françoise de la Salle de Puygernaut*, d'une famille des plus anciennes d'Auvergne, est le premier de la postérité de qui l'Arrêt du Parlement de Paris, dont on a déjà parlé, contient une énumération par ordre précis de degré; on y voit qu'il eut quatre enfans : — 1. ANTOINE AUBIER, Ecuyer, mort sans postérité; — 2. JEAN AUBIER, Ecuyer, Seigneur de Serment, mort à l'armée d'Italie, aussi sans postérité; — 3. JOSEPH AUBIER, Ecuyer, qui suit; — 4. & GABRIELLE AUBIER, mariée le 1^{er} Juin 1631 à René, Comte de la Tour d'Auvergne, &c.

JOSEPH AUBIER, Ecuyer, Seigneur de Rioux, Lamonteilhe & Condat, épousa Anne Tissier de Lavaut, d'une ancienne famille noble de la Marche, dont vintrent : — 1. JEAN AUBIER, Ecuyer, Seigneur de Serment, Capitaine au Régiment Royal, Infanterie, tué au siège de Salins en Franche-Comté, sans avoir été marié; — 2. ANTOINE AUBIER, Ecuyer, Seigneur de Rioux, qui, après avoir servi long-tems en qualité de Capitaine dans l'Artillerie, fut fait en 1684 Inspecteur-Général des Haras, & mourut sans postérité; — 3. LOUIS, qui suit; — 4. & ANNE, mariée 1^o. le 14 Juillet

1669, à *Louis Sageot*, Ecuyer, & en secondes nocés à *Charles*, Comte de Bouillé de Reillat.

LOUIS AUBIER, Ecuyer, Seigneur de Condat & Serment, servit dans le Régiment Royal Infanterie, & se maria le 20 Décembre 1679 à *Jeanne de Goy*, Demoiselle, dont vinrent : — 1. ANTOINE AUBIER, qui suit; — 2. EMANUEL, auteur de la seconde branche, rapportée ci-après; — 3. & MARIE AUBIER, mariée le 12 Février 1706 avec *Antoine Androdias*, Chevalier, Seigneur de Castel-Murol, &c.

ANTOINE AUBIER, II du nom, Seigneur de Condat, servit sous son oncle, & épousa en 1712 *Marguerite de Saint-Giron-Tavernolles*, Demoiselle d'une famille ancienne d'Auvergne, dont est sorti :

EMANUEL-JOSEPH AUBIER, Ecuyer, Seigneur de Condat, les Ternes, & qui, après avoir servi dans le Régiment de Vexin Infanterie, épousa *Marguerite de Rigaud-Monteynard*; d'où sont nés : — 1. EMANUEL AUBIER, Ecuyer, Seigneur de Condat & les Ternes, né le 18 Août 1757, Officier au Régiment de Jarnac, Dragons; — 2. MARIE AUBIER, Demoiselle; — 3. & MARIE-URSULE, Demoiselle.

Branche cadette.

EMANUEL AUBIER, second fils de LOUIS, & de *Jeanne de Goy*, Ecuyer, Seigneur de Lamonteilhe, épousa en 1715 *Anne Vallenet*, Demoiselle d'une famille qui a donné des Chevaliers Vénitiens. Il fut fait Procureur du Roi à l'ancien Bailliage Royal d'Auvergne, à Montferrand, & mourut le 15 Mai 1749; de son mariage sont sortis : — 1. ANTOINE AUBIER, né en 1716, Doyen du Chapitre Royal de Verneuil, pensionné du Roi; — 2. autre ANTOINE AUBIER, qui suit; — 3. GABRIEL AUBIER, né en 1779, Abbé Régulier de l'Abbaye Royale de Bonne-Aigue, en Limosin; — 4. ANTOINE-EMANUEL AUBIER DE LA MONTEILHE, né en 1723, Ecuyer, Capitaine, Chef d'Escadron au Régiment de la Reine Cavalerie, & Chevalier de Saint-Louis, qui s'est marié le 16 Février 1765 avec Demoiselle *Jeanne Croizier*, dont il n'a que deux filles; — 5. ANNE AUBIER, mariée en 1759 à *Philippe-Joseph*, Comte du Crozet de Liganéz, dont le fils sert dans le Régiment de Conti Infanterie, & la fille est Chanoinesse à Lavaudieu.

ANTOINE AUBIER, I de ce nom dans la branche cadette, Ecuyer, Seigneur de Rioux & de Lamonteilhe, né en 1717, Avocat du Roi honoraire au Présidial de Clermont Ferrand, épousa le 22 Juin 1748 *Jeanne de Champflour*, d'une famille distinguée à Clermont, qui a fourni un Conseiller d'Etat & deux Evêques; un à la Rochelle, & l'autre à Mirepoix. De ce mariage sont nés : — 1. EMANUEL, qui suit; — 2. JEAN, né le 2 Janvier 1751, Chanoine de l'Eglise de Clermont, Prieur-Commendataire de Saint-Etienne-le-Geneste; — 3. MARIE, mariée le 10 Février 1777 à *Benoit Fabre de Saint-Mande*, Seigneur de la Martre & de Trimoulène.

EMANUEL AUBIER, II du nom, Ecuyer, Avocat du Roi au Présidial de Clermont, né le 20 Septembre 1749, a épousé le 4 Décembre 1768, Demoiselle *Jeanne Margeride*, dont il a : — 1. ANTOINE AUBIER,

né le 16 Décembre 1769; — 2. JÉRÔME-EMANUEL, né le 24 Décembre 1770; — 3. & JEAN-BATISTÉ-ANTOINE, né le 3 Juillet 1772.

Tel est l'état actuel de cette famille, dont les membres, partagés entre le service Militaire, celui de la Magistrature, & l'Etat Ecclésiastique, se rendent également recommandables; on voit, par différents monuments du seizième siècle, des Chapelles, des cloches, des tombeaux, dans l'Eglise du Chapitre de Laqueuil, dans celle de la Paroisse de St.-Pierre-Roche, & aux Cordeliers de Clermont, qu'elle y tenoit dès-lors un rang distingué.

Ses alliances principales sont avec les maisons de la Tour-d'Auvergne, de Lazer, du Crozet, Bouillé, la Salle de Puygermaud, &c. & par elles avec les maisons de Nastrat, Bonnevy, Dubourg, de Barmonteix, de Bosfredont, de Reynaud-Blanchefort, Degiat, de Maçon, d'Arfeuille, &c.

Les armes de cette famille sont : d'or au chevron de gueules, surmonté de deux molettes d'épéron d'azur, avec un croissant aussi d'azur; entre les deux branches du chevron, l'écu, surmonté de couronne simple & le desupport pareil.

Généalogie dressée sur titres originaires à nous communiqués.

AUBRY, en Exmes, en Normandie : terre & Seigneurie, dont trois clochers dépendent, avec un Château ou Tour des plus considérables par son antiquité, qui a été bâti pendant les guerres civiles, & a soutenu en tout tems des sieges. Il est entouré de fossés & d'eau qui le rendent encore plus fort; on peut y loger plus de 300 hommes, avec les munitions nécessaires à la vie; & il y a plusieurs machines & inventions pour le défendre, tels qu'affommoirs & boulets, pratiqués dans les murs, qui servent à tirer sur les assiégeans avec l'Arquebuse, & se retournent aussi-tôt, & des sentinelles autour. Cette Seigneurie d'Aubry, est entrée par alliance, depuis environ un siècle & demi, dans la famille de Messieurs de Mannoury d'une ancienne noblesse de Normandie, & est aujourd'hui possédée par Charles-Guillaume-François-Léonor-Isaac de Mannoury, Chevalier, Seigneur de Saint-Eugene, Bonmesnil, Bergere-Saint-Lambert & Mainbeville, fils d'Isaac-Pierre-François-Léonor de Mannoury, Chevalier, Seigneur d'Aubry, &c. mort en 1749, Lieutenant des Maréchaux de France au département d'Exmes, qui sert dans la Compagnie des Chevaux-Légers de la Garde du Roi, depuis 1763, & est pensionné de Sa Majesté. Il a épousé, par contrat du 20 Juillet 1771, sous-seing privé, (déposé devant le Notaire de Trun, en 1776,) Madeleine-Charlotte le Raistre, dont : deux garçons & une fille. Voyez MANNOURY.

AUDIFRET ou D'AUDIFRET : famille d'ancienne noblesse, dont nous avons déjà parlé, tome I. du Dictionnaire de la Noblesse, sous le nom D'AUDIFRET, d'après l'Histoire héroïque de la Noblesse de Provence, sous le nom emprunté d'Artefeuil, & au tome V. de notre même Dictionnaire, pag. 435, d'après un mémoire fourni par Monsieur l'Abbé D'AUDIFRET, ancien Aumonier du Roi, au Grand-Commun. Nous avons dit, d'après les Auteurs & le dernier mémoire que nous avons suivi, qu'en Italie, elle portoit le

nom D'AUDIFREDI, & depuis sa transmigration à Barcelonette, appelée jadis la Vallée-des-Monts, & aujourd'hui la Vallée-Noire, ou de Barcelonette. Les premiers de ce nom, arrivés dans ce pays, ont francisé leur nom D'AUDIFREDI, en celui AUDIFRET ou D'AUDIFRET. Nous renvoyons, pour ne pas nous répéter, à ce que nous avons déjà dit sur les différentes branches de ce nom, qui y sont mentionnées au tome V. de notre Dictionnaire de la Noblesse; & nous nous contentons ici, de donner la filiation de trois branches, que nous n'avons fait qu'annoncer, & sur lesquelles nous avons reçu une filiation plus suivie. La première est la branche de Messieurs D'AUDIFRET, Comtes de Mortigliengo, maintenus dans leur noblesse, sur les preuves qu'ils ont faites, devant l'Auguste Sénat de Turin, le 7 Juin 1774, & dont la Généalogie a été imprimée en Italien à Turin, le 13 Juin 1775; la seconde, est celle établie à S. Paul-trois-Châteaux, dont nous avons reçu pareillement une filiation, prouvée par dates; & la troisième, celle de Monsieur le Comte D'AUDIFRET, ancien Commandant de Briançon, établie à Passin, près Crémieu, en Dauphiné. Nous nous bornerons à ne parler de ces trois branches, que d'après les mémoires que nous en avons reçus, & nous finirons par une branche établie à Nice, dont il est parlé dans une Généalogie imprimée en latin, par les soins d'un Docteur en Médecine, nommé Doneaud, établi à Geaufier. Dans cette Généalogie latine, nous avons observé plusieurs du nom D'AUDIFRET, que l'amour des richesses ont fait entrer dans le commerce, comme par exemple, dans celui de la foyerie & autres. Nous ne parlerons point de ces rameaux dégénérés, il suffit d'indiquer l'abrégé historique en latin, imprimé à Aix en Provence, dont est auteur & rédacteur, Monsieur Damien Doneaud, ci-dessus mentionné, Docteur en Médecine à Geaufier, proche Barcelonette.

Branche D'AUDIFRET, Comté de Mortigliengo, établie à Turin.

Suivant les preuves de noblesse, faites sur titres par le Comte D'AUDIFRET de Mortigliengo, en faveur duquel a été prononcé sur ses titres, produits en jugement de maintenue de noblesse, par l'Auguste Sénat de Turin, le 7 Juin 1774, cette branche remonte à JEAN D'AUDIFRET, qui suit:

I. JEAN D'AUDIFRET, fut Gentilhomme de BÉATRIX, alors Dauphine & Comtesse de Vienne, qui confirma l'acte de donation qu'il fit en 1240, à la Chartreuse de Promollo. Ce JEAN est l'auteur commun de toutes les branches rapportées dans notre tome V, & de celle dont il est fait mention dans l'imprimé en latin, d'Aix-la-Chapelle, & dans l'arbre généalogique en Italien, pour les Comtes de Mortigliengo, que nous allons suivre exactement.

II. Cet arbre donne à JEAN D'AUDIFRET, pour fils unique, FRANÇOIS D'AUDIFRET, seulement mentionné dans notre tome V, mais dont le nom de la femme est ignoré, & à qui l'on donne pour fils, CONSTANT, ou CONSTANTIN, qui suit:

III. CONSTANTIN D'AUDIFRET, intervint parmi les principaux de la Vallée de Barcelonette, à l'acte de l'assemblée générale de 1390. Il y est qualifié

qualifié, Capitaine & Commandant du Fort de Geaufier, alors principale Place de la Vallée de Barcelonette. De lui sont sortis : — 1. ANDRÉ, Evêque de Sifféron, suivant son extrait mortuaire, du 5 Novembre 1442; — 2. & JEAN-FRANÇOIS, qui suit :

IV. JEAN-FRANÇOIS D'AUDIFRET, avoit épousé feue *Bonne de Tallardo*, dont il eut : — 1. MARCELIN, qui suit; — 2 & 3. MATHIEU & GRÉGOIRE, auxquels il fit des legs, & qui paroissent n'avoir pas eu de postérité.

V. MARCELIN D'AUDIFRET, prit, dès sa jeunesse le parti des armes; passa par tous les grades militaires; fut Commandant & Capitaine du Fort de Geaufier; devint Général des armées du Roi RENÉ, qui en considération de ses services, le fit l'un des cinquante Chevaliers de son Ordre du Croissant, par Lettres-Patentes, du 18. Septembre 1464, dans lesquelles ce Prince, après avoir exposé que les ennemis de ses Etats ayant enlevé, dans les dernières guerres, audit MARCELIN D'AUDIFRET, ses équipages, ses titres & papiers de famille; il le reconnoît de très-ancienne noblesse, & le confirme dans tous les privileges dus à sa naissance. Il testa, en 1485, & avoit épousé *Lucie-Sibile de Maironis*, dont il eut : — 1. JEAN-HONORÉ; — 2. PIERRE, qui suit; — 3 & 4. ANTOINE & JEROME. Il paroît que le premier & les deux derniers n'ont point eu de postérité.

VI. PIERRE D'AUDIFRET, I. du nom, à l'exemple de son pere, entra au service dès sa plus tendre jeunesse; passa en Espagne, au service de la Reine JEANNE & du Roi CHARLES son fils, s'y distingua dans tous les commandemens qui lui furent confiés, & notamment dans celui de la ville de l'Erida, dont il fut nommé Gouverneur, par Lettres-Patentes, du 20 Janvier 1516, enregistrees en la Chambre des Comptes de Provence. Il testa, le 11 Décembre 1533. Nous avons dit, *tome V de notre Dictionnaire*, qu'il fut marié deux fois, & qu'il eut douze enfans, dont six de sa premiere femme & six de la seconde : mais la généalogie, imprimée en italien, qui le qualifie : *Illustrissimus ac Nobilissimus Petrus ex Audifredis Torquatus Eques, filius quondam Marcelini, crescentis Ordinis Equitis, nec non Illeridæ civitatis Gubernator*, ne lui donne qu'une femme, nommée *Antoinette de Burellier*, & pour enfans : — 1. MARTIN, qui suit; — 2. MARCELIN; — 3. JACQUES; — 4. PIERRE; — 5. GASPARD; — 6. GUILLAUME; — 7. & BARTOLOMÉE. Dans cet arbre généalogique, il n'est parlé que de MARTIN & de GUILLAUME, qui a laissé postérité, & même celle de GUILLAUME s'éteignit dans celle d'ÉTIENNE & de LOUIS D'AUDIFRET, ses petits-fils, par PIERRE D'AUDIFRET, comme il est constaté par une Déclaration de Sa Majesté très-Chrétienne, en date du 29 Novembre 1668, pour la vérification de la noblesse de Provence, dans laquelle ÉTIENNE & LOUIS D'AUDIFRET, sont nommés petits-fils de GUILLAUME, & celui-ci frere de MARTIN, & tous déclarés nobles, & de la noble famille D'AUDIFRET. Voyez *l'Histoire héraldique de Provence, tome premier, page 79.*

VII. MARTIN D'AUDIFRET que nous regardons comme le chef de la branche des Comtes de Mortigliengo, s'attacha à l'étude des loix, eut le commandement de la Vallée de Barcelonette; en fit renouveler les pri-

vileges, à la satisfaction de son Prince & de ses concitoyens, après la paix conclue, entre le Roi FRANÇOIS I. & le Duc de Savoie. Il se trouva à l'assemblée générale de cette Vallée de Barcelonette, convoquée en 1567, & y préféda l'année suivante. Il fut encore, après cette convocation, en qualité de noble & de député de cette Vallée, envoyé, vers la Cour, pour raison de ce qui regardoit cette assemblée. Il testa, en 1574, & avoit épousé, du vivant de son pere N... dont il eut: — 1. JEAN qui suit; — 2 & 3. PIERRE & NICOLAS, sur lesquels on peut consulter notre tome V. & l'Histoire, héroïque dite de Provence, où il est dit que NICOLAS se maria à Marseille, où il forma un rameau, & que PIERRE, 3^e fils de MARTIN resta dans sa patrie, y épousa une riche héritière, nommée *Antoinette Fortolis*, fille d'un Notaire de Barcelonette, qui lui donna plusieurs garçons, qui se partagerent & formerent divers rameaux, un entr'autre en Dauphiné, à Saint-Paul-trois-Châteaux, dont nous avons reçu une filiation qui sera rapportée ci-après.

VIII. JEAN D'AUDIFRET, Capitaine dans les troupes de Savoie, fut député, avec plusieurs autres, pour aller demander au Roi FRANÇOIS I. que la Vallée de Barcelonette fût unie à la Provence & non au Dauphiné. LE DUC EMANUEL PHILIBERT DE SAVOIE le confirma dans sa noblesse, avec toute sa postérité née & à naître en légitime mariage; fut ensuite Capitaine de la Milice de Barcelonette, & testa, le 10 Novembre 1593. Il avoit épousé, 1^o. *Catherine Olivier de Matti de Mathos*; & 2^o. *Anne de Allodis de St.-Flaves*. Il eut, du premier lit: — 1. JEAN, qui suit; & du second: — 2. JACQUES, Prêtre & Prieur de Tournon, mort en 1621; — 3. ANTOINE, marié à une riche héritière de son pays: un d'entr'eux a formé un rameau, qui subsiste dans sa patrie, dit la généalogie latine, imprimée à Aix en Provence; — 4. & une fille, mariée dans la Paroisse de Geaufier. Il faut remarquer que dans les preuves de noblesse du Comte de Mortigliengo, où l'on ne trouve que la ligne directe, on ne donne point de postérité à ses enfans, dont on vient de parler.

IX. JEAN-PAUL D'AUDIFRET, épousa *Marie Capizucchi de Boulogne*, à laquelle il fit des legs, à condition qu'elle en seroit privée, dans le cas qu'elle quittât sa maison & son héritage, pour aller demeurer avec son frere *Raphael Capizucchi*, Evêque de Digne, & institua en conséquence, pour son héritier universel, JEAN, son fils unique, qui suit:

X. JEAN D'AUDIFRET, épousa, en 1628, *Thérèse d'Audifret*, sa parente, fille de feu *Laurent d'Audifret*, Co-Seigneur du lieu de Fauçon, & testa, le 8 Décembre 1669, laissant, de son mariage, JACQUES, qu'il institua son héritier universel.

XI. JACQUES D'AUDIFRET, testa, en 1699, & nomma pour ses héritiers universels & particuliers: — 1. JEAN-JACQUES, qui suit; — 2. JEAN-PIERRE, qui eut un fils nommé *Sébastien*, qui vivoit encore garçon en 1774; — 3. & JEAN, Chanoine de la Cathédrale d'Embrun.

XII. JEAN-JACQUES D'AUDIFRET, Directeur-Général des Gabelles du Roi de Sardaigne, & Conseiller du Commerce, fit, en 1722, l'acquisition du fief de Mortigliengo, & laissa de son épouse, dont le nom est ignoré: PIERRE-ANTOINE D'AUDIFRET.

XIII. PIERRE-ANTOINE D'AUDIFRET, fut investi, en 1737, du fief de Mortigliengo, érigé depuis en Comté par sa Majesté Sarde (l'acte de cette investiture a été produit à Turin, le 3 Juin 1776), a épousé *Suzanne-Marie de Cotti*, fille de *Joseph de Cotti*, Comte de Brotafchy, Président au Sénat de Turin, dont : — JEAN-JACQUES, qui suit ; — & onze filles, dont huit son entrées en Religion, & trois mariées ; savoir : GABRIELLE, avec le Comte de *Razin*, fils aîné du Gouverneur d'Ivrée ; la seconde, nommée *Marie*, a épousé, 1^o. le Comte d'*Arcourto* ; & 2^o. le Comte *Croti-Impérial de Costigliole* ; la troisieme, nommée *Marie-Marguerite*, a épousé le Comte *Signoris de Buzons*.

XIV. JEAN-JACQUES D'AUDIFRET, Comte de Mortigliengo, a épousé, le 6 Février 1760, Demoiselle *Piofasque de Bardassan*, dont est sorti :

XV. PIERRE-LOUIS D'AUDIFRET, Comte de Mortigliengo, âgé de 19 ans en 1780, Cornette dans le Régiment de la Reine, Dragons, au service du Roi de Sardaigne, n'est pas encore marié.

Généalogie dressée, d'après l'imprimé italien, sur les preuves que le chef de cette branche a données de son ancienne noblesse, devant l'*Auguste Sénat de Turin*.

Comme les armes de cette branche sont semblables à toutes les autres, nous en donnerons l'explication à la fin de cet article.

Branche établie à St.-Paul-Trois-Châteaux, en Dauphiné.

Cette branche, sortie de la précédente, comme nous l'avons remarqué au degré VII, par un des descendants des freres de MARTIN, remonte sa filiation suivie à MARCELIN, & peut remonter, comme la branche des Comtes de Mortigliengo, jusqu'à la premiere souche, JEAN D'AUDIFRET, de la postérité duquel sont sorties toutes les différentes branches de ce nom, dont il est parlé dans les Auteurs que nous avons cités.

Dans le tableau qu'on nous a envoyé sur cette branche, la filiation comrnence à MARCELIN, qui suit :

VII. MARCELIN D'AUDIFRET, qui testa, le 6 Décembre 1543. On lui donne pour femme *Louise Hugonis de la Mora*, de laquelle il eut : PIERRE D'AUDIFRET, marié, le 18 Juin 1577, à *Antoinette Fortolis*. Ce PIERRE D'AUDIFRET, I. du nom, testa, le 18 Septembre 1611, & laissa de son mariage :

VIII. PIERRE D'AUDIFRET, II. du nom de sa branche, épousa, le 1 Mars 1615, *Esprite Brun*, qui testa, le 15 Octobre 1666, & eut de son mariage :

IX. JOSEPH D'AUDIFRET, qui testa, le 24 Juin 1686, & eut de sa femme, dont le nom est ignoré : — 1. ESPRIT ; — 2. PIERRE ; — 3. FRANÇOIS ; — 4. JOSEPH ; — 5. JEAN-PIERRE ; — 6. AUGUSTE-ALEXANDRE ; — 7. JEAN-LOUIS ; — 8. & GASPARD. Nous ne connoissons que la postérité de JOSEPH, & nous ignorons celle des autres enfans.

X. JOSEPH D'AUDIFRET, fit son testament le 22 Novembre 1731, & épousa *Marie Rose Brunet*, & en eut :

XI. PAUL D'AUDIFRET, qui se fixa à St.-Paul-Trois-Châteaux, où il

exerça la charge de Maire, ou de Lieutenant-Général de Police, qui étoit depuis long-temps dans sa famille, & testa, le 5 Novembre 1758; il avoit épousé, le 26 Août 1542, *Thérèse-Gabrielle de Payan*, & laissa pour héritier :

XII. JOSEPH-PAUL-FRANÇOIS, Co-Seigneur de Venofque, St.-Didier, qui se maria, le 2 Octobre 1775, Vi-Bailli de St.-Paul-Trois-Châteaux, à *Jeanne-Françoise de Payan*, duquel mariage sont issus : — 1. CASIMIR-PAUL-FRANÇOIS ; — 2. & MARIE-THÉRESE-ELÉONORE D'AUDIFRET, enfans mineurs.

Les armes de cette branche sont les mêmes que celles des autres, avec cette différence, qu'elle a pour légende : *Virtus, omni obice major.*

Branche aussi établie en Dauphiné.

Dans le mémoire que nous avons reçu sur cette branche, nous voyons qu'elle a pour auteur :

I. CHARLES D'AUDIFRET, I. du nom, frere cadet de JEAN, première tige de toutes les autres branches, rapportées dans notre *tome V*, & autres ouvrages déjà cités, fut Général des armées de l'Empereur OTTON; il est rappelé dans la donation que fit son frere JEAN, en 1240, à la Chartreuse de Premollo, & épousa Dame *Clotilde Villanova*, il en eut :

II. JEAN D'AUDIFRET, dont l'existence est justifiée par un acte de donation qu'il fit, le 21 Février 1275, aux Bénédictins de Fauçon, dans la Vallée de Barcelonette, & épousa *Euphrosine de Grimaldi*, dont :

III. HUGUES D'AUDIFRET, mentionné dans la donation de son pere, de 1275, se maria avec *Cecile Amefini*, de Nice, & laissa pour fils :

IV. ROMAN D'AUDIFRET, dit fils de HUGUES, dans un acte de notoriété, du 15 Août 1367; mais on ne fait pas avec qui il fut marié: il est qualifié Seigneur de Castelleret, & laissa :

V. CONSTANTIN D'AUDIFRET, Commandant du Fort de Geaufier, un des quatre Primats de la Vallée de Barcelonette. Ce qui est prouvé par une transaction, du 19 Octobre 1390, entre un Commissaire du Duc de Savoie, & les Primats de la Vallée de Barcelonette. Son acte mortuaire est du 2 Février 1383; on ignore le nom de sa femme, mais il laissa :

VI. JEAN-FRANÇOIS D'AUDIFRET, qui se maria avec *Bonne de Tulard*, ce qui est prouvé par son testament, du 11 Janvier 1446, & par l'acte mortuaire d'ANDRÉ D'AUDIFRET, son frere, Evêque de Sistéron. Il eut pour fils :

VII. MARCELIN D'AUDIFRET, Chevalier du Croissant, par Lettres-Patentes du Roi RENÉ, le 18 Juillet 1463, & testa, le 29 Décembre 1485; il fut Commandant du Fort de Geaufier, & laissa, de *Sibille de Jacobis*, son épouse :

VIII. PIERRE D'AUDIFRET, fut Gouverneur de la Ville de l'Erida, par Lettres-Patentes de la Reine JEANNE, enrégistrées au Parlement de Provence, le 29 Avril 1667. Il avoit épousé, le 18 Février 1487, *Antoinette de Burellier*, testa, le 23 Décembre 1528, & laissa, de son mariage :

IX. MARTIN D'AUDIFRET, qui fut Podestat de la Vallée de Barcelonette, & Député auprès de son Altesse Sérénissime le DUC DE SAVOIE; c'est ce que nous apprennent un acte du Conseil de cette Vallée, du 3 Octobre 1559, & des Lettres-Patentes qu'il obtint au sujet des armoiries de sa famille. Il testa, le 17 Août 1564, & avoit épousé, le 12 Mai 1533, *Catherine de Tirannis de Plano*, & en eut :

X. NICOLAS D'AUDIFRET, qui fut Enseigne de Vaisseau, & se maria, le 14 Janvier 1566, à Marseille, avec Demoiselle *Marie de Pontevès*, duquel mariage vint :

XI. ROMAN D'AUDIFRET, II. du nom de sa branche, qui, par un acte, est prouvé être fils de NICOLAS, & celui-ci, fils de MARTIN, avec leurs qualités. Il fut Commandant d'une Légion d'hommes à cheval, & épousa, le 7 Juin 1598, Demoiselle *Marie Desjardins*, dont il eut :

XII. ANDRÉ D'AUDIFRET, épousa, par contrat, du 31 Août 1637, à Aguiane, Demoiselle *Lucrece d'Hugues*, dont il eut :

XIII. HUGUES D'AUDIFRET, Capitaine dans le Régiment de Crussol, Infanterie, qui justifia de sa noblesse devant le Commissaire député par le Roi, & épousa, le 31 Juillet 1671, Demoiselle *Marguerite de Blanquiere*, & en eut :

XIV. JEAN D'AUDIFRET, qui servit, pendant quelques années, dans le Régiment de son pere; mais sa mauvaise santé l'ayant forcé de quitter le service, il mourut jeune, & avoit épousé, le 5 Février 1706, au Château de Fontes, *Marie-Anne de Viffec*, fille de N. . . . de Viffec, de l'ancienne maison de ce nom, subsistante en Dauphiné, dont : — 1. JEAN-FRANÇOIS HUGUES, qui suit; — 2. & MARIE-JEANNE, épouse du Marquis de Vic.

XV. JEAN-FRANÇOIS-HUGUES, Comte D'AUDIFRET, a embrassé le parti des armes dès sa jeunesse, est entré dans le Régiment de la Couronne, dont le Comte de Polastron, son oncle, à la mode de Bretagne, étoit alors Colonel; a été fait Chevalier de St.-Louis, & nommé Capitaine Aide-Major, lorsque la Cour le choisit, en 1740, pour former, en qualité de Major, le Régiment des Gardes de Lorraine, destiné à servir à la Garde de feu STANISLAS, Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar; trois ans après, il fut nommé Lieutenant-Colonel de ce Régiment; & après la guerre d'Italie, où ce Régiment fut employé, le Comte d'Argenson, alors Ministre de la Guerre, l'engagea à prendre le commandement du Briançonnois, & la Lieutenance de Roi de Briançon. Dans toutes les Lettres dont Sa Majesté l'a honoré, comme Commandant de Briançon, il lui a toujours donné la qualité de Comte, en lui témoignant avoir la plus grande satisfaction de ses services. Il est aujourd'hui, en 1780, retiré à Passin, proche de Crémieu, en Dauphiné, où il demeure, avec *Anne-Marguerite Tarnesieu*, d'une des plus anciennes noblesses de la Province, qu'il a épousée, le 24 Mai 1753, dont il a deux garçons, savoir : — 1. LOUIS-GUILLAUME-JOSEPH-FRANÇOIS, Officier au Régiment de la Reine; — 2. & JEAN-CLAUDE-LAURENT-FRANÇOIS.

Les armes de cette branche, sont les mêmes que celles des autres.

Branche établie à Nice.

Nous allons ajouter aux trois branches précédentes, dont nous venons de parler, celle D'AUDIFRET, établie à Nice, que nous n'avons fait qu'annoncer dans notre *tome V*, & telle qu'elle est imprimée en latin dans l'abrégé généalogique de la maison D'AUDIFRET, à Aix, en Provence; elle remonte à MARCELIN, qui suit:

VII. MARCELIN D'AUDIFRET, II. du nom, un des fils de PIERRE, Gouverneur de l'Erida, & d'*Antoinette de Burellier*, a épousé *Marie-Thérèse de Capizucchi*, fille de *Joséph*, d'une maison illustre, qui a donné des Cardinaux & des Evêques; il est mort jeune, & a laissé en bas-âge: — 1. JOACHIM ou JEAN, mort sans postérité; — 2. JEAN-BATISTE, marié avec Demoiselle *Suzanne de Pautreris*, le 3 Novembre 1549, dont les descendants ont formé plusieurs rameaux, l'un qui subsiste dans sa patrie, & les autres ailleurs; nous n'en avons nulle connoissance; — 3. & JEAN, qui suit:

VIII. JEAN D'AUDIFRET, après la mort de son pere, embrassa le parti des armes, & fut Lieutenant d'Infanterie, au service du Duc de Savoie, & épousa, le 4 Août 1558, Demoiselle *Marie-Elisabeth de Cadris de Lauzette*, de laquelle il eut six enfans, savoir: — 1. LAURENT, qui suit; — 2. PIERRE, qui se fit Religieux dans l'ordre de St.-Dominique, & y est mort; — 3. HENRI, qui entra dans les affaires, & devint fort riche; sa postérité subsiste à Barcelonette; — 4. JEAN-PIERRE, mort de la peste, en 1627, inhumé dans la Paroisse de Geaufier, le 4 Septembre de la même année; — 5. JEANNE, mariée, le 9 Juillet 1697, avec *Jean de Longenis*; Capitaine au service du Duc de Savoie; — 6. & MARIE-ANGÉLIQUE, mariée avec *Antoine de Tirannis de Plano* ou de *Plan*.

IX. LAURENT D'AUDIFRET, nommé héritier universel par son pere, tint un rang distingué parmi les principaux de la Ville, & en fut élu premier Consul. Il épousa, le 2 Juin 1599, Demoiselle *Marie de Salins*, des biens de laquelle il hérita après sa mort, & se retira à Villaret, pour prendre soin de leur administration. Ses enfans furent: — 1. JEAN, qui suit; — 2 & 3. PAUL & CATHERINE; — 4. LOUIS, mort de la peste, en 1629, sans postérité; — 5. ANTOINE, qui embrassa le parti des armes, fut Lieutenant dans la Milice de Barcelonette, & épousa *Marguerite de Jobert*, dont il eut un fils & deux filles, mariées du vivant de leur pere; — 6. MARIE, mariée à *Pierre Grogard*; — 7. ELISABETH, mariée à *Pierre-Antoine Fortoul*; — 8. & THÉRESE, mariée, le 26 Mai 1628, avec *Jean d'Audifret*, son cousin.

X. JEAN D'AUDIFRET, s'attacha à l'étude de la Jurisprudence, vint s'établir à Nice, & épousa, le 6 Juin 1644, dans la Ville de Villefranche, une Demoiselle nommée *Françoise*, fille unique d'*Antoine*, de la famille des Consuls de Crémone, dont le dernier de ce nom est mort au service de la Reine D'HONGRIE. De ce mariage, vinrent: — 1. VINCENT D'AUDIFRET, marié, le 18 Juillet 1699, avec *Françoise Rasini*, d'une illustre famille de Nice, qui a donné un Gouverneur de Montalban, & un Evêque de Nice, employé, par le Duc de Savoie, dans plusieurs négociations;

VINCENT D'AUDIFRET n'a eu que des filles, mortes jeunes; — 2. & PIERRE-ANTOINE, qui suit :

XI. PIERRE-ANTOINE D'AUDIFRET, eut, de *Marie Raguy*, son épouse :

XII. JEAN-BATISTE D'AUDIFRET, né le 6 Février 1689, qui se maria, le 13 Juin 1713, à *Appollonie-Marguerite Bouttoit*, d'une famille recommandable, dans le Comté de Nice, fut chargé, par son Souverain, du Gouvernement général des Salines du Comté de Nice. Il a eu pour enfans : — 1. JEAN-BATISTE, qui suit; — 2. PIERRE-DOMINIQUE, qui a servi long-temps dans la Légion de Corse; — 3. JULES-CÉSAR, Religieux Dominicain, Prédicateur & Bibliothécaire de *Casenota in Minerva*; — 4. & VIOLENTE, mariée, le 19 Janvier 1741, avec *Fabrice Dubouc*, Sous-Gouverneur de la Ville d'Alexandrie, en Piémont.

XIII. JEAN-BATISTE D'AUDIFRET, H. du nom de sa branche, succéda à la charge de son pere, pendant les troubles de la dernière guerre, à la satisfaction de son Souverain, qui, pour récompense de tous ses services, lui marqua son contentement, par des lettres, du 9 Mars 1757; & pour le récompenser, lui donna une charge de Maître des Comptes dans le Sénat de Turin, le 18 Juin 1772. Il a épousé *Delphine de Gaufredi*, d'une famille du Comté de Nice, & de la Provence, qui a donné des Chevaliers de Malte, des Lieutenans-Généraux, & autres Officiers distingués. Cette *Delphine de Gaufredi* a pour freres deux Chevaliers de l'Ordre de Saint-Maurice de Piémont. De son mariage, contracté le 2 Octobre 1738, sont nés plusieurs enfans, entr'autres, une fille, mariée avec *Dom-Felix de Vibo*, Comte de Péati, établie à Turin; & un garçon, nommé JEAN-BATISTE-VINCENT D'AUDIFRET, qui s'est appliqué à l'étude des Belles-Lettres & à la Jurisprudence, & est revêtu d'une charge de Conseiller dans le Sénat de Turin.

Il y a encore d'autres branches de cette ancienne noblesse, rapportées dans la Généalogie latine, imprimée à Aix en Provence, mais dont nous ne parlerons point ici, parce qu'elles ont embrassé l'état du commerce.

Les armes: d'or à un chevron, chargé de cinq étoiles d'or, accompagné en pointe d'un faucon de sable, posé sur un rocher de même, ayant la patte droite levée, & la tête contournée, à la bordure crénelée de sable.

AUDA: famille noble de robe & de fief, établie à Nice depuis environ quatre siècles, & dont une branche subsiste à Marseille; elle n'a jamais pris à Nice d'autre qualification que celle de *Noble*, que l'on trouve dans tous les actes. Le plus ancien que l'on connoisse est :

LAURENT AUDA, qu'*Amé VIII*, Duc de Savoie, qualifie de son cher & fidele Secrétaire: *dilectum, fidelem Secretarium nostrum LAURENTIUM AUDA*, dans ses Lettres, datées de Ripailles, le 6 Juillet 1435, & adressées aux habitans de Nice, déposées aux Archives du Roi de Turin. Il fut aussi Secrétaire Ducal & Gouverneur, ce qui appert de deux actes aux Archives de Nice, l'un du 21 Avril 1449, fol. 70; l'autre, du 31 dudit mois, fol. 98, au bas desquels on lit ces mots: *Ego LAURENTIUS*

AUDA, Ducalis & Præfati Domini Gubernatoris Secretarius, signo mee manuali signavi. Ces deux pieces sont datées de Nice. Il fut bifaïeul de JEAN-MICHEL, par lequel nous allons commencer la filiation de cette famille.

I. JEAN-MICHEL AUDA, qualifié *Noble*, s'établit à Villefranche, au Comté de Nice, ainsi qu'il appert de divers actes aux Registres des Notaires dudit lieu, & de l'Infinuation de Nice. Il étoit Médecin, & laissa quatre fils, dont trois morts sans postérité; l'aîné fut :

II. JEAN-ANTOINE AUDA, aussi qualifié *Noble*, d'abord Procureur-Fiscal, Général & Patrimonial du Duc de Savoie, à Villefranche, ensuite Consul-Général des Nations étrangères, par Lettres-Patentes, du 4 Janvier 1609, qui fit son testament, le 9 Septembre 1642, devant *Laugier*, Notaire, enregistré au livre 8 des Infinuations de Villefranche, fol. 238, conservé aux Archives de Nice. Il avoit épousé *Antoinette de Bermeo d'Ivice*, fille du Capitaine *Jean de Bermeo* (c'est ainsi qu'on nommoit alors ceux qui s'étoient illustrés dans la conduite des troupes), dont la famille, très-ancienne, appelée de *Caraam*, étoit venue de Biscaye, où elle avoit la Seigneurie de la Ville de Bermeo. Nous observerons que, par testament du 22 Janvier 1507; passé devant *Jean Ruffi*, Notaire de Nice, *Marinet de Bermeo* substituée à sa maison de Villefranche, la même que JEAN-PHILIPPE AUDA habitoit, les filles de *Michel* & de *Denis*, à la charge que leurs maris prendront le surnom de Bermeo (*Dummodò accipiant maritos qui accipere velint cognomen de Bermeo*). Suivant cet acte, il paroît que *Marinet de Bermeo* & *Jacques* étoient freres; que *Denis* étoit fils de *Jacques* & neveu de *Marinet*, & que *Michel* étoit aussi fils de *Jacques*, & neveu d'autre *Michel de Bermeo*. Ceux de cette famille qui s'arrêterent en Italie, lors des guerres du Levant, retinrent le nom de la Ville (*Bermeo*) & quitterent le leur propre, ainsi qu'il conste par le certificat du Héraut d'armes de Madrid, du 14 Novembre 1617. Ladite *Antoinette de Bermeo* fit son testament le 29 Décembre 1650, devant *Caravadoso*, Notaire, déposé aux Archives de Nice, Liv. 68, fol. 368, par lequel on voit qu'elle eut cinq fils; savoir: — 1. JEAN-AUGUSTIN, qui suit; — 2. JEAN-MICHEL, tige de la seconde branche, rapportée ci-après; — 3. & 4. JULES & PIERRE, morts sans postérité; — 5. & JEANNET, mort Ecclésiastique dans l'Ordre de Malte.

III. Noble JEAN-AUGUSTIN AUDA, Avocat-Général du Sénat de Nice; par Lettres-Patentes, du 15 Février 1644, déposées aux Archives de Turin, eut de sa femme, dont le nom est ignoré :

IV. Noble JEAN-ANTOINE AUDA, II. du nom, Avocat, Assesseur de la Ville de Nice, vivant encore en 1642, qui laissa pour fils :

V. Noble ANDRÉ AUDA, Comte de Villefranche, Avocat-Général au Sénat de Chambéri, ensuite à celui de Nice, par Lettres-Patentes, du 20 Mars 1737, aux Archives de Turin, enregistrées à celles de Nice: il a eu pour femme la Comtesse de *Poffo*, & est mort sans postérité.

Seconde

Seconde branche, devenue l'aînée.

III. JEAN-MICHEL AUDA, II. du nom, qualifié *Noble*, Seigneur de Mirindol & de Montolivo, second fils de JEAN-ANTOINE I, & d'*Antoinette de Bermeo*, Médecin très-renommé dans son temps, s'établit à Nice; & parvint, par son mérite, à la charge de premier Médecin de Madame CHRISTINE DE FRANCE, Duchesse Régente de Savoie, pendant la minorité de CHARLES-EMMANUEL II, son fils: elle l'honora en même-temps de la charge de Surintendant de la santé de Villefranche, qu'elle créa express pour lui. Il passa ensuite, en ladite qualité de premier Médecin, au service de ce Prince, qui lui confirma aussi la charge de Surintendant de la santé. Cette Surintendance ayant été supprimée, sur les représentations des Villes de Nice & de Villefranche, le Duc CHARLES EMMANUEL II, lui fit don des fiefs nobles de Mirindol & de Montolivo, près Villefranche, par Lettres-Patentes, du 30 Août 1661, enregistrées en la Chambre des Comptes de Turin, le 16 Janvier 1663, & l'en investit le 27 du même mois de Janvier. Il en passa reconnaissance, le 29 Juillet 1669; mourut à Nice, en 1673, & fut enterré dans l'Eglise des Cordeliers, où est la sépulture de la famille. Il avoit épousé *Angela Gerbona*, riche héritière (mariage avantageux, qui le rendit un des plus riches Seigneurs de Nice) comme il est prouvé par le testament qu'elle fit, le 19 Octobre 1660, devant *Barralis*, Notaire de cette Ville. Il en eut plusieurs enfans, savoir: — 1. JEAN-BATISTE, qui suit; — 2. JEAN, lequel resta à Nice, où il a fait une branche. Il eut plusieurs enfans, entr'autres, JEAN-LOUIS AUDA, Officier d'Infanterie, pere de JEAN-MICHEL AUDA, Comte de St-Agnès, d'abord Lieutenant d'Infanterie, qui passa en Russie, où il a servi plusieurs années, en qualité de Conseiller-Secrétaire d'Etat, au Département du Commerce de CATHERINE, seconde Impératrice régnante de Russie. Il y étoit connu sous le nom d'*Odar*, par la différence de la langue, & est mort à Nice, le 26 Avril 1773, âgé de 46 ans, laissant deux garçons & deux filles, dont une, du premier lit, est mariée à *N. . . . Cogueli-de-St.-Martin*, du lieu de Lautose, au Comté de Nice; — 3. JEAN-PHILIPPE AUDA, qui s'établit à Villefranche, & épousa une fille de la maison de *Meurs*, reçue à Malte. Il en eut autre JEAN-PHILIPPE AUDA, marié à *Camille Laugier*, fille d'*Annibal*, de Villefranche, Capitaine de vaisseau de ligne à Toulon; dont: — VICTOR-AMÉDÉE AUDA, qui a épousé *Catherine Piana d'Oneille*, de laquelle est issu: — autre VICTOR-AMÉDÉE AUDA, vivant à Villefranche, non marié en 1779; 4 & 5. FRANÇOIS-MARIE, & JEAN-ANTOINE, morts sans postérité; — 6 & 7. LOUIS & PIERRE-ANTOINE, Religieux Cordeliers; — 8. & THÉODORE, mariée au Médecin *Henrycy*, mort à Taggia, au Comté de Nice.

IV. JEAN-BATISTE AUDA, qualifié *Noble*, Seigneur en partie de Mirindol & de Montolivo, s'établit au Puget de Theniers, & épousa, par contrat, du 27 Septembre 1674, passé devant *Ginesy*, Notaire, *Louise de Portanier*, petite-fille de *Côme*, & d'*Angélique Lascais*, dont la famille avoit entré à Malte. Il en a eu: — 1. ANSELME, Prêtre, Curé de Gordes

en Provence, mort à Marseille en 1746; — 2. JEAN-ANDRÉ, qui suit; — 3 & 4. FRANÇOIS, & JEAN-JACQUES, morts au berceau; — 5. & MARIE-CATHERINE, mariée à *Louis Aurioty-du-Puget*, Avocat, dont deux garçons & une fille.

V. JEAN-ANDRÉ AUDA, Ecuyer, établi à Marseille, où il est mort, le 9 Avril 1760, avoit épousé, le 2 Mai 1727 (célébration en la Paroisse Saint-Roch de Paris) Demoiselle *Claire-Rose Teilet*, de laquelle sont issus: — 1. GASPARD-FRANÇOIS, qui suit; — 2. ANTOINE-ANSELME, Ecuyer, Avocat au Conseil, établi à Paris, marié & sans postérité; — 3. FRANÇOIS-JOSEPH, mort au berceau; — 4. CLAIRE-ROSE-DOROTHÉE, morte sans alliance, âgée d'environ 30 ans; — 5. & THÉRESE, morte à deux ans.

VI. GASPARD-FRANÇOIS AUDA, Ecuyer, chef de toute sa famille, a épousé, par contrat, du 20 Mai 1760, passé devant *Begue*, Notaire à Marseille, Demoiselle *Claire-Marguerite Arnaud*, de laquelle sont issus plusieurs enfans, morts jeunes; & il ne leur reste qu'un fils nommé: — ANTOINE-ANDRÉ-MARIE-GASPARD AUDA, Ecuyer, né le 30 Mars 1761.

Les armes d'AUDA sont: *de gueules à la bande d'or, accompagnée de deux levriers rampans, aussi d'or, l'un en chef, & l'autre en pointe.*

Quelques branches de la famille AUDA, comme héritières de celle de *Bermeo*, prennent pour armes: *d'or, à la bande de gueules, accompagnée de deux loups passans de sable, se contre-regardans.* Article à substituer à celui inféré dans le *Supplément à l'Histoire héroïque de la noblesse de Provence*, pag. 7 & suiv.

AUGEARD, ou D'AUGEARD: Cette famille possédoit, en 1400, la terre & Seigneurie d'Augeard, proche la Ville de Cholet, en Anjou; mais les guerres de Religion l'obligerent de s'expatrier.

I. JEAN AUGEARD, le premier qui fut s'établir, vers 1460, près la Ville de Sadillac, en Périgord, laissa pour fils:

II. JEAN AUGEARD, II. du nom, qui fit son testament, le 15 Janvier 1560, décéda au mois de Décembre 1571, & fut inhumé dans l'Eglise de Sadillac, au tombeau de ses pere & mere. Il avoit épousé *Anne de Castaing*, à laquelle il donna, par son testament, l'usufruit de ses biens. Leurs enfans furent: — 1. JEAN, dit *l'ainé*, qui suit; — 2. autre JEAN, auquel son pere donna la terre de Siquigny, & les fiefs de la Cabane. Il laissa un fils nommé DANIEL AUGEARD, dont la fille unique épousa M. *Vassal du Barreau*; — 3. & BARTHELEMI AUGEARD, qui eut, par le testament de son pere, les fiefs des petits pays, de Rodes & Cigale. Son fils, nommé MATHIEU, a fait la branche des AUGEARD, qui ont été s'établir à Tours, en 1616, & ensuite à Paris, de laquelle descend JACQUES-MATHIEU AUGEARD, Secrétaire des commandemens de la Reine.

III. JEAN AUGEARD, III. du nom, Seigneur de Bridoire & St.-Martin, épousa *Anne Tenant*, laquelle étoit veuve, le 19 Juillet 1581, qu'elle passa une transaction, comme mere & administratrice des biens de JEAN, son fils, qui suit:

IV. JEAN AUGEARD, IV. du nom, né en 1560, acquit, le 12 Fév.

1597, la terre de Chancere, & le 6 Mars 1613, celle de la Firmondie, & mourut en 1631, comme il appert par son inventaire. Il avoit épousé *Ifabeau Renée*, morte au mois d'Août 1640, dont:

V. JACQUES D'AUGEARD, Seigneur de Chancere & de la Firmondie, qui étoit Lieutenant-Général de la Sénéchaussée de Saint-Jean-d'Angély, lors du fameux siège de cette Ville, en 1620, & donna, dans cette occasion, des preuves de son zèle & de son attachement au parti du Roi, qui lui accorda, le 5 Mars 1632, des provisions de Conseiller au Parlement & à la Chambre de l'Edit de Guienne. Il se conduisit si bien dans les troubles de cette Province, que Sa Majesté l'a pourvu depuis de l'office de Président à ladite Chambre, & au même Parlement. Il décéda le 12 Mars 1659, & avoit épousé, en 1617, *Marie d'Abillon*, fille de N.... *d'Abillon*, Maire de Saint-Jean-d'Angély, de laquelle il laissa :

VI. CHARLES D'AUGEARD, né à Bordeaux, en 1635, Seigneur de la Firmondie & de Chancere, qui a succédé à son pere dans l'office de Président, à l'âge de 24 ans, par provisions, du 6 Juillet 1659. Elles portent que c'est pour le récompenser des services que son pere avoit rendus à l'Etat. Il fut fait Président-à-Mortier au Parlement de Bordeaux, lors de la suppression de la Chambre de l'Edit, & est décédé le 13 Novembre 1697. Il avoit épousé, à Montauban, le 4 Juillet 1677, Dlle. *Marie de Gariffon*, fille de Messire N.... *de Gariffon*, Seigneur de Lufrac & de Crisol; dont il a laissé :

VII. HENRI D'AUGEARD, Seigneur de la Firmondie, de Chancere, &c. Conseiller au Parlement de Bordeaux, le 29 Juin 1704, puis Président-à-Mortier au même Parlement, par provisions, du 10 Février 1714, où il est dit que » c'est pour le récompenser de ses services, en quoi il imite » ses ancêtres, qui ont rempli depuis plus d'un siècle des charges considérables, & ont rendu des services à l'Etat, notamment CHARLES D'AUGEARD, son pere, en l'exercice de l'office de Conseiller-Président en la » Chambre de l'Edit de Guienne, pendant 38 ans, dont il a été pourvu » à l'âge de 24 ans, & s'y est distingué par son application à ses fonctions, » & par son zèle pour le service de l'Etat, à l'exemple de JACQUES D'AUGEARD, son aïeul ». Il avoit épousé *Catherine Belrieu de Virafel*, de laquelle il a eu : — 1. CHARLES D'AUGEARD, Président-à-Mortier au Parlement de Bordeaux, où il est mort, en 1755, sans alliance; — 2. N.... appelé *le Chevalier d'Augeard*, Officier au Gardes-Françoises, tué à la bataille de Fontenoy, en 1745, sans laisser de postérité; — 3. JEAN-CHARLES, Baron de Tirgan, qui suit; — 4. JACQUES-ARMAND-HENRI, mentionné après son frere; — 5, 6 & 7. & trois filles, l'aînée MARIE D'AUGEARD, femme de *Gabriel-Barthelemi de Basterol*, Conseiller eu Parlement de Bordeaux; la seconde, à N.... *de Faudoas*; & la troisieme, à N.... *Boyer de Sauveterre*, Président au Parlement de Toulouse.

VIII. JEAN-CHARLES D'AUGEARD, Baron de Tirgan, a commencé de servir dans le Régiment du Roi; a été pourvu, en 1767, d'un office de Président-à-Mortier au Parlement de Bordeaux, sans avoir été Conseiller, grâce qui avoit été déjà accordée, en 1659, à CHARLES, son grand-pere. Il a épousé Dlle. N.... *de Pradel*, fille du Marquis de *Pradel*, Maréchal de Camp.

JACQUES-ARMAND-HENRI D'AUGEARD, dit *le Chevalier de Virasél*, (frere du Président) a quitté la croix de Malte pour se marier, & a acquis, en 1769, du Président de *Verthamont*, une charge de Président-à-Mortier au Parlement de Bordeaux. Il a épousé Demoiselle *N... de Jaure*.

Les armes: *d'azur, à trois jars ou oies d'argent, 2 & 1.*

AUVERGNE DE GAGNY : famille noble de l'Isle de France, dont nous n'avons donné qu'une notice dans le *tome I. de ce Dictionnaire*, p. 583.

JEAN D'AUVERGNE, Seigneur de Gagny, épousa au mois de Février 1520, *Marie de Sailly*, & en eut :

JEAN D'AUVERGNE, II. du nom, qui fut Lieutenant-Général au Bailliage de Senlis, marié à Damoiselle *Anne Baudry*, dont :

ROBERT D'AUVERGNE, Ecuyer, le premier qui se transporta en Berri, dans la Grofriniere, près S. Aignan. Il épousa *Anne de Bonnafau*, & en eut :

ANTOINE D'AUVERGNE, Ecuyer, Seigneur de la Grofriniere, marié à *Claude de Boisvilliers*, dont plusieurs enfans, entr'autres : — 1. HIPPOLITE, qui suit ; — 2. & 3. deux fils, tués au service étant Capitaines dans le Régiment de la Vieille-Marine ; — 4, 5, 6 & 7. URSULE, née en 1661, AGNÈS, née en 1663, MADELEINE, née en 1664, & MARIE-THERÈSE D'AUVERGNE, née en 1670, toutes les quatre reçues à Saint-Cyr, au mois de Mars 1686, après avoir prouvé que JEAN D'AUVERGNE Seigneur de Gagny, & *Marie de Sailly*, son épouse, étoient leurs trisayeux.

HIPPOLITE D'AUVERGNE, Ecuyer, Seigneur de la Grofriniere, épousa *Elisabeth de Launay*, de laquelle vinrent 12 garçons & une fille. Plusieurs servirent dans la guerre de la succession d'Espagne & deux furent tués à la bataille de Malplaquet, en 1709. De ces douze garçons, il y en eut trois de mariés, savoir : — 1. ANTOINE D'AUVERGNE, l'aîné, Ecuyer, Seigneur de la Grofriniere, qui n'eut qu'un fils mort sans postérité ; — 2 HIPPOLITE, qui suit ; — 3 & JACQUES, tige de la seconde branche rapportée ci-après.

HIPPOLITE D'AUVERGNE, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Meune, a laissé de son mariage : — 1. HIPPOLITE, qui suit ; — 2. N... D'AUVERGNE, qui a servi Capitaine au Régiment de Limosin & est mort Chevalier de S. Louis ; — 3 & un autre fils, qui a servi Capitaine Aide-Major au Bataillon de Châteauroux, est vivant & n'a de son mariage que deux filles.

HIPPOLITE D'AUVERGNE, III. du nom, Ecuyer, est mort laissant de son mariage : — 1. HIPPOLITE, qui suit ; — 2. & N... D'AUVERGNE DES COIGNÉES, qui a servi dans le Régiment de Bourbon, Cavalerie, est marié & a quatre garçons ; l'aîné HIPPOLITE D'AUVERGNE, a été reçu élève des Ecoles Royales Militaires en 1775 & est au Collège de Pont-le-Roi.

HIPPOLITE D'AUVERGNE, IV. du nom, Ecuyer, Seigneur de Meune, Capitaine au Régiment Provincial de Châteauroux & Chevalier de Saint-Louis, a épousé en 1770 Demoiselle *Marie Duplessis*, dont un garçon & une fille.

S E C O N D E B R A N C H E.

JACQUES D'AUVERGNE DE CHAMPDALOITTE, Ecuyer, fils puîné d'HIPPOLITE, I. du nom, & d'*Elisabeth de Launay*, épousa, en 1728,

Marie de Turmeau, dont: — 1. JACQUES-AMABLE, qui fuit; — 2. HIPPOLITE, appelé *le Chevalier d'Auvergne*, qui a servi au grandes Indes, a été Capitaine d'une Compagnie d'Élèves, à l'École Royale Militaire, est Chevalier de St.-Louis, retiré du service, non marié; — 3. JEAN, premier Capitaine de Grenadiers, au Régiment de Port-au-Prince, à St.-Dominique, vivant sans alliance; — 4, 5, 6, 7. & quatre filles.

JACQUES-AMABLE D'Auvergne, Chevalier de St.-Louis, Lieutenant-Colonel réformé de Cavalerie, &, en cette qualité, Commandant de l'Équitation de l'École Royale Militaire, a épousé, le 17 Mai 1764, *Isidore-Vincent de Bongars*, fille de *Guillaume*, & niece de feu *Jacques de Bongars*, Commandeur de l'Ordre de St.-Lazare, Brigadier des armées du Roi, & son Lieutenant à l'École Royale Militaire. De ce mariage, sont issus: — 1. GUILLAUME-AMABLE, né le 27 Novembre 1764, nommé, par le Roi, Éleve de l'École Royale Militaire, en Août 1774; — 2. JACQUES, né le 9 Avril 1775; — 3. HIPPOLITE, né le 17 Mars 1776; — 4. THOMAS-ALEXANDRE, né le 7 Mars 1778; — 5. MARGUERITE-VINCENT, née le 28 Novembre 1767; — 6. ISABELLE-APOLLINE, née le 9 Avril 1769; — 7. MADELEINE, née le 6 Avril 1770, nommée, par le Roi, à une place de Saint-Cyr, le 18 Juin 1778; — 8. & THÉRESE, née le 15 Avril 1774.

Les armes: d'argent, à la fasce de gueules, chargée de trois coquilles d'argent, & accompagnée de six merlettes de sable, trois en chef & trois en pointe.

AUXY: Nous avons donné, tome I, page 591 & suiv. la Généalogie de la maison D'AUXY, en Picardie, d'après l'*Histoire des grands Officiers de la Couronne*, tome VIII, page 104 & suiv. & nous avons dit qu'elle s'est éteinte dans ANNE-MADELEINE-FRANÇOISE D'AUXY-MONCEAUX, mariée, le 16 Juin 1736, avec *André-Hercule de Rossé*, Duc de Fleury, Pair de France, Lieutenant-Général des armées du Roi, Chevalier de ses Ordres, & premier Gentilhomme de la Chambre, morte Dame du Palais de la Reine, femme de LOUIS XV; mais nous avons reçu, en Janvier 1774, une lettre de Mons, en Hainaut, de M. D'AUXY DE NEUFVILLE, Capitaine-Lieutenant au Régiment de Murray, au service de Sa Majesté l'Impératrice Reine de Hongrie, avec un mémoire fort abrégé, par lequel on voit qu'il descend, au dixième degré, de JEAN; qui fuit:

X. JEAN, sire de Ber D'AUXY, IV. du nom, Seigneur de Fontaine-sur-Somme, Montaubant, &c. Chevalier de la Toison d'or, en 1445; Conseiller, Chambellan de PHILIPPE-le-Bon, Duc de Bourgogne, & Gouverneur de Ponthieu, fut Maître des Arbalétriers de France, par provisions du Roi, du 14 Août 1461, & vivoit encore en 1470. Il avoit épousé, 1°. par contrat du 17 Septembre 1447, *Jeanne de Flavy*, fille de *Guillaume*, aliàs *Jean*, Seigneur de Flavy, Conseiller, & Chambellan du Duc de Bourgogne, & de *Jeanne d'Anthoing*, Dame de Maiserolles, de laquelle il eut deux filles; & 2°. *Félice de Marchant*, fille de Messire *Henri*, Seigneur de Brenerne, en Gascogne, qu'une généalogie manuscrite & un mémoire

authentique, passé pardevant la Chambre Héraldique du Duché de Brabant, le 19 Juin 1724, certifiée & attestée avoir été sa femme; sur lequel mémoire, a été fait l'extrait, légalisé, qui nous a été communiqué. De cette dernière, vinrent: — 1. JEAN D'AUXY, Seigneur de Warelles, qui suit; — 2. ANTOINE, Seigneur de la Tour, Capitaine des Archers du Corps de l'Empereur MAXIMILIEN, dont la postérité s'est éteinte après trois générations; — 3. GEORGES, Maître-d'Hôtel de LOUIS XII, & mort sans alliance; — 4. & MARGUERITE, mariée, par contrat du 7 Janvier 1462, à *Charles Bonneteau*, Seigneur de Festus, près Houdaing, auquel son beau-père promit de se démettre de l'office de Capitaine & Prévôt de la Boissière, près Bethune. Voici la filiation de ce JEAN D'AUXY, tige de la branche des Seigneurs de Warelles, telle à-peu-près que nous l'avons reçue.

XI. JEAN D'AUXY, V. du nom, Chevalier, Seigneur de Montaubant, Warelles & Bouffois, fit un accord avec ses deux sœurs du premier lit, & mourut en 1504. Il avoit épousé, 1°. *Jacqueline de Tasségnies*, Chanoinesse de Maubeuge, morte sans enfans, fille & héritière de *Lion de Tasségnies*, Seigneur de Bouffois & de Warelles; 2°. *Isabeau de Trazegnies*, Chanoinesse de Mons, aussi morte sans hoirs; & 3°. *Isabeau de la Moere*, dite *Vilain de Gand*, Chanoinesse de Mons, Dame de Launois, du Chaperon, du grand & petit Ghaine & de Graty. De cette dernière il eut: — 1. JACQUES D'AUXY, mort sans postérité, & enterré en Enghien; — 2. JEAN, dont nous allons parler d'abord; — 3. & PHILIPPE, qui a continué la descendance, rapporté après son frère aîné.

JEAN D'AUXY, VI. du nom, Seigneur de Warelles, Maître-d'Hôtel du Duc de Cleves, fit partage avec son frère, le 7 Janvier 1529, & épousa *Catherine de Heuse*, de laquelle il eut: — 1. JACQUES, Prêtre; — 2. MARIE, Dame de Warelles, mariée à *Jean d'Yves*, Chevalier, Seigneur de Poix, Trailly, &c. Gouverneur d'Avesnes, Prévôt de Mons, en Hainaut; — 3. CATHERINE, femme de *Jean de Siclers*, Seigneur de Gratie; — 4. & ANNE, épouse de *Joffé d'Illinghen*, Chevalier, Seigneur de Borgnival, Grand-Bailli d'Enghien.

XII. PHILIPPE D'AUXY, I. du nom, Chevalier, Seigneur de Warelles, Launois & d'Esterbeck, premier Bourg-Mestre du Francq de Bruges, fils puîné de JEAN V, & d'*Isabeau de la Moere*, sa troisième femme, épousa, 1°. *Pétronille de Lathem*; & 2°. *Marie de Balbani*, veuve de *Charles de Corteville*, & fille de *Grégoire de Balbani*, Gentilhomme, né à Lucques, en Toscane. Du premier lit il eut: — 1. PHILIPPE D'AUXY, marié vers 1500, à *Cornille de Héere*, fille de *Pierre*, & de *Marie Wandewalle*, dont un fils, nommé PHILIPPE, mort sans alliance; & quatre filles. Du second lit sortirent: — 2. GUILLAUME, qui suit; — 3. JEAN, Religieux Bénédictin; — 4. ADOLPHE, mort, en 1584, sans postérité de *Guillemine de Crane*, son épouse; — 5. ANNE, mariée, 1°. à *Jean, aliàs, Guillaume de Croézer*, Capitaine d'un Navire du Roi d'Espagne; & 2°. à *Charles de Provin*, Echevin à Bruges; — 6. JACQUELINE, mariée à *Adolphe de Hamstede*, Chevalier, Bailli de Duvelant, Capitaine de Vaissseau du Roi d'Espagne; — 7. FRANÇOISE, épouse d'*Arnoul de Hamstede*, Chevalier,

frere d'*Adolphe*, ci-dessus, Capitaine d'un Vaisseau de guerre au service d'Espagne; — 8. & LOUISE.

XIII. GUILLAUME D'AUXY, Ecuyer, Seigneur de Launois, du grand & petit Ghaine, du Chaperon & d'Estherbeck, Bourg-Mestre du Francq de Bruges, épousa, le 3 Mai 1554, *Adrienne Vanden-Berghe*, fille de *Jean*, Grand-Bailli d'Ostende, & en eut pour enfans: — 1. PHILIPPE, qui suit; — 2. LIBERT, mort jeune; — 3. ADRIEN, marié avec *Anne d'Odri-mont*, dont: — ANTOINE D'AUXY, mort sans hoirs de *Marie de Cau-denbergh*, son épouse; & une fille, nommée ANNE, femme de *Jacques de Climes*, — 4. & LOUISE, mariée à *Charles de Gerand*, Ecuyer.

XIV. PHILIPPE D'AUXY, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Launois, Capitaine d'Infanterie, fut fait Bourg-Mestre du Francq de Bruges, & Echevin perpétuel, à la place de Messire *Philippe de Maldeghe*. Il épousa, 1^o. *Jeanne Colins*, dont il n'eut point d'enfans; & 2^o. le 6 Avril 1594, *Marie de Malanoy*, fille de *Louis*, Seigneur de Lespesse, de laquelle vinrent: — 1. EDOUARD, qui suit; — 2. JEAN, mort sans enfans de ses deux femmes, qui furent *Marie Vander-Haghen*, & *Isabeau de le Hie*; — 3. FRANÇOISE, mariée, 1^o. à *Englebert Colins*; & 2^o. à *Antoine Ferrari*; — 4. JACQUELINE, aussi mariée deux fois; la première, à *N... d'Antoing*; & la seconde, au Seigneur de *Sourdeau*; — 5. & LOUISE, femme de *Pierre-Adrien de Torti*, Capitaine Italien.

XV. EDOUARD D'AUXY, I. du nom, Chevalier, Seigneur de Launois, Vitergy & d'Estherbecq, Mestre-de-Camp de Cavalerie, au service du Roi d'Espagne, & Membre de l'Etat noble de la Province du Hainaut, épousa, le 5 Décembre 1618, *Prudence Vander-Duffen*, fille de *Philippe*, Seigneur de Vitergy, & de *Jeanne d'Hoston*. Il en eut: — 1. EUGENE, qui suit; — 2. FRANÇOISE, morte à Marier, le 9 Octobre 1650; — 3. LOUISE, épouse de *Don Pedro Martinez de Laxiva*; — 4. & GUILLEMETTE, femme de *Louis de Blansée*, Gentilhomme du Duc CHARLES de Lorraine.

XVI. EUGENE D'AUXY, Chevalier, Seigneur de Launois, Neufville, Vitergy & Quievrain-les-Enghien, Lieutenant-Colonel & Gouverneur de Neufchâteau, au service de Sa Majesté Catholique, Membre de l'Etat noble de la Province du Hainaut, épousa, le 7 Octobre 1651, *Renée de Rebs*, Dame de Quievrain, dont: — 1. ADRIEN-EUGENE, mort à Marier; — 2. CLAUDE, décédé jeune; — 3. EDOUARD, qui suit; — 4. ALBERT-AUGUSTIN, mort jeune; — 5. MARIE-CAROLINE, Carmelite à Mons; — 6. JEANNE-LOUISE, femme de *Jean de Yedeghem*, Chevalier, Seigneur de Foulant; — 7. & PRUDENCE-ISABELLE, morte à Marier.

XVII. EDOUARD D'AUXY, II. du nom, Seigneur de Launois, Neufville, Quievrain, &c. Membre de l'Etat noble du pays & Comté de Hainaut, ensuite Député de la Chambre de la Noblesse, & Chevalier d'honneur du Conseil Souverain de cette Province, épousa, le 11 Avril 1690, *Marie-Anne de Goubille*, fille de *Nicolas*, Seigneur d'Acquignies & de Liternault, de laquelle il a eu: — 1. PIERRE-LOUIS-JOSEPH, qui suit; — 2. & EDOUARD-BAUDOIN-JOSEPH, mort sans postérité de *N.... de St-Genois*, son épouse.

XVIII. PIERRE-LOUIS-JOSEPH D'AUXY, Seigneur de Launois & Neufville, Membre de l'Etat noble du pays & Comté de Hainaut, Gentilhomme de la Clef d'or de l'Electeur Duc de Baviere, & Capitaine de ses Gardes, épousa, le 15 Septembre 1724, *Marie-Louise de Yedeghem*, Dame de Foulant, sa cousine-germaine, fille de *Jean de Yedeghem*, & de *Jeanne-Louise d'Auxy*, dont le frere aîné, *Charles-Philippe de Yedeghem*, Comte de Watton, n'eut qu'un fils, mort en 1757, & une fille, Chanoinesse à Mons, morte, en 1768; sans postérité. De ce mariage sont issus: — 1. CHARLES-ALBERT-EDOUARD-FRANÇOIS-JOSEPH, qui suit; — 2. & LOUISE D'AUXY, femme de *Jacques-Antoine de Romrée*, Baron de Fraypont, frere de la femme de son frere.

XIX. CHARLES-ALBERT-EDOUARD-FRANÇOIS-JOSEPH D'AUXY; Chevalier, Seigneur de Corteville, Launois, Neufville & Foulant, né & batisé le 6 Février 1726, devenu Comte de Watton, Membre de l'Etat noble du pays & Comté de Hainaut, a épousé, le 22 Mars 1751, *Joseph-Angélique de Romrée*, fille de *Jean*, Baron de Fraypont, & d'*Anne-Cécile-Jacqueline*, Baronne d'*Hillebrandes-de-Haersens*. Leurs enfans sont: — 1. CHARLES-EMMANUEL, qui suit; — 2. PHILIPPE-JOSEPH D'AUXY DE FOULANT, né le 7 Janvier 1754, Membre de l'Etat noble de la Province du Hainaut; — 3. EDOUARD-JEROME-FRANÇOIS-JOSEPH, né le 2 Août 1756; — 4. & MARIE-ANNE-THÉODORE D'AUXY, batisée le 16 Mars 1761.

XX. CHARLES-EMMANUEL D'AUXY DE NEUFVILLE, Chevalier, né le 15 Avril 1752, Membre de l'Etat noble du pays & Comté de Hainaut, Capitaine-Lieutenant au Régiment de Murray, au service de Sa Majesté l'Impératrice Reine de Hongrie, en 1774; retiré du service depuis deux ans, n'est pas encore marié.

Le présent extrait, dressé sur pieces authentiques, telles que contrats de mariage & autres actes, depuis JEAN D'AUXY, IV. du nom, Chevalier de la Toison d'or, &c. qui épousa, 2°. *Félice de Marchand*, inclusive-ment, jusqu'à ce jour, a été rédigé d'après un mémoire fait à Mons, en Hainaut, le 12 Janvier 1774, signé *N. J. Chonglez*, Prêtre, Chapelain Royal; & d'après un certificat, en bonne & due forme, donné à Bruxelles, le 9 Décembre 1778, par *Charles-Jean Beydaele*, Ecuyer, Chevalier de l'Ordre Militaire de Christ, Seigneur de Zittaert, &c. Roi & Héraut d'armes de Sa Majesté l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohême, en ses Pays-Bas & de Bourgogne, sur les preuves & documens qu'il en a examinés. Les armes: *échiqueté d'or & de gueules*.



BALB-BERTON-CRILLON :

B.

BALB-BERTON-CRILLON : nous n'avons donné, sous ce nom ; qu'une notice légère de cette grande & illustre maison, originaire de Quiers, en Piémont, dans le *second volume de notre Dictionnaire de la Noblesse*, & nous nous étions agréablement flattés d'en placer dans ces supplémens, la généalogie complete & détaillée de toutes les branches qu'elle a formées, dont il n'y en a plus que trois qui subsistent; savoir : la premiere, celle des *Balbes*, dans la Ville de Quiers; la seconde, celle des *Balbes-Berton-Sambui*, qui réside à Turin; la troisieme, celle des *Balbes-Berton-Crillon*, qui réside à Avignon: de celle-ci, le chef actuel est M. le Duc de Crillon, qui est au service du Roi d'Espagne, y a obtenu des lettres de naturalité, & a été reçu, sur ses preuves faites, Chevalier de l'Ordre du Roi d'Espagne. Il commande actuellement, en 1781, les troupes d'Espagne, qui sont entrées dans l'Isle Minorque, dont il s'est emparé. Les branches éteintes, sont celles de *Simeoni des Balbes*, depuis peu d'années, dans la personne du Comte de *Rivere*, Ministre Plénipotentiaire du Roi de Sardaigne, à Rome; & dans la personne de la Marquise d'*Ornéa*, dernière de la branche de *Simeoni des Balbes*; celle de la branche de *Berton-Monbel des Balbes*, résidente à Turin, qui s'est éteinte, dans ces derniers temps, par la mort du dernier Comte de *Monbel des Balbes*.

Comme tous les titres honorifiques de cette maison sont à Madrid, & qu'il n'est pas aisé de les faire passer à Paris, on doit penser que M. l'Abbé de *Crillon*, & MM. ses neveux, doivent regretter de ne pas les avoir sous les yeux, pour que nous en puissions donner ici la généalogie.

En effet, la généalogie d'une telle maison ne peut & ne doit guere paroître qu'étayée des pieces authentiques qui la canonise, d'autant plus que ces titres sont pour la plupart consignés dans des Archives les plus respectables, telles que celles du Roi de Sardaigne, celles des Villes d'Asti & de Quiers, ce qui donne plus de poids aux cinq grandes branches de cette famille, ces mêmes titres se trouvent en forme bien probante, quand ils se trouvent ainsi consignés dans des Archives publiques & étrangères à celles de la maison même.

Ajoutons, à ce raisonnement, qu'une maison, comme celle de *Balbe-Berton-Crillon*, étrangere en France, ou du moins, qui s'y est établie en 1745, doit être plus attentive qu'une maison nationale, à ne rien présenter à la critique, & cela, en faisant paroître tous ses titres, de quelque nature qu'ils puissent être, sans extraits, sans lacunes, & dans leur entier.

C'est par des circonstances heureuses & particulieres, que cette maison en doit la conservation à ces *Majorats* & ses *fidei Commis*, à sa substitution, & sur-tout à un esprit de famille, dont les testamens de tous les âges appellent, au défaut des mâles des Testateurs, les enfans mâles de leur maison, à l'exclusion de leurs propres filles, qui doivent profiter de cet avantage peu commun.

Pour ne rien précipiter, cette maison s'est occupée à rassembler tous

ses titres honorifiques, afin de donner une généalogie de ses différentes branches, avec l'époque de leur extinction, & la filiation directe des trois branches, qui seules, existent encore actuellement, deux en Piémont, & l'autre en France.

On connoîtra encore mieux l'importance de ces titres honorifiques, qui sont à Madrid, par le détail rapide que nous en allons faire, & observer qu'indépendamment de leur importance, pour constater l'honorifique de cette maison, ils deviennent bien plus essentiels pour elle encore, afin de prouver que leurs auteurs, contenus dans la généalogie du Sénat, sont intervenus dans les mêmes actes honorifiques, & y jouent même les plus grands rôles.

On en peut juger, de l'importance de ces actes, dont le premier est la destruction de la Ville de Testône, que l'on croit aujourd'hui connue sous le nom de Montcallier, où l'on voit que les habitans se rendirent à la clémence des *Balbes*; *se tradiderunt clementiæ illorum de Balbis 1179, duodecim, Non. Kel. August. Oyerio Boverio Notor. Palatino en Castro Nigro Carii.*

Le second, est un acte passé entre la Noblesse de la Ville de Quiers, d'une part, & les *Balbes*, d'une autre, en présence du Comte d'Acaye, choisi pour arbitre par les Parties. On prétendoit ôter, à la maison des *Balbes*, un des sceaux de la République, sans lequel rien ne pouvoit avoir force de loi; parce que l'on soutenoit que la maison des *Balbes* en avoit abusé: mais on reconnut que ce sceau devoit toujours être dans la maison des *Balbes*, & tenu par un *Balbe*, soit *Berton*, soit *Siméon*; qui *sunt eadem Familiâ & Agnatione Balborum*; on lit, dans cet acte, que ce privilège étoit si ancien dans la maison des *Balbes*, que la mémoire des hommes n'en pouvoit rappeler l'origine: *à tanto tempore citrà cujus initio, in contrarium hominum memoria, non existit 1374 die 1 Martii.*

Le troisieme acte intitulé; *Treguæ Balborum en 1271, D. Ult. Mensis Maii Henrico Scutino Notor. in Cario.* On compte, dans cet acte, cent huit contractans, tous de la maison des *Balbes*. On y distingue trente branches différentes des *Balbes*. Cet acte est essentiel dans tous ces détails.

Un autre acte, de 1542, n'est pas moins intéressant pour la maison des *Balbes*; il est fait au nom de tous les *Balbes*, & au nom *D'EGIDIUS SECUNDUS BERTONUS DE BALBIS*, alors établi à Avignon.

Le détail en seroit trop long; mais il est trop important, pour être omis dans aucune de ces parties; & il suffit de dire ici, que l'on voit dans l'acte de 1179, & dans ce dernier de 1542, que les *Balbes* avoient le droit de prééminence, & de présider toujours au Conseil de la République, c'est-à-dire, un *Balbe*, choisi dans la maison des *Balbes*, ou dans ses branches. *Sicuti per sæcula præterita uti consueverunt illi de Balbis.*

Ce ne sont que par ces titres ci-dessus, qu'on peut appuyer l'antiquité de la race des *Balbes*, ainsi que la tradition constante du pays, qui est, que cette maison descend de *BALBUS*, issu de cette illustre maison *Balbe*, originaire d'Espagne, si connue dans l'*Histoire Romaine*, par les Consuls & les Empereurs qu'elle a donnés à cet Empire. Selon cette même tradition, il vint, à la tête d'une Colonie Romaine, s'établir, dans le fixieme

siècle, dans les Gaules Cypalpines ; entre le Pô & le Tanaro, qui est précisément la véritable position de la Ville de Quiers.

Au reste, si cette tradition peut être assimilée à ces fables célèbres, auxquelles plusieurs grandes maisons rapportent leur origine, au moins faut-il convenir que la suite des actes, la nature des privilèges, & la prééminence des *Balbes*, rendroient la fable de leur maison plus vraisemblable que celles des autres, lesquelles, pour la plupart, sont souvent ridicules.

Il ne faut pas oublier que le Marquis de *Rivere-Simeoni des Balbes* a produit, dans son fameux procès, contre le Marquis d'*Orméa*, premier Ministre du Roi de Sardaigne, au sujet des terres de Pavarole & du Comté de Montac, en Piémont, un acte de l'an 1000, où l'on voit un *SIMEONUS DE BALBIS*, qualifié du titre de *Dominus*; & dans lequel acte, est rapporté un *Henricus Bertonus de Balbis, de Querio*, d'où il résulte, que si les branches de cette maison étoient déjà séparées de leur tige dès l'an 1000, cette séparation se porte au moins vers le neuvième siècle, & ramène, avec bien de la vraisemblance, la maison des *Balbes* à l'origine que la tradition lui donne.

Telle est une notice historique & curieuse, sur l'antiquité de la maison des *Balbes*; que nous devons aux attentions de M. l'Abbé de CRILLON. Nous croyons en devoir faire part au public, en attendant qu'on nous mette en état d'en dresser la généalogie.

Nous ajouterons encore, que cette maison des *Balbes-Balbe*, & ses branches, sont une des sept familles d'*Albergue*, Fondatrice de la Ville & République de Quiers. Les *Balbes* des différentes branches ont toujours rempli les premières charges de la République, comme celles de Consul, Podestat, Sages de la guerre, Recteur du peuple, &c. conjointement avec les six autres familles d'*Albergue*. Parmi les Sages de la guerre. Il y avoit toujours un *Balbe*; & des cinq sceaux de la République, il y en avoit toujours un aux mains d'un des *Balbes*. Voyez ci-après, à l'article de BROGLIE, où nous parlerons plus amplement de l'ancienneté de la Ville & République de Quiers, des sept familles Fondatrices, & de leurs privilèges sur les nobles de non *Albergue*.

Il nous reste à dire & à répéter encore ici, ce que nous avons déjà dit à-peu-près sur ceux de ce nom, qui se sont distingués, & qui se distinguent dans la branche de *Crillon*. Le Duc de CRILLON, Capitaine-Général des armées d'Espagne, & Lieutenant-Général des armées de France, possède aujourd'hui le Majorat. Feu FRANÇOIS-BALB-BERTON DE CRILLON, Archevêque de Vienne, l'a possédé; ensuite le Comte BALB-BERTON DE CRILLON, son frère; après lui, BALBIS-BERTON DE SAMBUI, Chevalier de l'Annonciade, & Général des armées du Roi de Sardaigne.

Toutes les branches de la maison de BALBIS-BERTON, ont conservé, dans tous les temps, une grande union entr'elles. Ce fut pour la perpétuer, que, dans le commencement du treizième siècle, JEAN BALBIS-BERTON, qualifié alors de *Nobilis & Potens vir*, fonda le Majorat, dont les fonds, diminués par les guerres d'Italie, furent réparés par BIENVENU BERTON, Comte de MONBEL, en 1443; ce Majorat doit être possédé par le plus âgé de la maison, & passe indifféremment de l'une à l'autre

franche. L'acte de création se trouve à Gênes, dans la Banque de Saint-Georges, sur laquelle les fonds sont établis. Voici à présent l'état actuel de la branche de CRILLON, à laquelle nous nous bornerons, n'ayant pas ceux des deux autres branches, subsistantes à Turin & à Quiers.

FRANÇOIS-FELIX, Duc de CRILLON, qui suit, a eu pour freres & sœurs : — 1. DOMINIQUE-LAURENT, mort Evêque de Glandeve; — 2. JEAN-LOUIS, Archevêque & Primat de Narbonne, Prélat-Commandeur de l'Ordre du St.-Esprit, Abbé Commandataire de l'Abbaye de Chaulieu, &c. mort à Avignon, le 15 Mars 1751, âgé de soixante-sept ans; — 3. SUZANNE, mariée au Marquis de *Monteil-Corsac*; — 4. FRANÇOISE, Religieuse à Avignon; — 5. & CATHERINE, Abbesse de Villiers.

FRANÇOIS-FELIX, Duc de CRILLON, mort depuis plusieurs années, avoit épousé, en 1715, *Marie-Françoise-Fabri de Moncault*, fille de *Louis*, Comte de *Moncault*, Lieutenant-Général, & Gouverneur de la Citadelle de Briançon, dont : — 1. LOUIS, qui suit; — 2. PONS, Ecclésiastique, mort depuis plusieurs années; — 3. LOUIS-SÉBASTIEN, Chevalier de Malte, Abbé de St.-Thiberi, Maréchal de Camp; — 4. LOUIS-ATHANASE, ancien Agent du Clergé de France, & Abbé-Commandataire de plusieurs Abbayes Royales; — 5. VIRGINIE, mariée, en 1742, avec le Comte de *Branças*, *Henri-César-Raymont-Hiacinthe*, de la branche de Villeneuve, dit le Baron de *Lascours*. Elle étoit veuve de *N.... Thomas*, Seigneur de Millaud; — 6. & EMILIE, Carmelite à Avignon.

LOUIS BALB-BERTON, Duc de CRILLON, Lieutenant-Général des armées du Roi, aujourd'hui au service du Roi d'Espagne, & Capitaine-Général de ses armées, marié, en premières noces, à *Marie-Françoise-Elisabeth Couvé*, le 8 Mars 1743, & a pour enfans : — 1. LOUIS-ALEXANDRE-PIERRE-NOLASQUE, né en Décembre 1744, appelé le *Marquis de Crillon*, ancien Colonel dans les Grenadiers de France, en 1767; Capitaine de Dragons, en 1768; aujourd'hui Brigadier & Colonel du Régiment d'Aquitaine, marié, 1^o. à Demoiselle de *la Briffe*, morte sans postérité; & 2^o. à Demoiselle de *Valois de Murzay*, décédée, de laquelle il a eu une fille, vivante en 1782; — 2. & DOROTHÉE, né en 1748, dit le Comte de CRILLON, marié à Demoiselle de *Carbon*, de laquelle il a un garçon & une fille, existans en 1782.

Le Duc de CRILLON a épousé, en secondes noces, en Août 1764, *Florence-Radegonde-Louise-Eléonore-Julie-Bruneau la Rabattelliere*, morte sans postérité; & en troisièmes noces, il a épousé Dlle. *Athanasie-Roman-Guzman-Espinosa de Los Monteras*, dont : LOUIS-ANTOINE-FR.-DE-PAULE, né en 1775; & MARIE-THÉRESE-VIRGINIE-FRANÇ-DE-PAULE, née en 1771.

Cette branche s'est alliée, depuis qu'elle est à Avignon, avec les maisons de *Seystre-Caumont*, de *Ris-d'Arragon*, *Joyeuse*, *Galéan*, *Cavaillon*, *Baronnellie*, *Grillet*, *Brissac*, *Villeneuve*, & *Simiane*; le brave CRILLON, si célèbre sous les regnes de HENRI III & d'HENRI IV, sorti de cette branche de CRILLON, nommé LOUIS, fait Chevalier de Malte, en 1560; Chevalier des Ordres du Roi, en 1585; Lieutenant-Colonel de l'Infanterie Française, charge créée en sa faveur, pour contre-balancer la trop grande autorité du Duc d'EPERNON, & supprimée à sa mort; Gouverneur

de Boulogne & du Boulonnois, de Toulon, & de Tours; mourut le 11 Décembre 1615. Voyez son éloge, dans le nobiliaire d'Avignon, par l'Abbé de *Pitoncort*, & par celui de l'Abbé *Reglſy*. Un PIERRE DE CRILLON, de la même branche, fut tué en parant, de son corps, un coup de pertuisanne, porté au Roi HENRI III, sur le Pont de Tours.

FRANÇOIS-PHILIPPE DE CRILLON, Bailli de Malte à l'âge de 30 ans, commandoit l'Armée du Pape, URBAIN VIII, mourut à Frejus, empoisonné avec ses Domestiques, en retournant à la Cour de France, où il étoit appelé, pour être Capitaine des Gardes du Corps. Cette branche a enfin donné quatre Chevaliers de l'Ordre du Roi, avant la création de l'Ordre du St.-Esprit; un Chevalier à la création de cet Ordre; &, sous LOUIS XV, l'Archevêque de Narbonne, Commandeur des Ordres du Roi; des Ambassadeurs; des Gouverneurs; des Commandans de Province; plusieurs Baillis de Malte, & plusieurs Prélats. Les armes: *d'or à cinq cottices d'azur*.

Il y a des *Balbis* de Gênes, qui, quoique très-nobles, ne sont pas les mêmes que les BALBIS de Piémont; mais il n'en est pas de même de ceux de Venise, que l'on croit être issus des BALBIS de Piémont.

Outre la notice que nous venons de donner, au défaut de la généalogie entière, dont il n'a pas été possible à M. l'Abbé de CRILLON, pour le présent, de nous fournir un mémoire détaillé, par la raison alléguée ci-dessus; pour l'histoire & l'origine de cette maison, on peut consulter celle du brave CRILLON, par Mademoiselle de Luffan, & le Dictionnaire des Gaules, *tome II*, en chiffres romains, au mot CRILLON, où l'on trouve une généalogie de cette maison, telle qu'elle a été prouvée devant le Sénat de Turin, en 1753.

BLANC (DE): famille d'ancienne extraction noble, de la Province de Dauphiné, originaire du Vivarais, établie dans celle du Maine. Les jugemens de maintenue de noblesse, qui ont été rendus par divers Commissaires de nos Rois, en faveur de plusieurs du nom de BLANC, justifient son antiquité, ainsi que tous les titres qu'ils ont produits en différentes occasions. Ces titres remontent cette famille jusqu'en 1300, & l'on y trouve une réception de *Chevalier de St.-Jean de Jérusalem*, & une Enquête de Noblesse, faite, le 11 Juin 1634, par *Jacques Blochet*, Seigneur de *Bregneux*, Lieutenant-Principal de la Ville de Saint-Etienne de Furan, à la requête de noble PHILIBERT DE BLANC, Ecuyer, qui atteste que les Catholiques étoient en guerre avec ceux de la Religion prétendue Réformée; dans une affaire, où commandoit le Seigneur de St.-Vidal; les Huguenots, tenant & occupant la Ville de . . . furent assiégés avec tant de bravoure & de courage par les Catholiques, qu'après plusieurs reprises & attaques, ils emportèrent la place. Les assiégés, pour se soustraire à la poursuite de l'ennemi, sortirent promptement; & trouverent, dans leur fuite précipitée, une maison forte (ce sont les propres termes de l'Enquête) appartenant à noble JEAN LE BLANC, Ecuyer, qu'il jugerent, au premier coup d'œil, propre à leur servir de retraite pendant quelques instans; & se trouvant suivis de très-près par un détachement de Catholiques, s'y réfugièrent en toute diligence, pour se mettre à l'abri de la poursuite de cette troupe, qui, déjà fatiguée, les y attaqua, sans pouvoir les contraindre d'en sortir.

Le Général de St.-Vidal, instruit par le Commandant de son détachement, de l'asyle qu'ils avoient choisi, ainsi que de leur résistance, se disposa de les y aller attaquer dès le lendemain matin : mais les ennemis, avertis de son projet, ne jugerent pas à propos de l'attendre, & ayant fait sur le champ leurs dispositions, ils en partirent dans la nuit même, après avoir pillé & incendié la maison qui leur avoit servi de retraite.

Le Général de Saint-Vidal, victorieux après cette fuite, se retira dans la Ville, & JEAN DE BLANC eut la douleur de voir sa maison pillée & réduite en cendres, tous ses meubles, & la majeure partie de ses papiers ; lui & sa famille s'échappèrent, avec peine, du milieu des flammes. Il étoit alors *Conseiller du Roi*, & *Juge-Royal du haut & bas Vivarais*.

Cet incendie empêche cette famille de ne remonter plus haut ces preuves de noblesse, qu'à la première époque qu'on vient de citer : on doit cependant présumer que le Juge-Royal d'une Province entière, devoit être le Chef actuel, & le descendant d'une famille recommandable & distinguée. Elle a été connue en différens temps, 1^o. sous le nom de LE BLANC ; 2^o. sous celui de LE BLANC DE CONNEVILLE ; ensuite sous celui de DU BLANC & DE BLANC DE MAZEAUX ; puis sous celui de DE BLANC DE CHAPTEUIL, & de DU BLANC DE CHAPTEUIL ; & encore sous celui de DE BLANC PRUNIER ; & enfin aujourd'hui, elle est connue sous celui de DE BLANC DE SIMIANE, par une substitution & une clause expresse, que fit mettre noble ALPHONSE DE SIMIANE, Baron de *Maucunne*, dernier de sa branche, connue, sous le nom de *la Coste*, dans le contrat de mariage de MARIE-ANTOINETTE DE SIMIANE, sa fille, qu'il donna en mariage à noble JEAN-PHILIPPE DE BLANC PRUNIER, Écuyer, sous la charge expresse par lui, de faire porter son nom & ses armes, accolés aux siennes, à son premier enfant mâle ; & en cas de mort du premier, au second mâle, & ainsi successivement, sans pouvoir s'en dispenser par quelque raison que ce pût être.

Dans l'Enquête dont nous avons parlé, la noblesse de cette famille fut alors authentiquement prouvée, & continue bonne & ancienne.

I. PIERRE DU BLANC, qui vivoit dans le treizième siècle, est le premier connu de cette famille, laissa, pour fils & successeur :

II. JEAN DU BLANC, Conseiller du Roi, Juge-Royal du haut & bas Vivarais, Seigneur de Mazeaux, qui est qualifié, dans son contrat de mariage, avec *Elisabeth d'Heure*, de noble Écuyer, & fils de PIERRE DU BLANC, Damoiseau, en a eu : ANTOINE, qui suit :

III. ANTOINE DE BLANC, Seigneur des Mazeaux, Écuyer, prit très-jeune le parti des armes, fut employé, en qualité de Capitaine, sous le Règne du Roi CHARLES VII, & fut du nombre des Gentilshommes, qui défendirent le *Mont-Saint-Michel*, contre l'incursion des Anglois, & se trouva à la *Journée des Harengs*, & épousa noble *Georgette de Champanere*, de laquelle il eut : — 1. CLAUDE, qui suit ; — 2. & BERTRAND, tué à ladite *Journée des Harengs*.

IV. CLAUDE DE BLANC, Seigneur des Mazeaux, s'attacha si particulièrement au service de CHARLES VII, que ce Prince lui donna le com-

mandement d'une Compagnie de deux cens hommes de pied, à la tête de laquelle il se distingua dans plus d'une occasion, notamment à la Journée où les Anglois furent chassés de la Normandie, après avoir été battus & défaits par la *Pucelle d'Orléans*; il servit aussi sous LOUIS XII, avec la même distinction, & il avoit épousé, par contrat, passé en latin, le 7 Septembre 1468, devant *Pradery*, Notaire Royal, Demoiselle *Béatrix Dìmandrigoule*, dont il eut: — ANDRÉ, qui suit:

V. ANDRÉ DE BLANC, Seigneur des Mazeaux & de Blanc, en Vivarais, institué héritier universel, par le testament de son pere, du premier Février 1540, passé par *Blondeau*, Notaire Royal, au Diocèse du Puy, servit sous le Regne de LOUIS XII, FRANÇOIS I, & d'HENRI II; il donna des preuves de valeur à la bataille de *Séminare*, où les troupes de LOUIS XII, commandées par d'*Aubigny*, furent défaites par les Espagnols: il se trouva aussi à la Journée d'*Aignadel*, où les Vénitiens furent défaits par les troupes de LOUIS XII; il eut de sa femme, dont le nom est ignoré: JEAN, qui suit:

VI. JEAN DE BLANC, I. du nom, qualifié noble Ecuyer, Seigneur des Mazeaux, & fils de noble ANDRÉ, dans son contrat de mariage avec Demoiselle *du Fournier*, Dame *Dumas*, occupa la charge de son quatrieme aïeul, & fut Juge-Royal du haut & bas Limosin; de son mariage, nâquit: ALPHONSE, qui suit:

VII. ALPHONSE DE BLANC, Ecuyer, Seigneur des Mazeaux, ainsi qualifié, dans son contrat de mariage, avec Demoiselle *Isabeau de l'Estrade*, fille légitime de feu noble *Gabriel de l'Estrade*, passé au Bailliage de St-Marcellin, en Dauphiné, le 17 Juillet 1682, & reçu par *Dupuy*, Notaire Royal, servit sous CHARLES IX, & étoit du nombre des combattans à la bataille de *Jarnac*, que le *Duc d'Ahjou* gagna sur les *Huguenots*. Il continua ses services sous le Regne du même Prince, nommé HENRI III, & il eut, de son mariage: — 1. LOUIS, qui suit; — 2. & 3. JEAN & DANIEL; — 4. & JUDITH, morte sans postérité.

VIII. LOUIS DE BLANC DE CHAPTEUIL, Chevalier, Seigneur de la Garde *Dumas*, Gentilhomme de la Maison & Chambre du Roi, Ecuyer ordinaire de Sa Majesté LOUIS XIII, Mestre-de-Camp, employé dans les armées; eut commission, en 1612, du *Duc de Nemours*, de lever trois cens Arquebusiers à cheval, dont il eut le commandement; en 1617, le Prince de Piémont le mit à la tête d'une Compagnie franche, par brevet de la même année; en 1628, il fut fait Ecuyer ordinaire du Roi; en 1629, au Camp de Nice, Capitaine au Régiment d'*Estissac*; en 1631, Gentilhomme de la Chambre du Roi, & la même année, Mestre-de-Camp, entretenu dans les armées de Sa Majesté; en 1633, Aide-de-Camp Général des armées; en 1635, Inspecteur-Général de celle qui étoit dans la Principauté de Montbelliard. Il fut envoyé, par Sa Majesté LOUIS XIII, avec le titre d'*Ambassadeur*, pour des négociations importantes, en Angleterre, en Suede, en Dannemark, en Savoie, en Pologne, en Allemagne, chez les Ducs de Saxe & de Wirtemberg, chez le Duc de Transilvanie, & enfin, chez l'Electeur de Trêves.

Le Roi, pour ajouter à ces différentes récompenses que lui méritèrent ses services, le nomma Chevalier de St.-Michel, & Maréchal-de-Camp; lui fit don du produit de tous les fossés & remparts des Villes fortifiées par les Rebelles de la Religion prétendue réformée, dans toute l'étendue de la haute & basse Guienne, haut & bas Languedoc, & Comté de Foix, qu'il afferma, par acte public, au sieur *Miral de la Verne*, à la charge par lui de faire, à ses frais & dépens, le recouvrement du produit dudit don, fait, par Sa Majesté, audit Seigneur BLANC DE LA GARDE, & de lui remettre, sans aucun frais ni diminution quelconque, les deux tiers dudit produit. Il épousa, en 1642, Demoiselle *Catherine de Piccon*, fille naturelle & légitime de noble *Pierre de Piccon*, Seigneur de Monchaux, & de Dame *Anne de Brunier de Larnage*; de cette alliance, vinrent : — 1. RAYMOND, qui suit; — 2. & MARIE-MADELEINE.

IX. RAYMOND DE BLANC DE PRUNIER, Chevalier, ancien Capitaine de Dragons, eut, dans sa jeunesse, une affaire malheureuse, qui l'obligea de passer en Pays étrangers, où il resta expatrié pendant plusieurs années : de retour dans son pays, il eut la jouissance des biens de ses père & mère; & épousa, en 1696, Demoiselle *Justine de Bouran*, fille de feu Messire *François de Bouran*, Ecuyer, & Dame *Julienne de la Balme*, par contrat, passé devant *Bayle*, Notaire Royal à Elphinal, dans lequel mariage, il est qualifié ancien Capitaine de Dragons, fils de LOUIS DE BLANC, Baron de Chateuil, Chevalier, Seigneur de Garde Dumas; de ce mariage, est sorti :

X. JEAN-PHILIPPE DE BLANC DE PRUNIER, Mousquetaire de la Garde du Roi, qui s'est marié, par contrat passé, le 24 Décembre 1722, devant *Saunier*, Notaire Royal, avec *Marie-Antoinette de Simiane*, fille naturelle, légitime & unique de noble *Alphonse de Simiane*, Chevalier, Baron de Maucunne, dernier de sa branche, & de *Marie Balnau de Salaine*: à l'exemple de ses ancêtres, il servit le Roi très-jeune; passa Cornette au Régiment de Cavalerie de Brissac, par brevet, expédié en 1734; obtint, en 1736, une pension de 300 liv. sur le trésor royal, en considération de trois blessures qu'il reçut à la bataille de Gouastalla, en Italie, le 19 Août 1734, dont une lui emporta l'oreille gauche, & une autre, qu'il reçut à la même affaire, l'estropia, d'un coup de feu, au bras du même côté : pour le récompenser de la bravoure avec laquelle il se comporta, sous les yeux de feu M. le Maréchal de Brissac, alors Sous-Colonel, qui en rendit compte au Roi, il eut la promesse d'une Compagnie de Cavalerie, & en obtint une, à la création des Compagnies des Chevaux-Légers, de nouvelle levée, laquelle fut incorporée, dans la suite, dans le Régiment d'*Heudicourt*, Cavalerie. En 1745, il obtint la Croix de Saint-Louis; en 1761, il fut nommé Lieutenant-Colonel du Régiment de *Toussain*, Cavalerie; il mourut, en 1763, au service du Roi, après avoir servi pendant quarante ans. Il fit toutes les Campagnes d'Italie, celles de Flandres, & celles d'Allemagne; se trouva à la bataille de *Gouastalla*, où il fut si maltraité; au passage de *Secchi*, au siège de *Philisbourg*, à celui de *Mastricht*, à la bataille de *Lawfeld*, à celle d'*Ettingue*; à la descente des Anglois à l'*Orient*; aux batailles de *Crevel*, de *Fribourg*, & à celle de *Minden*, où il commandoit

Un détachement des Carabiniers de M. le Maréchal Duc de Broglie. Il avoit acheté la terre & Seigneurie de Connespanet & la Morandiere, située dans la Province du Maine. De son mariage naquirent: — 1. JEAN-PHILIPPE DE BLANC, mort au service du Roi, étant Cornette au Régiment de *Lenoncourt*, & Aide-de-Camp du feu le Maréchal de Brissac, alors Lieutenant-Général des armées du Roi; — 2. PIERRE ALPHONSE, qui suit; — 3. & MARIE-URSULE, mariée, en 1770, avec *Charles-Louis d'Acifas*, Chevalier, Seigneur de la Broquiere, en partie, d'Alex & à Aubonne, Chevalier de St.-Louis, & Colonel à la suite de l'Infanterie.

XI. PIERRE-ALPHONSE DE BLANC DE SIMIANE, Chevalier, Seigneur de Connespanet & la Morandiere, Rouesse & autres lieux, seul fils restant du mariage de JEAN-PHILIPPE DE BLANC, avec *Marie-AitoINETTE de Simiane*, dernier de la branche de la Coste, chargé, par son grand-père maternel, *Aphonse, Baron de Simiane*, de joindre à ses noms & armes, ceux de *Simiane*, suivant le contrat de mariage de ses pere & mere, épousa, le 20 Mars 1765, Demoiselle *Thérese-Adélaïde de Claverie*, fille naturelle & légitime de Messire *Henri de Claverie*, Ecuyer, Chef du Bureau des fonds de la Guerre, Introduceur des Ambassadeurs de Monseigneur LE COMTE D'ARTOIS, & de Dame *Genevieve de la Roche*. Il est entré au service en 1757, en qualité de *Volontaire*, dans la Compagnie de son pere, où il est resté jusqu'en 1759. A cette époque, il fut nommé Cornette au Régiment de Cavalerie de *Touffain*; obtint, le 7 Mars 1765, une pension de 600 liv. sur l'extraordinaire des Guerres, (aujourd'hui sur le trésor royal) en considération des services de son pere; & dans la lettre que lui adressa à cet égard, de la part du Roi, M. le Duc de Choiseul, alors Ministre de la Guerre & des Affaires Etrangères, pour lui faire part de la grace que Sa Majesté lui accordoit; il lui enjoit, de sa part, que son intention est qu'il reste attaché à son service, & que, sur le compte qui lui a été rendu par ses Chefs, satisfait de son zèle & de son exactitude, il lui destine la premiere Compagnie de Cavalerie vacante. Le 25 Avril 1765, il fut nommé Capitaine-Commandant au Régiment d'*Ethérasie*; le 28 Juillet 1769, il eut une lettre de passe pour être Capitaine, attaché à la suite de la Cavalerie, avec 600 liv. d'appointement; en 1767, il avoit été pourvu du Gouvernement de *la Ferté-Bernard*, & il prêta serment de fidélité entre les mains du Roi, qui lui accorda la survivance de la Majorité du Mans, le 23 Mars 1770; en 1772, il a été nommé Lieutenant-Colonel du Régiment Provincial du Mans; & ce même Régiment ayant été réformé sous le ministère du Comte de Saint Germain, & recréé, sous une autre composition, par M. le Prince de Montbarray, Ministre de la Guerre, au mois de Mai 1778; il lui donna le commandement du Bataillon de la garnison du Maine. Il avoit reçu, au mois de Février de la même année, la Croix de l'Ordre Royal & Militaire de St.-Louis. De son mariage, sont sortis: — 1. PIERRE-CHARLES, né le 19 Septembre 1769; — 2. THÉRESE-HENRIETTE-ADÉLAÏDE, née le 24 Décembre 1765, morte en bas-âge; — 3. HORTENCE-ADÉLAÏDE, née le 31 Juillet 1767; — 4. & PAULINE-MADELEINE, née le 5 Avril 1777.

Tom. XIII.

X

Les armes : *écartelées d'argent & d'azur en sautoir* ; devise : *tout vient à point* : les armes de la maison de *Simiane*, qui doivent y être accolées, sont *d'or, semées de fleurs de lis, & de tours d'azur* ; pour devise : *Sustentant lilia turres*. Généalogie dressée sur les titres originaux, vérifiés par M. le Baron de *Bruyere-St.-Michel*, Chevalier de St.-Louis, Lieutenant de MM. les Maréchaux de France, & Syndic de la Noblesse à Crest, en bas Dauphiné, & par nous, Auteur dudit ouvrage.

BOSREDON, ou BOSREDONT : maison illustre par son ancienneté, ses alliances & ses services, originaire d'Auvergne, dont le nom est écrit dans les titres BOSREDON, BOUSREDON & BOSREDONT, & dans les actes latins *Boscorotondo*. Elle a donné un grand nombre de Chevaliers à l'Ordre de St.-Jean de Jérusalem, depuis son établissement, & subsiste en trois branches, deux en Auvergne, & la troisième à Moissac, en Quercy. Le Chef de la première est le Comte de BOSREDONT DE LIGNY, qui a plusieurs frères ; celui de la seconde, le Marquis de BOSREDONT ; & celui de la troisième, le Baron de BOSREDON DE LACOURT. Cette maison remonte, par titres, à GERAUD, qui suit, le plus ancien dont on ait connoissance.

I. GERAUD DE BOSREDON, Chevalier, vivant en 1313, habitoit le Château fort de Bosredon, situé sur le sommet d'une montagne escarpée, du même nom, près de Riom, en Auvergne ; & ce Château fut détruit en 1390. Il fut témoin à une donation faite, en 1313, par GERAUD DAGBERT DE BOSREDON (ainsi nommé dans le titre pour DAGOBERT) à BEAU, frère de BOSREDON, son neveu, du pré de Chalus ; & il eut pour enfans : — 1. GERAUD, qui suit ; — 2. & BERNARD, tige de la branche établie à Moissac, en Quercy, rapportée ci-après.

II. GERAUD DE BOSREDON, II. du nom, Chevalier, est dit fils d'autre GERAUD, dans un acte de vente, faite, en 1376, par GERAUD DAGOBERT DE BOSREDON. Il eut pour fils :

III. GERAUD DE BOSREDON, III. du nom, Chevalier, qui fit bâtir, en 1390, à Volvié, le Château de Bosredon, qui subsiste encore aujourd'hui. Il épousa une Demoiselle de *Chauvigny*, dont vinrent : — 1. HUGUES, qui suit ; — 2. LOUIS DE BOSREDON, Chevalier, Sénéchal du Berri, Grand-Maître de France, qui fit, en 1408, l'acquisition de la Ville & Baronnie d'Hermant, en Auvergne, de laquelle relevoient trois à quatre cens Gentilshommes des plus qualifiés de cette Province. Il se distingua beaucoup au siège de Paris, soutint vaillamment celui de la Ville d'Erampes, sauva, à la bataille d'Azincourt, en 1415, les débris de l'armée, avec l'aile qu'il commandoit, par sa belle retraite, en faisant l'arrière-garde. *Le Laboureur*, & les anciens Auteurs de l'histoire de CHARLES VI, en font mention, sous le nom de BOSREDON, BOURDON, BOUSREDON, BOSCOROTONDO, en latin, & BOIVON, selon l'Abbé de Vertot. On ne lui connoît point de postérité ; — 3 & 4. PIERRE & PHILIBERT, morts jeunes.

IV. HUGUES DE BOSREDON, Chevalier, Seigneur, Baron d'Hermant, Conseiller, Chambellan du Roi, hérita des biens de son frère, reprit, sur

les Anglois la Ville d'Hermant, dont ils s'étoient emparés, & épousa une Demoiselle de la maison de *Scoraille*, dont : — 1. GUILLAUME, qui suit ; — 2. JEAN, Chevalier, Chambellan du Roi, Sénéchal de l'Écoute & d'Armagnac, Capitaine de Montigny, qui eut du Roi une pension annuelle de 1000 livres, avec la Seigneurie de Châtillon-sur-Indre, & mourut sans enfans ; — 3. PIERRE, Chevalier de Rhodes, député de son Ordre en France, pour annoncer à *Jacques de Milly*, son oncle maternel, son élection à la Grande-Maîtrise. Ce Grand-Maître lui donna, ainsi qu'à GEORGES DE BOSREDON, son frere, plusieurs Commanderies de grace, parce qu'ils étoient ses neveux. Les bulles en existent dans les Archives du Château de Bosfredon, & détruisent toute équivoque sur le nom de *Boscorotondo*, rendu en françois par le mot BOIVON, dans l'*Histoire de Malte*, par l'Abbé de Vertot, tome III, page 1. Ce PIERRE DE BOSREDON, devint Grand-Prieur de Champagne ; — 4. GEORGES, aussi Chevalier de Rhodes, puis Maître-d'Hôtel du Grand-Maître, son oncle, qui lui donna plusieurs Commanderies; il mourut jeune; — 5. ANTOINE, Abbé de Morimont, Grand d'Espagne, qui fut fort estimé dans son Ordre; — 6. ANNE, mariée dans la maison de *Levis*; — 7. & Catherine, mariée dans celle de *Beaublac*.

V. GUILLAUME DE BOSREDON, Chevalier, Baron d'Hermant, Conseiller, Chambellan du Roi, épousa *Isabelle de Foix*, & en eut :

VI. JEAN DE BOSREDON, I. du nom, Chevalier, Baron d'Hermant; qualifié *haut & puissant Seigneur*, dans son contrat de mariage, du 15 Janvier 1513, avec *Louise de Chastlus*, fille de *Jean de Chastlus*, Seigneur du Puy-St.-Gulmier, de laquelle vinrent : — 1. LOUIS, qui suit ; — 2. & ANTOINE, tige de la branche des Seigneurs du Puy-St.-Gulmier & de Villevaleix, rapportée ci-après.

VII. LOUIS DE BOSREDON, qualifié *noble & puissant Seigneur*, Chevalier, Seigneur des Salles & d'Hermant, transigea avec ANTOINE, son frere puiné, par acte du 24 Novembre 1549 (énoncé dans l'Arrêt de la Cour des Aides de Clermont-Ferrand, du 13 Mars 1659, dont il fera parlé ci-après) & acquit, par acte, du 7 Juin 1556, la terre de l'Esclause, de *Gilbert de Biencourt*, Ecuyer, Seigneur du Noyer, de Boisgenest, &c. second fils d'*Armand de Biencourt*, Ecuyer, & d'*Anne du Peiroux*. Il avoit épousé, le 28 Janvier 1547, *Jeanne d'Aubuffon*, fille de *Jacques d'Aubuffon*, Seigneur de Banffon, & d'*Antoinette de Langeac*, dont, entr'autres enfans : — 1. FRANÇOIS, qui suit ; — 2. & CHARLES, mentionné après la postérité de son aîné.

VIII. FRANÇOIS DE BOSREDON, Ecuyer, Seigneur de la Breuille, épousa, le 23 Mai 1574, *Jeanne de Saint-Julien*, de laquelle il eut,

IX. JEAN DE BOSREDON, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Breuille & des Sales, marié, le 28 Avril 1602, à *Madeleine de Calvimont*, fille de *Jean de Calvimont*, Seigneur de Saint-Martial, & de *Madeleine de Montagnac*. De leur alliance vint :

X. GUILLAUME DE BOSREDON, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Breuille, de Saint-Marc & des Sales, maintenu dans sa noblesse, par Arrêt

de la Cour des Aides de Clermont-Ferrand, du 13 Mars 1659, rendu sur la production de ses titres, depuis JEAN DE BOSREDON, Chevalier, Baron d'Hermant, son trisaïeul. Il avoit épousé, le 11 Février 1641, *Helene-Robert de Lignerac*, fille de *Jacques Robert de Lignerac*, Seigneur de la Muse. Nous ignorons, faute de mémoire, s'il en eut postérité.

Seigneurs de L'ESCLAUSE, MARTINENCHE & DU CHATELET, en Auvergne.

VIII. CHARLES DE BOSREDON, Ecuyer, fils puîné de LOUIS, & de *Jeanne d'Aubuffon*, fut Seigneur de l'Esclause & de Martinenche, par la donation que lui en fit, le 26 Mai 1574, LOUIS DE BOSREDON, son pere, Chevalier, Seigneur des Sales & d'Hermant. De sa femme, dont le nom est ignoré, il eut :

IX. N.... DE BOSREDON, Ecuyer, Seigneur de l'Esclause & de Martinenche, qui eut de sa femme, dont le nom est pareillement ignoré :

X. JOSEPH DE BOSREDON, Ecuyer, Seigneur du Châtelet, marié à *Françoise de la Rochette*, de laquelle vint :

XI. GABRIEL DE BOSREDON, Ecuyer, Seigneur du Châtelet, qui résidoit en la Paroisse de St.-Avit, Diocèse de Clermont, en Auvergne, Election & Généralité de Riom. Il épousa, le 11 Août 1685, *Gilberte du Plantadis*, fille de *Claude-Gilbert du Plantadis*, Ecuyer, Seigneur de la Vernede, & de *Jeanne Guillouet*. De ce mariage font issus : — 1. JACQUES DE BOSREDON, Prêtre ; — 2. ANNE-CLAIRE, reçue à St.-Cyr, où elle s'est faite Religieuse ; — 3. LOUISE, aussi reçue en ladite Maison Royale de St.-Cyr, mariée ensuite, le premier Août 1719, à JEROME-MARIEN DE BOSREDON, son cousin, Ecuyer, Seigneur de Vieux-Voisin & du Luc, fils de JEAN, & de *Diane-Françoise de Chauffecourte*, dont il fera parlé dans la branche suivante ; — 4 & 5. JEANNE & MARIE DE BOSREDON, qui ont aussi été reçues à Saint-Cyr.

Branche des Seigneurs du PUY-ST.-GULMIER, de VILLEVALEIX, VIEUX-VOISIN, &c.

VII. ANTOINE DE BOSREDON, qualifié, noble & puissant Seigneur, Chevalier, Seigneur du Puy-St.-Gulmier & de Villevaleix, fils puîné de JEAN, I. du nom, Chevalier, Baron d'Hermant, & de *Louise de Chastus*, tranfigea, avec LOUIS DE BOSREDON, son frere aîné, le 24 Novembre 1549, & épousa *Jeanne de Rochefort*, dont :

VIII. MATHELIN DE BOSREDON, qualifié comme son pere, noble & puissant Seigneur, Chevalier, Seigneur du Puy-St.-Gulmier, marié, le 4 Mai 1574, à *Antoinette de Murat*, fille de *Tristan de Murat*, Ecuyer, Seigneur de Rochemauve, de laquelle il eut :

IX. JEAN-MATTELIN DE BOSREDON, Ecuyer, Seigneur du Puy-St.-Gulmier & de Villevaleix, qui épousa, le 7 Janvier 1601, *Marguerite le Groin*, Dame de St.-Avit, & fille de *Claude le Groin*, sieur de St.-Avit, & d'*Anne de Charlus*, dont :

X. GABRIEL DE BOSREDON, Ecuyer, Seigneur de Menou, de Combrailles, de Vastange & de Vieux-Voisin, qui épousa, le 21 Juin 1644,

Françoise de St.-Phale, fille de *Claude de St.-Phale*, Ecuyer, Seigneur de St.-Martin d'Ordon, & d'*Eléonore de Grivel-de-Grossove*. Il en eut :

XI. JEAN DE BOSREDON, Ecuyer, Seigneur de Vieux-Voifin, terre, mouvante du Comté d'Auvergne, dont il fit hommage au Roi, en son Bureau des Finances & du Domaine à Riom, le 29 Décembre 1683. Il épousa, le 10 Février 1684, *Diane-Françoise de Chauffecourte*, fille de *Charles de Chauffecourte*, Ecuyer, Seigneur de Cherdant, & de *Diane Madeleine de Salers*, dont : — JEROME-MARIEN, qui suit ; — & JEAN-FRANÇOIS DE BOSREDON, reçu Chevalier de Malte au grand Prieuré d'Auvergne, le 6 Décembre 1715.

XII. JEROME-MARIEN DE BOSREDON, Ecuyer, Seigneur de Vieux-Voifin & Duluc, en la paroisse de Mérinchal, Diocèse de Clermont, en Auvergne, épousa, le premier Août 1719, LOUISE DE BOSREDON, sa cousine, fille de GABRIEL DE BOSREDON, Ecuyer, Seigneur du Châtelet, & de *Gilberte du Plantadis*. De ce mariage, il a eu, entr'autres enfans : FRANÇOISE DE BOSREDON DE VIEUX-VOISIN, née le 9 Septembre 1722, reçue à St.-Cyr, le 8 Février 1732, sur les preuves de sa Noblesse, remontantes à ANTOINE DE BOSREDON, Seigneur du Puy-St.-Gulmier & de Villevaleix, son cinquième aïeul.

L'une de ces branches aînées (dont nous ignorons l'état actuel, faute de mémoire) subsiste dans M. le Comte de BOSREDONT DE LIGNY, Capitaine de Grenadiers, au Régiment de Chartres, depuis 1777, qui a plusieurs freres ; & dans M. le Marquis de BOSREDONT, cousin issu de germain des précédens (aujourd'hui chef de la seconde branche) Chevalier de St.-Louis, & Sous-Lieutenant des Gardes du Corps du Roi, Compagnie de Luxembourg. Il a obtenu du Grand-Maitre de Malte, en 1777, en considération du grand nombre de Chevaliers de son nom, qui sont actuellement dans cet Ordre, & de tous ceux que sa maison a fournis depuis son établissement, la faveur de porter la croix de Malte ; & Sa Majesté a bien voulu lui accorder la permission de la porter avec celle de St.-Louis.

Quant à celle connue aujourd'hui sous le nom de BOSREDONT DE LACOURT, séparée de sa tige depuis 1313, & établie à Moiffac, en Querci, en voici la filiation suivie depuis sa séparation, d'après les titres & mémoires communiqués.

Branche des Seigneurs de BESSANES, Barons de Lacourt, &c. en Querci.

II. BERNARD DE BOSREDON, fils puîné de GERAUD I, Chevalier, quitta la Province d'Auvergne, & vint s'établir en Périgord, où il épousa, par contrat, passé devant *Bonery*, Notaire, le 25 Janvier 1367, jour de la conversion de St. Paul (sous le Regne d'EDOUARD, Roi d'Angleterre, Duc d'Aquitaine) Damoiselle *Guillemine d'Almaya*, Dame de Beaumont. A ce contrat de mariage, assisterent plusieurs Seigneurs & Gentilshommes du Pays, entr'autres, *Seguier de Gontaut*, Seigneur de Gontaut ; *Gaston de Gontaut*, Seigneur de Badefou ; *Henri de Cugnac*, Prieur de St.-Avit, &c. De ce mariage, naquit :

III. PIERRE DE BOSREDON, I. du nom, qui, comme son pere, donna

des preuves de sa fidélité, & de cet attachement inviolable & héréditaire dans sa maison, pour le service de France. Il fit remettre en liberté *Jean de Lot*, prisonnier des Anglois, & détenu dans le Château de Banès: celui-ci, en reconnoissance, lui fit donation, par acte du 12 Mai 1417, de tous les biens qu'il possédoit à Belves, en Périgord. De son mariage, contracté avec Dame *Marguerite de Serval*, il eut: — 1. PIERRE, qui suit; — 2. & ARNAUD, qui prit le nom de *Serval*, en vertu de la donation que lui fit, des biens de sa maison, *Marguerite de Serval*, nièce de sa mere. Il vivoit encore en 1468, suivant un acte du 25 Septembre de la même année.

IV. PIERRE DE BOSREDON, II. du nom, passa, le 11 Octobre 1456, deux actes de reconnoissance, devant *Pardou*, Notaire, & un contrat d'échange, le 17 Janvier 1477. Il avoit épousé, par acte du 6 Février 1456, noble *Isabeau de Cugnac*, dont: — 1. RICHARD, qui suit; — 2. & GASTON.

V. RICHARD DE BOSREDON, qualifié Noble comme son pere & ses prédécesseurs, se maria avec *Marguerite de Serval*, fille & héritière de noble *Bernard de Serval*, & de *Raimonde de Marquès*, & nièce de *Marguerite de Serval*, son aïeule, femme de noble PIERRE DE BOSREDON, I. du nom. C'est ce qui est prouvé par une reconnoissance, du 5 Mai 1501, que *Pierre Favel* donna audit noble RICHARD DE BOSREDON, & à la Dame de *Serval*, son épouse. Ils eurent de leur mariage:

VI. PIERRE DE BOSREDON, III. du nom, Seigneur, Baron de Bosredon & de Moissac, qui reçut une lettre du Comte d'*Aubeterre*, Gouverneur de Montmoreau, dont voici la teneur, d'après l'original qui nous a été communiqué.

« Monsieur mon Compagnon, j'ai reçu commandement du Roi pour
 » m'acheminer vers M. le Duc du Maine, lorsqu'il approchera de ce pays,
 » qui fera, ainsi que lui-même m'a mandé, que dans dix ou douze jours. Sa
 » Majesté me commande de m'y accompagner du plus grand nombre de
 » la noblesse de mon Gouvernement qu'il me sera possible; vous tenant
 » pour des principaux, & m'assurant aussi que vous me faites ce bien d'être
 » de mes amis, je ne veux faillir de vous supplier que nous soyons ensemble
 » en ce voyage. Outre l'obligation particuliere que je vous en aurai,
 » nous ferons paroître tous ensemble, l'affection que nous portons au ser-
 » vice de Sa Majesté. Je suis certain que de nulle autre Province il n'y
 » ira tant d'honnêtes gens joindre l'armée, qui fera beaucoup d'honneur à
 » la patrie; nous y sommes déjà une bonne & grande troupe, qui nous
 » en allons recevoir les Suisses, de quoi j'ai été si pressé par sa susdite
 » Majesté, que je n'ai eu loisir de vous en avertir; mais nous rebrousse-
 » rons incontinent. Il n'y a nulle sorte de service que vous ne puissiez
 » retirer de moi, s'en présentant occasion, me recommandant bien hum-
 » blement à vos bonnes grâces, & prie Dieu, Monsieur mon Compagnon,
 » qu'il vous..... heureuse vie.

Votre bien obéissant à vous faire service.

Signé, AUBETERRE ».

A Montmoreau, le 26 Octobre 1545.

Cette lettre prouve le cas que ce Gouverneur faisoit de sa personne & de sa naissance. Le Seigneur de BOSREDON avoit épousé, par contrat du 3 Avril 1520, conigné au registre des Insinuations du siège de Sarlat, noble *Catherine de Royere*, dont vinrent : — 1. PIERRE, qui suit; — 2, 3, 4 & 5. PONS, JEAN, autre PIERRE & GUILLAUME; — 6 & 7. autre PONS & GASTON; — 8 & 9. JEANNE & JEANNETTE.

VII. PIERRE DE BOSREDON, IV. du nom, Seigneur de Mouffac, &c. testa, le 18 Juillet 1584, & avoit épousé, par contrat, du 27 Août 1550, *Antoinette de la Faye*, fille de Messire *Jean de la Faye*, & de Dame *Galienne de Baynac*. Leurs enfans furent : — 1. JEAN, dont nous allons parler; — 2. FRANÇOIS, qui a continué la descendance, rapporté après son frere aîné; — 3, 4 & 5. ALAIN, ou ALARIC, CHARLES & autre JEAN.

JEAN DE BOSREDON, eut, par partage fait sur transaction avec FRANÇOIS, son frere puîné, la maison noble de Mouffac, avec tous les biens que PIERRE, leur pere, possédoit aux environs de Beaumont, de Diffijac & de Molieres. Il n'eut point d'enfant mâle de son mariage, contracté avec *Claude de Pelagrué*, fille de Messire *Louis de Pelagrué*, Chevalier, Seigneur de Montagudet, Gentilhomme de la Chambre du Roi, & Chevalier de son Ordre & de *Foi de la Combe*.

VIII. FRANÇOIS DE BOSREDON, I. du nom, Seigneur du Barry, &c. en Périgord, second fils de PIERRE, IV. du nom, & d'*Antoinette de la Faye*, eut, pour son lot, la terre du Barry, avec ses dépendances, & celles que son pere avoit aux environs de Belves & de Villefranche, par le partage qu'il fit avec JEAN DE BOSREDON, son frere aîné, Il épousa, par contrat, du 12 Juin 1590, passé devant *Courtois*, Notaire, *Henriette-Marie de Pelagrué*, fille puînée dudit *Louis de Pelagrué*, Chevalier, Seigneur de Montagudet, Gentilhomme de la Chambre du Roi, & Chevalier de son Ordre, & de *Foi de la Combe*. A ce contrat de mariage, assisterent noble *Bertrand de Pelagrué*, Seigneur de Pious; *Arnaud de Castagnier*, Seigneur de Ste.-Foi; *François de Ramon*, Seigneur de Fages; *Charles de Mondenard*, Seigneur de St.-Amans; *François du Gravier*, Seigneur de Guirau; *Vincent de Ramon*, fils du Seigneur de Fages, tous proches parens & amis des conjoints. Ils eurent pour fils :

IX. ALAIN DE BOSREDON, Ecuyer, Seigneur de la Garenie, qui, sur la production de ses titres, remontant à cinq générations, faite devant M. de *Bacone*, Conseiller du Roi, fut, par acte du 5 Avril 1634, maintenu dans sa Noblesse. Il avoit épousé, par contrat, du 21 Janvier 1618, *Marguerite de Gaulejac*, fille de noble *Jacques de Gaulejac*, Seigneur de Saint-Paul, & de Dame *Françoise de Fabris*. De leur mariage vinrent; — 1. HENRI, qui suit; — 2. JEAN-LOUIS, Commandant de bataillon du Régiment de Normandie, qui servit avec la plus grande distinction pendant 45 ans; fut fait Chevalier de St.-Louis, & se retira du service criblé de blessures, avec une pension du Roi; — 3, 4 & 5. PIERRE, FOUCAUT & JEAN, l'un desquels fut tué au service, étant Lieutenant au Régiment de Normandie; — 6. CHARLES, Prieur de Montagudet; — 7. MARGUERITE, Abbesse de Montech, en Languedoc; — 8. & MARTHE DE BOSREDON,

mariée, en 1671, à Messire *Charles de Castagnier*, ou du *Castaigner*; Seigneur de Ste.-Foi.

X. HENRI DE BOSREDON, Chevalier, Seigneur des Bessances & de la Garenie, épousa, par contrat, du 23 Août 1652, *Madeleine de Fumel*, fille de *François de Fumel*, Seigneur, Baron de Montegut, Lastreils, &c. & de Dame *Silvie de Pons*. De ce Mariage vinrent: — 1. CHARLES, qui suit; — 2. LOUIS; — 3. JEAN-FRANÇOIS, appelé *le Chevalier de la Garenie*, qui servit, pendant 40 ans, dans le Régiment de Toulouse, Infanterie, dont il devint Capitaine de Grenadiers. Il fut blessé à la bataille d'Hochstet, en Baviere, en 1704, fait Chevalier de St.-Louis, & Major de la Ville & Citadelle de St.-Hippolite, en Bas-Languedoc; — 4 & 5. GERMAIN & autre CHARLES; — & quatre filles, dont une, nommée THÉRESE DE BOSREDON, mariée, par contrat, du 27 Octobre 1696, passé devant *Mourgues*, Notaire Royal, à *Jacques de Bonal*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, en Agénois, Capitaine au Régiment de Nivernois, Infanterie, fils de JEAN, III. du nom, Seigneur de *Bonal*, &c. Capitaine au Régiment Royal; Infanterie, & de *Marie de Montalembert-de-Mo-beau*.

XI. CHARLES DE BOSREDON, Chevalier, Seigneur des Bessances & de la Garenie, épousa, par contrat, du 15 Mai 1690, *Jeanne de Girondede-Theissonat*, fille de Messire *Iluac de Gironde*, Baron de Lacourt. Il fut assisté de CHARLES DE BOSREDON, Prieur de Montagudet, & de Messire *Jean-Jacques de Fumel*, Seigneur de Lastreils, ses oncles; & la future, de noble *François de Gironde*, Seigneur de Piles; *Marc de Gironde*, Abbé; & *François-Raymont de Silmon*, Seigneur de Fages, ses oncles. De leur mariage naquirent: — 1. FRANÇOIS, qui suit; — 2. LOUIS DE BOSREDON DE ST.-REMI, Capitaine au Régiment de Penthievre, mort à Prague, en 1741; — 3. HENRI, mort sans alliance; — 4. CLAIRE, mariée à Messire *Nicolas de Iustrac*, Chevalier, Seigneur de Canabazes & de St.-Perdou; — 5. JEANNE, femme de Messire *Jean-Antoine de la Duguie*, Chevalier, Seigneur de Calez; — 6. & THÉRESE DE BOSREDON, épouse de Messire *François de Bonal*, Chevalier, Seigneur de la Roquette.

XII. FRANÇOIS DE BOSREDON, II. du nom, Chevalier, Seigneur des Bessances, Baron de Lacourt, fut Lieutenant au Régiment de Toulouse, & épousa, par contrat, du 30 Décembre 1726, *Marguerite-Jeanne-Christine de Cadrieu*, fille de haut & puissant Seigneur Messire *Jean de Cadrieu*, Comte de Puicalvary, Baron de Caumont, Concourès & autres lieux, Colonel-Lieutenant du Régiment de Toulouse, & Brigadier des armées du Roi, & de Dame *Anne de la Roque-Senezergues*; & nièce d'*Alexandre-Louis*, appelé *le Marquis de Cadrieu* (frere puiné du précédent) Lieutenant-Général des armées du Roi, Grand' Croix de l'Ordre de St.-Louis, Gouverneur de Longwy, qui a servi avec la plus grande distinction, & est mort à Paris, en 1743. A ce contrat, assisterent, du côté de l'époux, Messire CHARLES DE BOSREDON, Chevalier, son pere; *François-Louis de Ranon*, Seigneur de Fages; LOUIS DE BOSREDON DE ST.-REMI, Capitaine au Régiment de Toulouse, frere du marié; Messieurs *Pelagrué*, de *Bonal-la-Roquette*, *Saint-Bauzel*, *Dondas de Vassal*, *Blanzac*, *Chateigner*,
la

la Goutte de la Poujade, de Gironde, du Gravier de la Golfe, & autres Seigneurs, parens & amis; & du côté de ladite Dame de Cadrieu, Messire Arnaud-Jean-Louis de Cadrieu, Comte de Puicalvary, son frere; & Dame Marie-Françoise-Louise de Cadrieu, sa sœur aînée, épouse de Messire Bernard de Bourran, Chevalier, Seigneur, Baron de Marfac, Roger, Saint-Hilaire, & autres lieux. Du mariage de FRANÇOIS DE BOSREDON, II. du nom, avec Marguerite-Jeanne-Christine de Cadrieu, sont issus: — 1. ANNE-CHARLES, qui suit; — 2. JEANNE-LOUISE-ARNAUDINE, mariée, 1^o. au Seigneur de Ferrand de Villeseque; & 2^o. par article du premier Juillet 1765, à Jean du Gravier, Chevalier, Seigneur de Fages, ancien Capitaine au Corps-Royal, d'Artillerie, Chevalier de Saint-Louis & Commandant pour le Roi de la Ville de Barège, second fils de Henri du Gravier, Ecuyer, Seigneur de la Golfe & de la Cardonnie, & de Marguerite de Longueval, dont postérité... Voyez GRAVIER DE LA GOLSE, tome VII de notre Dictionnaire; — 3. & LOUISE DE BOSREDON, mariée, par contrat, du 2 Septembre 1755, à Messire Antoine de Bonal, ancien Lieutenant-Colonel au Régiment de Vivarais, Chevalier de Saint-Louis, second fils de Jacques de Bonal, Chevalier, Seigneur de Bonal, &c. Capitaine au Régiment de Nivernois, Infanterie, & de THÉRESE DE BOSREDON DE LA GARENIE, & oncle de François de Bonal, Evêque de Clermont, & de Joseph de Bonal, Chevalier de St.-Louis, retiré Capitaine de Grenadiers, au Régiment de Vivarais. De leur mariage, est issue, pour fille unique: Catherine-Françoise de Bonal, mariée, le 25 Juin 1766, à Georges-Louis de Pechpeirou, Chevalier, Marquis de Beaucaire. Voyez ci-devant, BONAL.

XIII. ANNE-CHARLES DE BOSREDON, Chevalier, Seigneur, Baron de Lacourt, des Bessannes & autres lieux, ci-devant Capitaine au Régiment de Briffac, Infanterie, & Lieutenant des Maréchaux de France, a épousé, par contrat, passé devant Bourriere, Notaire, le 27 Février 1750, Françoise d'Issert, Dame du Cauzé, fille de Jean d'Issert, Seigneur dudit lieu, & de Dame Guillelmine de la Borde. Elle est morte en 1757; & étoit sœur de Bernard d'Issert, Enseigne au Régiment de Périgord, tué à la bataille de Plaisance, en Italie, en 1746, âgé de seize ans, après avoir donné les plus grandes preuves de valeur. De ce mariage, il ne lui reste qu'une fille nommée:

XIV. GUILLAUMETTE-FRANÇOISE DE BOSREDON, qui a épousé, le 30 Septembre 1771, (contrat passé devant Paganel, Notaire de Ville-neuve d'Agénois) au Château & Vicomté de Puicalvary, chez le Comte de Cadrieu, leur grand oncle, Messire Joseph, Marquis de Bourran, Chevalier, Baron de Marfac; Seigneur de Roger, St.-Hilaire & autres lieux, son cousin issu de germain, fils de feu Messire Arnaud-Louis-Bernard de Bourran, Chevalier, Baron & Seigneur des susdits lieux, & de noble Dame Jeanne Dubois de Gasque. A ce contrat ont assisté Louise-Marie-Victoire de Bourran, sœur du Marquis, d'une ancienne noblesse de Rouergue; Arnaud-Jean-Louis de Cadrieu, Chevalier, Seigneur, Comte de Puicalvary, grand oncle maternel des époux; Dame Marianne-Foy de Cadrieu, Comtesse

de Guiscard-Cadrieu, leur tante commune, à la mode de Bretagne, & autres Seigneurs de la principale noblesse, parens & amis. De leur mariage sont issus: — 1. *Anne-Charles de Bourran*, Chevalier, né le 26 Octobre 1772; — 2. *Jean-Jules-Louis*, né le 28 Avril 1778; — 3. & *Louise-Marie-Victoire de Bourran*, née le 24 Juin 1774, aînée du précédent, morte en Avril 1778.

Les principales alliances de la maison de BOSREDON, sont avec celles de *Chauvigny, Scoraille, Levis, Foix, Chaslus, Aubuffon, St-Julien, Calvimont, Rochefort, Murat, Robert de Lignerac, d'Almaya de Beaumont, Serval, Cugnac, Royere, la Faye, Baynac, Pelagrué, Gaulejac, du Chateigner, Lustrac, la Duguie, Cadrieu, du Gravier de la Golsé, Bourran & autres.*

Selon l'*armorial général, Registre premier, Partie I, page 82 & suiv.* où le Juge d'armes de France n'a donné qu'une notice sur les branches établies en Auvergne, elles portent pour armes: *écartelé au 1 & 4 d'azur, au lion d'argent, armé & lampassé de gueules; au 2 & 3 vairé d'argent & de sinople, de quatre traits.*

La branche établie en Querci, a quitté ces armes depuis sa séparation, & porte: *d'argent, à trois arbres, ou pins de sinople, celui du milieu plus élevé, surmonté chacun d'un tourteau, ou bezan d'argent.*

BOUTOUILLIC (DE): ancienne famille noble de Bretagne, Diocèse de Vannes, qui jouissoit avant 1400, de tous les privilèges de la noblesse. Si depuis quelque tems, elle a éprouvé des contradictions sur son état, elle en a glorieusement triomphé. Deux arrêts consécutifs, rendus au Parlement de Bretagne, ne laissent aucun lieu de douter de sa noblesse. Le premier a été rendu en 1730, sous le vu des titres produits sous les yeux de la Cour.

Des co-héritiers, appellerent de cet Arrêt en 1742, & s'y portèrent opposans, mais il fut solennellement jugé, par un Arrêt contradictoire, entre M. le Procureur-Général & les Parties opposantes, que la filiation étant solidement établie; les BOUTOUILLIC étoient *Nobles d'extraction* & jouissoient de ce privilege avant 1400.

La Cour débouta les opposans de leurs demandes en rapport d'Arrêt, les condamna à l'amende, moitié au Roi, moitié pour la Partie adverse, confirma l'Arrêt de 1730, qui déclare que les BOUTOUILLIC étoient *Nobles d'extraction*; qu'ils avoient droit de prendre séance & d'avoir voix délibérative aux Etats de la Province, de partager noblement, & de jouir de tous les privilèges dont jouissent les familles Nobles de Bretagne.

Le vu de l'Arrêt contient l'énumération des titres, produits au soutien de la filiation directe & suivie. Ces titres la remonte, de la maniere la plus convainquante, à JEAN qui suit:

I. JEAN DE BOUTOUILLIC, I. du nom, jouissoit, avant 1400, des privilèges de la noblesse, étoit inscrit au rôle des Nobles de l'Evêché de Vannes, Paroisse de Lignol, au territoire d'Hannebont. Il laissa:

II. JEAN DE BOUTOUILLIC, II. du nom, compris avec son pere au rôle des Nobles de la Paroisse de Lignol, qui passa noble aux réformations de 1426, 1443 & 1448, & comparut à la montre des Nobles de l'Evêché de Vannes, en 1477. Il eut pour fils:

III. CONSTANTIN DE BOUTOUILLIC, qui fut reconnu noble à la réformation de 1513, & eut, de son mariage, avec *Françoise Berneuf*, PIERRE, qui n'eut point d'enfans, & FRANÇOIS, qui suit :

IV. FRANÇOIS DE BOUTOUILLIC, I. du nom, partagea comme Juvigneur avec son frere aîné, principal héritier & noble au terme de l'Affise du Comte Geoffroy, & épousa *Perrine de Guillemoto*, de laquelle est issu : — 1. GEORGES, qui suit ; — 2. & JEAN, qui tous les deux partagerent noblement la succession de leur pere.

V. GEORGES DE BOUTOUILLIC, I. du nom, eut, de sa femme, dont le nom est ignoré :

VI. JEAN DE BOUTOUILLIC, III. du nom, marié 1°. à *Marguerite Plurien* ; 2°. à *Olive Pitoys*, du premier lit, vint : LOUIS, auteur de la premiere branche dont on va parler d'abord ; & du second ; — 2. GEORGES, tige de la seconde ; — 3. & MATTHIEU, qui fait la troisieme, rapportées successivement.

Premiere Branche.

VII. LOUIS DE BOUTOUILLIC, fils aîné de JEAN III. & de *Marguerite Plurien*, Seigneur de Kerbrezel, épousa *Jacquette le Floch*, dont vint :

VIII. VINCENT DE BOUTOUILLIC, I. du nom, Seigneur de Kerbrezel, marié à *Marguerite le Bouchis*, dont il eut :

IX. VINCENT DE BOUTOUILLIC, II. du nom, Seigneur de Kerlan, marié à *Jacquette du Faussé*, dont est né :

X. JUILLES-JOSEPH DE BOUTOUILLIC, Seigneur de Kerlan, marié à *Françoise le Texier*, de laquelle il a laissé :

XI. FRANÇOIS VINCENT JOSEPH DE BOUTOUILLIC, Seigneur de Kerlan, ancien Capitaine au Régiment de Navarre, vivant en 1780, marié avec une femme, dont nous ignorons le nom.

Seconde Branche.

VII. GEORGES DE BOUTOUILLIC, II. du nom, second fils de JEAN III. & le premier de son mariage avec *Olive Pitoys*, épousa *Jacquette le Gril*, de laquelle il eut :

VIII. GEORGES DE BOUTOUILLIC, III. du nom, Seigneur de Castello, marié à *Marie Brochereul*, dont est issu :

IX. GUILLAUME-FRANÇOIS DE BOUTOUILLIC, Seigneur de la Porte, marié, 1°. à *Vincente-Jeanne Guainche* ; & 2°. à *Marie-Anne le François*. Il a eu du premier lit ; — 1. VINCENT-JEAN-LOUIS, Seigneur de la Ville-Gonnan, Docteur en Théologie, Prêtre, Chanoine & Grand-Vicaire de la ville de Vannes, vivant en 1780 ; — 2. LOUISE-JOSEPHINE-REINE, mariée à *Laurent-Guillaume de Kervenozael*, Chef de nom & d'Armes de sa maison, Chevalier, Seigneur de Karmebri & autres lieux, dont *Louise-Reine de Kervenozael*, mariée, 1°. à *Jean-Louis de Baillon de Servon*, Conseiller d'Etat, duquel mariage est issue : *Lyon-Louise-Reine de Baillon de Kervenozael*, a épousé 2°. le Vicomte de *Cornuillier* & 3°. le Vicomte du *Dresnay*.

GUILLAUME-FRANÇOIS DE BOUTOUILLIC a eu, de son second mariage ; — 3. JEAN-HELENE-FRANÇOIS, Chef de nom & d'Armes, Seigneur

de la Ville-Gonnan, qui suit; — 4 & PHILIPPE-JEAN DE BOUTOUILIC, Prêtre & Chanoine de Vannes & Abbé Commendataire d'Yverneaux; — 5 & MARIE-FÉLICITÉ-VINCENTE, tous vivans en 1780.

X. JEAN-HELENE-FRANÇOIS DE BOUTOUILIC, Seigneur de la Ville-Gonnan, ancien Capitaine au Régiment Royal-Marine, a épousé *Armande-Reine-Elisabeth de Coynard*, dont: — 1. CHARLES-ETIENNE-VINCENT-JEAN-LOUIS Garde-Marine; — 2. JEAN-LOUIS, Clerc tonsuré; — 3. MARIE-VINCENTE ARMANDE; — 4. MARIE-LOUISE-FÉLICITÉ, — 5. MARIE-HELENE-JOSEPHINE tous enfans vivans.

Troisième Branche.

VII. MATTHIEU DE BOUTOUILIC, troisième fils de JEAN III, & le second de son mariage avec *Olive Pitoys*, épousa *Perride le Livu*, dont il eut:

VIII. JEAN DE BOUTOUILIC, IV. du nom, Seigneur de Castelgal, qui se maria avec *Jacquette Eudo*, de laquelle est né:

IX. JACQUES DE BOUTOUILIC, Seigneur de Kéroman dont on ignore la descendance.

Nous nous sommes faits un vrai plaisir de mettre au grand jour le témoignage flatteur de l'antiquité de la Noblesse de la famille de BOUTOUILIC. C'est suivant le vu des titres que nous avons puisé ces détails; & c'est suivant le vu de ces mêmes pièces, que le Parlement de Bretagne a confirmé à perpétuité ses privilèges & ses prérogatives.

Les armes: *d'argent à trois feuilles de houx de sinople, 2 en chef & 1 en pointe, l'écu timbré d'un casque de profil, orné de ses lambrequins.*

BRIFFE (DE LA): ancienne noblesse du Vicomté de Fefensaguet en Armagnac, où sont situés la terre & le Château de ce nom.

Le premier Seigneur DE LA BRIFFE, connu par titres, est:

ARNAUD-ANER DE LA BRIFFE, qualifié *Damoiseau* & Seigneur de la Briffe, dans la Charte des privilèges & coutumes accordées en 1294, aux Barons, Chevaliers & Gentilshommes du pays, par Gaston Vicomte de Fefensaguet, fils de *Geraud*, Comte d'Armagnac.

ANER DE LA BRIFFE, son petit-fils, au deuxième ou troisième degré, qualifié *Chevalier*, Seigneur de la Briffe, depuis lequel on a une filiation suivie de mâle en mâle, par titres originaux, qui nous ont été communiqués, & que nous avons vérifiés, fut fait Capitaine-Commandant du Château des Angles par le Comte d'Armagnac, en 1392. Il rendit hommage de la terre de la Briffe au Vicomte de Fefensaguet, en 1401, & eut pour fils:

AMANIEU DE LA BRIFFE, Ecuyer, Seigneur en partie de la Briffe, qui fut établi Capitaine-Châtelain des Angles, après son père, par Lettres de Bernard, Comte d'Armagnac, du 10 Juin 1409. Il fut témoin, en 1427, au testament de la Dame de Montlezun, épouse du Seigneur de Leomont, & laissa:

JEAN DE LA BRIFFE, Ecuyer, mort en 1482, qui eut pour fils:

FRANÇOIS DE LA BRIFFE, Ecuyer, vivant en 1493, & 1500. Il fut père de:

JEAN DE LA BRIFFE, II. du nom, Ecuyer, qui testa, en 1538, ayant eu pour fils:

DENIS DE LA BRIFFE, Ecuyer, marié, en 1539, avec *Domenguette de Ponsan*, dont, entr'autres enfans : — **JEAN**, qui suit ; — & **PIERRE**, rapporté après la postérité de son aîné.

JEAN DE LA BRIFFE, Ecuyer, Seigneur de Ponsan, épousa, en 1579, *Frise de Bordes*, & en eut :

CHARLES DE LA BRIFFE, Ecuyer, marié, en 1613, avec *Jeanne de Maslac*, dont :

JEAN DE LA BRIFFE, Ecuyer, Seigneur de Ponsan, qui épousa, en 1633 ; *Catherine le Picart*, & fut maintenu dans sa *Noblesse d'extraction*, par jugement de M. *Pellot*, Intendant de Guienne, du 5 Mai 1668. Sa postérité subsiste dans le Perche.

* *Seconde Branche.*

PIERRE DE LA BRIFFE, Ecuyer, fils puîné de **DENIS**, & de *Domenguette de Ponsan*, épousa, par contrat de l'an 1560, *Marguerite de Perès*, dont, entr'autres enfans :

ARNAUD DE LA BRIFFE, Ecuyer, Seigneur de Ribeyre au Comté de Gaure, lequel testa, le 17 Août 1619, & laissa de *Jeanne de Corné*, sa seconde femme, entr'autres enfans :

JEAN DE LA BRIFFE, Ecuyer, Seigneur de Passy-lès-Paris, marié, par contrat, du 13 Février 1645, avec *Anne de Masparault*, fille de *Pierre*, Chevalier, Seigneur de Buis & de Grandval, & d'*Anne de Maillard*, dont, entr'autres enfans :

ARNAUD DE LA BRIFFE, II. du nom, Chevalier, Marquis de Ferrieres, Seigneur de Passy, Procureur-Général du Parlement de Paris, Conseiller d'Etat, par lettres du 10 Avril 1676. Il épousa, 1^o. par contrat, du 29 Avril 1675, *Marthe-Agnès Potier de Novion*, cousine du Duc de Tresmes ; 2^o. le 28 Février 1691, *Bonne de Barillon d'Harnoncour*. Du premier lit, il eut : — 1. **PIERRE-ARNAUD**, qui suit ; — 2. **ANNE-CATHERINE**, mariée, le 12 Juillet 1693, avec *Jean-Baptiste de Rouillé*, Comte de Meslay ; — 3. **MARGUERITE**, femme de *Louis de Bossuet*, Seigneur d'Azalicorne. Et du second lit : — 4. **ANTOINE-ARNAUD DE LA BRIFFE**, auteur de la branche des Seigneurs d'Amilly, rapportée ci-après ; — 5. **AGNETTE**, née le 26 Mars 1694 ; — 6. **MARGUERITE-HENRIETTE**, mariée avec *Cardin-Paul de Lebret*, Chevalier, Comte de Selles, dont, entr'autres enfans : *Cardin Paul*, & *Cardin-François de Lebret*, reçus Chevaliers de Malte, le 18 Octobre 1724 ; — 7. & **ANNE-MADELBINE DE LA BRIFFE**, née le 9 Avril 1697.

PIERRE PAUL DE LA BRIFFE, Chevalier, Marquis de Ferrieres, Seigneur de Passy, Conseiller d'Etat, par lettres, du 6 Décembre 1728, mort le 7 Avril 1740, avoit épousé, le 12 Février 1703, *Marguerite Brunet de Rancy*, décédée le 12 Mai 1747, âgée de 66 ans, dont : — 1. **LOUIS-ARNAUD**, qui suit ; — 2. **GILLES-ARNAUD**, dit *le Chevalier de la Briffe*, Capitaine au Régiment des Gardes-Françoises, tué à la bataille de Dettingue ; — 3. **MARGUERITE-GENEVIEVE**, mariée avec *Charles*, Marquis de Choiseul, Comte d'Esquilly, de la branche des Seigneurs d'Aigremont, & de Chevigny ; — 4. & **MARIE-VICTOIRE DE LA BRIFFE**, mariée, en 1732, à *Etienne Roux des Ageant*, Comte & Seigneur de Morges, en Dauphiné.

LOUIS-ARNAUD DE LA BRIFFE, Chevalier, Vicomte de Barzy en Champagne, Seigneur de Brecour, en Auge, épousa le 26 Juillet 1736, *Madeleine de Toinard*, dont : — 1. PIERRE-ARNAUD, qui suit ; — 2. ARNAUD-BARTHELEMI, Marquis DE LA BRIFFE, rapporté après son aîné ; — 3. MARIE-SOPHIE-JOSEPHINE, mariée, en 1768, avec *Jean-Baptiste-Pierre-Nolasque-Félix de Breton*, Marquis de Crillon, Colonel du Régiment d'Aquitaine, morte en 1770.

PIERRE-ARNAUD DE LA BRIFFE, II. du nom, Chevalier, Vicomte de Passy-sur-Marne, Barzy & de Charneil, Seigneur de Brecour, en Auge, successivement Président du Parlement de Paris, & du grand Conseil, a épousé, en Mai 1776, *Claude-Renée-Marie-Félicité de Bernage*, fille de *Jean-Louis de Bernage*, Conseiller d'Etat.

ARNAUD-BARTHELEMI, Marquis DE LA BRIFFE, Chevalier Baron d'Arcies-sur-Aube, (frere du précédent) Colonel en second du Régiment de la Reine, Dragons, Chevalier de Saint-Louis, mort à Paris, le 28 Septembre 1776, avoit épousé, en Avril 1770, *Catherine-Elisabeth de l'Averdy*, de laquelle il a laissé : — 1. PIERRE-ARNAUD DE LA BRIFFE, né en Mai 1772 ; — 2. ANGELIQUE-MARIE-ELISABETH, née en 1773 ; — 3. ANTOINETTE-MÉLANIE, née en 1774 ; — 4. & CATHERINE-ESPÉRANCE.

Branche des Seigneurs D'AMILLY.

ANTOINE-ARNAUD DE LA BRIFFE, Chevalier, fils d'ARNAUD, Chevalier, Marquis de Ferrieres, & de *Bonne de Barillon*, sa seconde femme, né le 4 Janvier 1699, Seigneur d'Amilly, fut Premier-Président au Parlement de Bretagne, & est mort à Rennes, le 7 Juillet 1777. Il avoit épousé, le 12 Mars 1719, *Marie-Charlotte Quentin-de-Richebourg*, dont, pour enfans : — 1. CHARLES-ARNAUD DE LA BRIFFE, Chevalier, Comte de Préaux, né à Paris, le 4 Juillet 1720, Lieutenant-Colonel du Régiment de Lorraine Cavalerie, & Chevalier de Saint Louis ; — 2. ANTOINE-HENRI, qui suit ; — 3. MARIE-CHARLOTTE, mariée, le 8 Mars 1764, à *René-Jacques-Louis le Prestre*, Baron de Châteaugiron, Marquis d'Épinay, ancien Président-à-Mortier du Parlement de Bretagne.

ANTOINE-HENRI DE LA BRIFFE, Chevalier, Comte d'Amilly, né à Paris, le 24 Mai 1725, Capitaine des Frégates du Roi, mort, en 1770, à Rennes, avoit épousé, en 1764, *Julienne-Marie-Renée le Prestre de Châteaugiron*, de laquelle il a laissé : — 1. ARNAUD-PAUL DE LA BRIFFE, Comte d'Amilly, né à Rennes, le 6 Novembre 1765 ; — 2. HENRI-BONNAVENTURE-JEAN-BAPTISTE ; — 3. & CHARLOTTE-JULIE-MARIE-JEANNE DE LA BRIFFE, née le 14 Août 1769.

Les armes : d'argent au lion rampant de gueules, à la bordure d'argent chargée de six merlettes de sable, posées 3 en chef, 1 à chaque flanc & l'autre en pointe. Article à substituer à celui imprimé, tome III, de ce Dictionnaire.

BRIQUEVILLE DE LA LUZERNE : nous avons rapporté la généalogie de cette ancienne maison de Normandie, connue dès le XI^e. siècle ; dans le tome III de ce Dictionnaire, pag. 233 & suiv. mais comme la bran-

che de BRIQUEVILLE DE LA LUZERNE n'y est point établie entièrement, en voici la filiation dressée sur titre originaux, communiqués.

Cette branche de BRIQUEVILLE DE LA LUZERNE, est divisée en trois. De l'aînée, est le Marquis de BRIQUEVILLE-D'ISIGNY, en Normandie; la seconde, est celle du feu Comte de BRIQUEVILLE DE LA LUZERNE. De cette seconde division, est sortie la troisième, qui possède à présent la terre de la Luzerne & de St.-Lo.

Ces trois branches reconnoissent pour auteur GABRIEL DE BRIQUEVILLE, Seigneur dudit lieu d'Amainville & de la Luzerne, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, Capitaine de 50 lances de ses Ordonnances, second fils de FRANÇOIS DE BRIQUEVILLE, Chevalier, Seigneur d'Amainville & de Combombiers, Capitaine de 100 lances des Ordonnances du Roi, & de Demoiselle *Gabrielle de la Luzerne*. Il épousa, par contrat, passé devant *Richard Jouanne & Noël Pistel*, Tabellions Royaux de la Vicomté de Vire, le 24 Mai 1593, Demoiselle *Gillette d'Espinau*, fille d'*Antoine d'Espinau*, Chevalier de l'Ordre du Roi, Seigneur de Broon, & de Demoiselle *René Hérisson*. De ce mariage, vinrent : — 1. HENRI, aîné & Chef de la branche des Marquis de BRIQUEVILLE, subsistante; — 2. BERNARDIN, auteur de la branche des Seigneurs d'Ocalen, rapportée ci-après; — 3. ROBERT, Baron de Montfreville, tué en 1626; — 4. GABRIELLE, mariée, par contrat, du 3 Décembre 1597, reconnu le 24 Mai 1612, à *Jacques Norin*, Chevalier, Seigneur d'Escajeul, Châtelain de Villers, &c. fils unique de *Robert Morin*, Seigneur d'Escajeul & de Villers-en-Bocage, & d'*Isabeau de Vauquelin*, dont postérité. Voyez MORIN, tome X de ce Dictionnaire, page 484 & suiv. — 5. & AMAURIB, épouse de *Charles d'Espinau*, marquis de Vaucouleur, fils de *Charles*, Marquis de Vaucouleur, & de *Marguerite de Chaynay*.

Seigneurs D'OCALEN, Comte de la LUZERNE.

BERNARD DE BRIQUEVILLE, Seigneur d'Ocalen, second fils & présomptif héritier de GABRIEL, & de *Gillette d'Espinau*, épousa, par contrat, passé devant *Mathieu Despiés & Jean Hostel*, Tabellions Royaux de la Sergenterie des Vés, en la Vicomté de Bayeux, le 17 Juillet 1643, Dame *Jeanne du Bois*, fille de noble *Jacques du Bois*, Seigneur de Marnigny, & de noble *Françoise de Faoucq*, dont, entr'autres enfans, pour fils aîné :

HENRI DE BRIQUEVILLE, Chevalier, Comte de la Luzerne, Fontaine, Ocalen, la Ville-Eloin, qui se maria, par contrat, du 18 Septembre 1680, passé devant *Bobuse & son confrere*, Notaires au Châtelet de Paris, avec *Bonne-Gabrielle-Marguerite de Chervy*, fille unique de *Jean de Chervy*, Ecuyer, Seigneur de Champagne, & de noble Dame *Bonne de Bonhoust*, ou *Bonvoust*, dont : — 1. JEAN-FRANÇOIS, qui suit; — 2. & N..... DE BRIQUEVILLE, Chevalier, qui a eu en partage, par accommodement avec son frere, la terre de la Luzerne, près St.-Lo, & a épousé Demoiselle *N..... Cavigny*, dont est issu N..... DE BRIQUEVILLE DE LA LUZERNE, Chevalier, non marié.

JEAN-FRANÇOIS DE BRIQUEVILLE, Chevalier, Comte de la Luzerne, d'Ocalen, Gouverneur de la Ville & Château de la Flèche, a épousé, 1^o. par contrat, passé devant les Notaires au Châtelet de Paris, le 5 Juin 1715, Dame *Marie-Françoise-Phileberte-Damarie de Froulay de Tessé*, lors veuve de Messire *Claude*, Marquis de la *Varenne*, Lieutenant-Général pour le Roi au Gouvernement d'Anjou & pays Saumurois, Baron & Gouverneur de la Flèche, Seigneur de Sainte-Susanne; & fille de *René de Froulay*, Comte de Tessé, Grand d'Espagne, Chevalier des Ordres de la Toison d'or, Maréchal de France, Général des Galeres de Sa Majesté, & de Dame *Marie-Françoise-Aubert d'Aunay*. Voyez FROULAY, tome VI. Le Comte de la Luzerne a épousé, 2^o. en 1746, *Marie-Madeleine Chollet*, veuve de Messire *Camille Savary*, Chevalier, Comte de Brèves, Marquis de Jarzé, & est mort en 1755, laissant, de son premier mariage: — 1. FRANÇOIS-PHILBERT, qui suit; — 2. & une fille, appelée Mademoiselle de BRIQUEVILLE, mariée, en 1746, à Messire *Juan Camille de Savary*, Comtes de Brèves, Marquis de Jarzé, fils de feu *Camille Savary*, Comte de Brèves, & de *Marie-Madeleine Chollet*, sa belle-mere, dont postérité:

FRANÇOIS-PHILBERT, Comte de BRIQUEVILLE DE LA LUZERNE, Chevalier de St.-Louis, Brigadier des Armées du Roi, Enseigne d'une Compagnie des Gardes-du-Corps de S. M. Gouverneur de la Ville & Château de la Flèche, Seigneur d'Ocalen, de la Ville-Eloin, des Châtellenies de Fréloniere, Belsaule, Chauffour, & autres lieux, acquit avec son pere, en 1755, de *M. Coupard de la Bloterie*, Ecuyer, les terres & Châtellenies de la Fréloniere, du Creux & de Belsaule, situées paroisse de Souigné, à trois lieues du Mans. Il est mort, le 11 Avril 1762, au Château de la Fréloniere, & a été enterré dans le chœur de l'Eglise de la Paroisse de Souigné-Sous-Ballon. Il avoit épousé, par contrat, passé devant *Chevalier*, Notaire au Mans, le 25 Janvier 1746, Dlle. *Marguerite-Alexandrine Savary de Brèves*, fille de feu *Camille Savary*, Chevalier, Comte de Brèves, Marquis de Jarzé, & de Dame *Marie-Madeleine Chollet*, ci-devant mentionnée. De ce mariage sont issus: — 1. N... DE BRIQUEVILLE, né au Château d'Avrigny, en Nivernois, & mort à 4 ans au Château de la Fréloniere; — 2. MARIE-FRANÇOISE-PHILEBERTE-ALEXANDRINE, qui suit; — 3. & BONNE-FRANÇOISE-MADELEINE DE BRIQUEVILLE DE LA LUZERNE, née au Château de la Fréloniere, non mariée en 1776.

MARIE-FRANÇOISE-PHILEBERTE-ALEXANDRINE DE BRIQUEVILLE DE LA LUZERNE, née au Château d'Avrigny, devenue aînée par la mort de son frere, a épousé, par contrat, passé devant *Grignon*, Notaire à Souigné-sous Ballon, le 22 Mars, célébration le 11 Avril 1768, *Armand-René-François d'Hardouin*, Chevalier, Comte de la Girouardiere, Seigneur de Chantenay, Coudreuse, la Roche-St.-Bault, &c. ancien Capitaine de Dragons, du Régiment d'Orléans, fils aîné de feu *René-Charles-Hyacinthe d'Hardouin*, Chevalier, appelé le *Marquis de la Girouardiere*, &c. & d'*Anne-Susanne-Henriette de Broc*, dont postérité: l'Evêque de Langres est de la même maison.

Les armes de BRIQUEVILLE DE LA LUZERNE sont: d'or, à trois pals de gueules. Extrait des additions du tome XI de ce Dictionnaire, p. 721. & suiv.

BROGLIE

BROGLIE : Maison ancienne & illustre, connue en Italie, sous le nom de **BROGLIA**, de **GRIBALDENGHIS** : c'est une des plus anciennes du Piémont, & une des sept nobles familles d'*Albergue*, fondatrices de la Ville & République de *Quiers*, en Lombardie (a), suivant un mémoire qui nous a été fourni, dressé d'après les titres & archives de la maison de **BROGLIE**, nous allons d'abord parler de la Ville & République de *Quiers*, des sept nobles familles qui en ont été fondatrices, & nous donnerons ensuite la filiation suivie de la maison de **BROGLIE**, qui commence à **UBERT BROGLIA**, Sénateur du Conseil-Souverain de *Quiers* en 1254, & nous la conduirons jusqu'à nos jours.

Le nom originaire de cette famille est *Gribaldi*, elle descend d'**AMAURY GRIBALDI**, Seigneur de *Barbania*, *Corio*, *Rivara*, *Rocea*, *Buzano*, & *Camagna*, situés dans le *Canavez*, à cinq, six & sept lieues de *Turin*.

AMAURY GRIBALDI, qui est le plus ancien Seigneur de cette maison, dont on ait pu recouvrer des monumens, vivoit vers l'an 950, **ALMARICUS GRIBALDI**, *Dominus Barbania, Corii, Riparia, Roccha, Buzani, & Camagna*. Il étoit fondateur de l'Abbaye de *Buzano*, qui étoit un monastere de *Bénédictines*, uni à l'Abbaye de *Fruttuaria*, en 1114, par les descendans du fondateur. Cette Abbaye s'appelle aujourd'hui, *Fruttuaria*, vulgo *Saint Benigne*.

LIBANIA, fille d'**AMAURY GRIBALDI**, & sœur de **MAINFROY GRIBALDI**, fut la premiere *Abbesse* de *Buzano*, dans le dixieme siecle, & **RAYMONDE**, sa niece, fille dudit **MAINFROY**, lui succéda.

MAINFROY GRIBALDI, eut un fils nommé **CONRAD**, Seigneur de *Camagna*, qui fut pere de **GUI**, & d'**HUBERT**, Abbé de *Saint Benigne*.

GUI, fut pere de **CONRAD**, Abbé de *Fruttuaria*, qui fut Evêque d'*Yvrée*, aux années 1097, & 1098.

On ignore, si **GUI** eut d'autres enfans; mais il est à presumer, qu'il en a eu, ou qu'il avoit des freres qui ont laissé de la posterité, puisqu'on voit en 1114, **VIBERT**, **LAUDULF**, un autre **VIBERT**, **GUILLAUME**, & **PIERRE GRIBALDI**, qui eut pour enfans, **GRIBAUT**, & **GUILLAUME**; Ces Seigneurs donnerent l'Abbaye de *Buzano* à celle *Fruttuaria*, & ils se qualifierent tous, dans l'acte de donation de la même année, Seigneurs, de *Barbania*, *Corio*, *Rivara*, *Buzano* & *Camagna*.

On trouve ensuite **BORGOGNUS GRIBALDI**, mort en l'année 1152, il étoit pere de **PIERRE**, & d'autres enfans, qui vivoient en 1184, & 1191, & qui acquirent les Seigneuries de *Santena*, avec les *Mercandigli*, & les *Grossi*.

(a) Ces sept familles d'*Albergue* sont dénommées dans une Ordonnance du Grand-Conseil de *Quiers*, dès l'année 1422, & dans deux Ordonnances de **LOUIS**, Duc de *Savoie*, des années 1444 & 1445 : *Nobiles de Albergis; videlicet de BALBIS de GRIBALDENGHIS, MERLENGIS d'ALBUZANIS, de Meroandillo, de Benzis & de Pigloliis.*

Certificat de **Jean**, Baron de *Launay* & du *St.-Empire*, Généalogiste du Roi Catholique, délivré à **ANTOINE BROGLIA**, Capitaine au Régiment de *Genevois*, le 12 Janvier 1675, qui atteste que les ancêtres dudit **BROGLIA**, sont Fondateurs de la République de *Quiers*, d'après les Historiens & mémoires généalogiques, extraits de la bibliotheque du feu **ARCHIDUC, DUC D'AUTRICHE.**

La maison de GRIBALDI, se divisa en trois branches, vers l'an 1200; l'aînée retint le nom originaire & primitif de GRIBALDI, la seconde prit le nom de BROGLIA, (b). & la troisième, celui de *Bollo*, & ensuite *Bullio*.

En 1383, JEAN GRIBALDI, descendu en ligne directe de PIERRE, acquéreur du fief de Santena, prit le nom de *Moffa*, que ses descendants ont toujours porté, depuis JOANNES GRIBALDUS, DICTUS MOFFA; mais ces quatre branches, ont toujours ajouté au nom particulier & distinctif, que chacune d'elles avoit pris, celui qui leur étoit commun de GRIBALDENGHIS; ainsi l'aînée se qualifioit GRIBALDI, DE GRIBALDENGHIS, la seconde BROGLIA DE GRIBALDENGHIS, & les deux autres BULLIO, & MOFFA DE GRIBALDENGHIS (c).

Monseigneur François-Augustin della Chiesa, Evêque de Saluces, dans son *Histoire de la Couronne Royale de Savoye*, part. 1. pag. 182. en parlant de plusieurs anciennes familles du Piémont qui s'étoient établies dans cette Province, & y avoient acquis des Seigneuries, met au nombre de ces familles, celle de GRIBALDI, chef de l'Hospice des Nobles de ce pays, qui fut un temps Seigneur de Barbania; & à la pag. 183. en parlant encore de ces anciens nobles, il dit, « Qu'il pouvoit nommer les *Beuzzi*, *Biscarretti*, *Gribaldi*, Seigneurs de Barbania, Tana &c. & que c'étoit une tradition, que ces familles étoient venues d'Allemagne; *che dicono esser venuti d'alla Germania*.

» Cet Auteur pag. 435, dit encore, que les GRIBALDI venus de *Quiers*, posséderent la terre de Barbania, & à la pag. 479, en parlant du Canavez, il ajoute que la terre de Rivara, fut vendue aux GRIBALDI de *Quiers*, chefs de l'Hospice, dit de GRIBAUDENGES qui comprenoit les BROGLIA, les *Bullio*, & les *Moffa*, Co-Seigneurs de Santena, & que la terre de Barbania passa des GRIBALDI aux Seigneurs de Fronté, vers l'an 1370.»

Que ces quatre branches soient toutes descendues d'AMAURI GRIBALDI, leur tige commune, c'est un point de fait constaté par les monumens les plus authentiques, dont la plupart sont consignés, dans les archives du Conseil-Souverain de la Ville & République de *Quiers*; en voici les preuves.

1°. Cette maison, comme les six autres familles d'*Albergue*, avoit un

(b) Ce nom vient d'un canton, où tenement situé aux confins de *Quiers*, nommé BROGLIA; il consiste en pâturages, bois & marais, qui appartenoient à la Commune de *Quiers*, & à plusieurs habitans de cette Ville. RAPHAEL & EMARD GRIBALDI, Seigneurs de Santena, en déclarerent une autre partie la même année. La Commune de *Quiers* en vendit cinquante journaux à PIERRE BROGLIA, & à Jean-Jacques Benzi, & le Commandeur LOUIS BROGLIA, en déclara trente journaux en près & pâturages pour son consignement de l'année 1557. M. le Maréchal de BROGLIE en possède aujourd'hui cent quatre-vingt journaux.

(c) Ce n'est pas dans la seule famille de GRIBALDI que les branches ont pris des noms différens. Les branches cadettes, dans les sept familles d'*Albergues*, prirent des surnoms, qui les distinguèrent de la branche aînée. Les *Balbes* étoient divisés en *Balbes*, *sine addito*, & en *Balbes Simeoni*, *Bertoni*, *l'Anfranchi*, *Bonatti*, de *Isto* & *Porri*; les *Albuzani* se divisèrent en *Albuzani Costa*, & *Albuzani Rosthiero*; les *Merlengi*, en *Merli Vignoli*, *Griffo*, *Ratti* & *Narri*; les *Beuzzi*, en *Santena de Ponticillo*, & de *Baldisetto*, le *Mensandigli*, en de *Santena* & de *Grossi*; & les *Pigloli*, en *Pillolli* & *Pilloribus*.

Palais, une forteresse considérable dans la Ville, au quartier appelé *Gribaudenghes*; elle étoit fondatrice de l'Eglise de-Saint Lazare, située hors la Ville, & d'un Hôpital, dit de *Gribaudenghes*, fondé en 1278, par HENRI GRIBALDI, & *Anfulite* son épouse, en faveur des pauvres Infirmes & des Pelerins.

2°. Ces quatre branches ont toujours eu les mêmes armes, les mêmes écussons, le même cimier, & les mêmes supports (*d*).

3°. Dans les consignements des biens de cette maison, les GRIBALDI, BROGLIA, BULLIO, & MOFFA, après l'énumération des biens de chaque branche, depuis l'an 1260, jusqu'en l'an 1563, chaque consignant a toujours ajouté: *Item pro parte sua turris Gribaldenghorum*. Cette tour ou forteresse étoit donc commune entre les quatre branches; elle leur appartenoit donc à titre de succession.

4°. On a un grand nombre d'Eleçons & de Nominations, des Recteurs de l'Eglise de Saint Lazare de Quiers, depuis & compris l'année 1444, (tant avant que depuis qu'elle a été érigée en Commanderie, sous les noms des SS. Lazaro & Maurice) jusques & compris l'année 1736. Tous ces actes prouvent, que le droit de présentation à ce bénéfice, appartenoit à ces quatre branches: qu'elles y nommoient concurremment à chaque vacance; & qu'elles s'y qualifient, *omnes Compatroni Fundatores Ecclesiæ Sancti Lazari*: elles s'y disent toutes de *Albergo, progeniæ, prosapiâ, familiâ, domo & parentelâ de Gribaudenghis*. Il y a dans quelques-uns de ces actes, *Gribaldenghis*, & dans d'autres, *Gribaldenghorum*.

Ces Eleçons, comme toutes celles de cette espece, se faisoient à la pluralité des voix; mais comme il se trouva dans la suite des temps plus de sujets dans quelques-unes de ces branches que dans les autres, il s'éleva, en 1504, une question entre les Nominateurs. Ceux qui se trouvoient en plus grand nombre prétendoient que l'Eleçon, & nomination du Recteur devoit se faire par têtes, *per capita*, & qu'il devoit y avoir autant de voix que de têtes: ceux qui étoient en moindre nombre soutenoient au contraire, qu'elle devoit se faire par branches, *per stirpes*; qu'étant tous *co-patrons*, on ne devoit pas compter les têtes; mais que le droit de présentation devoit se diviser par branches: *utique in stirpes jus nominandi dividi debet, quia ab uno stipite de Gribaldenghis originem sumpsit, cumque radix in omnes ramos distincta fuerit de Gribaldis, de Broglia, de Bullio, & de Moffa. Profecto, non per capita ipsorum & unius familiæ fieri debet nominatio, sed per stirpes; aded ut idem privilegium habeat solus unus ex compatronis, quod alii plures de alia agnatione habeat, ex quo à stipite originem sumpsit jus patronatus, & cum ex stipibus ipsi succedant separatim, non quilibet stipiti una nominatio & denique unum presentandi jus concedi debet*. La question fut décidée en faveur de ce soutien.

(*d*) Cette famille a toujours porté pour armoirie, dans les quatre branches: *d'or au sautoir encre d'azur*, & au casque *d'argent*, surmonté d'une couronne de Comte; pour cimier, un cigne, aussi *d'argent*, portant sur sa poitrine le sautoir *d'azur*, orné d'une banderole de gueules; & pour supports, deux lions *d'or*, ayant leurs têtes détournées & les queues pendues, rejetées en arrière.

5°. Dans les Elections des Administrateurs de l'Hôpital de Gribaudenghes, fondé par HENRI GRIBALDI, & sa femme, en 1278, postérieurement à la diramation de la branche de BROGLIA, on ne voit aucuns personages de ce nom, & la branche de BROGLIA n'a concouru à ces Elections & aux réglemens faits par l'Administration des biens de cet Hôpital qu'après l'extinction des autres branches (e), & depuis l'an 1567 que LOUIS BROGLIA, fut maintenu & confirmé dans le droit de patronnage de cet Hôpital, parce qu'il avoit prouvé que la maison de *Gribaldi*, suivant la confirmation qui porte, *per esser de dettà casâ Gribaldenghâ*.

6°. Cet Hôpital étant tombé en ruine, ou ayant été détruit par les guerres civiles, il n'en restoit que les vestiges, & la Chapelle : *M. Bergera* Archevêque de Turin, ayant formé le projet d'y faire bâtir l'Eglise de l'Annonciade, qu'il fonda en 1651, fut obligé d'en demander la permission à la maison de BROGLIA, & de lui conserver le droit de premier Patron, comme représentant le premier Fondateur.

Il est démontré que les branches de GRIBALDI, BROGLIA, BULLIO, & MOFFA, descendent du même tronc, *ab uno stipite de Gribaldenghis*, 1°. par les mêmes armes qu'elles ont toujours portées; 2°. par le nom commun de *Gribaudenghes*, qu'elles prenoient après leur nom *patronimique*; 3°. par la *Four de Gribaudenghes*, qui leur étoit commune; 4°. par les nominations des Recteurs de Saint Lazare, où ces quatre branches se nommoient toutes *de Gribaudenghes*, & par la reconnoissance qu'elles ont passé en 1504, de descendre toutes du même chef, & d'être toutes *d'Albergo, progenie profapiâ, familiâ, domo & parentelâ de Gribaldenghis*, 5°. par le jugement de 1507, qui a confirmé LOUIS BROGLIA, dans le droit de patronnage de l'Hôpital de Gribaudenghes, *per esser de dettà casâ Gribaldenghâ*, 6°. pour la permission accordée, par la maison de BROGLIA, à *M. l'Archevêque Bergera*, de bâtir l'Eglise de l'Annonciade à la place de cet Hôpital, en se réservant le droit de premier Patron.

J'ai dit que la maison de BROGLIA de *Gribaudenghis*, est une des sept nobles familles d'Albergues, fondatrices de la République de Quiers en Lombardie; ce fait est constaté par titres émanés du Conseil de la République des *Ducs de Savoie*.

Ancienneté & Privilèges des nobles D'ALBERGUES sur les autres nobles.

Pour se former une idée juste de l'ancienneté de ces sept familles principales, de leur opulence, du degré d'autorité qu'elles ont toujours eu, & qu'elles ont encore dans l'administration de l'Etat, & des privilèges dont elles ont toujours joui, sur les autres Nobles, il est nécessaire ici de donner un précis de l'Histoire de la Ville & République de Quiers, de sa puissance, de ses alliances avec les Républiques voisines, de son Gouvernement,

(e) Les branches de GRIBALDI se sont éteintes, depuis l'an 1500, en la personne de JEAN-ANTOINE DE BULLIO, qui ne laissa que deux filles, CATHERINE, qui se maria avec *Aubertin Paniccia*, de Quiers; & LOUISE, qui épousa *Vespasien Vallia de Cambian*.

avant sa décadence, arrivée vers le milieu du quatorzième siècle, & des changemens survenus depuis qu'elle s'est soumise aux *Princes de Savoie*.

La Ville & République de Quiers en Lombardie, est très-ancienne, suivant le témoignage des *Historiens*. *Plin l'Ancien*, cité par deux *Historiens*, dont les ouvrages ont été imprimés à Turin en 1662 & 1665 (f). connoissoit si parfaitement cette Ville, qu'il en a fait la description, la nomme, *Carrea*, *quod potentiâ cognominatur*, d'où elle a été nommée depuis *Curia*, au rapport d'*Otto Frigenfis*, & ensuite *Carium*.

Son antiquité, est encore attestée par un ancien temple de *Minerve*, qui forme aujourd'hui l'Eglise Collégiale de Notre-Dame de Scala; ce fait est prouvé par des inscriptions anciennes, recueillies par ordre des *Ducs de Savoie*. Il y avoit d'autres monumens anciens, des inscriptions, des tombeaux des Romains, des médailles, & des monnoies, qui attestent également l'antiquité de cette Ville. Il y avoit proche de l'Hôpital de Gribaudenghes (aujourd'hui l'Eglise de l'Annonciade) un Amphithéâtre, nommé *l'Arène*, dont la porte de la Ville, située au même lieu a retenu le nom : elle s'appelle la porte de *l'Arène*. Il y a des Chroniques anciennes qui donnent à cette Ville, l'épithète latine *Torratum*, parce qu'elle fut brûlée par les ordres de l'Empereur FRÉDÉRIC I. à l'armée duquel la République avoit résisté en 1154, par ses seules forces, suivant le témoignage du *Poète Ligurin*, qui fait le détail de cette action si honorable à la République. L'Empereur offensé de cette résistance, fit mettre le feu à la Ville. Cet incendie, attesté par *Abbas Vespergiensis*, consuma beaucoup de tours, & de monumens, & presque tous les titres anciens. On conserve à Quiers, des mémoires de cet incendie, & du rétablissement de la Ville, qui prit le nom de Chieri (Quiers), vers l'an 1300. Il y avoit dans cette Ville, une Citadelle & plusieurs Palais fortifiés de tours, qui furent ruinés dans le quinzième siècle, pendant les factions d'entre les *Nobles d'Albergues & des non-Albergues*. Quelques Auteurs la nomme *Turrata*, à cause de ses forteresses, & du nombre des tours qu'elle renfermoit : d'autres l'ont appelée *Civitas Septicollis*, à cause des sept collines qui sont dans son enceinte. Avant ces Guerres qui les ont ruinées, & du temps de l'Empereur FRÉDÉRIC I. surnommé Barbe-Rouffe, cette Ville étoit très-grande & très-fortifiée, puisque ce Prince l'appelloit, *Villa maxima & munitissima*.

Avant cette époque, outre la Citadelle, qui étoit la forteresse principale, il y avoit auprès plusieurs autres forteresses d'une architecture militaire, environnées de fossés & de tours, avec ponts tournans; sept de ces tours appartenoient aux sept familles *d'Albergues*, suivant les assignemens de leurs biens. On voit, parmi les vestiges de ces forteresses, celle du Château de Gaménard, ancien Domaine de la maison de *Tana*, qui étoit une place très-forte.

Cette Ville, dans sa splendeur, renfermoit un grand nombre d'habitans.

(f) Le premier, intitulé : *Description de la Ville de Quiers*, chez Rustis; le second : *Histoire de la fondation & des Miracles de Notre-Dame de l'Annonciade*, chez Pierre d'Ambrogio.

Ganthaire, *Gonthur* ou *Gonthiere*, dans son poëme, intitulé : *Ligurinus seu de Gestis Frederici Barbæ rossæ*, dit qu'elle étoit très-peuplée, *populosa nimis*. Elle se gouvernoit par les loix & les coutumes libres d'une République. Elle exerçoit un pouvoir absolu par ses Magistrats, les loix romaines & patriciennes : son gouvernement étoit aristocratique; il résidoit dans les mains des principaux de l'Etat, & sur-tout des nobles *Albergues*, qui avoient de grands privilèges sur le reste de la Noblesse.

Lorsque l'Empire Romain fut transféré à Constantinople, la République de *Quiers* fit alliance avec celle de Gênes, & avec les principales Villes & Républiques du pays, depuis *Padoue* jusqu'à *Quiers* (g); elles réunirent leurs forces contre les ennemis communs. Celle de *Quiers* se distingua dans plusieurs combats, livrés pour la cause commune, & celle de Gênes, par reconnaissance lui fit présent de son écusson, qui est une *croix de gueules en champ d'argent*. Depuis ce temps, la République de *Quiers* a toujours porté écartelé de Gênes & de *Quiers*, qui est un *lion d'or au champ de gueules*.

Cette République réunissoit, sous sa domination quarante Villes, & plusieurs forteresses; on conserve, dans les Archives, un détail très-exact des Châteaux, Maisons fortes, Fiefs, & étendue de son ancien territoire.

Le Marquis de *Monterrat*, Lieutenant de l'Empire, ennemi déclaré de la République, ayant assemblé des troupes supérieures à celles de *Quiers* & de ses alliés, leur livra bataille, & remporta, sur elles, une victoire sanglante; les habitans de *Quiers*, affoiblis par cette défaite, & par les guerres civiles qui suivirent, eurent recours au Comte *Amedée de Savoie*, dit *le Verd*, & à *Jacques de Savoie*, Prince d'*Achaïe*, & de *Morée*, auxquels ils se soumirent volontairement, pour conserver leur Ville & leur état, par un traité, du 19 Mai 1347.

L'acte de cette soumission contient des privilèges honorables à cette République, parmi lesquels il y en a un, qui n'a jamais été accordé à aucune Villes de Piémont, il consiste en neuf Villes & Châteaux adjacents, qui furent laissés à cette République pour les tenir en fief, sous le titre de *Comté*, & de *Domaine*, avec tous droits de justice, à cause duquel Comté, on rend hommage à la République; de-là les nobles de *Quiers* naissent *Comtes*, sans avoir ni *Fiefs*, ni *Comtés*, & les *Chevaliers de Savoie* se font honneur de relever des nobles de *Quiers*, au terme du traité.

La noblesse de *Quiers* a toujours été très-nombreuse; on y a compté jusqu'à 22 Commandeurs & Chevaliers de Malte, vivans en même temps, & dont plusieurs étoient Grands-Croix; & cette noblesse étoit si ancienne, que les meilleures maisons de Savoie se font gloire de tirer leur origine de

(g) Elle fut toujours alliée avec la République d'*Ast*, depuis l'an 1168, jusqu'en 1307, on en a des traités, des années 1168, 1191, 1194, 1259, 1273 & 1307. Elle a été alliée avec les *Comtes de Savoie*; avec la Ville de *Tortone*; les Communes de *Diosafco de Cervere*, & de *Caverno*; on a même un traité d'alliance avec l'Evêque de *Turin*, malgré ses anciennes prétentions. Ce traité est de l'année 1259. On a aussi des traités avec le Marquis de *Salus*, de l'an 1276, avec la Ville d'*Albe*, en 1227; avec *ROBERT*, Roi de Naples, & la Reine *JEANNE*, sa mere, en 1338 & 1345.

cette Ville. Il y a eu jusqu'à 90 maisons nobles de *non-Albergues* qui, avec les sept maisons des nobles *Albergues*, & leurs différentes branches, formoient plus de 120 maisons nobles dans la Ville & République de *Quiers*.

Depuis le traité de 1347, les nobles ont perdu une partie de leur autorité dans le Gouvernement, qui étoit *Aristocratique* auparavant. Les *Princes de Savoie*, y ont établi un *Lieutenant* ou *Vicaire*, qui réside à *Quiers*; ce *Lieutenant* ou *Vicaire*, est choisi par le Prince, sur quatre Chevaliers, élus par les *Nobles* & par le Peuple de *Quiers*; cette Ville est donc gouvernée présentement par une assemblée de *Nobles* & de *Marchands*, dont chaque *Congrégation* a un *Syndic* à sa tête, qui doit être élu & établi tous les ans, avec la *Compagnie* qui doit former le Conseil. Cette *Compagnie* propose quatre Chevaliers externes, pendant la vacance du *Vicariat* & *Rectorat*; sur ces quatre élus, le *Prince* choisit celui qu'il juge à propos, ensuite le Chevalier élu, entre solennellement dans la Ville, & prête serment, sous le nom du *Prince*, de conserver la Ville & Domination dans tous ses privilèges. Ce serment est prêté par les *Présidents élus Nobles* & par le Peuple, & ils ont autant d'autorité que le *Gouverneur* ou *Vicaire*.

Tel est l'état actuel du Gouvernement de la République de *Quiers*, qui occasionna beaucoup de contestations & même des actes d'hostilité, entre les *Nobles d'Albergues*, & ceux de *non-Albergues*, qui disputoient aux premiers des droits de préséance, & des privilèges, dont ils avoient toujours joui; ces contestations, furent terminées par trois Edits & Ordonnances du Conseil-Souverain de *Quiers*, & de LOUIS, Duc de Savoie, des années 1422, 1444 & 1445, à l'avantage des *Nobles d'Albergues*, comme on le dira ci-après.

Les *Nobles d'Albergues de Quiers*, étoient nommés, dans les premiers temps; *di Ospizio*. Ils furent appellés ensuite de *Albergo*. C'étoient des nobles, riches & puissans, dont les Palais étoient ouverts aux *Souverains*, aux *Princes* & aux *Etrangers illustres*, pour l'honneur & l'utilité de la République. Suivant le Conseil de *Théophraste*, rapporté par *Cicéron*, *Liv. 2. de ses Offices*, ch. 18; « Rien n'est plus beau (en parlant de l'hospitalité) que de voir les maisons des Personnes illustres, ouvertes à d'*Illustres Hôtes*; » & il y va de l'honneur de la République, que les *Etrangers* trouvent une sorte de libéralité en usage parmi nous, &c ». *Est enim valde decorum . . . patere domos hominum illustrium, illustribus hospitibus: idque etiam Reipublicæ est ornamento, homines extraneos, hoc liberalitatis genere, in Urbe nostrâ non egere, &c.* On verra, dans la suite, que l'Empereur HENRI VII logea dans le Palais d'ARDICION BROGLIA, I. du nom, l'an 1310; & que Sa Majesté Impériale y reçut l'hommage du Seigneur de *Brotio*, à cause de plusieurs Châteaux qu'il tenoit dans la mouvance de l'Empire.

Ces nobles d'*Albergues de Quiers*, au nombre de sept familles, riches & puissantes, étoient les *Balbi*, *Gribaldenghi*, *Merlenghi*, *Albuzani*, (ou *Costi*) *Mercandigli*, *Benzzi*, & *Pigloli*. Ces sept familles ont toujours eu de grands privilèges sur les autres nobles de la République. Ils étoient riches & puissans, avoient leurs Palais, & leurs fortresses, chacun dans

un quartier de la Ville, qui portoit leur nom; ils étoient revêtus des premières charges de la République, comme celles de *Consul*, de *Podestat*, ou *Puissance de Quiers*, de *Recteur*, de *Sages de la guerre* (h), dont il avoit ordinairement le commandement, sous le titre de *Dux Cherii Militiarum*; enfin, ils passioient pour les Fondateurs de la République, d'après une tradition ancienne, & ce titre ne paroît pas leur avoir été contesté. Ils ont même conservé une partie de ces anciens privilèges, depuis le traité de 1347, & les Ducs de Savoie les y ont confirmés contradictoirement avec les *nobles de non-Albergues*, par les Edits de 1422, 1444 & 1445.

Ces privilèges consistent en substance: 1°. En ce que l'élection des Magistrats du Conseil-Souverain doit se faire par écrit, & être communiquée aux *nobles d'Albergues*, & à tous les Membres du Conseil, qui peuvent y faire les changemens qu'ils jugent à propos, pendant le gouvernement de chaque Lieutenant ou Vicaire.

2°. Que des quatre sceaux de la République, l'un doit être aux mains du Syndic, choisi parmi les *nobles d'Albergues*; le second doit être mis à la Communauté des *nobles de non-Albergues*; le troisieme au Lieutenant ou Vicaire; & le quatrieme au Recteur du Peuple. Il en fut fait un cinquieme, qui doit toujours être tenu par un noble des *Balbes*, qui devoit toujours être un des quatre Sages de la guerre; & il fut ordonné, en 1422, que toutes les Bulles & les actes de la Communauté, soit pour les dépenses, soit pour l'administration des fonds communs, seroient scellés de cinq sceaux, sous peine de nullité des actes. Voilà encore un privilège des *nobles d'Albergues*, d'avoir deux sceaux sur cinq, puisque le premier doit être aux mains du Syndic, choisi par les *nobles*, & que le cinquieme devoit toujours être aux mains de celui des *Balbes*, qui seroit un des quatre Sages de la guerre. Or, les *Balbes* font d'une des sept *nobles* familles *d'Albergues*.

3°. Qu'à la fin du gouvernement de chaque Vicaire, il doit remettre son sceau à une des puissances *d'Albergues*; au moyen de quoi, dans ce cas, il doit y avoir trois sceaux aux mains des *nobles d'Albergues*.

4°. Que les *nobles d'Albergues* doivent toujours avoir la préférence sur les autres nobles, quoique plus âgés qu'eux, à moins que ces *non-Albergues* ne soient revêtus de quelqu'office qui leur donne la préséance sur les *Albergues*, pendant le temps de l'administration, & entre les *nobles d'Albergues*,

(h) UBERT BROGLIA étoit *Sénateur* au Conseil-Souverain, en 1254; — BENOIST BROGLIA étoit *Recteur* en puissance, en 1313; — MATTHIEU BROGLIA étoit *Sénateur*, en 1317; — MELANIN BROGLIA étoit *Sénateur*, en 1320; — PHILIPPON-BROGLIA l'étoit en 1332; — JEAN BROGLIA, l'étoit en 1361 & 1362. — MATTHIEU BROGLIA étoit *Président* au Conseil-Souverain, en 1362; JEAN BROGLIA, fut député par le Conseil, pour traiter des intérêts de la République, en 1415, avec LOUIS, Duc de Savoie; — MATTHIEU BROGLIA, fut envoyé en ambassade auprès de la *Duchesse de Savoie*, à l'occasion des privilèges de la Ville, & fut encore envoyé en ambassade, avec *Georges Berton*, qui étoit un *Balbe*, & avec *Adrien de Villa*, & le Co-Seigneur de *Baldezain*, auprès de PHILBERT, Duc de Savoie, pour les intérêts de la République, en l'année 1474; le même MATTHIEU BROGLIA, fut élu pour la réformation du Conseil de *Quiers*, en 1497; &c. il convoqua une Assemblée générale, &c.

toutes choses égales, le plus âgé doit précéder les autres. *Edit de 1444.*

5°. Le Conseil de la République devoit être composé d'un tiers, ou de quarante Conseillers des *nobles d'Albergues*, & des deux tiers de la Commune, mais il en fut ajouté deux de plus aux quarante des *d'Albergues*, qui devoient être pris parmi les *nobles*, suivant l'Edit de LOUIS, Duc du Savoie, de l'année 1445, parce que, dit ce Prince, il favoit par expérience que la République & l'Etat seroient gouvernés plus honnêtement, par les *nobles d'Albergues*, que s'ils étoient régis & administrés par le peuple.

6°. Le même Edit, en réglant la forme des élections, ordonna qu'il y auroit toujours sept *nobles d'Albergues*, dans celle du *Lieutenant-Général* ou *Vicaire*, deux dans celle de *Sage de la guerre*, deux dans celle du *Resteur & Gouverneur* des biens de la République, & un dans celle des *Syndics* de la Commune, & dans celles des Juges qui doivent connoître des causes d'appel; de maniere que rien ne peut se faire sans le concours de ces principales familles.

7°. Si quelqu'un des *nobles d'Albergues* prend le bonnet de Docteur, ou s'il prend le parti des armes, il a droit, en qualité de Docteur ou de Militaire plus anciens que lui, parmi les autres *nobles*, soit dans les assemblées ou séances, où doivent se traiter les affaires de la Ville & de la République, &c. Il n'y avoit, entre ces sept familles, aucune distinction, aucuns privilèges, ni préséance; elles étoient toutes égales entr'elles, & il n'y avoit que l'âge qui régloit la préséance.

Maison de BROGLIA, une des sept familles d'Albergues.

On pourroit étayer ce point de fait d'une infinité de monumens & de titres publics, & de particuliers, qui le constatent; mais après avoir démontré que les BROGLIA & Gribaldi étoient de la famille, & descendoient d'un tronc commun (i), il suffit de prouver que cette maison a toujours été comptée parmi les *nobles d'Albergues*, & de rapporter les termes des

(i) Ce point de fait est encore prouvé, 1°. par le traité de paix, conclu entre les *Balbes* & les *Gribaudenghes*, par la médiation de *Jean*, Evêque de Turin, & de *Bartélemi Chinguino*, Lieutenant d'*Amédée*, Comte de Savoie, le 16 Mars 1377, Indiction 15, où les quatre branches de la maison de *Gribaldi* sont réunies contre les *Balbes*. 2°. Par le certificat délivré à ANTOINE BROGLIA, Capitaine au Régiment de Génois, le 12 Janvier 1675, par *Jean*, Baron de *Launay* & du *St.-Empire*, Généalogiste du Roi Catholique, qui atteste que les ancêtres dudit ANTOINE BROGLIA, sont Fondateurs de la Ville & République de *Quiers*, d'après les Historiens & mémoires généalogiques, extraits de la Bibliothèque du feu Archiduc ALBERT D'AUTRICHE.

3°. Par le Diplôme impérial, du 28 Mai 1759, rapporté ci-après, au quatorzième degré, par lequel le feu Empereur a reconnu cette qualité, & celle de Fondateur des *Dominicains*, & du Monastere de *Saint-André*, en ces termes : *Considerantes quàm conspicuo sanguine, quamque pervetusta Pedemontii Prosapia magnificus sincerè nobis dilectus Victor-Francisus Dux de Broglie, ortus sit, authenticis nempe constare documentis, insignem hanc stirpem imam esse ex illis septem familiis, nobilitate antiquissima clarissimis, quæ à pluribus retro sæculis, non solum memoratam civitatem sed & ibidem, jam Sancti Dominici tempore Monasterium Fratrum, ejusdem nominis nec non Paulò post aliud, Virginum sub nomine Sanctæ Mariæ de domo Dei, nunc autem Sancti Andree nuncupatum fundavit.* Voyez ci-après sous le premier degré, les fondations de ces deux Monasteres.

Edits de 1422, 1445 — 1447, rendus sur les contestations mues entre les nobles d'*Albergues* & les autres nobles. On voit, dans celui de 1422, ces sept familles désignées, sous les noms de *Balbi*, *Gribaldenghi*, *Merlenghi*, *Albuzani*, *Mercandigli*, *Beuzzi* & *Pigloli*.

Dans celle de 1445, à l'occasion des quarante Conseillers, qui doivent être parmi les nobles d'*Albergues* & des deux autres, qui doivent être ajoutés à ce nombre; ces sept familles sont encore désignées sous les noms de *Balbis*, de *Costis* (branche des *Albuzanis*) de *Gribaudenghis*, de *Merlenghis*, de *Beuzzi*, de *Mercandila* & de *Pilloribus*.

Et dans l'Edit de 1447, ces sept familles y sont représentées par des députés, qui sont: *Andrea*, *Bertono Joanne*, *Ratti* (rameau de *Brogli*) *Xandrio Simeoni Joannino*, *BROGLIA* & *Triglino Mercandiglio*. Ces cinq députés y stipuloient, tant pour eux, & en leur nom, que pour & au nom des autres *Albergues*.

La maison de *BROGLIA* est alliée des autres familles d'*Albergues*, telles que celles de *Merlo*, ou de *Merlenghis*, de *Beuzzi*, de *Baibis*, & des meilleures familles du pays, telles que celles de *Parpaglia*, *Villa*, *Pelleta*, *Tana*, & des Comtes de *Favria*, &c. Ce fut vers l'an 1200, comme on l'a déjà dit, que la maison de *Gribaldi* se divisa en trois branches, connues sous les noms de *Gribaldi*, *Brogli* & de *Bullio Gribaudenghes*. On ignore l'époque de cette diramation, parce que tous les titres anciens ont été anéantis dans l'incendie de la Ville, ordonné par l'Empereur *FRÉDÉRIC*; mais on voit, par quelques titres particuliers, que *RODOLPHE BROGLIA*, & *BONJEAN*, son fils, vivoient en 1178 & 1180 (k). La branche de *Brogli* s'étoit multipliée en 1200, au point qu'elle étoit déjà divisée en quatre rameaux, dont les chefs sont: — 1. *UBERT BROGLIA*, d'où descendent *M. le Maréchal de BROGLIE*, & *M. le Marquis de BROGLIE*, la branche de *Provence* & celle de *Turin*; — 2. *JEAN* & *GUARNERIUS BROGLIA*, freres; — 3. *GUILLAUME*; — 4. *GUI BROGLIA*; la descendance des trois dernières branches s'est éteinte dans le quinzième siècle. On voit, parmi leurs descendans: *BENOIST BROGLIA*, Recteur & Puissance de *Quiers*, en 1313; *MATHIEU BROGLIA*, au nombre des Sénateurs du Conseil Souverain, en 1317; *PHILIPPON BROGLIA*, Recteur & Puissance, en 1361 & 1362; & *MATTHIEU BROGLIA*, Président du Conseil-Souverain, en la même année 1362.

Comme on n'a pas la filiation de *RODOLPHE BROGLIA*, jusqu'à *UBERT*, on ne commencera la généalogie de cette Maison qu'à cet *UBERT*, qui a vécu depuis l'an 1200, jusques vers l'an 1263. Il étoit au nombre des Sénateurs, en 1254. Depuis ce temps, jusqu'à *M. le Maréchal* & *M. le*

(k) On trouve *RODOLPHE BROGLIA*, & *BONJEAN*, son fils, dans un contrat de vente qu'ils firent, le 15 Décembre 1178, à l'Hôpital de *St.-Jacques de Turin*. *RODOLPHE BROGLIA*, fit un accord avec le Prévôt de *Turin*, en la même année. Le même *RODOLPHE*, & *BONJEAN*, son fils, furent temoins, en 1180, dans l'acte de foi & hommage, que *Milon*, Evêque de *Turin*, fit à *Jean Caburo*. *RAYMOND BROGLIA* garantit, en 1200, le traité de paix fait entre la Ville de *Turin*, & celle de *Quiers*.

Marquis de BROGLIE, la descendance d'UBERT BROGLIA est justifiée par une multitude de titres incontestables.

Filiation suivie de la Maison de BROGLIE.

I. UBERT BROGLIA, étoit Sénateur du Conseil-Souverain de *Quiers*, en l'année 1254, suivant un acte, en bonne forme, tiré des Archives de la Ville & de la République. Il étoit mort en 1263, suivant un confignement tiré des mêmes Archives, de la même année, en 1263, par lequel, ANDICION BROGLIA, *filius quondam UBERTI BROGLIA*, fit le confignement de ses biens.

La maison de BROGLIA étoit riche & puissante dès ce temps-là, puisqu'elle fit deux fondations considérables du vivant d'UBERT BROGLIA; la première est celle de l'Eglise & du Monastere des *Dominicains*, faite l'an 1220, du vivant de *Saint Dominique*; ce fait est rapporté par l'Auteur de la description de la Ville & République de *Quiers*, qui dit: « que ce » Monastere, & l'Eglise des *Dominicains*, est mis au nombre des plus » beaux édifices; que ce monument fut construit par *Saint Dominique*, » qui vivoit à *Quiers*, en 1220; & que la famille de BROGLIA de *Gribaudenghes* lui donna les fonds, & en jetta les premiers fondemens avec la » famille de *Villa*: *nec minus præfulget cænobium, templumque Domino Dominico Sacrum ab ipsomet Sanctissimo Patriarcha, in hac Urbe de Gente, anno 1220, extructum, familiâ BROGLIA de Gribaldis, situm ac primadamina subpeditante, unâ cum familiâ de Villa.*

L'Auteur de l'Histoire & des Miracles de *Notre-Dame de l'Annonciade*, rapporte le même fait, en disant que la Ville de *Quiers* a toujours eu tant d'amour pour la piété, que du vivant des deux glorieux *Patriarches*, *St. Dominique* & *St. François*, les personnes les plus illustres de cette Ville donnerent les fonds pour bâtir deux Monasteres; que la famille *Siméona* fonda les *Franciscains*, & la famille de BROGLIA de *Gribaudenghes*, celle des *Dominicains*: *Gloriandosi haver havuto personaggi cospicui da questa citta, che tanto inclinata alla pieta, anche viventi due gloriosi Patriarchi, S. Dominico, & S. Francisco, assignandoli luogo pro fondar Monastero, à questo la famiglia Siméona, ed à quello la Gribalda BROGLIA, amle due nobilissime.*

Depuis ce temps, la maison de BROGLIE a toujours eu ses droits de séance & de sépulture dans le chœur de l'Eglise des *Dominicains*, en qualité de Fondateurs (1). Les prédécesseurs de M. le Maréchal de BROGLIE y ont leurs tombes en marbres: LOUIS BROGLIA, Prieur de Venise

(1) Ce droit de Sépulture est prouvé par les testamens de BERNARDIN & de PIERRE BROGLIA, de *Barthélemi de Villa*, femme dudit PIERRE DE BERNARDIN BROGLIA, II. du nom, de JULIEN & D'AMÉDÉE DE BROGLIA, & de FRANÇOIS-MARIE, Comte de BROGLIA, & de *Revel*, Marquis de *Sénonches*, des 10 Octobre 1473, 27 Septembre 1504, 10 Mars 1521, 3 Février 1559, 3 Novembre 1570, 6 Octobre 1619, & 29 Juin 1656. Par lesquels ces Seigneurs ont ordonné leurs Sépultures dans le chœur de l'Eglise des *Dominicains*.

Bailli de St.-Étienne, & Amiral des Galères de Malte, y a son tombeau en marbre, élevé au-dessus, sa tombe, avec sa représentation en marbre blanc, au-dessus, avec son épitaphe, en style lapidaire.

La seconde fondation, est celle de l'Eglise & Monastere des Religieuses de la *Maison-Dieu*, connue aujourd'hui sous le nom de *Saint-André*, fondée en 1256, par *Douce*, veuve de GUILLAUME BROGLIA, & *Mathilde Guialardi*; on a l'acte de fondation en original. Ce Monastere est de l'Ordre de Citeaux. Ces deux Fondatrices, en dotant ces Maisons de biens considérables, s'y consacrerent au service de Dieu; &, en 1597, le Cardinal *Bardino*, & CHARLES BROGLIA, Archevêque de Turin, réunirent, à cette maison le *Monastere de Bonlieu*; les biens de ce Monastere, joints à ceux de l'ancienne fondation, forment aujourd'hui un revenu de 5000^{fr} de rente; & l'usage établi de tous temps, est de ne recevoir que des filles de qualité dans cette Maison. La *Princesse de Savoie*, fille du feu Roi, fut nommée Abesse de Saint-André: elle mourut quelques années après; depuis ce temps, la Communauté écrivit à M. le Maréchal de BROGLIE, & le pria de lui accorder une Abesse de son nom.

II. ARDICION BROGLIA; assista à la donation de la quatrième partie du Château de *Guarmono*, en 1231, il se trouva avec GUI, & GUARNERIUS BROGLIA, dans un consignement de l'an 1263, où il est dit: *Ardicini filius quondam Uberti Broglia*. Il est au nombre des Seigneurs qui promirent à la Commune de *Quiers*, & à tous & chacun des *Balbes*, d'observer & de garder les treves & Ordonnances de *Guillaume de Gorzano*, *Podestat de Quiers*, pendant tout le temps du Gouvernement, & trois jours après son expiration, suivant un acte de 1271. Il vivoit encore en 1310, l'Empereur HENRI VII, logea, cette année là, dans son Palais, à *Quiers*, suivant l'acte d'investiture que ce Prince accorda à *Aimonet de Castro-Monte de Brozzio*, tant en son nom, qu'au nom de *Guibert*, de *Joannet*, & *Hubertin*, ses freres, Seigneurs de *Manletti*, *Ponletti*, *Vimbletti*, de *Trembinello*, *Henri de la Porte*, & autres, des Châteaux de *Brozzi*, de *Castro-Monte*, de *Montalange*, & de *Strabinelli*; datté de *Quiers* & du Palais d'ARDICION BROGLIA, le 8 Novembre 1310, *in nomine Domini amen: anno à Nativitate ejusdem millesimo trecentesimo-decimo, indictione 8. dieque 8 Novembri in loco chieri in Palatio Ardicionis Broglia*. Il laissa deux fils; savoir: — 1. JEAN BROGLIA, Recteur de la Société de St.-Georges, en 1357, & *Podestat de Quiers*; — 2. & MÉLANIN BROGLIA, qui suit:

III. MÉLANIN BROGLIA, Sénateur au Conseil-Souverain de *Quiers*, fils d'ARDICION, suivant un acte du 12 Août 1278, passé au Conseil-Souverain de *Quiers*, à l'occasion du Grand-Hôpital de *Quiers*, vivoit encore en 1342, comme il est justifié par une Procuration, du 4 Mai de la même année, donnée par JEAN BROGLIA, *filius quondam ARDICIONIS BROGLIÆ*; & par autre ARDICION, *Saglanbin & Simondon BROGLIÆ, fratres filii quondam MELANINI BROGLIÆ, filii dicti quondam ARDICIONIS BROGLIÆ*, à BENOIST BROGLIA, par laquelle ces quatre Seigneurs l'établissent leur Procureur-Général: *ad omnia & singula eorum negocia gerenda & administranda*. Cet acte prouve QU'ARDICION

BROGLIA, fils d'UBERT, eut deux fils, JEAN & MÉLANIN, & que MÉLANIN fut pere d'ARDICION, II. du nom, de SAGLANBIN & SIMONDON.

Pour MÉLANIN BROGLIA, second fils d'ARDICION, il eut trois fils; savoir: — 1. ARDICION, II. du nom; — 2. SAGLANBIN, qui vivoit en 1342, de la postérité duquel nous allons parler d'abord; — 3. & SIMONDON, ou SIMON, qui continua la postérité.

SAGLANBIN eut trois fils: HENRI, ETIENNE & GAUTIER, qui vivoient en 1366. On ne connoît pas la postérité des deux derniers.

Mais HENRI BROGLIA, fils aîné de SAGLANBIN, eut un fils, nommé CECOLE, c'est-à-dire, FRANCISCO BROGLIA, connu de tous les Historiens du pays, sous le nom du Capitaine BROGLIA, Souverain d'Assise, qui, au rapport de Paul-Joye de St.-Antonin, Evêque de Florence, & des Auteurs qui ont écrit des affaires d'Italie, donna les preuves les plus signalées de son courage & de son expérience militaire, depuis l'an 1385, jusqu'en l'année 1400, pendant les guerres de Milan & de Florence. Il passa quelques-temps de sa jeunesse à Turin, & se retira ensuite à Rimini, où, ayant épousé Jeanne de Montelio, issue d'une noble famille Patricienne de Trin, dans le Mont-Ferrat, il y fixa sa demeure. Jean-André Irico; Historien de cette Ville, qui parle de ce Général avec éloge, convient qu'il n'étoit pas originaire de Trin, mais qu'il y a demeuré plusieurs années: Tous les autres Historiens se trompent, en disant qu'il étoit de Trin, de Tridino vel Tridinensis: il y demouroit en 1398, quand Galéas, Vicomte, Duc de Milan, fit alliance avec lui. On a la Patente de ce Prince, donnée à Pavie, le 7 Mars 1378, conçue en ces termes: *Nos Joannes Galeas, Vice-Comes, Dux Mediolani, considerantes egregia gesta sputabilis & strenui militis Cecoli Broglia, nobis visum fuit plurimum prodesse possententioni & conservationi status nostri, si egregius hic miles cum ejus equitum & peditum, turmâ nostro exercitui adderetur. His ideò attentis, præfatum generosum militem Cecolum Brogliam carissimum nostrum, eum ejus squadrâ exercitibus nostris aggregamus, assignato eidem stipendio Florenorum bis mille, pro quâlibet mensè, mandantes, &c.*

Le Duc de Milan battit l'armée des Florentins, avec le secours du Capitaine BROGLIA, qui se distingua dans plusieurs rencontres, pendant cette campagne. Les avantages que ce Général remporta sur l'armée de cette République, lui firent un honneur infini, le tendirent formidable aux Florentins, comme il est prouvé par deux Arrêts du Conseil de Florence, des 22 & 23 Octobre 1398; mais la paix ne fut pas plutôt conclue entre cette République & le Duc de Milan, que les Florentins l'engagerent à prendre le commandement de leur armée, suivant le traité qu'ils firent avec lui, dès le même mois d'Octobre 1398, moyennant 2000 florins d'or par an, que la République s'obligea à lui payer durant sa vie, à commencer du premier Novembre de la même année. Il est qualifié, par ce traité: *Strenuum militem Dominum Brogliam, filium Arrigi (id est Henrici) de Tridino.* Dès le 16 du même mois de Novembre, la République lui envoya 8000 florins d'or, pour les services qu'il venoit de lui rendre. Il lui en rendit encore de plus importants par la suite, suivant le témoignage de Jean-André

Irico, dans son Histoire des Princes de Mont-Ferrat, & des exploits des hommes illustres, depuis l'an 1320, jusqu'en 1400. *Sequenti anno*, dit cet Historien, *Senes Florentinorum & Perusinos Ecclesie hostes aggressus caedibus atque agrorum populatione multavit. Hinc in Piscenum Degressus Malatestas insigni victoria fregit, multis ex eis captis & non paucis interfectis, tum in Cassentinum delapsus, & adversus comitem Puppium dimicans, Octobri mensè, spoliis onustus Assisium regressus est.* Les Florentins ont fait délivrer à M. le Maréchal de BROGLIE une copie authentique de ce traité, & des copies des états de ses appointemens, des gratifications & frais de la guerre, & des sommes payées au Medecin, envoyé par la République à Empoli, où il mourut de la peste, en 1400, & de celui des frais de ses obseques, dont la République voulut faire la dépense, en reconnaissance des services signalés que ce grand homme lui avoit rendus : elle fit transporter son corps d'Empoli à Florence, où il fut inhumé très-honorablement, dans l'Eglise de la Cathédrale, nommée depuis : *Santa Reparata*; cette Eglise fut réparée vers le milieu du seizième siècle, & pavée de marbre en entier, au moyen de quoi, les tombeaux & les inscriptions disparurent, & il n'en reste plus aucun vestige. Mais les Historiens & les mémoires, conservés aux Archives de la République, attestent unanimement ce point de fait (m).

Toutes les dépenses faites par la République, suivant les différens états (sauf erreur de calcul) montent à 124744 florins d'or, pendant le cours d'environ deux années & demie, que ce Général a commandé l'armée des Florentins. Il étoit Souverain du Comté d'Assise, ce fait est attesté par un extrait en bonne forme d'un livre ancien des réformations de cette Ville, duquel on a tiré neuf Ordonnances, des 23 Janvier, 18 Mars & 14 Avril 1399, rendues par ce Souverain; il s'y qualifie *Magnificus, Dominus Dominus BROGLIA, de Tridino, miles Capitaneus Consalonarius & Generalis Dominus civitatis, & Comitatus Assisii*; & il parle en Souverain dans ces Ordonnances. Il mourut, disent les Historiens, dans le temps qu'il méditoit de plus grandes entreprises. *Bernardin Corio*, dans son Histoire de Milan parle des exploits militaires de ce grand Capitaine, de l'année 1385, Il paroît qu'il mourut jeune, & que sa vie militaire se réduisit à quinze ou seize années de guerre continue. *Jeanne de Montilio*,

(m) *Jean-André Irico*, lui donne le nom de *CECOLE BROGLIA*, & dit qu'il mourut le 15 Juillet 1400, *Veneno tactus*. Il ajoute qu'il commanda l'Armée du Pape BONIFACE IX, en 1395; qu'il battit les Souverains ennemis de l'Eglise, & que les citoyens d'Assise, s'étant révoltés contre *Cecolin*, leur Souverain, se soumirent au Capitaine BROGLIA, & le reconnurent sous le titre de Souverain, de l'agrément du St. Pere; *sed Assisii, cives, in Cecolinum insurgentes, BROGLIAM, annuente Pontifice, sibi Dominum presciant.* *Irico* raconte ensuite les exploits du Capitaine BROGLIA, & il ajoute qu'il mourut en 1400, *dum majora meditaretur in Castro Empolo contracto pestifero morbo*, qu'il fut inhumé, aux frais de la République, dans l'Eglise de Florence, en vertu du decret dudit Sénat. *Scipion, Ammirato, Nicolas Ridolphi*, les annales de *Torli*, l'Histoire de Florence de *Leonardo Aretino*, & tous les Auteurs qui ont écrit des guerres d'Italie, attestent le même fait.

sa veuve, lui survécut quarante-fix ans au moins, suivant deux actes, des 10 Juillet 1439, & 15 Juin 1446. On voit, par le premier, qu'elle donna aux Religieuses de *S. François de Casal*, où elle s'étoit retirée, après le décès de son mari, la maison qu'elle avoit dans cette Ville, au quartier de *Brignan*, en circonstances & dépendances. C'est aujourd'hui le Monastere de la Madeleine, qu'on dit être considérable, & dont elle est Fondatrice, & est qualifiée, dans cet acte, *Speſtabilis Domina Joanna de Montilio, relicta, quondam ſpeſtabilis militis Broglia de Tridino*. Elle fit présent, par le second acte, à l'Eglise de Casal, d'un chef d'argent de Saint Evase, Patron de cette Eglise, pour être placé sur le Tabernacle.

CECOLE BROGLIA n'eut point d'enfans de son mariage avec *Jeanne de Montilio*. L'Histoire nous apprend qu'il aima particulièrement *TARTAGLIA*, & qu'il l'adopta pour son fils & son héritier, parce que *HENRI BROGLIA*, son pere, qui lui a survécu, n'avoit point eu d'autres enfans; c'est sous ce grand Homme, que se sont formés les plus grands Généraux de son temps: tels que *Laurent Sjørce, Tartalia, Catignola, &c.* & quand on louoit un Capitaine, recommandable par sa bravoure & son expérience militaire, on disoit de lui: c'est un BROGLIA; *Egli è Brogliesco in ogni parte.*

Un Poëte de son temps fit ce distique à sa louange :

Nescio cur positum fuerit tibi, Broglia, nomen,
B. siquidem dempto, gloria dictus eris.

IV. *SIMOM* ou *SIMONDON BROGLIA*, troisieme fils de *MÉLANIN*, continua la postérité: il est qualifié *haut & puissant Seigneur*, ainsi que *JEAN BROGLIA*, son fils, dans un contrat de vente fait audit *JEAN BROGLIA* fils, le 14 Mars 1410; il vivoit encore en 1376, & il intervint dans le traité de paix, fait par la médiation de l'Evêque de *Turin*, entre les Seigneurs de *Gribaudenghes* & les *Balbes*: 1. *SIMONDON*, *ANTOINE PERRIN* & *JEAN BROGLIA*, y soutenoient les intérêts de leur maison, contre celle des *Balbes*; il laissa cinq fils, qui sont: — 1. *JEAN BROGLIA*, qui suit; — 2. *ANTOINE*, Chanoine de l'Eglise Collégiale de *Quiers*, en 1394; — 3. *LOUIS*, Prévôt de la même Eglise, en 1398; — 4. *ETIENNE*, Docteur, Chanoine Régulier de l'Ordre de *St. Augustin*, & Prévôt de l'Eglise du *St. Esprit* de *Quiers*, en 1382; — 5. & *GEORGES*, Chanoine de la Cathédrale de *Turin*.

La filiation de ces cinq freres est prouvée, 1°. par un contrat de vente faite par lesdits *ANTOINE* & *LOUIS BROGLIA*, pour eux, & *ETIENNE BROGLIA* à *JEAN BROGLIA*, leur frere aîné, de la quatrieme partie qui revenoit audit *ANTOINE BROGLIA*, dans les biens de la succession de *SIMONDON*, leur pere commun: 2°. celle de *JEAN BROGLIA*, est prouvée en particulier, par quatre contrats d'acquêts, dès 12 Avril 1399, 6 Avril 1406, 15 Décembre 1412, & 20 Décembre 1415, où ledit *JEAN BROGLIA* est qualifié fils de noble & puissant Seigneur *SIMONDON BROGLIA*.

V. Haut & puissant Seigneur *JEAN BROGLIA*, Seigneur de *Moxior* &

d'Arygnano en partie, par acte du 20 Septembre 1427, épousa *Béatrix Merlo*, fille de *Michelon Merlo de Merlenghis*; ce mariage est prouvé par une Sentence du Prévôt de Grenoble, rendue entre ledit JEAN BROGLIA, & le Seigneur de *Dodoli*, & par une autre Sentence, rendue par le College des Docteurs de la Ville de Florence, en faveur de ladite *Merlo*, touchant la succession de *Michelon Merlo*, son pere.

De ce mariage; vinrent, 1°. JEAN BROGLIA, dit JOANNIN, chef de la branche qui s'est établie, vers l'an 1600, à *Aix en Provence*, d'où descendent M. l'Evêque d'Angoulême, M. de *Montbeau*, feu M. le Vicomte de BROGLIE, & feu M. de BROGLIE, dit de *Martigues*, mort Colonel & Aide-Major-Général de l'armée du Roi, en 1748; — 2. ETIENNE, Chanoine-Régulier de l'Ordre de Saint-Augustin, Prévôt de l'Eglise du St.-Esprit; — 3. MICHEL, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, reçu en 1448, d'abord Commandeur d'Inverno, & ensuite de Butillieres; — 4. MATHIEU, qui suit, d'où descendent M. le Maréchal & le Marquis de BROGLIE; — 5. JULIEN BROGLIA, mort en 1473, inhumé aux Dominicains de *Quiers*; — 6. LOUIS BROGLIA, marié, 1°. à *Isabelle de Cinto*, d'une noble famille d'Avignon; 2°. à *Blanchette Bullio de Gribaudenghis*; & 3°. à *Bartholomée Taburro*, des Seigneurs de Vernono; il est chef de la branche restée à *Quiers*, & mourut en 1490; — 7. PIERRE BROGLIA, mort en 1467; — 8. & AMEDÉE BROGLIA, chef de la branche établie à *Turin*, qui est connue sous le titre des Comtes de *Cazal-Bourgon*.

C'est de cette branche que sont fortis CHARLES BROGLIA, Archevêque de Turin, depuis 1592, jusqu'en 1617; OCTAVE BROGLIA, Evêque d'Asti; ANNIBAL, Chevalier de Malte, reçu en 1602, & NICOLAS Commandeur de Butillieres, & plusieurs Commandeurs des Ordres de Saint-Maurice & de Saint-Lazare.

Cette filiation est prouvée, 1°. par une Sentence arbitrale, rendue entre *Jean Milon* & JOANNIN BROGLIA, fils de JEAN, tant en son nom, en qualité de Tuteur de JULIEN, LOUIS, PIERRE & AMEDÉE, que de Curateur d'ETIENNE & de MATHIEU, tous ses freres, touchant les différends qu'ils avoient pour la propriété du Château de Moxior, & autres biens mentionnés au compromis du 26 Juin 1536. Cette Sentence donne l'ordre de primogéniture entre ses freres. JEANNIN étoit l'aîné, puisqu'il étoit Curateur de MICHEL, de MATHIEU, & Tuteur de JULIEN, LOUIS, PIERRE & AMEDÉE, qui étoient mineurs. Cette filiation est prouvée, 2°. par une Sentence, du 29 Janvier 1445; par une procuration de JOANNIN, & de MATHIEU BROGLIA, le 20 Avril 1444; & par plusieurs actes, des 19 Février, 20 Mars 1450, premier Décembre 1451, 25 Novembre 1452, 14 Février, 7 Décembre 1454, 19 Juillet 1455; par les testamens de PIERRE & de JULIEN BROGLIA; des 3 Février 1457, & 10 Octobre 1473; & par plusieurs autres, qu'il seroit trop long de rapporter.

On n'entreprendra point de comprendre, dans cette généalogie, celles des branches qui se sont établies à *Quiers*, à *Turin* & à *Aix en Provence*; on se contente de continuer celle de la branche qui s'est établie en France, vers le milieu du dix-septieme siecle.

VI. MATHIEU BROGLIA, Seigneur de Moxi, quatrième fils de JEAN, & de Béatrix de Merlo, épousa Adrienne Parpaglia, fille de Jean Parpaglia, de la maison des Seigneurs de Revillaschi, suivant un acte du 19 Février 1450, par lequel ledit MATHIEU BROGLIA reconnoît avoir reçu de Jean Parpaglia, 800 florins de Savoie, pour la dot d'Adrienne Parpaglia, son épouse. De ce mariage, sont issus; — 1. BERNARDIN, qui suit; — 2. & SIMON, ou SIMONDON BROGLIA. Cette filiation est prouvée par le testament de BERNARDIN BROGLIA, du 27 Septembre 1504, par lequel il se dit fils de noble MATHIEU BROGLIA; par ce testament, il établit SIMON BROGLIA, son frere, Tuteur de ses enfans; nés & à naître, de *Barthelemie de Villa*, sa femme.

VII. BERNARDIN BROGLIA, I. du nom, épousa *Barthelemie* ou *Bartholomé de Villa*, suivant le testament de cette Dame, du 10 Mars 1521, & suivant un acte, du 18 Décembre 1525; & par ce testament, elle fait des dispositions en faveur de DOMINIQUE BROGLIA, son fils aîné, & de LOUIS, Chevalier de St.-Jean de Jérusalem. Du mariage de BERNARDIN BROGLIA, I. du nom, avec *Barthelemie de Villa*, vinrent: — 1. DOMINIQUE, Prévôt de l'Eglise de Notre-Dame de Scala, & Prieur du Bosquet (*Bosqueto*); — 2. PIERRE, qui suit; — 3. MATHIEU, mort jeune, — 4. LOUIS, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, reçu en 1517, d'abord Commandeur de *Tortone*, suivant une Bulle du Pape PAUL III, du 8 Mars 1539; un acte, du 4 Février 1535; & une lettre du Grand-Maître, du 2 Décembre 1558. Il fut ensuite Bailli de St.-Etienne, puis Amiral des Galeres de Malte: on a des copies en bonne forme de ses lettres. Il se distingua par son courage à la défense du Fort St.-Elme, en mil cinq cent soixante-cinq. Il a été inhumé dans l'Eglise des Dominicains, au tombeau de ses ancêtres, où l'on voit le sien de marbre blanc aux pieds des gradins du *Sancta-Sanctorum*; — 5. AMEDÉE BROGLIA; — 6. MARGUERITE; — 7. & une autre fille naturelle, nommée *Jeanne*. Cette filiation est prouvée, 1°. par le testament de BERNARDIN BROGLIA, du 27 Septembre 1504; il s'y dit fils de noble MATHIEU BROGLIA; il y nomme, outre son pere, sa famille & ses enfans, ses freres & ses deux sœurs naturelles, & ordonne sa sépulture dans l'Eglise des Dominicains, au tombeau de ses ancêtres; & par son Codicile, du 12 Septembre 1521, il legue mille écus d'or à MARGUERITE BROGLIA, sa fille légitime, & deux cens à JEANNE BROGLIA, sa fille naturelle; 2°. par le testament de ladite *Barthelemie de Villa*, par ses dispositions, en faveur de DOMINIQUE & de LOUIS BROGLIA; 3°. par plusieurs actes des 9 Décembre 1525, & 20 Juillet 1526, & 4°. par l'acte de partage fait entre DOMINIQUE, MATHIEU, ET AMEDÉE BROGLIA, le 4 Avril 1526.

VIII. PIERRE BROGLIA, acquit le fief de Santena, de *Julien de Marcandillo*, par contrat du 27 Février 1525, & partie des pâturages de BROGLIA & de BROGLIETTA, situés à *Quiers*, par contrats des 15 Décembre 1525, & 23 Avril 1529; on a déjà dit qu'une partie de ces pâturages appartenoit anciennement à la maison de *Gribaldi*, & la seconde.

branche de cette maison en prit le nom; sur la fin du douzieme siecle, PIERRE BROGLIA épousa *Anne Nicoline Berton de Balbis*, ce qui est prouvé par une transaction, du 9 Décembre 1525, indication 13, passée entre lui & ses freres, héritiers de *Barthelemie de Villa*, leur mere, d'une part, & *Jean-Jacques Parpaglia*, des Seigneurs de *Rovegliafchi*, *Marie d'Alix Berton*, leur tante naturelle, d'une seconde part, & avec leur autre tante *Marie Berton*, veuve de *Jean Odow Dodoli*, d'une autre part, sur la succession d'*Andrietta Berton*, leur Aieule maternelle; 2°. par son testament, du 3 Février 1559, par lequel il légua à ladite *Anne-Nicoline Berton*, sa dot & augment de dot, *pro ut in instrumento dotali continetur*, à condition qu'après sa mort, cette dot retourneroit aux héritiers universels du testateur; il fit encore plusieurs autres legs, légua même une somme suffisante, pour marier neuf filles; ordonna que FRANÇOIS BROGLIA, fils de MATHIEU, seroit nourri & entretenu tant qu'il voudroit demeurer avec ses héritiers universels, & dans le cas où il se retireroit, il lui assigna des fonds suffisans, du consentement de DOMINIQUE & de LOUIS BROGLIA, ses freres.

Ses enfans furent: — 1. AMEDÉE BROGLIA; — 2. BERNARDIN, qui fut; il les nomma tous les deux ses héritiers universels par égale portion; — 3. & MARIE, à laquelle il légua 1200 écus d'or, & consentit que cette somme fût augmentée par ses tuteurs, s'ils jugeoient à propos qu'elle ne fût pas suffisante pour la marier; & en cas de décès de ces deux fils, il institua DOMINIQUE & LOUIS BROGLIA, ses freres, ses héritiers universels, à condition qu'après leur décès (sans enfans) la substitution retourneroit au fils aîné de JEAN BROGLIA, fils d'AMEDÉE, son frere. Il établit pour tuteur à ses deux fils, & à sa fille, *Anne-Nicoline Bertoni*, soit épouse, tant qu'elle resteroit veuve; & en cas de convol, DOMINIQUE & LOUIS BROGLIA, ses freres, & à leur défaut, JEAN-ETIENNE BROGLIA, & *Jean-Jacques Benzzi*.

AMEDÉE, fils aîné de PIERRE, embrassa le parti de l'Eglise; fut reçu Docteur en Droit Civil & Canonique, & pourvu d'une Prébende dans l'Eglise Collégiale de *Quiers*, par lettres d'*André de Monté*, Vicaire-Général, & de *César Cibo*, Archevêque de Turin; ensuite de la Chapelle de St.-Lazare, par d'autres lettres, du 12 Mars 1558, fut ensuite Prévôt de l'Eglise de *Sainte-Marie de Scala*, suivant une Bulle du Pape PIE, du 16 Octobre 1656.

IX. BERNARDIN BROGLIA, II. du nom, Seigneur de Santena, Cortandon, Monal & Bastite, étoit Commandant des Troupes de la République de *Quiers*; *Dux Chierii Militiarum*, suivant les lettres d'EMMANUEL-PHILBERT, Duc de Savoie, du 16 Mars 1561; il fit sa foi & hommage du fief de Santena, à M. l'Archevêque de Turin, le 21 Novembre 1554; fut fait Gentilhomme de la Chambre du Prince EMMANUEL PHILBERT; le premier Octobre 1668, épousa *Françoise Pelleta*, fille de *Jerôme*, & de *Catherine de la Rouvere*, comme il est prouvé par les titres rapportés dans les preuves de CHARLES-BERNARDIN BROGLIA, fils d'AMEDÉE, troisième volume des preuves de *François-Marie*, Comte

de Revel, Marquis de Sénonches. Dès le 3 Novembre 1570, il fit son testament, par lequel il laissoit en dot à chacune de ses trois filles légitimes, nommées BARTHOLOMÉE, CATHERINE, MARIE, & autres filles à naître, 1500 écus d'or, & nomme, pour ses héritiers universels, PIERRE-JERÔME, PIERRE-ALPHONSE, AMEDÉE & LOUIS, ses fils légitimes, & autres qui pouvoient naître par la suite, entre lesquels il dispose de ses biens, ainsi qu'il est plus au long expliqué par son testament, depuis lequel il en eut encore quatre autres; savoir: LÉONARD, JULES-CÉSAR, FLAMINIEN & NICOLINE; Ces enfans sont par ordre de naissance.

— 1. PIERRE-JERÔME BROGLIA, reçu Docteur le 4 Août 1550, ensuite Capitaine d'une Compagnie de lances, pour le service S. A. R. le Duc de Savoie, en 1595; le Prince l'investit, tant en son nom, que comme Procureur de FLAMINIEN, ALPHONSE, LOUIS, LÉONARD, JULES-CÉSAR & AMEDÉE, ses freres, de partie des fiefs de Santena, Courtandon, Monal & Bastite. Il fut tué en Savoie, en 1597, abandonné des siens, & combattant vigoureusement: c'étoit un Capitaine de Cavalerie, très-expérimenté & très-brave. Il a été inhumé dans le chœur de l'Eglise des Dominicains de *Quiers*, où l'on voit son tombeau & son épitaphe; — 2. LOUIS BROGLIA, reçu Chevalier de St.-Jean de Jérusalem, en 1592; — 3. PIERRE ALPHONSE, reçu Chevalier de Malte, le 22 Janv. 1574; il prit ensuite le parti de l'Eglise, & fut Chapelain de la Chapelle de St.-Jean-Baptiste, fondée en l'Eglise de Notre-Dame de Scala, suivant les Lettres de *Jerôme de la Rouvere*, Archevêque de Turin, du 10 Décembre 1585, & ensuite Chanoine de Villenovo, & de Notre-Dame de Scala, par deux Bullès, des années 1587 & 1588; — 4. LÉONARD BROGLIA, reçu Chevalier de l'Ordre de St.-Jean de Jérusalem. Son tombeau & son épitaphe sont aux Dominicains de *Quiers*; — 5. JULES-CÉSAR BROGLIA, Religieux de l'Abbaye de Caseneuve; — 6. AMEDÉE qui suit; — 7. FLAMINIEN; — 8. LÉLIO; — 9. BARTHELEMIE; — 10. GENEVIEVE; — 11. CATHERINE; — 12. MARIE; — 13. & NICOLINE. Cette filiation est prouvée par un privilège d'EMMANUEL PHILBERT, Duc de Savoie, du 26 Janvier 1577, par lequel ce Prince exempté ledit BERNARDIN de toutes impositions faites & à faire sur ses biens, en considération de ses treize enfans, qui sont tous dénommés dans la Patente de ce Prince.

X. AMEDÉE BROGLIA, fixieme fils de BERNARDIN, & de *Françoise Pelleta*, Comte de Cortandon, Seigneur de Santena, Monal & Bastite, Maître-d'Hôtel de CHRISTINE DE FRANCE, Duchesse de Savoie, & qualifié Comte de Cortandon, dans l'investiture de Santena, & dans son testament. Il transigea avec LOUIS & LÉONARD, ses freres, le 17 Septembre 1599; & il fut réglé, par cet acte, que les biens de Santena appartiendroient à AMEDÉE & à sa postérité masculine, née en légitime mariage; & que s'il mourroit sans enfans mâles, le droit de primogéniture sur ses biens, reviendrait à LOUIS, & après sa mort, à LÉONARD; & que cette branche venant entièrement à manquer, faute d'enfans mâles légitimes & naturels, cette succession appartiendrait au fils aîné de GAS-

PARD BROGLIA (n) & à sa postérité masculine, avec substitution aux autres fils dudit GASPARD, en gardant l'ordre de primogéniture à l'infini, tant qu'il y auroit des descendans mâles. Ces trois freres transigerent encore le 26 Octobre suivant.

AMÉDÉE fit son testament olographe à Turin, le 4 Décembre 1616, & le déposa aux Archives du Sénat; il y prend la qualité de Gentilhomme de MADAME, & ordonne sa sépulture, en cas qu'il meure dans le voyage de Savoie, en l'Eglise & Couvent de St.-Dominique de Turin, dans la Chapelle du Saint-Rozaire, & dans le cas qu'il mourut en Piémont, dans l'Eglise de St.-Dominique de *Quiers*, au tombeau de ses ancêtres, dans la grande Chapelle où sont inhumés ses pere & mere & enfans; il y nomme LOUIS & LÉONARD BROGLIA, ses freres, ses autres freres, & ses sœurs Religieuses; il légue à *Angélique*, sa femme, sa dot & augment de dot, tels qu'ils sont reconnus par l'acte reçu par *Jean-Paul Sereno*, Notaire à *Quiers*, tous ses habits & joyaux, avec une somme de mille écus; & l'usufruit de tous ses biens, tant qu'elle restera veuve; il institue le Chevalier CHARLES-BERNARDIN BROGLIA, son fils aîné, son héritier particulier, auquel il légue, outre son droit de primogéniture, dans les fiefs & biens de Santena, le fief, château, juridiction, domaine & roture de Cortandon, lui substitue ses enfans mâles, suivant l'ordre de primogéniture; & en cas que cette ligne vint à manquer, il veut que ses autres enfans mâles, d'ainés en aînés, lui succèdent dans le même ordre; il légue à FRANÇOISE-OCTAVIE, à HELEINE, LOUISE, MARIE-CATHERINE, & MARGUERITE, ses filles, 1800 écus d'or à chacune pour leur dot; & 800 ducats à chacune de celles qui se feroit Religieuse. Il nomme aussi, pour ses héritiers universels, ledit CHARLES-BERNARDIN, conjointement avec PIERRE-JERÔME, LOUIS-FRANÇOIS-MARIE, MICHEL-ANGE, LÉONARD-CHARLES, & autres, ses fils légitimes qui viendroient à naître; & il veut qu'outre les legs ci-dessus fait audit CHARLES-BERNARDIN, en cas que l'un de seldits enfans vint à mourir, ils soient substitués les uns aux autres par égale portion; il nomme, pour tuteur de ses enfans, ladite Dame *Angélique*, sa femme, *Lélio* & *Fortunio Tana*, ses cousins; le Seigneur SÉBASTIEN VALFRÉDO & MARINO BROGLIA, Chevaliers de Saint-Maurice & de Saint-Lazare.

Le 18 Août 1621, il reçut l'investiture de sa portion du fief de Santena, de *François Milet*, Grand-Croix, & Chancelier desdits Ordres, au nom &

(n) GASPARD BROGLIA, des Seigneur de *Montaldo*, étoit fils de JEAN, H. du nom, & petit-fils D'AMÉDÉE, tige des Comtes de *Casal-Bourgon*. Il avoit épousé *Marthe Balbiani*, suivant la généalogie de la branche de *Casal-Bourgon*, établie à *Turin*; la famille de *Balbiani* est une de ces cinq familles, qu'on regarde comme les plus anciennes de *Quiers*, suivant ce vers latin :

Balbianus, Balbus, Bertonus, Broglia, Bensus.

C'est ce qu'on appelle communément les cinq *B* de *Quiers*.

comme Procureur de son frere *Philbert Milet*, Archevêque de Turin, dans laquelle est visée une autre investiture du même fief à lui accordé : & après le décès de PIERRE-JERÔME, le 17 Novembre 1591, par CHARLES BROGLIA, Archevêque de Turin. Le 7 Mai 1606, il fit sa foi & hommage à CHARLES-EMMANUEL, Duc de Savoie; reçut de ce Prince l'investiture de partie des fiefs, lieux, Châteaux & Juridictions de Cortandon, Monal & Bastite, qui lui appartenoient, par donation de LÉONARD BROGLIA, son frere, qui en avoit été investi le 12 Février 1601; & le 12 Décembre 1639, le Prince MAURICE, Cardinal, & FRANÇOIS-THOMAS de Savoie, tuteur du Sérénissime Prince EMMANUEL, Duc de Savoie, Gouverneurs & Administrateurs de ses Etats, lui accorderent une pension annuelle de 360 écus d'or au soleil, sa vie durant, reversibles, après sa mort, à VICTOR & PIERRE-JERÔME, ses freres respectivement, en considération (est-il dit dans la Patente) « de la valeur & des services » rendus à l'Etat par le feu Comte BERNARDIN BROGLIA, leur pere, » dans les différens grades & charges dont il avoit été honoré, & en » dernier lieu, en celle de Capitaine des Cuirassiers, où il avoit perdu la » vie, en combattant vaillamment contre les François, dans la Campagne » de *Villestellône* ».

Il avoit épousé *Angélique Tana*, sœur de *Jules-César Tana*, Chevalier de Malte, & fille d'*Hercule Tana*, des Seigneurs de Santena, & de *Heleine Benzzi*, des Seigneurs de *Menalbo* & de *Cellaringo*. Ce mariage est prouvé, 1°. par une Bulle du Pape CLEMENT VIII, datée des Ides de Novembre 1599, qui accorde, 1°. auxdits AMEDÉE BROGLIA, & *Angélique de Tana*, la dispense pour la célébration de leur mariage, parce qu'ils étoient parens au troisieme degré de consanguinité; 2°. par la Sentence d'antériorité de cette Bulle, rendue par *Octave Viallio*, Vicaire-Général de CHARLES BROGLIA, Archevêque de Turin, du 8 Janvier 1600; 3°. par la dispense des deux derniers bans, du 9 desdits mois & an.

De ce mariage, sont issus, dans l'ordre du testament & de la Patente, du 12 Décembre 1639: — 1. CHARLES-BERNARDIN BROGLIA, qui suit; — 2. PIERRE-JERÔME, nommé dans le testament de son pere, & dans la Patente des Princes de Savoie, avec ses freres; — 3. LOUIS BROGLIA; — 4. FRANÇOIS-MARIE, Comte de Rével, rapporté après la postérité de son aîné; — 5. MICHEL-ANGE, Docteur en Droit-Civil & Canonique, Abbé de Ste.-Marie de Pignerol, sur la nomination du Roi LOUIS XIV; ce fut lui qui, en 1654, produisit à Turin tous les titres nécessaires pour les preuves de FRANÇOIS-MARIE, Comte de Rével, nommé Chevalier de l'Ordre du St.-Esprit; il fut depuis Evêque de Verceil, & fit son testament le 23 Novembre 1678; — 6. LÉONARD BROGLIA; — 7. CHARLES, Comte de Santena, dit le *Comte Carles*, Marquis de Dormans, Lieutenant-Général des Armées du Roi, dont il sera parlé après FRANÇOIS-MARIE, Comte de Rével; — 8, 9, 10, 11 & 12. FRANÇOISE-OCTAVIE, HELEINE, LOUISE, MARIE-CATHERINE & MARGUERITE BROGLIA, qui furent léguées par leur pere, comme on l'a dit ci-dessus.

XI. CHARLES-BERNARDIN BROGLIA, Comte de Cortandon, Chevalier de l'Ordre de St.-Maurice & de St.-Lazare, Capitaine des Cuirassiers, fils aîné du Comte AMEDÉE BROGLIA, élevé *Page du Prince de Piémont*, fit ses preuves de Chevalier de St.-Maurice & de St.-Lazare, le premier Octobre 1634; l'inscription qui est au bas de son portrait, porte qu'il étoit Enseigne des Gardes-du-Corps de VICTOR-AMEDÉE, Duc de Savoie, & qu'il étoit âgé de 39 ans en 1640. Il avoit épousé *Silvie Argentier*, fille de *Philbert Argentier*, Comte de Benafque, Chevalier de St.-Maurice & de St.-Lazare, dont il eut: — 1. VICTOR BROGLIA, Capitaine d'Infanterie au service de France: il y fut naturalisé avec le Comte CHARLES, son oncle, & PIERRE-JÉRÔME, son frere, en 1656; il se retira chez les Peres de St.-Philippe de Nery à *Quiers*, où il est mort; — 2. PIERRE JÉRÔME BROGLIA, Comte de Santena, Mestre-de-Camp d'un Régiment d'Infanterie, au service de France, mort sans enfans; — 3. MARIE-AGNÈS BROGLIA, Religieuse aux Filles de Ste.-Marie de Turin, morte en 1711; — 4. N.... BROGLIA, femme du Comte de *la Ville Steilon*, à Turin; — 5. N.... BROGLIA, mariée au Comte de St.-Georges, à Turin.

VICTOR & PIERRE-JÉRÔME BROGLIA, enfans de CHARLES BERNARDIN, ne laisserent point de postérité.

XI. FRANÇOIS-MARIE BROGLIA, I. du nom, Comte de Rével, en Piémont, dit *le Comte de Broglia*, Marquis de Sénonches, Seigneur de Brezoles & Tardais, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Gouverneur de la *Bassée*, Chevalier des Ordres de Sa Majesté, quatrième fils d'AMEDÉE BROGLIA, Comte de Cortandon, & d'*Angélique Tana*, devenu l'aîné de sa maison, après l'extinction de la branche de CHARLES-BERNARDIN, son frere, fut investi pour lui & ses héritiers de l'un & de l'autre sexe, à l'infini & de ses ayans causes, du Comté de Rével, par Lettres-Patentes du Duc de Savoie, du 11 Novembre 1643; il avoit été élevé *Page* du Prince MAURICE de Savoie, qui le fit Gentilhomme de sa Chambre, & Capitaine des Arquebustiers-à-Cheval de sa Garde; il se signala à la prise de Chivas, sous le Prince THOMAS, dont il commandoit l'Avant-Garde: à celle d'Ivrée, où il eut la principale part, ainsi qu'au Château de *Mafino*, qu'il prit; ensuite à la prise de Villeneuve, où il entra le premier; il suivit par-tout le Prince MAURICE, spécialement aux expéditions de Rével, de Bené, de Saluces & de Fossano, & au siège de Coni, où il donna de nouvelles preuves de son affection pour le service de ce Prince, qui lui en témoigna sa reconnoissance par de nouvelles Lettres de Gentilhomme de sa Chambre, & de Capitaine des Arquebustiers-à-Cheval de sa Garde, datée de Nice, le 20 Septembre 1639; la Princesse CHRISTINE, Duchesse de Savoie, Reine de Cypre, sœur de LOUIS XIII, mere & tutrice du Duc CHARLES-EMMANUEL, lui accorda 360 écus d'or de pension, en considération de ses services, suivant les Lettres-Patentes de cette Princesse, datées de Turin, le 17 Février 1643.

Il défendit pendant trois mois, contre l'Armée Française, la Ville de Coni, avec tant de courage & de prudence, que le Cardinal MAZARIN,

par la représentation du Comte d'Harcourt, qui commandoit cette armée, & qui avoit été témoin de sa valeur & de son expérience, crut devoir Pengager à passer au service de France (o); il y passa, âgé d'environ trente-quatre ans, de l'agrément de la Cour de Turin, & soutint les espérances qu'on avoit conçues de lui. Il commanda d'abord en qualité de Colonel-Lieutenant, un Régiment de Cavalerie Italienne, sous les ordres du Cardinal MAZARIN, Colonel en Chef, où il donna des preuves de sa valeur & de sa capacité: en considération de quoi, le Roi, par un brevet, du 8 Avril 1646, l'établit *Sergent de Bataille* de ses Armées (p), & par autre brevet, du 25 Août de la même année, Sa Majesté, pour reconnoître sa valeur & son expérience, la vigilance & fidélité, dont il avoit donné des preuves en différentes occasions, emplois & charges, notamment en celle de *Sergent de Bataille*, » qu'il avoit dignement exercée en » l'Armée de Catalogne, sur la Ségre, où il s'étoit signalé, le fit Maréchal de Camp ». Le 20 Février 1647, Sa Majesté lui accorda la Commission d'une Compagnie de Chevaux-Légers, dans un Régiment de Cavalerie Italienne, du Cardinal de MAZARIN, & le 12 Février 1648, la Commission de Mestre-de-Camp du Régiment de Champagne; » en considération de ses talens militaires, dont il avoit donné de nouvelles preuves, dans le commandement du Régiment de Cavalerie Italienne.

Lorsque le Comte d'Harcourt fut obligé de lever le siège de Lerida, & d'abandonner son canon, le Comte de BROGLIA fit ferme à l'arrière Garde, reprit deux piéces de canon, qu'il ramena. Le 31 Décembre de la même année, il eut la Commission de Gouverneur des Places de Constantin & de Salo, près de la Ville de Tarragone, en Catalogne, pour empêcher les courses de la garnison, qui étoit dans cette place, sur le pays des environs, & pour en réserrer les limites. Il bloqua cette Ville par mer & par terre; & en considération de sa bonne conduite, fidélité & affection, dans les différentes charges qui lui avoient été confiées, & notamment dans celle de Mestre-de-Camp du Régiment de Champagne, LOUIS XIV. lui accorda la Commission de Gouverneur de la Bassée, le 26 Février 1650; & la Reine ANNE, régente, lui accorda une pension annuelle de 12000 livres, à prendre sur le Trésorier de sa Maison, par son brevet du premier Mars suivant. Le 5 des mêmes mois & an, le Roi lui donna la Commis-

(o) Jean Silhon, Conseiller d'Etat ordinaire, touchant l'administration du Cardinal MAZARIN, en parlant des sièges de Casal & de Coni, à l'occasion de la résistance que fit le Comte de BROGLIO, Gouverneur de cette dernière Place, page 131 & 132, dit: » Turin reconquis: Harcourt n'eût presque plus rien en Piémont, qui lui fit de la peine » que le siège de Coni, où le Gouverneur, qui étoit le Comte de BROGLIO, fit une » résistance au-delà de tout ce qu'on s'étoit imaginé; il rendit des preuves signalées de » cette valeur, qu'il employe aujourd'hui au service du Roi, & qui mérita que le Cardinal MAZARIN l'y attirât, après qu'il eut détaché les Princes de Savoie des intérêts d'Espagne, pour les réunir aux nôtres.»

(p) Sergent de bataille étoit alors un Officier-Général de l'armée, chargé de ranger les groupes en bataille, sous les ordres du Général. *Journal de Trévoux.*

sion d'une Compagnie de Chevaux-Légers, de nouvelle levée, pour tenir garnison dans la Bassée; il entreprit de fortifier cette place, & la défendit avec tant d'avantage au milieu des ennemis, qu'elle devint depuis un des principaux motifs qui les portèrent à demander la paix.

Sa Majesté, satisfaite de ses services, l'éleva au grade de Lieutenant-Général, en son armée de Flandre, en l'absence du Maréchal du Plessis-Prálin, par ses lettres, du 25 Septembre 1650. Il s'y distingua au passage de l'Escaut, & en différentes entreprises, il commanda en cette qualité pendant les guerres civiles, & fut le premier, qui, à la vue de toute l'Armée, monta à l'escalade pour prendre Charanton; après les secondes guerres, il soutint la Ville d'Angers, & la Province d'Anjou, le 30 Juin 1651. « Le Roi, en considération des services que le Comte de BROGLIA » lui avoit rendus en tant d'occasions importantes, voulant les reconnaître » & lui donner moyen de subvenir aux dépenses qu'il étoit obligé de faire » dans le Gouvernement de la Bassée, lui fit don de tous & un chacun » les biens, meubles & immeubles confisqués sur plusieurs Gentilshommes, » & particuliers, qui s'étoient retirés du service de France, & dans les » terres des Ennemis de la Couronne; & entr'autres, des Terres & Seigneuries de l'Homme & de Sauls-Monsaux, leurs appartenances & dépenses, dont les Propriétaires avoient passé au service du Roi Catholique ».

Le 25 Février 1652, le Roi ayant voulu augmenter les troupes qu'il avoit sur pied, d'un Régiment de Cavalerie Etrangere, de huit Compagnies de Cent-Hommes chacune, lui en accorda la commission de Colonel, & de Capitaine-Particulier de la première Compagnie. Il fut nommé Chevalier-Commandeur des Ordres du Roi, le 25 Mars 1652; obtint des Lettres de naturalité, pour lui, & *Olympe-Catherine de Vassal*, Comtesse de Favria, son épouse, données à Paris, au mois de Février 1654, enregistrées en la Chambre des Comptes, le 14 Mars suivant. Il y est qualifié fils du feu Comte AMEDÉE DE BROGLIA, & d'*Angélique Tana*. « Sa Majesté » déclare les deux impétrans, d'*ancienne & illustre Maison du pays de Piémont*, & Elle y reconnoît l'affection du sieur Comte de BROGLIA, la valeur & la générosité, dont il avoit donné des preuves en toute occasion, » tant dedans que dehors le Royaume, en la charge de Lieutenant-Général, » qu'il exerçoit avec grand honneur & réputation ». Il avoit obtenu de son Altesse Royale, CHARLES-EMMANUEL, Duc de Savoie, dès le 5 Mai 1651, la permission de solliciter cette grace, suivant une Lettre de MADAME ROYALE, mere & tutrice de ce Prince, conçue en ces termes :

» Monsieur le Comte de BROGLIA, je vous envoie la permission que » vous avez désirée de S. A. R. M. mon fils, pour prendre des Lettres » de naturalité en France, & pour y continuer d'y servir Sa Majesté, vous » assurant qu'elle & moi, aurons toujours une particulière satisfaction des » avantages de votre fortune, & de voir vos mérites suivis des honneurs » & des biens que je vous souhaite en mon particulier, comme étant de » bien bon cœur, Monsieur le Comte de BROGLIA, votre bien bonne » amie, CHRISTINE. De Turin, ce 5 Mai 1651 ».

Le Roi desirant remplir la Charge de Colonel d'un Régiment d'Infanterie

terie Allemande, commandé par le sieur Schak, qui s'étoit retiré du service de France, Sa Majesté crut ne pouvoir faire un meilleur choix que du Comte de BROGLIA, tant par le crédit qu'il avoit entre les gens de Guerre, que pour lui témoigner de plus en plus la satisfaction de ses services, & maintenir ce Régiment en bon état, lui en accorda la Commission, le 8 Février 1654; le 10 Février de la même année, le Roi commit le Maréchal de l'Hôpital, Commandeur de l'Ordre du St.-Esprit, & le Sr. de Senneterre, Commandeur du même Ordre, pour informer, par témoins & par actes authentiques, de la noblesse, extraction, religion, vie & mœurs du sieur Comte de BROGLIA, en dresser des procès-verbaux, & les envoyer cachetés & signés d'eux, au sieur Servian, Garde-des-Sceaux desdits Ordres, pour être, le tout, par lui présenté, ouvert à Sa Majesté, & lu au prochain Chapitre & Assemblée: les preuves furent faites le 12 Mai suivant.

Au commencement de la campagne de Flandre, il défit sur la Lis, avec 400 fusiliers, & 200 chevaux seulement, 800 Irlandois, commandés par le Comte de *Morphis*, & il fut blessé dangereusement le 25 Août suivant, à l'attaque des lignes d'Arras, qu'il avoit conseillées où il s'étoit conduit avec autant de prudence que de valeur: le Roi récompensa ses services, par l'assurance du premier bâton de Maréchal de France qui viendrait à vaquer: « Cet exploit, (dit le Président Henault) rassura la France & le » Cardinal, dont la fortune dépendoit presque de l'événement de cette » journée. Le 12 Février 1655, Sa Majesté, voulant encore reconnoître » & témoigner en toute occasion au Comte de BROGLIA l'estime qu'elle » faisoit de sa personne, & la confiance qu'elle avoit de son expérience, » sa valeur, fidélité, affection à son service, lui accorda la charge de » Lieutenant, en la Compagnie de Cent-Hommes d'Armes de ses Ordon- » nances, commandées par le Prince MAURICE de Savoye, vacante par » la demission du sieur de Clerrembaut, Maréchal de France ».

« Enfin, Sa Majesté, desirant donner à M. le Duc de *Modéne* le moyen » non-seulement de repousser les entreprises que les Espagnols se préparoient » de continuer sur ses Etats, mais encore d'exécuter contre eux les desseins » convenables pour la cause commune, & pour les obliger à se départir de » ceux qu'ils avoient formés, d'opprimer les Princes libres, & à consentir » au rétablissement d'une équitable & solide paix; & ayant résolu, pour une » fin si juste & si glorieuse, de faire passer plusieurs troupes, tant de che- » val que de pied en Italie, pour composer un corps d'Armée, considérable, » qui devoit être joint aux forces du Duc de *Modéne*, à qui Sa Majesté en » avoit accordé le commandement en chef, elle jeta les yeux sur le Comte » de BROGLIA, par la connoissance particuliere qu'elle avoit de sa grande » valeur en la guerre, & par la confiance entiere qu'elle avoit en sa fidé- » lité & affection à son service, le tira de l'armée de Flandre, & lui donna » le pouvoir de Lieutenant-Général, en celle de Lombardie, en l'absence, » & sous l'autorité du Duc de *Modéne*, suivant les Lettres du 6 Mai 1655 ».

Avant de partir pour cette expédition, il fit un testament & un codicile, par lesquels il établit deux substitutions graduelles & perpétuelles, l'une en faveur de VICTOR-MAURICE BROGLIA, son fils aîné, & l'autre en fa-

veur de CHARLES-AMÉDÉE, Comte de Revel, son second fils: institua ses autres enfans, ses héritiers particuliers. Il fit le siege de la Ville de Valence, sur le Pô, il en ordonna & dirigea toutes les dispositions, mais le 2 Juillet 1656, il fut tué d'un coup de Mousquet, dans la tranchée, en reconnoissant la place, âgé seulement de 45 ans. Cette mort prématurée, le priva de l'honneur de recevoir le bâton de Maréchal de France, qui lui avoit été promis, & qu'il avoit mérité par ses services. Il commença à servir en France en 1645, mérita & obtint tous les grades Militaires, en 10 à 11 années de services; il avoit fait bâtir une magnifique Chapelle dans l'Eglise de Saint-Charles des Augustins-Déchauffés de Turin, à la structure & fondation de laquelle il avoit dépensé plus de 40 mille livres. Elle étoit dédiée à Saint-Joseph & à Saint-Augustin, suivant cette inscription : *Clementissimis auxiliariibus Josepho & Augustino FRANCISCUS MARIA BROGLIA*. Son cœur repose dans cette Chapelle, où ce Général est représenté à gauche en entrant, en marbre blanc, à genoux, d'une grandeur naturelle, avec les marques de l'Ordre du Saint-Esprit; son épitaphe, en style lapidaire, est gravé au-dessous. Son corps a été porté à *Quiers* dans l'Eglise des Dominicains, au tombeau de ces ancêtres, où il avoit élu sa sépulture par son testament.

Dès le 10 Juillet de la même année, « le Roi LOUIS XIV, voulant » gratifier & traiter favorablement la Comtesse de BROGLIA, sa veuve » en mémoire des services de son mari, qui avoit perdu la vie devant » la place de Valence sur le Pô, en exerçant la charge de Lieutenant-Gé- » néral en l'Armée d'Italie, qu'il commandoit en chef, lui accorda 15000^{fr} » de pension annuelle, à prendre sur les contributions qui se levoient dans » le Gouvernement de la Bassée; & par un autre brevet, du 10 Janvier » 1657, Sa Majesté accorda encore à cette Dame & à ses enfans, la per- » mission de faire mettre & apposer les marques des Ordres du Saint-Esprit » & de Saint-Michel, tant sur le tombeau dudit sieur Comte de BROGLIA, » que sur ses effigies, & Armoiries, dans tous les endroits qu'il convien- » droit, comme s'il avoit été reçu à ladite dignité, en considération de ses » mêmes services, de ce qu'il avoit perdu la vie devant cette Ville, réduite » en l'obéissance de Sa Majesté, à quoi elle reconnoit expressément qu'il » avoit beaucoup contribué ». C'étoit, en effet, à ses sages dispositions, qu'on devoit la réduction de cette place: Il eut d'*Olympe-Catherine de Vassal*, fille de *Jean-François de Vassal*, Comte de Favria, & de *Françoise-Marie*, des Comtes de Saint-Georges; — 1. VICTOR-MAURICE Comte de BROGLIA, Maréchal de France; qui continue la descendance, & dont il sera parlé après l'histoire du Comte Charles, son oncle, Marquis de Dormans, Lieutenant-Général des Armées du Roi; — 2. CHARLES-AMÉDÉE, Comte de Rével, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Commandeur des Ordres de Sa Majesté, Gouverneur de Condé. Le Capitaine *Esprit Donaudi*, son tuteur & curateur, reçut pour lui l'investiture des biens de Piémont, le 16 Mai 1664, de CHARLES-EMMANUEL, Duc de Savoye. Il commença à servir en 1665, fut Colonel du Régiment des Cuirassiers, & ensuite Brigadier & Maréchal de Camp en 1678, il

fut élevé au grade de Lieutenant-Général en 1688, C'est de lui dont Boileau, parle dans son épître au Roi sur le passage du Rhin, en 1672, en ces termes :

Revel le fuit de près, sous ce Chef redouté,
Marche des Cuirassiers l'escadron indompté.

Il passa effectivement le Rhin, à la tête des Cuirassiers en présence du Roi, & repoussa avec ce seul Régiment plusieurs troupes des Ennemis, quoiqu'il fut blessé dangereusement, & ensuite il fut encore blessé au combat de Senef. Il se distingua par-tout où il se trouva; s'outint en 1702, à la tête de la Garnison de Crémone, l'Armée ennemie, commandée par le Prince EUGENE de Savoye, entré par surprise dans cette Place, d'où il le força de se retirer, & mérita que le Roi lui accordât le Gouvernement de Condé & le fit Chevalier de ses Ordres, le 24 Avril de la même année, & en reçut le Colier, le 27 Mai 1703.

On voit, parmi les titres produits pour ses preuves de Noblesse, qui remontent à SIMONDON BROGLIA, une lettre que le Roi d'Espagne, lui avoit écrite de Barcelone, le 5 Février 1702, par laquelle ce monarque reconnoît que c'étoit à sa valeur & à sa conduite qu'on devoit attribuer la meilleure part de la gloire d'avoir chassé les Ennemis, qui étoient entrés dans Crémone. Il fit bâtir l'Hôtel de BROGLIE, situé sur les rues Saint-Dominique, de Belle-Chasse & de l'Université, & mourut le 27 Octobre 1707, sans laisser d'enfans de *Charlotte-Julie Potier de Gesvres*, fille de *Léon Potier Duc de Gesvres*, Pair de France, & de *Marie-Françoise-Angélique Duval*, qu'il avoit épousée au mois de Juillet précédent; — 3. FRANÇOIS-RAYMOND-FÉLIX BROGLIA, dit le Chevalier de BROGLIA, & depuis Comte de Rével (au droit de la substitution établie par FRANÇOIS-MARIE son pere). Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Louis, Lieutenant-Général des Armées du Roi, ses preuves, pour être reçu Chevalier de Malte, avoient été faites en 1673. Il mourut au mois d'Août 1720, au petit Hôtel de Broglie, rue Saint-Dominique, il avoit épousé *Marie-Marthe des Champs de Marcilly*, Veuve en premieres noces du Comte de *Rouffillon*, dont il avoit eu FRANÇOISE BROGLIA, morte sans postérité, en 1649; — 4. JOSEPH-HYACINTE BROGLIA, Abbé de Notre-Dame de Pignerol, mort à Paris, au commencement de 1735; — 5. ANNE-LOUISE BROGLIA, née à Paris, le 22 Février 1651, tenue sur les Fonds de Baptême par M. le Duc d'ORLÉANS, frere unique de LOUIS XIV, & par Madame la Princesse de BADE, mariée en Piémont au Comte de Viche; — 6. CHRISTINE, née à la Bassée, le 7 Novembre 1651, morte quelques jours après, & inhumée dans le Chœur de l'Eglise du Tiers-Ordre de Saint-François; — 7. & CHRISTINE-FRANÇOISE BROGLIA, mariée à Turin au *Comte de Benti*, contre lequel, FRANÇOIS-RAYMOND-FÉLIX, Comte de Rével, plaidoit à Turin, au mois de Février 1719. Cette filiation est constatée par le testament de FRANÇOIS-MARIE BROGLIA, pere des enfans ci-dessus mentionnés, passé devant *Jean-Joseph-Rodolphe Delzoppo*, Notaire-Ducal à Turin, le 29 Juin 1655, & par son codicile, passé devant le même Notaire, le 17 Juin 1656, par

lesquels il institua VICTOR-AURICE, son fils aîné, son héritier universel, dans les biens de France, & CHARLES-AMÉDÉE, son second fils, dans les biens d'Italie, à la charge d'une substitution graduelle & perpétuelle, d'abord envers ses enfans mâles; à leur défaut, en faveur de FRANÇOIS-RAYMONT-FÉLIX, son frere puîné; & institue ses héritiers particuliers, ANNE-LOUISE & CHRISTINE-FRANÇOISE, ses filles, & *Olympe-Catherine*, son épouse, & les autres filles à naître, à chacune desquelles il légua 10000 ducats pour dot.

XI. CHARLES BROGLIA, Comte de Santena, Marquis de Dormans dit *le Comte Charles*, Lieutenant-Général des Armées du Roi, puîné de FRANÇOIS-MARIE, & septième fils du Comte AMÉDÉE BROGLIA, & d'*Angélique Tana*, passa aussi au service de France; où il fut Colonel d'un Régiment étranger. Il eut le commandement de la Bassée; ce fut sous ces qualités qu'il fut naturalisé François, avec PIERRE-JÉRÔME & VICTOR BROGLIA, ses neveux, fils de CHARLES-BERNARDIN BROGLIA, Comte de Cortandon, son frere aîné, par Lettres du mois de Février 1656, réregistrées en la Chambre des Comptes, le douze Juin mil six cent cinquante-sept, & en la Chambre du Trésor au Palais, le 12 Mai 1681; le Roi lui accorda des Lettres de surannation, pour les faire enrégistrer au Parlement, au mois de Novembre 1674; il fut établi Gouverneur des Villes & Pays d'Avèfnes, & Grand-Bailli de Hainault; & le Marquis de Sénonches, (VICTOR-AURICE BROGLIA) son neveu, en survivance, par Lettres, données à Avignon, le 22 Mars 1660, il en prêta le serment entre les mains du Chancelier, le 13 Mars 1663. Il acquit d'*Armand de Bourbon*, Prince de Conti, la terre & Seigneurie de Dormans, située en Champagne, entre Epernay & Château-Thierry, sur le bord & à gauche de la rivière de Marne, en 1660, avec la terre de Vincelles, mouvante de la Tour & du Château du Louvre, & les terres & Seigneuries de Savigni, Vassieu, Vassil, Bonnefoy, la Rue-Franche, & Soilli, en toute Justice, relevantes de la terre de Dormans, & la Vicomté de Soilli, relevante du Roi, à cause de la Tour de Châtillon-sur-Marne, en toute Justice. Le Roi unit toutes ces terres à celle de Dormans, & les érigea en Marquisat, sous le nom de Dormans, par Lettres de l'an 1671, il y est dit: » qu'entre » les familles considérables des sujets des Princes alliés, qui ont témoigné » leur zèle pour la France, dans les dernières guerres, il n'y en a point » de plus illustre, dont le feu Roi (LOUIS XIII) & Nous (LOUIS XIV) » ayons reçu des services plus importants & signalés, que de celle des Srs. » Comtes de BROGLIA, originaires de Piémont; car quoique le sieur » FRANÇOIS-MARIE DE BROGLIE, Comte de Rével, & CHARLES DE » BROGLIO, Comte de Santena, freres, furent issus d'une très-ancienne » famille de Piémont; quoique leurs aïeux se soient signalés dans les Ar- » mées, qu'ils aient tous eu des dignités & des charges dans l'Armée » d'Italie, & auprès des Personnes de nos très-chers & très-amés Cousins, » les Ducs de Savoie & Prince de Piémont; entr'autres, qu'il y en ait » eu un Souverain d'Assise, qui commandoit les troupes de l'Eglise, en » 1395; & que dans leur famille, il y ait eu sept Chevaliers de Malte,

» dont un défendit vaillamment le Fort St.-Elme, & y foutint plusieurs
 » affauts, lorsque Malte fut assiégée par les Turcs, en 1565; deux Che-
 » valiers de St.-Maurice & de St.-Lazare; un Archevêque de Turin & un
 » Evêque d'Ast, du même nom; plusieurs Personnes revêtues de toutes sortes
 » de dignités ecclésiastiques & séculières, en Savoie & en Piémont, comme
 » il a été justifié par des preuves authentiques, par des informations faites
 » par nos ordres, en 1694, par notre Ambassadeur près de notredit
 » Cousin le Duc de Savoie; ceux-ci néanmoins, poussés par le desir de
 » la gloire, qui est naturel à tous ceux de leur famille, & par une incli-
 » nation particuliere pour la France, sont venus dès leur jeunesse dans nos
 » Armées, où ils ont donné tant de preuves de valeur & d'expérience
 » dans les armes, que le sieur FRANÇOIS-MARIE DE BROGLIA, Comte
 » de Revel, après avoir passé par toutes les charges militaires, a été long-
 » temps Lieutenant-Général de nos Armées en Italie & de Flandres,
 » Gouverneur pour nous de la Ville de la Bassée, après que nous l'eûmes
 » conquise, en & nommé par nous pour être Chevalier-Comman-
 » deur de nos Ordres; lequel honneur, il auroit reçu de nous, si com-
 » battant vaillamment pour notre Couronne au siège de Valence, il n'eût
 » été tué, après avoir extrêmement contribué à l'heureux succès qu'eurent
 » nos Armes en cette occasion ».

Ces Lettres ajoutent: que CHARLES BROGLIA, Comte de Santena, vint au service du Roi en 1645, qu'il fut successivement Capitaine de Cavalerie, Maréchal-de-Camp, Lieutenant-Général des Armées du Roi, en Italie, en Catalogne, en Alsace & en Flandres; qu'il se trouva depuis cette année à presque tous les sièges, batailles & occasions qui se présenterent jusqu'à la paix; qu'il eut aussi successivement les Gouvernemens de Betfort, en Alsace, de la Bassée, en Flandres, après la mort de FRANÇOIS-MARIE, Comte de Revel, son frere, & d'Avesnes, en Hainault.

Il épousa *Anne-Elisabeth d'Aumont*, fille d'*Antoine d'Aumont*, Maréchal de France, depuis Chevalier des Ordres du Roi, Duc & Pair de France, Gouverneur de Paris; & de *Catherine Scaron de Vayres*; leur contrat de mariage fut passé à Paris, le 12 Juillet 1661. Dès le 29 des mêmes mois & an, CHRISTINE DE FRANCE, Duchesse de Savoie, envoya à la nouvelle mariée, des Lettres, par lesquelles elle la nommoit l'une de ses Dames d'honneur: elle mourut le 27 Janvier 1716, & fut inhumée à Dormans.

Le Comte CARLES, son mari, étoit mort Doyen des Lieutenans-Généraux des Armées, le 17 Mai 1702. Il avoit fait son testament le 8 Février 1698; un codicile le 20 desdits mois & an, en faveur des enfans mâles d'ANNE-CATHERINE BROGLIA, sa fille unique, qui avoit épousé, le 8 Avril 1682, *Huacinte Prince de Ligne*, Marquis de Moy, décédé dès le 10 Mars 1690. Il leur substitua sa terre de Dormans, & à leurs descendans mâles, en loyal mariage de mâles en mâles, suivant leur ordre de progéniture, & à leur défaut, il substitua cette terre au même titre au Marquis de BROGLIA, son petit neveu (VICTOR-AURICE, Comte de BROGLIA, qui suit) & à tous les enfans mâles de cette ligne

légitimes; & à leur défaut, au Comte de Revel, au Chevalier de BROGLIA (FRANÇOIS-RAYMOND-FÉLIX) au Comte PIERRE-JERÔME BROGLIA, Baron de Santena, son neveu; l'ordre de progéniture gardé; & il fut enterré dans l'Eglise de Dormans.

XII. VICTOR-AURICE, Comte de BROGLIA, Marquis de Senonches & de Brézolles, Gouverneur d'Avesnes, Maréchal de France, fils aîné de FRANÇOIS-MARIE, Comte de BROGLIA & de Revel, obtint du Roi, quoique mineur, en considération des services de son pere, le Gouvernement de la Bassée, dont le Comte CHARLES DE BROGLIA, son oncle, eut le Gouvernement jusqu'à sa majorité. Mais la Place de la Bassée ayant été rasée, en exécution du traité de paix des Pyrénées, Sa Majesté, par ses Lettres de provision, du 22 Mars 1660, donna audit Comte, & au même Marquis de BROGLIA, la charge de Gouverneur de la Ville & Place d'Avesnes, en survivance l'un de l'autre. Dès le 19 Avril 1657, le Marquis de BROGLIA fut gratifié de toutes les confiscations qui appartenoient au Roi dans le Gouvernement de la Bassée. Il fut nommé Guidon des Gens d'Armes, le 28 Juin 1666, avec une pension de 6000 liv. sur le Trésor Royal, le 24 Avril 1670, & il acheta le même jour, la Compagnie des Chevaux-Légers de Bourgogne; servit, en cette qualité, au siège d'Epinal, de Châté, en Lorraine, de Charleroy, Tournay, Douay, Lille, Athe, Mastricht, Dôle & Gray; quoiqu'Officier de Cavalerie, il se trouva à toutes les attaques des Places. La distinction avec laquelle il servit au combat de Senef, & le succès des différentes charges qu'il fit à la tête de la Gendarmerie, lui attirèrent les éloges du Prince de Condé, Général de l'armée, qui le chargea d'en faire l'arrière-garde en sa présence; & le lendemain du combat, il l'envoya retirer les blessés du champ de bataille, ce qu'il exécuta, après avoir battu plusieurs troupes de Cavalerie de l'armée ennemie. Sur la fin de la même Campagne, sous les ordres du Maréchal de Turenne, il eut bonne part au succès du combat de Mulhausen, ayant, à la tête de sa Compagnie de Chevaux-Légers, enfoncé celle des Chevaux-Légers de Lorraine, composée d'Officiers réformés; il fut grièvement blessé d'un coup de pistolet dans le col. Le 25 Août 1674, le Roi commua, érigea & convertit, en faveur dudit Marquis de *Senonches*, la Compagnie des Chevaux-Légers de Bourgogne, en Compagnie d'Hommes-d'Armes des Ordres de Sa Majesté, sous le titre de Bourgogne.

Les blessures qu'il avoit reçues, & les preuves éclatantes qu'il donna de son expérience, de son courage & de sa capacité, engagerent le Roi à le nommer Brigadier de sa Gendarmerie, en 1675, il servit en cette qualité, en 1676, au siège d'Aire, & à celui de Condé, où il repoussa une sortie des ennemis, & eut un cheval tué sous lui. Dans la même Campagne, il fut employé sous les ordres du Maréchal Schomberg; & ayant été chargé avec un gros détachement, de porter des secours à Mastricht, dont le Prince d'Orange faisoit le Siège, il chargea si à propos, avec l'avant-garde qu'il commandoit, l'arrière-garde des ennemis, qu'il la mit en déroute.

La canonnade de Pont-à-Mousson ne lui fut pas moins glorieuse, puisqu'il y chargea plusieurs fois avec avantage la Cavalerie ennemie. Il fut élevé, le

25 Février 1677, au grade de Maréchal de Camp; & l'année suivante, le Maréchal de Créqui l'ayant détaché avec le Marquis de Rasne, Lieutenant-Général, pour couvrir sa marche sur Rhinfeld, occupant le débouché des montagnes, le Duc de Lorraine y engagea un combat, dans lequel le Marquis de Rasne ayant été tué, le Comte de BROGLIO soutint l'action avec avantage, jusqu'à ce qu'il eût eu des ordres précis pour se retirer : il fit cette retraite avec tant de précaution, à la vue des ennemis, qu'ils ne purent jamais l'entamer, quoiqu'ils l'eussent attaqué à plusieurs reprises.

La guerre ayant recommencé en 1688, LOUIS XIV, pour lui témoigner la satisfaction qu'il avoit de ses services, & pour le mettre en état de les lui continuer plus utilement, le pourvut de la charge de Lieutenant-Général de ses Armées, le 24 Août de la même année; & comme les désordres survenus dans la Province du Languedoc, par les mouvemens des Religionnaires, exigeoient la présence d'un Chef, qui, joignant la douceur à la fermeté & à l'expérience, pouvoit faire rentrer les Rebelles en leur devoir, le Roi lui donna, le 20 Décembre suivant, le commandement de cette Province, qu'il a continué pendant plusieurs années, sans autre secours que celui des Milices. Il rendit inutiles les intrigues qui y avoient été fomentées en différentes conjonctures, par des Puissances étrangères, & battit les Religionnaires, toutes les fois qu'ils eurent l'audace de paroître en armes.

Le 22 Mars 1702, le Roi ayant résolu d'augmenter de quelques Régimens ses troupes d'Infanterie, & desirant de donner le commandement de l'un de ces Régimens, en qualité de Colonel, à une personne qui eût les qualités requises pour s'en acquitter dignement, fit choix du Comte de BROGLIE, & l'établit Colonel dudit Régiment, & Capitaine de la première Compagnie. Le 20 Juin suivant le Roi lui accorda la Charge de Bailli d'Honneur de la Ville d'Avèfnes, vacante par la mort du Sieur Comte de BROGLIA.

Enfin, dans toutes les occasions, soit générales ou particulières, où il s'est trouvé, il a donné des preuves authentiques de toute la conduite, la valeur, l'expérience, & autres grandes qualités qu'on peut desirer dans un Général d'Armée; ce qui déterminâ le Roi LOUIS XV, qui connoissoit d'ailleurs son parfait attachement aux intérêts de Sa Majesté, à lui accorder le grade de Maréchal de France, le 2 Février 1724 : il en prêta le serment entre les mains de Sa Majesté, le 24 Mars suivant. Il mourut le 4 Août 1727, en son Château de Bui, âgé d'environ 80 ans. Il avoit épousé en 1666, *Marie de Lamoignon*, fille de *Guillaume de Lamoignon*, Marquis de Bâville, Premier Président du Parlement de Paris, & de *Madeleine Potier d'Ocquier*, dont il eut; — 1. N... Marquis DE BROGLIE, tué au siège de Charleroi, en 1693, en repoussant une sortie des ennemis; — 2. CHARLES-GUILAUME, dit le Marquis DE BROGLIE, Lieutenant-Général des Armées du Roi, qui suit; — 3. FRANÇOIS-MARIE, Comte DE BROGLIE, & depuis Duc & Maréchal de France, dont il sera parlé après son aîné; — 4. CHARLES-MAURICE DE BROGLIE, Docteur en Théologie, Abbé du Mont-Saint-Michel, de Beaume-les-Moines, & des Vaux de Cernai, Agent-Général du Clergé, depuis 1710, jusqu'en 1720, & Promoteur à l'Assemblée générale de 1723. Il avoit fait ses preuves, & avoit été reçu Chevalier de Malte,

le 24 Octobre 1701, & il est mort le 21 Avril 1766; — 5. ACHILLE, dit le Chevalier DE BROGLIE, reçu Garde Marine en 1687, Enseigne de vaisseau en 1689, Lieutenant en 1691, Capitaine en 1696, Gouverneur d'Avesnes, en survivance de son pere en 1722, avec 1000 livres de pension sur la Marine, & 3000 livres sur le Trésor Royal. Il est mort Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Louis, Lieutenant-Général des Armées Navales, en 17..... étant premier à être nommé Vice-Amiral; — 6. VICTOR DE BROGLIE, reçu Chevalier de Malte le 10 Juillet 1693, qui est mort en 1719 ou 1720, Colonel du Régiment d'Agénois, Infanterie; il s'étoit distingué à l'affaire d'Oudenarde, où il perdit un bras; & à l'attaque des retranchemens de Denain; — 7. & CATHERINE DE BROGLIE, mariée en 1696, à *Jean-Matthias Ricquet*, Seigneur de Bonrepos, Maître des Requêtes, Président au Parlement de Toulouse, dont elle fut la seconde femme, & mourut au mois de Janvier 1699; c'est de ce mariage que descend le Marquis de *Caraman*, Lieutenant-Général des Armées du Roi.

B R A N C H E A I S N É E.

Marquis DE BROGLIE.

XIII. CHARLES - GUILLAUME , Marquis de BROGLIE , Lieutenant-Général des Armées du Roi, Gouverneur de Gravelines, fut d'abord destiné à l'Eglise & reçu Bachelier en Théologie; mais son frere aîné ayant été tué au siège de Charleroi, en 1693, il prit le parti des armes: le Roi lui donna une commission de Capitaine d'une Compagnie de Chevaux-Légers, le 20 Août 1698, & le 15 Décembre de la même année, il fut fait Colonel du Régiment de l'Isle de France, Infanterie. Le Roi voulant gratifier, & traiter favorablement le sieur Marquis de BROGLIE, en considération de ses services, & lui donner moyen de les continuer, le 10 Mars 1703, lui accorda 2000 ^{livres} de pension par chacun an, à prendre sur les deniers, tant ordinaires qu'extraordinaires de son Trésor royal, & en être payé sa vie durant sur ses simples quittances; fut fait Brigadier d'Infanterie le 26 Octobre 1704, & Inspecteur d'Infanterie françoise & étrangere, le 12 Décembre 1705, Maréchal des Camps & Armées, le 29 Mars 1710, en considération de ses bons & fideles services, tant dans les fonctions des chargés de Brigadier & Inspecteur d'Infanterie, & de Colonel du Régiment de l'Isle de France, qu'en plusieurs autres emplois de guerre qui lui avoient été confiés, & dans lesquels il avoit donné des preuves signalées, de sa valeur, courage, expérience en la guerre, activité & sage conduite, ainsi que de sa fidélité, & affection au service de Sa Majesté. Le 18 Octobre 1712, le Roi lui accorda le Gouvernement de Gravelines, & le 22 Février 1718, Sa Majesté accorda aussi au Marquis de BROGLIE des marques de la satisfaction qu'elle avoit de ses services, ainsi que de l'estime particuliere qu'elle faisoit de sa personne, lui fit un don de six petites pièces de canon de l'invention du sieur Thomas, & qu'il avoit fabriquées par ordre de Sa Majesté, dont une du calibre d'une demie livre de boulet, une d'une livre, nne de deux livres; une de six, une de huit, & une autre de douze livres de

de boulet, montées & armées, avec permission de les faire transporter dans la Terre & Château du Mesnil, près Chartres, & de les y tenir pour sa défense & décoration : la même année il fut nommé Directeur général de l'Infanterie françoise & étrangere, & Sa Majesté désirant lui témoigner l'estime qu'elle faisoit de sa personne, & l'obliger de plus à la servir utilement, le fit Lieutenant Général de ses Armées. Le 23 Mai 1719, le Roi lui accorda le renouvellement de ses provisions de Gouverneur de Gravelines & dépendances, & y comprit la Châtellenie de Cassel, ci-devant annexée au Gouvernement d'Ypres, & qui s'en trouvoit distraite alors par les dispositions des derniers Traités de paix. Il est mort dans un âge très-avancé en 1751. La paix & des intrigues de Cour l'empêcherent d'être élevé au grade de Maréchal de France, qu'il méritoit par ses services distingués, & par le génie le plus vaste.

Il épousa, le 13 Mars 1710, *Marie-Madeline Voisin*, seconde fille de *Daniel Voisin*, Seigneur de la Noyraye, Chancelier de France, & de *Charlotte Trudaine*, elle mourut le 11 Janvier 1722, dans sa trente-deuxieme année, laissant deux enfans issus de son mariage avec le Marquis de BROGLIE; — 1. CHARLES-GUILLAUME-LOUIS, dit le Marquis de BROGLIE, Seigneur du Mesnil, né le 15 Juin 1716, qui suit; — 2. & MARIE-FRANÇOISE DE BROGLIE, née le 5 Octobre 1714, qui a épousé *Charles-Joseph Robert*, Comte de *Lignerac*.

XIV. CHARLES-GUILLAUME-LOUIS, Marquis de BROGLIE, Seigneur du Mesnil, épousa en premieres noces, *Théodore-Elisabeth Besenwal de Brunstat*, dont il a eu :

XV. ACHILLES-JOSEPH, Comte de BROGLIE, né le 12 Juillet 1740, Colonel d'Infanterie au mois de Décembre 1757, mort (fort regretté par les talens qu'il annonçoit) des blessures qu'il avoit reçues le 23 Juillet 1758, au combat de Sandershausen en Hesse, où il servoit d'Aide-de-Camp à VICTOR-FRANÇOIS, Duc de BROGLIE, son oncle, qui, à la tête d'un Corps de troupes françoises, battit le Prince d'Issembourg; qui commandoit 12000 Hessois.

S E C O N D E B R A N C H E .

Premier Rameau. Ducs de BROGLIE, Princes du Saint-Empire Romain.

XIII. FRANÇOIS-MARIE, Comte de BROGLIE, second du nom, dit d'abord le Comte de *Buhi*, & depuis Comte & Maréchal Duc de BROGLIE, troisieme fils de VICTOR-MAURICE, Comte de BROGLIE, Maréchal de France, commença à servir, en 1686, dans la Compagnie des Gentilshommes-Cadets de Besançon; en 1687, il fut Cornette dans le régiment de cavalerie Royal-Cravates; en 1690, Capitaine de Cavalerie dans le régiment de St.-Valery; en 1694, Mestre-de-Camp du régiment de cavalerie du Roi; le 22 Décembre 1702, il fut fait Brigadier; le 26 Octobre 1704, Maréchal de Camp; en 1707, Inspecteur général de la Cavalerie; le 29 Mars 1710, Lieutenant-Général; & en 1718, Directeur général de la Cavalerie.

Étant Cornette il se trouva à l'affaire de Valcourt, & à la bataille de

Tom. XIII.

E e

Eleurus ; & comme Capitaine à la bataille de la Marfaille. Ce fut sur le rapport que fit le Maréchal de Catinat au Roi, de la maniere dont il s'étoit comporté, que Sa Majesté lui donna l'agrément d'acheter son régiment de Cavalerie, quoiqu'il fut encore bien jeune. Ce régiment n'étoit pas en bon état ; mais en peu de temps il le remit sur un tel pied, qu'il fut un des plus beaux de la Cavalerie : c'est un de ceux qui a le mieux servi, & qui s'est le plus distingué, particulièrement à la bataille d'Hochstet. Le feu Roi (LOUIS XIV), content de ses services, le tira de son rang pour le faire Maréchal de Camp ; depuis ce temps il commanda toujours des Corps séparés, à la tête desquels il eut plusieurs actions heureuses. Il passa trois fois le Rhin en présence des Ennemis ; la premiere il fut chargé par le Maréchal de Villars de l'attaque de l'Isle du Marquisat, dont il se rendit maître, après une grande perte de part & d'autre ; la seconde, il força les lignes de Stoloffen ; il avoit fait lui-même le projet de cette attaque, après le succès de laquelle il passa le Rhin avec 4000 hommes, près de Haquemback ; la troisieme, il le passa auprès de Neufbourgvaire, força les Ennemis qui étoient retranchés de l'autre côté de ce fleuve, & établit un pont près des lignes d'Ettlingen, ce qui donna moyen à l'Electeur de sortir des lignes de Vissembourg, avec l'armée du Roi, & de la mener au Camp de Candelle, sans que les Ennemis qui étoient beaucoup plus forts, osassent quitter leur poste pour s'y opposer, parce que s'ils eussent abandonné les lignes d'Ettlingen, ils auroient ouvert un passage à nos Troupes pour entrer dans l'Empire, & le mettre à contribution. Il avoit aussi fait le projet de cette opération qu'il exécuta, & il en reçut beaucoup de louanges de son Altesse Electorale. LOUIS XIV étoit si satisfait de ses services, qu'il le fit Lieutenant-Général de ses Armées avant son rang. Après la bataille de Malplaquet, il battit, avec le Corps de troupes qui étoit à ses ordres, auprès de l'Euse, un fourage général des Ennemis, commandé par le Prince Lobkowits, & il prit plus de mille chevaux, & au moins autant d'Infanterie, ayant entièrement défait toute l'escorte de ce fourage.

L'hiver de 1711 & de 1712, pendant qu'il commandoit à Arras, il prit le Château de l'Ecluse, dans lequel il y avoit 800 hommes de pied, qu'il fit prisonniers, & 300 chevaux, avec Savary, leur Commandant. La même année, il battit le Général St.-Amour, qui étoit venu, avec 800 chevaux & 300 Drogons ou Husards, pour attaquer un fourage qu'il devoit faire entre Douay & Lens ; il le fit prisonnier avec tout son détachement, dont il ne se sauva que quelques hommes. Le Roi, satisfait de ses services, lui accorda le Gouvernement de Mont-Dauphin, par ses lettres du 25 Février 1712.

Il passa le premier l'Escout à Denain, avec le corps de troupes qu'il commandoit ; força les lignes, qu'on appelloit *le chemin de Paris*, & battit un convoi qui venoit de Marchienne à Denain ; après quoi il fit le siege de Marchienne, qu'il prit avec la garnison, composée de 5000 hommes. Il fut ensuite chargé d'aller investir Douay : il avoit fait le projet de ce siege l'année précédente, & l'avoit proposé à la Cour. LOUIS XIV, con-

rent de ses services, ordonna à M. Voisin de lui mander de sa part : *qu'il ne se passoit rien d'heureux où il n'eut part ; qu'il étoit très-satisfait de son zèle ; & que quoique toutes les actions qu'il avoit eues lui fussent fort-agréables, il le croyoit encore capable de plus grandes choses.*

La campagne de 1713, à l'attaque du chemin couvert de Fribourg, qui fut une des actions les plus grandes qu'il y ait eu pendant les dernières guerres ; M. le Maréchal de Villars voyant que les troupes qui avoient attaqué le chemin couvert, n'avoient pu emporter une lunette bien fraizée & pallissadée, qui étoit environ deux cens pas en avant, & de laquelle les Impériaux tiroient par derrière sur nos troupes, qui se logeoient sur ce chemin couvert, détacha le Comte de BROGLIE, avec quelques Compagnies de Grenadiers, qui restoient encore dans la tranchée, pour attaquer cet ouvrage ; ce qu'il fit si vivement, qu'il eut le bonheur de l'emporter, non sans beaucoup de peine, ayant été obligé de faire monter les Grenadiers sur les épaules de leurs camarades, pour pouvoir entrer dans cet ouvrage, où il n'y avoit pas la moindre breche. Il perdit, dans cette occasion, presque tous les Grenadiers qui étoient sortis de la tranchée avec lui, & M. le Maréchal de Villars lui témoigna publiquement sa satisfaction du service important qu'il venoit de rendre ; en effet, sans la prise de cette redoute, il auroit été impossible de se loger sur le chemin couvert, qui avoit coûté à emporter près de trois mille hommes.

Il eut le commandement du haut & bas Palatinat, l'hiver de 1713 à 1714, & il fit hiverner 20000 hommes aux dépens du pays. Les troupes en sortirent bien rétablies & fort à leur aise, par le bon traitement qu'il leur avoit procuré.

La paix, qui fut le fruit de cette campagne, suspendit ses services militaires ; mais il ne fut pas inutile à l'Etat dans l'Ambassade d'Angleterre qui lui fut confiée, & dans laquelle il fit voir qu'il n'étoit pas moins propre aux négociations qu'au métier des armes, ayant conclu, en 1725, le traité d'Hanovre. Il fut nommé Chevalier des Ordres, le 12 Février 1731. Ses preuves furent faites le 22 Mars suivant ; il prêta le serment, & reçut le collier le 13 Mai de la même année.

La guerre ayant recommencé en 1733, il fut employé à l'armée d'Italie, où il eut bonne part à la rapidité des conquêtes, qui rendirent le Roi de Sardaigne maître du Milanois : le Roi lui témoigna sa satisfaction par les provisions du Gouvernement de Bergues, qu'il lui accorda le 12 Mai 1734. Enfin, les preuves signalées qu'il avoit données en tant d'occasions de toute la conduite, la valeur, l'expérience, & généralement toutes les grandes parties qui serment un Général d'armée, & la haute réputation qu'il s'étoit acquise dans toutes celles où il avoit servi, déterminèrent le feu Roi à l'élever à la plus haute dignité de la guerre, en lui accordant le titre, état & dignité de Maréchal de France, par ses lettres, du 14 Juin 1734 ; il en prêta le serment aux mains de Sa Majesté, le 7 Mai 1735, & ses lettres furent enregistrées en la Chambre des Comptes, le 8 Juillet suivant.

Il eut grande part à la victoire remportée à Parme, le 29 Juin de ladite

1734, après laquelle il investit Gualala, qu'il prit, & fit la garnison

prisonniers de guerre; elle étoit composée de 1800 hommes. Il contribua aussi beaucoup au gain de la bataille de Guastalla, par ses bonnes dispositions, & par l'attaque qu'il fit faire près du Po, où il s'empara des bateaux où les ennemis avoient leur artillerie. La campagne étant finie, toutes les troupes que le Roi avoit en Italie, restèrent sous les ordres du Maréchal de BROGLIE; & les ennemis ayant marché pendant l'hiver, pour venir attaquer Guastalla, il fut à leur rencontre, & il les obligea de se retirer avec précipitation, quoiqu'il leur fût beaucoup inférieur sur cette rive du Po.

Le Roi lui donna, le 26 Janvier 1739, le commandement en chef de la Province d'Alsace, un des postes les plus importants du Royaume, & ses lettres furent enregistrées au Conseil souverain d'Alsace, le 15 Avril suivant.

La part que la Cour de France crut devoir prendre aux affaires de l'Empire, avoit porté Sa Majesté, en Août 1741, à faire passer en Bohême des troupes auxiliaires au service de l'Electeur de Baviere, depuis Empereur, sous le nom de CHARLES VII. Elles étoient aux ordres du Maréchal de Bellisle; mais différentes circonstances faisant craindre pour cette armée, le Roi cru devoir en confier le commandement au Maréchal de BROGLIE, & lui fit écrire par le Cardinal de Fleury, à la fin de Novembre, qu'il lui demandoit de s'y rendre promptement, parce qu'il ne la croiroit en sûreté que lorsqu'il apprendroit qu'il l'avoit joint. Le Maréchal partit sur le champ pour Prague; & ayant appris en y arrivant, que le grand Duc, depuis Empereur, marchoit sur Pissek, il envoya ordre aux troupes de s'y rassembler, & s'y rendit lui-même. Le grand Duc y arrivoit en même-temps avec une armée de 40000 hommes; mais le Maréchal prit une si bonne position avec la sienne, qui n'étoit que de 12000, que ce Prince, après avoir été repoussé à une attaque qu'il fit faire à la Ville de Pissek, & avoir tenté inutilement pendant trois jours de le tourner, prit le parti de se retirer. Le Maréchal conserva ce poste tout l'hiver, & au printemps, ayant reçu un renfort de l'armée Baviere, il marcha au Prince Lobkowitz, qui faisoit le siège du Château de Frauemberg, & le força de le lever, après l'avoir battu près du Village de Salsy, avantage qui auroit été plus grand, si la nuit n'avoit favorisé sa retraite. Les trois fils du Maréchal de BROGLIE combattirent à ses côtés dans cette occasion, avec un courage & une valeur digne de leur illustre origine: le Comte de BROGLIE (aujourd'hui Maréchal Duc de BROGLIE) alors Brigadier, y fut blessé au bras. Le Roi, pour reconnoître tant de grands, importants & honorables services, que Sa Majesté & les Rois ses prédécesseurs avoient reçus de la maison de BROGLIE, & singulièrement de ce Maréchal, & répandre sur sa postérité un accroissement d'honneur, crut ne le pouvoir faire d'une manière plus glorieuse, qu'en lui conférant pour lui, & l'aîné des mâles, nés & à naître de lui, en légitime mariage, le titre, qualité & honneur de Ducs héréditaires, & en attachant ce titre à une terre de son nom, qui le portât à perpétuité; ce qu'il fit par ses lettres du mois de Juin 1742, enregistrées au Parlement & à la Cham^{des}

Comptes de Paris, les 20 Août & 16 Novembre suivant, & aux Parlement & Chambre des Comptes de Normandie, les premier Février 1744, & 25 Mai 1745. Par ces lettres, Sa Majesté a créé & érigé en Duché, sous la dénomination de Duché de BROGLIE, la terre, Seigneurie & Baronnie de Ferriere, avec toutes ses circonstances & dépendances, le tout relevant de Sa Majesté, à cause du Duché de Normandie, & aujourd'hui à cause de la Tour du Louvre.

Le gain du combat de Sahy avoit mis le Maréchal en état de passer la Moldau à Budweiss, & de seconder les opérations du Roi de Prusse, qui venoit de battre le grand Duc à Czaflau; mais ce Prince eut conclu sa paix avec la Reine de Hongrie, laissa la liberté à l'armée Autrichienne de se porter toute entiere sur celle du Maréchal, qui lui étoit très-inférieure. Il apprit cette nouvelle à quatre heures du matin à son quartier général de Fravemberg, par des fuyards du corps de M. le Marquis d'Aubigny, qui défendoit le passage du Rhin sur la Moldau. Il leva sur le champ ses postes, & se retira à Voduan, vivement harcelé dans sa marche par le corps du Prince de Lobkowitz, il y campa, & le lendemain il y fut attaqué par le même corps, pendant que le grand Duc se portoit sur ses derrieres à Protivin; le Maréchal n'avoit avec lui que 12 mille hommes, & pour toute artillerie, six pieces de canon à la suédoise. Le corps du Prince de Lobkowitz étoit de 15 mille, & l'armée du grand Duc de plus de 30. Il y avoit tout à craindre de se retirer de jour devant des forces si supérieures; il étoit également dangereux de s'en laisser envelopper. Le Maréchal prit le parti de l'audace, & réussit à en inspirer à ses troupes, & à en imposer aux ennemis pendant toute cette journée; il profita ensuite de la nuit pour repasser la Wotava, & se rendre à Pissek. Sa conduite, dans ces différentes journées, lui mérita des louanges de ses ennemis les plus déclarés, & le couvrit de gloire.

Le grand Duc ayant passé la Wotava, au-dessus de Pissek, & tourné ainsi ce poste, le Maréchal fut obligé de l'abandonner, & de se replier sous Prague, où il arriva sans avoir éprouvé d'échecs. L'armée Autrichienne, forte de 80 mille hommes, vint l'y investir, & après avoir demeuré plusieurs mois dans le camp qu'il avoit choisi sous cette Ville, il fut obligé de s'y renfermer, & y soutint un siege, qui sera toujours mémorable, par les sorties vigoureuses qu'il fit faire, & la maniere dont il disputa le terrain aux ennemis, qui ne purent jamais parvenir à achever leur seconde parallele.

L'arrivée de l'armée de Maillebois, sur les frontieres de Bohême, fournit au grand Duc un moyen honnête d'abandonner cette entreprise, il marcha à sa rencontre. M. de Maillebois n'opéra pas sa jonction avec l'armée qui défendoit Prague, qui étoit l'objet de sa mission, & se replia avec la sienne sur le Danube. Le Maréchal de BROGLIE, ayant reçu ordre d'aller en prendre le commandement, la joignit au mois de Décembre à d'Ingelsing, sur l'Isèr; elle étoit réduite à l'état le plus fâcheux par les maladies, suite des fatigues qu'elle avoit éprouvées, & dans une disette extrême de subsistance. Cependant, le Prince Charles de Lorraine assiégeoit

Braunau, mauvaise place sur Linu, & il étoit important de ne pas la laisser prendre, pour que les ennemis n'eussent pas la facilité d'entrer en Baviere, & d'y hiverner. La saison la plus rude, & le défaut presque total de moyens n'arrêta point le Maréchal; à la tête de cinq ou six mille hommes, il se rendit à Braunau, & obligea, par son arrivée, les ennemis d'en lever le siège.

Après un quartier d'hiver, pendant lequel la mortalité emporta les trois quarts de notre armée, qui, avec les recrues qu'on y envoya, ne faisoit pas, au mois de Juin, 25 mille hommes; le Prince Charles, avec une de 80, marcha sur les quartiers de l'armée françoise, les attaqua, & obligea de les réplier successivement sous Ratisbonne, où toutes les troupes se rassemblèrent. Le Maréchal se retira ensuite sous Ingolstatt, où, ayant reçu les ordres du Roi, il se replia successivement sur Donavert, & de là sur Wimfeu, continuellement suivi & harcelé par une armée plus de trois fois plus forte que la sienne, qui dans une marche aussi longue, ne put parvenir à l'entamer, & il ramena avec lui toute l'artillerie de siège, qu'on avoit fait passer en Baviere. L'Empereur se plaignit amèrement qu'on eût abandonné la Baviere, qu'il étoit impossible de garder, & pour lui donner quelque satisfaction, les rivaux du Maréchal engagèrent le Roi à lui ôter le commandement de cette armée, ainsi que celui de la Province d'Alsace, & de l'exiler dans son Duché de BROGLIE; il reçut cette nouvelle en arrivant à Wingsen, & remit le lendemain le commandement au Comte de Saxe.

Il soutint ce traitement, qu'il avoit si peu mérité, avec la tranquillité qu'inspire le témoignage de sa conscience, & il jouit de la satisfaction si douce d'être regretté de toutes les troupes, & plaint de tous les hommes vertueux. Les fatigues de ses dernières campagnes avoient considérablement affecté sa santé, elle continua de s'affaiblir, & il fut enfin attaqué d'une maladie violente, qui dégénéra en pulmonie, & y succomba le 22 Mai 1745, âgé de 74 ans. Il vit venir la mort avec cette fermeté dont il l'avoit considérée toute sa vie; il s'y prépara avec tous les sentimens d'un héros chrétien; & dans ses derniers momens, il donna des marques de son attachement pour la gloire du Roi & de l'état, par la joie qu'il témoigna de la victoire de Fontenoy, & la lettre qu'il écrivit au Maréchal de Saxe, pour l'en féliciter, lettre qui est la dernière qu'il ait écrit. Il fut inhumé dans le chœur de l'Eglise de St.-Martin de Broglie, & il ordonna qu'on ne mit sur sa tombe, pour épitaphe, que ses noms & ses titres.

Le Roi lui avoit accordé le gouvernement des Ville & Citadelle de Strasbourg, par ses lettres, du 27 Mars 1743, régistrées en sa Chambre des Comptes, le 7 Mars 1744.

Il avoit épousé *Thérèse-Gillette Loquet de Granville*, de St.-Malo. Leur contrat de mariage, est passé devant le Notaire de cette Ville, le 5 Février 1716. De ce mariage sont issus:

- 1. VICTOR-FRANÇOIS, Maréchal Duc de BROGLIE, Chevalier des Ordres du Roi, Prince du St.-Empire, né le 19 Octobre 1718, qui suit:
- 2. CHARLES, Comte de BROGLIE, Lieutenant-Général des armées du

Roi, Chevalier de ses Ordres, Gouverneur de Saumur & Saumurois, Commandant en chef du Comté de Bourgogne, & ci-devant Ambassadeur auprès du Roi & de la République de Pologne, dont on parlera après le Maréchal de BROGLIE, son frere aîné; — 3. FRANÇOIS DE BROGLIE, Comte de Revel, Colonel du Régiment de Poitou, Infanterie, Brigadier des armées du Roi, Maréchal des Logis de l'armée, commandé par le Prince de Soubise, né le 27 Septembre 1720, tué à la bataille de Rasback, le 5 Novembre 1757. Ce fut une perte pour l'Etat, par le courage & les talents dont il avoit donné des preuves éclatantes pendant le cours de la guerre de 1741. Il avoit épousé Demoiselle N. Savalette, fille de N. Savalette, Garde du Trésor Royal, dont il n'a pas eu d'enfants; — 4. CHARLES DE BROGLIE, né le 18 Novembre 1723, désigné Cardinal par le Roi de Pologne, en 1757, Evêque Comte de Noyon, Pair de France, & Abbé de l'Abbaye des Bernardins d'Ourscamp, mort le 20 Septembre 1777. Il avoit rempli la place d'Agent du Clergé, en 1760, avec une distinction qui a rendu sa perte prématurée très-sensible au Clergé de France; — 5. MARIE-THÉRESE DE BROGLIE, née le 11 Mai 1732, veuve de Louis-Charles, Comte de Lameth, Maréchal des Camps, & armées du Roi, & Maréchal des Logis de la Cavalerie de l'armée du Haut-Rhin, mort à Francfort.

Cette filiation est prouvée; 1^o par les Extraits baptisaires; 2^o par deux Inventaires faits, l'un à Paris, par Jourdain, le 18 Juillet 1745, & l'autre à Broglie, par Auzoux, le 29 dudit mois & jours suivants; 3^o par une manifestation passée entre ledit Seigneur VICTOR-FRANÇOIS Duc de BROGLIE, fils aîné, & Madame la Maréchale Duchesse de BROGLIE, sa mere, en son nom, & en qualité de tutrice dudit Seigneur CHARLES Abbé de BROGLIE, & de ladite Demoiselle MARIE-THÉRESE DE BROGLIE, & ledits Seigneurs CHARLES & FRANÇOIS Comtes de BROGLIE, & de Reuch, devant ledit Jourdain & son Confre, Notaires au Châtelet, le 25 Avril 1746, par laquelle ledit Seigneur Duc de BROGLIE, comme aîné, est demeuré propriétaire incommutable du Duché de BROGLIE; 4^o & par l'acte de partage passé entre ledits Seigneurs Maréchal Duc de BROGLIE, Comte & Abbé de BROGLIE, & ladite Dame Comtesse de Lameth, des successions desdits Seigneurs leur pere & mere, & du feu Seigneur Comte de Revel leur frere, passé devant Boulard & son Confre, Notaires au Châtelet, le 16 Mars 1765.

XIV. VICTOR-FRANÇOIS, Duc de BROGLIE, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, Prince du St.-Empire Romain, premier Baron Poffier de Normandie, Gouverneur des Ville & Citadelle de Metz, & Pays-Messin, & Commandant en Chef dans les trois Evêchés de Metz, Loul. & Verdun, & sur les frontières de la Meuse & de Thiers.

Il suivit son pere en Italie, en 1733, en qualité d'Aide-de-Camp, n'ayant pas encore 15 ans; il obtint au mois de Mars suivant une Compagnie de Cavalerie au Régiment Dauphin; il se trouva au siège de Pillestratone, au passage de Loglio, au combat de Colonna, & aux batailles de Parme, & de Guastalla. Ayant porté au Roi la nouvelle du gain de cette dernière bataille, sa Majesté lui accorda le régiment de Luxembourg, à la tête duquel il fit la

Campagne suivante en Italie. Les Troupes ayant passé le Rhin en 1741, il marcha avec celles que le Marquis de Gassion conduisit en Bohême, sous les ordres du Comte de Saxe; il escalada, à la tête du détachement qu'il commandoit, la ville de Prague; il fut commandé peu de jours après avec quatorze Compagnies de Grenadiers sous les ordres du Comte de Polastron, pour entrer en Moravie. Cette expédition dura trois mois; il vint à Pisseck, au mois de Mars 1742, pour joindre son pere, à qui le Roi avoit donné le commandement de l'armée; il se rendit de là au siége d'Egra, où son Régiment fut employé, & il porta au Roi la nouvelle de la prise de cette Place, à l'occasion de laquelle, & de la valeur qu'il avoit marquée devant Prague, Sa Majesté lui conféra le titre de Brigadier, par un Brevet du 26 Avril 1742. A son retour en Bohême, il se trouva au combat de Sahay & y reçut un coup de feu au travers du bras; il n'étoit pas guéri de cette blessure qu'il en reçut une seconde à la jambe, au combat de Troya. Après le siége de Prague, il suivit le Maréchal son pere en Baviere, & dans la marche, où il obligea le Prince CHARLES de lever le siége de Braunaw. Les talens qu'il avoit fait paroître en ces différentes occasions firent juger à Sa Majesté, que, malgré sa jeunesse, il rempliroit avec distinction la charge de Major général de l'Infanterie: il y fut nommé le premier Avril 1743, & il l'exerça pendant cette Campagne, jusqu'à ce que l'armée eût repassé le Rhin. Il se trouva en 1744 à l'attaque des lignes de Wissembourg, & au siége de Fribourg. Il servit sur le Rhin en 1745, sous les ordres du Prince de Conti, qui lui confia le commandement d'un Corps détaché aux environs de Worms, avec lequel il emporta, l'épée à la main, une redoute que les Ennemis avoient construite dans l'île du Héron, près d'Oppenheim; il fit cette Campagne comme Brigadier, le Roi ayant jugé à propos de ne déclarer qu'au mois de Novembre la promotion des Maréchaux de Camp qu'il avoit faite le premier Mai précédent, dans laquelle il fut compris. Les preuves qu'il avoit données de son application constante à tout ce qui pouvoit tendre au rétablissement & au maintien de la discipline, engagerent Sa Majesté de lui donner, à la campagne suivante (en Mai 1746), la commission d'Inspecteur général de l'Infanterie. Il fut employé au siége d'Anvers, & se trouva à la bataille de Raucoux, où sa division, qui étoit aux ordres du Marquis de Clermont-Galleirande, Lieutenant-Général, attaqua & força le village de Varoux. Pendant la campagne de 1747, qui commença par l'expédition de la Flandre Holandoise, il se trouva au siége de Hultz & d'Axel, & à la bataille de Lawfeld, où il battit & chargea trois fois l'ennemi à la tête des régimens de Royal, Aquitain & de Broglie. Il finit cette guerre en marchant avec le corps commandé par le Comte d'Estrées, d'abord sur Berg-op-zoom, & de là sur Mastricht. Sa Majesté crut devoir récompenser son zèle & ses services en l'élevant au grade de Lieutenant-Général, le 10 Mai 1748; le 3 Décembre 1751, elle lui accorda le Gouvernement de Béthune.

La paix qui fut conclue la même année, ayant été troublée depuis en Allemagne, il passa en 1757, en qualité de Lieutenant, sur le bas Rhin, il y commanda une réserve qui eut part à la bataille d'Hastembeck, donnée par

par le Maréchal d'Estrées, & il investit le lendemain Hamelen, qui se rendit sans résistance. Il fut détaché par M. le Maréchal de Richelieu, d'Halberstadt, avec un corps de vingt bataillons & autant d'escadrons pour aller joindre le Prince de Soubise à Languesalsa en Thuringe. Après la bataille de Rosback, où sa Cavalerie soutint l'effort de celle du Roi de Prusse, il revint auprès du Maréchal de Richelieu à Lunébourg; il fut employé à différentes expéditions, s'empara d'un magasin considérable des ennemis à Vegesack, se fit ouvrir les portes de la Ville de Bremen, & en imposa à la populace qui s'étoit mutinée : étant passé ensuite en Hesse pour y prendre le commandement de l'armée aux ordres de M. le Prince de Soubise, il la ramena à Dusseldorff, lorsque M. le Comte de Clermont se retira avec la sienne à Vesel. Il fut envoyé ensuite à Hanau, pour commander les troupes qui étoient sur le Mein, & au mois de Juillet suivant il commanda l'avant-garde de l'armée du Prince de Soubise, & battit, le 23 Juillet 1748, à Sundershausen, un corps de dix mille hommes de troupes Hessoises, commandées par le Prince d'Issembourg : ce corps fut entièrement dissipé, abandonna le champ de bataille & quinze pieces de canon. Sa Majesté fit don de quatre desdites pieces au Duc DE BROGLIE, & lui permit de les garder dans le château du Duché de ce nom, par le brevet du 14 Août 1758; & il le nomma Chevalier de ses Ordres. Il contribua encore, par sa bonne conduite au gain de la bataille de Lutzelberg. A la fin de cette campagne, le Roi lui accorda la survivance du commandement de la Province d'Alsace. Le Maréchal de Soubise s'étant rendu à la Cour au mois de Février 1759, le Duc DE BROGLIE fut chargé du commandement de son armée, & le Prince Ferdinand de Brunswick ayant devancé la saison ordinaire pour faire une irruption au milieu de nos quartiers, le Duc DE BROGLIE les rassembla tous en vingt-quatre heures, près Bergen, à une lieue de Francfort; soutint vigoureusement les efforts des ennemis, quoique supérieurs du double, & remporta sur eux une entière victoire, qui les empêcha de pénétrer dans l'Empire. Sa Majesté lui fit encore don de quatre pieces de canon; faisant partie de celles qu'il avoit prises sur l'ennemi en cette occasion. L'armée s'étant ensuite avancée vers le Weser, aux ordres du Maréchal de Contades, le Duc DE BROGLIE fut chargé de la droite à la bataille de Minden; après laquelle il favorisa la retraite de nos troupes, & contribua à contenir les ennemis sur la Lohne. Tant d'actions de guerre dans lesquelles le Duc DE BROGLIE s'étoit généralement concilié la confiance des Troupes du Roi, & où il avoit donné des marques éclatantes de sa valeur & de sa capacité, déterminèrent Sa Majesté à lui confier le 23 Octobre 1759 le commandement de son armée en Allemagne; & voulant le mettre à portée de lui rendre des services encore plus considérables, en lui conférant la plus haute dignité à laquelle puisse aspirer un homme de guerre, Sa Majesté lui accorda l'état & office de Maréchal de France, par ses Lettres du 16 Décembre suivant : il en prêta le serment le 18 Janvier 1762; ces Lettres ont été enrégistrées en la Chambre des Comptes le 30 Juin de la même année.

La valeur avec laquelle le Maréchal DE BROGLIE avoit signalé son zèle pour le service de l'Empire & pour la cause commune dans ces dernières

campagnes, & notamment aux batailles d'Haftembeck, Rosback, Lutzelberg, Minden, Sundershauzen & Berghen, engagea Sa Majesté Impériale à prendre la résolution, comme Chef du Corps Germanique, de lui conférer, de son propre mouvement, la dignité de Prince du Saint-Empire, pour lui & pour tous ses descendans mâles & femelles; & elle chargea le Comte Colloredo, Vice-Chancelier, de lui faire part de cette résolution, par une lettre datée de Vienne, du 27 Mai 1759. Cette lettre n'ayant été remise au Maréchal DE BROGLIE que le 19 Juin suivant par M. d'Oflamagan, Aide-de-Camp de l'Empereur, il répondit le lendemain au Vice-Chancelier, » que la grace que l'Empereur vouloit bien lui faire étoit » d'autant plus flatteuse pour lui, qu'elle partoît du propre mouvement » de Sa Majesté Impériale, & n'avoit été sollicitée de sa part directement » ni indirectement; qu'il prioit le Vice-Chancelier de présenter à son » Maître les assurances de sa respectueuse reconnoissance de cette preuve » de satisfaction qu'il lui avoit plu d'accorder aux services qu'il avoit été » assez heureux de rendre à la cause commune, & de le supplier de le dispenser de la recevoir avant d'en avoir informé le Roi, & d'avoir reçu ses » ordres en conséquence ».

Le Roi ayant approuvé qu'il acceptât cette grace de la part de la Cour de Vienne, Sa Majesté Impériale lui envoya son Diplôme daté de Vienne le 28 Mai 1759, conçu dans les termes les plus honorables pour sa maison & sa personne, revêtu de toutes ses formes, & enregistré en la Chambre de la Chancellerie Impériale.

Teneur du Diplôme Impérial.

« FRANÇOIS, par la divine clémence, Empereur des Romains, &c. &c.
 » L'éclat qui distingue aux yeux de tout l'univers la dignité du Saint-
 » Empire Romain rejaillit sur les personnes qui approchent de plus près
 » le Trône Impérial, & principalement sur ceux qui jouissent du haut
 » rang de *Princes du Saint Empire Romain*; aussi nos prédécesseurs ont-ils
 » eu le plus grand soin de ne conférer ce grade éminent qu'aux personnes
 » qui, à la plus illustre naissance & aux dignités de leurs aïeux, joignoient
 » les services les plus signalés rendus au Saint-Empire Romain.
 » Considérant donc de quelle ancienne & illustre famille de Piémont
 » est né Magnifique & Bien-Aimé VICTOR-FRANÇOIS, Duc DE BROGLIE,
 » Lieutenant-Général des Armées de notre frere le Roi Très-Chrétien,
 » Inspecteur-Général de son Infanterie, Chevalier de ses Ordres & Gouverneur de Béthune; certain, par des pieces authentiques, que non-seulement cette maison est une des sept illustres familles qui fonderent autrefois la Ville de Quiers, mais que dans cette même Ville, dès le temps de Saint Dominique, elle fonda un Monastere de Religieux de cet Ordre, & peu de temps après un autre Monastere de Religieuses connu d'abord sous le nom de *Sainte-Marie de la Maison de Dieu*, aujourd'hui dit de *Saint-André*; en outre qu'AIMONET DE CASTROMONTE DE BROGLIE, l'an 1310, reçut de l'Empereur HENRI VII l'investiture de différens Châteaux; de plus, que GECOLE DE BROGLIE, autrefois

» Souverain d'Assise, donna, pendant les guerres de Florence & de Milan,
 » les preuves du plus grand courage & d'une expérience consommée dans
 » l'art Militaire; que ladite maison DE BROGLIE, par une longue suite
 » non interrompue, a constamment joui de l'entrée dans les Ordres illustres
 » de Malte, de Saint-Maurice & de Saint-Lazare, & qu'elle n'a pas été
 » moins distinguée par ses vertus & ses mérites en tout genre, que par
 » les premières dignités, soit ecclésiastiques, soit civiles, soit militaires,
 » dont elle a été décorée; que cette famille ayant été appelée en France
 » sous le regne de LOUIS XIII, mérita, par l'importance & l'éclat de ses
 » services, autant que par l'antiquité de sa noblesse, de parvenir aux
 » premières charges & d'être décorée du titre de Duc héréditaire; que
 » FRANÇOIS-MARIE, Comte DE BROGLIE, après s'être singulièrement
 » distingué au service du Duc DE SAVOIE, étant passé, du consentement
 » de ce Prince, au service de France, il y donna d'égaux preuves de valeur
 » qui lui méritèrent successivement le grade de Lieutenant-Général, la di-
 » gnité de Chevalier des Ordres du Roi, & enfin la promesse du bâton de
 » Maréchal de France qu'il alloit obtenir lorsqu'il fut tué au siege de Va-
 » lence, attaquée par l'Armée Française qu'il commandoit sous l'autorité
 » du Duc de Modene; en outre que CHARLES, frere de FRANÇOIS-MARIE,
 » & les trois fils de celui-ci, marchant sur les traces de leurs aïeux, se
 » sont tellement distingués par leur bravoure, que ledit CHARLES devint
 » Lieutenant-Général des Armées du Roi & Gouverneur d'Avègne; VICTOR-
 » MAURICE, l'aîné des fils de FRANÇOIS-MARIE, fut fait Maréchal de
 » France, & Gouverneur de la même Ville d'Avègne; & ses cadets,
 » CHARLES-AMÉDÉE, Comte DE REVEL, & RAIMOND-FÉLIX, furent
 » nommés Lieutenans-Généraux, & ledit CHARLES-AMÉDÉE fut Chevalier
 » des Ordres du Roi; enfin que les trois fils de VICTOR-AMÉDÉE, savoir,
 » 1°. CHARLES-GUILLAUME, obtint les grades de Lieutenant-Général;
 » d'Inspecteur & Directeur de l'Infanterie Française, & le gouvernement
 » de Gravelines; 2°. FRANÇOIS-MARIE, pere de VICTOR-FRANÇOIS, Ma-
 » réchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur de Stras-
 » bourg, Commandant de la Province d'Alsace, se distingua dans plusieurs
 » expéditions; & ensuite à la tête des Armées Françaises qu'il commanda
 » en chef; 3°. ACHILLE, troisième fils de VICTOR-MAURICE, parvint au
 » grade de Lieutenant-Général des Armées Navales; mettant sur-tout en
 » considération les services importans rendus à nous & au Saint-Empire
 » Romain par VICTOR-FRANÇOIS, Duc DE BROGLIE, qui, après avoir
 » donné des preuves de la plus grande valeur dès sa première jeunesse aux
 » ordres de son pere, s'est acquis une telle expérience & une si grande
 » habileté dans l'art Militaire, que dans la guerre présente il a montré la
 » plus rare capacité aux batailles d'Hastenbeck, Rosback, Lutzelberg &
 » Minden: mais où ses talens militaires parurent dans tout leur éclat, ce
 » fut non-seulement le 23 Juillet de l'année dernière 1758, jour où il
 » défit, avec la seule avant-garde de l'Armée Française, un Corps de
 » dix mille Hésbis commandé par le Prince d'Isembourg, mais sur-tout à
 » la fin de l'hiver dernier; où, commandant en chef l'Armée Française

» près du Mein, par une habileté qui immortalisera la gloire de son nom,
 » il rassembla ses quartiers dans le court espace de vingt-quatre heures,
 » puis s'avança à leur tête vers Berghen contre le Prince *Ferdinand de*
 » *Brunswick* qui venoit à lui avec une Armée beaucoup supérieure, &
 » remporta sur ce Prince une victoire si illustre & si complète, qu'il
 » en résulta les plus grands avantages pour le Saint-Empire Romain &
 » pour la bonne cause : afin donc de transmettre à la postérité la plus
 » reculée le témoignage de l'estime que nous faisons des éminentes qua-
 » lités de son cœur & de son génie, ainsi que notre reconnoissance de son
 » zèle pour nos intérêts & ceux du Saint-Empire Romain, & des services
 » brillans de ses deux freres, dont l'un, FRANÇOIS, Comte DE REVEL,
 » est mort glorieusement à la bataille de Rosback, l'autre, CHARLES,
 » Comte DE BROGLIE, connu par son ambassade en Pologne, Chevalier
 » de l'Ordre du Saint-Esprit, Maréchal-de-Camp, s'est distingué par sa
 » valeur & la conduite prudente & courageuse qu'il a tenue dans les
 » troubles qui agitent aujourd'hui l'Allemagne, voulons donner une preuve
 » publique de notre gratitude & bienveillance Impériale audit VICTOR-
 » FRANÇOIS, Duc DE BROGLIE; en conséquence nous avons résolu de le
 » décorer, lui & ses enfans, & les enfans de ses enfans légitimes en ligne
 » directe de l'un & de l'autre sexe, de la dignité sublime de *Prince du*
 » *Saint-Empire Romain*, persuadés que nous sommes qu'il n'omettra aucune
 » occasion de bien mériter de nous, du Saint-Empire Romain & de notre
 » auguste Maison.

» Ainsi, de notre propre mouvement, de notre certaine science, après
 » une mûre & saine délibération, de la plénitude d'autorité & de puissance
 » Impériale dont nous jouissons par la grace de Dieu, nous avons fait,
 » créé & nommé VICTOR-FRANÇOIS, Duc DE BROGLIE, & ses enfans,
 » & leurs descendans légitimes en ligne directe de l'un & de l'autre sexe, vrais
 » Princes du Saint-Empire Romain, & les avons élevés, exaltés au sublime
 » titre & haute dignité de la Principauté du Saint-Empire Romain, &
 » les avons inscrits & agrégés au nombre, college & société de nos autres
 » Princes du Saint-Empire Romain, comme par ces présentes nous les
 » faisons, créons, nommons, élevons, exaltons, inscrivons & agrégeons;
 » en sorte que non-seulement ledit VICTOR-FRANÇOIS, mais encore ses
 » enfans & leurs descendans légitimes en ligne directe de l'un & de l'autre
 » sexe, soient vrais Princes du Saint-Empire Romain, soient ainsi nommés
 » par les autres, regardés & honorés comme tels, voulant & ordonnant
 » par notre présent Edit Impérial que ledit VICTOR-FRANÇOIS, Prince
 » DE BROGLIE & du Saint-Empire Romain, ses enfans légitimes & ses
 » descendans en ligne directe de l'un & de l'autre sexe, soient nommés &
 » appelés Princes du Saint-Empire Romain, tant dans les actes par écrit
 » que de vive voix; qu'ils aient la liberté de prendre le manteau, qui est
 » l'attribut des Ducs & Princes du Saint-Empire Romain, & qui convient
 » à la prééminence de cette dignité; qu'ils puissent user, profiter & jouir
 » de tous les droits, honneurs, prérogatives, libertés, exemptions, pri-
 » vileges & régale en Justice & hors de Justice dans toutes les affaires

» & causes tant ecclésiastiques que civiles, en tous temps & en tous lieux, comme tous nos Princes du Saint-Empire Romain en usent, en profitent, en jouissent ou peuvent en user, en profiter & jouir.

» Et pour donner audit VICTOR-FRANÇOIS DE BROGLIE, notre Prince & du Saint Empire Romain, une preuve toujours plus sensible de notre affection & bienveillance particuliere, nous lui avons accordé, comme par ces présentes nous lui accordons, ainsi qu'à ses enfans & descendans légitimes en ligne directe de l'un & de l'autre sexe, le titre d'*Illustriissime*, de *Bien-Aimé* & de *cher Cousin*; voulant & ordonnant, par cette loi à jamais durable, que désormais, dans toute la suite des temps, les susdits titres d'*Illustriissime*, de *Bien-Aimé* & de *cher Cousin*, leur soient accordés par nos Chancelleries & celles de nos successeurs dans le Saint-Empire Romain, &c.

» En outre qu'ils soient capables & en état, en vertu de leur haut rang de Princes du Saint-Empire Romain, de posséder & de recevoir toutes dignités, graces, libertés, prérogatives, exemptions & privileges quelconques, enfin de jouir de tous les droits dont jouissent de coutume ou de droit tous ceux que nous & nos augustes prédécesseurs Empereurs & Rois des Romains avons décorés de la dignité de Princes du Saint-Empire Romain.

» C'est pourquoi nous mandons & ordonnons, &c.

» Et les présentes Lettres, signées de notre main & munies de notre Sceau Impérial, données à Vienne le vingt huitieme jour du mois de Mai, l'an mil sept cent cinquante-neuf, de notre regne le quatorzieme.

» Signé FRANÇOIS ».

Lorsque le Maréchal DE BROGLIE prit le commandement de l'armée, elle étoit campée sur la rive gauche de la Lahn, à Klein-Linés; le Prince *Ferdinand* avec la sienne campoit vis-à-vis sur la rive droite de la même riviere. La facilité qu'il avoit de tirer du fourrage de ses derrieres lui permettoit de tenir dans son camp plus long-temps que l'Armée Française, dont les ressources en ce genre de subsistance étoient épuisées; & il se promettoit, après qu'elle auroit été forcée par la disette à se retirer, de se rendre maître de Giessen, petite place mal fortifiée, mais qui devenoit importante pour les deux Généraux, parce qu'elle pouvoit également faire la tête, & couvrir les quartiers d'hiver de celui qui en resteroit en possession.

Le Maréchal DE BROGLIE, obligé de décamper le premier le 4 Décembre, laissa une garnison dans Giessen, sous les ordres du Baron de *Blaißel*, Maréchal-de-Camp, Officier d'une intelligence & d'un courage reconnu, & il fit cantonner son armée dans les environs de Friberg, ayant placé intermédiairement à Butzbach un nombre considérable de troupes légères, de Dragons & de Grenadiers.

Le Prince *Ferdinand*, aussi-tôt après la retraite du Maréchal DE BROGLIE, fit passer la Lahn à des détachemens de son armée, qui occuperent les Villages entre Butzbach & Giessen; il fit sommer cette place: mais il ne tenta jamais de l'attaquer, le Maréchal DE BROGLIE ayant fait harceler si souvent & avec tant de succès les troupes que l'ennemi avoit portées en-deçà

de la Lahn, qu'il fut obligé de la leur faire repasser, & il se vit forcé enfin de se retirer au mois de Décembre, lorsqu'un corps que le Maréchal DE BROGLIE avoit fait avancer du bas Rhin, menaça sa droite & ses derrieres, & le priva des fourrages qu'il en avoit tirés jusques-là avec abondance.

La conservation de Gießen fit d'autant plus d'honneur au Maréchal DE BROGLIE, qu'on en avoit désespéré; elle procura la tranquillité des quartiers d'hiver, que l'armée prit vers le milieu de Janvier 1760, entre la Lahn & le Mein, & derriere cette derniere riviere.

Le Prince *Ferdinand* s'occupa pendant l'hiver à se préparer des moyens de défensive sur l'Hom pour nous empêcher de pénétrer en Hesse la campagne suivante. Dès le mois de Mai il fit camper son armée en avant de l'Eder, & il fit ouvrir des communications pour la porter promptement, aussi-tôt qu'il seroit instruit du rassemblement de l'armée Française, sur l'Hom entre Kirelhaim, Schvingsbourg & Hombourg, qu'il occupoit par des corps avancés, & où il s'étoit préparé une position capable d'arrêter des forces même infiniment supérieures aux siennes.

Le Maréchal, qui connoissoit tout l'avantage de cette position, sentit qu'il étoit indispensable d'y prévenir l'ennemi; cela étoit très-difficile, puisque le Prince *Ferdinand*, campé à Wavern, n'avoit que douze lieues pour arriver sur l'Hom, pendant que l'armée Française, répandue dans un grand nombre de quartiers entre la Lahn & le Mein, & même au-delà du Mein, en étoit beaucoup plus éloignée.

Cependant, à l'aide d'un secret impénétrable, & par beaucoup de mouvemens successifs, & qui ne paroissoient avoir d'objets que de faire consumer les subsistances qui restoient encore dans les différens Villages, le Maréchal DE BROGLIE trompa tellement l'attention de l'ennemi, & même celle de son armée, qu'elle se trouva toute entiere rassemblée à Grimberg, sans qu'elle l'eût imaginé, ni que le Prince *Ferdinand* en eût la moindre connoissance.

L'Armée Française marcha le lendemain sur Scvingsbourg, & les ponts ayant été jettés sur la Lahn, elle passa cette riviere, & prit un camp si avantageux au-delà, que le Prince *Ferdinand*, qui s'avança pour l'attaquer, n'osa l'entreprendre, & se retira derriere l'Eder à Zigenhaim & Treiza.

Ce début de campagne fut d'autant plus glorieux au Maréchal DE BROGLIE, que l'on avoit regardé comme impossible, dans la position où étoit le Prince *Ferdinand*, de surprendre le passage de l'Hom, & de le forcer, s'il étoit défendu.

Le Maréchal parvint également, par beaucoup de secret, à dérober aux ennemis le passage de l'Eder à Freukémburg, & à le prévenir à Corback. Il y fut attaqué le lendemain par la plus grande partie de l'Armée ennemie; l'action fut fort vive, mais les ennemis furent obligés de se retirer avec une perte considérable.

Ils allerent occuper le camp de Saxenhauzen, à peu de distance de Corback. Ce poste très-fort par son assiette, avoit l'avantage de couvrir la Hesse & Cassel, & on ne doutoit pas que le Prince *Ferdinand* ne le conservât pendant le reste de la campagne. Mais le Maréchal parvint, en l'occupant sur son front, à le faire retourner au-dessus de sa droite, ce qui l'obligea à se retirer précipitamment derriere Cassel. L'Armée Française l'y

suivit, & avoit lieu de s'attendre à remporter un avantage considérable, lorsqu'un brouillard extrêmement épais donna les moyens au Prince *Ferdinand* de repasser la Dymel, & d'attaquer ensuite avec avantage un corps que le Maréchal DE BROGLIE avoit détaché sur la rive gauche de cette rivière pour en défendre le passage. Ce corps ayant été mal posté, fut battu, après cependant avoir fait une vigoureuse résistance, & il fut forcé de repasser la Dymel avec perte.

Pendant que ce combat se donnoit, un autre corps de l'armée Française attaqua celui que les ennemis avoient sous Cassel, le battit, & s'empara de cette place.

Dès le lendemain de ces deux actions, le Maréchal rassembla son armée sur la rive droite de la Dymel, vis-à-vis de celle des ennemis; mais la bonté du poste qu'ils avoient pris ne lui permit pas de les y attaquer. Il fit passer la Fulde & entrer dans le pays d'Hanovre à un Corps considérable commandé par M. le Comte de *Lusace*, avec lequel le Maréchal DE BROGLIE, qui s'y étoit porté en personne, battit celui de *M. de Vangenschheim*, que le Prince *Ferdinand* avoit poussé sur la rive droite du Vezér.

Le défaut de subsistances ayant obligé le Maréchal DE BROGLIE de se rapprocher de Cassel, & le Prince *Ferdinand* conservant le camp qu'il avoit occupé sur la Dymel, il sembloit que la campagne se termineroit dans cette position respective, dans laquelle on attendroit le moment d'entrer en quartiers d'hiver, lorsque ce Prince forma le projet de faire passer le Rhin, entre Dusseldorff & Vesel à un corps de son armée aux ordres du Prince héréditaire de *Brunswick*. La position de l'armée ennemie donnoit beaucoup de facilité au Prince *Ferdinand* de dérober ce mouvement, & les troupes qu'il faisoit marcher avoient beaucoup de journées de moins à faire pour arriver à leurs destinations, que celles que le Maréchal DE BROGLIE pouvoit porter sur Dusseldorff.

Cependant le Maréchal fut instruit du projet des ennemis, & il dirigea sur le Rhin un corps aux ordres du Marquis de *Castries*, qui y arriva assez promptement pour remporter un avantage considérable sur le Prince héréditaire & l'obliger de lever le siege de Vesel qu'il avoit entrepris.

Les deux armées ayant vécu une grande partie de cette campagne dans la Hesse, y avoient consommé tous les fourrages; & les demandes du Maréchal DE BROGLIE, qu'il fût envoyé de l'argent pour en acheter dans la Thuringe, & en former des magasins sur la Fulde & sur la Verra, ayant été inutiles, il étoit impossible d'y faire hiverner une quantité de troupes suffisante pour s'opposer aux entreprises de l'ennemi pendant l'hiver, & empêcher de reprendre la Hesse, comme cela étoit arrivé à la fin des campagnes précédentes; ce qui avoit obligé de passer une grande partie de celles qui suivoient, à pénétrer jusques à Cassel, qu'on abandonnoit régulièrement au mois de Novembre.

Pour diminuer autant qu'il étoit possible un si grand inconvénient, le Maréchal DE BROGLIE se détermina à faire fortifier la Ville de Göttinghen & celle de Cassel. Il y mit deux fortes garnisons, & il confia le commandement de la première de ces places au Comte de *Faus*, & celui de la se-

conde au Comte DE BROGLIE son frere ; il se donnoit par-là deux points d'appui dans le pays d'Hanovre & dans la Hesse , qui devoient incommoder beaucoup les derrieres du Prince *Ferdinand* , s'il passoit la Verra ou la Fulde , & qui , s'il en entreprenoit les sieges , donneroient le temps au Maréchal de rassembler son armée & de venir les combattre. Les fortifications de ces deux Villes , qui étoient entierement ruinées , furent relevées avec une célérité prodigieuse , mises en état de faire une longue & vigoureuse résistance.

Le Prince *Ferdinand* se détermina cependant à la fin de Février 1761 à entrer en Hesse avec une armée de cinquante mille hommes. Le Maréchal DE BROGLIE replia les quartiers du petit nombre de troupes qu'il avoit pu y conserver , & se retira successivement , & sans avoir été jamais entamé , sous Francfort où il rassembla son armée , & se fit joindre par un corps qu'il y fit arriver du bas Rhin.

Le lendemain de cette jonction il marcha au Prince *Ferdinand* , qui s'étoit avancé jusques sur la Nidda , & qui se replia aussi-tôt. Le Maréchal battit à Grimberg le Prince héréditaire de *Brunswick* ; lui prit deux mille cinq cents hommes , dix-neuf drapeaux & vingt pieces de canon ; & successivement oblige les ennemis d'abandonner la Hesse , après leur avoir fait lever le siege de Cassel , qui avoit été vigoureusement défendu par le Comte DE BROGLIE pendant près d'un mois. Le défaut de subsistance en tout genre empêcha le Maréchal de poursuivre ses avantages , & l'obligea de renvoyer ses troupes dans des quartiers sur le Mein jusqu'au moment où la campagne pourroit s'ouvrir.

Enfin , le Roi voyant la supériorité avec laquelle le Maréchal Duc DE BROGLIE avoit rempli le commandement de son armée en Allemagne pendant la dernière campagne (de 1760) , & les sages dispositions par lesquelles il avoit rendu inutiles les tentatives que les ennemis avoient faites pendant l'hiver pour reprendre les places dont les troupes de Sa Majesté étoient restées en possession dans la Hesse , & dans l'Electorat d'Hanovre , lui faisant connoître que personne n'étoit plus en état que lui de veiller à la conservation d'une Province aussi importante que l'Alsace , Sa Majesté ne pensa pas devoir différer plus long-temps à réaliser les espérances qu'elle lui avoit données précédemment de lui conférer le Commandement de cette Province , que le feu Maréchal DE BROGLIE son pere avoit exercé pendant plusieurs années , à l'entiere satisfaction de Sa Majesté , & elle lui en accorda le Commandement en chef , par une commission datée de Versailles le 1^{er} Mai 1761.

Le Roi s'étant déterminé de former , pendant la campagne de 1761 , deux armées de celle qu'avoit commandée précédemment le Maréchal DE BROGLIE ; elle lui donna le commandement de l'armée qui devoit opérer sur le haut Rhin & en Hesse.

Dès les premiers jours de cette campagne , il passa la Dymel & battit près de Varbourg un corps ennemi qui la défendoit ; il marcha ensuite à Paderborn ; d'où il se porta sur Werle , pour joindre l'armée commandée par M. le Prince de *Soubise* , qui se trouvoit alors en présence de celle du Prince *Ferdinand de Brunswick*.

Peu

Peu de jours après cette jonction, les deux Généraux résolurent d'attaquer l'armée ennemie, qui étoit campée sur la rive gauche de la Lippe. Le Maréchal de BROGLIE marcha le 15 Juillet avec un corps de 25,000 hommes, sur le village de Filingshauzen, dont il s'empara, malgré une assez vigoureuse résistance; mais l'armée ennemie, s'étant portée presque toute entière sur ce village, & l'ayant rattaqué le 16 au matin, le Maréchal de BROGLIE n'étant pas soutenu, & n'ayant pas assez de forces pour résister seul à toutes celles de l'Ennemi, fut obligé d'ordonner la retraite, qui fut exécutée avec le plus grand ordre, sans que les Ennemis osassent le suivre, & il fit camper ses troupes à une demie lieue du champ de bataille, où elles demeurèrent pendant plusieurs jours, & jusques au moment où la séparation des deux armées Françoises, ayant été ordonnée par la Cour, celle du Maréchal de BROGLIE, renforcée d'un détachement de celle du Prince de Soubise, rentra dans le pays d'Hanovre. La maniere dont il exécuta le passage du Vesper en présence de l'armée Ennemie, qui harcela son arrieregarde, & celle dont il arrêta près d'Embeck le Prince Ferdinand, qui comptoit le surprendre, lui firent également honneur. Après cette dernière affaire il fit rentrer l'Armée dans ses quartiers d'hiver, & revint ensuite à la Cour au commencement de Janvier 1762.

Le mauvais succès de la journée de Filingshauzen, avoit élevé une discussion sur la cause à laquelle on devoit l'attribuer; les ennemis du Maréchal de BROGLIE renouvelèrent leurs imputations contre lui; plus protégés & plus en crédit, ils parvinrent à obtenir du Roi de lui ôter le commandement de l'Alsace & de l'Armée, & de l'exiler dans son Duché de BROGLIE. Sa disgrâce dura vingt-six mois, après lesquels il fut rappelé à la Cour, où il rentra dans les bonnes grâces de son Maître, qui lui accorda en 1771 le Gouvernement de la Province des Evêchés; & en 1774, le commandement en chef de cette Province, & des frontieres de la Meuse & de la Sarre. Ces grâces prouvent qu'il lui avoit toujours conservé son estime.

Il reçut une marque de celle du Roi régnant, par le choix que fit de lui ce Prince, au mois de Mai 1778, pour commander les Troupes qu'il fit rassembler en Normandie & en Bretagne, avec le commandement de ces deux Provinces; mais l'expédition dont il devoit être chargé n'ayant pas eu lieu, ce commandement finit dans la même année.

Il avoit épousé en premières noces *Marie-Anne Dubois de Villers*, morte en 1751, & avoit eu de ce mariage quatre fils morts en bas âge.

Il épousa, 2°. le 11 Avril 1752. *Louise-Augustine Saibigothon de Crozat de Thiers*, par contrat de mariage passé devant Maîtres *Baron & Jourdain*, Notaires à Paris, le 8 Avril 1752. De ce mariage sont issus: — 1. CHARLES-LOUIS-VICTOR, Prince de BROGLIE, & du St.-Empire, né à Paris le 22 Septembre 1756, Colonel en second du régiment de Saintonge, Infanterie, marié le 3 Février 1779, à *Sophie*, Comtesse de *Rozen Kleinroopt*, arriere-petite-fille du Maréchal de *Rozen*; — 2. AUGUSTE-JOSEPH, Prince de Revel, né à BROGLIE, le Octobre 1762, Capitaine à la suite du régiment d'Aunis, Infanterie, marié, le 9 Avril 1782, avec *Françoise-Louise-Angélique de La Brouffe de Verteillac*; — 3. CHARLES-LOUIS-VICTOR,

Prince de BROGLIE, né à Paris le 28 Août 1765; — 4. MAURICE-JEAN-MAGDELAINE, Prince Abbé de BROGLIE, né à BROGLIE le 5 Septembre 1766; — 5. VICTOR-AMÉDÉE-MARIE, Prince de BROGLIE, né à BROGLIE le 23 Octobre 1772; — 6. LOUISE-AUGUSTINE-THÉRESE, Princesse de BROGLIE, née à Paris le 6 Mars 1753, & mariée le 15 Février 1768, au Comte de *Damas de Cruix*, alors Colonel du régiment de Limosin, Infanterie, & à présent Maréchal-des-Camps & Armées du Roi; — 7. CHARLOTTE-AMÉDÉE-SALBIGOTHON, Princesse de BROGLIE, née à Paris le 12 Juin 1754, & mariée le 5 Mars 1774, au Comte *Louis d'Helmstat*, Mestre-de-Camp en second du régiment d'Esterhazy, Hussards; — 8. ADELAÏDE-FRANÇOISE, Princesse de BROGLIE, née à BROGLIE le 19 Juin 1764, mariée, le 9 Avril 1782, avec *Adélaïde-Marie Stanislas*; — 9. AGLAË-CHARLOTTE-MARIE, Princesse de BROGLIE, née à BROGLIE, le 21 Septembre 1771.

Second Rameau de la seconde Branche. Comte de BROGLIE, Marquis de Ruffec, Seigneur de Canchy.

CHARLES DE BROGLIE, second fils de FRANÇOIS-MARIE, Duc de BROGLIE, Maréchal de France, né le 19 Août 1719, porta d'abord le nom de Comte de *Buhy*; il s'appella ensuite le Chevalier de Broglie, & à la mort du Maréchal son pere, arrivée en 1745, il prit le nom de Comte de BROGLIE.

Il commença à servir en 1734, à l'Armée d'Italie, en qualité d'Aide-de-Camp du Maréchal de BROGLIE, son pere, qu'il joignit huit jours avant la bataille de Parme; il eut peu de mois après la Cornette de la Mestre de Camp du régiment de Berry, Cavalerie, & après la bataille de Guastalla, il obtint la même année une Compagnie de Cavalerie dans le régiment Dauphin, dans lequel il fit la campagne suivante, en 1735; il passa ensuite à une autre Compagnie dans le régiment de Chepi, Cavalerie.

Il conserva cette Compagnie jusqu'au mois de Mars 1741, qu'il fut nommé Mestre-de-Camp d'un régiment de Cavalerie, vacant par la mort de M. le Vidame de Vassé.

En 1741, il passa en Bohême, où il fut Aide-de-Camp du Maréchal de BROGLIE son pere, il fit la campagne de 1742, en qualité d'Aide-Maréchal-des-Logis de la Cavalerie; il assista à toutes les actions, sieges & batailles de cette campagne, qui fut fort vive, ainsi que de la suivante en Baviere & sur le Rhin.

En 1744, il servit en Flandres & en Allemagne.

En 1745, il servit en Allemagne, dans l'armée de M. le Prince de Conti, & battit les Ennemis à la tête d'un détachement de 300 chevaux près de Worms, à la fin de cette campagne.

En 1746, il servit dans l'armée de Flandres, & assista aux siéges de Mons, & de Charleroy, & à la bataille de Raucoux.

Il fut fait Chevalier de St.-Louis & Brigadier avant le commencement de la campagne de 1747, qui débuta par les siéges des Villes de la Flandre Hollandoise, où il servit en qualité de Volontaire, & eut le bonheur

de décider lui seul la réduction de la ville d'Hulft, & de toute l'Isle & Forteresse d'Axel, ayant été chargé, par M. le Marquis de Contades, de la négociation de ces capitulations avec les Commandans de ces deux Places.

En considération de ce service, M. le Maréchal de Saxe demanda pour lui le grade de Maréchal de Camp, qui ne lui fut pas accordé alors, parce qu'il étoit trop nouveau Brigadier.

Pendant cette campagne, (1747) il se trouva à la bataille de Lawfeld, & fut du nombre des Troupes qui battirent la Cavalerie Angloise, & décidèrent le gain de cette bataille; peu de jours après, M. le Comte d'Estrées, l'ayant mené avec lui à une reconnoissance du camp de St.-Pierre, près Mastricht, avec une simple escorte de 200 chevaux, & ayant trouvé les Ennemis en nombre plus considérable, il lui fit prendre le commandement de ce détachement, & le chargea de la retraite, qui se fit dans le meilleur ordre, quoiqu'exposé à un feu très-considérable, qui tua ou blessa presque tous les Officiers de ce détachement.

En 1748, il servit dans l'armée de Flandres.

En 1752, il fut nommé Ambassadeur Extraordinaire près le Roi & la République de Pologne, où il a rendu des services importants aux Diètes de Grodno, & de Warsovie, en 1752 & 1754. En 1756, il se trouva auprès du Roi de Pologne à Dresde, lors de l'invasion du Roi de Prusse, & détermina Sa Majesté Polonoise, malgré l'avis de son Conseil, à rassembler le peu de Troupes qui lui restoit, & à se retrancher dans le camp de Pirna; ce qui, malgré l'échec de l'armée Saxonne, qui termina cette campagne, sauva la Bohême, & déconcerta tous les projets de sa Majesté le Roi de Prusse. Le Comte de BROGLIE eut plusieurs occasions de résister à ce Prince, & de rendre des services signalés à la Reine de Pologne, pendant son séjour à Dresde, qu'il prolongea, malgré le Roi de Prusse, jusqu'au commencement de Décembre de la même année.

Le Roi pour lui marquer sa satisfaction des services qu'il avoit rendus dans cette occasion, en soutenant la dignité de son caractère, le fit Chevalier de ses Ordres, le premier Janvier 1757, & lui donna le grade de Maréchal-de-Camp. Sa Majesté lui ordonna de retourner la même année en Pologne, malgré les instances qu'il fit pour avoir la permission de faire cette campagne en Allemagne. Il partit au commencement du mois de Mai pour se rendre à Warsovie; mais ayant trouvé, à son passage à Vienne, cette Cour dans la plus grande crise, par la perte de la bataille de Prague, il y resta pendant deux mois, sur le desir que lui en témoignèrent l'*Impératrice-Reine* & son Ministre, avec lequel il travailla pendant tout ce temps au plan des opérations, qui précéderent & amenèrent l'heureuse bataille de Kolzmits ou Colin. L'*Impératrice-Reine*, non contente de lui faire l'honneur de lui demander son avis écrit, qu'elle faisoit passer journellement au Maréchal Daun, lui proposa d'aller à l'armée, manda à ce Général de se concerter avec lui, de lui donner voix dans le Conseil de guerre, & lui prescrivit même de suivre son avis dans le cas de partage d'opinion. Cette marque de confiance, la plus honorable, & la plus flatteuse de toutes celles qu'aucun particulier ait jamais reçue, ne put avoir de suite par des circon-

tances qui s'opposèrent au départ du Comte de BROGLIE pour l'armée *Autrichienne* ; mais il continua à travailler au Plan des opérations qui se terminèrent par la bataille de Kolzmits, & lorsqu'il eut l'honneur d'aller complimenter L. M. I. sur le gain de cette journée, elles lui firent celui de le remercier en pleine audience, de la part qu'il y avoit eue, & le même jour l'*Impératrice* lui envoya, par M. de Kaunits, son portrait enrichi de diamans.

Le Comte de BROGLIE resta encore trois semaines à Vienne après cet événement, pour y travailler à des objets relatifs aux intérêts de leurs Majestés Polonoises, qu'il termina avec succès. Le Roi de Pologne, voulant lui témoigner, à son arrivée à Warsovie, au mois d'Août, le gré qu'il lui en faisoit, lui offrit sa future nomination à un Chapeau de Cardinal pour l'Abbé de BROGLIE son frere, qu'il accepta avec la permission du Roi.

Il demeura le reste de l'année 1757, en Pologne, & en revint au commencement de l'année 1758, pour aller servir à l'armée du *Bas-Rhin*, où il arriva peu de jours avant la bataille de Crevelt. M. le Comte de Clermont, Général de cette armée, le plaça à la division des Carabiniers aux ordres de M. le Marquis de Poyanne. Ce Corps se distingua à cette bataille dont le succès fut malheureux.

Dans la même Campagne, le Comte de BROGLIE fut chargé, à la tête de 2000 Grenadiers, de l'avant-garde d'un détachement, commandé par M. de St.-Pern, d'attaquer le corps Ennemi de M. le Prince d'Holstein-Gottorp, campé de l'autre côté de la Lippe. Ce Corps fut surpris, & battu par l'avant-garde seule, avec une perte très-médiocre. Le Comte de BROGLIE y eut une contusion à la jambe, & reçut à ce siege beaucoup d'éloges de M. le Maréchal de Bellisle, & de M. le Maréchal de Contades. Il servit, en 1759, dans l'armée d'Allemagne, & fut employé à la réserve commandée par le Duc de BROGLIE, son frere, dont il mena toujours les avant-gardes. Il marcha avec une de ces avant-gardes, dans le mois de Juillet, à Minden, étant soutenu d'autres détachemens, que le Duc de BROGLIE commandoit lui-même. Il le chargea de passer le Wezer, au-dessus de cette Ville, pour l'attaquer par la rive droite, pendant qu'il se présenteroit à la rive gauche; ce qui fut exécuté avec tout le succès possible. La Ville fut emportée l'épée à la main, & on y fit 1000 à 1200 prisonniers.

A la bataille de Minden, qui fut dontée & perdue peu de jours après, le Comte de BROGLIE commanda une partie de la réserve, avec laquelle le Duc de BROGLIE favorisa la retraite de notre armée.

A la fin de cette campagne, il fut fait Maréchal-Général-des-Logis de toute l'armée d'Allemagne (dont le commandement fut donné au Duc de BROGLIE, qui fut fait, peu de jours après, Maréchal de France) il en fit les fonctions, jusqu'au commencement de l'année 1762, & établit dans cette partie un ordre qui y avoit été inconnu jusqu'alors.

Le 18 Mai 1760, le Roi lui accorda le grade de Lieutenant-Général, en considération des services qu'il avoit rendus, tant en qualité de Maréchal

de Camp, & de Maréchal-Général-des-Logis de l'armée, dont Sa Majesté avoit donné le commandement à M. le Maréchal Duc de BROGLIE, que dans son Ambassade près du Roi & de la République de Pologne, & en divers emplois de guerre.

Outre la place de Maréchal-Général-des-Logis, le Comte de BROGLIE a été chargé de plusieurs expéditions, & commandemens de Corps détachés.

Le 9 Avril 1761, Sa Majesté lui accorda celui de la Ville de Cassel, dont M. le Maréchal de BROGLIE, son frere, s'étoit emparé, & dont la supériorité des ennemis l'avoit obligé de s'éloigner pour quelque temps. Il y avoit laissé une garnison, sous les ordres du Comte de BROGLIE: la Ville fut assiégée; mais le Comte de BROGLIE la défendit avec tant de vigueur pendant 28 jours, que les assiégeans furent obligés d'abandonner leur attaque, & de se retirer en désordre: événement d'autant plus mortifiant pour eux, qu'ils s'étoient attendus que cette entreprise seroit suivie des plus grands succès: & comme cet avantage étoit dû principalement à la valeur, la fermeté & l'expérience que le Comte de BROGLIE fit paroître pendant la durée du siège, Sa Majesté crut devoir la nommer Gouverneur de cette place, qu'il lui avoit conservée.

Le 2 Août 1770, le Roi lui accorda le Gouvernement du Saumurois, vacant par le décès du sieur Marquis d'Aubigny, en considération des services importans qu'il avoit rendus à Sa Majesté & à l'Etat, à l'exemple de ses ancêtres, tant dans les armées, où il avoit donné en toute occasion les preuves les plus signalées de son courage & de son expérience consommée dans l'Art militaire, que dans l'Ambassade dont il avoit été chargé auprès du Roi & de la République de Pologne, où il avoit également fait connoître sa capacité & son intelligence dans les négociations; & le 4 des même mois & an, Sa Majesté lui accorda le Gouvernement des Ville & Château de Saumur, & dépendances.

Le 16 Novembre 1774, le Roi le nomma Commandant en second des Evêchés, sous le Maréchal Duc de BROGLIE; & le 10 Janvier 1781, Sa Majesté lui accorda le Commandement en chef du Comté de Bourgogne, vacant par la démission du Marquis de Ségur, Lieutenant-Général, nommé à la charge de Secrétaire d'Etat au département de la guerre.

Il avoit remarqué, dans différens voyages qu'il avoit fait à Rochefort, combien l'intempérie qui y règne pendant plusieurs mois chaque année faisoit périr d'hommes précieux à l'Etat. Il s'étoit occupé des moyens d'y remédier, & il avoit fait accueillir des Ministres un projet pour y parvenir. Il restoit à lever quelques doutes qui restoient encore sur sa possibilité & la dépense qu'entraîneroit son exécution. Toujours animé de ce desir du bien, qui fut sa passion dominante, il s'offrit d'aller sur les lieux pour vérifier les faits, conjointement avec le Commandant de la Province, & les Ingénieurs du Roi. Il ne fut point effrayé du danger qu'il pouvoit courir, & se rendit le premier Août à Rochefort; il visita le lendemain les marais, qu'on se proposoit de dessécher, & il y employa toute la journée;

à son retour, il fut attaqué de la fièvre, qui ne l'empêcha pas de continuer pendant plusieurs jours de s'occuper sans relâche de cet objet; le mal augmenta, il partit pour se rendre à sa terre de Ruffec, mais il ne put passer St.-Jean-d'Angely, où il mourut, le 16 Août 1781, victime de son zèle & de son humanité.

Doué d'un esprit supérieur, il étoit également propre à bien servir le Roi & l'Etat dans la guerre, dans les négociations, & dans l'administration publique. Son génie & l'ardeur avec laquelle il se portoit à tout ce qu'il croyoit utile, ne lui faisoit rien trouver de difficile; il communiquoit ce sentiment à ceux qui lui étoient subordonnés, & leur inspiroit ce noble fanatisme du bien, sans lequel on ne peut faire de grandes choses. Ses talens, sa pénétration pour découvrir les abus, son exactitude à les reprimer, lui attirèrent beaucoup d'envieux & d'ennemis. La correspondance secrète que le feu Roi entretenoit avec lui pendant plus de 20 ans, & qui ne fut jamais découverte, mais seulement soupçonnée par les personnes en place, le leur rendit toujours suspect, & sans lui avoir jamais procuré des grâces de son maître, elle en fit l'objet des intrigues, qui parvinrent à le faire exiler deux fois, sans lui ôter la confiance du Roi, qui voulut que, quoiqu'éloigné, il continuât toujours à diriger cette correspondance, & à lui en rendre compte.

Celui qu'il a rendu, devant trois Ministres, que le Roi régnant avoit chargé de le recevoir, de la conduite qu'il avoit tenue pendant le long espace de temps qu'il avoit été honoré de la confiance de Sa Majesté, a prouvé combien cette conduite avoit été pure; & le certificat qu'ils lui en ont donné, en est une preuve trop glorieuse, pour que l'on ne l'ajoute pas à cet article.

L E T T R E S D U R O I

A M. le Comte de BROGLIE.

A Versailles, le 2 Mai 1775.

» Monsieur le Comte de BROGLIE, après avoir fait examiner & m'entre fait rendre le compte le plus exact de la correspondance secrète
 » que vous avez eue pendant 22 ans avec le feu Roi, mon Seigneur &
 » aïeul, j'ai reconnu que vous vous étiez comporté dans cette affaire
 » avec tout le zèle & toute la fidélité que vous lui deviez, & même que
 » les circonstances, quelquefois embarrassantes, où vous vous étiez trouvé,
 » n'avoient jamais ralenti, & qu'en tout, vous vous étiez acquitté de
 » cette commission de la manière la plus sage & la plus conforme aux
 » vues du feu Roi. J'ai vu, de plus, que dans la dernière année, vous
 » vous étiez trouvé compromis dans une affaire, où vous n'aviez aucune
 » part, & sur des soupçons qui ne pouvoient exister que dans l'ignorance
 où

« où l'on étoit des relations que vous aviez , & des travaux que vous fa-
 » fiez de l'ordre du feu Roi, ce qui ne vous a pas porté à trahir son secret.
 » Je vous fais cette lettre, pour vous assurer que je n'ai aucune impression
 » défavorable sur votre compte ; & qu'ayant reconnu dans votre conduite
 » la marche d'un bon & fidele serviteur ; & ne doutant pas de la persé-
 » vérançe de votre attachement à mon service , je vous donnerai toujours
 » des preuves de mon estime & de ma bienveillance. Sur ce , je prie Dieu,
 » M. le Comte de BROGLIE , qu'il vous ait en sa sainte garde. *Signé*, LOUIS.

A U T R E.

Versailles, le 25 Mai 1775.

« Je vous ai marqué, Monsieur, par ma dernière lettre, la conviction
 » où j'étois de votre innocence, par rapport à l'affaire de la Bastille ;
 » j'attends de votre soumission & de votre fidélité, que vous ne cher-
 » cherez pas à réveiller une affaire que je veux qui soit oubliée ; en con-
 » séquence, j'ai ordonné qu'on me rapportât la procédure & toutes les
 » copies du rapport, pour être brûlées, & s'il en existoit encore, elles
 » doivent être regardées comme de nulle valeur. Sur ce , je prie Dieu,
 » &c. *Signé*, LOUIS.

D É C L A R A T I O N.

« La conduite soutenue de M. le Comte de BROGLIE, ses services à la
 » guerre, & ceux qu'il a rendus dans la carrière politique, n'ont besoin
 » d'aucune apologie, mais sa délicatesse lui ayant fait désirer que les motifs
 » de la confiance particulière dont le feu Roi l'avoit honoré pendant un
 » grand nombre d'années, & le travail secret qu'il avoit dirigé par ses
 » ordres exprès, pussent être connus & appréciés par Sa Majesté, il l'a
 » suppliée d'ordonner que toutes les pièces en fussent mises sous les yeux
 » de quelques-uns de ses Ministres, pour en faire leur rapport.....

« Nous soussigné, en conséquence des ordres du Roi, qui nous a chargé
 » de cet examen, & de recevoir de M. le Comte de BROGLIE tous les
 » éclaircissements, titres & documens relatifs à la correspondance secrète,
 » déclarons y avoir procédé avec l'attention la plus suivie, & l'impartialité
 » la plus scrupuleuse ; & que d'après les pièces originales qui ont été mises
 » sous nos yeux, & les détails explicatifs que M. le Comte de BROGLIE
 » y a joints, nous n'avons pu qu'applaudir à la fidélité, à l'exactitude &
 » au zèle avec lesquels M. le Comte de BROGLIE, en se conformant aux
 » ordres qu'il recevoit immédiatement du feu Roi, a secondé ses vues
 » politiques & bienfaisantes.

« Nous ne devons pas moins d'éloges à la sagacité & à la sagesse de la
 » prévoyance de M. le Comte de BROGLIE, qui, ne perdant jamais de
 » vue les intérêts de ce Royaume, savoit calculer avec autant de précision

» que de justice le rapport des événemens qui se passoient dans le reste
 » de l'Europe, & l'influence & les suites qu'ils pouvoient avoir, soit pour
 » la considération, comme pour la sûreté de la Monarchie.

» Ce qui n'est pas moins digne de louanges, est la prudente dextérité avec
 » laquelle M. le Comte de BROGLIE a ménagé & conservé, pendant 22 ans
 » un secret aussi délicat & jaloux, sans que les différentes épreuves de séduc-
 » tion & de rigueur auxquelles l'envie, suscitée par la confiance, dont on
 » n'ignoroit pas que le feu Roi l'honorait, l'ont mis souvent en butte, l'aient
 » jamais engagé dans aucune démarche ou aveu, qui auroient pu compromettre
 » le secret, dont le Prince lui avoit imposé l'obligation la plus précise.

» Nous devons encore à M. le Comte de BROGLIE la justice la plus au-
 » thentique, que, non-seulement les instructions & dépêches qu'il étoit chargé
 » par le feu Roi de rédiger, pour les Ambassadeurs, Ministres, & autres
 » Employés admis à la correspondance secrète, n'ont jamais tendu à con-
 » trarier les vues & à croiser les systêmes politiques de son ministere; mais
 » que lorsque les vues secrètes de sa Majesté, ne combinoient pas exacte-
 » ment avec les résolutions de son Conseil, toute son étude a été de les rap-
 » procher & de les concilier, en quoi il a réussi si heureusement, que la
 » dissonnance qui auroit résulté de la contradiction des ordres, n'a pu servir
 » de moyen pour percer le mystere dans lequel le feu Roi vouloit que la
 » correspondance secrète fut enveloppée.

» Nous souhaiterions qu'il nous fût permis de nous expliquer sur le mé-
 » rite des plans, projets & instructions politiques qui nous ont été repré-
 » sentés, il n'en est aucun qui ne méritât les éloges les plus distingués à
 » son auteur; mais ces ouvrages ayant été dévoués, dès le principe, à un
 » secret auquel les ordres du Roi nous lient encore inviolablement, nous
 » nous bornerons à dire qu'il n'en est aucun qui ne mérite la sanction
 » flatteuse & honorable que le feu Roi leur a donnée par l'approuvé qu'il
 » y avoit mis de sa main.

» Chargé encore par sa Majesté de faire la révision de la procédure,
 » connue sous le nom d'affaire de la Bastille, dans laquelle on avoit impli-
 » qué M. le Comte de BROGLIE, nous l'avons examinée dans le plus
 » grand détail, & nous nous sommes convaincus qu'il n'avoit, en aucune
 » maniere, mérité les imputations hasardées contre lui dans le rapport fait
 » au Conseil du Roi, en Octobre 1773. Cette vérité, que nous confir-
 » mons ici, est attestée d'une maniere plus particuliere encore dans le
 » rapport privé que nous avons eu l'honneur de mettre sous les yeux de
 » sa Majesté; mais la déclaration plus glorieuse que M. le Comte de
 » BROGLIE puisse avoir de la fausseté des accusations si légèrement inten-
 » tées contre lui, de la pureté de ses vues, & de l'honnêteté & de la sûreté
 » de toute sa conduite, est le témoignage que le Roi a bien voulu lui en
 » donner lui même, par la lettre qu'il lui a écrite de sa propre main,
 » pour l'assurer de la justice qu'il lui rend, & pour lui défendre toute
 » poursuite ultérieure.

» Après avoir rendu, dans ce résumé, ainsi que dans nos rapports di-
 » rects & particuliers à sa Majesté la justice que nous croyons due, à tous

« égards, à M. le Comte de BROGLIE, nous estimons ne pouvoir mieux
 » répondre aux intentions du Roi, & à la confiance dont il lui a plu de
 » nous honorer, qu'en représentant très-humblement à sa Majesté, qu'à
 » tous ces titres aucun de ses sujets n'est plus digne que M. le Comte
 » de BROGLIE, des marques de sa bonté & de sa haute bienveillance. Fait
 » à Versailles le 3 Mai 1775, signés, le Maréchal DE MUY & DE VER-
 » GENNES.

Il avoit épousé le 11 Mars 1759, *Louise-Augustine de Montmorency*,
 sœur de la Duchesse de Boufflers, l'une & l'autre filles de *Louis-François*,
 Prince de Montmorency, premier Baron Chrétien, Comte de Longuiers,
 Vicomte des ville & territoire de Rouffelaer (Roulers), Seigneur de Neu-
 ville, Vitasse, Marcatel, Amongier, Ruffignier, Cleves en Langemack, &
 autres lieux, Colonel de Cavalerie, & de *Marie-Thérèse Rhems*, Baronne
 de Belem & de Schueweld. Madame la Comtesse de BROGLIE, est de la qua-
 trieme branche actuellement existante de la maison de Montmorency, dite
 des Seigneurs de Croiffille, qui commence à Philippe de Montmorency,
 Conseiller & Chambellan de *Philippe-le-Bon*, Duc de Bourgogne; ledit
 Philippe étoit le second fils de Jacques de Montmorency, Conseiller &
 Chambellan du Roi CHARLES VI, qui alla s'établir dans les Pays-Bas,
 où il possédoit de grands biens du chef de sa mere, Philippe de Melun;
 Il y rendit de grands services au Duc de Bourgogne, dont il étoit Vassal.

De ce mariage du Comte de BROGLIE, avec *Louise-Augustine* de
 Montmorency, sont issus cinq enfans, qui sont; — 1. AUGUSTE-LOUIS-
 JOSEPH DE BROGLIE, né le 30 Janvier 1765; — 2. FERDINAND-
 FRANÇOIS, né le 30 Janvier 1768; — 3. LOUISE-AUGUSTE-CHAR-
 LOTTE-FRANÇOISE, née le 25 Août 1760, mariée au Marquis de *Vassé*;
 — 4. PHILIPPINE-THÉRESE, née le 5 Février 1762; — 5 & ADELAÏDE-
 CHARLOTTE, née le 29 Juillet 1763.

Les armes de la maison de BROGLIE, sont: *d'or au sautoir encre d'azur*:
 au-dessus de l'écusson, est posé directement un *casque d'argent*, surmonté
 d'une *couronne de Comte*; pour cimier: un *cygne*, aussi *d'argent*, portant
 sur sa poitrine le sautoir *d'azur*, orné d'une *banderole de gueules*; support:
 deux lions *d'or*, ayant les têtes détournées & les queues fendues & jetées
 par derriere. Le cygne, dans ces armoiries, est le symbole d'une *vieillesse*
glorieuse & honorable, & les lions, désignent la *force*; la *magnanimité*
 & la *valeur* qui a toujours distingué cette maison.

A ces armes, M. le Maréchal Duc de BROGLIE y ajoute, 1°. le collier
 & les attributs de l'Ordre du St.-Esprit; 2°. le Manteau-Ducal; & 3°.
 les attributs de Prince de l'Empire.

Il nous reste à dire que tous les anciens Nobles de la République de
 Quiers, dont cette maison est originaire, sont nés Comtes, à cause des
 Comtés qui relevent de cette Ville, & de l'investiture que le corps de la
 Noblesse donne aux propriétaires de ces Comtés.

BROSSARD LONNETIERE: Lonnetiere est une terre que la famille
 de BROSSARD possédoit dans le quinzieme siecle, aux environs de Condé.

sur-Néreau; cette ancienne noblesse a été maintenue par une Charte de HENRI IV, de 1598, par Arrêt du Conseil de 1667; les armes de cette famille se voient encore en une Chapelle de l'Eglise de St.-Martin-de-Condé, bâtie avant le quatorzième siècle, dans laquelle les BROSSARD LONNETIÈRE ont leur tombe depuis ce temps. Laroque, à l'article BROSSARD, fait mention d'un accord passé entre JEAN & THOMAS BROSSARD, Ecuyers, pour la réparation d'une Chapelle qui est dans l'Eglise de Saint-Martin-de-Condé, proche le Presbytere. On voit dans l'inventaire de JEAN DE SERRE, que

I. GAUTIER, sire de Broffard, fit entrer un convoi, en 1426, dans la Ville de Montargis, assiégée par les Anglois, & qu'il fut fait ensuite Officier-Général & Gouverneur de la Ferre; il eut pour fils :

II. FRANÇOIS BROSSARD, Seigneur de la Lonnetiere, qui fut aussi Officier-Général, sous LOUIS XI, & laissa pour fils : JEAN BROSSARD, I. du nom, Seigneur de la Lonnetiere, reconnu noble par Lettres-Patentes du Roi HENRI IV, & qui se maria avec *Marguerite Germain*, dont il eut :

III. JEAN BROSSARD, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Lonnetiere, qui épousa, en 1504, *Jeanne le Foulon*, de laquelle il eut :

IV. JEAN BROSSARD, III. du nom, Ecuyer, Seigneur de Saint-Martin, qui se maria, par contrat passé devant les Tabellions de Cleffy & Saint-Lambert, le 16 Février 1539, à *Anne le Bailli*, fille de *Michel*, Ecuyer, Seigneur des Eaux, dont il eut, entre autres enfans : — 1. GILLES, qui suit ; — 2. JEAN, Auteur de la branche, Seigneur de Grosmesnil, établie en Normandie, rapportée ci-après ; — 3. & GUILLAUME, Auteur des Seigneurs de la Lonnetiere, branche éteinte, n'ayant laissé que deux héritières.

V. GILLES BROSSARD, Ecuyer, Seigneur de Breneau, tint le parti de son Souverain dans les troubles de la ligue, ainsi que ses freres, qui servoient dans l'armée du Roi, & qui avoient été tués à son service. GILLES BROSSARD avoit épousé, en 1570, Demoiselle *Gratienne de la Marre*, fille de *Nicolas*, Ecuyer, Seigneur de Breuil, & de *Jeanne Cairon*, dont il eut : — 1. CONSTANTIN, qui suit ; — 2. & JACQUES, dont l'héritière a passé dans la maison de St.-Germain d'Astremont, & plusieurs filles mariées dans des familles nobles.

VI. CONSTANTIN DE BROSSARD, Ecuyer, Seigneur de St.-Martin, épousa, en 1600, Demoiselle *Jeanne de la Pommeraye*, fille de *Jean*, Ecuyer, Seigneur des Isles-Bardel, dernier de sa famille, qui descendoit en ligne directe de *Joffelin de la Pommeraye*, Fondateur de l'Abbaye de Notre-Dame-du-Val, Diocèse de Bayeux, & de *Jeanne de Monteston*, du pays du Maine; de ce mariage vint :

VII. JULIEN DE BROSSARD, Ecuyer, Seigneur des Isles-Bardel; il épousa, 1°. *Gabrielle de Saint-Germain*, fille de *Jean*, Chevalier, Seigneur de Rouvron, & de *Gillette Milet*; & 2°. en 1648, Demoiselle *Goffelin*, veuve d'*Antoine de Quesnel*, dont il n'eut point d'enfans. Ceux du premier lit furent : — 1. CONSTANTIN, Cornette de Cavalerie, tué dans les lignes d'Arras ; — 2. JEAN-JACQUES, qui suit ; — 3. HERCULE, auteur de la branche des Brincaux, établie à St.-Martin-de-Condé.

VIII. JEAN-JACQUES DE BROSSARD, Ecuyer, Seigneur des Isles-Bardel, épousa, en 1676, Demoiselle *Marie-Thérèse de la Lande*, fille d'*Antoine*, Ecuyer, Seigneur du Détroit & du Valcorbet, & d'*Anne Feflard*; il eut: — 1. ANTOINE-CONSTANTIN, qui suit; — 2. GUILLAUME, Capitaine de Cavalerie, tué en 1708, en détachement; — 3. & SUSANNE, mariée à *Pierre Dufausay*, Secrétaire du Roi.

IX. ANTOINE-CONSTANTIN DE BROSSARD, Ecuyer, Seigneur des Isles-Bardel, Gendarme de la Garde du Roi, épousa, en 1704, *Marie-Claire Jouenne*, fille d'*Hercule*, Ecuyer, Seigneur de Couvigny & de Pancy, Capitaine-Lieutenant des Gardes de la Porte, & de *Claire Rouffin*, dont sont issus: — 1. JOSEPH-XAVIER, qui suit; — 2. THOMAS, Seigneur du Détroit & du Valcorbet, tige de la branche établie près de Falaise; — 3 & 4. & deux filles Religieuses, l'une à Nivet-Calivet, & l'autre à Vignati, Diocèse de Seez.

X. JOSEPH-XAVIER DE BROSSARD, Ecuyer, Seigneur des Isles-Bardel, ancien Capitaine au Régiment de Médoc, vivant en 1771, né en 1705, demeurant en son Château des Isles-Bardel-sur-Orne, Election de Falaise, marié, en 1736, à *Marie-Madeleine de Marseille*, fille & héritière en partie de *François*, Ecuyer, Seigneur de la Chatellière, & d'*Anne Poret du Boisandré*; de ce mariage sont nés: — 1. FRANÇOIS-CONSTANTIN; Sous-Aide-Major au Régiment du Colonel-Général, Dragons, en 1773; — 2 & 3. & deux filles, l'une mariée à *Jean le Hanquier*, Ecuyer, Seigneur de la Bessière, dont plusieurs enfans.

Branche des Seigneurs de GROSMEYNIL, établie en haute Normandie.

V. JEAN DE BROSSARD, Ecuyer, Seigneur de la Maufontaine, second fils de JEAN, III. du nom, & d'*Anne le Bailli*, épousa, en 1584, Demoiselle *Anne Blanchard*, dont il eut:

VI. PIERRE DE BROSSARD, Ecuyer, Seigneur du Manoir, tué à la bataille de Rocroy, où il commandoit les Enfans-Perdus; il avoit épousé, en 1615, *Esther le Peigné*, fille de *Michel*, Seigneur de Grosmeynil; de ce mariage vinrent: — 1. DAVID; — 2. LOUIS, tige de la branche de Monhue, Seigneur de Prouville, en Picardie, Election d'Amiens; — 3. ABRAHAM, qui fut Major de Cavalerie, & ne laissa, de Dlle. *Bayard*, sa femme, qu'un garçon, Capitaine de Cavalerie, qui se maria, & n'eut que trois filles.

Les armes: de sable au chevron d'or, accompagné de deux bezans en chef, de même & d'une Molette aussi d'or en pointe. Il ne faut pas confondre cette famille avec une autre du même nom & armes, anoblie en 1659, & maintenue, comme nous l'avons dit, en 1666.

BROUE (DE LA): ancienne famille d'extraction noble, originaire d'Auvergne. Cette maison a formé deux branches principales: la 1^{re}. connue sous le titre de Seigneurs de Gaudelon, établie actuellement à Moissac, en Quercy; & la seconde à Niort, en Poitou, sous le nom de Vareilles.

I. JEAN DE LA BROUE, qualifié noble & écuyer, habitoit la Ville d'Aurillac, Diocèse de St.-Flour, en 1420, & portoit pour armes: d'argent à trois corbins de sable 2 & 1. Il eut pour enfans: FRANÇOIS, qui suit; & AMAURY, resté à Aurillac.

II. FRANÇOIS DE LA BROUE, qualifié noble & Ecuyer, époufa, au Vican-les-Gourdon, par contrat, du 17 Octobre 1495, noble *Allunguette de Pellegrin*, dit de *Valsergues*, fille de noble *Jean de Pellegrin*, Seigneur de Vican, au Diocèse de Cahors, dont vint : — 1. MARTIN, qui fuit ; — 2. SALVI ; — 3. & JEAN, Chanoine de Sarlat, lequel testa, le 7 Septembre 1572, en faveur de *Françoise de Constantin*, la belle-sœur.

III. MARTIN DE LA BROUE, qualifié noble comme ses ancêtres, habitoit la Ville de Gourdon ; fonda, le 29 Mars 1549, avec *Françoise de Constantin*, sa femme, une Chapellenie, fit dresser deux procès-verbaux, le 3 Mars & 2 Décembre 1552, qui constatent que ses maisons furent pillées & brûlées par ceux du parti de la Religion prétendue réformée, & passa un bail à nouveau fief, le 12 Octobre 1555 ; il fit un testament mutuel avec sadite femme, le 21 Août 1563, laquelle étant devenue veuve, se trouva saisie de son hérité ; elle fit un autre testament, le 28 Mars 1580, devant *Vernilhol*, Notaire-Royal de Gourdon ; ils eurent de leur mariage : — 1. JEAN, mort sans alliance ; — 2. ANTOINE, qui fuit ; — 3. RAYMOND ; — 4. THOMAS, décédé sans alliance ; — 5. ANTOINE, que l'on ignore avoir été marié ; — 6. JEAN, dit *le Jeune*, mort sans alliance ; — 7, 8 & 9. ANNE, CLEMENCE & CATHERINE, toutes trois mortes Religieuses.

IV. ANTOINE DE LA BROUE, qualifié noble & Ecuyer, Seigneur de Blagnac, Officier-d'Armes dans la Compagnie de St.-Sulpice, puis devenu Capitaine de cette Compagnie ; fut déchargé d'une tutelle, à cause de sa noblesse, comme il appert d'un acte authentique, passé à Sarlat devant *Fontalbe*, Notaire-Royal, le 26 Septembre 1583 ; il époufa, en présence de ses pere & meré, Demoiselle *Françoise de Calus*, fille de noble *Pierre de Calus*, & de Dame *Jeanne de Lassalle* ; testa le 30 Janvier 1593, en faveur de JEAN, son fils, qui fuit :

V. JEAN DE LA BROUE, Ecuyer, Seigneur de Monglieur, né à Gourdon, le 3 Février 1560, ayant été cotisé à la taille par les Consuls de Dommès, en fut déchargé par un Arrêt contradictoire, rendu au Parlement de Bordeaux, le 20 Août 1630, qui, sur la production de ses titres, le maintient dans la qualité de noble, comme noble d'extraction ; il avoit époufé, par acte sous seing-privé, le 3 Janvier 1602, rédigé en contrat, le 31 du même mois, devant *Paillie*, Notaire-Royal, *Françoise de Lautier*, fille de feu noble *André de Lautier*, & de Dame *Genevieve de la Porte*, de laquelle il eut pour fils : — 1. BLAISE, qui fuit ; — 2. & JEAN, Prieur, de Bruniques, & Chanoine de Moissac.

VI. BLAISE DE LA BROUE, Ecuyer, Conseiller au Parlement de Toulouse, le 11 Février 1640 ; fut appelé à Paris, pour être du Conseil de la Régence ; époufa *Jacqueline de Catellan*, fille de *François de Catellan*, & de Dame *Guillarde Despaigne*, par contrat, du 9 Juillet 1633, reçu par *Claivaux*, Notaire-Royal, & eut pour enfans de son mariage : — 1. JEAN-JOSEPH, mort jeune ; — 2. JEAN-FRANÇOIS, qui fuit ; — 3. PIERRE, Prieur de Brunyquel, nommé à l'Evêché de Mirepoix, en 1679, & mort à Bellestat, Village de son Diocèse, le 20 Septembre 1720, âgé de 77 ans ; 5, 6 & 7. FRANÇOISE, JEANNETTE & URSULE, mortes Religieuses ; — 8. & une autre fille, mariée, par contrat, du 13 Juin 1670, avec *Fran-*

çois de Pelagrué, Chevalier, Seigneur de Montagudet, Mousquetaire du Roi dans la première Compagnie.

VII. JEAN-FRANÇOIS DE LA BROUE, Chevalier, né à Toulouse, le 19 Février 1641, Gouverneur des Ville & Château de Moissac, en Quercy, fut Garde-du-Corps dans la Compagnie de M. le Duc de Noailles, depuis 1665 jusqu'en 1667, où il leva une Compagnie de Chevaux-Légers, dans le Régiment d'Orléans, qu'il commanda pendant deux ans, que la paix se fit, & se trouva réformé jusqu'en 1671, qu'il leva une seconde Compagnie dans le Régiment de Verdelin, Cavalerie; fut fait prisonnier & très-dangereusement blessé au combat de St.-Jean-de-Pagés, en Catalogne, en 1674; fut choisi parmi les prisonniers qui étoient à Barcelone, au nombre de trois mille, pour aller à la Cour moyenner leur liberté, & faire faire le cartel pour l'échange des prisonniers, entre la France & l'Espagne. Le Roi, en récompense de sa mission & de ses bons services, lui donna une gratification de dix mille livres, avec une pension de douze cents livres, & la promesse d'un Régiment, où il fut nommé, par brevet du 20 Juin 1690, à celui de Foix, Infanterie, qu'il a commandé jusqu'en 1695, ayant été nommé auparavant, par brevet, du 24 Mars 1684, Lieutenant des Maréchaux de France, pour juger les différends des Gentilshommes, & fut chargé, par M. de Crillon, de se transporter sur les côtes de la Saintonge, pour y faire la revue de MM. les Gentilshommes qui y étoient assemblés, les remercier & congédier, de la part du Roi, & de faire donner des certificats à ceux qui s'y seroient trouvés, selon un ordre du 12 Août 1696; il fut assigné pour la noblesse devant M. Pellot, Intendant de Guyenne; eut acte de la représentation qu'il fit de ses titres, en remontant à noble MARTIN DE LA BROUE, son trisaïeul, & fut maintenu dans la qualité de noble & d'Ecuyer, par jugement rendu par cet Intendant, le 23 Juillet 1668, dans lequel sont rappelés JEAN DE LA BROUE, Ecuyer, & FRANÇOIS, son fils, pere dudit MARTIN; il fut aussi déchargé du droit de Franc-fief, pour la terre de Gandelon, située en Languedoc, sur le vu de ses titres, par Ordonnance de M. le Gros, Commissaire Subdélégué de M. de Bavière, Intendant de cette Province, du 26 Juin 1693; & encore maintenu dans sa noblesse, par autre jugement de M. Samson, Intendant en la Généralité de Montauban, rendu le 20 Mars 1697; il fit son testament devant *Escoubié*, Notaire-Royal, le 26 Novembre 1723, & mourut à Moissac, le 5 Octobre 1724; il avoit épousé, 1°. par contrat, du 18 Juillet 1678, reçu par *Martin*, Notaire-Royal de St.-Cyprien à Moncuq, en Quercy, Dame *Angélique de Crucy-Marcillac*, veuve de *Pierre de Lilhol*, Président à la Cour des Aides de Montauban, & fille de *Charles de Crucy-Marcillac-St.-Béarn*, & de Dame *Louise le Masuyer*; 2°. le 17 Septembre 1693, devant *Delbriel*, Notaire de Montauban, Dame *Jeanne de Marquayrel*, dont il n'eut point d'enfants; & 3°. Demoiselle de *Roumegoux*, morte sans postérité; du premier lit vint: — 1. PIERRE-LOUIS, qui suit; — 2. BLAISE, Archidiacre de Mirepoix, mort à Moissac en 1748; — 3. FRANÇOIS, Chanoine de Moissac & Prieur de Brunyquel, mort à Paris en 1758; — 4. SILVESTRE, Bénédictin, mort à Reims en 1758; — 5. HENRIETTE, mariée avec noble Hy-

polite Delperé de la Chapelle, Capitaine au Régiment Royal-des-Vaisseaux; Chevalier de l'Ordre de St.-Louis, puis nommé Lieutenant de Roi à la place de Lauterbourg, morte sans postérité; — 6. & MARIE, morte sans alliance, le 13 Janvier 1776.

VIII. PIERRE-LOUIS DE LA BROUE, Ecuyer, Seigneur de Gandelon, né à Moissac, le 7 Mai 1679, reçu Conseiller au Parlement de Toulouse, le 13 Septembre 1700, épousa, par contrat, passé le 31 Mai de la même année, devant *Delbriel*, Notaire à Montauban, Demoiselle *Marie-Thérèse de Borderie*, fille de *Pierre*, Secrétaire du Roi, & de Dame *Jeanne de Marquyrel*, fit son testament à Montpellier, le 25 Octobre 1721, clos par *Chardenoux*, Notaire-Royal, & y décéda, le 31 du même mois, laissant pour fils: — 1. PIERRE-FRANÇOIS, qui suit; — 2. & JEAN-FRANÇOIS, né à Mirepoix, le 11 Février 1711, ancien Capitaine au Régiment de Dauphiné, Infanterie, & Chevalier de l'Ordre de St.-Louis.

IX. PIERRE-FRANÇOIS DE LA BROUE, Ecuyer, Seigneur de Gandelon, né à Toulouse, le 25, & batifé le 30 Septembre 1704, institué héritier universel, par testament de ses pere & aïeul, fut reçu Gouverneur de la Ville de Moissac, en Quercy, le 19 Mars 1723, sur la démission faite en sa faveur par son aïeul, & décéda en ladite Ville, le 20 Décembre 1778; il avoit épousé, par contrat, passé devant *Tournier*, Notaire-Royal, le 13 Septembre 1747, Demoiselle *Marie de Couhé*, fille de Messire *Jean-Joseph de Couhé*, & de Dame *Germaine-Etiennette de Ducros*, dont il a eu: — 1. GERMAIN-JOSEPH-PAUL, qui suit; — 2. JEAN-FRANÇOIS-JOSEPH, né à Moissac, le 7 Août 1755, Sous-Lieutenant, en 1773, au Régiment d'Orléans, Dragons; — 3. MARGUERITE-JEANNE-FRANÇOISE, mariée, par contrat, du 6 Janvier 1772, reçu par *Colombier*, Notaire-Royal, avec Messire *Barthelemi de Mazars*, Seigneur d'Alairac; — 4. MARIE-CYPRIENNE, mariée, par contrat, du 16 Septembre 1776, à Messire *Georges-Jean-Joseph de Bonnefoux*, Seigneur de Caminel; — 5. & MARTHE-MARIE-JEANNE, mariée, par contrat, du 13 Juillet 1778, avec Messire *Guillaume de Lavolvène*, Seigneur de Layraguet.

GERMAIN-JOSEPH-PAUL DE LA BROUE, Ecuyer, Seigneur de Gandelon, né à Moissac, le 7 & batifé le 15 Janvier 1753, a été reçu Conseiller au Parlement de Toulouse, le 9 Septembre 1775, & dispensé, attendu les preuves de sa noblesse d'extraction, par Arrêt du Conseil d'Etat du 29 Juin suivant, du paiement du droit de marc d'or, ordonné par l'Edit du mois de Décembre 1770; il a épousé, par contrat, passé le 31 Décembre 1776, devant *Daubert*, Notaire-Royal à Toulouse, *Marie-Thérèse de Bernier*, fille de noble *André de Bernier*, Ecuyer, & de Dame *Marie de Teulade*, dont sont issus: — 1. PIERRE-ANDRÉ, né à Toulouse, le 14, & batifé le 17 Novembre 1777; — 2. & GERMAINE-MARIE-ANDRÉE-SOPHIE, née le 3 Avril 1779.

Cette branche des Seigneurs de Gandelon porte pour armes: écartelé au 1 & 4 d'or à trois corbeaux de sable bequés & membrés de gueules, posés 2 & 1, qui est DE LA BROUE, & au 2 & 3 de sable à la tour d'or maçonnée de sable & surmontée d'un cordon d'or, passé & repassé en tresse.

BRUET:

BRUET ; maison d'ancienne noblesse de Guienne, établie en Agenois. L'antiquité de son existence est constatée par des titres des XII^e. XIII^e. & XIV^e. siècles. Le rôle Gascon, les actes de Reymer en font une honorable mention ; des personnages de ce nom & de cette maison se trouvent aussi au nombre des Barons & Seigneurs de la Guienne, qui firent hommage au Prince de Galles, en l'an 1363. Sa filiation est établie par titres authentiques, jusqu'à **LAURENT DE BRUET**, qui avoit épousé Dame *Talaise de Saintrailles*, sœur de *Pothon de Saintrailles*, Maréchal de France, & qui passa un acte avec noble *Dona Blasia de Tantalou*, le 10 Avril 1400. Ce titre, que j'ai vu, a été recouvré depuis que M. d'Hozier, après un sérieux examen des titres de cette maison, a inséré la généalogie dans son Armorial de France. Ledit **LAURENT DE BRUET** laissa pour son héritier & successeur, & de sadite femme, **JACQUES DE BRUET**, son fils, qui suit :

II. **JACQUES**, dit **JACQUEMET DE BRUET**, qui, conjointement avec son frere, **JEAN DE BRUET**, fit un échange avec noble *Jeanne de Brasseux*, & eut pour fils :

III. Noble **LOUIS DE BRUET**, qui tranfigea, le 6 Novembre 1490, avec noble & puissant Seigneur *d'Estuer*, Chevalier, Seigneur de Saint-Megrin, sur les différends qu'ils avoient pour le partage des biens de Fortiffon de Saintrailles, pere de *Thalie ou Thalaise de Saintrailles*. Il laissa pour fils & successeur, **JEAN**, qui suit :

IV. **JEAN DE BRUET**, Seigneur de la Garde, épousa *Catherine de Maillaillan*. Il testa en 1543, & son épouse, le 28 Juin 1568, en faveur d'**ALEXANDRE**, qui suit, qu'elle nomma, étant veuve, son héritier universel.

V. **ALEXANDRE DE BRUET**, Ecuyer, Seigneur de la Garde & de St.-Caprafi, habitant de la Ville de Tonneins, eut, de *Jeanne de Broubailh*, son épouse : **JACQUES**, qui suit, & testa le 23 Avril 1578 ; fut breveté Aide-de-Camp du Roi ; il tranfigea avec *Queslin*, Comte de la Vauguyon, & finit les discussions pour la succession des biens de la maison Saintrailles.

VI. **JACQUES DE BRUET**, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Garde & de St.-Caprafi, Gouverneur pour le Roi des Ville & Château de Tonneins, où il se comporta avec tant de courage & de prudence, pendant les guerres de Religion, qu'il mérita les applaudissemens du Roi & de la Reine, par plusieurs lettres, aussi flatteuses qu'honorables pour sa famille. Il épousa, le 10 Octobre 1617, *Françoise de Moreli de Choisy*, & testa le 29 Janvier 1648 ; laissa de son mariage : **JACQUES**, qui suit :

VII. **JACQUES DE BRUET**, III. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Garde & de St.-Caprafi, maintenu dans sa noblesse, par jugement de M. Pellot, Intendant de Montauban, rendu le 31 Mars 1647, se maria, le 18 Août 1647, avec Demoiselle *Olive de Briet*, fille de *Jean de Briet*, Conseiller au Parlement de Bordeaux, & de *Charlotte Laramiere*, dont vint : **CHARLES**, qui suit :

VIII. **CHARLES DE BRUET**, Ecuyer, Seigneur de la Garde, & de St.-Caprafi, se maria, le 25 Octobre 1688, avec *Marie-Thérèse Pichard*,

filles de *Jean de Pichard*, Conseiller au Parlement de Bordeaux. De ce mariage vint: JEAN-LOUIS DE BRUET, qui suit:

IX. JEAN-LOUIS DE BRUET, Ecuyer, Seigneur de la Garde & de St.-Caprafi, fut aussi maintenu dans sa noblesse, par le jugement de *M. Bazin-de-Bezons*, Commissaire départi en la Généralité de Bordeaux, le 12 Mars 1698, & épousa, le 14 Janvier 1713, *Marie de Larroque*, dont vint: JOSEPH-CLÉMENT-MARIE DE BRUET, Comte de Bruet, chef actuel de cette ancienne maison. Il a pour freres, JOSEPH-FRANÇOIS-CLÉMENT DE BRUET, Prêtre & Vicaire-Général du Diocèse de Périgueux; & JEAN-JOSEPH DE BRUET, Chevalier de St.-Louis, ancien Lieutenant-Colonel du Régiment de la Reine, Dragons, qui est marié avec Demoiselle N.... dont il a:

JOSEPH-CLÉMENT-MARIE, Comte de Bruet, Seigneur de la Garde & de St.-Caprafi, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St.-Louis, Gouverneur pour le Roi de la Ville de Saint-Antonin, & Gentilhomme de la Chambre de MONSIEUR, frere du Roi, s'est marié à Paris, avec Demoiselle *Desjardins*, originaire de Normandie, où sa famille a toujours joui de la noblesse, & donne plus de quarante titres originaux, qui reposent à Paris, en la Bibliothèque de St.-Martin-des-Champs, depuis l'an 1369, jusqu'au XVIIe. siècle, avec les qualités d'Ecuyer, d'Hommes-d'Armes des Ordonnances, & autres titres, appartenans à la Noblesse. Cette famille porte pour armes: *trois tulipes en sinople argent & or, fond d'azur*, de laquelle il n'a jusqu'ici qu'un Garçon vivant, qui suit:

XI. PAUL-PIERRE-JOSEPH DE BRUET.

Les armes: *de gueules à un lyon d'argent écartelé d'argent à une croix de Malte d'argent.*

BRUNET: ancienne maison de Bretagne, dont la filiation, prouvée par titres sur tous les degrés, remonte à OLLIVIER, qui suit, & à MAURICE, BRUNET, qui comparut en qualité d'Ecuyer, à la montre qu'OLLIVIER DE CLISSON fit à Vannes, le premier Janvier 1375. Voyez l'*Histoire de Bretagne*, par *Dom Morice*, tome II. des preuves, page 201.

I. OLLIVIER BRUNET, Ecuyer, ratifia le traité de Guerrande à Dinan, le 25 Avril 1381, *Histoire de Bretagne*, par *Dom Lobineau*, volume des preuves, page.... & par *Dom Morice*, second volume des Preuves, p. 276. Il avoit épousé Demoiselle *Guyonne Dubois*, comme il est prouvé ci-après, dont il eut:

II. PERROT BRUNET, Ecuyer, Seigneur de la Berechere, marié, en 1386, à Demoiselle *Marguerite Gruel*, fille de Messire *Guillaume Gruel*, Chevalier, & sœur aînée de Messire *Raoul Gruel*, Chevalier; cette alliance est prouvée par un acte „du 28 Décembre 1400, signé OLLIVIER BODIN, passé à Dinan, entre *Guillaume Gruel* & PERROT BRUNET, au sujet d'une vente dans la Paroisse d'Evran; il est prouvé, par cet acte, que PERROT BRUNET étoit fils d'OLLIVIER, & de *Guyonne Dubois*; l'alliance de PERROT BRUNET, avec *Marguerite Gruel*, est encore rappelée avec la descendance de GUILLAUME BRUNET, leur fils, dans un accord, passé

le 22 Décembre 1516, touchant la succession collatérale de *Charles Gruel*, Ecuier, Seigneur de la Bodinaye. PERROT BRUNET eut de son mariage, deux fils: CAROU & GUILLAUME, qui suit;

CAROU BRUNET, Ecuier, Seigneur de la Berechere, est employé en cette qualité, dans la réformation de la Noblesse, faite en 1428, dans la Paroisse de la Bauffainne, Evêché de St.-Malo, suivant un titre de la Chambre des Comptes de Nantes; il mourut sans enfans. Cette réformation de la Paroisse de la Bauffainne, faite en 1428, se trouve transposée par erreur parmi les réformations de l'Evêché de St.-Brieux.

III. GUILLAUME BRUNET, Ecuier, Seigneur de la Berechere, fit hommage de la terre & Seigneurie de la Berechere, le 3 Décembre 1440, à la Dame Comtesse de Laval; il fut employé comme noble dans la réformation de la Noblesse, faite en 1442, dans la Paroisse de la Bouffainne, Evêché de St.-Malo; comparut, en qualité d'Hommes-d'Armes, ayant à sa suite deux Archers en brigandine, aux montres de l'Evêché de Saint-Malo, aux années 1462, 1467, & autres suivantes, ce qui est prouvé par des titres de la Chambre des Comptes de Nantes, tant pour les réformations, que pour les montres; il avoit épousé, en 1438, Demoiselle *Anne le Léonnays*, fille de Messire *Guillaume le Léonnays*, Chevalier, Seigneur de la Houffays, dont il étoit veuf en 1462, suivant un accord passé le 8 Octobre 1462, entre *Guillaume le Léonnays*, Chevalier, & noble Ecuier GUILLAUME BRUNET, comme pere & garde naturel de ses enfans, avec *Anne le Léonnays*, qui furent: GUILLAUME & MACÉ, qui suit.

GUILLAUME épousa, par acte, du 5 Février 1468, Demoiselle *Honoré Piedevache*, fille de *Jean*, Ecuier, Seigneur de la Piedvachaye & de Lan-goet, dont il ne laissa que deux filles.

IV. MACÉ BRUNET, Ecuier, Seigneur de la Boullays, second fils de GUILLAUME & d'*Anne le Léonnays*, fut Archer de la Garde de FRANÇOIS II, Duc de Bretagne. Voyez *l'Histoire de Bretagne, par Dom Morice, vol. second des Preuves, page 606*. Le même Duc fit un accord, le 2 Avril 1483, entre MACÉ BRUNET, & Volland Dubois, l'un des Conseillers du Duc. MACÉ transigea en 1494, sur partage noble avec Rolland Dubois, Ecuier, comme mari de Demoiselle BRIGIDE BRUNET, sa nièce. Il avoit épousé, par acte du 10 Octobre 1477, Demoiselle *Périne de la Crouex*, fille unique & seule héritière d'*Olivier de la Crouex*, Ecuier, & de *Georgette de Tourdelain*, Seigneur & Dame de la Pironnays & de la Villemorin, dont il eut FRANÇOIS, qui suit:

V. FRANÇOIS BRUNET, Ecuier, Seigneur de la Pironnays, fit un accord, le 9 Mai 1526, avec *Jean de Mauvoisin*, Ecuier, Seigneur des Chapelles, mari de *Brigide Brunet*, dans lequel acte sont nommés MACÉ BRUNET & *Périne de la Crouex*, ses pere & mere. Il avoit épousé, par acte, du 7 Juillet 1524, Demoiselle *Françoise Langlais*, fille de *Jean*, Ecuier, & de *Guyonne de St.-Pern*, Seigneur & Dame de la Bertaudiere. Il en eut; — 1. JEAN, qui suit; — 2. & GUI BRUNET, tué à la bataille de Dreux, le 19. Décembre 1562, commandant une Compagnie de 200

Arquebusiers à pied, & 25 à cheval, qu'il avoit levée, par commission à lui donnée par le sieur de *Bouillé*, Lieutenant pour le Roi au Gouvernement de Bretagne, en date du 16 Avril 1562, & par autre commission, donnée audit GUI BRUNET, par *Jean de Bretagne*, Lieutenant-Général du Roi en Bretagne, en date du 14 Juin 1562; lesdites commissions, signées & scellées; il avoit fait montre de cette Compagnie à Rennes, le 14 Juillet 1562.

VI. JEAN BRUNET, Ecuyer, Seigneur de la Pironnays, tranfigea le 14 Août 1554, sur la succession de feu *Jean Langlais*, Ecuyer, son aïeul maternel, avec le curateur de *Pierre Langlais*, son cousin. Il mourut en Piémont, au service du Roi; il avoit épousé, suivant l'acte de tutelle de son fils, mentionné ci-après, en date du 15 Avril 1558, Demoiselle *Isabeau de Plumangal*, fille de *François*; Ecuyer, & de *Gabrielle de la Rocque*, Seigneur & Dame de Trevelene; de leur mariage vint:

VII. CHARLES BRUNET, Ecuyer, Seigneur de la Pironnays, Archer de la Compagnie du sieur de Malicorne, suivant une attestation, donnée par le Comte du Lude, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gouverneur & son Lieutenant-Général en Poitou, du 17 Août 1575, il servoit en la même Compagnie, en qualité d'Hommes-d'Armes, le 2 Mai 1580, ayant armes & chevaux pour le service qu'il devoit, & étoit tenu de faire au Roi, selon le certificat d'*Arnauld d'Ordivilliers*, qui étoit Lieutenant de ladite Compagnie. Il avoit épousé, le 2 Mars 1572, Demoiselle *Jacqueline de Gaudemont*, Dame du Moulin-Tison, fille de *Jacques de Gaudemont*, Ecuyer, & de *Jeanne Henri*, dont il eut: — 1. FIACRE BRUNET, Seigneur du Moulin-Tison, qui épousa Demoiselle *Marguerite de France*; il continua la branche aînée, qui s'est éteinte après plusieurs générations; — 2. JACQUES, Seigneur de la Villemorin, qui épousa Demoiselle *Anne Viaut*, dont la branche est éteinte; — 3. & FRANÇOIS, qui suit, tige de la troisième branche.

Branche des Seigneurs du GUILLIER.

VIII. FRANÇOIS BRUNET, Chevalier, Seigneur de la Pironnays, épousa Demoiselle *Françoise du Breil*, fille unique & seule héritière de Messire *Guillaume du Breil*, Chevalier, & de *Marguerite de Lécu*, Seigneur & Dame du Guillier, ce qui est prouvé par deux comptes de la tutelle de ladite *Françoise du Breil*, rendus audit Seigneur de la Pironnays, comme mari de ladite *du Breil*, en date des 26 Avril & 7 Mai 1601; il fit, au nom de ses enfans, hommage au Roi, le 3 Juillet 1612, des fiefs qu'il tenoit en la Sénéchaussée de Jugon; tranfigea le 13 Novembre 1627, au sujet de son partage, avec FIACRE BRUNET, Chevalier, Seigneur du Moulin-Tison, son frere aîné; il eut de son mariage avec *Françoise du Breil*, JACQUES, qui suit, & LOUISE BRUNET, femme de *Jean Rolland*, Chevalier, Seigneur de la Normandais.

IX. JACQUES BRUNET, Chevalier, Seigneur du Guillier, partagea noblement, le 5 Mai 1648, avec *Jean Rolland*, Chevalier, Seigneur de la Normandais, son beau-frere. Il avoit épousé, par acte, du 11 Novembre 1629, Demoiselle *Françoise de Kergu*, fille aînée de Messire *Claude de*

Kergu, Chevalier, & *Isabéau de Lesquen*, Seigneur & Dame de *Kergu*, dont il eut trois fils & deux filles : — 1. JEAN-BATISTE, qui suit ; — 2. SIMPHORIEN, Seigneur de la Villautert, tige d'une branche éteinte ; — 3. FRANÇOIS, auteur de celle des Seigneurs de Hac, rapportée ci-après ; — 4. FRANÇOISE, mariée, par acte, du 8 Juin 1650, à Messire *François Feron*, Chevalier, Seigneur de Quenard ; — 5. ELISABETH, mariée à Messire *Louis Rouvel*, Seigneur du Preron.

X. JEAN-BATISTE BRUNET, Chevalier, Seigneur du Guillier, né le 6 Mars 1639, fut maintenu dans sa noblesse, par Arrêts de la Chambre, établie par le Roi, pour la réformation de la noblesse de Bretagne, le 19 Novembre 1668 ; il avoit épousé, par acte, du 5 Décembre 1666, Demoiselle *Périne Bougevel de Beaumont*, dont il eut : — 1. RENÉ-JEAN-BATISTE, qui suit ; — 2. & FRANÇOISE, mariée, par acte, du 14 Mars 1685, à Messire *Jean-Paul de Pluvié*, Seigneur du Monstois & de la Villemartel.

XI. RENÉ-JEAN-BATISTE BRUNET, Chevalier, Seigneur du Guillier, né le 8 Octobre 1667, marié, par acte, du 20 Août 1691, avec Dlle. *Marguerite Chevray*, fille unique & seule héritière de *Jean Chevray*, Ecuyer, & de *Jeanne de St.-Pern*, Seigneur & Dame de Badouard ; de leur mariage vint :

XII. FRANÇOIS BRUNET, Chevalier, Seigneur du Guillier, né le 24 Décembre 1693, qui servit en qualité de Lieutenant au Régiment de Lannion, Infanterie, & épousa, par acte, du 28 Août 1717, Demoiselle *Jeanne-Barbe Guyere*, dont : — 1. JOSEPH, qui suit ; — 2. FRANÇOIS-MARIE, Lieutenant des Vaisseaux du Roi, mort à Brest, le 13 Mai 1773 ; — 3. & JEANNE-ROSE, mariée, par acte, du 9 Juillet 1751, à Messire *François-Louis de St.-Melois*, Chevalier.

XIII. JOSEPH BRUNET, Chevalier, Seigneur du Guillier, né le 15 Janvier 1730, a servi, en qualité de Lieutenant, au Régiment de Berry, Infanterie, & a épousé, par acte, du 7 Avril 1753, Demoiselle *Jeanne Feudé*, fille unique & seule héritière de *Jean Feudé*, Ecuyer, & de Dame *Guillemette de Kermareche*, dont : — FRANÇOIS-MARIE, qui suit ; — & trois filles.

XIV. FRANÇOIS-MARIE BRUNET, Chevalier, Seigneur du Guillier, né le 19 Janvier 1759, est Sous-Lieutenant au Régiment du Roi, Infanterie, en 1779.

Branche des Seigneurs de HAC.

X. FRANÇOIS BRUNET, Chevalier, Seigneur de Hac, troisième fils de *JACQUES BRUNET*, Chevalier, Seigneur du Guillier, & de *Françoise de Kergu*, né le 22 Août 1641, fut maintenu dans sa noblesse, avec son frere aîné, par Arrêt de la Chambre établie par le Roi, pour la réformation de la noblesse de Bretagne, le 19 Novembre 1668, partagea noblement avec ses freres & sœurs, le 24 Juillet 1670, la succession de ses pere & mere. Il avoit épousé, par acte du 6 Avril 1666, Demoiselle *Marie Ruellan*, fille de *François Ruellan*, Ecuyer, & de *Péronnelle Poulain*, dont : — 1. LOUIS-JEAN, qui suit ; — 2. FRANÇOIS, Seigneur du

Guesseau, qui servoit, en qualité de Cornette & de Lieutenant, au Régiment de Belarbre, Dragons, se fit Religieux Feuillant, & quatre filles, mortes sans alliance, à l'exception de MARGUERITE-FRANÇOISE, mariée à Jean-Baptiste le Dennays, Chevalier, Seigneur de Quemandeuc, morte sans enfans.

LOUIS-JEAN BRUNET, Chevalier, Seigneur de Hac, né le 18 Août 1680, partagea noblement avec ses freres & sœurs, la succession de ses pere & mere, le 30 Août 1716; épousa, par acte, du 30 Avril 1711, Demoiselle *Françoise-Pélagie Heurtault*, fille de *Jean Heurtault*, Ecuyer, Seigneur de Bricour, Secrétaire du Roi, en la Chancellerie de Bretagne, & de *Françoise-Marie Landais*, dont il eut: FRANÇOIS-LOUIS, qui suit; & quatre filles, trois desquelles n'ont point pris d'alliance; la quatrième, FRANÇOISE, a épousé, par acte du 2 Juillet 1736, Messire *Mathurin-René du Boisbilly*, Chevalier, Seigneur de Beaumanar & de Bodiffe.

XII. FRANÇOIS-LOUIS BRUNET, Chevalier, Seigneur de Hac, né le 26 Février 1719, a partagé noblement, avec ses freres, la succession de ses pere & mere, le 10 Décembre 1765, a épousé, par acte, du 2 Mai 1757, Demoiselle *Marie-Rose Guerry*, fille de Messire *Claude Guerry*, Chevalier, Seigneur Dubois-Guerry, Conseiller au Parlement de Bretagne, & de Dame *Marie-Rose Polly*, dont: — 1. FRANÇOIS-LOUIS-MARIE, qui suit; — 2. & SOPHIE-REINE-HELENE-MARIE BRUNET.

XIII. FRANÇOIS-LOUIS-MARIE BRUNET, Chevalier, Seigneur de Hac, nommé par le Roi, Page de Monseigneur, Comte d'Artois, au mois de Juillet 1773, reçu sur les preuves, le premier Octobre suivant, a servi trois ans en cette qualité, & est, depuis 1779, Lieutenant au sixieme Régiment des Chevaux-Legers.

Les armes: *d'azur à trois molettes d'épron d'argent au chef de sable, chargé de deux têtes de loup d'argent, arrachées & lampassées de gueules.*

BUDÉ: famille noble connue à Paris dès le regne du Roi CHARLES V. Dans la notice que nous avons donnée sur ce nom, *tome III du Dictionnaire, page, 338*, nous l'avons dite éteinte, faute de connoissance, d'après MORERI, qui n'en a pas donné la suite, ni l'état actuel; mais elle subsiste & est établie depuis du tems à Geneve.

Pour rectifier l'erreur dans laquelle nous sommes involontairement tombés, nous allons répéter ce que nous en avons dit; d'après *Moreri & l'Histoire des Maîtres des Requêtes, par Blanchard*, & en continuer la généalogie, d'après un mémoire remis.

I. Le premier du nom de BUDÉ connu, est JEAN BUDÉ, I. du nom, qui vivoit sous le regne du Roi CHARLES V, en 1350; le nom de sa femme est inconnu, mais il en eut:

II. DREUX BUDÉ, I. du nom, Seigneur de Villiers-sur-Marne, & d'Yerre, qui laissa:

III. DREUX BUDÉ, II. du nom, Seigneur de Villiers & d'Yerre, qui eut de son mariage, aussi inconnu:

IV. JEAN BUDÉ, II. du nom, Seigneur de Villiers & d'Yerre, qui fut

Secrétaire du Roi, & Audiencier en la Chancellerie de France. Il épousa *Catherine le Picard*, fille de *Jean le Picard*, Seigneur de Platenis & de *Catherine Poncher*, dont: — 1. N... BUDÉ, auteur d'une branche aînée, dont nous ne pouvons donner la filiation, faute de mémoire; — 2. & GUILLAUME-FRANÇOIS, qui suit:

V. GUILLAUME-FRANÇOIS BUDÉ, Seigneur de Marly-la-Ville & de Villeneuve, né à Paris, en 1467, mort le 24 Août 1546, fut un de ces grands hommes, qui a le plus fait honneur à son siècle, par son érudition & son mérite. FRANÇOIS I. l'honora d'un Office de Conseiller Maître des Requêtes, & de la charge de Prévôt des Marchands de Paris, le 16 Août 1522; l'envoya Ambassadeur à Rome, auprès du Pape LÉON X. Il laissa, de *Roberte le Lyeur*, son épouse, fille de *Roger le Lyeur*, Seigneur des Boisbernard, & d'*Isabeau Lailly*, quatre fils & deux filles, dont entr'autres:

VI. JEAN BUDÉ, III. du nom, Seigneur de Verace, qui se maria avec *Marie de Jouan*, fille de *Rogerin de Jouan*, Seigneur de Jonvilliers en Beauce, dont il eut:

VII. JEAN BUDÉ, IV. du nom, Seigneur de Verace, vivant en 1591, qui eut d'*Esther d'Alinges*, fille de *Bernard d'Alinges*, Baron de Coudrée, & de *Françoise Mionax*:

VIII. BERNARD BUDÉ, Seigneur de Verace, fils aîné de JEAN BUDÉ, & de Dame *Esther d'Alinges*, épousa, au mois d'Octobre 1631, *Marie Turetigny*, fille de *François Turetigny*, & de *Camille Buramachy*, tous deux issus des plus anciennes familles de Lucques. De ce mariage vinrent, dix enfans; savoir: — 1. CAMILLE; — 2. ÉSTER; — 3. JEAN; — 4. ELISABETH; — 5. MADELEINE; — 6. BERNARD; — 7. MARIE-CLAIRE; — 8. ISAAC; — 9. GUILLAUME, dont on va parler; — 10. & BERNARD, dont il sera aussi parlé après la postérité de son aîné.

GUILLAUME DE BUDÉ, II. du nom, né en Juin 1643, neuvième enfant de BERNARD DE BUDÉ, Seigneur de Verace, & de *Marie Turetigny*, Ecuyer, Seigneur de Fernex & de Boisy, servit, étant jeune, dans les Gardes-du-Corps de CHARLES XI, Roi de Suede; ensuite, sous Mr. de la Feuillade, en qualité de Volontaire, au siège de Candie: à son retour, il se maria, 1°. le 19 Juillet 1681, avec Dame *Françoise Saladin*; 2°. avec Demoiselle *Andrienne*, fille de noble *Jean-Jacques Favre*, Conseiller d'État de la Ville de Geneve, & de Demoiselle de la Croix, en 1689.

Du premier lit vinrent: — 1. BERNARD DE BUDÉ, III. du nom, né le 21 Mars 1686, Comte de Montréal, qui a servi dans les Gardes-Suisses en France; — 2. JACOB, né le 15 Septembre 1687, tué en Flandres d'un coup de canon, au siège de Hulst, étant Lieutenant dans le Régiment de Surbeck; — 3. ANNE-ÉLISABETH DE BUDÉ, née le 31 Mai 1689, mariée avec noble *Jacques Pictete*, premier Syndic de la Ville de Geneve, & Général de l'Artillerie.

Et du second mariage de GUILLAUME DE BUDÉ, II. du nom, avec *Andrienne Favre*, sont nés: — 4. MARGUERITE DE BUDÉ, née le 20 Août 1690, mariée au Comte de Portès, Général au service de Sa

Majesté-Sarde, Colonel d'un Régiment d'Infanterie de son nom, & Gouverneur de la Ville & Citadelle d'Alexandrie; — 5. & ISAAC DE BUDÉ, né le 29 Décembre 1691, qui a fait branche, & dont il sera parlé ci-après; — 6. VINCENT, mort en bas âge; — 7. JACOB, né le 15 Mars 1693, qui fut Major dans les Suisses en France, d'où il passa en Hollande, où il leva un Régiment, & parvint au Généralat; — 8. & GUILLAUME DE BUDÉ, III. du nom, Baron de Montfort, né le 21 Mai 1699, qui parvint au premier grade de Général d'Infanterie, au service de Sa Majesté Sarde, Colonel d'un Régiment de son nom, retiré dans sa patrie, après cinquante-deux ans de service.

IX. BERNARD DE BUDÉ, IV. du nom, frere cadet de GUILLAUME, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Verace, Lieutenant, en 1663, du Lieutenant-Colonel Joule, dans le Régiment du Baron d'Eulenberg, fait Capitaine en 1694, dans le Régiment du Colonel Bakre; alla la même année, avec sa Compagnie dans les Isles de l'Amérique, où l'on fit une descente à la Martinique: à son retour, il alla au siege de Grave, où il entra dans le Régiment Vallon, dans lequel il demeura jusqu'en 1679, qu'il fut obligé de se retirer d'Hollande pour un Duel: il y fut rappelé en 1683, & fut fait Lieutenant-Colonel dans un Régiment que devoit lever le Comte de Frise. Le Régiment n'eut pas lieu, & le Prince d'Orange, depuis mort Roi d'Angleterre, le fit Grand-Maitre de la maison de la Princesse Marie Stuard, son épouse, fille du Roi JACQUES II, & eut une pension de 1000 livres des Etats-Généraux, avec une Compagnie. Il quitta tous ces avantages à la fin de 1688, pour se retirer à Geneve, où il vécut dans le célibat, quoique plusieurs Princes lui eurent fait offrir de l'emploi.

Seconde Branche.

IX. ISAAC DE BUDÉ, huitieme enfant de BERNARD DE BUDÉ, Seigneur de Verace; né le 29 Décembre 1691, & de sa seconde femme *Andrienne Favre*, fut Seigneur de Boisy-Baleison, &c, & épousa Demoiselle *Marie du Pan*, fille de noble *du Pan*, Seigneur, premier Syndic de la Ville & République de Geneve; son mérite le fit aimer & estimer dans sa Patrie, ainsi que dans plusieurs Cours de Princes étrangers, qui l'ont honoré de leur amitié & bienveillance. Il eut de son mariage: — 1. JEAN-LOUIS DE BUDÉ, qui suit; — 2. ANDRIENNE, dont nous ignorons la destinée; — 3. JACOB, né en 1737, qui a été Page de S. A. S. Monseigneur le Prince d'Orange, ensuite est entré dans le Régiment de Budé, en Hollande, d'où il a passé au service de Sa Majesté le Roi de Sardaigne, qu'il quitta au bout de quelque temps, pour entrer au service de Sa Majesté Britannique, à Hanovre. Il est parvenu au grade général de Major, & est attaché à S. A. R. Monseigneur le Prince GUILLAUME HENRI III, fils du Roi d'Angleterre; — 4. & GEORGES DE BUDÉ, né en 1745, qui a servi dans les Gardes de S. A. S. le Prince Landgrave de Hesse-Cassel.

X. JEAN-LOUIS DE BUDÉ, Seigneur de Boisy & de Baleison, né en 1729, après avoir servi dans les armées du Roi de Sardaigne, a épousé
Demoiselle

B U S

B U S

249

Demoiselle *Jeanne-Remie Sollier*, fille de *Jacques Sollier*, & d'*Elisabeth de Gaudrie*, dont : — 1. **ISAAC DE BUDÉ**, né en 1756, qui a servi quelques années en France; — 2. **JACQUES DE BUDÉ**, né en Avril 1758, qui a servi pendant quelques années dans le Régiment des Gardes de S. M. Britannique, à Hanovre; — 3. **MARIE DE BUDÉ**, née en Octobre 1759; — 4. & **ISABELLE DE BUDÉ**, née aussi en Octobre 1761.

Les armes : *d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois grappes de raisin d'azur, posées 2 & 1.*

Généalogie dressée sur un mémoire envoyé.

BUSON DE CHAMPDIVERS, dans le Comté de Bourgogne, originaire de Besançon, dont la noblesse a été prouvée dans l'Ordre de Malte & dans les Chapitres nobles de la Province. Elle remonte à **JEAN BUSON**, qui fut chargé par la Ville de Besançon de se trouver à une assemblée, en 1345, au *Moutier de Valentin*, entre les gens du Comte de Bourgogne, d'une part, & ceux de la Cité de Besançon, & ceux de M. Jean de Charon, d'autre part, au sujet du Bois de Challut; il est qualifié, dans un titre qui se trouve dans les Archives de la Confrairie de la Croix de Besançon, de Chevalier, *Miles*. Le chef actuel de cette famille, **HUGUES-GABRIEL BUSON**, Seigneur de Champdivers & de Frontin, Chevalier de St.-Georges, marié à Demoiselle *Anne-Jeanne-Batiste-Pierrette-Gabrielle de Matherot*, dont pour fils unique : **ETIENNE-FRANÇOIS-XAVIER DE BUSON**, Officier aux Gardes-Françoises.

Les armes : *Parti de gueules & d'argent, chargé de trois quintes-feuilles de l'une en l'autre.*



CAMPION : ancienne famille de Normandie, dont il a déjà été parlé au commencement de cet ouvrage; elle remonte, suivant l'Histoire de cette Province, jusques dans le onzieme siecle. Dumoulin fait mention d'un **NICOLE DE CAMPION**, Chevalier, qui, en 1096, accompagna **ROBERT DE COURTHEUSE**, Duc de Normandie, à la conquête de la Terre-Sainte.

Laroque, dans l'Histoire de la maison d'Harcourt, fait mention d'un **MAHY DE CAMPION**, & autres du même nom, qui, dans le quatorzieme siecle, eurent l'honneur de présider à l'Echiquier de leur Province.

Une des principales Branches de cette maison, actuellement subsistante, est celle des **CAMPIONS** de Montpoignant, qui tient ce sur-nom de la terre de Montpoignant, située en haute Normandie, près d'Elbeuf-sur-Seine, & qui leur appartient de pere en fils, depuis que **GUILLAUME DE CAMPION**, Chevalier, Seigneur d'Esquaquelon & de Thuissimé, épousa, en 1480, *Françoise de Montpoignant*, héritiere de cette terre.

Cette branche subsiste maintenant en trois freres, enfans de **CHARLES-FRANÇOIS CAMPION**, Chevalier, Seigneur de Montpoignant, & de *Mariette-Jeanne-Claude du Barquet*, qui sont : — 1. **CHARLES-FRANÇOIS**, qui suit ; — 2. **GEORGES**, né au mois d'Octobre 1746, reçu Chevalier de Malte, & auparavant Page du Grand-Maitre **PINTHO**, qui a fait plusieurs caravanes sur mer ; — 3. & **FRANÇOIS-CONSTANT**, né le 16 Avril 1747, reçu aussi au rang des Chevaliers de Justice, en la vénérable Langue, & du Grand Prieuré de France de minorité, est Lieutenant des vaisseaux de la Religion, Profes dans cet Ordre, & Commandeur de Puiffieux. Il a fait nombre de campagnes dans le Levant, où il a combattu contre les infideles. **CHARLES-FRANÇOIS CAMPION** de Montpoignant, aîné de ses freres, ci-dessus nommé, a servi dans la dernière guerre d'Allemagne, & a été blessé au siege d'Aménembourg, & s'est marié, en 1779, avec Demoiselle *Adrienne-Louise-Sophie du Oullay*, fille de *Jean du Oullay*, Conseiller-Honoraire au Parlement de Normandie, Seigneur Haut-Justicier de Saint-Aubin-le-Vertueux, près Bernay, & de *Rosalie-Thérèse-Hilaire de Millemont*.

La branche de **ST.-MARTIN**, dont le chef actuel possède la terre de St.-Martin-de-Percy, en basse Normandie, depuis l'an 1300, que **GUILLAUME DE CAMPION** en épousa l'héritiere, n'a plus que des filles; mais il a un cousin-germain du même nom, Seigneur & Patron de Buiffon, Election de Carantah, & un autre, Seigneur de Langrie.

Nous n'avons rien à dire sur les autres branches, qui toutes ont distingué long-temps leur écusson de quelques pieces particulieres, comme la branche de St.-Martin, d'un *Lambel*; celle de Montpoignant, d'un *Cotice*; celle de Garanciere, d'une *bordure*, ainsi que cela se pratiquoit jadis parmi les Cadets; mais aujourd'hui toutes les branches qui subsistent, portent : *d'or au lion d'azur, rampant & lampassé de gueules.*

CHAPEL, qualifié noble homme, Damoiseau, Seigneur de la Salle; vivoit le 10 Février 1455, comme il appert d'un terrier de cette date, écrit en latin. Il eut pour fils: — 1. VITAL, qui suit; — 2. & PHILIPPE CHAPEL, qui prend la qualité de noble homme & de Damoiseau, Seigneur de la Salle: *Nobili viro Philippo Chapelli, Damicello, Domino de la Salle, &c.* dans un terrier, du 9 Février 1500.

Noble homme VITAL CHAPEL, Damoiseau, ainsi qualifié dans un terrier, du 31 Juillet 1462, fut Seigneur de la Salle, & épousa noble *Irlande de Pouzols*, sœur de noble *Louis de Pouzols*, ainsi qu'il appert d'une quittance de partie de la dot de sa femme, en date du 20 Février 1477. De son mariage vint:

JEAN CHAPEL, Ecuyer, Seigneur de la Salle & de Malhiargues, qui épousa, en 1520, *Leone de Claviers*, fille de *Jacques de Claviers*, Seigneur de Murat-Lovare, terre qui a passé depuis dans la maison de Montmouton, & ensuite dans celle de Bourbon-Malause; & a été vendue par Madame la Comtesse de Poitiers, au Marquis de Castries. Leurs enfans furent: — 1. JEAN, qui suit; — 2. & ANNE CHAPEL, mariée, le 10 Juillet 1553, à *Louis d'Anjony*, Ecuyer, Seigneur du Cambon.

JEAN CHAPEL, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Salle & de Malhiargues, épousa, par contrat, du 18 Octobre 1551, Demoiselle *Antoinette d'Anjony*, fille de *Louis*, Ecuyer, sieur dudit lieu, &c. & de *Louise de Buzarengues*, dont: — 1. LOUIS, Ecuyer, Ecclésiastique, qui resta au Château de la Salle à Malhiargues, lequel fut brûlé & réédifié sur les anciennes ruines; & vendu par décret au Seigneur de Chayladet; — 2. JEAN, qui suit; — 3. & GUILLAUME, Ecuyer, Seigneur de la Bessolie, pourvu de la charge d'un des Gentilshommes servans de la maison de la Reine MARGUERITE DE NAVARRE, sœur unique du Roi, par lettres, données à Carlat, le premier Janvier 1586. Il fut marié, & laissa postérité.

JEAN CHAPEL, III. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Salle, épousa, par contrat, du 24 Août 1591, Demoiselle *Marie de Mornay*, fille de feu noble *Simon de Mornay*, & d'*Antoinette de la Roche*. Il en eut — 1. LOUIS, mort au siege de Philisbourg; — 2. ANTOINE, qui suit; — 3. JACQUES, tué devant Casal; — 4. & N.... CHAPEL, Chanoine & Doyen du Chapitre de St.-Chamant.

ANTOINE CHAPEL DE LA SALLE, Ecuyer, sieur de Rouchin, résidant au Château de la Pacherie, Paroisse de Rouffiac, Election d'Aurillac, se trouva au siege de Milhau, Ville que LOUIS XIII fit démanteler, sous le Comte de Noailles, en 1629, & au secours de Casal, en 1630, servant dans la Compagnie des Chevaux-Légers du Maréchal d'Effiat, en Piémont, commandée par le Seigneur d'Espinchal, & par le Seigneur de Lignerac, Cornette de ladite Compagnie. Il servit aussi en Lorraine, en 1635, lors de la convocation du banc & arriere-banc, sous la conduite du Comte de Polignac, comme il appert du rôle des appels de ladite année 1635. Il épousa, par contrat, du 7 Juin 1637, Demoiselle *Louise de Brequillanges*, fille de *Jean*, Ecuyer, Seigneur de la Pacherie, & de *Jeanne de Faghol*. De ce mariage virent: — 1. GABRIEL, Ecuyer, Seigneur

de la Pacherie & du Martinet, qui épousa, 1°. le 24 Décembre 1676, Demoiselle *Antoinette de Cofnat*, en bas Limoufin; & 2°. en 1689, *Françoise de Chazelles de Bargues*; — 2. JEAN qui suit; — 3. & MICHEL, Ecclésiastique, comme il conste par un acte, du 14 Mai 1653.

JEAN CHAPEL DE LA SALLE, IV. du nom, Ecuyer, Seigneur du Martinet & de Girgols, servit dans l'Escadron des Gentilshommes d'Auvergne, depuis le 18 Mai jusqu'au 16 Septembre 1694, ainsi qu'il appert du certificat qui lui fut donné à Clermont, le 17 de ce mois, par M. le Comte de Chavagnac, commandant l'arrière-banc du haut & bas pays d'Auvergne. Il avoit épousé, par contrat, du 16 Juillet 1692, passé au Château de Bezaudun, Paroisse de Tournemire, Demoiselle *Marguerite de Guinhard*, fille de *Charles*, Ecuyer, sieur de Malles, & de *Jacquette Delsol*, dont: — 1. FRANÇOIS, qui suit; — 2. & N.... CHAPEL, lequel servit long-temps, & est mort pensionné du Roi.

FRANÇOIS CHAPEL DE LA SALLE, Ecuyer, Seigneur de la Cipiere, mort en 1767, avoit épousé, par contrat, du 5 Septembre 1725, passé devant *Bouffaroque*, Notaire d'Aurillac, *Jeanne Colinet*, dont le frere est Chevalier de St.-Louis, & pensionné du Roi, fille de *Pierre-Jacques Colinet*, Seigneur de Labeau, Conseiller du Roi, ancien Lieutenant-Criminel aux Bailliage & Siege Présidial d'Aurillac, & de *Jeanne de Verdier*. Elle est morte après son mari, laissant: — 1. PIERRE-JOSEPH, qui suit; — 2. ANTOINE, Ecuyer, Prêtre, Curé de Charenton-lès-Paris; — 3 & 4. MARIE-CATHERINE & FRANÇOISE, non mariées.

PIERRE-JOSEPH CHAPEL DE LA PACHEVIE, Chevalier, Seigneur de la Pachevie, en Auvergne, de Bezaudun, co-Seigneur de Tournemire, de Girgols, & autres lieux, Capitaine des Grenadiers au Régiment de la Sarre, Chevalier de St.-Louis, puis chef de Bataillon audit Régiment, a épousé, par contrat, du 8 Janvier 1777, passé à Tulle, en bas Limoufin, Demoiselle *Louise-Elisabeth Meynard*, fille de Messire *Raymond Meynard*, Chevalier, Seigneur, Baron de Maumont, la Chapelle, Espinasse, &c. & de défunte Dame *Marie-Jeanne Louise de Faige*, dont plusieurs de cette famille ont servi avec distinction, & ont été tués au service du Roi.

Les armes: *d'azur, à trois faces d'or crenelées: la première, de quatre pieces; la seconde, de trois; & la troisième, de deux.* Cimier: *la tête d'un Negre; & pour support, deux griffons & pour cri de guerre: Murat.*

Généalogie rédigée sur titres originaux communiqués, & que nous avons vérifiés, lesquels furent produits, en 1666, devant M. de Fortia, Intendant & député par le Roi à la recherche de la Noblesse d'Auvergne.

CHAUGY: (DE) ancienne maison, originaire de Bourgogne, dont nous allons donner ici la filiation, d'après les titres produits au Juge d'Armes, de France. Elle remonte à ANTOINE, qui suit, dont le frere MICHEL DE CHAUGY, fit une fondation, le 11 Octobre 1478, dans la Chapelle de l'Eglise Collégiale des Ducs de Bourgogne (dite depuis la Sainte Chapelle du Roi à Dijon) pour le salut de son ame, & de celles de ses prédécesseurs.

I. ANTOINE DE CHAUGY, Seigneur de Chesnay, Ecuyer, connu par

une transaction, que fit en son nom le susdit MICHEL DE CHAUGY, son frere, Chevalier, Seigneur de Chiffey, Conseiller, Chambellan de CHARLES, Duc de Bourgogne, avec Jacques & Claude de Clugny, Ecuyers, le 23 Septembre 1467. ANTOINE DE CHAUGY eut pour enfans : — 1. JEAN, qui suit ; — 2. & MICHEL, dit MICHAUT DE CHAUGY, Ecuyer, Seigneur de Tuzy, marié à *Catherine de Digoine*, fille d'*Erard de Digoine*, Chevalier, Seigneur de Savigny.

II. JEAN DE CHAUGY, Chevalier, Seigneur de Chesnay, passa un acte, le 19 Juin 1518, avec *Catherine de Digoine*, sa belle-sœur, autorisée de son mari, laquelle lui abandonna tous les droits qu'elle pouvoit avoir sur les terres & Seigneuries de Savigny-l'Estang. On ignore le nom de sa femme, mais il en eut :

III. LOUIS DE CHAUGY, Ecuyer, Seigneur de Savigny-l'Estang, de Rouffillon en partie, de Monceaux, de la Buffiere, de Cuzy & de Montigny, marié à *Charlotte de Lantage*, avec laquelle il fit une donation des terres & Seigneuries de l'Estang, de Monceaux & de Laizy, le 8 Février 1550, à MICHEL, un de leur fils ; de leur mariage naquirent : — 1. MICHEL, qui suit ; — 2. HUGUES, tige de la branche des Seigneurs de Rouffillon, dont nous ignorons la filiation, faute de mémoire ; — 3. SIMON, Seigneur de de Cuzy, qui a fait aussi postérité ; — 4. & JACQUES, auteur de la branche des Seigneurs de Lantilly, rapportée ci-après.

IV. MICHEL DE CHAUGY ; I. du nom, Chevalier, Seigneur de Savoigny-le-Bois, de Savigny-l'Estang & de Villiers-les-Aux, fit son testament, le 23 Octobre 1580, & voulut être enterré auprès de sa femme, dans l'Eglise Paroissiale de Savoigny-le-Bois. Il avoit épousé, le 8 Février 1550, *Jeanne de Bouffeval*, veuve de noble *Jean de Brienne*, Seigneur de Savoigny-le-Bois, dont vinrent : — 1. MICHEL, qui suit ; — 2. ANTOINE ; — 3. FRANÇOIS, Seigneur de Villiers-les-Aux ; — 4. & 5. CHARLOTTE-ANNE & SUSANNE DE CHAUGY, tous les cinq rappelés dans le testament de leur pere.

V. MICHEL DE CHAUGY, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Savigny-l'Estang & de Savoigny-le-Bois, l'un des cent Gentilshommes de la Maison du Roi, épousa, le 13 Avril 1574, *Marie du Pin*, fille de *Jean du Pin*, Chevalier, Seigneur de Vézannes & de la Grange-du-Bois, Capitaine de Ligny-le-Chasset, & d'*Amedée de Villermont*. Il en eut : — 1. MICHEL, qui suit ; — 2. & MELCHIOR, Ecuyer, Seigneur de Vézannes, en faveur duquel MICHEL, par son contrat de mariage, renonça à son droit d'aînesse.

VI. MICHEL DE CHAUGY, III. du nom, Ecuyer, Seigneur de Savigny-l'Estang, épousa, par contrat, du 12 Juillet 1608, *Charlotte du Vivier*, sœur utérine de *Françoise de Vichy*, femme de *François de Chargerès*, Ecuyer, Seigneur de Pommeray & de la Bourtières, & fille de noble *Christophe du Vivier*, & de *Philberte de Hodouard*, dont :

VII. JACQUES DE CHAUGY, Ecuyer, Seigneur de Savigny-l'Estang, marié, 1°. le 20 Juin 1641, à *Bénigne du Crest*, fille de *Denis du Crest*, Ecuyer, Seigneur de Montreuilon, de Valence, &c. & de *Françoise de Ramilly* ; & 2°. le 8 Octobre 1670, à *Anne de Choiseul*, fille de *Jean*

de Choiseul, Seigneur d'Esquilly, & d'Anne de Franay. Du premier lit il eut ; — 1. FRANÇOIS, qui suit ; — 2 & 3. MICHEL & LOUIS ; — 4 & 5. MARGUERITE & FRANÇOISE.

VIII. FRANÇOIS DE CHAUGY, Chevalier, Seigneur de Savigny-l'Étang, Lieutenant de Cavalerie, au Régiment de St.-Germain-Baupré ; puis Maréchal-des-Logis des Gendarmes Dauphin, par brevet du premier Octobre 1690, & Mestre-de-Camp de Cavalerie, avoit épousé, le 24 Février 1688, *Françoise de Chevigny*, fille de *François de Chevigny*, Capitaine au Régiment de la Marine, & de *Michelle Soiro*t, de laquelle sont issus : — 1. CLAUDE-BERNARD, qui suit ; — 2. CLAUDE ; — 3. CLAUDE-MICHELLE ; — 4. & CLAUDE-BARBE DE CHAUGY, née le 15 Novembre 1701, reçue à St.-Cyr, le 3 Décembre 1708, sur ses preuves de noblesse, produites depuis ANTOINE DE CHAUGY, Ecuier, Seigneur de Chefnay, son septieme aïeul.

IX. CLAUDE-BERNARD DE CHAUGY, Chevalier, Seigneur de Savigny-l'Étang, résidant en la Paroisse de St.-Léger-sous-Beuveray, au Diocèse d'Autun, Province de Bourgogne, n'étoit pas encore marié en 1738.

Seigneurs de LANTILLY.

IV. JACQUES DE CHAUGY, I. du nom, Ecuier, Seigneur d'Anost, quatrieme fils de LOUIS, & de *Charlotte de Lantage*, fit son testament le 10 Janvier 1618, & avoit épousé, le 2 Octobre 1575, *Claude de Crecy*, fille d'*Antoine de Crecy*, Seigneur de Lantilly, en Auxois, & de *Nicole de Saint-Belin*, de laquelle il laissa :

V. JACQUES DE CHAUGY, II. du nom, Ecuier, Seigneur de Lantilly, marié, 1°. le 18 Juin 1606, à *Gabrielle d'Anlezzy*, fille de *Jacques d'Anlezzy*, Seigneur de Montaignerot, & de *Marthe Julien* ; & 2°. le 17 Juin 1621, à *Angélique de Hodouard*, fille de *Daniel de Hodouard*, Seigneur de Jouancy, & de *Peronne de Belan*. Du second lit, il eut pour enfans : — 1. SIMON, qui suit ; — 2. & JEAN-FRANÇOIS, Ecuier, Seigneur de Maffingy.

VI. SIMON DE CHAUGY, Ecuier, Seigneur de Lantilly, épousa, 1°. le 3 Août 1662, *Etiennette-Philberte Vernot*, fille de noble *Claude Vernot*, Conseiller du Roi ès Bailliage & Chancellerie de Semur, & de *Marie-Gabrielle Lasseret* ; & 2°. le 13 Août 1674, *Gabrielle de Conclais*, veuve de *Jean de Gand*, Seigneur de Chalvoison. De cette dernière femme, il a eu pour fils :

VII. CHARLES DE CHAUGY, Chevalier, Seigneur de Lantilly, Capitaine de Dragons, marié, par contrat, du 11 Mars 1697, avec *Jeanne-Marie Damas*, fille d'*Antoine-Louis Damas*, Seigneur de Crux, Guidon de la Compagnie de 200 Hommes-d'Armes des Ordonnances du Roi, sous le titre de la Reine-mere, & de *Marie-Anne Coutier de Souhey*, dont est issu :

VIII. LOUIS-BÉNIGNE DE CHAUGY, Chevalier, Seigneur de Lantilly, baptisé le 13 Janvier 1699, reçu Page du Roi dans sa petite Ecurie, le

15 Mars 1715, qui n'étoit point encore marié en 1738. *Extrait du Registre premier, Partie premiere de l'Armorial de France.*

Les armes : écartelé d'or & de gueules.

CHAUVELIN: nous avons parlé, *tome IV de notre Dictionnaire, page 403 & suivantes*, de la maison de **CHAUVELIN**, distinguée, tant dans l'épée que dans la robe, & connue à Paris; mais de la même famille sont sorties deux branches, qu'on croit avoir pris naissance en Bretagne, où vécut un **JEAN DE CHAUVELIN**, qui fut Chancelier sous un Duc de Bretagne; sa postérité passa ensuite en Picardie, qui, suivant la tradition, forma deux autres branches: l'une sous le nom de **CHAUVELIN DE BEAUREGARD**; & l'autre sous le nom de **CHAUVELIN DE RICHEMONT**. Ces deux branches ont été s'établir dans la Marche; la première, dont nous parlerons, subsiste dans la Juridiction de Dorat; la seconde, connue sous le nom de **CHAUVELIN DE RICHEMONT**, ne subsiste plus que dans Madame la Marquise de **BEAUMONT**, de la même maison de feu l'Archevêque de Paris, dont le dernier mâle de cette branche, qui servoit dans une des Compagnies des Mousquetaires du Roi, a été tué, en 1746, au mois de Mai, à la bataille de Fontenoy.

Pour la branche de **CHAUVELIN DE BEAUREGARD**, elle est en possession de la terre de Beauregard depuis 1538, qu'elle fut acquise de M. de Lezay, par un **VINCENT** ou **JACQUES DE CHAUVELIN**, & est située dans la Paroisse de Queaux, Diocèse de Poitiers, Juridiction de Dorat, & toujours possédée par ses descendans; cette branche des **CHAUVELIN DE BEAUREGARD**, a toujours servi de pere en fils; **FRANÇOIS-SILVAIN DE CHAUVELIN**, ancien Capitaine au Régiment de Picardie, Infanterie, mort au mois d'Août 1767, avoit épousé *Catherine de Nucheze*, fille de *N.... de Nucheze*, Maréchal-des-Camps & Armées du Roi, & de *Marie Cacault*, & niece du Commandeur de Nucheze, vivant Amiral des Armées Navales, & d'un autre Nucheze, mort Evêque de Châlons-sur-Marne, dont : — 1. **JACQUES DE CHAUVELIN DE BEAUREGARD**, qui suit, chef actuel de cette branche; — 2. **CHARLES-LOUIS-PIERRE**, Chanoine du Chapitre Royal de Poitiers, & Pensionnaire du Roi; — 3. **CHARLES-CÉSAR**, mort à son bénéfice en Bretagne, en 1780; — 4. **FRANÇOIS-MARIE**, Capitaine au Régiment de Bourgogne, tué au siege de Louisbourg; il avoit épousé, *Demoiselle Marie-Joseph de Thierry*, dont est sortie une fille, élevée à l'Abbaye Royale de Saint-Cyr; — 5. **CATHERINE-AMANDE**, non mariée; — 6. & *N.... DE CHAUVELIN*, Religieuse au Couvent de la Visitation de Poitiers.

JACQUES DE CHAUVELIN DE BEAUREGARD, est entré au service en 1738, a fait les Campagnes de Bohême, où, saisi d'un froid terrible, au rapport du Chirurgien-Major des Gardes-Françoises, alors Chirurgien-Major de l'Armée, il fut envoyé aux eaux de Bourbonne, d'où il revint bien rétabli, par les soins de M. Helvetius, qui s'y trouvoit alors; & à son retour, le Maréchal de Saxe, qui l'honora de ses bontés, lui donna des ordres pour faire la petite guerre en Flandres; & le Général, satisfait de

sa conduite, lui fit donner une gratification, avec commission de Capitaine réformé à la suite du corps des Grassins, le 2 Août 1745; il s'est trouvé à la bataille de Fontenoy, & à l'action de Melle, d'où il fut envoyé, par le Général, à la tête de cinquante hommes, pour se porter aux approches de la petite Ville d'Enghein, où il entra avec sa troupe, & courut le plus grand danger, & le Comte d'Etrées, pour le récompenser de la manière distinguée avec laquelle il servit dans cette circonstance, lui donna le commandement de la Place; mais six jours après il y eut une affaire générale qui dura cinq heures, où il reçut un coup de sabre sur la poitrine; employé ensuite sous les ordres du Maréchal d'Armentieres, il fut chargé de couvrir la marche de ce Général, lorsqu'il fut faire lever des contributions jusques sous St.-Guillain; Enfin, JACQUES DE CHAUVELIN a servi avec distinction pendant douze ans, & s'est retiré du service, sous le titre de Capitaine réformé de Cavalerie, & a épousé, en 1752, Demoiselle *Marie-Marguerite-Louise de Bridieu*, fille du Marquis de *Bridieu*, de la Province de la Marche, & de *N... de Bergeron de la Goupilliere*, de la Province de Touraine, & niece de *N... de Bridieu*, qui défendit, sous LOUIS XIV, la place de Guise, dont il étoit Gouverneur, lorsque les Espagnols en firent le blocus. Ceux-ci furent repoussés vivement par le Gouverneur, qui, pour sa belle défense, fut honoré du cordon bleu. *Voyez la description du siege de Guise, dans les mémoires de l'Abbé de Maroles.*

Du mariage de JACQUES CHAUVELIN DE BEAUREGARD, est sorti: JACQUES, qui suit:

JACQUES DE CHAUVELIN DE BEAUREGARD, né à Poitiers, Paroisse de Saint-Porchaire, le 16 Juin 1754, a été reçu à l'Ecole Royale Militaire, en 1766, d'où il est sorti décoré de la croix de Saint-Lazarre, pour entrer dans le Corps Royal d'Artillerie, en 1772, & a été renvoyé en activité de service dans la Légion de Flandres: ce corps ayant été fondu, on en a pris une partie, pour former le quatrieme Escadron de Chasseurs du Régiment d'Artois, Dragons, dans lequel il a été employé comme Sous-Lieutenant; ensuite le même escadron ayant été tiré du Régiment d'Artois, pour aider à former les Chasseurs-Dragons, il y est employé en qualité de Lieutenant dans le deuxieme Régiment, & n'est pas encore marié.

Les armes semblables à celles de CHAUVELIN de Paris, comme l'ancien Garde des Sceaux, qui les a reconnus pour ses parens, sont: *d'argent au chou pommé & arraché de synople, entouré par la tige d'un serpent d'or, dont la tête est en haut.*

Extrait généalogique, dressé d'après les Lettres des Ministres, brevets communiqués, attestés & vérifiés par un Officier-Général, & un certificat de l'Hôtel-de-Ville de Poitiers, dressé d'après un incendie qui a consumé les principaux titres de cette famille, par un accident arrivé dans leur maison à Poitiers, en 1741, dont les pieces ci-dessus nous ont été communiqués.

CHOLET;

* **CHOLET** ou **CHOLLET** : ancienne & illustre maison, qui a donné son nom à la Ville de Cholet ou Chollet, en Anjou, Baronnie qu'elle a possédée dès les premiers siècles de la Monarchie, jusqu'au douzième, temps où elle étoit déjà répandue dans plusieurs Provinces, & divisée en différentes branches, dont une, établie à Abbeville l'an 1100, subsiste encore dans le Barrois, & mérite sur-tout d'être connue.

I. Le chef de cette branche est **ANDRÉ DE CHOLET**, issu des anciens Barons de Cholet, qualifié *Chevalier* en 1148, dans l'Histoire des Comtes de Ponthieu & des Mayeurs d'Abbeville. Il est rappelé comme bisaïeul du Cardinal **CHOLET**, & est aussi mentionné dans la généalogie des anciens Seigneurs de *Montmorency*. Il étoit établi à Abbeville dès le commencement du XII^e siècle, suivant les archives & la généalogie des **CHOLET** du Barrois. Il eut pour enfans : — 1. **HUGUES**, qui suit ; — 2. autre **HUGUES**, auteur d'une branche rapportée après la postérité de son aîné ; — 3. & **GONTIER**, cité dans l'Histoire des Comtes de Ponthieu comme quatrième Echevin d'Abbeville en 1214.

II. **HUGUES DE CHOLET**, I du nom, qualifié *Chevalier* & premier Echevin dans la Charte de l'institution de la Commune d'Abbeville, en 1184, est aussi mentionné dans l'Histoire des Comtes de Ponthieu, comme aïeul du Cardinal **CHOLET**, & pere d'**OUDART**, qui suit :

III. **OUDART DE CHOLET**, Chevalier, sortit de son pays natal & quitta son surnom de *Cholet* pour prendre celui de *Noirtel*, à cause de cette terre qu'il acheta dans le Beauvoisis, où il se retira. Il est cité dans les Histoires de France, de Picardie, celle des Comtes de Ponthieu, & dans plusieurs actes de la Chambre des Comptes de Paris, comme pere du Cardinal **JEAN CHOLET**, dont nous allons parler. Il eut encore pour fils : — 2. **EUDES** ou **EUDON**, Abbé de Saint-Lucien, près Beauvais ; — 3. autre **JEAN CHOLET**, aussi Ecclésiastique, & Chanoine de Saint-Gervais de Soissons. On ignore les autres freres qu'a pu avoir le Cardinal **CHOLET**.

JEAN CHOLET, d'abord Chanoine de l'Eglise de Beauvais, dont il prit les armes, à quelque différence près (c'est-à-dire, que l'Eglise de Beauvais porte : *d'or, à la croix de gueules, cantonnée de quatre clefs posées en pal, & le Cardinal CHOLET les portoit : d'argent, à la croix de gueules, cantonnée de quatre clefs renversées, posées en pal*), fut créé Cardinal, du titre de *Sainte-Cécile*, le 23 Mai 1281, par le Pape **MARTIN IV**, ensuite Légat en France pour y prêcher la Croisade contre le Roi d'Aragon, dont ce Pontife avoit donné le Royaume à **CHARLES**, fils de **PHILIPPE-LE-HARDI**. Il fit, en cette qualité, son entrée en France en 1283, où il fut reçu avec pompe & magnificence ; & au mois de Septembre 1284, il tint un Concile à Paris, où il détermina le Roi **PHILIPPE-LE-HARDI** & ses deux fils à prendre la croix contre le Roi d'Aragon, qui avoit envahi le Royaume de Sicile. Il accompagna ce Monarque dans ses expéditions de Roussillon, de Catalogne & d'Aragon, fut habile dans ses négociations ; & après le succès qu'il eut dans celle d'Aragon, il fut encore député par le même Souverain Pontife pour ménager un Traité entre **PHILIPPE-LE-BEL** & **SANCHE**, Roi de Castille, qui fut conclu le 13 Juillet 1289, scellé du sceau du Cardinal

de *Nointel de Cholet*. MARTIN IV l'estimoit si fort, à cause de sa prudence & de sa vertu, qu'il recommanda à EDOUARD, Roi d'Angleterre, de se conduire par ses conseils. Ce Prélat ne cessa de donner, pendant le cours de sa vie, l'exemple d'une piété & d'une charité parfaite, & il rendit au Pape & au Roi de France des services signalés; employa une grande partie de ses biens à quantité de fondations & d'établissements utiles; testa à l'Abbaye de Moutier, Ordre de Saint Benoît, Diocèse de Troyes, en 1289; nomma pour ses exécuteurs testamentaires *Jean de Bulle*, Archidiacre du grand Calais, dans l'Eglise de Rouen, *Everard de Nointel*, *Jean de Saint-Juste*, Chanoines de Beauvais, *Jean de Nointel*, Chanoine de Montreuil, & *Alain de Sampuis*, Chanoine d'Arras. Deux seulement de ses exécuteurs testamentaires lui survéquirent, savoir, *Everard de Nointel* & *Jean de Saint-Juste*, qui convertirent le legs de 6,000 livres (que le Cardinal avoit destiné pour la guerre contre l'Aragonnois, si elle continuoit, ce qui n'arriva pas) en achat de plusieurs maisons, où est à présent le Collège des Cholets. La somme totale léguée par ce testament fut de 33,041 livres, & il fut fait & scellé de ses armes. Il demanda d'être inhumé dans l'Eglise de Saint-Lucien de Beauvais, à laquelle il donna 2,400 livres parisis pour être converties en revenus, & être employées à la subsistance des Religieux de ce Monastere, à condition que chaque mois ils célébreroient l'Office des Morts. Il fonda aussi deux anniversaires à perpétuité, l'un dans le Monastere de Saint-Germer de Fly, l'autre dans la maison des Religieux de Sainte-Marie de Breteuil. On voyoit autrefois sur son tombeau la statue d'argent massif, enrichie de pierres précieuses, proportionnée à sa taille; mais on la vendit pour rebâtir l'Eglise, qui fut brûlée par les Anglois en 1346. Son mausolée est aujourd'hui d'argent doré, & on y lit son épitaphe en latin.

Branche des Seigneurs de la CHOLETIERE & de DANGRAU.

II. HUGUES DE CHOLET, II du nom, Chevalier, second fils d'ANDRÉ DE CHOLET, consentit, en 1199, à la donation faite à l'Abbaye de Saint-Jean de Chartres par *Robert de Loecellis*, Prêtre, de la dixme qui lui appartenoit *inter Anduram & Coldrart* (1), & de celle qu'il avoit aussi avec ses parens sur le moulin d'Escouet & *Platea*, comme vassal dudit HUGUES DE CHOLET, Chevalier, Seigneur suzerain desdites dixmes. Cette donation se trouve encore dans les archives de Saint-Jean de Chartres, & dans celles de la maison de CHOLET, aujourd'hui domiciliée dans le Barrois. Le même HUGUES fit, en 1236, l'amortissement du pré de Sainte-Agnès, acquis par ce Chapitre sur *Nicolas de Menou*, Chevalier: l'original en est au trésor des Chartres de cette Eglise, & la copie dans la famille de Cholet. Il testa le 1^{er} Mars 1240, & étoit mort en 1250, laissant: — 1. PIERRE, qui suit; — 2. GUILLAUME, rappelé, vers 1250, dans un titre de l'Abbaye de Fontevrault, & dans l'Histoire de Sablé, sur l'Anjou, p. 116; — 3. MATTHIEU, rappelé de même; ce qui prouve que ces CHOLET avoient encore, dans

(1) Cette dixme, dont jouit encore en partie l'Abbaye de Saint-Jean de Chartres, est prise sur les terres de Chazay & de la Tricherie, Paroisse de Saint-Aubin, à deux lieues de Chartres.

ce siècle, conservé des biens en Anjou; — 4. & ROGER, compris au nombre des Chevaliers qui devoient le service au Roi, dans un catalogue de l'année 1273, rapporté dans l'Histoire du Ban & arriere-Ban, par *la Roque*. Il est dit aussi *issu & puiné des anciens Barons DE CHOLET, en Anjou*, dans l'Histoire généalogique de la Province de Touraine, par le Chevalier *l'Hermitte*, imprimée à Paris en 1661. Il avoit épousé *Louise de Palvau*, fille de *Gui*, Seigneur de *Palvau*, de *Montresor*, la *Motte-Martreau* & de la *Joubardiere*, à condition que les puînés dudit mariage porteroient les noms de CHOLET & de *Palvau* ensemble. La maison de *Palvau* a passé dans celle des Seigneurs d'*Amboise*; de celle-ci dans celle de *Préaux*; de cette dernière dans celle de *Beauvilliers-Saint-Aignan*, puis en celles de *Tranchelion* & de *Brachet*; & enfin dans celle de *Buade-Fontenac*. La Seigneurie de la *Joubardiere*, qui fut donnée en dot à *Louise de Palvau*, femme de ROGER DE CHOLET, étoit appelée auparavant la *Fontaine*, dont le château, des plus forts de la Province de Touraine, fut rasé sous le règne de LOUIS XI, parce qu'ELYON DE CHOLET, qui en étoit alors possesseur, eut le malheur de suivre le parti de CHARLES, Duc de Guienne, frere du Roi; mais il fut rebâti sous le même règne, par ledit ELYON, qui obtint de Sa Majesté des Lettres de grace & de rémission le 8 Mars 1469. Du mariage de ROGER DE CHOLET avec ladite *Louise de Palvau*, vint PHILIPPE DE CHOLET, Ecuyer, Seigneur de la *Joubardiere*, dont la filiation est rapportée dans l'Histoire générale de la Province de Touraine, par le Chevalier *l'Hermitte*, jusqu'à LOUIS DE CHOLET, Ecuyer, Seigneur de *René*, qui vivoit en 1661, lequel LOUIS DE CHOLET étoit petit-fils d'ARCHAMBAUD DE CHOLET, Chevalier, Seigneur de la *Joubardiere*, marié en 1636 avec *Marie de Fortier*, & arriere-petit-fils d'ARCHAMBAUD DE CHOLET, Chevalier, Seigneur de la *Joubardiere*, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Gouverneur de *Langres*, marié le 15 Mars 1603 à *Françoise de Saint-Severin*, fille d'*Horace de Saint-Severin*, Gentilhomme de la Chambre du Roi, Prince de *Bésignan*.

III. PIERRE DE CHOLET, I du nom, est compris avec ROGER DE CHOLET, son frere, au nombre des Ecuyers qui devoient le service au Roi, dans un compte de l'année 1273, cité par *la Roque*, & mentionné dans les archives de la Chambre des Comptes, ainsi que dans les Patentés des Chevaliers, Ecuyers & Clercs, de 1288. Il épousa *Catherine de Montléart*, fille de *Thibaut de Montléart*, Maître des Arbalétriers de France, nommé dans un Arrêt du Parlement de Paris, de l'an 1270, entre les grands Seigneurs de la Couronne, & en eut: — SIMON, qui suit; — & HUBERT CHOLET, qui fut du nombre des Ecuyers que *Guillaume de Harcourt* conduisit en Angleterre. *La Roque* en parle dans l'Histoire générale de cette maison. Il est taxé, dans deux comptes de l'année 1309, à 8 livres pour dix-neuf valets, & vivoit encore en 1325.

IV. SIMON DE CHOLET, Chevalier, Seigneur de la *Chofetiere*, Village près de *Chartres*, est ainsi qualifié dans un ordre donné par le Roi au Bailli de *Rouen*, après la fête *Saint-Georges*, en 1297, pour lui payer 91 livres 15 sols tournois pour resté de gages de ses services dans la guerre, jusqu'à

l'octave de l'Assomption, lors prochaine. Il étoit de retour de la Pouille environ l'an 1302, où il avoit accompagné le Comte de Valois, au service duquel il étoit attaché. LOUIS DE FRANCE, fils du Roi PHILIPPE, lui fit présent d'un hanap d'argent couvert, pesant trois marcs & une once, suivant un compte en rouleau de ce temps. Il servoit en 1318, en l'Ost de Flandres, comme l'un des Gendarmes de bataille du Roi, suivant le compte de Jean le Mire; reconnu, le 7 Mars 1337, avoir reçu en qualité de Chevalier, de Thomas Fouques, Garde du clos des Galées du Roi, divers ornemens de guerre; donna une autre quittance, le lundi 9 du même mois, pour lui & pour plusieurs Gendarmes qui devoient se rendre en la petite armée de mer, dans la barque nommée Jean de Dieppe, & il obtint du Roi, la même année, en récompense de ses services, 100 livres de rente sur l'Echiquier de Rouen. Il avoit épousé Alix de Garancieres, fille de Jean, Chevalier, Chambellan du Roi, & de Marie Bertrand. Elle étoit veuve en 1347, & eut 100 livres de rente à prendre sur les terres de la Godefroy, Village proche Avranches, & de la Grimaudiere, confisquées sur le Seigneur de la Roche-Tesson, que le Roi lui avoit données en considération des services qu'elle avoit rendus à PHILIPPE DE FRANCE, pour l'avoir nourri & élevé dès son enfance. Elle vivoit encore en 1362, & eut de son mariage: — YVON, qui suit; — & SIMON DE CHOLET, Seigneur de Heaume, qui partagea en 1396 les biens de plusieurs héritages situés à Brecheville, Village de l'Élection de Chaumont.

V. YVON DE CHOLET, Chevalier-Banneret, Seigneur de la Choletiere, est rappelé dans l'Histoire générale de Normandie, par Gabriel du Moulin, au nombre des Seigneurs Bannerets de Normandie & autres Provinces de France, qui furent à la conquête de Jérusalem sous Robert Courte-Heuse, Duc de Normandie, & Godefroy de Bouillon, Duc de Lorraine. Il servit le Roi dans ses guerres contre les Anglois, qui le firent prisonnier; & pour payer sa rançon, il demanda, avec sa mere, permission à Sa Majesté de vendre jusqu'à 100 livres de rente de ses héritages. Il testa le vendredi après la Pentecôte 1364, étoit mort en 1369, fut enterré au Prieuré de la Loupe, en Beauce, où il avoit fait quelques donations, & avoit épousé Jeanne de Vendôme, Dame de Dangeau, veuve de Robert le Vicomte, Seigneur de Tremblay, avec lequel elle avoit acquis, en 1345, la terre de Dangeau. Elle étoit fille de Jean de Vendôme, V du nom, & sœur de Catherine de Vendôme, femme de JEAN DE BOURBON, Comte de la Marche. Elle vivoit encore avec son second mari en 1351, & en eut: — 1. GILLES, qui suit; — 2. SIMON, inhumé au Prieuré de la Loupe; — 3. & YVON, tige de la branche établie en Barrois, rapportée ci-après.

VI. GILLES DE CHOLET, Chevalier-Banneret, Seigneur de la Choletiere & de Dangeau, commença de servir en 1369, dans les guerres de Flandres, sous le Seigneur de la Riviere, avec six Ecuyers qui furent reçus à Valognes le 17 Novembre 1379; & lorsque le Roi forma le dessein de passer en Angleterre, il se rendit à Amiens le 1^{er} Septembre 1389, où il fut reçu avec un autre Chevalier & treize Ecuyers. Deux ans après, il fut retenu de l'hôtel du Duc de Bourgogne, avec seize Ecuyers, pour accompagner le Roi dans le voyage qu'il vouloit faire en Allemagne. Il donna quittance en

qualité de Chevalier, le 4 Septembre 1388, de 233 livres en prêt sur ses gages & ceux de deux autres Chevaliers-Bacheliers, quinze Ecuyers & un Archer de sa Compagnie qui avoient fait montre à Châlons en Champagne le 31 Août précédent. Ils firent encore montre à Corenzich le 8 Octobre suivant, selon une de ses quittances du 12 du même mois; rendit aveu de sa terre de Dangeau au Seigneur d'Alluye, en 1393; reçut, le 31 Août 1394, celui de la Loupe de Regnaud d'Angennes pour ses neveux, dont il étoit tuteur, & pour lesquels il fit hommage, en 1402, à l'Evêque de Chartres, des terres de Tournanfuye & de Marcheville. Il rendit encore pour lui aveu au Roi & main-levée du fief & Seigneurie de la Godefroy, les 12 & 13 Mars 1404, en qualité de noble homme Chevalier, Seigneur de la Choletiere, de Dangeau & de la Godefroy; transigea, le 14 Mars 1408, avec le Prieur de la Loupe, sur une rente que ses pere & mere avoient donnée à ce Prieuré, & aussi en 1416, avec les héritiers de sa premiere femme; testa le 13 Septembre 1436, & élut sa sépulture dans l'Eglise de Dangeau. Il avoit épousé, 1°. *Isabeau de Mauvinet*, fille unique de *Maurice de Mauvinet*, Seigneur de la Mourousiere, de Quelaines & de Cambresais, & de *Marie de Craon*, Dame de Précigné, Verneuil, Ferriere, Jarnac, Montresor & Moncontour: elle vivoit en 1414, & étoit morte en 1416; & 2°. *Jeanne de Varennes*, laquelle survécut à son mari, & vivoit encore en 1451. Du premier lit vinrent: — 1. ISABELLE DE CHOLET, Dame de la Mourousiere, de Quelaines & de Cambresais, mariée à *Louis Desbarres dit le Barrois*, Seigneur de Banegon en Bourbonnois; — 2. ANTOINETTE, femme de *Michel de Rieux*, Seigneur de Châteauneuf, fils puiné de *Jean II*, Sire de Rieux, Maréchal de France, & de *Jeanne de Rochefort*. Ledit *Michel de Rieux* transigea le 1^{er} Septembre 1416, sur les biens de la mere de sa femme. Et du second lit fortirent: — 3. JEAN, qui suit; — 4. & LIONNEL ou ELYON DE CHOLET, auquel son pere donna par testament les terres de Vallercey & de la Godefroy, près d'Avranches. Son frere JEAN, dans le partage qu'ils firent ensemble, y ajouta encore celles de Tireped & de la Planche-Jumelle. Il rendit hommage en 1452 de la Seigneurie de la Godefroy, & le réitéra le 28 Juillet avec celui de la terre de Bullou qu'il avoit eue de sa femme. Ils s'étoient fait tous les deux une donation mutuelle de leurs biens par acte du 25 Mai précédent. Il reçut aveu de l'aînéssé du Hardouin & de la Chatrie les 12 Juillet 1475 & 20 Décembre 1487, en qualité de noble homme ELYON DE CHOLET, Ecuyer, Seigneur du fief de la Godefroy, dont il rendit aussi aveu au Roi le 5 Août 1488; en eut main-levée le 28 Septembre 1489, ainsi que de ceux de la Planche-Jumelle & du manoir du Val-de-Sée. Il rendit encore hommage de la terre de Lormeteau le 15 Juillet 1497, pour laquelle il étoit en contestation avec le Seigneur de Gironville, & il le reçut pour la terre des Landes le 30 Mars 1499. Il avoit épousé *Jeanne d'Amfreville*, & en eut cinq enfans; savoir: — YVES DE CHOLET, Seigneur de Bullou, mort sans enfans de son épouse *Louise Baillet*; — JACQUES, Seigneur de Chatelets, Ecclésiastique, mort en 1525, & dont la succession fut partagée entre ses héritiers; — ANNE, mariée, 1°. à *Bertin de la Ferriere*, Seigneur de Vauxtorte, & 2°. à *Geoffroy*

de Patrice, Seigneur de Tully; — **GILLETTE**, à laquelle son pere légua par testament la Seigneurie d'Urbois, que son frere lui laissa pour son partage avec celles de Leuregville & de Brètoncelles: elle fut mariée à *Jean de Chambray*, dont elle devint veuve en 1497; — & **JACQUELINE**, mariée à *Amaury du Bec*, Seigneur du Bois d'Illiers, morte en 1525.

VII. **JEAN DE CHOLET**, Chevalier, Seigneur de la Choletiere, Dangeau & Pommeray en Anjou, Conseiller, Maître-d'Hôtel du Roi, Maître-Général, Gouverneur & Visiteur de toutes les Artilleries de France, partagea avec ses freres & sœurs le 14 Octobre 1436; rendit hommage de sa terre de Dangeau au Baron d'*Alluye*, au mois de Décembre 1444, & le réitéra au mois de Juillet 1462. Il acquit, le 14 Juillet 1460, la Seigneurie de la Forest en Picardie des créanciers de *Pierre de Mauvoisin*, Seigneur de Serquigny; fut payé de ses gages au mois de Mars 1463, & des dépenses qu'il avoit faites pour amener son artillerie de Savonne à Beaucaire; fut commis à la garde du Duc d'*Alençon*, détenu prisonnier au château de Loches, d'où il eut ordre de le conduire dans celui du Louvre, par Lettres du 5 Juin 1473, & de l'y garder. Il avoit 1200 livres de pension pour son entretien, dans les années 1476 & 1477, sur la Recette générale d'outre-Seine & Yonne; fut pourvu de la charge de Maître-Général, Gouverneur & Visiteur de toutes les Artilleries de France, après le décès de *Guillaume Bournel*, par Lettres données au Plessis-du-Parc-lès-Tours, le 7 Décembre 1477; & dans celles données audit lieu le 21 Février suivant, où il est qualifié *Grand-Maître d'Artillerie*, le Roi ordonna la levée de 220,000 livres en six mois de temps pour être employées au paiement des charrois & autres affaires de l'Artillerie, sur l'ordonnance, montre & revue de **JEAN DE CHOLET**. Il posséda cette charge jusqu'au 17 Septembre 1479, qu'il mourut à Arcies-sur-Aube en Champagne. Le compte de l'Ordinaire de Paris marque son décès au 5 Décembre 1479. Il avoit épousé *Perrine d'Argenson*, fille de *Patrice d'Argenson*, Seigneur d'Avesnes, de Montrevault, & de *Jeanne de Chourses-de-Malicorne*, dont pour fille unique: — **MARIE DE CHOLET**, mariée le 8 Février 1472, à *Geoffroy de Courcillon* (d'une ancienne maison qui subsistoit en Anjou dès le XII^e siecle), Bailli & Capitaine de Chartres, Seigneur de Montléant, duquel sont descendus les Seigneurs de Dangeau, du nom de *Courcillon*.

Branche des CHOLET établis en Barrois, Seigneurs de LONGEAUX, &c.

VI. **YVON DE CHOLET**, II du nom, Chevalier, Seigneur de Marcheville, de la Forconniere & de la grande Touche, troisieme fils d'**YVON**, Chevalier, Seigneur de la Choletiere, & de *Jeanne de Vendôme*, se rendit le 28 Mai 1385; avec son frere, caution du douaire que *Jean de Vendôme*, Seigneur de la Ferriere en Gâtinois, assigna à *Marguerite de Rochefort*, sa femme. Cet **YVON** rendit aveu le 17 Avril 1388, au Seigneur de Brou, de sa terre de la Touche, que sa femme lui avoit apportée en dot avec celle de la Forconniere, & étoit, la même année, l'un des Chevaliers-Bacheliers de la Compagnie de **GILLES DE CHOLET**, son frere aîné, qui fit montre à Châlons en Champagne le 31 Août; & à Corenzich le 8 Octobre suivant. Il avoit

épousé 1°. *Guillemette de la Gogue*, veuve de *Jean d'Ardennay*, & fille de *Jean de la Gogue*, Seigneur de la Forconniere, & de *Nicole de Chanceaux*; & 2°. *Jeanne de Godonvilliers*, laquelle étoit remariée, en 1397, à *Jean de Montléant*, Bailli de Touraine. Du premier lit vinrent: — 1. *JEAN*, qui suit; — 2. autre *JEAN*, dit *le Jeune*, mentionné dans une transaction de l'an 1408; — 3. *CATHERINE*, mariée la même année à *Robert Fresnay*, Ecuyer; & du second lit: — 4. *MICHELETTE*, dont les biens furent partagés entre sa mère & *SIMON*, son oncle, en 1396.

VII. *JEAN DE CHOLET*, Ecuyer, Seigneur de *Marcheville* & de la *Godefroy*, étoit, avec son frere & sa sœur, sous la tutelle de leurs oncles en 1394. Il transigea, de leur consentement, le 15 Mars 1408, avec le Prieur de la Loupe, au sujet d'une rente que son aïeul avoit donnée à ce Prieuré en 1364; eut un procès en 1413, avec *Alain d'Ardennay*, pour la terre de la Forconniere, qui étoit de la succession de sa mère, & fit une transaction le 4 Décembre 1451, dans laquelle il est qualifié *Noble Homme, Ecuyer, Seigneur de la Godefroy*. Il avoit épousé *Isabeau d'Amfreville*, & en eut: — 1. *PIERRE*, Chevalier, Seigneur d'Auterive, qui fut pere de *CATHERINE DE CHOLET*, femme de *Charles Motier de la Fayette*, Conseiller & Chambellan du Roi, fait Chevalier lors du Siege de Rouen, & Commandant de cinquante lances aux guerres d'Auvergne: on ignore les autres enfans qu'il eut; — 2. *GERARD*, qui suit; — 3. & *BERTRAND*, dont nous allons parler d'abord.

BERTRAND DE CHOLET fut du nombre des Gentilshommes qui accompagnèrent en Lorraine le Duc *RENÉ D'ANJOU* en 1436; suivit ce Prince dans ses voyages de Flandres & de Picardie; revint en Lorraine en 1437; se rendit à Verdun avec l'Evêque de cette Ville, qui étoit du même cortège, & s'y maria. A cause de son alliance, probablement avec une Demoiselle *d'Azanne*, de Verdun; il devint Echevin & fut inscrit, ainsi que ses enfans, dans le rôle des trois anciennes familles qui en avoient le gouvernement depuis un temps immémorial; car la Ville étoit alors gouvernée par des Echevins. Son nom se trouve dans le catalogue du lignage d'Azanne, sous la date du 7 Octobre 1454, & il est encore rappelé dans un catalogue de 1500. Il eut de son mariage: — *JEAN, VATRIN & NICOLAS DE CHOLET*, mentionnés dans le rôle du lignage d'Azanne, sous les dates des 4 Juin 1480 & 22 Février 1500.

VIII. *GÉRARD DE CHOLET*, Chevalier, second fils de *JEAN & d'Isabeau d'Amfreville*, se trouva à la bataille de *Bulgnéville* en Lorraine, où il fut fait prisonnier en combattant pour le Duc *RENÉ D'ANJOU* contre *Antoine, Comte de Vaudemont*. Ses campagnes ruineuses l'obligèrent de vendre le patrimoine de ses peres. Il fut constamment attaché au service de ce Prince; fut du nombre des Gentilshommes qui l'accompagnèrent quand il alla traiter de sa rançon avec le Duc de *Bourgogne*; revint avec lui de Picardie en Lorraine, en 1437; s'établit à Verdun, & parvint, ainsi que *BERTRAND DE CHOLET*, son frere, aux premiers honneurs du gouvernement de cette Ville. Il est fait mention de lui dans un ancien manuscrit aux archives de l'Hôtel-de-Ville de Verdun, & dans un ancien registre des revenus de l'Evêché, aux années 1448, 1454, 1460. & 1468. Il avoit épousé *Marguerite*.

Milet, fille de *Pierre Milet* & de *N. Didier*, & petite-fille de *Paquin Didier*, Maître Echevin (issu d'une des anciennes familles de Verdun, connue sous les noms d'*Azanne*, de *la Porte* & d'*Estouffe*), dont l'épithaphe se voit dans la Cathédrale de cette Ville, sur le collatéral gauche de la Chapelle de la Vierge. Elle est rappelée avec son mari dans un ancien rôle des lignages de Verdun; vivoit en 1454, & étoit morte en 1500. Elle eut pour fils:

IX. GÉRARD DE CHOLET, II du nom, dit *le Jeune*, qui se qualifioit, dans ses actes, *Noble Homme, Chevalier, Citain de Verdun*. Cette qualité de Citain étoit jadis en si grand honneur dans cette Ville, qu'il n'étoit permis de la prendre qu'à ceux qui étoient inscrits dans les rôles des trois anciennes familles, & elle leur valoit les distinctions & les prérogatives les plus considérables. Il fut inscrit le 22 Février 1500 dans les rôles de ces trois anciens lignages de Verdun; fonda, dans la Paroisse Saint-Médard de cette Ville, une Messe à perpétuité, dont deux actes existent encore; testa le 4 Mars 1543, & ne vivoit plus en 1554, époque où il est mentionné dans le testament de *Richard de Wassebourg*, son beau-frere, Chanoine, Doyen & Archidiacre de Verdun, qui avoit aussi été Doyen de Saint-Gratien de Tours, & Chanoine de Chartres, Auteur des Chroniques & des Antiquités de la Gaule Belgique. Une enquête faite à Verdun en 1632, contradictoirement avec le Procureur-Général de Bar, confirme qu'il étoit issu de la maison de Cholet, & fils de **GÉRARD DE CHOLET**. Il avoit épousé *Jacqueline de Wassebourg*, fille de *Jean de Wassebourg*, & de *Marguerite Milet*. Elle étoit morte en 1554, & est rappelée dans les testaments de **GÉRARD DE CHOLET**, I. du nom, son beau-pere, de *Richard de Wassebourg*, son frere, dans l'enquête faite à Verdun en 1632, & dans des preuves de l'ancienne extraction des *Cholet*, & de la noblesse de leurs alliances, qui furent faites en 1665, devant les Hérauts-d'Armes de Lorraine & Maréchaux de Barrois. De ce mariage vinrent: — 1. **JEAN**, inscrit le 4 Janvier 1531, dans la grande pancarte du lignage d'*Azanne*, conservée à l'Hôtel-de-Ville de Verdun: il fut Chanoine & Archidiacre de la Cathédrale de cette Ville, fonda dans cette Eglise une Messe annuelle du Saint-Sacrement, y fit plusieurs donations, ainsi qu'à la Paroisse de Saint-Pierre-Langelé; fonda aussi une Bourse au Collège de la Marche à Paris, testa le 11 Mars 1570, mourut le 10 Juin 1571, & fut inhumé dans la Cathédrale de Verdun, entre les deux premiers piliers de la nef, vis-à-vis l'autel Notre-Dame, où l'on voit son épithaphe & ses armes; — 2. **RICHARD**, aussi Chanoine & Archidiacre de la même Cathédrale, qui fonda une Messe à perpétuité à la Confrairie du Saint-Sacrement, un Anniversaire & une Procession chaque année, le Dimanche après l'Octave de la Fête-Dieu; une Messe annuelle au Couvent des Freres Minimes, dits *Bons-Hommes*, de la Ville de Verdun; & enfin un Service & une Messe de *Requiem* chaque année au Collège de la Marche à Paris, où il fit plusieurs dons, ainsi qu'au Collège des Cholets, où il avoit été reçu comme étant de la famille du Fondateur: il testa le 27 Novembre 1582, & fut inhumé dans la Cathédrale, ainsi que son frere aîné; — 3. **VAUTRIN**, qui suit; — 4. **MARGUERITE**, mariée à Noble Homme *Didier-le-Boucoupand*, Ecuyer, Citain de Verdun, inscrit dans la pancarte du lignage de la Porte, dont il portoit

portoit les armes. Elle est rappelée dans les testamens de GÉRARD DE CHOLET, son pere, & de *Richard de Wassebourg*, son oncle maternel; partagea leurs successions avec ses freres en 1544 & 1554; mourut le 5 Mai 1586, & fut inhumée à l'entrée du chœur de l'Eglise paroissiale de Saint-Pierre-Langelé, auprès de son mari décédé le 9 Novembre 1563, où l'on voit sur son tombeau les armes de CHOLET jointes à celles de *la Porte*. Elle laissa, entre autres enfans: — *Jeanne le Boucoupand*, mariée, 1°. à *Florentin Bougnon*, Ecuyer, & 2°. à *Jean de la Plume*, Chevalier, demeurant à Verdun; — 5. & autre MARGUERITE, mariée, 1°. à *N... Mathieu*, de Metz, Ecuyer, Conseiller au Parlement, & 2°. à *Gilquin Renault*, Ecuyer.

X. VAUTRIN DE CHOLET, Ecuyer, quitta Verdun, vint s'établir à Ligny en Barrois, à cause du mariage qu'il y fit vers l'an 1545; passa un acte devant les Notaires de Ligny le 15 Mai 1562, & étoit mort avant 1570. Il est rappelé dans les testamens de GÉRARD DE CHOLET, son pere, de *Richard de Wassebourg*, son oncle, de JEAN & de RICHARD DE CHOLET, ses freres, & aussi dans un acte passé devant les Notaires de Ligny, par *Marguerite d'Ernecourt*, sa veuve, le 29 Septembre 1572, & enfin dans le testament qu'elle fit. Sa généalogie fut encore confirmée en 1633, contre le Procureur-Général du Barrois, par preuves testimoniales, vocales & littérales. *Marguerite d'Ernecourt*, sa femme, étoit fille de *Jean d'Ernecourt*, Chevalier, Seigneur de Vaux-le-Grand, & de *Gayotte de Treverey*, & tante de *Gilles d'Ernecourt*, marié à *Elisabeth de Nettancourt-Vaubecourt*, & de *Catherine d'Ernecourt*, mariée à *Joséph Chevalier*, Vicomte d'Abainville, Seigneur de Malpierre, pere de *François Chevalier*, Ambassadeur de LOUIS XIII. Elle fut autorisée par son mari, dans un contrat de vente passé devant les Notaires le 15 Mai 1562; fit son testament le 4 Juillet 1577, & fut inhumée dans la Chapelle Sainte-Reine, dite aujourd'hui Saint-Sébastien, de la Paroisse de Notre-Dame de Ligny. Leurs enfans furent: — JEAN, qui suit; — & CÉCILE, laquelle ratifia, le 7 Novembre 1582, le testament de RICHARD DE CHOLET, Archidiacre de Verdun, son oncle; protesta en même temps contre les prétentions de JEAN DE CHOLET, son neveu, sur une ferme provenant de la succession de RICHARD, & plaidoit contre lui en 1601.

XI. JEAN DE CHOLET, II du nom, Ecuyer, établi d'abord à Ligny en Barrois, & ensuite à Treverey, Village de Champagne enclavé dans le Barrois, fut rappelé comme héritier dans le testament de JEAN DE CHOLET, Chanoine & Archidiacre de Verdun, son oncle, en 1570, dans celui de sa mere en 1577, dans celui de RICHARD DE CHOLET, son autre oncle, en 1582, comme fils défunt de feu VAUTRIN, & dans le contrat de mariage de son fils, en 1606. On fit une enquête à Ligny en 1633, où fut établie son extraction par témoins, & par la vérification des titres & monumens qui le concernoient. Il mourut à Treverey le 26 Septembre 1579. Son corps fut transporté en la Paroisse Notre-Dame de Ligny, Chapelle Sainte-Reine, auprès de sa mere, où l'on voyoit encore en 1633 son épitaphe & ses armes. Il avoit épousé à Treverey, en 1562, *Mengeotte Hurault*, fille de *Jean Hurault*, dit *Monet*, Ecuyer, & de *Marguerite de Hacard*, & arriere-

petite-fille de *Jean Hurault*, de Gondrecourt, qui obtint en 1503, du Duc RENÉ DE LORRAINE, II du nom, des Lettres de reconnoissance de l'ancienneté de sa noblesse. Elle ratifia, comme mere & tutrice de son fils, le testament de RICHARD DE CHOLET, le 7 Novembre 1582; fit, le 2 Mai 1583, au nom de son fils mineur, les protestations nécessaires de non-préjudice à ses droits dans la succession de son grand-oncle; étoit remariée en 1606, & eut de son premier lit :

XII. JEAN DE CHOLET, III du nom, Chevalier, qui étoit sous la tutelle de sa mere en 1579, émancipé en 1601, & en même temps en procès avec CÉCILE DE CHOLET, sa tante. Il devint Seigneur de Longeaux & d'Oey par la succession de *Marie Hurault*, mere de sa femme, en rendit hommage le 11 Décembre 1624, donna ses dénombrements le 18 Novembre 1625, & les renouvela le 10 Décembre 1632 à *Charles-Henri de Clermont*, Duc de Luxembourg & Comte de Ligny. Il essuya la même année, avec ses enfans, un procès contre le Corps réuni des Avocats des Sieges de Bar & de Ligny, & contre le Procureur-Général du Barrois, qui demandoient, au nom du Comte de Ligny, la confiscation de la Seigneurie de Longeaux, sa réunion au domaine de son Comté, & la suppression de la qualité d'ancienne noblesse par lui prise; mais, par Sentence du 27 Juin 1633, il fut confirmé & maintenu dans tous ses droits, après avoir prouvé, par les enquêtes qui furent faites à Verdun & à Ligny les 29 & 30 Décembre 1632 & 19 Janvier 1633, par quantité de monumens, par les titres les plus authentiques, par tradition & par l'Histoire, qu'il étoit en effet *Genilhomme de nom & d'armes, issu & provenu de la maison de Cholet par GÉRARD DE CHOLET, son bisaïeul*. Il avoit demeuré successivement à Bar & à Ligny, & avoit épousé, par dispense de l'Evêque de Toul pour cause de parenté, le 19 Septembre 1606, *Marguerite Bertrand*, née le 16 Décembre 1585, fille de feu *Antoine Bertrand*, Chevalier, Conseiller & Secrétaire ordinaire de CHARLES IV, Duc de Lorraine, & de Dame *Marie Hurault*, & petite-fille de *Jean Bertrand*, Ecuyer (de la même maison que le Chancelier *Bertrand*, qui fut depuis Cardinal), & de *Marguerite de Lescamouffier*. Elle partagea la succession de son mari avec ses enfans les 6 & 12 Août 1638, & aussi les bois de Loxéville le 11 Janvier 1642, & ne vivoit plus le 26 Décembre 1664. De leur mariage ils eurent : — 1. FRANÇOIS, qui suit ; — 2 & 3. CHARLES, né à Ligny le 24 Septembre 1610, & ANTOINE DE CHOLET, né audit lieu le 26 Avril 1612, mentionnés tous deux dans les procédures faites à Ligny & à Verdun, contre la noblesse d'extraction de leur pere, & morts sans postérité; — 4, 5, 6 & 7. JEAN, NICOLAS, autre JEAN & LOUIS, morts en bas âge; — 8. & MARGUERITE, née le 11 Janvier 1615, mariée à *Jacques de la Touche*, Chevalier, Baron de Chillac, Capitaine de Cavalerie, & ensuite Lieutenant-Colonel du Régiment de Montausier, dont postérité. Elle est mentionnée comme mineure dans les actes de partage des 6 & 12 Août 1638, & 11 Janvier 1642, & dans celui que le Baron de Chillac, son mari, fit avec FRANÇOIS DE CHOLET, son frere, le 26 Septembre 1664.

XIII. FRANÇOIS, appelé le *Baron DE CHOLET*, Chevalier, Seigneur de Longeaux & du fief d'Oey, né à Ligny le 21 Novembre 1608, étoit

en procès dès le 17 Novembre 1632, ainsi que son pere, contre *Charles-Henri de Clermont*, Duc de Luxembourg, Comte de Ligny, & le Procureur Général du Barrois, & est dénommé dans les enquêtes faites à Verdun & à Ligny ci-dessus citées, & dans la Sentence confirmative de la naissance de son pere, & de sa capacité à tenir fief, du 4 Décembre 1633. Il fut encore inquiété sur son extraction par le Comte de Ligny & le Procureur Général du Barrois, & obtint, par Sentence du Bailliage de Bar, le 4 Décembre 1638, main-levée de la faïsse faite sur la Seigneurie de Longeaux, & pleine exécution de ladite Sentence le 24 Janvier 1640. Enfin, il rendit hommage de sa terre de Longeaux & du fief d'Oey le 22 Août 1651, & le renouvela le 9 Septembre 1662 à *François-Henri de Montmorency*, Comte de Ligny. Il présenta une Requête au Duc CHARLES DE LORRAINE, IV du nom, le 24 Janvier 1665, pour être agrégé au Corps de la haute Noblesse de Lorraine, & avoir séance avec elle & voix délibérative à la tenue des Assises & des Etats généraux. Pour cet effet, il produisit, les 23 & 25 Février 1665, ses titres devant *Jean Callot*, Héraut-d'Armes de Lorraine, & le Marquis d'*Haraucourt*, Maréchal du Barrois, & suivant l'usage anciennement établi en Lorraine pour les familles étrangères, il fit preuve de quatre degrés en lignes masculine & féminine, & de pareils degrés pour ses alliances jusqu'à GÉRARD DE CHOLET, son trisaïeul, vivant en 1500; lequel GÉRARD étoit aussi *Genilhomme issu & extrait d'ancienne noblesse*: les Lettres de reconnoissance lui en furent expédiées le 8 Mars 1665. Il fut convoqué au ban & arriere-ban le 8 Octobre 1668, mourut le 6 Juillet 1674, & fut inhumé dans la Paroisse de Longeaux. Il avoit épousé, par contrat passé, le 16 Janvier 1637, devant les Notaires de Ligny, *Madeleine Perrin*, fille de *Charles Perrin*, Ecuyer, & d'*Isabeau Parisot*, & arriere-petite-fille d'*Erard Perrin*, Ecuyer, Contrôleur ordinaire des Guerres du Roi de France, & d'*Isabeau le Page*. Elle partagea, le 14 Juillet 1679, avec ses enfans, la succession de son mari, & est rappelée dans l'acte des foi & hommage rendus par lui, & dans le contrar de mariage de son fils. Leurs enfans furent: — 1. CHARLES-NICOLAS, qui suit; — 2. MARGUERITE, mariée, par acte sous seings-privés, le 15 Juillet 1681, à *François de Simony*, Ecuyer, Seigneur de Brouthier; — 3. MARIE, femme de *Pierre Florentin*, Ecuyer; — 4. MARIE-ANNE, épouse de *Christophe Payen de Courcelles*, Ecuyer; — 5. & ELISABETH, mariée à *Alexandre de Rouvoir*, Ecuyer.

XIV. CHARLES-NICOLAS, Baron DE CHOLET, Chevalier, Seigneur de Longeaux, de Brouthier & du fief d'Oey, né le 31 Octobre 1649, servit le Roi dans la Cavalerie dès ses premières années. Il se fit expédier, le 27 Juillet 1675, un acte de la présentation de ses dénombremens rendus au Comte de Ligny pour la part qui lui étoit échue dans la Seigneurie de Longeaux & fief d'Oey; rendit hommage, le 10 Novembre 1676, au Duc de Montmorency, Comte de Ligny; donna ses dénombremens la même année; partagea, le 14 Mars 1679, avec sa mere & ses sœurs, la succession de FRANÇOIS DE CHOLET, leur pere, & mourut au mois d'Avril 1692. Il avoit épousé, par contrat des 8 Mars & 21 Avril 1681, *Louise de Morand*, fille de *Charles de Morand*, Ecuyer, Seigneur d'Horville, Cheval-Léger de

la Reine, & de *Marguerite de Simony*, Dame de Brouthier. Elle demanda le 30 Avril 1692, délai à la Duchesse de *Luxembourg* pour la présentation des foi & hommage de ses enfans mineurs, dont elle eut la garde-noble par acte de la Prévôté de Ligny du 6 Mai de la même année, & obtint, le 12 Décembre 1693, un Arrêt du Parlement de Paris contre les Fermiers du Domaine du Duché de Bar & Comté de Ligny, pour la confirmation de son droit de chasse à Longeaux, où elle mourut. Elle eut de son mariage : — 1. JEAN-ELIE, qui suit ; — 2. CHARLES-FRANÇOIS, Auteur de la branche des *Cholet-Romecourt*, rapportée ci-après ; — 3. & N... DE CHOLET, mort en bas âge.

XV. JEAN-ÉLIE, Baron DE CHOLET, Chevalier, Seigneur de Longeaux, né le 1^{er} Mars 1682, d'abord Lieutenant au Régiment de Piémont, ensuite Enseigne des Gardes de LÉOPOLD, Duc DE LORRAINE, partagea avec *Alexandre de Rouvoir*, Ecuyer, par acte passé devant les Notaires de Ligny le 24 Juillet 1710, touchant la succession de MARIE DE CHOLET, sa tante ; mourut en Septembre 1726, & fut inhumé à Longeaux. Il avoit épousé, par contrat du 26 Mai 1715, passé devant les Notaires d'Ancerville, *Jeanne Camus de Courcelles*, fille de feu *Charles Camus de Courcelles*, Chevalier, Seigneur de Hironville, du ban de Haé & de Grancourt, & de Dame *Claude de Colliquet*, dont : — 1. CHARLES-LOUIS, qui suit ; — 2. HENRI, appelé le *Chevalier DE CHOLET*, Seigneur de Cleré-la-Côte & de Jubainville, ancien Officier au Régiment de Royal-Baviere, qui a rendu ses foi & hommage à la Chambre des Comptes de Nancy, pour sa terre de Jubainville, le 11 Janvier 1772, & à la Chambre des Comptes de Bar, pour celle de Cleré-la-Côte, en 1773 : il a épousé, en 1750, *Catherine d'Ardenne*, fille de N... d'Ardenne de Jubainville, & de N... de la Tour de Jubainville, dont il n'a point d'enfans ; — 3. & MARGUERITE DE CHOLET, née à Longeaux le 26 Mai 1717, mariée le 30 Août 1734 à *Louis de la Vesve*, Chevalier, Vicomte de Lignon, Seigneur de Sompsois. Elle est morte en Juillet 1745, laissant en minorité un garçon & une fille.

XVI. CHARLES-LOUIS, Baron DE CHOLET, Chevalier, Seigneur de Longeaux, né le 10 Mai 1716, ancien Officier d'Infanterie, a donné ses dénombremens à la Chambre des Comptes de Bar en 1772. Il a épousé, 1^o. en Février 1744, *Marie Grelot*, & 2^o. à Cuiffy en Verdunois, le 20 Juin 1747, *Marguerite-Scholastique Genin*, fille de *François Genin*, & de Dame *Marguerite Scholastique Clouet*. Du premier lit il a : — 1. MARGUERITE DE CHOLET, mariée en Septembre 1768, à *Gédéon de Condé*, Chevalier, Seigneur d'Avaucouet, ancien Cheval-Léger de la Garde du Roi, Chevalier de Saint-Louis ; & du second lit : — 2. JEAN-BATISTE, qui suit ; — 3. CHARLES-GABRIEL, Ecclésiastique, & Chanoine à Neuvillers ; — 4. & MARGUERITE-SCHOLASTIQUE DE CHOLET, aînée du précédent, Eleve de la Maison Royale de Saint-Cyr, mariée en Septembre 1774 à *Henri de Condé*, Chevalier.

XVII. JEAN-BATISTE, Baron DE CHOLET, Chevalier, Seigneur de Longeaux, Cadet-Gentilhomme de feu STANISLAS, Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, en 1761, Cheval-Léger de la Garde du Roi en 1765,

présenté ses foi & hommage, pour sa part dans la terre de Longeaux, à la Chambre des Comptes de Bar, en Janvier 1777. Il a épousé à Ligny, par contrat du 23 Janvier 1776, *Marie-Elisabeth-Catherine de Bérauville*, fille de feu *Thomas-Dominique de Bérauville*, d'abord Page du Roi, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au Régiment de la Marine, & de *Dame Charlotte-Catherine de Bérauville de Villandré*, dont HENRI-CHARLES DE CHOLET, né le 17 Mai 1781.

Branche des CHOLET-ROMECOURT, en Barrois.

XV. CHARLES-FRANÇOIS, Baron DE CHOLET, Chevalier, Seigneur de Longeaux & de Braux, fils puîné de CHARLES-NICOLAS, & de *Louise de Morand*, naquit à Longeaux le 22 Juin 1684; fut d'abord Lieutenant au Régiment de Piémont, puis Enseigne des Gardes du Duc LÉOPOLD, & ensuite Capitaine d'Infanterie au Service de France. Il partagea en Novembre 1761, pour sa femme, la succession d'*Alexandre Mouzin*, Baron de Romecourt, son beau-pere, avec autre *Alexandre Mouzin*, Baron de Romecourt, ancien Conseiller d'Etat de Lorraine, & *Joseph de Beurges*, Chevalier, ancien Capitaine d'Infanterie, ses beaux-freres, & est mort à Ligny le 17 Février 1766. Il avoit épousé, par contrat du 22 Octobre 1722, passé devant les Notaires de Bar, *Jeanne-Barbe Mouzin de Romecourt*, née à Bar en Décembre 1697, fille d'*Alexandre-Mouzin de Romecourt*, Baron d'Issoncourt (appelé aujourd'hui Romecourt par Lettres-patentes de LOUIS XV, portant commutation du nom), Chevalier, Conseiller d'Etat, Grand-Voyer de Lorraine, Président à la Chambre des Comptes de Bar, & de *Dame Thérèse Hannel*. Elle est décédée à Ligny le 17 Juillet 1762, laissant de son mariage: — 1. ALEXANDRE, Baron DE CHOLET, Chevalier, Seigneur de Longeaux, qui a partagé, avec ses freres & sœur, la succession de leurs pere & mere, le 1^{er} Octobre 1772, & a rendu ses foi & hommage à la Chambre des Comptes de Bar en 1773: il n'est pas marié; — 2. JOSEPH, qui suit; — 3. CHARLES-ADRIEN, Seigneur de Naives & de Braux, Prêtre & Chanoine de la Collégiale de Ligny; — 4. IGNACE, Seigneur en partie des mêmes lieux, Prêtre & Chanoine de la Cathédrale de Toul; — 5. ANTOINE, mort jeune; — 6. autre ANTOINE, rapporté après son frere; — 7. & FRANÇOISE, Religieuse aux Dames du Tiers-Ordre, à Toul.

XVI. JOSEPH, Baron DE CHOLET, Chevalier, second fils de CHARLES-FRANÇOIS, & de *Jeanne Barbe Mouzin de Romecourt*, d'abord Cadet-Gentilhomme de STANISLAS, Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, en 1743, Lieutenant au Régiment de Hainaut en 1746, Capitaine & en même temps Aide-Major en 1755, Chevalier de Saint-Louis en 1762, Major du Régiment Provincial d'Aix en 1771, & Lieutenant-Colonel commandant le Bataillon de garnison de Dauphiné en 1778, a épousé, à Toulon en Provence, au mois de Janvier 1759, *Claire de Beaulieu*, fille de *Toussaint de Beaulieu*, Chevalier, Capitaine de Cavalerie, & de *N... de Gombert*, de laquelle sont issus: — 1. FRANÇOIS-VICTOIRE, Baron DE CHOLET, Chevalier, né à Toulon en Décembre 1759; — 2. N..., Chevalier DE CHOLET, né à Toulon en 1762, Garde de la Marine.

XVI. ANTOINE, dit le *Chevalier DE CHOLET*, Seigneur en partie de Longeaux (frere puîné de JOSEPH), d'abord Lieutenant au Régiment de Hainaut, Capitaine en 1771, Commandant du Bataillon de garnison de Royal-Comtois en 1777, Lieutenant-Colonel & Chevalier de Saint-Louis en 1779, a rendu ses foi & hommage pour sa part dans la terre de Longeaux en Janvier 1777, & a obtenu, le 5 Février suivant, un Arrêt de la Chambre des Comptes de Bar, portant confirmation de la qualité de *Chevalier*, comme lui étant acquise par FRANÇOIS DE CHOLET, son bifaïeul, par GÉRARD, trisaïeul dudit FRANÇOIS, & par une possession immémoriale. Il a épousé, par contrat du 8 Novembre 1771, *Gabrielle-Antoinette de la Vefve*, fille de feu *Antoine-Jean-Batiste de la Vefve*, Chevalier, Seigneur du Chefnois, & de Dame *Anne Potin d'Harmeville*, dont il a : — CHARLES-ADRIEN DE CHOLET, né le 12 Juillet 1778 ; — & ANNE, aînée du précédent, née à Longeaux le 19 Septembre 1774.

La maison de CHOLET n'a eu de blason déterminé que dans le XIV^e siècle : jusqu'à ce temps il a été si varié, qu'on n'a pu le désigner. Mais les CHOLET établis en Barrois portent pour armes : *d'argent au chevron d'azur, chargé sur le chef d'une étoile d'or, & accompagné de trois hures de sanglier de sable, deux en chef & une en pointe ; au chef d'azur, chargé d'une levrette d'argent colletée de sable. Cimier, une levrette à demi-corps. Généalogie à substituer à ce que nous avons dit Tome IV de notre Dictionnaire, pag. 515 & 516, au mot CHOLET.*

CLAIBROKE - HANMER ou **HANMER - CLAIBROKE** : branche de l'illustre maison de BROOKE, qui passoit pour très-noble dans la Ville de Cantorbery en Angleterre, d'où elle est originaire, & qui a porté indistinctement les noms de CLAYBROOKE, CLATBROKE, HANMER-CLAIBROKE, CLAYBROK & HANMER seulement.

Un descendant de cette maison s'établit depuis, sous le nom de CLAYBROOKE, à Fulham sur la Tamise, dans le Comté de Middlesex. On fait, par des Mémoires de famille, que le mot CLAY mis avant celui de BROOKE a été pour distinguer une branche qui fit de grandes acquisitions en fonds de terre, le mot *clay* en anglois signifiant *bonne terre* ou *terre grasse*.

La branche cadette passée en France, où elle s'est distinguée au Service, & établie dans le Cambresis depuis 1628, a fait imprimer, en 1778, sa généalogie chez *Simon*, Imprimeur du Parlement, avec les preuves sur chaque degré, & l'on y voit qu'elle remonte à l'an 1150 ou environ que vivoit un BROOKE, homme très-noble, comme il est prouvé par une attestation authentique du 3 Août 1574, de *Robert Cooke*, Ecuyer, dit *Clarencieux*, principal Héraut & Roi-d'Armes de la Reine ELISABETH : c'est la seule preuve qu'on ait de l'existence de ce BROOKE. Mais il est bon de savoir que l'usage anglois sur la manière de faire une preuve, est que le Requérant porte chez le principal Héraut & Roi-d'Armes les titres justificatifs de sa filiation, tels que contrats de mariage, extraits de baptême, &c., tant de lui que de ses auteurs : le Héraut & Roi-d'Armes en prend connaissance, consulte aussi les papiers qui sont dans ses Bureaux, relatifs à

cet objet ; & sur le résultat de tous ces différens titres , il forme un certificat , dans lequel il atteste la filiation & la noblesse de celui qui est venu faire sa preuve. Ainsi il ne faut pas être étonné que les premières générations ci-après , ne soient constantes que par des titres & attestations données par les différens Rois-d'Armes d'Angleterre , puisque c'est la seule forme d'usage admise dans ce Royaume pour prouver la filiation.

I. Le plus ancien connu de cette maison est donc un BROOKE , qualifié *Noble Homme* , qui vivoit à Cantorbery en 1150 , & étoit d'une branche de la famille de BROOKE. Le Héraut & Roi-d'Armes de la Reine ELISABETH lui donne pour fils :

II. Un autre BROOKE , vivant vers 1200 , qui fut pere de JOSEPH CLAY-BROOKE , qui suit. On n'a pu trouver les noms des femmes qu'avoient épousées ces deux BROOKE , ni de celles de JOSEPH & DOMINIQUE ci-après , à cause des troubles & des guerres dont l'Angleterre fut long-temps le théâtre.

III. JOSEPH CLAYBROOKE , qualifié *Gentil & Baron* dans le titre ou attestation du Roi-d'Armes *Robert Cooke* , Ecuyer , dit *Clarencieux* , ci-devant cité , ajouta à son nom le mot CLAY , qui , comme on l'a dit , signifie *bonne terre*. Il vivoit vers l'an 1250. Dans ce temps il y avoit en Angleterre plusieurs sortes de Barons , dont les uns étoient propriétaires de fiefs mouvans directement de la Couronne , & avoient séance au Parlement ; les autres ne l'avoient pas : il n'y avoit que les enfans propriétaires des mêmes terres que leur pere qui prenoient & prennent la qualité de *Baron* , & encore aujourd'hui les aînés mâles sont les seuls qui héritent des terres ; les puînés n'ont que des sommes d'argent , fixées par la loi suivant leur naissance & le bien de leur pere. JOSEPH CLAYBROOKE laissa pour fils DOMINIQUE , qui suit.

IV. DOMINIQUE CLAYBROOKE , né vers l'an 1249 , n'étoit apparemment qu'un cadet ; car n'ayant pas hérité des terres que possédoit son pere , il ne prit pas la qualité de *Baron*. Il fut pere de :

V. GABRIEL CLAYBROOKE , Gentilhomme , né vers l'an 1299 , marié vers l'an 1334 avec Noble Demoiselle *Marie Wiltern* , tous deux mentionnés dans l'attestation de *Clarencieux*. Il en eut :

VI. ROBERT CLAYBROOKE , Gentilhomme , qui , étant cadet , ne se maria qu'après la mort de son aîné. Ayant environ soixante ans , il épousa , vers 1420 , Noble Demoiselle *Jeanne Beswormd* , fille de *Jean Beswormd* , Gentilhomme , comme l'apprend l'attestation du Roi-d'Armes cité. Ils eurent pour fils :

VII. GILLES CLAIBROKE , de Fulham , Chevalier-Banneret , né vers l'an 1430 , mort dans un âge avancé vers 1524 , qui avoit épousé en secondes noces , vers 1490 , Noble Demoiselle *Marie Goring* , fille d'*Edouard Goring* , Chevalier. Quelques recherches qu'on ait faites , on n'a pas encore pu découvrir son extrait de baptême ni ses deux contrats de mariage. Ce qu'on fait de lui se tire de l'attestation de *Clarencieux* ; d'un diplôme donné à Londres le 2 Février 1664 , par le Roi-d'Armes de CHARLES II , Roi d'Angleterre , dans lequel il est mentionné ; & de celui de JACQUES III ,

un de ses successeurs, donné le 9 Février 1702, en faveur de GUILLAUME-ANTOINE HANMER-CLAIBROKE, dont il sera parlé ci-après, degré XII. GILLES CLAYBROKE y est qualifié *Chevalier-Banneret*, qualité qui se donnoit par les Rois ou Généraux d'Armées sur le champ de bataille, & fut changée, en 1608, en celle de *Chevalier-Baronnet*, laquelle est héréditaire, & donne à ceux qui en sont revêtus le premier rang après les Pairs du Royaume d'Angleterre. Il eut, de son mariage avec *Marie Goring*, pour fils & héritier:

VIII. ETIENNE CLAIBROKE, de Fulham, Chevalier-Banneret, né vers l'an 1506, qui possédoit de grands biens à Fulham en 1574. Il engagea *Robert Cooke*, Ecuyer, dit *Clarencieux*, principal Héraut & Roi-d'Armes de la Reine ELISABETH, à faire ses preuves de noblesse & recherches nécessaires dans les registres & annales de son Office & de ses Bureaux, relativement à la famille dont il étoit descendu en ligne directe. Ce Roi-d'Armes lui expédia cette attestation du 3 Août 1574, dont on a parlé, & une autre le 3 Novembre de la même année, par laquelle il déclare qu'il reconnoît que les armes de cette maison sont: *d'argent, à la croix pattée de gueules, & ajoute une couronne & un manteau ducal de gueules doublé d'argent*, pour y être joints pour lui & sa postérité. C'est par le diplôme de JACQUES III, Roi d'Angleterre, accordé en 1702, qu'on voit qu'il avoit épousé Demoiselle *Elisabeth Basset*, fille de *Raoul Basset*, Chevalier au Comté de Cornube, dont vint:

IX. THOMAS CLAIBROKE, de Fulham, I du nom, Gentilhomme & Chevalier-Banneret, qui épousa vers l'an 1554 Noble Demoiselle *Jeanne Rateliffé*, fille de *Robert Rateliffé*, Chevalier au Comté de Gloucester, de laquelle il eut:

X. THOMAS CLAIBROKE, de Fulham, II du nom, Gentilhomme & Chevalier-Banneret, surnommé de *Fulham* & de *HamerSmith*, marié vers l'an 1594 à Noble Demoiselle *Marie Hanmer*, dite *Chaloner*, du Comté de Devon en Angleterre, fille de *Robert Hanmer*, Chevalier, & d'*Elisabeth Chaloner*, fille de *Raoul Chaloner*, Ecuyer, & de *Marie de Cliffort*; celle-ci fille de *Robert de Cliffort*, Ecuyer. A l'égard de *Raoul Chaloner*, pere d'*Elisabeth*, il étoit fils de *Roland Chaloner*, Ecuyer, envoyé en plusieurs Ambassades, entre autres en celle d'Espagne en 1552, par la Reine ELISABETH, où il fut notifier l'élévation de cette Princesse au Trône d'Angleterre. Du mariage de THOMAS CLAIBROKE, II du nom, avec *Marie Hanmer*, vinrent dix-sept enfans, neuf garçons & huit filles; savoir: — 1. JEAN, né le 14 Octobre 1595; — 2. autre JEAN, né le 18 Avril 1600; — 3. THOMAS, né le 18 Février 1601; — 4. GUILLAUME, né le 4 Février 1602, qui passa en France, & dont il sera parlé d'abord; — 5. HARBERT, né le 10 Septembre 1611; — 6. FRANÇOIS, né le 18 Septembre 1615; — 7. RICHARD, né le 21 Novembre 1617; — 8. autre THOMAS, né le 13 Septembre 1619, qui passa aussi en France, où il a continué la descendance, rapporté après son frere aîné; — 9. autre FRANÇOIS, né le 10 Avril 1621, baptesmé le 19 du même mois; — 10. ANNE, née le 11 Mai 1597; — 11. MARGUERITE, née le 5 Février 1598; — 12. ELISABETH, née le 30 Octobre 1604; — 13. MARTHE, née le 7 Juillet 1606; — 14. autre MARGUERITE, née le

le 27 Août 1607; — 15. SISSEL, née le dernier Mars 1610; — 16. MARIE, née le 22 Novembre 1612; — 17. & CHALONER, née le 1^{er} Février 1613.

GUILLAUME & THOMAS III, les seuls de tous ces enfans que nous connoissions, porterent indifféremment les noms de CLAIBROKE, HANMER-CLAYBROOKE, CLAYBROCKE, CLAIBROKE-HANMER, & HANMER seulement.

GUILLAUME HANMER-CLAIBROKE, Seigneur de Bethencourt, Borneville, &c. Prêtre, Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de Cambray, né à Fulham, au Comté de Middlesex, le 4 Février 1602, fut baptemisé le même jour en l'Eglise paroissiale dudit lieu. Ayant atteint l'âge de dix-sept ans, & reconnoissant les abus de la nouvelle Religion Anglicane, il en fit abjuration publique, & reçut ensuite la tonsure cléricale des mains de l'Evêque de Londres, qui, pour lors, étoit de la Communion Romaine. A l'âge de vingt-huit ans, il quitta l'Angleterre, vint se réfugier dans le Cambresis, fut à Louvain pour faire sa Philosophie, & de-là à Paris, où il fit sa Théologie: il passa ensuite à Rome, & y fut présenté au Pape URBAIN VIII par GEORGES CUNÆUS, Résident en cette Cour pour le Roi CHARLES I^{er}. Le Pontife, instruit de sa noble extraction, & des motifs salutaires qui l'avoient forcé de quitter la Grande-Bretagne, lui fit beaucoup d'accueil, & lui administra de sa propre main la sainte Communion; il lui donna même plusieurs Bénéfices dans la Belgique, entre autres un Canoniat & Prébende de l'Eglise première & Collégiale de Saint-Gery à Cambray. Comme il falloit être Prêtre pour jouir de ce Canoniat, le Pape lui adressa une Bulle en date du 15 Septembre 1637, pour le dispenser de garder les interstices d'usage dans l'Eglise, par laquelle il lui permet de se faire conférer les Ordres sacrés & la Prêtrise par tel Evêque de Communion Romaine qu'il jugeroit à propos. Au dos de cette Bulle sont écrits ces mots: *Dilecto filio Guillelmo Hanmero-Claibroko, Clerico Londinensis Diœcesis.* En vertu de cette Bulle, M. de Vanderbruch, alors Archevêque de Cambray, lui conféra en peu de jours les Ordres sacrés, & la Prêtrise au commencement de l'année 1638: il prit ensuite possession réelle de son Canoniat de Saint-Gery, en présence des Doyen & Chanoines de cette Eglise, après le serment d'usage prêté le 1^{er} Avril de ladite année 1638. Il eut encore un Canoniat & Prébende de la Métropole de Cambray, dont il prit possession le 18 Juin 1649, & permuta ce Canoniat le 20 Juin 1670, avec Jacques de Franqueville, pour la Chapelle de Saint-Nicolas-du-Cateau, sous la réserve, pendant la vie de celui-ci, d'une pension de 1000 florins par an, à cause de l'inégalité des fruits de ladite Prébende: c'est ce qui appert de l'extrait des actes capitulaires de la Métropole de Cambray. Il fit son testament olographe le 20 Février 1663, en faveur de son frere THOMAS CLAIBROKE-HANMER, qu'il avoit attiré en France avec lui lorsqu'il fut obligé de quitter l'Angleterre pour la défense de sa vie & de sa Religion. Ils acquirent conjointement, par acte du 18 Juillet 1665, la quantité de quatre-vingts mencaudées de terres labourables en fiefs, situées sur les terroirs de Bevillers & Caudry, deux Villages du Cambresis, GUILLAUME, l'aîné, se réservant l'usufruit pendant sa vie. THOMAS, son frere, nommé dans cet acte CLAIBROKE,

aliàs HANMER, y prend la qualité de Capitaine de Chevaux réformé. Le même GUILLAUME acquit encore, le 22 Décembre suivant, tant pour lui que pour ses héritiers, le fief noble & Liege, à relief de cheval & armes, du Village, terre & Seigneurie de Bethencourt en Cambresis, ayant haute, moyenne & basse Justice, avec quantité d'autres fiefs qui en relevent; ladite terre mouvante de l'Archevêché de Cambray, dont il fit le relief le 6 Août 1678, étant alors Chanoine honoraire de l'Eglise Métropolitaine, & en donna son dénombrement à M. de Brias, pour lors Archevêque de cette Ville. A ces acquisitions il ajouta encore, le 26 Mars 1680, par acte passé devant la Justice de Clary en Cambresis, celle d'une rente héritière & rachetable à son profit, hypothéquée sur des terres situées audit Clary, & sur d'autres terres & fiefs mouvans de la Seigneurie d'Haucourt. Il mourut le 16 Août de la même année, & fut inhumé dans l'Eglise Métropolitaine de Cambray, comme il l'avoit ordonné par son testament olographe de 1663, qui ne fut point révoqué, dans lequel il institua légataire universel THOMAS, son frere, qui suit.

XI. THOMAS CLAIBROKE, III du nom, *aliàs* HANMER, Chevalier-Banneret, Seigneur de Leauwette, puis de Bethencourt & de Borneville, Capitaine réformé de Chevaux, né le 13 Septembre 1619, & baptesmé le 17 du même mois (huitieme fils de THOMAS CLAIBROKE, II du nom, & de Marie Hanmer), ajouta à son nom celui de sa mere, usage très-fréquent en Angleterre, & ce qu'elle avoit fait pour elle-même, ayant pris le surnom de Chaloner. Nous avons dit qu'il passa en France avec son frere. Il prouva sa noblesse suivant la maniere reçue en Angleterre, c'est-à-dire, par un titre ou attestation des Rois-d'Armes, qui certifient la noblesse & la filiation : c'est la seule maniere en usage dans ce pays, à cause de la difficulté de retrouver les extraits de batême & de mariage, tous les registres ayant été brûlés dans le temps des différentes révolutions arrivées en ce Royaume. La maison de CLAIBROKE a fait faire des recherches dans la Paroisse de Fulham : les titres les plus anciens que l'on ait trouvés sont de 1675, & les extraits de batême de GUILLAUME & de THOMAS, dont nous parlons ici, se sont trouvés dans les anciens papiers de famille, ainsi que plusieurs autres. Ce fut le 2 Février 1664 qu'il obtint le diplôme de CHARLES II, Roi d'Angleterre, ci-devant cité. Il acquit, le 19 Avril 1681, par acte passé devant la Justice d'Inchy, une rente héritière à son profit, hypothéquée sur des terres situées audit lieu; fit son relief de la Seigneurie de Bethencourt le 16 Août de la même année, & en donna son dénombrement à l'Archevêque de Cambray; dans lequel acte il s'intitule THOMAS HANMER - CLAIBROKE, Ecuyer, Seigneur de Bethencourt, Borneville & Leauwette, & à la fin, seul & unique héritier de tous les biens, fiefs, meubles & immeubles de feu GUILLAUME CLAIBROKE-HANMER, son frere, en son vivant Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de Cambray. Il fit son testament olographe, de concert avec sa femme, le 1^{er} Août 1681, mourut à Cambray, & fut inhumé le 3 Avril 1687, en l'Eglise paroissiale de Saint-Martin de cette Ville. Il avoit épousé, par contrat du 26 Janvier 1666, passé devant Marchand & Pluker, Notaires à Valenciennes (célébration le même jour dans la Chapelle

du petit Saint-Jean, & bénédiction donnée par le Chanoine son frere); Demoiselle *Marie-Claude des Maisieres*, fille de *Jacques*, Ecuyer, Seigneur d'Eyberbert, ancien Prévôt de Valenciennes, & de *Jeanne Rasoir*. Leurs enfans furent: — 1. GUILLAUME-ANTOINE, qui suit; — 2. JACQUES-JOSEPH, Ecuyer, qui eut pour sa part la terre de Leauwette, dont le sieur *Lambert Picard*, son tuteur, Curé de Saint-Martin de Cambray, fit pour lui relief & dénombrement à la Seigneurie de Naves le 7 Avril 1690: il n'en jouit pas long-temps; car ayant atteint l'âge compétent, il se fit Religieux Capucin; — 3. & MARIE-REINE, rappelée, avec ses freres, dans le testament de ses pere & mere, Religieuse Carmelite.

XII. GUILLAUME-ANTOINE HANMER-CLAIBROKE, Chevalier-Baronnet, Seigneur de Bethencourt, Borneville & de Leauwette, Prévôt héréditaire de Cambray, né le 9 Janvier 1668, baptemé le même jour en la Paroisse de Saint-Gendulphe de ladite Ville, resta mineur à la mort de son pere, & fut sous la tutelle du sieur *Lambert Picard*, Curé de Saint-Martin de Cambray, qui fournit en son nom le relief de la terre & Seigneurie de Bethencourt, le 31 Juillet 1687, à *Théodore-Jacques de Brias*, Archevêque-Duc de Cambray. Dans cet acte, il ne prend pas la qualité de Seigneur de Leauwette, parce que son frere JACQUES-JOSEPH avoit ce fief dans sa portion, & n'étoit point encore Religieux. Ledit GUILLAUME-ANTOINE obtint de JACQUES II, Roi d'Angleterre, un diplôme signé de sa main, en date du 30 Août 1695, donné à Saint-Germain-en-Laye, par lequel ce Prince atteste la noblesse de la maison d'HANMER, & qu'elle a joui depuis long-temps de tous les honneurs, privileges & prérogatives attachés à tous les Chevaliers-Baronnets du Royaume d'Angleterre: il obtint encore de JACQUES III, son successeur, le 9 Février 1702, des Lettres-Patentes données au même lieu, qui confirment son ancienne noblesse & constituent sa filiation & généalogie depuis GILLES CLAIBROKE, Chevalier-Banneret. Au-dessus de ces Lettres-Patentes sont les armoiries & les noms des femmes de tous les CLAIBROKE, *alids* HANMER, & l'on n'y voit aucune mésalliance. Il mourut à Cambray le 21 & fut inhumé le 22 Juillet 1719, en la Paroisse Saint-Martin de cette Ville. Il avoit épousé, par contrat du 22 Octobre 1697, passé à Mons en Hainaut (célébration le lendemain en l'Eglise Collégiale & Paroissiale de Sainte-Waudru de la même Ville), Noble Demoiselle *Elisabeth - Renelde Savreux*, fille de *François-Albert Savreux*, Ecuyer, Seigneur de Marlières, & de feu Dame *Jacqueline de la Falise*. De son mariage il laissa: — FRANÇOIS-ALBERT-JOSEPH, qui suit; — & ANNE-MARIE-REINE, Religieuse au Couvent de Sainte-Marie de Mons.

XIII. FRANÇOIS-ALBERT-JOSEPH HANMER-CLAIBROKE, Chevalier, Baron, Seigneur de Bethencourt, Leauwette, Borneville, &c., né à Mons & baptemé en l'Eglise Collégiale & Paroissiale de Saint-Germain le 15 Janvier 1699, étoit mineur à la mort de son pere. Le sieur *Pierre-François Caron*, Bailli de Borneville, chargé de la procuration de *François-Albert Savreux*, Ecuyer, Seigneur de Marlières, tuteur & grand-pere dudit HANMER-CLAIBROKE, fit le relief & dénombrement à la Seigneurie de Naves de deux fiefs en mouvans, appartenans au mineur par acte du 15 Avril 1710.

dans lequel feu GUILLAUME-ANTOÏNE HANMER-CLAIBROKE, son pere, est qualifié Prévôt héréditaire de la Ville de Cambray, Charge noble qui n'a coutume d'être remplie & occupée que par gens nobles. Le même Bailli de Borneville, fondé de procuration, fournit aussi le relief & dénombrement de la terre de Bethencourt à l'Archevêque-Duc de Cambray, au nom de FRANÇOIS-ALBERT-JOSEPH HANMER-CLAIBROKE, le 15 Juillet 1710, lequel fut reçu aux Etats de Cambray en qualité de Gentilhomme, & convoqué par Lettre de cachet pour y assister le 30 Mai 1723 : c'est ce qui est attesté par les Députés ordinaires des Etats de Cambray & du Cambresis, qui certifient en outre que l'usage constant desdits Etats est de n'admettre à l'assemblée d'iceux que les Gentilshommes prouvant quatre générations. De concert avec sa femme, il fit un testament en forme de partage de ses biens entre tous leurs enfans, par acte passé devant *Bonaventure Discart*, Notaire à Lille, le 30 Janvier 1736. Il mourut à Cambray le 30 Août 1751, & fut inhumé le lendemain dans l'Eglise Paroissiale de Saint-Martin. Il avoit épousé, par contrat du 19 Février 1718, passé devant les Notaires de Tournay, & célébration le lendemain en la Paroisse Saint-Quentin dudit lieu, Demoiselle *Marie-Joséph Luytens*, Dame de Pont-à-Vendin, fille de Noble *Philippe-Joséph Luytens*, Ecuyer, Seigneur des Pancaux, Bossut-sur-Escaut, &c., & de Noble *Marie-Anoinette Bayart*. Elle décéda le 18 & fut inhumée le 20 Décembre 1746 dans l'Eglise Paroissiale de Bethencourt en Cambresis. De leur mariage est issu, entre autres enfans, MAXIMILIEN-ALBERT-JOSEPH, qui suit.

XIV. MAXIMILIEN-ALBERT-JOSEPH, BARON D'HANMER CLAIBROKE, Chevalier, Seigneur de Bethencourt, Lieramont, Allons, Vendeuil, Dammartin, Vauxforel, Sorel, Petit-Sorel, Targret, Malvoisine, Guyencourt, &c., né à Valenciennes le 7 Octobre 1726, baptemé le même jour en l'Eglise Paroissiale de Saint-Jacques de cette Ville, Membre né de la Chambre des Gentilshommes aux Etats de Cambray, est entré au service sous le nom de *fieur de Bethencourt*, & a été fait Capitaine au Régiment de Boufflers-Wallons, Infanterie, par commission du 19 Février 1745, en considération des services, y est-il dit, qu'il a rendus dans toutes les occasions qui s'en sont présentées, où il a donné des preuves de sa valeur & de son courage, &c.; il perdit un œil d'un coup de feu. Après le décès de son pere, qui l'a laissé héritier de la moitié de tous ses biens, il a fourni son dénombrement pour la Terre & Seigneurie de Bethencourt à l'Archevêché de Cambray le 30 Juillet 1754; à la Seigneurie de Navves, pour deux Fiefs en relevans, le 1^{er}. Octobre 1767, & à la Seigneurie de Crevecœur, pour un Fief à simple hommage, le 28 Octobre 1768. Il a obtenu du Roi LOUIS XVI des Lettres-Patentes données à Versailles au mois de Juillet 1778, par lesquelles Sa Majesté a réuni les Terres de *Lieramont, Allons, Vendeuil, Sorel, Petit-Sorel, Vauxforel & Malvoisine*, & les a érigées en *Baronnie* sous la dénomination de *Baronnie d'Hanmer-Claibroke*, pour être possédée audit titre par lui, ses enfans, postérité & descendans aînés mâles. Elles ont été enregistrées au Parlement le 21 Août, & en la Chambre des Comptes de Paris le 5 Septembre de la même an-

née. Le Baron d'HANMER CLAIBROKE a préféré cette qualité à une plus éminente, parce qu'elle est celle que portoit un de ses ancêtres en 1250, & se rapporte à celle de *Chevalier Baronnet* qu'ont eue plusieurs membres de sa maison, qui en Angleterre est la première après la Paerie & est héréditaire. Il a épousé par contrat passé au Château de Lieramont le 9 Février 1750, devant *Vinchon*, Notaire Royal au Bailliage, Gouvernement & Prévôté de Peronne, y résidant (célébration le lendemain en l'Eglise Paroissiale de Saint-Quentin de Lieramont, Diocèse de Noyon), noble demoiselle *Hélène-Antoinette du Feu de Lieramont*, fille de feu Messire *Gabriel du Feu*, Ecuyer, Seigneur de Lieramont, Gentilhomme servant de M. le Duc d'ORLÉANS, & de dame *Helene-Justine Maubert*, dont : — 1. ANTOINE-ALBERT-JOSEPH qui suit; — 2. GABRIEL-JEAN, appelé d'abord *le Chevalier*, & actuellement *le Comte d'Hanmer-Claibroke*, né le 13 & baptemé le 1 Mai 1759 en l'Eglise Saint-Quentin de Lieramont, qui a commencé de servir dans la seconde Compagnie des Mousquetaires du Roi, est entré ensuite, lors de la suppression de ce Corps, dans le Régiment Royal Dragons, & vient d'être fait en 1779, Capitaine au Régiment de la Reine, Dragons; — 3. & AGNES D'HANMER-CLAIBROKE, mariée par contrat du 25 Mars 1771, à Messire *Eugene-François d'Espiennes*, Chevalier, Seigneur d'Asvent, résidant à Valenciennes, dont deux garçons & trois filles.

XIV. ANTOINE-ALBERT-JOSEPH, Baron d'HANMER-CLAIBROKE, Chevalier, Seigneur de Bethencourt, né à Lieramont le 23 Novembre 1750, reçu Conseiller au Parlement de Paris le 21 Juillet 1769, après avoir obtenu des Lettres de dispense d'âge le 5 du même mois, est Membre de la Chambre de la Noblesse aux Etats de Cambrai où il a été reçu en Octobre 1775. Il a épousé Noble Demoiselle *Marie-Françoise-Charlotte Hugueny de Novion*, par contrat passé à Paris le 8 Février 1781, chez Cayés, Notaire, rue du Jour: célébration en l'Eglise Notre-Dame-des-Vignes à Soissons le 14 du même mois. Par son contrat de mariage, M. le Baron d'HANMER-CLAIBROKE pere donne à son fils la terre de Bethencourt, celles de Lieramont, Hallons, Vendeuil, Sorel, Malvoisine, Vauxsorel, Targret, Petit-Sorel, Guyencourt; & Mademoiselle de *Novion* lui apporte tous ses droits & actions, consistans en les terres de Cerisy, la Motte-Fayel, Novion, Nouvron, Mont-de-Belleu, Chavigny, &c.

Les armes : d'argent, à la croix pattée de gueules, l'écu surmonté d'une couronne ducal d'or, d'où sort une autruche à demi corps, les ailes d'or étendues, le corps herminé, & tenant à son bec un fer à cheval de sable; le tout environné d'un manteau ducal de gueules, doublé d'argent. Généalogie dressée sur les titres qui ont été déposés aux archives du Roi en 1778, par Dom *Queincer*, Religieux Bénédictin de la Congrégation de Saint Maur, Historiographe-Archiviste du Roi, qui en a tiré des copies, & les a collationnées & certifiées, d'après les pouvoirs qu'il en a reçus de Sa Majesté. Depuis 1638, on est en possession de porter le manteau doublé d'hermine.

CLERC DE FLEURIGNY : maison établie dans le Nivernois au XIII^e.

siècle, & sortie originairement d'Angleterre & de la Bretagne. Elle est connue pour avoir donné un Evêque de *Nevers* en 1271, dans la personne de *HENRY LE CLERC* : on lit dans le *Gallia Christiana* de MM. de *Sainte-Marthe*, en latin, *Henricus Clericus floruit anno 1271* ; — un *Chancelier de France* dans celle de *JEAN LE CLERC*, en 1420, par Lettres du 16 Novembre ; — un *Evêque de Paris* ; — un *Archevêque de Toulouse* dans le frere & le fils du *Chancelier* ; — plusieurs *Gouverneurs & Baillis de Sens*, *Chevaliers de l'Ordre du Roi* ; — onze *Chevaliers de Malte*, dont trois *Commandeurs*, parmi lesquels un *Général des Galeres de la Religion* ; — deux *Grands-Croix & Grands-Infirmiers de l'Ordre* ; — une *Chanoinesse* ; — un *Grand Prévôt de Remiremont*, Seigneur spirituel & temporel de cette Ville, & Comte du Saint-Empire.

Cette maison, par ses alliances, se trouve tenir à celle de *France de Bourbon*, & aux plus grandes du Royaume, par celle qu'elle contracta en 1420 avec la maison de *Trie* ; elle sort de *LOUIS VII*, dit le *Jeune*, Roi de France, & d'*Eléonore d'Aquitaine*, & est alliée aux maisons de *Champagne*, *Anjou*, *Brienne*, *Montmorency*, *Bourris*, *la Roue*, *la Rocheguion & Fleurigny*, au nom & aux armes de laquelle elle fut substituée en 1513.

Par son alliance avec la maison de *Pisseleu* en 1477, elle tient aux maisons d'*Argicourt*, de *Chabot*, de *la Rochefoucault*, &c. ; par celle qu'elle a prise dans la maison de *Pierre-Vive* en 1581, elle sort de la maison de *Bourbon*, de *Bourgogne*, de *Vendôme*, de *Craon*, *Laval*, *Mello*, *la Tremoille*, *Lille Bouchard*, *Beuil*, *Amboise*, *Hussion*, *Clermont-Tonnerre*, *Sassenage*, *Rohan*, *Gié*, *Saint-Severin*, *Briçonnet*, &c. ; par celle de *Lénoncourt* en 1577, aux maisons de *Montmorency-Laval & Rohan - Monbazon* ; & enfin par les autres alliances à celles de *Dauvet*, du *Moulin*, *l'Hôpital*, *Brisay*, *Rouhault*, *Roucy*, *Sainte-Preuve*, &c.

Avant de donner la filiation suivie de cette maison par titres, voici une suite chronologique de ceux de ce nom, rapportés dans les Historiens.

La Roque, page 2035 du tome II de l'*Histoire de la maison d'Harcourt*, dit que *JEAN*, Comte d'*Eu*, fut présent à la confirmation de tous les biens de l'*Abbaye de la Sainte-Trinité de Lessay* en Normandie, que fit *Guillaume d'Aubigny*, Comte de *Suffex & d'Arondel*, son beau-frere, & en soucrivit la Charte qui en fut faite avec *Guillaume de Millieres*, *Robert de Grancy*, *Guillaume Aiguillon*, élu *Chambrier*, & *Thomas Duhamel*. Ledit *Jean* Comte d'*Eu* étant mort, *Henry* son fils, sorti de la fille du Comte d'*Arondel*, lui succéda, & donna en 1174 aux Moines de *Bermandiey* en Angleterre la Terre de *Lefvandeston* en la Paroisse de *Lede*, avec le Fief de *LE CLERC Bilfington*.

Selon *Dom Lobineau*, sur la Province de Bretagne, *HERVÉ LE CLERC*, Chevalier, soucrivit avec les autres Seigneurs Evêques à la Charte de donation que fit à l'*Abbaye de Beauport*, *Conan*, fils du Comte *Henry*, en 1202 ; — *GUILLAUME* le Clerc fut témoin en 1238 aux conditions de paix faites entre *JEAN LE ROUX*, Duc de Bretagne, avec *Guillaume de Lohéac*, Chevalier, & *Olivier de Lanvaux*, Baron de Bretagne, & d'*Hervé de Bouteville*, Sénéchal de *Plohermel* ; — *RAOUL LE CLERC* étoit Procureur-Gé-

néral du même Duc de Bretagne; il survint un différend entre le même Duc & l'Evêque de Nantes en 1260, lequel fut terminé en 1270 par deux nouveaux arbitres nommés par l'Evêque & par le Duc : ce furent *Alain de la Forêt* & SAVARY LE CLERC, tous deux Chevaliers.

En 1266, dans un accord fait entre les Religieux de Beauport & *Roland de Lauloup*, CONAN LE CLERC y est mentionné. — Dans la fondation d'un anniversaire dans l'Eglise de *Beauport* par *Madame de Rohan*, il y est parlé de la moitié du moulin de CONAN LE CLERC, Chevalier, lequel avoit aumôné cette moitié à ladite Abbaye; cet acte est de 1269. — ALAIN & HAMON LE CLERC, fils de ROBERT-GESTIN LE CLERC, Chevalier, & d'*Adélicie*, sont présens à un acte fait par la Prieure de Notre-Dame de Hennébout en 1278.

JEAN, IV du nom, dit le *Conquérant*, Duc de Bretagne, envoya pour régler les conditions du traité de paix qui fut fait à *Wesminster* le 17 Mars 1380 entre l'Angleterre & lui, une célèbre ambassade composée de ses amis cousins, *Jean*, Sire de *Beumanoir*, *Olivier Montauban*; de ses Barons *Etienne Goujon*, *Eustache de la Houffaié*; de ses Chevaliers Bacheliers, *Macé Ragueneil*, *Jean de la Chapelle*, *Jean de Valence*, & RICHARD LE CLERC.

GEORGES LE CLERC, Ecuyer, comparut à la montre des 20 Ecuyers de *Godefroy de Parthenay*, Ecuyer reçu à Dun-le-Roy le premier Juin 1280; PIERRE LE CLERC, Ecuyer, ratifia le pénultième jour d'Avril 1381 à Saint-Brieux, avec les autres Gentilshommes de cette Ville, le traité fait avec JEHAN, Duc de Bretagne & Comte de Montfort, avec CHARLES VI, Roi de France. — En 1411, GUILLAUME LE CLERC fut présent & témoin à un acte dans lequel le Roi CHARLES VI demande du secours au Duc de Bretagne. — En 1419, JEAN LE CLERC, Ecuyer, attaché au Duc de Bretagne, fut un de ceux qui l'accompagnerent dans son voyage à Rouen. Cette même année 1421, GUILLAUME LE CLERC étoit un des hommes d'armes de la Compagnie de *M. le Maréchal de Bretagne*. — En 1442, PERROT LE CLERC étoit du nombre des Gendarmes & Ecuyers qui étoient sous la charge de *Messire Guy*, Sire du *Garre*, Chevalier. — En 1433 PIERRE LE CLERC, Ecuyer, étoit retenu Secrétaire du Duc de Bretagne, avec JEAN & *Nicolas le Clerc*, Ecuyer, prêta serment de fidélité avec les autres Gentilshommes au Duc François le 28 Octobre 1437. — En 1449 on trouve un JEAN LE CLERC, Secrétaire des Commandemens du Duc François. — Au Parlement Général ou Etats tenus à Vannes en 1451, JEHAN LE CLERC, Ecuyer, y comparut pour *Geoffroy Maletroit*, Sire de Combourt, Chevalier. — En 1470, BUSEHON LE CLERC étoit Lieutenant de cent Lances, & ratifia le Traité d'Ancenis, fait la même année. — En 1475, JEAN LE CLERC, Ecuyer, eut commission de tenir les montres du Duché de Bretagne. — En 1484, PIERRE LE CLERC étoit Secrétaire du Duc.

La filiation établie de cette maison commence, suivant ses titres, à JEAN LE CLERC qui suit; probablement il vint habiter la Ville de Nevers avec HENRY LE CLERC, son oncle, qui en étoit Evêque en 1271.

I. JEAN LE CLERC, I du nom, eut auprès du Roi CHARLES V les

mêmes rangs & qualités qu'avoient ceux de son nom en Bretagne auprès des Ducs de cette Province; il eut part aussi à la faveur de PHILIPPE LE HARDI, Duc de Bourgogne, frere de son Roi, dont il fut le Procureur-Général & le Grand-Conseiller. Il fut Seigneur de Saint-Sauveur en Puyfaye, petit pays de l'Auxerrois; il est qualifié Clerc & Notaire du Roi, & de CHARLES son fils aîné, Lieutenant du Roi de France, Duc de Normandie & Dauphin de Viennois, dans des Lettres par lesquelles le Prince lui fit un don pour les peines & travaux qu'il avoit eus au sujet du subside qui fut octroyé pour les guerres au mois de Mars 1355: il eut, outre 60 livres par lui reçues des deniers des subsides, 40 liv. parisis. Ces Lettres sont datées de Paris le 27 Janvier 1357, sous le scel du Châtelet de Paris, en l'absence de celui du Roi. Il fut ordonné pour servir au Parlement, à cause de sa qualité, & dans celui qui fut tenu en 1378, contre Jacques de Ruë, Chancelier du Roi de Navarre, prisonnier à la Conciergerie, & conduit pour subir l'interrogatoire sur les chefs dont le Roi de Navarre étoit accusé contre le Roi de France. Il testa le Vendredi après Pâques 1392, & ordonna sa sépulture en l'Eglise de Saint-Sauveur en Puyfaye. Il avoit épousé Marie de Craon, du consentement de laquelle ses enfans partagerent sa succession le 23 Décembre 1395 qui sont; — 1. JEAN, II du nom, qui suit; — 2. ETIENNE, mort sans postérité; — 3. PAUL LE CLERC, Chevalier, Seigneur de Saint-Sauveur, qualifié noble, puissant Seigneur, par titres de l'an 1388, & mort sans alliance; — 4. PIERRE LE CLERC, Chanoine de Nevers, nommé tuteur des enfans mineurs de son frere, & mort avant d'être pourvu de l'Archidiaconé du Diocèse & de l'Archevêché de Paris, auxquels il avoit été nommé.

II. JEAN LE CLERC, II du nom, Chevalier, Seigneur de la Mothe de Luzarces, de Cours-les-Barres, de Ferrieres, Châtelain de Beauvais, Seigneur de Saint-Denis-le-Thibouft, Rye, Vasqueil, &c. du chef de sa troisième femme, fut en 1368, établi un des quatre Clercs-Notaires & Secrétaires du Roi CHARLES VI, & ordonné pour servir en cette qualité au Parlement qui se tint en 1374; & au premier Mai 1393, il étoit Procureur-Général & Conseiller-Intime de PHILIPPE-LE-HARDI, II du nom, Duc de Bourgogne, quatrième fils du Roi JEAN, place dans laquelle il avoit succédé à son pere, & qu'il garda jusqu'à la mort de ce Prince, arrivée en 1404: il étoit en même temps Grand-Conseiller de M. le Comte de Nevers & de la Ville, ainsi qu'il se voit par les comptes de cette Ville pour les années 1394 & suivantes jusqu'en 1414.

Le 6 Janvier 1408, PHILIPPE, Comte de Nevers & de Rethel, Baron de Donzy, donna procuration à Jacques, Seigneur de Lor, à Hugues, Seigneur de Ternaux, Chevalier, ses Conseillers & Chambellans, & à Messire JEAN LE CLERC, Conseiller du Roi & le sien, pour traiter le mariage dudit Comte avec sa belle-cousine Isabelle de Coucy, fille du feu Seigneur de Coucy, & de la Dame de Coucy, jadis sa femme, mere de ses cousins de Lorraine & de Vaudemont, au compte de PIERRE Maignier de Reminiscere, 1412 & 1414. Il y est fait mention que JEAN LE CLERC, ci-devant Procureur-Général du Duc de Bourgogne, & actuellement Grand-Conseiller de M. le Comte

Comte de Nevers, fit les noces de ses deux filles, & que la Ville lui fit présent de trois tonneaux de vin, afin qu'il l'eût pour recommandée: il fut aussi Conseiller au Parlement & Maître des Requêtes de l'Hôtel, dont il fit le serment le 27 Novembre 1411.

Après la sortie du Dauphin de la Ville de Paris, que le Seigneur de l'Isle-Adam avoit surprise pour le Duc de Bourgogne, il fut un des six Maîtres des Requêtes qui furent de nouveau créés par le Roi CHARLES VI, par Edit du mois de Juillet 1418. Il avoit été en 1416 un des Ambassadeurs que le Roi envoya vers le Roi d'Angleterre pour traiter du mariage de CATHERINE DE FRANCE avec ce Prince. Ce fut en considération de cette négociation, que CHARLES VI lui donna la Seigneurie de Ferrieres. Il fut à son retour, par la faveur de la Reine ELISABETH DE BAVIERE, nommé Chancelier & Garde-des-Sceaux de France par Lettres du 16 Novembre 1420, données au Camp devant Melun: il présida en cette qualité au Parlement le 2 Décembre suivant. Le Roi CHARLES VI lui fit don, en 1421, de 1000 livres de rente à prendre sur les confiscations. Il assista aux obsèques de ce Prince en 1422. Il avoit donné quittance de quatre septiers de sel pour la dépense de ses hôtels de Paris & de Luzarche le 24 Novembre 1423, signée JEAN; remit volontairement les Sceaux entre les mains du Duc de Belfort le 6 Février 1424; & par Lettres du Roi d'Angleterre, données à Paris le même jour, & signées du Duc de Belfort, il fut déchargé de son office de Chancelier, s'en démit le lendemain dans le Parlement, & Louis de Luxembourg, Evêque de Therouanne, fut mis à sa place. Il ne prit plus depuis la qualité de Chancelier; fut reçu, aux gages de 2000 livres, Conseiller du Grand-Conseil. Ce Prince lui donna encore l'office de Concierge du Palais qu'avoit la Reine ISABEAU DE BAVIERE, par Lettres des mêmes jour & an. Après la réduction de Paris, il se retira dans la Ville de Nevers, où, le 5 du mois de Septembre 1427, il fit une fondation dans l'Eglise du Prieuré de Saint-Etienne. Il est dit dans l'acte, que Noble Puissant Seigneur Monseigneur JEHAN LE CLERC, Chevalier, Seigneur de Luzarche, naguere Chancelier de France, ému de dévotion & d'affection envers l'Eglise de Saint-Etienne de Nevers, fonda une basse Messe à perpétuité pour le remede de l'ame de lui, ses sœurs, pere & mere, & donna 600 livres, monnoie courante, pour être employées à la réédification dudit Prieuré de Saint-Etienne, ainsi qu'il est plus au long expliqué audit titre de fondation. Il mourut à Nevers le 14 Août 1438, & fut enterré dans l'Eglise dudit Prieuré de Saint-Etienne, où son tombeau a subsisté jusqu'au milieu du XVI^e siecle, que le Prieur Claude Maulnorry, Abbé de Gaillac, le fit détruire. Il avoit acquis la Seigneurie de Luzarche en 1421; celle de Fieré, par décret, & la Châtellenie de Beauvais, avec tous les biens de cette maison, par Arrêt d'adjudication du 3 Mai 1425, dont il fit la foi & hommage en 1420, & qu'il vendit, conjointement avec sa troisième femme, à Noble Estout d'Estouteville, son parent, Seigneur de Beaumont, par contrat de l'an 1438, moyennant la somme de 3900 livres. Il avoit épousé, 1^o. le Jeudi après l'Assomption 1387, Agnès le Muet, fille de Hugues le Muet, Chevalier, Grand-Bailli du Donzinois, & de Perrette Boisson; 2^o. en 1415, Catherine Apapée, lors veuve

de *Bertrand de Veaulse*, & fille de *Pierre Apapée* & de *Gillette Alovic* : elle mourut à Paris au mois de Décembre 1421 ; & 3^o. le 3 Novembre de la même année, *Jeanne de Beauvais*, fille unique & seule héritière de *Philippe*, devenu Châtelain de Beauvais, Seigneur de la Forêt-le-Roi, de Ravenel, de Francastel, Troissencourt, &c. par la mort de *Colinet de Beauvais*, son frere, tué à la journée d'Azincourt en 1415, & d'*Alix la Elarde*, sa troisième femme : elle étoit aussi veuve en premières noces de *Bureau de Diey*, vivant premier Ecuyer du Corps du Roi CHARLES VI, & Maître de son Ecurie, dont *Hüe de Diey*, Conseiller au Parlement de Paris, son frere, avoit hérité, n'ayant point eu d'enfans. Il eut de son premier mariage : — 1. JEAN, qui suit ; — 2. HUGUES LE CLERC, Licencié en Décret, Chanoine de Nevers & de Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris, mort avant que d'avoir été pourvu de l'Archevêché de Toulouse, auquel il avoit été nommé ; — 3. PIERRE, mort jeune ; — 4. MARIE, mariée le 5 Septembre 1413 à *Guillaume Fripier*, Ecuyer ; — 5. MARIE, épouse de *Jean Guesdaz*, Maître des Requêtes ordinaires de l'Hôtel du Roi en 1438 ; — 6. JEANNE, mariée la même année à *Hugues de Druiz*, Ecuyer, Conseiller du Roi, Garde du Sceau de la Prévôté de Saint-Pierre-le-Mouffier ; — 7. ISABEAU, mariée à *Guillaume de Danguel*, Chevalier, Capitaine & Gouverneur de la Ville de Nevers ; — 8. & AGNÈS LE CLERC, morte jeune.

III. JEAN LE CLERC, III du nom, Chevalier, Seigneur de Saint-Sauveur en Puisaye, Baron de la Forêt-le-Roi, Seigneur de la Motte, de Luzarche, &c., étoit employé aux Affaires du Duc de Bourgogne en 1441, & servoit comme Homme-d'Armes dans la Compagnie du Comte de Nevers en 1468, suivant un certificat de service signé de ce Prince le 18 Juillet de la même année. Il fut Ecuyer du Roi en 1472 ; eut un différend contre le Curé de Couigny, près Magny, que la Cour prit en sa sauve-garde en 1463, & contre les Célestins de Paris en 1467. Il avoit épousé, par contrat du 20 Février 1403, *Mahiette de Trie*, fille de *Jacques*, Chevalier, Seigneur de Roulleboise, mort le 5 Octobre 1432, un des plus riches Seigneurs de son temps, puisqu'il possédoit en diverses Provinces du Royaume quarante-huit grandes Seigneuries, & de *Catherine de Fleurigny*, laquelle testa le 25 Mai 1433. Elle étoit fille de *Philippe de Fleurigny*, I du nom, Chevalier, Seigneur dudit lieu, Conseiller & Chambellan du Roi, & premier Chambellan du Duc d'Orléans, & de *Catherine le Drouais*, niece de *Jean de Vendôme*, Comte de la Marche, Sire de la Ferté. Ce mariage fut fait en présence & de l'avis de *Regnaut de Trie*, frere de *Jacques*, Amiral de France, Chambellan du Roi, Grand-Maître des Arbalétriers, Capitaine & Garde des Châteaux de Saint-Malo & de Rouen. Elle eut pour enfans : — 1. JEAN, Chevalier, émancipé par son pere le 24 Janvier 1454, n'étant qu'écolier & âgé de quatorze ans, lequel mourut sans postérité ; — 2. PIERRE qui suit ; — 3. JEAN-CHARLES LE CLERC, Chevalier, Seigneur de Villebon, Auteur d'une branche rapportée en son rang ; — 4. PERRINE LE CLERC, mariée 1^o. à *Jean d'Autrel*, dont elle eut *Baudouin d'Autrel*, & d'autres enfans qui furent sous la tutelle du Baron de la Forêt, leur oncle maternel, en 1485. Elle se remaria en secondes noces à *Pierre Ricquain*, Ecuyer, Seigneur de Gen

illy, dont la postérité a passé dans les *Duhamel*, dans les *Pilliers*, dans les *de Bernard*, & des *de Bernard* dans les *Chambray*.

IV. PIERRE LE CLERC, Chevalier, Baron de la Forêt-le-Roi, Seigneur des mêmes terres que son pere, & en outre de Chaumont & de Givry en partie, servit dans les guerres de son temps en qualité d'Homme-d'armes, sous le Comte de *Nevers*, en 1468 & les années suivantes; il servit aussi dans l'Armée levée pour les recouvrements des Places occupées par les Bourguignons en 1478. Ayant été évincé de la terre de Luzarche, il eut son recours le 23 Janvier 1480 contre *Jean de Douzanville*, héritier de *Hugues de Diey*, qui l'avoit vendue à JEAN LE CLERC, II du nom, Chancelier de France, son aieul. Il est qualifié dans cet acte, & dans un autre de 1487, de Conseiller-Chambellan du Roi. Il mourut à Paris le 4 Juin 1509, & fut inhumé dans l'Eglise Royale & Paroissiale de Saint-Paul, dans la Chapelle qu'il y avoit fondée avec *Claude de Pisseleu*, sa femme, morte précédemment le 6 Juillet 1507, & qu'il avoit épousée le 27 Janvier 1477. Elle étoit fille de *Jean de Pisseleu*, Seigneur de Heilly, de Fontaine, &c. Chambellan du Roi, & de *Marie d'Argicourt*. De ce mariage vinrent: — 1. FRANÇOIS, qui suit: — 2. JEAN, Chevalier, Baron de Givry, Capitaine d'une Compagnie d'Ordonnance, mort sans enfans après avoir partagé avec son frere & ses sœurs, par acte du 20 Septembre 1520, leur succession paternelle; — 3. JEANNE, Religieuse à Poissy, où elle vivoit encore le 15 Mai 1562; — 4. CHARLOTTE, femme de *Charles de Saint-Haon*, Seigneur de Saint-Haon & de Bennaflât; — 5. CATHERINE, mariée 1°. à *Antoine*, Seigneur de l'Espinaffe de Changy; 2°. à *Ponce*, Seigneur de Pouffenac; — 6. & MARIE LE CLERC, alliée en 1509 avec *François*, Seigneur de la Forêt-Bailon en Bourbonnois, dont elle étoit veuve en 1544.

V. FRANÇOIS LE CLERC, Chevalier, Seigneur des mêmes terres que son pere, & de Fleurigny, Beauvais, Villiers-sur-Seine, Villebon, &c., fut émancipé le 9 Décembre 1491, n'étant encore âgé que de dix ans, par son pere, qui lui donna, le 29 Janvier 1508, quelques terres pour mieux entretenir son état. Il acquit, le 16 Décembre 1513, de *Jeanne de Fleurigny*, dame dudit lieu, & sa cousine, petite-fille de *Jean de Fleurigny*, frere de *Catherine de Fleurigny*, sa bifaïeule paternelle, la terre de Fleurigny & autres, avec donation de la plus grande valeur, à la charge que son fils en jouiroit après lui, qu'il seroit tenu de prendre le nom de *Fleurigny*, & écarteleroit ses armes de celles de cette maison, qui sont de *synople au chef d'or, à un lion de gueules brochant sur le tout*.

Il rendit hommage de la terre de Fleurigny au Grand-Prieur de France le 28 Mars 1515, comme mouvante de la Commanderie de Launay. Il fut Conseiller & Chambellan du Roi, & son Maître-d'Hôtel ordinaire, puis Bailli-Capitaine-Gouverneur de Sens & de Villeneuve-le-Roi, par Lettres de provisions du Roi FRANÇOIS I^{er}, du 2 Septembre 1523. Il donna commission en cette dernière qualité, le 5 Janvier 1528, à *Gilles le Foulx*, Ecuyer, Seigneur du Plessis-Gastebled, pour recevoir la dixième partie du revenu des fiefs & arrière-fiefs possédés par les Nobles du Bailliage de Sens. Il fit son testament le 9 Juin 1555, par lequel il ordonna sa sépulture

auprès de son pere à Saint-Paul à Paris. Il avoit épousé *Jeanne d'Auvert*, fille de *Guillaume d'Auvert*, Seigneur de Clagny, Maître des Requêtes, & de *Jeanne l'Huillier*, Dame de Rieu & de Francourt. Elle eut de son mariage : — 1. CHARLES, qui suit ; — 2. BENIGNE, Abbé de *Corneville*, Prieur de Notre-Dame-du-Parc, Conseiller-Aumônier du Roi, Seigneur de Villiers, de Villebon & de Pommereuil, lequel ratifia avec ses freres, le 23 Janvier 1548, le partage qu'ils avoient fait, du consentement de leur pere, du bien de leur mere & de ceux qui leur pourroient venir du côté de leur pere ; — 3. JEAN, Baron de la Forêt-le-Roi, Seigneur de Givry, de Beauvoir & de Lincel, Homme-d'armes de la Compagnie du Comte d'*Enghien*, tué à la journée de Saint-Quentin en 1557 ; — 4 & 5. MADELEINE & ANNE, Religieuses à Saint-Paul, près Beauvais ; — 6. FRANÇOISE, appelée *Mademoiselle de la Forêt*, mariée, par contrat du 22 Décembre 1532, à *Louis de Bigars*, Seigneur de la Londe & de Normanville ; — 7 & 8. CHARLOTTE & MARGUERITE, Religieuses à Poissy, où elles vivoient encore le 15 Mars 1562.

VI. CHARLES LE CLERC. Chevalier, Baron de Fleurigny & de la Forêt-le-Roi, né en 1511, fut Seigneur des mêmes terres que son pere, & comme lui Bailli-Capitaine-Gouverneur de Sens & de Villeneuve-le-Roi, Pannetier du Duc d'*Orléans* en 1541, Capitaine-Général des Chasses du Roi de la Ville de Sens & de huit lieues à la ronde, par Lettres de provisions données à Fontainebleau le 6 Avril 1554, signées par le Roi, enregistrées le 17 Décembre 1555, & fut Ecuyer-Tranchant du Roi HENRI II en 1556. Ce fut de son temps & sous son Baillivat qu'a été rédigée la Coutume de Sens, & le Roi HENRI II lui adressa le 13 Février 1551, en cette qualité, des Lettres-Patentes portant injonction de faire préparer les garnisons de Gendarmerie, arriere-ban, Homme-d'armes, &c. pour parer aux coups que l'Empereur vouloit porter à la France. Il prit le nom & les armes de *Fleurigny*, qu'il écartela avec les siennes en vertu de la donation de 1513. Il ne vivoit plus en 1572. Il avoit épousé en 1548 *Philippe du Moulin*, alors veuve sans enfans de *Pierre de Veze*, Seigneur de Savigny sur-Orge, & fille de *Guillaume du Moulin*, Seigneur de Fontenay en Brie, & de *Catherine de l'Hopital*. Elle eut la garde-noble de ses enfans en 1572, & obtint en cette qualité deux Lettres de sauve-garde, l'une datée de Fontainebleau le 11 Mai 1573, & l'autre de Paris le 28 Février 1576, signées par les Rois CHARLES IX & HENRI III, & contre-signées, adressées à elle, & par lesquelles Leurs Majestés lui accordent le sieur du *Verger* pour commander & veiller à la conservation du château fort & maison de *Fleurigny*, & empêcher qu'il ne tombe ès mains des ennemis. Elle vivoit encore, étant veuve, en Octobre 1576 & 1587, ayant pour enfans : — 1. LOUIS, qui suit ; — 2. JACQUES LE CLERC, Chevalier, Baron de la Forêt-le-Roi, Auteur des Seigneurs & Barons de ce nom, rapportés ci-après ; — 3. CHARLOTTE, mariée 1°. à *Jean de Mouchy*, Seigneur d'Ellecourt, Chevalier de l'Ordre du Roi, fils puîné de *Jean de Mouchy*, Seigneur de Senarpont, & de *Claude de Longueval*, Dame dudit lieu, sa premiere femme ; 2°. à *Guy-Philippe de Salins de la Fin*, Baron de la Nocle ; — 4. & ANNE, mariée, par contrat du 13 Avril 1582, à Noble *Mathurin de la Taille*, Seigneur des Effarts.

VII. **LOUIS LE CLERC DE FLEURIGNY**, I du nom, Chevalier, Baron de Fleurigny, de la Forêt-le-Roi, de la Vaucure, Comte de Vignory, Seigneur de Vallieres, la Chapelle-sur-Oreuse, Sergines, en partie de Passy, &c. Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme de sa Chambre, Lieutenant, puis Guidon de la Compagnie des Gendarmes commandée par le Comte de Soissons, obtint un passeport du Roi **HENRI III** le 17 Février 1546, pour revenir d'Italie; rendit aveu du Fief de Fleurigny, faisant partie de la Seigneurie & Paroisse de Sergine le 21 Mars 1572, tant en son nom que pour son frere & ses sœurs, avec lesquels il partagea le 16 Août 1584 les biens de leurs pere & oncle; il mourut en 1588, & fut inhumé avec *Guillemette de l'Enoncourt*, qu'il avoit épousée le 20 Juin 1577, dans l'Eglise de Fleurigny, où ils sont représentés sur un tombeau d'une assez élégante structure. Elle étoit Dame de Passy en Valois, Comtesse de Vignory, & fille de *Robert de l'Enoncourt*, Baron de Passy, Chevalier des Ordres du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, Bailli & Capitaine du Valois, & de *Joffeline de Puiffelleu*. De ce mariage vinrent: 1. **HENRI** qui suit;—2. **JEANNE**, Dame de Passy en Valois, mariée à *Charles le Vergeur*, Comte de Saint-Souplet, Vicomte de Cremailles, Bailly de Vermandois, &c., fils de *Hubert le Vergeur*, Chevalier de l'Ordre du Roi, Bailli & Grand Sénéchal du Vermandois, & de *Charlotte du Drac*, Dame de la Riviere-de-Corps: elle en eut entr'autres enfans une fille, *Charlotte le Vergeur*, mariée à *Nicolas de Nettancourt de Vaubecourt*, Chevalier;—3. & **CATHERINE LE CLERC DE FLEURIGNY**, mariée le 25 Août 1601 à *Charles de Ligny*, Chevalier, Seigneur du Plessi-Heureux, de Charmel. de Billy, de Houches, Vicomte de Charme, & Gentilhomme de la Maison du Roi.

VIII. **HENRI LE CLERC DE FLEURIGNY**, Chevalier, Seigneur des mêmes Terres que son pere, Baron de Fleurigny, rendit hommage, tant pour lui que pour ses sœurs, le 28 Août 1606, au Grand-Prieur de France, de la Seigneurie de Fleurigny, & partagea avec elles le 18 Mai 1611. Il fut reçu Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi par brevet du 16 Juin 1614, & s'étoit allié par contrat du 26 Avril 1612 avec *Louise de Boessat de Vouilhac*, fille de *Jacques*, Seigneur de Vouilhac, Sommeville, & Puy-Regnault, Chevalier, Conseiller, Maître d'Hôtel ordinaire de la Reine **MARGUERITE DE VALOIS**, & de *Marie Regnault*, Dame d'atours de cette Princesse, fille de *Pierre Regnault*, Chevalier, Seigneur de Monsmor, & de *Françoise Allegrain*, & eut pour enfans;—1. **LOUIS** qui suit;—2. **ALEXANDRE**, destiné Chevalier de Malte, mort jeune;—3. **FRANÇOIS JEAN**, reçu Chevalier de Malte le 12 Novembre 1638, lequel fit ses vœux à Malte le 1^{er} Mars 1642 devant le Grand-Maître **LASCARIS**;—4. **MARIE**, Dame de Saint-Etienne-sur-Barbin, morte sans alliance le 10 Novembre 1673, âgée de 58 ans;—5. **MADELEINE**, Demoiselle d'honneur de la Reine **ANNE**, & mariée le 11 Mai 1641 à *Jacques Sauvant* Baron de Tramont en Languedoc, dont entr'autres enfans *Jacques Sauvant*, II du nom, Marquis de Tramont, &c.;—6. & **LÉONORE LE CLERC DE FLEURIGNY**, Religieuse Bénédictine à Melun près Paris.

IX. **LOUIS LE CLERC DE FLEURIGNY**, II du nom, Chevalier, Baron de

Fleurigny, Seigneur de Vallieres, Villiers, sur-Seine, la Chapelle-sur-Oroux, dont il rendit aveu au Prince de Condé à cause de son Comté de Vallery le 30 Décembre 1637, fut Capitaine d'une Compagnie de cent hommes d'armes dans le Régiment de Buffly - Lameth, Cavalerie, par commission du Roi LOUIS XIII, donnée à Saint-Germain-en-Laye le 8 Janvier 1636; mit ordre en ladite qualité à une rebellion faite par les Habitans du Bourg de Fontaine-Denis, suivant le procès-verbal du 13 Avril audit an 1636, & mourut le 17 Novembre 1645. Il avoit épousé par contrat passé le 5 Janvier 1638 *Guillemette-Angélique des Reaux*, fille de *Gabriel*, Chevalier, Seigneur & Marquis de Coccois, Lieutenant des Gardes du Corps, & de *Guillemette de Marolles*, alors veuve de *Charles de Castres de la Baume*, Seigneur de Michery, dont elle avoit eu deux filles, l'aînée morte sans postérité, & l'autre *Anne de Castres de la Baume*, mariée par contrat du 10 Janvier 1652 à *Charles le Bacle*, Seigneur de Moulins. Il eut pour enfans, pour lesquels leur mere, en qualité de gardienne noble & tutrice, rendit hommage le 5 Juin 1651, de la Seigneurie de Fleurigny au Grand Prieur de France, à cause de la Commanderie de Launay; — 1. CLAUDE (*alids*) CHARLES-JEAN-BATISTE qui suit; — 2. LOUIS (*alids*) LOUIS-HENRI, Chevalier, né le 21 Mai 1641, & reçu Chevalier de Malte le 12 Juin 1657; il fut Commandeur de Beauvais en Gâtinois & de Pont-Aubert, Capitaine d'un vaisseau de guerre, puis nommé Général des Galeres & commandant l'escadre des Galeres & Vaisseaux de la Religion, en qualité de Gouverneur, & la Galere patronne de Malte, Procureur & Receveur-Général pour son Ordre au Grand-Prieuré de France, connu sous le nom de *Bailli de Fleurigny*. Il mourut à Malte au mois de Juillet 1616, âgé d'environ soixante & quinze ans, comblé d'honneurs; fut inhumé en la principale Eglise de Saint-Jean en ladite Isle, sous une tombe de marbre au milieu de la nef & près du chœur, que l'Ordre lui a fait dresser en considération de ses importans services, & sur laquelle est représenté le combat qu'il essuya contre les Turcs. Il avoit fait triompher pendant dix ans les vaisseaux de la Religion & fait plusieurs prises considérables sur les Infideles, dont il reste encore des pavillons dans l'Eglise de Fleurigny. Il finit ses exploits militaires par la prise de la redoutable Capitane de Tripoli, armée de 70 canons & de 700 hommes, l'ayant obligée de se brûler elle-même le 24 Juin 1709: il amena à Malte quatre cents esclaves pris sur l'eau, & cinquante Chrétiens qu'il délivra de l'esclavage; — 3. HUGUES-FRANÇOIS LE CLERC DE FLEURIGNY, reçu Chevalier de Malte le 17 Juin 1660, & mort à Malte, regretté de son Ordre, le 30 Janvier 1693, âgé de quarante-huit ans, connu sous le nom du Chevalier de *Vauvilliers*; il étoit habile dans les mathématiques & les fortifications; il fut choisi par le Grand-Maître pour ordonner & élever les fortifications à Malte, où il a donné des marques de son savoir & de la beauté de son génie. Il fut fait Major de la Ville & Isle de Malte, & ensuite Capitaine des Galeres, Grand-Croix & Grand-Infirmier de l'Ordre: ce fut lui qui étant du siège de Coron en la Morée, lors de la prise de cette place sur les Turcs par l'Armée Vénitienne, amena à Malte une fille Mahométane, niece paternelle du

Bacha de cette Ville ; elle fut conduite en France par le Bailli de Fleurigny qui, par ses soins, la fit pensionner de la Cour, & batiser à Fleurigny même par *M. Hardouin Fortin de la Hoguette*, lors nommé & depuis Archevêque de Sens, sous le nom de **MARIE LE CLERC**, le 30 Septembre 1686, & dont le Bailli fut parain : elle fut mariée à Fleurigny le 17 Novembre 1689 à Noble *Pierre du Tartre*, & y mourut âgée d'environ soixante ans, le 3 Mars 1730, dans les plus parfaits sentimens de la piété chrétienne ; sa charité pour les pauvres, & les secours pressés & journaliers qu'elle rendoit aux malades, l'ont fait long-temps regretter dans cette Paroisse. Le Chevalier de *Vauvilliers* fit don le 28 Avril 1680 à l'Eglise de Fleurigny d'une lampe d'argent garnie de chaînes, croix de l'Ordre, & écusson des armes de sa maison ; — 4. **JACQUES LE CLERC DE FLEURIGNY**, reçu Chevalier de Malte le 17 Juin 1668, appelé le Chevalier de *Vallieres*, Commandeur d'Ivry-le-Temple, Grand-Croix & Grand-Infirmier de l'Hôpital ou Infirmerie des hommes à Malte, & Receveur du commun trésor de l'Ordre, lequel mourut au mois d'Août 1698 ; — 5. **RENÉ LE CLERC**, Chevalier, Seigneur de Saint-Etienne-sur-Barbin, Villiers-sur-Seine, la Forêt-le-Roi, en partie, & Villiers, appelé l'Abbé de *Fleurigny*, Grand-Prévôt de l'Eglise de Remiremont en Lorraine, Seigneur temporel de ladite Ville, & Comte du Saint Empire, mort le 4 Juin 1701, après avoir gagné un procès considérable contre *Benigne Bossuet*, lors Evêque de Troyes ; — 6. **EDMÉE**, morte Religieuse à Notre-Dame de Foissy-lès-Troyes ; — 7. & **CLAUDE-ANGÉLIQUE LE CLERC DE FLEURIGNY**, née & batisée à Fleurigny le 5 Mai 1646, reçue Dame, Comtesse & Chanoinesse de Remiremont par acte capitulaire du Chapitre de ladite Eglise du 26 Juin 1671. Elle mourut le 20 Janvier 1689, à Fleurigny, âgée de quarante-trois ans, & fut inhumée en l'Eglise dudit lieu, où elle a fondé un Service solennel au tombeau de ses ancêtres.

X. **CLAUDE-CHARLES-JEAN-BATISTE LE CLERC DE FLEURIGNY**, Chevalier, Marquis de Fleurigny, Seigneur de Sagines & des mêmes terres que son pere, & encore d'Ortil, de Cornillon, &c., fut nommé par le Roi pour commander la Noblesse lors de l'arrière-ban, comme premier Baron de la Province Soissonnoise, ayant rang, séance & voix délibérative aux Etats de Bourgogne, après avoir été choisi par les Gentilshommes de cette Province le 18 Avril 1689 : il avoit précédemment conduit & commandé l'Escadron de cinquante Maîtres fourni par les Bailliages de Sens, Meaux & Provins, suivant l'Ordonnance de *M. de Luxembourg* en date du 31 Juillet 1686. Il rendit hommage de la Baronnie de Fleurigny, tant pour lui que pour ses freres & sœurs, au Grand-Prieur de France le 10 Mai 1664 ; fut maintenu dans son ancienne noblesse par Arrêt du Conseil d'Etat du Roi le 24 Août 1667, & qualifié par *LOUIS XIV Marquis de Fleurigny* dans des Lettres du 31 Janvier 1695, signées de ce Prince, contre-signées *Phelypeaux*, à lui adressées pour faire les rôles de la Capitation des Gentilshommes du Bailliage de Sens. Il mourut le 7 Janvier 1696, laissant de son mariage avec *Claude-Catherine de Vélus-Passy*, fille unique d'*Antoine*, Seigneur de Passy & autres lieux, & de *Dame Claude de Culant* : — 1. **CLAUDE LOUIS-JACQUES**,

Chevalier, Seigneur & Marquis de Fleurigny, né le 17 & baptesmé le 18 Juin 1681, créé Gouverneur, Capitaine-Major de la Ville de Villeneuve-l'Archevêque par Lettres de provisions du 3 Mai 1696, reçu Page du Roi en sa petite Ecurie au mois de Février 1697, successivement Cornette de la Mestre-de-Camp générale, & Capitaine de Cavalerie, mort le 15 Septembre 1722, sans postérité; — 2. ANTOINE-JEAN-BATISTE, Chevalier, né le 14, baptesmé le 18 Août 1682, Page du Roi en sa petite Ecurie au mois de Mai 1698, reçu Chevalier de Malte de minorité le 9 Février 1683, fit profession au Temple le 1^{er} Juillet 1716, fut Commandeur de la Croix en Brie, mourut à Paris le 7 Janvier 1745, âgé de soixante-trois ans; — 3. HUBERT-CLAUDE, qui suit; — 4. & MARIE-LOUISE, née le 1^{er} Avril 1687, mariée 1^o. le 4 Avril 1704, à *Charles-René Bouhier*, Seigneur de la Vérie, Colonel d'un Régiment d'Infanterie; 2^o. à *N.... de Ricouard*, ancien Intendant de la Marine à Rochefort, dont deux filles du premier lit; *Marie-Anne Jacqueline Bouhier*, née & baptesmée à Fleurigny le 14 Février 1707, & mariée au Marquis de la Salles, & la cadette mariée à *N.... de Monceaux*.

XI. HUBERT-CLAUDE LE CLERC DE FLEURIGNY, Chevalier, Marquis de Fleurigny après la mort de son frere, né & baptesmé le 14 Novembre 1685, fut reçu d'abord Chevalier de Malte de minorité le 16 Novembre 1687, & connu sous le nom de *Chevalier de Passy*. Il servit en cette qualité sur les Vaisseaux de la Religion, sous le Commandeur de *Saint-Pierre*, Vice-Amiral, qui lui donna, quoique Novice, les Grenadiers de l'Ordre à commander. Il se trouva en 1708 au Siege d'Oran, lorsque les Algériens reprirent cette Place sur les Espagnols. Le Pape lui accorda, les 14 Avril 1707 & 30 Mai 1716, deux Brefs de dispense & d'extention qui furent confirmés les 7 Mai 1708 & 4 Juillet 1716, par le Grand-Maitre *Raymond de Perellos*, par lesquels il fut déclaré capable de posséder des pensions sur les Commanderies, maisons ou autres Bénéfices dudit Ordre, & notamment deux maisons limitrophes l'une de l'autre dans l'enclos du Temple de Paris, qui lui avoient été données par le Commandeur de *Culant*, son grand-oncle. Le Prince de *Vendôme*, Grand-Prieur de France, par une considération singuliere pour la maison de *Fleurigny*, outre son approbation aux Brefs ci-dessus, y ajouta la jouissance d'une maison sise à Sens, Paroisse & joignant l'Eglise *Saint-Benoît*, dépendante dudit Ordre, & confirma le tout par acte du 18 Mars 1716; & le 21 Octobre 1727, le Chevalier d'*Orléans*, Grand-Croix de l'Ordre, Grand-Prieur de France & Général des Galeres, confirma tout ce que ci-dessus; de sorte qu'étant devenu l'aîné de sa maison par la mort de son frere aîné sans enfans, il s'est marié en 1724, & a conservé en conséquence, avec le privilege de porter la Croix, la jouissance & possession desdites maisons jusqu'au 20 Juin 1731 qu'il en a donné volontairement sa démission en faveur du Prince de Conty, qui, en cette considération, a accordé pour lesdites maisons une pension de 600 livres à ANTOINE-CLAUDE-EDOUARD & à LOUIS-CLAUDE LE CLERC DE FLEURIGNY, Chevaliers de Malte ci-après dénommés, ses enfans, faisant 300 livres à chacun leur vie durant. Il mourut le 8 Février 1755, & fut inhumé sur la superbe tombe de l'Eglise de Fleurigny, avec Noble Demoiselle *Louise de Beaurepaire des Barres*;

Barres, qu'il avoit épousée par contrat passé devant *Royer*, Notaire Royal du Bailliage de Sézanne en Brie, le 20 Août 1724, & morte le 10 Décembre 1764. Elle étoit fille d'*Edouard-Joachim de Beaurepaire*, Comte des Barres, & de *Marie-Elisabeth de Bourge*. Les enfans sortis de ce mariage sont: — 1. HUBERT-JOACHIM-LOUIS, qui suit; — 2. ANTOINE CLAUDE-ÉDOUARD, appelé le *Chevalier de Fleurigny*, né le 8 Septembre 1726, reçu Chevalier de Malte le 23 Avril 1740, & Page du Grand-Maître. Il a fait toutes ses caravanes, dont il est de retour depuis 1752, a été tonsuré à Malte par Frere *Paul-Alphera de Buffan*, Evêque de cette Île, le 20 Août 1741, & a pris possession le 15 Avril 1750 de la Chapelle du château de Fleurigny, à laquelle il avoit été nommé par *J. J. Languet de Gergy*, Archevêque de Sens, le 10 Avril précédent; — 3. FRANÇOIS-CLAUDE, Chevalier, né le 31 Décembre 1728, baptisé le 1^{er} Janvier 1729, mort en bas âge, & inhumé à Thorigny; — 4. LOUIS-CLAUDE, Chevalier de Malte de minorité, connu sous le nom de *Chevalier de Fleurigny-Valiere*: il a fait ses caravanes à Malte avec son frere, dont il étoit de retour en 1762, & est retourné à Malte en Juillet 1767; — 5. & N... LE CLERC DE FLEURIGNY, mort le jour de sa naissance, le 15 Septembre 1727. Ces trois freres ont partagé les successions de leurs pere & mere par acte passé devant *Martin*, Notaire Royal au Bailliage de Sens, le 29 Décembre 1765: l'inventaire de leur pere avoit été fait devant *Tonnelier*, Notaire en la même Ville, en Février 1756.

XII. HUBERT-JOACHIM-LOUIS LE CLERC DE FLEURIGNY, Chevalier, d'abord Comte, puis Marquis de Fleurigny, né le 12 Juin 1725, est entré au Service en qualité de Cornette de la Mestre-de-Camp du Régiment du Roi, Cavalerie, par Commission de Sa Majesté du 15 Février 1744, puis Capitaine du Régiment de Vintimille, Cavalerie, par autre Commission du 15 Avril 1747, & ensuite Capitaine au Régiment de Fumel, aussi Cavalerie, sous l'agrément du Roi, suivant les Lettres de ce Monarque datées de Fontainebleau le 23 Octobre 1756: il est aujourd'hui Capitaine-Commandant, avec rang de Major, du Régiment Royal-Picardie, Cavalerie, où le Régiment de Fumel a été réuni. Il est Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis par Lettres du Roi datées de Versailles du 12 Avril 1762, auquel Ordre il a été reçu par le Sieur de Rincourt le 30 du même mois.

Seconde branche des Seigneurs & Barons de LA FORÊT-LE-ROI.

VII. JACQUES LE CLERC DE FLEURIGNY, second fils de *Charles*, Baron de *Fleurigny*, & de *Philippe du Moulin*, fut Seigneur & Baron de la Forêt-le-Roi, & Gentilhomme de la Chambre du Duc d'Alençon. Il vivoit encore en 1584, & laissa deux enfans de son mariage contracté le 18 Mars 1581 avec *Marie de Pierre-Viste*, fille de *Charles*, Chevalier, Seigneur de Lesigny en Brie, Chevalier de l'Ordre du Roi, son premier Maître-d'Hôtel, & de *Jeanne Clauffe de Marchaumont*. Elle étoit veuve, & demanda souffrance comme tutrice de ses enfans mineurs par acte passé, présent *Gaulin*, Notaire à Etampes, le 13 Mai 1586. Elle se remaria au mois de Mars 1594 à N... Seigneur des Reaux en Bievre. Elle eut de son premier mariage: — 1. JACQUES, qui suit; — 2. & LOUISE LE CLERC DE FLEURIGNY, mariée 1^o. à *Daniel*

de *Chaudien*, Conseiller au Parlement de Paris, & 2°. en 1634, à *Henri de Chivré*, Seigneur de la Barre, Lieutenant-Général d'Artillerie.

VIII. JACQUES LE CLERC DE FLEURIGNY, II du nom, Chevalier, Baron de la Forêt-le-Roi, fit la foi & hommage de cette Baronnie par acte passé devant *Dupré*, Notaire à Etampes, le 18 Juin 1603. Il étoit mort avant 1619. Il avoit épousé, le 12 Janvier 1610, *Louise de Mandoucet*, fille de *Claude*, Seigneur de la Cheminée, Maître-d'Hôtel du Roi, & d'*Hélène Gaudart*. Elle se remaria avant 1624 à *Robert de Bonneval*, Seigneur de Jouy-fur-Morain en Brie, & laissa de son premier mariage: — 1. CHARLES, qui suit; — 2. JACQUES, Chevalier de Malte, lequel fit ses preuves au Temple à Paris le 28 Janvier 1629, servit au Siège de Malte en 1644, & mourut en 1645; — 3. HENRI LE CLERC DE FLEURIGNY, Chevalier, marié à *Marguerite de Grand-Pré*; — 4. CLAUDE, mort jeune; — 5. & HELENE LE CLERC DE FLEURIGNY, femme de *N... de Wisel*, Seigneur de Beaugard.

IX. CHARLES LE CLERC DE FLEURIGNY, Chevalier, Baron de la Forêt-le-Roi, né à Etampes le 30 Août 1615, fit la foi & hommage de sa terre de la Forêt-le-Roi, dans laquelle est mentionné l'acte de souffrance accordé à sa mere, présent *Nicolas de Lamban*, Notaire audit Etampes, le 20 Septembre 1635, tant pour lui que pour ses freres & sœurs, dont il hérita; fut l'acquisition des parts qu'ils avoient dans ladite terre de la Forêt-le-Roi, pour lesquelles parts il fit la foi & hommage audit Etampes, présent ledit *Lamban*, es années 1641, 1653 & 1657. Il avoit épousé en 1640 *Richards de Berville*, fille de *Gilles*, Seigneur d'Offainville près Pluviers, & de *Marie de Blaix*, laquelle fut mere de FRANÇOIS, qui suit:

X. FRANÇOIS LE CLERC DE FLEURIGNY, Chevalier, Baron de la Forêt-le-Roi, Seigneur d'Offainville, épousa *Marie de Paviot*, fille de *Charles de Paviot*, Chevalier, Seigneur de Boissy-le-Sec, laquelle fut mere de: — 1. CHARLES-NICOLAS-FRANÇOIS, qui suit; — 2. CHARLES-HENRI LE CLERC DE FLEURIGNY, Chevalier, Seigneur d'Offainville en partie, lequel étoit Mousquetaire en 1697, & mourut à Etampes le 30 Novembre 1755, âgé de soixante-dix-neuf ans. Il avoit épousé 1°. *Genevieve-Françoise le Vignon*, morte à Chevreuse en 1729, mere de: — 1. HENRI-FRANÇOIS, dit l'Abbé de *Fleurigny*, Abbé de Saint-Cernin de Toulouse, décédé; — 2. & GENEVIEVE-THÉRÈSE LE CLERC DE FLEURIGNY, née le 13 Janvier 1713, élevée à Saint-Cyr, & mariée le 22 Mars 1746 à *Charles Louis le Vidal*, Chevalier, Seigneur d'Esserville, dont postérité; 2°. *Marie-Louise Barré*, lors veuve sans enfans de *N... de Cambis*, dit le Baron d'Alais, Chevalier de l'Ordre de Saint-Lazare, morte à Etampes le 9 Septembre 1756, & eut pour enfant une fille unique nommée LOUISE-THÉRÈSE LE CLERC DE FLEURIGNY, née à Etampes le 4 Octobre 1734, & mariée le 4 Janvier 1759 à *Jean Rigaud*, Comte de Vaudreuil, Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Louis, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Ancien Major des Gardes-Françoises & Gouverneur de Gravelines, dont un fils Capitaine de Dragons.

XI. CHARLES-NICOLAS-FRANÇOIS LE CLERC DE FLEURIGNY, Chevalier, Baron de la Forêt-le-Roi, épousa *Marie du Lac*, fille d'*Augustin du Lac* &

d'*Elisabeth d'Aussy*. Elle fut mère d'une fille unique nommée *MARIE-CHARLOTTE*, qui suit :

XII. *MARIE-CHARLOTTE LE CLERC DE FLEURIGNY*, Baronne de la Forêt-le-Roi, née en Décembre 1695, épousa *Charles-François de Gauville*, Chevalier, Seigneur de Javeroy, Capitaine au Régiment de Surches, Infanterie, fils de *Charles*, Seigneur de Javeroy, Beoux, Lorme, les Montils, &c., & de *Jeanne de Machault*, par contrat du 13 Juin 1713, passé chez *Moutair*, Notaire à Etampes. Il fit la foi & hommage de la Baronnie de la Forêt-le-Roi, en présence du même Notaire, le 15 Juillet audit an. Elle mourut le 28 Mai 1740, laissant de son mariage quatre enfans, dont l'aîné, Baron de la Forêt-le-Roi, est marié & a postérité.

Branche des Seigneurs de VILLEBON, dits les Seigneurs de BOURVOUX.

IV. *JEAN-CHARLES LE CLERC*, Chevalier, troisième fils de *JEAN LE CLERC*, III du nom, Seigneur de la Forêt-le-Roi, Magny, Perigny, &c., & de *Mahiette de Trie*, eut, pour son partage des biens de la succession de sa mère, les terres de Villebon & de Villiers, qu'il céda par la suite à son frère aîné *PIERRE LE CLERC*, Baron de la Forêt-le-Roi, & dont le petit-fils, *FRANÇOIS LE CLERC*, fit hommage au Roi le 2 Août 1519. Il fut Bailli & Capitaine de Bar-sur-Aube en Champagne par Lettres du Roi *CHARLES VII* de 1478. Il épousa au château de Villebon-sous-Monthéry, en présence de son frère *PIERRE LE CLERC*, Chevalier, Baron de la Forêt-le-Roi, de *Philippe de Trie*, Seigneur de Roulleboise, son oncle, de *Catherine & Robine de Trie*, ses tantes, & de *Jeanne de Fleurigny*, veuve d'*Anroine de Châteauneuf*, Baron du Lau, Grand-Bouteiller & Chambellan de France, &c., par contrat du 6 Août 1486, *Jeanne de Briçay*, fille de *Jean*, Chevalier, Seigneur de *Distillé*, & de *Renaude de Pruvault*. De ce mariage sont sortis : — 1. *GUILLAUME*, qui suit ; — 2. & *MARGUERITE LE CLERC*, Religieuse à Poissy, qui y vivoit avec ses cousines *JEANNE & CHARLOTTE LE CLERC* en 1533 : elle y mourut en 1599.

V. *GUILLAUME LE CLERC*, Chevalier, Seigneur de Pesigny, la Mothe en Brie, Villiers & Villebar, Bailli & Capitaine de Bar-sur-Aube, est mentionné dans les Lettres de Chancellerie du 24 Février 1519, obtenues par *Jeanne de Briçay*, sa mère. Il eut de sa femme, dont on ignore le nom, *GUILLAUME*, qui suit :

VI. *GUILLAUME LE CLERC*, II du nom, Chevalier, Seigneur de la Huennière, Harmenonville, du Moncel, Bailli & Capitaine de Bar-sur-Aube, épousa *Anne le Picard*, fille de *Jean le Picard*, Chevalier, Seigneur de Genailly, Conseiller au Parlement de Paris. De ce mariage sont sortis : — 1. *JEAN*, qui suit ; — 2. & *MARIE LE CLERC*, Religieuse à Poissy en 1579, où elle mourut en 1633.

VII. *JEAN LE CLERC*, I du nom de sa branche, Ecuyer, Seigneur de Brizon-la-Huennière, la Ville-neuve-au-Roi, Bailli & Capitaine de Bar-sur-Aube, épousa au Château de Saint-Gien, par contrat du 8 Janvier 1579, *Angélique de Sainte-Beguine de Sainte-Gennieux*, fille de *Charles*, Ecuyer, Seigneur de Colne, & de *Jeanne le Bauf*. De ce mariage sont sortis :

— 1. **CLAUDE**, qui suit ; — 2. **NICOLAS LE CLERC**, Ecuyer, Seigneur de Moncel, Bailli & Capitaine de Bar-sur-Aube, marié, 1°. à *N... de Sainte-Begaine de Sainte - Gennieux* sa cousine, qui eut pour enfant **JEAN LE CLERC**, Ecuyer, Seigneur de Colombey, marié le 17 Juillet 1685 à *Barbe Marceau* qui eut pour enfans **ELISABETH LE CLERC**, batifée à Colombey le 13 Avril 1687, & **SÉBASTIENNE LE CLERC**, batifée audit Colombey le 20 Juillet 1691 ; & 2°. à *Marguerite Fournier*, qui eut pour enfant **DIDIER LE CLERC**, Ecuyer, marié le 6 Novembre 1715 à *Anne le Bœuf* ; — 3. **PIERRE LE CLERC**, Ecuyer, mort sans alliance ; — 4. **LOUIS LE CLERC**, Chevalier, Seigneur des Aubrières, Cornette dans la première Compagnie des Mousquetaires de la Garde du Roi, reçu Chevalier de Saint-Louis en 1694 ; — 5. & **GERMAIN LE CLERC**, Chevalier, Conseiller du Roi, son Maître-d'Hôtel ordinaire, Seigneur de Cambray en Beauce, marié à *N.....*, dont un fils, **ALEXIS-NICOLAS LE CLERC**, d'abord Page du Roi dans sa petite écurie, puis Maître - d'Hôtel du Roi en survivance de son pere en 1708.

VIII. **CLAUDE LE CLERC**, Ecuyer, Seigneur de Saint-Gien la-Hueniere, Argentolle, &c., épousa, 1°. *Jeanne de Bonetat de Bouron*, fille de *Jean de Bonetat*, Ecuyer, Seigneur de Bouron, Argentolle, & de la Baronnie relevant du Châtel de Vignay, & de *Marguerite Thevenin*, par contrat du 18 Octobre 1642, passé au Château de Saint - Gien en Champagne, pardevant les Notaires de Colombey. *Jean de Bonetat*, après la mort de *Claude de Bouron*, substitua par son testament les enfans de *Jeanne* sa fille & de **CLAUDE LE CLERC** aux noms & armes de sa maison. *Jeanne* mourut le 24 Novembre 1669, & fut enterrée en l'Eglise d'Argentolle ; elle eut pour enfans : — 1. **JEAN**, qui suit ; — 2. **CLAUDE-FRANÇOIS LE CLERC**, Chevalier, Seigneur de Sabaros, Capitaine des Ingénieurs & d'Infanterie à la suite du Régiment de Bourbon, reçu Chevalier de Saint-Louis en 1705, & mort la même année des blessures qu'il avoit reçues à un siege ; — 3. **CHARLOTTE LE CLERC**, mariée à l'âge de 20 ans le 17 Février 1688, à *Nicolas de la Joye*, Ecuyer, dont la fille *Anne de la Joye* épousa *Charles de Brienne*, Chevalier, & dont le petit-fils *Gabriel de la Joye de Saint-Cyr* est mort à Metz en 1765, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine dans la Légion de Conflans, après s'être beaucoup distingué dans la dernière guerre ; — 4. **MARGUERITE LE CLERC**, mariée à *Etienne de la Joye*, Ecuyer, frere de son beau-frere ; 2°. le 17 Janvier 1672, *Nicole Brousson de Buché* qui eut pour enfant **BERNARD LE CLERC**, Ecuyer, né à Argentolle le 8 Décembre 1672 ; — 6. & **FRANÇOIS LE CLERC**, Ecuyer, Seigneur de Blaise, marié en 1704 à *Françoise de la Croix*, qui eut pour enfans **HÉLENE LE CLERC**, & d'autres filles vivantes & résidantes dans leur Terre de Blaise. **CLAUDE LE CLERC** mourut le 22 Mars 1682.

IX. **JEAN LE CLERC**, II du nom, Ecuyer, prit le nom & les armes de *Bonetat de Bouron*, fut maintenu dans son ancienne noblesse par Arrêt du Commissaire de la Cour des Aides de Paris, en date du 20 Avril 1665 ; il fut Seigneur d'Argentolle, Chalon, &c. Il entra au service en qualité de Cornette au Régiment de la Reine, Cavalerie. Il fut Capitaine, Aide-

Major, mourut à Paris en 1736 âgé de 92 ans. Il avoit épousé le 4 Mai 1711 en secondes noces *Marguerite Moreau de Sainte-Reine*, fille de *Jean Moreau*, Ecuyer, Seigneur de Sainte-Reine, Trésorier de France, & Général des Finances de Bourgogne, petit-fils de *Nicolas Moreau*, Ecuyer, Seigneur d'Auteuil, & de *Marthe Potier de Blancmesnil*, sœur de *Louis Potier*, Auteur des Comtes, puis Ducs de *Tresmes & de Gesvres*, & de *Marguerite de Cauveau du Cravel-Vagny*; elle mourut à Paris, en 1764, laissant pour enfans : — 1. EDME-ALEXANDRE, qui suit; — 2. GABRIEL-CLAUDE LE CLERC DE BONETAT DE BOURON, Chevalier, Seigneur & Baron d'Argentolle, né en 1712, mort au mois d'Août 1776, Capitaine d'Infanterie, & Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis. Il avoit épousé *Catherine d'Habier de Beauféjour*, mere de SIMON LE CLERC DE BOURON, Chevalier, Officier dans les Troupes de la Marine, & de FRANÇOIS-XAVIER LE CLERC DE BONETAT, Ingénieur, & deux filles; — 3. CLAUDE LE CLERC DE BOURON, Chevalier, marié, 1°. à *Anne Aubert de Launay*, morte sans enfans le 20 Mars 1764; 2°. à *Jeanne de Bareau*, dont une fille, AGATHE LE CLERC, Demoiselle de *Bouron*; il est mort au mois de Février 1778; — 4. & MARGUERITE LE CLERC, Demoiselle de *Bonetat*; née à Paris le 21 Mars 1714, mariée 1°. à *N.... Le Rebours*, mort Mousquetaire de la seconde Compagnie de la Garde du Roi, 2°. à *François Coicault*, par contrat du 7 Mars 1734, sans enfans.

X. EDME-ALEXANDRE LE CLERC DE BONETAT, Chevalier, Seigneur de Bouron, de la Baronnie relevant du Châtel de Vignory & de Jagny, né en 1715, mort le 11 Février 1776, ancien Capitaine d'Infanterie, Directeur général & Commissaire - Ordonnateur des Hôpitaux militaires des camps & armées du Roi, avoit épousé, 1°. en 1739, *Catherine-Thérèse de Goudon de Buzenval*, fille de *Matthieu de Goudon de Buzenval*, Ecuyer, Seigneur de Buzenval, Garches, la Millioniere, Ruel en partie, &c., & de *Françoise de Guillon de Dizier*; elle mourut en 1749, & eut pour enfans : — 1. MATTHIEU-EDME LE CLERC DE BOURON, né au mois de Mai 1740, Prieur de l'Abbaye de Laffay de l'Ordre de Saint-Benoît; — 2. FRANÇOISE-GABRIELLE LE CLERC DE BONETAT, née en 1744, & décédée à Arpajon au Monastere des Annonciades de cette Ville, où elle a été inhumée le 4 Septembre 1766, auprès de *Françoise de Guillon de Dizier* son aïeule maternelle, qui y avoit été enterrée en 1762; 2°. en 1752, *Catherine de Gagny*, fille de *Jean-Nicolas de Gagny*, Ecuyer, Seigneur du Peray, l'un des Ecuyers des petites Ecuries du Roi, & de *Marie-Catherine Renard de la Riviere*; elle a pour enfans : — 1. LOUIS-ALEXANDRE LE CLERC DE BONETAT, qui suit; — 2. & SOPHIE LE CLERC, Demoiselle de *Bouron*, née en 1756.

XI. LOUIS-ALEXANDRE LE CLERC DE BONETAT DE BOURON, Chevalier, né en 1764, est entré au service en qualité de Cadet-Gentilhomme au Régiment de Penthièvre Infanterie, a été nommé au mois de Janvier 1780 Officier au Régiment de MONSIEUR, frere du Roi.

Les armes sont de *sable à trois roses d'argent 2 & 1, au pal de gueules brochant sur la rose du milieu.*

Telle est la généalogie de la maison de LE CLERC DE FLEURIGNY, que nous avons dressée d'après un mémoire rédigé sur les titres de famille: mais nous devons ajouter ici que l'envie de plaire à la Noblesse, nous a fait recevoir assez indifféremment tous les mémoires généalogiques qui nous ont été adressés; nous avons judicieusement pensé, lorsque nous avons annoncé que nous réservions dans une suite du Dictionnaire de la Noblesse que nous donnons aujourd'hui, à retrancher ou élaguer tout ce que nous trouverions de défectueux dans le corps de cet Ouvrage.

Un Généalogiste doit toujours être aux ordres de la vérité, & son travail n'a de mérite qu'autant qu'il est revêtu de ce caractère. Nous avons été trompés, & nous nous y attendions; des plaintes sont venues jusqu'à nous, & ces plaintes sont fondées.

Une conformité de noms a fait que des familles se sont entées les unes sur les autres.

Messieurs le Clerc de la Mothe, dont la généalogie est insérée au tome VIII, page 593, ont pensé que, parce qu'ils portoient le nom de LE CLERC, ils pourroient prendre leur origine de la maison de LE CLERC qui sort de JEAN LE CLERC, Chancelier de France en 1421, & qui subsiste actuellement avec honneur & distinction sous le nom de LE CLERC DE FLEURIGNY. M. le Marquis DE FLEURIGNY, étonné de voir une généalogie où MM. le Clerc de la Mothe prétendent que l'aïeul du Chancelier a été ennobli, nous a fait des représentations que nous avons cru justes, & qui nous ont été motivées ensuite sur les titres de sa maison.

MM. le Clerc de la Mothe se disent descendre d'un oncle de ce dernier; pour appuyer leur prétention, ils ont fait une généalogie qu'ils seroient fort embarrassés de prouver: d'ailleurs la différence des armes de MM. le Clerc de la Mothe avec celles du Chancelier fait tout (1). Ils ont beau dire que le Chancelier a changé ses armes, c'est ce qui leur reste à prouver, & il leur seroit impossible de faire cette preuve; il reste encore à présent des témoins qui, quoique muets, les dérouteroient sans doute.

MM. LE CLERC DE FLEURIGNY ne connoissent aucun ennoblissement dans leur maison. Les Registres de la Chambre des Comptes de Nevers en feroient mention, & on ne trouve dans ces Registres aucun acte qui laisse une trace de cet ennoblissement; on y voit ceux du nom le Clerc qui ne commencent dans cette Ville qu'à JEAN LE CLERC, pere du Chancelier, revêtu du titre de Grand-Conseiller & Procureur-Général de PHILIPPE-LE-HARDI, Duc de Bourgogne & Comte de Nevers, & leur Ambassadeur avec les plus grands Seigneurs de leur Cour, soit pour traiter de leur mariage, soit pour leurs affaires les plus intéressantes.

On voit en 1271 un HENRI LE CLERC, Evêque de Nevers du temps de la Comtesse YOLANDE, ce qui pourroit faire présumer qu'il auroit ap-

(1) Les armes de MM. le Clerc de la Mothe sont: d'azur au chevron d'argent, chargé de deux lions affrontés de sable, accompagnés de deux bustes de femmes en chef & d'un sigle appuyé en pointe;

Et celles du Chancelier sont: de sable à trois roses d'argent en pal de gueules, brochées sur la rose du milieu.

proché de lui sa famille. On voit dans un titre de 1388 le frere aîné du Chancelier, nommé PAUL LE CLERC, prendre la qualité de *Noble Puissant Seigneur*, Chevalier, Seigneur de Saint-Sauveur en Puisaye. Tout cela n'indique pas un *ennoblissement*.

Note fournie par la maison de CLERC DE FLEURIGNY, pour faire connaître que CLERC DE FLEURIGNY & CLERC DE LA MOTHE sont deux familles différentes, ainsi que leurs armes le font voir.

CLERC (LE) DE JUIGNÉ VERDELLES en Anjou, maison qui remonte à HISGAUD LE CLERC, Seigneur de la Baronnie de Vihiers, érigée depuis en Comté.

Ce HISGAUD LE CLERC s'étant battu en duel vers la fin du X^e. siècle à Montreuil-sur mer, contre *Geoffroi Martel*, dit *Grifegonelle*, & Comte d'Anjou, dont il étoit Vassal, le Comte, sous prétexte de félonie, s'empara de la Terre de *Vihiers*, & la donna à *Albéric* son parent, issu de la maison de *Montmorency*, au moyen de quoi il ne resta aux enfans dudit LE CLERC que les biens maternels qui étoient outre Loire, & consistoient dans les Terres du Vignau, Saint-Martin-de-Candé, Paroisse de Suilli, Montforeau, Saint-Germain, Thifé & autres en Loudunois, Montbrison, Douais & autres pays circonvoisins, ainsi qu'il est porté dans un cartulaire de l'Abbaye de Saint-Aubin d'Angers, dont une partie est transcrite à la page 5 de l'Histoire de Sablé par Ménage, édition de 1683. Ces mêmes biens ont été successivement possédés par les descendans dudit HISGAUD, jusqu'à JEAN LE CLERC, II du nom, Seigneur de Juigné, qui assigna sur iceux 200 liv. de rente de douaire à *Anne de Mellay*, Dame de Verdelles, son épouse, par acte du 24 Avril 1436; & par un autre du 17 Juillet 1441, il les vendit pour se fixer à Juigné au Maine sur la frontiere d'Anjou, Terre où ses descendans ont toujours demeuré depuis, & dont ils jouissent encore aujourd'hui. Cette Terre, par la réunion de la Baronnie de Champagne, est devenue une des plus belles de la Province.

I. N. . . . LE CLERC, Seigneur des Roches, se maria en 1332 à *Isabeau de Turpin*, fille de *Jean* & d'*Isabeau de Coesmes*, dont il eut :

II. ROLAND LE CLERC, mariée avec *Marthe Pouffin*, fille de *Gervais Pouffin*, Seigneur de Juigné, & de *Marie de Neuville*, Dame de Souligné; celle-ci, fille de *Jean de Neuville*, & petite-fille de JEAN, Vicomte de Beaumont; les enfans fortis de ce mariage sont: — 1. COLAS OU NICOLAS qui suit: — 2. N. . . . LE CLERC; marié à *Guillaume du Bois-Saint-Pere*; — 3. une autre fille mariée *Jean-Pierre*, Sieur du Pleffis-Beaudouin: Les Anglois ayant fait des incursions dans l'Anjou & dans le Maine, en enlevèrent tous les titres, ce qui empêche de remonter la filiation au-delà de cette époque; mais depuis elle est très-bien suivie sans aucune mésalliance.

III. NICOLAS LE CLERC, I du nom, & premier Seigneur de Juigné à titre successif de *Jean de Lessillé*, fils de *Nicolas de Lessillé*, & de *Marie Pouffin*, fille aînée de *Gervais Pouffin*; ledit *Jean* décédé en 1384. Ledit NICOLAS LE CLERC épousa *Marguerite de la Saugere*, fille d'une noble origine. La Dame de *Pouffin*, femme de *Roland*, & la Dame de la *Saugere*, femme de ce NICOLAS,

donnent, par ces deux mariages, à la maison de LE CLERC DE JUIGNÉ des alliances avec les anciennes maisons de Craon, Flandres, Beaumont le-Vicomte, Neuville, Lessillé, du Plessis-Beaudouin, Bois-Saint-Pere, Pointeau, Bois-Dauphin, Pierre de la Plesse, Aubery, Bordier, Thiestin, Villeneuve-la-Chartre, &c. Les enfans sortis de ce mariage sont : — 1. COLAS OU NICOLAS, qui suit ; — 2. PERROT OU PIERRE ; — 3. & MARIE, dont on ne connoît que les noms.

IV. NICOLAS LE CLERC, II du nom, Seigneur de Juigné, de Coulaines, du Vignau, de Saint-Martin-de-Candé, de la Mothe, d'Arthezé, de la Noulliere, &c., épousa 1°. *Jeanne de Bouvards*, & 2°. *Marguerite le Voyer de Ballée*. Du premier lit vinrent : — 1. JEAN, qui suit ; — 2. JEAN, dit le Jeune, marié à *Jeanne de la Mothe-Fouque*, qui fut Auteur de la branche des LE CLERC DE COULAINES, qui s'est toujours très-bien alliée & soutenue : elle a fourni plusieurs Militaires de distinction sous divers Rois de France, & des Chevaliers de l'Ordre du Roi dans les XV^e & XVI^e siècles ; s'est alliée aux maisons de Montmorency, Clermont-Gallerande, Saint-Aignan, Vassé, Dassé, Froulay, Montgommery, Rabodanges, Grancey, Medavy & autres ; — 3. CATHERINE, mariée à *Fouquet Pointeau* le Jeudi avant le 6 Décembre 1395 ; & du second lit : — 4. COLAS LE CLERC, exécuteur testamentaire de sa mere le 14 Juillet 1420, qui étoit alors veuve ; — 5. & une fille morte jeune & sans postérité.

V. JEAN LE CLERC l'aîné, I du nom, Seigneur de Juigné, testa le 13 Avril 1418. Il avoit épousé *Guillemette Pointeau*, fille de *Jean*, Seigneur du Bois-Dauphin, Chancelier de LOUIS, Duc d'Anjou, & de *N... de Lessillé* ; laquelle épouse dudit JEAN LE CLERC donna de nouveau les alliances de *Lessillé*, *Bois-Saint-Pere* & autres, & en outre celles de *Laval*, *Bois-Dauphin*, *Mainbier*, *Aulnay*, *Maillé-Brezé*, *Fay*, *Dureil-la-Earbée*, *Souvré*, *Hauffard*, *Brie-Montchevrier*, *Beauveau-Precigné*, *Ursins-Mothe-Joufferand*, *Châtelet*, *Saint-Mars-Brelan*, *Brissé*, *la Jaille-Roche-Falbot*, *Laval-Lezay*, *Puy-du-Fou*, *Thierre-Boisoreau*, *Montalais*, *Chambellay*, *Beaumont-Puy-Gaillard*, *Ailly-Pecquigny*, *Champagne-Peschesul*, *Châteaubriant-Rochebaritaut*, *Baif*, *Lenoncourt-Coupreray*, *Broyes*, *Rohan-Guémené*, *Crequy-Riffé*, *Montclerc*, *Bourgon*, *des Hayes-Fontenailles*, *Bailleul*, *Riant-Villeray*, *Barentin*, *Cambout* & *Pontchâteau*. De ce mariage sont nés : — 1. JEAN, qui suit ; — 2. LOUIS, Seigneur des Roches, marié le 10 Mai 1438 avec *Jeanne de la Vergne*, dont on ignore la postérité ; — 3. & JEANNE.

VI. JEAN LE CLERC, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Juigné, accompagné de plusieurs Gentilshommes très-distingués, défit en 1440 les Anglois à Saint-Denis-d'Anjou. Voyez les *Annales d'Anjou*, par *Bourdigné*. Il avoit épousé 1°. le 24 Avril 1436, *Anne de Mellay*, fille aînée de *Guillaume de Mellay*, Ecuyer, Seigneur de Verdelles, & de *Marie du Châtelet de Bernay*, à laquelle il assigna un douaire sur les biens qui furent à HISGAUD LE CLERC, comme il vient d'être dit. Ce mariage donna des alliances avec les maisons du *Châtelet de Bernay*, *Conbuzain*, *Saint-Georges-le-Gaultier*, &c. Il épousa 2°. *Marguerite d'Aulnieres*, veuve de *Jean de la Roë*, Seigneur dudit lieu. Du premier lit vinrent : — 1. NICOLAS, qui suit ; — 2. JEAN, Seigneur de Burons, mort

mort sans alliance; — 3. JEANNE, mariée à *Jean le Maçon*, Seigneur du Grand-Auvers & de Foultourte; — 4. FRANÇOISE, mariée 1°. à *Robert de Rotroux*, Seigneur du Coudray & de Saint-Denis-du-Maine; & 2°. à *Jean de la Roë*, fils aîné du premier mariage de ladite *Marguerite d'Aulnieres*; — 5. MARGUERITE, mariée à *Geoffroy de Clefs*, Ecuyer, Seigneur de Celliere en Anjou; — 6. ROLANDE, mariée 1°. à *Jean Affagart*, Seigneur de Courteilles; 2°. à *Jacques de Taillemant*, Ecuyer, Sieur de Loreffe; & 3°. à *François de la Bessiere*, Chevalier, Seigneur de la Foretiere, morte sans postérité; & du second lit: — 7. FRANÇOIS, Seigneur de Moiré, qui se maria avec *Louise Bastard*, qui, devenue veuve, s'allia à *Gervais Chabot*; — 8. ABEL, mort en bas âge; — 9. & JEANNE, femme de *René d'Anthenaize*.

VII. NICOLAS LE CLERC, III du nom, Seigneur de Juigné, épousa *Louise d'Auteville*, veuve d'*Ambroise de Cornillau*, Seigneur du Fay. Elle étoit d'une illustre race, & descendoit de RON ou ROLON, Duc de Normandie, & Roi de Dannemarck & de Sicile, dont un nommé *Roger d'Auteville*, Instituteur de l'Ordre de la Toison d'or, rétabli ensuite par PHILIPPE, Duc de Bourgogne, en 1430. Ce mariage donna à NICOLAS LE CLERC DE JUIGNÉ les alliances des maisons du *Bellay*, *Arquenay*, *Vauchretien*, *Loré*, *Angennes-Rambouillet*, *Thouars*, *Huillé*, *le Vasseur*, *Cognée*, *Clutin-Villeparisis*, *Aubepine*, *Châteauneuf*, *Clermont-Gallerande*, *la Mothe-Fouque*, *Champchevrier*, *Maridor*, *Coligny-Châtillon*, &c. De ce mariage sont fortis: — 1. RENÉ, qui suit; — 2. & NICOLAS, Seigneur d'Hierré, mort sans alliance.

VIII. RENÉ LE CLERC, I du nom, Seigneur de Juigné, épousa, le 13 Mars 1522, *Renée de Champagne*, fille de *Pierre*, Seigneur de Champagne, de *Pescheseul*, *Parée*, *Avoise*, *le Bailleul*, &c., & d'*Anne de Fromentieres*. Ce mariage renouvela une partie des alliances qu'avoit donné *Guillemette Poinseau*: elle procura en outre celles de *Beaumanoir*, *Sancerre-Lavardin*, *Eftouteville-Crenon de Bueil*, *Sillé de Tucé*, *la Grezillé*, *Varic*, *Bar de Baugy*, *la Touche-Limouziniere* & autres. RENÉ LE CLERC eut de ce mariage: — 1. JEAN, qui suit; — 2. NICOLAS, Sieur d'Arquenay; — 3. JACQUES, Seigneur de Souigné, qui fut tuteur des enfans mineurs de son frere aîné: il épousa 1°. *Gabrielle de Vounes*, & 2°. *Anne de Maillé*, fille de *Jacques*, & de *Marie de Villebrefme*; — 4. FRANÇOISE, mariée à *François de Faviere*, Seigneur dudit lieu & de la *Hilberdiere*; — 5. ANNE, mariée à *Maurice de Beaumontel*, Seigneur de Grosbois; — 6. & GUYONNE, Religieuse à l'Abbaye d'Estival.

IX. JEAN LE CLERC, III du nom, Seigneur de Juigné, mort avant son pere, avoit épousé, le 13 Octobre 1555, *Madeleine Affagart*, d'une ancienne & bonne maison, fille de *Greffin Affagart*, Seigneur de Courteilles, & de *Françoise Auvé*. Ce mariage lui donna les alliances de *Vieupont-Ronchevolles*, *Huffons*, *Châlons*, *Partenay de Savoye*, *Nevers*, par lesquelles ladite *Affagart* avoit l'honneur de descendre de HUGUES CAPET & de LOUIS-LE-GROS, Rois de France. Cette *Madeleine Affagart* épousa en secondes noces, le 29 Mai 1566, *Antoine de l'Enfernat* Elle eut du premier lit: — 1. RENÉ, qui suit; — 2. URBAIN LE CLERC DE VERDELLES, marié à *Marie Perrault*; — 3. CHRISTOPHE, Sieur d'Hierré; — 4. & JACQUINE, femme de *Jacques de Ridouet*, Seigneur de Saucé,

X. RENÉ LE CLERC, II du nom, Seigneur de Juigné, acquit en 1600, de la maison de *Maillet-Beuchard*, la Châtellenie de Champagne. Il rendit des services importans. Il fut utile, dans les guerres civiles, à HENRI IV, qui, pour le récompenser, érigea la Châtellenie de Champagne en Baronnie, & lui permit de faire bâtir un château-fort à Verdelles qui y existe encore. Il avoit épousé, le 29 Août 1593, *Marie Campain*, fille de *Nicolas Campain*, Chancelier du Roi de Navarre, & d'*Anne Courtin de Rosay*. Ce mariage lui donna les alliances avec les maisons de *Briçonnet*, *Beaune*, *Berulle*, *Pithon*, *Souvré*, *Estampes*, *Mejmes* & autres. Il eut pour enfans : — 1. GEORGES, qui suit; — 2. RENÉ, tué au siege de la Rochelle en 1626; — 3. MARIE, née en 1594, mariée en 1612 à *Joachim de Goffelin*, Seigneur de Martigny, Pied-d'Argent en Normandie; — 4. & ANNE, née en 1606, mariée en 1633 à *Jean de Vielfmaisons*.

XI. GEORGES LE CLERC, Baron de Juigné, en obtint l'érection en Baronnie, avec la réunion de la Baronnie de Champagne, sous la dénomination de la Baronnie de Juigné, par Lettres-Patentes de 1647, enregistrées au Bureau des Finances de Tours, en la Sénéchaussée d'Anjou, les 28 Juin & 26 Novembre 1680. Il avoit épousé, le 12 Septembre 1633, *Elisabeth des Noues*, laquelle lui apporta en dot la Baronnie de la Lande en Poitou. Elle étoit fille de *Jacques des Noues*, Marquis de la Tabarieré, & d'*Anne de Mornay*, fille du fameux *Philippe Duplessis de Mornay*, & de *Charlotte Arbaleste*. Ce mariage lui donna les alliances de *du Bec de Bouris*, *Beauvilliers*, *la Tremoille*, & renouvella celles de *Usson*, *Châlons*, *Roncherolles*, *Châtillon*, *Revel*, *Dreux*, *Montfort*, *Craon*, *Claustal*, *Coucy*, & *Saint-Vallery*, par lesquelles ladite *Elisabeth des Noues* avoit l'honneur de descendre de HUGUES-CAPET & de LOUIS-LE-GROS, comme *Madeleine Affagart*, aïeule paternelle de son mari. Ce même mariage donna aussi des alliances avec les maisons de *Duplessis-Mornay*, *Courcilion*, *Dangeau*, *le Vasseur*, *Cougnée*, *Chevreuse*, *Rohan*, *Bernis*, *Melun*, & *Jaucourt*. Les enfans sortis de ce mariage sont : — 1. JACQUES, qui suit; — 2. URBAIN, Maréchal des Camps & Armées du Roi, tué en 1695 étant Commandant d'un Corps de dix mille hommes en Catalogne, après avoir fait des prodiges de valeur; — 3. BENJAMIN, veuf sans enfans de *Catherine le Taud*; — 4. PHILIPPE, Seigneur de Vrigné; — 5. FRANÇOIS, Seigneur de Souigné; — 6. GEORGES, Seigneur de Villiers; — 7. GABRIEL-RENÉ, Seigneur de Chanteloup: tous lesdits puînés mâles morts sans enfans; — 8. MARIE, mariée à *Urbain Gaudicher*, Seigneur d'Aversé; — 9. ELISABETH, morte jeune; — 10. & ANNE, mariée à *Benjamin de l'Isle-du-Gast*.

XII. JACQUES LE CLERC, Seigneur & Baron de Champagne, de Juigné, de la Lande, &c., épousa 1°. le 19 Décembre 1659, *Henriette de Machecoul*, fille de *Gabriel de Machecoul*, & de *Renée d'Avaugour*, qui descendoit des anciens Ducs & Barons de Bretagne: ce mariage lui donna des alliances avec les maisons de *Thouars*, *Ray* ou *Retz*, *Avaugour*, *la Chapelle*, *Roche-Giffard*, *Thianges*, *l'Isle-Rouhet*, *Guichard d'Orfeuille*, *Bois-Bertier*, *Bessay*, *Goyon*, *Laval*, *Craon*, *Vivonne*, *Penhouet*, *Bazoges*, *Malestroit*, *Chataigner*, *Hanleix*, *Talenfac*, *Ducé*, *Montgomery*, *Villars*, & *Chaudien*; 2°. le 15 Septembre

1674, *Madeleine de Montmorency*, morte sans enfans; & 3°. le 10 Mai 1683, *Catherine Martel*, Comtesse de Marannes, près la Rochelle, aussi morte sans enfans. Il eut du premier lit : — 1. HENRI, Enseigne au Régiment de Schomberg, tué à Messine en 1678, sans avoir été marié; — 2. SAMUEL, qui suit; — 3 & 4 RENÉE & ANNE-HENRIETTE, mortes sans alliance.

XIII. SAMUEL LE CLERC, Baron de Champagne, de Juigné, de la Lande, &c., épousa, le 20 Mai 1693, sa cousine-germaine *Louise-Henriette Crux*, fille d'*Antoine de Crux*, Chevalier, Marquis de Corboyer, & de *Louise de Machecoul*. Ce mariage renouvela les alliances qu'avoit donné *Henriette de Machecoul*, & donna en outre celles de *Crux*, maison très-ancienne, *Turpin de Crissé*, *Poitiers*, *Megrigny*, *Champagne*, *Bouquetot*, *Brezé*, *Quatre-Barbes*, *Thibault de Carbonel*, *Allart*, *Pommereul*, & *Rochechouart-Mortemart*. Les enfans venus de ce mariage sont : — 1. SAMUEL-JACQUES, qui suit; — 2. GABRIEL-RENÉ-LOUIS, dit *le Comte de Juigné*, né le 15 Décembre 1697, nommé en 1734 tuteur de ses neveux & nieces ci-après nommés, mort sans alliance le 29 Mars 1759; — 3. & LOUISE-HENRIETTE, morte en bas âge.

XIV. SAMUEL-JACQUES LE CLERC, Chevalier, Marquis de Juigné, Baron de Champagne, de la Lande, &c. Colonel du Régiment d'Orléans, Infanterie, tué à la bataille de Guastalla le 19 Septembre 1734, avoit épousé, le 26 Juin 1725, *Marie-Gabrielle le Cirier de Neufchelles*, fille du Marquis de Neufchelles, & de *Marie-Louise le Menistrel de Hauguel*. Ce mariage a donné les alliances de *Bezons*, *Brionne*, *Duras*, *Egmont*, *Gesyres*, *Nicolai*, *Saveuse*, *Harcourt*, *la Feuillade*, *Maubourg*, *Barbançon*, *Lastic-Saint-Jal*, *Laqueuille*, *Saillant*, *Bussy d'Henonville*, *Robeck*, *Châtillon-Duc*, *Saint-Simon-Vermendois*, *Mortemart*, *la Marck*, *Montmorency*, *Estournel*, *Mornay*, & autres. De ce mariage sont issus : — 1. JACQUES-GABRIEL-LOUIS, qui suit; — 2. ANTOINE-ÉLÉONOR-LÉON, né le 2 Novembre 1730, ci-devant Agent-Général du Clergé, nommé le 1^{er} Janvier 1764 Evêque de Châlons-sur-Marne, Pair de France, sacré le 29 Avril suivant, & nommé le 23 Décembre 1781 Archevêque de Paris; — 3. ARNAUD-LOUIS, né le 6 Mai 1731, Chevalier de Malte de minorité, Capitaine au Régiment de Guienne, mort en 1758; — 4. LÉON-MARGUERITE, dont la postérité sera rapportée après celle de son frere aîné; — 5. & LOUISE-LÉONINE-GABRIELLE LE CLERC DE JUIGNÉ, morte le 19 Août 1754. Elle avoit épousé, le 24 Mars 1753, *Antoine Guy*, Marquis de Pertuis, Vicomte de Baous-le-Comte, Lieutenant-Colonel de Cavalerie, qui n'a laissé qu'une fille nommée *Claude-Gabrielle de Pertuis*, née le 6 Août 1754, mariée le 18 Août 1772 à *Léonor-Claude de Pracomtal*, décédé le 7 Décembre 1776, laissant deux garçons & une fille.

XV. JACQUES - GABRIEL - LOUIS LE CLERC, Marquis de Juigné & de Montaigu, Baron de Champagne & de la Lande, né le 14 Mai 1727, Mousquetaire du Roi en sa première Compagnie le 7 Juillet 1742, Capitaine de Cavalerie au Régiment d'Egmont le 4 Octobre 1743, Colonel du Régiment de Blaisois le 1^{er} Janvier 1748, lequel fut incorporé en 1749; il fut nommé le 20 Février de la même année, Colonel dans les Grenadiers de France, Colonel du Régiment de Forez le ... Avril 1756, & de celui de Champagne dont il a été le 37^e Colonel le 3 Juin 1758.

Brigadier des Armées du Roi le 10 Février 1759, Maréchal de Camp le 25 Juillet 1762, & envoyé Ministre-Plénipotentiaire de France près l'Impératrice de Russie le 25 Décembre 1774, Lieutenant-Général des Armées du Roi le 10 Mars 1760, a épousé le 17 Mars 1768 *Charlotte Thiroux de Chammeville*, née le 12 Mai 1743, fille de *Philibert Thiroux*, Seigneur de Chammeville, & de feu *Genevieve-Thérèse de Colabeau*; de ce mariage font issus: — 1. CHARLES-PHILIBERT-GABRIEL, Comte de Juigné, né le 30 Septembre 1762, Officier au Régiment du Roi Infanterie le 10 Avril 1777, Capitaine de Cavalerie le 3 Juin 1779; — 2. CHARLES-MARIE, né le 10 Mai 1764, reçu Officier dans le même Régiment en 1778; — 3. ANNE-LEON-ANTOINE, né le 28 Décembre 1767; — 4. & JACQUES-AUGUSTE-ANNE-LÉON, né le 8 Août 1774.

XVI. LÉON-MARGUERITE LE CLERC, Baron de Juigné, né en Mars 1733, frere du Marquis, & quatrieme fils de SAMUEL-JACQUES LE CLERC & de *Marie Gabrielle le Cirier de Neufchelles*, a servi dans la Marine en qualité d'Enseigne de Vaisseau, & ensuite a été Capitaine de Cavalerie en 1758, Colonel aux Grenadiers de France en 1762, Colonel du Régiment de Soissonnois en Juillet 1767, Brigadier des Armées du Roi le 3 Janvier 1770, Maréchal de Camp le 10 Mars 1780, a épousé le 15 Mars 1769 *Adélaïde Olere de Saint-Simon de Courtomer*, fille unique du Vicomte de Courtomer, Capitaine de Gendarmerie, dont: — 1. JACQUES-GABRIEL-OLIVIER, né le 19 Novembre 1769; — 2. CHARLES-ETIENNE-OLIVIER, né le 30 Juillet 1776, Chevalier de Malte de minorité; — 3. ELISABETH-OLIVE-ELÉONORE, née le 14 Février 1773; — 4. JUSTINE, née le 8 Septembre 1777; — 5. HENRIETTE, née le 15 Octobre 1778; — 6. & LOUISE, née le 9 Septembre 1781.

Messieurs LE CLERC DE JUIGNÉ prouvent l'ancienneté de leur maison par différentes Chartes d'Eglise, & par contrats de mariage, seize générations sans mésalliance; ils ont toujours été attachés au service du Roi: plusieurs ont perdu la vie dans diverses batailles, & en dernier lieu, comme on l'a vu ci-devant, M. le Marquis de Juigné a été tué à celle de Guastalla en Italie, étant Colonel du Régiment d'Orléans Infanterie.

Les armes de cette famille sont: *d'argent à la croix de gueules engrelée de sable, cantonnée de quatre aigles aussi de sable, béquées & onglées ou parées de gueules; cimier, un coq aux ailes ouvertes; devise, ad alta; le cri de guerre, battons & abattons. La croix vient du temps des Croisades.*

CLERC DE MAZEROLLE: famille noble & ancienne du Comté de Bourgogne, où elle a contracté de belles alliances. Nous allons rapporter ici ce que nous en avons dit au mot SERRE dans le tome XII de ce Dictionnaire.

FRANÇOIS CLERC, Seigneur de Mazerolle, Champagny, Franoy, Serre, Villiers-Buffon, & autres lieux en Franche-Comté, fut Gentilhomme, confident & ami intime d'*Armand*, Prince de Conti, mort en 1666, disent les Mémoires de *Joly*, tome II, page 72, & ceux du *Cardinal de Retz*. Il laissa

de Demoiselle *Elisabeth de la Riviere* son épouse, JEAN-BATISTE CLERC, Seigneur de Mazerolle, &c., Capitaine d'Infanterie au Régiment du Marquis de Poitiers; il est mort en 1705, & avoit épousé Demoiselle *Christine de Saint-Belin*, Dame d'honneur de Mademoiselle de *Montpensier*; il eut pour fils: JEAN-FRANÇOIS CLERC, Seigneur de Mazerolle, Champagny & Alligny, qui a été Lieutenant de MM. les Maréchaux de France à Besançon, pendant 30 années, & est mort le 22 Mars 1767. Il avoit épousé Demoiselle *Agnès-Thérèse Gilbert*, morte le 15 Octobre 1750, dont dix enfans; ceux qui vivent sont: — 1. ALEXANDRE CLERC DE MAZEROLLE, ancien Capitaine au Régiment d'Auvergne, marié avec Demoiselle *N. . . Aubry*, veuve du Comte d'*Astaign*, dont il n'a pas d'enfans; — 2. NICOLAS CLERC DE MAZEROLLE, Lieutenant-Colonel & Chambellan de S. A. S. le Duc régnant de *Wirtemberg*, Gouverneur de Clairval-sur-le-Doux en Franche-Comté, veuf de *N. . .*, Comtesse de Riom, qui avoit épousé en premières noces *N. . . d'Audibert*, Lieutenant-Général au service du Roi de Sardaigne; — 3. JEAN-FRANÇOIS CLERC DE MAZEROLLE, ancien Officier au Corps Royal-Artillerie, actuellement Lieutenant de MM. les Maréchaux de France à Besançon, par commission de l'an 1765; — 4. JOSEPH CLERC, appelé le *Chevalier de Mazerolle*, ancien Officier réformé au Régiment de Guienne, & en 1777, Garde du Corps de S. A. R. M. le Comte d'ARTOIS; — 5. & quatre filles, dont deux mariées.

NICOLAS CLERC DE MAZEROLLE, dont nous avons parlé ci-devant, Chambellan du Duc de *Wirtemberg*, a obtenu un certificat sous seing-privé passé à Besançon le 6 Décembre 1775, signé de quatre Gentilhommes du Comté, & attesté par l'Intendant de la Province, comme tous ceux ci-dessus mentionnés sont d'une famille noble & ancienne du Comté de Bourgogne.

Elle porte pour armes: *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent, deux en chef & une en pointe.*

COLLIN: famille originaire du Bourbonnois, établie en Touraine, dont plusieurs branches subsistent dans cette Province, dans le Barrois & ailleurs; il en est parlé dans la première édition *in-8.*, & aussi dans le Dictionnaire de la Noblesse, où l'on en trouve une simple notice.

Suivant l'arbre généalogique & les pièces justificatives qui nous ont été communiquées en original, PERRINET COLLIN fut annobli par le Prince JEAN, Duc de Bourbonnois, au mois de Mai 1413, par Lettres enregistrees en la Chambre des Comptes de Moulins.

I. PERRINET COLLIN épousa en 1420 *Agathe-Guigonne de Capluque*, fut commis par JACQUES, Roi de Majorque, à la levée de certains fiefs dans la Vicomté & Baronnie d'Aumelas, ainsi qu'il paroît par quelques Lettres-Patentes scellées du grand Sceau de cire blanche; il eut de son mariage:

II. JEAN COLLIN, Ecuyer du Duc de Bourbonnois, qui vivoit en 1478, & obtint du même Duc, avec GILBERT COLLIN son frere, deux Lettres de provision. Ce JEAN COLLIN, I du nom, eut pour fils:

III. JEAN COLLIN, II du nom, Ecuyer, Secrétaire du Duc de Bourbonnois:

il obtint des Lettres de Chancellerie à Paris le 8 Juin 1513, pour renouveler ses terriers; ces Lettres sont signées de *Serre* avec paraphe. Il eut deux fils, dont: — 1. JACQUES, qui fut Secrétaire du Roi en 1534, & eut pour fils RAYMOND COLLIN, qui fut Juge & Prévôt de la Ville de Tours: sa postérité est restée dans cette Province; — 2. & BENOIST qui suit:

IV. BENOIST COLLIN, Ecuyer, épousa *Colette Chartier*, fille d'*Alain Chartier*, Secrétaire du Roi, une des meilleures familles de Touraine, & eut pour enfant:

V. OLIVIER COLLIN, Ecuyer, Seigneur des Ormeaux, qui épousa *Marguerite d'Alest*, issue d'une des meilleures familles de Touraine, dont il eut: — 1. ROBERT, Ecuyer, Seigneur de la Touche, Capitaine d'une Compagnie de Chevaux Légers sous le regne de CHARLES IX, & Capitaine en chef de la Ville de Tours; fut député par les Habitans de cette Ville vers le Roi pour conférer avec *M. Buzé d'Effiat*, Secrétaire d'Etat, pour la création d'un Parlement à Tours que le Roi HENRI IV y vouloit établir; il épousa en 1579 *Renée l'Empereur*; sa postérité nombreuse est établie en différens endroits du Royaume; — 2. & OLIVIER, qui suit;

VI. OLIVIER COLLIN, II du nom, Ecuyer, Seigneur des Ormeaux, Avocat au Parlement, épousa en 1566 *Ariane de Roquesfeuil*, issue de la maison de *Roquesfeuille*; de laquelle il eut: — 1. OLIVIER COLLIN, Seigneur de la Brosse; — 2. NICOLAS, marié à *Mariette de Lamberty*, qui eut une fille nommée MARIETTE COLLIN; — 3. CHARLES, qui suit; — 4. LOUIS, Prêtre; — 5. & GABRIELLE.

VII. CHARLES COLLIN, I du nom, épousa *Charlotte Dervieux* en Barrois, où il acquit des Charges dans la Robe après son retour d'Angleterre; il eut de son mariage: — 1. CHARLES, qui suit: — 2. & RENAUD, Auteur de la branche rapportée ci-après.

VIII. CHARLES COLLIN, II du nom, Ecuyer, épousa *Henriette de la Croix*, dont la postérité nombreuse est rapportée dans la 1^{re}. édition de cet Ouvrage.

Seconde branche des COLLIN DE BARISIEN.

VIII. RENAUD COLLIN, dit LE BARISIEN, fils puîné de CHARLES COLLIN, I du nom, & de *Charlotte Dervieux*, fut Prévôt d'Ancerville dans le Barrois, & épousa *Louise de Barisien*, seule & unique héritière des biens & armes de sa maison, une des plus anciennes de la Province, à la charge & condition que lui & ses descendans porteroient armes & noblesse des Barisiens. De son mariage vinrent: — 1. JEAN, qui suit; — 2. & FRANÇOIS COLLIN, Prévôt d'Ancerville, qui assista au mariage de son frere JEAN: il épousa *Gabrielle le Seure*; il n'eut de ce mariage qu'un fils nommé CHARLES, qui embrassa l'état ecclésiastique, une fille nommée CATHERINE, qui produisit ses titres de Noblesse devant *M. Larcher*, Intendant de Champagne lors de la recherche des Nobles de cette Province. Elle & son frere furent maintenus dans leur état de Nobles, par Ordonnance du 22 Février 1699, enregistrée la même année au Bail-

riage d'Ancerville, à sa diligence & à celle de JEAN COLLIN, IV du nom, leur cousin-germain, ainsi qu'il paroît par acte d'enregistrement signé *François*.

IX. JEAN COLLIN DE BARISIEN, III du nom, qualifié Chevalier, abandonna le Barreau, auquel il s'étoit adonné, pour prendre le parti des armes: il épousa le 20 Janvier 1652 Dame *Claude Henry* dans le Barrois, de laquelle il eut plusieurs enfans morts en bas âge, & un fils nommé JEAN COLLIN, qui suit.

X. JEAN COLLIN DE BARISIEN, IV du nom, aussi qualifié Chevalier: il suivit le Barreau, & épousa le 18 Janvier 1692 *Philippe de Govillez*, issue des anciens Seigneurs du Fief de Govillez en Lorraine; il eut de son mariage: — 1. CLAUDE-GASPARD qui suit; — 2. CHARLES COLLIN; — 3 & 4, deux filles.

XI. CLAUDE-GASPARD COLLIN DE BARISIEN, Chevalier, qui suivit le Barreau, & épousa par contrat du 27 Juin 1739 Demoiselle *Thérèse Caillet*, dont: — 1. PIERRE, Ecclésiastique; 2. CLAUDE-NICOLAS qui suit; — 3. CHARLES-FRANÇOIS, rapporté après son frere aîné; — 4. & MARIE-THÉRESE DE BARISIEN, qui n'est pas encore mariée.

XII. CLAUDE-NICOLAS COLLIN DE BARISIEN, Chevalier, Seigneur des Fiefs de Sivry-Belpré, Conseiller du Roi, Commissaire-Enquêteur & Gruyer en la Prévôté Royale de Grand en Champagne, a épousé dans la même Province, par contrat du 28 Septembre 1773, *Madeleine-Thérèse-Augustine Poim*, de laquelle il a quatre enfans vivans, savoir: — 1. PIERRE; — 2. GASPARD-NICOLAS-CHARLES; — 3. MARIE-MADELEINE-VICTOIRE; — 4. & :..... FÉLICITÉ COLLIN.

XI. CHARLES-FRANÇOIS COLLIN DE BARISIEN, Chevalier, frere cadet du précédent, a embrassé le parti du Barreau après avoir obtenu le grade de Docteur en Droit, s'est fait pourvoir à l'Office de Lieutenant-Général, Civil & Criminel au Bailliage Royal de Vezelise en Lorraine, a été maintenu dans les droits de sa noblesse par décision de la Chambre des Comptes le 24 Juillet 1782; précédemment il en avoit justifié au Conseil d'Etat du Roi, ainsi qu'il paroît par Arrêt du 5 Juin de la même année qui, d'après la vérification de sa noblesse, le déclare exempt des droits auxquels les roturiers sont sujets.

La famille de COLLIN porte pour armes; *tiercé fascé de... au chef de sinople au croissant d'argent, surmonté d'un aigle éployé d'or, en pointe de sable au lion d'or, couronne de Comte, supports deux lions en fasce d'argent.*

La branche de COLLIN DE BARISIEN porte pour armes, en exécution du contrat de mariage du 28 Mars 1619, celles de la famille de BARISIEN qui sont, *d'azur à trois écussons d'argent entrelacés avec une rose de même, pendant des écussons, & soutenue par un lac d'or au timbre lambriqué.*

Généalogie dressée sur les titres communiqués.

CROIX (DE LA): ancienne famille noble, originaire du Nivernois, qui a formé plusieurs branches, celle des Seigneurs DE LA CROIX en Nivernois, des Seigneurs de JOVELLE, SAINT-CYPRIEN, DU REPAIRE & DE DONSAC, toutes quatre établies en Périgord: de cette dernière branche est sortie celle DE LA CROIX DE TOUIGNAN, établie à Bordeaux depuis 1689, comme on va le voir.

I. Le premier depuis lequel on a une filiation suivie, est JEAN DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de la Croix en Nivernois, qui vivoit en 1420, & eut pour fils :

II. PIROTIN DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de la Croix, Capitaine de 50 hommes d'armes des Ordonnances, qui servit long-temps dans les Armées, & légua par son testament du 20 Mai 1491, passé dans la Seigneurie de la Croix, au nommé *Jean Gauthier*, son Ecuyer, qui le suivit au service, tous ses accoutremens de guerre : l'original de ce testament, où il est dit fils de JEAN, se trouve dans les archives de la branche de Jovelle, près de la Tour-Blanche en Périgord ; & il en a été délivré une copie en bonne forme au Chef actuel de celle de LA CROIX DE TOUIGNAN. Ledit PIROTIN laissa de sa femme, dont le nom est ignoré : — 1. JACQUES, Ecuyer, Seigneur de la Croix, qui resta dans le Nivernois : on ne connoît point sa postérité qui est éteinte ; mais on fait que la Terre de la Croix, que ceux de cette branche possédoient, a passé dans la maison de *Murat d'Auvergne*, & qu'elle est aujourd'hui dans celle de *Dreuil d'Havré* : — 2. & PIERRE, qui suit.

III. PIERRE (*alids*) PERRIN DE LA CROIX, Commandant d'une Compagnie d'Arbalétriers, vint en Périgord à la suite du Seigneur de Mareuil, comme il appert par son testament fait le 11 Mai 1514, & par celui de son pere. Il s'y maria avec Noble *Marguerite de Pecou*, riche héritière, dont il eut :

IV. MICHEL DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur du Clos, qui épousa *Louise Martin*, laquelle testa le 15 Juillet 1530, & laissa :

V. ARNAUD DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de Jovelle, qui comparut au ban de l'Angoumois en 1549, & testa le 14 Août 1570. Il avoit épousé par contrat du 13 Janvier 1536, *Claire de Mercier*, fille de *N... Mercier*, Seigneur de la Jarte, & d'*Honorette Rousseau*. Elle lui apporta la Seigneurie de Jovelle, & eut pour enfans : — 1. PIERRE, qui suit ; — 2. JEAN, Ecuyer, Seigneur du Repaire, tige de cette branche établie en Périgord, où elle subsiste encore sans enfans mâles, mais dont nous ne pouvons donner la filiation, faute d'instructions ; — 3. & autre JEAN, Auteur de la branche des Seigneurs de Donzac, &c., rapportée ci-après, dont descendent les Seigneurs de la Croix de Touignan établis à Bordeaux.

VI. PIERRE DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur du Chastard, puis de Jovelle, servit utilement, pendant les guerres civiles, sous HENRI IV, avant l'avènement de ce Prince à la Couronne. Il vivoit encore en 1622, & avoit épousé *Marguerite de Saulnier*, de la maison de la Borie, une des plus illustres du Périgord, de laquelle il eut : — 1. GÉDÉON, Ecuyer, mort Page du Roi HENRI IV ; — 2. PIERRE, qui suit, comme il appert d'une enquête faite en 1622 pour sa veuve ; — 3. & CHARLES DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de Hautefaye, qui fut maintenu dans sa noblesse par Sentence des Elus de Périgueux le 5 Juin 1617, & par Arrêt du Parlement de Bordeaux, rendu le 23 Août suivant. Il y fut encore de nouveau maintenu par Ordonnance de *M. de Gourgues*, Intendant de cette Ville, du 3 Mai 1635, & mourut sans enfans de son mariage avec *Claire de Chastrude*.

VII. PIERRE DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur du Chastard, Gentilhomme de

de la Chambre du Roi LOUIS XIII en 1615; fut souvent convoqué aux assemblées faites de la Noblesse du pays de Périgord, pour le service du Roi, par tous les Gouverneurs de la Province, avec équipage d'armes & de chevaux. Il se trouva au siege d'Amiens en qualité de Gendarme dans la Compagnie du Seigneur de Ruffec, & fut tué au Service. Il avoit épousé Demoiselle *Anne de Cadouin*, laquelle, étant restée veuve & ayant été assignée pour la Taille, fit faire une enquête devant *Guillaume Lambert*, Conseiller du Roi, Président en l'Élection d'Angoumois, par commissions de la Cour des Aides de Paris des 9 & 11 Mai 1622. Les témoins, au nombre de dix Gentilshommes, voisins, cinq autres Particuliers, tous du Périgord, déposèrent, entre autres choses, bien connoître PIERRE DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de Jovelle (vivant encore alors), pour être leur voisin, pere de PIERRE DE LA CROIX, Seigneur du Chaslard, marié avec ladite Demoiselle *Anne de Cadouin*, demanderesse, & frere de feu JEAN DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de Douzac; que ledit PIERRE, Seigneur de Jovelle, & JEAN, Seigneur de Douzac, étoient issus d'ARNAUD DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de Jovelle, & de Demoiselle *Claire de Mercier*, de la maison noble des *Mercier*, Seigneurs de la Jarte; lesquels ARNAUD & ladite femme avoient vécu noblement & étoient réputés d'extraction noble & de race noble, &c. Ces témoins déposèrent aussi avoir toujours oui dire par tous les Gentilshommes de la Province, que feu PIERRE DE LA CROIX, Seigneur du Chaslard, mari de la demanderesse, son pere & leur devancier, avoient toujours été réputés pour gens de qualité, nobles d'extraction, n'ayant jamais fait acte dérogeant à noblesse, ni été imposés sur aucun rôle des Tailles, si ce n'est en la cause dont il s'agit, s'étant toujours exercés, en temps de paix, à la chasse, à cheval, ayant chiens & oiseaux; enfin, que pour marque de leur antiquité, il paroisoit au lieu de leur maison à Jovelle une belle & ancienne chapelle, ladite maison étant un château-fort, avec tours, créneaux, qui servoit de refuge & sauve-garde dans les guerres civiles, &c. &c. En conséquence de cette enquête & des testamens & contrats de mariage, ladite *Anne de Cadouin*, comme veuve de PIERRE DE LA CROIX, Seigneur du Chaslard, Gentilhomme d'extraction & de noble race, fut maintenue en sa qualité de noble d'extraction par Arrêt rendu en la Cour des Aides de Paris le 17 Février 1624. Elle eut de son mariage plusieurs enfans, entre autres: — N... DE LA CROIX, qui, à l'âge de 19 ans, servit dans le Régiment de Normandie, où il mourut sous la charge du sieur de la *Saladie*, Capitaine audit Régiment; — & JACQUES, qui suit. Les puînés étoient alors en bas âge.

VIII. JACQUES DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de Jovelle, fut Page du Duc d'Angoulême, & épousa *Marguerite le Long*, de laquelle il laissa: — 1. ODET, qui suit; — 2. JEAN DE LA CROIX, Seigneur de la Chapelle, qui fut marié avec *Aimée de Saunier*: de lui descend N... DE LA CROIX DE LA CHAPELLE, femme de N... de *Sancillon*, dont la fille N... de *Sancillon*, vivante en 1778, est veuve de M. le Comte de *Taillefer*, & mere du Comte de ce nom & de M. l'Abbé de *Taillefer*, Abbé-Commendataire de la Sauve; — 3. & ELIE DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de Haute-faye,

Tome XIII.

Qq

terre dont il hérita de CHARLES DE LA CROIX, son grand-oncle. Il fut maintenu dans sa noblesse par Jugement de *Claude Pellot* du 28 Décembre 1666, sur la production de ses titres. De lui descendoit feu JOSEPH DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de la Haute-faye, qui, de *Marie Ferand de Montaubert*, son épouse, a laissé MARGUERITE DE LA CROIX, mariée, par contrat du 18 Janvier 1758, à *François-Henri d'Arnault*, Seigneur de Saraignac, d'une ancienne Noblesse du Périgord, dont postérité.

IX. ODET DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de Jovelle, eut de son mariage avec *Isabeau Gaillot* deux fils; savoir: — FRANÇOIS, qui suit; — & autre FRANÇOIS, Ecuyer, Seigneur de la Guichardie, qui a formé la branche de *Saint-Cyprien* en Périgord. Il épousa *Catherine Degere-la-Marsac*, de Bordeaux, dont FRANÇOIS DE LA CROIX DE SAINT-CYPRIEN, Ecuyer, marié avec *Thérèse de Vajjal*, de laquelle est issu FRANÇOIS DE LA CROIX DE SAINT-CYPRIEN, Ecuyer, qui a été Page du Roi LOUIS XV, & a épousé N... *Sarasin*, veuve d'un Président à l'Élection.

X. FRANÇOIS DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur du Chaffard & de Jovelle, fils aîné d'ODET, ci-dessus mentionné, épousa *Marie de Bays*, dont pour fils aîné:

XI. JEAN DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de Jovelle, marié avec *Marguerite de la Chambre*, d'une famille ancienne dont étoit *Nicolas de la Chambre*, premier Capitaine des Gardes-du-Corps, Compagnie Ecossoise, toute composée de Gentilshommes qu'il amena du royaume d'Ecosse au service de CHARLES VII. L'Histoire de France par l'Abbé *Vely* en parle beaucoup. Ce JEAN DE LA CROIX n'a eu que quatre filles, dont deux sont restées; savoir: — MARIE-ANDRÉ DE LA CROIX, veuve depuis neuf à dix ans (en 1778) d'*Elie Joumard des Achards*, Vicomte de Leger; — & MARIE DE LA CROIX, Dame de Jovelle, veuve depuis sept à huit ans de *Pierre Dejean*, Chevalier, Seigneur de Jobertie, Capitaine-Commandant en l'Isle de France, entre les mains desquelles sont les testamens & autres titres depuis JEAN DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de la Croix, vivant en 1420. Elle a un fils nommé *François-Antoine Dejean de Jobertie*, Seigneur de Jovelle, Capitaine au Régiment de Beaujolois en 1778.

Branche des Seigneurs de DOUSAC, &c. en Périgord.

VI. JEAN DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de Douzac, de la Jarte & du Pinié, troisième fils d'ARNAUD & de *Claire de Mercier*, fut souvent convoqué aux assemblées de la Noblesse du pays de Périgord pour le service du Roi. Il partagea avec PIERRE DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de Jovelle, & JEAN, Ecuyer, Seigneur du Repaire, ses deux freres aînés, les successions de leurs père & mere par acte du 8 Juin 1573; testa le 12 Novembre 1610, & avoit épousé *Jeanne Sequaire de Veyret*, d'une famille noble du Périgord, dont: — 1. GUILLAUME, qui suit; — 2. GABRIEL, Sieur du Claud, qui fut maintenu dans sa noblesse, avec PIERRE, son frere cadet, par Sentence des Elus de Périgueux du 29 Mai 1617, & par Arrêt du 6 Mars 1619: c'est ce qui est relaté dans l'Arrêt de la Cour des Aides de

Bordeaux du 11 Mai 1648, que ledit GABRIEL obtint dans la suite, par lequel il fut de nouveau confirmé dans sa qualité de *Noble d'extraction*: il épousa, le 16 Mai 1622, *Jeanne de Cescaud*, fille de *François de Cescaud*, Seigneur de Puirigaud & de Saint-Just, & mourut sans enfans; — 3. & PIERRE, qui resta à Mareuil avec GABRIEL, son frere, & mourut aussi sans enfans.

VII. GUILLAUME DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de la Jarte & du Pinié, testa le 17 Mai 1644, & avoit épousé *Jeanne de Mourcinq*, de laquelle il eut:

VIII. GABRIEL DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de la Jarte & de Piosard en Périgord, Avocat au Parlement de Bordeaux, marié, par contrat du 19 Février 1656, avec *Paule Mege*, fille d'*Armand Mege*, du lieu de Riberac, & de *Marie Boule*, dont:

IX. GUILLAUME DE LA CROIX, II du nom, Ecuyer, Seigneur de la Jarte & de Piosard, Avocat au Parlement de Bordeaux, mort en 1717. Il y avoit épousé, par contrat du 16 Septembre 1689, *Marie Conhil*, fille de *Jean Conhil* & de *Jeanne Pouyade*. Elle lui apporta la Seigneurie ou maison noble de Touignan, située dans la Paroisse de Saint-Loubes, & distante de trois lieues de Bordeaux. De ce mariage naquirent: — 1. GABRIEL, qui suit, tige des Seigneurs de Touignan; — 2. JÉRÔME, Ecuyer, Auteur de la branche de LA CROIX DE PIOSARD, rapportée ci-après; — 3. JOSEPH, mort dans les guerres de Prague; — 4. MARTHE, mariée avec *André de Rubran*, Ecuyer; — 5. & PAULE, mariée au sieur *Malbec*, Avocat à Bordeaux.

Seigneurs de TOUIGNAN:

X. GABRIEL DE LA CROIX, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Touignan, Avocat au Parlement de Bordeaux, vendit les biens qu'il avoit en Périgord, & est mort en 1749. Il avoit épousé par contrat du 7 Novembre 1731, *Marie du Perriau*, fille de *Jérémie du Perriau*, Conseiller du Roi, & Greffier en chef du Sénéchal, & de *Marguerite de Solminiac de Chaulnes*, d'une des plus anciennes familles du pays, dont étoit le bienheureux *Alain de Solminiac*, Evêque de Cahors, qui réforma l'Ordre de la Chancelade, & fut béatifié. Ayant été imposée à la taille, elle produisit les titres de feu son mari, avec un arbre généalogique remontant à l'an 1420, & prouva qu'il étoit issu de *race noble* en ligne directe de l'ancienne famille DE LA CROIX, dont l'origine de la noblesse est ensevelie dans l'antiquité; en conséquence elle obtint une Sentence rendue à Bordeaux au Bureau de l'Élection de Guienne, le 2 Septembre 1772, qui fit défenses aux Collecteurs qui entreroient en charge à l'avenir, de comprendre ni cotiser la Suppliante, veuve du sieur GABRIEL DE LA CROIX, Ecuyer, sous son nom, ni sous quelque autre que ce puisse être, directement ni indirectement, & ordonna que la somme qu'elle avoit payée seroit répartie pour l'année suivante 1773 par les Collecteurs, sur tous les Habitans taillables de la Paroisse, pour être remise à la Suppliante sur sa simple quittance, à peine d'en répondre en leur propre & privé nom. GABRIEL DE LA CROIX, II du nom,

a laissé de son mariage avec *Marie du Perrieu* : — 1. JEAN-BATISTE-JÉRÉMIE, qui suit ; — 2. GABRIEL, Ecuyer, ancien Garde du Corps du Roi, non marié ; — 3. MARIE ANGÉLIQUE ; — 4. ELISABETH ; — 5. GENEVIEVE ; — 6. & MARIE, Religieuse.

XI. JEAN-BATISTE-JÉRÉMIE DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de Touignan, ancien Gendarme de la Garde du Roi, a épousé par contrat du 27 Juin 1757, *Marie Aubert*, fille d'*Alexandre Aubert* & de *Madeleine Cognoy*, dont : — 1. JEAN-BATISTE, qui suit ; 2. MARIE-SOPHIE, née le 2 Février 1758 ; — 3. MARIE-ROSALIE, née le 8 Mars 1761 ; — 4. MARIE-MÉLANIE, née le 21 Mai 1764 ; — 5. MARIE-ELISABETH-DURIVETTE, née le 21 Mai 1765 ; — 6. & MARIE - GENEVIEVE - ADÉLAÏDE, née le 13 Septembre 1766.

XII. JEAN-BATISTE DE LA CROIX, Ecuyer, né le 15 Mai 1759, reçu le 17 Mai 1767 Gendarme de la Garde du Roi, est Sous-Lieutenant au Régiment d'Agénois depuis le 1^{er}. Juin 1777.

Branche DE LA CROIX de PIOSARD.

X. JÉRÔME DE LA CROIX DE PIOSARD, Ecuyer, second fils de *GUILLAUME*, II du nom, Ecuyer, Seigneur de la Jarte & de Piosard, & de *Marie Conhil*, épousa par contrat passé à Bordeaux le 5 Janvier 1730, *Marie Mocard*, fille de *Michel Mocard* & de *Marguerite Forcuffon*. Il passa avec sa femme à la Martinique, où il est mort au mois de Janvier 1744, laissant : — 1. GABRIEL, qui suit ; — 2. & PAULE-LOUISE-MARIANNE, née le 25 Août 1732.

XI. GABRIEL DE LA CROIX DE PIOSARD, Ecuyer, ancien Capitaine de vaisseau marchand, s'est marié par contrat passé à Bordeaux le 19 Novembre 1763 avec demoiselle *Jeanne Baulos*, morte en 1776, fille de *Pierre Baulos* & de *Rose-Colombe Lamy*, dont il a : — 1. BONAVENTURE DE LA CROIX DE PIOSARD, Ecuyer, né le 19 Février 1767 ; — 2. MARIE-VICTOIRE, née le 5 Janvier 1766 ; — 3. JEANNE NANCY, né le 21 Mars 1769 ; — 4. THÉRESE, née le 23 Mars 1770 ; — 5. FRANÇOISE-ROSALIE, née le 3 Mai 1772 ; — 6. & MARIE-ÉMILIE DE LA CROIX, née le 16 Mai 1773.

Les armes : d'argent, à une croix alezée d'azur, surmontée d'un lion passant de gueules, armé & lampassé.

Cette généalogie dressée sur les titres originaux qui nous ont été communiqués, est à substituer à celle insérée dans le tome XII de ce Dictionnaire, pages 665 & suivantes, au mot TOUIGNAN.



D.

DE VALETTE, de *Valetta*, suivant les titres latins ; en François **DE VALETTE & DE LA VALETTE** : maison ancienne & d'illustre Chevalerie, du Pays de Rouergue dans la haute Guienne ; elle tire son origine des Vicomtes Souverains de Saint-Antonin, issus des Comtes de Rouergue, & ceux-ci des premiers Comtes héréditaires de Toulouse.

Selon d'anciens Généalogistes, ces Comtes de Toulouse descendoient du fameux *Bertrand*, qui succéda à *Yzaure-Thausin* au Comté de Toulouse. Ce *Bertrand* étoit fils d'*Albon*, Comte de Poitiers ; & l'on voit dans quelques Auteurs que les Empereurs **LOUIS - LE - DEBONNAIRE & CHARLES - LE - CHAUVÉ** donnerent en fiefs mouvans de la Couronne à ce *Bertrand* les Comtés de Toulouse, de Carcassonne & de Rodez, afin de le mettre en état de s'opposer aux incursions des Sarrasins, qui ravagoient alors cette partie du Royaume.

RAIMOND, III du nom, Comte de Rouergue, issu des premiers Comtes héréditaires de Toulouse, épousa *Richarde de Narbonne*, dont il eut : — 1. **HUGUES**, Comte de Rouergue ; qui fut pere de *Berthe*, Comtesse de Rouergue, qui mourut sans enfans de son mariage avec *Robert*, Comte d'Auvergne ; — 2. & **YZARN**, qui suit.

YZARN, Vicomte de Saint-Antonin, fils puîné de *Raymond III*, Comte de Rouergue, & de *Richarde de Narbonne*, épousa *Egine de Cahors*, dont : — 1. **RAIMOND HUGUES**, Vicomte de Saint-Antonin, qui fut présent & témoin le premier des Calendes de Novembre en 1064, avec *Armand*, Abbé de Saint-Théodard de Montauban, *Hugues*, Abbé de Moissat, & *Béguon*, Comte de Cahors, à un hommage rendu par **HUGUES**, Baron de Cardaillac, à *Raymond de Saint-Gilles*, Comte de Quercy & de Rouergue ; — 2. & **ARCHAMBAUD**, Donzel du Cuzoul, qui formera le premier degré.

RAIMOND-HUGUES, l'aîné des enfans d'**YZARN**, fut pere de **HUGUES JOURDAIN**, Vicomte de Saint-Antonin, & celui-ci de **RAIMOND JOURDAIN**, aussi Vicomte de Saint-Antonin, décédé en 1206. **FROCARD**, fils de ce dernier, fut dépouillé en 1213 de ladite Vicomté de Saint-Antonin, par *Siméon*, Comte de Montfort, Chef de l'Armée des Croisés contre les *Albigéois*, pour avoir pris le parti de son parent **RAIMOND**, dit *le Vieux*, Comte de Toulouse, fauteur de leur hérésie ; & la Vicomté de Saint-Antonin a été réunie à la Couronne par cession de *Guy*, Comte de Montfort, frere de *Siméon*, au Roi **LOUIS VIII**.

FROCARD, dernier Vicomte de Saint-Antonin, eut trois fils, **PIERRE**, **BERNARD** & **ARNAUD**. **PIERRE** qualifié *Vicomte de Saint-Antonin*, ne prit point d'alliance, & vendit, l'an 1229, à *Durand*, Evêque d'Alby, tout ce qu'il possédoit dans la Ville de Saint-Antonin. **BERNARD** & **ARNAUD** prirent le nom d'*Hugonis* après la disgrâce de leur pere, & c'est sous ce nom que **BERNARD** vendit en 1245 au Roi **SAINT LOUIS** tous les droits qu'il pouvoit avoir dans la Ville de Saint-Antonin ; il s'établit ensuite dans le Diocèse de Lodeve en Languedoc, & sa postérité paroît se continuer aujourd'hui.

d'hui dans celui de Beziers ; nous voyons d'ailleurs un des fils de BERNARD appelé PANDULPHE D'HUGONIS, qui eut procès avec deux fils d'ARNAUD, appelés GUILLAUME D'HUGONIS. Ils transigerent en 1280 au Château de Baguier sur la riviere du Lo en Quercy, où ARNAUD s'étoit établi. L'ainé des deux fils d'ARNAUD, qualifié *Damoiseau* dans son testament de l'an 1284, ne laissa point de postérité ; & celle du cadet s'est fondue dans la maison du Baron de *Mont-Sallès*, du nom de *Balaguier*.

Donnons à présent la Filiation suivie de la maison de LA VALETTE.

Premiere branche éteinte au XVI^e degré.

I. ARCHAMBAUD, Donzel DU CUZOUL, fils puiné d'YZARN, Vicomte de Saint-Antonin, & d'Egine de Cahors, eut en apanage les Seigneuries du Cuzoul, de Saint-Igne & de Prevenquieres, dépendantes même aujourd'hui de la Vicomté de Saint-Antonin, ainsi qu'une maison dans la Ville de Saint-Antonin, où il reçut *Saint Bernard* l'an 1145, lorsqu'il alloit faire la fondation de l'Abbaye de Beaulieu en Rouergue. Ledit ARCHAMBAUD est qualifié *Donzel au Cuzoul*, & fils d'Yzarn, Vicomte de Saint-Antonin, dans le cartulaire de la fondation de cette Abbaye. Il fut un des Seigneurs qui accompagnerent ALPHONSE JOURDAIN, Comte de Toulouse, à la Croisade de la Terre-Sainte, prêchée par ledit *Saint Bernard* en 1146. Enfin le même ARCHAMBAUD épousa *Nicolle*, fille de *Guillaume, I* du nom, Sire de la Tour-d'Auvergne, fils de BERNARD, frere d'ALFRED, Comte d'Auvergne, dont : — 1. FORTUNÉ, qui suit ; — 2. RAIMOND-HUGUES, voué par son pere à l'Abbaye de Beaulieu en Rouergue, Ordre de Cîteaux ; — 3. & JOURDAIN, Chevalier de l'Ordre des Templiers ; ils sont tous les deux rappelés dans le testament de leur frere aîné, de l'an 1190, & son codicille des Ides de Mars de l'an 1195 fait mention de leur mere, ainsi que du décès de leur pere dans la Ville de Saint-Antonin, où il fut enterré dans le Sanctuaire de l'Eglise Paroissiale.

II. FORTUNÉ, Donzel DE CUZOUL, Seigneur de Valette, de Cuzoul, de Saint-Igne & de Prevenquieres, a été le premier Seigneur de sa maison qui a porté le nom de VALETTE, adopté par tous ses descendans ; il se distingua dans la guerre contre les Albigeois, acquit des biens nobles considérables dans le Comté de Rouergue, où il fit construire, l'an 1180, un fort Château sur un rocher au bord de la riviere d'Aveyron, dont il est ainsi parlé dans les anciens actes latins, *Castrum Vallatum, lingua Celtica Valleta dictum* ; les mesures de ce Château, ainsi que la terre dépendante, aussi appelées *Valetta*, sont entrées en 1560 dans la maison du Marquis de Bournazel, par le mariage de MARIE DE VALETTE PARISOT, avec *Antoine du Buisson*, Seigneur de Bournazel, Sénéchal de Rouergue. On voit par les testament & codicille de FORTUNÉ, ainsi que par un acte de vente de l'an 1182, qu'il se croisa l'an 1190 pour faire le voyage de la Terre-Sainte avec le Roi PHILIPPE AUGUSTE, & qu'il avoit épousé en 1167 *Alexandre*, fille du Chevalier *Guillaume de Najac*. Leurs enfans furent : — 1. JOURDAIN, qui suit ; — 2. GAILLARD, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1216 ; — 3. RAIMOND, Religieux de Sainte-Élix

de Conques ; Ordre de Saint Benoît, qui recueillit les titres & mémoires généalogiques de ses premiers ancêtres ; — 4. PÉTRONILLE ; Abbesse de Moningue en 1225 ; — 5 & 6. THIBURGE & ROSE, Religieuses dans la même Abbaye.

III. JOURDAIN, I du nom, *Damoiseau*, Seigneur de Valette, du Cuzoul, de Saint-Igne & de Prevenquieres, fit deux voyages à la Terre-Sainte, sous le regne de PHILIPPE-AUGUSTE ; à son retour, il fut fait Sénéchal du Périgord, charge dont il s'acquitta avec beaucoup de distinction, selon les Historiens de la Province ; il commanda avec la même distinction pour le Comte de Rouergue HENRI I du nom, au fort Château de Malleville, où il mourut en 1258. Ledit JOURDAIN DE VALETTE s'étoit trouvé à la sanglante bataille donnée contre les Albigeois le 12 Septembre 1213, devant la Ville de Muret, au Comté de Comminges, & il y sauva généreusement la vie à *Raimond Roger* ; Comte de Foix, qui étoit du parti contraire à celui des Croisés ; & le Comte de Foix l'admit depuis si avant dans sa confiance, que le même JOURDAIN DE VALETTE épousa en 1214 *Esther*, fille dudit Comte de Foix, & de *Philippe d'Aragon*, dont : — 1. PIERRE, qui suit ; — 2. GUILLAUME, Auteur de la branche des Seigneurs de Floyrac & de Saint-Grat, qui sera rapportée en son rang ; — 3. FORTUNÉ, mort à la première Croisade du Roi SAINT LOUIS ; — 4. RENAUD, Abbé de Beaulieu en Rouergue, Ordre de Cîteaux, en 1249, & l'un des premiers Auteurs des saints livres des Décrétales ; il est nommé par les Auteurs du Droit Canon qui ne le connoissent pas, *Abbas antiquus* : le même RENAUD fut connu au premier Concile de Lyon du Pape INNOCENT IV, qui le mena en Italie en 1252, où il mourut le 4 des Ides de Mars 1260, Abbé du Monastere de Salvanigra en Sicile : — 5. PÉTRONILLE, Abbesse du Buis à Aurillac en Auvergne en 1250.

IV. PIERRE, I du nom, DONZEL, Seigneur de Valette, du Cuzoul, de Saint-Igne & de Prevenquieres, fut un des Seigneurs qui accompagnerent le Roi SAINT LOUIS au premier voyage que ce Prince fit à la Terre-Sainte. Il succéda à son pere l'an 1258, à la Charge de Sénéchal de Périgord, & au commandement du fort Château de Malleville : il vendit concurremment avec GUILLAUME DE VALETTE son frere, par acte de 1262, à *Bertrand de Balaguier*, Seigneur de Privazac, tout ce qu'ils possédoient dans les Château & Seigneurie de Privazac, lesquels biens ils déclarent provenir d'une partie de la dot d'*Alexandre de Nazac* leur aïeule ; les mêmes freres se disent l'un & l'autre dans cet acte reçu par *Hugues Bonally*, Notaire de Privazac, Habitans dudit Château de Malleville, & fils de JOURDAIN DE VALETTE, & d'*Esther de Foix* son épouse. Ledit freres rendirent encore hommage de tous les biens qu'ils possédoient dans la Vicomté de Saint-Antonin, & cet acte fait mention qu'*Archambaud, Donzel du Cuzoul*, leur bis-aïeul commun, avoit autrefois habité dans la Ville de Saint-Antonin. PIERRE, Seigneur de Valette, I du nom fut toujours attaché au Comte de Rodez, & l'ami particulier de *Guy*, Comte de Montfort, qui lui fit épouser en 1249 *Algayette*, fille de *Guy de Levis*, Seigneur de Mirepoix, Maréchal de la Foy, & de *Jeanne de Voisins* ; leurs enfans furent : — 1.

JOURDAIN, qui suit; — 2. YZARN, sans enfans; 3. ROBERT, Abbé de Montpeyroux, vivant en 1270; — 4. & ALPHONSE, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, vivant en 1287.

V. JOURDAIN, II du nom, Chevalier, Seigneur de Valette, du Cuzoul, de Rieuperoux, de Saint-Igne & de Prevenquieres, reçut en récompense tant de ses services que de ceux de ses ancêtres, de HENRI II, Comte de Rouergue, les Terre & co-Seigneurie de Malleville & de Parisot; il confirma en 1282, par acte reçu par *Arnaud Caregues*, Notaire de Parisot, au Consul & aux Habitans de ce lieu les anciens privileges & les libertés de la Châtellenie de Parisot; & cet acte apprend qu'il étoit alors marié avec *Amilie*, fille de *Raimond de Prix*, Seigneur dudit lieu en Rouergue, & de *Bonne de Montpezat*, Dame dudit lieu en Quercy; leurs enfans furent: — 1. BÉRANGER, qui suit; — 2. JEAN, sans enfans; — 3. ARNAUD, qualifié Seigneur de Rieuperoux en 1311, qui se maria avec *Antoinette*, fille unique héritière d'*Hugues de Nogaret*, Damoiseau, de Caumont en Gascogne, & petite fille du fameux Chevalier *Guillaume de Nogaret*, qui traita si rudement le Pape BONIFACE VIII: ARNAUD mourut sans postérité connue; — 4. & GÉRAUD, Auteur de la branche des Seigneurs de Capdenat & de Saint-Julien, rapportée ci-après.

C'est ce JOURDAIN, II du nom, connu sous le titre de Chevalier DE VALETTE qui fit bâtir une superbe maison dans la partie de la Ville de Rodez en Rouergue, nommée le Bourg de Rodez, communément appelée le Palais des VALETTE, ainsi qu'une Chapelle dans l'Eglise de Saint-Amand, située dans le même quartier de la Ville, où il fut enterré, selon la pierre sépulchrale qu'on y voit, du 18 Août 1302.

VI. BÉRANGER DE VALETTE, Chevalier, Seigneur de Valette, de Parisot, du Cuzoul, de Malleville, de Rieuperoux, &c., fut premier Ecuyer d'HUGUES, IV du nom, Comte de Rouergue; il rendit, avec GÉRAUD son frere, hommage audit Comte de Rouergue, le 9 Mars 1336, des Seigneuries de Valette, du Cuzoul, de Parisot, de Malleville, de Rieuperoux, ainsi que des autres biens nobles qu'ils possédoient dans ses Comtés. Cet acte fut passé par ces deux freres devant *Malamosca*, Notaire de Rodez, & BÉRANGER, Chevalier DE VALETTE, qualifié noble & puissant Seigneur, mourut au Château de Malleville, & fut enterré dans la Chapelle de Saint Jacques & de Saint Blaise dans l'Eglise de Saint Pierre dudit lieu. Il avoit épousé *Hélène*, fille de *Bernard de Caumontdols*, & d'*Indie de Lisle-Jourdain*, dont: — 1. JOURDAIN, qui suit, — 2. BERNARD, Auteur de la branche des Seigneurs de Parisot, rapportée ci-après; — 3. GAILLARD, sans enfans; — 4. & PÉTRONILLE, mariée le 2 Février 1312 avec le Chevalier *Orilon de Viridés*, Seigneur de Toulouzin, *Raimond de Caumont*, Evêque de Rodez, rendit une Sentence arbitrale en 1311, qui regle les droits légitimaires de ladite PÉTRONILLE DE VALETTE, sa niece, contre BERNARD, Chevalier DE VALETTE, son frere, & cohéritiers de leur pere.

VII. JOURDAIN, III du nom, Chevalier, Seigneur du Cuzoul, de Malleville & de Causseviel, fut héritier de son pere, avec BERNARD, son frere; il donna à ferme par acte du 24 Juin 1347, tant pour lui que pour GAILLARD

DE

DE VALETTE son frere cadet, à *Déode Delrieu*, les droits qu'ils percevoient dans la Gruerie de Causseviel; & l'on voit par un autre acte de la même année, que la moitié de la Justice de Causseviel appartient au Roi, & que l'autre moitié appartient aux deux freres **JOURDAIN & BERNARD**, Chevaliers de **VALETTE-PARISOT**. **JOURDAIN** époufa *Douce*, fille unique héritiere du Chevalier *Pierre de Morlhon*, Seigneur de Saint-Venssan; & de *Sibile de Mirabel*, à condition qu'il porteroit, ainsi que ses descendans, le nom & les armes de *Morlhon*; de ce mariage vinrent: — 1. **PIERRE**, marié par contrat du 4 Novembre 1349, retenu par *Raimond de Podie*, Notaire, avec *Honorée*, fille du Chevalier *Emeric de Castel-Peres*, & de *Saurine de Combredon*, dont une fille unique nommée *Matheline*, mariée avec *Raimond d'Absonis*, morte sans enfans en 1375; — 2. & **BERNARD**, qui suit.

Tous les Seigneurs de cette branche de la maison de **VALETTE** ont constamment porté, depuis cette alliance, leur vrai nom uni à celui de *Morlhon-Saint-Venssan*, & ils ont souvent porté ce dernier tout seul.

VIII. Noble Seigneur **BERNARD**, I du nom, Chevalier **DE MORLHON-VALETTE**, Seigneur de Saint-Venssan, fit bâtir, par permission de **PHILIPPE DE VALOIS**, & à ses dépens, une tour joignant les murailles de Villefranche de Rouergue, dite même à présent la Tour de Saint-Venssan. Ce **BERNARD** époufa *Bertrande*, fille de *Raimond de la Garde*, co-Seigneur de Malleville, & de *Gaillarde Malterre*, dont: — 1. **FORTUNÉ**, Chevalier **DE MORLHON-VALETTE**, Seigneur de Saint-Venssan, à qui *Ponce de Cardaillac*, Vicomte de Murat, donna la tour neuve de Malleville. Il époufa en 1378 *Hélix*, fille de *Bertrand de Mancipi*, Seigneur de Bournazel en Rouergue, & d'*Adhémare de Capdenac*, sans enfans. **FORTUNÉ** se trouva le 15 Mars 1383 à une Délibération des Etats du Pays de Rouergue, où il faisoit pour les Nobles de la basse Marche, fonda un obit dans l'Eglise de Villefranche, & une Chapellenie desserviable dans l'Eglise de Saint-Venssan, où il fut enterré en 1399; — 2. **JEAN**, qui suit; — 3. **BERNARD**, marié avec *Souveraine*, fille de *Pons de Gourdon Castelnau*, Seigneur de Montralier, & de *Flore de Cazillac*, sans enfans; — 4. & **BARONNE**, veuve en 1387 de *Pons d'Amblard*, Seigneur de Luna.

IX. Noble Seigneur **JEAN**, I du nom, Chevalier **DE MORLHON-VALETTE**, Seigneur de Saint-Venssan, de Cabannes & autres lieux, donna par acte du 28 Mars 1398, à la Communauté des Prêtres habituels de Villefranche en Rouergue, certaines rentes pour l'obit de feu Noble *Bertrande de la Garde*, veuve du Chevalier **BERNARD DE MORLHON-VALETTE** ses pere & mere, ainsi qu'une certaine somme d'argent aux mêmes Prêtres, pour l'obit de feu Noble *Souveraine de Gourdon Castelnau*, veuve de feu Noble **BERNARD DE VALETTE**, son frere. Ledit **JEAN** étoit déjà marié en 1386 avec *Lombarde*, fille du Chevalier *Pierre de Morlhon*, *Veauzac*, & de *Radegonde de Durfort*; de ce mariage vinrent: — 1. **PIERRE**, qui suit; — 2. **BERNARD**, Prieur de Saint-Sauveur; — 3. **JOURDAIN**, Religieux à l'Abbaye de Bonne-Combe; — 4. **LOUISE**, mariée avec Noble & Puissant Homme *Messire Guillaume*, Chevalier de Constin, Lieutenant-Général du Sénéchal de Rouergue, & de la même maison que les Comtes de Constin-Bourolle en Péri-

gord : — 5. & JEANNE, vivante en 1416, veuve de *Jean*, Baron d'Arpajon, Seigneur de Severac.

X. Noble Seigneur PIERRE, II du nom, Chevalier DE MORLHON-VALETTE, Seigneur de Saint-Venffan, Cabannes & autres lieux, fut présent & témoin à un accord fait le 15 Juin 1417, entre *Mathelin de Cardaillac*, Seigneur de Montbrun, & *Hugues de Balaguiet*, Seigneur de Montsalès; il épousa en 1398 *Catherine*, fille d'*Arnaud*, VII du nom, Baron de Roquefeuille en Rouergue, & de *Jacquette de Combret*, veuve des Seigneurs *Jean de Narbonne*, Baron de Montagu, & de *Guillaume de Laudun*, Baron de Sérinan & de Rochefort, dont : — 1. JEAN, qui suit ; — 2. & JEANNE, mariée en 1425 à *Gilles*, Marquis de Lestranges en Limousin.

XI. Noble Seigneur JEAN, II du nom, Chevalier DE MORLHON-VALETTE, Seigneur de Saint-Venffan, de Cabannes & autres lieux, épousa en 1416 *Marquise*, fille du Chevalier *Guillaume de Balaguiet*, Seigneur de Montsalès, & de *Jeanne de Faudoas*, dont : — 1. PIERRE, qui suit : — 2. BERNARD, sans enfans ; — 3. ANTOINETTE, mariée le 19 Novembre 1437 avec *Guillaume de Barail Paulhac*, Seigneur de Bellepech en Rouergue ; — 4. BERTRANDE, mariée en 1442 avec *Guillaume*, Seigneur de Castanet en Rouergue ; — 5. GAILLARDE, Dame de Boismenon, épouse de BERNARD, Chevalier de VALETTE-PARISOT, par contrat du 16 Juin 1445 ; — 6. SIBILLE, mariée avec *Arnaud de Rozier*, Seigneur dudit lieu en Albigeois ; — 7. MIRACLE, mariée avec *Guibert de Cajarac*, Seigneur de Gailhac en Quercy, le 17 Avril 1460 ; — 8. & MARGUERITE, mariée en 1495 avec *Henri de l'Autrec*, Seigneur de Saint-Germier en Rouergue.

XII. Noble Seigneur PIERRE, III du nom, Chevalier DE MORLHON-VALETTE, Seigneur de Saint-Venffan & de Cabannes, épousa *Béatrix*, fille de *Eéranger de Mancipi*, Seigneur de Bournazel, & de *Catherine de Caumontdols*; de ce mariage sont issus : — 1. JEAN, dont on parlera d'abord ; — 2. ANTOINE, qui suit, & qui continue la postérité ; — 3. BERTRAND, Religieux à l'Abbaye de Bonne-Combe ; — 4. autre JEAN, sans enfans ; — 5. & BLAISE, aussi sans enfans, lesquels enfans sont rappelés dans le testament de leur pere du 16 Août 1454, où il les substitue tous les uns aux autres par ordre de primogéniture, & dans ce testament il fonde un obit dans l'Eglise de Saint-Venffan, & legue *Béatrix de Mancipi* son épouse.

JEAN, fils aîné de PIERRE, III du nom, épousa *Herenie*, fille d'*Almaric de la Panouse*, Seigneur de Loupiac, & de *Louise de Peyrasse*, dont : — 1. PIERRE, Chevalier DE MORLHON-VALETTE, qui fut marié avec *Delphine*, fille de *Pierre de Marveys*, Seigneur de Mazieres, & de *Cécile de Durand*, dont quatre filles; la premiere, *Gaillarde*, épouse de *Pierre d'Olivier*, Seigneur de Vaux en Quercy; la seconde, *Marie*, épouse de *Gabriel de Murat*, Seigneur de l'Etang en Rouergue; la troisieme, *Anne*, sans alliance; & la quatrieme, *Jeanne*, mariée en 1529 avec *Silvestre de Montalembert*, Seigneur de Rouffet, Lieutenant de cent Archers de la Garde du Roi ; — 2. JEAN, sans alliance en 1525 ; — 3. BÉATRIX, mariée 1°. avec *Mathelin de Gauthier*, Seigneur de Savinhac, & 2°. à *Bertrand de Saunhar*, Seigneur de

Belcastel en Quercy; — 4. & CATHERINE, mariée l'an 1526 avec *Ambroise de Cazelles*, co-Seigneur de Catus en Quercy.

XIII. Haut & Puissant Seigneur ANTOINE DE MORLHON - VALETTE, Baron de Saint-Venfan, Seigneur de la Rouquette, Peyrolles & autres lieux, Chevalier de l'Ordre du Roi, Chambellan & Ambassadeur de S. M. LOUIS XI en Pologne, & Président à Mortier au Parlement de Toulouse, acquit les Seigneuries de Boismenon, de Juniés, de Florin & de Puy-la-Garde; rétablit en 1489 à Villefranche le Siege du Sénéchal de Rouergue, qui avoit été transféré à Rodez. Il avoit épousé en 1458, *Jeanne*, fille de *Bierre de Vernhes*, en latin *Vernias*, Baron de Castel-Marin, de Blanzac, d'Aigremont, &c., & de *Catherine de Caumont du Plantage*, dont: — 1. BLAISE, mort sans enfans; — 2. RAIMOND, qui suit; — 3. JEAN, Auteur de la branche des Seigneurs de Carslac, à présent la Finou, rapportée ci-après; — 4. autre JEAN, Protonotaire du Saint Siege Apostolique; — 5. PIERRE, Prieur de Monteils; — 6. un troisieme JEAN, Conseiller-Clerc au Parlement de Toulouse, qui fut un des Députés envoyés par cette Cour le 16 Novembre 1510, pour faire des représentations au Roi LOUIS XII; — 7. MARGUERITE, mariée avec *Amalric de Bérail*, Seigneur de Paulhac; — 8. ANTOINETTE; mariée avec *Antoine de Gauthier*, Seigneur de la Bastide, Nanteuil; — 9. BÉATRIX, mariée avec *Jean de Puybusque*, Seigneur de Morelmont; — 10. CATHERINE, mariée avec *Mathelin de Gauthier*, Seigneur de Savinhac; — 11 & 12. MARGUERITE & JEANNE, sans alliance.

ANTOINE, pere de tous ces enfans, fit deux testamens & deux codicilles respectivement, en date du 16 Janvier 1471, du 22 Novembre 1488, du 14 Octobre 1491 & du 27 Octobre 1495, & *Jeanne de Vernhes* son épouse testa le 17 Novembre 1500, & fonda par ce testament une Chapellenie dans l'Eglise de la Rouquette, où elle fut inhumée avec son mari.

XIV. Puissante & Noble Personne Messire RAIMOND DE MORLHON VALETTE, Chevalier, Baron de Saint-Venfan, Blanzac, Peyrolles, Seigneur de Cabannes, Tubieres, la Rouquette, le Juniés, Castel-Marin, &c., épousa *Gabrielle*, fille de *Bernard de Murat*, Seigneur de l'Etang, & de *Julie de la Fonseneyrole*, dont: — 1. JEAN, qui suit; — 2. MARGUERITE, mariée à *Jean de la Frémondie*, Seigneur dudit lieu en Rouergue; — 3. GABRIELLE, mariée à *Pierre de Murat-l'Etang*, Seigneur de la Bastide-Tentale; — 4. & AGNÈS, mariée à *Pierre de la Tude*, Seigneur de Fontes en Languedoc.

RAIMOND DE MORLHON - VALETTE testa l'an 1529, & sadite femme étoit déjà remariée en 1530 à JEAN DE LA VALETTE-PARISOT, Seigneur de Grammont.

XV. Noble & Puissant Seigneur Messire JEAN, III du nom, Baron DE VALETTE-MORLHON, Seigneur, Baron de Saint-Venfan, Castel-Marin, Juniés & autres lieux, Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Sénéchal & Gouverneur du Quercy en 1583, testa en 1585, & mourut à Cahors le 14 Mars 1586; son corps fut transporté dans l'Eglise de Saint-Venfan, où l'on voit son effigie élevée sur un magnifique mausolée, avec une belle épitaphe: à côté de ses armes sont celles de son épouse

Marie de Saunhac, fille du Chevalier *Jean de Saunhac*, Seigneur de Belcastel, & d'*Agathe de Raimond-Folmont*, dont vinrent : — 1. FRANÇOIS, sans enfans; — 2. RAIMOND, aussi sans enfans; — 3. JEAN, qui suit; — 4. MARIE, mariée, 1°. le 29 Octobre 1576, avec *Jean de Tubieres-Grimoard*, Baron de Verfeuil en Languedoc, d'où descendent les Comtes de *Tubieres-Caylus*; 2°. avec *François d'Arjac*, Baron de Caylac; — 5. FLEURETTE, mariée à *François Dubuiffon*, Comte de Bournazel; — 6. & HELENE, mariée, 1°. à *Marc de Glandieres*, Seigneur de Blanzac en Rouergue, & 2°. à *François de Caiffac*, Marquis de Sedages en Auvergne.

XVI. Noble & Puissant Seigneur Messire JEAN, IV du nom, Baron DE VALETTE-MORLHON, de Saint-Venfan, Castel-Marin, Juniés, Cabannes, Mazieres & autres lieux, Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Sénéchal & Gouverneur du Pays de Rouergue en 1589, fut remplacé dans cette charge en 1592 par *Jean d'Arpajon*, Baron de Severac : repourvu de la même charge le 6 Mai 1594, par le Roi HENRI IV, il fit son entrée solennelle à Villefranche le 19 Décembre 1596, & mourut le 10 Février 1597 au château de Saint-Venfan, sans avoir pris d'alliance.

Seconde branche subsistante en Périgord des Seigneurs Barons DE LA VALETTE-CARSSAC, aujourd'hui Seigneurs Barons DE LA VALETTE-LA-FINOÛ.

XIV. Messire JEAN, III du nom, Chevalier, Seigneur de la Valette-Morlhon, de Puy-la-Garde, fils puîné de Haut & Puissant Seigneur ANTOINE DE MORLHON-VALETTE, Baron de Saint-Venfan, Seigneur de la Rouquette, Peyrolles, Puy-la-Garde & autres lieux, Chevalier de l'Ordre du Roi, Chambellan & Ambassadeur en Pologne de Sa Majesté LOUIS XI, & Président à Mortier au Parlement de Toulouse, &c., mentionné ci-dessus au XIII^e degré, & de *Jeanne de Vernhes*, Dame de Castel-Marin, rendit hommage le 10 Février 1483, au Comte d'Armagnac & de Rodez, pour la terre de Puy-la-Garde, en vertu de la procuration dont l'avoit chargé son pere le 27 Janvier 1483 : ces deux actes sont retenus par le Notaire *Jean de Féris*. Il se maria, par contrat passé en l'année 1485 devant le Notaire *Turvely*, avec Noble Demoiselle *Catherine*, fille unique & héritière du Chevalier *Noël de Bredon*, Seigneur de Carffac, de Bung & de Puy-Lauraut, & de Noble *Bertrande de Carbonieres*; pour l'effet duquel mariage les pere & mere dudit JEAN DE VALETTE-MORLHON chargerent de procuration leur cher & discret cousin consanguin Noble & Puissant Seigneur PIERRE, Chevalier DE VALETTE, Baron de Parisot, Seigneur de Grandemothe & de Carffenac. Par cet acte, reçu par le Notaire *Chaffain* le 25 Janvier 1485, ledit PIERRE DE VALETTE-PARISOT continua 20,000 livres tournois pour la légitime paternelle & maternelle dudit JEAN, Chevalier DE VALETTE-MORLHON, y compris la terre de Puy-la-Garde en Quercy, qui devoit lui être cédée immédiatement à compte avec des bijoux. Leurs enfans furent : — 1. ANTOINE, qui suit; — 2. & NOEL, sans enfans.

JEAN DE VALETTE-MORLHON, Chef de ce degré, testa le 5 Mars 1517, & par cet acte, passé devant le Notaire *Durami*, il élit sa sépulture dans le

tombeau des pere & mere de sa femme; rappelle les noms de ses pere & mere; legue à ladite femme les revenus de ses biens; substitue l'un à l'autre ses deux enfans, voulant que s'ils viennent à mourir sans postérité, ses biens soient dévolus à son frere aîné RAYMOND, Chevalier DE VALETTE-MORLHON, Baron de Saint Venflan.

XV. Messire ANTOINE DE VALETTE, II du nom, Chevalier, Seigneur de Bung, de Carillac & de Puy-la-Garde, Capitaine de cinquante hommes d'armes, transigea le 12 Juillet 1529 avec RAYMOND, Chevalier DE VALETTE-MORLHON, Baron de Saint-Venflan, son oncle; & par acte retenu par le Notaire *Macerosa*, ledit ANTOINE cede à sondit oncle ladite terre de Puy-la-Garde pour la somme de 14,000 livres tournois. Il épousa, par contrat du 12 Juillet 1518, reçu par le Notaire *Céron*, Noble *Louise de Chabans*, d'une maison qui a donné des Comtes de Lyon. Dans cet acte & dans le précédent furent présens Nobles & Puissans Seigneurs GUILLOT DE VALETTE, Baron de Cornusson, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gouverneur du Rouergue, & Noble Baron DE VALETTE, Chevalier, Baron de Parisor, ses parens consanguins. De ce mariage vinrent: — 1. ANTOINE, qui suit; — 2. & BERNARDE, mariée avec *Pierre de Gimel*, Chevalier.

ANTOINE DE VALETTE, II du nom, testa le 20 Novembre 1531 dans son château de Carillac; & par cet acte reçu du Notaire *Taverne*, il legue sa fille, & ordonne qu'on l'enterre auprès de Noble *Louise de Chabans*, son épouse, voulant qu'il y ait quarante Prêtres qui disent Messe à son enterrement, & qu'il soit donné 20 deniers à chacun d'eux.

XVI. Messire ANTOINE DE VALETTE, III du nom, Chevalier, Seigneur de Bung, de Carillac & de Rouffiac, Capitaine de cinquante hommes d'armes, & Conseiller d'Etat de la Reine JEANNE DE NAVARRE, épousa, 1°. par contrat passé devant le Notaire *Langlade* le 19 Avril 1541, *Françoise*, fille de Messire *Hugues de Saint-Chamans*, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Dame *Marguerite Cornil*, dont: — 1. PIERRE, qui suit; & 2°. il épousa *Jeanne de Surguer*, de laquelle il a eu: — 2. JEAN DE VALETTE, Auteur de plusieurs branches établies dans la Province de Périgord, dont les papiers ne nous sont pas parvenus, ce qui nous empêche d'en rendre compte à présent.

ANTOINE DE VALETTE, III du nom, transigea le 30 Août 1560 avec *Jean-Helie de Saint-Chamans*, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gouverneur de Terouane & de Verdun; & dans cet acte reçu par le Notaire *Langlade*, on y regle les droits légitimaires de ladite *Françoise de Saint-Chamans*, épouse & sœur des Parties contractantes. A cet acte assista comme témoin Messire OLIVIER DE VALETTE, Chevalier, Seigneur de Montrozier, Habitant de Saint-Antonin en Rouergue, cousin consanguin dudit ANTOINE, III du nom. ANTOINE DE VALETTE-CARSSAC envoya des secours considérables au Grand-Maître de Malte JEAN DE VALETTE, son cousin consanguin, lors du siege de cette Isle par l'Empereur SOLIMAN II; testa le 7 Mai 1570; & par cet acte reçu du Notaire *Lacroix*, il institue pour héritier PIERRE, son fils aîné, legue le puîné de la somme de 5000 livres, voulant que si l'aîné vient à mourir sans postérité, celui-ci rende à JEAN DE VALETTE-

MORLHON, Baron de Saint-Venfan, Chevalier de l'Ordre du Roi, son cousin, & à ses hoirs, les 20,000 livres tournois qui avoient été données en dot légitimaire à son aïeul lors de son mariage avec la Demoiselle *Catherine de Bredon-Carssac*. Le même ANTOINE legue encore, par son testament, la somme de 100 livres au Chevalier de *Gimel*, son neveu, & 10 écus d'or à *Joseph*, dit *Patience* son frere nourricier; & ordonne qu'on l'enterre à côté de *Françoise de Saint-Chamans*, son épouse, dans la plus haute des trois Chapelles qu'il avoit fait construire pour lui servir d'oratoire en 1553, à côté de l'Evangile de l'Eglise de Carssac. Ledit ANTOINE, III du nom, fut honoré, le 20 Septembre 1568, d'une Lettre de la Reine JEANNE DE NAVARRE, dans laquelle elle le qualifie de *Chevalier & Capitaine*, & témoigne le cas qu'elle fait de son savoir & de sa valeur: il fut fait aussi, par brevet de 1570, Conseiller d'Etat de cette Princesse.

XVII. Noble & Puissant Seigneur Messire PIERRE, IV du nom, Chevalier DE VALETTE-CARSSAC, Baron, Seigneur de Bung, de Carssac, de Rouffiac, Capitaine de cinquante hommes d'armes des Ordonnances, fut honoré de quatre Lettres du Roi de Navarre, depuis HENRI IV, en date du 30 Août 1577, du 7 Mai 1580, du 25 Novembre de la même année, & du 2 Septembre 1581, dans lesquelles ce Prince le qualifie de *Chevalier & de Capitaine*, & finit par ces termes: *Votre bon ami*. Le Roi HENRI III lui écrivit aussi le 8 Septembre 1588 pour le mander aux Etats de Blois, & le qualifie de même de *Chevalier & de Capitaine*.

PIERRE DE VALETTE-CARSSAC se maria, par contrat du 22 Janvier 1586, reçu par le Notaire *Fontalbe*, avec Demoiselle *Marie de Reignac*, qui fut assistée de *Janny de Reignac*, Chevalier, son frere, Seigneur de Rédon, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Mestre-de-Camp, & Gouverneur de la souveraine Vicomté de Montfort. Au contrat de mariage furent témoins les Seigneurs FRANÇOIS DE LA VALETTE-PARISOT, Baron de Cornusson, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant-Général de la Province de Guienne, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Gouverneur & Sénéchal de Toulouse & Pays Albigeois; & JEAN DE VALETTE-MORLHON, Baron de Saint-Venfan, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gouverneur & Sénéchal du Pays de Quercy, ses parens consanguins. De ce mariage vinrent: — 1. ANTOINE, sans postérité; — 2. GABRIEL, qui suit; — 3. NOEL, Seigneur de Villmar, Prêtre & Prieur de Carssac, qui fit bâtir le château de Rouffiac sur le bord de la Dordogne; — 4. JEANNE, mariée avec le Chevalier de *Gimel*, Seigneur de Fraux; — 5. autre JEANNE, mariée avec le Seigneur de Salmets; — 6. & CATHERINE, mariée avec le Seigneur de Roque-Gazac.

PIERRE DE VALETTE-CARSSAC, IV du nom, fut gratifié le 13 Décembre 1599, par le Roi HENRI IV, de certains droits de prestation à raison des rentes qu'il avoit acquises de *Jean*, Comte de *Saint-Exupery*, des fiefs de Fraux & du Soulon, situés dans les Paroisses de Peyrillac, de Marciel & de Cajoules, relevantes de Sa Majesté à raison de sa Comté de Périgord; & dans le brevet qui lui fut expédié à ce sujet, le même Prince le qualifie de *Baron DE LA VALETTE*. Il testa & fit un codicille en date du 20 Septembre

1623 & du 29 des mêmes mois & an. Dans ces actes, reçus par le Notaire *Chazareng*, il rappelle tous ses enfans; institue *Marie de Reignac*, son épouse, héritière, avec charge de rendre l'entière hérédité à GABRIEL, en cas qu'elle convole à de secondes noces.

XVIII. Messire GABRIEL, Chevalier DE VALETTE-CARSSAC, Seigneur de Bung, Gouverneur pour le Duc de bouillon de la Souveraine Vicomté de Montfort, se maria par contrat reçu par le Notaire *d'Elpeyron*, le 19 Novembre 1628, avec Noble *Ermonde*, fille du Chevalier *Jean de Bars*, Seigneur de Morcaton & de la Gazaille, maison d'ancienne noblesse, dont les successeurs sont actuellement Barons des Etats de la Province du Languedoc, en qualité de Seigneurs de la terre de Castelnau de Treize fonds, maintenue dans sa noblesse par Jugement de *M. Pelloc* le 20 Juin 1667, Commissaire pour la Province de Guienne; de ce mariage sont sortis: — 1. JEAN DE VALETTE-CARSSAC, Capitaine au Régiment de Turenne Infanterie, marié par contrat du 26 Janvier 1666 avec Noble *Jeanne de Mirandol*, dont deux filles, la première nommée *Marie*, épouse du Chevalier *Eymeric de la Brouse*, Seigneur de la Greze; la seconde nommée *Françoise*, mariée à *François de Gonnet*, Seigneur de Margueillac; — 2. autre JEAN, Seigneur de Roquebail, Prieur de Vitrac; — 3. ANTOINE, Seigneur de Peyrelade, Capitaine au Régiment de la Reine, sans enfans; — 4. BERNARD, Seigneur de Roucoux, Prieur de Carillac; — 5. NOEL, Seigneur de Grandbos, Lieutenant au Régiment de la Reine Infanterie, sans enfans; — 6. autre BERNARD, Seigneur de la Lande, qui suit; — 7. autre NOEL, Seigneur de Rouffiac, aussi sans enfans; — 8. FRANÇOISE, mariée 1°. à *Pierre de Villebury*, Seigneur de la Finou, & 2°. à Messire *Jean de Croizac*, Seigneur de la Prade, Brigadier des Chevaux-Légers de la Garde du Roi; — 9 & 10. deux autres filles mortes sans alliance. GABRIEL DE VALETTE mourut *ab intestat*; ses enfans transigerent dans la Ville de Sarlat le 17 Février 1672, & avoient vendu, par acte du 17 Avril 1670, à Messire *Charles de Gimel*, Chevalier, Seigneur du Foulon, leur cousin, les rentes de Fraux dans les Paroisses de Peyrillac, de Marciel & de Cajotules.

XIX. Messire BERNARD, II du nom, Chevalier, Baron DE LA VALETTE, Seigneur de la Lande par testament de son beau-frere *Pierre de Villadary*, Seigneur de la Finou. Ledit BERNARD fut Capitaine dans le Régiment d'Albret Infanterie; sa commission est du 7 Juin 1677: mais ayant eu des affaires en Espagne, Louis XIV lui accorda un brevet, portant permission de rester un an à la Cour de Madrid, sans préjudice des émolumens de sa charge; le brevet est du 4 Février 1678. Le certificat de service qui lui fut donné le 2 Juillet 1687 par le *Maréchal de Catinat*, fait l'éloge de son mérite: il fut convoqué, ainsi que les autres Gentilshommes de la Province, pour le ban & arriere-ban, par lettres des *Maréchaux de Sourdis & de Roquelaure* respectivement, en date des 18 Avril 1695 & 26 Juillet 1706; les rendez-vous étoient à Villeneuve-d'Agénois. Il épousa par contrat du 25 Janvier 1694 Noble *Marie-Anne*, fille du premier lit du Chevalier *Jean de Croizac*, Seigneur de la Prade, Brigadier des Chevaux-Légers de la Garde du Roi, qui étoit son beau-frere; il est qualifié dans cet acte de *Haut & Puissant Seigneur. De*

ce mariage font fortis : — 1. GUILLAUME, qui fuit ; — 2 & 3. MARIE & MADELEINE, mortes en bas âge ; — 4. & FRANÇOISE, mariée avec *François de Croizac*, Chevalier, Seigneur de Flechon, son cousin. BERNARD, Baron DE LA VALETTE LA-FINOU, rendit hommage au Roi le 23 Juillet 1717 de la Seigneurie & du Château de la Finou, où il est mort le 17 Février 1737, & a été enterré dans l'Eglise de Sainte-Colombe au tombeau des Seigneurs de la Finou.

XX. Messire GUILLAUME, Chevalier, Baron DE LA VALETTE, Seigneur de la Finou, la Borie basse & autres lieux, se maria par contrat reçu du Notaire *Mazelrey* le 20 Novembre 1720, avec Noble Demoiselle *Marie-Anne*, fille de Messire *Jean - Isaac d'Espagne*, Chevalier, Seigneur de Landes & de Loybasse, & de Dame *Eléonore de Récaudoux*, dont : — 1. JEAN-ISAAC-FRANÇOIS, qui fuit ; — 2. & Noble FRANÇOISE DE LA VALETTE-LA-FINOU, mariée par contrat du 18 Décembre 1748 à Messire *Pierre de la Palisse*, Chevalier, Seigneur de Mondonel.

GUILLAUME, Chevalier, Baron DE LA VALETTE-LA-FINOU, transigea le 4 Mai 1754 dans la Ville de Sarlat avec le Seigneur Marquis de Saint-Chamans, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, Maître-de-Camp de Cavalerie. Dans cet acte reçu par le Notaire *la Grange*, les deux Seigneurs sont qualifiés de *Hauts & Puissans Seigneurs*. GUILLAUME, Baron DE LA VALETTE, fit plusieurs acquisitions de la maison des Seigneurs de Vassal, entr'autres de la^e Seigneurie & Fief de la Borie basse ; & par après un échange avec les Missionnaires de la Ville de Périgueux, de certaines rentes qu'ils avoient dans la Paroisse de Sainte-Colombe, le tout sous le bon plaisir du Roi, qui, par ses Lettres de confirmation du mois de Novembre 1758, duement enregistrées au Parlement de Bordeaux le 30 Juin 1759, donne le titre de *Baron* audit GUILLAUME DE LA VALETTE-LA-FINOU. Il avoit aussi transigé le 26 Juin 1746 avec le Prieur Curé de la Paroisse de Sainte-Colombe, réuni aux Habitans de cette Paroisse, concernant les honorifiques de l'Eglise paroissiale de Sainte-Colombe, qui lui furent accordés par cet acte, & à ses successeurs. Enfin, le même GUILLAUME, Chevalier, Baron DE LA VALETTE-LA-FINOU, rendit hommage au Roi LOUIS XV le 15 Janvier 1764, devant MM. les Trésoriers de France de la Province de Guienne, à raison du Château & Seigneurie de la Finou, maisons & domaines nobles, fiefs, cens & rentes, droits & devoirs seigneuriaux situés dans ladite Paroisse de Sainte - Colombe & autres, où il est qualifié de même que dessus.

XXI. Messire JEAN-ISAAC-FRANÇOIS, Chevalier, Baron DE LA VALETTE, Seigneur de la Finou, la Borie basse, le Peuch, Sainte-Colombe & autres lieux, a servi avec distinction dans les Gardes du Corps du Roi, Compagnie de *Luxembourg*, ainsi qu'il conste par un certificat du *Maréchal Duc* de ce nom : il fut généralement regretté de son Corps, lorsqu'il quitta après la campagne de Flandres en 1748. Ensuite des ordres de son pere, il fut marié par contrat du 19 Juin 1754, avec Demoiselle *Madeleine Catherine*, fille de Messire *Louis-Samuel de Verdème*, Conseiller du Roi Bailli en la Ville Royale de la Linde, & de Dame *Catherine Renaud* des Comtes

de

tes de Beaumont, de Juniés, dont jusqu'à présent il n'a pas encore d'enfant en 1782. Le Seigneur JEAN-ISAAC-FRANÇOIS, Chevalier, Baron DE VALETTE-LA-FINOU, a fait plusieurs acquisitions & échanges dans lesquels il a toujours pris la qualité de *Haut & Puissant Seigneur*, particulièrement dans l'hommage qu'il rendit au Roi LOUIS XV le 25 Juin 1773, devant MM. les Trésoriers de France de la Province de Guienne, à raison des Châteaux & Seigneurie de la Finou, maisons & domaines nobles, fiefs, cens & rentes en toute directité, droits & devoirs seigneuriaux, situés dans la Paroisse de Sainte-Colombe, dont il a fourni depuis un dénombrement détaillé à Sa dite MAJESTÉ, laquelle l'a aussi qualifié de Baron, Seigneur DE LA VALETTE-LA-FINOU dans son brevet en date du 28 Juillet 1759, par lequel il lui accorde, comme à son pere, le droit de prestation sur certaines rentes foncières, sur plusieurs tenemens acquis par son pere de *Louis de Vassal*, Seigneur, Comte de Bellegarde; enfin, ledit Seigneur, Chevalier, Baron DE LA VALETTE-LA-FINOU a été honoré de trois lettres des Grands-Maîtres de Malte, EMMANUEL DE PINTO, DE XIMENÈS & DE ROHAN, toutes les trois fort gracieuses, & dans lesquelles on ne peut méconnoître la considération toute particuliere que ces Grands-Maîtres ont pour le susdit Seigneur Baron DE LA VALETTE LA-FINOU, comme Chef actuel de la maison de l'illustre Grand-Maître JEAN DE VALETTE-PARISOT. Le 4 Février 1780, sur la demande faite à l'Ordre de Malte par M. le Marquis DE LA VALETTE-PARISOT, de la permission de porter la croix de dévotion de cet Ordre, il fut fait un procès-verbal par MM. les Chevaliers - Commandeurs de Mongey & d'Aufrery, Commissaires nommés à l'effet de vérifier les preuves: par cedit procès-verbal, il conste que ledit JOURDAIN DE VALETTE, fils de BÉRANGER, a fait la branche aînée de cette famille sous le nom de VALETTE-MORLHON, d'où descend ledit JEAN-ISAAC-FRANÇOIS Baron DE LA VALETTE-LA-FINOU. Il y est fait mention de l'origine de cette maison prise des Vicomtes de Saint-Antonin, issus des Comtes de Rodez, comme il est déjà dit. Ledit procès-verbal a été envoyé en forme par le Grand-Prieur de Toulouse audit Seigneur Baron DE LA VALETTE-LA-FINOU: sa branche y est insérée ainsi que lui en qualité de branche aînée; les services rendus à l'Ordre de Malte par le Chevalier ANTOINE DE VALETTE, III du nom, son quatrieme aïeul, Capitaine de cinquante hommes d'armes, y sont dits & prouvés.

Troisième branche éteinte au XVII^e degré des Seigneurs DE LA VALETTE-PARISOT.

VII. BERNARD, I du nom, Chevalier DE VALETTE, Seigneur dudit lieu de Parisot, de Saint - Igne, de Prevenquieres & de Rienperoux, &c., fils puîné du Chevalier BÉRANGER DE VALETTE, & d'*Hélène de Caumontdols*, fut le principal héritier de son pere; le Chevalier DE VALETTE-MORLHON-SAINTE-VENSSAN son frere aîné, n'ayant eu en partage que les co-Seigneuries du Cuzoul, de Malleville & de Causseviel. BERNARD, I du nom, Chevalier DE VALETTE, fit son testament & un codicille en date du 30 Octobre 1371 & 1381; dans ces deux actes il prend la qualité de *Noble & Puissant*

Seigneur, y énonce toutes ses Seigneuries, les noms de ses pere & mere, de ses deux femmes & de ses enfans. La premiere de ses femmes fut *Marie*, fille de *Pierre de Peyre*, Seigneur dudit lieu, & de *Genceline d'Arpajon*; la seconde fut *Catherine*, fille unique & héritiere de *Guillaume de Juoux*, Seigneur de la Bessiere, & de *Sélarmonde de Fotier*. Les enfans du premier lit furent : — 1. **PIERRE**, qui suit; — 2. **BERNARD**, Religieux à l'Abbaye de Conques : il recueillit les mémoires généalogiques de sa maison, qui avoient été compilés par **RAIMOND DE VALETTE**, grand-oncle de son pere, & les continua jusqu'en l'année 1401; — 3. **DELPHINE**, mariée en 1359 avec *Solages de Rolet*, Seigneur de la Bessuejous; — 4. **PHILIPPE**, mariée avec *Jean de Morlhon de Veauzac*; — 5. **JUDITH**, mariée avec *Hugues de Touloung*, Seigneur de Toulonat; les enfans du second lit sont : — 6. **GUILLAUME**, Seigneur de la Bessiere, qui se maria avec *Audine*, fille de *Gaucelin de Verols*, Sénéchal de Quercy, & de *Jacobée de Cubieres*, dont un fils unique nommé **BÉRANGER**, qui de son mariage avec *Julienne*, fille de *Ratier de la Fon*, Seigneur de Seneyrols, Sénéchal de Rouergue, & de *Dame de Penne*, de laquelle il n'eut point d'enfans; — 7. **ARNAUD**, Auteur de la branche des Seigneurs de Mondalaza, rapportée ci-après; — 8. & **BÉRANGER**, Auteur de la branche des Seigneurs de Cuzoul, aussi rapportée ci-après. *Catherine de Juoux*, seconde femme de **BERNARD**, fonda par son testament de l'an 1387 deux Chapellenies, desserviables, l'une dans la Chapelle de Sainte-Catherine de l'Eglise du Saint-Sépulcre de Villeneuve, & l'autre dans l'Eglise de Saint-Pierre de Malleville, où elle fut enterrée avec son mari dans le tombeau des Seigneurs DE VALETTE.

VIII. **PIERRE, II** du nom, Chevalier DE VALETTE, Seigneur de Parisot & autres lieux, fut premier Ecuyer de **BERNARD**, Comte de Rodez & d'Armagnac, suivant *François Réale*, célèbre Historien du pays de Rouergue : ce fut un très-vaillant Capitaine, qui défendit la Ville de Cahors contre les Anglois en 1361, par sa généreuse résistance à l'une des portes de cette Ville, ce qui lui mérita d'être fait Sénéchal du Quercy; & c'est en cette qualité qu'il reçut le 13 Novembre 1391 l'hommage de *Bernard de Vareyre* & ce **PIERRE DE VALETTE** confirma en 1368 les privileges & les libertés du lieu & Châtellenie de Parisot, en faveur des Consuls & Habitans de ce lieu. Cet acte apprend qu'il étoit alors marié avec *Louise*, fille de *Déodat de Vifnis*, Baron de la Vézou, & de *Ricarde de Cailus*; il se maria 2^o. avec *Sibille*, fille unique & héritiere de *Hugues de l'Hya*, Seigneur de Ginals, & de *Béatrix de Faumade*, Dame de Toulouzac. Les enfans de ce premier lit furent : — 1. **AMALRIC**, qui suit; — 2. **JEAN**, Grand-Archidiacre de l'Eglise de Rodez, & Prieur de plusieurs lieux; — 3. **JOURDAIN**, Chevalier de Rodez, vivant en 1409; & du second lit : — 4. **BERNARD**, Auteur de la branche de Toulouzac & de Ginals, rapportée ci-après; — 5. & **ARNAUD**, sans enfans connus; il avoit épousé à Villefranche de Rouergue *Donate*, fille de *Raymond d'Aujalbert*, Ecuyer, & de *Delphine de Colomb*. **PIERRE DE VALETTE, II** du nom, fit un testament & un codicille, le premier le 3 Juillet 1404, le second le 7 Mai 1405; suivant ces deux actes, retenus par *Bernard Garziques* & *Malamosca*, Notaires de Rodez, il fonda une Chapellenie desser-

viable dans l'Eglise de Saint-Amand de Rodez, dite des VALETTE, où il fut enterré : sur la pierre sépulcrale est la figure d'un Chevalier armé d'une pique, ayant un casque sur la tête, & portant de la main droite un écu où est un gerfaut; l'inscription est : *Hic jacet Petrus Valetta, miles potens, Dominus de Parisoto. Ora pro eo, Viator.*

Le même PIERRE, comme héritier de son pere, rendit hommage à *Bernard*, Comte de Rodez, des terres de Valette, de Parisot, & des autres terres nobles considérables qu'il possédoit dans son Comté : cet acte fut reçu par *Laurendus Bonnet*, Notaire de Rodez, le 28 Septembre 1391. PIERRE DE VALETTE rendit aussi hommage au Roi le 10 Avril 1397, pour la maison de Saint-Antonin, où avoit autrefois habité son septieme ascendant ARCHAMBAUD, Donzel du CUZOUL.

IX. AMALRIC DE VALETTE, Chevalier, Seigneur de Parisot, de Rieuperoux, de Prevenquieres, la Chapelle, Balaguiet, Labro & autres lieux, principal héritier de son pere, transigea, par acte du 12 Décembre 1410, avec les Habitans de Parisot, à raison de ce qu'ils refusoient de faire la garde sur des fortifications qu'ils croyoient inutiles : cet acte rappelle & confirme les privileges & les libertés que ses pere & trisaïeul avoient accordés auxdits Habitans es années 1282 & 1368. AMALRIC DE VALETTE fit échange, par acte du 7 Juillet 1418, de certaines rentes avec le Seigneur de Cardaillac, & se maria dans la Ville de Rodez, par contrat passé devant le Notaire *Laurendus Bonnet* le 9 Février 1397, avec *Sicarde*, fille unique & héritiere de *Pierre de Levis*, Seigneur de Grammont, de Carfenac & de Pradine en Rouergue, fils puîné de *Thibaut*, I du nom, Seigneur de Sérignat, & celui-ci de *Guy*, III du nom, Baron de Mirepoix, & de *Lombarde de Saint-Paul-Montriquant*. Les enfans sortis de ce mariage furent : — 1. PIERRE, qui suit ; — 2. BERNARD, Auteur de la branche des Seigneurs Marquis DE LA VALETTE-L'ALBENQUE, rapportée ci-après ; — 3. JEAN, Prieur d'Artigues ; — 4. GUILLAUME, Religieux de Saint-Benoît, & Doyen de Varens. AMALRIC DE VALETTE rendit deux hommages à *Bernard*, Comte de Rodez, à raison des biens de sa femme ; & dans un de ces actes, en date du 27 Septembre 1399 & du 27 Septembre 1411, il fut assisté de son pere. Il testa en 1463, & mourut à Rodez, où il fut enterré dans l'Eglise de Saint-Amand, au tombeau de son pere.

X. PIERRE, III du nom, Chevalier, Seigneur de Valette-Parisot, Grammont, Pradine, Carfenac & autres lieux, transigea, le 20 Octobre 1470, avec BERNARD, son frere cadet, à raison des biens de leurs pere & mere, dont ils étoient cohéritiers. Il fut chargé de procuration en 1485, par ANTOINE DE VALETTE-MORLHON, Baron de Saint-Venfan, Seigneur de la Rouquette, Chevalier de l'Ordre du Roi, Chambellan du Roi LOUIS XI, son Ambassadeur en Pologne, & Président à Mortier au Parlement de Toulouse, son parent consanguin, & par *Jeanne de Vernhac*, Dame de Castel-Marin, son épouse, à l'effet de consentir le mariage de leur fils puîné JEAN DE VALETTE-MORLHON, Chevalier, avec *Catherine de Bredon*, héritiere de la maison de *Bredon-Carssac*. Ce PIERRE DE VALETTE confirma en 1448 les privileges & les libertés des Habitans de Parisot, & se maria, par contrat

du 27 Juillet 1445, avec *Marquise*, fille d'*Arnaud d'Hebrard*, Baron de Saint-Sulpice, & de *Marguerite de la Popie*, dont : — 1. JEAN, qui suit ; — 2. RAIMOND, Protonotaire du Saint Siege Apostolique ; — 3. autre JEAN, Chevalier de Rodez ; — 4. DURAND, Religieux de Saint-Benoît ; — 5. & ANTOINE, Seigneur de Valourlhes, marié en 1481 à *Germaine*, fille de *Bertrand de Noailles-Maléfiade*, Seigneur de Cazillac, & de *Catherine des Prés de Montpezat*, & niece du Patriarche *Emeric de Maléfiade*. Du mariage de cet ANTOINE DE VALETTE vinrent trois garçons ; savoir : ARNAUD DE VALETTE, Seigneur de Valourlhes & du Puiboul, qui, de son mariage avec *Antoinette d'Angles* en 1504, n'eut que trois filles ; savoir : FRANÇOISE, sans alliance ; CATHERINE, mariée en 1527 avec *Arnaud de Rozet*, Seigneur de Colombier ; & LOUISE, mariée la même année avec *Arnaud de Fabry*, Seigneur de Presquer : les deux autres fils nommés sont JACQUES & RAIMOND, tous les deux Chevaliers de Rodez ; — 6. & GAILLARDE, mariée, par contrat du 9 Janvier 1462, avec *Jean-Barthelemi d'Ejcoirac*, Seigneur de l'Autrec & de Cuyriech en Quercy. PIERRE DE VALETTE, III du nom, testa & mourut en 1494 au château de Parisot, & fut enterré dans l'Eglise du lieu. Il avoit vendu, concurremment avec BERNARD, son frere, en 1469, la maison dite *le Palais des Valettes*, qu'ils avoient dans la Ville de Rodez ; ainsi que tous les biens que leur mere & leur ancêtre avoient possédés autour de cette Ville.

XI. JEAN DE VALETTE, I du nom, Chevalier, Seigneur de Parisot, Grammont, Renhac & autres lieux, se maria, par contrat du 7 Juin 1467, avec *Matheline*, fille de *Jean de Ricard Gourdon*, Seigneur de Genouillac, & de *Jeanne de Rasioles*, Dame de Vaillac, dont : — 1. JEAN, qui suit ; — 2. ANTOINE, Protonotaire du Saint Siege Apostolique, Grand-Chantre de l'Eglise de Rouen, & Prieur de Saint-Amand de Rodez ; — 3. PIERRE, sans enfans ; — 4. & JEANNE, mariée, par contrat du 8 Novembre 1494, avec *André de Sorberio*, Vicomte de Tayras en Agénois. JEAN DE VALETTE testa en 1502 : son épouse étoit sœur de *Jacques Guithot de Genouillac*, Grand-Ecuyer, Grand-Maitre de l'Artillerie de France.

XII. JEAN DE VALETTE, II du nom, Chevalier, Seigneur dudit lieu, Parisot, Grammont, Carfenac & autres lieux, rendit hommage avec ARNAUD DE VALETTE, Seigneur de Labro, le 21 Juin 1521, à CHARLES, Duc d'Alençon, comme Comte de Rodez, pour la terre de Parisot, & il se maria, par contrat du 25 Février 1504, avec *Cécile*, fille d'ANTOINE DE VALETTE, Seigneur de Toulouzac, & de BERTRANDE DE VALETTE, Dame du Cuzoul, dont : — 1. JEAN, qui suit ; — 2. RAIMOND, sans alliance, mais qui laissa trois enfans naturels ; savoir : PIERRE, qui n'eut point de postérité ; JEANNE, qui fut mariée avec *N... Deltilh*, Seigneur du Lyon ; & CATHERINE, mariée avec le bâtard *Jean de Morlhon-Saint-Venssan* ; — 3. HENRI, Chevalier de Malte ; — 4. ANTOINETTE, mariée avec *Pierre de Salvanac*, Seigneur de la Veurette, le 26 Novembre 1524 ; — 5. CATHERINE, mariée le 7 Octobre 1525 avec *Aimar de Puymonbrun*, Seigneur de Francieres en Dauphiné ; — 6. & MARGUERITE, mariée avec *Jean de Malterre*, Seigneur de Bos en Rouergue.

XIII. JEAN DE VALETTE, III du nom, Chevalier, Seigneur dudit lieu, Parisot, Grammont, Pradine & autres lieux, épousa en 1527 *Gabrielle*, fille de *Bernard de Murat*, Seigneur de l'Etang, & de *Julie de Lafon-Feneirols*, dont: — 1. JEAN, qui suit; — 2. FRANÇOIS, Chevalier de Malte, tué au siege de cette Ile en 1565; — 3. GABRIELLE, mariée le 4 Mai 1545 avec *Jean de Durand*, Seigneur de la Brugieres en Albigeois; — 4. JEANNE, mariée en 1547 avec *Louis de Breulh*, Seigneur de Cas en Rouergue; — 5. CATHERINE, mariée le 15 Novembre 1558 avec *Jean de Ravassiere*, Seigneur de la Bouquetie en Albigeois; — 6. MARIE, mariée en 1560 avec *Antoine Dubuiffon*, Seigneur de Bournazel, Sénéchal de Rouergue: on lui donna la terre de Valette pour la légitime de sa femme; — 7. ANTOINETTE, mariée le 20 Avril 1561 avec *Jean de Rouget*, Seigneur de Nauviale en Rouergue; — 8. & BÉATRIX, mariée le 1^{er} Septembre 1568 avec *François de Rieux*, Lieutenant-Général du Sénéchal de Rouergue.

XIV. JEAN, IV du nom, Chevalier DE VALETTE, Seigneur de Parisot, de Grammont & autres lieux, se trouva au siege de Malte l'an 1565 avec plusieurs Seigneurs des différentes branches de sa maison, & se maria, par contrat du 26 Février 1557, avec *Gabrielle*, fille de *Guilhot de Valette*, Baron de Cornuiffon, Chevalier de l'Ordre du Roi, & d'*Antoinette de Nogaret d'Epéron*, Dame de Graniagues. Leurs enfans furent: — 1. FRANÇOIS, qui suit; — 2. PIERRE, Prieur de Parisot; — 3. MARGUERITE, mariée le 23 Mai 1577 avec *François de Marcillac*, Seigneur de la Bastide; — 4. & GABRIELLE, mariée le 19 Juin 1582 avec *François d'Arjac*, Seigneur de Cantemerle en Quercy.

XV. FRANÇOIS, Chevalier DE LA VALETTE, Seigneur de Parisot, de Grammont, de Pradine, &c., vendit ces deux dernieres terres à *Pierre de Pommerols*, Receveur des Etats de la Basse-Marche, & se maria, par contrat de l'an 1582, avec *Catherine*, fille de *Charles de Roquefeuil*, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de *Françoise de Caudieres*, Baronne de Grandval & de Compagnac en Albigeois. Leurs enfans furent: — 1. JEAN, qui suit; — 2. & PIERRE, Prieur de Villeneuve & de Parisot.

XVI. JEAN DE VALETTE, V du nom, Chevalier, Seigneur de Parisot, de Prevenquieres, de Mauriac, de Messence, Baron de la Mothe, de Compagnac, &c. se maria, 1^o. par contrat du 18 Septembre 1619, avec *Françoise*, fille d'*Antoine de Garibalde*, Baron de Saint-Sulpice en Languedoc, Conseiller du Roi, Maître des Requêtes de son Hôtel & son Intendant en la Province d'Auvergne, & de *Jacquette de Prohenques*; 2^o. avec *Marie*, fille de *Claude de Murat*, Baron de Pommerols, & de *Gabrielle de la Valette-Cornuiffon*, sans enfans. Ceux du premier lit sont: — 1. JEAN, mort en bas âge; — 2. & FRANÇOISE, mariée, par contrat du 12 Novembre 1648, avec *Antoine-Claude de Vinhs*, Seigneur de la Bastide en Languedoc, dont est venu *Joséph de Vinhs*, Marquis de Puylaroque.

Quatrieme branche subsistante en Quercy des Seigneurs Marquis DE LA VALETTE-PARISOT, Seigneurs DE L'ALBENQUE.

X. BERNARD, II du nom, fils puiné & cohéritier d'AMALRIC DE VALETTE,

Chevalier, & de *Sicarde de Levis*, Capitaine de cinquante hommes d'armes des Ordonnances du Roi, tranfigea le 9 Octobre 1465 avec **PIERRE DE VALETTE**, Chevalier, son frere aîné; & par cet acte, les terres de Labro & de Cornusson, ainsi que la moitié de celle de Parisot, lui furent cédées. Un acte du 5 Mai 1436 rapporte l'autorité qu'il avoit en Rouergue pendant les guerres civiles; il y est qualifié de *Puissant Seigneur*. Il fit échange de plusieurs terres & droits égaux avec *Louis de Beaufort*, Comte d'Alès, par acte du 25 Octobre 1425; il rendit deux hommages à *Jean d'Armagnac*, Comte de Rodez, le 3 Août 1427 & le 20 Mai 1461. Il se maria, par contrat du 6 Mai 1445, avec *Gaillarde de Valette-Morlhon-Saint-Venissan*, Dame de Bois-Menon, fille de *Jean* & de *Marquise de Balaguiet-Mont-Jalés*, dont: — 1. **PONS**, qui suit; — 2. **GUILLOT**, Auteur de la branche des Marquis DE LA VALETTE CORNUSSON, rapportée ci-après; — 3. **JEAN**, Chevalier, Grand-Croix de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem de Rodez; — 4. & **JOACHIM**, Auteur de la branche des Vicomtes DE LA VALETTE-VIESCAMPS-PERN, rapportée en son rang; — 5. autre **JEAN**, Religieux à l'Abbaye de Moissac; — 6. & **MARGUERITE**, mariée, 1°. en 1466, avec *Pons de Guiscard*, Seigneur de Bouffignes; & 2°. par contrat de l'an 1468, avec *Arnaud-Bernard de Beaufort*, Baron de l'Esparre en Quercy.

BERNARD DE VALETTE, Chevalier, testa en 1481 au château de Parisot, où *Gaillarde*, son épouse, testa aussi en 1482. Par ces deux actes, ils instituent **PONS**, leur fils aîné, & leguent leurs autres enfans.

XI. PONS DE VALETTE, Chevalier, Seigneur de Parisot, la Badie, &c., joignit la double particule **LA** à son nom de **VALETTE**, ainsi que firent plusieurs branches de cette famille; conduisit la Compagnie d'Ordonnance du Maréchal de Rieux en Italie, fut Porte-guidon de l'Amiral de Grandville (*Louis du Malet*) en 1486, se maria par contrat du 31 Juillet 1281 avec *Catherine de Tournalon*, fille d'*Arnaud*, Seigneur d'Arloux, & d'*Antoinette de Lebron*, dont: — 1. **ARNAUD**, qui suit; — 2. **GUILLOT**, Chevalier de Rodez; — 3. **ANTOINE**, Auteur de la branche des Seigneurs Comtes DE LA VALETTE-MONTROZIER, rapportée en son rang; — 4. **CATHERINE**, mariée avec *Amblard de Gordiege*, Baron de la Bedaine; — 5. **AGNÈS**, sans alliance; — 6. & **GABRIELLE**, mariée en 1504 avec *Pierre Aymeric* en Quercy. **PONS DE VALETTE** testa au château de Parisot le 11 Juillet 1501, mourut la même année, & fut inhumé dans l'Eglise de Saint-Andéol du même lieu.

XII. ARNAUD DE VALETTE, Chevalier, Seigneur de Parisot, la Badie, Capitaine de cent hommes d'armes destinés pour la défense du Pays de Rouergue, rendit hommage à **CHARLES**, Duc d'Alençon, Comte de Rodez, de la terre de Parisot; se maria en 1502, avec *Béatrix*, fille du Chevalier *Rigaud de Torfiac*, Seigneur dudit lieu en Auvergne, & d'*Hippolyte de Montecuculi*. De ce mariage naquirent: — 1. **ROBERT**, qui suit; — 2. **ANTOINE** Chevalier, Grand-Croix de l'Ordre de Malte; — 3. **JEAN**, dit *le Gros*, Seigneur de Ventazols & de Majac, Chevalier de l'Ordre du Roi, son Chambellan & Lieutenant-Général de ses armées, qui se distingua beaucoup, selon les mémoires de l'Amiral de Coligny, pendant la Régence de la Reine **CATHERINE DE MÉDICIS**, & mourut sans enfans le 2 Août 1599 dans

son château de Majac, de son mariage contracté le 17 Décembre 1566 avec *Anne de la Perede*; — 4. autre *JEAN*, Chevalier DE VALETTE, dit le *Tondu*, Capitaine de cent Archers pour la Garde du Roi, qui fut héritier de son frere *JEAN*, dit le *Gros*, & se maria en 1568 avec *Hélis de la Perede*, fille d'honneur de la Reine CATHERINE DE MÉDICIS, & sœur puînée de ladite *Anne*, femme de *JEAN*, dit le *Gros*, mentionné ci-dessus; de ce mariage vinrent: — a. *BÉATRIX*, mariée avec *Antoine de Prevost*, Seigneur de la Garde en Quercy; — b. & *SUSANNE*, mariée en 1549 avec *Jean de Rouget*, Seigneur de Nauviale en Rouergue; — 5. autre *JEAN*, dit le *Petit*, Seigneur de la Garigue, marié le 15 Avril 1559 avec *Antoinette*, fille unique de *Jean de Malierre*, Seigneur du Louprac & du Soulon, & de *Jeanne Duclou*, Dame de Lieuchamp, dont trois filles; savoir, la première nommée *Jeanne*, mariée avec *Charles de Pontumier*, Seigneur dudit lieu en Auvergne; la seconde, nommée *Marguerite*, mariée avec *François de Magoux*, Seigneur de Mazet, & de Phertheut; & la troisième, nommée *Anne*, mariée le 23 Mai 1555, avec *Jean*, Baron de Bars en Rouergue; — 6. *BEGON*, Chevalier de Malte; — 7. *JACQUES*, tué en Italie en 1557, sous la conduite des Ducs de *Guise* & de *Nemours*; — 8. *FRANÇOIS*, aussi Chevalier de Malte, mort en faisant ses caravannes; — 9. *PIERRE*, mort sans postérité en 1549; — 10. *ANTOINETTE*, morte sans alliance en 1557; — 11. *MARGUERITE*, mariée, 1°. avec *Roch de la Nau*, Seigneur de Faudon en Agénois, 2°. avec *Antoine de Fénelon*, co-Seigneur de Parisot; — 12. *VALERIC*, mariée le 28 Octobre 1558 avec *Pierre de Salles*, Seigneur de Lescure, Commandant pour le Roi dans le haut Rouergue, & Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes du Maréchal de *Saint-André*; — 13 & 14. *JEANNE* & *GABRIELLE*, sans alliance.

ARNAUD DE VALETTE, Chevalier, testa le 4 Octobre 1547, fut inhumé la même année dans l'Eglise de Notre-Dame de Casteyrols, annexe de la Paroisse de Saint-Andéol, de Parisot; & *Béatrix de Torfiac* mourut en 1576 au château de Labro, & fut inhumée auprès de lui, ainsi qu'*Hippolyte de Montecuculi*.

XIII. *ROBERT DE VALETTE*, Chevalier, Baron de Parisot, Seigneur de Labro & de la Badie, se trouva au siège de Malte en 1565, où il conduisit quarante Gentilshommes, tant de sa maison que de ses parens. Il avoit épousé, 1°. le 4 Aout 1551, *Iphigénie*, fille de *Pierre de Farneze* & de *Sabine de Savely*, morte sans enfans en 1556; elle avoit été conduite en France par son parent *Alexandre*, Cardinal de Farneze, Evêque de Cahors. *ROBERT DE VALETTE* se maria 2°. le 9 Mars 1557, avec *Jeanne*, fille de *Jean-Mariel Fontaine*, Chevalier, Baron de Cossade & de Réalville en Quercy, & de *Claire Dubuisson d'Offone*, dont: — 1. *JEAN*, qui suit; — 2. *CHARLES*, Seigneur de la Badie, qui avoit été fondé de procuration par son pere en partant pour aller au secours de Malte, sans postérité; — 3. *JOSEPH*, Chevalier de Malte, mort en faisant ses caravannes; — 4. *CLAIRE*, mariée avec *Antoine de Dolon*, Seigneur du Lard & de Felniés en Quercy; — 5, 6 & 7. *LUCRECE*, *MARTHE* & *JEANNE*, sans alliance; — 8. & *HIPPOLYTE*, mariée avec *Matthieu de Noyer*, Seigneur de Carazac

en Limoufin. **ROBERT DE VALETTE**, Chevalier, fit son testament le 18 Mars 1594, dans lequel il institue pour héritier son fils aîné, avec clause de substitution pour les mâles de sa maison.

XIV. **JEAN DE LA VALETTE**, I du nom, Chevalier, Seigneur de Parifot, Labro, la Badie, &c., servit avec beaucoup de distinction dans les guerres civiles qui ravageoient la Guienne, se maria par contrat du 12 Avril 1598 avec *Isabeau de Bridiers*, Dame de l'Albengue, fille de *Marque*, Baron de Villenave en Berri, & de *Gabrielle de Gontaut-Biron-Cabreres*, dont : — 1. **CHARLES**, qui suit ; — 2. **JEANNE**, mariée 1°. avec *Jean de Murat*, Seigneur d'Ainac & de Salès-Corbatiers en Quercy, & 2°. avec *Jacques de Cujare*, Seigneur de Gailhac en Quercy ; — 3. & **CLAIRE**, mariée avec *Henri de Saint-Exupery*, Seigneur de Saint-Amant & de Paruzols en Quercy.

XV. **CHARLES**, Baron de LA VALETTE, Chevalier, Seigneur de Parifot, l'Albengue, Labro, Saint-Hilaire & autres lieux, se maria par contrat du 18 Février 1620 avec *Angélique*, fille de *Bernard de Pechpupron*, Baron de Beaucayre, & de *Léonarde de Chevry-la-Réole*, maison illustre de la Biscaye, dont : — 1. **JEAN**, qui suit ; — 2. **JEAN-BATISTE**, Capitaine d'Infanterie du Régiment de Normandie, tué au siège de Graves en Hollande ; — 3. **CHARLES**, Chanoine de l'Eglise de Cahors ; — 4. **FRANÇOIS**, aussi Chanoine de la même Eglise ; — 5 & 6. **CATHERINE & JEANNE**, Religieuses au Couvent de Sainte Ursule de Cahors ; — 7. **MARIE**, mariée, 1°. avec *Jean de Breulh*, Seigneur d'Espagnet en Quercy, & 2°. avec *Antoine de la Borie*, Seigneur de Cazenat en Agénois ; — 8. & **PAULINE**, mariée avec *Antoine de la Garouste*, Ingénieur Général de France, Seigneur de Limarges en Quercy. **CHARLES**, Baron de LA VALETTE, testa & mourut dans son château de l'Albengue, & fut inhumé dans l'Eglise paroissiale dudit lieu.

XVI. **JEAN**, Chevalier, Baron de LA VALETTE, II du nom, Seigneur de Parifot, l'Albengue, Labro, Saint-Hilaire, &c., se maria par contrat du 15 Juin 1655 avec *Louise*, fille du Chevalier de la Fon, Seigneur de Montalies en Quercy, & de *Françoise de Corberieres*, Dame du Lard, dont vinrent : — 1. **BARTHELEMI**, qui suit ; — 2. **JEAN-JOSEPH**, Chanoine de l'Eglise de Cahors ; — 3. autre **JEAN-JOSEPH**, Capitaine d'Infanterie, tué le 4 Octobre 1693 à la bataille de Marfaille en Piémont ; — 4. **FRANÇOIS**, aussi Capitaine d'Infanterie, marié en 1712 avec *Marie-Jeanne de la Gavouste*, Dame de Limarges, sa cousine, dont **JEAN & JEANNE-ELIE**, morts au berceau ; — 5. autre **JEAN-JOSEPH**, sans postérité ; — 6. **CHARLES**, Protonotaire du Saint Siege Apostolique, & Chanoine de Cahors ; — 7. & **MARIE-LOUISE**, mariée avec *Gabrielle de Reillac*, fille de *Lolmie*, Seigneur de Seicurac en Quercy, & de *Mont-Griex* en Périgord.

XVII. **BARTHELEMI**, Chevalier, Baron de LA VALETTE, I du nom, Seigneur de Parifot, l'Albengue, Labro, Saint Hilaire, créé Marquis par le Roi **LOUIS XIII**, servit avec distinction pendant plus de vingt années comme Capitaine d'Infanterie, se distingua à la défense du fort de Fenestrelle en Piémont, où il commanda au passage de la riviere du Ther, sous les ordres du Maréchal de Noailles ; il commanda aussi pendant les derniers troubles du Pays de Quercy, dont il fut le seul Seigneur qui contint les

les Vaffaux dans leur devoir, & expofa fouverainement fa vie pour ramener les Mutins de fon quartier, qu'il défarma par ordre du Maréchal de *Montrevel*, & fe maria par contrat du 11 Février 1692 avec *Claire*, fille de *Pierre de Raynal*, Seigneur de la Roque & Confeiller de la Cour des Finances de Montauban, & de *Marthe de Cujare de Guilhac*, dont : — 1. JEAN-BATISTE, qui fuit; — 2. CHARLES-LOUIS, Protonotaire du Saint Siege Apoftolique, Commandeur de l'Ordre des Comtes du facré Palais de Saint-Jean de Latran, Doyen du Chapitre de Montpezat, Grand-Vicaire du Diocèfe de Bordeaux, Député de la Province d'Alby à l'afsemblée du Clergé en 1740, décédé le 28 Septembre 1770 au château de la Finou en Périgord, chez fon coufin confanguin le Baron DE LA VALETTE-LA-FINOÛ, qu'il nomma fon exécuteur codicillaire : il eft enterré dans l'Eglife de Sainte Colombe, aux tombeaux de cette famille; — 3. CHARLES, mort fans enfans; 4. JEAN-LOUIS, d'abord destiné à l'Ordre de Malte, enfuite Chanoine de l'Eglife de Reims; — 5. AMABLE RAIMOND, mort au berceau. — 6. JEANNE, Religieufe à l'Abbaye de Laymie, Ordre de Cîteaux en Quercy; — 7. ANTOINETTE-CHARLOTTE, morte jeune; — 8. LOUISE, morte fans alliance; — 9. autre JEANNE, Religieufe de l'Ordre de Malte à l'Hôpital Saint-Marc de Marlet; — 10. & ANNE-THÉRESE-HIPPOLYTE, fans alliance. BARTHELEMI, Marquis DE LA VALETTE, testa en 1738 dans fon château de l'Albenque, où il mourut le 22 Février 1740. Il avoit reçu une Lettre le 28 Octobre 1728, du Grand-Maître de Malte EMMANUEL PINTO, qui prouve la confidération que ce Prince avoit pour le Chef d'une branche dont étoit iffu l'illuftre Grand-Maître JEAN DE LA VALETTE.

XVIII. JEAN-BATISTE, Chevalier, Marquis DE LA VALETTE, Baron de Parisot, l'Albenque, Seigneur de Labro, Saint-Hilaire, &c. Chevalier de Saint Louis, fervit plus de trente ans au Régiment de Duras; fe trouva à plusieurs fieges & batailles; fut dangereufement bleffé à la défenfe du Fort des Abbatis en Flandres, où il fe distingua. Il avoit époufé, par contrat du 10 Décembre 1725, fa coufine *Marie-Benoîte*, fille de *Jean-Batifte de la Bourgade*, Seigneur Baron de Belmont & de la Baftide, & de *Marie-Louife de Reinald*, dont : — 1. BARTHELEMI, qui fuit; — 2. CHARLES, mort au fiege de Fribourg en 1744; — 3. FRANÇOIS, Prieur de Pillon; — 4. & MARIE-HENRIETTE, mariée avec *Joseph*, Comte de *Monlezun-Mayllan*, Seigneur d'Urvel en Quercy.

XIX. BARTHELEMI, II du nom, Chevalier, Marquis DE LA VALETTE, Baron de Parisot, de l'Albenque, Seigneur de Saint-Hilaire, Labro, &c. Chevalier de Saint Louis, s'est marié en 1761 avec *Marie-Claire*, Comteffe de *Courtois*, dont, pour fils unique : — JEAN-BATISTE-MARIE-FRANÇOIS, décédé en 1779, étant Page de Monfeigneur le COMTE D'ARTOIS. Ledit BARTHELEMI, II du nom, Marquis DE LA VALETTE, a obtenu la permission de porter la Croix de décoration de l'Ordre de Malte en mémoire des hauts faits du Grand-Maître de cette maifon, & ce, fur le procès-verbal des preuves faites, du 4 Février 1780, dont il a été fait mention à la fin de la branche des Seigneurs DE LA VALETTE-LA-FINOÛ, Voici à ce fujet le contenu de la Lettre du Grand-Maître :

Tome XIII.

T t

A Malte, le 22 Octobre 1780.

« Mon projet n'ayant jamais été, Monsieur, que de mettre dans la manière
 » dont vous obtiendrez la décoration de mon Ordre, toute la distinction qui
 » pourroit, en augmentant le prix, servir de preuve au titre respectable qui
 » vous l'auroit acquise, mon but s'est trouvé rempli lorsque j'ai reçu, joint
 » au procès-verbal de votre Filiation, le desir unanime du Chapitre de Tou-
 » louse, exprimé dans sa délibération & dans une dépêche particulière du
 » Vénérable Grand-Prieur : convaincu que je trouverois dans la Langue de
 » Provence la même uniformité d'opinion & le même empressement à rendre
 » justice au nom que vous portez, je lui ai fait passer les pièces justificatives ;
 » & desirant connoître les vœux de la Langue sur un objet qui ne pouvoit
 » éprouver d'opposition, j'ai reçu d'elle, comme je m'y attendois, de nou-
 » velles instances. C'est dans cet état, Monsieur, que votre demande venue
 » en partie, celle de mon Ordre a été présentée à mon Conseil ; & vous
 » jugez qu'après de tels préalables, & aussi flatteurs, il n'a pu y avoir
 » qu'une seule voix pour remplir vos desirs & les miens. Je croirois priver
 » le Vénérable Grand-Prieur de Toulouse d'une satisfaction particulière, si
 » je ne lui faisois le plaisir de vous remettre lui-même le décret du Conseil
 » qui vous autorise à prendre la Croix de mon Ordre, & qui, par les termes
 » dont cette faculté vous est accordée, sera un témoignage certain de l'ap-
 » probation générale & de l'empressement particulier que j'ai mis à vous
 » convaincre des sentimens distingués avec lesquels je suis, Monsieur,
 » votre affectionné serviteur. Signé le Grand-Maître DE ROHAN ».

Cinquieme branche de MONTROZIER subsistante en Catalogne.

XII. Noble & Puissant Homme ANTOINE DE VALETTE, Chevalier, Vicomte de Montrozier, troisième fils de PONS DE VALETTE, Chevalier, Seigneur de Parisot, épousa en 1518 Noble Valerie de Sauzet, fille de François de Sauzet - Gourdourdon, Seigneur de la Garde, de Belfort & de Maraval, & d'Jabeau de Cardaillac-Themines. Il assista, avec Noble & Puissant Homme GUILLOT DE VALETTE-CORNUSSON, le 12 Juillet 1518, au contrat de mariage de Noble & Puissant Seigneur ANTOINE DE VALETTE, Chevalier, Seigneur de Carssac & de Puy-la-Garde, où ils se disent tous les trois cousins consanguins. Ledit ANTOINE eut de son mariage : — 1. FRANÇOIS, Chevalier de Malte, présenté au Prieuré de Toulouse en 1532 ; — 2. & OLIVIER, qui suit. Cet ANTOINE VALETTE DE MONTROZIER, Chef du XII^e degré, mourut à Saint-Antonin & fut enterré dans l'Eglise Collégiale, où l'on voit encore sa pierre sépulcrale.

XIII. Noble & Puissant Seigneur OLIVIER DE VALETTE, Chevalier, Seigneur de Montrozier, se maria, par contrat passé devant Monelly, Notaire de Rodez, le 28 Octobre 1555, avec Noble Catherine de Rode, fille de Guillaume de Rode, Seigneur de Montalegre, & de Jeanne de la Jugie. Il fut présent à une quittance retenue par Langlade, Notaire Royal, faite par Noble & Puissant Homme Messire ANTOINE DE VALETTE, Chevalier,

Capitaine de cinquante hommes d'armes, à Noble & Puissant Homme *Helie de Saint-Chamant*, Chevalier des Ordres du Roi. De ce mariage vint : — **PIERRE**, qui suit. **OLIVIER DE VALETTE DE MONTROZIER** & *Catherine Rode*, son épouse, formerent quittance le 13 Juillet 1558 d'une certaine somme à **GUILLOT DE VALETTE**, leur cousin : cet acte fut reçu à Saint-Antonin par le Notaire *Dubois*.

XIV. **PIERRE DE VALETTE DE MONTROZIER**, I du nom, Chevalier, fut institué héritier de *Catherine de Rode*, sa mere, qui se maria en secondes noces à *Renaud de la Barthe* ; & il épousa Noble *Fleurette d'Archette-Saint-Martin* par contrat du 11 Mars 1592, reçu par *Dubois*, Notaire Royal à Saint-Antonin. De ce mariage vinrent : — 1. **PIERRE**, qui suit ; — 2. & **GÉRAUD**, marié à *Cécile de Gardemont*, morté sans enfans.

On voit, par un acte d'achat reçu le 28 Novembre 1608 par le Notaire *Salvadery*, que *Pierre Cornette*, du lieu de Saint-Luc, Jurisdiction de Puy-Laroque se chargea de payer à **PIERRE DE VALETTE**, Chevalier, fils d'**OLIVIER** & de Dame *Florette d'Archette*, son épouse, certaine somme pour une partie de la dot de cette Dame.

XV. **PIERRE DE VALETTE**, II du nom, Chevalier, Seigneur de Montrozier, se maria, par contrat du mois de Janvier 1640, avec *Florette de Fixes*, dont : — 1. **PIERRE**, qui suit ; — 2. & **JEAN**, né le 12 Août 1648, mort sans postérité en 1702. *Florette de Fixes* légua ses deux enfans par son testament du 3 Mai 1681, & son mari mourut le 24 Juin 1684.

XVI. Noble Puissant Homme **PIERRE DE VALETTE**, III du nom, né le 6 Février 1641, Chevalier, Seigneur de Montrozier, suivit le Roi **PHILIPPE V** en Espagne en qualité de Capitaine, & se maria à Barceloné en Catalogne, en 1670, avec Noble *Dona Marie du Puyget des Potaux*, ainsi qu'il paroît par la célébration de ce mariage dans ladite Ville, en l'Eglise de Sainte-Marie-de-Mer, dont il eut pour fils : — 1. **JOSEPH**, qui suit ; — 2. & **FRANÇOIS**, rapporté après la postérité de son aîné.

XVII. Noble Seigneur Messire **Dom JOSEPH DE LA VALETTE**, né à Barcelone le 21 Mars 1688, batisé dans l'Eglise de Sainte-Marie-de-Mer, épousa, 1°. à Gironne, dans l'Eglise de Saint-Felici, le 4 Avril 1721, *Dona Casilde d'Abras* ; & 2°. dans la même Eglise, le 12 Janvier 1742, *Eulalie d'Andreux* ou *Andrieux*. Du premier lit vinrent : — 1. **Dom FRANÇOIS**, mort sans postérité le 12 Décembre 1758 ; — 2. & **Dona MARGUERITE**, mariée le 13 Juillet 1753 avec **Dom Barcelone**, d'une très-ancienne maison de Rioja en Biscaie ; & du second lit vinrent : — 3. **Dom JOSÉPH**, Chevalier, né à Gironne le 31 Décembre 1744 ; — 4. **NARCICE**, né aussi à Gironne le 20 Février 1750, Lieutenant au Régiment de Guadalaxara, Infanterie ; — 5. & **Dona FRANÇOISE**, mariée le 13 Juillet 1773 avec **Dom Antoine de Torris-Pelissier**, Chevalier, d'une des plus anciennes maisons du Duché de Gironne. **Dom JOSEPH DE LA VALETTE DE MONTROZIER** fit, par acte du 21 Août 1760, un réglemeut des droits légitimaires paternels & maternels, & il avoit fait un testament le 12 Mai de la même année devant *Narcice Palassi*, Notaire de la Principauté de Gironne en Espagne.

Rameau sorti de la branche précédente.

XVII. Dom FRANÇOIS DE LA VALETTE, second fils de PIERRE, III du nom, & de Dona Marie du Puyzet des Potaux, s'est marié avec Noble Dona Françoise d'Abras. Il a été Commandant du Régiment de Navarre, Infanterie, au service d'Espagne, & est mort en revenant des dernières guerres d'Italie, après s'être distingué & avoir donné les plus grandes marques de valeur. De ce mariage sont issus : — 1. Dom JOACHIM, Chevalier, servant en qualité de premier Capitaine au Régiment immémorial du Roi, Infanterie; — 2. Dom JOSEPH, Chevalier, servant en qualité de Lieutenant de Vaisseau du Roi; — 3. & Dom NARCICE DE LA VALETTE, servant en qualité de Capitaine d'Infanterie au Régiment de Leyra, de Catalogne.

Sixième branche, dont étoit le Grand-Maître, des Seigneurs Marquis DE LA VALETTE-CORNUSSON.

XI. GUILLOT OU GUILLAUME DE VALETTE, I du nom, Chevalier, fils puîné de BERNARD DE VALETTE-PARISOT, & de GAILLARDE DE VALETTE-MORLHON-SAINT-VENSSAN, Dame de Boismenon, fut cohéritier de son père avec PONS DE VALETTE, son frère aîné : celui-ci céda audit GUILLOT, par transaction du 11 Janvier 1500, les Seigneuries de Cornusson & de Boismenon. GUILLOT fut Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & se maria en 1486 avec Jeanne, fille unique & héritière de Jean de Castres, Seigneur de Saint-Vauzille en Albigeois, & de Catherine de Balaguer-Montsalès. De ce mariage vinrent : — 1. GUILLOT, qui suit; — 2. JEAN, Chevalier de Rhodes, dont il sera parlé d'abord; — 3. GUILLAUME, Prieur de Saint-Saturnin; — 4. FRANÇOIS, sacré Evêque de Vabres en 1561, qui se trouva au Concile de Trente en 1563; fut chargé de négociations très-importantes sous deux Pontificats; fit séculariser son Chapitre de Vabres le 9 Octobre 1577; mourut au château de Saint-Arede en Rouergue, où il s'étoit retiré après que les Fanatiques eurent incendié pour la seconde fois la Cathédrale & son Palais épiscopal; — 5. ANTOINETTE, mariée en 1533 avec Raimond de Gibry, Seigneur de Caylus en Quercy; — 6. & BEATRIX, mariée avec Hugues de Brailh, Seigneur de Bramaux en Albigeois. GUILLOT DE VALETTE-PARISOT, Chevalier, mourut en 1513, & Jeanne de Castres, son épouse, en 1548.

JEAN DE VALETTE, second fils de GUILLOT & de Jeanne de Castres, Chevalier de Rhodes, se trouva au siège de cette Isle sous le nom de Parisot, qu'avoit porté son père lorsqu'il servoit en Italie; fut ensuite Général des Galeres, Bailli de l'Isle de Lango, Grand Commandeur, Grand Prieur de Saint-Gilles, & Lieutenant-Général du Grand-Maître de la Sangle auquel il succéda le 21 Août 1557. Ce Grand-Maître, JEAN DE LA VALETTE, défendit glorieusement Malte en 1565 contre les forces navales de l'Empire Ottoman, sous l'Empereur SOLIMAN II. Les Turcs, après quatre mois de tranchée ouverte & d'attaque presque continuelle & très-opiniâtre, furent obligés d'en lever honteusement le siège; mais les fortifications ayant été entièrement détruites, le même Grand-Maître DE LA VALETTE les fit

rétablir & agrandir, & la nouvelle Cité, du nom de son fondateur, fut appelée *Valette*. Enfin, ce généreux défenseur de la Religion refusa le Cardinalat, reçut des Ambassadeurs de tous les Princes de la Chrétienté, aux fins de le complimenter sur sa victoire, notamment de PHILIPPE II, Roi d'Espagne, qui lui envoya pour marque de sa valeur un estoc ou poignard d'or, avec la devise, *plus quam valor Valetta valet* : il mourut à Malte âgé de 74 ans, à pareil jour de son avènement au *Magistère*, après onze ans de regne ; sa sépulture est dans la Chapelle de la victoire, citée *Valette*.

XII. GUILLOT, II du nom, Chevalier DE VALETTE, Baron de Cornousson, Seigneur de Parisot, de Boismenon, mérita par sa valeur & par son zèle pour le service du Roi, d'être fait Chevalier de son Ordre & Gouverneur du pays de Rouergue. Il épousa en-1535 *Antoinette de la Valette-Nogaret*, Dame de Graniaque, fille de *Sébastien de Nogaret*, Chevalier, Seigneur de Roque-Serrieres en Languedoc, & d'*Anne de Dangereux* ; cette *Antoinette de Nogaret* étoit de la maison des Ducs de la *Valette-Nogaret-Epernon* : ce fut à raison de cette alliance que la majeure partie des branches de la *Valette* joignirent le (*la*) à l'ancien nom de VALETTE. Elle eut de son mariage : — 1. François, qui suit ; — 2. HENRI, Chevalier, Commandeur de la Selve, tué au siège de Malte en 1565 ; — 3. RAIMOND, tué au siège de la Rochelle en 1573 ; — 4. BARTHELEMI, sans enfans ; — 5. JEAN, aussi Chevalier de Malte, Abbé Commendataire de l'Abbaye de Beaulieu : il fut présenté au Prieuré de Toulouse avec son frere HENRI en 1554 ; — 6. BERNARD, Capitaine de deux cents Arquebusiers pour la défense du pays de Rouergue, qui fut ensuite Gouverneur de celui d'Albigeois ; — 7. ANTOINETTE, mariée avec *Antoine d'Estrade*, Seigneur de Floyrac en Quercy ; — 8. JEANNE, mariée avec *Jean d'Audrieu*, Seigneur de Fologues en Quercy ; — 9. ISABELLE, Religieuse au Monastere de Saint-Pantaléon de Toulouse ; — 10. & GABRIELLE, mariée avec JEAN DE LA VALETTE, Seigneur de Parisot & de Grammont.

GUILLOT DE VALETTE, II du nom, fut présent avec ROBERT DE VALETTE, Baron de Parisot, à une transaction passée le 12 Juillet 1529 entre leurs parens consanguins, le Chevalier ANTOINE DE VALETTE, Seigneur de Bung, de Carillac, & le Chevalier RAIMOND DE VALETTE-MORLHON, Seigneur de Saint-Venlan, à raison de la terre de Puy-la-Garde ; enfin le même GUILLOT DE VALETTE testa le 1^{er} Octobre 1548, & mourut le 7 Mai 1561, âgé de 75 ans

XIII. FRANÇOIS, Marquis DE LA VALETTE, I du nom, Baron de Cornousson Seigneur de Boismenon, &c., né au château de Parisot le 28 Mai 1536, Capitaine d'une Compagnie de cinquante hommes d'armes, après avoir commandé celle du Seigneur de Sénéterre à la bataille de Moncontour en 1569, commanda avec avantage les Galeres de la Religion sous le magistère de son oncle JEAN DE VALETTE ; il se trouva au fameux siège de Malte en 1565, fut le premier Seigneur de sa branche qui joignit le double article *la* à son nom, présida comme Gouverneur du pays de Rouergue aux Etats de cette Province le 1^{er} Mai 1574 ; fut Lieutenant de Roi de celle de Guienne, Gouverneur & Sénéchal de Toulouse & pays Albi-

geois en 1576; le Roi le fit Gentilhomme ordinaire de sa Chambre en 1581, Conseiller d'Etat en tous ses Conseils en 1582, Chevalier de l'Ordre du Roi & ensuite de celui du Saint-Esprit; son admission à ce dernier est du 30 Décembre 1583. Enfin, il commanda en chef les armées du Roi en Languedoc après la mort du Duc de Joyeuse; il en chassa presque tous les Calvinistes: mais ayant assiégé la forte place de Salvanahac, il fut attaqué d'une fausse pleurésie, dont il mourut à Toulouse le 16 Décembre 1586; après avoir été créé Marquis. Il fut assisté dans le dernier moment de sa vie par le Vénérable Abbé de Barrieres, Fondateur des Feuillans; il avoit épousé par contrat du 21 Juin 1563 *Gabrielle*, fille unique & héritière de *Germain de Murat*, Seigneur de l'Etang, Monteil, Floyrac, la Roquette, &c., & de *Jeanne de Lauzieres-Themines*, dont: — 1. JEAN, qui suit; — 2. FRANÇOIS, Abbé Commendataire de l'Abbaye de Moissac, sacré Evêque de Vabres en 1600, qui se trouva en cette qualité aux Etats Généraux tenus à Paris en 1614, & mourut au château de Cornusson en 1622; — 3. & autre JEAN, Chevalier de Malte, Abbé Commendataire de l'Abbaye de Beaulieu en Rouergue, fut reçu au Prieuré de Toulouse en 1588, sous le magistère du Grand-Maître Cardinal DE LOUBENS-VERDALLE: ayant été à Malte, il y fit expédier le 24 Février 1603 une Bulle d'exemption de droit de passage, pour être reçu Chevalier de Malte; & cette Bulle, émanée du Grand-Maître ALOPH DE VIGNACOURT tenant Chapitre général, comprend sous ceux portant le nom & les armes de la maison du Grand-Maître JEAN DE VALETTE & descendans d'icelle en ligne directe & masculine; — 4. un troisième JEAN, Auteur de la branche des Seigneurs Marquis DE LA VALETTE-CHABRIOL, rapportée aussi ci-après; — 5. JEANNE, mariée avec *Raimond de Pins*, Seigneur dudit lieu; — 6. & GABRIELLE, mariée avec *Simon du Crois de Braith*, Seigneur de Planegès. Ledit François assista le 22 Janvier 1586 au contrat de mariage de Noble & Puissant Homme PIERRE DE VALETTE, Chevalier, Seigneur du Bung & de Carillac, son cousin consanguin, qui épousa Noble *Jeanne de Reignac*; il légua au même, par un codicille, le 10 Février 1588, 1200 liv. tournois, pour le dédommager en partie des sommes considérables que le Chevalier *Antoine III* son pere avoit envoyées au Grand-Maître JEAN DE VALETTE, lors du siege de Malte par les Turcs.

XIV. JEAN, Marquis DE LA VALETTE, Baron de Cornusson, Seigneur de l'Etang, Monteil, Floyrac, Boismenon, la Roquette, &c., Capitaine de cinquante hommes d'armes, Gouverneur & Sénéchal de Toulouse en Albigeois, assista aux Etats de Blois en 1688; fut tué au siege de Tonnains en Agénois. Son testament du 22 Janvier 1622, institue pour héritière *Ursule de Loubens de Verdalle*, son épouse, fille de *Jacques*, Baron de Verdalle, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Chevalier des Ordres du Roi, & de *Marguerite de le Brotte de Serignan*, en Languedoc, dont: — 1. TIMOLEON, mort jeune; — 2. FRANÇOIS, qui suit; — 3. autre FRANÇOIS, Abbé Commendataire de Moissac, sacré Evêque de Philadelphie en 1618, & de Vabres en 1622, à la mort de son oncle, dont il étoit Coadjuteur: il présida au Concile provincial de Villefranche de Rouergue en 1625, & à l'Assemblée du Clergé de France tenue à Melun en 1644, & mourut à Vabres le 20 No-

vembre de la même année; — 4. JEAN, présenté au grand Prieuré de Toulouse pour être reçu Chevalier de Malte l'an 1606; — 5. autre JEAN, Abbé Commendataire de l'Abbaye de Beaulieu, Doyen de Varenne, Prieur de Parisot; — 6. JEANNE, mariée en 1622 avec *Nicolas de Boissel de la Sales*, Seigneur de Camburat en Quercy, Capitaine de cent hommes d'armes pour la défense du Pays de Quercy; — 7. GABRIELLE, mariée en 1623 avec *Claude de Murat de l'Etang*, Seigneur de Pommerols en Rouergue; — 8. MARIE, mariée avec *Charles d'Arjac-Morlhon*, Baron de Saint-Vensan; — 9. MARGUERITE, mariée, 1°. avec *François de Genies*, Seigneur d'Orgueil ou d'Orgeuil, & 2°. avec *Remy de la Frémondie*, Baron de Joqueviel en Rouergue; — 10. & MARIE-ANNE, mariée avec *Hector de la Chapelle*, Seigneur de Cas en Rouergue.

XV. FRANÇOIS, Chevalier, Marquis DE LA VALETTE, Baron de Cornuillon, Comte de Monteil, Seigneur de l'Etang, Vareyres, la Rouquette, Floyrac, Boismenon, &c., porta la nouvelle de la prise des Isles d'Hieres à LOUIS XIII, qui lui donna un Régiment de douze Compagnies au Drapeau blanc. Il fut Maréchal-de-Camp, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Gouverneur & Sénéchal de Toulouse & Pays Albigeois. Il épousa, 1°. par contrat du 25 Novembre 1625, *Helene*, fille de *Marlouin d'Astarac*, & de *Marguerite de Montesquieu-la-Deveze*, Dame de Fontrailles, sans enfans; & 2°. par contrat du 29 Novembre 1629, *Françoise*, fille de *François de Clary*, premier Président au Parlement de Toulouse, & de *Gabrielle de Guerrier*, dont une fille unique nommée GABRIELLE, mariée avec *René de la Garde*, Comte de Saignes & de Parlan en Rouergue.

FRANÇOIS, Marquis DE LA VALETTE, ayant eu quelques mécontentemens avec *Françoise de Clary*, sa femme, la fit enfermer dans l'Abbaye de Prouilh en Périgord, & se remaria, par contrat du 12 Août 1642; avec *Antoinette d'Escorailles*, veuve de *Jean-Claude de Drayac*, Baron de Saint-Martial, & fille de *François d'Escorailles de Roumegaux*, & de *Marguerite de Barriac*. De ce mariage adultérin sont sortis: — 1. JEAN; — 2. & JEAN-BATISTE. Mais *Françoise de Clary*, sa femme, s'étant évadée, fut rejoindre son mari à Paris, où elle mourut de chagrin en 1666, & fut inhumée dans l'Eglise de Saint-Eustache. Dès qu'*Antoinette d'Escorailles*, qui vivoit dans la bonne-foi, eût connoissance de la mauvaise conduite de FRANÇOIS, Marquis DE LA VALETTE, elle se retira dans son château de Rouregoux en Auvergne, où elle mourut; & FRANÇOIS DE LA VALETTE fit un testament en faveur de JEAN DE LA VALETTE, Abbé de Beaulieu, son frere, par lequel il légua une légitime telle que de droit à sa fille mariée au Comte de la Garde-Saignes, & ne fit point mention de ses fils adultérins: mais l'Abbé de Beaulieu ayant fait donation de certains biens & des charges héréditaires à JEAN, l'aîné de ces fils adultérins, celui-ci épousa *Madeleine*, fille de *Pierre-Paul de Riquet*, Baron de Bonrepos, Président au Parlement de Toulouse, & de *Suzanne de Doujal*. Ce mariage ayant été dissous, *Madeleine de Riquet* épousa le Baron de Lauto, dont le nom est *Barthelemi*; & ledit JEAN, improprement connu sous le titre & le nom de *Marquis de la Valette*, se fit Prêtre & mourut à Paris, au Séminaire de Saint-Magloire, en 1698. JEAN-BATISTE est de-

venu, par la démission de JEAN, son frere, du 26 Octobre 1677, Sénéchal de Toulouse & Pays Albigeois, Capitaine-Châtelain de Buzet, de Pui-celley, de Montouze & de Turier, & possesseur de tous les biens de la branche du Marquis DE LA VALETTE-CORNUSSON, puisque l'Abbé de *Beaulieu*, JEAN DE LA VALETTE, l'institua son légataire universel par son testament reçu en 1689 dans la Ville de Saint-Antonin, où il fut enterré dans l'Eglise Collégiale & Paroissiale, sépulture de ses ancêtres. Mais ledit JEAN-BATISTE n'ayant point pris d'alliance, mourut à Villefranche de Rouergue le 25 Avril 1725, après avoir vendu sa charge de Sénéchal à *Louis de Crussol-Uzès*, Comte d'Amboise, de la branche des Marquis de *Saint-Sulpice*, & disposé par son testament de ses biens en faveur du Chevalier de *Barriac*, son parent du côté de sa mere.

Septieme branche des Seigneurs Marquis DE LA VALETTE-CHABRIOL, subsistante.

XIV. JEAN, I du nom, fils cadet de FRANÇOIS, Marquis DE LA VALETTE-CORNUSSON, Chevalier des Ordres du Roi, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Lieutenant-Général des Armées & de la Province de Guienne, Conseiller d'Etat en tous les Conseils du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, &c., & de *Gabrielle de Murat de l'Estang*, fut présenté au Prieur de Toulouse pour être reçu Chevalier de Malte; mais ayant quitté la Croix, il se maria, de l'avis d'autre JEAN, Marquis DE LA VALETTE, son frere aîné, par contrat du 24 Octobre 1592, avec *Philippe de Burine de Chabriol*, dont un fils unique nommé ANTOINE, qui suit.

XV. ANTOINE, Marquis DE LA VALETTE-CHABRIOL, I du nom, embrassa l'hérésie de Calvin après s'être marié, par contrat du 10 Octobre 1614, avec *Françoise d'Albon-la Rosiere*, dont: — 1. FRANÇOIS, qui suit; — 2. & LOUISE, mariée avec *André de la Travers*.

XVI. FRANÇOIS, Comte DE LA VALETTE-CHABRIOL, I du nom de sa branche, suivit l'erreur de ses pere & mere, & se maria, par contrat du 21 Mai 1638, avec *Marie de la Blache*, dont: — 1. ANTOINE, qui suit; — 2 & 3. JEAN & FRANÇOIS, sans alliance.

XVII. ANTOINE, II du nom, Baron DE LA VALETTE-CHABRIOL, suivit la Religion de ses pere & aïeul, & se maria, par contrat du 12 Juin 1659, avec *Louise de Raymond de Modene*, dont: — 1. JEAN, qui suit; — 2. JACQUÉS, Vicomte DE LA VALETTE-CHABRIOL; — 3 & 4. ANTOINETTE & PHILIPPE, sans alliance.

XVIII. JEAN, II du nom, Marquis DE LA VALETTE-CHABRIOL, Protestant comme ses pere, aïeul & bis-aïeul, se maria, par contrat du 6 Octobre 1681, avec *Anne de Cluzet-Pommaret*, dont un fils unique nommé JACQUES, qui suit.

XIX. JACQUES, Comte DE LA VALETTE-CHABRIOL, se maria le 1^{er} Mars 1708 avec *Claudine de Rioufol* selon le rit de la Religion prétendue réformée; mais ayant l'un & l'autre reconnu leur erreur, ils abjurerent ladite Religion le 12 Octobre 1739, & firent suppléer le même jour les cérémonies du batême.

à tous leurs enfans vivans, qui sont: — 1. JOSEPH-FRANÇOIS, qui suit; — 2. JEAN-JACQUES, mort sans avoir été marié; — 3. LOUIS; — 4. 5 & 6. ANNE-LOUISE, MARIE-JEANNE & JEANNE, sans alliance.

XX. JOSEPH-FRANÇOIS, Marquis DE LA VALETTE-CHABRIOL, né le 4 Décembre 1708, a épousé, par contrat du 3 Avril 1741, *Jeanne-Elisabeth de Sibleyras*, dont: — 1. JACQUES-FRANÇOIS, qui suit; — 2. CLAUDE-LAURENT, Chevalier, dit *le Vicomte DE LA VALETTE-CHABRIOL*, Garde-du-Corps du Roi; — 3. JEAN-CLAUDE-BERNARDIN, Marquis DE LA VALETTE, marié à Tirelemont en Brabant, le 18 Avril 1779, avec *Marie-Catherine-Théodore*, Baronne de Kettenis; — 4. JEANNE-MARIE-ANNE; — 5. & LOUISE-MARIE-FRANÇOISE, Dame de l'Abbaye de Bonlieu, Diocèse de Lyon, Ordre de Cîteaux.

XXI. JACQUES-FRANÇOIS, Comte DE LA VALETTE-CHABRIOL, successivement Garde-du-Corps du Roi & Gendarme de sa Garde ordinaire, a épousé, par contrat du 5 Février 1774, *Anne-Françoise-Silvie*, Marquise de Borel-Hauterive, dont: — 1. SILVAIN-PIERRE-MARIE-FRANÇOIS, Marquis DE LA VALETTE-CHABRIOL, né le 24 Octobre 1774; — 2. JOSEPH-BRUNO-CHARLES-CATHERINE, Baron DE LA VALETTE, né le 24 Février 1776; — 3. BERNARDIN-CLAUDE-FRANÇOIS-MARIE, Vicomte DE LA VALETTE, né le 3 Février 1779: tous les trois morts enfans; — 4. & MARIE-CATHERINE-THÉODORE, dite *Mademoiselle DE LA VALETTE*, née le 10 Août 1780.

Huitième branche des Seigneurs Vicomtes DE LA VALETTE-VIESCAMP-PERN, subsistante en Auvergne.

XI. JOACHIM DE LA VALETTE, Chevalier, quatrième fils de BERNARD DE VALETTE-PARISOT, & de GAILLARDE DE VALETTE-MORLHON-SAINT-VENSSAN, Dame de Boismenon, se maria, par contrat du 24 Mai 1499, avec *Catherine*, fille de *Gabriel du Perrier*, co-Seigneur de Carillac en Quercy, & de *Marguerite de Prémont*, dont: — 1. ANTOINE, qui suit; — 2. & BERNARD, Chevalier de Rhodes, mort de la contagion à Malte au mois de Mars 1551.

XII. ANTOINE DE VALETTE, Chevalier, Seigneur de la Pojade, Capitaine d'une Compagnie de cent hommes d'armes destinés à la défense du Pays de Rouergue contre les Protestans, se maria, par contrat du 25 Janvier 1527, avec *Catherine*, fille de *Pierre de la Peyrière*, Seigneur de la Bastide & d'Antezac, & d'*Isabeau de Carit-Bellefont*, dont: — 1. JEAN, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, sans alliance; — 2. BERNARDIN, Gouverneur de Caumont-Dols, sans alliance; — 3. autre JEAN, Chevalier de Malte; — 4. BERANGER, qui suit; — 5. & MARGUERITE, mariée le 11 Novembre 1573 avec *Marc de Puibarail*, Seigneur dudit lieu, en Rouergue.

XIII. BERANGER DE LA VALETTE, I du nom, Chevalier, Seigneur de la Pojade, &c., se trouva au siège de Malte en 1565, & se maria, par contrat du 11 Novembre 1571, avec *Catherine*, fille du Chevalier *Gaillard de Châteauneuf-Bretenau*, Seigneur de Boisse-lès-Maris & Levinhac, & de *Jeanne de Beranger-Montmouton*, dont vinrent: — 1. JEAN, qui suit; — 2. FULCHIAM, tué au siège d'Elph en Hollande en 1622; — 3. JEANNE,

mariée avec *Flotare de la Roque*, Seigneur de Bouilhac en Quercy; — 4. & **MARIE**, mariée avec *Jean-Jacques de Lauziers-Themines*, co-Seigneur de Belfort en Quercy. **BERANGER DE LA VALETTE** eut quelques démêlés avec **MARGUERITE**, sa sœur, qui furent décidés par une Sentence arbitrale rendue par leur cousin consanguin, **FRANÇOIS DE LA VALETTE-CORNUSSON**, Evêque de Vabres, & le même **BERANGER** testa le 2 Novembre 1609.

XIV. **JEAN DE LA VALETTE**, Chevalier, Seigneur de la Pojade, Boisse, &c., se maria, par contrat du 4 Octobre 1599, avec *Isabeau*, fille unique & héritière du Chevalier *Guyon de la Panouze*, Seigneur de Viescamp-Pern, &c. en Auvergne, & de *Françoise de Beaumont-Labatut*. Leurs enfans sont: — 1. **PIERRE**, marié, par contrat du 26 Février 1680, avec *Suzanne*, fille de *Bertrand Pigiomiene*, Baron de Saint-Chamaran, & de *Françoise de Bourbon-Malauze*, sans enfans, lequel mourut à Troyes en Champagne au retour du ban; — 2. autre **PIERRE**, Prieur de Sainte-Illide; — 3. encore autre **PIERRE**, qui suit; — 4. **MARC-ANTOINE**, tué au Service; — 5. **MARIE**, mariée avec *Claude de Bourdon*, Seigneur de Cuernegue en Rouergue; — 6. **ISABEAU**, sans alliance; — 7. & **FRANÇOISE**, mariée avec *Claude de Lastic*, Seigneur de Fournel en Rouergue. **JEAN DE LA VALETTE**, Chevalier, testa le 3 Mai 1662, & mourut la même année.

XV. **PIERRE DE LA VALETTE**, III du nom, Chevalier, Seigneur de la Pojade, Boisse, Viescamp-Pern, &c., Capitaine des Chevaux-Légers dans le Régiment de Noailles en 1650, se maria, par contrat du 24 Janvier 1641, avec *Rosé*, fille de *Claude*, Chevalier de *Preftet*, Seigneur de Bordes & de Gardettes, & de *Françoise de Châlons*, Dame de la Chapelle, dont: — 1. **PIERRE**, qui suit; — 2. **JACQUES**, Prieur de Sainte-Illide; — 3. autre **JACQUES**, qui, après avoir servi quelques années, se fit Prêtre de la Congrégation de la Mission; — 4. un troisième **JACQUES**, Capitaine d'Infanterie, tué au siege de Saluces en Italie; — 5. **LOUISE**, mariée avec *N... de Leybros*, Seigneur dudit lieu en Auvergne; — 6. & **FRANÇOISE**, mariée avec *Pierre Dubois*, Seigneur de Vals en Auvergne. **PIERRE DE LA VALETTE**, Chevalier, testa & mourut en 1679.

XVI. **PIERRE DE LA VALETTE**, IV du nom, Chevalier, Seigneur de la Pojade, Viescamp-Pern, Boisse, &c., épousa, par contrat du 10 Juin 1676, *Madeleine-Gabrielle*, fille de *René de la Garde*, Comte de Sagnet & de Parlan en Auvergne, & d'*Antoinette de Fontange-Auberoche*, dont: — 1. **LOUIS**, qui suit; — 2. **JACQUES**, Chevalier de Saint Louis, retiré Sous-Brigadier des Chevaux-Légers de la Garde du Roi; — 3. **JEAN**, Mousquetaire dans la première Compagnie; — 4. **JEAN-JACQUES**, Prieur de Sainte-Illide, Commandeur de l'Hôpital près d'Aurillac; — 5. **ROSE**, mariée à *N... de Galery*; — 6. & **HENRIETTE**, sans alliance. **PIERRE DE LA VALETTE** testa le 3 Juillet 1708, & mourut la même année.

XVII. **LOUIS DE LA VALETTE**, Chevalier, Seigneur de Viescamp-Pern & autres lieux, a successivement servi dans le Régiment du Perche & dans le premier Bataillon de la Milice d'Auvergne; s'est trouvé à la bataille de Luzara en Catalogne, où il fut blessé, & à celle d'Oudenarde, & s'est marié, par contrat du 14 Janvier 1714, avec *Françoise*, fille de *Charles de Bonhore*,

Chevalier, Seigneur de Sargayras, & de *Marie d'Abernard*, dont : — 1. JEAN-BATISTE, Prieur de Sainte-Ilvide, & Commandeur de l'Hôpital près d'Aurillac; — 2. MARIE, mariée avec *N... du Motteau*, Baron de la Serre, Capitaine d'Infanterie & Chevalier de Saint Louis; — 3, 4 & 5. autre MARIE, HENRIETTE & GASPARDE, sans alliance.

Neuvieme branche éteinte au XIV^e degré des Seigneurs DE VALETTE-TOULOUZAC & GINALS.

IX. BERNARD DE VALETTE, Chevalier, I du nom de sa branche, Seigneur de Toulouzac & de Ginals, fils de PIERRE DE VALETTE, Seigneur de Parisot, & de *Sibille de l'Hya*, fut cohéritier de son pere avec AMALRIC DE VALETTE, Chevalier, son frere aîné; lesquels freres transigerent ensemble le 17 Décembre 1409, à raison des biens paternels. BERNARD DE VALETTE fit bâtir en 1421 le château de Toulouzac, qu'il fit fortifier en 1442. Il s'étoit marié, par contrat du 27 Décembre 1407, avec *Sibille*, fille de *Gaillard de Belcastel*, Seigneur de la Pradelle, & de *Mascaraune d'Azemar-Touraine*, dont : — 1. JEAN, marié avec *Isabeau*, fille d'*Olivier de Pennegourdon*, Chevalier, Seigneur de Castajols & de Belfort, & de *Marquise d'Hebrard-Saint-Sulpice*, dont : — a. RAIMOND, marié avec *Catherine*, fille d'*Olivier de Verdun*, Baron dudit lieu, & de *Miracle du Rieux*, sans postérité; — b. & BERNARD, aussi sans postérité; — 2. & PIERRE, qui suit. BERNARD, I du nom, fonda, par son testament de 1465, deux Chapellenies desserviables, l'une dans l'Eglise du Couvent des Peres de la Mercy de Malleville, & l'autre dans l'Eglise du Saint-Sépulcre de Villeneuve, Chapelle de Sainte-Catherine, & voulut être inhumé dans la Chapelle de Saint-Jacques & de Saint-Blaise de l'Eglise de Malleville, au tombeau de ses ancêtres.

X. PIERRE DE VALETTE, Chevalier, Seigneur de Toulouzac, de Ginals, de Vaylaufe, & co-Seigneur de Malleville, se maria, 1^o. en 1447, avec *Irlande*, fille unique & héritière de *Pierre de Genebrieres*, Seigneur d'Algouze, & de *Catherine de Mancipi-Bournazel*, Dame de Crusol; 2^o. avec *Helene*, fille d'*Olivier de l'Escure*, Seigneur dudit lieu, & de *Jeanne de Roquefeuil-Belfort*, & veuve de PIERRE DE VALETTE, Seigneur du Cuzoul. Les enfans du premier lit sont : — 1. ANTOINE, qui suit; — 2. GUILLOT, Chanoine de Rodez; — 3. JEAN, Religieux à l'Abbaye de Moissac; — 4. MARGUERITE, mariée avec *Geraud de Montal*, Seigneur de Bresson en Auvergne; — 5. CÉCILE, mariée avec *Antoine de Murat*, Seigneur de Loupiac en Rouergue; — 6. autre MARGUERITE, mariée avec *Bertrand de Mareillac*, Seigneur de la Bastide & de Capdenat en Rouergue : les enfans du second lit sont : — 7. MIRACLE, mariée avec *Jean de Gaillard*, Vicomte de Brassac en Agenois; — 8. & ISABEAU, mariée avec *Jean*, Baron de Cadrieu en Quercy.

XI. ANTOINE DE VALETTE, Chevalier, Seigneur de Toulouzac, Ginals, Algouze, Vaylaufe, &c., ayant succédé aux biens des maisons de *Genebrieres*, de *Faumade*, de *Mancipi* & de *Crusol*, prit la qualité de *Haut & Puissant Seigneur*, & se maria, par contrat de l'an 1487, avec *Bertrande*, fille unique & héritière de PIERRE DE VALETTE, Seigneur du Cuzoul, & d'*Helene de l'Escure*, dont : — 1. GUILLOT, qui suit; — 2. CÉCILE DE VALETTE,

mariée, par contrat passé le 15 Février 1504, avec JEAN DE VALETTE, Seigneur de Parisot & de Grammont; — 3. MARIE, mariée avec Pons de *Hya*, Seigneur de Camboulan en Rouergue; — 4. ROSE, sans alliance; — 5. & ANTOINETTE, mariée avec Antoine d'Agen, Seigneur de Loupiac & de Calcomier en Rouergue. ANTOINE DE VALETTE, Chevalier, fonda, par son testament du 14 Juillet 1517, & son codicille de 1518, deux Chapellenies, l'une dans l'Eglise des Cordeliers de Villefranche, & l'autre dans l'Eglise de Toulouzac, où il fut enterré: il fonda de plus, par ces deux actes reçus au château de Ginals, plusieurs Grand'Messes dans l'Eglise de Saint-Amand de Rodez, Chapelle Notre-Dame, & ordonna à son héritier de payer aux Religieux de cette Eglise tous les arrérages dus pour les Fondations faites par ses ancêtres dans ladite Eglise.

XII. GUILLOT DE VALETTE, Chevalier, Seigneur de Toulouzac, Ginals, Vaylaufe, Algouze, Malleville, Cuzoul, Saint-Remy, &c. qualifié, comme son pere, de *Haut & Puissant Seigneur*, fut de bonne heure maître de ses biens, & commença à les dissiper. Il se maria, 1°. par contrat de l'an 1523, avec Catherine, fille de Bertrand de Turenne, Baron d'Aynac, & de Balthazard de Nogaret-Trélans, & 2°. avec Marguerite, fille d'Antoine de Gontaubiron, Baron de Cabrères, & de Marie de Jean-Saint-Tropez. Les enfans du premier lit sont: — 1. ANNE ou ANNET, qui suit; — 2. JEAN, sans postérité; — 3. JEANNE, mariée avec César de Durfort, Seigneur de la Roque en Quercy; — 4. CATHERINE, mariée avec PIERRE DE VALETTE, petit-neveu de VEZIAN DE VALETTE, Fondateur en 1450 de la Chartreuse de Villefranche: elle étoit veuve le 3 Janvier 1668; — 5. & BALTHAZARDE, mariée avec Robert de Jausfré ou Jausfroy, Seigneur de la Motte en Quercy. La première femme de GUILLOT DE VALETTE, Chevalier, étoit sœur d'Annet de Turenne-Cambrou, Baron d'Aynac en Quercy, Chevalier de l'Ordre du Roi & Lieutenant-Général de l'Artillerie de France.

XIII. ANNE ou ANNET DE VALETTE, Chevalier, Seigneur de Toulouzac, Ginals, la Chapelle, Balaguiet, Saint-Remy, Capdenat, Oliviers, &c., succéda aux biens de la branche des Seigneurs DE VALETTE-MONDALAZA, & continua de dissiper les grands biens dont ANTOINE DE VALETTE, son aïeul, jouissoit. Il se trouva au fameux siege de Malte en 1565, se maria avec Marguerite, fille de Louis de Barasse-Bedue, Seigneur de la Rouquette en Rouergue, & d'Isabeau de Peyrassé, dont: — 1. JEAN, marié avec Anne, fille de Jean de Buirard, Seigneur de Severgues, & de Françoise de la Roche-Fontenelle, sans enfans; il fut maintenu dans la jouissance & possession des biens d'ANTOINE, son bifaïeul, substitués par Arrêt du Parlement de Toulouse du 8 Avril 1566: il mourut sans enfans en 1578; — 2. & JEANNE, mariée, 1°. avec Antoine d'Aujalbert, Seigneur de Tullieres, dont la postérité est éteinte, & 2°. avec Olivier de Lernere-Saint-Isert, sans postérité.

Dixieme branche éteinte au XIV^e degré des Seigneurs DE VALETTE-MONDALAZA.

VIII. ARNAUD DE VALETTE, Damoiseau, Seigneur de Mondalaza, fils

puîné de BERNARD DE VALETTE, Chevalier, & de Catherine de Juoux, Dame de la Bessiere, fut nommé exécuteur testamentaire de PIERRE DE VALETTE, son frere aîné, par son codicille de 1405, & transigea en 1410 avec AMALRIC DE VALETTE, Chevalier, Seigneur de Parisot, son neveu, au sujet d'un procès qu'ils avoient ensemble pour des biens paternels. Il paroît par plusieurs actes qu'il avoit épousé avant 1396 Prohensse, fille de Pons d'Agén, Seigneur de Loupiac & de Calcomier, & de Jeanne de la Roquo-Toyras, dont : — 1. GUILLAUME, marié avec Delphine, fille de Jean de Ferrand, & de Suzanne de Danuer, dont il n'eut point d'enfans : il fonda, par son testament de l'an 1470, un Obit dans l'Eglise Paroissiale de Villefranche de Rouergue, où il faisoit sa résidence ; — 2. JACQUES, qui suit ; — 3. & JEANNE, mariée avec Jacques de Lauzieres, laquelle fonda, comme son frere aîné, un Obit dans la même Eglise de Villefranche, par son testament de l'an 1439.

IX. JACQUES DE VALETTE, Damoiseau, Seigneur de Mondalaza, épousa Maralde, fille de Fortuné de la Grezie, co-Seigneur de la Cambolan, & de Jeanne de Rolland, dont : — 1. PIERRE, marié avec Valoude ou Valgude, fille de Rigald de Polher, Seigneur d'Ordieue en Auvergne, & de Pétronille du Cros, dont : — a. JEAN, marié, 1°. avec Marguerite, fille de Pierre de Montagne & de Gugne de Malroux, dont il n'y eut point d'enfans, 2°. avec Mirabile, fille de Barthelemi de Patras, co-Seigneur de Balaguier, & de Julienne de Costen, aussi sans enfans ; — b. & PIERRE, Chanoine de Villefranche ; — 2. GUILLAUME, qui suit ; — 3. & ARNAUD, aussi Chanoine de Villefranche.

X. GUILLAUME DE VALETTE, Damoiseau, se maria par contrat de l'an 1458 avec Catherine, fille de Jean de Fénelon, Seigneur de Mondamer en Quercy, & de Jeanne de Castanet, dont : — 1. JEAN, qui suit ; — 2. & GUINE, mariée avec Noel de Ramare, co-Seigneur de Morel en Rouergue.

XI. JEAN DE VALETTE, Chevalier, fonda un Obit dans l'Eglise de Villefranche en Rouergue, par acte du 7 Juin 1486 ; & c'est de cet acte qu'on apprend qu'il avoit épousé Rose, fille de Bernard de Colomb, & d'Ayglie de l'Olmie, dont : — 1. OLIVIER, qui suit ; — 2. & DÉODAT, Chanoine de Villefranche.

XII. OLIVIER, Chevalier DE VALETTE, & par succession de ses cousins-germains JEAN & PIERRE DE VALETTE, Seigneurs de Mondalaza, se maria, par contrat du 8 Février 1502, avec Cécile, fille d'Hademar de la Fon, Président de Cahors, & d'Agnès de Lébron, dont : — 1. JEAN, sans alliance ; — 2. & GERAUD, qui suit.

XIII. GERAUD DE VALETTE, Seigneur de Mondalaza, se maria avec Jeanne, fille de Jean d'Imbert, Conseiller du Sénéchal & Présidial de Rouergue, & de Garibald, dont : — 1, 2 & 3. JEAN, GERAUD & OLIVIER, tous trois morts à Villefranche de Rouergue, sans postérité, & les Seigneurs de la branche de Toulouzac, comme on l'a dit ci-devant, ont succédé à leurs biens.

*Onzieme branche éteinte au XII^e degré des Seigneurs DE VALETTE DU CUZOUL
& DE SAINT-IGNE.*

VIII. BÉRANGER, Damoiseau, Seigneur de Cuzoul, troisieme fils de BERNARD DE VALETTE, Chevalier, & de Catherine de Juoux, fut présent le 9 Juillet 1392 au contrat de vente que fit Bernard, Comte de Rodez, du Village de Lafcombe, en faveur de FORTUNÉ DE VALETTE, Chevalier, Seigneur de Saint-Venssan; il épousa par contrat du 12 Février 1391 Matheline, fille unique & héritiere de Durand de Balaguier, Seigneur des Oliviers, & co-Seigneur de Genouilhac, & de Barthelemie d'Alemand, dont : — 1. FORTUNÉ, qui suit; — 2. JACQUES, Religieux de la Dorade à Toulouse, Grand-Vicaire, Official de Mercy de Roque-Morel, Evêque de Montauban; — 3. HÉLIX, mariée 1^o. avec Beton de Roque-Morel, Seigneur dudit lieu en Auvergne & Sénéchal de Rouergue, 2^o avec Archambaud de la Roque, Seigneur de Severgues en Auvergne, Chambellan du Comte de Rodez; — 4. & BERTRANDE, mariée en 1418 avec Gauffelin de Veyroles, Seigneur dudit lieu de l'Albenque & de Puy-la-Roque.

IX. FORTUNÉ DE VALETTE, Chevalier, Seigneur de Cuzoul, de Saint-Igne & des Oliviers, & co-Seigneur de Genouilhac, fut Capitaine-Châtelain pour le Roi du château de Clermont, dont il céda le commandement à Gauffelin de Veyroles son neveu, & il se maria par contrat de l'an 1424 avec Irlande, fille de Pierre de Gontaut-Biron, Chevalier, Seigneur de Gasconial & de Mordaignes en Rouergue, & d'Agathe de Luxech-Concots, dont : — 1. GUILLOT, qui suit; — 2. HÉLIX, mariée par contrat du 16 Décembre 1441 avec Pons d'Agen, Seigneur de Loupiac & de Calcomier en Rouergue; — 3. & ELISABETH OU ALISETTE, mariée par contrat du 4 Octobre 1454 avec Guillaume-Bertrand de Guiscart, Seigneur de la Cost-Grzeles en Quercy.

X. GUILLOT DE VALETTE, Seigneur de Cuzoul, des Oliviers, Saint-Igne, & co-Seigneur de Genouilhac, se maria par contrat de l'an 1445 avec Isabeau, fille d'Arnaud de Castaner, Chevalier, Seigneur dudit lieu, & de Cécile de Barriere, dont pour fils unique, PIERRE, qui suit. GUILLOT DE VALETTE testa en 1472, mourut dans son château de Cuzoul, & fut enterré le 9 Février 1473 dans l'Eglise dudit lieu.

XI. PIERRE DE VALETTE, Chevalier, Seigneur de Cuzoul, Saint-Igne, des Oliviers, & co-Seigneur de Genouilhac, se maria par contrat du 9 Avril 1466 avec Hélène, fille d'Olivier, Chevalier de Lescure, Seigneur dudit lieu, & de Jeanne de Roquefeuil - Belfort, dont une fille unique nommée BERTRANDE, mariée en 1487 avec ANTOINE DE VALETTE, Chevalier, Seigneur de Toulouzac.

*Douzieme branche éteinte au IX^e degré des Seigneurs DE VALETTE-CARDENAT
& SAINT-JULIEN.*

VI. GÉRAUD DE VALETTE, fils puîné de Jourdain & d'Emilie de Lescure, rendit hommage le 19 Mars 1336 au Comte de Rodez à Villefranche de Rouergue, de tout ce qu'il possédoit dans son Comté, & reconnu à Guil-

laume de Cardaillac, par acte du 12 Avril de la même année, tout ce qu'il possédoit de biens nobles dans sa terre de Privazac du chef de son épouse qui étoit *Ayceline*, fille unique de *Géraud de Capdenat*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, & de *Géraude de Barasse-Bédué*, dont : — 1. BÉRANGER, qui suit ; — 2. & HUGUES, Sire DE VALETTE, Consul de Villefranche de Rouergue, où il épousa *Bertrande*, fille de *Raymond de Pontamier*, co-Seigneur de Sales-Corbqties, & de *Rendone de Puech Vidailiac*, dont il n'eut point d'enfans.

VII. BÉRANGER DE VALETTE, Chevalier, Seigneur de Capdenat, de Saint-Julien & de Sept-Fonds, se qualifioit de puissant Seigneur en 1389; les Habitans du lieu de Capdenat étoient obligés de faire la garde à la porte de son château, & lui payoient des subsides. Le testament de son fils aîné nous apprend qu'il avoit épousé *Guiscard*, fille de *Ertrand de Seguiet*, Chevalier, co-Seigneur de Montfals en Quercy, & de *Ricarde de Rentilhac*, dont vinrent : — 1. PIERRE, qui suit ; — 2. BÉRANGER, Prêtre ; — 3. JACQUES, Religieux à l'Abbaye de Conques ; — 4. & ERVET, qui servit en Espagne, où il se maria avec *Rose*, fille d'*Ildephonse d'Azpilcueta*, Seigneur dudit lieu, dont pour fille unique ANNARIAC DE VALETTE, mariée avec *Ferdinand d'Azpilcueta*, son cousin. De ce mariage vint *Martin d'Azpilcueta*, marié à *Jeanne d'Asuarez*, Dame de Xavier au Royaume de Navarre, dont pour fille unique *Marie d'Azpilcueta*, qui, de son mariage avec Dom *Jean de Jasso*, l'un des principaux Ministres du Roi FERDINAND, dit le Catholique, eut, entre autres enfans : — 1. *Saint François-Xavier* ; — 2. & *Madeleine de Jasso*, qui, après avoir été Demoiselle d'honneur de la Reine JEANNE DE CASTILLE, fut Abbessé du Monastere de Gandra, au Royaume de Valence en Espagne.

VIII. PIERRE DE VALETTE, Chevalier, se qualifioit de *Haut & Puissant Seigneur*. Il épousa, par contrat de l'an 1391, *Ayglie*, fille de *N...* de *Rogez*, Seigneur de Nauvialle, & de *Berangere de Gautier*, dont pour fille unique *Rose*, mariée à *Pierre de Gourdon-Genouillac*, Chevalier, sans enfans ; & son mari ayant été son héritier universel, les biens de cette branche sont depuis entrés dans la maison des Ducs d'Uzès lorsqu'elle s'est alliée avec celle de *Genouillac*.

Treizieme & derniere branche éteinte au VIII^e degré des Seigneurs DE VALETTE-FLOYRAC & SAINT-GRAT.

IV. GUILLAUME DE VALETTE, fils puîné de *JOURDAIN*, & d'*Esther de Foix*, rendit, avec *PIERRE DE VALETTE*, son frere aîné, en 1262, au Comte de Rodez, hommage de tout ce qu'ils possédoient dans son Comté, & cet acte fait mention de la maison de Saint-Antonin, autrefois habitée par *ARCHAMBAULT*, Donzel du CUZOUL, leur bifaieul commun, & Chef de toute la maison de VALETTE. Les mêmes freres, par un autre acte passé les ides de Mars par *Hugues Bonally*, Notaire de Privazac, vendirent à *Bernard de Balaguier* tout ce qu'ils possédoient dans le château & Seigneurie de Privazac, lesquels biens ils déclarent provenir d'une partie de la dot d'*ALEXANDRE DE NAJAC*, leur aieul ; & c'est de cet acte qu'on apprend

que GUILLAUME DE VALETTE avoit épousé *Ermengarde*, Dame de Floyrac, fille de *Raimond de Guy*, Chevalier, Seigneur de Sainte-Croix & de Genouillac, & d'*Ayglinc d'Hugonis Balaguier*, dont, entre autres enfans, JEAN, qui suit.

V. JEAN DE VALETTE, Seigneur de Floyrac & de Saint-Grat, épousa *Jourdaine d'Arnaud de Genebrieres*, fille du Chevalier, Seigneur d'Argouze & de Saune de Grialou, dont vinrent : — 1. JOURDAIN, qui suit ; — 2. GUILLAUME, marié en 1317 avec *Sibille*, fille de *Pierre de Gautier*, Seigneur de Doumarenq, & de *Bérangere de Morlhon-Saint-Venssan*, dont il n'eut point d'enfans ; — 3. GÉRAUD, marié avec *Agnès*, fille de *Guillaume de Perusse*, Damoiseau : il rendit hommage en 1323 au Comte de Rodez, tant pour lui que pour sa dite épouse ; — 4. & HUGUES, Seigneur de Golin hac, qui n'eut point d'enfans, & qui rendit hommage la même année au Comte de Rodez.

VI. JOURDAIN DE VALETTE, I du nom de sa branche, Chevalier, Seigneur de Floyrac & de Saint-Grat, fut Capitaine de cent Archers destinés à la garde du Pays de Rouergue, & épousa, par contrat du 12 Juillet 1316, *Souveraine*, fille d'*Emeric de la Roque Toyras*, Seigneur dudit lieu en Rouergue, & de *Raimonde de la Grezie*, dont vinrent ; — 1. PONS, qui suit ; — 2. BERNARD, Seigneur de Saint-Grat, Bailli de Villefranche de Rouergue, marié en 1343 avec *Guiscard*, fille de *Guillaume de la Fon*, & de *Bérangere de Lebron*, dont il n'eut point d'enfans ; — 3. & GUILLAUME, marié en 1350 avec *Arnaude*, fille de *Bernard de l'Hya*, Seigneur de Ginals, & de *Marquise de Guerindols*, dont BERTRAND DE VALETTE, marié avec *Souveraine*, fille de *Guy de la Fremondie*, Seigneur de Salmiech, & d'*Agnès de Tourlong*, dont il n'eut point d'enfans.

VII. PONS DE VALETTE, Chevalier, Seigneur de Floyrac, fut un vaillant Capitaine qui, en récompense de ses services, obtint du Roi JEAN une pension de 300 livres à prendre annuellement sur la Forêt de Joufferotte en Languedoc, par Lettres-Patentes du Roi datées de Paris le 28 Décembre 1354. Il avoit épousé *Ricarde*, fille de *Guillaume de Barrieres*, Seigneur de Castelnau & de Peyrols, & d'*Helene de Sauvezac*, dont une fille unique nommée *Helene*, mariée en 1358 avec *Pierre de Barras*, Seigneur de la Rouquette en Rouergue.

Les armes de cette grande & illustre Maison sont : en bannière, & parti au 1^{er}. de gueules au gersaut d'argent ayant la patte droite levée, qui est VALETTE ; au 2^e. de gueules au lion d'or armé & lampassé d'argent, qui est MORLHON-SAINTE-VENSSAN ; l'écu couvert d'une couronne d'or enrichie à hauts fleurons : cimier, un fenestrochere d'or tenant un poignard & portant un bouclier où sont les armes d'Espagne écartelées de Castille & de Léon ; supports, deux griffons au naturel couronnés d'or, ayant chacun une croisette d'or pendante à un collier de perles passé au col, & soutenant deux bannieres, l'une aux armes de l'Écu, & l'autre chargée d'une croix de Malte d'argent ; devise, PLUS QUAM VALOR VALETTA VALET ; cri de guerre, Non æs, sed fides ; le tout environné d'un manteau de gueules attaché d'or & doublé d'hermines. Telles sont les armes sur les

Les titres communiqués par M. le Baron DE LA VALETTE DE LA FINOU, Chef de la branche aînée existante en Périgord, qui écartele ses armes par obligation de *Morlhon-Saint-Venstan* & de *Bredou-Carssac*. Les dernières sont: d'or, au cœur de gueules, au chef d'azur, chargées d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles de même; les écus sont quelquefois placés sur un écartelé, au 1^{er}. échiqueté de gueules & d'or, les échiquetés de gueules chargés de châteaux d'or, qui est Poitiers ancien; au 2^e. de gueules à la croix vidée, clechée, pommelée, alézée d'or, qui est Toulouse; au 3^e. de gueules au léopard d'or, qui est Rouergue, & aussi de gueules à la croix ancrée d'or, qui est Saint-Antonin.

Nous, soussigné, Ecuyer, Généalogiste, certifions que les titres originaux de cette illustre Maison nous ont été communiqués, & que la branche aînée subsiste actuellement dans la personne de JEAN-ISAAC-FRANÇOIS, Chevalier, Baron DE LA VALETTE, Seigneur de la Finou, le Punch, Sainte-Colombe, la Borie, Basse & autres lieux: en foi de quoi nous avons donné le présent certificat le 18 Mai 1782.

DÔAZIT, suivant un Mémoire fourni & envoyé par M. le Marquis DE CANDALE, Baron de DÔAZIT & D'YSSAN, est une Baronnie dans la Sénéchaussée de Saint-Seves, entrée dans la maison DE FOIX-CANDALE par un échange que fit en 1439 GASTON DE FOIX, I du nom, pendant qu'il étoit au service du Roi d'Angleterre, avec Noble Homme *Louis d'Epoys*.

JEAN DE FOIX, fils de GASTON, devenu Comte de Candale par son mariage avec *Marguerite de Pole-Susolck*, Comtesse de Candale, ayant quitté le service du Roi d'Angleterre, dont il étoit né sujet, à cause de son Duché de Guienne, passa au service de Louis XI, Roi de France, & fit avec ce Prince un traité par lequel il fut maintenu dans la paisible possession de toutes les terres que son pere & lui possédoient dans les Duchés de Guienne & Pays de Gascogne, & nommément de celle de la Baronnie de DÔAZIT: ledit traité est du 17 Mai 1462, enregistré au Parlement de Bordeaux le 18 Mars 1477, & vérifié en la Chambre des Comptes de Paris le 4 Mai 1478.

Après la mort de JEAN DE FOIX, GASTON, II du nom, lui succéda & épousa, 1^o. le 5 Juin 1479, *Catherine de Foix*, Princesse de Navarre, & 2^o. par contrat du 5 Janvier 1494, *Isabeau d'Albret*, sœur de JEAN D'ALBRET, Roi de Navarre, & fille d'*Alain d'Albret* & de *Françoise de Bretagne*. Du premier lit il eut, entre autres enfans: — 1. ALAIN DE FOIX, Vicomte de Castillon; & du second lit: — 2. FRANÇOIS DE FOIX-CANDALE, qui fut Baron de DÔAZIT. GASTON DE FOIX testa le 25 Mars 1500; fit son héritier GASTON, III du nom, & affecta, entre autres biens, la terre de DÔAZIT pour les enfans du second lit: en conséquence GASTON, III du nom, la donna à son frere FRANÇOIS par acte du 14 Avril 1516. La même année, FRANÇOIS se maria avec *Anne de Marsan*, Dame du Lau & de Montgaillard. De ce mariage naquit:

JEAN DE FOIX-CANDALE, qui fut, comme son pere, Baron de DÔAZIT, du Lau & de Montgaillard. Il épousa, le 11 Avril 1545, *Anne de Pardailan*, fille de *Blaise de Pardailan*, Seigneur de la Motte-Gondrain & de Saint-Lary. De ce mariage naquit:

JACQUES DE FOIX-CANDALE, qui succéda à son pere, & fut comme lui Baron de DÔAZIT, du Lau & de Montgaillard. Il épousa, le 6 Juillet 1566, *Jeanne de Belcier*, fille d'*Antoine de Belcier*, premier Président du Parlement de Bordeaux, & d'*Anne de Lubersac*. De ce mariage vinrent deux garçons & trois filles. L'aîné des garçons, nommé SARRAN, épousa, le 14 Août 1666, *Denise d'Aufales*, fille du Seigneur de la Motte & de Saintrailles: le second garçon, nommé PIERRE, se maria en 1617 avec *Jeanne de Sarante*, fille du Baron du Vigneau.

SARRAN DE FOIX-CANDALE forma la branche des Barons de DÔAZIT. Il eut pour fils JEAN DE FOIX-CANDALE, Baron de DÔAZIT, qui se maria avec *Louise de Widart*, & eut JOSEPH-HENRI DE FOIX-CANDALE, qui se maria avec *Marie de Sénau*, dont naquit, entre autres enfans, LÉON DE FOIX-CANDALE, Baron de DÔAZIT & d'Yflan, qui eut pour femme *Marie-Romaine de la Fayffe*, fille de *Bernard*, Seigneur de la Fayffe, & de MARIE-THÉRESE DE FOIX-CANDALE DU LAU. De ce mariage vinrent quatre garçons & une fille; savoir: — 1. BERNARD DE FOIX-CANDALE, Baron de DÔAZIT & d'Yflan, dit le *Marquis de Candale*; — 2. JOSEPH, dit le *Chevalier de Candale*, Chevalier de Saint Louis; — 3. BERNARD-HENRI, dit *M. Dôazit* & mort sans postérité; — 4. FRANÇOIS-HENRI, dit *M. Cantenac*; — 5. le nom de la fille nous est inconnu.

Le Marquis DE CANDALE, nommé BERNARD, a épousé, le 3 Juillet 1749, *Marie-Romaine de Charrite*, fille de *Charles de Charrite*, Président à Mortier au Parlement de Navarre, & de *Marguerite d'Andouains*. De ce mariage sont nés: — 1. JEAN-CHARLES-MARIE DE FOIX-CANDALE, né le 22 Juin 1754; — 2. FRANÇOIS-HENRI, dit *M. Dôazit*, né le 2 Juin 1758; — 3. MARGUERITE, dite *Mademoiselle de Candale*; — 4. MARIE-ANNE-VALENTINE-UBALLINE, dite *Mademoiselle de Foix*; — 5. BERNARDINE-HENRIETTE-ISABELLE, dite *Mademoiselle de Dôazit*; — 6. & HIPPOLYTE-EUPHROSIE, dite *Mademoiselle de Meylis*.

PIERRE DE FOIX-CANDALE, second fils de JACQUES, mentionné ci-dessus, marié en 1617 avec *Jeanne de Sarante*, fille du Baron du Vigneau, comme on l'a dit, a formé la branche des Barons du Lau, & a eu pour fils JEAN DE FOIX-CANDALE, Baron du Lau, marié avec *Jeanne de Peypeiron*, fille du Marquis de Beauquere & de *Françoise de la Fond de Saint-Projet*, dont, entre autres enfans: — 1. BERNARD DE FOIX-CANDALE, Baron du Lau & de Loubens, marié avec *Marguerite Peinolier de Saint-Martin*; — 2. LÉON, dit le *Chevalier de Candale*, ancien Commandant de Bataillon du Régiment d'Eu; — 3. & JEAN BATISTE, dit le *Chevalier du Lau*, mort Lieutenant de Roi de Sar-Louis.

Du mariage de BERNARD DE FOIX-CANDALE, Baron du Lau & de Loubens, avec *Marguerite Peinolier de Saint-Martin*, est né, entre autres enfans, BERTRAND-LÉON DE FOIX-CANDALE, Baron du Lau & de Loubens, Chevalier de Saint-Louis, qui n'étoit pas marié lorsqu'on nous a envoyé la Filiation de cette branche, en 1770, d'après les titres originaux.

Les armes des Barons de DÔAZIT & du Lau sont *écartelées de Foix & de Béarn*.

Le Pere *Simplicien*, dans l'*Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, est tombé dans une grande erreur, d'après des Mémoires faux de M. de Brienne; en disant que les Barons de *Dôazit* & du *Lau* sortoient de FRANÇOIS DE CANDALE, fils naturel de JEAN DE FOIX. Quoiqu'en fait de généalogie on ne doive admettre que des preuves authentiques, on peut cependant, dans des circonstances où le malheur des temps, les guerres civiles & les minorités continuelles ont causé la perte des titres des familles; on peut, dis-je, pour éclaircir la vérité, rassembler les vraisemblances qui dépendent & sont, pour ainsi dire, les interpretes des titres qui nous restent, & c'est le cas, dans la circonstance présente, où se trouve la maison de CANDALE qui existe aujourd'hui.

Il s'agit de prouver que les Barons de *Dôazit* & du *Lau* d'aujourd'hui sont issus & viennent en ligne directe de GASTON DE FOIX, II du nom, par son mariage avec *Isabeau d'Albret*, sœur de JEAN D'ALBRET, Roi de Navarre, & fille d'*Alain d'Albret* & de *Françoise de Bretagne*.

L'Auteur de l'*Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, ci-dessus cité, leur donne pour tige un *François de Candale* qu'il dit être bâtard de JEAN DE FOIX, Comte de *Candale*. Quelques recherches qu'on ait pu faire, on n'a pas trouvé le contrat de mariage ni le testament de FRANÇOIS DE CANDALE; & il est vraisemblable que ces deux actes ont eu le même sort que beaucoup d'autres pendant le temps des guerres civiles. & pendant les minorités qui ont été continuelles dans cette grande maison: mais au défaut de cette piece, on produit la donation de la terre de *Dôazit*; cet acte prouve que FRANÇOIS DE CANDALE est frere de GASTON, III du nom, & par conséquent fils comme lui de GASTON, II du nom. Il prouve encore que ce FRANÇOIS ne peut pas être le même que celui dont parle le Pere *Simplicien*: puisqu'il l'édifie de JEAN DE FOIX, il auroit été frere de GASTON II, qui mourut en 1500. La seule date de l'acte de donation, qui est du 14 Avril 1516, prouve invinciblement que FRANÇOIS DE CANDALE; Auteur des Barons de *Dôazit* & du *Lau*, est fils de GASTON II, mort en 1500; par conséquent ce ne peut pas être le même, puisque GASTON II mourut en 1500, & que l'acte cité est de 1516, comme on l'a déjà dit: ce qui peut se vérifier par la lecture dudit acte, dont on joindra ci-après une copie tirée de l'original qui est dans les archives du château de *Dôazit*.

Les termes dans lesquels est conçue cette donation prouvent que FRANÇOIS DE CANDALE étoit frere du donateur. En effet, est-il vraisemblable que le Comte de *Candale* eût qualifié de frere, dans un acte de cette nature & aussi authentique, FRANÇOIS DE CANDALE, s'il n'avoit été que le bâtard de son grand-pere, dans un temps sur-tout où la *bâtardise* n'étoit pas regardée comme aujourd'hui? Est-il encore à présumer qu'il eût donné à un bâtard une terre aussi considérable que l'étoit pour lors la terre de *Dôazit*, laquelle étoit spécialement affectée pour les enfans du second lit de GASTON II, comme il paroît par son contrat de mariage & son testament? ALAIN, frere aîné de FRANÇOIS, qui fut Seigneur de *Castillon*, fut moins bien partagé que lui, ainsi que CHARLES, leur neveu, qui n'eut que la terre de *Villefranche*.

Si FRANÇOIS n'avoit été que bâtard, il seroit arrivé que GASTON auroit mieux traité le bâtard de son grand-pere que son propre fils légitime.

Le mariage que FRANÇOIS DE CANDALE contracta avec *Anne de Marfan*, qui étoit, comme lui, de race Souveraine, confirme l'idée qu'on doit avoir de son état; on en pourra mieux juger, si on compare l'alliance de FRANÇOIS avec celle de son frere ALAIN & de CHARLES son neveu. ALAIN épousa *Françoise*, fille de *Guy*, Seigneur de *Monpezat*, & CHARLES se maria avec *Anne d'Anticamaretta*. Si FRANÇOIS n'avoit été que bâtard, pourquoi lui auroit-on fait prendre le nom de *Candale*, qui étoit celui qu'avoit porté dans la maison DE FOIX *Jeanne de Suffolck*, par son mariage avec JEAN DE FOIX, tandis qu'il étoit passé en usage dans ce temps là que les bâtards de cette maison ne portoient que celui de *Béarn*? Pourquoi cette distinction?

En un mot, on ne trouve dans aucun titre de la maison de *Candale* le moindre soupçon de bâtardise à l'égard de FRANÇOIS. Dans tous les actes qui ont été passés, soit pendant sa vie ou après sa mort, il est toujours qualifié de *Noble & Puissant Seigneur*.

Le fondement de l'erreur de l'Auteur de l'*Histoire des Grands Officiers de la Couronne* n'est autre que le titre d'un Traité de paix, rapporté dans les manuscrits de Brienne; & ce fondement est d'autant moins solide pour établir un système de bâtardise sur une famille, que tout le monde fait que ces manuscrits sont pleins d'erreurs de toutes espèces.

Or, certainement une pareille preuve ne doit pas prévaloir sur des titres qui font présumer le contraire. Mais, dira-t-on, si FRANÇOIS DE CANDALE étoit fils légitime, pourquoi n'est il pas nommé dans le testament de son pere? A cela on répond, pourquoi tous les autres enfans ne le sont-ils pas? car il n'y en a que trois du premier lit de nommés: savoir, PIERRE DE FOIX, AMÉE DE FOIX sa fille aînée, & JEAN DE FOIX; & du second lit il n'y a que LOUISE. Il est cependant très-certain qu'il en avoit d'autres, puisqu'il les substitue à ceux du premier lit, les mâles préférés aux filles.

Quant aux armes, on ne voit pas sur quelle preuve le Pere *Simplicien* peut avancer qu'elles sont barrées. Les Barons de *Dôazit* & du *Lau* les ont toujours portées en plein & sans barre, & telles qu'elles sont encore sur la porte d'entrée du château de *Dôazit*, qui fut bâti peu après que FRANÇOIS fut possesseur de cette terre.

Au reste, on ne va produire ici qu'une copie de la donation de la terre de *Dôazit*, parce que c'est le titre le plus essentiel; on l'a fidèlement copiée sur l'original qui est dans les archives du château de *Dôazit*, & qui a été produit au Juge d'Armes de France, ainsi que les autres titres, au mois de Décembre 1695, pour faire les preuves des Demoiselles MARIE-THERESE & MARGUERITE DE FOIX CANDALE, filles du Baron du *Lau*, reçues dans la maison Royale de Saint-Cyr.

On n'a pas une certitude exacte de l'année de la mort de FRANÇOIS DE CANDALE; mais on présume que c'est en 1528 ou 1529, parce qu'il y a dans les archives de cette maison un acte qui est une procuration que donne *Anne de Marfan*, dans laquelle elle se qualifie veuve de Haut & Puissant Seigneur FRANÇOIS DE CANDALE, & tutrice de ses enfans. (la date de cet

acte est de 1534). Comme ledit FRANÇOIS étoit employé dans l'armée que le Roi avoit en Italie, il est vraisemblable que c'est de lui dont parle *Mezeray* dans son Histoire de France, tome III, page 439: au sujet des événemens de 1528, il dit que le Maréchal de *Lautrec*, voulant profiter de son avantage, marcha aux ennemis à la tête de trois mille François, dont étoit Colonel le Seigneur de *Buris*, & de quatre mille Gascons sous la conduite du Prince de Navarre & du Seigneur de *Candale*; & à la page 440 du même tome, il ajoute que le Roi voulant aller sûrement de *Nolles* à l'armée demanda une escorte, & que le Seigneur de *Candale*, neveu du *Marquis de Salus*, eut la charge de cet exploit; mais qu'au retour, passant devant *Naples*, les ennemis tombèrent sur lui en si grand nombre, qu'ils échappèrent les gens, le prirent prisonnier, & qu'il mourut quelque temps après des blessures qu'il avoit reçues en cette occasion. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il mourut fort jeune, n'étant âgé tout au plus que de trente-quatre ou trente-cinq ans.

Copie de l'Acte de donation de la terre de DOAZIT, dont l'original est aux archives du château.

« Schachent tous comme autrefois très-Haut & très-Puissant Seigneur
 » Monseigneur GASTON DE FOIX, Captat de Buch, Comte de Candale,
 » de Bénauge, d'Estrac & de Lavaur, Vicomte de Castillon & de Lom-
 » maigne & de Haut-Villars, Seigneur des terres basses d'Albigeois &
 » Castrosie, eut donné, cédé & transporté à Monseigneur FRANÇOIS DE
 » CANDALE son frere & aux enfans mâles qui descendront de lui par loyal
 » mariage, la terre, Seigneurie & Baronnie de *Dôazit*, avec toutes & cha-
 » cune leurs appartenances & dépendances, fruits, profits & revenus,
 » cens, rentes, émolumens d'icelle, ainsi que mondit Sieur le Comte a dit
 » & affirmé : pour ce est-il que aujourd'hui, date de ce, en présence de
 » témoins & de moi Notaire ci-dessous nommé & écrit, a été présent &
 » personnellement établi icelui mondit Sieur le Comte, lequel de son bon
 » gré, pure, franche & absolue volonté, sans contrainte ni induction d'au-
 » cun, ains parce que très-bien lui a plu & plaît, a confirmé ladite dona-
 » tion en ce qu'elle n'est préjudiciable à ces présentes, & d'abondant par
 » cesdites présentes, partant que de besoin est, mondit sieur le Comte,
 » en faveur & contemplation du mariage qui à présent se traite & qui
 » se fera & accomplira par plaisir de Dieu, dudit FRANÇOIS DE CANDALE
 » son frere & de *Anne de Marsan*, Demoiselle, Dame de Montgaillard en
 » partie : & afin que ledit mariage sorte son effet, & parce ainsi que tel a
 » été son plaisir & volonté, a donné, cédé, transporté & délaissé, donne,
 » cède, transporte & délaissé dès-à-présent & à perpétuité par bonne,
 » pure, simple, vraie & absolue donation, faite entre-vifs, irrévocable & en la
 » meilleure forme & maniere que de droit, ou par la coutume du pays faire
 » se peut, ladite terre, Seigneurie & Baronnie de *Dôazit*, avec toutes &
 » chacune les cens, rentes, fruits, profits, revenus, émolumens, droits, &
 » appartenances & appendances & dépendances directes, justions & Justice
 » haute & basse, moyenne, mixte & impere, & tout ce qui en dépend,

» audit FRANÇOIS DE CANDALE son frere, & aux enfans dudit mariage
 » de lui & de ladite *Marsan*, soit fils ou filles; & en cas que dudit mariage
 » n'y auroit aucun enfant, soit fils ou filles, aux enfans qui descendront dudit
 » FRANÇOIS d'autre loyal mariage, icelui FRANÇOIS, illec présent, stipulant &
 » acceptant ladite donation, tant pour lui que lesdits enfans en ladite qualité
 » que dessus, leurs hers & successeurs, pour d'icelle terre, Seigneurie &
 » Baronnie de *Dôazit*, seldites appartenances & dépendances, juridiction,
 » Justice & tous droits & noms quelconques à icelle Seigneurie & Baronnie
 » appartenants, jouir & user d'ors en avant, perpétuellement, plénement,
 » paisiblement & franchement par ledit FRANÇOIS DE CANDALE & seldits
 » enfans en la qualité susdite, leursdits hers & successeurs, sans aucune
 » contradiction, débat & empêchement, que mondit Sieur le Comte ne les
 » siens y puissent faire ne mettre en maniere quelconque que soit, & s'en
 » est mondit Sieur le Comte, donateur, déveu & délaissé du tout & en
 » tout par lui & les siens, & ledit FRANÇOIS son frere & seldits enfans,
 » en la qualification, leurs hers & successeurs, & a vertu & saisi & mis en
 » saisine & possession, par l'octroi & l'accord de ces présentes, & a reconnu &
 » confessé icelle tenir & posséder pour & au nom dudit donataire son dit frere,
 » & laquelle terre, Seigneurie & Baronnie dudit *Dôazit* avec toutes & chacune
 » ses appartenances & dépendances, Justice & juridictions, haute, moyenne,
 » basse, mixte & impere, & tout ce qui en dépend mondit Sieur le Comte
 » a promis & promet garantir & défendre audit FRANÇOIS DE CANDALE
 » & à ses enfans en la qualité que dessus & à leursdits hers & successeurs,
 » des troubles & empêchemens que pour son fait & coulpe ou des siens
 » y pourroient être faits que nier ou demander en aucune maniere; néan-
 » moins que icelui donateur ne soit tenu faire ni porter garantie de la chose
 » par lui donnée, & ce passant le contrat en cesdites présentes, mondit
 » Sieur le Comte, donateur, a dit & déclaré qu'il entend, veut & con-
 » sent puisse disposer de ladite terre & Baronnie de *Dôazit* en faveur de ses-
 » dits enfans, soit fils ou filles dudit mariage de lui & de ladite *de Marsan*
 » ou d'autre mariage de lui, si dudit premier n'y avoit enfans, aussi en
 » faveur de ladite *de Marsan* sa future femme ou d'autre femme qu'il épou-
 » sera & tous comme & ainsi que à icelui FRANÇOIS trouvera bon, & qu'il
 » verra à faire, auxquelles choses dessus dites & chacune d'icelles tenir &
 » accomplir, sans aller ni venir au contraire, icelui mondit Sieur le Vicomte a
 » promis & juré aux saintes Evangiles de Notre Seigneur, touchées de sa main,
 » & à ce obligé & oblige lui, ses hers & successeurs, avec tous & chacun
 » ses biens meubles & immeubles présens & à venir, qu'il a soumis &
 » soumet au pouvoir & juridiction des Cours de Noble & Puissant Mon-
 » seigneur le Grand Sénéchal de Guienne, du Prévôt Royal de Lombrières
 » & Bordeaux, & de tous autres Juges tant d'Eglise que séculiers, renonce
 » sur ce à l'exception de déception de dol, de fraude & débats, à tous
 » droits écrits & non écrits, générale renonciation non valoir & à toutes
 » autres choses généralement quelconques que lui pourroit arriver & adve-
 » nir contre le fait & substance de ces présentes Lettres, & dont elles pour-
 » roient être évincées, rescindées, corrompues ou annullées en tout &

par-tout pour l'avenir. Ce fut fait & passé au lieu & château de Cadillac, en présence de très-Révérénd. Pere en Dieu, très-Noble & très-Illustre Seigneur Messire JEAN DE FOIX, par la permission Divine & du Saint Siege Apostolique, Archevêque de Bordeaux & Primat d'Aquitaine; Nobles Hommes Bernard de Saint Genès, Seigneur de d'Hume; Bertrand de Castéja, Seigneur de Carrenet; Arnaud de Fragué dit Gouhan, & Messire Jean de Couture, Prêtre & Chanoine de Saint-Seurin-lès-Bordeaux, témoins à ce appellés & requis le quatorzieme jour du mois d'Avril l'an 1516. Ainsi, signé, GASTON DE FOIX, & Delasse, Notaire. Et plus bas est écrit :

Je soussigné certifie que le présent titre a été exactement copié mot à mot sur le titre original qui est dans les archives du château de Daxit, & qu'on n'y a rien ajouté ni diminué; en foi de quoi j'ai donné le présent certificat que j'ai signé de ma main à Bordeaux le 29 Octobre 1774. Signé, FOIX CANDALE.

La même donation se trouve imprimée à la suite de l'Abrégé de la Généalogie des Vicomtes de Lomaigne, & a été imprimée, avec approbation & privilege du Roi à Paris chez Ballard, seul Imprimeur du Roi pour la musique, & Noteur de la Chapelle de Sa Majesté, rue Saint-Jean-de-Beauvais. 1757.

On peut d'ailleurs, pour constater la vérité de cette donation, consulter le Cabinet des Ordres du Roi, dont est Généalogiste M. Chérin, & le Cabinet de MM. d'Hozier, Juges d'armes de France.

DORMY : ancienne maison du Charolois, établie à Bourbon-Lancy en Bourgogne, maintenue dans sa noblesse par Jugement rendu le 5 Janvier 1669. Elle est connue dès l'an 1330, que vivoit NICOLAS DORMY, Ecuyer, Seigneur de la Motte-Dormy & Salornay en Charolois, lequel mourut sans alliance. Il avoit pour frere HUGUES DORMY, depuis lequel on a une filiation suivie.

I. HUGUES DORMY, Ecuyer, eut de sa femme nommée *Jeanne de Marilly*, pour fils :

II. FRANÇOIS DORMY, Ecuyer, Seigneur de Salornay, qui s'attacha au service des Ducs de Bourgogne. De deux fils qu'il eut, l'un mourut sans hoirs; & l'autre fut CLAUDE, qui suit.

III. CLAUDE DORMY, Ecuyer, quitta le Charolois, & vint s'établir en Mâconnois, où il épousa par contrat du 4 Février 1502 *Humberte de Fustalier*, dont : — 1. JEAN DORMY, né le 10 Mars 1503, mariée avec *Jeanne de Bullion*, fille de *Claude*, Ecuyer, Seigneur de Layer & de Senecey : elle mourut le 11 Décembre 1554, & son mari le 28 Avril 1566; ils eurent un fils nommé JEAN-FRANÇOIS, qui fut Colonel d'un Régiment de douze Compagnies de gens de pied Françoises, & plusieurs filles mariées à différentes bonnes maisons du Mâconnais; — 2. JOSEPH DORMY, qui s'établit en Picardie, où il forma une branche dont le dernier est mort en 1768, Sous-Prieur de l'Abbaye de Saint-Vaast d'Arras; — 3. & FRANÇOIS, qui suit.

IV. FRANÇOIS DORMY, né le 25 Novembre 1512, s'adonna aux Loix, fut reçu Conseiller au Parlement de Paris le 3 Septembre 1545, ensuite nommé par le Roi Président à la quatrième Chambre des Enquêtes le 20 Février 1550. Il est qualifié dans tous ses actes de *Chevalier, Baron de Vinzelle & de Beauchamp*, Seigneur de la Tour, Lochée, la Salle, Cassignolle & Viriset; fut député en 1563 avec *Pierre Seguiet*, Premier Président, pour porter la parole au Roi, à l'occasion de l'enregistrement de l'Édit de majorité des Rois, donné par CHARLES IX, qui ne fut enregistré qu'après beaucoup de difficultés; fut aussi nommé pour être du Conseil de tutelle aux enfans mineurs de *René de Lorraine*, Marquis d'Elbeuf, en 1566, avec *François de Montholon*, par Lettres - Patentes du Roi. Il testa le 10 Août 1570, mourut le 16 des mêmes mois & an, & fut enterré dans sa Chapelle en l'Eglise des Jacobins de la rue Saint-Jacques à Paris, où l'on voit plusieurs tombeaux avec les épitaphes & armoiries de cette ancienne noblesse. Il avoit épousé le 22 Septembre 1546 *Claude de Seve*, fille du Premier Président de la Chambre des Comptes de Dijon, dont il eut plusieurs enfans, savoir: — 1. PIERRE, qui suit; — 2. JEAN, rapporté après son aîné; — 3. CHARLES, mort sans postérité & inhumé dans la sépulture de son père aux Jacobins de la rue Saint-Jacques; — 4. CLAUDE, Ecclésiastique, nommé premier Evêque de Boulogne en 1565, inhumé auxdits Jacobins, où il est représenté vêtu de ses habits pontificaux au-dessus de la porte de la Chapelle des DORMY; — 5. GALLÉACE, morte sans alliance; — 6. & FRANÇOISE, mariée à *Jacques de Saint-Paul*, Seigneur de Montberon, Conseiller du Roi, & Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel. Tous ces enfans furent légataires par le testament de leur père.

PIERRE DORMY, Chevalier, Baron de Vinzelle en Mâconnois & de Beauchamp en Bourgogne, Seigneur de la Tour, Viriset, Lochée, la Salle, toutes terres en Mâconnois, fut Grand Bailli d'épée dudit pays en 1597, Capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi en 1601, & Gentilhomme ordinaire de sa Chambre. Il avoit épousé *Claude de Seiffel*, d'une ancienne maison de Savoie, & n'en eut qu'une fille, N. . . . DORMY, mariée à *Jacques de la Bastie du Breul*, & morte sans postérité.

V. JEAN DORMY, Chevalier, né le 26 Mars 1550 (second fils de FRANÇOIS DORMY & de *Claude de Seve*), fut Baron de Vinzelle & de Beauchamp, Seigneur de la Tour, Viriset, Lochée & la Salle, terres dont il hérita de son frère aîné après le décès de sa fille morte sans postérité. Il s'établit en Picardie, où il épousa par contrat du 20 Mars 1576 *Jeanne Oudart*, fille de *Jean-François*, Ecuyer, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, dont il eut un fils nommé;

VI. MARIOT DORMY, Chevalier, Baron de Vinzelle & de Beauchamp, né le 12 Juin 1577, qui épousa par contrat du 2 Mai 1635 *Marie Hardanjon*, de laquelle vinrent; — CHARLES-FRANÇOIS, qui suit; — & deux filles mortes sans alliance.

VII. CHARLES-FRANÇOIS DORMY, Chevalier, Baron de Vinzelle, Bapan, la Salle & Beauchamp, né le 26 Novembre 1636, fut maintenu dans sa noblesse par Jugement de M. *Bouchu*, Intendant de Bourgogne, rendu

Le 5 Janvier 1669, sur la production de ses titres : les qualités de Chevalier & de Baron lui furent reconnues & données dans la reprise de Fiefs en la Chambre des Comptes de Dijon, en date du 23 Mars 1673. Il avoit épousé par contrat du 16 Avril 1654, *Françoise d'Escroft*, fille de *Jean*, Chevalier, Seigneur & Baron d'Estrées, le Peage, &c., & de Dame *Jeanne Daval*. Leurs enfans furent : — 1. FRANÇOIS DORMY, Chevalier, Seigneur, Baron de Vinzelle, Beauchamp, Banan & la Salle, Page de la Reine en 1672, ensuite Lieutenant au Régiment du Roi, Infanterie, par brevet du 4 Juillet 1683, reçu aux Etats de Bourgogne le 17 Mai 1688, & nommé Élu de la Noblesse des Etats du Mâconnois le 15 Juin 1700. Il fit son testament le 11 Février 1705, par lequel il renouvela la substitution faite par ses ancêtres des Baronnie & terres dénommées ci-dessus, en faveur de JEAN-CHARLES DORMY son frere, & décéda peu de jours après. Il avoit épousé par contrat du 18 Février 1686 *Marie de Scoraille*, fille de Messire *François*, Chevalier, Comte de Sobertier, Seigneur de la Barre, Beurant, &c., & de *Jeanne-Claude de la Balme*, dont il n'eut qu'une fille N.... DORMY, morte jeune; — 2. LOUIS DORMY, tenu sur les Fonts de Bâtême par M. le Dauphin & Madame la Duchesse de Montpensier : il fut d'abord Page du même Prince, & passa ensuite dans le Régiment du Roi, Infanterie, où il servit plusieurs années; — 3. CHARLES-FRANÇOIS-MARIOT, Prêtre, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, reçu Chevalier de l'Ordre Teutonique; — 4. CHARLES-FRANÇOIS, qui suit; — 5. JEAN-CHARLES, tige des Barons de Vefvres & de Beauchamp, rapportés ci-après; — & plusieurs filles, reçues dans les Abbayes de Saint-Cyr, de Fontevault, Diocese de Poitiers, de Sainte-Menoux, Diocese de Bourges.

VIII. CHARLES-FRANÇOIS DORMY, Chevalier, servit plusieurs années dans les Gendarmes de la Garde ordinaire du Roi, & fut marié deux fois 1°. à *Louise-Genevieve Bijon*, & 2°. avec *Marguerite Dio de Montmort*, fille de Messire *Claude-Antoine Palatin de Dio*, Comte de Montmort, Seigneur & Baron d'Essanlès, & d'*Eléonore du Bourg du Maine*, de laquelle il n'a point eu d'enfans; du premier lit sont issus : — 1. JEAN-FRANÇOIS DORMY, né le 14 Octobre 1723, Lieutenant d'Infanterie le 24 Mars 1742, Capitaine en 1757, & reçu Chevalier de Saint-Louis en 1772, non marié en 1778; — 2. LOUISE-CLAUDINE, morte sans alliance en 1777; — 3. & CHARLOTTE-HECTOR DORMY, non mariée.

Barons de VESVRES & de BEAUCHAMP, &c.

VIII. JEAN-CHARLES DORMY, Chevalier, né le 28 Décembre 1679, cinquieme fils de CHARLES-FRANÇOIS, Chevalier, & de *Françoise d'Escroft*, Comte de Neuvy, Baron de Vefvres par échange de cette terre avec celle de Vinzelle en Mâconnois du 19 Octobre 1719, Baron de Beauchamp, Seigneur de Neuvy, la Chapelle, Aumant, la Salle, &c. toutes terres qui lui sont échues par la substitution que FRANÇOIS DORMY son frere aîné fit à son profit le 11 Février 1705, servit d'abord dans les Cadets-Gentilshommes en 1694; fut ensuite le 10 Juillet 1697 Cornette dans le Régiment de Scoraille, où il servit plusieurs années; fut reçu aux

Etats de Bourgogne le 9 Juillet 1703, & est mort en 1756. Il avoit épousé par contrat du 3 Mai 1708, *Jeanne Durandeaude la Grandnau*, fille de *Jean*, Ecuyer, Seigneur de la Grandnau, la Levraudiere, &c., & de *Catherine de Pantin de la Guerre*; de ce mariage il a eu : JEAN-BATISTE-AUGUSTE, qui suit; — & cinq filles; la premiere mariée à Messire *Jacques Ducrost*, Chevalier, Seigneur du Breul; la seconde nommée CHARLOTTE-THÉRESE DORMY DE LA CHAPPELLE, née en Février 1715, mariée le 24 Août 1743, à *Gilbert*, Comte de Bonnay, Chevalier, mort le 3 Mars 1754, fils de *François de Bonnay*, Seigneur de Presse, &c., & d'*Emée Favre de Dardagny*, dont postérité; — la troisieme morte sans postérité de son mariage avec Messire *N..... de la Troliere*, Chevalier, Seigneur de Gausiniere; — la quatrieme, femme de Messire *Jacques Dupuis*, Baron de Semur; — & la cinquieme, Religieuse aux Dames de la Visitation à Paray-le-Monial.

IX. JEAN-BATISTE-AUGUSTE DORMY, Chevalier, Baron de Vefvres & de Beauchamp, Seigneur de la Chapelle, Aumant, Neuvy, &c. né le 16 Octobre 1710, a servi dans la premiere Compagnie des Mousquetaires, a été reçu aux Etats de Bourgogne le 21 Novembre 1763, & est mort le 29 Juillet 1771. Il avoit épousé, par contrat du 27 Avril 1738, *Eléonore-Josèphe de Faubert*, vivante en 1778, fille de Messire *Pierre de Faubert*, Chevalier, Seigneur de Cresly, Mont-Petit, la Periere, &c., ancien Capitaine de Dragons, & de *Lazare-Josèphe de Chalmoux*. De ce mariage sont issus : — 1. PIERRE-MARIE-THÉRESE, qui suit; — 2. JACQUES-ANTOINE, rapporté après son aîné; — & quatre filles; l'aînée morte sans postérité, & les trois autres décédées sans alliance.

PIERRE-MARIE-THÉRESE DORMY, Chevalier, Baron de Vefvres & de Beauchamp, Seigneur de Neuvy, la Chapelle, Aumant, le Breul, Geugnon, Rigny & Maltot en partie, né le 8 Mars 1741, entré en 1757 dans la premiere Compagnie des Mousquetaires, est passé en 1764 au Régiment du Roi, Infanterie; en 1773 dans la Compagnie des Chevaux-Légers de la Garde ordinaire du Roi; & a été nommé Lieutenant de MM. les Maréchaux de France par provisions du 29 Avril 1778, & conformément à la Déclaration du Roi du 13 Janvier 1771; il a été reçu aux Etats de Bourgogne le 21 Novembre 1763, & a fait sa reprise de Fiefs en la Chambre des Comptes de Bourgogne le 17 Mai 1775 de toutes les terres dénommées ci-dessus, où les qualités de Chevalier & de Baron lui ont été reconnues d'ancienneté dans sa maison. Il a épousé, par contrat du 17 Janvier 1769, *Jeanne-Charlotte-Claire Damedor*, fille de Messire *Claude-François-Madeleine Damedor*, Chevalier, Comte de Moland, & de Dame *Joséphine-Clémentine-Marie*, née Baronne de *Planta de Wildenberg*, dont sont issus : — 1. JOSEPH-OCTAVE DORMY, Chevalier, né le 7 Février 1774; — 2. FRANÇOIS-DÉSIRÉ, né le 5 Avril 1757, Chevalier de Malte de minorité par bref du 25 Décembre suivant; — 3. JEANNE-AUGUSTINE-MARIE-CLÉMENTINE, née le 5 Mars 1770; — 4. MADELEINE-FRANÇOISE-ELÉONORE, née le 11 Mars 1771, aînées des précédens; — 5. MARIE-SOPHIE-ANTOINETTE, née le 20 Avril 1772, morte la même année.

X. JACQUES-ANTOINE DORMY, Chevalier, second fils de feu JEAN-BA-

TISTE-AUGUSTE & d'Éléonore-Josèphe de Faubert, est entré en 1757 dans le Régiment d'Orléans, Infanterie, a passé ensuite au Régiment de la Couronne, & s'est retiré en 1766. Il a épousé, par contrat du 7 Février 1772, *Elisabeth-Marguerite Jourdain*, fille de *Jean-François*, Conseiller du Roi & Auditeur en sa Chambre des Comptes de Paris, & d'*Elisabeth-Charlotte Desvaux*, dont un fils & trois filles vivans en 1778; savoir: — 1. **PIERRE-MARIE DORMY**, Chevalier, né le 12 Octobre 1773; — 2. **ÉLÉONORE-JOSEPHE-SOPHIE**, aînée du précédent, née le 13 Novembre 1772; — 3. **MARIE-FÉLICITÉ**, née le 17 Août 1775; — 4. **JEANNE-CHARLOTTE-CLAIRE**, née le 13 Novembre 1776.

Les armes: d'argent, au chevron de gueules accompagné en chef de deux perroquets affrontés de sinople, & en pointe d'un tourteau de sable.

Généalogie rédigée sur titres originaux communiqués.

DORNANT, en Normandie. Ce nom est aussi écrit quelquefois dans les titres *Dornan* & *Dornand*, famille qui a eu le malheur de perdre les monumens de son ancienneté pendant les troubles arrivés sous HENRI IV, & dont les seuls & plus anciens titres qu'elle ait pu recouvrer, à cause des rigueurs qui s'exerçoient envers ceux qui s'attachoient plus particulièrement au service de ce Prince, ne remontent la filiation qu'à **JEAN DORNANT**, Ecuyer, Seigneur des Vallées dans le pays du Maine, qui vivoit vers l'an 1520.

HENRI DORNANT, descendu de lui au sixième degré, qualifié Chevalier, Seigneur des Vallées (terre que **LOUIS DORNANT** son pere lui donna en mariage), de Besnières, de Reuilly & des Petits-Bois, naquit à Alençon le 19 Janvier 1720. Il servit dès l'âge de dix-huit ans en qualité de Volontaire dans le Régiment de Guienne, jusqu'en 1743 qu'il y fut fait Lieutenant, & a continué jusqu'au temps de son mariage. Il a épousé par articles du 31 Janvier 1746, reconnus le 5 Février suivant, *Marie-Françoise le Barbier de Préaux-Vaucelles*, fille de *Mathieu*, Ecuyer, Seigneur de Préaux & de Vaucelles, & de *Marie-Charlotte Faguet*, dont: — 1. **MARIE-HENRI DORNANT**, Ecuyer, né à Alençon le 3 Mars 1752, & reçu Page de la Reine le 2 Août 1765; — 2. & **MARIE-MARTHE-JEANNE**, née le 19 Mars 1751.

Les armes: de gueules, à une tour d'or sommée d'un donjon de même. Voyez l'Armorial de France, registre VI.



E.

EON, **D'EON**, ou **DÉON** : noble & ancienne famille originaire de Bretagne, qui s'est soutenue avec distinction, soit en cette Province, où une partie changea de nom & d'armes après la mort d'**EON DE L'ÉTOILE** (1), soit en Champagne, soit en Bourgogne, où les branches se sont divisées en celles d'**EON DE MOLESME**, de la *Toquette*, d'*Aigremont*, de *Ramelu*, de *Malassise*, de *Mouloise*, du *Chefnoy*, de *Tissé*, de *Beaumont*, de *Pomard* & de *Germigny*.

Le premier de cette famille d'**EON**, c'est-à-dire, le premier dont on trouve des traces dans l'Histoire (car long-temps avant lui sa famille tenoit un rang considérable parmi la Noblesse de Bretagne), fut ce trop célèbre **EON DE L'ÉTOILE**, condamné pour des opinions hétérodoxes le 22 Mars 1148 par **EUGENE III**, lors du Concile convoqué à Rheims, & auquel ce Pape présida, accompagné des Evêques d'Italie, de France, d'Allemagne, d'Angleterre & d'Espagne.

Il seroit facile de justifier, par l'extrait des actes de ce Concile, de l'émigration d'une partie des parens d'**EON**, qui l'ayant suivi jusqu'en Champagne, ne purent retourner dans leur patrie, où l'on faisoit ruisseler le sang de ceux de leur Secte, & qui se réfugièrent dans le Comté de Bourgogne alors couvert de bois, & soumis à une Puissance étrangère à la France.

Plusieurs des **EON** s'établirent sur le sinage de Lindry, qui depuis cette époque est appelé *les Bretons*, dépendant du Comté de Tonnerre; d'autres s'établirent sur le territoire de Ligny, même Election, auquel on donna le nom de *la Chaire au Diable*, parce que, suivant la croyance stupide de ce temps, on étoit persuadé qu'**EON**, Magicien, attiroit le monde par des repas composés de mets fantastiques propres à aliéner l'esprit & à charmer les ames de ses convives, & qu'on attribuoit le même pouvoir à ses Sectateurs, & sur-tout à ceux de sa race.

Ces derniers conserverent audacieusement leur nom & les *trois étoiles d'or* pour armes parlantes; ils y ont ajouté depuis *un coq au naturel*, tenant en son pied dextre levé un cœur enflammé de gueules au chef d'azur, symbole de la vigilance & de l'enthousiasme d'**EON DE L'ÉTOILE**, avec cette devise, *vigil & audax* (2).

(1) Ce surnom de *l'Etoile* n'est autre chose que l'explication françoise du mot *Eon*, qui signifie en grec *Etoile du matin*; & à l'égard du nom très-ancien & très-celtique **EON**, il signifie *droit*, *droiture* & *justice*.

(2) La déduction de cette origine a occasionné un procès au Châtelet de Paris qui a duré deux ans, dans lequel M. le Marquis *le Sénéchal Kercado-Molac* a soutenu à Mademoiselle d'**Eon**, dont il sera parlé plus bas, que le nom d'**EON** n'étoit pas patronimique; il a même été jusqu'à dire qu'il n'y avoit jamais eu de famille d'**EON** en Bretagne: mais cette Demoiselle a prouvé & prouve que son adversaire se trompoit; que le nom d'**EON** étoit patronimique; qu'il avoit existé & existoit encore aujourd'hui des familles distinguées du nom d'**EON** en Bretagne, & qui se sont jointes, par des alliances, aux familles les plus considérables de cette Province.

En effet, on voit aux preuves de *l'Histoire de Bretagne de Dom Maurice*, dans la mention des différentes montres faites en 1373, 1380, 1396, 1420 & 1437, les noms des différens **Eon**, **Ecuyers**. 1°. *Tom. II, col. 187, anno 1373*, on voit dans la montre d'*Alain de la*

La généalogie de cette famille par filiation suivie commence à ROBERT, qui suit.

I. Noble ROBERT D'EON, dit de Molefme, né en 1309, étoit Ecuyer

Houffaie, EONNET EON parmi les vingt-huit Ecuyers de sa Compagnie reçue à Valoignes le 27 Novembre 1373; 2°. *ibid.* col. 248, on voit NICOLAS EON dans la montre de *Guyon de Saint-Payen*, Ecuyer, passée en revue & reçue à Doule le 1^{er} Juin 1380, composée d'une Compagnie de dix-neuf Ecuyers; 3°. *ibid.* col. 264, il se présente encore un NICOLAS EON, Ecuyer, dans la montre d'*Olivier de Mauny*, Capitaine de Dol, Chevalier Banneret & Sire de Lenen; 4°. *ibid.* col. 280, se trouve NICOLAS EON, Ecuyer, parmi les Seigneurs qui ratifierent de part & d'autre le Traité de Guerrande entre le Roi & *Jehan*, Duc de Bretagne, le 6 Avril 1380; 5°. *ibid.* col. 670, dans les hommages rendus au Vicomte de *Rohan des Seigneuries de la Cheze, Loudeach, Porhouet & Loudeach la-Vicomté*, le 13 Juillet 1396; par *Bannies*, se trouvent JEHANNE, fille d'*ALAIN Dom. EON*, & EONNET *Dom. EON*: il est à remarquer qu'*Yvain le Sénéchal* le trouve du nombre des mêmes vassaux; 6°. *ibid.* col. 1012, dans la montre du Vicomte de *Belliere* pour la délivrance du Duc de Bretagne, prisonnier d'*Olivier de Blais*, Comte de *Penthievre*, passée en revue & reçue le 22 Juin 1420, se trouve ROBIN EON parmi les Ecuyers; 7°. *ibid.* col. 1302, ELIOT EON se trouve parmi les Nobles de Dol qui ont fait & signé serment de fidélité au Duc de Bretagne le 19 Octobre 1437.

On trouve de plus dans le Catalogue manuscrit des *Réformations de Bretagne*, sous l'année 1417, GUILLAUME EON, Noble dans la Paroisse de *Plumaugat*, Diocèse de *Saint-Malo*. On voit au même Catalogue, dans la réformation de 1513, JEAN EON, Sieur de la *Rouaudaye*, Noble dans la Paroisse de *Carfantin*, Diocèse de Dol. Il existe encore dans ladite Paroisse de *Plumaugat* le noble manoir de *KER-EON*, *ker* en langue bretonne signifiant *habitation*; de même qu'on connoît la maison d'EON (*de l'Etoile*) sous ce nom à *Loudeach*, Diocèse de *S. Malo*.

Cette famille se soutient encore aujourd'hui avec éclat en Bretagne. M. EON, Noble & Seigneur de plusieurs fiefs nobles aux environs de *Saint-Malo*, fait sa résidence dans cette Ville, où il tient un rang distingué. Il a épousé une cousine-germaine de M. le Marquis de *Molac*, qui d'ailleurs est proche parent dudit M. EON, puisque LAURENCE EON, sa tante, fut l'aïeule dudit Marquis de *Molac*. Cette LAURENCE EON eut pour enfans: — 1. *Alain Magon*, Seigneur de *Terlaye* & de la *Gervafais*, mort Lieutenant-Général des Armées du Roi & Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de *Saint-Louis*, le 29 Avril 1748, âgé de soixante-quinze ans; — 2. *Nicolas Magon*, Seigneur de la *Gervafais*, aussi Lieutenant-Général des Armées du Roi, Grand-Croix de l'Ordre Royal & Militaire de *Saint-Louis*, mort le 6 Août 1765, âgé de quatre-vingt-six ans; — 3. *Helene Céleste Magon*, épouse de *Pierre-Joseph de Lambilli*, Seigneur de *Lambilli*, du *Broutai* & de la Ville de *Nache*, le onzième en ligne directe de *Guillaume*, Seigneur de *Lambilli* en 1379; — 4. & *Jeanne Magon*, épouse de *René-Alexis le Sénéchal de Kercado*, Comte de *Kercado*, & mere de *Corentin-Joseph le Sénéchal de Kercado*, Marquis de *Molac*.

Le Comte de *Cely*, du nom d'EON, Maréchal des Camps & Armées du Roi, petit-fils d'un oncle paternel dudit EON de *Saint-Malo*, & vivant à Paris, où son grand-pere EON est mort Président en la Chambre des Comptes.

Au surplus, cette famille d'EON de *Saint-Malo* a des alliances avec beaucoup de maisons distinguées en Bretagne. Trois Demoiselles EON, toutes trois sœurs, ont épousé MM. *Ferron du Quengo*, de *Robien* & *Cahydeuc du Bois de la Motte*. Une tante paternelle dudit EON avoit été mariée, il y a plus de cent ans, au Marquis de *Querlore*. Le Marquis de *Chef-Fontaine*, neveu de M. l'Evêque de *Limoges*, a épousé la fille aînée du frere de M. EON de *Saint-Malo*, & M. le Comte de *Pirée Roshevain* a épousé la cadette.

Après des faits si bien constatés, il est étonnant qu'on ait pu se permettre d'avancer que le nom patronimique d'EON n'a jamais existé en Bretagne. Deux Sentences, dont le dispositif a été inséré au n°. 39 du *Mercur de France*, page 176 & suivantes, année 1780 (ces deux Sentences intervenues au Châtelet de Paris le Vendredi 27 Août 1779 & le Mardi 22 Août 1780, sur cette contestation, conformes aux faits qui viennent d'être établis), ont laissé Mademoiselle la Chevaliere d'EON dans la possession incontestable de tirer son origine des EON de Bretagne.

en 1346 de *Philippe de Courtenay*, fils de *Guillaume de Courtenay*, II du nom, Seigneur de Ravieres & de Tanlay, Saint-Winemer, &c., issu de *Pierre de France*, I du nom, septieme & dernier fils du Roi *LOUIS-LE-GROS* & d'*Adelaide de Savoie*, Prince de Courtenay, Comte de Nevers, d'Auxerre, de Namur, Empereur de Constantinople.

ROBERT D'EON suivit ce Prince dans les guerres de **PHILIPPE DE VA-LOIS** contre les Flamands & les Anglois. Il mourut en 1360, & fut inhumé dans l'Abbaye de Moleme, où il avoit été élevé & Novice dans sa jeunesse, d'où le surnom de *Moleme* lui fut donné.

Avant la nouvelle & magnifique reconstruction de l'Eglise & de l'Abbaye, on y voyoit cette épitaphe en caractères gothiques, composée par un Religieux de ce Monastere.

HIC JACET NOBILIS ROBERTUS D'EON,
 COGNOMENTO MOLISMI, ARMIGER PHILIPPI
 PRINCIPIS CURTINIACI,
 DUM VIVERET, NOLUIT
 IN SANCTO MANERE EREMO;
 POST MORTEM, VOLUIT
 DIU REMANERE IN ISTO.
 QUI POTUIT SCUTUM FERRE CURTINIACI,
 NON POTUIT STOLAM FERRE BENEDICTI.
 OBIIT ANTE KALENDAS JANUARIJ,
 INCARNATIONIS DOMINICÆ
 ANNO M. CCC. LX.

On commence par ce **ROBERT D'EON**, ne pouvant remonter plus haut avec preuves suffisantes, à cause de l'incendie général qui consuma entièrement la Ville de Tonnerre le 8 Juillet 1556, ainsi qu'il est constaté par l'Histoire ancienne & moderne de cette Ville, & par un acte d'attestation & certification donné le 14 Avril 1637 par le Bailli & autres Officiers du Comté de Tonnerre, à un parent de la famille d'EON. Il porte : « Qu'il » est de toute impossibilité de trouver des contrats & actes chez les No- » taires, Tabellions, Greffiers & aucunes personnes publiques, même par- » ticulieres dans, la Ville de Tonnerre, d'aparavant le 8 Juillet 1556 ; » d'autant que l'embrasement général de ladite Ville, qui arriva ledit jour, » brûla & consuma toute la Ville, à une Eglise près qui subsista seule, & » que le feu fut si prompt & si soudain, qu'en moins de six heures la Ville » fut toute réduite en cendres ; si qu'on ne pensoit qu'à sauver les malades » & les enfans, ainsi qu'en font foi les archives de ladite Ville & la noto- » riété publique; n'ayant pas eu le loisir de pouvoir détourner & mettre en » sûreté aucuns papiers ni meubles précieux qui étoient en grand nombre » dans la Ville, d'autant que la Noblesse & toutes les bonnes maisons du » pays y avoient apporté & réfugié tout ce qu'ils avoient de meilleur, à

« cause des grandes guerres qui étoient lors, pour être ladite Ville limi-
 » trophe des Provinces de Champagne & de Bourgogne, &c. La mi-
 » nute originale des présentes, signée & fermentée par les plus notables &
 » anciens du Pays, est demeurée au Greffe du Bailliage de Tonnerre, pour
 » y avoir recours quand besoin fera. Fait l'an & au jour susdits ». *Signé,*
ANDRY, Bailli; LOREAU, Greffier, avec le sceau de la Ville & Vicomté de
Tonnerre. L'expédition en bonne forme sur parchemin nous a été présentée,
 dit le Généalogiste, par la famille d'EON, & est restée déposée entre les
 mains du Chevalier d'EON DE BEAUMONT (aujourd'hui Mlle d'EON), an-
 cien Ministre Plénipotentiaire de France à la Cour du Roi d'Angleterre.

Cependant si on vouloit remonter plus haut, on trouveroit un GUIL-
 LAUME d'EON, Chevalier Banneret (*Miles*), qui ayant passé en Angleterre
 à la suite de MARGUERITE DE FRANCE, femme d'EDOUARD I, fut en-
 voyé en 1302 par ce Prince, Ambassadeur auprès du Pape BONIFACE VIII.
 La preuve de ce fait existe dans les archives de l'Echiquier & de la Tour
 de Londres, où l'on voit deux actes dont on a levé des expéditions en
 bonne forme: le premier, daté d'Arondel le 9 Septembre 1302, la troi-
 sième année du Règne d'EDOUARD I, énonce les Lettres de créance de ce Roi
 adressées à BONIFACE VIII pour GUILLAUME d'EON (*Miles*), son Amba-
 sassadeur auprès du Souverain Pontife; & le second contient la Bulle de BO-
 NIFACE VIII datée de Saint-Jean de-Latran le 18 des Calendes de Dé-
 cembre, la cinquième année de son Pontificat, adressée à EDOUARD I, re-
 connoissant la mission dudit GUILLAUME d'EON.

I. Ce ROBERT d'EON qui fait le premier degré de cette généalogie,
 avoit épousé en 1332 *Halix de Gand*, fille de *Hérard de Gand*, Ecuyer,
 Sieur du Bey, inhumé en 1307 à l'Abbaye d'Aubrive, Diocèse de Lan-
 gres, où se voit son tombeau, & d'*Alix de Sennevoy*, Dame de Queue-de-
 Mouton. De ce mariage vint:

II. PANTALÉON d'EON, né à Ravieres en 1338, qui eut en partage
 le Fief de la Chapolaine, dans le finage de Ravieres. Il servit les premières
 années de sa jeunesse dans les Grandes-Compagnies, & fut blessé au com-
 bat de Brignois. Il fut ensuite, comme son pere, Ecuyer d'*Etienne de Cour-*
tenay, Seigneur de Ravieres, de Tanlay, &c., & suivit ce Prince dans
 les guerres de CHARLES V contre les Anglois, dont il fut prisonnier. Homme
 inquiet & entreprenant, il passa au service du Duc d'Anjou, & mourut au
 Royaume de Naples en 1384, après avoir dissipé son patrimoine. Il avoit
 épousé en 1371 *Catherine de Ganay*, fille de *Jean de Ganay* & de *Jeannette de*
Charollas, laquelle *Catherine de Ganay* avoit pour frere N... de *Ganay*, Pro-
 cureur pour PHILIPPE, Duc de Bourgogne en 1375 des Bailliages d'Auxois,
 d'Autan & de Montcenis, & qui fut aussi Conseiller du Comte d'*Arma-*
gnac. De cette alliance naquirent: — 1. ETIENNE d'EON, qui suit; — 2. &
 3. & deux filles jumelles, MARIE & MADELEINE, mortes jeunes.

III. Noble ETIENNE d'EON, né à Charolles en 1372, qui fut tenu sur les
 fonts de Batême par *Etienne de Courtenay* & *Béatrix*, femme de *Jean*, Comte
 d'*Armagnac*, Seigneur du Charolois. Cet ETIENNE d'EON épousa en 1407
Jeanne, fille de *Michel de Chaulnes*, Ecuyer, demeurant à Tonnerre, & de

Nicole du Prey, fille de *Guillaume du Prey*, Bailli du Comté de Tonnerre. De ce mariage naquirent : — 1. JEAN D'EON DE MOLESME, Secrétaire de PHILIPPE III, dit *le Bon*, Duc de Bourgogne : il vivoit en 1450, suivant les Lettres Patentes de ce Prince en date de Montbar le 19^e jour d'Août de ladite année, pour maintenir les Habitans dudit Montbar dans le pouvoir de chasser à chiens & filets, à bourses & à toutes autres manieres que bon leur semble, en la Ville & finage de Saint-Remy & Blaisy ; & même ment au lieu dit *Enchangenot*, appartenant aux Religieux, Abbé & Couvent de Fontenay ; ledit titre en parchemin se trouvant dans le trésor des archives de l'Hôtel-de-Ville de Montbar, & dont M. D'EON DE MOULOISE a copie collationnée à l'original en parchemin le 30 Mai 1685, par *Pierre Bouillot & François Tureau*, Notaires & Tabellions Royaux de la résidence de Montbar, pays de Bourgogne, ressort du Bailliage d'Auxois, Siege Présidial de Semur ; il vivoit encore en 1455, suivant un autre titre du 7 Novembre de la même année, qui se trouve à la page 78 de l'inventaire des titres & papiers contenant les droits, privileges, franchises, &c. de la Ville de Dijon, fait le 26 Octobre 1617, par *Pierre Garnier*, Receveur des Impositions, *Pierre Malpoix*, Avocat au Parlement, Echevins & Commissaires à cette part députés, fac coté O, Pieces neuf, vingt-sept : ledit JEAN DE MOLESME est mort garçon ; — 2. MARGUERITE, première femme de M^{re} *Guy de Portailleur*, Chevalier, Maître des Eaux & Forêts de France, qui eut en partage un domaine dans la Paroisse d'Ecarn, Election de Tonnerre, appelé *Déone*, & par corruption *Téone*, érigé en Fief ; — 3. & JEAN-BATISTE, qui suit.

IV. Noble JEAN-BATISTE D'EON, Ecuyer, né à Nuits ou Nuic-sous-Ravieres le 20 Octobre 1408, entra Volontaire au service de CHARLES VII, lorsqu'il soumit les principales Villes de la Champagne en 1428. Quelques années après, il fut fait Officier d'Infanterie au combat d'Anton en Dauphiné ; fit les campagnes suivantes, & fut tué en Guienne en 1453. Il avoit épousé en 1434 Demoiselle *Charlotte*, fille de *Jacques Guibert*, Ecuyer, Valet-de-Chambre du Roi CHARLES VI, qui, en considération de ses anciens services, fut ennobli par CHARLES VII d'une façon distinguée, ainsi qu'il est constaté par les Lettres-Patentes de son ennoblissement, en date de la Ville de Nantes du mois de Mars 1444, enregistrées à la Chambre des Comptes folio xxv^e de la même année, & légalisées au Greffe de Tonnerre le 28 Août 1517 ; le susdit titre exhibé & retiré par la famille D'EON & de *Jafu*, du Comté de Tonnerre. De ce mariage vinrent : — 1. Demoiselle JULIE-ANNE D'EON, batisée à Nuits sous Ravieres le 14 Février 1435, mariée à *Pierre Fourniel*, Ecuyer, Capitaine de la Ville & Comté de Tonnerre ; — 2. Noble ETIENNE D'EON, Religieux de l'Ordre des Freres Prêcheurs de Saint-Dominique, vivant en 1468, suivant un titre ancien exhibé ; — 3. & MICHEL, qui suit.

V. MICHEL D'EON, Ecuyer, batisé le 30 Janvier 1446, Prévôt de Ravieres, mort audit lieu le 21 Avril 1483, âgé de 48 ans, avoit épousé en 1462 Demoiselle *Marguerite-Françoise de Toisy*, d'une famille connue en Bourgogne, & qui a fait preuve de noblesse. L'alliance de la maison de *Toisy* s'étoit renouvelée avec celle D'EON DE MOULOISE, qui étoit cousin de

de *M. de Toify*, Capitaine de Grenadiers, Chevalier de Saint-Louis, mort en 1754. De ce mariage est issu Noble *JACQUES D'EON*, baptisé le 14 Janvier 1463, Prévôt de Ravieres, mort audit lieu le 11 Février 1540, âgé de 77 ans. Il a été marié quatre fois : 1°. avec *Marie*, fille de *N... Hénault*, Ecuyer, demeurant à Chaource, Diocèse de Langres; 2°. à *Simonette*, fille de *François Girardin*, Ecuyer, Sieur de Verloux & de *Simonette Mauroix*, demeurant dans la Ville de Troyes; 3°. à *Nicole Parisol*; & 4°. en 1516 à Demoiselle *Marie Françoise Luytz*, d'une des plus anciennes familles de Tonnerre, dont est issu :

VI. Noble *ANDRÉ D'EON*, I du nom, né à Ravieres en 1517, qui servit en 1537 dans l'armée de Piémont, commandée par *HENRI*, Dauphin, depuis Roi de France sous le nom de *HENRI II*, & se distingua au Pas-de-Suze, où il fut fait Officier de vingt-cinq hommes d'armes. Il fit la campagne de 1542 & les suivantes en Roussillon, où il devint Officier de cinquante hommes d'armes. A la fin de la campagne de 1544, il retourna chez lui, & épousa la même année Demoiselle *Jazu de Mereuil*, fille de *N... de Mereuil*, Baron de Nuits-sous-Ravieres : il servit aussi dans l'armée du *Duc de Guise* au siège de Metz, & fut tué en 1554 à la bataille de Renty. Il avoit dépensé presque tout son patrimoine au service & laissa de son mariage Noble *PIERRE D'EON*, né à Ravieres en 1554, qui, vivant en 1581 (suivant une Charte de ratification de vente signée du Cardinal de Bourbon), fut marié deux fois; 1°. avec *Catherine*, fille de Noble *Nicolas Guéniot de Semur* (1), dont il n'eut point d'enfans; 2°. en 1574 avec Demoiselle *Etiennette*, fille de *N... le Maître*, Ecuyer, Seigneur de la Motte, du Breuil, de Varenne, & de Demoiselle *Etiennette de Luytz* (2), petite-fille de *Jean de Chaulnes*, Ecuyer, & de *Marguerite de Challon*, dont sont issus : — 1. Noble *ANDRÉ D'EON*, qui suit; — 2. & Noble *NICOLAS D'EON*, qui fut le premier Solitaire & Fondateur des Hermites établis sur la montagne de Ravieres, près la rivière d'Armançon, appelée *Saint-Roch* ou *le Calvaire*, dans le Comté de Tonnerre. Il aliéna ses biens pour cette fondation qu'il fit dans un esprit de pénitence (3).

(1) Le fameux Président *Jeannin*, dans sa jeunesse, avant son avancement & sa célébrité, avoit épousé *Charlone Guéniot de Semur*, fille aînée de *Nicolas Guéniot*, & sœur de *Catherine Guéniot*, première femme de *PIERRE D'EON*. *Nicolas Guéniot* ayant de beaucoup avantagé sa fille aînée *Charlone*, femme de *Jeannin*, sa sœur cadette *Catherine*, femme d'*Eon*, en devint jalouse, ainsi que son mari qui n'en eut point d'enfans : tout cela mit la division entre les trois familles.

(2) Elle étoit fille d'*Oger Luyts*, Ecuyer, & de *Jeanne Hevart* (tous deux de Tonnerre); laquelle *Jeanne* étoit fille de *Jean Hevart* & de *Jeanne de Chaulnes*, fille de *Jean de Chaulnes*, Ecuyer, Seigneur de Millery & de Luzarche, & de *Marguerite de Challon*.

(3) Ce *NICOLAS D'EON*, enflammé de l'amour du Christ, ayant méprisé le monde & aliéné ses biens en l'honneur de Dieu, fut à Rome trois fois, pieds nus, ne mangeant en chemin que du pain & ne buvant que de l'eau, pour visiter les saints lieux : il crut, par un excès de dévotion, réparer l'excès des passions de sa jeunesse. Né avec un esprit vif & un cœur tendre, il les avoit alternativement tournés l'un & l'autre vers le Créateur & la Créature. le zèle de la maison de Dieu le consumoit, ainsi qu'avoit fait autrefois sa passion pour le sexe : il s'imagina que l'austérité de sa vie & la publicité de sa pénitence feroient oublier à Dieu & aux hommes les erreurs de sa jeunesse, & la naissance de plusieurs enfans qui naquirent au pied

VII. Noble ANDRÉ D'EON, II du nom, né à Ravieres en 1576, reçu Avocat au Parlement, mourut à Ravieres. Il avoit épousé en 1602 Demoiselle *Sébastienne*, fille de Noble *Pierre Petit* & de *Jeanne Joly de Ravieres*, dont : — 1. NICOLAS D'EON, Sieur de la Toquette; qui suit; — 2. ANTOINE-PANTALÉON D'EON, Sieur d'Aigremont, Auteur de la seconde branche, rapportée après la postérité de son aîné; — 3. & LOUIS D'EON, Sieur de Ramelu, aussi Auteur d'une troisième branche, rapportée après celle de ses aînés. Ces trois freres ont divisé la famille en trois branches qui suivent.

Première branche.

VIII. Noble NICOLAS D'EON, Sieur de la Toquette, né à Ravieres le 2 Mars 1607, a été Garde du Corps de GASTON DE FRANCE, Duc d'Anjou, puis Duc d'Orléans, frere unique du Roi LOUIS XIII. Il servit dans la Compagnie des Gardes du Corps pendant tout le temps que ce Prince eut le commandement de l'armée dans les pays d'Aunis, de Picardie & de Flandres, & mourut à Ravieres en 1661. Il avoit épousé en 1636 Demoiselle *Jeanne Caillet*, fille de *Jean Caillet*, Sieur de la Fondrière (1), Ecuyer, Prévôt de Ravieres, & de Dame *Louise Pyon*, morte en

même de son Hermitage avant sa conversion absolue & sa véritable retraite. Quelques personnes se retirèrent auprès de lui pour vivre sous sa conduite pleine de zèle & de douceur, quoiqu'il eût toujours refusé d'entrer dans les Ordres sacrés, malgré les sollicitations de son Evêque. Il faisoit assez facilement des vers latins : il nous est resté quelques Pièces de lui sur la solitude & des sujets pieux : on y trouve une sorte d'art, de l'imagination & des peintures vives de la béatitude à venir. Son Hermitage est encore composé aujourd'hui de plusieurs Hermites qui suivent la Regle de Saint Paul, sous l'obéissance de l'Evêque de Langres, qui approuva & confirma sa pieuse fondation. Il servit Dieu en toute humilité & charité jusqu'à la mort dans son Hermitage, où il est décédé dans l'odeur de toutes les vertus chrétiennes, après trente-deux ans de la plus austere pénitence. Malgré cela, le nombre de ses bâtards est le plus grand miracle qu'il ait fait jusqu'à présent : ils se sont mariés dans Ravieres même & aux environs. Le peuple les appella par sobriquet d'*Eon les Hermions*, pour les distinguer de la famille d'EON.

CHARLES D'EON, Sieur de Moulouise, ancien Capitaine au Régiment de Joffreville, mort à Ravieres en 1755, âgé de quatre-vingt-cinq ans, Chef de sa branche, gardoit comme un reliquaire précieux un Chapelet & un Christ qui furent donnés à Rome à cet Hermite par le Cardinal *Barberin*, depuis Pape sous le nom d'URBAIN VIII. Ces pieuses Reliques ont passé à son petit-fils CHARLES-MAURICE D'EON, Lieutenant au Régiment de Conti, Cavalerie, & depuis au Chevalier D'EON DE BEAUMONT, aujourd'hui *Mademoiselle D'EON*, dont nous parlerons à sa branche. Les paroles suivantes sont gravées sur la Croix : *Sancta pertinuit olim ista Crux ad NICOLAUM D'EON, nobilem & venerandum admodum in Deo Patrem, qui Solitarius primus fuit & Fundator Eremitarum supra collem Rabariarum, prope fluvium Armenfionis à monte, Sanctus Rochus aut Calvaria dicta, ad Lingones in Tarnodari Comitatu. Ad amorem Christi inflammatus, spreto mundo, & alienatus, in Dei honorem, sæculi bonis, nudis pedibus, cum pane & aquâ tantum maceratum & debile corpus sustinens, ter fuit Rome ad Sanctos locos visitandum. ET in loco isto, sanctam accepit istam Crucem, cum sacro ex auro & argento contexto Rosario B. M. Virginis, à Cardinalis Barberini manibus, quæ postea sub nomine URBANI VIII Papa fuit vocatus.*

In Galliam rediens NICOLAUS D'EON, sub strictâ Lingonensis Episcopi obedientiâ piam fundationem approbantis & confirmantis, in omni humilitate & charitate in Eremito servavit Christo usque ad mortem. Anno Domini 1638.

(1) Le fief de la Fondrière, près Ravieres, est depuis plus de trois cents ans dans cette famille, dont l'ancienne noblesse a été reconnue aux Etats de Bourgogne.

Jeanne Caillet étoit cousine au premier degré de *Messire Jérôme de Chafnu*, ancien Seigneur

1680, fille de *Pantaléon Pyon* (1), Ecuyer, Seigneur en partie de Ravieres, & de Demoiselle *Jeanne Jazu de Mereuil*, dont la famille possédoit anciennement la Baronie de Nuits-sous-Ravieres. De plusieurs enfans issus de ce mariage, il n'en resta que trois; savoir: — 1. LOUIS D'EON DE LA TOQUETTE, Ecuyer, assassiné à Dijon en 1662, dans le temps qu'il étudioit en Philosophie, étant alors âgé de dix-neuf à vingt ans. Ayant pris querelle avec sept de ses compagnons d'étude, il se rendit sur les remparts pour se battre; mais plusieurs d'entr'eux, avec le sieur *Pierre-François de G**** à leur tête, tombèrent sur lui l'épée à la main, & le percerent d'un grand nombre de coups. NICOLAS D'EON DE LA TOQUETTE son pere, se rendit aussi-tôt à Dijon, pour suivre le procès-criminel qu'il intenta contre les complices avec chaleur, jusqu'au Jugement définitif, dont il eut justice par l'exécution de la plupart des assassins (2); — 2. ANDRÉ D'EON, Sieur de la Toquette,

de Ravieres, dont la mere étoit une *Jazu*, Baronne de Nuits-sous-Ravieres, & de Messire *René Jazu de Mereuil*, Seigneur de Villiers-les-Hauts près Ravieres, de Junay près Tonnerre, Chevalier, Maître ordinaire de l'Hôtel du Roi en 1638, & de Demoiselle *Marguerite de Jazu*, mariée à Noble *Jean de Chaulnes*, Ecuyer, demeurant à Tonnerre, & de Demoiselle *Marguerite de Challon*, suivant les Lettres d'attestation & certification de noblesse données par le Bailli du Comté de Tonnerre le 14 Août 1637 à Messire *Jacques de Chaulnes*, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, ensuite Intendant de la Province de Picardie, « comme la famille de *Chaulnes* est une bonne » & ancienne maison de la Ville & Comté de Tonnerre; & l'Arrêt du Parlement de Grenoble, en date du 7 Mars 1720, qui « maintient son petit-fils *Antoine de Chaulnes*, Conseiller du » Roi, Trésorier-Général de France en la Généralité de Dauphiné, & originaire de Tonnerre, » en la possession & jouissance de sa noblesse, & fait défense aux Consuls de ladite Ville de » Grenoble de l'y troubier ».

La famille D'EON a eu une double alliance avec la maison de *Chaulnes* & de *Challon*. Cette alliance est commune à NICOLAS D'EON DE LA TOQUETTE & à LOUIS D'EON DE RAMELU, son frere, puisqu'ils épousèrent les deux sœurs *Jeanne* & *Nicole Caillot*.

Madame *Caillot*, Abbessé du Puy-d'Orbe, à Châtilon-sur-Seine, est grand'tante de tous MM. D'EON.

(1) Du 28 Septembre 1568, fondation de Messire *Jean Pyon*, son frere, à l'Eglise Cathédrale de Saint-Etienne de Dijon.

Du 3 Mai 1570, accord & transaction, par lesquels deux Echevins de la Ville de Dijon sont tenus de se trouver au Service de ladite fondation.

(2) En conséquence, la Tournelle Criminelle du Parlement de Dijon rendit un Arrêt en date du 11 Février 1661, en ces termes: « La Cour a déclaré & déclare le Sieur *Pierre-François G****, natif du Comté de Bourgogne, dument atteint & convaincu de l'homicide » commis en la personne de LOUIS D'EON, fils de NICOLAS D'EON, Sieur de la Toquette, » Ecuyer, Garde-du-Corps de MONSIEUR, frere unique du Roi; & pour réparation, l'a » condamné & condamne à être, par l'Exécuteur de la Haute Justice, pendu & étranglé au » champ de Morimond de cette Ville de Dijon; en 400 livres d'amende au Roi, à aumôner » aux Religieux Minimes & Jacobins de ladite Ville, par moitié, pour prier Dieu pour le » repos de l'ame dudit Sieur LOUIS D'EON, & en 20,000 livres de dommages & intérêts » envers ledit sieur D'EON, son pere; & le surplus des biens dudit G*** acquis au profit de » qui il appartiendra ». Le même Arrêt condamne encore à d'autres peines quatre autres jeunes gens de bonne maison, qui étoient pour lors prisonniers en la Conciergerie du Palais à Dijon. « Décret d'ajournement personnel, de prise-de-corps & assigné à son de trompe & cri » public par les carrefours de cette Ville de Dijon, *Hector D****, fils de *Jean D****, » Baron D***, & *Hector C****, fugitifs, tous accusés de l'homicide commis en la per- » sonne de LOUIS D'EON; fait inhibitions & défenses à toutes personnes qui ne sont pas de

Ecuyer, Conseiller du Roi, Elu en l'Élection de Tonnerre en 1692, marié en 1669 à Demoiselle *Marie de la Fosse*. Il est mort sans enfans en 1702, & a été inhumé au milieu de l'Eglise Paroissiale de Saint-Pantaléon de Ravieres, où se voit son épitaphe sur sa tombe. Il y fonda le 5 Février 1701, un Service solennel avec exposition du Saint-Sacrement pour expier les débauches qui se commettent dans le Carnaval; il fonda encore le 15 Janvier, pour le repos de son ame & de celles de ses pere & mere, un Anniversaire, ainsi qu'en font foi les registres de cette Paroisse, & une épitaphe sur marbre noir, attachée à un des piliers à droite de la nef, & qui commence par ces trois lettres capitales, D. O. M. en or. La quittance de finance de l'Anniversaire est du 29 Septembre 1703; — 3. & CHARLES, qui suit.

IX. CHARLES D'EON, Ecuyer, Avocat au Parlement, épousa en 1669 Demoiselle *Françoise Minard*, fille de *Claude Minard*, Ecuyer, Receveur des tailles à Semur en Auxois en 1640, & de Demoiselle *Françoise Clavin*, & petite-fille de *Claude Minard*, aussi Receveur des tailles audit lieu en 1600, & de Demoiselle *Barbe Artault d'Avalon*, dont :

X. CHARLES D'EON DE MOULOISE, II du nom, Ecuyer, né à Ravieres en 1670, qui a été Capitaine au Régiment de Joffreville, mort en 1755. Il avoit épousé en 1703 *Anne-Anuoinette de Brie*, fille de *Louis-François de Brie*,

» condition, & aux Etudiens de l'Université, de porter les armes & de se trouver avec icelles
» de nuit ni de jour, aux peines portées par les Arrêts ».

Quant aux quatre autres prisonniers, « la Cour les condamne à garder prison jusqu'à
» entier paiement des frais de la procédure, intérêts & dommages envers le Sieur d'EON
» pere: commet M^c *George Berbysey*, Conseiller du Roi en icelle, pour taxer les dépens,
» chacun pour son regard, & les condamne en outre en une amende pécuniaire, seulement
» applicable à la réparation du Palais »; parce qu'ils pouvoient être moins coupables, &
qu'ils appartenoient à des personnes de considération & en crédit au Parlement, qui, ainsi
que le Baron D***, pour ne subir qu'une condamnation de légers dommages & intérêts,
prétendirent qu'il y avoit disparité de familles.

NICOLAS D'EON DE LA TOQUETTE, choqué de cette injure, demanda qu'il lui fût permis
de faire preuve de sa famille. Il présenta une Requête conjointement avec ses parens qui
demeuroient à Dijon, & où plusieurs d'entre eux occupoient un rang distingué dans le Par-
lement de cette Ville. En conséquence, ce Parlement rendit un Arrêt la même année, qui
ordonnoit à NICOLAS D'EON, Ecuyer, Sieur de la Toquette, de faire preuve de sa famille
sans parler de celle des complices de l'assassin, qui étoient alliés de plusieurs Membres de
ce Parlement. L'enquête se fit aisément à Dijon même, puisque les personnes les plus dis-
tinguées du Parlement, de la Chambre des Comptes & du Trésor, alliées à NICOLAS D'EON,
la signèrent comme parens, entre autres Madame la Présidente *Cœur-de-Roi*, M. *Papillon*,
MM. *Brulard*, *Bouchu*, Premiers Présidens audit Parlement. Le Président *Jacob* fut le
seul qui refusa, parce qu'il étoit aussi parent d'un des accusés du meurtre.

NICOLAS D'EON DE LA TOQUETTE ayant obtenu toute la satisfaction qu'il pouvoit attendre
dans la poursuite d'une procédure aussi cruelle, fatigué de son séjour à Dijon, & accablé de
douleur, se rendit le plutôt qu'il put dans sa Province, content en quelque sorte d'avoir
vengé la mort de son fils par la condamnation des assassins, & d'emporter avec lui l'ex-
pédition de l'Arrêt de la Tournelle Criminelle, triste monument de la perte d'un fils qu'il
chérissoit, & dont le souvenir toujours présent, lui donna la mort la même année.

L'expédition en bonne forme de l'Arrêt de la Tournelle Criminelle de Dijon, en date
du 11 Février 1661, sur parchemin, la même qui fut levée par ce malheureux pere, est
entre les mains du Chevalier D'EON DE BRAUMONT, aujourd'hui Mademoiselle D'EON.

Ecuyer, Officier ordinaire de la Chambre du Roi LOUIS XIV, & de Demoiselle *Marie le Clerc*, & petite-fille d'*Antoine de Brie*, Ecuyer, aussi Officier de la Chambre du Roi LOUIS XIII, & de *Madeleine le Moine* (1). De ce mariage sont nés : — 1. JACQUES D'EON DE MOULOISE, qui suit; — 2. CHARLES-ANTOINE D'EON, mort le 5 Mai 1719, fort jeune; — 3. HONNESTUS - AUGUSTIN D'EON, vivant en 1719, & mort jeune; — 4. CHARLOTTE-FRANÇOISE D'EON, née à Ravieres en 1705, mariée le 15 Février 1735 à *Elie - Jules de Seguenot*, Ecuyer, fils de *Jules de Seguenot*; Chevalier de Saint-Louis, Capitaine de Grenadiers au Régiment Royal d'Auxerrois, ennobli pour ses services militaires & ceux de ses ancêtres en 1721; — 5. MARIE-NICOLE D'EON, née à Ravieres le 30 Juillet 1710, morte fille; — 6 JEANNE-CHARLOTTE D'EON, fille, née à Ravieres le 26 Janvier 1714, où elle vit célibataire; — 7. CLAUDE-FRANÇOISE D'EON, mariée en premières noces le 26 Août 1741 à Messire *Louis-Alexandre-Joseph de Macquerelle*, Marquis de Quesmy, de Montbrehain, Chevalier, Capitaine au Régiment de Fleury, Cavalerie, fils de Messire *Charles-Robert de Macquerelle*, Chevalier, Seigneur de Quesmy, Montbrehain, Vuiau, Courla, Baricourt & autres lieux, & de Demoiselle *Marguerite-Charlotte de Sarre & Premont*, mort en 1742 au siège de Pragues; & mariée en secondes noces le 3 Juillet 1750 à Messire *Antoine de Moly*, Ecuyer, Conseiller du Roi, Lieutenant Civil & Criminel de la Ville de Rodez, fils de Messire *Antoine de Moly*, Ecuyer, Conseiller du Roi en la Sénéchaussée & Siège Préfidal de la même Ville, & de Dame *Marguerite de Calviac*; — 8. & MADELEINE D'EON, fille, née à Ravieres en 1719, où elle vit célibataire.

XI. JACQUES D'EON DE MOULOISE, Ecuyer, né à Ravieres le 30 Janvier 1704, Avocat au Parlement, s'est marié le 8 Mars 1734 avec Demoiselle *Jeanne-Claude Fournier*, fille de Noble *Maurice Fournier*, Docteur en Médecine à Semur en Auxois, & de Demoiselle *Elisabeth Moreau*. De ce mariage sont nés : — 1. CHARLES-MAURICE D'EON DE MOULOISE, né à Semur le 11 Août 1735, Ecuyer, Lieutenant au Régiment de Conti-Prince, Cavalerie, mort à Londres de la petite vérole le 11 Janvier 1765, & inhumé le 14 du même mois dans le cimetière de Saint-Pancrace, sépulture de tous les Catholiques Romains à Londres; — 2. CHARLOTTE - ANTOINETTE-JULIE D'EON, née à Semur, morte jeune au même endroit le 5 Octobre 1743; — 3. Noble AUGUSTIN-PHILIBERT D'EON, né à Semur le 12 Octobre 1738, mort au même endroit le 10 Août 1746.

Cette branche est éteinte.

Seconde branche.

VII. ANTOINE-PANTALÉON D'EON, Sieur d'Aigremont, Ecuyer, second fils de Noble ANDRÉ D'EON DE RAVIERES & de Demoiselle *Sebas-*

(1) Celle-ci accoucha le 9 Avril 1643 d'un fils nommé *Louis-François*, qui eut pour parrain le Roi, & pour marraine la *Marquise de Souvré*: il fut baptisé à Marly-le-Châtel, entre Versailles & Saint-Germain-en-Laye.

zienne Petit, né à Ravieres le 3 Avril 1610, fut Capitaine au Régiment de Sully, Cavalerie; eut ordre avec sa Compagnie le 27 Décembre 1643 de marcher de Corbeil à Amiens. Les Impériaux, sous la conduite du Général Galas, étant entré en Bourgogne, le Roi fit marcher une armée pour sa défense, de sorte que les confins de la Champagne & de la Bourgogne s'étant trouvés inondés de troupes, le sieur d'EON obtint le 28 Juillet 1636 de LOUIS XIII des Lettres de sauve-garde & de protection pour lui, sa famille, ses biens & ses Fermiers, en considération de ses services militaires, & acquit par contrat du 11 Avril 1641 de *François de Canelle*, Ecuyer, l'état & l'office de Prévôt des Maréchaux de France, Camps & Armées du Roi en la Maréchaussée de la Ville & Election de Tonnerre, & fut reçu en cet office en la Connétablie le 27 Mai 1643; obtint un brevet de Committimus aux Requête du Palais le 12 Décembre 1665, & en 1680 on lui accorda des Lettres de vétérance & d'honneur.

En conséquence d'un ordre du Roi, le Ministre de la Guerre, le 18 Mai 1675, fit choisir dans toutes les Maréchaussées de la Généralité de Paris, cinquante Cavaliers, un Prévôt, un Lieutenant & un Exempt des plus expérimentés à la guerre, pour marcher par ordre du Roi à la Ville d'Ingrande, sous les ordres du Duc de Chaulnes, & PANTALÉON D'EON fut choisi pour commander les susdits cinquante Cavaliers. Il mourut à Tonnerre, âgé de 73 ans, & fut inhumé le 18 Avril 1683 dans l'Eglise de l'Hôpital de cette Ville, en la Chapelle de Saint-Jean, à droite du chœur, où se voient les tombeaux, épitaphes & armoiries de la famille. Il avoit épousé Demoiselle *Jeanne de Barbuat de la Maison-Rouge d'Ervy*, une des plus anciennes maisons nobles de l'Election & Comté de Saint-Florentin, décédée à Tonnerre le 7 Octobre 1695, âgée de soixante-onze ans, & inhumée dans le tombeau de son mari, comme il appert par l'inscription qu'on y lit. De ce mariage vinrent : — 1. FRANÇOIS D'EON DU CHESNOY, qui suit; — 2. ANTOINETTE D'EON, morte le 7 Décembre 1720, âgée de soixante-huit ans, inhumée dans la Chapelle Saint-Jean à droite du chœur de l'Eglise de l'Hôpital de Notre-Dame de Fontenille de Tonnerre, comme il appert par l'inscription sur son tombeau, mariée à *Louis de Mauclerc*, Ecuyer, Sieur de la Malmaison, Capitaine de Dragons, dont elle n'eut point de postérité; — 3. CATHERINE D'EON, mariée à *Claude Muchot de la Motte*, Ecuyer, Sieur de Voligny, morte sans postérité sur la Paroisse de Notre-Dame de Tonnerre le 26 Novembre 1734, âgée de soixante-dix-neuf ans six mois, & inhumée dans l'Eglise de l'Hôpital de ladite Ville, on l'on voit son tombeau & son épitaphe.

VIII. FRANÇOIS D'EON DU CHESNOY, Ecuyer, né à Tonnerre sur la Paroisse Notre-Dame le 8 Décembre 1652, mort en la même Ville, & inhumé auprès de son pere, le 24 Juin 1721, en l'Eglise de l'Hôpital de ladite Ville. Il servit long-temps dans la Cavalerie en qualité d'Officier, & obtint du Roi le 13 Mai 1680 des provisions de l'Office que tenoit & exerçoit son pere, sous la dénomination de Conseiller du Roi, Lieutenant de la Prévôté de la Connétablie, Maréchaussée de France, Camps & Armées du Roi. Il y fut reçu la même année; & en considération de soixante-trois

années de service de pere en fils, il eut des Lettres de vétérançe & d'honneur accordées par le Roi le 17 Novembre 1708, & enregistrées au Tribunal des Maréchaux de France le 24 desdits mois & an. Il avoit épousé 1°. en Avril 1683 Dame *Claude Baillot*, veuve de *Pierre Borde*, Ecuyer, Conseiller du Roi & Président de l'Eleçtion de Tonnerre, & fille de *Louis Baillot*, Ecuyer, Sieur de Beauchamp, Exempt des Gardes du Corps du Roi LOUIS XIV, dont il n'eut point d'enfans; & 2°. au mois de Juillet 1709, Demoiselle *Jeanne Doé* (1), fille de *Jacques Doé*, Ecuyer, Seigneur de Craney, Conseiller du Roi, Juge Magistral au Bailliage & Siege Présidial de Troyes, & de Dame *Elisabeth Langlois*, d'où est issue Demoiselle ELISABETH-FRANÇOISE D'EON, fille unique, née à Tonnerre le 21 Juin 1719, mariée en la Paroisse de Notre-Dame de ladite Ville le 30 Janvier 1742 à *Antoine-Nicolas Gonthier*, Ecuyer, Président des Traits & Forreignes de Troyes, mort à Troyes en 1765, laissant trois filles; savoir, *Thérèse-Françoise*, *Marguerite* & *Elisabeth-Antoinette*.

Cette branche est éteinte.

Troisième branche.

VII. LOUIS D'EON DE RAMELU, Ecuyer, troisième fils d'ANDRÉ D'EON DE RAVIERES & de Demoiselle *Sébastienne Petit*, né à Ravieres le 20 Août 1615, fut Capitaine d'Infanterie, & servit avec distinction sous les ordres du *Grand Condé*. Ce Prince par une lettre gracieuse datée du camp de Furnes le 14 Septembre 1646, lui accorda un congé pour aller dans son pays régler ses affaires domestiques. Il fut aussi un des Aides-de-Camp de *François de Lorraine*, Comte d'Harcourt, appelé communément *Harcourt-la-Perle*, qui le choisit pour porter à la Cour la nouvelle de son passage de l'Escaut en 1649, malgré la résistance de l'ennemi; la même année Monsieur Colbert, alors attaché au Cardinal *Mazarin*, écrivit à M. de *Chaulnes*, Conseiller d'Etat & Intendant de l'armée de Flandres, une lettre pour lui recommander M. D'EON, Officier peu avantaçé de la fortune, & qui avoit six enfans, conçue en ces termes :

MONSIEUR,

« Monseigneur le Comte d'Harcourt ayant fait la grace à M. D'EON, mon
» ami particulier, de le faire servir d'Aide-de-Camp sous lui, je prends
» la liberté de vous écrire ces lignes, pour vous supplier très-humblement,
» comme je fais, de ne le pas oublier lorsqu'il s'agira du paiement des
» Officiers Majors de l'armée.

» Outre ses services & son mérite qui le rendent digne de cette grace,
» je vous en aurai une obligation très-particulière, qui n'ajoutera pourtant
» rien à la très-forte passion que j'ai de vous témoigner que je suis, comme
» je dois, Monsieur, votre, &c. Signé COLBERT.

(1) *Jeanne Doé* avoit deux freres, N... *Doé*, Capitaine au Régiment de Bugeoisi, Cavalerie, & *François Doé*, Capitaine de Grenadiers au Régiment de Guienne, Infanterie, Chevalier de Saint-Louis, tué à l'affaire de l'Assiette, à côté du Chevalier de *Belle-Iste*.

LOUIS D'EON DE RAMELU épousa en 1641 Demoiselle *Nicole Caillet*; sœur de *Jeanne*, femme de son frere aîné, NICOLAS D'EON DE LA TOQUETTE, & mourut en Juillet 1675, & sa femme le 10 Avril 1677. De ce mariage vinrent : — 1. LOUIS D'EON, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Malassise, baptesmé à Ravieres en 1649, & marié le 17 Août 1678 avec Demoiselle *Claude-Françoise de la Fonds*, Dame en partie de Sennevoy & de la Chapelle, fille d'un Gentilhomme d'ancienne extraction, & de Dame *Marie Paurel*, fille de *N... Paurel*, Ecuyer, & de *Blanche de Courtenay*, dont il n'eut point d'enfans; — 2. ANDRÉ D'EON, qui suit; — 3. MADELEINE D'EON, baptesmée à Ravieres le 16 Octobre 1643, mariée à Noble *Timothée Regnard*, Avocat en Parlement & Bailli du Marquisat de Crusy, d'où sont issus neuf enfans; — 4. ANNE D'EON, Religieuse, puis Supérieure de l'Abbaye Royale des Dames Bénédictines à Châtillon-sur Seine, baptesmé à Ravieres le 23 Janvier 1646, fit profession le 5 Novembre 1665; — 5. JEANNE D'EON, baptesmée à Ravieres le 10 Juillet 1648, mariée à Noble *Jean-Baptiste Guenin*, Avocat en Parlement & Bailli de Moleme, dont est issu *M. Guenin de Reigniere*, ancien Capitaine de Cavalerie, & Chevalier de Saint Louis.

IX. ANDRÉ D'EON, III du nom, Ecuyer, baptesmé à Ravieres le 16 Novembre 1656, tonsuré le 12 Octobre 1672 par l'Evêque Duc de Langres, quitta l'état ecclésiastique, fut reçu Avocat au Parlement de Paris le 28 Juin 1678, ensuite Conseiller du Roi, Bailli du Marquisat de Tanlay, du Vicomté de Thoré, de Saint Winemer, Quincy, Moleme, Saint-Martin & autres lieux, & Maire Elu de la Ville de Tonnerre, Subdélégué de l'Intendance de la Généralité de Paris pour les Elections de Tonnerre, de Ricey, de Jussey, d'Appoigny & d'Auxerre (1). Il fit les fonctions de ces différentes places pendant plus de trente-six ans, mourut à Tonnerre & fut inhumé le 11 Septembre 1720 en l'Eglise de l'Hôpital de cette Ville, au bas du chœur. Il fut fort regretté des Intendans de Paris, de Champagne & de Bourgogne, ainsi que leurs lettres de condoléance à la Dame veuve D'EON le prouvent. La Noblesse & les Pauvres de la Province ne le regretterent pas moins, à cause de sa probité, de son équité & de sa grande expérience dans les affaires. Il avoit épousé, le 3 Août 1682, Demoiselle *Marguerite le Clerc de la Maison*, fille de Noble *Robert le Clerc de la Maison* (2), Sieur de Tiffey, Conseiller du Roi, & de Dame

(1) Une grande partie de l'Electiion d'Auxerre dépendoit alors de celle de Tonnerre.

(2) ALLIANCES.

Marguerite le Clerc de la Maison descendoit d'un oncle paternel de *Jean le Clerc*, né à Saint-Sauveur en Puisais, Diocèse d'Auxerre, envoyé Ambassadeur pour le Roi en Angleterre en 1419, & élevé en 1420 à la dignité de Chancelier de France.

Suzanne le Clerc, fille de *Pierre le Clerc* & de *Judith d'Origny*, mariée à Noyers en 1601, fut femme d'*Antoine de Clermont*, Comte de Dannemoine, fils de *Charles-Henri*, Comte de Clermont & de Tonnerre, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant-Général au Gouvernement de Bourgogne.

Marie le Clerc, fille de *Guillaume le Clerc*, II du nom, fut femme de *Guillaume Gonier*,
Anne

Anne le Blanc, parente de *M. le Blanc*, Ministre de la Guerre sous la Régence du Duc d'Orléans. Toute sa vie fut un modèle de toutes les vertus chrétiennes & de charité envers les Pauvres. Elle testa le 19 Janvier 1737, & fut inhumée au bas du chœur de l'Eglise de l'Hôpital de Tonnerre, dans le tombeau de son mari, en 1738. De leur mariage vinrent douze enfans. Nous ne parlerons pas de tous ceux qui sont morts en bas âge; nous ne rapporterons que les suivans : — 1. ANNE D'EON, bapisée à Saint-Pierre de Tonnerre le 30 Avril 1676, & enterrée en la même Eglise le 26 Février 1689; — 2. ANDRÉ - TIMOTHÉE D'EON, fils aîné d'ANDRÉ, III du nom, Ecuyer, Sieur de Tiffey, bapisé à Notre-Dame de Tonnerre le 20 Juillet 1683, reçu Avocat au Parlement de Paris le 24 Juillet 1704, pourvu en 1708 d'une Charge de Conseiller du Roi & Trésorier de France au Bureau des Finances de Montauban; premier Secrétaire des Intendances de Navarre, Béarn, Pau, Montauban, puis de Tours: il revint ensuite se fixer à Paris, où il a été près de trente ans Secrétaire en chef de la Police, Prévôté & Vicomté de cette Ville. C'est principalement à son génie, à ses travaux & à son habileté qu'est dû cet ordre admirable de la Police qui s'est établi sous MM. d'Argenson, Hérault, de Marville & leurs successeurs, ainsi qu'on peut le voir dans le grand Dictionnaire de *la Marre*, sur la Police de Paris & de sa Banlieue. En récompense de ses services, le Duc d'Orléans, Régent, lui donna une pension de 3000 livres, laquelle fut portée à 5000 livres par LOUIS XV. Le Comte d'Argenson, Chancelier de Louis d'Orléans, pere du Duc actuel, & grand-pere du Duc de Chartres, tous les deux vivans en 1782, ayant été chargé de la procuration de ce Prince pour l'inventaire du Régent, & ne pouvant, pour cause de maladie, remplir par lui-même cette longue & pénible fonction; en chargea M. D'EON, qui s'en acquitta au gré de M. le Duc d'Orléans & du Comte d'Argenson. Le Prince, pour marque de sa satisfaction, lui fit une pension & lui donna la Charge de Secrétaire ordinaire de sa Maison, dont il eut les provisions le 15 Mars 1724. Il est mort garçon à Paris en 1749, Doyen de ses Secrétaires ordinaires, & Censeur Royal. Il étoit généralement aimé & estimé à la Cour & à la Ville: il a été inhumé dans l'Eglise de Saint-Roch le 9 Novembre 1749; — 3. EDMÉE-MARGUERITE D'EON, bapisée à Saint-Pierre de Tonnerre le 11 Juin 1684, mariée le 12 Juin 1702 à Noble Sébastien Barbe, Avocat au Parlement de Paris, morte à Tonnerre le 2 Avril 1763, inhumée le lendemain en l'Eglise de l'Hôpital de ladite Ville;

notable Auxerrois, fils de *Jean Gontier*, Lieutenant-Général au Bailliage d'Auxerre, & de *Germaine Regnier de Guerry*.

D'un frere de cette *Germaine Regnier de Guerry* descendoit en ligne directe le feu Comte *Regnier de Guerry*, Ambassadeur extraordinaire en Angleterre en 1763, Chevalier des Ordres & Lieutenant-Général des Armées du Roi. On voit les armoiries de cette *Marie le Clerc* adossées à celles de *Gontier*, sculptées sur la pierre dès le milieu du XV^e siècle, au pan d'une maison dite *l'Hôtel Gontier* à Auxerre.

Et FRANÇOISE D'EON, fille unique de FRANÇOIS D'EON DU CHESNOY, Ecuyer, ancien Capitaine de Cavalerie, Prévôt honoraire des Maréchaux de France, fut femme d'*Annoine-Nicolas Gontier*, Ecuyer, marié à Tonnerre le 30 Janvier 1742, mort à Troyes en 1765.

— 4. Noble FRANÇOIS D'EON, bapifé à Saint-Pierre de Tonnerre le 11 Juillet 1685, mort le 3 Mars 1686, & enterré à Epineuil, près Tonnerre; — 5. MARIE-HIPPOLYTE D'EON, bapifée à Saint-Pierre de Tonnerre le 5 Juin 1689, mariée le 31 Août 1705 à Noble *Nicolas Collet*, Avocat en Parlement, fils de feu *Robert Collet*, Avocat en Parlement, & de Dame *Catherine Luyts*, morte en odeur de fainteté à Ancy-le-Serveux, Election de Tonnerre, le 1^{er} Octobre 1759, enterrée le lendemain en la Paroiffe dudit lieu, vis-à-vis le confeflionnal de fon fils, Curé dudit Ancy-le-Serveux; — 6. CATHERINE D'EON, bapifée à Saint-Pierre de Tonnerre le 4 Mai 1691, morte fille le 5 Avril 1766, & enterrée le lendemain dans le tombeau de fon pere, en l'Eglife de l'Hôpital de Tonnerre; — 7. NICOLE-ANNE D'EON, bapifée à Saint-Pierre de Tonnerre le 11 Février 1693, Religieufe-Profefse en l'Abbaye Royale des Bénédictines de Notre-Dame de la Pomeraye à Sens, depuis Dépositaire de ladite Abbaye, où elle a été enterrée en 1760, après quarante-quatre ans de profession & de pénitence. L'austérité de sa Regle n'étoit pas assez grande pour elle: elle jeûnoit au pain & à l'eau trois jours de la semaine, & pendant tout le grand Carême ne prenoit par jour qu'une once de pain & une once d'eau, de sorte qu'on peut affurer que cette Vierge religieuse & pénitente a pris le ciel par famine; — 8. LOUIS D'EON DE BEAUMONT, Ecuyer, qui suit; — 9. GENEVIEVE D'EON, bapifée à Saint-Pierre de Tonnerre le 7 Mars 1696, mariée au Sieur *Christophe Mouton*, Bourgeois de Paris, frere d'*Antoine Mouton*, Prieur de l'Hôpital de Tonnerre, morte le 22 Août 1757, enterrée en l'Eglife de l'Hôpital dudit Tonnerre; — 10. MADELEINE D'EON, bapifée à Notre-Dame de Tonnerre le 28 Avril 1699, mariée le 26 Avril 1723 à *Nicolas Jacquillat*, Sieur de Vaulavré, Receveur des Fermes du Roi, morte le 29 Juillet 1752, & enterrée en l'Eglife de l'Hôpital de Tonnerre, où se trouve son épitaphe avec celle de son mari; — 11. JACQUES D'EON DE POMARD, Ecuyer, bapifé à Notre-Dame de Tonnerre le 17 Mars 1701, fut un des premiers Secrétaires du feu Comte d'*Argenson*, ancien Lieutenant-Général de Police de Paris & Ministre de la Guerre, & mourut aux Riceys en 1747, sans avoir eu d'enfans de Demoiselle *Marie de Vinot*, sa femme; — 12. MICHEL D'EON DE GERMIGNY, Ecuyer, cinquieme fils d'ANDRÉ D'EON, III du nom, Subdélégué de l'Intendance de la Généralité de Paris, & de *Marguerite le Clerc de la Maison*, & frere du pere de Mademoiselle la Chevaliere D'EON, bapifé à Notre-Dame de Tonnerre le 23 Janvier 1704, servit d'abord dans la Compagnie de Noailles, fut ensuite un des vingt-cinq Gentilshommes de la Garde Ecossoise, appellés Gardes de la Manche du Roi, & Chevalier de Saint Louis, protégé particulièrement de LOUIS XV: il obtint deux pensions sur sa cassette pour une blessure si considérable qu'il reçut à la bataille d'Ettingen, qu'on fut obligé de lui scier trois côtes. M. Pibrac, premier Chirurgien de M. le Duc d'Orléans, fit cette singuliere opération, dont il ne fut jamais parfaitement guéri, ayant porté jusqu'à sa mort une canule au côté. Pour le rétablissement de sa santé, M. Chicoyneau, premier Chirurgien du Roi, dit à Sa Majesté qu'il seroit nécessaire qu'il allât passer trois mois aux eaux de Barège avec un Chirurgien qui le traiteroit

suivant les ordres qu'il lui donneroit de concert avec M. Fibrac. Le Roi donna alors au sieur DE GERMIGNY une augmentation de pension sur sa cassette ; ordonna qu'il fût fourni une litiere, des chevaux & des domestiques de sa propre Maison, & que l'on payât toutes les dépenses de son voyage & de son séjour aux eaux, ainsi que celles de son retour à Versailles.

MICHEL D'EON DE GERMIGNY, né avec de l'esprit, grand, bien fait de sa personne, aimé & protégé du Roi, de toute la maison de Noailles & de plusieurs personnes illustres de la Cour, seroit parvenu aux premiers grades de son Corps, si sa fureur pour le jeu & sa passion pour les femmes n'eussent dérangé toute sa fortune. Il contracta beaucoup de dettes, & eut une querelle avec un Officier, compagnon de ses plaisirs : le feu Maréchal Duc de Noailles, qui en fut averti, lui fit donner sur-le-champ un Garde des Maréchaux de France pour prévenir les voies de fait ; mais s'étant soustrait à la vigilance du Garde, il alla se battre avec son adversaire. La violation de l'Arrêt des Maréchaux de France, & l'impossibilité de payer ses dettes, le mirent dans la nécessité de passer en 1746 au service de la République de Gênes, où il eut le brevet de Lieutenant-Colonel. En 1747 il fut Aide-de-Camp du Marquis de Maulévrier, Commandant des Troupes Françaises à Gênes, sous les ordres du Duc de Boufflers, qui l'envoya au Doge pour lui rendre compte d'une sortie heureuse que les François avoient faite contre les Autrichiens qui assiégeoient la Ville, & qui furent contraints d'en lever le siege. Le Doge, en reconnaissance de cette bonne nouvelle, donna une épée à poignée d'or au sieur DE GERMIGNY, avec promesse d'être nommé Colonel s'il vouloit passer en Corse au service de la République ; mais s'étant alors insinué dans les bonnes grâces d'une Dame de la premiere qualité, il n'accepta pas l'offre, ce qui déplut au Sénat & au mari de la Dame, ancien Sénateur & vieux jaloux. MICHEL DE GERMIGNY n'écoutant que les conseils aveugles d'une passion combattue, abandonna sa maîtresse & sa nouvelle fortune à Gênes pour se retirer à Avignon, où il vécut plusieurs années uniquement des pensions que le Roi lui continuoit. Sa plaie s'étant rouverte, il voulut en 1752 aller à Montpellier pour y consulter des Médecins : les accidens augmentèrent en route ; il s'arrêta à Nîmes, où il mourut le 20 Août de la même année, & fut inhumé en l'Eglise paroissiale de Saint-Castor dans la Chapelle des Pénitens. Il avoit épousé à Tonnerre le 28 Février 1731, Demoiselle *Jeanne-Claire de Brevot*, fille de *Charles de Brevot*, Ecuyer, Seigneur en partie de Bragelone, Subdélégué de l'Intendance de la Généralité de Paris, & de Demoiselle *Claire de Baillet*, ancienne famille d'Ecosse, dont est issu : — 1. MICHEL D'EON DE GERMIGNY, Ecuyer, baptisé en l'Eglise de Notre-Dame de Tonnerre le 22 Février 1733, Directeur des Domaines du Roi, non encore marié ; — 2. CLAIRE D'EON DE GERMIGNY, née à Tonnerre le 5 Août 1735, mariée le 6 Mai 1754 à Noble *Simon-Charles Rose*, Avocat en Parlement, Conseiller & Procureur du Roi en l'Élection de Tonnerre, dont sont issus trois filles & un garçon vivans en 1782.

X. LOUIS D'EON DE BEAUMONT, II du nom, Ecuyer, pere de Mademoiselle D'EON, baptisé en l'Eglise de Saint-Pierre de Tonnerre le 16 Mars

1695, Avocat au Parlement de Paris, Conseiller du Roi, fut élu Maire de Tonnerre & Subdélégué de l'Intendance de la Généralité de Paris, vécut en sage, mourut en philosophe Chrétien, & fut inhumé le 3 Novembre 1749 dans le tombeau de son pere, en l'Eglise de l'Hôpital de cette Ville, au bas du chœur.

La veille de sa mort, ses amis étant venus le voir lorsqu'on lui administrait les derniers Sacremens, il les pria d'assister le lendemain à son convoi. Tous admirèrent sa fermeté; sa femme & ses enfans fondirent en larmes : pour lui, loin d'être touché d'un pareil spectacle, il dit d'un très-grand sang froid : *Il est aussi naturel de mourir que de naître ; je quitte une mauvaise patrie pour aller dans une bonne.* Après avoir fait retirer tout le monde, il retint seulement son fils (aujourd'hui Mademoiselle la Chevaliere d'EON), pour lui dicter ses dernières intentions sur ses affaires. Il finit par lui dire : *J'ai donné tous mes soins pour vous apprendre à bien vivre, il faut que je vous apprenne aujourd'hui à bien mourir :* en même temps il se souleva, serra son enfant dans ses bras, lui donna sa bénédiction & expira.

LOUIS D'EON eut plusieurs envieux & quelques ennemis dans son pays, parce qu'il étoit d'une grande sévérité & d'une équité scrupuleuse dans la distribution de la justice qu'il rendoit, sans avoir égard à la qualité des personnes. Son cœur faisoit presque toujours pencher la balance du côté du foible & du pauvre, contre le fort & le riche : aussi à sa mort les pauvres vinrent gémir à sa porte, & arroser de leurs larmes le cercueil de leur protecteur. Il avoit épousé à Montpellier en 1723 Demoiselle *Françoise de Charenton*, fille d'*Etienne de Charenton*, Ecuyer, Lieutenant au Régiment de Picardie, puis Commissaire-Ordonnateur des guerres des armées du Roi en Espagne & en Italie, & de Demoiselle *Françoise de Bland*. De ce mariage sont issus : — 1. Demoiselle MARGUERITE-FRANÇOISE-VICTOIRE D'EON DE BEAUMONT, née à Tonnerre le 11 Octobre 1724, mariée à Paris, en la Paroisse de Saint-André-des-Arts, en 1757, à Messire *Thomas d Gorman*, Chevalier, Seigneur de Cahir-Morrughu & Tully-Crine au Royaume d'Irlande, Capitaine d'Infanterie au Régiment de Walsh Irlandois au service de France, reconnu pour noble d'extraction & chef des nom & armes de sa maison, comme issu en ligne directe des anciens Dynastes d'Hy-Mbairce en Irlande, qui cessèrent au XII^e siècle par l'invasion des Anglois suivant les preuves par lui faites ; en conséquence desquelles il a obtenu des Lettres-Patentes du Roi, données à Versailles au mois de Février 1774, enregistrées au Contrôle général du marc d'or le 7 Mars, insinuées au Bureau du Contrôle des actes de Tonnerre le 24 Mars, enregistrées au Parlement de Paris le 3 Mai 1775, en la première Chambre de la Cour des Aides le 30 Juillet 1779, & en la Chambre des Comptes le 31 du même mois, en l'Élection de Tonnerre le 6 Novembre, signifiées au Bureau des Aides dudit Tonnerre le 27 Novembre 1779 (1) ; — 2.

(1) Du mariage du Chevalier *Thomas d Gorman* avec Demoiselle MARGUERITE-FRANÇOISE-VICTOIRE D'EON DE BEAUMONT sont issus :

1. *Charles-Thomas*, Comte d *Gorman*, baillié en l'Eglise de Saint-Pierre de Tonnerre le 20 Juillet 1761, & tenu sur les fonds de batême au nom & par procuration du Comte de

THÉODORE-ANDRÉ-TIMOTHÉE-LOUIS-CÉSAR D'EON DE BEAUMONT, Ecuyer, bapifé le 4 Février 1727 en l'Eglife de Notre-Dame de Tonnerre, mort le 6 Août fuivant, & enterré dans le chœur de l'Eglife paroiffiale de Villon près d'Ancy-le Franc; — 3. & CHARLOTTE-GENEVIEVE-LOUISE-AUGUSTE-ANDRÉ-TIMOTHÉE D'EON, dont on va parler.

XI. CHARLOTTE-GENEVIEVE-LOUISE-AUGUSTE-ANDRÉ-TIMOTHÉE D'EON DE BEAUMONT, Ecuyer, né à Tonnerre le 5 Octobre 1728, & bapifé le 7 du même mois en la Paroiffe de Notre-Dame; Docteur en Droit Civil & Canon, Avocat au Parlement de Paris, Cenfur Royal pour l'Hiftoire & les Belles-Lettres; Capitaine de Dragons & des Volontaires de l'Armée, Aide-de-Camp du Maréchal Duc & Comte de Broglie; envoyé en Ruffie d'abord fecrettement, puis publiquement avec le Chevalier Douglas, pour la réunion en 1756 de cette Cour avec celle de Verfailles; Secrétaire d'Ambaffade du Marquis de l'Hôpital, Ambaffadeur extraordinaire & Plénipotentiaire de France près Sa Majesté Impériale de toutes les Ruffies; Secrétaire d'Ambaffade du Duc de Nivernois, Ambaffadeur extraordinaire & Plénipotentiaire de France en Angleterre pour la conclusion de la dernière paix en 1763; Miniftre-Réfident près cette Cour après le départ du Duc de Nivernois; enfin, Miniftre Plénipotentiaire de France à la même Cour, Correspondant fecret de LOUIS XV depuis 1756 jufqu'à la mort de ce Roi arrivée en 1774. Il a été connu jufques en 1777 fous le nom du Chevalier D'EON; elle a pris par un ordre fpécial & réitéré du Roi & de fes Miniftres à fon arrivée à Paris, l'habit de fon fexe, porte le nom de la Chevaliere D'Eon, demeure fouvent à Paris, & le plus ordinairement à Tonnerre fa patrie, où elle vit célibataire.

Le Lecteur voit fans doute que c'est-là l'Héroïne dont le Précis de la vie militaire, politique & privée, a été compofé en françois par M. de la Fortelle, Lieutenant de Roi de Saint-Pierre-le-Moutier, imprimé chez Lambert, rue de la Harpe, fe vend au Palais-Royal, & chez les principaux Libraires à Paris, traduit en anglois, en allemand, en italien & en efpagnol; il peut encore confulter les principaux Journaux de Londres & de Paris & de l'Eufope depuis 1777, & notamment la *Correspondance littéraire imprimée*, n^o ; les *Annales Politiques du XVIII^e fiede* par M. Linguet, 1^{er}

Thomond, Maréchal de France, Commandant en Languedoc & fur toutes les Côtes de la Méditerranée, & de la Comteffe de Woronzow, Grande-Chanceliere de l'Empire de Ruffie, coufine & Grande-Maitresse du Palais de feu ELISABETH, Impératrice de toutes les Ruffies; ledit Charles-Thomas ô Gorman reçu Page de la petite Ecurie du Roi en 1772, en eft forti au mois de Janvier 1776 avec le brevet de Sous-Lieutenant du Régiment Dauphin, Dragons, d'où il a paffé au mois de Juin fuivant, en qualité de Lieutenant en pied, dans le fécond Bataillon du Régiment de Walsh, qui eft de fervice depuis le commencement de cette guerre aux Indes occidentales;

2. Louis-Auguste-Nicolas, Vicomte ô Gorman, bapifé en l'Eglife de Notre-Dame de Tonnerre le 13 Février 1767, reçu Garde de la Marine du Roi au département de Rochefort; en Juin 1781, a été fur la Flotte des Comtes de Guichen & de Grâffe, & eft actuellement fur celle du Marquis de Vaudreuil;

3. Joseph-Donat, Chevalier ô Gorman-d'Eon, né le 21 Février 1769, Garde de la Marine du Roi au département de Brest.

vol., n^o. VII, 1777; le *Journal Etranger* imprimé à Londres, tom. III, Juillet 1777, pag. 128 & suivantes; le *Journal François, Italien & Anglois* de M. le Fuel de Méricourt, n^o. I, Août 1777, pag. 6 & suivantes; le *Journal Militaire & Politique dédié à Monsieur, frere du Roi*, des 15 Août & 1 Septembre 1779, n^{os} X & XI; la *Gazette des Tribunaux* imprimée à Paris, n^{os} 29 & 36, tom. 8, année 1779, n^{os} 37 & 41, tom. 10, année 1780; le *Journal Politique de Bouillon*, du mois d'Octobre 1780, pag. 32 & suivantes; le *Mercur de France*, n^o XXXIX, pag. 176, n^o XLI, pag. 48, année 1780; & grand nombre d'autres Ouvrages françois & anglois, qu'il seroit trop long de rapporter ici.

Les armes parlantes de cette famille, comme on a dit au commencement, sont: trois étoiles d'or; on y a ajouté un coq au naturel, tenant en son pied dextre un cœur enflammé de gueules au chef d'azur, symbole de la vigilance & de l'enthousiasme: D'EON DE L'ETOILE, avec cette devise, *vigil & audax*.

ESTAING (D'). Une tradition adoptée depuis long-temps fait effectivement remonter le droit qu'à la maison D'ESTAING de porter les armes de France en plein, surmontées d'un chef d'or, jusqu'à l'époque de la bataille de Bouvines, dans laquelle PHILIPPE-AUGUSTE ayant été renversé de cheval, fut défendu & remonté par DÉODAT ou DIEUDONNÉ D'ESTAING, l'un de ses Sergens d'armes, qui, dit-on, releva & reprit aux ennemis l'Ecu de France qui étoit échappé des mains du Monarque. Le titre précis d'une si belle tradition n'existe pas; mais il y a un monument du XIII^e siècle, dans lequel on voit un D'ESTAING prenant le titre de *Miles* ou *Chevalier*, & portant un Ecu semé de fleurs de lis, qui est celui de France: d'ailleurs, cette maison est aussi connue par ses illustrations que par son ancienneté. La branche de Saillant, qui subsiste dans M. le Comte D'ESTAING, Officier Général d'une grande réputation tant sur mer que sur terre, & connu aujourd'hui par sa bravoure & ses exploits en Amérique, a hérité des biens du fameux Chevalier Bayard du Terrail.



F.

FABRI : très-ancienne Noblesse, & la plus ancienne Famille Patricienne de Geneve, dont il est parlé tome XII de ce Dictionnaire, pages 874 & suivantes ; mais des corrections & additions qu'on a fait passer depuis l'impression, nous obligent d'en rapporter ici la généalogie.

Spon, Auteur de l'Histoire de cette Ville, publiée en 1682, dit qu'elle étoit depuis long-temps illustre dans Geneve : Grégoire Leti, Auteur d'une autre Histoire de la même Ville, imprimée en 1686, assure qu'elle étoit, dès les temps reculés, très-noble, & qu'elle avoit fait & faisoit encore une très-noble figure.

Dans une enquête faite par *Humbert de Gresi*, Commandeur de Saint-Pol en Dauphiné, & par *Philibert de Faucou*, Commandeur de Dole en Bourgogne, de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, par commission du 3 Décembre 1554, de *Claude de la Sangte*, Grand-Maitre de l'Ordre, pour la réception de *François de Barral*, petit-fils de **PERNETTE FABRI**, il est prouvé par la déposition des témoins que ladite Demoiselle **FABRI**, aïeule dudit *François de Barral*, étoit de noble race de la Ville de Geneve, de nom & d'armes.

Suivant un certificat du Conseil de la République de Geneve du 12 Mars 1679, muni du sceau de la Ville, signé par le Secrétaire d'Etat *Dupui*, expédié à la requisiion de **PIERRE FABRI**, premier Syndic, touchant sa filiation & qualité de ses prédécesseurs, il est attesté & certifié que la famille des **FABRI** a toujours tenu de pere en fils les premiers rangs d'honneur & de dignité en cet Etat, tenue, réputée & qualifiée généralement & par commune réputation pour noble d'ancienneté, ayant toujours vécu noblement.

Ceux de cette maison, dans les actes anciens & publics produits & passés à Geneve, à Turin & à Rome, sont par-tout qualifiés des titres qu'on ne donnoit alors qu'à la haute Noblesse ; c'est ce qu'on peut voir dans plusieurs actes & Chartres rapportés par *Guichenon* aux Preuves de l'Histoire généalogique de la Royale Maison de Savoie.

On voit en 1145, à la suite d'**AMÉ III**, Comte de Savoie, un **GENIS FABRI**, qui assiste à un acte de concession de ce Prince, faite en faveur de l'Abbaye de Saint-Sulpice de l'Ordre de Cîteaux en Bugey, dans lequel il est mentionné comme témoin entre *Urfroi de Viry* & *Guillaume de Mont-Falcon*, de deux des plus illustres maisons de la Savoie.

Celle des **FABRI** a été anciennement attachée à la Cour des Princes de Savoie, & ses services n'ont été interrompus que par les suites de la réformation qui occasionnerent des guerres entre les Ducs de Savoie & la République de Geneve. Elle a donné trois Evêques & un Archevêque à l'Eglise : **PIERRE FABRI** fut Evêque-Prince de Geneve en 1377 ; **ADHÉMAR** le fut en 1385 : c'est par erreur que ce dernier a été mis dans plusieurs Dictionnaires comme appartenant aux **FABRI** de Provence, car il est prouvé par le témoignage de divers Historiens qu'il étoit de Geneve ; pour le troisième, c'est **FRANÇOIS DE FABRI**, nommé en 1587 Evêque de la Cave, Ville du Royaume de Naples, que nous rapporterons ci-après degré V.

JEAN DE FABRI (1), Seigneur des Prés, s'obligea le 17 Août 1292, de prêter à l'avenir l'hommage & fidélité-lige à la Princesse *Béatrix*, Dauphine Viennoise, Dame de Fauigney, petite Province de Savoie à deux lieues de Geneve, à cause de son Fief des Prés qu'il y possédoit. Deux incendies considérables, arrivés en 1321 & 1334, qui embrasèrent les deux tiers de la Ville de Geneve, & consumèrent la plupart des titres & actes tant du public que des particuliers, n'ont pas permis de découvrir le fils de JEAN, dont étoit issu AIMON, par lequel nous allons commencer la généalogie de cette ancienne noblesse.

I. AIMON OU AIMONET DE FABRI, vivant en 1370, eut de sa femme, dont le nom est ignoré : — 1. GIRARD DE FABRI, Seigneur de Peron au pays de Gex, terre qui s'appelloit auparavant *Piron* : il fut Syndic de Geneve en 1406, & mourut sans enfans mâles, ne laissant qu'une fille N... DE FABRI, laquelle porta la terre de Piron dans une autre famille; — 2. FRANÇOIS, qui suit; — 3. & JEAN, Archevêque de Cagliari, & Primat de la Sardaigne & de la Corse en 1423, dont on voit le portrait dans le Couvent des Carmes à Turin.

II. FRANÇOIS DE FABRI, Secrétaire Ducal de LOUIS, Duc de Savoie (c'est ainsi qu'on appelloit anciennement les Secrétaires d'Etat des Ducs de Savoie), assista au contrat de mariage de la Princesse *Charlotte de Savoie* avec LOUIS XI, Roi de France, passé à Geneve le 14 Février 1451; & il y est mentionné comme témoin avec les Seigneurs des deux Cours. Il eut de son mariage contracté avec *Peronette d'Esney*, d'une famille noble du Val d'Aoste.

III. JEAN DE FABRI, Secrétaire Ducal de Savoie en 1475, qui épousa par contrat du 3 Février de la même année, passé devant *Marchand*, Notaire à Geneve, *Philiberte de Liga*, d'une noble & ancienne maison de Piémont, éteinte depuis 250 ans; il eut pour fils:

IV. PIERRE DE FABRI, I du nom, Conseiller d'Etat du Duc de Savoie CHARLES III, qui épousa, par contrat du 24 Octobre 1511, *Hugone Millet*, fille de respectable Seigneur *Pierre Millet* (maison dont descendent le Marquis *d'Arvillars*, Gentilhomme en 1777 de la Chambre de Sa Majesté le Roi de Sardaigne & le Chevalier *d'Arvillars*, mort le 27 Décembre 1775, premier Ecuyer de S. A. R. le Prince de Piémont). De ce mariage vinrent : — 1. FRANÇOIS, dont nous allons parler d'abord; — 2. & PIERRE, rapporté ci-après.

FRANÇOIS DE FABRI ne voulant pas embrasser la Religion réformée, se retira à Turin, où il fut fait Secrétaire d'Etat du Duc *Emmanuel-Philibert de Savoie* en 1559. Il eut un fils nommé JEAN DE FABRI, aussi pourvu de la même charge en 1561; on a trouvé dans les archives du Roi un acte de vente & d'inféodation du Château, Ville & Mandement de Cly au Val d'Aoste du 10 Septembre 1362, faite par le même Duc *Emmanuel-Philibert* audit JEAN, qualifié dans cet acte *Magnifique Messire JEAN DE FABRI, Secrétaire d'Etat*; le prix de cette terre étoit de huit mille écus d'or. Une

(1) Comme l'usage de mettre la particule *de* devant les noms de familles nobles est reçu presque par-tout, on s'y est conformé dans cette généalogie.

filie N. . . DE FABRI, issue de cette branche, fut mariée au Marquis de GAZELLE. De cette alliance il ne sortit que deux filles; l'une mariée au Président d'ONCIEU, morte sans enfans; l'autre au Baron de la Croix: une fille unique qu'ils eurent fut femme du Marquis de BAGNASCO de l'illustre maison de TARRETTO; de leur mariage ils n'eurent que des filles; l'aînée fut mariée au Marquis de SAINT-GEORGES, dont le petit-fils du même nom & titre est mort à Turin en Mai 1778, sans laisser d'enfans.

V. PIERRE DE FABRI, II du nom, Seigneur-Syndic de la Ville de Geneve, fils puîné de PIERRE I & de Hugone Millet, décéda le 13 Mai 1587; il avoit épousé, par contrat du 31 Janvier 1557, Pernelle de Blecheret, d'une famille noble du pays de Vaud, éteinte en 1700, de laquelle il eut: — 1. PIERRE, qui suit; — 2. FRANÇOIS, nommé en 1587 Evêque de la Cave, Ville du Royaume de Naples. SIXTE-QUINT s'étant ouvert avec lui sur une entreprise qu'il concertoit avec le Duc de Savoie sur Geneve, ce Prélat, disent les Historiens, qui étoit fils de PIERRE FABRI, d'une des plus considérables familles de cette Ville, & qui conservoit de l'attachement pour sa Patrie, quoique d'une Religion différente, fut en détourner le Pape; — 3. & JEAN, Capitaine au service de France dans le Corps de Troupes Auxiliaires que cette Puissance avoit envoyé pour soutenir les Grisons: il fut blessé en 1615 dans une escarmouche contre les Espagnols, & assassiné en Suisse, venant en semestre. Sprecher qui a écrit l'Histoire des Grisons, dit qu'il fit construire un fort dans la Valétine, & un autre à la tête d'un pont sur le Rhin, qui fut appelé le Fort de France.

VI. PIERRE DE FABRI, III du nom, fait Lieutenant-Colonel du Régiment de Nereftan en 1591, dans l'armée Royale, pendant la guerre de la Ligue; se retira ensuite dans sa patrie, où il parvint à la charge de Seigneur, premier Syndic de la République; reçut une blessure considérable en 1602, en repoussant un parti des troupes de Savoie, qui avoit déjà pénétré dans Geneve, après en avoir escaladé les murs. En 1613 il fit l'acquisition de la terre d'Aire-la-Ville, & mourut en Mai 1629. Il avoit épousé Judith Magistri, d'une famille noble & patricienne de Geneve, dont: — 1. HECTOR, Capitaine au service de la République de Venise, tué au siege de Mantoue en 1630; — 2. JEAN, qui fit plusieurs campagnes en Allemagne comme Capitaine, & ensuite comme Major du Régiment du Lieutenant-Général d'Erlach, lequel, du service de GUSTAVE ADOLPHE, Roi de Suede, passa à celui de France, avec le Corps de troupes qu'il commandoit: il eut une commission particuliere du Général d'Erlach, pour exercer la charge de Major de la place de Stolhoffen en 1646; & ayant été fait l'année suivante Lieutenant-Colonel dudit Régiment composé de deux mille hommes, il les commanda à la bataille de Lens en 1648; il fut tué dix jours après cette action à la tête d'un convoi qu'il escortoit; — 3. & ISAAC, qui suit.

VII. ISAAC DE FABRI, Seigneur d'Aire-la-Ville, & Seigneur-Syndic de la République de Geneve, mourut le 11 Juin 1666, laissant de son mariage avec Elisabeth Victori, d'une famille noble de Bologne: — 1. PIERRE, qui suit; — 2. & ABRAHAM, Capitaine-Commandant d'une Compagnie Suisse franche au service de la France, mort en 1667 à Dunkerque, où il étoit

en garnison. Il eut pour fils FRANÇOIS DE FABRI, qui devint dans la suite Lieutenant de la même Compagnie, & fut tué à la bataille de Nervinde en 1693, sans avoir été marié.

VIII. PIERRE DE FABRI, IV du nom, Seigneur d'Aire-la-Ville, & Seigneur premier Syndic de la Ville de Geneve, fut envoyé de sa part en Octobre 1677 auprès de Sa Majesté Très-Chrétienne. Quoiqu'il eût toujours possédé noblement, ainsi que son pere & son aïeul, la terre d'Aire-la-Ville, le Procureur - Syndic des Etats de Bourgogne le poursuivit, prétendant l'assujettir au droit de franc-fief : mais ayant produit ses titres à Dijon devant MM. les Elus Généraux de la Province de Bourgogne, les Commissaires députés du Roi par Arrêt de son Conseil d'Etat du 13 Avril 1673, concernant le recouvrement du droit de franc-fief, le déclarèrent exempt de ce droit, attendu sa noblesse qui fut prouvée & reconnue, ainsi que celle de ses prédécesseurs, & sa descendance directe depuis & compris AÏMON DE FABRI, par titres & actes authentiques énoncés dans le procès-verbal qui précède la Sentence que rendirent à ce sujet MM. les Elus Généraux le 17 Juillet 1679, ainsi qu'il conste par l'extrait des registres du Greffe des Etats de Bourgogne, expédié à Dijon le 8 Août 1776 par le Secrétaire en chef desdits Etats, & certifié par le Lieutenant-Général du Bailliage & Siege Présidial de Dijon, Gouverneur de la Chancellerie du Duché de Bourgogne.

Le même PIERRE DE FABRI, IV du nom, obtint de LOUIS XIV, par Lettres-Patentes datées de Marly du 25 Avril 1692 (adressées au Gouverneur & Lieutenant-Général en Bourgogne, Bresse, &c.), exemption du service personnel qu'il étoit tenu de rendre à cause du Fief d'Aire-la-Ville, au ban & arriere-ban de la Noblesse qui venoit d'être convoqué, ainsi que de toute contribution à ce sujet : cette grace lui fut accordée sur l'exposé de l'incompatibilité du service personnel avec la charge de Chef de sa République, & aussi en considération des services rendus par ses prédécesseurs & de ceux que ses enfans rendoient encore. Il testa à Geneve le 18 Avril 1700, & mourut le 13 Novembre de la même année. Il avoit épousé, par contrat du 2 Décembre 1643, *Adrienne de Trembley*, fille de Noble *Louis de Trembley*, Conseiller d'Etat de la République de Geneve, laquelle fit son testament le 3 Septembre 1679, où sont rappelés ses enfans ; savoir : — 1. JEAN-LOUIS DE FABRI, qui leva une Compagnie de cent cinquante hommes dans le Régiment de Negroni au service de la République de Venise, & fit deux campagnes en Italie : sa santé s'étant affoiblie, il fut contraint de quitter le service. Il épousa, par contrat du 29 Novembre 1679, *Marguerite de Stopa*, dont les oncles *Pierre & Jean-Baptiste de Stopa* étoient alors, le premier Lieutenant - Général des armées du Roi de France, qui devint dans la suite Colonel du Régiment des Gardes Suisses pendant la minorité du Duc du Maine, qui en avoit été nommé Colonel-Général ; c'est ce qu'on lit dans l'Histoire Militaire des Suisses en France par le Baron de Zurlauben ; & le second, Colonel d'un Régiment Suisse au service de la même Nation. JEAN-LOUIS ne laissa de son mariage que des filles ; — 2. JEAN, qui fut Capitaine d'une Compagnie de deux cents Suisses

au même service, levée à Geneve en 1666, avouée de la République, & incorporée ensuite dans le Régiment de Greder; il fut blessé grièvement à la bataille de Montcassel le 16 Avril 1677, devint Commandant de bataillon, & mourut en 1687 sans avoir été marié; — 3. ODET, qui suit; — 4. CATHERINE, mariée à *François-Helene de Livron*, Seigneur de Tongin au pays de Gex, d'une très-ancienne noblesse, puisque dans le contrat de *Guillaume*, Seigneur de Gex, en 1293, on trouve *Rol. de Livron* qualifié de *mon Sire*; — 5. SUSANNE, mariée à *Vincent Minutoli*, Professeur de Belles-Lettres dans l'Académie de Geneve, petit-fils de *Vincent Minutoli*, II du nom, qui se retira à Geneve en 1594, & d'une illustre maison originaire de Lucques, où elle a donné anciennement des Gonfaloniers, première charge de cette République: elle sort de la même tige que les Ducs de *Valentino* & les Princes de *Roddi* de Naples; — 6. SARA, mariée à *Jacques de Gauvier*, d'une famille Patricienne de Geneve, dont la noblesse est reconnue en France, dans le pays de Gex, où le Chef actuel possède des biens nobles & est Lieutenant-Colonel au service du Roi de Sardaigne.

IX. ODET DE FABRI, né le 22 Mars 1646, Seigneur d'Aire-la-Ville, Capitaine d'une Compagnie de deux cents Suisses dans le Régiment de Greder au service de France, épousa le 12 Octobre 1682 (contrat passé à Geneve *post nuptias* le 20 Novembre 1683), *Jeanne d'Ebrard*, fille de *Guillaume d'Ebrard*, Sire de Mirevaux, dont pour fils unique:

X. PIERRE DE FABRI, V du nom, né le 15 Septembre 1683, Seigneur d'Aire-la-Ville, Seigneur premier Syndic de la République de Geneve, qui fut envoyé de sa part en ambassade au mois d'Août 1738 auprès des Cantons de Zurich & de Berne pour les remercier de leurs bons offices dans la pacification des troubles de Geneve, & ensuite, au mois de Septembre 1742, auprès de S. A. R. l'Infant Dom PHILIPPE, Duc de Parme, lorsqu'il commandoit l'armée d'Espagne en Savoie. Il testa le 29 Mars 1759, & est mort le 18 Août 1762. Il avoit épousé, par contrat du 16 Août 1710, *Catherine de Buisson*, fille de *Jean de Buisson*, Procureur-Général de la Ville & République de Geneve, issu d'une branche de la maison de *Buisson*, établie en cette Ville depuis la fatale journée de Saint-Barthelemi, & sortie de la même tige que les Marquis *Eournazel*, de *Beauteville* & d'*Auffonne*. Voyez BUISSON, tome III de ce Dictionnaire, page 350. De ce mariage sont issus: — 1. MARC-CONRAD, qui suit; — 2. PIERRE, Chevalier, né le 25 Octobre 1727, ancien Capitaine au Régiment de Montfort au service du Roi de Sardaigne, blessé le 30 Septembre 1744 à la bataille de Notre-Dame-de-l'Orme près Coni; — 3. RENÉE, née le 31 Mars 1713, mariée à *Louis-Horace de Buisson*, de la même branche que la mere de sa femme; — 4. & MARIANNE, née le 1 Avril 1714, mariée à *Abraham Wesselow*, Seigneur Russe, qui a été Colonel dans les Troupes de l'Empereur de Russie PIERRE-LE-GRAND, son premier Aide-de-Camp à la bataille de Pultava, & son Ministre Plénipotentiaire à Vienne de 1715 à 1719. Il est encore vivant à Geneve en 1778, & sa maison a eu des alliances avec les Princes de *Galitzin*, de *Dolgoruky* & de *Korakin*. Voyez GALITZIN, tome VII, où nous avons donné la généalogie de cette maison, pages 24 & suivantes.

XI. MARC-CONRAD DE FABRI, né le 15 Novembre 1717, ci-devant Capitaine au Régiment de Montfort au service du Roi de Sardaigne, Seigneur & Baron d'Aire-la-Ville (terre dont la souveraineté avoit été cédée à la France par le Traité de Lyon en 1601, & réunie à la Savoie par un autre Traité des limites conclu à Turin le 24 Mars 1760 entre les Cours de Versailles & de Turin), en a obtenu par Lettres-Patentes du Roi de Sardaigne CHARLES-EMMANUEL du 28 Septembre 1770, l'érection en Baronnie en sa faveur, & ce en considération, disent les Lettres, de ses services dans nos troupes pendant vingt ans dans le cours de deux guerres & depuis; eu aussi égard aux services que ses ancêtres ont rendus à nos Rois précédents, & ce sans aucun paiement de finance. Cette terre relève aujourd'hui du Roi de Sardaigne, & l'investiture en a été donnée à MARC-CONRAD DE FABRI le 26 Mai 1772. Il a épousé, par contrat du 11 Septembre 1750, *Elisabeth de Thelluffon*, fille de Noble *Isaac de Thelluffon*, Envoyé & Ministre de la République de Geneve à la Cour de France pendant vingt ans. De son mariage il a : — 1. ISAAC DE FABRI, Baron d'Aire-la-Ville, né le 28 Septembre 1751, Sous-Lieutenant dans le Régiment Suisse d'Aubonne au service de France; — 2. LOUIS, dit le Chevalier d'Aire-la-Ville, né le 25 Octobre 1755, Sous-Lieutenant du Régiment d'Infanterie de Chablais au service du Roi de Sardaigne, tous les deux présentés à Leurs Majestés & à la Famille Royale de France le 19 Février 1782 par S. E. le Comte de Scarnafis, Ambassadeur du Roi de Sardaigne en France; — 3. PIERRE, Chevalier, né le 3 Mai 1757, aussi Sous-Lieutenant au Régiment de Chablais; — 4. CATHERINE, née le 22 Août 1754; — 5. & LOUISE-RENÉE, née le 28 Février 1760.

Les armes : d'azur, à la bande d'or chargée d'une rose de gueules accompagnée de deux étoiles d'or.

Généalogie dressée sur pieces authentiques communiquées.

FEVRE (LE) D'ORMESSON, D'EAUBONNE & DE LÉZEAU : famille considérable & distinguée dans la Robe par les grands hommes qu'elle a produits, dont il est parlé dans *Moreri, tome V, édition de 1759*. Elle a formé plusieurs branches.

I. Le premier de ce nom, connu par titres existans, est ADAM LE FEVRE, Ecuyer, marié en 1450 avec Demoiselle *Charlotte de Soyecourt*, dont JEAN, qui suit.

II. JEAN LE FEVRE, Ecuyer, épousa en 1509 *Madeleine Gaudart*, fille de *Jacques Gaudart*, dont six enfans, entre autres, OLIVIER, qui suit.

III. OLIVIER LE FEVRE, Seigneur d'Ormesson & d'Eaubonne, Président en la Chambre des Comptes, Intendant & Contrôleur-Général des Finances, mourut le 26 Mai 1600. Il avoit épousé *Anne d'Alesso*, fille de *Jean*, Seigneur d'Eragni & de Lézeau, Maître des Comptes, & de *Marie de la Saussaye*. De ce mariage sont sortis : — 1. OLIVIER, qui suit; — 2. ANDRÉ, qui a continué la branche D'ORMESSON après la postérité de son aîné, dont il sera ci-après parlé; — 3. & NICOLAS LE FEVRE, Seigneur de Lézeau, Conseiller au Grand-Conseil, puis au Parlement; Président des Requêtes du

Palais, ensuite Maître des Requêtes, mort Doyen des Conseillers d'Etat le 1^{er} Novembre 1680, âgé de plus de cent ans. Il avoit épousé *Marie Hinfelin*, morte en Mars 1678, fille de *Pierre Hinfelin*, Correcteur des Comptes, & de Dame *Marie de Neiz*, dont il eut : — 1. PIERRE LE FEVRE, Seigneur de Lézeau, Conseiller de la Cour des Aides, mort sans alliance en Octobre 1683 ; — 2. NICOLAS, Chanoine de l'Eglise de Paris, Abbé de Claire-Fontaine, mort en Décembre 1677 ; — 3. CLAUDE, Seigneur de Gemigny, Buffi-Saint-Georges, mort sans alliance en Octobre 1683 ; — 4. ANDRÉ, Seigneur de Lincourt, Prieur de Sixte, Montonnac & Pigni, mort en Janvier 1678 ; — 5. & MARIE LE FEVRE DE LÉZEAU, mariée en 1654 à *Jean Angot*, Seigneur de la Mothe, Conseiller au Parlement de Rouen, dont la postérité se continue en Normandie dans les Seigneurs de Lézeau, qui ont pris les armes & livrée des LE FEVRE D'EAUBONNE & D'ORMESSON ; & dans la branche de FLERS.

IV. OLIVIER LE FEVRE, Seigneur d'Eaubonne, &c., Président à la Chambre des Comptes, épousa *Marie Hennequin*, fille de *Pierre*, Seigneur de Boiville, Président à Mortier du Parlement, & de *Marie Brulart*. Après la mort de son mari, cette *Marie Hennequin* épousa en secondes noces *Anne de la Marck*, Comte de Braine, dont elle n'eut point d'enfans ; ceux de son premier lit furent : — 1. ANDRÉ LE FEVRE, Seigneur d'Eaubonne, Boisbouzon, &c., Conseiller au Parlement, mort sans alliance en Mai 1652 ; — 2. JEAN, qui suit ; — 3, 4 & 5. JEANNE, MARIE & MARGUERITE, Religieuses.

V. JEAN LE FEVRE, Seigneur d'Eaubonne, &c., Maître des Comptes, mourut en Mars 1657. Il avoit épousé *Catherine de Verthamon*, morte en Octobre 1673, fille de *François de Verthamon*, Conseiller au Parlement, & de *Marie de Versoris*. De ce mariage sont sortis : — 1. ANDRÉ, Seigneur d'Eaubonne, Maître des Comptes, mort sans alliance en Janvier 1675 ; — 2. GERVAIS, qui suit ; — 3. JEAN-FRANÇOIS, Docteur de la Maison de Sorbonne, mort en Juillet 1676 ; — 4. ESPRIT, Religieux Capucin ; — 5. & ANTOINETTE LE FEVRE D'EAUBONNE, mariée en 1676 à *Urbain le Goux de la Berchere*, Marquis de Dinteville & de Santenay, Comte de la Rochepot, Baron de Thoisi, &c., Maître des Requêtes. Elle est morte le 29 Décembre 1708.

VI. GERVAIS LE FEVRE, Seigneur d'Eaubonne, Conseiller honoraire du Parlement, a épousé, le 5 Août 1680, *Agnès de Pommereu*, fille d'*Auguste-Robert de Pommereu*, Seigneur de la Breteche, &c., Conseiller d'Etat & au Conseil Royal des Finances, dont il a eu : — 1. ANDRÉ-ROBERT, qui suit ; — 2. PIERRE-GERVAIS, Chanoine de l'Eglise de Paris en 1716 ; — 3. MICHEL-GERVAIS ; — 4. BONAVENTURE, Chevalier de Malte ; — 5. AGNÈS, mariée en Octobre 1711 à *Maximilien-Louis Titon*, Seigneur de Villegenou, Conseiller au Parlement de Metz & Directeur-Général des Armes de Sa Majesté ; — 6 & 7. MARIE-CATHERINE & AGNÈS, Religieuses.

VII. ANDRÉ-ROBERT LE FEVRE, Seigneur de Riszeis, Conseiller au Parlement, puis Maître des Requêtes & Président au Grand-Conseil, a épousé en 1706 *Marie-Catherine Petitpied*, fille de *Pierre Petitpied*, Procureur

reur du Roi au Bureau des Trésoriers de France généraux des Finances, & de *Catherine Boucher*. De ce mariage sont sortis : — 1. ANDRÉ-GERVAIS, né le 8 Octobre 1706; — 2. ANDRÉ-DENIS, mort jeune; — 3. ANDRÉ, qui suit; — 4. & CATHERINE-AGNÈS LE FEVRE, née le 7 Juillet 1712.

VIII. ANDRÉ LE FEVRE, Comte d'Eaubonne, Seigneur de Longueval, Bazoche, &c., né le 1^{er} Novembre 1716, & épousé 1^o. *N... le Maître*, fille de *M. le Maître de Bellejamme*, & de *N... de Bullion*, dont il a eu un fils mort en bas âge, & 2^o. *Marie d'Audigné*, d'une ancienne & illustre maison d'Anjou.

Branche des Seigneurs D'ORMESSON.

IV. ANDRÉ LE FEVRE, second fils d'OLIVIER LE FEVRE, Seigneur d'Ormesson & d'Eaubonne, Président en la-Chambre des Comptes, & d'*Anna d'Alzeau*, Dame de Lézeau, fut Seigneur d'Ormesson, Conseiller au Parlement, puis Maître des Requêtes, Intendant à Lyon, Directeur des Finances, Conseiller d'Etat, Conseiller d'honneur au Parlement; devenu Doyen du Conseil, porta en cette qualité la parole au nom du Roi le 18 Novembre 1663, au renouvellement d'alliance avec les Suisses fait en l'Eglise de Paris, à la place du Chancelier de France, qui étoit indisposé. Il mourut le 2 Mars 1665, âgé de quatre-vingt-huit ans, après avoir servi plus de soixante ans trois de nos Rois dans leurs Conseils. Il avoit épousé *Anne le Prevôt*, fille de *Nicolas le Prevôt*, Seigneur d'Amboile, Maître des Comptes, & de *Marie le Mayrat*, fille de *Louis le Mayrat* & de *Marie Molé*, morte en Juillet 1652, dont il eut, outre plusieurs enfans morts jeunes : — 1. ANDRÉ, Conseiller au Parlement, mort sans alliance en 1658; — 2. NICOLAS, Religieux Minime, mort en 1679; — 3. OLIVIER, qui suit; — 4. SIMON LE FEVRE, dont il sera parlé avant la postérité de son aîné; — 5. MADELEINE; — 6. ANNE; — 7. ISABELLE; — 8. FRANÇOISE, Religieuses; — 9. MARIE, mariée en 1620 à *Philippe de Coulanges*, Maître des Comptes, de laquelle sont sortis *Philippe-Emmanuel de Coulanges*, Conseiller au Parlement, puis Maître des Requêtes, célèbre par ses chansons, mort sans enfans: mais il a eu du premier mariage avec *Marie-Angélique Dugué* deux filles; savoir, *Anne-Marie*, mariée à *Louis Turpin de Crissé*, Colonel des Hussards de son nom, Inspecteur Général des Hussards & Grand-Croix de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis. (Voyez TURPIN, au tome XII du Dictionnaire de la Noblesse), & *Marie-Madeleine de Coulanges*, femme de *Guillaume de Harronis*, Maître des Requêtes & Intendant de Champagne.

SIMON LE FEVRE, huitième fils d'ANDRÉ & d'*Anne le Prevôt*, Seigneur d'Estrelles, &c., Conseiller au Grand-Conseil, mort en Décembre 1660, avoit épousé *Anne le Mayrat*, fille de *Jean*, Seigneur de Droup, Barberay, Traneault, &c., Conseiller au Grand-Conseil, & de *Marie Angenouff*, laquelle se remaria avec *Thomas Bailly*, Maître des Comptes. Elle mourut le 25 Janvier 1709 dans sa soixante-neuvième année, ayant eu de son premier mariage SIMON LE FEVRE, Seigneur d'Estrelles & des Agneaux, mort sans alliance en Décembre 1677, & MARIE LE FEVRE, mariée à *François Feydeau*, Seigneur du Plessis, Maître des Requêtes, mort le 5 No-

Novembre 1704; de ce mariage, il a eu plusieurs fils, dont un a laissé de son mariage avec ANTOINETTE LE FEVRE DE LA BARRE, une fille Religieuse, Abbesse de Villancourt à Abbeville en 1780; une autre fille, mariée à N. . . LE FEVRE DU QUESNOY en Normandie, & un fils Officier aux Gardes-Françoises, mort sans alliance.

V. OLIVIER LE FEVRE, I. du nom de sa branche, Seigneur d'Ormesson, d'Amboile, &c., Conseiller au Parlement, puis Maître des Requêtes, Intendant d'Amiens, ensuite de Soissons, l'un des six Maîtres des Requêtes & Commissaires à la Chambre de Justice, mourut le 4 Novembre 1686. Il fut Rapporteur du procès de M. Fouquet, Surintendant des Finances. Personne n'ignore l'intégrité qu'il fit paroître dans l'instruction & jugement de cette affaire, & le sacrifice qu'elle lui fit faire de la dignité de Chancelier qui lui avoit été promise, comme on le voit dans le Journal manuscrit qu'il a laissé du procès de M. Fouquet. Une si grande probité & son intelligence supérieure dans les affaires lui avoient acquis une estime si générale, que les Princes & les plus grands Seigneurs le choisissoient pour arbitre, & se soumettoient à son jugement dans les affaires les plus importantes.

LOUIS XIV lui rendit la même justice; lorsqu'on lui présenta son petit-fils, il lui dit qu'il l'exhortoit à être aussi honnête homme que le Rapporteur de M. Fouquet. Il avoit épousé, en Juillet 1640, Marie de Fourcy, fille de Henri de Fourcy, Seigneur de Chessy, Président de la Chambre des Comptes, & Surintendant des bâtimens, & de Marie de la Grange de Trianon, dont il eut : — 1. ANDRÉ, qui suit; — 2. ANTOINE-FRANÇOIS-DE-PAULE, Auteur de la branche d'Ormesson du Cherray, rapportée ci-après; — 3. SIMON, Chanoine Régulier de Sainte-Genevieve, mort Prieur de l'Abbaye de Saint-Martin-aux-Bois en 1694; — 4. CHARLES, Chevalier de Malte, mort en Octobre 1687; — 5. JEAN-BATISTE, mort sans alliance le 18 Juillet 1708; — 6. CLAUDE-FRANÇOIS-DE-PAULE, Docteur de Sorbonne & Grand-Vicaire de Beauvais, mort le 3 Février 1717, dont la mémoire est encore en bénédiction dans ce Diocèse, l'ayant long-temps gouverné en l'absence du Cardinal de Janson; — 7. & FRANÇOISE, Abbesse du Pont-aux-Dames.

VI. ANDRÉ LE FEVRE D'ORMESSON, II du nom de sa branche, fut Avocat du Roi au Châtelet en 1666, Conseiller au Grand-Conseil en 1671, Commissaire de la Chambre Ardente en 1679, Intendant de Lyon en 1682, & mourut avant son pere en 1684, avec la même réputation d'intégrité, d'habileté dans les affaires, & de savoir en tous genres. Il avoit été formé aux Belles-Lettres & à la connoissance du Droit par le célèbre Abbé Fleury, qui composa pour son instruction l'*Histoire du Droit François*, imprimée à la tête des Institutions d'Argou, & plusieurs autres Ouvrages. Il avoit épousé le 15 Février 1676, Eléonore le Maître, veuve de François le Ray, Seigneur de Beaupré, d'Athis, Guinécourt, &c., Conseiller au Parlement, & fille de Jérôme le Maître, Seigneur de Bellejamme, Président ès Enquêtes du Parlement, & de Marie-Françoise Feydeau, morte en Mars 1681. De ce mariage vinrent : — 1. HENRI-FRANÇOIS-DE-PAULE, qui suit; — 2. & ANNE-FRANÇOISE LE FEVRE D'ORMESSON, née le 15 Mai 1678,

morte le 1^{er} Décembre 1735. Elle avoit épousé, le 4 Octobre 1694, *François-Henri d'Aguesseau*, Chancelier de France en Février 1717, Commandeur des Ordres du Roi en 1736, décédé le 9 Février 1755, après s'être démis de la dignité de Chancelier : Magistrat illustre par ses vertus, ses talens supérieurs pour l'éloquence, sa connoissance profonde de toutes les sciences & presque de toutes les langues. *Voyez D'AGUESSEAU.*

VII. HENRI-FRANÇOIS-DE-PAULE LE FEVRE D'ORMESSON, Baron de la Queue, Seigneur d'Ormesson, Amboile, &c., né en Mars 1681, Conseiller au Parlement, puis Maître des Requêtes, Conseiller au Conseil des Finances pendant la Régence, Plénipotentiaire pour régler les limites de la Lorraine en 1718, ensuite Conseiller d'Etat & Intendant des Finances & Conseiller au Conseil Royal des Finances, chargé par un brevet du Roi de rendre compte à Sa Majesté des placets pour obtenir des places de Demoiselles dans la Maison Royale de Saint-Cyr, & de la direction du temporel de ladite Maison. Il est mort le 20 Mars 1756 avec la réputation d'un Magistrat aussi recommandable que ses ancêtres par ses vertus, son esprit de droiture & sa modestie, & par les marques de confiance particulières dont il fut honoré par LOUIS XV, & dès sa jeunesse par feu M. le Duc de Bourgogne. Il avoit épousé, le 4 Novembre 1705, *Catherine de la Bourdonnaye*, fille d'*Yves-Marie de la Bourdonnaye*, Seigneur de Cottyon, Conseiller d'Etat, & de *Catherine de Ribeyre*; elle est morte le 11 Mars 1758; & de ce mariage sont sortis, entre autres enfans : — 1. HENRI-FRANÇOIS-DE-PAULE LE FEVRE D'ORMESSON, Conseiller au Parlement, né le 29 Octobre 1709, mort sans alliance le 15 Mai 1731; — 2. MARIE-FRANÇOIS-DE-PAULE, qui suit; — 3. LOUIS-FRANÇOIS-DE-PAULE LE FEVRE D'ORMESSON, Grand-Croix de l'Ordre de Malte, Commandeur de Louviers & de Vaumion, & Grand-Hospitalier de la Langue française; — 4. ANTOINE-FRANÇOIS-DE-PAULE LE FEVRE D'ORMESSON D'AMBOILE, né le 28 Octobre 1713, Chevalier de Malte non Profès, Lieutenant de Vaisseaux, Aide-Major de la Marine à Brest & sur la Flotte du Roi, mort à Léogane dans l'Isle de Saint-Domingue en l'année 1741; — 5. LOUIS-FRANÇOIS-DE-PAULE D'ORMESSON, rapporté après la postérité de son aîné; — 6. HENRI-FRANÇOIS-DE-PAULE, né le 12 Octobre 1724, Docteur en Sorbonne, Abbé de Borbonne, Prieur d'Ozay, & Chanoine honoraire de l'Eglise de Paris, décédé en Octobre 1776; — 7. MARIE-CATHERINE LE FEVRE D'ORMESSON, née le 15 Décembre 1706, mariée le 17 Juillet 1724 à *Charles-Amable-Honoré Barantin*, Conseiller au Parlement, puis Maître des Requêtes, Intendant à la Rochelle & ensuite à Orléans, mort Conseiller d'Etat. De ce mariage sont issus : CHARLES-FRANÇOIS-DE-PAULE BARANTIN, né le 17 Juillet 1736, Conseiller au Parlement, & ensuite Avocat-Général du Parlement, aujourd'hui premier Président de la Cour des Aides, marié en 1766 avec *Albertine Masson de Meslay*, dont il a eu un fils & une fille; & MARIE-CHARLOTTE BARANTIN, née le 25 Octobre 1726, Religieuse aux Filles-Bleues.

VIII. MARIE-FRANÇOIS-DE-PAULE LE FEVRE D'ORMESSON, Baron de la Queue, Seigneur d'Ormesson, d'Amboile, Noizeau, Chenevieres, &c., né

né le 18 Octobre 1710, Conseiller au Parlement le 1 Mars 1731, Maître des Requêtes le 18 Juin 1733, en cette qualité Président au Grand-Conseil le 22 Janvier 1738, Intendant des Finances depuis la mort de son pere, pourvu en survivance le 29 Avril 1740, & ayant obtenu séance au Conseil le 26 Mai 1744; Conseiller d'Etat le 29 Mai 1758; chargé de rendre compte au Roi des placets pour obtenir les places de Demoiselles dans la Maison de Saint-Cyr, & de la direction du temporel de cette Maison, par un brevet semblable à celui de son pere, auquel il avoit été adjoint en cette fonction le 5 Mai 1752; a obtenu, par Lettres-Patentes de 1758, l'érection de ses terres de la Queue, Amboile, Noiseau, Chenevieres, &c., réunies en Marquisat en sa faveur, sous le titre de Marquisat d'Ormesson. Il est mort en 1775, & avoit épousé le 2 Mai 1740 *Anne-Louise du Tillet*, née le 2 Juin 1718, sa cousine issue de germaine, fille de *Jean-Batiste-Charles du Tillet*, Président ès Enquêtes, & ensuite Conseiller d'honneur, mort en 1744, & de *JEANNE LE FEVRE D'ORMESSON*, morte aussi dans la même année. De ce mariage sont sortis : — 1. *HENRI - FRANÇOIS-DE - PAULE*, qui suit; — 2. *ANNE-CATHERINE*, née le 4 Avril 1741, morte en 1766 Abbesse du Chapitre noble de Montigny en Franche-Comté; — 3. & *HENRIETTE-LOUISE LE FEVRE D'ORMESSON D'AMBOILE*, née le 19 Janvier 1747, mariée, 1°. à *Louis-Marie de la Bourdonnois de Bressac*, 2°. à *N. . . de Crussol d'Uzès de Montausier*, Colonel du Régiment d'Orléans, dont deux filles mortes en bas âge, & une troisième vivante en 1780.

IX. *HENRI-FRANÇOIS-DE-PAULE LE FEVRE D'ORMESSON*, né le 8 Mai 1751, Conseiller au Parlement, Maître des Requêtes, Intendant des Finances, d'abord en survivance, ensuite par la mort de son pere, jusqu'à la suppression de cet office en 1777, Conseiller d'Etat en 1778, chargé de rendre compte au Roi des placets pour obtenir les places de Demoiselles dans la Maison de Saint-Cyr, & de la direction du temporel de cette Maison, a épousé en 1773 *N. . . le Pelletier*, fille de *M. le Pelletier*, Maître des Requêtes, & Intendant de Soissons. De ce mariage sont issus une fille morte en bas âge, un fils & une autre fille qui vivent.

X. *LOUIS-FRANÇOIS-DE-PAULE LE FEVRE D'ORMESSON DE NOISEAU*, né le 27 Juillet 1718, cinquieme fils de *HENRI-FRANÇOIS-DE-PAULE* & de *Catherine de la Bourdonnaye*, successivement Avocat du Roi au Châtelet en 1738, Avocat-Général au Grand-Conseil en Mars 1741, Avocat-Général du Parlement en Décembre de la même année, désigné Président à Mortier en 1751, nommé en 1754 à la place du Président *Chauvelin* décedé à Soissons, & reçu le 10 Mai 1775 en cette qualité, & Doyen des Présidens à Mortier en 1780, a épousé le 14 Février 1748 *Marie - Anne-Genevieve Lucas*, fille de *Antoine-Jean Lucas*, Conseiller en la Grand Chambre du Parlement, & de *Dame Madeleine Loizeau*. De ce mariage sont issus : — 1. *ANNE LOUIS-FRANÇOIS-DE - PAULE*, qui suit; — 2. & *MARIE-GENEVIEVE*, née le 3 Janvier 1749, mariée le 17 Mars 1779 avec *Jean-Charles*, Comte d'Aspremont, Mestre-de-Camp d'une Compagnie de Chevaux-Légers, Brigadier des Armées du Roi en 1780; il est de la maison d'Aspremont en Lorraine, qui a possédé le Comté d'Aspremont en souveraineté.

XI. ANNE-LOUIS-FRANÇOIS-DE-PAULE, né le 26 Février 1753, reçu Conseiller au Parlement le 5 Septembre 1770, & en survivance de la charge de Président à Mortier de son pere le 15 Mars 1779, a épousé le 17 du même mois *Anne-Louise-Reine-Jeanne Lyon Baillon*, fille de *M. Baillon*, Intendant de Lyon, & de *Reine-Jeanne de Kervenofail*.

Branche des Seigneurs D'ORMESSON DU CHERAY.

VI. ANTOINE-FRANÇOIS-DE-PAULE LE FEVRE D'ORMESSON, fils puîné d'OLIVIER LE FEVRE, Seigneur d'Ormesson, & de *Marie Fourcy*, Seigneur du Cheray, des Tournelles, & d'Ormesson près Mormans en Brie, différente de la terre d'Ormesson près Saint-Denis, qui appartient à la branche aînée des Seigneurs d'Ormesson, ci-dessus rapportée, fut reçu Conseiller au Grand-Conseil en 1678, Maître des Requêtes en 1684, Commissaire aux Grands Jours pour la réformation de la Justice en 1688, puis nommé Intendant de Rouen, d'Auvergne & de Soissons, où sa mémoire est encore en vénération par sa probité & ses grandes charités, mourut le 21 Février 1712. Il avoit épousé en 1682 JEANNE LE FEVRE DE LA BARRE, fille d'ANTOINE, Seigneur de la Barre, Maître des Requêtes, Intendant de Paris, & en même temps de Bourbonnois & d'Auvergne, puis Gouverneur du Canada & Lieutenant-Général des Armées navales du Roi, & de *Marie Mandat*, morte le 4 Juillet 1735, dont il eut : — 1. OLIVIER, qui suit ; — 2. ANDRÉ-FRANÇOIS-DE-PAULE LE FEVRE D'ORMESSON, Seigneur du Cheray, la Saciere & les Tournelles, né le 28 Mars 1693, Conseiller au Parlement en 1716, ensuite Conseiller honoraire en la Grand-Chambre, marié le 10 Juillet 1724 avec *Genevieve Bourgoing*, fille de *Lambert Bourgoing*, Seigneur de la Grange-Batteliere, Doyen de la premiere Chambre des Enquêtes, & de *Henriette des Ecoutes* ; — 3. & JEANNE LE FEVRE D'ORMESSON, née en Juillet 1685, morte le 25 Mars 1744, mariée le 3 Avril 1708 à *Jean du Tillet*, Marquis de la Buffiere, Seigneur de Pontchevron, Nogent, Arablais, la Brosse, Chailly, Serigny, &c., Président en la seconde Chambre des Enquêtes, puis Conseiller d'honneur au Parlement, mort le 9 Octobre 1744, la même année que sa femme, qu'il avoit épousée le 23 Avril 1708, dont postérité.

VII. OLIVIER LE FEVRE, Seigneur d'Ormesson, du Cheray, né le 20 Septembre 1686, fut Conseiller au Parlement en 1709, Maître des Requêtes en 1713, & Intendant à Besançon, où il est décédé le 31 Mars 1718. Il avoit épousé le 10 Juillet 1714 *Marie Claude Cahouet de Beauvais*, fille de *Claude Cahouet de Beauvais*, Président des Trésoriers de France à Orléans, & de *Marie Fontaine des Montées*, morte en 1744 ; cette *Marie-Claude Cahouet de Beauvais* s'est remariée avec *Antoine de Chabannes*, Seigneur de la Palisse, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Gouverneur de Verdun, Grand-Croix de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis. De son premier mariage sont issus : — 1. OLIVIER, qui suit ; — 2. MARIE-MARGUERITE LE FEVRE D'ORMESSON, née le 13 Mars 1717, mariée au mois de Mai 1736 avec *Sébastien-Anne-Michel de Rosmadec*, Marquis de Goulaine & autres lieux, d'une des plus illustres maisons de Bretagne.

VIII. OLIVIER LE FEVRE D'ORMESSON, Seigneur d'Ormesson, du Cheray, Boisbouzon, &c., né le 19 Septembre 1715, mort sans alliance en 1764, & cette branche est éteinte dans sa personne.

La famille de MM. LE FEVRE D'ORMESSON porte pour armes : *à trois lys d'argent, feuilles & tige de sinople.*

FONTANIEU : ancienne Noblesse originaire du Languedoc, distinguée dans la Robe & dans l'Épée.

CHARLES-JEAN DE FONTANIEU, Capitaine d'Infanterie, épousa à Montpellier, en 1670, *Elisabeth-Genevieve de Fleury*, née en 1651, sœur du Cardinal, dont, entre autres enfans, trois fils, savoir : — 1. CHARLES, qui suit ; — 2. JEAN DE FONTANIEU, Capitaine d'Infanterie, marié à Montpellier, en 1683, à *Elisabeth-Paule Rolland*. Il se retira à Brémen en 1685, & eut de son mariage MADELEINE DE FONTANIEU, née en 1687, mariée en 1715 à *Pierre de Leaumont*, fils de *Moïse-Pierre de Leaumont*, Capitaine de Cavalerie, & de *Benigne de Bachem*, aussi retirés à Brémen en 1685. Elle est morte en 1734, ayant eu de son mariage huit enfans, dont il ne reste que trois filles, *Benigne*, *Françoise*, vivantes à Hambourg, & *Hyacinthe-Madeleine de Leaumont*, née le 5 Mai 1730, mariée le 7 Octobre 1766 à *Messire Jean-Batiste-Charles de Bouvet de Lozier*, Chevalier de Saint-Louis, ancien Capitaine de Frégate & ci-devant Gouverneur de l'Isle de Bourbon, dont deux fils & une fille ; — 3. & CHARLES-JEAN DE FONTANIEU, pere d'ELISABETH DE FONTANIEU, née à Montpellier, mariée à Paris à *N... Duvaux*, neveu de *M. Fagon*, & morte en Mai 1750.

CHARLES DE FONTANIEU fut pere de MOÏSE-GASPARD, qui suit, & de CÉCILE-GENEVIEVE DE FONTANIEU, mariée à *Charles-Gabriel de Belsunce*, Comte de Castelmoron, dont un fils tué à Fontenoy, célébré par *Voltaire*, & une fille, *Gabrielle de Belsunce*, mariée en 1740 à *Charles-Michel-Angé d'Arcussia*, Baron de Fox, dont plusieurs enfans.

MOÏSE-GASPARD, *alids* GASPARD-MOÏSE DE FONTANIEU, Maître des Requêtes, depuis Conseiller d'Etat & premier Président du Grand-Conseil, Intendant des meubles de la Couronne, mort en 1767, avoit épousé, 1°. *Marie-Anne Pollart de Villequoy*, morte le 6 Décembre 1752, & inhumée à Saint-Eustache, & 2°. Demoiselle *N... Daudun*. Du second lit il a eu : — 1. BONAVENTURE-MOÏSE DE FONTANIEU, né le 13 Novembre 1728, Substitut du Procureur-Général du Parlement de Paris le 22 Septembre 1747, reçu Conseiller au Grand-Conseil le 31 Décembre 1749, Maître des Requêtes en 1751, mort sans alliance en 1757, à vingt-neuf ans ; & du second lit : — 2. ELISABETH, appelé *le Chevalier DE FONTANIEU*, Chevalier de Saint-Louis, ancien Capitaine au Régiment d'Egmont, actuellement Intendant des meubles de la Couronne.

Les armes : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, & en pointe d'un rocher de même.*

G.

GALARD. Voyez la généalogie des principales branches de cette famille dans le tome VII du Dictionnaire de la Noblesse de M. de la Chenaye des Bois, page 18 & suivantes.

Mémoire généalogique de la branche de GALARD DE SALDEBRU, dans la Sénéchaussée d'Agen, séparée de celle de TERRAUBE en Condomois en 1560.

X. Le 8 Décembre 1558, le Noble & Puissant Seigneur GILLES DE GALARD, Seigneur de Terraube en Condomois, fit son testament au château de Terraube: il y nomme *Galharde de Rigaut*, son épouse, GALHARD DE GALARD, son second fils, Abbé de Bouillas, Frere SEIGNORET DE GALARD, Religieux de l'Abbaye de Moissac & Prieur de Masquieres, son troisieme, & JEAN DE GALARD, son quatrieme fils: il institue son héritier universel BERTRAND DE GALARD, son fils aîné; & si BERTRAND vient à mourir sans enfans de légitime mariage, il lui substitue GALHARD DE GALARD, Abbé de Bouillas, son second fils; & si ledit GALHARD DE GALARD, Abbé de Bouillas, vient aussi à décéder sans enfans de légitime mariage, il lui substitue JEAN DE GALARD, son quatrieme fils, appellant ainsi à la substitution tous ses enfans, à l'exception de SEIGNORET DE GALARD, parce qu'il étoit Religieux profès. Ce testament fut reçu par *Coays*, Notaire de Terraube.

Peu de jours après avoir fait ce testament, GILLES DE GALARD fit un premier codicille, dans lequel il donna un supplément de légitime de 500 livres à GALHARD DE GALARD, son fils, Abbé de Bouillas; & enfin, le 23 Mai 1560, GILLES DE GALARD fit un second codicille dans lequel il déclara qu'il avoit donné depuis peu, par un acte public, à Messire GALHARD DE GALARD, Abbé de Bouillas, son fils, la Cabane & le Merenc, avec toute Justice haute, moyenne & basse, & ordonna que si ledit GALHARD DE GALARD, son fils, vouloit faire usage dudit acte de donation, il fût déchu du legs & supplément de légitime qu'il lui avoit donnés dans son testament & dans son premier codicille. Acte reçu par *Coays*, Notaire de Terraube.

Le 19 Juin 1563, BERTRAND DE GALARD, Seigneur de Terraube, traita avec GALHARD DE GALARD, son frere, au sujet de l'hérédité de feu GILLES DE GALARD, leur pere commun; & par l'accord qu'ils firent ensemble, GALHARD DE GALARD, en vertu de la donation que son pere lui avoit faite, demeura Seigneur du Merenc & de la Cabane, avec toutes Justices, haute, moyenne & basse, & les deux freres convinrent qu'il seroit planté des bornes pour fixer les limites de leurs Jurisdictions respectives. Cet acte fut passé devant *Antoine Voulte*, Notaire de Masolan.

GALHARD DE GALARD quitta sa Commende de Bouillas pour épouser en premieres noces la Demoiselle de *Berac*; il n'en eut qu'une fille qui mourut jeune, & dont il fut héritier: il se qualifia depuis ce temps-là Seigneur de *Berac* & du Merenc.

Le 10 Mai 1572, GALHARD DE GALARD, Seigneur de *Berac* & du

Merenc, donna quittance à BERTRAND DE GALARD, Seigneur de Terraube, son frere, de la somme de 762 livres 13 sols 4 deniers en déduction de ses droits légitimaires sur les biens de feu Dame *Galharde de Rigaut*, leur mere commune, lesquels droits avoient été fixés, après un long procès entre les deux freres, par un Arrêt du Parlement. Acte reçu par *Monier*, Notaire de Terraube.

Le 12 Août 1576, BERTRAND DE GALARD, Seigneur de Terraube, & GALHARD DE GALARD, Seigneur de Berac & du Merenc, freres, terminerent, par une transaction, le procès qu'ils s'étoient réciproquement intenté devant le Sénéchal de Condom, au sujet 1°. de quelques fiefs que feu GILLES DE GALARD, leur pere, avoit vendus à *Quinchard*, Juge-Mage de Lectoure, & qui étoient partie dans la Jurisdiction de Terraube & partie dans celle du Merenc, desquels fiefs GALHARD DE GALARD avoit fait le retrait lignager; 2°. de certaines terres que BERTRAND DE GALARD, Seigneur de Terraube, avoit acquises auprès du Merenc, & auxquelles GALHARD DE GALARD, son frere, prétendoit avoir intérêt; 3°. enfin des demandes que ledit GALHARD faisoit sur la succession d'ISABEAU DE GALARD, leur sœur: il fut convenu & accordé entre eux que GALHARD céderoit à son frere la partie desdits fiefs vendus & par lui retirés qui se trouvoit enclavée dans la Jurisdiction de Terraube, & BERTRAND consentit que les terres qu'il avoit acquises auprès du Merenc demeuraissent en pâturage, tant pour l'utilité de sondit frere que pour celle des Habitans dudit Merenc, se réservant seulement d'y faire construire un étang, le long duquel lesdits Habitans pourroient abreuver leurs bestiaux. A ces conditions, ledit Seigneur du Merenc renonça à ses prétentions sur l'hérédité d'ISABEAU DE GALARD, & consentit que, tant en son absence qu'en sa présence, ledit BERTRAND, son frere, fit planter des bornes pour fixer les limites des Jurisdicions de Terraube & du Merenc, relativement à la transaction passée entre eux le 19 Juin 1563, devant *Volte*, Notaire de Marsolan. Acte reçu par *Raymond Monier*, Notaire de Terraube.

XI. Le 13 Juillet 1579, GALHARD DE GALARD, Seigneur de Berac & du Merenc, de Fraissinet & de Balerin en Condomois, contracta mariage avec Demoiselle *Françoise de Lezir*, fille de feu Noble *Cyprien de Lezir*, Seigneur de Lezir & de Saldebru, & de feu Dame *Jeanne de Lustrac*, son épouse. La future fut assistée par Noble *Jean de Carbonnieres*, Seigneur du Plessy, Enseigne de la Compagnie de M. le Maréchal de *Biron*, & par Demoiselle *Catherine de Lezir*, Dame de Lastours & de Saldebru, épouse dudit Seigneur de *Carbonnieres*, & sœur de ladite future épouse. Acte reçu par *Morgue*, Notaire.

Le 9 Octobre 1580, BERTRAND DE GALARD, Seigneur de Terraube, fit son testament & nomma tuteur honoraire de ses enfans & de *Diane de Lusignan*, son épouse, GALHARD DE GALARD, Seigneur de Berac, son frere. Acte reçu par *Descathaux*, Notaire.

XII. Le 17 Octobre 1619, CHARLES-AMALRIC DE GALARD, Seigneur de Saldebru & de Lezir, fils légitime de feu GALHARD DE GALARD & de *Françoise de Lezir*, Seigneur & Dame de Berac & de Fraissinet, assisté de JEAN-PAUL DE GALARD, Seigneur de Berac son frere aîné, de CHARLES

DE GALARD, Baron de l'Isle, son cousin germain, contracta mariage avec Demoiselle *Jeanne de Cethon*, fille légitime de *Daniel de Cethon*, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & Mestre de-Camp entretenu par Sa Majesté, & de *Marguerite de Cladech*, Seigneur & Dame de Cethon, de Bethon & de Pechmeja en Périgord. Acte retenu par *Latreille*, Notaire.

CHARLES-AMALRIC DE GALARD fut successivement Capitaine aux Régimens de Castelnau, d'Albret, de Calonges, &c. Il eut deux freres dont descendent MM. DE GALARD DE PAULHAC, de *Lisle-Bozon*, de *Balerin*, & de *Laromieu en Gascogne*.

XIII. Le 14 Janvier 1664, DANIEL DE GALARD, Seigneur de Saldebru & de Montescot, fils légitime de feu CHARLES-AMALRIC DE GALARD & de Demoiselle *Jeanne de Cethon*, contracta mariage avec Demoiselle *Anne de Testas*, fille de *Paul de Testas*, Seigneur du Colombié, & Capitaine d'Infanterie; DANIEL DE GALARD fut assisté dans ce mariage par ALEXANDRE DE GALARD, Seigneur de Brassac, Marquis de la Rochebeaucourt, & par les Seigneurs de Lusignan, de Galard-Paulhac & de la Gonte. Acte reçu par *Desroques*, Notaire.

Le 29 Avril 1679, DANIEL DE GALARD, Seigneur de Saldebru, rendit hommage pour sa terre de Saldebru à Haute & Puissante Dame *Marie de Balsac*, Comtesse de Marchin & du Saint Empire, & Marquise de Clermont. Acte reçu par *Carmentran*, Notaire.

Le 26 Septembre 1686, DANIEL DE GALARD, Seigneur de Saldebru & de Montescot, fit son testament; il nomme & dote DANIEL DE GALARD son fils puîné, & institue son héritier PIERRE DE GALARD, Sieur de Montescot, son fils aîné. Acte reçu par *Chaloupy*, Notaire.

Le 5 Avril 1689, PIERRE & DANIEL DE GALARD, freres, Seigneurs de Saldebru & de Montescot, & fils de feu Noble DANIEL DE GALARD, étant au moment de partir pour le service du Roi, firent un testament mutuel, où ils s'instituerent réciproquement héritiers devant *Chaloupy*, Notaire.

PIERRE DE GALARD mourut à la guerre avant 1692.

XIV. Le 28 Septembre 1692, DANIEL DE GALARD, Seigneur de Saldebru, fils d'autre feu DANIEL DE GALARD & de Dame *Anne de Testas*, contracta mariage avec Demoiselle *Marie de Bertrand*, fille légitime de Messire *Jean-François de Bertrand*, Seigneur de la Mothe-Rouge. DANIEL DE GALARD étoit alors Sous-Lieutenant du Régiment de la Chatre. Acte reçu par *Caçes*, Notaire.

Ce DANIEL DE GALARD, II du nom, se maria en secondes noces avec une Demoiselle de *Sorbié de Latourasse*; il eut de ces deux mariages une très-nombreuse famille: l'aîné du premier lit fut MICHEL DE GALARD, Seigneur de Saldebru, qui mourut en 1772 sans avoir été marié, & qui donna la terre de Saldebru à GASPARD DE GALARD, son frere, qui suit.

XV. Le 18 Novembre 1739, GASPARD DE GALARD, fils légitime de Messire DANIEL DE GALARD, Seigneur de Saldebru, & de Dame *Marie Bertrand de la Mothe-Rouge*, contracta mariage avec Noble *Anne de Giniés du Sap*, fille de feu Noble *Jean* & de feu *Anne du Lyon*, devant *Dumoulin*, Notaire.

Il existe actuellement en 1782 trois fils dudit GASPARD DE GALARD, & de ladite *Anne de Giniés* son épouse; savoir, 1°. JOSEPH DE GALARD,

Grand-Chantre & Vicaire-Général du Diocèse de Lectoure, ci-devant Chanoine de l'Eglise de Paris, Prieur-Commendataire du Prieuré Royal de Notre-Dame du fief Sauvín en Anjou, & de celui de Notre-Dame de Loueme au Diocèse de Langres, député à l'Assemblée générale du Clergé en 1780 ;

2°. MICHEL DE GALARD, Baron de Galard, Capitaine d'Infanterie au Bataillon de garnison de Bourbon, marié au mois de Janvier 1782 à Demoiselle *Jeanne de Gauthié de Savignac*, Demoiselle de Laffale Bertrand en Agenois ; 3°. JEAN DE GALARD, qui suit.

XVI. Le 4 Juin 1778, Haut & Puissant Seigneur Messire JEAN DE GALARD, Marquis de Galard, Chevalier, Capitaine d'Infanterie au Régiment de la Fere, fils de Haut & Puissant Seigneur Messire GASPARD DE GALARD, Chevalier, Seigneur de la Garde & de Saldebru, habitant de son château de Saldebru dans la Sénéchaussée d'Agen, contracta mariage à Bordeaux avec Demoiselle *Jeanne Duperrier de l'Arfan*, fille légitime de Haut & Puissant Seigneur Messire *Marc-Antoine Duperrier*, Chevalier, Seigneur de l'Arfan, Livran, Laromaningue, la Mothe, Guerin, Labernede, &c., ancien Capitaine au Régiment d'Auvergne, ancien premier Jurat Gentilhomme Gouverneur de la Ville de Bordeaux, premier Baron & Grand-Sénéchal de Guienne & de Libourne, & de Noble *Marie de Verthamon*, son épouse, Habitans de la Ville de Bordeaux. Acte reçu par *Verdet & Rosan*, Notaires de Bordeaux.

XVII. De ce mariage sont déjà nées deux filles, savoir : 1°. ANNE-MARIE-ANTOINETTE DE GALARD, née à Bordeaux le 25 Mars 1779 ; 2°. MARIE-JOSEPHE DE GALARD, née à Bordeaux le 27 Juillet 1781.

Les armes sont : *d'or à trois corneilles de sable, béquées & membrées de gueules, posées 2 & 1.*

GAULCHER : c'est une famille noble & ancienne qui s'est distinguée au Service pendant plusieurs siècles, & ensuite a occupé dès 1583 les premières charges de Magistrature de la Ville de Chaumont en Bassigny. Son origine remonte à FRANÇOIS GAULCHER, I du nom. Il servit le Roi LOUIS VIII aux prises des Villes de la Rochelle, de Niort & de Saint-Jean-d'Angely, dans la guerre que ce Prince entreprit à son avènement à la Couronne en 1223, & se croisa en 1226. Cette famille subsiste encore à Langres dans la personne de PHILIPPE GAULCHER, Ecuyer, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, ancien Gendarme de la Garde ordinaire du Roi, & dans celle de PHILIPPE-NICOLAS GAULCHER DE VALDONNE, son fils, né le 12 Février 1763, Lieutenant au Régiment de Royal-Roussillon, Infanterie, en 1782.

Les armes sont : *d'or à la bande d'azur, chargée de deux étoiles d'or.*

Extrait généalogique dressé sur titres mémoriaux de la Chambre des Comptes, Chartes d'Eglise, &c., dignes de foi.

GRANT, LE GRANT & LE GRAND: ancienne famille noble; originaire d'Ecosse, dont les Historiens font remonter l'origine au célèbre **ALPIN**, l'ami de *Fingal*, Souverain du Nord de l'Ecosse dans le III^e siècle, cité par *Osian*.

Les Historiens de la Grande-Bretagne s'accordent à dire qu'**ALPIN**, Roi d'Ecosse en 830, & ses successeurs jusqu'au XIII^e siècle, descendoient de cet **ALPIN** (en 210 de Pere Chrétienne).

Le nom de **GRANT** fut une épithète honorable accordée à l'un des descendans de cette famille, dans laquelle il s'est perpétué depuis l'an 1150.

L'aîné ou chef de cette famille, Sir **JAMES GRANT**, demeure encore aujourd'hui en Ecosse, au château de Grant, dans la Province d'Invernesshire, sur la rivière de Spey.

TASSAIN GRANT, le premier de la branche établie en Normandie, depuis la Seulle jusqu'à la Seine, dont la généalogie est ci-après, & **GUILLAUME GRANT**, vinrent en France dans le XIV^e siècle (en 1359) avec le Chevalier **JEAN GRANT**, Ambassadeur d'Ecosse, leur cousin-germain, & restèrent au service de France.

GUILLAUME, pour ses bons & loyaux services, en 1372 fut fait Vicomte de Caen, où lui & ses descendans posséderent long-temps cette dignité. L'un d'eux fut tué pendant le siège de cette Ville, en 1417, dans une tour nommée depuis ce temps *la Tour-au-massacre*. Une autre tour de cette même Ville s'appelle *la Tour-le-Grant*, du nom de cette famille.

La France & l'Ecosse étoient étroitement liées dans le XIV^e siècle & auparavant. Plusieurs maisons considérables ont passé, comme les **GRANT**, de l'un des deux Royaumes dans l'autre. Les Ecossois ont fourni en plusieurs circonstances aux François des Troupes, des Chevaliers de renom & la première Compagnie des Gardes du Roi entiere.

TASSAIN GRANT épousa, quelques années après son arrivée en France, en 1363, Demoiselle *Jorette de Quetteville*, fille de *Nicole de Quetteville*, Chevalier, Seigneur de Quetteville, de Bonnebos, d'Aubigny, &c. Elle lui apporta en dot la terre & Seigneurie de Quetteville, qui est restée dans cette famille jusqu'à la fin du XVII^e siècle qu'elle a été vendue par **ALEXANDRE GRANT**, dit **LE GRAND**, bis-aïeul de **CHARLES GRANT**, Vicomte de Vaux.

On fait que dans la Grande-Bretagne on ne met point d'articles avant les noms propres, ce qui fait que dans les anciens titres de Normandie les **GRANT** sont dénommés *dit LE GRANT*.

Depuis que cette famille est en Normandie, ils y ont possédé en différens temps plus de soixante terres: ils y jouissent encore aujourd'hui de **Plainville**, près Saint-Pierre-sur-Dive, de **Vaux-sur-Seulle**, près **Bayeux**, où étoit placé le Camp de 1778, sous les ordres de M. le Maréchal de *Broglie*, de **Guillerville & Mondeville**, près Caen, du **Souchev**, près l'**Aigle**, **Arry**, entre Caen & **Villebocage**, le **Jarriez**, **Chalonge**, du **Gleffieu**, de **Bois-nouvel**, du **Pont-de-l'Arche**, &c.

Les **GRANT** de Normandie ont été aux bans & arriere-bans en 1470 & en d'autres temps; depuis aux sièges d'**Amiens**, d'**Orléans**, &c., pendant

lesquelles guerres ils ont sacrifié leurs biens & leurs vies pour la patrie. Lorsque HENRI V & HENRI VI, Rois d'Angleterre, sont venus en Normandie, ces Rois se sont emparés des terres d'une partie de cette famille.

On trouve la famille des GRANT dans toutes les recherches de la Province de Normandie; d'abord dans celle de *Monfaulx* en 1463, & depuis dans celles de M. de *Barin de la Galissonniere*, & de M. de *Chamillard* en 1668, &c.

On fait que dans les temps reculés les noms ne se transmettoient pas ordinairement de pere en fils; de là viennent les variations du nom de cette famille. Les Ecoissois sont les peuples qui conservent depuis un plus long temps l'usage des Tribus, se rassemblant sous le chef de leur nom. Ils n'ont jamais altéré leurs anciennes coutumes: ils portent encore aujourd'hui l'habit que portoient aussi les Romains, & ne combattent qu'avec leur bouclier & leur ancien habillement.

Dès l'an 1428 JEHAN GRANT, Chevalier, fut Capitaine de deux Lances & vingt Archers à cheval. Le même JEAN est cité dans *Monfaulx* à la tête des Nobles de son canton, & fut encore à l'arriere-ban de Caux en 1470, armé de pied en cap & monté.

JACQUES ou JAMES GRANT, Seigneur de Moyaux, près Quetteville, Chevalier, étoit Maréchal-des-Logis & Homme d'armes de la Compagnie de soixante Lances, fournie sous la charge de M. le Comte de *Lorges* en 1546, & en 1560 sous M. le Comte d'*Arron*.

Il y a encore à Caen un ancien hôtel considérable, nommé l'*Hôtel du grand Manoir*, qui étoit l'hôtel des GRANT lorsqu'ils étoient Vicomtes de Caen.

CLAUDE, dit LE GRANT, mort en 1676, étoit Recteur de l'Université de Caen, & l'un des hommes les plus éclairés de son temps. Il fut enterré avec pompe & appareil, & son convoi accompagné de tous les principaux du pays.

On voit son épitaphe en vers latins, qui caractérise sa naissance & son mérite. Il a laissé des fonds à la Paroisse de Saint-Julien, en y fondant des prieres & offices, particulièrement pour ceux de son nom. A certains jours de l'année, on est obligé d'avertir ceux de la famille qui se trouvent à Caen pour qu'ils puissent assister aux cérémonies de l'Eglise.

CLAUDIUS HIC SITUS EST, TITULIS ET NOMINE MAGNUS,
 QUI SIBI COMMISSAS SEDULO PASCIT OVES;
 ANTÈ SACERDOTIS ILLUM GRADUS EXTULIT: ILLUM
 RES MUNDUS PROPRIAS JUSSIT OBIRE VICES,
 QUAM BENÈ DICEBAT SOPHIÆ MISTERIA SACRA,
 QUAM BENÈ SACRATO CLERICA JURA FORO.
 HUNC SIBI DEVOTUM DOCTOREM ACADEMICUS ORDO,
 EREPTUMQUE SIBI FLET QUOQUE PRÆSUL AMANS.
 ILLE GREGI DEDERAT CÆLESTIA PABULA PASCHÆ;
 ET SACRAMENTIS FRETUS, AD ASTRA VOLAT.

Une des preuves de l'origine étrangère de cette famille, c'est que dès les premiers temps de son établissement à Quetteville en Normandie ils sont dits Nobles de temps immémorial, & cités parmi les Nobles de leur canton, &c., & on ne les trouve ni dans *la Roque*, ni dans les autres Auteurs pour la Normandie avant l'an 1359, & TASSAIN GRANT, en 1402, rend aveu de sa terre de Quetteville au premier degré.

Les GRANT, en Normandie comme en Ecosse, ont fait des alliances les plus illustres, entre autres avec plusieurs Souverains. L'un d'eux, encore en Normandie, s'est allié aux Rois d'Angleterre, ayant épousé une *Boulenc* ou *Bollein*, de la même maison d'une des femmes de HENRI VIII, à laquelle il fit trancher la tête. Elle fut la mere de la Reine ELISABETH. Cette maison en Angleterre est aujourd'hui connue sous le nom de *Roche-ford* ou *Ruthersford*. Ils ont fait beaucoup d'autres alliances avec les meilleures familles de France & de la Grande Bretagne, comme on peut le voir dans la filiation.

JEAN-CHARLES-ADOLPHE GRANT DE BLAIRFINDY, en Ecosse, quinzième descendant de Sir DUNCAN GRANT DE FREUCHY, au service de France en 1754, blessé à Clostercam, Chevalier de Saint-Louis, Colonel depuis 1768 dans la Légion Royale, employé Aide-Maréchal-des-logis à Mezieres, neveu de M. l'Abbé GRANT, Président du College des Ecois à Douay en Flandres, établi en faveur des Nobles Ecois par la Reine MARIE STUART d'Ecosse, qui fut aussi Reine de France. Il s'est marié en 1778 avec Demoiselle *Elisabeth-Françoise d'Amelet*, fille de M. le Comte d'Amelet, ci-devant Major des Mousquetaires noirs, Mestre-de-Camp de Cavalerie, &c.

On voit le contrat de mariage de Haut & Puissant Seigneur JEAN-CHARLES-ADOLPHE, Baron GRANT DE BLAIRFINDY, signé du Roi, qui lui a accordé pour son épouse, après sa mort, une dot de cent louis de rente.

Il a été élevé à Ratisbone, ayant perdu son pere à la révolution de 1745, où une grande partie de la famille des GRANT a péri à Culloden, &c.; ensuite il fut conduit, par les soins de M. le Maréchal *Keith*, son parent, en Prusse, d'où il est venu en France.

Nous n'avons pas eu le temps de rechercher tous les services rendus à l'Etat par cette famille en France, ni toutes les alliances contractées par les GRANT & par les femmes du nom.

Voici la filiation & généalogie des principales branches de cette famille, tant d'Ecosse que de Normandie, telle qu'elle est établie par leurs titres & archives en originaux, par les Historiens & par le Baronnage d'Ecosse.

Il y a un ancien adage en langue gallique, qui signifie :

Les montagnes, les eaux & la race Alpinienne
Furent les premiers ornemens du pays d'Etiä.

I. ALPIN, Roi d'Ecosse en 830, assassiné par *Brudus*. Il eut quatre fils, savoir : — 1. KENNETH, qui lui succéda, & dont la postérité a régné pendant quatre cents ans ; — 2. DONALD, mort sans postérité ; — 3. GRÉGOR, qui suit ; — 4. & ACHAYUS, chef de la branche qui a conservé le nom de MAC-ALPIN jusqu'à nos jours. Ces différentes branches sont consignées dans l'*Histoire & le Baronnage d'Ecosse*. Les maisons de *Stuart*, de *Bailleul*, de *Bruce*, &c. sont sorties de la même souche.

II. GRÉGOR, troisième fils du Roi ALPIN, chef des maisons de MAC-GRÉGOR & des GRANT, fut père de Dom GALLUS. Il vivoit en 859.

III. Dom GALLUS MAC-GRÉGOR épousa *Spontana*, sœur de DUNCAN, Roi d'Irlande. Il mourut en 900.

IV. CONSTANTIN MAC-GRÉGOR, fils de Dom GALLUS, célèbre en Part de la guerre, nommé par le Roi DONALD VI, son oncle. Il épousa *Malvina*, sa cousine, fille de DONALD VI, fils de CONSTANTIN. Il mourut en 940, & fut père de GRÉGOR DE L'ETENDART.

V. GRÉGOR, dit DE L'ETENDART, fils de CONSTANTIN, épousa *Dorviегда*, fille du Commandant des Armées. Il fut tué en combattant contre les Danois, auprès du Roi, son ami & son parent.

VI. JEAN MAC-GRÉGOR, dit LE GRAND, avoit épousé ALPINA, fille d'AUGUS, quatrième fils d'ACHAYUS, le cadet des enfans du Roi ALPIN. De ce mariage est sorti GRÉGOR GARABLE, qui suit. JEAN fut tué en 1004, en combattant sous le Roi MALCOLM.

VII. GRÉGOR GARABLE, ou le Fort, qui combattit en 1040 contre les Normands & les Danois, épousa une fille de l'ancienne maison de *Lochon* ou d'*Argile*, dont il eut JEAN, II du nom, qui suit.

VIII. Sir JEAN MAC-GRÉGOR-LE-HARDI, fils de GRÉGOR GARABLE, épousa une femme attachée à la Reine MALGARETTE, qui étoit d'une grande beauté. Il mourut en 1113.

IX. Sir MALCOLM MAC-GRÉGOR, Lord de *Glenurchy*, fils de JEAN MAC-GRÉGOR-LE-HARDI, épousa une fille de *Guillaume*, Chef des Armées & neveu de SAINT DAVID, Roi d'Ecosse, qui accorda à ce MALCOLM la Pairie pour lui & ses descendans mâles, parce qu'il lui avoit sauvé la vie. Il fut surnommé le Grand par rapport à sa grande-taille & ses grandes actions. De lui sont descendus WILLIAM MAC-GRÉGOR, le chef après lui de ce nom, & GRÉGOR LE GRANT, qui suit, & perpétua le nom de GRANT, accordé à son père dans sa postérité. MALCOLM mourut en 1164.

Ici deux branches, l'une MAC-GRÉGOR & l'autre GRANT, qui toutes les deux sont encore considérables en Ecosse.

X. Sir GRÉGOR MORE ou GRÉGOR GRANT, fils de MALCOLM MAC-GRÉGOR, dit LE GRANT, sous ALEXANDRE II, Roi d'Ecosse en 1214, & ALEXANDRE III en 1249. Il épousa *Marie Bizet*, fille de la maison de *Lovat*, Pair d'Ecosse, qui lui apporta la terre de *Stroterich*, &c. Il bâtit le château appelé de son nom, encore aujourd'hui, le château de *Grant*.

dans l'Invernesshire, sur la rivière de Spey, ce qui fait que le chef du nom s'appelle toujours *GRANT DE GRANT*.

XI. Sir LAURENCE GRANT DE GRANT fut pere de JEAN III & de RADULPHE GRANT. Il étoit fortement attaché à la maison de *Bruce* contre celle de *Bailleul* ou *Balliol*. Il fut pris & conduit à Londres par EDOUARD I, Roi d'Angleterre, en 1296.

XII. Sir JEAN GRANT DE GRANT, fils de LAURENCE GRANT, épousa *Bigla*, fille d'une des grandes & riches maisons des *Cummings*. Il en eut trois fils, JEAN IV, ALAN, & THOMAS, qui suit. Ils furent chacun d'eux Chefs de plusieurs grandes Tribus. Sir JEAN fut un Héros : il se réunit à *William Wallas* pour défendre la liberté de son Pays ; il fut enfin pris & conduit par EDOUARD, Roi d'Angleterre, à Londres, avec son frere RALPH, & élargi sur sa parole en 1297.

Ici trois branches.

I^{re}. JEAN, l'aîné des trois freres, fut chef de tous les GRANT d'Ecosse, rapportés ci-après.

II^{re}. ALAN fut chef d'une autre branche des GRANT, nommée *la Tribu Alane*.

III^{re}. Et THOMAS, la souche des GRANT de Normandie, par deux de ses fils qui s'y établirent.

Ces deux premieres branches sont consignées dans les archives d'Ecosse, ainsi que celle des GRANT de Normandie, qui possède aussi tous les titres originaux depuis & avant cette époque, par contrats de mariage, &c., aux mains de M. le Vicomte de Vaux, & dans sa famille, qui est aussi reconnue authentiquement par actes & lettres des chefs du nom en Ecosse.

XIII. THOMAS GRANT, fils de JEAN, fut Membre d'une Assise pour une visite faite en 1333 dans le Diocèse d'Aberdeen, &c. De lui sont sortis TASSAIN & GUILLAUME ou WILLIAM GRANT, établis en Normandie, & au service de France depuis l'an 1359, qu'ils vinrent avec JEAN GRANT, Ambassadeur d'Ecosse en France, & plusieurs autres Nobles Ecois, tels que *Leslie le Normand*, le chef des Comtes de *Roths*, &c., lequel Ambassadeur étoit leur cousin-germain.

XIV. TASSAIN GRANT, fils de THOMAS, & frere de GUILLAUME, qui fut Vicomte de Caen, Seigneur de Berniere-sur-Mer, près la Délivrande, &c., épousa Demoiselle *Jorette de Quetteville*, fille de Messire *Nicole de Quetteville*, Chevalier, qui lui apporta la terre & Seigneurie de Quetteville, près Honfleur, possédée par ses descendants pendant plus de trois cents ans. Une sœur de *Jorette de Quetteville*, nommée *Colette*, épousa *Jean d'Annebaut*, Chevalier, & aïeul de *Claude d'Annebaut*, Amiral & Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, &c.

TASSAIN eut trois fils, savoir : — 1. GULDIN, qui suit ; — 2. JEAN, mort sans hoirs ; — 3. & LUCAS, homme d'Eglise.

XV. GULDIN GRANT, dit LE GRANT, Chevalier, Seigneur de Quetteville, fils de TASSAIN, épousa Demoiselle de *Beaumontel*, fille de *Pierre*

de *Beaumontchel*, Chevalier, Seigneur de *Blacquemare*, &c., & de Demoiselle *Jeanne de Meaurris*, sa femme. **ÆULDIN** fut à la Cour de **CHARLES VI** en 1411, 1412, 1413 & 1414. Il fut pere de **JEAN**, qui suit. **HENRI VI**, Roi d'Angleterre, lui rendit en 1426 les biens qui lui avoient été pris par **HENRI V**, tant en Normandie qu'ailleurs; ce que l'on voit par un acte qui est aux mains de la famille.

XVI. JEAN GRANT, dit **LE GRANT**, Chevalier, Seigneur de *Quetteville*, fils de **ÆULDIN**, épousa Demoiselle *Jeanne de Boullenc* ou *Bollein*, fille de Messire *Jean de Boullenc*, Chevalier, Seigneur de *Vironé* & de *Garabouville*, & de Demoiselle *Catherine de Mallortie*, d'où est venue depuis l'alliance avec **HENRI VIII**, Roi d'Angleterre, qui a épousé *Anne de Boullenc*. **JEAN GRANT** a servi avec distinction: il fut Capitaine de deux Lances & vingt Archers, & fut encore à l'arrière-ban de *Caux* en 1470, monté & armé de pied en cap. Il eut quatre fils, savoir: — 1. **ROGER**; — 2. **NICOLAS**, qui suit; — 3. & 4. **JEAN** & **RICHARD**, morts sans enfans.

De **ROGER**, Seigneur des *Gruaux* & de *Sainte-Marie d'Hebertot*, marié à Demoiselle *Marguerite de Bonnay*, est sorti:

HENRI GRANT, Ecuyer, Seigneur de *Sainte-Marie d'Hebertot* & des *Gruaux*, épousa Demoiselle de *Betheville*, fille de *Guillaume de Bethewille*, Ecuyer, Seigneur de *Betheville*, & de Demoiselle *Blanche de Harcourt*. Il fut pere de:

ELIE GRANT, Ecuyer, Seigneur des *Gruaux* & de *Sainte-Marie d'Hebertot*, épousa Demoiselle *Perine de Beaumontchel*. Il fut pere de:

OLIVIER GRANT, Ecuyer, Seigneur des *Gruaux* & de *Sainte-Marie d'Hebertot*, épousa Demoiselle de *Dransy*. Il fut pere de:

NICOLAS GRANT, Ecuyer, Seigneur des *Gruaux* & de *Sainte-Marie d'Hebertot*, épousa Demoiselle de *Calais*. Il fut pere de:

GABRIEL GRANT, Ecuyer, Seigneur des *Gruaux* & de *Sainte-Marie d'Hebertot*, épousa Demoiselle *Anne d'Assy*. Il eut dix-sept enfans, dont il n'est resté qu'**ALEXANDRE**, qui suit.

ALEXANDRE GRANT, Ecuyer, Seigneur des *Gruaux*, de *Sainte-Marie d'Hebertot* & de *Plainville*, épousa Demoiselle de *la Haye*. Il fut pere de **JACQUES-ALEXANDRE**, qui suit.

JACQUES-ALEXANDRE GRANT, Ecuyer, Seigneur de *Plainville*, des *Gruaux* & de *Sainte-Marie d'Hebertot*, non marié.

XVII. NICOLAS GRANT, dit **LE GRANT**, Ecuyer, Seigneur de *Quetteville*, second fils de **JEAN**, épousa Demoiselle *Helene de Bienfaite*, fille de *Jean de Bienfaite*, Ecuyer, Seigneur de *Bougy*, *Mongaux*, &c., & de Demoiselle *Jeanne de Valence*.

NICOLAS & **ROGER** ont produit plusieurs aveux qui leur étoient rendus pour leurs Seigneuries de *Quetteville* & des *Gruaux*, dans les preuves qu'ils ont faites en 1489 & 1514.

NICOLAS fut pere de : — 1. RICHARD, qui fuit ; — 2. NICOLAS ; — 3. JACQUES ; — 4. & CHARLES. Le second mort sans hoirs.

JACQUES fut Seigneur de Moyaux, &c., Maréchal-des-Logis de soixante Lances, &c. en 1546 & 1560.

De CHARLES sont descendus les GRANT du Pont-de-l'Arche.

XVIII. RICHARD GRANT, dit LE GRANT, Ecuyer, Seigneur de Quetteville & du Souchey, de Beuzeville, &c., fils de NICOLAS, épousa Demoiselle de Gastay, fille de Jean de Gastay ou Gatebled, Ecuyer, Seigneur de la Fremondiere, de Clairfeuille, &c., & de Demoiselle Marie Postel. Il produisit des aveux de ses Seigneuries en 1543. Il servit avec distinction. RICHARD eut deux fils, savoir : — 1. GILLES, qui fuit ; — 2. & DURAND, mort sans enfans au Service. Nombre de lettres & certificats de services témoignent combien il s'y est distingué, & qu'il a eu les commissions les plus importantes & de confiance. Ce DURAND avoit épousé Demoiselle Jeanne de Gouhaye, fille de Jean de Gouhaye, Chevalier, Seigneur & Baron de Blangy, & de Demoiselle Isabeau le Bouteiller.

DURAND possédoit seize terres en Normandie.

XIX. GILLES GRANT, dit LE GRANT, Ecuyer, Seigneur de Quetteville, de Beuzeville, du Souchey, &c., fils de RICHARD, épousa, 1^o. Demoiselle Marguerite de Bailleul, fille de Guillaume de Bailleul, Chevalier, Seigneur de Cantelou, & de Demoiselle Françoise d'Escambourg, desquels sortit OLIVIER, qui fuit.

GILLES & DURAND produisirent en 1558 & 1566 un Arrêt du Parlement de 1518 & d'autres titres, par lesquels ils prouyerent leur noblesse & descende de temps immémorial.

Branche des GRANT DU SOUCHEY.

GILLES épousa en secondes noces Demoiselle de Trouffeuville, de laquelle il eut GEORGE, mort sans hoirs, &

I^{er}. NICOLAS. Il y eut des partages entre OLIVIER, GEORGE & NICOLAS. La terre de Quetteville resta à OLIVIER, & celle du Souchey à NICOLAS, qui fut la souche des GRANT DU SOUCHEY, près l'Aigle, par son mariage avec Demoiselle Marguerite de Touzage, dont il eut :

II^e. JACQUES GRANT, dit LE GRANT, Ecuyer, Seigneur du Souchey, qui a épousé Demoiselle Louise de Saint-Aignan. Il fut pere de

III^e. NICOLAS GRANT, dit LE GRANT, Ecuyer, Seigneur du Souchey, qui a épousé Demoiselle Marguerite le Roy. De ce mariage sortirent : — 1. ALEXANDRE, qui fuit ; — 2. NICOLAS-MICHEL, marié à Demoiselle de Noirville, pere de JACQUES-NICOLAS-ALEXANDRE GRANT. Ecuyer, Seigneur du Gleffieu, de Boisnouvel, &c. ; — 3. GILLES-AIGNAN ; — 4. & NICOLAS FRANÇOIS : ces deux derniers tués le même jour à la bataille de.....

IV^e. ALEXANDRE GRANT, dit LE GRANT, Ecuyer, Seigneur du

Souchev, époufa Demoifelle *Jacqueline le Grand de la Boulaye*. Ils eurent pour fils **RENÉ-CHARLES-ALEXANDRE GRANT**.

V^e. **RENÉ-CHARLES-ALEXANDRE GRANT**, dit **LE GRANT**, Ecuyer, Seigneur du Souchev, &c., marié à Demoifelle *Catherine-Françoife le Vaulz*, dont font fortis : — 1. **CHARLES-CÉSAR**, qui fuit ; — 2. & **JEAN-CHARLES**, Chevalier **GRANT DU SOUCHEY**, Officier d'Infanterie.

VI^e. **CHARLES-CÉSAR GRANT**, dit **LE GRANT**, Ecuyer, Seigneur du Souchev, Chalanges, le Jarriez, Arry, &c., ancien Mousquetaire, marié à Demoifelle *Gratienn-Catherine Colas de la Grillere*.

XX. **OLIVIER GRANT**, dit **LE GRANT**, Ecuyer, Seigneur de Quetteville, de Beuzeville, &c., fils de **GILLES**, marié d'abord à Demoifelle *Catherine Parey*, fille de *Jean Parey*, Ecuyer, Seigneur de Mallon, de la Vallée, de Norolle, &c., & de Demoifelle *Guillemette de Bigard*, en fon vivant Dame du grand fief de Pierrecourt en 1582. Il eut de ce mariage : — 1. **JEAN**, qui fuit ; — 2. & **DURAND GRANT**.

Branche de Meflire DESMELLIERS, GRANT de fon nom, encore à Quetteville.

OLIVIER époufa en secondes noces Demoifelle *Jeanne Draulin*, duquel mariage font iffus **OLIVIER** & **NICOLAS**. De **NICOLAS** est iffu **OLIVIER**, Sieur de Brumare, Capitaine d'Infanterie, qui fut pere de **FRANÇOIS GRANT**, Ecuyer, qui a été long-temps Officier dans les Cuirassiers, Chevalier de Saint-Louis, blessé à une main. De lui est sortie Demoifelle **MARIE-FRANÇOISE GRANT**, mariée à M. *Desmelliers*, Gentilhomme de Bretagne, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine-Aide-Major d'Infanterie, &c. De ce mariage font fortis : — a. *Louis-Augustin-Victor Desmelliers*, Ecuyer, Officier d'Infanterie, né à Quetteville ; — b. Demoifelle *Roze Desmelliers* ; — c. & Demoifelle *Flore Desmelliers*, tous trois existans à Quetteville.

XXI. **JEAN GRANT**, dit **LE GRAND**, Ecuyer, Seigneur de Quetteville, fils d'**OLIVIER**, époufa d'abord Demoifelle *Suzanne Achard*, fille de *Jean Achard*, Ecuyer, Seigneur de Saint-Aulvien, & de Demoifelle *Marguerite de la Ferriere*, Dame du Pin & de Carrolle en 1612. Il en eut quatre fils, dont il n'est resté qu'**ALEXANDRE-JACQUES GRANT**, qui fuit.

Aveu rendu en 1629 à Noble Seigneur **JEAN GRANT**, dit **LE GRAND**, pour fa Seigneurie de Quetteville, &c. Ce **JEAN GRANT** paroît avoir vécu plus de cent ans. Il a produit en 1626 un Mémoire par lequel il prouve que la Seigneurie de Quetteville étoit dans fa famille depuis près de trois cents ans. Il époufa en secondes noces Demoifelle *Apparoc*.

On voit un brevet du mois de Janvier 1656, par lequel il a été reçu Capitaine d'Infanterie sous les ordres de M. de la *Frenaye*, signé **LOUIS**.

XXII. **ALEXANDRE GRANT**, dit **LE GRANT**, Ecuyer, Seigneur de Quetteville, fils de **JEAN GRANT**, époufa Demoifelle *Marie Mazé* ou *Massé*, dont il eut : — 1. **NICOLAS-ALEXANDRE**, Seigneur d'Asnelle ; — 2. **CHARLES**, Seigneur de Vaux, Meantés, du Catefet, &c. ; — 3. **URBAIN GRANT DE VAUX** ; — 4. & une Demoifelle.

De NICOLAS-ALEXANDRE sont sorties trois D^{emoiselles} : l'une, *Madame de Ruvieres*, sans enfans, morte, ainsi que son pere, à l'Isle-de-France en Afrique; la seconde mariée à Messire *Charles Graindorge du Teil*, Ecuyer, Seigneur de Guillerville, de Fort, &c.; & la troisieme non mariée.

Du mariage de Messire *Charles Graindorge du Teil* sont sorties trois D^{emoiselles} : la premiere a épousé PIERRE, Chevalier GRANT DE ROSNY, son cousin, ci-après; la seconde, aînée *Graindorge du Teil*, a épousé le Chevalier de *Chiboville*, Ecuyer; & la troisieme, *Anne-Charlotte-Agathe Graindorge du Teil*, a épousé CHARLES GRANT, Vicomte de Vaux, aussi son cousin, ci-après.

Le troisieme fils d'ALEXANDRE-JACQUES GRANT, nommé URBAIN GRANT DE VAUX, Officier d'Infanterie, a eu deux fils & quatre D^{emoiselles}. Le premier de ses fils, nommé CHARLES-FRANÇOIS-URBAIN GRANT DE VAUX, Sous-Brigadier des Gardes du Roi, Chevalier de Saint-Louis, marié à D^{emoiselle} *Marie-Charlotte de Berenger*, a eu deux garçons & deux filles, savoir : — 1. LOUIS-CHARLES-URBAIN GRANT, né à Vaux-sur-Seulle; — 2. & PIERRE-FRANÇOIS GRANT, né aussi à Vaux.

Le second fils d'URBAIN GRANT DE VAUX, nommé PIERRE, Chevalier DE ROSNY, Brigadier des Gardes-du-Corps du Roi, Chevalier de Saint-Louis, marié à l'aînée des D^{emoiselles} *Graindorge du Teil*, sans enfans.

ALEXANDRE-JACQUES GRANT a épousé en secondes noces D^{emoiselle} *Marguerite de Franqueville*, dont sont sortis : — 1. CLAUDE GRANT, mort au Service sans enfans; — 2. & D^{emoiselle} HÉLENE GRANT, qui a épousé Messire de *Champeaux*, Ecuyer, Seigneur de Saint-Lo, dont est sortie une D^{emoiselle} mariée à Messire d'*Hauteville*, Chevalier, Seigneur des Genestais, près Avranches, descendant de la famille du fameux TANCREDE D'HAUTEVILLE, Roi de Sicile.

ALEXANDRE-JACQUES GRANT a cédé la terre de Quetteville à M. le *Nantier*, Ecuyer, à la fin du siecle dernier, & depuis acheta Vaux-sur-Seulle, près Bayeux, &c.

Aveu rendu à ALEXANDRE GRANT, Seigneur du noble fief, terre & seigneurie de Quetteville, en 1654, &c.

XXIII. CHARLES GRANT, dit LE GRAND, Ecuyer, Seigneur de Vaux, Meantés, du Catelet, &c., tant par sa mere que par acquêts, fils d'ALEXANDRE-JACQUES GRANT, épousa D^{emoiselle} *Jacqueline de Clinchamp*, fille de Messire *Odet de Clinchamp*, Chevalier, Seigneur & Patron d'Anisy, &c. Lieutenant-Général des Armées du Roi, de la noble famille des *Clinchamp* des environs de Caen, qui étoient Barons de Clinchamp depuis l'an 800, & ont été Porte-Oriflame, d'où dérivent leurs armes, qui sont : *d'argent, au gonfanon de gueules*. Ils ont fourni un Cardinal en 1200, ont été Seigneurs & Barons de Douay pendant sept cents ans, &c.

CHARLES GRANT est mort à plus de quatre-vingts ans. Il avoit été blessé à un pied, ce qui l'a empêché de continuer de servir. Il eut de *Jacqueline de Clinchamp* un fils & une fille, savoir : — 1. LOUIS-CHARLES,

qui suit; — 2. & Demoiselle ANNE GRANT DU CATELET, mariée à *Jean de Monfiquet*, Ecuyer, Seigneur de Culy, Chevalier de Saint-Louis, Sous-Brigadier des Gardes du Roi, dont les deux freres sont morts dans la Marine, au combat de *M. de Conflans*, commandant chacun un Vaisseau. Elle est morte sans enfans.

XXIV. LOUIS-CHARLES GRANT, dit LE GRAND, Ecuyer, Seigneur du Catelet, *pater & liberator pauperum*, Seigneur de Vaux, Meantés & Saint-Gilles en Vaux, de Fontenay-le-Pernel, Brecy & autres lieux, fils de CHARLES GRANT DU CATELET, ancien Capitaine d'Infanterie, a épousé en 1746 Demoiselle *Henriette le François de Grainville*, fille de Messire *Jacques-Romain le François de Grainville*, Ecuyer, Capitaine d'Infanterie, &c.

LOUIS-CHARLES GRANT DU CATELET a servi vingt-neuf ans, tant en France que dans l'Inde, où il s'est marié. Il a été fait prisonnier de guerre en 1759, & a essuyé un naufrage en revenant de la Jamaïque en Angleterre, où il a pensé perdre la vie. Il lui est resté un fils nommé CHARLES, qui suit, & une Demoiselle nommée MARIE-ANNE RENÉE GRANT, mariée en 1771 avec *René-Charles le Marchant*, Ecuyer, Seigneur & Patron de Finguerolle & de Saint-Louet, ancien Capitaine de Cavalerie, pensionné du Roi, & fils de *Jean-Jacques le Marchant*, Baron de Tracy. De ce mariage est issue Demoiselle *Pauline le Marchant de Feuguerolle*.

XXV. CHARLES GRANT, dit LE GRANT, Ecuyer, Vicomte de Vaux, fils de LOUIS-CHARLES GRANT DU CATELET, né à l'Isle-de-France en Afrique en 1749, le 6 Juin, a servi d'abord Sous-Lieutenant au Régiment de Foix, Infanterie, au mois de Juin 1765, Lieutenant en 1768; a eu une commission de Capitaine en 1770, puis Mousquetaire noir après la mort de sa femme, & réformé en Décembre 1775; Sous-Lieutenant des Gardes-du-Corps du Roi au mois de Mai 1777, avec un brevet séparé de Lieutenant-Colonel de Cavalerie, dit: » en faveur de CHARLES GRANT, Vi- » comte de Vaux, notre Sous-Lieutenant des Gardes de la Compagnie » Ecoissoise, &c. »; ensuite il a servi & fait la campagne de 1779 en qualité de Volontaire, sous les ordres de M. le Comte de Vaux, qui commandoit les Armées destinées à descendre en Angleterre; puis il a été Aide-de-Camp de ce Général en 1780, à l'Armée de Bretagne, étant toujours Sous-Lieutenant des Gardes du Roi, &c.

Il a été présenté au Roi & à la Famille Royale au mois de Mai 1781.

Il a épousé, au mois de Mai 1768, Demoiselle *Anne-Charlotte-Agathe Graindorge du Teil*, fille de *Charles Graindorge du Teil*, Ecuyer, Seigneur de Guillerville, de Fort, &c., & de Noble Dame ANNE-MADELEINE GRANT, fille de NICOLAS-ALEXANDRE GRANT, décédée en 1774.

Il est sorti de ce mariage un fils & deux Demoiselles, savoir: — 1. CHARLES-ROMAIN GRANT, qui suit; — 2. AGATHE GRANT DE VAUX; — 3. & AIMÉE GRANT DE GUILLERVILLE.

XXVI. CHARLES-ROMAIN GRANT, Ecuyer, fils de CHARLES GRANT; Vicomte de Vaux, né au château de Vaux-sur-Seulle le 22 Décembre

1772 ; placé au Collège des Nobles Ecoffois , à Douay en Flandres , en Avril 1782 , &c.

Les armes de cette famille font : écartelées au 1 & 4 de gueules , à trois couronnes antiques d'or ; au 2 & 3 d'hermines , au chevron de gueules chargé de trois couronnes antiques d'or , dites des molettes d'éperon d'or , & sur le tout , d'argent à la face d'azur , & trois coqs de gueules couronnés à l'antique , d'or , un en chef & deux en pointe , celui en chef portant une branche de synople ; sous l'écuffon une tête de Roi couronnée à l'antique & coupée , avec cette légende sur la base , *CUINICH BAS ALPIN* , c'est-à-dire , *VENGEZ LE MEURTRE D'ALPIN* , ou , *SOUVENEZ-VOUS DU MEURTRE D'ALPIN* ; pour supports , deux Sauvages nuds armés de massues ; pour cimier , sur la couronne un volcan enflammé , & pour cri de guerre , aussi en ancien écoffois ou langue gallique , *STAND SURE* , c'est-à-dire , *TENONS FERME*.

Nota. Les armes qui se trouvent détaillées à la fin de la branche d'Ecoffe de cette famille doivent être corrigées comme elles le font ici. Des erreurs graves s'étant glissées dans cette généalogie , nous avons cru devoir , pour la fidélité de notre Ouvrage , faire les corrections nécessaires , d'après les nouveaux titres que l'on nous a communiqués.

Branche d'Ecoffe.

XIII. Sir JEAN GRANT , I du nom de sa branche , fils aîné de Sir JEAN GRANT & de *Bigla* , son épouse. Les Historiens nous le représentent , de même que son frere , ALAN GRANT , comme des Chevaliers de la plus grande valeur , de la meilleure réputation , *valentes Milites* : ils se couvrirent de gloire dans l'Armée envoyée d'Ecoffe pour secourir la Ville de Berwick assiégée par EDOUARD III , Roi d'Angleterre en 1333. On voit dans la Chambre des Comptes de Paris que Messire JEAN GRANT , Chevalier , assista à un Conseil de PHILIPPE DE VALOIS , Roi de France. Il eut pour fils :

XIV. Sir JEAN GRANT , II du nom , homme d'un mérite singulier , & dont les talens étoient très-rares : il fut souvent employé dans les négociations , s'en tira toujours avec honneur , & donna toujours des preuves de sa fidélité.

Ce fut ce Sir JEAN GRANT qui fut envoyé l'an 1359 , avec *Robert Erskine* , l'un des ancêtres des Comtes de *Mar* , & *Leslie-le-Normand* , grand-pere des Comtes de *Roths* , comme Ambassadeur extraordinaire à la Cour de France pour renouveler l'ancienne alliance entre cette Puissance & l'Ecoffe , & plusieurs autres , tels que ses cousins , dont nous avons parlé.

Il obtint en 1363 un passeport ou sauf-conduit d'EDOUARD III , Roi d'Angleterre , *Domino Johanni GRANT , Militi , & Elisabethæ sponsæ* , pour voyager dans ses Etats avec dix domestiques seulement. *Rimers* , *æd. Ang.* tom. VI , pag. 428. Il obtint en 1366 un autre passeport pour revenir à la Cour d'Angleterre , & y traiter des affaires d'Etat. Il mourut vers la fin du

du Regne de DAVID II, & eut de cette *Elisabeth*, dont on vient de parler (on ignore quelle étoit sa famille), un fils nommé ROBERT, qui suit, & une fille nommée AGNÈS, qui épousa *Richard Cuming*, aïeul d'*Altir*, &c.

XV. Sir ROBERT GRANT étoit d'une force & d'un courage remarquables; il se battit vers le commencement du Regne de ROBERT II contre un champion Anglois d'une intrépidité singulière & d'une force de corps extraordinaire, & le vainquit. *Histoire manuscrite de la famille.*

Quelque temps après, le Roi de France fit passer en Ecosse quarante mille francs pour être partagés entre la Noblesse & les principales personnes de ce Royaume: Sir GRANT en eut sa part, & fut désigné dans le partage comme Chef de la famille, *Dominus ROBERTUS GRANT, &c.*, année 1385. *Rymer*, tom. VII, page 485. Il mourut au commencement du Regne de ROBERT III, & eut pour fils:

XVI. MALCOLM GRANT, qui commence à paroître comme Chef du Clan des GRANT, aussi-tôt après la mort de ROBERT, quoiqu'il ne fût alors qu'un jeune homme, avec beaucoup de mérite, & dont il est fait mention dans une convention pour terminer quelques différends qui s'étoient élevés entre *Thomas d'Umbar*, Comte de Murray, & *Alexandre de Insulis*, *Dominus de Lochabert*, anno 1394.

Il mourut vers la fin du Regne de JACQUES I, ou au commencement de celui de JACQUES II, ne laissant qu'un seul fils, qui suit. *Cartul. de Murray.*

XVII. Sir DUNCAN GRANT est le premier que nous trouvons désigné sous le titre de *Dominus de eodem & de Freuchie*, dans une charte donnée sous le grand sceau en 1442. *Chart. in pub. archiv.*

C'étoit un homme d'un véritable mérite & d'une prudence consommée; il fut choisi pour arbitre dans une discussion qui s'étoit élevée entre DUNCAN MACINTOSH, Capitaine, ou plutôt Chef du Clan *Chatteau*, & *Huitcheon* ou *Hugh Rose de Kilravock*, l'an 1479. *Titres de la maison de Kilravock.*

DUNCAN GRANT avoit épousé *Mariel*, fille de *Malcolm*, Lord de *Macintosh*, dont il eut deux fils & une fille (titres de la famille); savoir:— 1. JEAN, qui suit; — 2. PATRICE GRANT, qui eut deux fils, dont un nommé JEAN, aïeul des GRANT DE BALLINDALLACH, TAMNAVALLAN, TULLOCH, &c., d'où sont descendus PIERRE LESLIE GRANT, maintenant Seigneur de *Balquhain*, qui représente la famille de BALLINDALLACH. Son autre frere PATRIK fut le chef de la branche des GRAND DE DUN LUGAS dans le Comté de *Bauff*. Il paroît par une charte adressée à JEAN GRANT DE BALLINDALLACH & à PATRICE GRANT DE DALVEY son frere germain, datée de l'année 1546, qu'il fut connu plus volontiers sous le titre de GRANT DE BALLENDALLACH & de GRANT DE DALVEY; — 3. & CATHERINE GRANT, qui épousa DUNCAN MACINTOSH de cette Tribu. *Cartulaire de Murray.*

XVIII. JEAN GRANT, III du nom de cette Tribu & de *Freuchy*, fut un homme d'une très-grande probité & très-noble dans sa manière d'agir; il leva un bataillon dans son propre Clan, & se joignit avec les Comtes de *Hunly*, d'*Errol*, de *Marshall*, & autres Royalistes qui se mirent en marche

pour aller secourir le Roi JACQUES III l'an 1488; mais il arriva trop tard (*Abertcrombie*).

Il obtint 1°. une charte scellée du grand sceau sous le Regne de JACQUES IV, & adressée JOANNI DE GRANT DE FREUCHY, *terrarium & Baroniam de Freuchy, &c.*, datée du 4 Janvier 1493; 2°. une autre charte pour la terre de Glencherich & de Ballendallach, datée du 4 Février 1498. *Chart. in publ. arch.*

JEAN GRANT épousa *Marguerite*, fille de Sir *Jacques Ogilvie de Deskford*, l'un des ancêtres du Comte de *Finlatre*. *Contract. ad ann. 1488. Pierrage, page 260.*

Le mariage est plus amplement exposé dans une charte scellée du grand sceau, donnée par le Roi JACQUES IV JOANNI GRANT DE FREUCHY & *Margaretæ ejus sponsæ*, pour les terres de Mulben, de Meikle, Balnabroth, &c. datée du 30 Août 1505.

JEAN GRANT eut de son mariage: — 1. JEAN, qui fut; — 2. PIERRE, premier Chef de la Tribu de Tullochgoran; — 3. DUNCAN, Chef de la Tribu appelée le Clan de Donachie; — 4. un autre JEAN, qui fut l'aïeul & le premier des GRANT DE GLENMORISTAN; — 5. & une fille mariée à *Hector*, fils de *Ferchard*, Lord de *Macintosh*. JEAN GRANT, auteur de ce degré, mourut l'an 1508. *Histoire manuscrite de la famille.*

XIX. JEAN GRANT, IV du nom, qui fut appelé le *Barde*, parce qu'il étoit bon Poète. Il obtint jusqu'à quatre chartes scellées du grand sceau, toutes adressées JOANNI GRANT DE FREUCHY, *filiò seniori quondam JOANNIS GRANT DE FREUCHY*, pour les terres de Bordlan, celles de Arquhard, de Kyle, de Saint-Ninians, &c. qui furent toutes réunies à la Baronnie d'Arquhard, de même que pour les terres & Baronnies de Glenmorison, & les Baronnies de Corrimony, de Mulben, de Meikle, Balnabroth, &c. qui sont toutes datées du 3 Décembre 1509. *Chart. in pub. arch.*

Il épousa *Elisabeth*, fille de *Jean*, sixième Lord *Forbés*, & de *Lady Catherine Stewart*, son épouse, qui étoit fille du Comte d'*Aithol*, dont il eut de son mariage: — 1. JACQUES, qui fut; — 2. JEAN, d'où descendent les GRANT DE CORRIMONY & DE STROGLIE, &c.; — 3. N...., Chef des GRANT DE BOUHARD, dans le Comté de Perth (*Histoire de la famille*); — 4. CATHERINE, qui épousa, 1°. *Jean Halibarton de Peicar*, & 2°. *Hugues*, quatrième Lord *Lovat*: elle eut des enfans de ses deux maris; — 5. *Isabelle*, mariée à Sir *Archibald Campbell de Calder*; — 6. N...., qui épousa *Alexandre Gordon de Strat-Haven*. JEAN GRANT mourut vers l'an 1525.

XX. JACQUES GRANT, de cette Tribu, fut un homme très-cour geux & d'un grand mérite. Il fut en grande faveur auprès du Roi JACQUES V, dont il obtint une charte datée de Stirling de 1535, qui le dispensoit de plaider devant quelque Judicature que ce pût être, pour les bons services qu'il avoit rendus & qu'il pouvoit rendre; il obtint ensuite une charte scellée du grand sceau de la Reine MARIE, adressée JACOBO GRANT DE FREUCHY, *terrarium de Lochelsh, Loch-Caron, Loch-Brine*, dans le Comté d'*Inverness*, datée du 4 Mars 1548. *Chart. in pub. arch.*

Il épousa, 1°. *Lady Jeanet Leslie*, fille de *Georges*, quatrième Comte de *Roches*,

veuve de *Crichton de Noughton*, dont il n'eut point d'enfans; & 2°. *Barbara Erskine*, fille de la famille de *Mar*, dont il eut: — 1. JEAN, qui suit; — 2. ARCHIBALD, qui obtint une charte scellée du grand sceau, adressée *ARCHIBALDO GRANT, fratri JOANNIS GRANT DE FREUCHY*, datée du 8 Mars 1580: il fut le Chef des GRANT DE CULLEN, MOINMUSK, &c.; — 3. ANNE, qui épousa *Alan Cameron de Lochiell*, Capitaine du Clan Cameron; — 4. JEANNETTE, mariée à *Guillaume Sutherland de Duffus*, aïeul de Lord *Duffus* (son article a été omis dans le livre de la *Pairie d'Ecosse*, page 197). *Histoire manuscrite de la famille.*

XXI. JEAN GRANT, V du nom, fut un homme d'une grande prudence & d'un excellent jugement. Il obtint une charte scellée du grand sceau sous la Reine MARIE, adressée *JOANNI GRANT DE FREUCHY*, pour les terres de Park-Hill, dans le Comté de Fife, datée du 25 Octobre 1557. Il fut un des premiers qui embrassa la réformation, & fut un des Membres de la Chambre qui fut établie quand la Religion Romaine fut abolie, & lorsque le Protestantisme fut établi en Ecosse, vers l'an 1560 (*Histoire du Protestantisme*, par *Keith*).

Il épousa en premières noces *Lady Marjory Stewart*, fille de *Jean*, troisième Comte d'*Athol*, dont il eut: — 1. DUNCAN, qui suit; — 2. PATRICK, dont les GRANT DE ROTHIMURCHUS sont descendus; — 3. BARBE, qui épousa *Collin Mackenzie de Kintail*, aïeul du Comte de *Scaforth*, qui corrigea une erreur dans la Notice des Pairs d'Ecosse, où elle est regardée comme la fille de JACQUES DE GRANT; — 4. LILIAS, qui épousa *Rodewick Innels de Balvenie*; — 5. & ELPETL, qui fut mariée à *Guillaume Fraser de Stronvic*, qui fut tuteur de *Lovad*.

JEAN GRANT épousa en secondes noces *Isabelle*, fille de N... *Bavelay de Towic*, & mourut en 1585.

XXII. DUNCAN GRANT, II du nom, obtint une charte scellée du grand sceau, adressée *DUNCANO GRAND, filio & heredi apparenti JOANNIS GRANT DE FREUCHY*, pour les terres & Baronnie de *Corrimony*, *Moral*, &c. dans le Comté d'*Inverness*, datée du 19 Août 1580. Il obtint également une charte datée du 22 Décembre 1581 pour les terres de *Haughs* & de *Kellismond*, situées dans le Comté de *Bauff*.

DUNCAN GRANT épousa *Marguerite*, fille de *Guillaume Macintosh*, Capitaine ou Chef du Clan *Chattan*, dont il eut quatre fils, savoir: — 1. JEAN, qui suit; — 2. ROBERT, Chef de la famille de *LURG*, dont M. ISAAC GRANT, Secrétaire du Sceau privé, est l'héritier en ligne directe & le représentant; — 3. PATRICK, aïeul des GRANT D'EASLER-ELCHIES; — 4. JACQUES, d'où sont descendus les GRANT DE MOYNEST.

XXIII. JEAN GRANT, VI du nom, qui fut toujours connu sous le nom de *Freuchy*, étoit un homme très-prudent & très-économe, qui améliora singulièrement les terres qu'il tenoit de ses pères. Il obtint une charte scellée du grand sceau, en date du 4 Février 1592, adressée *JOANNI GRANT DE FREUCHY*, pour les terres d'*Inverallan*, *Glenbog*, &c. Il rejoignit en 1594 le Général des Troupes du Roi, qui étoit alors le Comte d'*Argyle*, avec un bataillon levé dans son Clan ou Tribu, & commandé par JEAN

GRANT DE GATENBEG. Le même obtint encore dans la suite trois chartes scellées du grand sceau, savoir; pour les terres & Seigneuries d'Abermethi & Over-Auchrosk, Med-Auchrosk, Nether-Auchrosk, Garling, &c., sises dans le Comté d'Inverness, & formant toutes la Baronnie de Cromdale: l'une de ces mêmes chartes regardoit également la terre d'Auld-Castle, &c., située dans le Comté d'Elgine; leurs dates sont des 17, 27 & 28 Juin 1609. *Chart. in pub. arch.*

On dit que le Roi JACQUES lui offrit en 1610 un titre honorifique ou patente d'honneur, selon la façon de parler du pays, mais qu'il refusa de l'accepter. Il épousa *Lilias de Murray*, fille de *Jean*, Comte de *Tulhbar-dine*, aïeul du Duc d'*Athol*, dont il eut de son mariage: — 1. JEAN, qui suit; — 2. ANNE, qui épousa Sir *Lauchlan Macintosh*, de cette Tribu, & Capitaine du Clan *Chattan*; — 3. JEANNE, qui se maria avec *Guillaume Sutherland de Duffus*. Il fut un des Jurés sous *Patrice Stuart*, Comte d'*Orkney*, l'an 1614, & mourut bientôt après. *Spots Wood.*

XXIV. JEAN GRANT, VII du nom, avoit possédé des terres très-considérables, à ce qu'il paroît par les chartes suivantes, datées du dernier jour de Juillet 1616, savoir; par deux chartes scellées du grand sceau, adressées *JOANNI GRANT DE FREUCHY, & Mariti ejus sponsa*, pour les terre & Baronnie de *Corrimony*, les terres de *Mulben*, *Meikle*, *Ballembreck*, avec le moulin d'icelle, les terres de *Cardney*, *Auld-Castle* & *Fergie*, dans les Comtés d'*Inverness*, d'*Elgin* & de *Fores*.

Il eut une autre charte en date du 6 Février 1621, pour les terres & les Villages de *Glenney*, *Locharraig*, *Glerinan*, &c.

Le même JEAN GRANT eut l'honneur d'être fait Chevalier par le Roi JACQUES VI, & en obtint une charte datée du 10 Février 1624, & adressée *Domino GRANT DE FREUCHY militi*, pour un droit de 40 shellings sur la terre de *Bunnleod*, & pour le patronage de plusieurs Églises dans les Comtés d'*Inverness* & de *Murray*: il obtint encore une charte du Roi CHARLES I, adressée *Domino JOANNI GRANT, de eodem militi*, pour la terre de *Rothimarchus*, avec le droit de pêche, & les moulins des terres de *Logan*, d'*Ardiuch*, *Over-Finlarig*, avec leurs moulins, *Mid-Finlarig* & *Nether-Finlarig*, qui sont situées dans les Comtés d'*Inverness* & de *Bauff*. Cette charte est datée du 26 Juillet 1625. *Chart. in pub. archiv.*

Il eut de son mariage avec *Marie Ogilvie*, fille de *Walter*, Lord *Ogilvie de Deskford*, douze enfans; savoir: — 1. JACQUES, qui suit; — 2. JEAN, qui devint Colonel d'un Régiment, & mourut en Hollande sans postérité; — 3. PATRICK, Lieutenant-Colonel dans les Troupes d'Angleterre, & qui fut tuteur de GRANT, & eut trois filles; — 4. ROBERT DE MUCKROTH; — 5. GEORGES, qui fut Major dans l'Armée, & mourut Gouverneur du château de *Dumbarton*; — 6. ALEXANDRE, mort sans laisser d'enfans mâles; — 7. MUNGO, d'où sont descendus les GRANT DE *KNOCKANDOU*, DE *BALLOGIE*, &c.; — 8. THOMAS DE *BALMACOUN*, qui se maria & eut deux fils, *LUDOVICK* & *PATRICK GRANT*; — 9. *LILIAS*, mariée à *Jean Byres de Cotes*; — 10. *ISABELLE*, mariée, 1°. à *Louis*, troisième Marquis d'*Hunthly*, d'où descend en droite ligne le Duc de *Gordon*; & 2°. à *Jacques*,

second Comte *Airly*, mais elle n'en eut point d'enfans ; — 11. MARGUERITE, mariée à N... *Mackenzie de Gairloch* ; — 12. & N... GRANT, mariée à Sir *Robert Junes de Balvenic*, Baronnet ; & un autre garçon nommé DUNCAN, Chef de la branche des GRANT DE CLAIRIC. Il mourut à Edimbourg dans le cours du mois d'Avril 1637. *Peerage, pages 15 & 302.*

XXV. JACQUES GRANT, II du nom de cette Tribu, fut un homme du plus grand mérite, quoiqu'il ait été des premiers dans le parti du Parlement sous le regne tumultueux de CHARLES I, & qu'il eût été nommé le 19 Juillet 1644 l'un des Membres du Comité pour juger les *Malignants*, nom que l'on donne aux Royalistes. Nous trouvons cependant que son Clan joignit le Marquis de *Montrose*, & paroît avoir toujours été sincèrement attaché aux intérêts de la Famille Royale. *Mémoires de Guthriés, page 159 & suiv.*

JACQUES GRANT épousa en 1640 Lady *Marguerite Steward*, fille de Jacques IV, Comte de *Murray*, & de Lady *Anne Gordon*, son épouse. Il eut de son mariage : — 1. LUDOVICK, qui suit ; — 2. PATRICK, dont les GRANT DE WESTER-ELCHIES, sur les bords de la *Spey*, sont descendus ; — 3. MARIE, mariée à *Patrick Ogilvie de Boyne*, dans le Comté de *Bauff* ; — 4. N..., mariée à Sir *Alexandre Hamilton de Haggis* ; — 5. & MARGUERITE, mariée à *Rodevick Mackenzies de Red-Castle* ou *Château-Rouge*. *Peerage, page 503.*

Sir JACQUES GRANT mourut à Edimbourg en 1663, & fut enterré dans l'Eglise de l'Abbaye de cette Ville.

XXVI. LUDOVICK GRANT, de cette Tribu, étoit un homme de beaucoup de jugement, & avoit de très-grandes connoissances. Sa fortune étoit des plus considérables, ce qui lui donna un très-grand crédit & la plus grande influence dans son pays : comme il n'approuva pas les projets & les vues de la Cour sous le Regne de CHARLES II & de JACQUES VII, il prit part des premiers à la Révolution, & eut beaucoup de part à la faveur du Roi GUILLAUME, qui le fit Colonel d'un Régiment d'Infanterie l'an 1589 & principal Scheriff d'Inverness, dignité dont plusieurs de ses ancêtres avoient été honorés.

LUDOVICK GRANT leva en 1590 un Régiment de six cents hommes dans son propre Clan, & joignit le Colonel *Levingston* : il remporta un avantage si considérable sur les Montagnards d'Ecosse à *Crondab* le 1^{er} Mai de la même année, que ceux-ci furent bientôt obligés de mettre bas les armes (*Histoire manuscrite de cette maison*). Il obtint que ses terres fussent érigées en franc-aleu cette même année ; il fut constamment membre du Parlement d'Ecosse, & toujours dévoué aux intérêts de son pays. Il épousa en premières noces *Jeannette*, fille unique d'*Alexandre Brodie de Lethen*, dont il eut : — 1. ALEXANDRE, qui embrassa l'Etat militaire, eut le commandement d'un Régiment d'Infanterie, devint Gouverneur de *Sheerness*, & parvint au grade de Brigadier-Général ; il fut sincèrement attaché aux maximes qui donnerent lieu à la révolution, & rendit de très-grands services au Gouvernement en 1715.

ALEXANDRE GRANT fut Grand Sheriff pour le Comté d'Inverness, &

Lord Lieutenant pour ce Comté & celui de Murray; il fut un des membres Écossais parmi les cinq de cette Nation qui entrèrent les premiers dans le Parlement d'Angleterre. Il épousa en premières noces *Elizabéth Stuart*, l'aînée des filles de *Jacques Lord Down*, fils & héritier naturel d'*Alexandre VI*, Comte de Murray; & en secondes noces *Anne*, fille de *Jean Smith*, Orateur de la Chambre des Communes, & l'une des filles d'honneur de la Reine ANNE; aucun des enfans qu'il eut de ses deux épouses ne lui survécut. Il mourut à Edimbourg en 1719, & fut enterré dans l'Eglise de l'Abbaye; — 2. JACQUES, qui suit; — 3. GEORGES, qui fut Major dans l'Armée; — 4. LUDOVICK, qui fut Colonel; — 5. ELISABETH, qui épousa *Hugues Rose de Kilravock*; — 6. ANNE, mariée au Colonel GUILLAUME GRANT DE BALLINDALLAC, de la famille de *Rathmurchus*; — 7. JANET, qui épousa *Rodric Mackensis de Scatellw*; — 8. MARGUERITE, qui fut mariée à *Simon Lord Fraser de Loval*; elles eurent toutes des enfans.

LUDOVICK GRANT épousa en secondes noces *Jeanne*, fille de Sir *John Honston*, de cette Tribu, qui, étant mort à Edimbourg en 1717, fut enterré dans l'Eglise de l'Abbaye.

XXVII. JACQUES GRANT, III du nom, porta d'abord le surnom de *Plufcardine*; il fut plusieurs fois membre du Parlement: il épousa en 1702 *Anne Colquhoun*, fille unique & seule héritière de Sir *Humphry Colquhoun*, de cette Tribu, & de *Luff*, qui étoit Baronnet; ce dernier se démit en 1704 de son titre de Baronnet entre les mains du Roi, en faveur de JACQUES GRANT & de ses descendans mâles, nés ou à naître de lui & de ladite *Anne Colquhoun*, &c. *Patent in Cancellariâ*.

Cette démission fut acceptée, & il fut expédié de nouvelles Lettres rédigées de la même manière que celles qui avoient été accordées en premier lieu à Sir *Jean Colquhoun de Luff*, l'an 1625, &c. Sir *Humphry* mourut en 1625; JACQUES GRANT son gendre lui succéda dans son titre de Baronnet & dans ses biens, en vertu de la renonciation dont on vient de parler, & la charte qui en fut la suite: ce fut alors qu'on le désigna sous le nom de Sir *Jacques Colquhoun de Luff*; ayant ensuite hérité de la terre de Grant à la mort de son frere qui étoit Brigadier-Général en 1719, il reprit le titre de son père & conserva la dignité de Baronnet qui avoit été affectée à sa personne; la terre de Luff passa au second de ses fils, suivant la stipulation qui avoit été faite dans la substitution de cette terre. Il eut de son mariage avec *Anne Colquhoun*: — 1. HUMPHRY, qui mourut en 1732, sans avoir été marié; — 2. LUDOVICK, aujourd'hui LUDOVICK GRANT DE GRANT; — 3. JACQUES, maintenant Sir *James Colquhoun de Luff* (Voyez l'article de cette famille dans le Nobiliaire d'Écosse); — 4. FRANÇOIS, Colonel; — 5. CHARLES CATHEART, Capitaine dans la Marine Royale; — 6. JEANNE, Comtesse Douairière de Fife; — 7. ANNE, mariée à Sir *Harry Junes de Junes*; — 8. SOPHIE, qui n'est pas mariée; — 9. PENNEL, mariée au Capitaine ALEXANDRE GRANT DE BALLINDALLAC; — 10. CLÉMENTINE, mariée à Sir *Guillaume de Dumbard de Durn*. Sir JACQUES GRANT, Chef de ce degré, mourut à Londres le 16 Janvier 1747.

XXVIII. Sir LUDOVICK GRANT DE GRANT, Baronnet, qui épousa en

premieres nocés *Marie*, fille de *Sir Hugh d'Alrymple de North Berwick*, Lord Président de la Fession, dont il n'eut qu'une seule fille, qui est morte jeune. Ce même *LUDOVICK GRANT* épousa en secondes nocés *Lady Marguerite Ogilvie*, fille de *Jacques V*, Comte de *Finlater & de Serfield*, & de *Lady Elisabeth Hay*, dont pour enfans : — 1. *JACQUES*, qui suit; — 2. *MARIE-ANNE*; — 3. *ANNE-HOPE*; — 4. *PENNEL*; — 5. *MARIE*; — 6. *HÉLENE*; — 7. & *ELISABETH*.

XXIX. *JACQUES GRANT*, IV du nom, Ecuyer, épousa *JEANNE*, fille unique de feu *Alexandre Duff de Hatton*, Ecuyer, dont deux fils & une fille; savoir : — 1. *LUDOVICK*; — 2. *ALEXANDRE*; — 3. & *ANNE*.

Résidence.

CASTLE GRANT, dans le Comté d'Inverness.

Les alliances de cette famille sont encore (suivant le Baronnage & Pairie de ce Royaume) avec les maisons de *Stuard*, *Gordon*, *Rocheport*, *Cameron*, *Loyal*, *Bailleul* ou *Baillole*, *Bruce*, *Murray*, *Douglas*, *Macintosh*, *Ogilvie*, *Lord-Forbès*, *Cambel*, *Leslie*, *Rothés*, *Duseux*, *Mackensis*, *Junes*, *Brodie*, de *Leherri*, *Honston*, *Smith*, *Colquhoun*, *d'Alrymple de North Berwick*, *Finlater*, *Hay*, *Kinnoul*, *Duff*, & beaucoup d'autres de la Grande-Bretagne.

Pour les alliances que cette famille a faites en France depuis son établissement, ce sont avec les maisons de *Nicolo de Quetteville*, *d'Annebaut*, *Dumouchel*, *de la Haye*, *de Montmorency*, *de Postel*, *de Bienfait*, *de Draulin*, *de Harcourt*, *Bienvenu*, *d'Asri*, *Anisy*, *Parey*, *Boullenc*, *de Rocheport* (& par-là au Roi d'Angleterre *HENRI VIII*, parce qu'il épousa *Anne Boullenc* ou *Bollen*, qui étoit de la même famille), *Bethon*, *Monfiquet*, *Marchant de Feu-gnerolle*, *Barons de Tracy*, *Castay* ou *Gatebled*, *Roçay*, *Calais*, *Clinchamp*, *François de Grainville*, *Graindorge*, *Berranger*, *de Grand-Mesnil*, *Mazé*, *Franqueville*, *Hauteville*, *de Vende*, *Nolent*, *Bailleul*, *Troussauville*, *Achard*, *Epiny*, *Mahiel*, *Malartic*, *Dancan*, *Mathan*, *Aubert*, *Betteville*, *Ronnay*, *Bonnechose*, *Gollibeuf*, *Vauquelin*, *Moulineaux*, *du Mesnil*, *Gouhay*, *Apparac*, *Malgeot de Saint-Omer*, *de Cheux*, *Grieu*, *Morin*, *Desmelier*, *Cordey*, *Saint-Aulaire*, *Bouteiller*, *Griffiere*, *Bigard*, *Méautrix* ou *Méautis*, *Dufour*, *Dumoutier*, *Valence*, *la Pommeraye*, *Descambourg*, *la Vône*, *Beaumontchel*, *Toussage*, *le Gautier*, *le Grand*, *de la Boulaye*, *Saint-Aignan*, *le Roy*, &c.

Les armes des *GRANT* en Normandie, en réunissant leurs principales alliances de la Grande-Bretagne & de France, sont : écartelées au 1 d'Ecosse; au 2 d'hermines, au chevron de gueules chargé de trois couronnes antiques d'or, dites les molettes d'or; au 3 d'argent à la face d'azur, avec trois coqs de gueules, un en chef, tenant en sa patte une branche de synople, & deux en pointe; au 4 d'Angleterre : sur le tout de Grant, qui est de gueules à trois couronnes antiques d'or; pour cimier, un volcan enflammé; support, deux Sauvages nuds armés de massues; pour légende sur la base, *CUINICH BAS ALPIN*, c'est-à-dire, souvenez-vous de la mort du Roi *ALPIN*, & au dessus d'une couronne de Vicomte, *STANDSUTRE*, veut dire tenons ferme.

Généalogie dressée tant pour les branches établies en Ecosse que celles qui

subsistent en Normandie, sur les titres originaux en bonne forme & des plus en regle que nous ayons vus, [communiqués par M. le Vicomte de Vaux, Sous-Lieutenant des Gardes-du-Corps du Roi, Compagnie Ecoissoise. A Paris, ce 17 Mai 1782.

GRASS, GRASSIS, GRASSI ou GRASSO.

Notice historique & ou fragment généalogique de cette Maison, fourni par ALPHONSE DE GRASS, Ecuyer, Seigneur de Bouchaute, Strazele, Soofwalle, Groenewalle, Maldre, den Duvenbos, Tenbroucke, Termoere, Pudenbroucke, Homme de Fief de la Cour féodale à Bruges en 1769; constaté par ses titres, preuves & documens, & mis en ordre avec toute la clarté possible, par le même.

Cette branche établie à Bruges en Flandres; est sortie de celle des Comtes de GRASSI, de Bologne en Italie, dont elle est séparée depuis 400 ans, pour se répandre en Hollande, en Portugal, dans le Milanois, en Piémont & en France, où elle s'est fondue dans les maisons de Messire de La Pierre, Marquis de Boufies, puis en celle de Messire le Danois, Marquis de Cernay, & dans celle du Marquis de Puisegur; & ensuite dans le Brabant, dans celle des Ducs d'Areberg; elle existe à Gènes, à Venise, à Crémone, en Hainault & aussi à Rome; où le Pape PIE VI du nom, régnant depuis 1775, a donné le commandement d'une de ses galeres à Messire N... DE GRASSI, un Canonicat de la Basilique de Saint-Jean-de-Latran à Messire JEAN-FRANÇOIS DE GRASSI, & des places dans les Cuirassiers & dans son Infanterie Romaine, à trois freres qui vivent en 1781.

Cette ancienne maison établie en Flandres vers l'an 1500, a été illustrée quatre fois de la Pourpre Romaine, de plusieurs Archevêchés & autres Prélatures.

Le Pape JULES II honora ACHILLE DE GRASSI du Chapeau de Cardinal. Il étoit Evêque de Bologne de Civita de Castello, fut Nonce de l'Empereur MAXIMILIEN I, aussi en France & en Suisse & trois autres de la même maison furent décorés du Chapeau de Cardinal par trois différens Papes.

Le Pape INNOCENT II donna le Gouvernement de Rome à ANDRONIC DE GRASSI...; le Pape PIE VI, régnant, a donné le Commandement de son Château Saint-Ange à un allié de cette famille; le Pape JEAN XXII confia à CHARLES DE GRASSI l'importante Ambassade vers les Princes d'Allemagne pour publier la Croisade.

D'autres ont reçu des gratifications, plusieurs marques d'honneur & de dignité, comme le titre de Prince, sous le Pontificat d'URBAIN VIII, de Marquis, sous CLÉMENT VII, de Comte, sous ALEXANDRE V, de Baron, par le Prince de Bologne, ANNIBAL BENTIVOGLIO, de Chevalier, par le Pape GRÉGOIRE X, de Chevalier du Saint-Sépulchre de Cypre, dit de Lusignan, & du Saint-Esprit, par le Roi de France.

Cette maison a encore donné des Sénateurs & des Gonfalonniers de Bologne, un Ambassadeur de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Rhodes,

Rhodes, vers la plupart des Princes Chrétiens, pour les engager à se liguier contre les Turcs; un Chambellan de *Jean-Marie Visconti*, Duc de Milan; un Général des Galeres pour *Antonio Bentivoglio*, Prince de Bologne; un Maître-d'Hôtel d'AMÉ VIII, Duc de Savoie; un Grand-Prieur de Rhodes dans le Commandeur GAUTHIER DE GRASSI; des Chevaliers du même Ordre de Malte; & enfin des Officiers distingués dans les Troupes Impériales, Romaines, Allemandes & Espagnoles.

Cette maison a contracté plusieurs grandes alliances avec les Maisons Souveraines des Ducs de Milan, *Visconti*, *Médicis*, *Urbin*, *Barbarino*, *Colonna*, *Mazarino*, *Doria*, *Palavicino*, *Carracciollo*, *Dierazo*, *Aquaviva*, de *Bourgogne*, issue de PHILIPPE-LE-HARDI, Duc de Bourgogne, Comte de Flandres, &c., quatrième fils de JEAN, II du nom, Roi de France, & de *Bonne de Luxembourg*.

Cette ancienne Noblesse, suivant l'Histoire de *Gaspard Bugati*, & de *Pietro Crescenzi* dans son Amphithéâtre Romain, remonte son existence jusqu'aux Empereurs VALENTINIEN & GRATIEN, vers l'année 384, où il est dit que, quand Saint Ambroise fut envoyé à Milan, revêtu de la dignité Consulaire par ces Empereurs VALENTINIEN & GRATIEN, il fut accompagné de plusieurs Gentilshommes Romains, du nombre desquels étoient plusieurs du nom de GRASSI, qui servirent dans la guerre de Lombardie contre les Etimens.

L'Histoire de l'antiquité de Milan, par *Hercule Morigia*, pag. 470, 471 & 472, fait mention d'un SAINT THOMAS GRASSO, Archevêque de Milan, qui gouverna saintement cette Eglise vingt-huit ans, batifa *Glisa*, fille de PÉPIN, Roi de France. Il mourut en 798, fut inhumé à Saint-Laurent majeur à Milan, & sa Fête se célèbre le 28 Septembre, selon le Missel Ambrosien.

OLDIBERTO, autrement ALIPERDO GRASSO, succéda à la dignité Archiépiscope de Milan à *Oldrati*, successeur immédiat dudit SAINT THOMAS GRASSO, mourut en 824, & repose dans l'Eglise de Saint-Ambroise de Milan, suivant l'Histoire ci-dessus mentionnée. LANDOLPHE GRASSI, aussi Archevêque de Milan, ne gouverna cette Eglise que trois ans, mourut en 905, & suivant l'Histoire ci-dessus citée, fut inhumé dans la même Eglise. BENIGNIO DE GRASSI est compté parmi les Saints de la Lombardie par *P Crescenzi*, dans son Histoire *dellà Nobiltà d'Italia*. On trouve aussi que ceux de cette maison fonderent l'Hôpital dellà Pietà, qui entretient cent personnes & marie annuellement vingt-quatre pauvres filles.

L'origine de cette ancienne Noblesse, jointe à la génération suivie, s'étant perdue dans l'obscurité de temps si reculés, l'auteur de ce fragment généalogique se borne, en franchissant plusieurs siècles, de remonter à ANDRONIC DE GRASSI, qui vivoit en 1140.

Les armes : de gueules à l'aigle d'argent, l'écu surmonté d'un heaume d'argent grillé & lizéré d'or à son bourlet, lambrequins d'argent & de gueules; cimier, une queue de paon d'or.

Première branche.

I. ANDRONIC DE GRASSI, Chevalier, Seigneur de Ravena & de Cantu,
Tome XIII. F ff

Bourg très-peuplé situé près de Bologne-la Grasse, Gouverneur de Rome sous le Pape INNOCENT II, fit voir sa valeur en repoussant ROGER, Roi de Sicile, qui inquiétoit le Duché de la Pouille, & l'assiégea dans le château de Galluce; il fut encore envoyé avec une puissante troupe par le même Pape, contre GUILLAUME, fils de ce ROGER, qu'il défit dans une bataille, en tuant un grand nombre de ses troupes; mais quelque temps après, le Roi ROGER & GUILLAUME son fils, prenant le parti de PIERRE-LÉON, Anti-Pape, firent le Pape INNOCENT & ANDRONIC DE GRASSI prisonniers, & par ordre de l'Empereur LOTHAIRE, ils furent bientôt relâchés, suivant le rapport d'*Anselme d'Aquila*, Historien de la vie des Souverains Pontifes, liv. 7. ANDRONIC DE GRASSI avoit épousé une Dame Romaine de la maison *Ouadrati*, niece du Pape INNOCENT II, morte en 1142, dont il eut : HILDEBRANT DE GRASSI, fait par le Pape EUGENE III, en 1145, Cardinal-Diacre du titre de Saint-Eustache, qu'il échangea depuis en celui des douze Apôtres, titre affecté aux Cardinaux-Prêtres; suivit le Pape ALEXANDRE III en France en 1164; mourut Evêque de Modene & Légat du Saint Siege à Vicenze en 1178; — 2. NICRO, qui suit; — 3. & GUARNIERE, qui suivit son frere à la guerre contre *Barberousse*, & y fut tué en 1159.

II. NICRO DE GRASSI, Seigneur de Cantu, donna des marques signalées de valeur & de bonne conduite en diverses batailles, notamment en celle donnée contre l'Empereur BARBEROUSSE en 1159. *Morigia*, dans son *Histoire de l'Antiquité de Milan*, en parle. NICRO DE GRASSI avoit épousé *Laura*, Dame Romaine, fille du Seigneur *André Aquaviva*, haut Justicier de Tièna en Otrant, dont il eut : — 1. ANDRONIC, qui suit; — 2. & RAIMOND, qui eut pour son partage la terre de Cantu, & assista au Couronnement d'AMAURI, Roi de Chypre, en 1200, qui le créa Chevalier de son Ordre de Chypre, dit de *Lusignan*.

III. ANDRONIC DE GRASSI, II du nom, Seigneur de Ravena, se croisa en 1289 avec BAUDOIN, Roi de Jérusalem, *Hugues*, Comte de la Marche & de *Lusignan*; se signala, fut fait prisonnier & mourut captif des Sarrasins. Il laissa de son épouse, dont le nom est ignoré, FRÉDERIC, qui suit.

IV. FRÉDERIC DE GRASSI, Seigneur de Ravena & de Cantu, céda par accord, au Pape ALEXANDRE II, la terre de Ravena, & reçut en échange les terres du Fiesquo, près de Castel-Gandolpho, à charge d'en rendre foi & hommage au Saint Siege, par titre de 1254 qui se conserve dans le trésor du château Saint-Ange, dans lequel titre sont mentionnés *Felice Remini*, son épouse, & JULES DE GRASSI, son fils, qui suit.

V. JULES DE GRASSI, Seigneur de Cantu, Fiesquo & Faraïse, Chevalier, Sénateur de Bologne, qu'il gouverna pendant sept ans, fut malheureusement tué dans une émotion populaire, & le Pape MARTIN en excommunia les complices. JULES DE GRASSI avoit épousé en 1278 *Dianora de Brancaléone*, fille de *Guibaldo*, Marquis de *Vastavilla*, laquelle, pendant son veuvage, fonda un Monastere de Religieuses dans la Ville de Bologne, sous le titre de la *Nativité de la Sainte Vierge*. Elle eut deux fils, savoir : — 1. CHARLES, qui suit; — 2. & ANTOINE DE GRASSI, Chevalier, qualifié *Martis honos & regula pacis*. Il se trouva à toutes les batailles don-

nées de son temps, & fut présent aux Traités & aux affaires importantes qui s'agitoient alors. Il épousa *Hippolyte de Castro*, dont il eut **CARENA DE GRASSI**, Seigneur de Faralle, qui fut de la faction de son cousin **GASPARD DE GRASSI** pour l'entreprise de la Ville de Cornò. Voyez l'*Histoire de l'Antiquité de Milan par Morigia*.

VI. **CHARLES DE GRASSI**, surnommé *Malatesta*, Seigneur de Cantu & de Fiesquo, Ambassadeur du Pape **JEAN XXII**, nommé par d'autres **JEAN XXIII**, fut envoyé vers les Princes d'Allemagne en 1319 pour publier la Croisade; excommunia de la part du Pape *Passerius Bonacosse*, Tyran de Mantoue, qui inquiétoit l'Etat de l'Eglise: il fit aussi de belles & louables actions dignes de mémoire, dit le Chroniqueur *Boniglia*, qui ne donne pas le nom de sa femme & parle de ses enfans, qui sont: — 1. **JEAN DE GRASSI**, qui entreprit le voyage de la Terre-Sainte, où il fut fait Chevalier du Saint-Sépulcre; il céda à son frere **GASPARD** les terres qu'il tenoit de son pere; — 2. **GASPARD**, qui suit; — 3. & **PALLIA**, Docteur en Théologie.

VII. **GASPARD DE GRASSI**, Seigneur de Cantu, leva à ses frais un grand nombre de Troupes en 1336, afin de se rendre maître de la Ville de Cano, dans le Duché de Milan, avec l'aide de **JEAN**, son frere aîné, & **CARENA**, son cousin; mais son entreprise n'eut pas de succès. Il avoit épousé en 1352 *Béatrix Imperiari*, dont il eut: — 1. **GALEAS**, qui suit; — 2. **FRÉDÉRIC**, Seigneur de Faralle par donation de **CARENA DE GRASSI**, son parent, à la charge que s'il n'avoit point d'enfans de son mariage avec *Isabelle Judici*, son frere **TIBERIO** succéderoit à ladite Seigneurie; — 3. **TIBERIO**, qui succéda à son frere **FRÉDÉRIC** en la Seigneurie de Faralle; il fut créé Chevalier par le Pape **CLÉMENT** en 1389; — 4. **SILVIE**, femme d'*Honoré Caëtane*, Comte de Fondi, fils de *Médaste* & de *Catherine de Baux*, qui tenoit le parti de **CHARLES D'ANJOU**, Roi de Naples, & mourut sans postérité; — 5. & **ELÉONORE DE GRASSI**, Abbessé de Sainte-Agathe de Bologne, morte en 1375.

VIII. **GALEAS DE GRASSI**, Seigneur de Cantu, Fiesquo & Faralle, Chevalier par le Pape **GRÉGOIRE XI**, Gonfalonnier de Bologne, puis Chancelier du Sénat, confirmé par *Jean Bentivoglio*, premier Prince de Bologne, épousa, 1°. *Thérèse d'Afflito*, issue des Ducs de *Sita*, descendus de *Saint-Eustache*; & 2°. *Laure*, fille du Comte de *Pepoli*: il mourut en 1378. Du premier lit naquirent: — 1. **GAUTIER DE GRASSI**, Chevalier de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem, Prieur de l'Eglise de Rhodes, du grand Consiatoire en 1400, & Ambassadeur de son Ordre vers la plupart des Princes souverains de la Chrétienté pour leur faire part de l'élection du Pape **ALEXANDRE V**, & pour les engager à faire une ligue contre les Turcs: c'est de lui que parlent l'Abbé de *Vertot* dans son *Histoire de Malte*, & *Goussancourt*, Religieux Céselin, dans son *Martyrologe des Chevaliers de Malte*; — 2. **JACQUES**, qui suit; — 3. **JOURDAIN**, dont la postérité sera rapportée après celle de son frere aîné; — 4. **FRANÇOIS**, qui se distingua par sa valeur avec **JACQUES**, son frere, à la bataille contre les Guelphes; — 5. **CÉSAR**, Chambellan de **JEAN-MARIE VISCONTI**, Duc de Milan, mort sans enfans, qui

lui donna grande autorité dans ses Etats, & lui fit épouser *Catherine Fifeconti*; — 6. THOMAS, grand homme de Lettres, qui donna son hôtel à Milan pour fonder un College en faveur des pauvres Etudiants, qu'il dota de rentes pour leur entretien, & cinq Professeurs; — 7. ETIENNE, Auteur d'une branche rapportée après celles de JACQUES & JOURDAIN, ses freres; — 8. LUCRÉCIA, mariée, 1°. à *Louis Aquaviva*, fils de *Jofias*, Duc d'Attri; 2°. à *Bertrand Rossi*, Marquis de *Santy*, second fils de *Bertrand*, & de *Laura Compasani*; — 9. & IRENE DE GRASSI, morte sans alliance.

IX. JACQUES DE GRASSI, Seigneur de Cantu & de Carbonara, homme de grande autorité, Chef du parti des Gibelins, fut tué en combattant contre la faction des Guelphes; c'est ce qui dissipa le parti des Gibelins, ayant perdu leur Capitaine. Il laissa de son mariage avec *Béatrix d'Azza*: — 1. ALBERT, qui suit; — 2. BENIGNIO, mort en odeur de sainteté; — 3. TOLENTE DE GRASSI, mariée à *Gui Castingnola*, Chevalier, Seigneur de *Biaggio*, Vice-Amiral, dont postérité.

X. ALBERT DE GRASSI, Chevalier, Seigneur de Cantu, Carbonara, Chiesa, distingué par sa valeur, gouverna Bologne en qualité de Sénateur. Il avoit épousé, 1°. *Olympia Baldi*; 2°. *Cécile Durazza*. De cette seconde femme naquirent: — 1. EVANGELISTE, marié à Bologne à la fille de *Messire Facciolo Campeggi*, & mourut avant son pere; — 2. GRATIANO, homme de Lettres, & renommé par sa science dans l'Université de Bologne; — 3. ANTOINE, Evêque de Tivoli, nommé au Cardinalat, mais qui mourut sans en avoir eu le chapeau; — 4. & THÉODOSE, qui suit.

XI. THÉODOSE, *alids* BALTHAZARD DE GRASSI, Seigneur de Cantu, Carbonara, Chiesa & Fiesquo, créé Comte avec tous ses descendants à l'infini, par le Pape ALEXANDRE VI, en 1492, en considération de ses fideles services, fut envoyé au couronnement d'ALPHONSE, Roi de Naples; fut le premier qui ajouta à ses armes un chef d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or en face, surmonté d'un lambel à quatre pendans de gueules, & que sa postérité a continué de porter. Il avoit épousé à Bologne *Anne Benzoni*, dont vinrent: — 1. AGAMEMNON, un des quarante Conseillers ou Gouverneurs de Bologne; — 2. ACHILLES, qui portoit les mêmes armes que son pere: il s'appliqua à l'étude dès sa plus tendre jeunesse; devint un des premiers Jurisconsultes de son pays, Auditeur de Rote, nommé à l'Evêché de Civita-Castella par le Pape JULES II; fut envoyé Légat en France, en Suisse, & vers l'Empereur MAXIMILIEN I; fut créé Cardinal en 1511 sous le titre de Saint-Sixte; il eut encore l'Evêché de Bologne, avec la permission de garder celui de Civita-Castella; il fut fait Trésorier du Conclave sous le Pontificat de LÉON X, successeur de JULES II; il mourut fort regretté le 22 Novembre 1523, & fut inhumé dans l'Eglise de Sainte-Marie-de-la-Tibre, où l'on voit son épitaphe en latin; — 3. THÉODOSE, qui suit; — 4. ALBERT, Seigneur de Fiesquo, déclaré par *Jean Bentivoglio*, Prince de Bologne, tuteur de son fils *Annibal*. Il avoit épousé 1°. *Isabelle Rangon*, 2°. *Maurice Mentia*, dite *Sansiori*; du premier lit naquit CHARLEMAGNE, Seigneur de Fiesquo & de Lomelino, qui fut Capitaine-Commandant de trois mille Fantassins Italiens à la bataille de l'Empereur

CHARLES V, donnée sur le bord de l'Elbe en 1547; — 5. & MARGUERITE, née Comtesse DE GRASSI, mariée à *Louis*, fils de *Laurent Gozardino*, Sénateur de Bologne, morte sans postérité.

XII. THÉODOSE, Comte DE GRASSI, II du nom, Seigneur de Cantu, de Chiefa, acheta la Baronnie d'Interiana, située au Royaume de Sicile, de *Gabriel Lascarias*, surnommé *Basile*, Grand-Duc de Moscovie, & épousa *Agnès Spatafora*, fille du Marquis de *Bolii*, dont vinrent : — 1. THÉODOSE, Baron d'Interiana, Seigneur de Carbonara & de Chiefa, créé Gonfalonnier de Bologne par le Pape CLÉMENT VII en 1527, & épousa la sœur dudit Pape, nommée *Lucrecia de Médicis*, de laquelle il n'eut point d'enfant, & mourut en 1529; — 2. THÉODOSE, reçu dès l'âge de 17 ans Chevalier de Rhodes, tué à la prise de cette Isle par l'Empereur SOLIMAN sur *Philippe de Villiers de l'Isle-Adam*; Grand-Maître de cet Ordre; — 3. JEAN-ANTOINE, qui suit; — 4. LÉON, un des principaux Nobles Bolonois envoyé pour aller à la rencontre de l'Empereur CHARLES V; — 5. & CONSTANCE, née Comtesse DE GRASSI, mariée à *Don Lionel de Filingiera*, Seigneur Napolitain.

XIII. JEAN-ANTOINE, Comte DE GRASSI, Chevalier & Sénateur de Bologne, gouverna cette Ville pendant de longues années avec beaucoup de gloire & de réputation; avoit épousé *Blanche Grala*: leurs corps reposent dans la Chapelle de Grassi à Bologne, sous la tombe de leurs ancêtres. Leurs enfans sont: — 1. JULIEN, qui suit; — 2. OCTAVE, Comte DE GRASSI, Chanoine de Saint-Pierre à Rome, puis Evêque d'Iring, Prélat domestique du Pape GRÉGOIRE, qui fit ériger, de concert avec ses freres, CÉSAR & POMPÉE, un Mausolée à la mémoire du Cardinal CHARLES DE GRASSI leur autre frere; — 3. CÉSAR, Comte DE GRASSI, Docteur en Théologie, Abbé de Saint-Marc, qui dota l'Hôpital della Pietà, lequel entretient tous les jours cent personnes, & marie tous les ans vingt-quatre pauvres filles; — 4. & CHARLES, Comte DE GRASSI, d'abord Archiprêtre de l'Eglise Métropolitaine de Bologne, qui s'étant rendu à Rome, fut pourvu d'une charge de Camérier intime, & ensuite de l'Evêché de Gallese & de Cornette; & après vingt ans de service, pour sa doctrine & ses bonnes œuvres, au Concile de Trente, le Pape PIE V le créa en 1570 Cardinal-Prêtre du titre de Sainte-Angnes majeure, de Sainte-Euphémie, puis Sainte-Lucie. Il mourut le 25 Mars 1571, & fut inhumé dans l'Eglise de la Trinité-du-Mont, où l'on voit son épitaphe.

XIV. JULIEN, Comte DE GRASSI, hérita de son oncle THÉODOSE du Marquisat de Cantu, de la Baronnie d'Interiana & des Seigneuries de Carbonara & Chiefa; *Lucrece de Médicis* fut sa marraine. Il avoit épousé *Eleonora Ruffo*, issue des Comtes de *Montalto*; dont vinrent: — 1. THÉODOSE-JULIEN, qui suit; — 2. PIERRE, Comte DE GRASSI, qui fut un des plus braves Capitaines de Bologne; servit le Roi d'Espagne dans les guerres & révoltes des Pays-Bas, y épousa *Vleminx*, issue des Comtes de *Malines*, dont il eut LAURA GRASSI, mariée au Comte *Louis Carracciolo*, natif de *Plaisance*; — 3. RAPHAEL, Comte DE GRASSI, qui suivit son frere dans les Pays-Bas; — 4. LIBRA, mariée au Comte *Alberto de Catellano*, Chevalier,

Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Etienne, dont ils eurent pour fille & héritière *Louisa de Catelano*, mariée au Seigneur de *Lambeccari* de Bologne; — 5. **BLANCHE**, Dame d'honneur de la Reine d'Espagne, ensuite Religieuse à Madrid, qui fut conduite au Couvent par la Reine; — 6. **LUCIE**, mariée, 1°. à *Cabrino*, Duc de Castiglione, Comte de San-Seveo, Mestre-de-Camp au service de la République de Venise; 2°. à *Aurelio*, Marquis de Brancalone; — 7. & **JEANNE**, promise en mariage au Comte de *Bagny*; mais s'étant fait Religieuse à Sainte-Marie de Bologne, dont elle fut ensuite Abbessé, le Comte de *Bagny*, son prétendu, embrassa aussi l'état Ecclésiastique, fut Archevêque de Patras, Nonce, & après Cardinal.

XV. **THÉODOSE-JULIEN**, Comte DE GRASSI, Marquis de Cantu, Baron d'Interiana, Seigneur de Carbonara, Chiesà, Melino & Fregose, mourut en 1595. Il avoit épousé, 1°. *Argentine Pallavicino*, morte sans postérité, 2°. *Louise Interiana*, & 3°. *Catherine Terracina*. Du second lit vinrent: — 1. **JUSTINIEN**, qui suit; — 2. **GARDO**, Comte DE GRASSI, tué Capitaine à l'assaut de la Rochelle en France, au service du Roi d'Espagne; — 3. **RICHARD**, Comte DE GRASSI, Chevalier de l'Ordre de Malte, Commandeur de Fallequin au Royaume de Sicile; il étoit Evêque de Nice lorsqu'il mourut en 1627; — 5. **PORTIANNE**, Comte DE GRASSI, Seigneur de Melino & de Castefora, Mestre-de-Camp d'une Terce d'Infanterie pour le service d'Espagne dans l'Etat de Milan, où il épousa, 1°. *Françoise Birachi*, fille de *Daniel*, 2°. *Justine Grimaldi*, fille de *François* & de *Colette Doria*, dont cinq enfans; savoir: **JEAN**, Comte DE GRASSI, mort d'une chute de cheval, âgé de quinze ans, & inhumé au Dôme de Milan; le second, nommé **THÉODOSE**, créé Prince de Melino par le Pape **URBAIN VIII**, duquel il avoit épousé la niece nommée *Silvie Barberini*; le troisième **POLIXÈNE**, née Comtesse DE GRASSI, Religieuse au Monastere de Notre-Dame des Anges; le quatrième **OLIVENSA**, Comtesse DE GRASSI, femme de *Gatinara*, Gouverneur de la Ville de Finale, puis de celle de Cremona; & le cinquième enfant est **ELÉONORE**, née Comtesse DE GRASSI, qui vivoit sans alliance en 1659; — 5. **ROMULÉ**, dernier enfant de **THÉODOSE-JULIEN**, Comte DE GRASSI, mariée à *Pandolphe Colonna*, décédé à Rome en 1631.

XVI. **JUSTINIEN**, Comte DE GRASSI, Marquis de Cantu, Baron d'Interiana, Seigneur de Carbonara, Chiesà, Fregose & autres lieux, Gouverneur du château de Sainte-Helene à Naples, & Mestre-de-Camp d'un Régiment d'Infanterie Napolitain, épousa *Dona Regina*, fille du Marquis de *Bagino*, dont: 1. **JUSTINIEN**, qui suit; — 2. **THÉODOSE**, Comte DE GRASSI, Baron d'Interiana; — 3. **DON LAZARO**, Comte DE GRASSI, Chevalier de Malte; — 4. **JÉRÔME**, Comte DE GRASSI, Seigneur de Fregose, Capitaine de la Noblesse de la Ville & territoire de Sienne en Italie.

XVII. **JUSTINIEN**, Comte DE GRASSI, II du nom, Marquis de Cantu, Seigneur de Carbonara, de Chiesà & autres lieux, épousa *Isabelle de Francisotte*, fille de *Jean*, Comte de Mazarino, Gouverneur de la Ville de Palerme, mort sans postérité.

Seconde branche.

IX. JOURDAIN ou JORDAN DE GRASSI, troisième fils de GALÉAS, & de *Thérèse d'Afflito*, Seigneur de Faralle, par donation de son oncle *Tiberio*, avoit épousé *Viçtoire*, fille de *Marc-Antoine Opiccolo*; mourut & fut inhumé dans l'Eglise Métropolitaine, Chapelle & sépulture de ses ancêtres, avec une belle inscription, & laissa de son mariage :

X. ALEXANDRE DE GRASSI, Seigneur de Faralle, Grand Trésorier de Guerre de CONSTANTIN PALÉOLOGUE, dernier Empereur de Constantinople, vaincu dans la bataille donnée par les Turcs, épousa à Bologne *Irene Nazoni*, dont il eut : — 1. GRÉGOIRE, qui suit; — 2. & JEAN-MATTHIEU, Sénateur de Bologne, mariée à *Laura Tedeschi*, fille de *Daniel*.

XI. GRÉGOIRE, créé Comte DE GRASSI, ainsi que THÉODOSE & ceux du même nom, par le Pape ALEXANDRE VI, Seigneur de Faralle, Major de la Cité de Bologne, épousa, 1°. *Olimpia Jovalle*; 2°. *Isabelle Montfeltre*, fille de *Guidobaldo*, Duc d'Urbain. De ce second mariage il eut :

XII. FÉLIX, Comte DE GRASSI, Seigneur de Faralle, Colonel d'un Régiment d'Infanterie au service de l'Empereur CHARLES-QUINT, se trouva en 1523 à la bataille de Pavie, où FRANÇOIS I, Roi de France, fut fait prisonnier de guerre. Il avoit épousé *Genevieve Filomarino*, dont vinrent : — 1. FÉLIX, Prêtre séculier, d'une vertu exemplaire, ce qui fit que le Pape PAUL VII le créa son Prélat Domestique; — 2. ANGÉLIQUE, née Comtesse DE GRASSI, héritière de Faralle, mariée à son parent ALEXANDRE DE GRASSI, Seigneur d'Alby, rapporté à la troisième branche, dont il sera parlé ci-après.

Troisième branche.

IX. ETIENNE DE GRASSI, septième fils de GALÉAS, Seigneur de Cantu, Fiesquo & Faralle, & de *Laure*, fille du Comte de *Pepoli*, eut pour apanage, entr'autres le château d'Ortobello en Piémont en 1403, & épousa une riche héritière de la maison d'*Affetati*, dont une branche réside depuis deux siècles dans les Pays-Bas Autrichiens, où ils ont acquis le Comté de Ghistelle, Ville de Flandres, avec prérogative du titre de Grand Chambellan héréditaire de la Province & Comté de Flandres aux héritiers féodaux de ce fief à l'infini; de plus, ils ont été successivement Barons, Comtes, & ensuite Princes du Saint-Empire. ETIENNE DE GRASSI mourut de la peste en 1421, & laissa de son mariage : — 1. FÉRANT, qui suit; — 2. MATTHIEU, Seigneur d'Ortobello, rapporté après la postérité de son aîné à la quatrième branche; — 3. BARTHOLE, Docteur en Droit, Prototaire Apostolique du Saint Siege, & Référendaire de deux signatures du Pape FÉLIX V: il est mort en 1440; — 4. ETIENNE, rapporté après la postérité de ses deux aînés à la septième branche; — 5. THADEA, mariée avec *Achilles Bocci*; — 6. ROSE, fiancée avec *Constantin Durazzo*, mais dont le mariage ne fut point conclu par les oppositions des parens de l'un & de l'autre; — 7. & CATHERINE, mariée au Seigneur *Pierre de Martine*, demeurant à Sedan.

X. FÉRANT DE GRASSI, Seigneur d'Alby, Général des Galeres d'*Antonio*

Gallas Bentivoglio, Prince de Bologne, épousa *Marguerite Sareghe*, dont il eut : — 1. ROLAND, Baron de Monzolinie, Seigneur de Soriano, envoyé par *Annibal Bentivoglio*, Prince de Bologne, pour traiter de son mariage avec *Donine Visconti*, lequel mariage fut conclu. *Fabio Morigia* dit que ce ROLAND eut pour femme, *Anne de Croi*, dont vint pour fille unique BRIGITE, mariée à *Louis*, Marquis de *Dozza*; — 2. & PIERRE, qui suit.

XI. PIERRE DE GRASSI, Seigneur d'Alby, Capitaine de la Garde d'*Annibal Bentivoglio*, Prince de Bologne, épousa *Laure Severi*, fille de *Jérôme* & de *Béatrix Landy*, dont : — 1. ETIENNE, Docteur en Théologie, Chanoine de l'Eglise de Bologne, puis Evêque d'Ostia, qui fut nommé par le Pape CLÉMENT, I du nom; — 2. & PIERRE, qui suit.

XII. PIERRE DE GRASSI, II du nom, Seigneur d'Alby, né à Bologne, quitta sa patrie, & alla se domicilier dans les Pays-Bas au Duché de Brabant; se retira à Anvers, où il épousa en 1500 *Elisabeth Borrecoast*, dont vinrent : — 1. ALEXANDRE, Seigneur d'Alby, qui voyagea en Italie, où il se fixa en se mariant avec sa parente ANGÉLIQUE DE GRASSI, Dame de Faralle, qui demouroit à Bologne, issue de la seconde branche de cette famille, dont il eut : — a. SCIPION, mort sans alliance en 1587; — b. CLÉMENTINE, mariée à *Jérôme Castiglione*, qui eut le malheur de se noyer en 1584; sa veuve se retira au Monastere de Saint-Pole de Milan, ou elle prononça ses vœux, fit son héritière la *Maison des pauvres*, dite la *Caza della Cività*; de plus elle fonda 1600 écus d'or pour mettre annuellement sept pauvres filles dans des Cloîtres en l'honneur des sept dons du Saint Esprit; — c. & BLANCHE, femme d'*Hercule Morigia*; — 2. PIERRE, né à Anvers en 1503, Religieux à l'Abbaye de Bostel; — 3. & ROLAND, qui suit.

XIII. ROLAND DE GRASSI se retira à Bruges en Flandres, où il épousa *Elisabeth de Witte*, dont vint CORNILLE, qui suit.

XIV. CORNILLE DE GRASSI ou DE GRASS épousa à Bruges Demoiselle *Marthe Anchemant*, fille de *Henri*, Seigneur de Marc, dont : — 1. ROLAND, qui suit; — 2. ISABELLE, femme de *François de Bogaerls*, Seigneur de Moerkercke, Bourgmestre & Député des Etats du département de Bruges.

XV. ROLAND DE GRASSI ou DE GRASS, Seigneur de Bouchaute, Bagenhoute, Westende & Moorsele, créé Chevalier des Archiducs *Albert* & *d'Isabelle*, Comtes & Comtesse de Flandres, par Diplôme du 24 Mars 1609, Bourgmestre de la Ville de Bruges, Député des Etats de Flandres, épousa en 1606 Demoiselle *Françoise de la Viglite*, née Vicomtesse d'Arembodeghin, Dame de Nokeren, issue de l'illustre maison des Vicomtes de ce nom, & en cette qualité Maréchaux héréditaires de Flandres, dont : — 1. JEAN-CORNILLE, qui suit; — 2. ALPHONSE, rapporté après la postérité de son aîné à la quatrième branche; — 3. ROLAND, Capitaine d'Infanterie aux Gardes Wallonnes en Espagne, où il mourut au siege de Tarragosse en 1641, & fut inhumé dans l'Eglise des Carmes-Déchaussés; — 4. IGNACE, Seigneur de Westende, Bourgmestre & Echevin du noble Collège de Bruges, & en cette qualité Député des Etats de Flandres : il avoit épousé, 1°. *Lucie de Bourgogne Herler*, issue des Ducs de Bourgogne, Souverains du pays, descendus de JEAN, II du nom, Roi de France, & de *Bonne de Luxembourg*; elle est morte sans

enfants

enfants en 1663, & son mari s'est remarié avec *Jacqueline Pardo*, issue de l'illustre maison de ce nom originaire de Galice, dont sont fortis : — a. ALBERT, Jésuite; — b. FERDINAND, Seigneur de Westende, mort sans alliance; — c. IGNACE, Seigneur de Westende, après son frere mort à marier; — d. MARIE ISABELLE, fille retirée; — e. MARIE-THÉRESE, femme de *Ferdinandez*, dit *Lassaut*; — 5. ALBERT, rapporté après ses freres, & qui fait la cinquieme branche; — 6. PHILIPPINE, morte fille en 1646; — 7. & ANNE, mariée en 1658 avec *Melchior le Poivre*, Seigneur de Breken.

XV. JEAN-CORNILLE DE GRASSI, créé Baron de Nokeren par diplôme de Sa Majesté Catholique PHILIPPE IV, Roi d'Espagne, du 15 Septembre 1657, Seigneur de Terborgh, Buggenhoulte, Mareghen, Ghistelhove, ancien Capitaine de trois cents hommes d'Infanterie au service d'Espagne, depuis nommé Commissaire au renouvellement des Loix en Flandres, mourut le 24 Août 1667. Il avoit épousé en 1638, *Anne Borlant*, fille de *François*, Seigneur de Saint-Denis-Bouche, & d'*Isabelle Triest*, dont : — 1. ROLAND, Baron de Nokeren, mort sans alliance en 1669; — 2. FERDINAND-ALPHONSE, qui suit; — 3. & 4. ISABELLE & JERLINE, mortes jeunes; — 5. MARIE, mariée à *Jacques de Maude*; — 6. 7. & 8. FRANÇOISE, ANNE & CHARLOTTE, Religieuses au Couvent de Sainte-Claire à Gand.

XVI. FERDINAND-ALPHONSE DE GRASSI, Baron de Nokeren, Seigneur de Terborgh, Buggenhoulte, Mareghen, Ghistelhove, &c. après la mort de son frere arrivée en 1695, épousa 1°. *Florence-Isabelle de Masin*, Dame de Ravesehot; 2°. *Jeanne-Françoise Duffman*, Dame d'Hemelveerdeghem. Du premier mariage sont issus : — 1. FRANÇOIS-JEAN-BATISTE DE GRASSI OU DE GRASS, qui suit; — 2. FLORENCE-CHARLOTTE DE GRASSI NOKEREN, morte le 8 Septembre 1718. Elle avoit épousé en 1700 *Jacques-Maximilien Vander Meere*, Chevalier, Seigneur de Voorde, après la mort de son frere aîné, dont postérité existante: & du second lit; — 3. MARIE-ANGÉLIQUE, qui épousa *Charles Guistain Beekeman*, Chevalier, Seigneur de Corroi-le-Grand, &c. dont postérité; — 4. FLORENCE, qui avoit épousé 1°. *Charles Vander Steghen*, fils de *Jean*, Comte de ce nom, & 2°. *Hyacinthe Van Cannart de Hamal*, morte sans enfans; mais du premier lit il y a postérité qui existe.

XVII. FRANÇOIS-JEAN-BATISTE DE GRASSI OU GRASS, dernier Baron de Nokeren, Seigneur de Terborgh, Buggenhoulte, Mareghen, Ghistelhove, &c., né le 26 Juin 1677, Echevin des Parchons à Gand depuis 1707 jusqu'en 1725, à l'exception des années 1710, 1711 & 1712, mourut sans alliance en 1738.

Quatrieme branche.

XV. ALPHONSE DE GRASSI OU DE GRASS, second fils de ROLAND & de *Françoise de la Vighte*, Seigneur de Bouchaute, d'abord Capitaine d'Infanterie au service de Sa Majesté Catholique, puis premier Bourgmestre de la Ville de Bruges, créé Chevalier par diplôme du 24 Novembre 1661, mourut le 22 Avril 1665, & fut inhumé dans l'Eglise Collégiale de Notre-Dame, dans la Chapelle du Saint-Sacrement. Il avoit épousé en 1649

Catherine Vanovo, fille de *Jean*, & de *Digne de Deckere*. De cette alliance sont issus : — 1. ROLAND-FRANÇOIS DE GRASSI OU DE GRASS, Seigneur de Bouchaute, mort sans alliance le 30 Janvier 1666; — 2. JEAN-ALPHONSE, qui suit; — 3. JEAN-CORNILLE DE GRASSI OU DE GRASS, mort sans alliance le 9 Février 1647; — 4. & CHARLES DE GRASSI OU DE GRASS, mort aussi sans alliance le 9 Juillet 1649.

XVI. JEAN-ALPHONSE DE GRASSI OU DE GRASS, Seigneur de Bouchaute après son frere aîné, épousa *Isabelle-Marguerite de Bourgogne Herlare*, issue de PHILIPPE-LE-HARDI, Duc de Bourgogne, Comte de Flandres & d'Artois, Palatin de Nevers, Rethel, &c., quatrième fils de JEAN II du nom, Roi de France, & de *Bonne de Luxembourg*, morte le 9 Octobre 1678, & entermée avec son mari sous belle sépulture, que son arrière-petit-fils ALPHONSE fit graver à l'Eglise-Paroissiale de Saint-Jacques, à côté de l'autel de Notre-Dame. De cette alliance sont issus : — 1. IGNACE DE GRASSI OU DE GRASS, mort sans enfans; — 2. ROLAND, qui suit; — 3. MARIE, née le 19 Août 1675, morte le 27 Mai 1755. Elle avoit épousé 1°. *Emmanuel de Vooght*, Chevalier héréditaire du Saint-Empire, Seigneur de Tinnenbourg, & en eut plusieurs enfans, & 2°. *Pierre d'Anin*, dont une fille morte en 1775; — 4. LUCIE, qui épousa *Charles d'Erquissia* Capitaine au service de Sa Majesté Catholique, puis Colonel à Gènes, & eut un fils, mort sans postérité.

XVII. ROLAND-IGNACE DE GRASSI OU DE GRASS, Ecuyer, Seigneur de Bouchaute, Maldreten, Broucke, premier Bourgmestre de Bruges, Député des Etats de Flandres & Envoyé extraordinaire à Vienne en 1713, pour intervenir au Traité des Barrières conclu avec les Etats Généraux des Provinces-Unies, est mort le 18 Mai 1732. Il avoit épousé, le 10 Septembre 1690, MARIE DE GRASS, fille d'*Albert*, son oncle paternel, & de *Marie Pardo*, issue de la branche cadette de cette maison, dont : — 1. ROLAND, Enseigne au Régiment du Comte de Salm; — 2. ALPHONSE, mort au berceau; — 3. JEAN-FRANÇOIS, qui suit; — 4. & ALBERTINE, morte sans alliance.

XVIII. JEAN-FRANÇOIS DE GRASSI OU DE GRASS, Seigneur de Bouchaute, Maldreten, Broucke, &c., premier Echevin, puis Major de la Ville de Bruges, né en 1698, qui, après l'extinction des Barons de *Nokeren*, en a pris les armes, épousa le 19 Mars 1738 *Marie Van-Caloen*, Dame de Strazeele, &c., dont sont issus : — 1. FRANÇOIS; — 2. JEAN, mort sans alliance; — 3. ALPHONSE-EMMANUEL-PIERRE-FRANÇOIS, qui suit; — 4. MARIE, morte Religieuse à l'Abbaye de Saint-Hemelsdaele à Bruges; — 5. 6. & 7. THÉRESE, MARIE & JEANNETTE, mortes jeunes; — 8. ANNE, née le 23 Avril 1748, mariée en 1774 à *Charles le Poyvre*, Seigneur de Mulleghits, &c.

XIX. ALPHONSE-EMMANUEL-PIERRE-FRANÇOIS DE GRASSI, Seigneur de Bouchaute, Strazeele, &c., Homme des Fiefs de la Cour féodale de Bruges, né le 26 Décembre 1745, a épousé le 3 Mars 1772, *Charlotte-Thérèse-Elisabeth*, fille de *Nicolas VI*, Comte de Saint-Jénois, Grandbreuc & d'Ecanafle, X, Baron du Saint-Empire, Seigneur de Frafnes,

Buiffenal, &c., Chevalier d'honneur au Conseil Souverain du Hainaut, Député de Sa Majesté l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohême, &c., aux Etats de ladite Province, reçu Chambellan en 1760, & de *Marie-Elisabeth Franque*, fille de *Jean-François*, & de *Marie Pollard*: de ce mariage sont sorties trois filles; savoir: — 1. CHARLOTTE-ELISABETH, née le 31 Mars 1773; — 2. MARIE-FRANÇOISE, morte au berceau; — 3. & MARIE-THÉRESE, née en 1774.

Cinquieme branche.

XV. ALBERT DE GRASSI, dernier enfant de ROLAND & de *Jacqueline de Pardo*, Seigneur de Moorzeele, ci-devant Capitaine d'Infanterie au service d'Espagne, puis Bourgmestre de la Ville de Bruges, mort le 27 Février 1691. Il avoit épousé en 1659 *Marie Pardo*, fille de *Jean*, Ecuyer, Receveur-Général des Aides de Flandres, & de *Jeanne de Vuldre*, dont sont issus: — 1. IGNACE, qui suit; — 2. ALBERT, mort malheureusement par le feu au Fort Isabelle; — 3. MARIE, mariée avec le Marquis de *Gaiassa*; — 4. autre MARIE, morte Abbessé à l'Abbaye de Saint-Hemelsdaele à Bruges en 1738.

XVI. IGNACE-JEAN-XAVIER DE GRASSI, Seigneur de Moorzeele, Bourgmestre de la Ville de Bruges, épousé le 24 Décembre 1691 *Agathe Gabrielle Van Borsele Vander-Hooghen*, fille de *Pierre* & de *Constance Vander-Goueste*, dont sont issus: — 1. ALBERT, qui suit; — 2. PHILIPPE, Moine à l'Abbaye d'Eenaeme-lès-Audenarde; — 3. BERNARD, mort Chanoine de la Cathédrale de Tournay; — 4. FRANÇOIS, mort Capitaine d'Infanterie au service de Sa Majesté Impériale; — 5. MARIE, mariée le 28 Mars 1717 à *Joseph-Jean Pardo*, Seigneur de Fremicourt, &c., dont *Ignace-Joseph Pardo*, Seigneur des terres de son pere, Bourgmestre de la Commune à Bruges, & pere par sa femme *Léonore Triest*, de *Marie* & d'*Emerence Pardo*, qui sont à marier; — 6. 7. 8. & 9. ISABELLE, ANNE, MARIE, & autre MARIE DE GRASSI, mortes sans alliance.

XVII. ALBERT-IGNACE DE GRASSI, Seigneur de Moorzeele, Poete, Conseiller de la Ville de Bruges en 1731, mort le 3 Mars 1738, avoit épousé *Anne Veranneman*, dont sont issus: — 1. ALBERT-IGNACE, marié de 15 Août 1763 avec *Catherine-Colette de Berthout*, fille d'*Alexandre*, Vicomte de Quenonville, dont pour filles: — a. & b. COLETTE & MARIE à marier; — 2. & CHARLES, ancien Officier d'Infanterie au service de Sa Majesté Impériale, Royalé & Apostolique, qui a obtenu sa retraite.

Sixieme branche.

X. MATTHIEU DE GRASSI, second fils d'ETIENNE, & de Noble Demoiselle *Afetati*, Seigneur d'Ortobello, Maître-d'Hôtel d'AMÉ VIII, Duc de Savoie, épousa *Anne Piatti Viscomti*, fille de *Boniface Piatti* & d'*Anne Viscomti*. De cette alliance sont issus: — 1. GASPARD, qui suit; — 2. MATTHIEU, Gentilhomme de la Chambre de LOUIS, Duc de Savoie, marié avec *Genevieve de Comagnano*, qui eut pour fils unique THÉOBALD qui a fait postérité, marié avec *Marguerite Roverelli*; — 3. THOMAS, Capitaine des Galeres de Gènes,

marié avec *Anne Doria*, dont postérité; — 4. & PORTIANO DE GRASSI, Prêtre Théatin, puis Commissaire-Général de son Ordre.

XI. GASPARD DE GRASSI, Seigneur d'Ortobello & de Fiesquo, dont sont issus: — 1. MATTHIEU, Seigneur d'Ortobello, Gouverneur d'Eirin en Piémont, mort en 1489, avoit épousé *Catherine de Lomello*, Dame de Fiesquo, créé Chevalier par PHILIPPE-LE-BEL à l'âge de dix-sept ans, marié en 1515 avec *Anne Passane*, dont on ignore la postérité; — 2. ANTOINE, qui suit; — 3. & BERTHOLINO, mort sans postérité.

XII. ANTOINE DE GRASSI, Seigneur de Mellino, épousa *Angela Cerchiara*, dont vinrent: — 1. ANTOINE, qui se retira à Gênes, où il épousa *Agnès Balbini*: on ignore sa postérité; — 2. & PÉTRONIA, qui suivit son frere à Gênes, & se maria avec *Camille Salusti*: on ignore aussi s'il y a eu postérité.

Septieme branche.

X. ETIENNE DE GRASSI, quatrieme fils d'ETIENNE & de Demoiselle *d'Afetati*, Capitaine au service d'AMÉ DE SAVOIE, épousa, 1°. *Genevieve Albicio*, 2°. *Thérèse Simoneta*, Dame de Bertholino, 3°. *Viçoire del Sal*. Du second lit naquit SILVIO DE GRASSI, Seigneur de Bertholino, marié avec *Marie Vintonglia*, dont postérité. Du troisieme lit sont issus PIERRE, qui suit, & THÉRESE DE GRASSI, femme de *Archange Silvani*, Sénateur de Crémo.

XI. PIERRE DE GRASSI, Seigneur de Bertholini après le décès de son neveu, épousa *Genevieve Domodei*, & périt sur mer en passant de Gênes en Sicile à Colossi, où il étoit pourvu du Gouvernement. De cette alliance sont issus: — 1. PIERRE-ANTOINE, qui suit; — 2. ETIENNE, Chanoine à Turin, puis Abbé de Marlian, & Commissaire Général de l'Ordre de Cîteaux en Piémont; — 3. HORATIO, rapporté à la huitieme & dernière branche.

XII. PIERRE-ANTOINE DE GRASSI, Seigneur de Bertholini, Mestre-de-Camp d'un Régiment d'Infanterie dans les guerres du Milanois, puis Gouverneur de Pinal-Paille pour le Duc de Savoie, épousa *Catherine Soffi*, de laquelle alliance sont issus: — 1. FRANÇOIS, qui suit; — 2. FABIO, marié à *Laura Rangoni*, dont il eut trois garçons, savoir: PIERRE; PÉANT, marié à *N... Benzoni*, dont il eut une fille nommée FRANÇOISE; & AN-NIBAL DE GRASSI, Chevalier, dit *le Superbe*, qui eut de *Catherine Alnato*, son épouse, ELÉONORE DE GRASSI, qui fut la seconde femme de *Jacomo de la Rocca*, dont postérité.

XIII. FRANÇOIS DE GRASSI, Procureur ou Avocat-Général de l'Empereur CHARLES V dans le Milanois, Président au Criminel, puis Conseiller au Sénat de Milan, Président du Magistrat, Major de cette Ville & Gouverneur de Bologne, mérita une des premières places au Conseil dudit Empereur, duquel il obtint encore divers autres emplois; en fut honoré & distingué par plusieurs Commissions tant à Sienne qu'ailleurs. Le Pape PIE IV, avec lequel il étoit lié d'amitié de jeunesse, sachant qu'il étoit veuf, le créa en 1565 Cardinal Diacre, du titre de Sainte Lucie *in septifolio*, & ensuite Cardinal Prêtre, du titre de Sainte-Cécile, & mourut sous le Pontificat de PIE V. Son corps fut déposé dans l'Eglise de son titre.

& fut depuis transporté à Milan, au Couvent des Cordeliers Observantins, Il avoit eu de son mariage deux garçons nommés PIERRE-FRANÇOIS DE GRASSI, Chevalier de Saint-Michel, & HIPPOLYTE, qui lui firent dresser l'épitaphe dans l'Eglise où son corps repose.

Huitieme & derniere branche.

XII. HORATIO DE GRASSI, troisieme fils de PIERRE & de *Genevieve Domodei*, Lieutenant-Général de l'Artillerie de l'Etat de Milan, eut de sa femme, dont nous ignorons le nom : — 1. HORATIO DE GRASSI, II du nom, dont on ignore le domicile en Flandres ; — 2. JEAN, qui suit ; — 3. & MARIE, Religieuse au Couvent des Ursulines à Milan.

XIII. JEAN DE GRASSI fut le premier qui ajouta une *s* à son nom. Il fut Sergent-Major de la Ville de Turin en Piémont, & épousa *Constance Visconti* ; se retira, dans le temps des guerres de Savoie, à Anvers en Brabant, & de-là à Mons en Hainaut. Il ne laissa pour fils que BASILE, qui suit.

XIV. BASILE GRASSI rendit pendant sa vie de grands services à PHILIPPE IV, Roi d'Espagne, en lui prêtant des sommes d'argent considérables, ce qui lui méritoit une grande considération de la part de ce Prince. Il mourut le 30 Mars 1632. Il avoit épousé *Ide de Bruhesen*, dont sont issus : — 1. JEAN-BATISTE GRASSIS, qui suit ; — 2. & ISABELLE, qui épousa *Philippe de Bouffes-Vertaing*, Seigneur de Rouvroy, &c., dont postérité qui existe.

XV. JEAN-BATISTE GRASSIS fut d'abord domicilié à Lisbonne en Portugal, puis passa à Venise en Italie, d'où étant de retour, il fixa sa résidence à Anvers, étant alors âgé de quatre-vingt-deux ans. Il obtint de PHILIPPE IV, Roi d'Espagne, des Lettres de confirmation d'ancienne noblesse & de réhabilitation, en cas de besoin, dépêchées de Madrid le 13 Juin 1659. Il avoit épousé *Barbe Stalins*, de laquelle il eut pour enfans : — 1. JEAN-BATISTE, Commissaire ordinaire des Montres des gens de guerre, qui fut décoré de la dignité de Chevalier par Diplôme du 1^{er} Février 1660 ; — 2. & MARGUERITE GRASSIS, qui épousa *Messire Pierre Blondel*, Chevalier, Seigneur d'Ouden-Hove, &c., Procureur Général du Grand-Conseil à Malines, ensuite Conseiller des Conseils d'Etat privé & de l'Amirauté suprême, Conseiller & Commis aux Causes fiscales du Roi en son Conseil, dont postérité.

GRENUT, & par corruption GRENU & GRENUS : famille connue dès le XIV^e siecle, originaire des Pays-Bas, où elle a subsisté avec distinction dans les Villes de Tournay, Gand, Lille, contractant des alliances illustres, & honorée de plusieurs dignités civiles & militaires. Une branche se retira en Hollande en 1568, pendant les troubles des Pays-Bas, & l'autre en Suisse vers 1590, d'abord à Morges, dans le pays de Vaud, puis à Geneve. Cette dernière branche est la seule qui subsiste actuellement.

Premiere branche éteinte.

LUPART-ROBERT DE GRENUT, fils de VINCENT GUY, vivoit en 1420,

Homme d'armes dans la Compagnie du Connétable de Saint-Pol. Il avoit épousé *Marguerite de Gèvre*.

JACQUES-MAURICE, son fils, fut Conseiller de l'Archiduc MAXIMILIEN, & Lieutenant au Bailliage de Menin. Il eut pour fils de *Marie de Landas* CHARLES-MARTIN, né en 1482, qualifié de *Messire*, lequel fut Gentilhomme de l'Empereur CHARLES V, & eut de *Catherine de la Hamayde* PHILIPPE & PAUL, lesquels restèrent attachés, pendant les troubles des Pays-Bas, à la Religion Romaine. Leur postérité s'est éteinte, un des fils de PHILIPPE ayant été tué à Malte en 1565, & l'autre ayant pris les Ordres sacrés.

Seconde branche éteinte.

JEAN GREMUT vivoit vers 1360: il possédoit la terre des Dunds & le Bailliage de Molembais. Il eut de *Marie de Fresne* GUILLAUME, lequel épousa *Marguerite le Pippre*, desquels étoit issu au troisieme degré:

HENRI-PAUL DE GREMUT, né en 1513, Bailli d'Alost, soutint le parti du Prince d'Orange. Il se retira à Utrecht & mourut en 1574, honoré de plusieurs dignités militaires, après avoir servi avec distinction contre l'Espagne. Il avoit un frere nommé MAURICE, lequel lui succéda dans ses emplois militaires & mourut en 1580. Leurs enfans, agrégés à la Noblesse d'Utrecht, contractèrent des alliances avec les maisons de *Lockorst*, *Weedde*, *Stas*, *Hogge*, & autres des plus distinguées dans les Provinces-Unies.

PAUL DE GREMUT, petit-fils de HENRI-PAUL, Chevalier, Général d'Artillerie, Commissaire des Etats Généraux, Propriétaire d'un Régiment & Gouverneur du Sas de Gand, fut créé par Lettres-Patentes du 15 Avril 1621 Chevalier Baronnet d'Angleterre par le Roi JACQUES I, avec la qualification de *nobilissimus & splendidus Vir*. MAURICE son fils remplit également les premières dignités militaires; il lui fut décerné une épitaphe dans l'Eglise de Sainte-Marie à Utrecht, en ces termes:

Illustri ac nobilissimo Viro MAURITIO DE GREMUT, Equiti, Peditum Prætori, & viviarum Legionum ac militaris Ærarii Præsidi, Gando-Vincis, vicinorumque Castellorum Præsente, cujus parens, avus, proavus, Equites, Ordinum Ductores, Tribunt Legionum, præfæti fuere, atque sub auspiciis Omnipotentis ab ipsis contra Reges Hispaniæ belli initiis stipendia fecerunt, & pro salute Patriæ devoverunt, præclarèque de Republicâ sunt meriti. Obiit XI Martis 1667, ætatis 49.

La branche retirée en Hollande s'éteignit en lui, n'ayant laissé que des filles, entr'autres MARIE DE GREMUT, qui porta les biens paternels & la Seigneurie de Sermer à *Adam*, Baron de *Lockorst-Schonhausen*, son époux, Colonel de Cavalerie, & Député pour les Seigneurs nobles aux Etats Généraux.

Troisieme branche. Premier rameau éteint.

JEAN DE GREMUT eut de *Marie de Fresne* un fils puîné nommé *Lupart*,

Homme d'armes au service de l'Empereur MAXIMILIEN; il fut blessé au siege de Nancy, & avoit épousé *Jeanne de Pries*, dont un fils JEAN DE GRENUT, Sieur d'Extrewoles-Marfi, second Prévôt de Tournay, Lieutenant du Comte d'Egmont: il épousa *Madeleine de Nieulle*, & eut plusieurs fils dans le Militaire & l'Eglise, dont: CHARLES, Seigneur du Fay, tué en 1557 à Saint-Quentin; GILLES, l'aîné de tous, Conseiller de l'Empereur CHARLES V, son Lieutenant & Prévôt de Tournay, obtint en Novembre 1553 des Lettres de confirmation & reconnoissance de noblesse, données à Bruxelles, spécialement exemptées de tous frais d'enregistrement & entérinement. Il mourut en 1556, ayant épousé en premieres noces Demoiselle de *Preys*, & en secondes *Jeanne de Landas*; il eut, entr'autres enfans, JEAN, SIMON & MICHEL, Chefs d'autant de branches.

JEAN DE GRENUT, né en 1529, Seigneur de Marques, Rumegnien, Romont, Grand-Bailli d'épée à Solre & Molembais, Lieutenant pour le Roi PHILIPPE des Ville & Château d'Ath, Gentilhomme du Roi, Grand Prévôt de Tournay, fut créé Chevalier de la propre main de Sa Majesté en 1559, & obtint des Lettres de Chevalerie le 1^{er} Août; il est qualifié de Messire dans tous les actes, & par les Auteurs contemporains: il eut de *Madeleine de Witthem* cinq fils, dont quatre périrent dans les guerres civiles, revêtus de grades distingués.

GEORGE l'aîné, Chevalier, Lieutenant des Ville & Château d'Ath, épousa *Agathe de Watipont*; il resta attaché à la Religion Romaine, & eut pour fils:

LOUIS DE GRENUT, né en 1590, se fit Moine en 1609; il eut des sœurs qui porterent les biens de sa famille en diverses maisons. En lui s'éteignit le premier rameau de la troisième branche.

Second rameau éteint.

SIMON DE GRENUT, Chevalier, fils de GILLES, né en 1538, Seigneur du Fay, de la Tour, Grand Prévôt de Tournay, fut créé Chevalier de la main de l'Archiduc *Albert* en 1600, mourut en 1609. Il eut de *Jeanne des Espringales* son épouse quatre fils, dont l'un prit les Ordres Sacrés, deux autres prirent le parti des armes, & furent tués au célèbre siege d'Of-tende. CHARLES DE GRENUT est le seul fils de SIMON, qui lui ait survécu: il étoit né en 1575, & avoit épousé en premieres noces *Marguerite de Basserode*, & en secondes *Marie de Gomer de Fléquieres*; il mourut sans enfans mâles & en lui s'éteignit le second rameau de la troisième branche.

Troisième rameau, subsistant seul aujourd'hui.

MICHEL DE GRENUT, fils de GILLES, né en 1534, fut mêlé dans les troubles des Pays-Bas en 1567: il étoit attaché au Comte d'Egmont, après la mort duquel il fut obligé de quitter sa patrie; il vint en France & servit sous l'Amiral de Coligny & le Prince de Condé, dans toutes les guerres civiles: il étoit Chef d'une Compagnie de deux cents Reitres dans le Corps du Comte de Schomberg, & fut tué à la bataille d'Ivry en 1590. Il avoit

été marié en Flandres, & eut pour fils CLAUDE, qui se retira en Suisse dans le pays de Vaud, puis à Geneve, où sa postérité subsiste aujourd'hui.

FRANÇOIS DE GREMUT, fils de CLAUDE, fut employé dans plusieurs occasions par l'Empereur FERDINAND III, & par le Roi d'Espagne; il rendit plusieurs services distingués dans la fameuse guerre de trente ans, pour récompense desquels il obtint de l'Empereur en 1647 une reconnaissance de la noblesse de sa famille dans tout l'Empire, & une concession particulière d'armoiries pour joindre à celles qu'il portoit déjà. FRANÇOIS DE GREMUT étoit Membre du Conseil des Deux-Cents de la République de Geneve; il avoit épousé *Rose Auset*, & eut pour enfans: — 1. JONAS, Capitaine de deux cents hommes levés pour lui par son pere dans les troupes Suisses en 1642, & mort au service; — 2. JACOB, Lieutenant-Colonel en Hollande, mort au service; — 3. & 4. MICHEL & LOUIS, tués au siege de Candie; — 5. JACQUES, qui fuit; — 6. & THÉODORE, qui sera rapporté après son aîné.

JACQUES DE GREMUT, Sénateur & premier Syndic à Geneve, épousa *Sara de Lest*, d'une famille ancienne & ennoblie en 1520 par l'Empereur CHARLES V; il remplit long-temps les premiers emplois de la Magistrature, & eut pour enfans: — 1. ODET, Capitaine de deux cents hommes dans les troupes Suisses, mort à Saint-Venant en 1670; — 2. JACOB, aussi Capitaine en France, mort Lieutenant-Colonel au siege de Landau en 1713; — 3. PIERRE, Capitaine aux Gardes Suisses, puis Colonel au Régiment Suisse de Surbeck, propriétaire de quatre cents hommes, Brigadier des Armées du Roi, & célèbre dans son temps par la distinction de ses services; — 4. THÉODORE, Colonel en Hollande, tué au siege de Nerwinde en 1693, aucun des fils de JACQUES n'a laissé de postérité.

THÉODORE DE GREMUT, fils de FRANÇOIS, remplit aussi à Geneve les premiers emplois de la Magistrature; & fut Syndic après la mort de JACQUES son frere; il épousa *Rose Lullin*, dont entr'autres enfans, GABRIEL DE GREMUT, né en 1672, lequel succéda à son pere dans les emplois de la Magistrature, & remplit les premieres dignités de l'Etat; il épousa *Anne Perachon*, d'une famille noble du Dauphiné, & eut pour fils: — 1. PIERRE, né en 1705, Membre du Conseil des Deux-Cents, lequel a un fils nommé GABRIEL, né en 1738, & qui a rempli divers emplois de Magistrature; — 2. THÉODORE, né en 1706, Membre du Conseil des Deux-Cents, a un fils nommé JEAN-LOUIS, né en 1750; — 3. JEAN-GABRIEL, né en 1709, Colonel d'Infanterie, ancien Commandant de bataillon au Régiment Suisse de Senner, Chevalier de l'Ordre du Mérite, lequel a épousé *Frédérique d'Armand d'Esmond de Chateauvieux*, d'une ancienne famille noble réfugiée de France, & a un fils nommé JACQUES, né en 1751; — 4. JEAN-LOUIS, fils cadet de GABRIEL DE GREMUT, né en 1711, ci-devant Capitaine au Régiment Suisse de Busenval, retiré en 1746 après la mort de son pere, auquel il a succédé dans les emplois de la Magistrature, Conseiller d'Etat, puis Syndic à Geneve: il a épousé *Catherine-Françoise de Calendrine*, d'une ancienne famille noble réfugiée de Lucques, & a pour fils JEAN-FERDINAND DE GREMUT, né en 1752, & Capitaine d'Infanterie au service du Roi.

Cette

Cette famille reconnue noble par l'Empereur, le Roi d'Espagne, le Roi d'Angleterre, a été également confirmée dans sa noblesse d'une manière solennelle par la Déclaration du Conseil du Roi du 26 Janvier 1712, expédiée en faveur de PIERRE DE GRENUT, Brigadier des Armées du Roi, & de GABRIEL, premier Syndic de la République de Geneve, qui dès-lors ont été inscrits dans le Catalogue de la Noblesse naturalisée déposé au Conseil du Roi, & envoyé aux Cours Souveraines du Royaume. La famille GRENUT, qui possède des fonds sur terre de France, est admise aux assemblées des Etats de la Noblesse du Pays de Gex qui avoisine la République de Geneve.

Cette ancienne famille a fourni plusieurs Chevaliers de Malte & des Chanoines & Chanoinesses dans plusieurs Abbayes nobles des Pays-Bas, ainsi qu'un nombre considérable de personnes distinguées dans l'Épée, la Robe & l'Église; elle a contracté des alliances avec les maisons de *Nieulles*, *Nintes*, *Affignies*, *la Hamyade*, *Lalain*, *Pries*, *Witthen*, *Landas*, *Gomme*, &c.; & depuis l'an 1568, époque de la séparation de ses branches, celles qui se sont réfugiées en Hollande & en Suisse ont également rempli des emplois distingués, & contracté des alliances nobles. La branche de Geneve est alliée aux maisons de *Coulanges*, *Treffort*, *Varax*; & par *Marie de Perrachon*, elle a de l'affinité avec celles de *Briord*, *Monferrand*, *Urré*, *Monteynard*, *Gassaud*, *Varenes*, &c.

Cette branche conserve plusieurs titres & lettres des Comtes de *Soissons*, Ducs du *Maine*, Prince de *Dombes*, Comtes d'*Eu*, de plusieurs Maréchaux de France, des Ministres du Roi & des Princes étrangers, qui prouvent ses services, l'état qu'on a toujours fait de son nom, & la considération dont elle a joui, soit dans sa patrie, soit dans les pays où elle a rempli des emplois civils ou militaires.

A U T E U R S.

Histoire du Tournaisis.

Histoire de Cambrai.

Histoire des Guerres de Hollande.

Nobiliaire des Pays-Bas, & Supplément.

Jurisprudentia heroica.

Histoire militaire des Suisses, par M. de Zurlauben.

Les armes : parti mi-coupé; au premier, d'azur à trois épis de bled d'or; au second, d'argent au serpent loqué de gueules, armé d'or, au chef d'azur chargé de trois molettes d'éperons d'or; au troisième, de gueules au chevron courbé d'or, ayant en chef deux lions affrontés d'argent, & en pointe un cœur d'argent d'où sort une branche de mai : cimier, un casque surmonté d'une couronne d'or à quatre fleurons : devise, O DIEU ! TU ME VOIS, GRENUT !

GRIMALDY, Seigneur d'Antibes. Suivant un Mémoire qui nous a été remis pour être inféré dans cet Ouvrage, cette maison remonte, par une filiation suivie, à ANTOINE, qui suit.

Tome XIII.

H h h

I. ANTOINE GRIMALDY, second fils de RAINIER, II du nom, Prince de Monaco & Amiral de France en 1304, & de *Marguerite de Ruffec*, fut Seigneur de Prat & de la Vallée de Lantusque. La Reine JEANNE, par des Lettres du 20 Octobre 1348, l'inféoda desdites terres, & de celles de Blegubier & de Chanoul; & par d'autres Lettres du 10 Janvier 1349, elle le qualifia son Conseiller & lui inféoda la terre de Vuels. Il eut de *Catherine Doria*, son épouse: — 1. MARC, qui fuit; — 2. & LUC, rapporté après la postérité de son aîné.

II. MARC GRIMALDY, Seigneur de Prat, Blegubier & Chanoul, acquit, avec LUC, son frere, de RAINIER GRIMALDY la moitié de la terre de Cagne, & la Reine JEANNÉ, par ses Lettres-patentes du 20 Janvier 1372, approuva cette acquisition; & malgré le manque d'hommage dudit RAINIER GRIMALDY, Chevalier, elle leur fit don, le 18 Février 1375, de tous les droits qui lui étoient dus sur cette moitié de la terre & Seigneurie de Cagne. La Reine MARIE leur inféoda la terre de Villeneuve-lès-Vence. Ils furent établis par le Pape CLÉMENT VII, le 6 Juin 1384, Viguiers & Capitaines du lieu d'Antibes, & le même Pape, par Bulle du 9 Février 1387, reconnoît leur devoir 5000 florins; & par autres Bulles de 1389 & 1392, il reconnoît leur devoir 4100 florins; pour lesquelles sommes il leur engage la Ville d'Antibes, lequel engagement fut approuvé par des Lettres-patentes du mois de Décembre 1396 de la Reine MARIE. MARC GRIMALDY fut établi Capitaine Général de tous les Arbalétriers tant de pied que de cheval qui étoient au service du Roi CHARLES V, dit le Sage, par Lettres données à Vincennes le 16 Décembre 1373.

MARC GRIMALDY avoit épousé *Sibille de Saluces*, dont il eut: — 1. ANTOINE, mort sans postérité; — 2. GEORGES, qui fuit; — 3. HONORA, co-Seigneur d'Antibes & de Cagne: il épousa *Marie Lascaris*, fille de *Luchin Lascaris*, Comte de Tende, dont il n'eut point d'enfans; — 4. CATHERINE, femme en premieres noces de *Raimond Marquesang*, & en secondes noces de *Georges Carrette*, Marquis de Savone, dont la preuve se trouve dans un acte du 30 Juillet 1400; — 5. & ARGENTINE, fille d'honneur de la Reine de France.

III. GEORGES GRIMALDY, I du nom, co-Seigneur d'Antibes & de Cagne, Gouverneur de Grassé & de Saint-Paul, eut de sa femme, dont le nom est ignoré: — 1. HONORÉ GRIMALDY, co-Seigneur de Manton, mort jeune sans postérité, ainsi qu'il est prouvé par un compromis du 22 Janvier 1452; — 2. CATHERINE, femme de *Pierre Lascaris*, fils d'*Antoine*, Comte de Tende, & de *Françoise de Bouilier-Cental*; — 3. BARTHOLOMEF, femme de *Nicolas de Léves*; — 4. & SAUVAGINE, qui passa avec ses sœurs une transaction sur les biens de son pere le 12 Avril 1441, avec NICOLAS GRIMALDY.

Premiere branche.

II. LUC GRIMALDY, Seigneur d'Antibes, de Cagne & de Villeneuve, second fils d'ANTOINE & de *Catherine Doria*, acheta de Noble & Egrégié Seigneur *Raimond Marquesang*, Chevalier, la portion de Seigneurie qu'il

avoit à Cagne le 10 Décembre 1401. Il avoit épousé YOLANDE GRIMALDY; fit son testament le 14 Janvier 1409, dans lequel il est qualifié de Magnifique & Puissant Seigneur: il y nomme sa femme & tous ses enfans; fait héritiers par égales portions JEAN & NICOLAS, ses deux aînés. Les enfans fortis de son mariage sont: — 1. JEAN, qui suit; — 2. NICOLAS, dont la postérité sera rapportée après celle de son aîné; — 3. LOUIS, Chartreux, légataire de son pere en 1409; — 4. PIERRE, aussi légataire de son pere, Conseiller de la Reine JEANNE: il vivoit encore en 1437; — 5. OTHO, Lieutenant de la Compagnie des Arbalétriers en 1374; — 6. PHILIPPE, légataire de son pere, eut une fille naturelle nommée PERRETTE GRIMALDY; — 7. CLÉMENCE, femme en premieres noces de *Luquin Gailly*, de Gênes, le 3 Avril 1391, & en secondes noces de *Marcellin Grillé*, de Gênes, le 28 Juin 1400; — 8. MARGUERITE, mariée en 1399 à *Bertrand de Grasse*, Seigneur du Bar; — 9. MADELEINE, femme de *René Lafcaris*, co-Seigneur de la Brigue; — 10. LUCIE, femme de *Jean Justiniany*; — 11. & LUCHINE, femme de *Guillaume du Puget*, Seigneur de Figaguieres.

III. JEAN GRIMALDY, fils aîné de LUC, co-Seigneur de Cagne & d'Antibes, fut émancipé le 24 Juillet 1401. Il approuva le testament de son pere le 17 Janvier 1412; servit le Roi CHARLES VI contre les Anglois; épousa *Blanche Doria*, veuve de JEAN GRIMALDY. On pourroit croire qu'il auroit eu une seconde femme; car, par son testament, il donne une pension à sa femme, qu'il nomme *Jauquine*, de la Ville de Gênes. Il eut de *Blanche Doria*, son épouse: — 1. CONSTANCE, mariée en 1408 à *N... Carrette*, Marquis de Savone; — 2. THOMASSINE, mariée en 1439 à *Theobald Lafcaris*, co-Seigneur de la Brigue; — 3. HONORÉE; — 4. CATHERINE, femme de *Jean Doria*; — 5. & LUCIE, Religieuse à Aix.

Seconde branche.

III. NICOLAS GRIMALDY, second fils de LUC, co-Seigneur d'Antibes & de Cagne, fit hommage desdites Places le 28 Juillet 1429; fut Conseiller & Chambellan de la Reine YOLANDE & du Roi LOUIS, son fils, par Lettres du 16 Juillet 1420. Ce Prince, le 1^{er} Avril 1424, étant en son Conseil, présens les Seigneurs *Pierre de Beauvau*, *Tristan de la Jaille*, *Guillaume de Villeneuve*, le *Lyon de Faucon*, Chevaliers, l'établit Viguier de la Ville de Marseille, & le qualifie son *Féal, Noble & Egrégié Seigneur*.

NICOLAS GRIMALDY testa le 9 Février 1449; se qualifie dans l'acte de *Magnifique Seigneur*, nomme tous ses enfans, fait héritier GASPARD, son fils aîné, lui substitue LAMBERT, son second fils, & fait un codicille le 14 Décembre 1452. Il avoit épousé *Cézarine Doria*, des Marquis de *Doucille*, dont il eut: — 1. GASPARD, qui suit; — 2. LAMBERT, légataire & substitué par son pere, marié à CLAUDE GRIMALDY, Dame de *Monaco*, fille héritière de CATALAND GRIMALDY, Prince de *Monaco*, qui a fait la branche des Princes de ce nom, dont l'héritière a porté la Principauté dans la maison de *Maignon*; — 3. GUIGUES, mort jeune, étant sous la tutelle de son pere, de PIERRE & de PHILIPPE GRIMALDY, ses oncles, en 1437; — 4. JEAN-ANDRÉ, légataire de son pere, Evêque de

Grasse le 27 Juin 1481, Abbé de Lerina, Vice-Légat d'Avignon, Noncé en France, destiné Cardinal, & mort le 1^{er} Juillet 1505; — 5. LOUIS, Chevalier de Malte, aussi légataire de son pere; — 6. VALENTINE, femme de *Jean Doria*, Seigneur de Vuës; — 7. MARIETTE, femme de *Hugues de Villeneuve*, Baron de Vence en 1449; — 8. & BRIGIDE GRIMALDY, femme d'*Alleran*, des Marquis de Ceve, par contrat du 1^{er} Avril 1452.

IV. GASPARD GRIMALDY, co-Seigneur d'Antibes & de Cagne, qualifié de *Magnifique Seigneur* dans son testament du 7 Février 1466, fils de Respectable Seigneur NICOLAS. Il épousa *Marguerite Lascaris*, fille d'*Antoine*, Comte de Tende, & de *Françoise de Bouilier*, par contrat du 30 Juillet 1450, dont il eut: — 1. NICOLAS, qui suit; — 2. & RENÉE GRIMALDY, mariée en 1474 avec *Jean Sararo*, en Piémont.

V. NICOLAS GRIMALDY, II du nom, co-Seigneur d'Antibes & de Cagne, fut Pannetier du Roi CHARLES VIII par Lettres de 1491, & fit hommage au Roi desdites terres le 28 Décembre 1494. Il transigea avec Illustre Seigneur *René*, bâtard de Savoie, & Magnifique Seigneur *Jean*, des Marquis de Ceve, tous co-Seigneurs de Cagne. Dans cet acte il est qualifié *Magnifique Seigneur* le 17 Décembre 1512. Il fit son testament le 11 Août 1515, dans lequel il est qualifié *Magnifique & Généreux Seigneur*; fait des legs à *Marguerite de Tende*, sa mere, à *Charlotte de Villeneuve*, sa femme, fille de *Louis*, Marquis de Trans, & à tous ses fils & filles; institue GASPARD, son fils aîné, son héritier universel; substitue, au défaut de ses enfans, LUCIEN GRIMALDY, Prince de Monaco, son cousin-germain; nomme ses exécuteurs-testamentaires AUGUSTIN GRIMALDY, Evêque de Grasse, *Louis de Villeneuve*, Marquis de Trans, LUCIEN GRIMALDY, Prince de Monaco, & *Jacques de Grasse*, Seigneur du Bar, Docteur en Droit. Il eut de *Charlotte de Villeneuve*, Dame de Courbons, fille de *Louis*, Marquis de Trans, & d'*Honorade de Berre*, qu'il avoit épousée par contrat du 21 Février 1497: — 1. GASPARD, qui suit; — 2. HONORÉ, Chevalier de Malte, légataire de son pere; — 3. JEAN-ANTOINE, qui épousa *Andronic Floree*, & fit une branche établie à Nice, rapportée ci-après; — 4. CLAUDE, Chevalier de Malte; — 5. JEAN-ANDRÉ, légataire de leur pere: ce dernier vendit à *Raimond du Puget*, de la Ville d'Aix, le 16 Septembre 1562, les titres de Prat, Blegubier & Chanoul: on lui donne sept enfans; — 6. JEAN, Abbé de Thorouet en 1568; — 7. HONORÉE, femme de *Balthazard de Sade*, Seigneur d'Aiguedes; — 8. & ANNE GRIMALDY, femme d'*Antoine d'Arlatan*, Seigneur de Beaumont, par contrat du 15 Février 1520.

VI. GASPARD GRIMALDY, II du nom, Seigneur d'Antibes, de Cagne & de Courbons, fit hommage desdites terres le 25 Janvier 1530. Le Roi lui accorda l'investiture d'une quatrieme partie de Cagne. Il est qualifié Chevalier de l'Ordre du Roi dans cette investiture du 28 Février 1573, ainsi que dans son testament du 2 Juin 1578, où il est dit Commandant pour le Roi sur les frontieres d'Antibes à l'absence du Gouverneur. Il a fait des legs à tous ses enfans. Il avoit épousé, 1^o. par acte du 8 Octobre 1521, *Jeanne de Quiqueran*, fille de *Gauche de Quiqueran*, Baron de Beaujeu, & de *Louise de Castellane la Verdiers*, dont il reconnut avoir reçu la dot; & 2^o.

Hélène Viane, qu'il nomme dans son testament du 2 Juin 1578. Il eut du premier lit : — 1. RENÉ, qu'il fait son héritier universel, & lui substitue CLAUDE, son fils aîné du second lit ; — 2. NICOLAS, Prévôt de Barjols ; — 3 & 4. PHILIPPE & FRÉDÉRIC, Chevaliers de Malte ; — 5. ALEXANDRE, mort à Ferrare ; — 6. OCTAVIEN, dont on ne fait rien ; — 7. LUCRECE, mariée, par contrat du 24 Mai 1545, avec *Gaspard de Castellane*, Seigneur d'Entrecasteaux, fils de *Louis-Adhémar*, Comte de Grignán, Chevalier de l'Ordre du Roi & Lieutenant de Provence ; — 8. JULIE, mariée, par contrat du 29 Décembre 1557, à *Albert de Rossat*, Seigneur de Primitivert en Dauphiné, Chevalier de l'Ordre du Roi ; — 9. HIPPOLYTE, mariée le 7 Juin 1560 à *Jacques de Faret*, Baron de Saint-Privat ; — 10. FRANÇOISE, mariée, par contrat du 19 Janvier 1561, à *Claude de Villeneuve*, Baron & Seigneur de Vence, Chevalier de l'Ordre du Roi ; — 11. CASANDRE, mariée, par contrat du 1^{er} Février 1564, à *Jules Doria*, Seigneur de Doucefaignes, Citadin de Vintimille ; — 12. CAMILLE, mariée, par contrat du 19 Novembre 1563, à *Jean de Brancas*, dit de *Forcalquier*, Seigneur & Baron de Céreste ; & du second lit : — 13. CLAUDE, légataire par le testament de son pere du 2 Juin 1578, & substitué au bien de RENÉ, fils aîné du premier lit, au défaut des enfans mâles légitimes dudit RENÉ, l'Auteur d'une branche qui sera rapportée en son rang ; — 14. & LUCRECE, légataire de son pere.

VII. RENÉ GRIMALDY, Seigneur d'Antibes, Cagne, Courbons, Malijäu, Chevalier de l'Ordre du Roi, fit son testament le 28 Mai 1594 : il y est qualifié *illustre Seigneur*. Il approuve le legs fait par GASPARD, son pere, à CLAUDE, son frere consanguin, & à ses sœurs ; confirme les substitutions que GASPARD, son pere, a faites par son testament ; nomme ses exécuteurs testamentaires *Gaspard de Pontevès*, Comte de Curces, *Scipion de Villeneuve*, Baron de Vens, son neveu, *Jean de Villeneuve*, Marquis de Trans, & *Claude de Villeneuve*, Seigneur de Torenq. Il épousa, par contrat du 14 Janvier 1560, *Yolande-Claude de Villeneuve*, fille de *Claude de Villeneuve*, Marquis de Trans, & d'*Isabeau de Feltré* : elle est qualifiée, dans son testament du 29 Juillet 1607, d'*Illustre Dame Yolande de Villeneuve*, Dame douairiere d'Antibes. De ce mariage sont sortis : — 1. ALEXANDRE GRIMALDY, Seigneur de Cagne & d'Antibes, qui vendit la terre d'Antibes au Roi HENRI IV ; passa une transaction sur cette vente avec HONORÉ, son frere, le 18 Septembre 1608 ; transigea avec *Yolande de Villeneuve*, sa mere, le 2 Septembre 1601 : il avoit épousé *Julie de la Rozeze-Piémontoise*, fille de *Philippe*, Comte de Poivin, & d'*Octavie de Belliglinseul*, dont il n'eut qu'une fille nommée MARGUERITE GRIMALDY, qui fut mariée le dernier Février 1615 avec *Melchior du Puget*, Seigneur & Baron de Saint-Marc ; — 2. CLAUDE, Seigneur de Malijäu, mort sans postérité ; — 3. HONORÉ, qui continue la tige ; — 4. CAMILLE, mariée le 1^{er} Février 1586 à *Annibal de Forbin*, Seigneur de la Roque ; — 5. & JULIE GRIMALDY, mariée le 15 Février 1602 à *Allemand de Glandeve*, Seigneur de Grioux.

VIII. HONORÉ GRIMALDY, Seigneur de Courbons, Gentilhomme de la Chambre du Roi, obtint de Sa Majesté le 1^{er} Décembre 1615 une pension

de 2000 livres & des Lettres de committimus le 11 Mai 1609, où il est qualifié notre cher bien aimé Messire HONORÉ GRIMALDY, Chevalier; Seigneur de Courbons, Gentilhomme ordinaire de notre Chambre. Il avoit épousé *Blanche de Thomas* par contrat du 10 Juillet 1599, fille de *Pierre de Thomas*, Seigneur de Michaud : elle fut nommée tutrice le 16 Juillet 1618 de ses enfans, qui sont : — 1. JEAN-HENRI, qui suit; — 2. PIERRE; — 3. FRANÇOIS - FRÉDÉRIC; — 4. ALEXANDRE; — 5. & CLAUDE, tous les quatre Chevaliers de Malte.

IX. JEAN - HENRI GRIMALDY, Marquis de Courbons par érection du mois de Mars 1646, né le 25 Juillet 1604, fut Mestre-de-Camp d'Infanterie par brevet du 5 Juillet 1634: le Roi lui accorda en Décembre 1641 une pension de 3000 livres. Il avoit été fait Lieutenant-de-Roi de Monaco en récompense de ses services & du Traité qu'il fit pour remettre le Prince de Monaco son parent sous la protection de la France; il testa le 16 Septembre 1632, & mourut fort âgé. Il avoit épousé *Anne de Grasse*, fille du Comte du Bar, & de *Claire Alagonia*, par contrat du 30 Janvier 1625, dont vinrent : — 1. HONORÉ, qui suit; — 2. PIERRE, Ecclésiastique; — 3. & 4. SCIPION & CLAUDE, Chevaliers de Malte; — 5. ARNAUD, mort en 1646; — 6. HERCULE, dont on ne fait rien; — 7. MARIE-GABRIELLE, mariée à *François Lombart*, Seigneur de Gourbons; — 8. & MARTHE, morte jeune.

X. HONORÉ GRIMALDY, II du nom, Marquis de Courbons, Baron de Cagne, représenta au Roi qu'il avoit été obligé de vendre le Marquisat de Courbons, & Sa Majesté, par Lettres du mois de Mars 1677, érigea la Baronnie de Cagne en Marquisat; il épousa, par contrat du 17 Novembre 1646, FRANÇOISE GRIMALDY, fille de CHARLES GRIMALDY, Seigneur de Regufe, dont : — 1. CHARLES, qui suit; — 2. & 3. PIERRE, & autre CHARLES, Chevaliers de Malte; — 4. ELZÉAR, Abbé de Claufon; — 5. & LUCRECE, mariée à *Scipion de Villeneuve*, Seigneur de Tournel-lès-Vences.

XI. CHARLES GRIMALDY, I du nom, Marquis de Cagne, testa le 9 Juin 1708; il avoit épousé, par contrat du 19 Novembre 1673, *Françoise Covet*, fille de *Jean-Batiste Covet*, Marquis de Marignanne & des Îles-d'ors, dont : — 1. HONORÉ, qui suit; — 2. 3. 4. & 5. CHARLES, GASPARD, N... & N... GRIMALDY, Chevaliers de Malte; — 6. JOSEPH - MARIE, Prieur de Noyer; — 7. autre MARTHE, mariée le 17 Mars 1709 à *Antoine-François de Cays*, Comte de Gilete, à Nice; — 8. MARTHE-MARGUERITE-ELISABETH, mariée le 12 Novembre 1711 à *Charles Olivari*, Seigneur de Campredon; — 9. & CHARLOTTE, mariée le 3 Décembre 1718 à *Jean-André de Vacher*, Seigneur de Saint-Martin.

XII. HONORÉ GRIMALDY, III du nom, Marquis de Cagne, né en 1675, Page du Roi en 1693, épousa, par contrat du 13 Décembre 1700, *Marguerite-Rosaline de Villeneuve*, fille de *Pierre de Villeneuve*, Marquis de Trans, Comte de Tourrettes, & de *Françoise Bitaud*, dont: — 1. HONORÉ, qui suit; — 2. CHARLES, Evêque de Rodez, & Abbé de la Grace-Dieu, mort le 10 Mars 1770; — 3. autre CHARLES, Chef-d'Escadre des Armées navales, marié le 18 Avril 1746, avec MARIE-GENEVIEVE DE GRIMALDY.

Issue de CLAUDE, fils de GASPARD II, Auteur d'une branche rapportée à la fin de cette généalogie; — 4. ELISABETH-ROSALINE, femme de *Louis Commandaire*, Seigneur de Taradau; — 5. & MARIE-MARTHE, mariée avec *Gombert*, Seigneur de Saint-Genniez.

XIII. HONORÉ GRIMALDY, IV du nom, Marquis de Cagne, Colonel & Chef de Brigade des Carabiniers, & mort en 1743 à l'armée d'Allemagne à Spire. Il avoit épousé, par contrat du 24 Janvier 1730, *Helene-Marianne d'Orcel*, fille de *Barthelemi-Joeph d'Orcel*, Seigneur de Plaisiau; & de *Gnevteve de Laurent*, dont: — 1. LOUIS-CAMILLE, tué à la bataille de Creveld en Allemagne en 1758; — 2. SAUVEUR-GASPARD, d'abord Chevalier de Malte, qui suit; — 3. & LOUIS-ANDRÉ, né au château de Cagne, Diocèse de Vence, le 17 Décembre 1736, Abbé de Chambre-Fontaine, sacré Evêque du Mans le 5 Juillet 1767, transféré à l'Evêché de Noyon en 1777.

XIV. SAUVEUR-GASPARD GRIMALDY a épousé en Août 1760 *Jeanne de Marc de Pazzis*, fille de *N... de Pazzis*, & de *N... de Vintimille* des Comtes de Marseille, dont: — 1. HENRI, né en Septembre 1773; — 2. & 3. & deux filles dont nous ignorons les noms de Batême.

Troisième branche établie à Nice.

VI. JEAN-ANTOINE GRIMALDY, troisième fils de NICOLAS, II du nom, & de *Charlotte de Villeneuve*, épousa *Andronille de Flotte*; dont vint;

VII. CLAUDE GRIMALDY, qui se maria avec *Claudine de Kairasse*, fille du Seigneur de Châteauneuf, dont: — 1. GASPARD, qui suit; — 2. CLAUDE, Chevalier de Malte, mort à Alger.

VIII. GASPARD GRIMALDY, s'est marié avec *Octavie Doria Delecaqua*, dont:

IX. ANDRÉ GRIMALDY, marié avec *Benôte de Villars de Malbequi*, dont: — 1. MARCEL, qui suit; — 2. FÉLIX, Grand-Prieur de Saint-Gilles, mort à Malte; — 3. CHARLES-LOUIS, Maréchal de Camp, Commandant à Saint-Omer, marié avec *Catherine de Basta*, sœur du Chevalier de *Basta-Feld*, Maréchal des Armées de l'Empereur, mort sans postérité; — 4. & HENRI, dont on ne fait rien.

X. MARCEL GRIMALDY a épousé *Dorothee de Ferrero*, & en a eu:

XI. HONORÉ GRIMALDY, I du nom de sa branche, marié avec *Louise de Trenquier*, dont: — 1. XAVIER, qui suit; — 2. IGNACE-FÉLIX, Commandeur de Salieres; — 3. & N... GRIMALDY, Commandant de la Ville de Bethune, marié avec la Marquise d'*Assignies*.

XII. XAVIER GRIMALDY épousa *Catherine de Ferrero*, sa cousine, & en eut: — 1. JOSEPH, qui suit; — 2. & FRANÇOISE, mariée à *N... de la Tour-Ramoules*, de la Ville d'Arles.

XIII. JOSEPH GRIMALDY s'est marié avec *Constance de Lascaris Castellard*, dont: — 1. MARCELLIN, qui suit; — 2. ANGELE, Chevalier de Malte, Officier dans le Régiment de Lyonnais; — 3. LOUIS, Chevalier de Malte, Officier de Marine; — 4. ANDRÉ-MARIE-JOACHIM, Ecclésiastique; — 5. 6. & 7. MARIE, MARIE & HÉLENE, dont nous ignorons l'état.

XIV. MARCELLIN GRIMALDY a épousé *Rose - Catherine de Capello*, dont nous ignorons la postérité.

Quatrieme branche.

VII. CLAUDE GRIMALDY, fils aîné de GASPARD, & d'*Hélede de Vianne*, sa seconde femme, légataire par le testament de son pere le 2 Juin 1578, épousa le 22 Avril 1610 *Marguerite de Brenon*, fille d'*Antoine*, co-Seigneur d'Antibes, dont :

VIII. GASPARD GRIMALDY, né le 7 Septembre 1616, se maria à Monaco le 29 Juillet 1649 avec *Hippolyte de Brigati*, dont : — 1. JEAN-HENRI, qui suit ; — 2. PIERRE, Lieutenant-Colonel au Régiment de Navarre ; — 3. & BLANCHE, mariée avec *P. Antoine du Bruel*, Seigneur de la Gerotiere en Anjou, qui mourut à Gènes, où elle alla demander les sommes qui sont accordées aux demoiselles DE GRIMALDY D'ANTIBES,

IX. JEAN-HENRI GRIMALDY, né le 25 Novembre 1651, testa le 26 Juillet 1720, & avoit épousé le 13 Janvier 1695 *Jeanne d'Isnard*, dont : — 1. ALEXANDRE, qui suit ; — 2. MARIE-GENEVIEVE, mariée à CHARLES, Comte DE GRIMALDY, Chef d'Escadre ; — 3. & MARIE-CHRISTINE.

X. ALEXANDRE GRIMALDY, né le 28 Novembre 1705, a épousé le 7 Août 1742, *Marianne d'Isnard*, dont il a eu :

XI. JEAN-HENRI GRIMALDY, né le 26 Juillet 1743, Chanoine de Rodez, Prieur Commendataire de Verines en Poitou, Vicaire-Général de Blois, Député à l'assemblée générale du Clergé en 1775 : — 2. & une fille nommée MARIANNE, morte jeune.

Branche cadette de la maison D'ANTIBES, issue de CLAUDE, fils de GASPARD, II du nom.

XIII. CHARLES - GRIMALDY, troisieme fils d'HONORÉ, III du nom, Chef d'Escadre des Armées navales, epousa le 18 Avril 1746 MARIE-GENEVIEVE DE GRIMALDY, fille de JEAN-HENRI, branche cadette de la maison D'ANTIBES, duquel mariage vint :

XIV. CHARLES-BALTAZARD DE GRIMALDY, né le 29 Novembre 1747, Enseigne de Vaisseaux & marié en 1773 avec *Victoire de Mine de Quinson*, dont : — 1. CHARLES-PHILIPPE-AUGUSTE, né le 30 Mars 1775 ; — 2. HENRI ; — 3. & CHARLOTTE-GENEVIEVE, née le 28 Décembre 1773.

Les armes de la maison de GRIMALDY sont : *fuselées d'argent & de gueules ; supports, deux moines ; devise, Deo juvante.*



HUGUET :

H.

HUGUET : famille noble & très-ancienne, dont une branche de ce nom est encore établie à Hérifson. Dans le XIII^e siècle on voit N.
HUGUET, Secrétaire d'ARCHAMBAULT, VII du nom, marié à *Alix de Bourgogne*, comme il est prouvé par les premiers titres du Chapitre de Hérifson fondé en 1221 par ARCHAMBAULT DE BOURBON, VIII du nom.

GUILLAUME HUGUET épousa en 1322 *Béatrix Bégus*, sœur de *Robert Bégus*, Chancelier de LOUIS, Duc de Bourbon, II du nom, & ce même GUILLAUME HUGUET fut aussi Chancelier du même Prince après son beau-frère.

Dans le XV^e siècle, la famille de HUGUET, après avoir fait confirmer son terrier le 6 Janvier 1449 par *Jacques de Chabannes*, Chambellan du Duc de Bourbon, se sépara en plusieurs branches, dont une vint s'établir près d'Orléans, où elle acheta la terre de Sémonville & ensuite passa à Paris où elle s'est fixée.

Ceux de ce nom y ont toujours rempli des places distinguées, tant dans le militaire que dans le Parlement : Le Comte HUGUET DE SÉMONVILLE, Colonel de Cavalerie sur la fin du dernier siècle, étant Commandeur de l'Ordre de Saint-Lazare & de celui de Saint-Louis, pour témoigner son zèle à cet Ordre respectable, eut la générosité de faire rebâtir à ses frais le château & l'Eglise magistrale de Boigni, qui en étoient le chef-lieu, & qui tomboient en ruine par vétusté, les finances de l'Ordre ne permettant pas de les faire reconstruire.

Ceux du nom de HUGUET établis à Paris, sont :

Mademoiselle HUGUET DE SÉMONVILLE, épouse du Comte de *Saint-Briffon*, veuve en premières noces du Comte d'*Estrades*, & ancienne Dame d'Atours de Mesdames de France.

CHARLES HUGUET DE MONTARAN, Chevalier, Conseiller du Roi en tous ses Conseils, Secrétaire du Conseil Royal des Finances, marié à *Marguerite de Beaudins*, dont il a :

CHARLES-LOUIS HUGUET DE SÉMONVILLE, Conseiller au Parlement.

De cette même maison est le Comte DE SÉMONVILLE, ancien Lieutenant-Colonel du Régiment de Conti, Major de Calais, Grand Bailli d'Épée pour le Roi à Tournéhin.

Les branches différentes de cette maison ont porté les noms d'HUGUET, DE SÉMONVILLE, DE MONTARAN, DU HALLIER, DE LA LANDE, SAUSSAYE, &c.

Ses alliances sont avec les maisons de *la Rochefoucault*, de *Biron*, de *Bezhume*, *Ancenis*, de *Choiseul-Beaupré*, d'*Estrades*, de *Maurepas*, de *Seguier*, le *Rebours*, *Juigné*, *Fontenoy*, *Laval*, *Graves*, *Conswanem*, *Loos*, *Bussi-Rabutin*, &c.

Les armes : écartelées au 1 & 4 d'azur au cygne d'argent, au 2 & 3 d'or, au chêne de synople, englanté d'or.

J.

JACQUIER : famille originaire de Bourgogne, établie au pays Messin & Champagne sur la fin du XVI^e siècle. **NICOLAS JACQUIER** étoit Commissaire des Guerres dans la Province en 1580; il épousa en 1585 *Nicole Walroquier*, fille de *Jean Walroquier*, Contrôleur des guerres. De ce mariage il eut :

CLAUDE JACQUIER, chargé du soin des vivres dans la Province de Champagne, qui fut fait Trésorier-Commissaire dans les trois Evêchés, & épousa *Anne Robillard*, fille d'un Trésorier de France à Châlons en Champagne, dont pour enfans : — 1. **FRANÇOIS**, qui suit ; — 2. **JEAN JACQUIER**, Vidame de **VIEILSMAISONS**, terre qu'il acquit en 1650, assez considérable, située en Brie, près Château-Thierry & Montmirail, grand route de Châlons en Champagne & Metz, laquelle terre avoit été possédée pendant quatre siècles par la maison de *Conflans*; sa dénomination est de *Vieilsmaisons-le-Vidame*, pour la distinguer d'une autre terre de *Vieuxmaisons* près la Ferté-Gaucher; ce titre de Vidame ou de Vidamie lui fut donné par *Isabelle de Châlons*, qui, par son mariage avec *Jean de Conflans*, transféra le Vidamé de Châlons sur *Vielsmaisons*, dont le nom est aussi écrit *Vieuxmaisons*, *Vielsmaisons* & *Vieysmaisons*, suivant l'ancienne orthographe: ledit **JEAN JACQUIER** fut fait Conseiller d'Etat par Lettres obtenues de **LOUIS XIV** à Fontainebleau le 9 Novembre 1661, dont il prêta serment le lendemain entre les mains de **M. Seguier**, Chancelier de France, & mourut en 1665; — 3. **MARIE JACQUIER**, mariée à *Nicolas de Morvilliers*, Seigneur de Nuifement; — 4. & **ANNE**, mariée en 1653 à *Nicolas de Bisemont*, Seigneur de Porte & de Chevanne.

FRANÇOIS JACQUIER, reçu Secrétaire du Roi en 1643, eut le Gouvernement général des vivres & des armées, avant qu'ils fussent en régie; & depuis l'année 1650, temps où les Provinces en furent déchargées, il fut placé à la tête de cette administration pour en être le chef sous le nom & titre de Commissaire-Général des vivres, jusqu'à sa mort arrivée en 1684. Des lettres du *Grand-Condé*, du Cardinal *Mazarin*, de *MM. de Turenne*, de *Luxembourg*, des Ministres, à lui adressées & conservées dans la famille, sont les preuves de l'estime singulière qu'ils faisoient de ses talens & de ses connoissances. *M. de Turenne* en faisoit un si grand cas, & avoit tant de confiance en lui, que souvent il le chargeoit de commissions très-déliçates & très-importantes : ce Général le faisoit même entrer au Conseil de guerre pour avoir son avis sur les projets qui lui étoient proposés. En 1675, deux jours après la mort du Maréchal Vicomte de *Turenne*, l'armée étant en proie à la douleur, **JACQUIER** vit faire quelques mouvemens à l'armée de *Monrecuculi* pour s'emparer du poste de *Wilstet*, qui étoit le magasin de l'armée : il courut en avertir les deux Généraux, pour leur dire qu'il étoit de toute nécessité d'envoyer sur le champ deux ou trois brigades pour fortifier ce poste qui en avoit grand besoin, puisqu'il n'y avoit plus que cent cinquante hommes dedans; & en effet les brigades arrivèrent dans le même temps que l'ennemi se présenta, & ce conseil fut le salut de l'armée. Voyez les *Mé-*

mères de *Saint Hilaire*, tome I, & la *Vie du Grand-Condé*, tome IV. Il avoit épousé en 1648 *Philippe de Châtillon*, fille de N... de Châtillon & de N... de Clozier de Juvigny, d'une famille noble & ancienne de Champagne, laquelle étoit niece de *Claude de Châtillon*, femme de *Godet de Renneville*, Lieutenant-Général des Armées du Roi, tué en 1652 au combat de Charenton, dont : — 1. FRANÇOIS JACQUIER DE VIEUXMAISONS, II du nom, reçu Conseiller au Parlement & Commissaire aux Requêtes du Palais en 1680, mort en 1727, sans enfans de *Nicole de Rocherou de Hauteville* son épouse, sœur aînée de la Présidente de la Michodiere, mere de l'Intendant de Lyon; — 2. HUGUES-FRANÇOIS JACQUIER DE BOBIGNY, ancien Officier de Dragons, reçu Chevalier de l'Ordre de Saint-Lazare en 1670, mort en 1744, sans postérité de *Louise-Robert de Septeuil*, qu'il avoit épousée en 1730, fille de *Pierre-Robert*, Président de la Chambre des Comptes; — 3. PHILIPPE, qui suit; — 4. & MARIE-ANTOINETTE, mariée le 25 Juin 1680 à *Joseph d'Espinau Saint-Luc*, Marquis de Lignery, Gouverneur & Lieutenant Général des Villes de Peronne, Montdidier & Roye, Maréchal des Camps & Armées, commandant la Maison du Roi, tué à Nerwinde le 3 Août 1693. Elle est décédée laissant postérité. Voyez ESPINAY-SAINT-LUC.

PHILIPPE JACQUIER D'HÉMÉCOURT épousa en 1698 *Thérèse Hérix*, d'une famille de Flandres, qui, en 1640, donna un Evêque d'Ypres, & de laquelle étoient Demoiselle *Hérix*, épouse du sieur *Heliot*, Conseiller de la Cour des Aides, morte en odeur de sainteté, & sa sœur, *Catherine-Antoinette Hérix*, mere de MM. *Mandat*, l'un Maître des Requêtes, & l'autre Maître des Comptes. Il en eut : — 1. PHILIPPE-GUILLAUME, qui suit; — 2. MARIE JACQUIER DE FONTENAY, mariée en 1728 à *Joseph de Sainte-Marie d'Agneau*, d'une famille noble & ancienne de Normandie, qui possédoit, il y a plus de deux cents cinquante ans, les charges de Lieutenans-Généraux de la Basse-Normandie : de ce mariage sont sortis deux enfans qui ont été Pages du Roi, & une fille, N... de *Sainte-Marie d'Agneau*, mariée au Comte de *Viffec-la-Tude*, Capitaine de Dragons; — 3. ELISABETH JACQUIER DE SULLY, mariée en 1731 à *Joseph de Laubanie*, neveu du Lieutenant-Général de ce nom, célèbre au commencement de ce siècle par la belle défense de Landau : leur fille unique a été mariée au Comte de *Lubersac-Savignac*, d'une noblesse très-ancienne du Limosin; — 4. & une fille, morte sans avoir été mariée.

PHILIPPE-GUILLAUME JACQUIER, Vidame de Viellmaisons, Seigneur de Bobigny, Jouy, Ville-Blevin, Belle-Affise & autres terres qui sont dans la famille depuis cent quarante ans, reçu Conseiller au Parlement en 1732, & Conseiller de Grand'Chambre honoraire en 1762, a épousé en 1736 *Renée-Louise-Madeleine Hatte*, fille de *René Hatte*, Greffier-Secrétaire du Conseil d'Etat-Privé, l'un des Fermiers-Généraux de Sa Majesté, & a recueilli toutes les successions de ses pere & mere & oncle, en vertu d'une donation entre-vifs faite en 1741 par HUGUES-FRANÇOIS JACQUIER DE BOBIGNY. Il n'étoit resté de son mariage qu'une fille unique, ANNE-FRANÇOISE-CÉLESTE JACQUIER DE VIELSMAISONS, morte à Paris le 2 Juin 1760, dans

la seizième année de son âge. Elle avoit épousé, le 14 Avril 1760, *Gabriel-André-Marie-Joseph*, Comte de Laval, fils aîné du Duc de Laval-Montmorency, Chef du nom & des armes de la maison de Laval, Lieutenant-Général des Armées du Roi, & de *Marie-Jacqueline-Hortense de Bukion de Fervaques*, fille du Marquis de Fervaques, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Gouverneur du Maine, & Chevalier des Ordres de Sa Majesté. Extrait en partie du *Mercure de France* du mois de Juillet 1760, second volume.

Les armes : écartelées au 1 & 4 d'argent, au chevron de gueules accompagné en chef de deux merlettes de sable, & en pointe d'une tête de bélier de sable accolée & clarinée d'or, qui est JACQUIER ; au 2 & 3 d'azur à trois moulins d'or, qui est de Châtillon en Champagne.

JOVYAC : famille noble d'extraction, qui tire son nom de l'ancien château & Seigneurie de Jovyac en Vivarais. Cette ancienne Noblesse, depuis très-long-temps, s'est distinguée par ses services militaires & ses alliances : c'est sous ce nom qu'est connue aujourd'hui une branche de l'ancienne maison D'HILAIRE, dont plusieurs autres ont été répandues dans les Provinces de Dauphiné, de Provence, de Languedoc, du Berry & de Poitou.

Un des aïeux de cette maison, JEAN HILAIRE, Damoiseau, épousa, le 2 Juillet 1359, *Rendonné de Rivierre*, sortie d'Arragon sous le nom de *Fluziano*, ancien en Provence & dans le Comté Venaisin. Il fut blessé le 13 Septembre 1356 à la bataille de Poitiers ; a transmis à ses descendans la valeur & son zèle, dont ils n'ont cessé de donner des preuves dans tous les temps, particulièrement sous le règne de FRANÇOIS I^{er}, sous lequel un de ses descendans fut tué au siège d'Yvoy à la tête d'une troupe de gens de guerre qu'il avoit levés. En attendant qu'on puisse rassembler tous les papiers nécessaires pour bien connoître les degrés successifs de chacune des branches de la maison D'HILAIRE, on se borne à ce qui peut concerner la branche DE JOVYAC, depuis son Auteur immédiat jusqu'à ce jour.

Branche des Seigneurs DE JOVYAC.

I. JACQUES D'HILAIRE, fils de celui qui fut tué au siège d'Yvoy, Seigneur de Baigneux, co-Seigneur de Casteljau, Capitaine de cent Hommes d'armes, Gouverneur pour le Roi de la Ville des Vans, au Diocèse d'Uzès, nommé indistinctement, dans les ordres qu'il recevoit & dans divers actes, le Capitaine HILAIRE, le Capitaine D'HILAIRE & le Capitaine D'ILAIRE, fut particulièrement estimé & très-souvent employé dans les guerres de son temps par le Connétable de Montmorency, Gouverneur de Languedoc, ainsi que par les Commandans pour le Roi dans la même Province. Après avoir servi avec distinction en Italie sous le Duc de Guise, & en Piémont sous le Maréchal de Brissac, il se distingua d'une manière très-particulière, lorsqu'il fut joint, vers la mi-Novembre 1560, *Honorat de Savoie*, Marquis de Villars, au siège du Château de Saint-Jean-de-Gardonenque, dans les Cévennes, dont les Protestans s'étoient emparés, & d'où ils faisoient des courses dans le Pays : il y amena des Troupes à pied & à cheval, &

contribua beaucoup à la réduction de cette Place, de même qu'à rétablir le calme & la tranquillité dans les environs.

Ce fut sur le compte qu'en rendit le Marquis *de Villars*, que le Gouvernement de la Ville des Vans & de ses Forts lui fut donné. Il continua de commander dans cette Place sous le Maréchal *de Damville*, qui succéda au Connétable, son pere, dans le Gouvernement de Languedoc; & lorsqu'en 1568 *Jacques de Crussol*, dit *Comte d'Acier*, eut assemblé sous *Alais* une armée de vingt-cinq mille hommes des Religionnaires de Dauphiné, de Provence & de Languedoc, qui répandirent la terreur dans tous ces Pays, en pillant, brûlant, saccageant tout ce qui s'opposoit à leur passage ou n'étoit pas de leur parti (notamment les Villes de Pradelles en Vivarais, & de Langogne en Gévaudan), le Capitaine D'HILAIRE pourvut si bien à la défense de la Ville & des Forts qui lui étoient confiés, qu'il les préserva des malheurs qui les menaçoient, & ces Places devinrent l'asyle des malheureux fugitifs qui étoient restés fideles à la Religion & au Roi.

On trouve à cette occasion une délibération de la Communauté de la Ville des Vans qui accorde, à la réquisition du Capitaine D'HILAIRE, les fonds nécessaires pour la réparation des fortifications de la Ville, & pour le paiement & la subsistance des gens de guerre entretenus pour sa défense: le Maréchal *de Montmorency* lui confia de même la garde & la défense des Forts de Jalets, Naves, la Chassaigre, la Tour-du-Moulin & autres. On conserve dans la famille les lettres qui lui donnent pouvoir, les unes de fortifier ou démolir ces Places suivant les occurrences, & les autres de faire la paix ou la guerre avec ses voisins, selon qu'il le jugeroit plus convenable au bien du service du Roi.

Il fut aussi chargé dans plusieurs occasions de commander divers corps de Troupes de Cavalerie & d'Infanterie pendant les troubles. Il donnoit des escortes & remplissoit toutes ses commissions avec autant d'exactitude que d'intelligence; & quoique dans la suite des temps la Religion Protestante se fût glissée dans la Ville des Vans, & que même la plus grande partie des habitans l'eût embrassée, le Capitaine D'HILAIRE conserva cependant toujours cette Place & les Forts voisins dans l'obéissance du Roi, & les défendit jusqu'à la mort contre la fureur des Rebelles, qui ne purent jamais s'en emparer. Il avoit épousé, par contrat passé à Bagnols, devant *Rozelli*, Notaire, le 15 Juillet 1559, *Catherine de Nicolai*, fille de *Jacques de Nicolai*, Seigneur de Méas & en partie de Bagnols, & de *Françoise d'Ancezone*. De ce mariage vinrent, entre autres enfans: — I. GÉDÉON D'HILAIRE, qui se maria le 20 Décembre 1594 avec *Louise du Roure*, cousine-germaine du Comte du Roure, & dont la postérité subsiste, notamment dans la personne de FRANÇOIS D'HILAIRE, Capitaine de Cavalerie; — 2. & JACQUES, qui suit:

II. JACQUES D'HILAIRE, I du nom de JOVYAC, Chef de cette branche; Seigneur de Jovyac, Saint-Martin-le-Supérieur, Esplans & autres lieux; Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Capitaine de cent Hommes d'armes, Gouverneur des Ville & Château de Rochemaure, dans le Vivarais;

sortit de la maison paternelle dès l'année 1583 pour embrasser le parti des armes, qu'il a suivi constamment & avec distinction sous les trois regnes de HENRI III, HENRI IV & LOUIS XIII. Il servit d'abord dans les Armées de la Province du Languedoc, & passa peu de temps après dans celle de Provence, où il s'attira tant de considération, que, malgré sa grande jeunesse, il obtint, le 15 Mai 1588, une commission pour lever une Compagnie de cent Hommes d'armes, à la tête de laquelle il fut employé dans plusieurs expéditions militaires. Au mois de Décembre 1591, les Ligueurs s'étant emparés de la Ville & du Château de Rochemaure, poste important par sa situation sur le bord du Rhône, le sieur DE JOVYAC, qui étoit repassé en Languedoc depuis peu, entreprit de faire le siege de cette Place avec le peu de Troupes qu'il put ramener & rassembler à la hâte; & s'étant formé une petite Armée de trois Compagnies de gens de pied avec une de Cavalerie & quelque artillerie qu'il fit venir de Montelimar, il força les Ligueurs d'abandonner la Place, qu'il remit sous l'obéissance du Roi, & dont il fut aussi-tôt nommé Gouverneur, le 4 Février 1592.

Le Roi HENRI IV faisoit beaucoup de cas du mérite de cet Officier, & l'honoroit même de ses lettres, dans lesquelles il lui témoignoit avec la plus grande bonté combien il étoit satisfait de ses services. Une de ces lettres particulièrement paroît devoir être consignée à la postérité, moins comme un monument glorieux pour le sieur DE JOVYAC & précieux aux héritiers de son nom, que comme un nouveau témoignage des véritables sentimens de respect & d'attachement que ce grand Roi a toujours conservés pour la Religion Catholique depuis son abjuration.

Le sieur DE JOVYAC avoit aussi abjuré le Calvinisme en 1606 avec toute sa famille. Comme la paix étoit solidement établie dans le Royaume, il profita du loisir qu'elle laissoit aux Militaires pour composer quelques Ouvrages (1) en faveur de l'Eglise qui venoit de le recevoir dans son sein, pour tâcher de diminuer & détruire, s'il étoit possible, les horreurs des guerres de Religion, objet des tendres soins de HENRI IV. Ayant dédié à ce grand Roi un de ses Ouvrages, qui fut imprimé in-8° à Lyon en 1608 sous le titre de *l'heureuse Conversion des Huguenots à la Foi Catholique*, Sa Majesté lui fit la grace de lui répondre de sa propre main en ces termes :

« Mons DE JOVYAC, j'ai reçu tant de joie & de contentement de votre
 » conversion à l'Eglise Catholique, suivie de plusieurs autres personnes,
 » & de ce que vous l'avez accompagnée de tant de belles œuvres que
 » vous avez mises en lumiere sur le même sujet, que je vous ai bien voulu
 » le témoigner, & par ce même moyen vous remercier du Livre que vous
 » m'en avez dédié, jugeant bien qu'il pourra apporter beaucoup de fruit,
 » tant à ceux qui desireront vous imiter en cette sainte & louable action,
 » que pour les autres qui la voudront goûter; vous aurez en cela fait con-

(1) Un de ces Ouvrages fut envoyé par l'Auteur au Pape PAUL V, qui lui fit expédier, le 3 Avril 1610, un Bref pour l'en remercier, & les Cardinaux qui composoient la Congrégation de l'Inquisition lui envoyèrent en même temps un autre Bref,

» nôtre que vous savez, selon les temps, aussi-bien mettre la main à la
 » plume qu'à l'épée, & moi je vous ferai voir aux occasions l'affection &
 » la reconnoissance que j'ai de vos mérites & services : sur ce, je prie Dieu,
 » Mons DE JOVYAC, qu'il vous ait en sa sainte & digne garde. Fait à Fon-
 » tainebleau le 9 Avril 1608. Signé HENRI; & plus bas, LOMENIE ».

Les bons, fideles & agréables services du sieur DE JOVYAC sont encore rappelés par ce bon Prince dans un brevet qu'il fit expédier le 8 Février 1610, par lequel il lui donna, pour l'approcher davantage de sa personne, dit le Roi, la charge de Gentilhomme ordinaire de sa Chambre. On sait que ces charges étoient alors tellement distinguées, que les personnes des plus grandes maisons se faisoient honneur de les occuper. Le sieur DE JOVYAC prêta serment pour cette charge le 12 du même mois. Il ne fut pas moins honoré des bontés du Roi LOUIS XIII, qui, par un brevet du 31 Août 1613, lui donna une pension de 1500 livres sur son épargne, *en considération des services rendus au feu Roi, & depuis à Sa Majesté, aux occasions où il avoit été employé, & pour lui donner moyen de les continuer à l'avenir* : ce sont les expressions de ce brevet.

En effet, les travaux du sieur DE JOVYAC en faveur de la Religion ne lui faisoient rien perdre de son activité & de son zele pour le service du Roi. Dès les premiers mouvemens que les Religionnaires firent en Vivarais vers la fin de l'année 1619, il mit tous ses soins & employa ses propres deniers à fortifier la Ville de Rochemaure, où il commandoit pour le Roi, y rassembla une garnison suffisante pour sa défense, & y soutint plusieurs sieges, un entre autres où cette Place fut vivement attaquée; de sorte que, malgré tous les efforts des Rebelles, il la conserva sous l'obéissance du Roi. Il avoit aussi fait fortifier, avec la permission de Sa Majesté & en vertu de Lettres-patentes du 30 Septembre 1617, son château de Jovyac, autour duquel il fit construire alors de hautes & fortes murailles, des fossés & autres ouvrages de défense, avec une grosse & forte tour où l'on arrivoit par un pont-levis, laquelle subsiste encore; & tant que les troubles du Vivarais durèrent, il y entretint un nombre de Soldats pour conserver la liberté des chemins le long du Rhône & la sûreté des bons Sujets du Roi dans ce canton. Plusieurs Ordonnances & Commissions du Duc de Montmorency, Gouverneur pour le Roi, & du Duc de Ventadour, Lieutenant-Général en Languedoc, des 30 Janvier, 1^{er} Février, 24 Septembre, 17 Octobre 1621, l'autorisèrent à lever des hommes de guerre, à les employer aux besoins du Pays, & à percevoir un Péage sur le Rhône pour les réparations & la défense de Rochemaure.

Outre le Commandement de ces garnisons de Jovyac & de Rochemaure, le sieur DE JOVYAC fut encore chargé dans plusieurs circonstances de lever & conduire des corps de Troupes aux armées du Roi; il se trouva au siege de Montpellier, que le Roi faisoit en personne, & y conduisit ses deux fils, pour chacun desquels il leva une Compagnie d'Infanterie; & ce fut durant ce siege que le Roi lui fit expédier, le 5 Septembre 1622, des provisions, par lesquelles Sa Majesté cédoit & abandonnoit au sieur DE JOVYAC,

Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, & Gouverneur de Rochemaure en Vivarais, en considération de ses services, & même pour le récompenser des pertes par lui souffertes de la part des ennemis rebelles à Sa Majesté, plusieurs biens acquis & confisqués au profit du Roi par leur rébellion & défobéissance. Ces provisions furent munies de Lettres-Patentes le 1^{er} Octobre suivant.

Enfin, lorsque les troubles, qui furent apaisés quelque temps après, se renouvelèrent en 1625; lorsqu'en 1626 & 1628, les Religioneux revinrent & s'emparèrent de Chomeyras, du Pouzin, de Saint Auban & des Châteaux de Baix dans le voisinage de Rochemaure; & lorsqu'en 1629, le Roi fit en personne le siège de Privas, le sieur DE JOVYAC montra dans toutes ces occasions le même zèle pour le service du Roi, & assista Sa Majesté de sa personne & de celle de ses trois enfans, avec troupes & Compagnies autant que nul autre Gentilhomme du pays, suivant les propres expressions d'une lettre que le sieur *Phelypeaux d'Herbaut*, Secrétaire d'Etat, lui écrivit de la part du Roi.

Le sieur DE JOVYAC avoit épousé, par contrat passé au lieu de Colombier, devant *Aleyrac*, Notaire de Rochemaure, le 25 Septembre 1591, *Gabrielle de Froment*, fille de *Jacques de Froment*, Commandant pour le Roi dans la Ville de Rochemaure, & de *Blanche de Banne*. De ce mariage vinrent : — 1. JACQUES D'HILAIRE, II du nom de JOVYAC, qui fut; — 2. GABRIEL D'HILAIRE, Sieur de Saint-Martin, qui fut Lieutenant de son pere dans le Gouvernement de Rochemaure: il commanda une Compagnie dans le Régiment de Puisferguiers en 1620 pendant les premiers mouvemens de Privas; fut en 1621 Capitaine d'une Compagnie de cent hommes dans le Régiment du Marquis *d'Annonai*, servit en la même qualité sous son pere au siège de Montpellier en 1621, & mourut en 1623, d'une maladie causée par les fatigues de la guerre; — 3. MAURICE D'HILAIRE, pourvu le 8 Avril 1611 du Prieuré de Saint-Pierre-du-Fons; — 4. & BLANCHE D'HILAIRE, morte avant 1616. On ignore la date précise de la mort du sieur DE JOVYAC, qui signa plusieurs actes au mois de Novembre 1631, mais qui ne vivoit plus en Novembre 1632; il avoit fait son testament le 20 Septembre 1620, devant *Simon Saulnier*, Notaire Royal à Rochemaure.

Entre plusieurs legs pieux spécifiés dans ce testament, qui sont autant de témoignages de sa solide piété & de la sincérité de sa conversion, il avoit fondé à perpétuité le 17 Février 1616 des prières annuelles dans l'Eglise de Notre-Dame de Rochemaure, à l'occasion de la mort de BLANCHE D'HILAIRE, sa fille, qui y étoit inhumée; & après la mort de GABRIEL D'HILAIRE, Sieur de Saint-Martin, son fils, qui y fut aussi inhumé, il fit bâtir dans la même Eglise une Chapelle de Sainte-Anne; & conjointement avec son épouse, il érigea & fonda le 27 Novembre 1623, par acte passé devant *Lachau*, Notaire, un titre de Chapelain ou de Recteur de cette Chapelle à sa nomination & à celle de ses descendans & héritiers: il avoit de même érigé & doté, par acte du 24 Novembre 1622, le titre de Recteur d'une Chapelle qu'il avoit construite dans son château de Jovyac,

avec

avec la permission de l'Evêque de Viviers, *Jean de l'Hotel*, qui l'avoit béni, peu de temps avant de mourir, sous l'invocation de Saint Hilaire, Evêque de Poitiers, que des indications & mémoires de famille ont fait présumer de la même maison d'HILAIRE. Cette érection, après avoir été consentie par le Prieur & par le Curé de Rochemaure le 1^{er} Octobre 1625, fut confirmée & ratifiée par le nouvel Evêque de Viviers, *Louis de la Beaume de Suze*, le 11 Août 1627.

Il semble que le sieur DE JOVYAC a peint lui-même son caractère, son amour pour le bien & la fermeté de son ame, en ajoutant à son ancienne devise celle que plusieurs circonstances donnent lieu de croire lui avoir été indiquée & donnée par HENRI IV. Cette devise qu'on trouve écrite dans tous les papiers domestiques, est: *Fais bien, & laisses dire.*

III. JACQUES II D'HILAIRE DE JOVYAC, Seigneur de Jovyac, Saint-Martin-le-Supérieur & Esplans, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Capitaine de cent hommes d'armes, épousa, 1^o. par contrat passé au château de Saint-Victor le 4 Septembre 1620, devant *Isaac de Villars*, Notaire Royal de Saint-Ambroix, *Jacquette de Castillon*, fille de *Pierre de Castillon*, Baron de Saint-Victor de Malcapt, & de *Françoise de Thesan de Pujols*, dont il n'eut que deux filles qui furent Religieuses Ursulines à Montelimar; & 2^o. *Marguerite de Toulon*, fille de feu *Hercule de Toulon*, Seigneur de la Laupie, & de *Louise de Moreton de Chabillant*: elle avoit pour freres *Louis de Toulon*, Seigneur de la Laupie, *Jacques & François de Toulon*, & pour cousin *Jacques de Moreton*, Seigneur de Chabillant, lesquels assisterent & signèrent tous au contrat de mariage qui fut reçu au château de la Laupie par *David Borel*, Notaire Royal & Delphinal, le 28 Novembre 1628. La maison de Toulon, ancienne & illustre Noblesse du Dauphiné, a donné à l'Ordre de Malte un Grand-Maître dans *Didier de Toulon de Sainte-Jaille*, le 12 Novembre 1525.

JACQUES DE JOVYAC, II du nom, commanda une Compagnie dans le Régiment du Comte de la Voulte en 1620; pendant les premiers mouvemens de Privas. On a déjà vu qu'il se trouva en 1622 au siege de Montpellier à la tête d'une Compagnie que son pere avoit levée pour lui. En 1627, il fut Capitaine d'une autre Compagnie au Régiment de Luffan, pour la levée de laquelle le Duc de Montmorency lui fit payer 600 livres par Ordonnance du 15 Décembre de la même année. Le Comte de Tournon, Grand-Bailli du Vivarais, lui annonça le 18 Avril 1628 la convocation de la Noblesse du pays pour le service du Roi, & l'avertit de se tenir prêt à le joindre au premier ordre, avec ses bons chevaux & armes.

Pendant les troubles du Languedoc en 1632, il mit une garnison à Jovyac, par ordre du Duc de Ventadour, Lieutenant-Général de cette Province, qui le chargea de veiller à la conservation de son château, poste important pour la sûreté de la rive droite du Rhône & du grand chemin, ainsi que par le voisinage des gorges de montagnes qui l'environnent, & par sa situation éloignée des Villes. En 1637 il courut généreusement avec la principale Noblesse du Languedoc à Leucate, d'où les Espagnols furent chassés, & y donna les preuves ordinaires de son affection au service du

Roi : ce sont les propres expressions du Maréchal de Schomberg, qui l'avoit déjà invité le 3 Juillet 1636 à se rendre auprès de lui à Beziers avec ses équipages, pour s'opposer aux entreprises que les Espagnols menaçoient alors de faire dans la Province, & qui l'invita de même le 18 Juin 1638 de s'y rendre encore pour prévenir les desseins de l'ennemi : il servit aussi en 1639 & 1640 avec l'arrière-ban du pays, que le Roi avoit convoqué; & M. de Machaut, Intendant de Languedoc, l'invita par écrit le 24 Août 1641, de la part du Prince de Condé, de se rendre au commencement de Septembre pour une action importante & glorieuse à Pézénas où ce Prince étoit alors.

JACQUES DE JOVYAC, II du nom, testa le 21 Août 1649, & mourut peu de temps après; sa veuve ne fit son testament que le 31 Mars 1662, devant la Combe, Notaire Royal de Rochemaure. On y voit que de leur mariage naquirent : — 1. FRANÇOIS D'HILAIRE DE JOVYAC, nommé d'abord le sieur d'ESPLANS, qui suit; — 2. LOUIS, Sieur DU TEIL, marié le 2 Juillet 1672 avec Anne de Randon, dont la postérité subsiste au Teil en Vivarais & en Berry; — 3. LOUIS-HERCULE, Sieur de SAINT-MARTIN, qui testa le 31 Mai 1653, étant sur son départ pour le service du Roi : il servit en Italie à la tête de sa Compagnie dans Valence, au mois de Mai 1657; fit à Rochemaure le 27 Juin 1701 un second testament, par lequel il institua légataire universel son frere aîné FRANÇOIS, Seigneur de Jovyac, & après lui, JACQUES, Sieur d'Esplans, fils de ce frere; fit des legs particuliers à LOUIS, Sieur DU TEIL, son 2^e frere, ainsi qu'à LOUIS, Sieur D'ARRAS, second fils de son frere aîné; — 4. JACQUES, Sieur DE PEYROLLES, mort jeune; — 5. JEAN DE JOVYAC, Sieur DES FAISSES, qui testa le 6 Juillet 1667 devant la Combe, Notaire de Rochemaure, & mourut peu de temps après; — 6. & ALEXANDRE DE JOVYAC, mentionné dans le testament de son frere, Sieur DES FAISSES, qui fut Cornette dans la Compagnie du Baron de Poee au Régiment de Buzenval, par brevet du 15 Février 1674, & fut tué dans le mois d'Octobre de la même année au camp devant Roze.

IV. FRANÇOIS D'HILAIRE DE JOVYAC, Seigneur de Jovyac, Esplans, Saint-Martin-le-Soubeyran, Peyrolles, co-Seigneur d'Arras, épousa, par contrat passé à Annonay le 7 Septembre 1652, devant Guerin, Notaire Royal audit Annonay, Louise de Sauzea, fille de François de Sauzea, co-Seigneur d'Arras, ancien Maître des Requêtes de la Reine MARGUERITE, & de Jeanne Guyon de Gex de Pampelonne. De ce mariage vinrent : — 1. JACQUES, Seigneur d'Esplans, qui suit; — 2. LOUIS, nommé successivement le Chevalier D'ARRAS, & le Chevalier DE JOVYAC, qui fut Cornette de la Compagnie de Badans au second Régiment de Dragons de Languedoc le 24 Novembre 1688, Lieutenant de la même Compagnie le 16 Janvier 1690, Major du Régiment de Jovyac le 14 Avril 1696, & employé par le Comte de Broglie, Commandant en chef en Languedoc, à poursuivre avec un corps de troupes les Camisards sur l'Ardèche : dans cette poursuite qu'il faisoit avec beaucoup de chaleur & de succès, il fut attaqué d'une pleurésie dont il mourut à Vallon le 16 Juillet 1702; — 3. JACQUES-FRANÇOIS DE JOVYAC, Sieur de Saint-Martin, Lieutenant de Cavalerie.

tué au siege de Courtrai en 1683, ayant l'agrément d'une Compagnie de Cavalerie; — 4. ALEXANDRE, d'abord Cadet dans la Compagnie des Cadets Gentilshommes, créée en 1682, puis Cornette, ensuite Lieutenant dans le Régiment de Margon. Il servit d'abord en Italie, ne vivoit plus en 1701; plusieurs indices donnent lieu de croire qu'il fut tué au siege de Rôze en 1693; — 5. MARIE-ANNE, mariée à Noble René du Solier, qui servit dans le Régiment de Jovyac, où il fut Lieutenant de la Colonnelle, & dont l'arriere petit-fils, Joachim-Scipion du Solier, étoit en 1772 Lieutenant au Régiment Provincial d'Anduze; — 6. & ANNE-THÉRESE, Religieuse de la Visitation de Sainte-Marie de Montelimar.

FRANÇOIS, Seigneur de Jovyac, pere des enfans ci-dessus nommés, dénombra en 1672, devant les Commissaires députés par le Roi pour la confection du papier terrier & la réception des aveux & dénombremens en Languedoc, 1°. la Paroisse de Saint-Martin-le-Soubeyran, dans laquelle il étoit le seul Seigneur du Mandement d'Esplans, mouvant en fief, foi & hommage de Sa Majesté, avec haute, moyenne & basse Justice; 2°. la co-Seigneurie d'Arras, par moitié avec le Sieur de Tournon, mouvante en plein fief, foi & hommage de Sa Majesté, avec la maison noble; les droits de lods & autres; 3°. la Seigneurie de Jovyac, tenue en fief franc & noble, avec des rentes directes & autres droits & biens nobles dans la Baronnie de Rochemaure; 4°. le domaine de Peyrolles, mouvant en arriere-fief des Seigneurs Comtes d'Aper; 5°. plusieurs revenus & droits seigneuriaux dans les Mandemens de Barry & de Baix, étant du Domaine du Roi. En 1679, il prêta foi & hommage & serment de fidélité pour les mêmes biens & droits à Viviers le 25 Août, entre les mains du Commissaire député par le Bureau des Finances de Montpellier, & le 6 Novembre suivant à la Cour des Comptes, Aides & Finances du Languedoc; il dénombra de même, en exécution de la Déclaration du Roi du mois d'Avril 1681, ses deux Iflons de Jovyac & autres Iflons de Rochemaure, avec le Crément de Port-la-Peyre, & fut confirmé dans leur possession moyennant l'hommage.

Son testament olographe est daté du 6 Décembre 1707: on y voit qu'il n'avoit plus alors que deux enfans, son fils aîné & sa fille, veuve du sieur du Solier. Il mourut le 12 Mars 1708. Son épouse avoit fait aussi dès le 13 Novembre 1668, un testament olographe, dans lequel elle faisoit des legs particuliers à chacun de ses enfans, & instituoit son mari son légataire universel.

V. JACQUES III D'HILAIRE DE JOVYAC, Marquis de Jovyac, Seigneur d'Esplans, Saint-Martin-le-Soubeyran, Peyrolles, le Teil & autres lieux, Colonel d'Infanterie, Commandant pour le Roi au pays de Vivarais, fit ses premieres armes en 1667 en qualité de Cornette dans la Mestre-de-Camp de Pracontal, sous les yeux du Marquis de Pracontal, dont il étoit allié; il fut ensuite Lieutenant dans Bertillac en 1684, Major du Régiment de Vogué Infanterie en 1683, Lieutenant-Colonel du même Régiment en 1695, & Colonel du Régiment d'Infanterie de son nom au mois de Mars 1696. Le Régiment de Jovyac fut employé en Italie la même année 1696, & après la levée du siege de Valence, il reprit le chemin de

la Savoie, où il s'arrêta quelque temps, & où son Colonel s'attira tant de considération, que la Ville de Chamberry retentit plusieurs jours & même après son départ du cri de joie, *vive Savoie & Jovyac*. Le Marquis DE JOVYAC ne se distingua pas moins à la tête de son Régiment la campagne suivante en Catalogne sous les ordres du Duc de Vendôme, qui l'honora d'une estime particulière; il fut également estimé par le Maréchal Duc de Noailles, qui, le présentant au Roi LOUIS XIV, rendit de lui les témoignages les plus avantageux. Lorsque le Régiment de Jovyac fut licencié avec plusieurs autres à la paix de Riswick, le Marquis DE JOVYAC fut chargé de l'inspection des troupes anciennes & nouvelles, qu'on fut obligé de rassembler en Vivarais à l'occasion des troubles excités par les Camisards; il commanda ensuite toutes celles qu'on employa contre eux dans le bas Vivarais sur l'Ardèche, le Chasserac & le Rhône, dont on lui avoit confié la garde, avec ordre aux Officiers & troupes du Roi, aux Maires, Consuls & Habitans des Communautés de lui obéir, comme on le voit par les différentes commissions qu'il reçut en Septembre 1710 & Mars 1718; on le voit aussi dans les ordres que le feu Roi LOUIS XV lui adressa le 6 Mars 1721, & par lesquels Sa Majesté, de l'avis de M. le Duc d'Orléans, Régent du Royaume, commit, ordonna & établit le Marquis DE JOVYAC, Colonel d'Infanterie, pour, en l'absence & sous l'autorité de son Gouverneur & Lieutenant Général ou Commandant en chef en Languedoc, commander dans le Pays du Vivarais, tant aux Habitans qu'aux gens de guerre, leur ordonner ce qu'ils auroient à faire pour le service du Roi. Le même ordre mandoit aux Magistrats & Habitans de le reconnoître en qualité de Commandant. Le 6 Septembre de la même année, le Ministre de la Guerre lui écrivit aussi de la part du Duc du Maine, Gouverneur du Languedoc, pour lui recommander particulièrement la garde du Rhône.

Le Marquis DE JOVYAC commandoit encore en Vivarais pendant la peste de 1723, lorsque la mort vint anéantir l'espérance des graces bien méritées qui lui étoient annoncées de toutes parts, & terminer une carrière de cinquante-six ans de services non interrompus & honorés des éloges les plus glorieux. Ces éloges sont consignés dans une multitude de lettres du Duc du Maine, Gouverneur du Languedoc, des Maréchaux de Broglie, de Montrevel, de Villars, de Berwick, de Roquelaure, qui ont successivement commandé en chef dans cette Province; du Maréchal de Medavy, du Comte de Grignan, Commandant en chef en Dauphiné & en Provence, du Cardinal Gualterio, Vice-Légat d'Avignon; de M. de Basville, Intendant de Languedoc, & d'un grand nombre de personnes de distinction de la Cour qu'il seroit trop long de nommer, mais dont les lettres sont conservées, comme autant de témoignages de son mérite.

Le Marquis DE JOVYAC avoit tenu les Etats du Pays de Vivarais dans le mois de Février 1702, comme ayant été député pour l'Ordre de la Noblesse du Pays à l'assemblée précédente des Etats du Languedoc. Conformément aux réglemens de cette assemblée, il avoit remis au Greffe des Etats Généraux ses preuves de noblesse, & les pieces justificatives de propriété des fiefs qu'il avoit dans la Province. Les Commissaires nommés,

suivant l'usage, pour examiner ses titres, les ayant trouvés appuyés de preuves authentiques, comme pactes de mariage, transactions & testamens, qui prouvoient son ancienne noblesse, en avoient fait le rapport & donné leur avis à l'assemblée, qui, s'y conformant, avoit reçu le Marquis DE JOVYAC.

Du mariage qu'il avoit contracté le 5 Février 1687 avec Demoiselle *Françoise Lagniel*, il eut : — 1. JACQUES D'HILAIRE, Marquis DE JOVYAC, qui suit; — 2. FRANÇOISE DE JOVYAC, mariée en 1708 à *Jean de Fages*, Seigneur de Rochemaure & de Cheylard; — 3. JEANNE-MADELEINE, mariée en 1712 à *Louis de Chaffaud*, Seigneur de Fabreges; — 4. SUSANNE, mariée en 1722 à *Claude de Fayon*, Seigneur du Clap; — 5. & LOUISE-BENIGNE, Religieuse en 1710 au Couvent de Sainte-Marie de Montelimar.

VI. JACQUES IV D'HILAIRE DE JOVYAC, Chevalier, Marquis de Jovyac, Seigneur de Mélas, ancienne Vicomté, le Teil, Esplans & autres lieux, fut dans sa premiere jeunesse Lieutenant au Régiment de Dragons de Rochepierre, & accompagna son pere pour l'aider dans les fonctions de son commandement; étant resté fils unique en 1723, on le sollicita bientôt de se marier, & il épousa, par contrat passé à Montelimar le 25 Janvier 1725, devant *Costadeau & Cornette*, Notaires, Demoiselle *Jeanne-Françoise-Josephe Moreton de Chabillant*, fille d'*Antoine de Moreton*, Chevalier, Marquis de Cha brillant, Lieutenant de Roi en Dauphiné, & d'*Antoinette de Groslée de Viriville*. Le Marquis DE JOVYAC fut assisté & transigea du consentement de *Jacques de Toulon de Sainte-Jaille*, Capitaine de Cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, & Procureur à cet effet de la Marquise DE JOVYAC, sa mere. Si son mariage, qui le retint d'abord dans le sein de sa famille, ne lui permit pas de suivre la route usitée de l'état militaire, dans laquelle il étoit entré, il ne lui fit pas abandonner cet état, auquel il a toujours été dévoué, & ne l'empêcha pas de donner dans toutes les occasions des preuves utiles de son zele pour le service du Roi: les Commandans en chef dans la Province de Languedoc lui ont successivement confié le commandement des Villes de son canton, où il a souvent donné ses ordres aux Maires & Consuls, & a assemblé chez lui les Officiers postés dans son district & les Gentilshommes de son voisinage, pour conférer avec eux & concerter les mesures à prendre dans les circonstances critiques: il s'est même porté en personne dans les lieux où des mouvemens dangereux commençoient à s'élever, comme il est prouvé par les ordres qu'il a reçus & donnés, par les commissions & lettres des Commandans de la Province, & par une lettre qui lui a été écrite de la part du Roi en 1746.

Les enfans sortis de son mariage sont : — 1. JEAN-ANTOINE, Comte DE JOVYAC, qui suit; — 2. ALEXANDRE-FRANÇOIS, nommé le Vicomte DE JOVYAC, d'abord Sous-Lieutenant au Régiment de Flandres, autrefois Belzunce, le 24 Avril 1753; ensuite Capitaine au même Régiment, & Chevalier de Saint-Louis en 1778, a fait toute la dernière guerre avec distinction, a été blessé à la bataille de Lutzelberg, & au siege de Cassel; — 3. JACQUES, appelé le Chevalier DE JOVYAC, aussi Capitaine au même Régiment, qui a servi dans la dernière guerre. Il est entré dans

ce Régiment le 1^{er} Mars 1756 en qualité de Lieutenant; le 14 Octobre 1761, il en a été fait Capitaine, & a reçu la Croix de Saint-Louis en 1781; — 4. MARGUERITE, dite Mademoiselle DE JOVYAC; — 5. JEANNE-MADELEINE, dite Mademoiselle DE SAINTE-JAILLE; — 6. FRANÇOISE, dite Mademoiselle DE SAINT-VICTOR; — 7. & SUSANNE, Religieuse en 1747 à la Visitation de Montelimar.

Le Marquis DE JOVYAC a joint en 1757 le nom de *Toulon* au sien, en conséquence du testament de Messire *Jacques de Toulon*, ancien Capitaine de Cavalerie, reçu par *Blau*, Notaire Royal à Montelimar le 5 Septembre 1756. Le testateur, qui est mort le 11 Février 1757 sans postérité de son mariage avec *Jeanne de Marsanne de Saint-Genis*; y institue héritiers universels JACQUES D'HILAIRE, Seigneur Marquis de Jovyac, &, à son défaut, les siens, à la charge par ledit Seigneur de Jovyac, ses héritiers & successeurs, de porter le nom & accoler les armes de *Toulon*. On a vu que la bisaïeule du Marquis DE JOVYAC étoit de cette ancienne & illustre maison.

VII. JEAN - ANTOINE D'HILAIRE DE JOVYAC DE TOULON, qualifié Comte de Jovyac, Cornette au Régiment de Cavalerie du Marquis de *Chabillant*, son oncle maternel, le 12 Mai 1746; Capitaine au Régiment de Dragons d'*Egmont*, aujourd'hui MONSIEUR, frere du Roi, le 14 Juillet 1751; Colonel au Corps des Grenadiers de France le 1^{er} Décembre 1762; Chevalier de Saint-Louis le 20 Mars 1763; à la réforme des Grenadiers de France, Colonel du Régiment Provincial d'Anduze le 4 Août 1771; à la réforme de ce Régiment, Colonel en second du Régiment de Lyonnais Infanterie le 8 Avril 1776; Colonel en premier du Régiment Provincial d'Artillerie de la Fere le 1^{er} Juin 1778; Brigadier des Armées du Roi en Mars 1780, & Colonel du Régiment des Grenadiers Royaux de Lyonnais le 13 Mai de la même année. Il a épousé le 14 Mars 1769, par contrat passé à Pont-à-Mousson devant *Aubry*, Notaire Royal, Demoiselle *Pierre-Marguerite*, née Comtesse de *Raugrave*, fille de *Philippe-Bernard-Charles-Théodore*, Comte de *Raugrave*, Lieutenant - Général des Armées du Roi, d'une des plus illustres maisons d'Allemagne, descendante de la maison *Palatine*, & de *Barbe-Gabrielle de Gouveveau*. De ce mariage sont issus: — 1. HYACINTHE D'HILAIRE DE JOVYAC DE TOULON, né à Lyon le 6 Avril 1775; — 2. & BARBE-GABRIELLE D'HILAIRE DE JOVYAC DE TOULON, née à Lyon le 4 Décembre 1772.

Les armes : écartelées aux premier & quatrième quartiers d'azur au levrier courant d'argent, surmonté d'une tour de même, qui est DE JOVYAC; au deuxième & troisième de synople au cygne d'argent, membré d'or, qui est DE TOULON.



L.

LABOULAYE (DE): famille noble qui tire son origine de Bretagne, & est établie en Bourbonnois depuis environ deux cents ans. Elle est distinguée par son ancienneté & les services qu'elle a rendus à l'Etat, les dignités qu'elle a possédées & les belles alliances qu'elle a contractées, par titres, contrats de mariage, procès-verbaux, lettres d'Etat, de maintenue, & autres lettres accordées par les Rois en l'année 1301. Elle remonte à **PIERRE-HERCULE**, le premier connu, qui suit.

I. **PIERRE-HERCULE**, Sire DE **LABOULAYE**; Chevalier, Chambellan du Duc de Bretagne, marié à *Mabile de Rivailon de Coëtiquen*, Dame de Dinan, dont est issu :

II. **JEAN-ALAIN**, I du nom, Sire DE **LABOULAYE**, dénommé Chambrier du Duc de Bretagne, qui épousa, par acte du 2 Mai 1301, *Sylvie du Cambon*, fille de *Godefroy du Cambon*, Sire de Coislin, qui eut pour fils :

III. **CHARLES-ARTUS**, Sire DE **LABOULAYE**, Lieutenant des Gardes de Melun, & Trésorier des Chartes du Duc de Bretagne, qui se maria avec *Pétronille d'Espinais*, fille de *Charles-Hercule d'Espinais* & d'*Aliose de Malvin*, par acte du 12 Janvier 1342; dont il eut pour fils :

IV. **JULEN**, Sire DE **LABOULAYE**, Chambellan du Duc de Bretagne, & Trésorier de ses Chartes, qui avoit épousé, par contrat du 2 Février 1374, *Mabile du Chatellier*, fille de Noble Homme *Robert du Chatellier*; duquel mariage est issu :

V. **PIERRE**, Sire DE **LABOULAYE**, Chevalier; Chambellan du Duc de Bretagne, qui se maria, par acte du 4 Mai 1419, à *Peronne de Villiers*, fille de Haut & Puissant Seigneur *Pierre de Villiers*, Ecuyer, Sire de l'Isle-Adam, & de Puissante Dame de Châtillon, dont est issu :

VI. **JACQUES-ALAIN DE LABOULAYE**, Capitaine de cent Hommes d'armes du Régiment de Mouchy, se maria, par acte du 6 Janvier 1459, avec *Marie-Hélène de Kermele*, fille d'*Armand de Kermele* & de *Karoyrais*, & de *Charlotte de Coëtiry*; duquel mariage sont issus : — 1. **CHARLES-FRANÇOIS**, qui suit; — 2. **BENJAMIN**; — 3. & **ANTOINETTE DE LABOULAYE**.

VII. **CHARLES-FRANÇOIS**, Sire DE **LABOULAYE**. Chevalier, épousa, par acte du 6 Mai 1500, *Isabelle de Saint-Chaumont*, fille de Noble Homme *Antoine de Saint-Chaumont* & d'*Antoinette de Saint-Juillin*, dont est issu :

VIII. **JACQUES DE LABOULAYE**, Chevalier, Seigneur dudit lieu & de Jarrier, Capitaine de cinquante Hommes d'armes des Ordonnances du Roi, qui fut blessé à la bataille de Montcontour, & épousa, par acte du 24 Janvier 1543, *Françoise de Bonnevie*, autorisée par *Claire d'Ardes*, sa mère, veuve de *Gabriel de Bonnevie*, Ecuyer. De ce mariage est issu :

IX. **NICOLAS DE LABOULAYE**, Chevalier, Seigneur de Jarrier, Gouverneur du Comté de Lauraguais, & présenté à la Reine **CATHERINE DE MÉDICIS** au mois de Janvier 1581. Il fut nommé à ce Gouvernement par lettres & provisions du Roi, portant en outre 4000 livres de pension, du 1^{er} Mai 1584. Il avoit épousé, par acte du 19 Janvier 1570, *Marie du*

Harlay, fille de *Robert du Harlay*, Seigneur de Sanfy, & de *Jacqueline de Morvilliers*. Il est parlé de ce mariage dans *Moreri*, au mot *HARLAY*. Il en est sorti :

X. JACQUES DE LABOULAYE, Chevalier, Seigneur de Nonc, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Gouverneur & Commandant du Duché de Montpensier, Ville. & Château d'Aigueperse, Capitaine d'une Compagnie de cent Chevaux-Légers, & Chevalier de l'Ordre du Roi, qui obtint, le 20 Décembre 1604, par brevet signé du Roi, l'entrée de la Chambre & des Carrosses de Sa Majesté : l'enquête & les preuves furent faites suivant le procès-verbal des Sieurs *Brulau* & *Ruzé*, Conseillers d'Etat, en date du 3 Mars 1604, & il obtint du Roi 4000 livres de pension par brevet du 2 Mai 1620. Il avoit épousé, par acte du 24 Janvier 1598, *Madeleine de Marillac*, fille de *Charles de Marillac*, Ecuyer, Conseiller, Maître d'Hôtel du Roi, & de Noble Dame *Marie de Chalvon*. Voyez le *P. Anselme*, tome VI, page 555. De ce mariage vinrent : — 1. CHARLES, Chevalier, Seigneur de Mont-George, Maréchal des Camps & Armées du Roi, marié avec *Madeleine de la Souche*, mort sans postérité ; — 2. CHARLES-FRANÇOIS, qui suit ; — 3. VALENCE, mariée à *Gilbert Audieu* ; — 4. & JEANNE, mariée à *Messire de Rouffillac*.

XI. CHARLES-FRANÇOIS DE LABOULAYE, Chevalier, Seigneur de Réliac, Enseigne au Régiment des Gardes, obtint, par Lettres-patentes du mois d'Avril 1668, maintenue de sa noblesse & confirmation de l'entrée de la Chambre & des Carrosses du Roi. Il avoit épousé, par acte du 3 Janvier 1654, *Christine de la Croix*, fille de *Claude de la Croix*, Ecuyer, Capitaine au Régiment de Morvilliers, dont : — 1. FRANÇOIS, qui suit ; — 2. ANTOINE, mort sans postérité ; — 3. & MARGUERITE, mariée à *Christophe de Sadon*, Ecuyer, morte aussi sans postérité.

XII. FRANÇOIS DE LABOULAYE, Chevalier, Seigneur de Bierre, comparut au ban du Bourbonnois, suivant le bordereau du 1^{er} Avril 1692 ; servit en qualité de Lieutenant au Régiment de Piémont, Infanterie. Il avoit épousé, par acte du 21 Octobre 1688, *Marie de Saint-Juillen*, fille de feu *Gabriel de Saint-Juillen*, Ecuyer, Seigneur de la Chassigne, & de *Marie de Rochefort*, dont sont issus : — 1. GILBERT, qui suit ; — 2. NICOLAS, marié à Demoiselle *Dubuisson de Chaumardy*, fille d'*Alexandre de Chaumardy*, & de *Dominique de Bau*, dont postérité dans la personne d'*AMBROISE DE LABOULAYE*, Lieutenant au Régiment de Béarn, Infanterie, & petit-fils de NICOLAS.

XIII. GILBERT DE LABOULAYE a été Lieutenant au Régiment de Brie, Infanterie, suivant son brevet du 18 Juillet 1701. Il a épousé, par acte du 6 Janvier 1737, *Marguerite-Porcine de Vernoy*, fille de Messire *Louis de Vernoy*, Ecuyer, & de Demoiselle *Gilberte Lucron*. De ce mariage sont issus : — 1. CHARLES-JOSEPH-NICOLAS, qui suit ; — 2. MARIE-ANNE, mariée en 1759 à *Sébastien de Sauvigny de Blos*, dont postérité ; — 3. MADELEINE, qui vit sans alliance ; — 4. & MARIE DE LABOULAYE, mariée le 1^{er} Mai 1774 à Messire *Etienne*, Vicomte d'*Usson*, Chevalier, Seigneur de Brogthet, dont postérité. Voyez *USSON*.

XIV. CHARLES-JOSEPH-NICOLAS DE LABOULAYE, Chevalier, Seigneur de Bierre & de Marfillac, retiré en 1775 avec commission de Capitaine du Régiment de Guienne, entré la même année aux Chevaux-Légers, où il sert encore, a épousé, le 20 Février 1770, par acte reçu par François, Notaire, Jeanne-Genevieve-Françoise le Turcq, fille de feu Jacques le Turcq, Chevalier, & de Noble Peronne-Françoise le Mahieu, autorisée par François le Mahieu, Chevalier, son oncle, dont sont issus : — 1. PIERRE-CHARLES, né à Calais, Diocèse de Boulogne, le 1^{er} Août 1771, excorporé dudit Diocèse le 20 Novembre 1780, incorporé dans celui d'Autun les mêmes mois & an, & tonsuré le 5 Décembre de ladite année ; — 2. PIERRE-PAUL-REMI-SERAPHIN, né le 11 Novembre 1773 ; — 3. HUGUES-JACQUES-MARCIEN, né le 17 Février 1775 ; — 4. PIERRE-CHARLES-MARIE, né le 11 Février 1776 ; — 5. MARIE-EUGÉNIE, née le dernier Mai 1778 ; — 6. SOPHIE-JULIE-MONIQUE-VALENCE, née le 4 Juin 1779 ; — 7. VICTOIRE-PAULINE, née en 1781 ; — 8. & CHARLES-FRANÇOIS, né le 24 Février 1782.

Cette famille porte pour armes : *de gueules au chevron d'or, à trois étoiles posées 2 & 1, & accolées de deux hermines*, comme on les voit sculptées en marbre sur le mausolée de JACQUES DE LABOULAYE, Gouverneur des Ville, Château & Duché de Montpensier, Maréchal des Camps & Armées du Roi, &c., dans leur Chapelle des Dames Claristes, à Aigueperse, & ailleurs.

LABASTIDE, voyez LEIGONYE.

LABRIFFE, voyez BRIFFE.

LE BOUCHER D'AILLY : famille noble, originaire du Ponthieu, qui remonte sa filiation par titres à JEAN, qui suit.

I. JEAN LE BOUCHER, Ecuyer, Seigneur du Monfval en 1370, vivoit encore en 1408. Il épousa *Belloite d'Acarville*, fille de *Jean d'Acarville*, Ecuyer, & de *Marie Joignet*, dont vint :

II. SIMON LE BOUCHER, Ecuyer, Seigneur du Monfval & de Frirœules, mentionné dans des actes des 2 Décembre 1466 & 4 Avril 1469. De *Colaye de Bailleul*, son épouse, il eut :

III. JEAN LE BOUCHER, II du nom, Ecuyer, Seigneur du Monfval & de Frirœules, mentionné dans des actes de 1505, 1525 & 1531, qui épousa *Marie d'Amiens*, dont :

IV. JEAN LE BOUCHER, III du nom, Ecuyer, Seigneur du Monfval & de Frirœules, rappelé dans des actes de 1545. Il avoit épousé *Catherine de Saint-Blimond*, Dame de Caveron & de Cayeux en partie, fille de *Guillaume de Saint-Blimond* & de *Jeanne de la Trenquie*. De leur mariage vinrent : — 1. SIMON, qui suit ; — 2. & NICOLAS LE BOUCHER, Ecuyer, Sieur de la Motte, marié à *Nicole le Fevre*, dont JEANNE LE BOUCHER, qui épousa, le 5 Mars 1598, par contrat passé devant *Vulfran Pappin*, Notaire d'Ab-

beville, *Oudart Lescuyer*, Archer des Ordonnances du Roi, sous la charge de M. le Connétable.

V. SIMON LE BOUCHER, Ecuyer, Seigneur du Monfval & de Frircœules, né vers 1522, mort le 11 Février 1558, & inhumé dans l'Eglise Paroissiale de Saint-Gilles à Abbeville, sous une tombe concédée à la famille, avoit épousé *Marie le Blond*, Dame d'Ailly-le-haut-Clocher, fille d'*Honoré le Blond*, Ecuyer, Seigneur de Bouillancourt-sur-Miamay, & de *Marie Papin*. Elle fit son testament le 13 Novembre 1573, pardevant *Vaurique*, Notaire à Abbeville, mourut le 6 Août 1587, & fut inhumée en ladite Eglise de Saint-Gilles. Leurs enfans furent : — 1. JACQUES, qui suit ; — 2. ISABEAU, mariée à *Antoine Vraignart*, Procureur du Roi à Abbeville ; — 3. & JOSINE LE BOUCHER D'AILLY, femme de *Thiébaud Mourette*, Ecuyer, Seigneur de Saint-Eloy.

VI. JACQUES LE BOUCHER, Ecuyer, Seigneur d'Ailly-le-haut-Clocher, du Menil-lès-Franleux, né le 1^{er} Janvier 1558, Conseiller du Roi & son Procureur en toutes les Jurisdictions d'Abbeville, fut un homme de mérite, que ses grandes qualités firent élire Mayor de ladite Ville en 1597, époque de la surprise d'Amiens par les Espagnols. On trouve son éloge dans une Histoire d'Abbeville. HENRI IV l'honora de ses bontés en y passant, & lui accorda différentes graces. Il mourut le 25 Janvier 1618, fut inhumé dans l'Eglise Saint-Gilles. Il avoit épousé, le 8 Octobre 1584, par contrat passé le 22 Août précédent, devant *Vulfran Pappin*, Notaire à Abbeville, *Françoise Mallet*, née le 9 Juin 1569, fille de *Nicolas Mallet*, Ecuyer, Seigneur de Thorel & de Richemont, & de *Marguerite Macquet*. Elle apporta à son mari les terres & fiefs de Richemont, de Cumont-les-Villeroy, d'Huval & du Castelet. Ils eurent pour enfans : — 1. FRANÇOIS, mort à Poitiers le 16 Décembre 1608, âgé de vingt-deux ans ; — 2. NICOLAS, qui suit ; — & six autres enfans morts jeunes.

VII. NICOLAS LE BOUCHER, Ecuyer, Seigneur d'Ailly, du Menil, de Cumont, Huval, Frircœules Thorel & du Castelet, né le 3 Décembre 1601, Trésorier de France & Général des Finances en la Province de Picardie & d'Artois, mort en 1671, avoit épousé, par contrat du 13 Janvier 1627, passé devant *Trencart*, Notaire à Amiens, Demoiselle *Jeanne Thierry*, née en 1614, fille de *Jean Thierry*, Seigneur du Thille, Conseiller du Roi, Receveur Général des Décimes de Picardie, & de *Marie Pingré*. Elle mourut en 1678, & fut inhumée avec son mari en l'Eglise Saint Gilles d'Abbeville. De leur mariage naquirent : — 1. LOUIS, qui suit ; — 2. FRANÇOIS, Auteur de la branche des Seigneurs du Menil, rapportée ci-après ; — 3. NICOLAS, né le 10 Octobre 1642, Seigneur d'Huval, mort sans alliance à Abbeville le 31 Décembre 1685 ; — 4. JACQUES-HENRI, Seigneur du Castelet, né le 19 Octobre 1647, Ecclésiastique, mort à Paris le 21 Septembre 1723 ; — 5. JOSEPH-GILLES, tige de la branche des Seigneurs de Richemont, mentionnée ensuite ; — 6. JEAN, né en Décembre 1650, Lieutenant-Colonel de la Brigade des Carabiniers de Rouvray en Octobre 1706, Chevalier de Saint-Louis, mort à Amiens en 1712, sans avoir eu d'enfans de Demoiselle *Anne de Beauvarlet*, son épouse ; — 7. CHARLES, né

né en 1652, mort sans alliance en 1685; — 8. JEANNE-COLETTE, née à Amiens le 5 Mars 1636, mariée, par contrat du 21 Avril 1659, passé devant *Madelaine*, Notaire de cette Ville, à *Adrien Morel*, Ecuyer, Seigneur de Becordel, Conseiller au Présidial d'Amiens, dont postérité; — 9. FRANÇOISE, née le 4 Décembre 1644, mariée, par contrat du 28 Janvier 1673, passé devant *Lengaigne & Regnault*, Notaires à Abbeville; avec *Jacques l'Esperon*, Ecuyer, Seigneur de Belloy, Président en l'Élection de Ponthieu: elle mourut en 1692, laissant postérité; — 10. & MARGUERITE LE BOUCHER D'AILLY, née le 28 Avril 1648, mariée le 12 Novembre 1679 à *Pierre Doremieulx*, Ecuyer, Seigneur de Neuville, Conseiller au Présidial d'Abbeville, & ancien Mateur-Commandant de ladite Ville, dont postérité.

VIII. LOUIS LE BOUCHER, Ecuyer, Seigneur d'Ailly-le-haut-Clocher, de Famechon & Cumont, né à Abbeville le 10 Septembre 1638, Conseiller du Roi, Lieutenant-Particulier, Assesseur au Bailliage d'Amiens, Conseiller de l'Hôtel commun de cette Ville, mort le 17 Décembre 1716, & inhumé à l'Oratoire d'Amiens, où se voient son épitaphe & celle de sa femme, avoit épousé, par contrat passé devant *Madelaine*, Notaire à Amiens, le 28 Août 1666, *Marie-Gabrielle de Sachy*, fille de *Gabriel de Sachy*, Ecuyer, & de *Marie du Fresne*. Elle est morte le 15 Janvier 1708, âgée de soixante-deux ans, ayant eu: — 1. NICOLAS-JOSEPH LE BOUCHER, Chevalier, Seigneur d'Ailly-le-haut-Clocher, de Famechon, Cumont & du Verbois, né à Abbeville le 18 Novembre 1668, Capitaine commandant le second Bataillon du Régiment de Saint-Valier, décédé à Ailly le 2 Mars 1736, & enterré dans le chœur de l'Eglise d'Ailly, sous une tombe: il avoit épousé, par contrat du 8 Décembre 1727, passé devant *Froissart*, Notaire à Saint-Riquier, *Genevieve de Huppy*, fille de *Matthieu de Huppy*, Ecuyer, & de *Marie Dupuis*, alors remariée à *Joseph Vaillant*, Ecuyer, Seigneur de Romainville, Jaucourt, Hemimon & Bussu: elle est morte sans enfans le 17 Septembre 1743; — 2. GABRIEL, Chevalier, né le 5 Octobre 1671, qui devint Seigneur d'Ailly & de Famechon, & fut Conseiller du Roi, Lieutenant-Particulier, Assesseur au Bailliage d'Amiens, où il est mort le 17 Avril 1748: il avoit épousé Demoiselle *N... Mouret*, dont un garçon mort en naissant; — 3. LOUIS-FRANÇOIS, né le 10 Novembre 1672, Chanoine-Régulier de l'Ordre de Prémontré en l'Abbaye de Saint-Pierre-lès-Selincourt, dite de Sainte-Larme, le 1^{er} Juin 1692, où il est mort; — 4. JEAN-BATISTE-FIRMIN, né le 10 Septembre 1676, Ecclésiastique, Seigneur d'Ailly en 1748, mort le 30 Avril 1749 à Mons en Vimeu, où il est inhumé; — 5. JEAN, mort jeune; — 6. JOSEPH, qui suit; — 7. JACQUES-AUGUSTIN, né le 1^{er} Janvier 1686, vivant encore à la Jamaïque en 1703, décédé vraisemblablement en Amérique; — 8. GENEVIEVE-ELISABETH, née le 18 Novembre 1673, mariée, par contrat du 24 Juillet 1694, passé devant *Madelaine*, Notaire à Amiens, avec *Adrien Picquer*, Ecuyer, Seigneur de Dourier, Lieutenant-Particulier au Bailliage de ladite Ville, où elle est morte le 20 Janvier 1755; — 9. MARIE-GABRIELLE, née le 25 Décembre 1674, morte sans alliance le 9 Avril 1720, & inhumée

à l'Oratoire d'Amiens ; — 10. & JEANNE-COLETTE LE BOUCHER D'AILLY, née le 6 Juillet 1683, mariée en Janvier 1722, à *Pierre-Paul d'Arrest*, Ecuyer, Seigneur de Sailly-Bray, morte sans postérité le 1^{er} Janvier 1753, & inhumée dans l'Eglise Saint-Gilles à Abbeville.

IX. JOSEPH LE BOUCHER D'AILLY, Chevalier, Seigneur d'Ailly-le-haut-Clocher, de Famechon & Cumont après la mort de ses freres, Lieutenant-de-Roi de la Ville & du Gouvernement d'Amiens, ancien Lieutenant-Colonel du Régiment de la Reine, Infanterie, & Chevalier de Saint-Louis, mort à Abbeville le 1^{er} Avril 1754, & inhumé dans l'Eglise d'Ailly, avoit épousé, par contrat du 8 Février 1741, passé devant *Machart*, Notaire, MARIE-CATHERINE LE BOUCHER DU MENIL, sa parente, veuve en premières noces de *Jean-Baptiste-François de Villers*, Ecuyer, Seigneur de Ligny, Authieul, Président-Trésorier de France à Amiens, & fille de NICOLAS LE BOUCHER D'AILLY, Chevalier, Seigneur du Menil, Fremontier, Uzaineville, & de *Françoise Morgan*. Il n'en a point eu d'enfans.

Branche des Seigneurs DU MENIL.

VIII. FRANÇOIS LE BOUCHER D'AILLY, Ecuyer, second fils de NICOLAS, Seigneur d'Ailly, & de *Jeanne Thierry*, né à Abbeville le 13 Décembre 1639, Seigneur du Menil-lès-Franleux, Quinquembeuf & la Neuve-Rue, mort le 11 Janvier 1694, & enterré dans l'Eglise Paroissiale de Saint-Michel d'Amiens, avoit épousé, par contrat du 19 Novembre 1667, passé devant *Madelaine*, Notaire de ladite Ville, *Marie-Catherine de Sachy*, fille de *Jean de Sachy*, Ecuyer, Seigneur du Coudray, & de *Catherine du Fresne*, dont : — 1. NICOLAS, qui suit ; — 2. JEAN-FRANÇOIS, né le 13 Novembre 1680, Prêtre & Chanoine de la Cathédrale d'Amiens, mort le 5 Juin 1747 ; — 3, 4, 5 & 6. un autre garçon & trois filles mortes jeunes.

IX. NICOLAS LE BOUCHER D'AILLY, Chevalier, Seigneur du Menil-lès-Franleux, de Fremontier & d'Uzaineville, né le 4 Octobre 1670, mort le 10 Décembre 1738, & inhumé dans l'Eglise de Saint-Michel d'Amiens, avoit épousé, par contrat du 22 Août 1701, passé devant le *Caron l'ainé*, Notaire, Demoiselle *Françoise Morgan*, fille de *Jacques Morgan*, Conseiller du Roi, Maître Particulier des Eaux & Forêts d'Amiens, & de *Françoise Damians* ; elle est morte le 6 Janvier 1744, & est enterrée auprès de son mari dans ladite Eglise de Saint-Michel d'Amiens. De leur mariage ils ont eu : — 1. PIERRE-NICOLAS, né le 1^{er} Février 1715, décédé sans alliance le 22 Octobre 1740 ; — 2. PAUL-FRANÇOIS, qui suit ; — 3. MARIE-CATHERINE LE BOUCHER D'AILLY, née en Novembre 1703, Dame de Gomicourt, d'Engrebellemer, mariée 1^o. par contrat du 9 Septembre 1726, passé devant *Caron*, Notaire à Amiens, à *Jean-Baptiste-François de Villers*, Ecuyer, Seigneur de Ligny, Authieul, Président-Trésorier de France à Amiens, dont une fille ; & 2^o. par contrat du 8 Février 1741, passé devant *Machart*, Notaire, avec son parent JOSEPH LE BOUCHER, Chevalier, Seigneur d'Ailly-le-haut-Clocher, Lieutenant-de-Roi d'Amiens, Chevalier de Saint-Louis, dont elle n'a point eu d'enfans ; — 4. MARIA-FRANÇOISE, née le 17 Décembre 1708, morte

Religieuse à la Visitation de ladite Ville le 16 Mars 1749; — 5. **MARIE-ANNE**, née le 27 Mai 1710, mariée par contrat du 30 Mars 1743 à Messire *Charles-Louis Picquet*, Chevalier, Seigneur de Bonnainvillers, Noyelles en Chaussée & Cresly, ancien Capitaine au Régiment de Piémont Infanterie, Chevalier de Saint-Louis, dont elle fut la première femme. Elle est morte sans enfans à Abbeville le 14 Novembre 1755, & est inhumée à Saint-Gilles; — 6. & plusieurs enfans morts jeunes.

X. **PAUL-FRANÇOIS LE BOUCHER D'AILLY**, Chevalier, Seigneur du Menil-lès-Franleux, de Fremontier, d'Uzaineville, de Rot, d'Ailly-le-haut-Clocher & de Cumonville, né à Amiens le 16 Mai 1718, devenu chef de sa famille en 1754, a servi dans la seconde Compagnie des Mousquetaires du Roi, & a épousé, par contrat du 25 Juillet 1744, passé devant *Machart*, Notaire, Demoiselle *Marie-Madeleine du Fay*, née en 1714, Dame de Druel, fille de *Philippe-Auguste du Fay*, Chevalier, Capitaine au Régiment du Roi, Chevalier de Saint-Louis, & de *Madeleine Trudaine*. Elle est décédée le 27 Janvier 1748, laissant: — 1. **MARIE-MADELEINE-FRANÇOISE LE BOUCHER D'AILLY**, Dame de Druel, née à Amiens le 5 Décembre 1745; — 2. & **FRANÇOISE-GABRIELLE-JOSEPHE-PAULINE**, née le 23 Janvier 1748, mariée au château d'Ailly le 11 Mai 1772 à *Jacques-Gabriel - François - de - Paule Rouffel*, Chevalier, Seigneur de Belloy - Saint-Léonard & d'Hally-Villers, dont des enfans.

Branche des Seigneurs DE RICHEMONT.

VIII. **JOSEPH-GILLES LE BOUCHER D'AILLY**, Ecuyer, Seigneur d'Huval, du Castelet & de Richemont, cinquième fils de **NICOLAS**, Seigneur d'Ailly-le-haut-Clocher, & de *Jeanne Thierry*, fut Conseiller du Roi, Magistrat en la Sénéchaussée de Ponthieu, maintenu dans sa noblesse le 7 Septembre 1716, par Ordonnance de *M. de Bernage*, Intendant de Picardie, & est mort à Amiens le 22 Juillet 1726. Il avoit épousé à Abbeville le 10 Janvier 1694 Demoiselle *Barbe du Ponchel*, née le 24 Mars 1662, fille d'*Eufzache*, & de *Marguerite Fuzelier*. Elle est morte à Abbeville le 5 Novembre 1710, & est enterrée sous la tombe de la famille, Paroisse Saint-Gilles de ladite Ville. Il en a eu: — 1. **JOSEPH-EUSTACHE**, mort âgé de sept ans, & inhumé dans la Chapelle de Notre-Dame-de-Lorette en la Collégiale de Saint-Wulfran; — 2. **JEAN-BATISTE PASCHAL**, Chevalier, Seigneur d'Huval & du Castelet, né le 6 Mars 1697, mort à Abbeville sans alliance le 24 Juillet 1775; — 3. **JACQUES - NICOLAS**, qui suit; — 4. **FRANÇOIS-MARIE**, Chevalier, Seigneur du Bouchage, né à Abbeville le 6 Janvier 1700, ancien Lieutenant-Colonel du Régiment d'Infanterie de la Reine, Chevalier de Saint-Louis, qui a commencé de servir le 6 Mars 1717, & s'est retiré en 1760; — 5. **JOSEPH-EUSTACHE**, Chevalier, Seigneur d'Arcarville, né le 12 Février 1702, mort sans alliance à Abbeville le 22 Février 1772; — 6. **BARBE-ANTOINETTE-JEANNE**, née le 3 Novembre 1700, décédée sans alliance le 5 Septembre 1776; — 7. & **MARGUERITE-CHARLOTTE**, née le 10 Août 1703, morte à Bulleux le 8 Décembre 1728, laissant des enfans de son mariage contracté le 15 Février 1722, par acte

passé devant *le Bel*, Notaire d'Abbeville, avec Messire *Nicolas*, Chevalier, Marquis de Bellengreville, Seigneur de Bulleux & de Behen.

IX. JACQUES NICOLAS LE BOUCHER D'AILLY, né le 4 Juillet 1698, Chevalier, Seigneur de Richemont, Bouillencourt-en-Sery, Vuiry, Fontaines-sur-Maye, l'Esperon, Saint-Eslier, d'Huval & du Castelet, nommé par Lettres du grand sceau du mois de Décembre 1736 Conseiller du Roi, Maire & Commandant d'Abbeville, Député de la Noblesse du Comté de Ponthieu pour la réforme de la Coutume en 1770, mort le 13 Janvier 1776, avoit épousé, par contrat passé le 24 Septembre 1747, devant *de Lignieres*, Notaire d'Abbeville, *Marie-Louise-Catherine-Françoise-Colette de Villers* sa parente, Dame d'Hocquincourt, de Ligny & d'Authieul, fille de *Jean-Batiste-François*, Ecuyer, Seigneur desdits lieux, & de *MARIE-CATHERINE LE BOUCHER DU MENIL*, Dame de Gomicourt & d'Engrebellemer, dont: — 1. JACQUES-JOSEPH-PASCHAL, qui suit; — 2. RENÉ, né le 10 Décembre 1754, mort le lendemain; — 3. EMMANUEL-EUSTACHE-MARIE, Chevalier, Seigneur d'Huval & de Fontaines-sur-Maye, né le 19 Décembre 1760, Officier au Régiment de Chartres Dragons; — 4. *MARIE-CATHERINE-COLETTE-JOSEPHINE*, dite Mademoiselle DE RICHEMONT; Dame du Castelet; — 5. *ALEXANDRINE-MARIE-ELISABETH*, alliée en 1779 à Messire *Jean-François-Aimé Dejean*, Capitaine au Corps-Royal du Génie; — 6. une fille morte en naissant le 1^{er} Septembre 1757; — 7. & *ADÉLAÏDE-VICTOIRE*, née le 24 Août 1762, décédée le 1^{er} Septembre 1763.

X. JACQUES-JOSEPH-PASCHAL LE BOUCHER D'AILLY, né le 21 Février 1753, Chevalier, Seigneur de Richemont, Bouillencourt-en-Sery, Vuiry & Saint-Eslier, a épousé le 16 Novembre 1777, par contrat passé devant *Baudelocque*, Notaire à Amiens, *Marie-Françoise-Firmine de Mons*, Dame de Rouffeville & de Saint-Mars, fille de *Jacques de Mons*, Chevalier, Seigneur de Meigneux, d'Hedicourt & de Saint-Sauveur, & de *Marie-Jeanne-Charlotte-Honorée-Genevieve Roger*, Dame de Rouffeville.

Les armes : d'or, au sautoir engrêlé de sable, accompagné de quatre aiglettes de même, béquées & armées de gueules; supports, deux levrettes d'argent; cimier, un levrier naissant.

LEIGONYE (DE) : famille noble & très-ancienne établie en Auvergne dès le XV^e siècle. Les troubles des guerres civiles ont privé Aurillac, Ville où ils ont leur résidence, de presque tous les titres, les archives ayant été brûlées en 1571 par les Huguenots qui saccagerent & pillèrent cette Ville dont ils s'emparèrent & restèrent les maîtres pendant dix-huit mois.

D'après cette époque & celle de 1676, où les titres particuliers appartenans à cette maison furent brûlés, il ne leur reste que quelques administrations, qui prouvent qu'ils descendent de l'ancienne maison de *Jourdain de l'Isle*, Seigneur de l'Isle-Jourdain, branche cadette des Comtes de *Toulouse*.

L'incendie de 1676 est constaté par un procès-verbal dressé par le sieur *de Lor*, Conseiller d'Etat & Lieutenant-Général Civil, & expédié par M^c

Seyries, lors Greffier audit Bailliage. C'est ce qui fait que nous ne pouvons donner la filiation suivie que depuis *JOURDAIN*, qui suit.

JOURDAIN DE LEIGONYE, Conseiller du Roi, Commissaire des Montres (ou des Guerres) de la haute Auvergne, & Docteur ès Loix, demeurant à Aurillac, vivant encore en 1657; qui, de son mariage contracté en 1618 avec Demoiselle *Delphine de Fortel*, eut pour fils :

FRANÇOIS DE LEIGONYE, qualifié Noble & Ecuyer, Docteur ès Loix, Conseiller du Roi, Commissaire des Montres (ou des-Guerres), marié, par contrat passé devant *Dabernard*, Notaire Royal à Aurillac, le 22 Novembre 1654, avec Demoiselle *Marguerite de Senezergues*, fille de feu *Guillaume-Robert de Senezergues*, Ecuyer, Seigneur de la Rode, Conseiller, Procureur du Roi aux Bailliage & Sénéchaussée de la haute Auvergne, & de Demoiselle *Philiberte de Laurens*. De ce mariage vint :

GUILLAUME DE LEIGONYE, né le 9 Juin 1657 à Aurillac, qualifié *Messire & Chevalier*, Seigneur de la Bastide, le Rouffillon, Trésorier-Général de France en la Généralité d'Auvergne à Riom, qui épousa *Françoise de Sarret de Fabregues*, qui lui porta en dot la charge de Président-Trésorier de France, & fonda une Chapelle sous l'invocation de Sainte-Genevieve en l'Eglise des Dames Religieuses du Couvent de Sainte-Claire, appelé de Saint-Joseph de la Ville d'Aurillac, par acte du 2 Juin 1700 passé devant *Léonard Lagarrigue*, Notaire Royal de ladite Ville. Elle fit son testament le 19 Avril 1755 devant *Larmandie*, Notaire Royal, & ordonna sa sépulture dans l'Eglise du Chapitre de Saint-Geraud d'Aurillac en la Chapelle de Notre-Dame du chœur de ladite Eglise. Ses enfans furent : — 1. *FRANÇOIS*, qui suit; — 2. & 3. *JEAN-BATISTE & PIERRE-GÉRAUD DE LEIGONYE*, Chanoines dudit Chapitre de Saint-Geraud d'Aurillac, & Conseillers, légataires chacun de 2000 livres par le testament de leur mere; — 4. *AMABLE*, dont la postérité subsiste; — 5. *GENEVIEVE*, légataire de 2800 livres par le susdit testament; — 6. *MARGUERITE*, rappelée comme morte, & épouse de feu *Antoine Textoris de Pouzols*, Ecuyer, Conseiller du Roi, dont les filles furent instituées-héritières de ladite Dame de Sarret; — 7. & *ANNE DE LEIGONYE*, femme de *Jean de Gain de Montaignac*, Chevalier, Seigneur d'Orgon.

FRANÇOIS DE LEIGONYE, II du nom, Chevalier, Seigneur de la Bastide, Premier Président-Trésorier de France en la Généralité d'Auvergne, institué héritier général & universel de sa mere, fit son dernier testament olographe le 13 Mai 1762. Il avoit épousé *Marie-Cécile de Lolm*, laquelle fit un testament mystique le 23 Juillet 1765. De ce mariage sont issus : — 1. *LOUIS-FRANÇOIS DE LEIGONYE*, Chevalier, Seigneur de la Bastide, la Tremoliere, &c., né en 1735, qui a été Mousquetaire dans sa seconde Compagnie, mort sans alliance en 1773; — 2. *JEAN-JOSEPH-GEORGE*, qui suit; — 3. & *GENEVIEVE DE LEIGONYE*, mariée en 1776 à *FRANÇOIS DE LEIGONYE DE PRUNS* son cousin germain, Capitaine de Cavalerie au Régiment de Bourbon, & Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis.

JEAN-JOSEPH-GEORGE DE LEIGONYE DE RANGOUGE, Chevalier, né le 24 Avril 1745, Comte de Rangouge, le Rouffillon, la Bastide, Capitaine-Aide-Major-Général dans la Légion Américaine, Conseiller

d'épée, Chevalier d'honneur au Présidial d'Aurillac & Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, n'est pas encore marié.

La noblesse d'extraction de cette famille a été constatée par un certificat signé de quatre Gentilshommes qualifiés de la Province, en date du 14 Janvier 1772, & légalisé par le Juge & Lieutenant-Général du Siege d'Aurillac.

Les alliances sont avec les maisons de Bourbon - Malauë, Durfort, Giou, Caylus, Lofanges, Sarret de Fabregues, de Gain de Montaignac, Dieudonné de la Chenaye, &c.

Les armes sont : *au champ d'or, semé de flammes de gueules au laurier de synople.*

LIEGE DE JONCIÈRES (DE) : famille noble & ancienne, originaire de Lorraine, & établie en l'Isle de France, dont voici la filiation suivie depuis deux cents ans seulement, les titres primitifs s'étant perdus par le désordre des guerres dans lesquelles ont servi les ancêtres de THIERRY, successivement dans des emplois distingués.

I. THIERRY DE LIEGE, Ecuyer, né en 1579, épousa Demoiselle Marie le Vaillant, dont :

II. NICOLAS DE LIEGE, Ecuyer, né en 1608, se trouva au siege d'Amiens & autres. Il épousa, 1°. Demoiselle Marguerite d'Estaing, morte sans enfans, & 2°. Françoise Laloyaux, de laquelle il eut :

III. FRANÇOIS DE LIEGE, Ecuyer, Sieur de Joncieres, né en 1629, fut Lieutenant & Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Chalembert & du Bordage jusqu'à la paix des Pyrénées; servit encore à l'arriere-ban de 1689, & mourut à Lodi, dans le Milanez, en 1702. Il avoit épousé, 1°. Demoiselle Madeleine de Runevalle, & 2°. Françoise Carbon, morte en 1710, laquelle avoit eu deux fils, savoir : — 1. JEAN-BATISTE, qui suit; — 2. & FRANÇOIS, Ecuyer, dit le Chevalier DE JONCIÈRES, né en 1674, mort au service sans alliance.

IV. JEAN-BATISTE DE LIEGE, Ecuyer, Sieur de Joncieres, né en 1672, successivement Lieutenant, puis Capitaine de Cavalerie & Chevalier de Saint-Louis, mort au Service en 1718, avoit épousé, par contrat du 3 Février 1715, Marie-Elisabeth d'Arly, fille de François d'Arly, Ecuyer, Sieur du Plessis-les-Beauregard, & de Marguerite Gauthier, dont :

V. JEAN-BATISTE-LOUIS DE LIEGE, Ecuyer, Sieur de Joncieres, né en 1715, ancien Officier d'Infanterie, Chevalier-Commandeur de l'Ordre de Christ, marié, 1°. le 10 Janvier 1740, à Demoiselle Marie-Barbe de Berenger, & 2°. par contrat du 31 Mai 1743, à Marie du Boullay, fille de Gabriel du Boullay-Touchet & de Françoise Cordelier. De ce second mariage il a : — 1. ANTOINE-LOUIS, qui suit; — 2. & ANTOINETTE-LOUISE, née en 1762, appelée Mademoiselle DE JONCIÈRES.

VI. ANTOINE-LOUIS DE LIEGE DE JONCIÈRES, Ecuyer, né en 1752, breveté Lieutenant de Cavalerie dans les Gardes-du-Corps du Roi, n'est pas encore marié.

Les armes : *d'argent, à une fasce d'azur chargée de trois roses d'argent, & surmontée d'un chevron.*

MALVOISIN

M.

MALVOISIN (DE) : ancienne noblesse originaire du Duché de Luxembourg, & établie à Nancy, qui a prouvé une filiation suivie depuis le XIV^e siècle jusqu'à nos jours par titres originaux qui nous ont été communiqués : elle a pour Auteur connu :

I. JEAN DE MALVOISIN, Ecuyer, qui assista à un accord fait entre deux partis de familles nobles le 25 Septembre 1334, & apposa un des premiers son scel, avec les Chevaliers & Ecuyers, Chefs du second parti : il avoit épousé *Idette de Vailly*, de laquelle il eut : — 1. NICOLAS, qui suit ; — 2. & HUGUENIN DE MALVOISIN, Ecuyer, vivant en 1400.

II. NICOLAS DE MALVOISIN, I du nom, Chevalier, Seigneur dudit lieu, épousa *Marguerite de Housse*, avec laquelle il vivoit en 1396, & en eut : — 1. JACQUEMIN, qui suit ; — 2. & GUILLAUME, Ecuyer, vivant en 1434.

III. JACQUEMIN DE MALVOISIN, Ecuyer, Seigneur dudit lieu, Ecuyer d'Ecurie du Roi de Sicile, qui scella un acte du 5 Avril 1432 de son sceau, qui représente une croix potencée, surmontée d'un casque, où on lit encore autour, *fig... Malvoi...*, c'est-à-dire sceau de MALVOISIN ; cet acte est conservé au trésor des Chartres de l'Hôtel-de-Ville de Metz, & une expédition authentique & collationnée mot à mot sur l'original, en a été délivrée à la famille. Il eut de son épouse *Jeanne de Palxgair* : — 1. NICOLAS, qui suit ; — 2. & JEAN, Ecuyer, vivant en 1473.

IV. NICOLAS DE MALVOISIN, II du nom, Ecuyer, Seigneur dudit lieu, Trambon, Han & Happoncourt, qui fit un accord avec JEAN son frere, touchant la succession de leurs pere & mere, devant *Sarrazin*, Notaire à Nancy, le 5 Mai 1473, & fit son testament le 10 Février 1507, dans lequel il rappelle son pere, sa femme Damoiselle *Isabelle de Foug*, de laquelle il laissa : — 1. CLAUDE, qui suit ; — 2. & FRANÇOISE, mentionnée audit testament.

V. CLAUDE DE MALVOISIN, I du nom, Ecuyer, Seigneur dudit lieu, Trambon, Han & Happoncourt, nomma le 26 Janvier 1526 des Procureurs pour poursuivre la succession de Dame *Isabelle de Foug* sa mere, & étoit mort le 12 Juillet 1573, que sa veuve, Dame *Nicole de Reance*, qu'il avoit épousée par contrat du 12 Mars 1553, fit accord avec son fils CLAUDE, qui suit. Elle vivoit encore le 31 Mars 1608, qu'elle fit son testament devant *Faulchon*, Tabellion au Comté de Vaudemont.

VI. CLAUDE DE MALVOISIN, II du nom, Ecuyer, Seigneur dudit lieu, Trambon, Han, Happoncourt, Aboncourt, Hameville, Hadonville & Coinche, Conseiller d'Etat de CHARLES III, Duc de Lorraine & de Bar, duquel il obtint par ses Patentés du 16 Juillet 1592, déposées au trésor des Chartres de la Chambre des Comptes, l'érection de sa maison de Vézélise en Fief, pour les agréables services que lui & ses ancêtres avoient rendus à ce Prince & à ses prédécesseurs Ducs, & fut maintenu, sur la production de ses titres constatant sa noble & ancienne extraction, dans l'ancienne & légitime possession de porter, comme ont toujours fait ses an-

cêtres, pour armes, *d'argent, à la croix potencée de gueules, &c.* Il rendit ses foi & hommage le 28 Juin 1612 pour la Seigneurie de Hameville & le Fief de Vézélise, & le 21 Octobre 1615, pour la Seigneurie d'Aboncourt, au Duc HENRI, qui, par les Patentes du 17 Janvier 1613, l'avoit déclaré issu de personnes nobles d'ancienne extraction des deux sexes, d'après les preuves qu'il en fit, remontant à NICOLAS son trisaïeul, & le reconnut pour gentilhomme d'ancienne race. Il fit son testament en 1622, & mourut après, laissant de sa seconde femme, Dame *Claude de Grammont*, fille de Messire *Antoine de Grammont*, Chevalier, Seigneur de Gézan, Mélizy, &c., & de *Fernandine de la Roche*, qu'il avoit épousée par contrat du 8 Février 1610 (c'est depuis cette alliance que la famille DE MALVOISIN écartele les armes de celle de *Grammont*): — 1. JEAN-PHILIPPE, qui suit; — 2. CLAUDE-FRANÇOIS, Seigneur de Hameville, qui constitua, avec la Dame sa mere, par acte du 10 Février 1636, 180 livres de rente, monnoie de Besançon, au profit de noble *Claude-François Perrenot de Grandvelle*; — 3. CLAUDE-NICOLE, morte femme de *Charles de Mitris*, Chevalier, Seigneur de Fauconcourt & d'Igny, Maître-d'Hôtel ordinaire de Son Altesse le Duc de Lorraine, son Grand-Fauconnier, Bailli & Gouverneur d'Epinal, qui fit accord le 19 Octobre 1643 avec JEAN-PHILIPPE & CLAUDE-FRANÇOIS DE MALVOISIN, ses freres.

VII. JEAN-PHILIPPE DE MALVOISIN, Chevalier, Baron d'Aboncourt, Seigneur de Hameville, Coinche & Sault, fit ses foi & hommage le 26 Février 1664 pour Hameville, dont il donna dénombrement le 25 Octobre 1665; obtint de LOUIS XIV des Lettres de sauve-garde pour ses terres comme Gentilhomme Lorrain, signées du Roi, la Reine Régente présente, & scellées du grand sceau; fut successivement Lieutenant-Colonel du Régiment de Bassompierre Cavalerie, se signala en cette qualité en diverses occasions, & ensuite Colonel d'un Régiment d'Infanterie, par brevet du Duc CHARLES IV, donné à Bruxelles le 12 Mars 1652; il reçut plusieurs lettres de ce Prince, qui se dit son très-affectionné ami.

Le Baron d'Aboncourt fit son testament olographe le 16 de Février 1688, dans lequel il rappelle ses deux enfans ci-après. Il avoit épousé, par acte du 13 Février 1643, affilé de *Claude de Grammont* sa mere, 1°. Demoiselle *Claude de Baillivy*, fille de *Claude de Baillivy*, Seigneur de Guerlanche, Ohey, &c., & de *Nicole d'Emville*; 2°. par acte du 24 Février 1653, Demoiselle *Françoise de Brachet-Villars*, fille de *Gilles de Brachet*, Chevalier, Seigneur de Villars, Forêt, Auge, Conseiller & Maître-d'Hôtel ordinaire du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, & de Dame *Edme de la Grange-d'Arquien*. Du premier lit il eut: — 1. CLAUDE-CHARLES, qui suit; & du second: — 2. MARIE-MARGUERITE DE MALVOISIN, qui fit accord avec son frere consanguin, le 13 Août 1697.

VIII. CLAUDE-CHARLES DE MALVOISIN, Chevalier, Baron d'Aboncourt, Seigneur de Champigneulles, Hameville & Coinche, né en 1644, fut Capitaine au Régiment de Vaudemont, fit ses reprises des terres de Champigneulles, Malle-Evy, les Faux, Saint-Pierre, Saint-Etienne, le 15 de Juillet 1681: il avoit épousé, par acte du 24 Novembre 1680, De-

demoiselle *Marie-Elisabeth de Collignon*, fille de *Louis-Robert de Collignon*, Seigneur de Champigneulle, Val-des-Faux, & d'*Anne de Collignon* sa cousine, de laquelle il eut : — 1. CHARLES-FRANÇOIS, Baron DE MALVOISIN, Chevalier, d'abord Officier au Régiment Duhan, puis Président à la Cour Souveraine de Lorraine & Barrois, mort sans postérité en 1756, & inhumé en l'Abbaye de Saint-Léopold de Nancy, où on voit son épitaphe; — 2. NICOLAS, Sous-Lieutenant des Chevaux-Légers de Lorraine, maintenu avec ses freres, par Lettres de FRANÇOIS, I du nom, Duc de Lorraine & de Bar, depuis Empereur, données à Lunéville le 20 Novembre 1736, déposées au trésor des Chartres de la Chambre des Comptes de Nancy, dans le droit & possession de prendre & porter la qualité de Baron, à l'imitation de leur pere & de leurs aïeux, avec les mêmes armes de leur famille, comme on les rapportera à la fin de cette généalogie; leur filiation y est prouvée depuis NICOLAS DE MALVOISIN, Chevalier, vivant en 1396, jusqu'à JOSEPH-FRANÇOIS, pere de ceux qui subsistent. NICOLAS, Baron DE MALVOISIN, épousa en 1732 *Jeanne-Antoinette d'Assigny*, fille d'*Achille Marquis d'Assigny*, & de *Genevieve de Louvier*; — 3. JOSEPH-FRANÇOIS, qui suit; — 4. une fille morte Religieuse.

IX. JOSEPH-FRANÇOIS, Baron DE MALVOISIN, Chevalier, Seigneur d'Aboncourt, Chef-haut, Bleumerey, Boulaincourt; né en 1693, Lieutenant-Colonel au service d'Empire, mort en son château d'Aboncourt le 7 Août 1744. Il avoit épousé, par contrat du 6 Février 1733, Demoiselle *Catherine de Myon*, née en 1709, vivante en 1780, fille de Messire *Gabriel de Myon*, Chevalier, Baron de Gombervaulx, & de *Françoise de Drouet de Sainte-Liviere*, de laquelle il laissa en bas âge six enfans; savoir : — 1. CHARLES-FRANÇOIS, qui suit; — 2. GABRIEL-FRANÇOIS, rapporté après son aîné; — 3. MELCHIOR-FRANÇOIS, né le 14 Juin 1736, Chanoine de l'Eglise Primatiale Cathédrale de Nancy, Vicaire-Général du Diocèse de Besançon, & nommé en 1773 Abbé Commendataire de l'Abbaye Royale de Saint-Saulvé de Montreuil-sur-mer, au Diocèse d'Amiens; — 4. PETRONILLE-ANGÉLIQUE, née Baronne DE MALVOISIN, mariée, par contrat du 4 Mai 1778, passé devant *Pierre*, Notaire à Nancy, à Messire *Denis-George-Joseph*, Vicomte de Nedonchel, Chevalier, Seigneur d'Antreville, ci-devant reçu Chevalier de Malte, fils de *Denis-George-Alexandre*, Chevalier; Marquis de Nedonchel, Vicomte de Staple, Seigneur du Comté Souverain de Brouay, & de *Marie-Anne de Douay*, Vicomtesse de Staple, Dame de Baralle, Buiffy, Grand-Cour, &c.; — 5. & 6. CATHERINE-THÉRÈSE & MARIE-CHARLOTTE, BaroNnes DE MALVOISIN.

CHARLES-FRANÇOIS, GABRIEL-FRANÇOIS & MELCHIOR-FRANÇOIS DE MALVOISIN, freres, ont apportonné leurs sœurs le 21 Avril 1760 suivant la Coutume de Lorraine, & ont partagé entr'eux le 22 la succession de leur pere.

X. CHARLES-FRANÇOIS, Baron DE MALVOISIN, Chevalier, Seigneur d'Aboncourt, Bleumerey, Chef-haut & Boulaincourt, né le 10 Mai 1734, ci-devant Capitaine au Régiment d'Harcourt Dragons, aujourd'hui Major du Régiment de Dragons de MONSIEUR, & Chevalier de Saint-Louis,

a épousé, par contrat du 6 Novembre 1764, Demoiselle *Gabrielle-Françoise de Contrisson*, dont il n'a point d'enfans.

X. GABRIEL-FRANÇOIS, Baron de MALVOISIN, Chevalier, Seigneur de Hameville, dont il a rendu foi & hommage au Roi le 20 Novembre 1776, né le 4 Juin 1735, second fils de feu JOSEPH-FRANÇOIS, Baron de MALVOISIN, & de *Catherine de Myon*, Chevalier de Saint-Louis, Major de Dragons avec rang de Mestre-de-Camp par brevet du 9 Mars 1774, ensuite Lieutenant-Colonel du Régiment de Dragons de la Rochefoucauld, du 4 Mai 1776, a épousé, par contrat du 22 Avril 1770, Demoiselle *Béatrix-Marie de Beurges*, fille de *Jean Batisse de Beurges*, Chevalier, Seigneur de Renesson, Trémont, Vovincourt, &c., & de Dame *Anne de Beurges* sa cousine; dont : — 1. MELCHIOR-FRANÇOIS, Chevalier, né le 14 Juillet 1776; — 2. CATHERINE-LOUISE, aînée du précédent; — 3. ANNE-PAULINE.

On compte parmi ses alliances les maisons d'*Harcourt*, *Grammont*, *la Roche*, *Beaufremont*, *Beauvau*, *Saulx*, *Rie*, *Grachaux*, *Courbesaint*, *la Jonciere*, *Reincourt*, *Mitry*, *Craincourt*, *d'Ourches*, *Nestancourt*, *du Hautoy*, *des Salles*, *Gourzy* & *Lardenoy*.

Les armes : écartelées au 1 & 4 d'azur, à trois bustes de Reine au naturel, couronnées d'or, qui est DE GRAMMONT; au 2 & 3 écartelées d'or & de gueules, qui est DE MYON; & sur le tout d'argent, à la croix potencée de gueules, qui est DE MALVOISIN; l'écu surmonté d'une couronne de Baron; supports; deux lions au naturel, lampassés de gueules & couronnés d'or; devise, à Deo solo.

Généalogie dressée sur titres originaux communiqués, & que nous avons vérifiés.

MANNOURY (DE) : ancienne Noblesse de Normandie, maintenue par les Commissaires députés du Roi pour la recherche des Nobles en 1595, 1611, 1641, & en dernier lieu, par M. de Marle en 1666. Nous en avons déjà donné une notice au tome IX de ce Dictionnaire, pag. 478 & suiv. : mais un Mémoire dressé sur titres, & des recherches faites depuis, nous obligent d'en redonner la généalogie.

Cette famille a formé plusieurs branches. De la première, dite des Seigneurs du *Mont-de-la-Vigne*, étoit :

ETIENNE DE MANNOURY, appelé le Chevalier DE TREMBLAY, vivant en 1395, qui fut Seigneur du *Mont-de-la-Vigne*, terre située proche Lifieux & le Pont-l'Evêque, de Monteil, Fribois, & Capitaine des Villes & Châteaux de Lifieux & d'Evreux. Il épousa en 1457 Haute & Puissante Princesse *Austreberte de Dreux*, de la maison de France, fille de *Robert de Dreux*, Prince & Seigneur d'Esneval & *Beauffart*, Baron & Capitaine de Rouen, & de Dame *Guillemette de Segrie* : cette alliance est prouvée par un ancien manuscrit déposé à l'Hôtel-de-Ville de Dreux, qui est une généalogie des Comtes de *Dreux Beauffart*. De ce mariage il eut : N. . . . DE MANNOURY, dont le fils, LOUIS DE MANNOURY, Chevalier, Seigneur du *Mont-la-Vigne*, Fribois, &c., Gouverneur de Bayeux, épousa Dame *Marguerite le Veneur*. Ce LOUIS DE MANNOURY n'ayant pas laissé d'enfans,

sa succession passa à ses trois tantes ; savoir : — 1. ANTOINETTE DE MANNOURY , mariée à *Jean II*, Sire de *Bréauté*, Chevalier, Baron de Bouffey, &c., Capitaine & Gouverneur de la Ville de Dieppe; — 2. SUZANNE DE MANNOURY, femme de *Nicolas*, Seigneur & Baron de *Mailloc*; — 3. & ANNE DE MANNOURY, mariée, 1°. au Sieur de la *Brettonniere*, Seigneur d'Écageu, & 2°. au Sieur des *Varinieres* : ces différentes alliances sont prouvées par un Arrêt rendu en Parlement le 9 Juillet 1551; elles étoient toutes trois filles d'ETIENNE ci dessus.

Branche des Seigneurs DE MAGNY-LÈS-BAILLEUL, PERDEVILLE, LA BRUNNETIERE, &c.

I. ROBERT DE MANNOURY, un des puînés de la branche des Seigneurs du Mont-de-la-Vigne, fut Seigneur de Fribois, mourut en 1390, & avoit épousé Dame *Catherine le Maréchal*, dont pour fils :

II. JEAN DE MANNOURY, dit LE CAPITAINE, mort en 1453, ayant eu de Dame *Marie Labbey* son épouse :

III. GUILLAUME DE MANNOURY, Seigneur de Magny-lès-Bayeul, marié à Dame *Madeleine Stuart*, & mort en 1490. Il est qualifié *Noble Homme* en différens actes, & notamment dans un passé le 1^{er} Septembre 1505, par ladite *Stuart* sa veuve, devant les Tabellions de Montpinçon, Vicomté d'Argentan. Leurs enfans furent : — 1. ROGER, qui suit; — 2. & FRANÇOISE DE MANNOURY, mariée en 1507 à *Richard du Bois*, Ecuyer, Seigneur de l'Épinay, Baron de Montbray, fils de *Geoffroy* & de *Jeanne de Fréville*. Voyez BOIS (DU), tome II de ce Dictionnaire, page 584 & suivantes.

IV. ROGER DE MANNOURY, mort en 1530, avoit épousé Dame *Robine de Maliscon*, de laquelle il eut :

V. GUILLAUME DE MANNOURY, II du nom, qualifié *Noble & Ecuyer* dans divers actes, notamment dans deux passés devant les Tabellions de Livarot les 3 Juin 1576 & 12 Février 1580. Il décéda vers 1582, & avoit épousé Dame *Laurence Hébert*, dont pour fils unique :

VI. GUILLAUME DE MANNOURY, III du nom, Ecuyer, Seigneur de Perdeville, la Brunnetiere, &c., Vicomte d'Argentan & d'Exmes, qui fut maintenu dans sa noblesse en 1599. Il reçut chez lui le Roi HENRI IV, en sa maison du Cloquesney à Heurtevent, mourut en 1622, & avoit épousé Dame *Philippe de Tiremoys*, fille de *Laurent*, Ecuyer, Sieur des Hautenoës, & de *Jollette du Four*. De ce mariage vinrent sept garçons, qui formerent différentes branches, dont quelques-unes subsistent; le quatrieme fut PIERRE, qui suit; — 8. & 9. & deux filles.

VII. PIERRE DE MANNOURY, Ecuyer, Sieur de la Brunnetiere, fit avec ses freres & sœurs des lots & partages de la succession de leur pere en 1622, & fut Seigneur d'Écot en Saint-Lambert, fief dont il rendit aveu en 1642, ayant été possédé par des roturiers qui payoient les droits de franc-fief; il en fut déchargé comme Noble en 1657 par Jugement de la Chambre Souveraine. Il mourut en 1661, & avoit épousé en 1623 Dame *Marthe Chappey*, de laquelle il eut : — 1. FRANÇOIS, tué dans un combat particulier; — 2. GABRIEL, Ecuyer, Seigneur d'Écot, Homme d'armes de la

Compagnie de M. le Duc de Longueville: il mourut en Catalogne, à l'armée commandée par le Prince de Condé en 1647, ainsi qu'il appert des certificats de services & de mort dûement en forme; — 3. GUILLAUME, qui suit; — 4. ISAAC, tige de la branche des Seigneurs d'Halaine, d'Éctot, Saint-Eugenne, d'Aubry, &c., rapportée ci-après; — 5. & FRANÇOISE DE MANNOURY, aînée de ses freres, mariée en 1643 à *Robert Philippe*, Ecuyer, Sieur des Acres.

VIII. GUILLAUME DE MANNOURY, IV du nom, Ecuyer, Seigneur & Patron d'Aubry en Exmes, Bonmesnil, &c., fut Conseiller & Procureur du Roi aux Bailliage & Vicomté d'Exmes, & partagea avec ses freres & sœur la succession de leur pere en 1662. Il avoit épousé en 1661 *Marie du Barquet*, fille de *François du Barquet*, Ecuyer, Seigneur d'Aubry, de Saint-Eugenne & Bonmesnil, & de Dame *Marie de Nollent*, dont: — 1. JEAN-CHARLES, qui suit; — 2. GUILLAUME DE MANNOURY DE BONMESNIL, Ecuyer, marié en 1699 à *Marie-Éléonore de Sainte-Marie*, de laquelle il a laissé deux filles; — 3. MARIE, mariée en 1707 à *François du Chemin*, Ecuyer, Sieur de Family; — 4. LOUISE, femme de *Guillaume de Braque*, Ecuyer; — 5. & FRANÇOISE, Religieuse, puis Supérieure du Couvent d'Exmes, où elle est morte.

IX. JEAN-CHARLES DE MANNOURY, Chevalier, Seigneur d'Aubry, de Bonmesnil, Bergere & Preffigny, succéda à son pere dans la charge de Conseiller-Procureur du Roi au Bailliage d'Exmes, qu'il exerça avec distinction l'espace de quarante ans, & obtint ensuite des Lettres de vétérance de Sa Majesté. Il épousa en 1704 Demoiselle FRANÇOISE DE MANNOURY, sa cousine-germaine, fille puînée d'ISAAC, Ecuyer, Seigneur & Patron de Saint-Eugenne, & de *Françoise du Barquet*, sa premiere femme. De ce mariage il a eu :

X. FRANÇOIS-CHARLES DE MANNOURY, Chevalier, Seigneur d'Aubry, qui a été Lieutenant de Dragons, & est mort sans alliance. Sa succession a passé à ISAAC-PIERRE-FRANÇOIS-LÉONOR DE MANNOURY, Chevalier, Seigneur d'Halaine, son cousin, dont il sera fait mention ci-après.

Branche des Seigneurs D'HALAINE, D'ECTOT, SAINT-EUGENNE, D'AUBRY, BONMESNIL, &c.

VIII. ISAAC DE MANNOURY, Ecuyer, Sieur d'Halaine, d'Éctot, Seigneur & Patron de Saint-Eugenne, quatrieme fils de PIERRE, Ecuyer, & de *Marthe Chappey*, rendit aveu au Roi de son fief de Saint-Eugenne en 1668, & fit enregistrer ses armes à l'Armorial de France en 1696, par M. d'Hoziere, qui lui en expédia en conséquence un brevet. Il avoit épousé, 1°. par contrat, en 1661, *Françoise du Barquet*, fille de *François*, Ecuyer, Seigneur d'Aubry, Saint-Eugenne, Bonmesnil, & de Dame *Marie de Nollent*, celle-ci fille de *Robert de Nollent*, qui étoit forti de *Jeanne de Hareourt*; & 2°. en 1673, *Marie de Maurey*, fille de *Guillaume*, Ecuyer, Seigneur du Plessis en Nonant, & de Dame *Renée de Fontaine*. Du premier lit vinrent: — 1. JACQUES DE MANNOURY, Ecuyer, Sieur de Saint-Eugenne, d'abord Mousquetaire du Roi, puis Enseigne dans le Régiment des Fusiliers, avec lequel il se

trouva aux siege & prise de Luxembourg, mort sans postérité de son mariage contracté en 1689 avec *Jeanne de Corday*, fille de *Thomas de Corday*, Ecuyer, & de *Louise Jamme*; — 2. CHARLOTTE, mariée à *Jean de Vignerol*, Ecuyer, Seigneur de la Chablerie, Vicomte & Maire d'Argentan; — 3. FRANÇOISE, mariée en 1704 à JEAN-CHARLES DE MANNOURY, Chevalier, Seigneur d'Aubry, &c., son cousin-germain, dont on a parlé ci-devant; & du second lit: — 4. ISAAC-GUILLAUME, Ecuyer, Sieur d'Éctot, qui servit d'abord dans les Cadets-Gentilshommes de la Citadelle de Tournay, suivant les certificats du Capitaine-Commandant, des années 1691 & 1692; fut Enseigne de la Compagnie Colonelle du Régiment d'Aunis, Infanterie, par brevet de l'an 1692; servit ensuite dans la Compagnie des Chevaux-Légers de la Garde du Roi, ainsi qu'il conste par les certificats du Duc de Chevreuse, du Marquis de Torcy, Sous-Lieutenant de ladite Compagnie, & du Commissaire, expédiés à l'Armée de Flandres, l'un au canton d'Elval en 1694, & l'autre au camp de Saint-Tron en Allemagne en 1695: il mourut dans ce Corps sans alliance; — 5. PIERRE, qui suit; — 6. & MARGUERITE DE MANNOURY D'ÉCTOT, morte fille.

IX. PIERRE DE MANNOURY, Chevalier, Seigneur d'Éctot, Patron honoraire de Saint-Eugene, épousa en 1714 *Anne-Marie-Françoise d'Oilliamson de Courcy*, fille de *René d'Oilliamson*, Chevalier, Marquis de Courcy, & de *Dame Catherine de Rouxel-Medavy de Grancey*. Voyez OILLIAMSON, tome IX de ce Dictionnaire, pag. 138 & suiv. Elle étoit niece du Maréchal de *Medavy*, dernier mort, & a eu pour enfans: — 1. ISAAC-PIERRE-FRANÇOIS-LÉONOR, qui suit; — 2. ANNE-MARIE MADELEINE DE MANNOURY D'ÉCTOT, vivante sans alliance; — 3. & JEANNE-CHARLOTTE-ANNE-FRANÇOISE DE MANNOURY D'HALAINE, mariée à *Simeon-Jacques Charles de Thibault*, Ecuyer, Seigneur de Placy.

X. ISAAC-PIERRE-FRANÇOIS-LÉONOR DE MANNOURY, Chevalier, Seigneur d'Halaine, d'Éctot, hérita de *M. d'Aubry*, son oncle, & devint par-là Seigneur d'Aubry; de Saint-Eugene & de Bonnesnil. Il a été reçu Page de Madame la Duchesse d'Orléans, & est mort en 1749. Il avoit épousé en 1736 FRANÇOISE DE MANNOURY, sa cousine-germaine, fille aînée de GUILLAUME, Ecuyer, Sieur de Bonnesnil, & de *Dame Marie-Eléonore de Sainte-Marie*. Son contrat de mariage fut fait à l'hôtel de Madame la Duchesse d'Orléans, qui l'honora de son agrément & de son seing, & en présence de *Dame Marie-Thérèse Colbert*, veuve de Haut & Puissant Seigneur *Jacques-Léonor de Rouxel de Grancey*, Maréchal de France, grand'tante dudit Sieur d'Halaine, & de *M. d'Aguësseau*, Conseiller d'Etat, cousin de ladite Demoiselle DE MANNOURY. De ce mariage il a laissé: — 1. CHARLES-GUILLAUME-FRANÇOIS-LÉONOR-ISAAC, qui suit; — 2. & FRANÇOISE-CHARLOTTE-MARGUERITE-MARIE-ANNE DE MANNOURY D'AUBRY, mariée à *Jean-Baptiste-Alexis de Gautier*, Chevalier, Seigneur des Autieux-Ménival.

XI. CHARLES-GUILLAUME-FRANÇOIS-LÉONOR-ISAAC DE MANNOURY, Chevalier, Seigneur d'Aubry en Exmes, Saint-Eugene, Bonnesnil, Bergerie, Saint-Lambert, Mainbeville, né le 10 Février 1748, Lieutenant des Maréchaux de France au département d'Exmes, sert dans la Compagnie

des Chevaux-Légers de la Garde du Roi depuis 1763. Il a épousé, par contrat du 20 Juillet 1771, *Madeleine-Charlotte le Raistre*, dont sont issus : — 1. GUILLAUME-LÉONOR DE MANNOURY, Chevalier, né en 1774, Page de Madame la Comtesse d'ARTOIS; — 2. JEAN-CHARLES-ALEXANDRE-FRANÇOIS, né en 1777; — 3. LOUISE-CHARLOTTE-MADELEINE MARCELLE, appelée *Mademoiselle DE MANNOURY D'AUBRY*, née en 1772.

De cette famille sont aussi MM. DE MANNOURY DE VALINGOUX, ancien Garde-du-Corps du Roi; DE MANNOURY DE LA BRUNETIERE, dont deux sont Chevaliers de Saint-Louis; DE MANNOURY, Seigneur de Putot en Auge, Cheval-Léger de la Garde du Roi, & actuellement Capitaine au Régiment de Languedoc, Dragons; & DE MANNOURY DE AUTIEUX, tous descendans d'un des sept fils de GUILLAUME DE MANNOURY, III du nom, Ecuyer, Seigneur de Perdeville, la Brunnetiere, &c., qu'ils reconnoissent pour leur Auteur commun.

Il y a encore la branche des Seigneurs de Croisilles, qui subsiste dans la personne de M. DE MANNOURY, Seigneur de Croisilles; lequel descend de GIRARD DE MANNOURY, Seigneur de la Fontaine, le Pin, Trepnel, qui étoit sorti d'un puîné DE MANNOURY, des Seigneurs du Mont de la Vigne. Lesdits Sieurs DE MANNOURY surnommés ont tous, de pere en fils, servi l'Etat & Sa Majesté, tant dans la Robe que dans le Militaire.

Les armes: *d'argent, à trois hermines de sable, 2 en chef & 1 en pointe; supports, deux licornes, & une pour cimier; devise, REGI FIDELIS.* La branche des MANNOURY D'AUBRY les porte *écartelées au 1 & 4, comme ci-dessus, & au 2 & 3 d'argent, à trois coqs de gueules, 2 & 1, qui est DE ROUXEL DE GRANCEY.*

MARION: ancienne famille originaire de Nevers, qui remonte à SANSON MARION, né à Nevers, fils de MILES MARION & de *Paule-Guillaume Baron.*

I. MILES MARION exerça la profession d'Avocat avec distinction, fut Avocat-Général de la Reine MÉDICIS & du Duc d'Alençon en la Cour de l'Echiquier de Normandie pour son apanage. Il fut ennobli au mois de Janvier 1580, devint Conseiller-Clerc & Président aux Enquêtes du Parlement de Paris le 30 Décembre 1596, Conseiller d'Etat le 15 Janvier 1597, Avocat-Général du même Parlement le 31 Mai suivant, & mourut le 15 Février 1605. Il avoit épousé *Catherine Pinon*, dont:

II. SIMON MARION, Baron de Druy, né le 2 Janvier 1572; Conseiller au Parlement de Paris le 2 Août 1596, Maître des Requêtes le 12 Juillet 1605, Président au Grand-Conseil en 1607, Conseiller d'Etat par brevet du 14 Juillet 1618, avec permission de se parer de son office de Maître des Requêtes avec celui de Président, Contrôleur-Général des Finances le 10 Mars 1626, gratifié d'une pension de 1200 livres, mourut en 1628, âgé de cinquante-six ans. Il avoit épousé, 1°. le 22 Mars 1601, *Madeleine de Montescor*, fille de *Claude*, Seigneur du Pleffis-l'Allen, Bellogne, Secrétaire du Roi, Trésorier-Général de sa Maison & de ses Parties Casuelles, & de *Madeleine Averdin*; & 2°. *Marguerite du Fay*. Du premier lit il eut:

— 1. ROBERT; qui suit; — 2. PIERRE, Auteur d'une seconde branche rapportée ci après.

III. ROBERT MARION, Baron de Druy, majeur en 1628, lors de la mort de son pere, décéda dans un âge fort avancé. Il avoit épousé *Gabrielle de Pluvinel*, fille d'*Antoine*, Seigneur du Plessis-Fucherolles, Conseiller d'Etat, Sous-Gouverneur de LOUIS XIII, auparavant Ecuyer de la grande Ecurie & Chef d'Académie d'équitation, & de *Marie Mancel des Montées*, laquelle se remaria, 2°. à *Charles de Biencourt*, Seigneur de Potrincourt, & 3°. à *Charles de Poix*, tous deux Ecuyers & Chefs d'Académies d'équitation. Elle eut de son premier mari: — 1. FRANÇOIS, Baron de Druy, mort âgé de six ans; — 2. CLAUDE, qui suit; — 3. LÉONOR; — 4. autre FRANÇOIS, Ecclésiastique; — 5. MADELEINE; — 6. & CATHERINE, Religieuse à Port-Royal.

IV. CLAUDE MARION, Baron, Vicomte de Druy, Seigneur de Villeneuve, obtint l'érection de sa Baronnie de Druy en Comté; fut Conseiller d'Etat des Finances par Lettres du 12 Juillet 1661, & eut acte de représentation des titres de sa noblesse le 3 Mars 1667. Il avoit épousé *Marie de Damas d'Anlezy*, fille de *N... de Damas Crux d'Anlezy*, Chevalier des Ordres du Roi & Conseiller d'Etat, & d'*Hélène de Gouffier*; dont: — 1. FRANÇOIS-EUSTACHE, qui suit; — 2. CLAUDE-LOUIS, Abbé de Saint-Seine & de Rigny en 1687, Elu des Etats de Bourgogne en 1709; — 3. & EUSTACHE-LOUIS MARION, Marquis de Courcelles, Exempt des Gardes-du-Corps, Major-Général de la Gendarmerie le 12 Septembre 1690. Il fut tué à la bataille de la Marfaille le 4 Octobre 1693. Il avoit épousé, le 9 Juillet 1686, *Henriette-Marguerite de Saulx de Tavannes*, veuve de *Louis de Montfaulnin*, Marquis de Montal, & fille de *Noël de Saulx*, Marquis de Tavannes, & de *Gabrielle Joubert de Barault*, dont: — a. LOUISE-GABRIELLE-HENRIETTE MARION, née le 28 Février 1688, Abbesse en 1724 de Sainte-Marie à Metz; — b. MARIE-ANNE-FÉLICITÉ, Chanoinesse à Poulangis en 1709, ensuite Prieure de Tournan; — c. & BÉNÉDICTE-CHARLOTTE-VICTOIRE, mariée en 1719 avec *Joseph d'Estrat*, Comte de Tracy, Capitaine réformé.

V. FRANÇOIS-EUSTACHE MARION, Comte de Druy, Capitaine de Cavalerie dans Montal en 1673, Major en 1675, Commandant de la Ville de Bench en 1677, Mestre-de-Camp d'un Régiment de Cavalerie le 14 Avril 1678, Enseigne des Gardes-du-Corps en 1687, Brigadier des Armées du Roi le 23 Décembre 1691, Maréchal-de-Camp le 6 Janvier 1696, Lieutenant-Général des Armées du Roi le 23 Décembre 1702, Commandant à Ausbourg en 1704, & dans la Province de Luxembourg en 1706, mourut à Luxembourg le 11 Avril 1712, âgé de soixante-huit ans. Il avoit épousé, le 4 Mars 1669, *Cassandre-Marie de Montfaulnin*, morte en 1685, âgée de quarante-sept ans, & fille de *Charles de Montfaulnin*, Comte de Venercy, Gouverneur de Charles-Roy, & de *Gabrielle de Solages de Fredault*. De ce mariage sont issus: — 1. JEAN-BATISTE, qui suit; — 2. CHARLES, Abbé de Saint-Seine & de Belle-Fontaine-la-Vieille, mort le 6 Décembre 1709, âgé de trente-six ans; — 3. & JEANNE-LOUISE-CASSANDRE, morte en 1743, âgée de quarante-neuf ans. Elle avoit épousé *Louis de Reynier*,

Comte de Guerchy, Lieutenant-Général des Armées du Roi en 1710, & Gouverneur d'Huningues en 1733, dont une fille.

VI. JEAN-BATISTE MARION, Comte de Druy, né le 5 Janvier 1671, Page du Roi en 1688, Exempt des Gardes-du-Corps & Mestre-de-Camp en 1703, Brigadier des Armées du Roi le 1^{er} Février 1709, Lieutenant des Gardes-du-Corps, est mort à Paris le 19 Octobre 1729, âgé de cinquante-huit ans, sans avoir été marié.

Seconde branche.

III. PIERRE MARION, second fils de SIMON, & de *Madeleine de Montescot*, épousa *Perrenela Abriot*, dont il eut :

IV. HUGUES MARION, né le 21 Juin 1635, marié à *Bénédictte Audrey*, dont vint :

V. ALEXIS MARION, né le 7 Décembre 1674, entré au service du Roi en 1693 dans la Gendarmerie, Compagnie de la Reine, s'est trouvé à la bataille de la Marfaille, où fut tué EUSTACHE-LOUIS MARION, son cousin-germain, Major Général de la Gendarmerie ; à celle de Luzara en Italie, où il fut blessé & fait prisonnier de guerre en 1703 ; à celle de Spire en Allemagne, où il fut aussi blessé d'un coup de feu & d'un coup de sabre à la tête, dont la cicatrice s'étendoit jusqu'entre les deux sourcils ; à celle d'Hofteet en Baviere, où il fut si dangereusement blessé qu'il resta sur le champ de bataille jusqu'à ce que l'ennemi l'eût relevé pour le faire prisonnier de guerre ; il servit toujours dans la Gendarmerie jusqu'en 1707, qu'il entra Lieutenant dans le Régiment du Prince de Marillac Cavalerie : en 1708 il se trouva à la bataille d'Oudenarde, où il fut blessé à la main d'un coup de feu dont il est toujours resté incommodé, servant dans le Régiment du Prince de Marillac ; il a reçu à la bataille de Malplaquet plusieurs blessures, fut en 1711 incorporé dans le Régiment de la Roche - Guion Cavalerie, fait Capitaine de Cavalerie en 1713, fit en cette qualité la campagne de Fontarabie & de Saint-Sébastien ; se trouva en 1734 aux batailles de Parme & de Guastalla en Italie, où il perdit tout son équipage ; fut fait Capitaine des Grenadiers du Bataillon de Vannes ; a fait en cette qualité les campagnes de 1745, 1746 & 1747 ; s'est trouvé à plusieurs sieges, & a été blessé d'un éclat de bombe à la cuisse au siege de Tournay ; étoit ancien Chevalier de Saint-Louis, & mourut d'un autre éclat de bombe au siege de Berg-op-Zoom le 23 Novembre 1716, à l'âge de 75 ans. Il avoit épousé, le Régiment de Cavalerie dans lequel il servoit alors étant en quartier en Bretagne, *Louise-Anne de Noual*, Demoiselle de la Riviere, fille de *Nicolas-Henri-Hyacinthe de Noual* & de *Marie-Anne Bahon*, dont : — 1. JACQUES-MARIE MARION, ancien Capitaine d'Infanterie, Chevalier de Saint-Louis, retiré à Maletrois en Bretagne, Diocese de Vannes, qui dans le commencement de ses services étoit Lieutenant de Grenadiers dans la Compagnie dont son pere étoit Capitaine, & qui, au siege de Berg-op-Zoom, eut le canon de son fusil coupé par un éclat de la même bombe qui tua son pere ; — 2. JEAN-LOUIS, qui suit ; — 3. & MARIE-THÉRESE, mariée avec le Sieur *Verehin*, Seigneur de la Chenais, demeurant à son château de la Chenais, proche Rhedon en Bretagne.

VI. JEAN-LOUIS MARION, né le 19 Janvier 1727, a commencé d'entrer au service le 1^{er} Mars 1746 en qualité de Lieutenant, a fait les trois dernières campagnes de Flandres, s'est trouvé aux batailles de Raucoux & de Lawfeld; en 1761, fut renfermé dans le Zuigheim lorsque les ennemis en faisoient le siege: dans une découverte il fit prisonnier de guerre un Officier du Génie des ennemis, avec quelques Soldats que cet Officier avoit pour escorte; il eut dans cette occasion son cheval blessé; il servoit alors dans les Dragons du Régiment des Volontaires du Dauphiné; le 24 Mars pendant le même siege de Zuigheim, il sortit le soir avec douze Dragons pour aller mettre le feu aux Fauxbourgs de la même Ville, qui étoit occupée par des troupes Hessoises, & il eut le bonheur de réussir, comme les nouvelles publiques l'annoncerent alors, n'ayant eu que deux Dragons de tués: le Baron de Zuchmantel, commandant les assiégés, donna 24 louis aux Dragons du détachement; & le 28 Juin suivant, LOUIS MARION, détaché par ordre du Marquis de Comeiras, étant passé aux ordres du Comte de Blot, qui commandoit un Corps de troupes en avant du camp de M. le Prince de Condé, le 29 du même mois il alla avec quelques Dragons observer l'armée ennemie qui étoit en marche à l'entrée d'un petit bois; il trouva des Cavaliers Anglois en avant de leur colonne, qui le chargerent vigoureusement; lui & ses Dragons se battirent en retraite à coup de pistolet, le sabre pendu au poignet, & le Chevalier de Ganils marcha avec le reste de son Piquet & quelques Dragons tirailleurs pour favoriser. Dans la même campagne il fit le 3 Septembre prisonnier près d'Osheim, à l'angle gauche d'un Bataillon carré, le Commandant des Grenadiers de Schiter, sous les ordres du Duc de Fronsac & du Baron de Viomesnil, pour lors son Colonel; il eut dans cette action son cheval tué sous lui d'un coup de feu à la tête, en faisant la pointe de l'attaque avec quinze Dragons de l'avant-garde qu'il commandoit.

Enfin, le 4 Juillet 1762 il prit, près d'Olmefar, un Capitaine de Cavalerie du Corps de Scheiter avec quelques Cavaliers du même Corps sous les ordres du Comte de Melfort & du Baron de Viomesnil: pendant tout le cours de ses services il a été blessé d'un coup de feu & d'un coup de bayonnette.

Le 1^{er} Juin 1768, il a été fait Capitaine-Commandant du Dépôt des Recrues, ensuite envoyé à celui de Tours: en 1769 il a eu 500 livres de retraite avec trois cents livres de gratification annuelle; a eu le 29 Mai 1771 la Croix de Saint-Louis, & le 28 Juin de la même année, survivance de l'aide-Majorité de la Citadelle de Marseillé; le 13 Juillet suivant est parti par ordre du Roi avec le Baron de Viomesnil pour aller faire la guerre en Pologne, où il a servi en qualité de Commandant à Bobreck, sous les ordres du Général, & à son retour en France il a eu du Roi 400 livres de gratification sur le département des affaires étrangères &, 600 livres sur le département de la guerre, avec 300 livres d'augmentation d'appointemens.

Il a épousé le 5 Juin 1769 *Susanne Guerard*, dont: — 1. JEAN-ADRIEN-CHARLES, né à Metz le 18 Avril 1778, baptisé le 19 dans l'Eglise de Saint-Victor de la même Ville; — 2. HENRI-VICTOIRE, né à Marseille le 17 Décembre 1775, baptisé le 11 du même mois à l'Eglise de Saint-Fer-

réol de la même Ville ; — 3. MARIE-JEANNE, née & bapifée en Normandie ; — 4. HENRIETTE-VICTOIRE, née & bapifée à Touloufe en Languedoc ; — 5. & ELISABETH, née & bapifée à Metz.

Les armes : *d'azur à un croiffant d'argent furmonté d'une étoile d'or, & pour brifure une croix.*

MURAT : Il a exifté dans la Provincé d'Auvergne fix châteaux différens du nom de *Murat*, qui ont communiqué leur nom à différentes maifons dont quelques-unes portent des armes différentes, & dont il fubfifte encore quelques branches, quoiqu'aucune d'elles n'en poffède aujourd'hui les terres.

1°. Murat, furnommé *le Vicomtal*, pour le diftinguer des autres Murat, eft une Ville & Vicomté fituée au pied du Comtat dans la haute Auvergne, qui fut confifquée en 1414 par le Comte d'*Armagnac*, fur RENAUD, dernier Vicomte DE MURAT, pour caufe de félonie.

2°. Murat de Caire, château au pied du Mont-d'Or, qui a paffé de la maifon de MURAT DE CROS, qu'on croit originairement une branche de celle de MURAT-LE-VICOMTAL, dans une branche de la maifon *de la Tour-d'Auvergne*, & de nos jours dans celle *de la Roche-Aymon*.

3°. Murat de Barrés ou Lagaffe, fur les frontieres du Rouergue, qui formoit l'apanage d'un cadet de cette maifon vicomtale.

4°. Murat la Rabe, château fitué dans le centre des montagnes d'Auvergne entre les Villes de Murat & de Bort, que l'héritiere de ce nom tranfmit à la maifon *de Claviers*, & a paffé à celle *de Caftries*.

5°. Murat près Cunhac & Montboiffier, qui a eu des Seigneurs du nom *de Barillon*.

6°. Enfin, Murat-lès-Maurs, château fur les frontieres du Quercy, qui appartient à la maifon *de Peironenc*.

Sans entrer dans le détail des généalogies des maifons de ce nom, nous nous bornerons à rapporter ici les Lettres-Patentes d'érection nouvelle en Vicomté obtenues par une branche iffue de JEAN, dit PIERRE, frere de RENAUD, Vicomte DE MURAT, dont les descendans à l'occafion, foit de la confifcation dont on a rendu compte, foit de fon mariage avec *Catherine Desiftrieres* en 1416, ont adopté par fubftitution le nom *de Desiftrieres*, en confervant les armes de MURAT, de la même manière qu'on le voit dans le même Pays à l'égard d'une branche de la maifon *de Dienne*, qui a ceflé pendant plusieurs fiecles de porter ce nom, & a adopté par mariage & fubftitution celui *de Dupuy*, & n'a confervé que les armes *de Dienne*.

« LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, à tous
» préfens & avenir : SALUT. Par nos Lettres-Patentes du 22 Avril dernier,
» Nous avons jugé à propos de concéder aux fieurs JEAN-AIMAR DESIS-
» TRIERES, Chevalier DE MURAT, Major de Calvy, ci-devant Capitaine
» au Régiment de Picardie, & à FRANÇOIS-MICHEL DESISTRIERES DE
» MURAT, propriétaire de la Baronnie de Murat & autres lieux, notre
» Confeiller, Bailli, Sénéchal d'Apeaux, d'Epée & de Robe, de Car-

» ladès, & Lieutenant-Général au Bailliage dudit pays à Vic en Auver-
 » gne, freres, deux mille cinq cents arpens de terres incultes dans nos do-
 » maines de la province de Calvy, & d'en former un Fief & Seigneurie,
 » sous le nom, titre & dignité de Vicomté de Murat, dont ledit terrein
 » est susceptible, en justifiant par eux dans la forme ordinaire, par la repré-
 » sentation des preuves de leur noblesse, qu'ils sont susceptibles de ce titre
 » & dignité; à quoi lesdits sieurs DESISTRIERES ayant depuis pleinement
 » satisfait, soit par la représentation de leurs titres, soit par les différens
 » Arrêts visés & datés dans celui de notre Cour de Parlement, du 23 Août
 » dernier; instruit d'ailleurs de leurs talens, & considérant leurs services de-
 » puis plus de 23 années, soit dans leursdites fonctions, soit dans les com-
 » missions & commandemens qui ont été confiés audit Chevalier DESIS-
 » TRIERES, tant en Allemagne, durant le cours des campagnes de la der-
 » niere guerre, qu'il a faites dans les Chasseurs, que depuis en l'Isle de Corse;
 » soit dans les ouvrages d'Histoire, de Littérature & d'Agriculture con-
 » sacrés à l'utilité de notre Province d'Auvergne, & que l'ancienneté de
 » la naissance se réunit avec les services que nous voulons récompenser: de
 » tout temps la famille DESISTRIERES, DE MURAT, connue dès le onzieme
 » siecle, s'est distinguée tant dans l'Epée que dans la Robe, & a contracté
 » des alliances avec les plus grandes maisons du pays, telles que celles de
 » la Tour, de Peire, de Caumont, de Pons, de Château-neuf, de Teilhard-
 » Bauvezé, de Severac, de l'Espinaffe, de Leygonie & autres. Les biens de JEAN
 » DE MURAT, I du nom, fils de RENAUD, Vicomte DE MURAT, & de
 » Jeanne de Château neuf, ayant été confisqués pour félonie en 1414 à
 » l'occasion de son mariage en 1416 avec Catherine Desistrieres, fille de
 » Guillen Sistris, l'un des Ecuyers du Comte d'Armagnac, leurs descen-
 » dans ont adopté le nom DESISTRIERES, & en ont réuni les armes à celles de
 » MURAT; qu'en 1456 BARTHELEMI DESISTRIERES leur fils, étoit revêtu de
 » l'office de Bailli, Juge & Garde des Sceaux de notre Vicomté de Murat,
 » charge remplie avant lui par des personnes décorées du titre de Chevaliers
 » & de Damoiseaux, laquelle il exerçoit encore en 1503, conjointement
 » avec JACQUES DESISTRIERES son fils, & que JEAN, second du nom, fils
 » audit JACQUES, autre JEAN III son petit-fils, & FRANÇOIS son arriere-
 » petit-fils, ont, ainsi que GUILLAUME & HUGUES son frere, fils audit
 » FRANÇOIS, possédée successivement & sans interruption de pere en fils
 » pendant six générations, presque toujours conjointement avec celle de
 » Lieutenant-Général en notre Bailliage d'Andelat, jusques en 1650; que
 » depuis JEAN DESISTRIERES, quatrieme du nom, autre fils audit FRAN-
 » çois, & bisaièul des sieurs DESISTRIERES, a exercé avec les mêmes
 » talens & la même distinction que ses aïeux, depuis 1647 jusqu'en 1692,
 » les charges de Bailli d'Epée & de Robe & de Lieutenant-Général du
 » Pays de Carladès, principales charges de la haute Auvergne, possédées
 » encore par l'un d'eux, en vertu desquelles il convoqua par notre ordre
 » en 1675 la Noblesse de son ressort au ban & arriere-ban, charges
 » qu'il a transmises à MICHEL & à PONS ses deux fils, & ce dernier à
 » GABRIEL - JOSEPH son fils & pere desdits sieurs DESISTRIERES; que de

» tout temps leurs cadets se sont également distingués dans l'Épée & dans
 » la Robe, puisqu'indépendamment des autres branches de cette maison,
 » autre JEAN DESISTRIERES, l'un des grand-oncles de ce dernier, avoit
 » été l'un des Gentilshommes de la Compagnie d'Ordonnance du Duc
 » d'Albanie & d'Auvergne en 1522; & Jean, un de ses petits-neveux, premier
 » Capitaine au Régiment Royal-Vaisseaux, fut Chevalier de Saint-Louis
 » presqu'à la création de l'Ordre, & mourut de ses blessures en 1705;
 » qu'enfin, JEAN-BATISTE DESISTRIERES DES CLAUX leur oncle, après
 » avoir servi dans nos Gardes dès 1732, ensuite en qualité d'Officier de
 » Cavalerie dans le Regiment de la Vieuville, est aussi mort à notre ser-
 » vice en 1748; qu'en outre, plusieurs de cette famille ont été en diffé-
 » rens temps, & dès 1594, connus dans la République des Lettres, où
 » ils se sont également rendus utiles. A CES CAUSES, & autres à ce nous
 » mouvant, Nous avons, de notre grace spéciale, pleine puissance & au-
 » torité Royale, créé, érigé & élevé par ces présentes signées de notre
 » main, créons, érigeons, instituons & élevons ledit Fief & terrain par
 » nous concédés dans nos Domaines de la Province de Calvy, en titre,
 » noms, prérogatives, prééminences de Vicomté, sous le nom de Vicomté
 » DE MURAT-SISTRIERES, pour, par lesdits sieurs DESISTRIERES, freres,
 » leurs descendans, hoirs & successeurs mâles, propriétaires dudit Fief &
 » Seigneurie, en jouir & user à perpétuité audit nom, titre & dignité
 » de *Vicomté de Murat-Sistrieres*, avec tous droits, rangs, honneurs, préé-
 » minences & prérogatives appartenans à telle dignité. Voulons & nous
 » plaît qu'ils puissent se dire & qualifier Vicomtes DE MURAT-SISTRIERES, en
 » tous actes tant en jugement que dehors; qu'en cette qualité ils jouissent des
 » honneurs, armes, blazons, prééminences en fait de guerre, assemblées
 » d'Etats & de Noblesse, tout ainsi qu'en jouissent les autres Vicomtes & Ba-
 » rons, encore qu'ils ne soient pas particulièrement spécifiés, &c. Si
 » DONNONS EN MANDEMENT, &c. DONNÉ à Versailles au mois de Sep-
 » tembre 1776, signé LOUIS. *Visa*, HUE DE MIROMESNIL. Par le Roi,
 » SAINT-GERMAIN. Enregistré au Parlement à Paris le 7 desdits mois &
 » an; & au Conseil Supérieur de Bastia le 18 Novembre même année ».

Les armes de MURAT-LE-VICOMTAL sont: *d'azur à trois fasces d'argent massonnées & crénelées de sable; la première de cinq crénaux, la seconde de quatre, & la troisième de trois, ouverte au milieu en porte. La branche Desistrieres les porte de même, mi-partie au second de celles Desistrieres, qui sont: d'azur à un Saint-Michel d'or armé, tenant sous ses pieds un Démon enchaîné de même, avec cette devise: Vim, utraque repello. La branche des Marquis de l'Estang les porte comme les anciens Vicomtes avec cette devise: Vim firmitate repello.*



N.

NŒUFVILLE ou NEUFVILLE, en latin *Novi-Villa*, de Brugnaubois, ou de Breneaubois & de Montador : famille noble originaire de Picardie, maintenue dans sa noblesse en 1697 & 1716. La famille DE NŒUFVILLE a droit de sépulture, de litres dans l'Eglise d'Alquines, & les honneurs de l'Eglise, sur le mur de laquelle fut placée en 1654 une pierre quarrée sculptée des armes de cette famille, dont on donnera à la fin de cette généalogie l'explication. Le premier connu est :

I. ADRIEN DE NŒUFVILLE, qualifié Seigneur de Nœufville, vivant vers le milieu du XV^e siècle; le nom de sa femme est inconnu, & il eut pour enfans : — 1. JACQUES, qui suit; — 2. & GILLETTE, qui fit une donation avec son frere en 1493 à l'Eglise d'Alquines.

II. JACQUES, Seigneur de Nœufville & de Coupes en Seninghem, Village du Bailliage de Saint-Omer en Artois, eut de son mariage avec *Jeanne de la Haye* : — 1. JEAN, qui suit; — 2. JACQUES; — 3. & SAMSON : on ignore la destinée de ces deux derniers.

III. JEAN, Seigneur de Nœufville & de Cressonnières, Gentilhomme d'ordonnance de la Compagnie de M. de la Motte, épousa *Marguerite*, fille de *Pierre d'Ailly* & de N... d'Alchans; il eut de son mariage : — 1. JEAN, qui suit; — 2. autre JEAN, dont on ignore l'alliance, mais il eut un fils nommé FLORENT; — 3. & MARGUERITE, mariée à *Flour le Coustre*.

IV. JEAN DE NŒUFVILLE, II du nom, surnommé LE GRAND, épousa *Catherine*, fille de *Louis Jaquet* & de *Catherine Albert d'Ausque*, dont : — 1. JEAN, qui suit; — 2. JACQUES, qui fut pere d'un autre JACQUES, né en 1624, & de GUILLAUME; — 3. PIERRE, dont la postérité sera rapportée la dernière; — 4. & JEANNE, mariée à *Louis d'Isque*.

V. JEAN DE NŒUFVILLE, III du nom, Seigneur de Brugnaubois, &c., épousa vers l'an 1575 *Marguerite*, fille de *Jacques de Warron* & d'*Isabeau Duval*, & eut de son mariage : — 1. FLORENT, marié à *Claire de Ferramaus*; — 2. CHARLES-LOUIS, qui suit; — 3. HÉLENE, mariée à *Jacques d'Esmeville* vers l'an 1627; — 4. & N... DE NŒUFVILLE, mariée à *Jean de Bournonville*, Sieur de la Haye, branche légitime des Princes de Bournonville.

VI. CHARLES-LOUIS DE NŒUFVILLE, Seigneur Châtelain de Brugnaubois, se distingua dans les guerres contre les Espagnols, qui, en 1690 & les années suivantes, occupoient Saint-Omer & Ardres. Il les inquiéta par des courses continuelles, en se maintenant contre eux dans les petites Fortereses du Loquin & de la Chauchée. Il servoit encore en 16... , & avoit épousé en 1615 *Marie Couvelaire*, fille de *Jacques*, & d'*Antoinette d'Ostrel*. De ce mariage vinrent : — 1. FLORENT, qui suit; — 2. JEAN, marié à *Jeanne le Musnier*, sans enfans; — 3. PIERRE, Chanoine-Régulier des Prémontrés; — 4. JEANNE, mariée en 1660 à *Jacques d'Auvergne*; — 5. & MARIE-ANNE DE NŒUFVILLE, mariée à *Antoine de Campagne*.

VII. FLORENT DE NŒUFVILLE, Seigneur Châtelain de Brugnaubois, épousa en 1648 *Demoiselle Marthe du Bosquel*, fille d'*Emmanuel*, & de

Jeanne du Montaudion. Ils eurent pour enfans : — 1. CHARLES-LOUIS, qui suit ; — 2. autre CHARLES, Auteur d'une branche rapportée ci-après ; — 3. JEANNE-MARTHE, mariée à *Pierre-Antoine de Belleval* ; — 4. MARIE, mariée à *Timoléon le Musnier*, morte en 1680 ; — 5. & CLAIRE, mariée à *Philippe-Albert de Bersagues*.

VIII. CHARLES-LOUIS DE NŒUFVILLE, II du nom, Seigneur Châtelain de Brugnaubois, &c., né en 1649, Lieutenant-Colonel de Cavalerie en 1688, épousa Demoiselle *Marguerite Hédou*, dont : — 1. CHARLES-LOUIS, qui suit ; — 2. MICHEL, marié à Demoiselle *de la Marée*, dont il n'eut pas d'enfans ; — 3. MARIE, mariée à *Jacob de Charnacé*, Capitaine d'Infanterie ; — 4. & N... DE NŒUFVILLE, mariée à N... *le Camus*.

IX. CHARLES-LOUIS DE NŒUFVILLE, III du nom, Seigneur Châtelain de Brugnaubois, né en 1682, épousa à Paris, en 1725, Demoiselle *Marie Caillate*, & mourut en 1743, sa femme en 1760, dont pour enfans : — 1. JEAN-CHARLES-LOUIS, qui suit ; — 2. FLORENT, rapporté après la postérité de son frere aîné ; — 3. & MARIE-CHARLOTTE-ELISABETH, qui vit sans alliance.

X. JEAN-CHARLES-LOUIS DE NŒUFVILLE, Seigneur Châtelain de Brugnaubois, né en 1728, épousa en 1752 Demoiselle *Marie-Jacqueline-Cécile*, fille de *Joseph-Thomas de Saint-Just de Briallant-Pré*, & de *Jeanne-Cécile de Malleray*, vivant tous les deux en 1781. Leurs enfans sont : — 1. JOSEPH-CHARLES-LOUIS-MARIE, né en 1752, Garde-du-Corps de MONSIEUR, frere du Roi ; — 2. AUGUSTE-JACQUES-JOSEPH-FLORENT, né en 1753, Lieutenant au Régiment de Picardie ; — 3. EUSTACHE-MARIE-BLAISE, né en 1756, Sous-Lieutenant au même Régiment ; — 4. ANTOINE-NICOLAS-FRANÇOIS, né en 1757, aussi Garde-du-Corps de MONSIEUR ; — 5. JACQUES-MARIE, né en 1770 ; — 6. ELISABETH-LOUISE-CHARLOTTE, née en 1759 ; — 7. MARIE-LOUISE-CÉCILE, née en 1769.

XI. FLORENT DE NŒUFVILLE, second fils de CHARLES-LOUIS, & de *Marie Caillate*, né en 1730, actuellement Capitaine au Régiment des Grenadiers Royaux de Picardie, & Chevalier de Saint-Louis, a épousé en 1762 Demoiselle *Emilie de Caboche*, morte en 1779, fille de feu *Joseph-Alexis de Caboche*, Brigadier des Gardes-du-Corps du Roi, & de *Françoise-Agathe d'Auchy*. Les enfans sortis de ce mariage sont : — 1. JOSEPH-CHARLES-FLORENT, né en 1762, actuellement Lieutenant au Régiment de Flandres ; — 2. ALEXANDRE-ARMAND-FLORENT, né en 1767 ; — 3. MARIE-CHARLOTTE EMILIE, née en 1764, actuellement à Saint-Cyr ; — 4. MARIE-FRANÇOISE-FLORENCE, née en 1766 ; — 5. MARIE LOUISE-FÉLICITÉ, née en 1769 ; — 6. LOUISE-ADÉLAÏDE, née en 1770, admise pour entrer à Saint-Cyr en 1780 ; — 7. MARIE-JOSEPHE-AGATHE, née en 1771 ; — 8. MARIE-ANTOINETTE-HENRIETTE, née en 1773 ; — 9. ELISABETH-JOSÉPHINE, née en 1774 ; — 10. & MARIE-BENOÏTE-VICTOIRE, née en 1776.

Branche des Seigneurs DE MONTADOR.

VIII. CHARLES DE NŒUFVILLE, Seigneur de Montador, né en 1666, second

second fils de FLORENT DE NŒUFVILLE & de *Marthe du Bosquet*, Lieutenant de Cavalerie au Régiment d'Aumont, épousa, 1°. en 1691, *Marie-Madeleine Girault*, fille de feu *Nicolas Girault*, Capitaine-Commandant du Port à Calais, & d'*Antoinette de Couste*; & 2°. en 1698, *Marie-Louise du Deffand*, fille de Noble Homme *François du Deffand-le-Plessis*, Avocat au Parlement, & de Dame *Marie le Cordier*. CHARLES DE NŒUFVILLE est mort en 1726. Il eut du premier lit: — 1. CHARLES-MARIE, né en 1696, marié en 1740 à *Benoite de Caboche du Fossé*, veuve en 1756, & morte sans enfans; & du second lit, CHARLES, qui suit.

IX. CHARLES DE NŒUFVILLE DE MONTADOR eut de son second mariage avec *Marie-Louise du Deffand*: — 1. FLORENT-LOUIS, Prêtre, Chanoine à Auxerre, né en 1699, mort en 1768; — 2. JEAN-FLORENT-JOSEPH, qui suit; — 3. MARIE-LOUISE, née en 1706, mariée en 1735 à *Guillaume de Meti*, morte veuve sans enfans; — 4. & MARIE-JEANNE-THÉRESE, née en 1709, vivant célibataire en 1780.

X. JEAN-FLORENT-JOSEPH DE NŒUFVILLE, Sieur de Montador, né en 1707, Lieutenant-Colonel de l'Hôtel Royal des Invalides, & Chevalier de Saint-Louis, a épousé en 1737 Demoiselle *Anne-Catherine-Aimée de Lorme de Chapes*, née à Rouen en 1713; a eu de son mariage MARIE-FLORENCE-PAULINE-PHILIBERTE DE NŒUFVILLE, née en 1741, mariée à l'Orient en Bretagne en 1761, avec *François Calain d'Ordelin*, dont elle est veuve sans postérité.

Troisième branche éteinte.

V. PIERRE DE NŒUFVILLE, troisième fils de JEAN II & de *Catherine Jacquet*, eut de sa femme, dont on ignore le nom: — 1. PIERRE, qui suit; — 2. & CLAUDE, Prêtre, Licentié ès Loix, Chanoine de l'Eglise de Boulogne, vivant en 1655.

VI. PIERRE DE NŒUFVILLE, II du nom, Seigneur & Prévôt d'Alquines; Conseiller du Roi & son Bailli à Boulogne, épousa *Marguerite Troussel*, & étoit mort avant 1655. Il eut pour enfans: — 1. CHARLES, qui suit; — 2. & MARGUERITE, mariée à N... d'*Avault de Thiers*. Elle vivoit encore en 1658.

VII. CHARLES DE NŒUFVILLE, II du nom, Seigneur & Prévôt d'Alquines, Conseiller du Roi, &c. épousa en 1655 *Jacqueline*, fille de *Jérôme de Framery* & d'*Antoinette de Groult*, mort en 1669 sans postérité.

Les armes: d'hermines au chevron de synople; accompagnées de trois tourteaux de gueules, deux en chef & un en pointe; supports, deux griffons, casque d'argent posé en face & grillé d'or..... d'un bourrelet; cimier, un griffon naissant.



O-GORMAN: Maison noble & très-ancienne, originaire d'Irlande, qui passa en France l'an 1691 avec JACQUES II, Roi de la Grande-Bretagne & d'Irlande. Nous attendions un Mémoire suivi de cette Maison que nous n'avons pas encore reçu, ce qui nous oblige à en donner seulement l'état actuel.

Elle forme en France trois branches. La première est représentée par Messire THOMAS O-GORMAN, Chevalier, Seigneur héréditaire de Clahanes, Cahir-Morrughu, Tully-Crine, &c. &c., situés dans la Principauté de Thomond, au Royaume d'Irlande, Capitaine d'Infanterie au Régiment de Walsh, Irlandois, au service de France. Il a été reconnu (suivant les preuves qu'il en a produites) noble d'extraction & chef des nom & armes de la maison d'O-Gorman, comme issu en ligne directe des anciens Dynastes d'Hy-Mbairche, dans la Province de Lagenie, dont la souveraineté cessa au XII^e siècle, lors de l'invasion des Anglois: en conséquence il a obtenu des Lettres-Patentes du Roi données à Versailles au mois de Février 1774, enregistrées aux Cours Souveraines, comme il est dit ci-devant dans la *Généalogie d'Eon*, pag. 372 & 373, où son mariage & ses enfans sont rapportés.

La seconde branche est représentée par Messire VICTOIRE-ARNOLD-MARTIN O-GORMAN, Chevalier, Seigneur héréditaire de Kilmurry & autres lieux situés au Comté de Limerick en Irlande, ancien Mousquetaire de la seconde Compagnie de la Garde ordinaire du Roi, Capitaine de Dragons à l'Isle de Saint-Domingue, Aide-de-Camp du Comte d'Argout Gouverneur-Général des Colonies Françaises de Saint-Domingue, & aujourd'hui Capitaine d'Infanterie au Régiment de Berwick, Irlandois, reconnu noble d'extraction, comme branche cadette de la maison d'O-GORMAN, par Lettres-Patentes du Roi données à Marly au mois d'Octobre 1779.

Il a épousé, le 2 Septembre 1775, Demoiselle Catherine-Charlotte Cauvet, fille de Philippe-Nicolas Cauvet, Chevalier, ancien Capitaine d'Infanterie dans les Troupes détachées de la Marine, & ancien Commandant au Mirabalais, Chevalier de Saint-Louis, & de Marguerite Charlotte de Saccardy, Demoiselle. De ce mariage sont issus: — 1. LOUIS-ARNOLD-URSULE O-GORMAN, né à Saint-Domingue le 8 Juillet 1776, & baptisé le 24 Août suivant en la Paroisse de la Croix-des-Bouquets; — 2. HENRI-GASTON-MARTHE O-GORMAN, né aussi à Saint-Domingue le 9 Février 1778, & baptisé au mois d'Avril suivant en la même Paroisse.

La troisième branche est représentée par Messire DAVID O-GORMAN, ancien Capitaine au Régiment de Dillon, Infanterie Irlandoise, Chevalier de Saint-Louis, Commandant de Subez en Languedoc. Il épousa en 1771 Marie-Madeleine-Servaise Pasquier, dont il n'a pas d'enfans.

Les armes: d'azur au lion passant d'argent. posé en cœur, armé & lampassé de gueules, accompagné de trois épées, les lames & poignées d'argent, 2 & 1, les pointes en haut, sommées d'un casque de profil grillé d'or, sommé d'une couronne fleuronnée d'or, d'où est issant un bras d'or armé d'une épée flamboyante, & accompagné de lambrequins de gueules & d'argent; supports, un lion & un cheval d'argent; cri de guerre, *TOSACH CATHA AGUS DEIREADH AIR*; devise, *Primi & ultimi in bello.*

PAPON : famille originaire du Roannois. Le premier de ce nom dont il soit fait mention , est :

I. ROBERT PAPON, Seigneur du fief noble de Papon près Cropiere, qui en 1330 étoit Grand-Veneur de LOUIS I, premier Duc de Bourbon & petit-fils de SAINT-LOUIS. Ce ROBERT PAPON eut pour fils :

II. ODIN PAPON, qui fut Conseiller de ce LOUIS I, Duc de Bourbon, & Lieutenant-Général du Roannois, laissa pour fils :

III. JACQUES PAPON, qui fut Secrétaire du Duc PIERRE, & Lieutenant-Général du Roannois. Il eut de son mariage avec sa femme, dont on ignore le nom, quatorze enfans; savoir : — 1. PIERRE, qui suit; — 2. JEAN, Conseiller du Roi à Montbrison, & son Procureur, marié à *Jacqueline de Puy-Clamaud*; — 3. ETIENNE; — 4. LOUIS, Trésorier de Notre-Dame de Montbrison; — 5. JACQUES; — 6. JEAN-GEORGE, Religieux de Cluny; — 7. CLAUDE; — 8. BÉRAUD; — 9. ODIN; — 10. PHILIPPE; — 11. ANTOINETTE; — 12. MARGUERITE; — 13. JACQUELINE; — 14. & CATHERINE PAPON.

IV. PIERRE PAPON laissa pour enfans de son mariage avec *Jeanne de Lac* : — 1. JEAN, qui suit; — 2. & PIERRE, dont la postérité s'est distinguée tant dans l'Épée que dans la Robe, & qui subsiste en Beaujolois; mais nous n'avons pas les éclaircissémens nécessaires pour en donner le détail.

V. JEAN PAPON, I du nom, Seigneur de Marcoux & de Goutelas, fut d'abord Conseiller au Parlement de Paris, ensuite fait Chef de Justice du Forez en 1545 par le Roi FRANÇOIS I, & Lieutenant-Général de Montbrison, du Bailliage de Forez & du Roannois, jadis Cour Souveraine avant la réunion à la Couronne du Comté de Forez; il devint Maître des Requêtes de la Reine Mere (CATHERINE DE MÉDICIS), rendit des services mémorables à la France pendant les troubles : on lui adressa des Mandemens pour l'assemblée de la Noblesse, & les commissions pour commander en qualité de Gouverneur, en l'absence de ceux qui étoient nommés aux Gouvernemens de Beaujolois, Lyonnais & Forez, & illustra son nom par ses nombreux & différens Ouvrages qu'il donna au Public; les plus remarquables sont, entr'autres, un Recueil d'Arrêts, un Commentaire latin de la Coutume du Bourbonnois & ses parfaits Notaires. Par ces Ouvrages on voit qu'il étoit savant dans tous les genres; lui & les siens combattirent vaillamment contre les ennemis de l'Etat, qui commirent envers lui beaucoup d'hostilités, comme de brûler ses maisons, ses papiers, de ravager ses biens, de lier & rançonner les enfans & ceux de sa famille. Voyez *Moreri, ses Additions & Corrections, édition de 1732, au mot PAPON; les Décades de M. Joubert en 1573, &c.* La réputation de ce savant homme étoit si bien établie, que des Auteurs même lui dédicoient leurs Ouvrages: enfin, HENRI III a fait voir le cas qu'il en faisoit, par des lettres écrites & signées de sa main, notamment en 1576, par les assurances de sa plus grande protection; & HENRI IV. la renouvela aux enfans, qu'il eut de son mariage avec *Marie Bisoton*, qui furent : — 1. MELCHIOR, qui suit; — 2. ETIENNE, Seigneur de Buillon, Lieutenant

Général & Criminel du Forez, mort sans postérité; — 3. LOUIS, Seigneur de Marcilly, Prieur & Chanoine de l'Eglise Royale de Notre-Dame de Montbrison, qui se distingua dans les Belles-Lettres & par les Ouvrages & Traductions qu'il donna au Public; — 4. & SIBILLE PAPON, mariée, 1°. à *Michel Tounel*, & 2°. à *Gilbert Fédeau*, Jurisconsulte & Châtelain de Moulins.

VI. MELCHIOR PAPON, Seigneur de Marcoux & de Goutelas, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, fut substitué aux biens de son pere; & la substitution de cette branche s'est étendue d'ainée en aînée. Du mariage de MELCHIOR avec *Jeanne du Vernay*, vinrent plusieurs enfans; savoir: — 1. FRANÇOIS, qui suit; — 2. JEAN; — 3. ANTOINE, mentionné ci-après; — 4. autre JEAN; — 5. RENÉ-PHILIPPE; — 6. & MARIE-FRANÇOISE PAPON.

VII. FRANÇOIS PAPON fixa seul l'attention de ses pere & mere, qui suivirent l'exemple de JEAN PAPON leur pere, en réitérant la substitution qu'il avoit faite en faveur de ses enfans; il fut Seigneur de Goutelas, Marcoux, Matorge, Buillon & d'autres lieux; il eut de son mariage avec *Catherine Girard* plusieurs enfans morts au service en qualité de Capitaines, les uns au siege de Chamberry, les autres à la bataille de Castelnau; de plus, EMMANUEL, qui fut Chanoine de l'Eglise de Notre-Dame de Montbrison; FRANÇOIS, qui suit; POMPONNE, mentionné ci-après, & plusieurs filles.

VIII. FRANÇOIS PAPON, II du nom, laissa pour enfant FRANÇOIS, mort sans postérité portant le nom, & l'on croit cette branche éteinte.

IX. POMPONNE PAPON, un des fils de FRANÇOIS, I du nom, Seigneur de Treslin, eut de sa femme, dont le nom est ignoré, FRANÇOIS, Seigneur de Treslin, duquel est issue une demoiselle PAPON DE TRESLIN, seule existante à Montbrison.

Branche cadette.

VII. JEAN PAPON, I du nom de sa branche, fils de MELCHIOR, ainsi qu'ANTOINE son frere, liés étroitement d'amitié avec la maison de *d'Urfé*, vinrent s'établir en Auvergne, & y épouserent *Anne & Renée du Menial*. La postérité de JEAN n'existe plus; mais d'ANTOINE PAPON & de *Renée du Menial* naquirent: — 1. JEAN, qui suit; — 2. & JEANNE PAPON.

VIII. JEAN PAPON, II du nom, a laissé de son mariage avec *Anne Ladevie*: — 1. JEAN, qui suit; — 2. PIERRE, Licentié en Droit Canon, Curé au Diocèse de Clermont, & plusieurs filles.

IX. JEAN PAPON, III du nom, a eu de son mariage avec *Gilberte Chalier*:

X. PIERRE PAPON DE RIOUX, Seigneur de Beaurepaire, établi en Bourbonnois, marié avec *Louise-Bertrand de Fonviolant*, qui en a plusieurs enfans dans l'Eglise, le Service & la Robe.

Les armes sont: *d'or à la croix d'azur, au chef danché de gueules. Voyez l'Abregé méthodique du blazon par le Pere Menestrier, Jésuite.*

Les Lettres de confirmation de Noblesse accordées à cette famille en 1594, les Arrêts de maintenance en 1667 & 1670, & les tombeaux de cette famille, que l'on voit dans les principales Eglises de Crozel en Roannois, de Montbrison & de Marcoux en Forez, en prouvent la noblesse.

PERIER (DU), DU PERRIER, DE PERIER, DE PERIÉ, DU PERER, DE PERER, ainsi qu'il est indistinctement dans les titres, & en latin de *Pererio*. Le château du Perrier fut aliéné en 1394 par le Connétable de Clisson, ainsi que celui de la *Rochedyré*.

Cette maison, sans contredit une des plus anciennes de la province de Bretagne, a reçu ou donné son nom à la terre & Seigneurie du Perier qu'elle possédoit déjà au commencement du XI^e siècle, & qu'elle a depuis encore possédée plus de quatre cents ans; l'héritière de la branche aînée l'a portée dans la maison de *Laval*, ainsi que le Comté de Quintin, aujourd'hui Duché de Lorges, la terre du Pleffis-Balicon & autres situées aussi en Bretagne, avec celle de la *Rochedyré* en Anjou, & plusieurs Seigneuries considérables; qui, de la maison de *Laval*, ont passé dans celles de la *Trimouille*, de *Rohan*, de *Montmorency* & de *Rieux*, où elles sont encore.

Elle a produit dans ses différentes branches plusieurs Officiers de mérite; des Ambassadeurs, de grands Magistrats, un Maréchal de Bretagne, & nombre de Chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Tous les Historiens de cette province en parlent avec le plus grand avantage, tels que *Dom Lobineau*, *Dom Morice* & autres, *Marca*, *Olagaraye*, *Oyenard*, & le cahier des Etats pour la branche établie en Béarn; l'Histoire héroïque de la Noblesse de Provence, le *Pere Anselme*, *Histoire des grands Officiers de la Couronne*, *Moreri*, & notre *Dictionnaire de la Noblesse*, à la *Généalogie de la maison de Rohan*, tome XII, & autres *Généalogies comprises dans les volumes précédens*. Le premier connu de cette maison est :

I. HUDRAN, Sire DU PERRIER, mort l'an 1000, auquel on donne pour fils :

II. GRASLON, Sire DU PERRIER, qui épousa l'an 1030 *Guyonne de Quellenec*, fille de Sire de *Quellenec*, dont :

III. EON, Sire DU PERRIER, Chevalier, vivant en 1065, marié à *N... de Morfan*, fille du Seigneur de *Morfan*; il en eut :

IV. MORVAN, Seigneur du Perrier, mort en 1091, qui d'*Annette de Kerlech* son épouse, fille d'*Audran de Kerlech*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, & de *Tristanne de la Mothe*, laissa entr'autres enfans :

V. YVON, Seigneur du Perrier, Chevalier, auquel *Marguerite de Rohan* fit donation de 500 livres par son testament du 14 Décembre 1096. *Dom Morice* en fait mention, *livre 2 de son Histoire de Bretagne*, pages 776 & 777. Il mourut en 1122, & avoit épousé *Sibille de Niblemont*, fille de *N... de Niblemont*, Seigneur de la Roche-Marie, & de *Marguerite de Dolus*, dont :

VI. MAURICE, Seigneur du Perrier, mort en 1150, qui de *Marie du Pont* son épouse, fille du Seigneur du Pont, & de *N... de Kervé*, laissa :

VII. HERVÉ, Seigneur du Perrier, Chevalier, mort en 1181, qui avoit épousé *Anne de Kulec*, & en eut :

VIII. CONAN, Seigneur du Perrier, Chevalier, qui, suivant un acte déposé à la Chambre des Comptes de Nantes dès l'an 1200, cité par *Dom Lobineau*, *livre 2, page 429*, devoit fournir des Ecuyers & Chevaliers d'Ost au Duc de Bretagne. Il ne vivoit plus en 1236, & avoit épousé *Eléonore de Pledran*, fille de *Jacques*, Seigneur de *Pledran*, Chevalier, & de *Robine de la Mouffaye*. Il laissa, entr'autres enfans :

IX. HERVÉ, II du nom, Chevalier, Seigneur du Perrier, qui fit à la mi-Août 1294 une reconnoissance au Duc de Bretagne pour un Chevalier d'Or; c'est ce dont fait mention Dom Morice, tome I, page 1113. Le Duc de Bretagne ayant assemblé le 19 Août de cette année son Parlement ou Or de Bretagne, parmi les Seigneurs qui s'y trouverent est compris le Sire DU PERRIER, qui l'accompagna aussi en Gascogne pour joindre ses forces à EDOUARD, Roi d'Angleterre, contre le Roi de France. Voyez Dom Lobineau, livre I, page 282. De son mariage contracté avec Sibille de Faru, fille de Jean, Seigneur de Faru, Chevalier, & de Marie du Pont, il eut :

X. ALAIN, Chevalier, Seigneur du Perrier, Maréchal de Bretagne, contre lequel un ajournement fut donné devant le Duc de Bretagne, par PHILIPPE, Roi de France, à l'occasion d'un procès contre Roland de Dinan de Montafilant, qui avoit appelé d'un Jugement en cas civil rendu au profit dudit ALAIN le 23 Août 1304, comme le rapporte Dom Morice, tome I, page 1191. Il obtint en 1322 contre le même Roland de Dinan, Seigneur de Montafilant, un Arrêt qui occasionna des différends, lesquels furent portés devant le Roi de France, dit Dom Lobineau, livre I, page 303; mourut après avoir rendu de grands services à son Prince, & avoit épousé Julienne de Lancelot, fille du Seigneur de Lancelot, Chevalier, dont entr'autres enfans : — 1. GEOFFROY, qui suit; — 2. SALOMON, marié à Julienne de Quelen, dont la postérité ne nous est pas connue; — 3. & JEAN DU PERRIER, Ecuyer, qui donna quittance en 1347 au Trésorier Chaumal de 21 livres 12 sols tournois pour sa Compagnie d'Ecuyers & de Sergens; fut envoyé en ambassade en Angleterre en 1352; signa & scella de son sceau les lettres que la Duchesse de Bretagne adressa à EDOUARD, Roi d'Angleterre, pour traiter de la délivrance de Charles de Blois (Voyez Dom Morice, tome I, pages 1465 & 1486); & comparut dans la Montre du Capitaine Geoffroy de Kerrimel, qui avoit quatre Chevaliers & vingt-six Ecuyers, lors du siege de Brest par le Connétable de Bretagne en 1375. Dans une révolution survenue en cette province en 1379, où se forma une ligue de la Noblesse en faveur du Duc, se trouva ce JEAN, Sire DU PERRIER, lequel fut aussi du nombre des Chevaliers Bretons, qui, la même année, promirent au Duc de l'accompagner dans la guerre qu'il se proposoit de faire au Roi de France; il se trouva encore au siege de Carthage avec nombre d'autres Seigneurs Bretons, & y mourut en 1390. Voyez Dom Lobineau, livre I, pages 346, 407, 21, 25 & 472. On ne croit pas qu'il ait été marié.

XI. GEOFFROY DU PERRIER, Comte de Quintin, Seigneur du Perrier, épousa Plessonne de Quintin, fille unique & héritière de Geoffroy, Comte de Quintin, & de Robine de Quebriac, dont : — 1. ALAIN, Sire DU PERRIER, qui fut présent à la Montre de Bertrand du Guesclin le 1^{er} Août 1371, & à celle du 1^{er} Octobre suivant, comme Chevalier-Bachelier, dit Dom Morice, tome I, pages 1654, 1657 & 1658; assista le 26 Avril 1379, ainsi que ses freres, à l'association de la Noblesse pour empêcher l'invasion des ennemis dans le pays, au rapport du même Historien, tome II, page 214. Le même ALAIN, Chevalier, avec GUILLAUME DU PERRIER, Ecuyer, ratifierent à Guingamp le dernier Avril 1381 le Traité fait entre le Roi de France & le Duc de Bretagne, comme il est dit, tome II, page 278 de cette

Histoire. Ce fut lui qui obtint en 1383 de ce Prince, de rebâtir son château du Perrier, à condition cependant qu'il ne serviroit point de retraite aux ennemis du Duché de Bretagne. Il est représenté armé de toutes pieces, ayant son sceau à la main gauche, les bannieres de Bretagne à droite, à gauche un lion pour support, un sabre à la main, & son nom tout-autour avec la date de 1387. Selon Dom Lobineau, *livre 1, pages 446 & 459*, le Duc convoqua la même année au mois de Juin les Etats de la Province à Vannes; & parmi les Seigneurs qui s'y trouverent, fut ledit ALAIN DU PERRIER. Dom Morice, *tome II, page 461*, ajoute qu'il s'étoit tenu à Rennes un Parlement en 1384, pour la cause de Dame Aliénor de Kergorlay, contre Messire ALAIN, Sire DU PERRIER. Il fut du nombre des Seigneurs Bretons, qui, le 28 Novembre 1393, jurèrent au Duc de vivre & mourir plus proche à lui qu'aucun autre, en foi de bonté, gentillesse, & comme loyaux Chevaliers: c'est ce que rapporte Dom Lobineau, *livre 1, page 486*. On ne voit point qu'il ait été marié; — 2. & GEOFFROY, qui suit.

XII. GEOFFROY DU PERRIER, II du nom, Comte de Quintin, Seigneur du Perrier, compris en 1370 dans la Montre de Pierre, Sire de la Hunaudaye, où il est qualifié Ecuyer, selon Dom Morice, *tome I, page 1646*, avoit épousé Suzanne de Kergrois, fille de Jean, Seigneur de Kergrois, & de Marie de Tregoff, dont: — 1. GEOFFROY, qui suit; — 2. & HENRI, qui s'établit en Béarn en 1380, & est auteur de la branche qui y subsiste, rapportée ci-après.

XIII. GEOFFROY DU PERRIER, III du nom, Comte de Quintin, Seigneur du Perrier, de la Rochedyré & du Plessis-Balicon, fit une donation en 1405, pour la fondation d'une Eglise Collégiale à Quintin, en présence de son neveu JEAN DU PERRIER, fils aîné de HENRI son frere établi en Béarn: cet acte est scellé du sceau de DU PERRIER, par GEOFFROY, & de celui de Robien par JEAN son neveu, ce qui fait croire que HENRI, pere de JEAN, ayant épousé une héritiere de Robien, en auroit pris les armes, qui doivent être sans doute les mêmes que sa postérité aura continué de porter, ainsi que la branche établie en Béarn. Il fut un des principaux Seigneurs qui signerent avant l'Amiral de Bretagne, & promirent fidélité au Duc dans les Etats tenus à Vannes le 16 Octobre 1410; suivit ce Prince en 1425 dans sa poursuite contre les Anglois en Normandie; se trouva au siege de Pontorson; ratifia en 1427, avec Alain de Rohan, Comte de Porrhoet, Charles de Rohan, Seigneur de Guémené-Guingamp & autres Chevaliers, le Traité de paix que le Duc de Bretagne fit avec les Anglois; assista le 22 Juillet 1439, à Saint-Mâlo, avec les autres Seigneurs Bretons, au supplice d'un Normand qui avoit voulu livrer la Ville de Saint-Mâlo aux Anglois; fut tué au siege de Saint-James. Ces faits sont rapportés dans D. Morice, *tome II, pag. 754; tome III, pag. 792 & 793; & Lobineau, liv. 1, pag. 567 & 568*. Il avoit épousé, 1°. Isabelle de la Motte, fille unique & héritiere de Louis de la Motte, Seigneur de Boffac, Kerdavy & de Sourdéac, & de Marguerite Auger; 2°. Philippine de Montauban; & 3°. Tiphaine de Kerandron de Kerenrais, Dame de Coercanton & de Kernasser, dont il ne paroît pas qu'il ait eu d'enfans, laquelle se remaria à Robert le Borgne, Ecuyer, & en eut une fille,

mariée en 1457 à *Robert de Lescoet*, Chevalier, Chambellan du Roi, Seigneur de Gueriperez, Grand-Veneur de France, veuf de *Thomine Pean*.

Le Comte de *Quintin* eut de sa première femme : — 1. TRISTAN, qui fut ; — 2. MARGUERITE, aliàs ANNE DU PERRIER, mariée à *Silvestre de la Feuillée*, Vicomte de Plehedel, dont il est parlé dans la *Généalogie de Rohan*, tome XII de ce Dictionnaire, page 282 ; — 3. MATHURINE (mentionnée dans le *P. Anselme & Moréri*, comme étant issue des anciens Comtes de *Quintin*), mariée à *Jean de Tournemine*, III du nom, Sire de la Guerche, fils puîné de *Jean de Tournemine*, Sire de la Hunaudaye ; elle fut en 1506 première Dame d'honneur d'ANNE DE BRETAGNE, Reine de France, & eut cinq aunes trois quarts & demi de drap noir pour le deuil de CHARLES VIII, Roi de France, au rapport de *D. Morice*, tome III, pag. 792 & 793, & des Historiens du temps ; & de la seconde femme vint : — 4. JEAN DU PERRIER, Seigneur du Plessis-Balicon, qui, suivant un cinquième compte rendu par *Olivier Baud*, Trésorier des Guerres en 1455, fut payé pour sept mois de gages de ses huit Hommes d'armes & deux cents cinq Archers. Il fut marié, 1°. en 1409, à *Olive de Rougé* ; 2°. en 1428, à *Constance Gaudin*, fille de *Jean*, Chevalier, Seigneur de Marcigné, & de *Jeanne Reboul*, Dame d'Assé & de Lavardin : ce peut être le même qui, selon *D. Lobineau*, liv. 1, p. 656, étoit en 1485 du nombre des Chevaliers qui servoient en France dans l'Armée du Duc de Bretagne. Il n'eut de chacun de ses mariages qu'une fille, savoir du premier, MARIE DU PERRIER, femme de *Roland de Dinan*, Seigneur de Beaumanoir & de Montafilant, mort sans postérité ; & du second, JEANNE DU PERRIER, mariée, par contrat du 20 Septembre 1441, à *Bertrand de Goyon*, IV du nom, auquel elle porta 300 livres de rente : c'est d'elle que descendent les Comtes de *Matignon*, les Ducs de *Valeninois* & les Princes de *Monaco* d'aujourd'hui.

XIV. TRISTAN DU PERRIER, Chevalier, Comte de *Quintin*, Seigneur de la *Rochedyré*, du Plessis-Balicon & du *Perrier*, assista au serment prêté à LOUIS XII, Roi de France, par les Barons à ses Ambassadeurs en 1477 ; fut témoin au ban de la Baronnie d'Avaugour, fait par le Duc à son fils naturel en 1480, & fut excusé de ne s'être pas trouvé au Parlement tenu à Rennes en 1482, parce qu'il étoit, disent les Historiens Bretons, à *Saint-Jacques*. Il fut exécuteur testamentaire de *Jean de Montauban*, son beau-frère, Amiral de France, en 1476 ; donna quittance au Seigneur de *Montauban*, son beau-père, le 14 Avril 1448, d'une somme de 5000 livres faisant partie de la dot de sa femme ; fut caution de *Jean de Rieux* auprès du Duc de Bretagne en 1476, & parut à la Montre de la Noblesse dans l'Archidiaconé de *Dinan* le 24 Juin 1481. Il avoit épousé *Isabeau de Rohan-Montauban*, fille de *Guillaume de Rohan* & de *Bonne Viscomti*, dite de *Milan*, fille de *Charles Viscomti*, Seigneur de *Parme*, & de *Béatrix d'Armagnac* : c'est ce que disent *D. Morice*, tome II, p. 1412, tome III, p. 43, 123, 314, 368, 392, 393 & 394 ; le Dictionnaire de la Noblesse, tome XII, p. 286, article ROHAN-MONTAUBAN ; & *D. Lobineau*, dans son Histoire de Bretagne, Il n'eut de ce mariage qu'une fille unique nommée JEANNE, qui suit,

XV.

XV. JEANNE DU PERRIER, Comtesse de Quintin, Dame du Perrier, de la Rochedyré, héritière de cette branche aînée, & Dame d'honneur de la Duchesse de Bretagne en 1480, selon Lobineau, liv. 2, p. 1466, épousa, 1°. Jean de Laval, Baron de la Roche-Bernard & de Belle-Isle, fils puîné & héritier de Gui, XIV du nom, Comte de Laval, & d'Isabelle de Bretagne; & 2°. Pierre de Rohan, Seigneur de Pontchâteau, dont elle fut la première femme. De son premier lit elle eut: Gui, XV du nom, Comte de Laval, de Quintin & du Perrier, Seigneur de Vitré, Gouverneur & Amiral de Bretagne, Chevalier de l'Ordre du Roi, marié, 1°. à Charlotte, Princesse de Tarente, fille aînée de FRÉDÉRIC, Roi d'Aragon & de Sicile, & d'Anne de Savoie, dont il n'eut que des filles mariées dans les maisons de la Trimouille & de Montmorency; & 2°. à Anne de Montmorancy, de laquelle il n'eut encore que des filles, dont l'aînée fut mariée à Louis de Rohan, V du nom, Seigneur de Guémené-Montbazou, &c., auquel elle porta la terre du Perrier, & l'on croit que cette maison la possède encore. Voyez la Généalogie de Laval & de Rohan. Par ce détail, l'on voit que celles de Laval, Montmorency & Rohan descendent, par femme, de cette héritière DU PERRIER: nous ajouterons encore que la maison de Laval, où l'héritière DU PERRIER est entrée, a eu l'honneur depuis de s'allier à la Couronne de France par le mariage de Jeanne de Laval de Montfort, avec Louis de Bourbon, Comte de Vendôme, cinquième aïeul direct de HENRI IV.

Branche établie en Béarn.

XIII. HENRI DU PERRIER, qualifié de Messire, de Haut & Puissant Seigneur, fils puîné de GEOFFROY, II du nom, Comte de Quintin, & de Susanne de Kergroix, suivit le parti des Anglois; fut nommé Lieutenant d'Aquitaine pour le Roi d'Angleterre, & s'établit en Béarn vers 1380. Le nom de sa femme est ignoré; cependant il est à présumer qu'il avoit épousé une héritière de la maison de Robien, puisqu'un de ses fils, nommé JEAN, comme on l'a dit, & qu'on croit même Auteur de la branche des Sourdeac, scella des armes de Robien la donation que fit en 1405 GEOFFROY DU PERRIER, III du nom, Comte de Quintin; tandis que celui-ci la scella des armes DU PERRIER. Cette différence dans l'oncle & le neveu ne laisse gueres à douter qu'HENRI n'ait épousé une Robien. En sa qualité de Lieutenant d'Aquitaine, le même HENRI DU PERRIER permit, par ses Lettres scellées de son sceau, datées du Château de Mauléon en Soule en 1393, à Louis de Servilho, Ecuyer, du Royaume d'Aragon, d'assigner dans le Duché de Guienne le Sire d'Allemant de Queral, Chevalier du même Royaume, pour combattre à toute outrance avec ledit Louis de Servilho, promettant d'être le Juge de ce combat. Ces Lettres se trouvent dans les archives de l'Hôtel-de-Ville d'Orthez en Béarn. Il fit son testament le 20 Mars 1396, & substitua en faveur de GASSIOT, son fils puîné, tous les biens qui lui étoient échus comme puîné de la maison DU PERRIER, des Comtes de Quintin en Bretagne. On ignore le temps de sa mort; mais il laissa pour enfans: — 1. RAIMOND; dont la postérité nous est inconnue, qui nomma, le 26 Février 1428, Gaillard de Serre, à une Prébende dans l'Eglise de Naye: on ne fait si c'est

par droit d'acquisition ou de fondation de HENRI, son pere, ou de sa femme; c'est ce qui appert d'un extrait des premiers registres de la collation des Bénéfices à Lescar: — 2. JEAN, Seigneur de Sourdéac, qui repassa en Bretagne, fut tige de la branche des Seigneurs de Sourdéac, & eut trois fils, savoir: JEAN DU PERRIER, II du nom, Seigneur de Sourdéac, qui, selon *D. Morice, tome II, p. 1722*, reçut en 1457 quinze écus d'Olivier le Roux, Trésorier-Receveur-Général du Duc de Bretagne; GUILLAUME & ALAIN DU PERRIER, qui assisterent l'un & l'autre, le 19 Septembre 1467, à la prise de possession des Forteresses du Comté de Pontbieu, & dont GUILLAUME fut Capitaine. JEAN, II du nom, fut du nombre des Chevaliers qui servirent dans l'Armée du Duc de Bretagne en France, en 1465, dit *D. Lobineau, liv. 1, p. 696*: ce peut être le même qui fut nommé Commissaire en 1485, avec le Chancelier de Bretagne, le Bouteiller & les Chambellans du Duc, pour juger le Ministre Landais, qui fut condamné à être pendu: il fut aussi du nombre des Seigneurs Bretons qui prirent, en 1487, le parti de la France contre leur Duc. Voyez *Lobineau, liv. 1, p. 746 & 765*, & *D. Morice, tome II, p. 1759*. De ces trois freres, JEAN, GUILLAUME & ALAIN, l'un d'eux fut Auteur, à ce que l'on croit, d'une branche qui a existé en Basse-Bretagne: elle a donné des Chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, a justifié de son ancienne noblesse lors des recherches faites en 1683, & étoit connue sous les noms des Seigneurs du Menez & de Kermeluen; on ignore si elle subsiste encore: — 3. GASSIOT, qui suit; — 4. & PASCAL.

XIV. GASSIOT DU PERRIER nomma, le dernier Décembre 1438, en sa qualité de Patron, à la Prébende de Naye, vacante par la mort de PASCAL, son frere puîné, JEAN DU PERRIER, que l'on croit être le même que JEAN, Seigneur de Sourdéac en Bretagne, ainsi qu'il appert de l'extrait des registres des collations des Bénéfices à Lescar. Le nom de sa femme est ignoré; mais il en eut:

XV. PÈES DU PERRIER OU DU PERER, selon l'idiôme Béarnois, premier Juge de Béarn, charge de Magistrature alors équivalente à celle de premier Président, aujourd'hui qualifié *Messire*; Conseiller d'Etat de FRANÇOIS-PHÉBUS, Roi de Navarre, & de CATHERINE, sa sœur. Il assista, dans le Château de Pau, le 24 Novembre 1482, au serment fait par le Roi de Navarre à sa Province de Béarn; & après la mort de ce Prince, il fut député par la Reine CATHERINE, qui lui succéda au Royaume de Navarre, en qualité de Commissaire & de Juge de Béarn pour régler les Péages de cette Province, par acte passé à Pau le 7 Octobre 1484; c'est ce qu'apprend le Livre intitulé: *Compilation des anciens Privileges & Réglemens du Béarn*, à la feuille du serment de FRANÇOIS-PHÉBUS DE FOIX, Roi de Navarre. Il avoit épousé *Marie d'Artiguelouve*, dont: — 1. PIERRE-RAIMOND, qui suit; — 2. & MARIE, Dame de Momas & de Seignac, mariée, par contrat du 11 Février 1523, à Jean, aliàs *Thomas de Terride*, d'une très-ancienne maison subsistante en Béarn. Voyez *TERRIDE, tome XII*.

XVI. PIERRE-RAIMOND DU PERRIER, qualifié de *Messire* & de *Juge des Appeaux de Bigorre*, Conseiller d'Etat du Roi de Navarre, jouit, après le

décès de son pere, de la substitution faite par HENRI DU PERRIER, son bifaïeul. Le Roi de Navarre le nomma Arbitre & Ambassadeur auprès de LOUIS XII, Roi de France, pour régler, de concert avec *Pierre de Biax*, Conseiller du Roi de Navarre, *Etienne Poncher*, Evêque de Paris, depuis Garde-des-Sceaux de France, & *Pierre de la Bernarde*, Conseiller d'Etat, ces deux derniers nommés par le Roi de France, le différend qui subsistoit entre la France & la Navarre pour le Béarn : l'acte en fut passé à Blois en 1512, tout à l'avantage du Roi de Navarre, suivant un titre en parchemin intitulé : *Le Procès-verbal fait pardevant les Arbitres, sur la cassation de l'Arrêt de Béarn*, déposé au Trésor des Chartes du Roi à Pau, ainsi que plusieurs autres titres cotés 9, 12 & 16 au chapitre des Sentences, Lettres-patentes du Béarn, de l'inventaire troisieme. Voyez aussi *Marca, Histoire de Béarn*. Le même PIERRE-RAIMOND, par son testament, substitua 300 écus d'or à Messire GUILHEM-ARNAUD DE PERRIER, son fils, à la charge de les faire passer au second fils qui proviendrait du mariage dudit GUILHEM-ARNAUD avec Dame *Jeanne de Béarn* ; & cela, dit-il, pour imiter la coutume qu'ont eue depuis si long-temps ses ancêtres. De sa femme, dont le nom est ignoré, il eut :

XVII. GUILHEM-ARNAUD DE PERRIER, Conseiller du Roi de Navarre, qui acquit au territoire d'Orthez, le 10 Octobre 1517, beaucoup de terres, bordes, vignes, cafaux, &c., d'Honorable Homme *Johanicot de Peré*, Abbé de Leiganhon, au Diocèse d'Oleron, pour la somme de 200 écus de 18 sols piece, par acte passé devant *Dagos & Vergez*, Notaires de Pau ; acquit encore de *Louis du Plaa & de Gratiane*, sa femme, une vigne blanche & un verger situés au terroir de Jurançon, pour le prix de 26 écus valant 18 sols piece, par acte passé devant *François Dagos & Jean d'Heriter*, Notaires de Pau, depuis 1530 jusqu'en 1533. Ces deux actes sont déposés aux archives de l'Hôtel-de-Ville de Pau, cotés 10 & 12. Il assista, comme parent & ami, au contrat de mariage de *Jean de Béarn* avec Demoiselle *Bertrande de Poye*, passé le 1^{er} Septembre 1532, & il y signa après *Charles de Grammont*, Archevêque de Bordeaux, & avant *Etienne de Poylaud*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, *Guilhem de Belens*, *Jean de Poyanne*, *Jean Damon*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, & Noble *Etienne de Caunar*, Chevalier. La minute de ce contrat de mariage est déposée au Greffe de la Cour de Dax, dans les papiers de *Gérard du Bois*, en son vivant Lieutenant-Général & Notaire en la Prévôté de cette Ville. GUILHEM-ARNAUD DE PERRIER avoit épousé *Jeanne de Béarn*, de l'illustre maison de ce nom, descendue des anciens Souverains de Béarn, & en eut plusieurs enfans. L'aîné nous est inconnu, & l'on croit qu'il porta ses biens dans la maison d'*Arricaut & de Moncaup*, dont l'héritiere est entrée dans celle de *Montesquiou-Fezensac*, & se disoit Dame & héritiere DU PERRIER OU DE PERER en Béarnois. Le second fils fut MARTIN, qui suit.

XVIII. MARTIN DU PERRIER, Conseiller de la Reine JEANNE D'ALBRET, assista comme témoin à l'accord passé entre Noble Homme *Jehan de Secondat*, Seigneur de la Roque, Conseiller, Maître-d'Hôtel ordinaire de la Reine, portant rovente en faveur de la Reine des terres & Seigneuries de Roquefort, Sevignac, Montesquiou, Segoignac, Pleyssac ou Plessac, Goulard & Cucq :

l'extrait de ce titre en parchemin est déposé au trésor des Chartes du Roi à Pau, coté 5, au chapitre des reçus & documens d'Armagnac de l'Inventaire 3°. Il fit son testament olographe le 8 Février 1571, scellé de plusieurs sceaux en lacs de soie jaune, représentant les mêmes armes que sa postérité porte encore aujourd'hui; il y rappelle la substitution ouverte sur la tête de Haut & Puissant Seigneur HENRI DU PERRIER, Lieutenant d'Aquitaine, son quart-aiëul, comme puîné de la maison DU PERRIER, des Comtes de Quintin de Bretagne : la substitution de celui-ci du 21 Mars 1396, en faveur des puînés de sa descendance, qui, après avoir passé de GASSIOT, son fils, à Messire PÉES, son petit fils, prit fin sur la tête de Messire PIERRE-RAIMOND DU PERRIER, Conseiller du Roi, son arriere-petit-fils & aiëul de lui MARTIN, lequel PIERRE-RAIMOND ayant substitué 300 écus d'or à son fils GUILHEM-ARNAUD, Conseiller du Roi, & aux puînés de sa descendance, ladite substitution s'étoit ouverte sur sa tête; & comme un bienfait qui est, dit-il, depuis si long-temps dans sa famille, ne sauroit trop se perpétuer, il laisse & legue à Messire JEAN DU PERRIER DE BENTAYON, Ecuyer, son fils puîné, outre & au-delà de sa légitime & des avantages qui lui ont été faits dans son contrat de mariage, les 300 écus d'or qui lui ont été légués & baillés par Messire PIERRE-RAIMOND DU PERRIER son aiëul, voulant qu'ils soient du plus clair de son bien en bonnes obligations ou argent comptant, s'il s'en trouve après son décès, avec la priere qu'il fait d'en laisser après sa mort la jouissance à Noble JEHAN, son fils aîné, pour être transmis à son fils puîné, s'il lui en vient, &c. Il avoit épousé *Catherine de Cassée*, & en eut plusieurs enfans, dont deux vivoient lors de son testament; savoir: — 1. DANIEL, Homme-d'armes du Roi de Navarre depuis HENRI IV, & institué héritier général & universel de son pere. On ignore s'il laissa postérité, & où ses biens sont passés; — 2. & JEHAN, qui suit, tige des Seigneurs de Bentayon.

Seigneurs de Bentayon; &c.

XIX. JEHAN DU PERRIER, Seigneur de Bentayon, qualifié de *Noble Messire* & d'*Ecuyer*, embrassa les erreurs de Calvin, se fit Chef de parti, & devint Ministre de la Religion prétendue réformée: ce sont les différentes révolutions arrivées en Béarn contre la Religion, qui ont été cause de la ruine & de la décadence de cette branche; & le peu de biens que JEHAN DU PERRIER avoit, fut ravagé & incendié. Cependant il paroît par deux lettres que l'on conserve, de HENRI IV, Roi de France, & de CATHERINE sa sœur, datées de Paris du 1^{er} Décembre 1601, qu'il en étoit fort estimé. Il avoit épousé *Marguerite de la Garrigue*, dont: — 1. JEAN, qui suit; — 2. autre JEAN, tige des Seigneurs de la Hitole, rapportés ci-après; — 3. DANIEL, servant dans la Marine sous LOUIS XIII, marié à l'Abbaye de Peyraube, & mort sans postérité; — 4. PIERRE, mort au château de Bentayon sans alliance, après avoir fait son testament le 24 Décembre 1631.

XX. JEAN DU PERRIER, II du nom, nommé indistinctement dans les actes DU PERRIER, DE PERRIER & DE PERER, comme ses ancêtres, fut le premier qui prit le *de* au lieu de *du* ayant son nom, ce que sa postérité a

continué de faire jusqu'à ce jour. Il n'eut de son pere qu'une médiocre succession, & épousa le 24 Novembre 1610 *Jeanne de Marque d'Uffau*, fille d'*Arnaud*, Seigneur d'Uffau, Ministre de la Religion Protestante, & sœur de *Jean de Marque*, qui, de son mariage avec *Jeanne de la Fargue*, fille du Procureur Général à la Chambre des Comptes, n'eut qu'une fille unique Dame d'Uffau, mariée à *Jacques de Béarn* : c'est par le décès du petit-fils de celui-ci nommé *Jean-Jacob de Béarn*, Baron d'Uffau, que la Baronnie d'Uffau & tous les biens appartenans au dernier mâle de la maison de *Béarn*, ont passé dans celle de PERRIER. JEAN-DE PERRIER eut de son mariage : — 1. DANIEL, Capitaine au Régiment de Toheins, tué en Italie; — 2. JACOB, Enseigne-Colonel du Régiment de Bethune, tué à la bataille des Dunes; — 3. THÉOPHILE, qui suit; — 4. & ESTRINGUE, marié au Sieur de *Benquet*.

XXI. THÉOPHILE DE PERRIER, Seigneur de Bentayon, Sieur de Claverie, Capitaine au Régiment d'Hoquincourt, qualifié dans ses actes de *Messire*, de *Noble* & d'*Ecuyer*, se retira en 1659, après avoir servi fort long-temps sous les ordres du Maréchal - Vicomte de *Turenne*, & s'être trouvé à différens sieges & batailles, où il reçut plusieurs blessures; il eut ordre du Duc de *Grammont*, Gouverneur de la Province, de se tenir prêt avec la Noblesse pour marcher au premier ordre à l'arrière-ban, avec armes & bagages, comme il convient à un Gentilhomme de son rang : tant qu'il vécut, il assista aux Etats généraux de la Province dans le corps de la Noblesse; fournit son dénombrement en 1682; fit son testament, entra dans le sein de l'Eglise Catholique & Romaine, & mourut fort âgé. Il avoit épousé le 24 Février 1659 *Anne de Louboy*, fille de Noble *Henri* & d'*Anne d'Arros*, celle-ci fille de *Jacques d'Arros*, Baron de Biven, d'une ancienne Noblesse qui subsiste, & qui a donné de nos jours un Lieutenant-Général des Armées du Roi, dans la personne du Comte d'*Arros*, mort depuis peu; un Capitaine de Vaisseau du Roi, & dont est le Baron d'*Arros*, encore vivant : l'héritière de la branche d'*Arros-Biven* est fondue dans la maison de *Mesplez*, qui n'a laissé qu'une fille marié à Bordeaux avec M. de *Verthamon*, Président à Mortier. THÉOPHILE DE PERRIER eut de son mariage : — 1. HENRI, qui suit; — 2. DANIEL, appelé le Chevalier DE PERRIER, Capitaine au Régiment de Picardie, Auteur d'une branche établie à Saint-Jean-de-Luz, rapportée ci-après; — 3. & plusieurs filles.

XXII. HENRI DE PERRIER, Seigneur de Bentayon, Sieur de Claverie, qualifié de *Messire*, Noble & *Ecuyer*, fut Lieutenant au Régiment de Navarre, quitta de bonne heure le service; assista toute sa vie à l'Assemblée des Etats de la Province dans le corps de la Noblesse; reçut une lettre du Gouverneur pour marcher avec elle pour le service du Roi, & se trouver à Pau à l'entrée du Duc de *Guiche* dans la Province; & mourut jeune. Il avoit épousé 1°. le 21 Décembre 1696, *Jeanne de Solinis de Morluas*, morte sans enfans le 11 Juillet 1709, qu'elle institua son héritier; 2°. par contrat du 20 Avril 1711, Demoiselle *N... de Louboy*, sa cousine-germaine, niece du Baron de *Bordes de Spoey*, Lieutenant - Général des Armées du Roi, Commandeur de l'Ordre de Saint-Louis, & Gouverneur de Philisbourg où il fut tué, & sœur de plusieurs *Louboy*, Officiers très - distingués par

leurs services & leur valeur. De ce mariage sont issus : — 1. N. . . DE PERRIER-CLAVERIE, mort Lieutenant au Régiment de Navarre; — 2. & PIERRE, qui suit.

XXIII. PIERRE DE PERRIER-DE-CLAVERIE, qualifié de Messire & Chevalier, Seigneur de Bentayon, Capitaine de Grenadiers au Régiment de Navarre, & Chevalier de Saint-Louis, commença de servir dans les Cadets-Gentilshommes de Strasbourg, fit toutes les guerres de Bohême & autres pendant près de quarante ans; assista toute sa vie, ainsi que son frere aîné, à l'assemblée des États dans le Corps de la Noblesse, & mourut en 1756 à Rennes sans alliance, à la veille d'être placé avantageusement. Par son décès la Seigneurie de Bentayon passa à Messire MARTIN DU PERRIER, Baron d'Ussau, son cousin-germain, dont il sera parlé ci-après.

Branche des Barons d'USSAU établis à Saint-Jean-de-Luz.

XXII. DANIEL DE PERRIER, Chevalier, fils puîné de THÉOPHILE, Chevalier, Seigneur de Bentayon, Capitaine au Régiment d'Hoquincourt, & d'Anne de Louboy, commença à servir dans les Cadets-Gentilshommes; fut successivement Lieutenant au Régiment du Roi Infanterie, Capitaine dans celui de Picardie, & Commandant du fort Socoa, près Saint-Jean de Luz. Il étoit mort en 1710 fort jeune, & a été inhumé dans la sépulture de la maison d'Harneder de Salabérinée, en l'Eglise de Saint-Jean-de-Luz, ne laissant à sa veuve & à ses enfans qu'une simple pension de 100 écus, que LOUIS XIV lui avoit faite, reversible sur la tête du dernier de ses enfans. Il avoit épousé le 3 Janvier 1704 Marie de Harneder, héritière de Miriscinée & de Salabérinée, de la même famille des Harneder, dont étoit la mere du Vicomte de Belfunce, mort Lieutenant-Général des Armées & Gouverneur-Général de Saint-Domingue, & de laquelle sont les d'Harneder, Vicomtes de Macaye, encore subsistans. De son mariage il a eu : — 1. THÉOPHILE, mort jeune; — 2. MARTIN, qui suit; 3. autre MARTIN, né en 1709, Prêtre, mort & inhumé dans la Cathédrale de Bayonne; — 4. JEANNE, née en 1706, morte Religieuse Ursuline à Saint-Jean-de-Luz; — 5. & autre JEANNE, née en 1710, vivante sans alliance.

XXIII. MARTIN DE PERRIER, Chevalier, Baron d'Ussau, Seigneur de Bentayon, Abbé-Lay de Saint-Armon & Danos, né le 17 Mars 1708, tenu sur les fonts de Batême par THÉOPHILE DE PERRIER, Seigneur de Bentayon, Capitaine au Régiment d'Hoquincourt, son aïeul paternel, & par la Dame de Harneder, son aïeule maternelle, passa à la Guadeloupe. Devenu héritier de la branche aînée de sa maison par le décès en 1756 de Messire PIERRE DE PERRIER-CLAVERIE, mort Capitaine de Grenadiers au Régiment de Navarre, & Chevalier de Saint-Louis; il repassa en France en 1760, & devint aussi, par le testament de Messire Jean-Jacob de Béarn, Baron d'Ussau, dernier mâle de la maison de Béarn, en qualité de plus proche parent, héritier de tous les biens de cette maison & des domaines d'Ornoague, d'Harix & des autres biens situés en Basque, que la Dame Damon, sa cousine, fille du Baron Damon d'Ornoague, avoit transmis à sa fille, la Dame Galcier. Après la mort de celle-ci, il prêta foi & hommage au Par-

lement de Pau pour la terre & Seigneurie de Bentayon, qu'il vendit depuis au Sieur Baron de *Maur*, pour acquitter les dettes de son cousin; prêta aussi foi & hommage au même Parlement pour la terre & Seigneurie d'Ussau & l'Abbaye de Saint-Armon & Danos; se fixa & rentra en Béarn, où sa branche étoit établie depuis 1380, époque de sa sortie de la Province de Bretagne. Il testa au château d'Ussau le 7 Février 1776, est mort le 14 du même mois, & a été inhumé dans la Chapelle de la Paroisse d'Ussau, Eglise de Tadouffe, auprès du Baron de *Béarn d'Ussau*, son cousin. Il avoit épousé à la Guadeloupe, en 1742, *Christine Courtois*, dont : — 1. MARTIN-LOUIS, qui suit; — 2. MARIE-CLAIKE, née en 1744, mariée à Bordeaux en 1765 à Messire *Marcel-Guillaume-de-Marin*, Chevalier, ancien Officier de Marine, Gouverneur de Rieux, fille de Messire *N... de Marin*, Commissaire - Ordonnateur & Intendant de l'Isle de la Guadeloupe, & de *N... de la Garrigue de Savigny*, & sœur d'un Chef-d'Escadre & d'un Capitaine de Vaisseau; — 3. & JEANNE-CHRISTINE, née en 1754, mariée à l'Isle de la Guadeloupe le 5 Août 1771 à Messire *Lazare Labbé de Talsy*; Chef de Brigade dans le Corps du Génie, Colonel & Chevalier de Saint-Louis.

XXIV. MARTIN-LOUIS DE PERRIER, Chevalier, Baron d'Ussau, Abbé-Lay de Saint-Armon & Danos, né le 16 Août 1745, a commencé de servir dans la première Compagnie des Mousquetaires du Roi; en 1771, Capitaine de Dragons au Régiment Royal, Gouverneur de Saint-Jean-de-Luz & de Cybour; en 1778 Colonel du Régiment de Nassau, & fait Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis en 1782, a prêté foi & hommage au Parlement de Pau pour sa Seigneurie & Baronnie d'Ussau; a été admis, comme ses ancêtres l'ont été, aux Etats de la Province dans le Corps de la Noblesse, & a épousé le 22 Mars 1772, à Bordeaux, Dame *Jeanne-Marie de Bataillard*, veuve du Comte de *Thalas*, dont jusqu'à présent : — 1. MARIE-LOUIS-MARTIN-AUGUSTE-THÉOPHILE-MARCEL-CÉSAR DE PERRIER, Chevalier, né à Saint-Jean-de-Luz le 6 Décembre 1772, tenu sur les fonts de Batême par Messire MARTIN DE PERRIER, Chevalier, Baron d'Ussau, son aïeul paternel, & par Dame MARIE-CLAIRE DE PERRIER-MARIN, sa tante paternelle; — 2. BLANCHE-SOPHIE-ADRIENNE-CHRISTINE-ESPRITE-MARIE-ALEXANDRINE, dite Mademoiselle DE PERRIER, née au château d'Ussau le 2 Décembre 1773, tenue sur les fonts par Messire *Esprit-Marie-Alexandre de Caton*, Comte de *Thalas*, son frere utérin, & par Dame JEANNE-CHRISTINE DE PERRIER, Dame de Tals, sa tante paternelle; — 3. JEANNE-DOROTHÉE-CHARLOTTE-HENRIETTE-NICOLAS-OTHON, dite Mademoiselle D'USSAU, née à Bordeaux le 3 Décembre 1774, tenue sur les fonts par le Prince de *Nassau-Siegen*, Colonel du Régiment Royal Allemand Cavalerie, Chevalier des Ordres de l'Aigle-Blanc & de Saint-Stanislas de Pologne, & par Demoiselle DE PERRIER, sa grand-tante paternelle; — 4. ANNE-MARIE-HORTENSE-AGLAE-GUILLAUMETTE-THÉOPHILE-LOUISE-JEANNE-CLARICE, née à Saint-Jean-de-Luz le 30 Septembre 1777, tenue sur les fonts par *Guillaume-Théophile de Livin*, Chevalier, Baron de Donop, cousin issu de germain paternel, ancien Capitaine des Gardes du Landgrave de *Hesse-Cassel*, Gouverneur & Drossard de *Schwa*

lemberg , d'Oldembourg & de Stappelberg , & par Dame MARIE-ANNE DE PERRIER-LA-HITOLE , Douairiere de Heiderstaedt, ancienne Dame d'honneur de la Princesse de la Lippe, cousine maternelle de l'enfant.

Branche des Seigneurs DE LA HITOLE.

XX. JEAN DE PERRIER , III du nom , fils puîné de JEAN , Ecuyer , Seigneur de Bentayon , & de Marguerite de la Garrigue , épousa le 28 Avril 1608 Catherine de Layus de Naye , & en eut :

XXI. DAVID DE PERRIER , Ecuyer , Seigneur de la Hitole , marié en 1656 à Demoiselle N... de Belard , fille de N... de Belard , Seigneur de Bordes , la Hitole & Castillon , laquelle lui porta en dot la Seigneurie de la Hitole. Leurs enfans furent : — 1. JEAN , qui suit ; — 2. & THÉOPHILE , tige d'une branche subsistante en Allemagne , rapportée ci-après.

XXII. JEAN DE PERRIER , IV du nom , Ecuyer , Seigneur de la Hitole , épousa en 1687 CATHERINE DE PERRIER DE BENTAYON , sa cousine au III^e degré , fille de Messire THÉOPHILE DE PERRIER , Seigneur de Bentayon , Capitaine au Régiment d'Hoquincourt , & d'Anne de Louboy , dont : — 1. JEAN , qui suit ; — 2. HENRI , qui passa au service du Roi de Naples , devenu depuis Roi d'Espagne : il l'y suivit , & est Auteur d'une branche qui y subsiste encore , mais dont la filiation nous est inconnue. On croit qu'elle a donné un Colonel de Dragons , marié à une Dame du Palais de la Reine d'Espagne , dont le fils ou petit-fils , Don JOSEPH DE PERRIER , Gouverneur de Cotta-Risca dans le Mexique , vit encore dans son Gouvernement , il doit avoir des freres , & l'on ignore s'ils sont mariés.

XXIII. JEAN DE PERRIER , V du nom , Ecuyer , Seigneur de la Hitole , Capitaine au Régiment de Bassigny , épousa en 1727 Demoiselle Marie de Pémarin , & en a eu : — 1. JEAN-BATISTE , Seigneur de la Hitole , qui n'a point été marié ; — 2. HENRI-DANIEL , qui suit ; — 3. & ALEXANDRE , Prêtre , Curé de Saint-Armon & Danos , y ayant été nommé par le Baron DE PERRIER , son cousin.

XXIV. HENRI-DANIEL DE PERRIER-DE-LA-HITOLE , Ecuyer , s'est marié le 9 Février 1773 , & a pour enfans : — 1. JEAN-HENRI ; — 2. & MARIE-THÉRESE.

Branche établie en Prusse.

XXII. THÉOPHILE DE PERRIER-LA-HITOLE , Chevalier , fils puîné de DAVID & de N... de Bellard , quitta la France pour cause de Religion , après la révocation de l'Edit de Nantes sur la fin du dernier siecle ; s'établit à Berlin ; fut Capitaine dans les Grands Mousquetaires , & Chef d'un Escadron de la Gendarmerie de Sa Majesté Prussienne ; mourut dans sa garnison à Lebendorf près de Halle dans le Duché de Magdebourg en 1713. De son mariage contracté avec Marie - Anne de Gervaise-Coufy , il laissa : — 1. THÉOPHILE , qui suit ; — 2. DAVID , Lieutenant au service de Prusse , qui repassa à celui de France , où il mourut Lieutenant-Colonel , & Adjudant-Général du Maréchal de Belle - Isle ; — 3. EMILE , Capitaine de Grenadiers au service des Etats-Généraux , mort à Maftricht le 13 Avril 1757 ;

— 4

— 4. ARMAND, Capitaine de Cavalerie dans les troupes de Hesse, tué au camp de Stade en 1757, sans postérité; — 5. & SUZETTE, née à Berlin le 13 Février 1713, reçue Dame d'honneur de la Princesse Régente de la Lippe, puis mariée le 13 Septembre 1725 au Baron Adolphe - Maurice de Donop, Seigneur de Ludershof, & Drossard de Sa Majesté Britannique pour le Comté de Stornberg, morte à Ludershof le 6 Mars 1773. Elle a eu de son mariage : — a. Guillaume de Donop, premier Lieutenant au service de Prusse, tué en 1759 à la bataille de Cunersdof donnée contre les Russes; — b. Simon de Donop, Aide-de-Camp & Lieutenant-Quartier-Maître pour le Roi de Prusse, mort au quartier général de Sa Majesté Prussienne à Hilsdorf en Saxe en 1760; — c. Auguste de Donop, Enseigne au service de Prusse, tué à la chasse à Ludershof en 1754; — d. George-Frédéric-Louis de Donop, mort depuis peu; — e. Frédéric-Charles, Lieutenant Prussien, qui a eu d'abord les deux jambes emportées d'un coup de canon, tué à la bataille de Lissa en Silésie en 1757; — f. Guillaume-Théophile de Donop, Seigneur de Ludershof, né le 19 Juillet 1741, qui a servi dans les armées Prussiennes, & s'est retiré en 1769, étant Capitaine dans les Gardes de Hesse-Cassel : il est Drossard des Bailliages de Scwalemborg, d'Oldembourg & de Stappelberg, & a épousé une de ses cousines du même nom, dont il a plusieurs enfans reçus dans les Chapitres nobles; — g. & Marie Antoinette de Donop, aînée des trois derniers, mariée à Messire de Svirde, Seigneur d'Obernaußen, morte en 1765 sans postérité; — 6. MARIE-ANNE DE PERRIER-LA-HITOLE, née en 1709, reçue Dame d'honneur de la Princesse de la Lippe, mariée le 29 Septembre 1731 à Auguste de Heiderstaed, Drossard du Bailliage de Barntroup, veuve sans enfans, & vivante en 1778; — 7. & LOUISE DE PERRIER-LA-HITOLE, née en 1713, vivante à sa terre de Bourgsolms.

XXIII. THÉOPHILE DE PERRIER-LA-HITOLE, Chevalier, Capitaine au Régiment de Wirtemberg dans les troupes Impériales, mort jeune, n'a laissé qu'un fils décédé peu après lui, sorti de son mariage avec une Baronne de Minnigéode.

Nous observerons ici qu'indépendamment des branches dont nous venons de donner la filiation, la maison DU PERRIER en a produit plusieurs autres, comme une éteinte en Normandie, que l'on croit sortie des Seigneurs de Sourdéac, mentionnés au degré XIII de la branche de Béarn, & dont l'héritière, MARIE DE PERRIER, Comtesse de Cifay, Baronne d'Anfreville, fut mariée le 29 Septembre 1636 à Odet de Harcourt, Comte de Croisy, Chevalier des Ordres & Lieutenant-Général des Armées du Roi, à qui elle porta tous les biens de sa branche, qu'on croit avoir pris le parti de la Robe, le pere de cette héritière ayant été Président à Mortier au Parlement de Normandie. Voyez la Généalogie de la maison d'Harcourt, dans les grands Officiers de la Couronne; dans Moreri, & notre Dictionnaire.

Une autre branche subsiste encore en Provence, dont le Marquis DU PERRIER, Seigneur de Houdainville, &c., ancien Officier au Régiment des Gardes Françaises, & ci-devant Ecuyer de main du Roi, demeurant à Paris; l'Abbesse de Fervaques, du nom DU PERRIER DU MOUFIEZ; la Baronne de Schomberg, femme du Baron de ce nom, Maréchal de Camp, &

Commandant en second en Corse; & autres. Voyez, pour cette branche, l'*Histoire héroïque de la Noblesse de Provence*, tome II, pages 204 & suiv.

Ses alliances sont avec les premières de la Province de Bretagne & du Royaume, telles que *Quellenec, Morfan, Kerlech, Niblemont, du Pont, Kulec, Pledran, Lancelot, Kergrois, Quintin, la Motte-Bossac, Malestroit, Montauban, Kerandron de Kerenrais de Cœcanton, Gaudin, Goyon-Matignon, Rougé, Dinan de Beaumanoir, le Borgne, la Feuillée, Tournemine, la Guerche, Rohan, Laval, Visconti, Ducs de Milan, la Roche-Bernard, d'Artiguelouve, Ter-ride-Lomagne, Béarn, Cassébée, la Garrigue, Marque d'Ussau, Louboy, Harneder, Marin, Talsy, Coucy, Minnigérolde, Donop, Heiderstaed, Duranty, Fabry de Rians, Boyer, d'Argens, du Mouriez, Belloy, Perry-Hauteville, Schomberg, & plusieurs autres dont le détail seroit trop long à rapporter; ce qui donne aujourd'hui à la famille DU PERRIER des alliances directes avec les plus grandes maisons de France, quelques-unes des pays étrangers, & même des Souverains.*

Les armes des DU PERRIER de Bretagne sont : *d'azur à dix billettes d'or, 4, 3, 2 & 1.*

La branche de Béarn écartele au 1 d'or, à deux vaches passantes de gueules, accolées, clarinées d'azur; au 2 & 3 d'argent, au lion de gueules, armé d'or, qui est DE LÉON; au 4 d'azur à la tour d'argent crénelée, qui est DE CASTILLE; sur le tout d'azur à dix billettes d'or, 4, 3, 2 & 1, comme ci-dessus, qui est DE PERRIER : supports, deux lions tenant à leur patte chacun un étendart, le premier aux armes de Bretagne, qui sont des hermines, & le second aux armes DE PERRIER, comme le portoit en 1387 ALAIN DU PERRIER, petit-fils d'ALAIN, Maréchal de Bretagne. (Voyez Dom Lobineau & Dom Morice, à l'article des armes) : devise, *NI VANITÉ NI FOIBLESSE*; couronne de Marquis.

Généalogie dressée sur titres originaux communiqués & que nous avons vérifiés pour la branche établie en Béarn, issue de celle de Bretagne, & les collatérales qui en sont sorties.

PLOTTHO : Maison d'ancienne race, connue en Flandres & en Allemagne depuis plusieurs siècles, admise dans les Ordres de Chevalerie, & reçue au Chapitre de Magdebourg dès le commencement du XV^e siècle, suivant un certificat délivré par le Doyen & Séigneur de ce Chapitre du 30 Mars 1771.

Une attestation donnée le 23 Février 1670 par les Bourgmestre & Echevins de la ville de Saxenbourg, en faveur de DAUPHIN DE PLOTTHO, Baron d'Ingelmunster, Seigneur de Parey, Zerben, Rynek, Furt, Weifand, porte aussi que cette maison, depuis plusieurs siècles sans aucune interruption ni mésalliance tant du côté paternel que maternel, s'est distinguée dans le Gouvernement séculier & ecclésiastique, dans l'Ordre & exercice de Chevalerie; dans les Collèges de Chanoines où ceux de ce nom sont entrés, & dans les dignités séculières & ecclésiastiques dont ils ont été revêtus.

Cette maison, comme bien d'autres, a eu le malheur de perdre ses documens & titres primordiaux dans l'incendie arrivé lors du sac & pillage de la Ville de Magdebourg, où ses titres étoient déposés, ainsi que l'atteste un certificat du Magistrat de cette Ville, du 12 Septembre 1642, & comme le confirme un Diplôme en latin de l'Empereur FERDINAND III, accordé le 13 Septembre 1643 à WOLFGANG DE PLOTHO, en le créant Baron du Saint-Empire, lui & ses descendans mâles & femelles, en considération des services rendus par ses ancêtres & les siens à la maison d'Autriche, dans lequel Diplôme il est dit, entr'autres choses, que la maison de PLOTHO est de l'Ordre de la plus ancienne noblesse; c'est ce que confirme aussi l'Empereur CHARLES VI par son Diplôme du 23 Mars 1721, en créant FRÉDÉRIC DE PLOTHO, Conseiller Aulique du Saint Empire Romain, & où ce Prince dit que sa maison existoit au-dessus de six à sept cents ans; que ses ancêtres s'étoient glorieusement distingués, tant dans les charges civiles que militaires, même en consacrant leurs biens & exposant leur vie pour le service de sa maison.

Mais selon les titres échappés de l'incendie de Magdebourg, & d'après les recherches faites dans ce Chapitre & ailleurs, on ne peut en donner une filiation suivie que depuis :

I. GEBHARD DE PLOTHO, I du nom, qualifié *Messire & Chevalier*, Seigneur de Plotho, fils de Messire N... DE PLOTHO, Chevalier, & de N... de *Treschon*, qui rendit des services signalés à la maison d'Autriche dans la guerre contre les Turcs en 1434, ainsi qu'il est rapporté dans le Diplôme de l'Empereur FERDINAND III, Archiduc d'Autriche, du 13 Septembre 1643. GEBHARD DE PLOTHO eut de Dame N... de *Bieren*, son épouse : — 1. GEBHARD, qui suit; — 2. HERMAN, vivant en 1443, mort sans alliance; — 3. MATHIEU, reçu Chanoine du haut Chapitre de Magdebourg en 1449; — 4. JEAN, tige de la branche des Seigneurs d'Ingelmunster, Parey, Zerben, &c., Baron du Saint Empire Romain, rapportée ci-après; — 5. & OTHON, Auteur de la troisième & dernière branche établie en Allemagne, éteinte, mentionnée en son rang.

II. GEBHARD DE PLOTHO, II du nom, Chevalier, vivant en 1443, eut de sa femme, dont le nom est ignoré, pour enfans : — 1. GEBHARD, qui suit; — 2. 3. & 4. WERNER, RENÉ & JEAN, morts jeunes; — 5. HERMAN, *alids* HENRI, reçu Chanoine du haut Chapitre de Magdebourg en 1489; — 6. & NICOLAS DE PLOTHO, qui vivoit encore en 1533, & fut pere de GEBHARD, dit LE JEUNE, vivant en 1549.

III. GEBHARD DE PLOTHO, III du nom, Chevalier, vivant encore en 1528, épousa une Demoiselle de *Sehenes*, de la maison de *Flechtingur*, de laquelle il laissa deux fils; savoir: — 1. SÉBASTIEN DE PLOTHO, qui acquit la terre de Graban, devint Prévôt du haut Chapitre de Mersebourg dans le cercle de la haute Saxe, Doyen de celui de Halberstat dans la basse, & reçu Chanoine du haut Chapitre de Magdebourg en 1507; — 2. & JEAN, qui suit.

IV. JEAN DE PLOTHO, Chevalier, vivant encore en 1546, épousa Cécile

de *Danneberg*, dont vinrent; — 1. JOACHIM, qui fuit; — 2. CATHERINE DE PLOTHO, née en 1527, mariée en 1547 à WOLFGAND DE PLOTHO, I du nom, son cousin, morte le 31 Mars 1567, & inhumée à Zerben, où lon voit ses quartiers sur sa tombe; — 3. & ANNE, épouse de *Jean de Knefebeck*.

V. JOACHIM DE PLOTHO, I du nom, Chevalier, vivant encore en 1572, épousa Demoiselle *N... de Helpen*, laquelle fut inhumée, ainsi que lui, dans l'Eglise de Graban, où on voit leur épitaphe. De leur mariage naquirent : — 1. SÉBASTIEN, qui fuit; — 2. & JOACHIM, Auteur d'un rameau rapporté ci après.

VI. SÉBASTIEN DE PLOTHO, Chevalier, vivoit encore en 1598, & eut pour enfans : — 1. JOACHIM, qui fuit; — 2. & 3. FRANÇOIS & HUBERT-OTHON, morts jeunes; — 4. GUNTZEL DE PLOTHO, qui eut deux fils; savoir : — *a.* GUNTZEL-CHRISTOPHE; — *b.* & FRANÇOIS-JOACHIM, ce dernier pere d'ERDMON-GUNTZEL & d'ADAM-FRÉDÉRIC, morts sans alliance; — 5. & SÉBASTIEN DE PLOTHO, qui eut de son mariage trois fils nommés WICHARD-ALBERT, SÉBASTIEN-CHRISTIAN & JOACHIM-FRÉDÉRIC. Le second fut pere de SÉBASTIEN-WERNER & de GEORGE-CHRISTIAN.

VII. JOACHIM DE PLOTHO, II du nom, Chevalier, eut de son mariage : — 1. JOACHIM-SIGFRID, qui fuit; — 2. & JEAN-GEHARD, mort sans alliance.

VIII. JOACHIM-SIGFRID DE PLOTHO, Chevalier, eut pour enfans : — 1. CHRISTOPHE-FRÉDÉRIC, qui fuit; — 2. JOACHIM-SIGFRID, pere de deux fils nommés JOACHIM-CHRISTOPHE-FRÉDÉRIC & JOACHIM-SIGFRID; — 3. JEAN-GEHARD; — 4. FRANÇOIS-SIGFRID; — 5. CHRISTIAN-FRÉDÉRIC; — 6. FRANÇOIS-ERDEMAN; — 7. GEHARD-WERNER; — 8. FRANÇOIS-PHILIPPE; — 9. & PIERRE-OTHON.

IX. CHRISTOPHE-FRÉDÉRIC DE PLOTHO, Chevalier, eut de son mariage : — JOACHIM-FRÉDÉRIC & CHRISTOPHE-FRÉDÉRIC, tous deux morts sans alliance.

Rameau sorti de la premiere branche.

VI. JOACHIM DE PLOTHO, Chevalier, fils puîné de JOACHIM, I du nom, & de *N... Helpen*, eut pour enfans; — 1. JEAN-GEORGE, qui fuit; — 2. OTHON, Chevalier, dont le fils, nommé OTHON-CHRISTIAN DE PLOTHO, Chevalier, eut trois garçons, savoir; LOUIS-OTHON, FRÉDÉRIC-PHILIPPE & WERNER-CHRISTOPHE, morts sans alliance; — 3, 4 & 5. JOACHIM-SIGFRID, MATTHIEU & HENRI-HENNING.

VII. JEAN-GEORGE DE PLOTHO, Chevalier, fut pere de : — 1. JEAN-SIGFRID, mort sans alliance; — 2. & JOACHIM-VICTOR, qui fuit.

VIII. JOACHIM-VICTOR DE PLOTHO, Chevalier, eut pour fils :

IX. JOACHIM-OTHON DE PLOTHO, Chevalier, dont les enfans furent : — 1. CHARLES-OTHON; — 2. OTHON-AUGUSTO; — 3. & FRÉDÉRIC-GUILLAUME, morts tous trois sans hoirs,

Seconde branche des Seigneurs DE PLOTHO, D'INGELMUNSTER, DE PAREY, ZERBEN, &c. Barons du S. Empire Romain, établis en Flandres.

II. JEAN, Seigneur de Plotho, Chevalier, vivant en 1443, quatrième fils de GEBHARD, I du nom, & de *N... de Bieren*, épousa *Elisabeth Van-Wulffen*, dont : — 1. JACQUES, reçu Chanoine du haut Chapitre de Magdebourg en 1500; — 2. GASPARD, qui suit; — 3. & JEAN, vivant en 1496.

III. GASPARD, Seigneur de Plotho, Chevalier, épousa *Bonne de Leipfick*, & vivoit encore en 1533. Il en eut : — 1. WOLFGAND, qui suit; — 2. & ANTOINE DE PLOTRO, marié à Dame *Elisabeth de Schullenberg*, veuve de Messire GEORGE DE PLOTRO, quatrième fils d'OTHON, Chevalier, mentionné au degré III de la troisième branche. Elle eut de ce second lit une fille nommée CATHERINE DE PLOTRO, femme de *Guillaume de Wulffen*.

IV. WOLFGAND, I du nom, Seigneur de Plotho, Chevalier, épousa en 1547 CATHERINE DE PLOTRO, sa cousine, fille de JEAN, Chevalier, & de *Cecile de Danneberg*. Elle mourut le 31 mars 1567, & fut inhumée dans l'Eglise de Zerben, comme nous l'avons dit au degré IV de la première branche. Leurs enfans furent : — 1. DELPHIN, mort jeune; — 2. GASPARD DE PLOTRO, Seigneur d'Ingelmunster, Capitaine de Cavalerie au service de France, qui obtint de JEAN-SIGISMOND, Marquis de Brandebourg, Archi-Chambellan du Saint-Empire Romain & Electeur de Prusse, des Lettres de relief, données à Cologne le 16 Mai 1610, pour la terre de Parey, située entre le grand & le petit Elbe, avec tous ses droits & dépendances : il mourut sans avoir été marié; — 3. ANTOINE, vivant en 1572; — 4. & ERNEST, qui suit.

V. ERNEST DE PLOTRO, Chevalier, Seigneur de Zerben, Parey, &c. décédé le 22 Avril 1595, âgé de trente-six ans, & inhumé dans l'Eglise de Zerben, où l'on voit son épitaphe, avoit épousé Dame *Barbe de Mollendorff*, fille de *Jean*, laquelle étant veuve, fit une cession, en 1612, aux co-héritiers de son fils. Elle eut de son mariage : — 1. WOLFGAND, qui suit; — 2. & CATHERINE-SOPHIE, morte le 10 Novembre 1611, à l'âge de dix-huit ans, & inhumée dans l'Eglise de Zerben, au caveau de sa maison.

VI. WOLFGAND DE PLOTRO, II du nom, Chevalier, Seigneur de Parey, Zerben, Waffand, Rynckfurt, libre Baron du Saint-Empire & d'Ingelmunster, fut, en considération des services signalés qu'il rendit à la maison D'AUTRICHE, créé Baronnet & Baron du Saint-Empire Romain, tant pour lui que pour ses enfans mâles & femelles, par Diplôme de l'Empereur FERDINAND III, du 13 Septembre 1643, où ce Prince fait mention de GEBHARD I, Chevalier, Seigneur de Plotho, son quatrième aïeul, comme ayant aussi rendu des services signalés à la maison D'AUTRICHE dans la guerre contre les Turcs en 1434, ainsi que nous l'avons dit ci-devant. Il mourut au mois d'Octobre 1657, & avoit épousé, par contrat sous seings-privés, du 16 Novembre 1623, *Susanne de Bodenhäusen*, fille de *Melchior de Bodenhäusen*, Seigneur d'Arnstein, Michldorff & Leubnitz, & d'*Elisabeth de Berleptzoch*, de laquelle vinrent : — 1. ERNEST-OTHON, mort jeune; —

2. DELPHIN, qui suit; — 3. WOLFGAND, mort avant son pere; — 4. MELCHIOR - FRÉDÉRIC, Baron de Plotho, mort sans enfans en 1670; — 5. GEBHARD-SISFRIED, Baron de Plotho & du Saint-Empire, Général-Major, Chambellan & Colonel au service de l'Electeur de Saxe, est mort le 3 Août 1688, sans enfans de son mariage avec *Sophie*, Comtesse de *Bahringen*, fille de *George-Aribert*, Prince d'*Anhalt-Zerbst*, laquelle fit son testament le 10 Août 1693; — 6. JOACHIM-FRÉDÉRIC, tige d'un rameau établi en Allemagne, rapporté ci-après; — 7. WERNER, Baron de Plotho, mort Général des Troupes du Roi de Pologne; — 8. BARBE-ELISABETH, femme du Seigneur *Vansphoren*; — 9. & ANNE-SOPHIE, mariée dans la maison d'*Itzemplitz*. Elle vivoit encore, ainsi que sa sœur, en 1657.

VII. DAUPHIN, aliàs DELPHIN, Baron de Plotho, du Saint-Empire & d'Ingelmunster, Seigneur de Roosebecke, Wielsbeke, Saint-Eloy, Saint-Bacsvyve, Waereghem, Thyeghem, Galwelt, Ronsbrugge, Oost, West, Sivynlande, Parey, Zerben, Rynckfurt, Illembourg, Weissand, Gerbsteet, &c., prêta foi & hommage, le 10 Mai 1659, à Leurs Majestés Impériales; fut du Conseil de Guerre de Sa dite Majesté l'Empereur, Colonel d'un Régiment d'Infanterie Haut-Allemand à son service, & mourut à Courtray le 5 Juin 1697. Ce fut lui qui obtint, le 23 Février 1670, des Bourguemestre & Echevins de la Ville de Saxembourg, l'attestation dont nous avons parlé au commencement de cette Généalogie, constatant sa noblesse d'ancienne race sans aucune interruption ni mésalliance, tant du côté paternel que du côté maternel, &c. Il avoit épousé, par contrat du 12 Septembre 1662, passé devant *Mathieu Mathaussens*, Notaire public en la Ville de Roulers, admis au Conseil Provincial de Flandres, *Marie-Florence de Thiennes*, fille de Messire *René de Thiennes*, Comte de Rumbeke, Baron de Hervelem, Seigneur de Castre, Oudenhen, &c., & de *Jeanne-Marie-Françoise de Croy*; celle-ci fille de *Claude de Croy*, Comte de Reux & du Saint-Empire, Baron de Beaureins. De cette alliance sont issus: — 1. RENÉ-OTHON, Baron de Plotho & du Saint-Empire, marié à *Ferdinande de Volekaert*, de laquelle il a eu PHILIPPE-FLORENT-RENÉ, Baron de Plotho & d'Ingelmunster, mort jeune; — 2. ROBERT; — 3. DELPHIN, morts Religieux; — 4. GEBHARD-FRANÇOIS, qui suit; — 5. ERNEST-BERNARD, Baron de Plotho, Auteur d'un rameau établi en Lorraine, rapporté après la postérité de son aîné: — 6. SUZANNE-THÉRESE, mariée au Marquis de *Chantran*, mort Colonel d'un Régiment de Dragons au service de France; — 7. & MARIE-DOROTHÉE, morte à Ypres sans alliance.

VIII. GEBHARD-FRANÇOIS, Baron de Plotho, du Saint-Empire & d'Ingelmunster, Seigneur de Vyve, Ronsbrugge, Roosebecke, Wielsbeke, Saint-Eloy, Saint-Bacsvyve, Waereghem, Thyeghem, &c., batifé le 30 Octobre 1674, Capitaine aux Gardes-Walones, décédé en son Château d'Ingelmunster le 10 Août 1755, avoit épousé, par contrat du 7 Novembre 1712, passé devant *Jean-François Halffbunder*, Notaire public résidant à Bruxelles, *Marie-Isabelle-Gasparine de Cauteren*, Baronne de Meerbeke, de Wedergraet, Nederbrackel, &c., fille de *Pierre-Antoine de Cauteren*.

Chevalier, Seigneur & Baron desdits lieux, & de *Marie-Anne Vander-Gotem*,
GEBHARD-FRANÇOIS, Baron DE PLOTHO, laissa de son mariage : — 1.
THÉODORE-JOSEPH, qui suit; — 2. **FRANÇOIS-ANTOINE**, Baron de Plotho,
 Seigneur de Thyeghem, Chambellan actuel de Leurs Majestés Impériales &
 Royales, marié à *N... de Beer*; — 3. **ANTOINE-CLÉMENT**, Baron de Plotho,
 marié; — 4. **MARIE-LOUISE**, femme de *Pierre-Philippe-François de Cassina*,
 Comte de Wonsheim, Baron du Pays de Boulers, &c.; — 5. **MARIE-AL-**
BERTINE, mariée à *Adrien-Ferdinand de Croix*, Comte de Mauve, Baron de
 Wyngene, Seigneur de Dadizelle, &c.; — 6. **ANNE-MARIE**, épouse
 d'*Albert-Charles Guislain*, Comte de la Tour, Saint-Quentin, &c.; — 7. **MA-**
XIMILIENNE-MARIE, femme de *Charles-Ferdinand-Joseph*, Baron de Roifin.

IX. THÉODORE-JOSEPH, Baron de Plotho, du Saint-Empire, d'Ingel-
 munster, Werdergraet, &c., né le 2 Novembre 1719, & est mort en
 1767. Il avoit épousé, par contrat du 25 Mai 1754, passé devant les No-
 taires Royaux de la Province d'Artois, *Marie-Gabrielle-Benigne de Tournay*
d'Assignies d'Oisy, fille de Messire *Charles-Joseph-Eugene de Tournay*
d'Assignies, Chevalier, Comte d'Oisy, & de Dame *Benigne de Massuau*, Com-
 tesse d'Oisy. Elle est morte à Paris le 29 Janvier 1776, âgée de trente-six
 ans, & a eu de son mariage; entre autres enfans : — 1. **CHARLES-JOSEPH-**
LOUIS-MARIE-GUISLAIN, qui suit; — 2. **EUSTACHE-CAJÉTAN-MAURICE-**
GUISLAIN DE PLOTHO, né au château de Meerbeke, près Ninore, le pre-
 mier Octobre 1760, Enseigne au Régiment de Clerfay, au service de l'Em-
 pereur, en 1778; — 3. **FERDINAND-MAXIMILIEN-AUGUSTE-GUISLAIN**, né
 au château d'Ingelmunster le 8 Août 1762, reçu Chevalier de Malte de
 minorité au grand Prieuré de France, par bref du 7 Mai 1764; — 4. **MARIE-**
FRANÇOISE-CAROLINE-GUISLAINE, née au château d'Ingelmunster, près
 Courtray, le 14 Octobre 1758, Religieuse Professe à la Visitation, rue
 Saint-Antoine à Paris; — 5. **REINE-COLETTE-GABRIELLE-GUISLAINE**,
 née le 22 Août 1763, décédée en Juin 1777, Pensionnaire dans le même
 Monastere.

X. CHARLES-JOSEPH-LOUIS-MARIE GUISLAIN, Baron de Plotho, du
 Saint-Empire & d'Ingelmunster, né le 13 Février 1757, reçu en Septembre
 1771 Cheval-Léger de la Garde ordinaire du Roi, sur le certificat de ses
 preuves faites devant le Généalogiste des Ordres, Officier au Régiment du
 Roi, Infanterie, depuis 1776.

Rameau des Seigneurs DE PLOTHO, établis en Lorraine.

VIII. ERNEST-BERNARD DE PLOTHO, Chevalier, cinquieme fils de
DAUPHIN, Baron DE PLOTHO, du Saint-Empire & d'Ingelmunster, & de
Marie-Florence de Thiennes, s'établit en Lorraine, où il se maria, & eut pour
 enfans : — 1. **NICOLAS-HIACYNTHÉ**, resté à Lille; — 2. & **BERNARD-**
FRANÇOIS, qui suit.

IX. BERNARD-FRANÇOIS, Baron DE PLOTHO, s'est aussi marié en Lor-
 raine, & a laissé de son épouse : — 1. **NICOLAS-EXUPÈRE**; — 2. **MARIE-**
THÉRESE, femme de Messire *Jacques de Villiers*, Seigneur de Juffancourt;
 — 3. & **MARIE-ANNE-CHARLOTTE DE PLOTHO**, demeurante à Lille.

Rameau des Seigneurs DE PLOTHO, établis en Allemagne.

V. JOACHIM-FRÉDÉRIC, Baron DE PLOTHO & du Saint-Empire, sixieme

fils de WOLFGAND, II. du nom, libre Baron du Saint-Empire & d'Ingelmunster, & de *Lufanne de Bodenhausen*, épousa en Allemagne Dame *Vitzthumin Van-Egekstet*, dont il eut : — 1. CHRISTOPHE-FRÉDÉRIC, mort jeune ; — 2. FRÉDÉRIC, qui suit ; — 3. WERNER, Colonel au service de l'Electeur de Saxe, mort sans alliance ; — 4 & 5. JEANNE-SOPHIE & HENRIETTE-SUSANNE DE PLOTHO, rappelées dans le Testament de leur tante, du 10 Août 1663.

VI. FRÉDÉRIC, Seigneur de Plotho, Baron du Saint-Empire & d'Ingelmunster, Colonel au service de l'Electeur de Saxe, obtint del'Empereur CHARLES VI, le 23 Mars 1721 ; un Diplôme, par lequel ce Prince le créa Conseiller-Aulique du Saint-Empire Romain. Ce Diplôme porte, entre autres choses, que sa famille existoit au-dessus de fix à sept cens ans ; que ses ancêtres s'étoient très-louablement distingués, rendant aux prédécesseurs de Sa Majesté, tant Empereurs que Rois, des services essentiels dans leurs charges civiles & militaires, même aux dépens de leurs biens, corps & vie, &c. Il est mort laissant de son mariage : — 1. FRÉDÉRIC-AUGUSTE DE PLOTHO, qui a eu deux fils morts sans descendans ; — 2. & WERNER SISFRIED, qui suit.

VII. WERNER-SISFRIED, Baron DE PLOTHO & du Saint-Empire, a épousé Dame *Radolphe-Herdumiste-Henriette de Bunau*, dont deux filles.

Troisième & dernière branche des Seigneurs DE PLOTHO établis en Allemagne, éteinte.

II. OTHON DE PLOTHO, cinquième fils de GEBHARD, I. du nom, & de *N... de Bieren*, eut pour enfans : — 1. JOACHIM, reçu Chanoine du haut Chapitre de Magdebourg en 1512 ; — 2. OTHON, qui suit ; — 3. BALTHAZARD, mort sans alliance ; — 4. GEORGE, rapporté après la postérité de son aîné ; — 5. & CATHERINE DE PLOTHO, femme de *N... de Mollendorff*.

III. OTHON DE PLOTHO, II. du nom, Chevalier, eut pour enfans :

IV. GEBHARD DE PLOTHO, Chevalier, qui de son mariage laissa : — 1. OTHON, dit LE JEUNE, mort sans alliance ; — 2. & DOROTHÉE DE PLOTHO, qui fut mariée, & eut deux garçons & trois filles.

III. GEORGE DE PLOTHO, Chev., quatrième fils d'OTHON, épousa *Elisabeth de Schullenberg*, laquelle se remaria avec ANTOINE DE PLOTHO, fils puîné de GASPARD, Chevalier, & de Dame *de Leipsik*. De son premier lit elle eut : — 1. SISFRIED DE PLOTHO, mort Général des Troupes au service de l'Empereur ; — 2. WERNER, reçu, en 1558, Chanoine du haut Chapitre de Magdebourg, mort Sénieur dudit Chapitre le 12 Août 1589 ; — 3. OTHON, qui suit ; — 4. & FRANÇOIS, mort jeune.

IV. OTHON DE PLOTHO, Chevalier, Colonel de Reytrés, Cavalerie Allemande, au service de France, donna des preuves de son courage & de sa valeur, & fit une capitulation le 21 Octobre 1576 avec la Reine mere, Régente du Royaume : ses actions sont détaillées dans un Arrêt du Conseil d'Etat en France, du 18 Octobre 1687. Il mourut sans avoir été marié.

Les armes : écartelées au 1 & 4 d'argent à une fleur de lys de gueules ; au 2 & 3 de gueules, au maure de carnation couronné d'or, vêtude synope, & sur le tout d'azur à la tête de cerf au naturel, moucheté d'argent, l'écu sommé d'une couronne ducale ; supports, deux lions d'or, la tête contournée, armée & lampassée de gueules.

PRAT

PRAT (DE) : famille noble originaire du Pont-Saint-Esprit en Languedoc, dont la filiation suivie remonte par titres à :

I. **ANTOINE DE PRAT**, né à la fin du XVI^e siècle, qui prenoit la qualité de *Messire*, & avoit une Charge à l'instar de celle de Trésorier de France. Il avoit épousé dans la même Ville, vers l'an 1630, *Eustache Sauzieres*, dont : — 1. **FRANÇOIS**, qui suit ; — 2. & N.... **DE PRAT**, Capitaine au Régiment de la Fere, avec commission de Lieutenant-Colonel d'Infanterie. Il a été marié, & a eu deux garçons, l'aîné tué à Malplaquet ; le second Capitaine au Régiment du Maine, Chevalier de Saint-Louis.

II. **FRANÇOIS DE PRAT**, Ecuyer, s'est marié le 16 Décembre 1660 avec Demoiselle *Esprite d'Arnaud*, fille de *Claude & d'Elisabeth Chazalis*, de la Ville du Pont-Saint-Esprit (1), dont sont sortis : — 1. **ALEXIS**, qui suit ; — 2. & **MICHEL**, Capitaine au Régiment de Poitou, & Chevalier de Saint-Louis.

III. **ALEXIS DE PRAT**, Ecuyer, Seigneur de Pavillon, Maire perpétuel de la Ville du Pont-Saint-Esprit, s'y est marié le 23 Février 1702 avec Demoiselle *Dorothée d'Antomarie de Caseneuve*, fille de Noble *Joseph de Caseneuve*, Mousquetaire de la Garde du Roi, & de feu Dame *Dorothée d'Andruejol*, de la même Ville.

Il prouva sa noblesse le 5 Avril 1720 par un achat qu'il fit, & une reconnaissance du 18 Septembre 1729, l'un & l'autre actes passés devant *Simon Armand*, Notaire du Pont-Saint-Esprit, & collationnés par *Chazal*, son successeur.

Dorothée de Caseneuve étoit d'une famille des plus distinguées du Pont-Saint-Esprit, originaire de l'Isle de Corse, qui a donné des Mestres-de-Camp-Généraux dans cette Isle sous **FRANÇOIS I**, **HENRI II** & les Rois suivants, &c., entre autres un *Léonard de Caseneuve*, décoré sous Henri II de l'Ordre de Saint-Michel.

Du mariage d'**ALEXIS DE PRAT** avec Demoiselle de *Caseneuve* sont nés : — 1. **JOSEPH-ALEXIS**, qui suit ; — 2. **FRANÇOIS**, Sieur du Claud, Capitaine des Grenadiers au Régiment de Poitou, qui est ensuite entré dans le Corps des Grenadiers de France lors de sa création en 1749 : il en étoit Lieutenant-Colonel à sa mort arrivée à l'Armée sur la fin de 1758 ; — 3. **PIERRE-MARIE**, d'abord reçu au nombre des Cadets-Gentilshommes à Perpignan, est entré ensuite dans le Régiment de Poitou, dont il a été long-temps Major : il est mort à Cambrai le 9 Novembre 1754 ; — 4. **JOSEPH**, Sieur de Ladevaise, rapporté après la postérité de son aîné ; — 5. **JEAN-BATISTE**, Prieur-Curé de Vallabris, au Diocèse d'Uzès, mort le 26 Février 1769 ; — 6. **BERNARD**, ancien Curé de Marmoulène, au même Diocèse, mort à Paris le 18 Janvier 1767 ; — 7. & N.... **DE PRAT DE LA BEAUME**, Religieux de l'ancien Ordre de Cluny.

(1) De la famille d'*Arnaud* étoit le Chevalier *d'Arnaud de l'Estang*, Lieutenant-Colonel d'Artillerie, qui a contribué par sa bravoure à la prise de la Ville d'Ypres, action qui lui mérita par le feu Roi la Croix de Saint-Louis & la permission de porter au-dessus de ses armes en devise : *Ypris coram Rege captis*. Il laissa de son mariage avec Demoiselle *d'Allemans de Carpentras*, trois fils, dont les deux aînés dans le Régiment de Paris.

IV. JOSEPH-ALEXIS DE PRAT, Ecuyer, Seigneur de Pavillon, épousa, le 5 Mars 1735, *Jeanne de Bouschon*, fille de Noble *Jean-Antoine de Bouschon*, Chevalier de Saint-Louis, Major de la Ville & Citadelle du Pont-Saint-Esprit, ancien Brigadier de la première Compagnie des Mousquetaires de la Garde du Roi, & de *Marie de Piolenc*, de la même Ville (1).

JOSEPH-ALEXIS DE PRAT a eu de son mariage avec *Jeanne de Bouschon* : — 1. JEAN-FRANÇOIS-REGIS-ALEXIS-MARIE, qui suit ; — 2. JOSEPH-ANNE-MARIE, né le 15 Août 1742, Licentié en Théologie de la Faculté de Paris, & Chanoine de l'Eglise de Chartres ; — 3. ESPRIT-JOSEPH-APOLLINAIRE, né le 23 Janvier 1744, d'abord Garde-Marine au Département de Toulon, aujourd'hui Capitaine-Commandant au Régiment de Beauce.

V. JEAN-FRANÇOIS-REGIS-ALEXIS-MARIE DE PRAT, Chevalier, né le 6 Août 1740, est entré au Service dans le Régiment de Poitou le 16 Juillet 1747 ; a été réformé à la paix d'Aix-la-Chapelle ; a obtenu des Lettres de remplacement au même Régiment le 17 Juillet 1754 ; a quitté ce Corps à la mort de son oncle, qui en étoit Major, pour entrer dans celui de Beauce le 16 Septembre 1757, où il est à présent Capitaine-Commandant & Chevalier de Saint-Louis ; a fait les campagnes d'Italie, d'Allemagne & d'Espagne, & s'est trouvé à l'affaire de Larrache en 1765. Il a épousé, le 30 Mai 1774, Demoiselle *Marie-Constance*, de l'Isle de Corse, fille de Noble *Luc-Octave Alessandrini* & de Dame *Marie-Josèphe Genestra*, dont il a un fils, ALEXIS-JOSEPH, né le 7 Octobre 1782 (2).

IV. JOSEPH-ANNE, Sieur de Ladevaïse, quatrième fils d'ALEXIS DE PRAT & de *Dorothée de Caseneuve*, Capitaine au Régiment de Poitou, Chevalier de Saint-Louis, & Commandant au Château d'If, a épousé, le 5 Août 1758, Demoiselle *Dorothée-Gabrielle-Françoise de Pourcet de Sahune*, fille du Baron de Sahune, du Pont-Saint-Esprit, & de Dame *Marguerite Deydier*, de la même Ville, dont : — 1. JEAN-BATISTE MICHEL, né le 31 Août 1760, Sous-Lieutenant au Régiment de Blaisois ; — 2. MARC-JOSEPH-LAURENT, né posthume le 25 Avril 1769.

Cette famille porte pour armes : *d'azur chargé d'un chevron d'or, accompagné de trois trestles d'or 2 & 1, & au chef d'argent.*

Généalogie dressée sur titres originaux communiqués. Sa noblesse a été reconnue par un Jugement de l'Erat-Major & des Gentilshommes de la Ville du Pont-Saint-Esprit, rendu en 1774.

(1) Le pere de *Jean-Antoine de Bouschon* avoit épousé l'héritière de la maison de *Benedicti*, & son frere une fille unique d'une branche des *Dupuy-Montbrun*. Quant à *Marie de Piolenc*, mere de *Jeanne de Bouschon*, elle étoit d'une famille ancienne au Pont-Saint-Esprit, dont les preuves ont été reçues à Saint-Cyr & à l'Ecole Militaire : c'est une branche de la même famille établie en Dauphiné & en Provence.

(2) La famille *Alessandrini* est très-ancienne en Corse : elle a causé de la jalousie aux Génois ; qui ont fait brûler deux fois ses possessions. L'aïeul de *Marie-Constance* a été Lieutenant-Colonel au service d'Espagne ; deux de ses oncles sont attachés au service de Naples, & un troisième a été proposé par le Cardinal de *Bernis* pour l'Evêché de *Marianna* en Corse qu'il a refusé.

R.

RIBEYREYS (DE) : famille noble de race & d'extraction, établie depuis plusieurs siècles en Périgord, & qui a fourni des personnages illustres & distingués par leurs services, laquelle a donné anciennement son nom à un château & terre situé dans le Haut-Périgord, entre les Villes de Châlus & de Thivier : elle est connue par titres depuis le XII^e siècle; & il paroît par le contrat du 8 Juin 1188, passé devant *Guillard*, Notaire public, que **LOUIS DE RIBEYREYS**, Vidame de la Ville & Pays de Courbeffie, fit cession & abandon à *Jean la Place*, Chapelain de Courbeffie & de Saint-Priez-lès-Fougeres, des dixmes dont Noble **ARNAUD DE RIBEYREYS** son pere & ses auteurs ont joui depuis huit vingts & deux ans, & par tel & si long temps (suivant l'expression de ce titre), qu'il n'est mémoire du contraire : on ne suit cependant la filiation de cette famille que depuis **JEAN DE RIBEYREYS**, qui suit.

I. Noble **JEAN DE RIBEYREYS** épousa en 1358 Noble *Henriette de la Plaigne*, fille de Noble *Jean de la Plaigne*, dont :

II. **GUILLAUME DE RIBEYREYS**, qui se maria avec Noble *Louise-Marie de Gueysè*, Demoiselle de Vaucocour & de Thivier, conjointe personne la femme, suivant l'expression du testament de **JEAN DE RIBEYREYS** du 8 Juin 1358, passé devant *Raymondias*, Notaire public, qui énoncé le mariage de lui **JEAN** avec la Demoiselle *de la Plaigne*, & celui de **GUILLAUME**, son fils, avec ladite Demoiselle *de Vaucocour*. De ce mariage est issu :

III. **PIERRE DE RIBEYREYS**, qui se maria, 1^o. avec Noble *Françoise de Bidereu*, morte sans postérité; ce mariage est énoncé dans l'acte d'inféodation qu'il fit de plusieurs maynes ou domaines situés dans la Seigneurie de la Jarte & de Valareuil près de Grignol en Périgord; & dans le même acte d'inféodation du 23 Juin 1409, passé devant *Durieu*, Notaire public, il est qualifié Noble homme Damoiseau **DE RIBEYREYS**, Baron de Courbeffie. Il épousa en secondes noces, par contrat du 28 Octobre 1459, reçu par *Fabry*, Notaire public, *Jeanne-Louise Adhémare*, fille de Noble *François Adhémare* & de Noble *Suzannè de Soufferte*; dans ce contrat de mariage il est énoncé que ladite *Bidereu*, première femme de **PIERRE DE RIBEYREYS**, avoit disposé de ses biens en faveur de ladite *Adhémare*, qui devint après elle la seconde femme de **PIERRE DE RIBEYREYS**. De cette alliance est sorti :

IV. **JEAN DE RIBEYREYS**, Ecuyer, Seigneur dudit lieu, & Baron de Courbeffie, &c., épousa, par contrat du 10 Juin 1495, *Marguerite de Royeres*, fille de Messire *Charles de Royeres*, Seigneur dudit lieu, & de *Françoise la Romagieres*, dont :

V. **ANDRÉ DE RIBEYREYS**, Ecuyer, Seigneur de Saint-Priez-lès-Fougeres, Baron de Courbeffie, &c., Exempt des Gardes-du-Corps du Roi dans la Compagnie de Nausay, lequel eut en 1530 le Commandement de la grosse Tour d'Orléans & de la Ville de Montégur en Bazadois, & à qui **HENRI**, Roi de Navarre, en considération de ses services & de ceux de ses ancêtres, notamment pour sa Comté d'Armagnac, accorda par Lettres-

patentes du 14 Décembre 1526, où il est qualifié Seigneur de Ribeyreys, le droit de chauffage & de prendre du bois à bâtir dans les forêts de son domaine, tenant au voisinage dudit ANDRÉ. Il épousa, par contrat du 10 Février 1530, *Louise de Saint - Martin-de - Puy - Gueraud*, fille de Messire *François de Saint-Martin*, Ecuyer, Seigneur de Puy-Gueraud, & de Dame *Jeanne de Viderant*, dont : — 1. JEAN, qui, par commission du Roi du 25 Novembre 1548, eut le même Commandement qu'avoit eu son pere, & mourut sans postérité; — 2. GEORGE, qui suit; — 3. & FRANÇOIS, tige de la branche des Seigneurs de la Cottebouille, subsistante en Périgord, rapportée en son rang.

VI. GEORGE DE RIBEYREYS, I du nom, Baron de Courbeffie, Marquis de la Bastide, épousa, par contrat du 22 Décembre 1562, *Marguerite de Bar*, fille de Messire *Jean de Bar*, Ecuyer, Seigneur de Clazeau & de la Bertrandie, & de Dame *Blanche de la Romagiere*, dont : — 1. JEAN, qui suit; — 2. & ANTOINE, mort sans alliance.

VII. JEAN DE RIBEYREYS, II, Baron de Courbeffie, Marquis de la Bastide, épousa, par contrat du 25 Septembre 1598, *Anne Pourtein de la Barde*, fille de Messire *Antoine Pourtein de la Barde*, Ecuyer, Seigneur dudit lieu & de Vaugoubert, & de Demoiselle *Nardé du Faure* : il obtint un Arrêt au Parlement de Bordeaux le 17 Février 1610, signé de *Pontac*, contre *Charles Plaisant*, qui fut condamné à le qualifier d'Ecuyer dans tous les actes du procès qu'il avoit contre lui. Ses enfans furent : — 1. PIERRE DE RIBEYREYS, qui suit; — 2. MARTHE, mariée à Messire *Jacques du Bois*, Ecuyer, Seigneur dudit lieu; — 3. & MARGUERITE, femme de Noble *François Brunet*, Ecuyer, Seigneur de Bonnetie.

VIII. PIERRE DE RIBEYREYS, II du nom, Baron de Courbeffie, Marquis de la Bastide, Seigneur de Saint-Priez-lès-Fougeres, fut Lieutenant des Chevaux-Légers commandés par le Sieur d'*Abzac de la Douze*; transigea comme héritier de JEAN, son pere, & d'*Anne Pourtein de la Barde*, sa mere, avec *Charles du Bois*, Ecuyer, Seigneur du Bois, son neveu, par acte du 20 Avril 1663, & épousa, par contrat du 19 Décembre de la même année, *Antoinette de la Tour*, fille de Messire *Jean de la Tour*, Ecuyer, Seigneur de Gourzac, & de Dame *Jeanne de la Taye*. Il régla, par son testament du 16 Février 1664, passé devant *Merle*, Notaire Royal, sa succession en faveur de ses enfans, qui sont : — 1. CHARLES, qui suit; — 2. GUILLAUME, Chevalier, Seigneur de la Salle, Sainte-Marie & de la Meynardie, tige de la branche de ce nom, rapportée en son rang; — 3. JACQUES, Ecuyer, Seigneur du Moulin-Basty & autres lieux, qui fut marié & n'eut que trois filles, de l'une desquelles sont issus les Seigneurs de Monier & du Moulin-Basty; — 4. CHARLES-GUILLAUME, Ecuyer, Seigneur de Seintrac & de Bourzac, marié à *Marguerite de Lamberthie*, dont il eut deux filles : l'aînée morte sans alliance; la seconde, femme du Seigneur du Lau du Chambon, dont est sortie Madame la Marquise actuelle de *Chauveron-Saint-Severin*, en Angoumois.

IX. CHARLES DE RIBEYREYS, Seigneur des mêmes terres que son pere, épousa, par contrat du 11 Janvier 1655, Demoiselle *Gillon de Carbonnières*,

filles de Messire *Annet de Carbonnieres*, Baron de Saint-Brice en Limosin & autres lieux, & de Dame *Françoise du Mouthier de Méryville*, dont **GUILLAUME**, qui suit, & une fille mariée au Seigneur de Brie de Soufnaignac, dont les Seigneurs de ce nom sont en Limosin.

X. **GUILLAUME DE RIBEYREYS**, II du nom, Chevalier, Seigneur dudit lieu, Baron de Courbeffie, &c., épousa, par contrat du 24 Juillet 1690, Demoiselle *Dauphine de la Borie*, fille de Messire *Pierre de la Borie*, Ecuyer, Seigneur dudit lieu, & de Dame *Marguerite de Pigiciard*, dont **CHARLES-BENOÎT**, qui suit, & une fille mariée au Seigneur de Rokart, de Saint-Laurent en Poitou & Angoumois, dont une fille unique mariée au Seigneur de la Soudiere, de qui est issue une autre Marquise de *Chauveron*, aussi en Angoumois.

XI. **CHARLES BENOÎT DE RIBEYREYS**, Chevalier, Seigneur dudit lieu, Baron de Courbeffie, Marquis de la Bastide, Seigneur de Saint-Priez-lès-Fougeres, fut Mousquetaire de la Garde du Roi, & ensuite Officier dans le Régiment de Beaujolois, & épousa, par contrat du 17 Mai 1712, Demoiselle *Claude du Faillant*, fille de Haut & Puissant Seigneur *Antoine-Claude du Faillant* & de Dame *Marie de Jarige de la Morélie*, dont **ETIENNE-GÉDÉON**, qui suit.

XII. **ETIENNE-GÉDÉON**, Comte DE RIBEYREYS, Baron de Courbeffie, Marquis de la Bastide, Seigneur de Saint-Priez-lès-Fougeres, dernier mâle de la branche des Barons de Courbeffie, produisit ses titres devant M. d'*Hozier de Sérigny*, Juge d'Armes de la Noblesse de France, lors de son entrée aux Pages de la grande Ecurie, où il fut élevé; il fut ensuite Mousquetaire gris, Capitaine de Cavalerie au Régiment de Noailles, puis, en 1747, Exempt des Gardes-du-Corps du Roi de la premiere Compagnie, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint-Louis & Brigadier des Armées du Roi. Il est mort à Beauvais, le 15 Mai 1771, premier Exempt, & n'a laissé que deux sœurs, **MARIE**, décédée depuis sans alliance, & **MARIE-VICTOIRE**, actuellement Dame desdites terres, qui a épousé, par contrat du 8 Octobre 1765, Messire *Pierre de Berou*, Chevalier, Seigneur de Coutancie & de Gouranthias. Ils n'ont point d'enfans.

Branche des Seigneurs DE LA MEYNARDIE en Périgord.

IX. **GUILLAUME DE RIBEYREYS**, I du nom de sa branche, Chevalier, Seigneur de la Salle, de la Meynardie & de Sainte-Marie, second fils de **PIERRE**, Baron de Courbeffie, & d'*Antoinette de la Tour*, fut Page, puis Ecuyer de **MADemoiselle**; épousa, par contrat du 28 Mai 1659, Dame *Marguerite de Curmont*, fille de *François de Curmont de la Meynardie*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, & de *Marie de Chassin*. Il fut assigné avec ses freres par le Commissaire chargé par le Roi de la vérification de la Noblesse du Périgord; & sur le vu de leurs titres, il fut maintenu avec eux en la possession & jouissance des qualités & privileges des Nobles par Ordonnance du Commissaire, signée **MONTAZON**, à Périgueux, le 12 Novembre 1666. Il commanda la Noblesse du Périgord, suivant le certificat de **M. d'Albret**, du 5 Juillet 1674. Il rendit la foi-hommage au Roi pour son

château & ses terres de la Meynardie & de Sainte-Marie, par acte du 29 Janvier 1680. Ses enfans furent : — 1. PIERRE, qui suit ; — 2. CHARLES, Auteur de la branche des Seigneurs de Feuillade, subsistante en Poitou, rapportée en son rang ; — 3. JEAN-BATISTE, Pretre ; — 4. & autre PIERRE, Prêtre de la Congrégation de l'Oratoire à Paris.

X. PIERRE DE RIBEYREYS, Chevalier, Seigneur de la Salle, Sainte-Marie & de la Meynardie, Capitaine au Régiment d'Orléans, épousa, par contrat du 26 Aout 1692, Demoiselle *Marie-Blaise de Chaban de Richemont*, fille de Messire *François de Chaban*, Comte de Richemont, & de Dame *Blaise de Gay*, dont : — 1. FRANÇOIS, Gentilhomme de M. le Duc d'Orléans, Régent du Royaume, Capitaine de Carabiniers, mort sans alliance ; — 2. PIERRE, Vicaire-Général du Diocèse de Meaux, Abbé-Commendataire des Abbayes Royales de Celles & de Fontaine-le-Comte en Poitou, décédé à Poitiers en 1773 ; — 3. CHARLES, mort Page de M. le Duc d'Orléans ; — 4. & MARIE-BLAISE DE RIBEYREYS, mariée, par contrat du 22 Janvier 1729, à Messire *Alexandre de Villantreys*, Chevalier, Seigneur de Telloguéras, auquel elle a porté les terres de la Meynardie & de Sainte-Marie.

Branche des Seigneurs DE FEUILLADE en Poitou.

X. CHARLES DE RIBEYREYS, Chevalier, Seigneur de Boucheron & de Feuillade, second fils de *Guillaume* & de *Marguerite de Curmont*, Capitaine au Régiment de la Sarre par commission du 5 Juillet 1690, épousa, suivant l'acte de célébration de son mariage du 13 Mars 1694, Demoiselle *Jeanne des Pouffes*, fille de Messire *François des Pouffes*, Chevalier, Seigneur de Feuillade & de Bonnetie, & de Dame *Anne de la Breuille de Chantresac*, dont : — 1. FRANÇOIS, qui suit ; — 2. LOUIS-PIERRE, Chanoine d'Uzerche, Prieur de Salon ; — 3. JEAN-BATISTE, Prieur de Notre-Dame-des-Bois de Secondigny ; — 4. & PIERRE-GAUCHER DE RIBEYREYS, Chevalier, Seigneur de Lignac, ancien Officier d'Infanterie, marié à Demoiselle *Marie-Anne de Saint-Martin*, fille de Messire *Henri de Saint-Martin*, Chevalier, Seigneur du Parc & de Puissetaut en Saintonge, & de Dame *Marie de Peyret du Plessis*, dont il n'y a point d'enfans ; — 5. ANNE-MARIE, élevée à l'Abbaye Royale de Saint-Cyr, & mariée à Messire *Jean-Philibert de la Loue*, Chevalier, Seigneur de Malleval en Limosin ; — 6. & MARIE-ANNE DE RIBEYREYS, qui ne s'est pas mariée.

XI. FRANÇOIS DE RIBEYREYS, I du nom, Chevalier, Seigneur de la Salle & de Feuillade, ancien Officier de Cavalerie, fils aîné de CHARLES & de *Jeanne des Pouffes*. Il obtint contre les Syndic & Habitans de la Paroisse de Saint-Cyr en Poitou (relativement à l'exploitation d'un bien considérable dont il voulut alors jouir par lui-même), un Arrêt du 8 Aout 1731, en la troisième Chambre de la Cour des Aides à Paris, qui, sur le vu de ses titres, le déclara d'ancienne noblesse de race & d'extraction, & en conséquence le maintint dans les droits & privileges y attachés. Il avoit épousé, le 21 Janvier 1726, *Suzanne de Robert*, fille de *Jean de Robert*, Seigneur de Masberthier & autres lieux, & de *Suzanne des Cubes de Lascoux*, dont : — 1. JEAN-BATISTE, qui suit ; — 2. PIERRE, surnommé *Thibaut*.

tige des Seigneurs de Nouzerines établie en Berry, rapporté en son rang, après la postérité de son aîné; — 3. JEAN-BATISTE DE RIBEYREYS, Chevalier, Seigneur du Repaire & autres lieux en Poitou, marié, par contrat du 22 Juillet 1765, à Demoiselle *Françoise de la Cropte de Saint-Abre*, fille de Messire *Henri Joseph de la Cropte de Saint-Abre*, Chevalier, Seigneur, Comte du Cibieux & de Surin en Poitou, & de Dame *Marguerite Garnier*, dont pour fille unique Demoiselle MARGUERITE DE RIBEYREYS, non encore mariée; — 4. JACQUES DE RIBEYREYS, Chevalier, Seigneur de la Mothe, Garde-du-Corps du Roi de la première Compagnie, & Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, non marié.

XII. JEAN-BATISTE DE RIBEYREYS, Chevalier, Seigneur de Feuillade, du Roule & autres lieux, ancien Officier de Cavalerie, épousa, par contrat du 17 Février 1751, Demoiselle *Auboux-Dux-Theveny de Bacqueville*, fille de N... *Auboux-Dux-Theveny de Bacqueville*, Chevalier, Seigneur des Vergnes & des Ecurettes en Marche, & de Dame *Anne le Groing de la Romagere*. Il fut convoqué pour le ban, & marcha en 1758 avec la Noblesse du Poitou sur les côtes de Saintonge. De son mariage est issu :

XIII. FRANÇOIS DE RIBEYREYS, II du nom, Chevalier, Seigneur de Feuillade & de Masberthier, reçu & élevé Page du Roi dans sa grande Ecurie le 25 Février 1769, sur ses preuves de noblesse faites devant M. d'Hoziere, Juge d'Armes de France, ensuite Officier au Régiment de Noailles, Cavalerie, a épousé, par contrat du 10 Avril 1776, Demoiselle *Françoise-Charlotte du Soulier*, fille de Messire *Charles du Soulier*, Chevalier, Seigneur de la Broussardie & du Planiteaud, ancien Lieutenant-Colonel du Régiment Royal, Cavalerie, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, & de Dame *Marie-Anne de Pery de Nieuil*.

Branche des Seigneurs DE NOUZERINES en Berry.

XII. PIERRE-THIBAUT DE RIBEYREYS, Chevalier, Seigneur de Nouzerines, Beaufort, Château-Chevrier, des Monneroux & autres lieux, ancien Officier de Cavalerie au Régiment de Noailles, second fils de FRANÇOIS DE RIBEYREYS, I du nom, & de *Suzanne de Robert*, épousa, par contrat du 5 Décembre 1754, Demoiselle *Françoise du Ligondès*, fille de Messire *Louis-Claude*, Marquis du Ligondès, Chevalier, Seigneur de Nouzerines & autres lieux, ancien Officier au Régiment de Guienne, & de Dame *Marie-Marguerite Peyrot de Bastisse*, dont : — 1. HENRI-ARMAND, qui suit; — 2. JEAN-BATISTE-PIERRE, Chevalier, Sous-Lieutenant au Régiment de Navarre depuis 1775; — 3. & MARIE-SOLANGE-URSULE DE RIBEYREYS, Demoiselle non mariée.

XIII. HENRI-ARMAND DE RIBEYREYS, Chevalier, Seigneur des Monneroux & autres lieux, ancien Mousquetaire du Roi de la seconde Compagnie depuis 1773 jusqu'à la suppression de ce Corps, marié le 11 Février 1782 avec *Marguerite-Marie le Large*, fille de Messire *Pierre-Paul le Large*, Chevalier, Seigneur de la Coudre & autres lieux, ancien Officier au Régiment de Thianges, & de Dame *Marie Desjoberts*.

Branche des Seigneurs DE LA COTTEBOUILLE, subsistante en Périgord, sortie de la branche aînée des Barons DE COURBEFFIE, & qui est la plus ancienne de toutes les branches qui subsistent.

VI. FRANÇOIS DE RIBEYREYS, I du nom de sa branche, Chevalier, Seigneur de la Cottebouille & de Comboux, troisième fils d'ANDRÉ DE RIBEYREYS, Baron de Courbeffie, & de Louise de Saint-Martin de Puy-Gueraud, épousa, par contrat du 20 Février 1570, Marguerite de Tesdin, fille de Joseph de Tesdin, Ecuyer, Seigneur de Bonal en Poitou, & de Sibille de Luzignan, dont GEORGE, qui suit.

VII. GEORGE DE RIBEYREYS, I du nom de sa branche, Chevalier, Seigneur de la Cottebouille, Comboux & de la Jarthe, épousa, par contrat du 12 Mars 1603, Françoise de Houls, fille d'Antoine de Houls, Ecuyer, Seigneur de Broiliac, & d'Anne Regnier de Saint-Amand, dont : — 1. ANTOINE, qui suit; — 2. & JEAN DE RIBEYREYS, Chevalier, Seigneur de l'Artige & de Lamberthie, Capitaine-Commandant de cent hommes d'armes au fort de Grignols en Périgord, qui se maria, 1°. le 12 Août 1640 avec Elisabeth de Fayolle de Mellet, morte sans enfans; & 2°. le 20 Août 1645 avec Sibille de Salminiache de Belet, sœur d'Alain de Salminiache, Abbé de Chancelade, & Evêque de Cahors : il n'eut qu'un fils qui fut Prêtre & Vicaire-Général du Diocèse de Cahors.

VIII. ANTOINE DE RIBEYREYS, I du nom de sa branche, Chevalier, Seigneur de la Cottebouille, Comboux & de la Jarthe, épousa, par contrat du 23 Mars 1634, Françoise de Rousseau, fille de Jean-Louis de Rousseau, Ecuyer, Seigneur de Luffon & de Chânet, & d'Anne du Queyx; dont : — 1. ANTOINE, qui suit; — 2. & FRANÇOIS, Auteur de la branche des Seigneurs de Farges, rapporté après la postérité de son aîné. Cette Rousseau épousa en secondes noces le sieur de Mallet, Ecuyer, Seigneur de la Jorie, dont un fils, qui se maria avec la Demoiselle de Bertin de Bourdeille, sœur du Ministre actuel de ce nom.

IX. ANTOINE DE RIBEYREYS, II du nom, Chevalier, Seigneur de la Cottebouille, la Jarthe & de Lamberthie, Mousquetaire de la Garde ordinaire du Roi dans sa seconde Compagnie, épousa, par contrat du 17 Septembre 1679, reçu par Margniac, Notaire Royal, Jeanne de Mallet de la Jorie, fille de Messire Grégoire Mallet de la Jorie, Chevalier, Seigneur de la Garde-du-Pont, & de Dame Marthe de Maillard, dont : — 1. GEORGE, qui suit; — 2. JEAN-ALEXIS, Auteur de la branche des Seigneurs de Chaufourt de Sourzac, rapportée en son rang; — 3. JEAN-GEORGE, Prêtre, Curé en 1729 d'Allemand près de Ribéral en Périgord, qui obtint un Arrêt contradictoire au Parlement de Bordeaux le 30 Juillet 1730, en faveur de ses grades, puis par privilège de noblesse, contre le Sieur Fabry, Curé de la Roquette: il y fut déclaré être issu d'ancienne noblesse (*ex utroque parente*); — 4. JEANNE, mariée avec le Seigneur de Puyrance d'Envaux; — 5. MARIE, femme du Seigneur de Saint-Cirq; — 6. & autre MARIE, femme du Seigneur de la Porte de Puyferac.

X. GEORGE DE RIBEYREYS, II du nom, Chevalier, Seigneur de la Cottebouille,

Cottebouille, la Jarthe & Lambertie, Mousquetaire du Roi dans sa seconde Compagnie, épousa, par contrat du 1 Août 1728, *Marie de Beaupoil de Saint-Aulaire*, fille de *Jean-Antoine de Beaupoil de Saint-Aulaire*, Chevalier, Seigneur Baron de la Luminade, & de *Suzanne-Marie de la Marthonie de Caussade*, dont : — 1. YRIER-MARTIN, qui suit ; — 2. JEAN-GEORGE, reçu en 1750 à l'École Royale & Militaire de l'Artillerie à la Fere.

XI. MARTIN DE RIBEYREYS, Seigneur de la Cottebouille, la Jarthe, &c, Lieutenant au Régiment de la Sarre en 1757, épousa, par contrat du 1^{er} Août 1760, *Marie Grignols de la Porte*, fille de Messire *Pierre-Louis Grignols de la Porte*, Chevalier, Seigneur de la Porte, & de Dame *Marie-Louise de Malet du Chatenet de la Jorie*, dont :

XII. JEAN-GEORGE DE RIBEYREYS, né le 20 Août 1762, au service du Roi en 1779, en qualité de Cadet-Gentilhomme dans le Régiment d'Aunis, actuellement Lieutenant.

Branche des Seigneurs DU CHAUFOURS & DE SOURZAC.

X. JEAN-ALEXIS DE RIBEYREYS, second fils d'ANTOINE, II du nom, & de *Jeanne de Malet de la Jorie*, Chevalier, Seigneur de Chaufour & de Sourzac, épousa, par contrat du 28 Juillet 1730, reçu par *Theyssandier*, Notaire Royal, *Elisabeth de la Gut de Bedereyx*, fille de *Pierre de la Gut de Bedereyx*, descendant de *Jean de la Gut de Bedereyx* & d'*Anne de Saint-Armand*, qui, par contrat du 21 Mars 1445, reçu par *Simplicie*, Notaire public, fondèrent la Chapelle de Saint-Armand dans l'Eglise paroissiale de Sourzac en Périgord, dans laquelle sont empreintes les armes des ces deux familles (*la Gut & Saint-Armand*) ; on y a ajouté depuis celles de la famille de RIBEYREYS. De ce mariage sont sortis : — 1. PIERRE DE RIBEYREYS, Prêtre, Prieur de Jonzac en Saintonge ; — 2. JEAN-GEORGE, Vicaire-Général à Meaux en 1769, Prieur, Archiprêtre de Saint-Aigulin, la Roche-Chalais en Saintonge & en Périgord ; — 3. GUILLAUME-LAURENT AUGUSTE, qui suit ; — 4. & YRIER-MARTIN, Chevalier, Seigneur de la Faye & des Ages, marié sans enfans le 15 Janvier 1764 à *Elisabeth de Sonnier*, fille de Messire *Jacques de Sonnier*, Chevalier, Seigneur de la Vigerie, & de *Marie de Soulis de Permangle*.

XI. GUILLAUME-LAURENT-AUGUSTE DE RIBEYREYS, Chevalier, Seigneur du Chaufour, de Sourzac & de Saint-Michel, épousa le 26 Novembre 1763 *MARIE DE RIBEYREYS DE FARGES*, fille de Messire *PIERRE DE RIBEYREYS*, Chevalier, Seigneur de Farges & du Fouilloux, & de Dame *Marie de Beaupoil de Saint-Aulaire*, dont il sera parlé à la branche suivante. De ce mariage est née le 17 Octobre 1764 Demoiselle *MARIE DE RIBEYREYS*, non encore mariée.

Branche des Seigneurs DE FARGES.

IX. FRANÇOIS DE RIBEYREYS, I du nom de sa branche, Chevalier, Seigneur de la Garde-Veyrine & de Ceyliac, épousa par contrat du 22 Novembre 1680, *Françoise de Chaban*, fille de Messire *Jean-Pierre de Chaban*, Chevalier, Seigneur de Saint-André, & d'*Anne de Joubert*, dont : — 1. GEORGE, qui suit ; — 2. & PONCET, marié, par contrat du 14 Février 1738, à *Anne de la Rommagere*, morte sans enfans.

X. GEORGE DE RIBEYREYS, I du nom de sa branche, Chevalier, Seigneur

de Ceyliac, Veyrine & la Meynardie, Garde du Corps du Roi de la premiere Compagnie, épousa, par contrat du 28 Septembre 1728, *Bertrande de Royeres*, fille de Messire *Pierre-Jean-Marc de Royeres*, Chevalier, Seigneur de Chanvert & de Badefol, & de *Marie-Françoise de la Tour*, dont vint :

XI. PIERRE DE RIBEYREYS, Chevalier, Seigneur de Ceyliac, du Fouilloux & de Farges, qui se maria, par contrat du 28 Avril 1730 à *Marie de Beaupoil de Saint-Aulaire*, fille de *Guillaume de Beaupoil de Saint-Aulaire*, Chevalier, Seigneur de Montcheuil & de l'Etang, & de *Suzanne-Marie des Achards de Joumart*, dont :

XII. PIERRE-HÉLIE DE RIBEYREYS, Chevalier, Seigneur de Farges, du Fouilloux & du Biarnois, qui épousa, par contrat du 20 Avril 1764, *Anne de Chandoret de Velat*, fille de *Pierre de Chandoret de Velat*, Seigneur de la Barothièrre, & de Dame *Marie-Anne de Poullart*, dont :

XIII. PIERRE-HÉLIE DE RIBEYREYS, né le 20 Mai 1765, Chevalier, Seigneur de Ceyliac, &c.

Les armes : *d'azur à trois lions d'or couronnés d'or, armés & lampassés de gueules, 2 grimant & 1 passant* : pour supports, *deux licornes au naturel, la tête contournée, supportant l'écusson.*

Ces armes sont anciennement empreintes sur la grande porte du château de Ribeyreys de Courbeffie.

ROVIÈRE, ROUYÈRE, ROUVIERE, RUERE, RUVERE, RUVEREUS, ROVERIO, ROVERII, ROVERIA, ROVERIÆ. La maison de ROUVIERE, Seigneur de Valfreniere en Piémont, est la tige de cette famille.

Nostradamus, dans son *Histoire de Provence, partie 4, page 450*, compte celle-ci parmi les Nobles étrangères, qui vinrent en différens temps habiter la Ville d'Avignon, & qui se sont plus ou moins illustrées. On voit à Saint-Pierre de Luxembourg aux Célestins le tombeau & l'épithaphe du dernier mâle de la branche aînée éteinte en cette Ville en 1667.

Cette maison a fourni des sujets à l'Eglise de Lyon dès le XII^e siècle, & depuis au Comtat Venaisin, à Saint-Victor de Marseille, à Malte, &c.

II. Un Cadet de cette maison fut chef de la branche dont il s'agit ici; il étoit Homme d'armes dans la Compagnie des Ordonnances du Roi commandée en 1566 par le Comte de Suze, lors Gouverneur de Provence & Comtat Venaisin; il fut tué au siege de Montelimart, où le Comte de Suze perdit la vie & la moitié de sa Compagnie en 1685. Il laissa trois fils en bas âge, dont l'aîné a fourni la branche des ROUVIERE résidante en Provence, qui finit dans la personne de CHARLES-VINCENT-AUGUSTE DE LA ROUVIERE, Chevalier de Saint-Louis, Pensionnaire du Roi, ancien Commissaire Ordonnateur des Guerres à Marseille, Seigneur de Maison-Fief, dont une fille unique mariée à M. Dudumaine. On ignore la postérité du second; le troisieme, né en 1576, laissa JEAN, qui suit.

III. JEAN DE ROUVIERE, Ecuyer, s'établit à Paris, & parvint à un âge fort avancé; il avoit contracté plusieurs mariages : 1^o. avec *Elisabeth Antelmy*, dont il eut : — 1. BARTHELEMI, qui suit; 2^o. avec *Jeanne Finé de Briançon*, dont il eut : — 2. JOSEPH, auteur de la seconde branche rapportée ci-après.

IV. BARTHELEMI DE ROUVIERE, qui fut marié à Aix avec *Françoise*

Trabuc, fut tué au service du Roi en 1669; il eut de son mariage:

V. JOSEPH DE ROUVIERE, qui passa en Normandie, où il épousa *Anne Chauvin* le 26 Février 1671, dont est né:

VI. NICOLAS DE ROUVIERE, marié en Mai 1731 à *Françoise Roger*, qui ont eu pour fils:

VII. FRANÇOIS-NICOLAS-LOUIS DE ROUVIERE, Seigneur de Bois-Barbot, de Bois-Gautier & de Grimonval, Sieur en partie & Gouverneur de Seez, &c. marié à Paris avec *Marie-Victoire-Hallez de la Senaudiere*, dont:

VIII. FRANÇOIS-NICOLAS-EDME, né le 17 Octobre 1769, décédé enfant, & autre FRANÇOIS-NICOLAS-EDME DE ROUVIERE DE BOIS-BARBOT, II du nom, né au mois de Mars 1771.

Seconde branche.

III. JOSEPH DE ROUVIERE, Ecuyer, second fils de JEAN, & de *Jeanne Finé* sa seconde femme, émancipé en 1675, & marié la même année; obtint une commission de Capitaine au Régiment de Lyonnais en 1676, & laissa pour fils unique:

IV. PIERRE DE ROUVIERE, marié en 1704, Capitaine au Régiment de Quercy en 1709; il laissa pour fils: — 1. PIERRE-FRANÇOIS DE ROUVIERE, Capitaine au Régiment de Quercy en 1734, & Chevalier de Saint-Louis en 1746, mort sans postérité; — 2. JEAN-BATISTE DE ROUVIERE, qui suit; & deux filles.

V. JEAN-BATISTE DE ROUVIERE, orphelin, prit d'abord l'Etat Ecclésiastique; & après avoir fait ses études à Avignon, il le quitta pour se marier avantageusement en France en 1737 à l'âge de 21 ans; il y est mort en 1770, & avoit testé en 1762. Il a laissé pour fils: — 1. PIERRE-RAIMOND, qui suit; — 2. ANTOINE-GASPARD, ancien Officier d'Infanterie; — 3. Et JEANNE-CATHERINE-CHRISTINE, Religieuse Carmélite à Avignon.

VI. PIERRE-RAIMOND DE ROUVIERE, Capitaine d'Infanterie, Pensionnaire du Roi, servant depuis plus de vingt huit ans, s'est marié en 1767 avec *Anne-Louise d'Allard*; ils ont pour enfans:

VII. JEAN-BATISTE-JUST-RAIMOND DE ROUVIERE, né le 26 Septembre 1768; — 2. GASPARD-MATHIAS-RAIMOND, Chevalier DE ROUVIERE, né le 24 Février 1770; — 3. & MARIE-FRANÇOISE-ROSALIE, née en 1774.

La noblesse de cette famille originaire de Piémont, de-là à Avignon, aujourd'hui en France, a été reconnue en l'un & l'autre Pays, par Arrêts des Cours Souveraines. Elle porte pour armes: *écartelées d'azur au rouvre d'or glanté & arraché, les branches passées en sautoir; & de gueules à trois roues d'argent, 2 & 1.*

ROZEN: maison noble, ancienne & illustre, originaire d'Allemagne, très-distinguée du temps de l'Empereur HENRI, I du nom, & qui s'est signalée du temps des Croisades dans les Ordres Teutonique & Porte-Glaive (1), & qui a eu part aux conquêtes de ces deux Ordres réunis.

(1) Ces deux Ordres ont été institués du temps des Croisades, depuis 1092 jusqu'en 1099, dit l'*Abrégé chronologique du Président Hénaut.*

Elle s'est établie en Livonie, où elle se multiplia, dont plusieurs ont passé en Russie, en Pologne, en Prusse & en France, où elles ont formé des établissemens.

Du temps du Grand-Maître HERMAN, elle s'est divisée en quatre branches, distinguées par les noms de ROZEN-GROSROPP, ROZEN-KLINROPP, HOCH-ROZEN & NEU-ROZEN, lesquelles, toutes les quatre, portent les mêmes armes, qui sont: *d'or à trois roses de gueules, 2 & 1: pour timbre, une queue de Paon: pour support, deux belettes.*

L'ancienneté de cette maison, son origine Allemande, son établissement en Livonie & dans les autres Royaumes, son illustration & ses alliances avec les meilleures familles des différens pays qu'elle a habités, sont prouvés d'après les annales & les monumens publics de ces différentes Monarchies.

L'Histoire & les Annales de Pologne disent que la maison DE ROZEN a pour tige PORAGIUS ou POSAY, fils du Comte DE SÉHLAUNICK, Seigneur de Lubitz en Bohême, dont la mere étoit sœur de l'Empereur HENRI I.

Il se retira en Pologne en 992 auprès du Duc BOLOESLAUS, dont il réclama la protection, étant forcé de quitter sa patrie, où il ne pouvoit rester en sûreté, étant persécuté par les Bohémiens, dont la plupart, encore Payens, avoient pillé & brûlé son patrimoine, & même égorgé cinq de ses freres, en haine de ce que SAINT ADELBERT, son oncle ou son frere, avoit quitté la Province, & que le Duc DE BOLOESLAUS, touché de sa situation, l'avoit reçu dans ses Etats, lui avoit accordé son amitié & des établissemens avec des emplois considérables.

Sa postérité se divisa, comme on l'a dit, en plusieurs branches qui portèrent toutes les mêmes armes, & obtinrent le droit de naturalité en Pologne; plusieurs des descendans de PORAGIUS ou POSAY furent reçus Chevaliers dans les Ordres Teutonique & de Porte-Glaive, qui se formoient alors.

Cette maison donna, dès ces temps reculés, des Prélats à l'Eglise, comme VERNERUS DE ROZEN, qui fut Evêque de Palzkaw en 1156; ZEROFLAUS, qui le fut de Breslaw en 1180; & BOGUPHALUS, qui fut Evêque de Pozen en 1242: ils étoient tous de la maison DE ROZEN, qui possédoit les fiefs nobles de Bodzaüs, Zarizi, Selig, situés aux environs de Crackaw.

Moréri, édition de Basle 1726, dit, comme un fait certain, que dès les années 1156, 1180, 1242, 1348 & 1380, il y avoit de la maison DE ROZEN les Evêques de Plosklaw, de Pohnain & de Cracovie en Pologne, & Breslaw, Capitale de la Silésie; & qu'en l'année 1343, CHRISTIAN DE ROZEN étoit, dès le commencement de l'établissement de l'Ordre équestre Teutonique, Chevalier de cet Ordre, & que d'autres avoient la dignité de Sénateurs, de Ministres & de Généraux de la Couronne de Suede & d'autres Puissances en Europe, &c.

Les Annales de Russie marquent, qu'en 1430 NICOLAS DE ROZEN étoit Général & Chef du Conseil de Guerre d'ALEXANDRE WITHAWIKY, Grand-Duc de Russie; & qu'en 1547, REINHOLD DE ROZEN étoit le plus renommé Général du Czar BAZILOWITZ; & qu'ayant quitté le service de ce Prince à cause de sa cruauté, il fut arrêté par les Russiens, & eut la tête tranchée par ordre de ce Prince barbare.

Les Annales de Suede marquent que GUSTAVE DE ROZEN fut un des trois Comtes qu'ERIEU, XIV du nom, Roi de Suede, eut en 1561, à son avènement au Trône. Celles de Livonie portent que, quand l'Ordre de Porte-Glaive fut incorporé en 1234 dans celui Teutonique, il y avoit dans ces deux Ordres des Chevaliers de la maison DE ROZEN; ce fait est confirmé par les armoiries & les inscriptions de leurs tombeaux, qui existent encore en Livonie dans les Eglises de Grosfropp, Klinropp, Hoch-Rozen & Neu-Rozen qu'ils ont fait bâtir.

Les archives du Corps de la Noblesse de Livonie disent en ces termes, de cette maison, que noble, pieux & vertueux CHRISTIAN DE ROZEN, Chevalier du vénérable Ordre Teutonique, établit ses freres dans cette Province; qu'ils furent reçus dans le Corps de la Noblesse: les mêmes archives, les Annales & actes publics attestent la même chose, qu'ils étoient alliés avec les premières maisons du pays, comme il est prouvé par leur arbre généalogique; ils ont mérité, dès le temps de *Hiermaister*, par des actions signalées, des droits & privileges, particulièrement celui de *conjuncta-manus*; ils ont possédé des Commanderies, des Fiefs & Seigneuries nobles; & ceux qui sont restés dans cette Province possèdent encore actuellement & occupent des emplois des plus distingués.

Cette ancienneté & cette illustration de la maison DE ROZEN sont encore établies par plusieurs témoignages, certificats & attestations du Maréchal & du Corps de la Noblesse du Duché de Livonie, du Comte *Hastfer de Griffenbourg*, Sénateur du Royaume de Suede, Maréchal-Général des Camps, & Gouverneur en chef du Duché de Livonie & de la Ville de Riga; par cinq Comtes & Barons de la Nation Suédoise; par un Diplôme ou Lettres-Patentes de CHARLES XII, Roi de Suede; deux lettres de M. le Comte *d'Avaux*, Ambassadeur du Roi de France en Suede; par les titres produits par CONRAD DE ROZEN, Maréchal de France, nommé Chevalier des Ordres du Roi, pour les preuves de sa noblesse; par les attestations de PIERRE I, Czar de toutes les Russies; par les procès-verbaux des preuves d'ELÉONOR-FÉLIX DE ROZEN pour être reçu Chevalier de Justice dans l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem; & par les preuves de Demoiselle LOUISE-JEANNE-CHARLOTTE DE ROZEN, fille d'ANNE-ARMAND, Marquis DE ROZEN, pour être reçue Religieuse à l'Abbaye de Remiremont.

Le Maréchal & le Corps de la Noblesse du Duché de Livonie attesterent au bas de l'arbre généalogique de trente-deux quartiers, tant du côté paternel que du côté maternel, de CONRAD DE ROZEN, Seigneur héréditaire de Klinropp & de Reiskeim, le 18 Mars 1692, « que ledit Seigneur Comte » CONRAD DE ROZEN est d'une très-noble & très-ancienne race; que, suivant les annales du pays, dès les premiers temps du Christianisme en » Livonie, vers l'an 1200, les descendants de cette illustre famille furent » admis au nombre des Chevaliers; que depuis ce temps ils n'avoient jamais » discontinué de servir sous les étendards de leurs Rois; qu'ils avoient mé- » rité par leur valeur de glorieux emplois, de très-belles charges & des » terres en commande; & enfin qu'ils avoient toujours fait des alliances » d'une noblesse égale à la leur.; que chacun des descendants, pour

» soutenir l'honneur de sa race, se crut obligé de joindre à l'éclat de son
 » sang les solides ornemens de la vertu, & d'ajouter son mérite personnel
 » au mérite de ses ancêtres ». Ce témoignage est signé & scellé du sceau
 du Corps de la Noblesse, pendant dans une boîte d'argent, en lacs de soie
 rouge & blanche.

Le Comte de *Hastfer de Griffenbourg*, Sénateur du Royaume de Suede,
 Maréchal-Général des Camps & Gouverneur en chef du Duché de Livonie
 & de la Ville de Riga, par son attestation du 12 Janvier 1693, certifie
 « qu'illustre & Généreux Comte CONRAD DE ROZEN, Lieutenant-Général
 » des Armées du très-Auguste Roi de France; a produit les marques &
 » distinctions très-anciennes de sa généalogie & les noms de ses ancêtres,
 » connus dès les premiers temps du Christianisme en Livonie, soutenus du
 » témoignage authentique de toute la Noblesse, & vérifiés par les annales
 » de ladite Province; par lesquels il conste encore que le Chevalier CHRIS-
 » TIAN DE ROZEN, célèbre par les armes, est venu en Livonie vers l'an
 » 1343, & a arraché cette terre, avec les autres Chevaliers de l'Ordre
 » Equestre, des mains des Idolâtres, par divers sanglans combats; que ses
 » successeurs, imitateurs de sa vertu, ont transmis l'honneur & la gloire
 » de sa race aux dignes descendans de ses aïeux, non-seulement par une
 » bravoure, une fidélité & une prudence singulière qu'ils ont fait éclater
 » sous les Princes de Livonie, & sur-tout du grand GUSTAVE-ADOLPHE
 » & autres Rois de Suede, mais aussi par des alliances avec les principales
 » & les plus nobles familles, conservant la pureté de leur noblesse jusqu'à
 » ce jour; que c'est ainsi que, décorés d'honneurs éclatans, de dignités
 » éminentes & de concessions de commande, il est démontré clairement à
 » l'Univers. combien cette famille des ROZEN fut de tout temps chérie de
 » ses Princes & Souverains, combien elle a été vaillante & vertueuse,
 » puisque chacun de ses membres s'est efforcé à faire luire un plus grand
 » flambeau de la brillante lumière de sa très-ancienne race ». Ce certificat,
 donné à Stockholm, est signé & scellé du sceau dudit Seigneur Comte de
Hastfer, pendant en lacs de soie bleue & jaune, dans une boîte d'argent.

Cinq Gentilshommes, Comtes & Barons de la Nation Suédoise, étant à
 Paris le 24 Juillet 1698, ont certifié, attesté & affirmé « que la copie du
 » certificat donné par les Conseillers du Royal Duché de Livonie, le
 » Maréchal & toute l'Assemblée de la Noblesse, concernant celle de CON-
 » RAD DE ROZEN, est conforme à l'original qu'il leur en a présenté,
 » pour l'avoir lu, confronté & collationné sur ledit original ».

CHARLES XII, Roi de Suede, par son Diplôme donné à Stockholm le
 15 Août 1698, déclare « qu'illustre & Noble CONRAD DE ROZEN est
 » non-seulement d'une très-ancienne & très-illustre famille de Livonie, qui,
 » étant depuis plusieurs siècles honorée de la dignité & des privilèges de
 » l'Ordre des Chevaliers, s'est fort signalée, tant dans son Royaume que
 » dans les Pays étrangers, & que les deux certificats de sa naissance & de
 » sa famille qui lui ont été accordés, le premier à Wenden, le 18 Mars
 » 1692, par tout l'Ordre des Chevaliers de son Royal Duché de Livonie,
 » & le second à Stockholm, le 12 Janvier 1693, par le Comte Jacques-

» *Jean Hafffer*, ci-devant son Conseiller d'Etat, Maréchal & Gouverneur-
 » Général de son Duché, sont conformes en toutes choses à la vérité; mais
 » aussi que sadite famille, comme il paroît par lesdits certificats & témoi-
 » gnages, s'est acquis beaucoup de gloire & de prééminence en paix &
 » en guerre, par les belles & généreuses actions de ses ancêtres & de ses
 » parens, tant du côté paternel que maternel, dont un grand nombre ont
 » été élevés aux premières charges & aux emplois les plus honorables de
 » son Royaume, & le sont encore aujourd'hui, &c. ». Ce Diplôme, signé
 CAROLUS, & contre-signé *C. Piper*, est scellé du sceau royal, dans une
 boîte de vermeil qui pend audit Diplôme, sur double queue d'un cordon
 d'or & d'argent.

PIERRE I, Czar de toutes les Russies, étant à Paris, accorda aussi, le
 9 Juin 1717, son attestation à REINHOLD-CHARLES DE ROZEN, par la-
 quelle ce Prince atteste « que les deux branches de la maison DE ROZEN,
 » l'une du feu Général REINHOLD DE ROZEN DE GROSROPP, & l'autre du
 » feu Général CONRAD DE ROZEN DE KLINROPP, toutes deux origi-
 » naires de Livonie, sont de naissance à entrer dans tous les Ordres de
 » Chevalerie, & que les attestations qu'ils en ont, l'une du Roi de Suede,
 » datée du 15 Août 1698, l'autre du Gouverneur-Général de Livonie,
 » *Jacques-Jean Hafffer*, du 12 Janvier 1693; l'arbre généalogique du feu
 » Maréchal CONRAD DE ROZEN DE KLINROPP, attesté par la Noblesse
 » de Livonie, du 18 Mars 1692; de plus, l'arbre généalogique du feu
 » Général REINHOLD DE ROZEN DE GROSROPP, attesté par la Noblesse
 » de Livonie le 20 Juillet 1715, & tous les titres ci-dessus mentionnés,
 » sont, selon l'usage ordinaire, des preuves de la Noblesse en Livonie,
 » où l'on ne connoît point de maniere plus sûre & plus authentique pour
 » être admis dans les Ordres de Chevalerie ».

On peut joindre à ces titres authentiques, 1°. deux lettres de M. le
 Comte d'*Avaux*, Ambassadeur du Roi de France en Suede, par lesquelles
 ce Ministre marque audit Seigneur CONRAD DE ROZEN « que si l'on vou-
 » loit l'en croire en France, il n'auroit pas besoin d'autre attestation que
 » la sienne; car (ajoute ledit Sieur d'*Avaux*), depuis que je suis ici, j'ai
 » été informé de votre extraction & de votre noblesse. Je connois plu-
 » sieurs de vos parens qui sont tous Gentilshommes de Livonie, & le Ma-
 » réchal de *Hafffer* m'a dit vingt fois que vous étiez fort proches parens, &c. ».
 La première de ces lettres est du 27 Août 1698, & la seconde du 14
 Janvier 1699.

2°. Les preuves de CONRAD DE ROZEN, Maréchal de France, pour
 être reçu Chevalier des Ordres du Roi, de l'année 1705.

3°. Les preuves de filiation, de légitimation & de noblesse d'ELÉONOR-
 FÉLIX DE ROZEN pour être reçu Chevalier de Justice dans l'Ordre de Saint-
 Jean de Jérusalem, faites, les premières, pour le côté paternel, au grand
 Prieuré de France, les secondes, pour le côté maternel, au grand Prieuré
 d'Auvergne en 1718.

4°. Le brevet de pension de LOUIS XIII, du 22 Novembre 1639.

5°. Les Lettres-patentes de ce Monarque, portant confirmation de l'acquisition de la terre de Bollevillers, du mois de Février 1640.

6°. Les Lettres de don de 10,000 livres à REINHOLD DE ROZEN, de l'année 1638.

7°. Les provisions de Lieutenant-Général sur le Corps de Troupes tiré des Armées de la Couronne de Suede, & sur celui que REINHOLD DE ROZEN devoit mettre sur pied, du 19 Avril 1649.

8°. Celles du 15 Avril 1652, qui établissent ledit Seigneur DE ROZEN Lieutenant-Général de Sa Majesté en ses Armées de la Haute-Alsace.

9°. Les provisions de Grand-Croix de l'Ordre Militaire de Saint-Louis, accordées audit Seigneur CONRAD DE ROZEN le 8 Mai 1693.

10°. Les Lettres-patentes d'érection de la Baronnie de Bollevillers en Marquisat, de l'année 1739, en faveur de REINHOLD-CHARLES DE ROZEN, Lieutenant-Général, en considération de ses services & de son ancienne & illustre maison.

11°. Les provisions de l'état de Maréchal de France accordées audit Seigneur DE ROZEN, en considération de ses services & de ceux de sa famille, du 14 Janvier 1703.

12°. Les preuves de Demoiselle LOUISE-JEANNE-CHARLOTTE DE ROZEN, fille d'ANNE-ARMAND, Marquis DE ROZEN, & de *Jeanne-Orlavie*, Comtesse de *Vaudrey-Saint-Remi*, pour être reçue Religieuse à l'Abbaye des Dames de Remiremont, du 4 Mars 1741, avec sa réception du 4 Juillet suivant.

Toutes les branches de cette maison, en 1561, établies en Livonie, réduites à trois, sorties des trois freres, connues par les noms de ROZEN DE GROSROPP, ROZEN DE KLINROPP & HOCH-ROZEN, étoient établies proche les unes des autres, à douze lieues de Riga, Capitale de la Livonie.

Les Historiens qui ont écrit des guerres du grand GUSTAVE, Roi de Suede, parlent de cinq freres du nom DE ROZEN qui servoient dans les Armées de ce Prince, qui se sont distingués, sur-tout à la bataille de Lutzen, où ce Héros fut tué, le 6 Novembre 1633, après l'avoir gagnée.

REINHOLD & FRÉDERIC DE ROZEN, freres, de la branche de HOCH-ROZEN, furent Officiers-Généraux. WOLDEMAR & JEAN DE ROZEN, freres, de la branche de GROSROPP, étoient cousins-germains des deux précédens. REINHOLD DE ROZEN DE GROSROPP avoit un Régiment de Cavalerie de mille chevaux; WOLDEMAR en avoit un de mille Dragons, & JEAN, leur cadet, étoit Major dans celui de son frere aîné.

Après la mort de GUSTAVE, son Armée se sépara, & les deux ROZEN de la branche de HOCH-ROZEN suivirent le Maréchal de *Banier*, qui commandoit l'Armée Suédoise; l'aîné fut ensuite Lieutenant-Général, Colonel des Gardes & Chambellan de la Reine CHRISTINE: il avoit ces trois emplois lorsqu'elle abdiqua la Couronne, & que CHARLES-GUSTAVE monta sur le Trône.

Plusieurs Gentilshommes Allemands que ce Prince avoit amenés avec lui abusoient de la bonté dont il les honoroit, & en obtenoient des emplois au préjudice des Suédois & des Livoniens. Ceux-ci, qui avoient une

une entière confiance dans le Général ROZEN, qu'ils regardoient comme leur Protecteur & le pere des Militaires, le prierent de représenter au Roi le tort qu'il leur faisoit, & même à Sa Majesté, en donnant ainsi les emplois à des étrangers sans mérite & sans expérience au préjudice de ses Sujets qui le servoient avec zele & distinction.

Le Général DE ROZEN parla au Roi, qui l'aimoit, l'estimoit & l'écouta avec bonté: mais quelques flatteurs firent entendre à ce Prince qu'il perdroit son autorité, s'il permettoit de pareilles représentations, & lui conseillèrent, pour éviter à l'avenir ces sortes de remontrances, de mortifier le Général DE ROZEN par quelqu'endroit, persuadés qu'ayant les premiers emplois, il ne manqueroit pas de faire à Sa Majesté des excuses de sa démarche, & que son exemple contiendrait les autres. En conséquence le Roi lui fit dire par le Ministre de la Guerre *de ne se présenter devant lui de huit jours*. Le Général reçut ce compliment de sang froid, & dit au Ministre: *Vous assurerez le Roi que je lui obéirai avec respect; mais puisque ma présence lui déplaît, vous direz à Sa Majesté que je me retire pour toute la vie*. Il envoya à l'instant au Roi sa démission de tous ses emplois, vendit son bien à son frere, & se retira en Prusse en 1635.

JEAN-CASIMIR, Roi de Pologne, ennemi déclaré du Roi de Suede, instruit de la retraite du Général ROZEN, dont il connoissoit le mérite, les talens & la probité, le fit solliciter fortement d'entrer à son service, en lui offrant les mêmes emplois qu'il avoit quittés en Suede; mais ce Général resta tranquille sans accepter aucune offre. Enfin, pressé vivement par la Pologne, où lui & toute sa famille étoient naturalisés, il entra au service de cette Couronne & y obtint en peu de temps les mêmes emplois qu'il avoit quittés: il acheta des terres en Prusse, où sa famille est encore, & où elle jouit d'une grande considération.

Des ROZEN de cette même branche restés en Suede, il y en a aux environs de Revel, l'un nommé JEAN DE ROZEN, Seigneur de Sonnoem, de Sellier & de Kay, marié à la fille du Comte de *Stainbock*, dont il a eu trois fils, savoir: — 1. ERICK, Maréchal de son canton; — 2. JEAN, Conseiller - Provincial, marié à la Baronne de *Pahleu*, dont il a eu trois fils; — 3. & FRÉDÉRIC, qui accompagna le Roi CHARLES XII dans le voyage qu'il fit de Bender en Tartarie pour se rendre à Straalsfund, où il arriva seul avec le Roi. Ce Prince satisfait de son zele, d'Adjutant le fit Colonel, Gouverneur de Carlsrone & Directeur de l'Amirauté. Il ne lui resta après la mort du Roi que son Régiment. Il avoit épousé, 1°. la fille du Comte de *Wachlmeister*, Amiral de Suede, morte sans enfans en 1630; & 2°. la fille du Baron de *Banier*, Maréchal & Sénateur de Suede.

Branche de ROZEN-GROSROPP.

Nous avons dit que REINHOLD DE ROZEN, de la branche de GROSROPP, avoit un Régiment de Cavalerie de mille chevaux, que son frere WOLDEMAR en avoit un de mille Dragons, & que JEAN DE ROZEN, leur cadet, étoit Major dans le Régiment de l'aîné sous le grand *Gustave*. Ce Prince ayant été tué à la bataille de Lutzen, & son armée s'étant séparée, ces

trois freres, enfans d'OTTO DE ROZEN, Seigneur de Grosfopp & de Moyau, & de Dame *Catherine Klebeck*, s'attachèrent au Duc BERNARD DE SAXE-WEYMAR, qui fit REINHOLD, l'aîné des freres, un des quatre Directeurs de son armée; les trois autres-étoient, *Herlac*, *Ohein* & *Nassau*, tous les quatre d'une valeur & d'une capacité connues.

REINHOLD DE ROZEN, appelé le Directeur Général, se distingua partout, notamment au fameux siege de Brisac, que le Duc DE WEYMAR prit, malgré les obstacles insurmontables pour tout autre : le combat, ou plutôt le carnage, suivant la relation, dura près de cinq heures sans avantage de part & d'autre; le Directeur DE ROZEN, qui commandoit la Cavalerie, la fit charger à pied, avant que de pouvoir la faire agir à cheval : enfin la victoire se décida en faveur du Duc DE WEYMAR; & de douze mille Impériaux & Bavaois retranchés, il ne s'en sauva tout au plus que quatre mille; le Directeur DE ROZEN y fut blessé dangereusement au-dessous de l'œil d'un coup de feu qui fortoit par la nuque du col, & son frere eut le genou fracassé. Depuis cette bataille, on appella l'aîné, qui étoit obligeant, affable, LE BON ROZEN; le second, qui étoit très-empporté, LE FURIEUX; & le troisieme, LE BOITEUX. En 1639, le Directeur Général épousa en secondes noces Dame *Anne-Marguerite d'Eppe*, fille de *Christophe*, Baron d'Eppe, & de Dame *Marguerite Damelauzen*; & WOLDEMAR son frere épousa ensuite la sœur cadette.

La conquête de Brisac fut suivie de plusieurs autres tant en Alsace qu'en Brisacaw & en Franche-Comté; le Général ROZEN, chargé de garder le passage de la Lorraine, repoussa vigoureusement les ennemis, & les empêcha de pénétrer en Alsace : à son retour, il fit le siege de Thann qu'il prit en peu de temps; le Gouvernement de cette Ville fut donné à son frere.

La victoire suivoit par-tout le Duc DE WEYMAR; rien ne pouvoit résister à l'expérience de ses Généraux & à la valeur des troupes : il auroit porté ses conquêtes très-loin, si la mort n'en avoit pas arrêté le cours; il mourut à Neubourg proche Brisac le 18 Juillet 1639, âgé de trente-cinq ans. Il fit son testament, légua son armée & toutes ses conquêtes à ses quatre Directeurs Généraux, ROZEN, *Erlac*, *Ohein* & *Nassau*, son cheval de bataille, son épée & ses pistolets au Comte de *Guébrillant*, qu'il aimoit & estimoit infiniment, & 10,000 livres au Directeur Général DE ROZEN, pour lui marquer jusqu'à la mort l'estime & l'amitié qu'il avoit eues pour lui pendant sa vie; ce sont les termes du testament.

La mort du Duc DE WEYMAR attira l'attention de toute l'Europe; ses troupes occupoient Brisac & toutes ses autres conquêtes qui appartenoient aux quatre Directeurs Généraux, en vertu de son testament : LOUIS XIII sentit de quelle conséquence il étoit pour lui d'attirer à son service des troupes si aguerries & toujours victorieuses; il chargea le Comte de *Guébrillant*, Maréchal-de-Camp, Commandant des troupes Françoises, qui étoient jointes & agissoient de concert avec les troupes Weymariennes, dont il s'étoit attiré l'amitié, l'estime & la confiance, de cette négociation.

Le Comte de *Guébrillant* sollicita vivement les Directeurs Généraux de préférer les offres de la France à celles des autres Puissances, qui employoient

à l'envi les moyens de se les attacher. La négociation étoit délicate & difficile; les Directeurs Généraux étoient divisés de sentimens & d'intérêts depuis la mort du Duc DE WEYMAR: les Princes Protestans, qui haïssoient l'Empereur, & s'efforçoient de lui nuire, les ayant reconciliés à Colmar & rétabli la confiance entr'eux, il réussit, & le Traité se conclut à Brisac; il fut signé par le Comte de *Guébrillant*, & les quatre Directeurs Généraux, pour eux & pour tous les autres Officiers Weymariens. Ce Traité portoit: « que ce Corps conserveroit toujours le nom de Weymarien, si fatal & si » redoutable aux Impériaux; qu'il seroit Corps à part, ne seroit jamais » mêlé, seroit toujours commandé par ses Directeurs, auxquels le Roi » donnoit le titre de Général-Major, avec droit de nommer aux Régimens » vacans, & aux Colonels, le droit de nommer à tous les emplois de leur » Régiment; & il fut stipulé que ce Corps ne serviroit point contre cer- » taines Puissances dénommées par ce Traité ».

Le Roi l'ayant ratifié, accorda 1000 livres de pension au Général-Major DE ROZEN, & à JEAN DE ROZEN son frere cadet, la commission de lever un Régiment de Cavalerie sur le pied Allemand, qui fut nommé LE JUNG ROZEN, c'est-à-dire LE JEUNE ROZEN, pour le distinguer de celui de son frere aîné, qu'on appelloit L'ALTE ROZEN, c'est-à-dire LE VIEUX ROZEN: il étoit en effet d'une ancienneté immémoriale; on y voyoit des Subalternes & des Cavaliers de quatre générations de pere en fils, qui ne connoissoient pas d'autre patrie que le Régiment. Le Roi accorda plusieurs droits aux principaux Officiers Weymariens, sur-tout au Général ROZEN, qui, le premier, avoit été d'avis de préférer le service de France à tout autre, & qui avoit déterminé les trois autres Directeurs.

Ce Général resta seul quelque temps après; *d'Erlac* & *Okein* quitterent à cause de leur vieillesse & de leurs infirmités, & le Comte de *Nassau* fut tué: ainsi le Général ROZEN commanda seul le Corps des troupes Weymariennes, & donna en différentes occasions des preuves de sa valeur & de sa capacité.

En 1640, il surprit *Humbourg* par escalade, prit six cents chevaux de remonte tout équipés, quantité de munitions, fit beaucoup de prisonniers. Le Duc de *Longueville* l'ayant détaché avec mille chevaux pour harceler l'armée de l'Empereur, commandée par l'Archiduc LÉOPOLD-GUILLAUME, il battit & fatigua tellement cette armée, que l'Archiduc, pour se défaire d'un voisin si importun, détacha le Baron de *Breda*, Lieutenant-Général, & les Généraux-Majors *Guill* & *Eckimwart*, tous trois Officiers de grande réputation, avec trois mille chevaux & dix-huit cents hommes de pied, & leur ordonna d'écraser le Général ROZEN, s'ils ne pouvoient pas le prendre.

Breda, qui comptoit faire son expédition, comme il la fit effectivement, le 15 Novembre 1641, jour de Saint-Léopold, Patron de l'Archiduc, lui promit, le verre à la main, qu'il lui apporteroit une *Roze* pour bouquet. Le Duc de *Longueville*, informé du danger où le Général ROZEN étoit exposé, lui envoya quinze cents chevaux avec ordre de se retirer à *Ziguenhem*, où il falloit passer une riviere; mais arrivant près *Ziguenhem*, il apprit qu'il étoit occupé, & que *Breda* n'étoit qu'à une lieue de lui. Il n'a-

voit dans cette extrémité que deux partis à prendre, ou de se rendre prisonnier, ou de se faire jour à travers les ennemis : il apprit encore que *Breda*, qui croyoit sa victoire assurée, ne devoit l'attaquer qu'au point du jour, de peur que de nuit quelqu'un lui échappât, & qu'il avoit donné par dérision pour mot de ralliement, *Dieu pour nous, le Diable pour ROZEN*.

Le Général ROZEN ne parut jamais si gai que cette nuit; il plaisanta beaucoup, & dit au Baron de *Rattein*, Major & Commandant de son Régiment, auquel il avoit promis sa fille du premier lit, & dont il estimoit la valeur & le mérite : *Rattein, je suis sûr que tu tueras demain Breda*. Il se coucha après avoir donné ses ordres, se mit en marche deux heures avant le jour; & s'allongeant sur sa gauche, il tomba sur le flanc droit des ennemis avec tant de fureur, qu'il les mit en déroute. *Breda*, qui ne s'y attendoit pas, fit tout ce qu'un homme de valeur pouvoit faire pour rallier ses troupes: mais ROZEN ne lui donna pas le temps de se remettre & de profiter de sa supériorité; il chargea les ennemis sans relâche, les culbuta les uns sur les autres : *Breda* & *Guill* y furent blessés à mort, & *Eckinwart* fut fait prisonnier : tout prit la fuite, laissant plus de quinze-cents morts sur la place. ROZEN les ayant suivis plus d'une lieue l'épée dans les reins, & fait quantité de prisonniers, revint sur le champ de bataille; il y trouva *Breda* mourant, & *Rattein* étendu mort auprès de lui; les larmes lui en vinrent aux yeux. *Breda* l'ayant remarqué, lui dit : *Vous regrettez avec raison un brave homme; nous avons combattu ensemble, & je n'ai d'autre avantage sur lui que de lui survivre de quelques heures*. Il mourut en effet une demi-heure après; *Breda* & *Rattein* furent enterrés ensemble. Le Général ROZEN fit dans cette action presque autant de prisonniers qu'il avoit d'hommes dans son détachement : le Roi lui fit écrire une lettre gracieuse sur sa victoire, & lui donna la rançon d'*Eckinwart*, qui montoit à 10,000 livres.

L'Archiduc, très-piqué de cette défaite, auroit bien voulu s'en venger sur ROZEN, qui enleva dix jours après le Comte de *Gallas* dans le Faubourg de Mayence, avec tout son Régiment de Cuirassiers; & l'année suivante, dans la plaine d'*Ulzet*, le Général *l'Emboy*, qui fut tué.

En 1645, WOLDEMAR DE ROZEN fut assassiné à Basle en Suisse par le Major de son Régiment, auquel il avoit donné un soufflet, & qui, n'osant se battre, lui plongea son épée à travers du corps par derrière, & s'enfuit. Il avoit épousé une Baronne d'*Eppe*, sœur cadette de sa belle-sœur, dont il n'eut qu'un fils aussi emporté que lui, nommé GEORGE, qui, en 1671, étoit second Capitaine au Régiment d'Alsace, qu'il quitta pour être Major dans celui de ROZEN, qui fut réformé à la paix, quoique le Roi lui eût promis le premier Régiment étranger vacant : il se retira par impatience en 1675, pour entrer au service de l'Empereur, qui lui donna le rang de Colonel de Dragons, en attendant le premier Régiment vacant; il se fit tuer par sa faute en 1677, en voulant surprendre Lanscronne. Il avoit épousé en premières noces sa cousine-germaine, fille de JEAN DE ROZEN, dit LE BOITEUX.

Le 19 Avril 1648, LOUIS XIV nomma le Général-Major DE ROZEN Lieutenant-Général de ses armées, en lui donnant le commandement en

chef des troupes Weymariennes & de quatre mille hommes que la Reine CHRISTINE DE SUEDE lui avoit donnés, en le chargeant de la levée de quatre autres mille sur le pied Allemand. Le Vicomte de Turenne, qui commandoit l'armée du Roi en Alsace, voulut la faire marcher en Flandres sur la fin de la campagne de 1648, pour l'exécution du projet qu'il avoit formé d'une glorieuse fin de campagne: mais les troupes venues de Suede refuserent de passer sur le territoire de Saverne, & représenterent que c'étoit agir contre les dispositions du Traité; quelques-uns des Weymariens se joignirent aux Suédois. Le Vicomte voulant les contraindre de marcher, la mutinerie dégénéra en révolte; & six mille hommes quitterent l'armée avec timbales & vingt-un étendarts, marcherent droit à Strasbourg sans qu'on put s'y opposer, & envoyerent un Trompette aux Magistrats de Strasbourg demander la permission de passer le Rhin, avec menace, en cas de refus, de bruler tous les Villages: on les laissa passer librement.

Quoique le Général DE ROZEN les eût suivis jusqu'après du Rhin, & qu'il eût fait tout son possible par douceur & par menace pour les ramener, le Vicomte de Turenne, qui ne l'aimoit pas parce qu'il avoit été souvent d'un sentiment opposé au sien, l'accusa à la Cour d'avoir excité cette rebellion.

Le Général DE ROZEN, instruit de ce qui se formoit contre lui, resta tranquille, quoiqu'il eût pu emmener le reste des troupes Weymariennes avec les autres troupes Allemandes, sans qu'on pût s'y opposer, & les offrir à tel des autres Princes qu'il eût voulu, parce qu'il en étoit aimé: mais rassuré sur son innocence, il se laissa arrêter, défendit à toutes les Troupes qui étoient à ses ordres de s'y opposer, & fut conduit à la Citadelle de Nancy; il y fut détenu pendant huit mois. La Reine CHRISTINE & tous les Princes alliés de la France s'intéresserent pour lui. Il se justifia si parfaitement, que lorsqu'il revint à la Cour, la Reine Mere le reçut avec bonté & distinction, & l'assura que le Roi son fils lui feroit tant de grace à l'avenir, qu'il auroit tout lieu d'oublier le mauvais traitement qu'on lui avoit fait injustement; elle ajouta même qu'elle espéroit qu'il serviroit Sa Majesté avec autant de zele & de fidélité que par le passé.

JEAN DE ROZEN, son frere, fut fait Maréchal-de-Camp. On fit un nouveau Traité avec les Troupes Allemandes, par lequel le nom de *Weymarien* fut supprimé par l'avis du Général ROZEN. Ces Troupes furent mises toutes sur le même pied & à la même solde, & il obtint une Amnistie pour ceux qui avoient quitté l'Armée au camp de Saverne; & ayant trouvé le moyen de le rendre public en Allemagne, il obtint le retour de près des deux tiers au service de France.

Le Général DE ROZEN conserva un ressentiment si vif & si déclaré contre le Vicomte de Turenne, qui venoit de quitter la France pour suivre M. le PRINCE, qu'il fit mettre pour devise dans ses étendarts *une tour qui tomboit en ruine sur un rosier qu'elle n'empêchoit cependant pas de fleurir*, avec ces mots: **MALGRÉ LA TOUR LES ROSES FLEURIRONT**, faisant allusion aux noms & aux armes de l'un & de l'autre.

En 1650, le Général DE ROZEN, qui commandoit la Réserve à la bataille de Réthel, voyant que notre gauche avoit été mise en désordre,

chargea si à propos & si vigoureusement la droite des ennemis, qu'il la mit en fuite & détermina le gain de la bataille. Le Régiment de ROZEN prit l'équipage entier du Vicomte de *Turenne*, qu'il renvoya généreusement le lendemain, en lui faisant dire qu'il n'étoit pas homme à se venger sur un équipage, mais que, s'il l'avoit rencontré, il lui auroit demandé raison de son accusation injuste. JEAN DE ROZEN, son frere, y fut tué après s'y être signalé & s'être fait hacher avec son Régiment. Il avoit épousé une Demoiselle de la maison de *Saint-Germain-Beaupré*, dont il n'eut qu'une fille mariée à GEORGE DE ROZEN, son cousin, fils de WOLDEMAR DE ROZEN, dit le *Furieux*.

Le Général DE ROZEN acheta de la Ville de Strasbourg, par contrat du 10 Octobre 1661, la Seigneurie de Herrainstein, près de Saverne en Basse-Alsace. Cette terre, ruinée par la guerre, étoit alors en friche & presque sans habitans. La réputation de bonté de ce Général y attira du monde de tous côtés. Il avança à ses nouveaux habitans de l'argent pour bâtir, leur donna des terres à défricher & à cultiver. Le Château de Herrainstein étoit une forteresse bâtie sur un roc fort élevé & escarpé, d'où l'on découvroit toute la plaine, & qui enfiloit la gauche de Neuveillers, par où l'on vient de Lorraine. Une petite garnison suffisoit avec deux canons pour empêcher les Partis d'y passer; & lorsqu'il s'en présentoit la nuit, le plat pays en étoit averti par un signal. Comme elle étoit trop petite, son abord trop difficile & sa situation incommode, il fut démoli par ordre du Roi en 1673. Le Général DE ROZEN fit bâtir dans la même dépendance un autre Château, dans un bel endroit, joignant le Village d'Estivillers, qu'il fit rétablir & environner d'une muraille, & de belles portes. Il demuroit auparavant au Château de Bollevillers en Haute-Alsace, qu'il tenoit par engagement des Comtes de *Fougger* pour une somme d'argent qu'il leur avoit prêtée.

Le Roi, pour marquer au Général DE ROZEN l'entiere confiance qu'il avoit en lui, quoiqu'étranger & Luthérien, lui donna le commandement en chef de la Haute & Basse-Alsace par Lettres du 6 Avril 1652, avec un pouvoir bien plus étendu qu'on ne les donne aujourd'hui.

Ayant appris que le Vicomte de *Turenne* étoit rentré en grace auprès du Roi, il quitta le Service & se retira à son Château d'Estivillers, où il mourut le 8 Juillet 1667, par l'imprudencce d'un Chirurgien. Il lui étoit venu à la nuque du col, sur la cicatrice de la blessure qu'il avoit reçue au siege de Brisac, un petit bouton qui l'incommodoit médiocrement: ce Chirurgien lui persuada de le faire percer, & il se servit pour cette opération d'une lancette avec laquelle il avoit pansé des maux vénériens; la gangrene s'y mit, & il fut impossible de l'arrêter. Il avoit eu d'*Anne-Marguerite d'Eppe*, sa seconde femme, deux filles qui lui avoient été demandées en mariage par les Comtes de *Hellinstatt* & de *Gallas*. Mais le Général DE ROZEN, qui aimoit son nom & vouloit le soutenir, les maria toutes deux à ses parens. MARIE-SOPHIE, l'aînée, épousa, le 3 Février 1660, CONRAD DE ROZEN DE KLINROPP, Capitaine dans son Régiment: c'est ainsi que la branche de GROSROPP s'est fondue dans cette dernière. JEANNE-RENÉE, la cadette, épousa en 1662 GEORGE-CHRISTOPHE DE HOCH-ROZEN, fils

de REINHOLD DE ROZEN, qui avoit quitté le Service de Suede en 1655 pour aller s'établir en Prusse, & qui passa ensuite au service de Pologne.

Branche DE ROZEN DE KLINROPP.

FABIEN DE ROZEN, I du nom, Seigneur héréditaire de Klinropp & de Reïskuin, eut de Dame *Sophie*, Baronne de *Meyden*, son épouse : — 1. FABIEN, qui suit ; — 2. OTTO, rapporté après la postérité de son aîné ; — 3. & CONRAD, aussi rapporté après ses freres.

FABIEN DE ROZEN DE KLINROPP, II du nom, épousa *Elisabeth*, Comtesse de *Kewenhuler*, d'une ancienne maison d'Autriche, dont il eut : — 1. GEORGE-GUSTAVE, qui suit ; — 2 & 3. PAUL & CONRAD, tous deux morts sans alliance.

GEORGE-GUSTAVE DE ROZEN-KLINROPP, après avoir essayé de différens Services, fut Lieutenant-Général du Czar PIERRE I. Il quitta son Service en 1714, épousa en premieres noces une Baronne de *Finkin*, & en secondes noces une Baronne de *Fannin*, de laquelle il eut une fille qui, après la mort de sa mere, se fit Religieuse. Il se fit ensuite Catholique, fut Prêtre-Religieux dans l'Ordre des Théatins. Il eut de son premier mariage : — 1. JEAN-GUSTAVE, Conseiller-Provincial de la Noblesse de Livonie, qui eut d'une Dame de *Paukul*, sa seconde femme, quatre fils, qui furent GUSTAVE-FRÉDÉRIC, CHARLES, OTTO-JEAN & CONRAD ; — 2. & OTTO-FABIEN, qui suit.

OTTO-FABIEN épousa une Dame de *Zoigen*, dont il a eu trois fils, qui sont : — 1. OTTO-GUSTAVE ; — 2. GEORGE-WOLDEMAR ; — 3. & JEAN-HENRI. Nous en ignorons la postérité.

Premier rameau de la même branche DE ROZEN-KLINROPP.

OTTO DE ROZEN, second fils de FABIEN, I du nom, épousa Dame *Dorothee de Kaahleu*, dont il eut pour fils :

OTTO-JEAN, qui eut la Seigneurie de Klinropp & celle de Reïskuin par la cession qu'en avoit faite à son pere CONRAD, son frere cadet, auquel elle appartenoit, suivant la Coutume de Livonie. Il mourut des blessures qu'il avoit reçues à la bataille de Pultava, étant Colonel de Cavalerie au service de CHARLES XII. Il avoit épousé la Baronne de *Rochausel*, dont il n'eut qu'une fille, héritiere de tous les biens de la branche de KLINROPP, qui épousa le Baron de *Loewenwald*, Conseiller-Provincial de la Noblesse, & Officier-Général au service du Czar.

Second rameau de la même branche.

CONRAD DE ROZEN, troisieme fils de FABIEN, I du nom, entra au College de Riga en 1642, n'étant âgé que de treize ans : il y resta jusqu'en 1644, que sa passion pour le métier de la guerre le fit évader & suivre un Corps de Cavalerie qui passoit à Riga. Ses parens instruits de son évafion, & se doutant qu'il s'étoit engagé dans ce Corps, écrivirent à un Officier de ce Régiment, un de leurs amis, pour l'y chercher ; il le trouva dans une chambrée de Cavaliers, lui fit des réprimandes, l'exhorta à retourner.

à son Collège : mais le jeune homme lui répondit avec fermeté qu'il n'y retourneroit jamais ; qu'il étoit dans la résolution de servir & de parvenir aux dignités militaires , à l'exemple de ses ancêtres , ou de se faire casser la tête. L'Officier , étonné de sa fermeté , en instruisit le Prince de Saxe-Eydenach qui commandoit ce Corps. Le Prince voulut le voir ; on le lui présenta , & le jeune ROZEN lui parla avec une hardiesse respectueuse , en lui confirmant l'inclination qu'il avoit de suivre l'exemple de ses ancêtres. Enchanté de ses dispositions , ne lui trouvant pas encore assez de force pour servir , il le garda auprès de lui en qualité de Page , ce qu'il accepta : il s'y attacha tellement , lui ayant offert de le placer dans son Régiment & d'en prendre soin , qu'il eut de la peine à se rendre chez ses parens qui le rappelloient auprès d'eux.

Arrivé dans sa famille , il fut adressé au Général DE ROZEN , qui commandoit les Gardes de la Reine CHRISTINE : il l'y plaça en qualité de Cadet , & y resta trois ans ; fit plusieurs actions de jeune homme qui lui furent pardonnées : mais ayant tué un Capitaine avec lequel il s'étoit battu en duel , & ayant manqué à la subordination , on le fit évader , & on l'envoya en France au Lieutenant-Général DE ROZEN. En passant à Francfort-sur-le-Mein , il perdit au jeu tout ce qu'il avoit ; & n'osant se présenter devant son parent dans l'état de disette où il se trouvoit , il s'engagea sur le pied de Cavalier dans le Régiment de Brinon , dont les Officiers faisoient remonte à Francfort ; il passa avec eux en France en 1651 : il y servit deux ans sans écrire à ses parens , ne voulant leur donner de ses nouvelles que quand il seroit parvenu par son mérite au grade d'Officier ; mais son cheval ayant été tué sous lui dans une action , & se trouvant à pied , suivant l'avis de ses camarades qui se trouvoient dans le même état que lui , ils prirent tous le parti d'aller en parti bleu pour gagner des chevaux & remonter : mais ils furent arrêtés par le Grand-Prévôt , & lui & ses camarades tirèrent au fort , & un d'entre eux fut pendu sur-le-champ. Le danger qu'il venoit d'encourir le força d'aller trouver son Colonel , le Comte de Brinon , de la maison de la Ferté-Seneclere , qui aimoit les Allemands , dont son Régiment étoit composé : il le reçut avec bonté ; & comme celui-ci étoit intime ami du Général DE ROZEN , il lui donna une Comette qui étoit vacante , la campagne suivante il le fit Lieutenant ; & le Comte de Nassau-Otzeveiller ayant quitté , il lui donna sa Compagnie & le présenta ensuite au Général DE ROZEN. Ce parent inconnu , perdu & retrouvé , entra dans le Régiment du Général , qui l'instruisit , le forma , l'exposa souvent (quoiqu'il l'aimât beaucoup) , & le mit à de rudes épreuves. Après avoir reconnu sa valeur & ses talens pour le Militaire , il résolut de lui faire épouser sa fille aînée qu'il aimoit beaucoup. Il exécuta ce projet de la manière suivante. Un jour qu'il avoit chez lui une grande compagnie , il dit , en ôtant de son côté une épée que LOUIS XIII lui avoit donnée : *Voici une épée qui m'a fait beaucoup d'honneur pendant ma vie ; à présent qu'elle m'est inutile , je la remettrai entre les mains de celui qui épousera ma fille aînée ; & s'adressant à son parent : Voulez-vous , lui dit-il , mon cher cousin , l'accepter à cette condition ?* Celui-ci lui répondit : *Volontiers si vous*
ni en

n'en jugez digne. Il lui remit aussi-tôt le baudrier & l'épée en l'embrassant tendrement; & le prenant ensuite par la main, le présenta à sa fille, en lui disant: *Vous savez, ma chere fille, que je vous ai toujours tendrement aimée; je vous donne ce mari, qui est de mon choix; je vous prie de le recevoir de ma main; & afin qu'après tous les partis avantageux que j'ai refusés pour vous, vous n'épousiez pas un simple Capitaine, je le fais dès ce moment Lieutenant-Colonel de mon Régiment.*

Le mariage se fit aussi-tôt & fut généralement approuvé. Après la mort de ce Général, arrivée en 1667, le Roi donna le Régiment à son gendre, qui ne le garda qu'un an, parce qu'il fut licentié en 1668, à la paix des Pyrénées; sans aucun égard ni à son ancienneté immémoriale, ni aux actions d'éclat qu'on lui avoit toujours vu faire. M. DE ROZEN en fut si touché, qu'il refusa de prendre sa réforme, & se retira chez lui, résolu de ne servir de sa vie.

La guerre ayant recommencé en 1671, le Roi chargea M. de la Cardonniere, ami intime de M. DE ROZEN, de l'engager à lever un nouveau Régiment. Il alla à Detevillers, & fit inutilement tout son possible pour l'engager de rentrer au Service: la réforme de son ancien & brave Régiment lui tenoit trop au cœur. M. de la Cardonniere s'en revint sans rien obtenir. En arrivant à la Cour, & rendant compte au Roi de sa négociation, il dit à Sa Majesté qu'il ne falloit pas laisser oisif dans une Province frontiere un homme dont la capacité, le courage & le mérite étoient connus, sur-tout au commencement d'une guerre, où on avoit tant besoin d'Officiers expérimentés.

Il fut mandé à la Cour: le Roi l'y reçut avec une bonté distinguée; M. de Louvois le prévint d'amitiés & de promesses, & tous ses anciens amis le sollicitèrent si vivement, qu'il se détermina à lever un Régiment de Cavalerie sur le pied Allemand. Sa premiere & principale attention fut de rassembler tous les Officiers & Cavaliers de son Régiment licentié qui étoient encore en état de servir, & il y réussit si bien, que ce nouveau Régiment surpasseoit les plus anciens en bonté comme en beauté.

Il servit dès la premiere année dans l'Armée de M. de Turenne. Comme il étoit instruit de la haine que le Vicomte avoit toujours eue contre son beau-pere, il chercha l'occasion de le voir seul: l'ayant trouvé, il lui dit qu'il avoit toujours ambitionné & désiré de servir sous ses ordres; qu'il savoit que le feu Général DE ROZEN, son parent & son beau-pere, n'avoit pas eu le bonheur d'être un de ses amis, mais qu'il connoissoit trop sa générosité & sa vertu pour n'être pas persuadé qu'il ne lui en marqueroit aucun ressentiment; qu'il seroit sous ses ordres avec tant d'application & d'exactitude, qu'il espéroit mériter son estime & sa protection.

M. de Turenne avoit effectivement dessein de le mortifier, comme il en convint depuis; mais il avoua qu'il avoit été désarmé par le discours & la bonne mine de M. DE ROZEN. Après l'avoir regardé attentivement pendant quelque temps, il lui dit: *Il est vrai que je n'étois pas des amis du feu Général DE ROZEN, croyant en avoir des raisons. Comme je sais que vous êtes un homme de mérite & un bon Officier, je suis charmé que vous serviez dans mon Armée; soyez persuadé que je vous donnerai dans toutes les occasions*

des marques de mon estime, vous y pouvez compter. En effet, M. de Turenne lui a toujours fait voir des preuves d'une considération particulière & d'une vraie confiance: il lui a souvent donné des commandemens distingués, & a été de ses amis jusqu'à sa mort. Il n'a laissé échapper aucune occasion de parler avantageusement de lui au Roi.

Après la bataille de Senef, en 1674, le grand Condé, en rendant compte au Roi, fit part à Sa Majesté de toutes les belles actions qu'il avoit vu faire ce jour-là à M. DE ROZEN à la tête de son Régiment; & ajouta qu'ayant été long-temps exposé sous le feu de deux bataillons qui tiroient comme en blanc, ayant eu trois chevaux de tués sous lui, il l'avoit prié de lui permettre de les charger avant que son Régiment fût détruit inutilement; qu'aussi-tôt, lui en ayant donné la permission, il étoit entré dans ces bataillons avec tant de fureur, qu'il les avoit passés dans un moment au fil de l'épée: le grand Condé s'y étant rendu ensuite, & ayant vu un carnage affreux & si peu de prisonniers, il en avoit demandé la raison à ROZEN, qui lui avoit répondu: *Monseigneur, quand ils sont morts, ils ne tuent plus;* ce qui engagea le Roi à le faire Brigadier seul & par distinction. Sa Majesté lui a souvent répété depuis sa réponse au grand Condé: *Quand ils sont morts, ils ne tuent plus.*

Le Roi faisant en personne le siege de Cambrai au mois de Janvier 1677, le fit Maréchal-de-Camp pour avoir battu & repoussé une sortie considérable des ennemis. En 1680, il fut envoyé par le Roi sur la frontière d'Alsace pour y recevoir Madame LA DAUPHINE; & dans ce même temps il acheta des Comtes de Fougger la Baronnie de Bollwiller, qu'il ne tenoit qu'à titre d'engagement pour une somme que le feu Général DE ROZEN leur avoit prêtée du temps du Duc de Weymar.

En 1681, il abjura le Luthéranisme, Religion dans laquelle il étoit né, & embrassa la Religion Catholique. Le 8 Octobre 1686, mourut à Bollwiller MARIE-SOPHIE DE ROZEN, sa femme & sa cousine, qui fut inhumée à Dettvillers, auprès de ses pere & mere, comme elle l'avoit désiré. En 1687, il alla commander en chef en Languedoc, ensuite dans les Cévennes, & de-là en Roussillon. En 1688, il fut nommé Lieutenant - Général & Commandant en chef les Troupes qui passerent en Irlande pour seconder JACQUES, II du nom, Roi d'Angleterre. En 1689, il passa la riviere de Fiennes à la nage avec environ mille chevaux, surprit, battit & mit en fuite un Corps de huit mille hommes de Troupes réglées. En reconnoissance de cette action, le Roi de la Grande-Bretagne créa pour lui le grade de Maréchal-Général d'Irlande, afin qu'il eût par ce titre l'autorité & le commandement sur tous les Lieutenans-Généraux.

De retour en France en 1690, LOUIS XIV le revêtit de la charge de Mestre-de-Camp-Général de la Cavalerie, vacante par la mort du Comte de Montclar. En 1693, le Roi institua l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, & le nomma pour être un des huit Grands-Croix, qui sont les premières dignités de cet Ordre. Le 13 de Juillet de la même année, à la bataille de Nerwinde, il eut l'honneur de charger les ennemis à la tête de la Maison du Roi en qualité de Lieutenant-Général, & de les bien battre.

En 1698, le Roi étant au Camp de Compiègne, le nomma pour commander l'Armée opposée à celle de M. le Duc de Bourgogne, & lui donna, après la tenue du Camp, une gratification de 200,000 livres pour l'indemniser de la grande dépense qu'il y avoit faite. En 1703, le Roi l'éleva à la dignité de Maréchal de France, & lui accorda l'agrément de vendre sa charge de Mestre-de-Camp-Général, que M. le Marquis de Montperou acheta moyennant 250,000 livres. Le 1^{er} Janvier 1705, le Roi le nomma Chevalier de ses Ordres, & le reçut le 2 Février suivant dans la Chapelle du Château de Versailles.

Il mourut le 3 Avril 1705, dans son Château de Bollwiller, âgé de quatre-vingt-sept ans & quelques mois, avec cette tranquillité & cette fermeté qu'il avoit marquées dans tous les événemens de sa vie, & dans les sentimens d'une piété édifiante. Une retraite de près de dix ans, employée chez lui à se préparer à la mort, la lui avoit rendue douce & aisée. Il avoit fait bâtir une Chapelle dans son château de Bollwiller, & fondé un Prieuré simple pour loger un Prêtre, le nourrir & desservir cette Chapelle en 1699. Il fonda aussi des Messes & des aumônes pour les Pauvres de ses terres, légua des pensions viagères à ses Domestiques proportionnées à leur état, leur attachement & leurs services, & ordonna qu'on l'enterrât sans pompe & sans éclat.

Il eut de son mariage dix enfans, cinq garçons & cinq filles. Trois des garçons moururent au berceau : le quatrième, nommé le Chevalier DE ROZEN, fut tué à l'âge de vingt-trois ans, en 1693, à la bataille de Nerwinde, étant Capitaine d'Infanterie au Régiment du Roi; de manière qu'au décès du Maréchal DE ROZEN il ne lui resta plus qu'un fils nommé REINHOLD-CHARLES DE ROZEN, qui suit. Les cinq filles sont : — 1. ANNE-JEANNE, mariée en 1682 à Nicolas-Frédéric, Comte de Rottenbourg, originaire de Brandebourg; — 2. MARIE-SOPHIE, mariée en 1684 au Baron de Planta de Wildenberg, tué en 1693 à la bataille de Nerwinde, étant Lieutenant Colonel d'Infanterie; — 3, 4 & 5. LOUISE-MARGUERITE, JEANNE-RENÉE & CATHERINE-MADELEINE DE ROZEN, mortes Religieuses à la Visitation de Nancy.

REINHOLD-CHARLES DE ROZEN, le seul fils restant après la mort du Maréchal DE ROZEN, âgé de cinq ans, étant né le 10 Janvier 1666. Lorsque son pere leva un nouveau Régiment en 1671, li fit une Compagnie en son nom, dont le Vicomte de Turenne visa la Commission en 1673. Il entra Page du Roi aux grandes Ecuries avec feu son frere en 1681, & ils embrasserent tous deux la Religion Catholique, Apostolique & Romaine. Il obtint, le 6 Décembre 1682, une Compagnie dans le Régiment de Rottenbourg : en 1688, il fut Commandant du troisième Escadron par son rang de premier Capitaine, & le 12 Avril 1693, il fut Lieutenant-Colonel du même Régiment. Le 28 Avril 1694, il eut Commission de Mestre-de-Camp de Cavalerie : le 17 Avril 1696, il acheta le Régiment du Comte de Rottenbourg : le 13 Juillet 1698, il épousa Dame Marie-Béatrix-Octavie, de la maison de Grammont. Le 10 Février 1704, le Roi le nomma Brigadier de ses Armées; le 20 Mars 1709, Maréchal-de-Camp; le 10 Août 1715,

Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis ; & le 1^{er} Octobre 1718, Lieutenant-Général des Armées : il obtint aussi des Lettres d'érection de la Baronnie de Bollwiller en Marquisat en 1739. Il mourut à Bollwiller le 13 Juin 1744, laissant de *Marie-Béatrix-Octavie de Grammont*, Baronne de Conflandey, son épouse :

— 1. ANNE-ARMAND DE ROZEN, Marquis de Bollwiller, né le 26 Juillet 1711, qui étoit Mestre-de-Camp d'un Régiment de Cavalerie Allemande de son nom dès l'année 1729. Il fut fait Brigadier de Cavalerie le 10 Janvier 1740, Maréchal-de-Camp le 10 Mai 1744, & Lieutenant-Général le 10 Mai 1748. Il mourut à Paris & fut inhumé à Saint-Sulpice le 28 Novembre 1749. Il avoit épousé *Jeanne-Octavie*, Comtesse de *Vaudrey-Saint-Remy*, le 24 Juillet 1731, dont il eut un fils & une fille, qui sont : — a. EUGENE-OCTAVE-AUGUSTIN, Comte DE ROZEN DE KLINROPP DE GRAMMONT, Marquis de Bollwiller, Baron de Conflandey, Seigneur de Dettwillers, &c., Maréchal des Camps & Armées du Roi. Il avoit épousé *Marie-Antoinette-Louise Esprit-Juvenal-Claude de Harville des Urfins de Trains*, dont il a eu Demoiselle SOPHIE DE ROZEN DE KLINROPP, qui a épousé *Charles-Louis Victor*, Prince de Broglie, né le 27 Septembre 1756, Mestre-de-Camp en second du Régiment d'Aunis, Infanterie ; — b. & LOUISE-JEANNE-CHARLOTTE DE ROZEN, reçue Religieuse à l'Abbaye de Remiremont le 4 Juillet 1741, d'après ses preuves du 4 Mars précédent.

— 2. ELÉONOR-FÉLIX DE ROZEN, dit *le Chevalier DE ROZEN*, qui obtint une Commission de Capitaine d'une Compagnie Allemande dans le Régiment du Marquis DE ROZEN, son frere, le 15 Avril 1730, & la Commission de Mestre-de-Camp d'un Régiment de Cavalerie, vacante par la démission du Sieur de Lorda. Il mourut sans alliance à Strasbourg, où il fut inhumé dans l'Eglise de Saint-Jean.

Les armes, comme on l'a déjà dit, sont : d'or, à trois roses de gueules, 2 & 1 ; cimier, une queue de paon ; support, deux bolettes.



S.

SAULX-TAVANES : cette maison est une des plus anciennes & des plus illustres de la Province de Bourgogne ; la terre de Saulx, & le château auquel elle a donné son nom, sont situés en Bourgogne, à cinq lieues au nord de Dijon. Dans les anciens titres il est appelé *Castrum de Salione* ou *Salicum* ; on ne voit pas le commencement de la noblesse de cette maison ; elle a été soutenue de mâle en mâle jusqu'à nos jours, connue par les titres des Marquis, Comtes, Vicomtes DE SAULX, DE SAULX-TAVANES ; dans les titres latins, sous ceux de *Domini Salionis*, *Saliendi*, de *Salione*, de *Salico*, de *Salcibus*, de *Salcio*, de *Salciaco* ; dans les titres françois, sous ceux de SAUX, DE SAULX, DE SAUS, DE SAULS, DE SAUZ & DE SAULZ.

On va être à portée de juger de son antiquité, ainsi que de ses possessions, de ses alliances & des dignités qui l'ont illustrée.

I. GUI, I du nom, fut Comte de Saulx, & en même temps Seigneur de Grancey, *Guido Granciaci Dominus, Comes Salici* (1). Il étoit issu des anciens Gouverneurs-Bénéficiaires du Langrois ; & ce Comté, devenu héréditaire dans la maison DE SAULX, n'en sortit que par l'échange qu'en fit GUI III avec HUGUES III, Duc de Bourgogne, qui le donna l'an 1179 à GAUTIER, Evêque de Langres, son oncle (2).

Les Comtes DE SAULX possédoient plusieurs grandes Seigneuries : on remarque dans la Charte de fondation de l'Abbaye d'Auberive, Ordre de Cîteaux (3), combien étoient étendues les possessions des Sires DE SAULX & de Grancey, qui sortoient de la même souche : effectivement, toutes les donations que *Willincus de Grancey* fit à l'Abbaye d'Auberive furent consenties par EBLON DE SAULX, petit-fils de GUI I.

GUI vivoit sur la fin du X^e siècle l'an 1057 : il traita avec l'Abbaye de Saint-Benigne de Dijon sur les contestations qui s'étoient élevées touchant la Seigneurie de Diénay ; il est qualifié dans l'acte, *Comes Castri Salicum* (4) : on ne fait pas précisément le temps de sa mort, ni le nom de sa femme. Il laissa GUI, qui suit.

II. GUI II fit plusieurs donations à l'Abbaye de Conques, Diocèse de Rodez ; *Ligiarde*, femme de GUI, consentit aux cessions que faisoit son mari (5) ; & dans la suite, leurs descendans ratifierent ce qui avoit été fait à cet égard. GUI mourut avant l'an 1110 ; il eut pour enfans : — 1. EBLON, qui suit ; — 2. GUILLAUME, qui traita l'an 1130 avec les Chanoines de Langres ; — 3. THÉODORIC, relaté dans le traité de GUILLAUME son frere, avec les Chanoines de Langres ; — 4. HODIERNE, mariée à *Josbert de Maisy* ; — 5. DOMINIQUE, qui fut pere de GUILLAUME, vivant l'an 1154.

III. EBLON, nommé aussi EVILLON dans quelques Chartes, avoit suc-

(1) *Pérard*, Recueil, p. 74.

(2) Gall. Christ. t. 4, col. 187 des Preuves.

(3) Ibid. t. 4, col. 166 des Preuves.

(4) *Plancher*, t. 1, p. xxviii.

(5) Ibid. t. 1, p. 11 des Preuves.

cédé à GUI son pere l'an 1110, ainsi qu'il paroît par la confirmation des donations faites à l'Abbaye de Sainte-Foy (1) l'an 1130. Il engagea son frere GUILLAUME à se désister de ses prétentions sur quelques serfs appartenans à l'Eglise de Langres l'an 1133 : il se trouva à une assemblée tenue à Langres, où assisterent les principaux Seigneurs du Diocèse; il y ratifia les donations que fit *Willincus de Grancey*, Evêque de Langres, à l'Abbaye d'Auberive, & contribua lui-même à la dotation de ce Monastere, du consentement de *Reine* sa femme, de ses fils GUI & GÉRARD, & de GUILLAUME son frere (2). EBLON mourut vers l'an 1150, laissant : — 1. GUI, qui suit; — 2. GÉRARD; — 3. MILON, Chanoine de Langres, présent l'an 1170 à un Traité entre le Duc & les Chanoines de Langres (3); — 4. EBLES, qualifié frere de GUI, dans une Charte de GAUTIER, Evêque de Langres, de l'an 1175.

IV. GUI III fut présent l'an 1170 au Traité entre le Duc de Bourgogne & les Chanoines de Langres (4); il échangea le Comté de Langres en 1179 avec HUGUES III, Duc de Bourgogne, qui le donna à l'Evêque GAUTIER son oncle paternel : on ignore ce que le Duc donna en échange pour le Comté de Langres; mais dans la cession qu'il en fit à GAUTIER son oncle, il fait mention des enfans du Comte GUI (5). Vers l'an 1180, ETIENNE II, Evêque d'Autun, délégué par le Pape ALEXANDRE, termina les différends qui s'étoient élevés entre GUI DE SAULX & l'Abbaye de Saint-Benigne, touchant Diénay (6). GUI mourut avant 1132, laissant : — 1. OTHON; — 2. & HENRI. Il est parlé des fils de HENRI dans un traité de l'an 1208 entre GUI DE SAULX & *Eudes de Grancey* (7).

V. OTHON termina les difficultés qui régnoient depuis long-temps entre ses prédécesseurs & l'Abbaye de Saint-Benigne, au sujet de Diénay. Dans le traité de GUI, pere d'OTHON, il est fait mention de MILON, Chantre de Langres, son oncle (8). OTHON étoit aussi Seigneur de Vantoux; il donna l'an 1186, 15 sels Dijonnois à l'Abbaye de Saint-Benigne, à prendre sur cette terre (9) : il donna aussi à l'Abbaye de Saint-Seine des fiefs à Léry, du consentement de *Guillemette* sa femme, de ses fils, GUI, GUILLAUME & HUGUES (10) : l'année suivante il traita avec l'Abbaye de Saint-Benigne, touchant les moulins qu'il avoit fait construire à Villecomte; *Guillemette* son épouse & GUI son fils aîné furent présents à l'accord (11). Il mourut vers l'an 1197, laissant : — 1. GUI, qui suit; — 2. GUILLAUME, de la branche de FONTAINE; — 3. HUGUES, qui fut Chanoine à Langres : GUI son frere

(1) *Plancher*, t. I, p. I des Preuves.

(2) *Gall. Christ.* t. 4, col. 166.

(3) *Plancher*, t. I, p. LII.

(4) *Ibid.*

(5) *Gall. Christ.* t. 4, col. 187.

(6) *Pérrard*, p. 254.

(7) *Plancher*, t. I, p. LXXXVI.

(8) *Ibid.* p. LIX.

(9) *Ibid.* p. LXI.

(10) *Ibid.* p. CII.

(11) *Pérrard*, p. 263.

fonda un anniversaire pour lui; — 4. GÉRARD, Seigneur de Vernot & de Sancy, qui donna à l'Abbaye de Saint-Benigne des fonds à Sancy; il fut pere de JULES & de GUILLAUME: GERARD fut caution pour GUI son frere dans l'accord que celui-ci fit avec le Seigneur de Grancey; — 5. SIBILE, mariée à Jacques de Digoine; — 6. DORMERONS, mariée à Guillaume de Châteauneuf; — 7. N., mariée à Gauthier, Seigneur de Benheuvre; — 8. & DAMFRÉROT.

VI. GUI IV, Seigneur de Saulx, de Courtivron & de Vantoux, fonda l'an 1197 sept Canonicats dans l'Eglise de Notre-Dame de Saulx (1). Sa femme *Elisabeth* & GUI son fils aîné sont rappelés dans l'acte & dans une donation faite à l'Abbaye d'Auberive (2); il est fait mention de BÉATRIX, fille de GUI. L'an 1208, il traita avec *Eudes de Grancey*, relativement à quelques droits féodaux; *Robert de Chatillon*, Evêque de Langres, fut arbitre de leur différend: ils donnerent chacun dix Seigneurs, leurs feudataires, *casati*, pour garants de l'accord; GERARD DE SAULX, oncle de GUI, étoit le premier de ceux que fournit son neveu (3).

L'an 1226, il ratifia la vente que GUI, Chevalier de Villecomte, avoit faite à l'Abbaye de Saint-Seine des droits qu'il avoit sur Frenoy, & reçut 100 livres Dijonnoises (4). L'an 1230 il se désista, conjointement avec son fils BARTHELEMI, de ses prétentions sur la riviere de Courtivron (5): deux ans après, il reconnut que DAMFRÉROT DE SAULX ni ses fils n'avoient point de droit sur les tierces de Mémont, mais qu'elles appartenoient à l'Abbaye de Saint-Benigne. Il mourut peu après l'an 1232, & eut pour enfans: — 1. BARTHELEMI, qui suit; — 2. JEAN, Chanoine & Doyen de Langres, suivant une Charte de l'Evêque *Robert*, de l'an 1234; — 3. GAUTHIER, de la branche de COURTIVRON; — 4. & BÉATRIX.

VII. BARTHELEMI, Seigneur de Saulx, ratifia la fondation du Chapitre de Saulx par GUI son pere, à laquelle il fut présent en 1197. Il épousa *Anne*, sœur de *Guillaume de Ruffey*; il ne prenoit en 1231 que la qualité de Seigneur de Courtivron: mais après la mort de GUI son pere il jouit du Comté de Saulx; il remit à l'Abbaye de Saint-Seine quelques prés & autres fonds dont il avoit joui, quoiqu'ils fussent du domaine de cette Eglise. Il mourut vers l'an 1240, laissant: — 1. JACQUES, qui suit; — 2. & PONCE, Auteur de la branche de VANTOUX.

VIII. JACQUES, Seigneur de Saulx, confirma les donations que GUI son aïeul avoit faites pour la dotation du Chapitre de Notre-Dame de Saulx (7). Il épousa *Marie*, sœur d'*Etienne de Mont-Saint-Jean*. En 1246 il affranchit les Habitans de Saulx, & donna pour garans GAUTHIER DE COURTIVRON son oncle & dix autres Seigneurs, tous Chevaliers, qui tenoient de lui

(1) *Pérard*, p. 233.

(2) *Chiflet*, p. 495.

(3) *Plancher*, t. I, p. LXXXVI.

(4) *Ibid.* p. CII.

(5) *Ibid.*

(6) *Ibid.*

(7) *Chiflet*, Général. ill. p. 497.

des fiefs (1) : il vendit aux Chanoines une partie des dixmes, & partit en 1248 pour la Terre Sainte. Il mourut en route, laissant : — 1. GUILLAUME, qui suit; — 2. & JEANNE, mariée à *Guiot de Pléopape* : elle fonda dans l'Eglise Collégiale de Saulx l'anniversaire de MARIE sa mere, du consentement de *Jean de Passavant*, qu'elle avoit épousé en secondes noces (2).

IX. GUILLAUME DE SAULX se rendit homme-lige de HUGUES IV, Duc de Bourgogne (3); en conséquence il rendit hommage au Duc ROBERT II l'an 1272 (4), comme chef de sa maison; il fournit à l'Evêque de Langres la déclaration de ses fiefs & de ceux que possédoient ses parens: savoir, des Ville & châteaux de Saulx, de Lesseroy, de Vantoux, & de ses dépendances; de la moitié de Courtivron, de la Garde, de Chevigny, Sainte-Foix, Sancy & ses dépendances; du Val-de-Suzon, que tenoit PONCE en arriere-fief; du Village de Poiseul-lès-Saulx, de la moitié de Villey-sur-Tille, que tenoit de lui *Guiot de Pléopape* son beau-frere; de l'autre moitié de Courtivron, du château & maison - forte de Vernot; l'acte est de l'an 1275. Au moyen d'une somme de 200 livres tournois qu'il avoit reçue de GUI DE GENEVE, Evêque de Langres, il reprit en 1281 pour plusieurs domaines, qu'il avoit possédés jusqu'alors en franc-aleu (5). Il confirma en 1285 l'affranchissement des Habitans de Saulx, du consentement de *Marguerite de Vienne* son épouse (6). Il fit son testament en 1286, choisit PONCE DE SAULX pour son exécuteur testamentaire; *Etienne de Mont-Saint-Jean* son oncle maternel, mit son sceau au testament (7). Il mourut la même année, laissant : — 1. JACQUES, qui suit; — 2. ISABELLE, mariée à *Philippe de Chauvirey*, qui vendit par forme d'échange au Roi PHILIPPE-LE-BEL, en 1299, la terre de Saulx & dépendances, dont la femme ISABELLE DE SAULX avoit hérité de son frere JACQUES, mort avant elle : les conditions de l'échange ne furent point remplies, la guerre étant survenue (8); — 3. ALIXAN, mariée à *Etienne de Chancenay*; — 4. ALISON, Religieuse à Remiremont.

X. JACQUES II reprit de fief, & rendit hommage au Duc ROBERT II en 1293 (9), pour 100 livres de rente assignées sur les marcs de Dijon; & pour ses autres possessions, il requit *Etienne de Mont-Saint-Jean* son oncle de mettre son sceau à l'acte de reconnoissance. On ne fait s'il fut marié; les actes font connoître qu'il n'a point laissé d'enfans. En lui a fini la branche aînée de cette maison: de la même tige sont sorties trois autres branches, connues sous le nom de SAULX, qui leur étoit commun, & distinguées entr'elles par les noms des terres qu'elles eurent en partage, comme on le verra ci-après.

(1) *Pérard*, p. 461.

(2) *Chifflet*, p. 617.

(3) *Pérard*, p. 520.

(4) *Idem*, p. 524.

(5) *Cartulaire de Langres*, p. 39.

(6) *Pérard*, p. 461 & suiv.

(7) *Chifflet*, p. 499.

(8) *Pérard*, p. 585.

(9) *Registre des Fiefs de Dijon*, cote 32.

Branche aînée des Sires DE SAULX, dite DE VANTOUX.

VIII. PONCE DE SAULX, fils puîné de BARTHELEMI & d'Anne de Ruffey, & oncle de JACQUES II (1), avoit eu en partage la Seigneurie de Vantoux; il posséda aussi celle de Saucis; il eut des difficultés avec Henri d'Arc, Chambrier de l'Abbaye de Saint-Benigne, au sujet des dixmes de Saucis: ils les terminèrent à l'amiable l'an 1289. Il est fait mention dans le traité, de GUIOT, fils de PONCE, qui étoit marié; les noms des autres enfans & de leur mere sont inconnus. PONCE mourut l'an 1307, suivant l'építaphe qui est sur sa tombe dans l'Eglise de Saint-Jean de Bonvaux.

IX. GUIOT DE SAULX succéda à PONCE son pere dans la Seigneurie de Vantoux: on ne connoît ni le nom ni la famille de son épouse; il en eut entr'autres trois fils, qui parurent dans les Montres des troupes de Bourgogne des années 1358 & 1359, sous le nom de SAULX DE VANTOUX; savoir: — 1. EUDES, qui suit; — 2. PERRIN; — 3. & HENRI.

X. EUDES succéda à son pere l'an 1330; il fut du nombre des Chevaliers qui furent commandés par le Roi PHILIPPE DE VALOIS, mais qui ne marcherent point, attendu la mort de ce Prince arrivée l'an 1353. EUDES fut arbitré, avec Edme d'Ambrin, des différends qui s'étoient élevés entre les enfans de HUGUENIN DE SAULX, Seigneur de Fontaine-lès-Dijon, troisième mari de *Simonne de Pontallier*, & ceux que cette Dame avoit eus de ses deux premiers maris (2). EUDES fut du Parlement qui se tint à Beaune en 1357: il marcha avec les autres Seigneurs de Bourgogne contre les Anglois en 1359: il avoit épousé *Jeanne*, héritière de la branche aînée de l'ancienne maison d'Arc-sur-Tille, qui lui apporta en dot cette Seigneurie. Il mourut après l'an 1371, laissant: 1. — THOMAS, dit LE LOUP, qui suit; — 2. HUGUES, qui prit d'abord le parti des armes, & parut dans les Montres de Gens d'armes, & ensuite se retira à l'Abbaye de Saint-Benigne, où il embrassa l'état monastique; — 3. JEANNE; — 4. MARGUERITE; — 5. MARIE, toutes trois Religieuses à Larrey près Dijon; *Jeanne d'Arc* choisit sa sépulture auprès de *Henri d'Arc* son frere, Doyen de la Chapelle de Dijon.

XI. THOMAS DE SAULX, dit LE LOUP, qui avoit été dans les Montres avec HUGUES son frere l'an 1358, parut encore en 1364 dans celle du Seigneur d'Époisse, reçue à Avallon: il accompagna le Duc PHILIPPE-LE-HARDI dans les guerres de Flandres, & le servit avec tant de fidélité, qu'il en reçut des gratifications (3); il fut envoyé par le même Duc vers celui d'Anjou. En 1376 il fut créé Chambellan, & en cette qualité il reçut en 1382 à Paris, la montre de *Jean de Vianne*, Amiral de France; l'an 1385, il traita avec les Chanoines de la Sainte-Chapelle, & retira les fonds que *Jeanne d'Arc* sa mere avoit engagés à titre de fondation. Il mourut l'an 1391, suivant l'építaphe gravée sur sa tombe à la Sainte-Chapelle. Il eut de N....

(1) *Chiflet*, p. 499.

(2) *Ibid.* p. 599.

(3) *Compte de Jean de Douzy*.

son épouse : — 1. JEAN, qui suit ; — 2. SIMON, Moine à Saint-Benigne ; — 3. & HUGUENIN. Voyez la *branche D'ARC-SUR-TILLE*.

XII. JEAN DE SAULX, Seigneur de Vantoux, surnommé LOUVET, eut, avant la mort de son pere, des démêlés avec *Guillaume de Bessey*, & avec *Jean*, frere de *Guillaume* : *Jean de Vergi*, Seigneur de Fouvent, Sénéchal de Bourgogne, & *Jacques de Vergi*, Seigneur d'Autrey, son frere, s'entremirent pour accorder les Parties ; le traité de pacification fut conclu le 28 Avril 1384. JEAN fut arbitre l'an 1395 entre les Maire & Echevins de Dijon & l'Abbaye de Saint-Benigne. Il mourut en 1404, ayant épousé *N...* fille de *Gui d'Amanges* & de *Simonne d'Albans*, dont il eut : — 1. GÉRARD, qui suit ; — 2. & HENRI. Voyez la *branche DE BEYRE*.

XIII. GÉRARD DE SAULX, Seigneur de Vantoux, épousa *Jeanne*, Dame de Rye & d'Invoir, veuve de *Jean de la Roche* ; il rendit foi & hommage, & donna son dénombrement de la terre de Vantoux en 1429. On fixe la mort de GÉRARD à l'an 1437. Il eut pour enfans : — 1. CLAUDE, qui suit ; — 2. JEAN ; — 3. SIMON, Abbé de Béze, mort en 1473 ; — 4. ALEXANDRE, dit LE JEUNE, qui acquit la terre de Fontenelles, épousa CLAUDINE DE SAULX, fille d'ALEXANDRE DE SAULX l'aîné, dont il eut une fille unique, nommée ANNE, qui fut femme de *Jean*, fils de *Pierre de Pouilly* ; — 5. JEANNE, mariée à *Louis de Rye* ; — 6. FRANÇOISE, qui épousa *Jean d'Anel* ; — 7. & GAUTIERE, mariée à *Thibaut de Rougemont*.

XIV. CLAUDE DE SAULX, Seigneur de Vantoux, épousa *Claudine de Beaufort*, Dame de Frontenai & de Savianges ; elle étoit fille de *Jean de Beaufort* : *Jean de Rye* son oncle maternel, Seigneur de Til-Châtel, le fit son héritier avec son frere ALEXANDRE. CLAUDE mourut en 1496, laissant FRANÇOIS pour successeur.

XV. FRANÇOIS se maria avec *Anne de Poupet*, dont il eut une fille unique, nommée FRANÇOISE, qui fut mariée à *Hugues Dubos*, Seigneur du Roussel.

*Seconde branche des Seigneurs DE SAULX-VANTOUX, dite
D'ARC-SUR-TILLE.*

XII. HUGUENIN DE SAULX, dit LE BORGNE, fils de THOMAS, donna l'an 1392 sa procuration, conjointement avec JEAN son frere, à *Guillaume Pailles* pour régir leurs biens : il eut pour femme *Agnès de Beaufremont* ; HUGUENIN étoit mort en 1413. Il eut de son mariage : — 1. GUILLAUME, qui suit ; — 2. & MARGUERITE, mariée à *Jean*, fils de *Guillaume de Trestondan*.

XIII. GUILLAUME DE SAULX, Seigneur d'Arc-sur-Tille, de Vantoux en partie, de Saint-Thibaut, Conseiller-Chambellan de PHILIPPE-LE-BON, Duc de Bourgogne, fut envoyé en 1435 vers les Anglois avec *Jean de Rochefort*, Maître de l'Artillerie de Bourgogne, pour les engager à rendre les places de Nogent & de Montigny-le-Roi, dont ils s'étoient saisis. L'année suivante il fut chargé d'aller trouver le bâtard DE BOURBON, pour l'empêcher d'entrer en Bourgogne ; il mourut le 13 Septembre 1457. De *Guillemette*, fille de *Edme de Baudoncourt*, Seigneur de Beire, il eut : — 1. ERARD, qui suit ; — 2. GUIART, qui servit le Duc de Bourgogne dans la guerre contre les Liégeois, où il fut fait Chevalier ; il étoit mort avant l'an 1497 :

d'*Eve de Ligneville* il eut : JEAN DE SAULX, Seigneur d'Arc en partie, qui en 1525 fut curateur des enfans de HENRI DE SAULX DE VANTOUX & de *Marie de Quingey*, avec un autre JEAN DE SAULX, dit d'ORRAIN, son cousin; ce JEAN DE SAULX, Seigneur d'Arc, fut pere de THÉODORE DE SAULX, aussi Seigneur d'Arc en partie & de Prangey, qui donna son dénombrement de cette dernière terre en 1533; — 3. & CATHERINE, mariée à *Jean de Saint-Seine* en 1453.

XIV. ERARD DE SAULX, Seigneur de Vantoux, d'Arc-sur-Tille & d'Orrain en partie, servit le Duc CHARLES dans la guerre contre les Liégeois; il y fut fait Chevalier, & mourut en 1495. Il eut pour femme *Antoinette d'Inteville*, & pour enfans: — 1. JEAN, qui suit; — 2. EDME, Seigneur de Dampierre-sur-Salon, qui mourut sans alliance, & institua pour son héritier JEAN DE SAULX, Seigneur d'Orrain, son frere; il choisit pour exécuteur testamentaire JEAN DE SAULX, Seigneur d'Arc-sur-Tille, son cousin, & *Jean de Grammont* son beau frere; — 3. & CLAUDINE, mariée à *Jean de Grammont*.

XV. JEAN DE SAULX, Seigneur d'Orrain & d'Arc-sur-Tille en partie, Gruyer & Grand-Louvetier de Bourgogne, épousa *Marguerite*, fille de *Jean de Tavanès*, Seigneur de Dale, de Vandey, de Gavanches & de Saint-Julien, & sœur de *Jean de Tavanès*, de l'ancienne maison de ce nom, originaire d'Ecosse. Cette maison suivit en Suisse une Princesse BERTHE, fille d'un Roi d'Ecosse, qui épousa un Souverain d'Alsace, Principauté appartenante au Duc DE WIRTEMBERG, & fonda l'Abbaye de Moutiers-Grandvaux, au Diocèse de Basse en Suisse, où elle résidoit (1). *Vernier de Tavanès*, qui étoit son cousin, dirigea les grands ouvrages que fit faire en Suisse cette Princesse, particulièrement le chemin dans la Roche-Moutiers-Grandvaux pour aller à Berne, avec un pertuis au travers de cette roche, nommé encore aujourd'hui *Pierre-Pertuis*: il y bâtit un château, auquel il donna son nom; & en reprit le fief de l'Abbaye de Moutiers-Grandvaux en 692. *Jean de Tavanès*, l'un de ses descendans, dont JEAN DE SAULX épousa la sœur, passa de Suisse au service de la France, & y amena les bandes noires des Lansquenets, à la tête desquelles il rendit des services signalés à l'Etat, sous les Rois LOUIS XII & HENRI II, dans les guerres contre les Anglois. Ce *Jean de Tavanès* étant mort sans postérité, la Ville de Tavanès, située dans l'Evêché de Basse, à deux lieues sud de Delsperg, retourna par droit de fief à l'Abbaye de Moutiers-Grandvaux. En lui finit la maison de TAVANES; & le Roi de France, en mémoire de ses services, voulut que GASPARD DE SAULX son neveu, fils de *Marguerite de Tavanès*, ajoutât le nom de TAVANES à celui de SAULX, ce qu'il fit, comme on le verra plus bas. JEAN DE SAULX fonda six Chanoines à Saint Nicolas de Dijon. Il mourut en 1538, laissant: — 1. GUILLAUME, qui suit; — 2. GASPARD, qui succéda à GUILLAUME; — 3. CLAUDE, Prieur de Saint-Léger, & Protonotaire du Saint Siege; — 4. & BENIGNE, mariée à *Léon de Neuchese*.

XVI. GUILLAUME DE SAULX, Gentilhomme de la Chambre du Duc

(1) Chronique de *Velzy* & de *Moutiers-Grandvaux*.

d'Orléans, fut Chevalier d'honneur du Parlement de Bourgogne, Baron de Sully, Seigneur de Pouilly, Mont-Saint-Vincent, Villefrancon, Igornai, Orrain & Dampierre-sur-Salon. FRANÇOIS I lui donna pouvoir d'entrer à la Chambre des Comptes, & d'assister à tous les Conseils qui se tiendroient pour les affaires de Sa Majesté au Pays de Bourgogne, en l'absence de M. DE TAVANES, son frere. Il fut nommé au mois de Février 1556 Lieutenant-Général au Gouvernement de Bourgogne. Il mourut le 12 Mars 1563, sans laisser d'enfans de *Claudine de Cuzance*, son épouse.

XVI. GASPARD DE SAULX est plus connu sous le nom DE TAVANES, qu'il ajouta à celui de SAULX par ordre du Roi, comme on l'a dit ci-dessus. Il succéda à GUILLAUME, son frere, & fut Baron de Sully, d'Igornai, de Saint-Julien de Bonnencontre, de la Marche, de Chancey, de Mothey, de Donjon, Seigneur d'Orrain, du Pailly, de Néville, de Dampihales, de Prangey, de Vevres, de Brognon, de Dampierre-sur-Salon, de Baudoncourt, de Dampierre-sur-Vingenne, de Courchamp, de Percy-le-Grand, Vicomte de Ligny-le-Châtel, Chevalier des Ordres du Roi, Conseiller en son Conseil Privé, Capitaine de cent Hommes d'armes de son Ordonnance, Chevalier d'honneur du Parlement de Bourgogne, Lieutenant-Général pour le Roi dans la même Province, Lieutenant-Général des Camps & Armées du Roi, Bailli de Dijon, Amiral des mers du Levant, Gouverneur de Provence, & enfin Maréchal de France.

Héritier de la valeur de ses ancêtres, on le vit se signaler à la bataille de Renty, où il contribua beaucoup à la victoire remportée par HENRI II. Ce Prince, après l'action, ôta de son col le Collier de l'Ordre du Saint-Esprit, & le mit à celui de GASPARD, en l'embrassant & accompagnant cette grace des plus grands éloges sur les services qu'il lui avoit rendus dans cette journée. Il se distingua également dans les batailles de Jarnac & de Moncontour. On voit même, par les lettres que lui écrivoit le Duc *d'Anjou*, combien ce Prince, & le Roi CHARLES IX son frere, comptoient sur ses talens militaires. Pour l'en récompenser, on créa une cinquieme place de Maréchal de France, dont il fut pourvu, mais qui devoit être supprimée à sa mort, ou lorsqu'il auroit été pourvu d'une des quatre premières, si aucune venoit à vaquer pendant sa vie.

La Reine Régente, instruite qu'on répandoit en Bourgogne le bruit qu'elle prenoit tantôt le parti de l'Amiral *de Coligny*, tantôt celui des Princes *de Guise*, écrivit le 23 Mars 1562 au Maréchal DE TAVANES. Elle protesta d'abord qu'elle n'a en vue que le bien du Royaume; elle ajoute ensuite: « C'est ce qui me fait vous prier d'en répondre à ceux qui vous » diront le contraire, & n'ajoutez foi à ceux qui vous disent des men- » songes ».

Le grand crédit de GASPARD DE TAVANES servit à conserver à la France les Princes du Sang Royal, dont les descendans occupent aujourd'hui le Trône. Dans le Conseil orageux qui précéda le massacre de la Saint-Barthelemi, le Maréchal DE TAVANES, quoique d'avis que l'on fît main-basse sur les Huguenots, fit cependant des représentations si fortes contre l'avis de ceux qui penchoient à y envelopper HENRI DE BOURBON, Roi

de Navarre, & les Princes de son nom, qu'il fut arrêté, non-seulement qu'ils n'y seroient pas compris, mais même qu'on prendroit des moyens sûrs de les mettre à couvert.

GASPARD DE SAULX avoit épousé *Françoise*, fille de *Jean de la Beaume de Montrevel*, Comté de Ligny, dont il eut : — 1. GUILLAUME, qui suit ; — 2. JEAN, tige des Vicomtes ; — 3. JEANNE, mariée en 1570 à *René de Rochechouart* ; — 4. CLAUDINE, mariée, 1°. en 1588, à *Louis*, Marquis de la *Chambre*, Vicomte de Maurienne ; 2°. à *Louis d'Ancienville-Bourdillon*, fils du Maréchal de France de ce nom.

XVII. GUILLAUME DE SAULX-TAVANES, Bailli de Dijon, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Capitaine de cinquante Hommes d'armes de ses Ordonnances, Lieutenant-Général au Gouvernement de Bourgogne, fut fait Chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit par le Roi HENRI III, & eut la commission de convoquer les Etats de la Province en 1581 & en 1587, dans les troubles qui agiterent la Bourgogne à l'occasion de la Ligue. GUILLAUME demeura constamment attaché aux Rois HENRI III & HENRI IV : il soutint le parti du dernier avec tant de zèle & de capacité, que l'an 1596 la Bourgogne fut entièrement soumise à son légitime Souverain ; il donna ensuite sa démission de la charge de Lieutenant-Général du Gouvernement de Bourgogne, & le Roi HENRI IV lui fit une pension de 1500 écus. Il avoit épousé en 1570 *Catherine Chabot*, fille d'*Eléonor Chabot*, qui lui porta en dot le Comté de Beaumont-sur-Virgenne. Après la mort de cette première épouse, arrivée l'an 1609, il se remaria en secondes noces à *Béatrix de Pontallier*. Du premier lit il eut : — 1. CLAUDE, qui suit ; — 2. JOACHIM, mort sans alliance ; — 3. LÉONORE, mariée, 1°. à *Joachim d'Inteville*, 2°. à *Edme de Rochechouart* ; — 4. FRANÇOISE, mariée à *Joachim de Buffi*, Comte de Brion ; — 5. JEANNE ; — 6. ANNE, mariée au Vicomte de *Corbeil*, Seigneur de *Tigeri* : du second il eut : — 7. JEAN. Voyez la branche des Vicomtes.

XVIII. CLAUDE DE SAULX, Comte de Tavanès & de Beaumont, Capitaine Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de M. LE PRINCE, épousa en 1613 *Françoise*, fille de *Nicolas Brulard*, Conseiller d'Etat, premier Président au Parlement de Bourgogne. Il fit ériger la Baronnie de Beaumont en Comté. Il mourut à Bayonne l'an 1638, laissant : — 1. GASPARD, Abbé de Sainte-Marguerite ; — 2. JACQUES, qui suit ; — 3. NOËL ; — 4. NICOLAS ; — 5. JOACHIM ; — 6. MARIE, femme de *N... de Gallois*, Capitaine des Gardes de M. LE PRINCE ; — 7. CHARLOTTE, Ursuline à Dijon ; — 8. ROSE ; — 9. MADELEINE ; — 10. PHILIPPINE ; — 11. ROYER, fils posthume.

XIX. JACQUES DE SAULX, Comte de Tavanès, de Buzançois, de Beaumont, Seigneur d'Arc-sur-Tille, de Sully, &c. ; Bailli de Dijon, Lieutenant de cent Hommes d'armes de la Compagnie de M. LE PRINCE, fut gratifié par le Roi & la Reine Régente d'une pension de 3000 livres. Il avoit épousé, l'an 1644, *Louise-Henriette de Potier*, veuve d'*Emanuel d'Averton*, Comte de Blin. Le 18 Février 1645, il fut nommé Maréchal des Camps & Armées du Roi. Il assista en 1648 à l'ouverture des Etats

comme Conseiller d'Etat; fut nommé Lieutenant-Général des Armées sous le Maréchal d'Aumont. Il a laissé des Mémoires sur les guerres de 1650 & de 1653. Il mourut à Paris le 22 Décembre 1683, âgé de soixante-trois ans, laissant: — 1. CHARLES-MARIE, qui suit; — 2. HENRI, voyez le troisième rameau sorti des Comtes DE TAVANES; — 3. RENÉ, tué au siège de Candie; — 4. GASPARD, tué à la bataille de Cassel; — 5. & JEANNE.

XX. CHARLES-MARIE, Comte de Tavanès, de Beaumont, Baron de Lux, Seigneur du fief de Gemeaux, du Pailly, &c., servit à l'âge de vingt ans dans la Brigade du Comte de Saint-Paul, qui lui donna en 1668 un certificat de ses services distingués en Candie; deux ans après, il fut Mestre-de-Camp d'un Régiment de Cavalerie, ensuite Aide-de-Camp en 1672, Commandant d'un Escadron de Cravates en Juin 1683. Il servit avec la Compagnie dans l'Armée du Maréchal de Bellefond en 1684. Il étoit Lieutenant-Général dans l'Autunois, l'Auxois & l'Auxerrois. Il mourut à Paris le 29 Juin 1703, âgé de cinquante-trois ans. Il avoit épousé Catherine, fille de Henri d'Aguesseau, Maître des Requêtes, Intendant de Languedoc. Il eut pour enfans: — 1. LÉON-CHARLES DE SAULX, Comte de Tavanès, Guidon des Gendarmes de Berry, mort à Paris en 1705, âgé de vingt ans; — 2. HENRI-CHARLES, qui suit; — 3. NICOLAS, Evêque-Comte de Châlons, & ensuite Archevêque de Rouen, Grand-Aumônier de la Reine, Cardinal, Grand-Aumônier de France, Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit; — 4. CHARLES-HENRI, Comte de Beaumont, Lieutenant des Gendarmes d'Anjou.

XXI. HENRI-CHARLES DE SAULX, Comte de Tavanès, Marquis de Tilchatel, d'Arc-sur-Tille, Baron de Lux & de Bourberain, &c., d'abord Guidon des Gendarmes de Berry en 1705; trois ans après, Sous-Lieutenant de la Compagnie des Chevaux-Légers de Monseigneur LE DAUPHIN; la même année, Mestre-de-Camp de Cavalerie; quelques années après, Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Chevaux-Légers d'Anjou, Lieutenant-Général aux Pays d'Auxois, Autunois, Auxerrois, Dijonnois, Mâconnois & Charolois; Capitaine-Lieutenant des Gendarmes de France en 1716. Il fut nommé Brigadier des Armées du Roi en 1719, Maréchal-de-Camp en 1734, Lieutenant-Général des Armées du Roi & Chevalier de ses Ordres. Il tint les Etats généraux de Bourgogne en 1722 & en 1724, en l'absence de M. le Duc. Le 8 Février 1728, le Roi lui donna le commandement du Duché de Bourgogne. Il est mort au château de Lux en 1761. Il avoit épousé, le 13 Mai 1712, Marie-Anne-Ursule Amelot, fille de Michel Amelot, Marquis de Gournai, Conseiller d'Etat & Ambassadeur en Espagne sous LOUIS XIV, & de Catherine le Pelletier de la Houffaiè. De ce mariage vinrent: — 1. CHARLES-MICHEL, qui suit; — 2. NICOLAS, dit l'Abbé DE TAVANES; — 3. HENRIETTE-MARIE-PÉLAGIE, mariée à Henri, Comte de Vienne; — 4. & URSULE, mariée à René-Thibaut de Noblet, Marquis des Prez.

XXII. CHARLES-MICHEL-GASPARD DE SAULX-TAVANES, Comte de Saulx, né le 31 Novembre 1713, Marquis de Tilchatel & d'Arc-sur-Tille.

Baron de Lux & de Bourberain, Comte de Beaumont, &c., Lieutenant-Général du Dijonnois; d'abord Enseigne au Régiment d'Infanterie de Quercy, Colonel du même Régiment en 1731, Brigadier le 1^{er} Janvier 1740, Maréchal-de-Camp le 2 Mai 1744, Menin de Monseigneur LE DAUPHIN le 29 Septembre 1747, Lieutenant-Général des Armées du Roi le 10 Mai 1748, Gouverneur du Château du Taureau en Juillet 1752, Chevalier d'honneur de la Reine en 1758, Chevalier des Ordres du Roi en Janvier 1764, a épousé, le 4 Mars 1734, *Marie-Françoise-Casimire de Froullay de Tessé*, née en Août 1714, nommée en 1747 Dame du Palais de la Reine, & morte le 15 Août 1754. De ce mariage sont fortis : — 1. CHARLES-FRANÇOIS-CASIMIR, qui suit; — 2. CHARLES-DOMINIQUE-SULPICE; — 3. & MARIE-ANNE, mariée à *Louis-François*, Sire Comte de Rieux, morte.

XXIII. CHARLES-FRANÇOIS-CASIMIR DE SAULX, Comte de Tavanès, né le 11 Août 1739, Marquis de Tilchatel & d'Arc-sur-Tille, Baron de Lux & de Bourberain, Comte de Beaumont, Seigneur de Saulx-le-Duc, Baron d'Aunay en Basse-Normandie, a été d'abord Mousquetaire en 1753, Enseigne au Régiment d'Infanterie du Roi en 1756, Capitaine au Régiment de Cavalerie de Vienne en 1758, Menin de Monseigneur LE DAUPHIN la même année, Colonel aux Grenadiers de France en 1759, Colonel-Lieutenant du Régiment d'Infanterie de la Reine en 1762, Brigadier en 1769, Maréchal des Camps & Armées du Roi en 1780, & depuis 1779 Chevalier d'honneur de la Reine, a épousé, le 15 Avril 1759, *Marie-Eléonore-Eugénie de Lévis-Château-Morand*, dont : — 1. N.... DE SAULX, Marquis de Tavanès, mort à l'âge de trois ans; — 2. CHARLES-MARIE-CASIMIR, né le 5 Octobre 1769; — 3. GABRIELLE-CHARLOTTE-ÉLÉONORE, née le 8 Mars 1764; — 4. & CATHERINE-CHARLOTTE-EUGÉNIE, née le 24 Octobre 1767.

XXIII. CHARLES-DOMINIQUE-SULPICE DE SAULX, Vicomte de Tavanès, second fils de CHARLES-MICHEL-GASPARD, & de *Marie-Françoise-Casimire de Froullay de Tessé*, né le 19 Janvier 1751, d'abord Lieutenant au Régiment d'Infanterie de la Reine, aujourd'hui (en 1782) Mestre-de-Camp du même Régiment, a épousé, le 8 Mai 1771, *Antoinette-Catherine-Pauline Feydeau de Brou*, morte à Nancy en Octobre 1780, dont : — 1. CHARLES-JOSEPH-DOMINIQUE DE SAULX-TAVANES, né le 4 Août 1772; — 2. GASPARD-LOUIS-HENRI, appelé le *Chevalier DE TAVANES*, né le 7 Décembre 1777; — 3. AGLAË-CAROLINE-JUSTINE, née le 25 Décembre 1773.

Premier rameau sorti des Comtes DE TAVANES, Vicomtes DE LIGNY.

XVIII. JEAN DE SAULX, fils de GUILLAUME, Comte de Tavanès, & de *Jeanne Béatrix de Pontallier*, sa seconde femme, connu sous les titres de Marquis DE TAVANES, de Vicomte de Ligny, Baron de Sully, épousa, par contrat passé le 17 Octobre 1643, *Jeanne-Françoise de Pontallier*, & mourut le 17 Octobre 1665. Il eut de son mariage : — 1. JEAN, qui suit;

— 2. ELÉONORE, mariée à *Michel du Fort*, Comte de Pibrac, fils de *Gui*, Maréchal des Camps & Armées du Roi.

XIX. JEAN DE SAULX, Chevalier, II du nom de son rameau, mourut le 14 Novembre 1717. Il avoit épousé en 1672 *Anne-Louise de Bourbon-Buffet*, fille de *Jean-Louis de Bourbon-Buffet*, Baron de Chalus, & d'*Helène de la Quille*. De ce mariage sortirent sept enfans, favoir : — 1. CÉSAR-PHÉBUS DE SAULX, dit le Comte DE TAVANES, né le 23 Juin 1675, Mousquetaire dans la premiere Compagnie en 1698, Enseigne au Régiment des Gardes-Françoises le 30 Juillet de la même année, & Sous-Lieutenant le 29 Décembre 1699, mort sans alliance le 6 Mars 1706; — 2. NICOLAS, qui suit; — 3. JACQUES, mort âgé de deux ans; — 4. MARIE-ANNE, mariée, par contrat du 29 Mars 1715, à *Claude-Joseph de Digoine*, Marquis du Palais; — 5. LÉONORE-LOUISE DE SAULX, née le 6 Février 1674, mariée, par contrat du 5 Avril 1705, à *Paul de Loriol*, Comte de Digoine, Seigneur de Poule; — 6 & 7. & deux autres enfans morts jeunes, dont nous ignorons les noms.

XX. NICOLAS DE SAULX, Chevalier, Marquis de Tavanès, Vicomte de Piramont, Baron de Montgilbert, second fils de JEAN II, né à Autun en Mars 1677, Mousquetaire dans la premiere Compagnie le 14 Mars 1699, ensuite Lieutenant aux Gardes-Françoises en la place de son frere aîné en 1705, épousa, par contrat du 14 Juillet 1714, *Antoinette de Seve*, fille de *Pierre de Seve*, Baron de Flechere, premier Président & Lieutenant-Général du Siege & Sénéchaussée de la Ville de Lyon, & d'*Anne Marie Verot*. Il eut pour enfans : — 1. PIERRE, qui suit; — 2. BENOITE-MARIE, née à Lyon le 6 Janvier 1716, qu'on ne croit pas avoir été mariée; — 3. MARIE-ANNE-HORACE, qui entra aux Dames de Marigny en 1730; — 4. VIRGINIE, dite *Mademoiselle DE PIRAMONT*, née le 7 Juin 1719, dont on ne dit rien.

XXI. PIERRE DE SAULX, Marquis de Tavanès, né le 17 Juin 1717, fut Enseigne au Régiment des Gardes-Françoises. En lui finit cette branche,

Second rameau sorti des Comtes DE TAVANES, Marquis DE MIREBEL.

XIX. NOEL DE SAULX-TAVANES, Marquis de Mirebel, troisieme fils de CLAUDE DE SAULX, Comte de Tavanès, & de *Marie Brulard*, épousa en Août 1649 *Gabrielle Joubert de Barrault*, fille d'*Antoine*, Chevalier, Conseiller d'Etat, & de CLAUDE DE SAULX-TAVANES. De ce mariage vinrent : — 1. NICOLAS, mort Jésuite à Dijon; — 2. LOUIS-ARMAND-MARIE, qui suit; — 3. CLAUDE, né le 27 Mai 1653; — 4. MARGUERITE-HENRIETTE DE SAULX, mariée d'abord, le 17 Mars 1678, avec *Louis*, Marquis de *Montdonin de Montal*, Mestre-de-Camp d'un Régiment de Cavalerie, & en secondes noces à *Eustache-Louis Marion*, Marquis de Druis en Nivernois.

XX. LOUIS-ARMAND-MARIE DE SAULX, dit le Marquis DE TAVANES, épousa *Catherine de Choiseul de Chevigny*, & mourut en 1733. De ce mariage vinrent : — 1. LOUIS-HENRI DE SAULX, Marquis de Mirebel, Baron de la Marche, né le 27 Juin 1705; — 2. N. . . DE SAULX; — 3. N. . . DE SAULX,

SAULX, Abbesse de Lancharres, à Châlons en Bourgogne; — 4 & 5. N. N...
 DE SAULX, Religieuses à Fontevrault; — 6. N. DE SAULX, Religieuse
 aux Ursulines de Dijon; — 7. N. DE SAULX, Religieuse aux filles
 Sainte-Claire, à Auxonne.

XXI. LOUIS-HENRI DE SAULX, Marquis de Mirebel, mort sans avoir
 été marié.

Troisième & dernier rameau sorti des Comtes DE TAVANES.

XX. HENRI DE SAULX-TAVANES, second fils de JACQUES, Comte de
 Tavanès, & de Louise-Henriette de Potier, fut d'abord Abbé Commenda-
 taire de l'Abbaye de Sainte-Marguerite, connu depuis sous le nom de
Chevalier DE TAVANES. Il fut Capitaine d'une Compagnie de Dragons
 dans le Régiment de la Reine, où il donna des preuves de sa valeur, &
 de son zèle pour le service du Roi. Sa Majesté, qui en eut connoissance,
 le nomma Enseigne dans la Compagnie d'Hommes d'armes de ses Ordon-
 nances, sous le titre de la Reine, par brevet du 20 Mai 1682. Les grands
 services qu'il rendit dans cette place lui méritèrent l'année suivante celle
 de Sous-Lieutenant des Chevaux-Légers de la Reine, par brevet donné à
 Verdun le 19 Juillet 1683. Il prit alors le titre de Comte DE SAULX. Il
 avoit épousé en 1682 Marie de Grimouville, veuve de René de Potier, Pré-
 sident au Parlement de Paris, & fille de Louis de Grimouville, Chevalier,
 Seigneur de la Meilleraie, Maréchal des Camps & Armées du Roi, & de
 Claude Goblin. Le Comte DE SAULX continua ses services, fut Mestre-de-
 Camp-Lieutenant du Régiment d'Orléans, Cavalerie. Il mourut à Paris le
 13 Août 1731. Les enfans sortis de son mariage sont: — 1. CHARLES-
 HENRI-GASPARD, qui suit; — 2. LÉON DE SAULX TAVANES, né à Paris
 le 19 Février 1686, qui fut Abbé de l'Abbaye des Trois-Rois, en la
 Comté de Bourgogne, & mourut à Paris âgé de trente-trois ans; — 3.
 N. DE SAULX, dit le *Chevalier DE TAVANES*, tué étant Garde-Ma-
 rine sur les vaisseaux du Roi; — 4. LOUIS ARMAND-MELCHIOR DE SAULX,
 dit le *Chevalier DE TAVANES*, né à Paris le 2 Janvier 1691, fut Capi-
 taine au Régiment d'Enghien, puis Mestre-de-Camp du Régiment d'In-
 fanterie de Soissonnois par brevet du mois de Juin 1724; — 5. N.,
 dont on ne dit rien; — 6. MARIE-THÉRESE, Religieuse à l'Abbaye Royale
 de Jouard, Ordre de Saint-Benoît, & Abbesse de Saint-Andoche, à Autun;
 — 7. & une autre fille morte en bas âge à l'Abbaye-au-Bois, à Paris.

XXI. CHARLES-HENRI-GASPARD DE SAULX-TAVANES fut en 1702
 Colonel d'un Régiment d'Infanterie qui fut réformé. Il fut conservé Co-
 lonel à la suite du Régiment de Gervesfaye par brevet du 31 Janvier 1714,
 donné à Versailles; en 1718, nommé Brigadier des Armées du Roi; le
 1^{er} Février 1719, Lieutenant-Général pour le Roi au Bailliage du Mâ-
 connois, Capitaine & Gouverneur de Mâcon & du Pays Mâconnois, ainsi
 que de la Tour du Pont de Mâcon; dans laquelle place le Vicomte DE
 TAVANES lui succéda. Par commission du 7 Juillet 1723, il fut nommé
 Mestre-de-Camp du Régiment d'Infanterie de Quercy, reçu Chevalier des
 Ordres du Roi dans le Chapitre tenu à Versailles le 3 Juillet 1724. Il

épousa en 1721. *Elisabeth de Mailly du Breuilh*, de laquelle il n'eut qu'une fille nommée FRANÇOISE-HENRIETTE, née le 13 Juin 1722, morte jeune, ainsi que sa mere, à Paris en 1728. Le Vicomte DE TAVANES leur a survécu & est mort en 1741, dans son Gouvernement de Mâcon, sans s'être remarié.

• Branche des Vicomtes DE TAVANES.

XVII. JEAN DE SAULX, Vicomte de Tavanès, fils puîné de GASPARD & de *Françoise de la Beaume*, s'attacha au Duc de Mayenne & au parti de la Ligue, tandis que GUILLAUME, son frere aîné, tenoit pour le Roi HENRI IV. Mais lorsque le Roi se fut rendu maître de la Ville de Dijon, le Vicomte DE TAVANES fut un des premiers à se soumettre: il remit le Château de Talant, dont il étoit Gouverneur. Comme il avoit été fait Maréchal de France par le Duc de Mayenne, HENRI IV lui permit d'en prendre le titre jusqu'à ce qu'il y eût une des quatre places vacante, dont il lui promit de le pourvoir. Il avoit d'abord épousé *Catherine Chabot*, fille de *François Chabot* & de *Françoise de Ligny*, qui lui donna CHARLES, qui suit, & deux filles. Cette premiere femme étant morte, le Duc de Mayenne lui fit épouser *Gabrielle Desprez de Monpezat*, qui mourut en 1653. Ses enfans furent: — 1. HENRI DE SAULX, connu sous le nom de *Marquis de Mirebeau*, rapporté après CHARLES, son frere utérin; — 2. MELCHIOR, Abbé de Sainte-Marguerite de Troyes; — 3. LAZARE-GASPARD, Chevalier de Malte, Mestre-de-Camp, tué au siege de Quiers en 1637; — 4. JACQUES; — 5. GUILLAUME; — 6. EMMANUEL; — 7. LÉONORE; — 8. ANNE; — 9. CLAUDINE; — 10. & JEANNE. De tous ces enfans, il ne resta, après la mort de leur mere, que le seul HENRI; tous les autres moururent sans postérité.

• XVIII. CHARLES DE SAULX, appelé le *Baron DE TAVANES*, Bailli du Mâconnois, épousa *Philiberte d'Aucourt*, dite de la Tour, Dame de Lieufranc, dont il eut: — 1. CLAUDE-FRANÇOIS, qui suit; — 2. & CLAIRE-FRANÇOISE DE SAULX-TAVANES, mariée en 1647 à *Charles-François de la Beaume*, Marquis de Saint-Martin, fils de *Ferdinand de Montrevel*. CLAIRE hérita de CLAUDE-FRANÇOIS, son frere, mort sans postérité.

XIX. CLAUDE-FRANÇOIS DE SAULX-TAVANES succéda aux terres & charges de son pere, & mourut en 1647, sans postérité.

XX. HENRI DE SAULX, Vicomte de Tavanès, Marquis de Mirebeau, fils aîné du second lit du Vicomte DE TAVANES & de *Gabrielle de Monpezat*, fut nommé à l'office de Chevalier d'honneur au Parlement de Dijon, que possédoit auparavant son pere. Il eut un brevet pour aller commander les Troupes à Casal, Montferrat & ailleurs. Il fut fait Maréchal des Camps & Armées du Roi, & l'année suivante, aux instances du Duc de Mantoue, Commandant de toutes les Troupes Françoises, & même des Troupes Italiennes à Casal & au pays de Montferrat. Le Roi croyant qu'il étoit nécessaire qu'il y eût sur les lieux une personne d'autorité, sur la valeur & la fidélité de laquelle il pût compter, le nomma encore Capitaine de cent Hommes d'armes de ses Ordonnances dans la Province de Bourgogne,

& donna ordre de recevoir dans les Places le Marquis DE TAVANES, Lieutenant-Général, avec tel nombre de Troupes qu'il lui plairoit. Il continua ses fonctions de Lieutenant-Général sous M. de Vendôme, & mourut trois ans après, dans la cinquante-cinquième année de son âge, sans laisser d'enfans de *Marguerite Potier de Tremes*, son épouse, qui étoit seconde fille de *René Potier*, Duc de Tremes, Pair de France, & de *Marguerite de Luxembourg*. Il a survécu à tous les enfans mâles des deux mariages du Vicomte, son pere; & n'en ayant pas laissé après lui, la ligne masculine du Vicomte DE TAVANES, fils puîné du Maréchal, a fini en lui, après avoir duré quatre-vingts ans seulement.

Troisième branche DE SAULX-VANTOUX, dite DE BEIRE.

XIII. HENRI, fils puîné de JEAN DE SAULX, surnommé *LOUVET*, étoit encore mineur à la mort de son pere, arrivée l'an 1404. Il fut sous la tutelle de son frere, donna son dénombrement l'an 1429 de la terre de Vantoux en partie. Il eut de sa femme: — 1. ALEXANDRE, qui suit; — 2. JEAN, Seigneur de Courtivron & du Meix, qui épousa *Jeanne de la Marche*, dont il n'eut point d'enfans: ils donnerent leurs biens à CATHERINE, fille d'ALEXANDRE DE SAULX, leur mere; l'acte en fut passé à Courtivron le 28 Avril 1488; — 3. & CLAUDINE, mariée à ALEXANDRE DE SAULX, le jeune.

XIV. ALEXANDRE DE SAULX, dit *l'aîné*, Seigneur de Beire & de Vantoux en partie, épousa *Jeanne de Crux*. Il mourut en 1502. Ses enfans furent: — 1. CLAUDE, Seigneur de Beire, qui eut pour femme *Louise de Salins*, qui lui donna; — 1. ANNE, mariée, 1°. à *Simon de Vaudrey*, Seigneur de Mons; 2°. à *Philibert de Drey*; — 2. HENRI, qui suit; — 3. JEANNE, mariée à *Gilles de Saint Broin*; — 4. & CATHERINE, mariée à *Jean de Salins*, fils d'*Etienne*, Seigneur de Corabœuf.

XV. HENRI, Seigneur de Vantoux, hérita de la portion d'ALEXANDRE le jeune, qui lui fut contestée sans succès par les Dames de Rye. Il étoit en même temps Seigneur de Montremantier. Il mourut en 1524, après avoir épousé *Marie de Quingey*. JEAN DE SAULX, Seigneur d'Arc-sur-Tille, & JEAN DE SAULX, Seigneur d'Orrain, furent Curateurs de ses enfans, qui furent: — 1. CLAUDE, qui suit; — 2. ALEXANDRE, Seigneur de Vantoux en partie, de Montboillon, Saint-Seine-sur-Vingenne, Saint-Thibaut, Biery, Chaudenay, Sainte-Sabine, de Lhulley pour le tiers, partageable avec le Seigneur de Mally, Gouverneur de la Ville d'Auxonne; marié en 1540 avec *Philiberte de Clerembaud*; — 3. SIMON, qui succéda à ALEXANDRE dans ses terres & emplois: il eut PHILIBERTE, mariée à *Claude de Joyeuse*, & un fils naturel nommé PIERRE, vivant en 1588; — 4. & ANNE, mariée à *Edme de Ballay II*, Seigneur de Longvie, Grand-Bailli de Dole.

XVI. CLAUDE DE SAULX, Seigneur de Vantoux en partie, de Gilly, de Pierrecourt, fut Chevalier des Ordres du Roi, Gentilhomme de sa Chambre, Capitaine de cinquante Hommes d'Ordonnance, Lieutenant-Général pour le Roi en Bourgogne en l'absence du Duc d'Aumale & du

Maréchal DE TAVANES. Il vendit la terre de Saint-Julien, & fut, avec son frere ALEXANDRE, exécuteur testamentaire du Maréchal DE TAVANES. Il avoit épousé *Christine de Vergy*, dont vinrent: — 1. PIERRE, qui suit; — 2. GASPARD, mort jeune; — 3. HENRIETTE, mariée à *Claude de Lezoucourt*, Seigneur de la Marche & d'Is-sur-Tille; — 4. & CATHERINE, mariée à *Hugues de Plaines*, Baron de Courcelot.

XVII. PIERRE DE SAULX-VANTOUX, Seigneur de Pierrecourt, Gilly, Pernant, Gouverneur du Château de Beaune, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, mourut sans postérité.

Branche des anciens Sires DE SAULX, dite DE FONTAINES.

VI. GUILLAUME DE SAULX, second fils d'OTHON, épousa *Belot* ou *Belotte*, tille d'un Seigneur de Fontaines, dont il eut: — 1. JEAN, qui ne paroît pas avoir été marié; — 2. CALON, qui suit; — 3. OTHON ou OTTENIN, dont on ne dit rien.

VII. CALON DE SAULX prit, après la mort de son aîné, la qualité de Seigneur de Fontaines. Il eut pour enfans de sa femme, nommée *Danez*: — 1. JEAN, qui suit; — 2. GUILLAUME, qui prit le titre de Seigneur d'Aubigny, mort en 1307.

VIII. JEAN DE SAULX ne parut avec la qualité de Seigneur de Fontaines qu'en 1284, dans un acte de foi & hommage. Il eut de sa femme, nommée *Marie*: — 1. GILLES, qui suit; — 2. DAMERONS ou DAMNEZ, mariée à *Emmonin de Montoilot*; — 3. & MARGUERITE, mariée à *Hugues de Buffon*.

IX. GILLES DE SAULX, qualifié seulement, dans son testament, Sire de Fontaines, eut d'*Agnès de Chartretes*, son épouse: — 1. HUGUES ou HUGUENIN, qui suit; — 2. GUI ou GUIOT, Chanoine de Langres; — 3. AGNÈS, Religieuse à Saint-Jean d'Autun; — 4. MARGUERITE; — 5. & 6. deux autres filles Religieuses.

X. HUGUES ou HUGUENIN DE SAULX, Seigneur de Fontaines, épousa *Simone de Pontallier*, qui eut pour enfans: — 1. JEAN, qui suit; — 2. ROBERT, Seigneur de Fontaines après son frere aîné; — 3. RICHARD, rapporté après ses deux freres; — 4. ISABEAU; — 5. & JEANNE.

XI. JEAN DE SAULX DE FONTAINES, Ecuyer, Seigneur en partie de Fontaines, ne laissa de sa femme, dont on ignore le nom, que deux filles nommées AGNÈS & JEANNE. JEAN, pour son droit d'aînesse, eut la Messerie du lieu. Après la mort de JEAN, & celle de son frere ROBERT, arrivée peu de temps après, le seul Seigneur de Fontaines qui restât, fut RICHARD DE SAULX, qui suit.

XII. RICHARD DE SAULX, qui succéda à ses freres & à sa mere, posséda seul ce qu'ils avoient partagé. Il fit foi & hommage au Duc de Bourgogne comme Tuteur d'AGNÈS & de JEANNE, ses nieces, filles de son frere aîné. Il avoit épousé PHILIPPE DE SAULX, dont il n'eut qu'une fille nommée MARIE, qui fut la dernière Dame de Fontaines de la maison DE SAULX. Elle fut mariée à *Guillaume de Marcy*, Seigneur de Giry & de Gippy, au Comté de Nevers, à qui elle porta la terre & seigneurie de Fontaines: elle en eut plusieurs enfans, & mourut en 1429. Ainsi finit la branche de

SAULX, dite DE FONTAINES. RICHARD DE SAULX eut un fils naturel nommé EUDES ou ODOT DE FONTAINES.

Branche des anciens Sires DE SAULX, dite DE COURTIVRON.

VII. GAUTIER DE SAULX, Seigneur de Courtivron, second fils de GUI, IV du nom, & frere puîné de BARTHELEMI, eut en 1233 la terre & seigneurie de Courtivron, dont il prit le nom, & qu'il transmit à ses descendans. Il eut, comme Seigneur de Courtivron, quelques différends avec l'Abbé & les Religieux de Saint-Seine; fut un des onze Chevaliers & Damoiseaux qui jurèrent de faire garder l'affranchissement accordé en 1246 par JACQUES DE SAULX aux Habitans du Bourg de Saulx. Ce Seigneur de Courtivron ne prend dans quelques titres que le nom de sa terre de Courtivron; mais dans un acte de 1254, il prend celui de SAULX. Il mourut en 1267. Le nom de sa femme est ignoré. Il eut pour successeur:

VIII. ODON ou EUDES, Seigneur de Courtivron, eut de sa femme, nommée, à ce que l'on croit, *Isabeau*: — 1. EUDES, Sire de Courtivron, mort âgé de dix ans; — 2. GAUTIER, qui suit; — 3. & MARIE, mariée à *Edme de Saint-Seine*.

IX. GAUTIER DE SAULX, II du nom, fut Gruyer en Bourgogne en 1335. Il assista au Parlement des années 1352 & 1354; épousa *Marguerite*, Dame de Magny-sur-Tille, de laquelle il eut: — 1. JACQUES, dont on ne parle point; — 2. JEAN, qui suit; — 3. AGLANTINE, mariée à un Seigneur de Beire, morte en 1352.

X. JEAN DE SAULX, Seigneur de Courtivron, fut Châtelain de Saulx, de Salives & de Fouchanges; fut mandé en 1361, avec plusieurs autres Seigneurs de Bourgogne, par le Gouverneur, pour se trouver en armes & en chevaux, afin de servir en Auxois le Dimanche d'après la quinzaine de Saint-Jean-Batiste, pour résister aux ennemis qui vouloient entrer en Bourgogne. Il donna son dénombrement de ce qu'il tenoit en fief du Duc le 24 Avril 1372. Il avoit épousé *Marie Aubriot*, sœur de *Hugues Aubriot*, Bailli de Dijon en 1360, ensuite Prévôt de Paris, également sœur de *Jean Aubriot*, Evêque de Châlons-sur-Saône. De ce mariage vinrent: — 1. EMMONIN, qui suit; — 2. GUILLAUME; — 3. & SIMON.

XI. EMMONIN DE SAULX ne porta pas le nom de Seigneur de Courtivron. Il fut Châtelain de Saulx, & mourut vers l'an 1392. Il avoit épousé *Jeanne de Pomard*, de laquelle il eut: — 1. JEAN, qui suit; — 2. PHILIBERT, qui fut Evêque de Châlons & d'Amiens; — 3. JACQUES; — 4. MARIE, qui fut femme de *Henri de Bonvalot*, Chevalier, Citoyen de Befançon, & en secondes noces à *Thomas de Grammont*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, suivant un acte de 1412.

Les trois derniers enfans nommés partagerent les biens de leur pere, de concert avec JEAN, Sire de Courtivron, leur aïeul, qui vivoit encore, & qui donna à JEAN, fils aîné d'EMMONIN, les terre, château & seigneurie de Courtivron, avec toutes leurs dépendances, pour en jouir à l'avegir comme lui aïeul, & *Marie Aubriot*, sa femme, en jouissoient. Les Lettres-Patentes lui en furent accordées le 2 Février 1393.

XII. JEAN DE SAULX, II du nom, Seigneur de Courtivron, succéda à JEAN, son aïeul, en la maison-forte ou château de Courtivron. Il y avoit déjà plus de vingt ans qu'il étoit au service du Duc de Bourgogne. Dès 1374, il étoit Maître des Requêtes de son Conseil : en 1404, il fut nommé Chancelier de Bourgogne, & CHARLES VII, Roi de France, le fit en 1412 Conseiller de son Grand-Conseil. Il se trouva à l'Assemblée des Etats convoqués par la Duchesse, en l'absence de son mari; plusieurs Seigneurs du Duché & Comté de Bourgogne y assistèrent; il y présida sous la Duchesse, & fit rédiger par écrit les sentimens de l'Assemblée, dont il mérita la confiance. Il reçut des marques de satisfaction de PHILIPPE-LE-HARDI, de JEAN-SANS-PEUR, & de PHILIPPE-LE-BON, qui le donna pour Conseil au Comte de Charolois, son fils, dernier Duc de Bourgogne. Il mourut en 1420, comblé d'honneur & de gloire. Il avoit épousé *Perette Mairry*, qui lui donna AGNÈS, qui fut mariée à *Pierre de Beaufremont*, Chevalier, Chambellan de PHILIPPE-LE-BON. Elle mourut l'an 1443, sans enfans.

Les contrats de mariage, actes de batême, testamens, provisions de charges, & autres actes cités par Dom *Plancher*, dans son *Histoire de Bourgogne, tome II*, où l'on trouve la Généalogie de cette maison très-détaillée, prouvent clairement la filiation de chacune des différentes branches & rameaux dont il vient d'être parlé.

Les armes de cette maison sont : *d'azur au lion d'or, armé & lampassé de gueules, & deux griffons pour supports.*

SAUVAGE (DE) : c'est une ancienne & noble famille d'extraction, originaire de Bourgogne, sur les confins du Nivernois. Ses anciens titres ayant été brûlés dans un incendie arrivé, le 15 Juin 1615, dans la maison seigneuriale de Montbazon, on ne peut remonter la filiation qu'à CLAUDE, qui suit.

I. CLAUDE DE SAUVAGE épousa, 1°. par contrat passé le 3 Août 1552, devant *Postallier*, Notaire, en présence d'*Edmé-Alops* & de *Matthieu de la Croix*, freres de la future, *Marguerite de la Croix*, fille de *Philbert*, Ecuyer, Seigneur de Ramilly, de Pallemasse & du Tremblay. Par ce contrat de mariage, il lui fut accordé la terre & seigneurie de Montbazon, située dans la Paroisse de Cervon, quitte de toutes les hypotheques dont ladite terre auroit pu être chargée pendant leur communauté; & 2°. *Barbe Masquin*, qui tranligea, le 6 Juillet 1567, avec LÉONARD DE SAUVAGE; son beau-fils, qui suit, pour régler ses droits comme veuve. On ne croit pas que CLAUDE DE SAUVAGE ait eu des enfans de ce second mariage.

II. LÉONARD DE SAUVAGE, Ecuyer, Seigneur de Montbazon, servit le Roi, suivant un certificat daté du 1^{er} Juillet 1562, signé *la Fayette*. Il épousa, 1°. par contrat passé le 9 Janvier 1558, devant *d'Acqueton*, Notaire, sous l'autorité de *Matthieu de la Croix*, son oncle maternel & son curateur, Demoiselle *Christine de l'Enfernat*, fille de *Pierre de l'Enfernat*, Ecuyer, Seigneur de Premières & de Ville-Vallet; 2°. Demoiselle *Philberte de Brechard*. Il donna quittance, avec cette seconde femme, à la Dame de *Saint-Aubin*, par acte retenu devant *de Placas*, le 30 Juillet 1581, & vivoit

encore le 14 Août de la même année, suivant une autre quittance que lui donna à cette époque Noble & Puissant Seigneur *Jean de Brechard*, Seigneur de Vallard, Chevalier de l'Ordre du Roi, son beau-frere. Du premier lit vint: — 1. FRANÇOIS, qui suit; & du second; — 2. LOUIS, rapporté après son frere aîné.

III. FRANÇOIS DE SAUVAGE servit le Roi dans ses Armées, & se maria. Le nom de sa femme est ignoré; mais on fait qu'il eut une fille nommée JEANNE DE SAUVAGE, mariée avec *Mathurin de Mullot*, Ecuyer, Seigneur de Fay, ainsi qu'il paroît par une transaction passée le 3 Juillet 1610, devant *Etienne Caillet*, Notaire à Billy, entre cette JEANNE DE SAUVAGE & LOUIS DE SAUVAGE, son oncle, par laquelle ladite JEANNE DE SAUVAGE renonce aux droits de *Christine de l'Enfernat*, son aïeule, ainsi qu'à l'hérité de *Philiberte de Brechard*, mere de LOUIS DE SAUVAGE. FRANÇOIS DE SAUVAGE transigea aussi avec LÉONARD, son pere, & accepta la terre de Jailly, située dans la Paroisse de Gâcogne, en renonçant à tous autres droits, par acte passé le 7 Février 1584, en présence de *Gilles Hermand*, Garde-Note, demeurant à Monceau.

III. LOUIS DE SAUVAGE, second fils de LÉONARD & de *Philiberte de Brechard*, sa seconde femme, Ecuyer, Seigneur de Montbazon, servit le Roi au ban & arriere-ban, & obtint un certificat de Sa Majesté du camp de la Madeleine, le 30 Septembre 1590, signé HENRI. Sa maison seigneuriale de Montbazon ayant été totalement incendiée le 15 Juin 1615, sans avoir pu sauver aucun de ses titres & papiers, il en demanda acte de notoriété, pour y avoir recours & les siens en tant que de besoin, aux Chanoines & Curé de l'Eglise de Saint-Barthelemi de Cervon & autres Habitans de la Paroisse, qui le lui donnerent le 10 Août de la même année, pardevant *Guillemin*, Notaire. Il avoit épousé Demoiselle *Edme de Lanvault*, fille de Noble *Pierre de Lanvault*, Ecuyer, Seigneur des Aubus & de la Mothe-Saint-Thibault, & de Dame *Philiberte de Caroble*, par contrat passé au château de Chassy, le 24 Novembre, devant *Desmoulins*, Notaire à Monceau, en présence des Nobles Seigneurs *Dieudonné & Philibert de Caroble*, Ecuyers, Seigneurs de Chassy, oncles maternels de ladite Demoiselle. Il eut de son mariage: — 1. ALOPS, qui suit; — 2. FRANÇOISE, mariée le 19 Juillet 1626, dans l'Eglise Paroissiale de Nuarre, avec *Jacques le Prestre*, oncle de *Sébastien le Prestre*, Seigneur de Vauban, de Bazoche, &c., Maréchal de France & Chevalier des Ordres du Roi, si célèbre sous le regne de LOUIS XIV par ses excellens ouvrages de fortifications. De ce mariage sont forties deux filles, savoir: *Madeleine le Prestre*, morte sans postérité; & *Louise*, Dame en partie de Montbazon, femme d'*Edme de la Courcelle*, Seigneur de Bailly & de Percy, qui étoit alors Aide-Major-Général de l'Armée d'Italie.

IV. ALOPS DE SAUVAGE, Ecuyer, Seigneur de Montbazon, fut autorisé par LOUIS, son pere & son tuteur, à rendre foi & hommage de la terre de Montbazon par acte passé devant *Connetable* le 1^{er} Novembre 1610. Il entra au Service en qualité d'Enseigne dans une Compagnie de Chevaux-Légers commandée par M. le Baron de *Jaucourt*; fut ensuite Lieutenant au Ré-

giment de Saint-Luc, dans la Compagnie de *M. de Foissy*, comme le constate un certificat donné le 7 Juillet 1606, par *M. d'Osfeu*, Commandant pour le Roi à Calais, dans lequel il déclare que le Sieur **ALOPS DE SAUVAGE**, Lieutenant au Régiment de *M. le Maréchal de Saint-Luc*, a combattu vaillamment dans une sortie faite contre les ennemis, mais que la supériorité de leurs forces l'ayant fait succomber, il fut conduit prisonnier à Gravelines, où il a été retenu l'espace de deux mois. Par un autre certificat du même Commandant, daté du 18 Février 1639, on voit qu'à cette époque il étoit Capitaine au même Régiment de Saint-Luc. Il avoit épousé, par contrat passé le 3 Octobre 1639, devant *Rans*, Notaire à l'Orme, Demoiselle *Charlotte de Bault*, fille de *Pierre de Bault*, Ecuyer, Seigneur de la Mothe & de Vilaines, Garde-du-Corps du Roi, & de *Dame Edmée de Courvol*. Ladite *Charlotte de Bault* fut autorisée de *Marie de Montfaulnin*, épouse de *Philibert de Courvol*, Ecuyer, Seigneur des Aubus, son curateur, ayant pouvoir de son mari pour l'effet des présentes, assistée de *Jean de Courvol*, Ecuyer, Seigneur de Grandvaux, & de *François de Courvol*, Seigneur de Montas, ses oncles maternels; & **ALOPS DE SAUVAGE** fut assisté de *Jacques le Prestre*, Ecuyer, Seigneur de Vauban, son beau-frere, & encore des Seigneurs de Marilly, du Cluseau & de Cussy, ses cousins. Il eut de son mariage: — 1. **PHILIBERT**, qui suit; — 2. **ANTOINE**, né le 9 Février 1643, baptisé à Nuarre, qui servit dans le Régiment de Champagne, & mourut à Aulsi, sans postérité, le 29 Juin 1659; — 3. **FRANÇOIS**, né le 8 Janvier 1645, Capitaine au Régiment de Navarre, ensuite Ingénieur ordinaire du Roi, & en cette qualité travailla, par ordre de Sa Majesté, aux fortifications de Neuf-Brisack, sous la direction du *Maréchal de Vauban*, son allié; fit aussi un voyage d'Afrique pour le service du Roi; mourut à Paris le 25 Décembre 1675, sans avoir contracté d'alliance, & fut inhumé dans l'Eglise des P. P. Cordeliers, à l'aile droite du chœur, où il avoit désigné sa sépulture, sur laquelle on doit voir encore son épitaphe & l'écusson de ses armes; — 4. **CHARLES**, né le 11 Octobre 1649, Enseigne au Régiment de Clermont, mort garçon au château de Saint-Thibault le 8 Février 1669; — 5. **ALEXANDRE**, Auteur d'une seconde branche rapportée ci-après; — 6. & **LOUISE**, Religieuse Bernardine à l'Abbaye du Réconfort.

V. **PHILIBERT DE SAUVAGE**, Ecuyer, Seigneur de Monbazon, Montlouis, Nuarre, &c., né le 29 Juin 1641, baptisé dans l'Eglise de Nuarre, servit le Roi dans le Régiment de Navarre, où il fut Capitaine par commission délivrée à Saint-Germain en Laye le 10 Décembre 1671, étoit Commandant d'un bataillon au même Régiment lorsque des incommodités fréquentes que lui faisoit sentir l'effet des blessures qu'il avoit reçues dans divers combats l'obligerent de se retirer du Service. On conserve dans la famille des lettres remplies d'affection & de confiance que lui écrivoit le *Maréchal de Vauban*, son allié, par lesquelles il paroît que ce grand homme l'estimoit beaucoup & le regardoit comme très-bon Officier. Il fut maintenu dans les droits de son ancienne noblesse, d'après la production de ses titres, au mois d'Avril 1700, devant les Commissaires départis de Sa Majesté pour la recherche de la noblesse, & ses armes furent enregistrees dans

Dans l'*Armorial général de France*, le 25 Juin de la même année, par M. d'Hoquier, Juge d'armes de France, au registre coté *Généralité de Paris*. Il avoit épousé, par contrat passé au château de Trassy le 1^{er} Novembre 1662, devant Pellin, Notaire à Sancerre, Demoiselle *Edme-Françoise d'Estud*, sa cousine, fille de Haut & Puissant Seigneur *Jean d'Estud*, Ecuyer, Comte de Trassy, Seigneur de Chassy; &c. & de Dame *Gilberte de Cajo*ble: il en eut dix-huit enfans, dont quinze sont morts en bas âge: les trois autres furent: — 1. FRANÇOIS, qui suit; — 2. CHARLOTTE, née à Montbazou & baptisée à Vauclais le 20 Août 1663, mariée avec *Gaspard de Champs*, Ecuyer, Seigneur de Saint-Leger, morte sans enfans à la fin de 1732; — 3. & FRANÇOISE, mariée à *Jean-Michel de Muny de la Ferté*, Ecuyer, Seigneur de la Cave, près Nevers, dont deux garçons & deux filles. L'aîné des garçons a été Grand-Vicaire de Lizieux; l'autre est mort sans alliance. L'aînée des filles a été mariée au Marquis de *Vieux-Voisin*; la seconde l'a été deux fois: 1^o. à M. de la *Buffiere*, & 2^o. à M. de *Longueville*, Seigneur de Champmoreau, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis.

VI. FRANÇOIS DE SAUVAGE, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Montlouis, Nuarre, Saint-Thibault, Bonneçon & Saify en partie, servit d'abord en qualité de Lieutenant au Régiment d'Auvergne, ensuite fut Gendarme de la Garde du Roi, & se retira après la guerre d'Espagne, dans laquelle il avoit reçu des blessures dont les suites accélérèrent sa mort. Il avoit épousé, par contrat passé le 3 Juin 1715, devant *François*, Notaire à Saint-Saulge, *Madeleine de Burdelot de Fontenille*, veuve de *Nicolas de la Barre*, Ecuyer, Seigneur de Tronches & de la Vernière, fille de Noble *François de Burdelot*, Ecuyer, Seigneur de Fontenille, les Forêts, Malfontaine, &c., & de Dame *Marie de la Buffiere*, en présence d'*Edme de Burdelot*, Ecuyer, Seigneur de Fontenille, & de *François de Burdelot*, Ecuyer, Seigneur de Malfontaine, Chevaliers de Saint-Louis, ses freres. De ce mariage sont sortis: — 1. GASPARD-LOUIS, qui suit; — 2. CHARLOTTE-REINE, mariée à *Léon de Ipilongeon*, Ecuyer, Seigneur de Mirebeau & de Laubois, dont une fille unique mariée à *Hippolyte-Joachim de Clerget de Saint-Leger*, demeurant à Moulins; — 3. MARIE-GABRIELLE, mariée avec *Eustache de Chargere*, Ecuyer, Seigneur de Saint-Honoré, dont aussi une fille unique qui s'est mariée avec son parent *Charles de Chargere*, Ecuyer, Lieutenant au Régiment de Champagne.

VII. GASPARD-LOUIS DE SAUVAGE, Ecuyer, Seigneur de Nuarre, Montlouis, Bonneçon, Saify en partie & Bazolle, né le 20 Août 1716, épousa, par contrat passé le 28 Mars 1745, devant *Reuche*, Notaire, à Monceau-le-Comte, Demoiselle *Marie Andras de Serre*, fille de Noble *Pierre Andras*, Chevalier, Comte de Marcy, Baron de Poiseux, Seigneur de Serre, & de Dame *Françoise des Prez*. De ce mariage sont issus: — 1. LOUIS-ANTOINE-DIEUDONNÉ DE SAUVAGE, mort sans alliance à Lille en Flandres le 10 Janvier 1768, étant Lieutenant au Régiment de Lyonnais; — 2. & MARIE-MADELINE-GENEVIEVE, héritière de sa branche aînée, Dame de Nuarre, Bonneçon, Montlouis, Saify en partie, mariée, par contrat passé au château de Saint-Thibault le 4 Mai 1774, devant

Ragon, Notaire de la Paroisse de Saint-Aubin-des-Chaulmes, avec Messire *Edme-Antoine de Moncorps*, Ecuyer, Seigneur de Chéry, de Coulangeron & de Sauly, son parent, Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, Capitaine-Commandant au Régiment d'Auvergne, Pensionnaire du Roi, fils de *Dieudonné de Moncorps*, Ecuyer, Seigneur desdits lieux, & de *Dame Françoisse-Antoinette d'Assigny*, dont, jusqu'à présent, en 1781, un garçon & une fille, savoir : *Charles-Antoine*, né le 22 Novembre 1777, & *Marie-Madeleine Augustine*, née le 28 Août 1775.

Seconde branche.

V. ALEXANDRE DE SAUVAGE, cinquieme fils d'ALOPS & de *Charlotte de Bault*, Ecuyer, Seigneur de Saint-Thibault & de Champilly, servit d'abord en qualité de Lieutenant de Cavalerie au Régiment de Champagne; fut ensuite Capitaine au Régiment de Grillon. Il vendit à PHILIBERT DE SAUVAGE, son frere aîné, Seigneur de Montbazou, & à *Edme-Françoise d'Estud*, son épouse, par contrat passé à Saint-Thibault le 18 Avril 1673, devant *Jean Baudouin*, Notaire à Neufontaine, tous les droits, tant mobiliers qu'immobiliers, qui lui étoient échus par le décès d'ALOPS DE SAUVAGE & de *Charlotte de Bault*, ses pere & mere. Il leur donna quittance de la somme de 1300 livres pour final paiement de cette acquisition, par acte aussi passé devant *Jean Baudouin* le 7 Mai 1675. Il fit de plus une renonciation de tous ses biens à la succession de défunt FRANÇOIS DE SAUVAGE, son frere, en faveur du même PHILIBERT, par acte passé le 2 Janvier 1676, devant *Buon & Ferret*, Notaires au Châtelet de Paris. ALEXANDRE DE SAUVAGE ayant vendu & dissipé tous ses biens, & ne pouvant plus, par cette raison, continuer la dépense nécessaire dans le Régiment où il servoit, se décida à passer en Amérique; & après avoir obtenu du Roi les graces qu'il demandoit, il s'embarqua à Marseille & arriva à l'Isle Saint-Christophe, où il remplit avec distinction l'emploi militaire qui lui avoit été donné: il s'y maria ensuite avec *Renée Duclos*, & eut de son mariage un fils nommé JOSEPH, qui suit, & trois filles. La mort d'ALEXANDRE DE SAUVAGE, & les vexations continuelles des Anglois, qui tendoient dès-lors à se rendre les seuls maîtres de cette Isle, déciderent sa veuve d'abandonner les biens considérables qu'elle y avoit & de passer avec ses enfans à celle de Saint-Domingue, où elle s'établit en y transportant les débris de sa fortune.

VI. JOSEPH DE SAUVAGE, Ecuyer, né à l'Isle Saint-Christophe & transplanté à Saint-Domingue, y fit l'acquisition d'un bien considérable situé dans le quartier de Jaczy, Paroisse du Terrier-Rouge, & s'y maria avec Demoiselle *Eléonore Bourgeois*, morte au mois d'Octobre 1754. Il fit son testament olographe le 1^{er} Mai 1760, par lequel il légua à l'Eglise paroissiale de Saint-Pierre du Terrier-Rouge la somme de 100 livres, destinée à la fondation d'une Messe annuelle & perpétuelle pour le repos de son ame & celle de sa femme, & mourut peu de jours après. Ses enfans sont : — 1. JOSEPH, qui servit dans les Milices du bataillon Dauphin en qualité de Capitaine de Dragons, & étoit Commandant de la division

du Terrier-Rouge, lorsqu'il mourut sans alliance le 13 Juillet 1778, après avoir fait son testament olographe le 1^{er} Février de la même année, dans lequel il institue ses légataires universels les enfans de LUC, son frere, ci-après mentionné; — 2. LUC, qui suit, mort avant son frere aîné; — 3. JEAN, Prêtre & Chanoine du Chapitre Royal de Saint-Martin d'Angers; — 4. & RENÉE, mariée à Saint-Domingue, par contrat passé le 8 Juin 1743, devant de Lacour, Notaire au Fort Dauphin, avec Etienne-Marc-Antoine du Tour, Chevalier, ancien Lieutenant au Régiment de Monconseil. Elle est morte à Nantes en Bretagne au mois d'Août 1778, laissant deux garçons. Voyez TOUR (DE), ci-après.

VII. LUC DE SAUVAGE, Ecuyer, Sieur des Marons, né à Saint-Domingue, a servi dans les Milices de cette Isle, d'abord en qualité de Lieutenant de Cavalerie; ensuite a été fait Capitaine de Dragons par commission du Roi donnée à Compiègne le 29 Juillet 1771. Il obtint de M. le Comte d'Argout, Gouverneur de Saint-Domingue & des Isles Sous-le-Vent, un congé pour passer en France, daté du 8 Juillet 1777, & il s'embarqua dans un Navire Bordelois, sur lequel il mourut le 26 Août suivant. Il avoit été marié, par Bref de dispense de Rome donné le 17 Août 1754, contrat passé à Saint-Domingue le 21 Avril 1755, au quartier de Lartibonite, avec Demoiselle Marie-Elisabeth Dieu-le-Fils des Barres, sa cousine-germaine, morte à Nantes en Bretagne le 21 Juillet 1767, & inhumée dans le Cloître des Dominicains de cette Ville, fille de Pierre Dieu-le-Fils, & d'Elisabeth Bourgeois. Cette famille de Dieu-le-Fils est originaire du Poitou, & porte pour armes: d'azur à trois étoiles d'argent. Sa branche aînée, professant la Religion Protestante, alla s'établir en Angleterre lors de la révocation de l'Édit de Nantes, & y existe toujours sous le nom de God-Son. De ce mariage sont nés un garçon & trois filles, savoir: — 1. MARIE-LUC-MICHEL-PIERRE-JOSEPH-BENONI DE SAUVAGE, qui suit; — 2. MARIE-ELISABETH-PIERRE-JOSEPHE-LUC-RENÉE, née en 1755, morte sans alliance en 1777; — 3. MARIE-JOSEPHE-AIMÉE, née à Saint-Domingue le 18 Juin 1757, ondoyée le même jour, & batisée en l'Eglise paroissiale de Saint-Pierre du Terrier-Rouge le 5 Août 1760, s'est mariée à Nantes, par Bref de dispense du Pape donné à Rome le 8 Janvier 1779, contrat passé devant Jalaber, Notaire, le 13 Février de la même année, avec Joseph du Tour, Chevalier, Cheval-Léger de la Garde du Roi, son cousin-germain, fils d'Etienne-Marc-Antoine du Tour, Chevalier, mentionné ci-dessus, & de Dame RENÉE DE SAUVAGE; duquel mariage ils n'ont eu jusqu'à présent, en 1781, qu'un garçon nommé Joseph Agathange, mort au berceau, & une fille nommée Marie-Euphrosine, née à Bordeaux le 8 Février 1781, & batisée le lendemain en l'Eglise métropolitaine & paroissiale de Saint-André; — 4. & ELÉONORE-MARIE-PIERRE-AIMÉE, née à Saint-Domingue le 18 Novembre 1762, ondoyée le 15 Août suivant, & batisée à Tours le 20 Février 1768 dans l'Eglise paroissiale de Saint-Venant, s'est mariée à Bordeaux, par Bref de dispense donné à Rome au mois de Novembre 1780, contrat passé le 11 Décembre de la même année, devant Raufan, Notaire, avec Etienne-Marc-Antoine-Richard du Tour,

Chevalier, Cheval-Léger de la Garde du Roi, son cousin-germain, frere aîné de *Joseph du Tour*, mentionné ci-dessus.

VIII. MARIE-LUC-MICHEL-PIERRE-JOSEPH-BENONI DE SAUVAGE est né à Saint-Domingue le 11 Juin 1765, & a été baptemisé le 29 du même mois dans l'Eglise paroissiale de Saint-Pierre du Terrier-Rouge. Il fait actuellement, en 1781, ses études au College Royal de Soreze.

Les armes : *bandées d'or & d'azur, de six pieces, les bandes d'azur chargées chacune d'une étoile d'argent, couronne de Comte ; supports, deux léopards.*

Généalogie extraite des titres originaux qui sont en grande partie dans les archives du château de Saint-Thibault.

SEROUX, en Picardie : ancienne famille noble, divisée actuellement en trois branches. Il est fait mention au *Treſor des Chartes, troisieme volume, Ponthieu, n. 119*, de HENRI SEROUX, Gouverneur de Calais, dans les défenses du Procureur-Général du Roi contre celui du Roi d'Angleterre, relativement au Château de Montreuil.

JEHAN & LOUIS S. ROUX ont été successivement Capitaines des Châteaux-forts de Choisy-sur-Oise, en latin *Causianum, Choisiacæ arces*, situés à une lieue de Compiègne, qui furent pris & détruits par les Anglois dans le XV^e siecle : au XVI^e, leurs descendants jouissoient encore du même titre à Compiègne, & au XVII^e, cette qualité fut changée en celle de Major de la même Ville, par commission du 13 Mai 1631, en faveur d'ANTOINE SEROUX, Ecuyer, Seigneur de Commodelle, qui eut pour fils, de son mariage contracté le 6 Mai 1608 avec Demoiselle *Nicole Fillon* :

I. CLAUDE SEROUX, Commissaire des Guerres, mort sans enfans. Sa tombe est dans l'Eglise du Château de la Mor'aye, près Chantilly, qui est encore la demeure de M. S. ROUX DE BIENVILLE : on y voit l'inscription suivante : *CLAUDE SEROUX, Ecuyer, Seigneur de Commodelle, Conseiller du Roi, Commissaire ordinaire des Guerres, fils d'ANTOINE SEROUX, Ecuyer, Seigneur de Commodelle, la Grangere & Bienville, Capitaine-Major de la Ville de Compiègne, décédé ici le 17 Novembre 1651, & a été ci-devant inhumé. P. D. P. S. A. ; — 2. FRANÇOIS, qui suit.*

II. FRANÇOIS SEROUX, Seigneur de Venette, près Compiègne, éouſa, par contrat du 22 Décembre 1632, *Marie Thibaut*, dont il eut : — 1. JEAN, qui suit ; — 2. & FRANÇOIS, Seigneur de Commodelle, Auteur de la troisieme branche, qui sera rapportée ci après.

III. JEAN SEROUX, Seigneur de Venette, épouſa, par contrat du 10 Juin 1653, Demoiselle *Christine le Caron*, dont il eut : — 1. ELIE-FRANÇOIS, qui suit ; — 2. & JEAN, Seigneur de Villers, près Compiègne, Auteur de la seconde branche, rapporté après celle-ci.

IV. ELIE-FRANÇOIS SEROUX, Chevalier, Seigneur de Venette & du Boquet, Ecuyer de S. A. R. MADAME, épouſa, par contrat du 16 Avril 1666, *Brigitte l'Eguillier*, dont vinrent : — 1. FRANÇOIS, qui suit ; — 2. & LOUIS-HIACYNTHE SEROUX DE BISCOURT. Chevalier de Saint-Louis, Capitaine d'Infanterie, qui, de son mariage avec Demoiselle *Christine la Faroul*,

a eu pour fils **MAXIMILIEN-EMMANUEL SEROUX**, Chevalier de Saint-Louis, Colonel d'Infanterie, Chef de Brigade du Corps Royal du Génie, tué au siege de Berg-op-Zoom en 1747, dans la trente-cinquieme année de son âge.

V. **FRANÇOIS SEROUX**, II du nom, Seigneur de Venette, Mally & le Boquet, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant-Colonel d'Infanterie, Commandant pour le Roi à la Buffiere & sur l'étendue de la Sambre, depuis Maubeuge jusqu'à Charleroy, épousa, par contrat du 28 Février 1702, Demoiselle *Marie-Madeleine de Crouy*, de laquelle il eut : — 1. **PIERRE-FRANÇOIS**, qui suit ; — 2. & **LOUIS-PIERRE SEROUX DE MALLY**, Chevalier de Saint-Louis, ancien Capitaine de Cavalerie au Régiment de Charbrillant, mort sans postérité.

VI. **PIERRE-FRANÇOIS SEROUX**, Chevalier, Seigneur de Venette, Jaux, le Boquet & Mally, épousa, par contrat du 6 Mai 1737, signé de la Famille Royale, *Marie d'Orbay*, dont : — 1. **NICOLAS-FRANÇOIS**, qui suit ; — 2. **JEAN-NICOLAS**, mentionné après son frere aîné ; — 3. **PIERRE-FRANÇOIS**, Capitaine au Régiment de Dauphiné, Infanterie ; — 4. **JEAN-BATISTE**, ancien Mousquetaire de la Garde du Roi ; — 5. **NICOLAS**, Officier au Corps Royal de l'Artillerie ; — 6. **MARIE-FRANÇOISE**, mariée à *Louis-François-Augustin le Feron*, Seigneur de Ville, près Noyon, Chevalier de Saint-Louis, ancien Officier des Mousquetaires ; — 7 & 8. **MARIE-JACQUELINE & MARIE SEROUX**, non mariées.

VII. **NICOLAS-FRANÇOIS SEROUX**, Chevalier, Seigneur de Venette, Jaux, le Boquet, Mally & le grand Touchamp, ancien Capitaine du Corps Royal d'Artillerie, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, aujourd'hui Chef de cette premiere branche, a épousé, par contrat du 26 Août 1775, *Marie-Françoise Menard*, dont **PIERRE-FRANÇOIS-MARIE**, en bas âge.

VIII. **JEAN-NICOLAS**, appelé *le Chevalier DE SEROUX*, second fils de **PIERRE-FRANÇOIS** & de *Marie d'Orbay*, Capitaine dans le Corps Royal de l'Artillerie, a épousé, par contrat du 11 Mars 1778, *Catherine Charlotte-Lazarine Doulfet de Toulmont*, dont **PERETTE-CHARLOTTE SEROUX DU FAX**.

Seconde branche.

IV. **JEAN SEROUX**, second fils de **JEAN SEROUX**, Seigneur de Venette, & de *Christine le Caron*, fut Seigneur de Villers, près Compiègne, & épousa, par contrat du 9 Mars 1680, *Charlotte Emengard*, dont il eut : — 1. **JEAN-BATISTE**, qui suit ; — 2. **FRANÇOIS**, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine de Grenadiers au Régiment de Touraine, tué au siege de Lille en 1704 ; 3. & **LOUIS-CHARLES SEROUX**, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au Régiment de Champagne.

V. **JEAN-BATISTE SEROUX D'AGINCOURT**, Chevalier, Seigneur de Villers, près Compiègne, avoit épousé, par contrat du 11 Février 1705, Demoiselle *Charlotte Moret*, dont : — 1. **JEAN**, qui suit ; — 2. **AUGUSTIN SEROUX**, Garde-du-Corps du Roi.

VI. **JEAN SEROUX**, Seigneur d'Agincourt & de Villers, près Compiègne,

Chevalier de Saint-Louis, Gendarme de la Garde du Roi, épousa, par contrat du 20 Février 1729, *Marie-Elisabeth Bergeron*, dont : — 1. JEAN-BATISTE-LOUIS-GEORGE SEROUX D'AGINCOURT, Chevalier, Seigneur de Villers, actuellement Chef de cette seconde branche, & qui a servi dans la Maison du Roi ; — 2. LOUIS-RENÉ-THOMAS SEROUX D'AGINCOURT, Chevalier de Saint-Louis & Chef d'escadron au Régiment de la Rochefoucault, Dragons ; — 3. JEAN-BATISTE SEROUX DE SAINTE-CHRISTINE, Capitaine d'Infanterie au Régiment de l'Isle-de-France ; — 4. ELISABETH-CHARLOTTE SEROUX D'AGINCOURT, non mariée.

Troisième branche.

III. FRANÇOIS SEROUX, I du nom de sa branche, Chevalier, Seigneur de Comodelle, second fils de FRANÇOIS SEROUX, Seigneur de Venette, & de *Marie Thibault*, épousa *Jeanne Fortier*, dont il eut : — 1. JEAN-FRANÇOIS SEROUX DE COMMDELLE, Chevalier, mort sans enfans ; — 2. & LOUIS, qui suit.

IV. LOUIS SEROUX, Chevalier, Seigneur de Bienville, près Compiègne, de la Morlaye, près Chantilly, de la Grangere & de Comodelle, épousa Demoiselle *Anne Cousin de Couberchy*, dont sont issus : — 1. LOUIS-FRANÇOIS, mort sans enfans ; — 2. NICOLAS, aussi mort sans enfans ; — 3. & LOUIS FRANÇOIS, qui suit.

V. LOUIS-FRANÇOIS SEROUX DE BIENVILLE, Chef actuel de sa branche, Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, ancien Capitaine de Cavalerie au Régiment de Condé, Seigneur de la Grangere & de Comodelle, a épousé, par contrat du 18 Septembre 1756, Demoiselle *Suzanne Guyhon de Montlevaux*, dont :

VI. FRANÇOIS-LOUIS SEROUX DE BIENVILLE, Capitaine au Régiment de Bourbon, Dragons, non marié ;
Et LOUISE-SUZANNE, non mariée.

Les alliances de cette famille sont avec les maisons de *Canillac*, *Hugon-Marcellange*, *Roucy*, aux Pays d'Auvergne, de Bourbonnois & de Champagne.

Les armes : d'azur, à une rose d'argent surmontée de deux étoiles d'or.



T.

TALARU: Seigneurie dans le Lyonnais, qui a donné son nom ou l'a reçu d'une ancienne & illustre maison connue dans cette Province dès le XII^e siècle. D'elle sont sortis trois Archevêques de Lyon, dont deux Cardinaux. Son ancienneté n'est pas seulement constatée par la terre de Talaru qu'elle a long-temps possédée; elle a encore pour garant l'avantage d'avoir produit, depuis plus de cinq cents ans, un grand nombre de Chanoines-Comtes de Lyon, parmi lesquels sont compris les trois Archevêques de cette Ville. Dans la liste que nous avons rapportée de ces Comtes, suivant leur réception, *tome IX de ce Dictionnaire*, au mot LYON, nous en comptons jusqu'à vingt-un. Elle a aussi donné des Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit.

I. NICOLAS DE TALARU, Chevalier, vivant dans le XII^e siècle, est le premier qui joignit à son nom de batême celui de sa terre de Talaru. Il eut trois fils, savoir: — 1. PIERRE, qui suit; — 2. ITIER, Abbé de l'Abbaye Royale de Savigny, au Diocèse de Lyon, où, dès ce temps-là, pour entrer dans cette Abbaye, il falloit faire preuve de cinq degrés, ce qui prouve encore l'antiquité de la noblesse de la maison DE TALARU: il mourut en 1114; — 3. & PONS, Religieux, puis Prieur de la même Abbaye de Savigny, vivant en 1121.

II. PIERRE DE TALARU, Chevalier, Seigneur de Talaru, eut pour enfans: — 1. HUGUES, qui suit; — 2. & GUI DE TALARU, Chanoine-Comte de Lyon, qui, en 1167, fut arbitre d'un différend qu'eut l'Archevêque de Lyon, Comte de Forez. Il étoit Sénéchal de son Eglise en 1177. Pour entrer dans le Chapitre de Lyon, il falloit alors faire preuve, comme aujourd'hui, de seize quartiers de noblesse.

III. HUGUES DE TALARU, I du nom, Chevalier, Seigneur de Talaru, vivant en 1177, eut: — 1. HUGUES, qui suit; — 2. & ITIER, Abbé de la noble Abbaye de Savigny.

IV. HUGUES DE TALARU, II du nom, Chevalier, Seigneur de Talaru, la Grange, Noailly, & co-Seigneur d'Algoyere, vivoit en 1215, suivant une Sentence arbitrale entre le Chapitre de Lyon, *Artaud de Rossillons*, *Pons Cherpinelly*, d'une part, & ledit HUGUES DE TALARU, d'autre part. Il laissa pour fils:

V. GIRARD DE TALARU, Chevalier, Seigneur de Talaru, Noailly, &c., qui fut inhumé dans l'Abbaye de Savigny en Forez, lieu de la sépulture de ses ancêtres. Il n'eut qu'un fils, nommé JEAN, qui suit.

VI. JEAN DE TALARU, Chevalier, Seigneur de Talaru, Noailly, &c., épousa en 1252 *Marguerite de Malvoisin*, dont: — 1. MATTHIEU, qui suit; — 2. PONS, Religieux de l'Abbaye de Savigny, & Prieur d'Aquais; — 3. GUI, Chanoine Comte & Grand-Custode de l'Eglise de Lyon; — 4. & CATHERINE DE TALARU, mariée à *Guillaume de Varcy*, Seigneur d'Avanche.

VII. MATTHIEU DE TALARU, Chevalier, Seigneur de Talaru, Noailly, &c., vivant en 1290, eut pour enfans: — 1. HUGUES, qui suit; —

2. PHILIPPE, Chanoine & Sacristain de l'Eglise des Comtes de Lyon en 1376; — 3. JEAN, élu Archevêque de Lyon en 1375, sacré le 29 Juillet de ladite année; créé Cardinal en 1389, sur la demande du Roi CHARLES VI au Pape CLEMENT VII: il mourut en 1393; — 4. ZACHARIE, Religieux de la noble Abbaye de l'Isle-Barbe, réunie à l'Eglise de Lyon; — 5; 6, 7 & 8. & quatre filles.

VIII. HUGUES DE TALARU, III du nom, Chevalier, Seigneur de Talaru, Noailly, &c., épousa *Béatrix de Cherpinelle*, fille de Noble *Hugues de Cherpinelle*, Chevalier, Seigneur de Cyvent en Forez, la Tour-Charette, &c. Elle testa en 1361, & eut pour enfans: — 1. MATTHIEU, qui suit; — 2. HUGUES, dit *DE CHERPINELLE*, Chanoine-Comte de Lyon; — 3. CATHERINE, mariée à *Guillaume de Franchelins*, Seigneur de la Bastie en Dombes; — 4. & HÉLENE, mariée à *Jean de Varennes*, dit *l'Allemant*, Seigneur de Courbeville, près Cheffy en Lyonnais.

IX. MATTHIEU DE TALARU, II du nom, Chevalier, Seigneur de Talaru, la Grange, Noailly, &c., épousa, 1°. en 1349, *Agnès d'Albon*, fille d'*Henri d'Albon*, Chevalier, Seigneur de Saint-Forgeux, & de *Blanche Richard*, de la maison de *Saint-Priest* en Dauphiné: elle mourut sans enfans. Il épousa en secondes noces, par contrat du 15 Octobre 1364, *Béatrix de Marcilly*, fille de *Jean de Marcilly*, Chevalier, Seigneur de Chalmazel & autres lieux en Forez, & de *Dauphine de Senneterre*: elle lui porta en dot la terre de Chalmazel. De ce second lit naquirent: — 1. ANTOINE, qui suit; — 2. JEAN, tige de la branche des Seigneurs de Chalmazel qui subsiste, rapportée ci-après; — 3. HUGUES, Chanoine-Précenteur des Comtes de Lyon; — 4. AMÉDÉE, Archevêque de Lyon en 1406, créé Cardinal le 12 Novembre 1440, mort le 11 Février 1443; — 5. MARGUERITE, mariée à *Pierre de Monestier*, Seigneur dudit lieu en Dauphiné; — 6. & AGNÈS, mariée le 2 Février 1383 à *Guillaume de Corgenon*, fils d'*Humbert de Corgenon*, Bailli de Bresse.

X. ANTOINE DE TALARU, Chevalier, Seigneur de Talaru, Noailly, &c., épousa en 1384 *Alix d'Albon*, fille de *Guillaume d'Albon* & d'*Alix de l'Espinaffe*. Elle étoit sœur de *Jean d'Albon*, Seigneur de Saint-Forgeux & de Curis en Lyonnais, & de Saint-André en Roannois, trisaïeul du Maréchal *Jacques d'Albon*, Seigneur de Saint-André, si renommé dans l'*Histoire de HENRI II, FRANÇOIS II, & de CHARLES IX*. Leurs enfans furent: — 1. JEAN, mort sans postérité; — 2. MATTHIEU, qui suit; — 3. GUILLAUME, Chantre & Archidiacre de l'Eglise de Lyon en 1405; — 4. & ISABEAU, mariée à *Antoine de Châteauneuf*, Seigneur de Leignec en Forez.

XI. MATTHIEU DE TALARU, III du nom, Chevalier, Seigneur de Talaru, Noailly, &c., épousa en 1419 *Jeanne de la Palu de Varenbon*, fille de *Gui de la Palu*, Seigneur de Varenbon, Bailli de Bresse, & d'*Ainarde de la Balme*. Elle étoit sœur de *Louis de la Palu de Varenbon*, Archevêque de Tarentaise en Savoie, créé Cardinal par le Pape AMÉDÉE VIII, Duc de Savoie, & confirmé par le Pape NICOLAS V en 1449. Ils eurent de leur mariage: — 1. ANTOINE, qui suit; — 2. PIERRE, Prieur de Roquetaillade; — 3. HUGUES, élu Archevêque de Lyon en 1488 (le troisieme de

de la maison DE TALARU), mort le 22 Décembre 1507; — 4. AMÉ ou AMÉDÉE, Chanoine-Comte de Lyon, mort Prévôt de cette Eglise le 17 Novembre 1453; — 5. MATTHIEU, aussi Chanoine-Comte de Lyon; — 6. JEAN, Religieux de l'Abbaye de Savigny; — 7. PHILIPPE, Chanoine-Comte de Lyon, & Prieur de Bouvance; — 8. MARGUERITE, femme de *Pierre de Vers*, Seigneur de Vers & de Gernolles, fils de *Guillaume de Vers* & de *Marguerite de Brancion*; — 9. & AGNÈS DE TALARU, mariée, le 29 Janvier 1452, à *Claude de Clermont*, Seigneur de Montoison, fils d'*Aynard*, Vicomte de Clermont, & d'*Alix de Seiffel*.

XII. ANTOINE DE TALARU, II du nom, Chevalier, Seigneur de Talaru, Noailly, &c., Conseiller & Maître-d'Hôtel du Duc de Bourgogne, épousa *Françoise Dubois*, fille de *Jacques Dubois*, Seigneur de Villemontois, Conseiller & Maître-d'Hôtel du Duc de Bourgogne. Il en eut: — 1. GUILLAUME, qui suit; — 2 & 3. ANTOINE & JEAN, Chanoines-Comtes de Lyon; — 4. CLAUDINE, épouse de *Pierre de Saint-Romain*, Seigneur de Lurcy; — 5. CATHERINE, mariée, 1°. à *Jean des Roches*, Seigneur de Tournouelles, & 2°. à *Guichard d'Albon*, Seigneur de Saint-André; — 6. autre CATHERINE, femme de *Bremont de Vitry*, Seigneur de l'Alliere; — 7. & FRANÇOISE ou NUNCIADE, mariée à *Hugues de Montbardon*, Seigneur de Villelame en Bourbonnois.

XIII. GUILLAUME DE TALARU, Chevalier, Seigneur de Talaru, Noailly, &c. épousa, par contrat du 16 Octobre 1495, *Louise de Lévis-Cousans*, veuve en premières noces d'ANNET DE TALARU-CHALMAZEL, IV du nom, mentionné dans la branche suivante. Il n'en eut qu'une fille nommée:

XIV. CATHERINE DE TALARU, mariée en 1524 à *Laurent de Monteynard*, Seigneur de Marcieu en Dauphiné, &c., Lieutenant de la Compagnie de cent Hommes d'armes du Connétable de Montmorency, second fils d'*Hector de Monteynard* & de *Marguerite-Paleologue de Montferrat*. Elle lui porta tous les biens de la branche aînée de la maison DE TALARU. Voyez MONTEYNARD, tome X de ce Dictionnaire.

Branche des Seigneurs DE CHALMAZEL, la seule qui subsiste.

X. JEAN DE TALARU, Chevalier, Seigneur de Chalmazel par sa mere, fils puîné de MATTHIEU, II du nom, & de *Béatrix de Marcilly*, sa seconde femme, épousa, par contrat du 13 Septembre 1388, *Catherine de la Tour-d'Auvergne*, fille d'*Annet de la Tour-d'Auvergne*, Seigneur d'Oliergues, & de *Béatrix de Chalançon*. Il en eut: — 1. ANNET, qui suit; — 2. LOUIS, Chanoine-Comte de Lyon; — 3. ISABELLE, mariée à *Antoine de Châteauneuf*, Seigneur de Rochebonne: elle vivoit encore en 1422; — 4. & BLANCHE DE TALARU, Abbessé de la Sauve-Bénite en Velay, vivante en 1417.

XI. ANNET DE TALARU, Chevalier, Seigneur de Chalmazel, épousa, par contrat du 28 Mai 1422, Demoiselle *Alix de Lavieux* (d'une maison des plus illustres du Forez, connue dès l'an 1100), fille d'*Edouard de Lavieux*, Seigneur de Fougerolles, & de *Marguerite-Dauphine de Sainte-*

Ilpise, dont: — 1. ANNET, qui suit; — 2. & JEAN, mort sans postérité.

XII. ANNET DE TALARU, II du nom, Chevalier, Seigneur de Chalmazel, épousa en 1428 *Claudine de Langheac*, Dame de la Pic & de Cussé, veuve de *Philibert de Chandé*, Seigneur de Montfalcon en Lyonnais. Elle étoit fille de *Pons de Langheac*, Seigneur de Bressac, Sénéchal d'Auvergne, & d'*Antoinette de Malbec* ou *Maubec*. Il en eut: — 1. ANNET, qui suit; — 2. & PONS, Prieur de Bouvance.

XIII. ANNET DE TALARU, III du nom, Chevalier, Seigneur de Chalmazel, épousa, 1°. par contrat du 1^{er} Octobre 1450, Demoiselle *Antoinette de Maubec*; & 2°. le 15 Septembre 1458, *Louise de Lavieux*, fille de *Jacques de Lavieux*, Seigneur de Fougerolles, & de *Jeanne de Cassinet*. De ce second mariage vinrent cinq garçons, savoir: — 1. ANNET DE TALARU, IV du nom, Chevalier, Seigneur de Chalmazel, marié, par contrat du 15 Octobre 1493, à *Louise de Lévis-Cousans*, fille de *Jean de Lévis*, Seigneur & Baron de Cousans, & de *Louise de Bressole*: devenue veuve, elle épousa en secondes nocces, en 1495, GUILLAUME DE TALARU, Chevalier, Seigneur de Talaru & de Noailly, comme on l'a dit au degré XI de la branche aînée; — 2. GASPARD, qui suit; — 3. BALTHAZARD, Commandeur de l'Ordre de Saint-Antoine à Marseille; — 4 & 5. & deux fils nommés JEAN, Chanoines-Comtes de Lyon.

XIV. GASPARD DE TALARU, Chevalier, Seigneur de Chalmazel après la mort de son frere aîné sans enfans, épousa, le 4 Mai 1493, *Marguerite de Rollin*, veuve de *Philibert de Grollé*, Seigneur d'Illins, fille de *Guillaume de Rollin*, Seigneur de Beauchamp & de Monestoy, & de *Marie de Lévis Cousans*, dont: — 1. PIERRE, mort sans enfans; — 2. LOUIS, qui suit; — 3. JEAN, reçu Chanoine-Comte de Lyon en 1509; 4. FRANÇOISE, femme de Noble *Pierre de Saconay*; — 5. & CATHERINE, mariée, 1°. à *Messire Claude de Châteauneuf*, & 2°. à *Théodore d'Angorais*, Seigneur de Saint-Bonnet-lès-Ouilles. Il eut encore une fille naturelle, MARIE DE TALARU, femme de *Jean le Blanc*.

XV. LOUIS DE TALARU, I du nom, Chevalier, Seigneur de Chalmazel, Baron d'Estotay, Chevalier de l'Ordre du Roi, Grand-Maître des Eaux & Forêts du Pays, Comté & Ressort de Forez, Conseiller & Chambellan du Roi HENRI II, Capitaine d'une Compagnie de ses Gardes-du-Corps & des Gardes de Monseigneur LE DAUPHIN, depuis Roi sous le nom de FRANÇOIS II, Gouverneur de Compiègne, mort en 1557, avoit épousé, par contrat du 1^{er} Mai 1524, Noble Demoiselle *Claudine Mitte de Cheviere*, fille de *Louis Mitte*, Chevalier, Seigneur de Cheviere, Capitaine des Archers de la Garde François du Roi, Sénéchal du Lyonnais & du Bourbonnois, Bailli du Gévaudan, & de *Marguerite de Crussol*. Leurs enfans furent: — 1. FRANÇOIS, qui suit; — 2. CLAUDE, Chanoine-Comte de Lyon; — 3. JEAN, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, Mestre-de Camp de vingt Compagnies Françaises, marié, 1°. par contrat du 18 Juillet 1569, à *Jeanne de Mars*, morte sans enfans, veuve en premieres nocces de *Jean de Senneret*, Seigneur de la Batisse, & fille de *Claude de Mars de Luxembourg* & de *Jeanne de Thorigny*: elle lui

apporta la terre de Saint-Marcel, & lui en fit don par son testament du 19 Octobre 1584; il épousa, 2°. par contrat du 23 Décembre 1602, *Claudine de Champier*: n'ayant point eu aussi d'enfans de cette dernière, il lui laissa la jouissance de tous ses biens, & institua son héritier **CLAUDE DE TALARU**, son neveu, fils de **FRANÇOIS**, son frere aîné; — 4. **ANTOINE**, Chevalier de Malte, reçu le 11 Novembre 1563; — 5. **FRANÇOISE**, morte Abbessé de Saint-Just de Romans en Dauphiné; — 6. **MADELEINE**, Prieure du Monastere de Loursé en Forez; — 7. & **GABRIELLE**, mariée à *Gilbert de Gilberté*, Seigneur de Crous & Baron d'Auvers.

XVI. **FRANÇOIS DE TALARU**, Chevalier, Seigneur de Chalmazel, Page de Monseigneur LE DAUPHIN, nommé ensuite Chevalier de l'Ordre du Roi, épousa, par contrat du 28 Octobre 1563, Demoiselle *Anne le Long de Chenillac*, fille de *Pierre le Long*, Seigneur de Chenillac, & d'*Anne Berton de Montby*. Il en eut: — 1. **CLAUDE**, qui a continué la descendance ci-après; — 2. & **HUGUES**, dont nous allons parler d'abord.

HUGUES DE TALARU, Chevalier, Seigneur de Magnieux, le Gabeon, & de Thurin, épousa, par contrat du mois d'Août 1586, *Marguerite d'Apchon*, fille de Messire N... d'*Apchon*, Seigneur de Chenereilles, de laquelle vinrent deux garçons & une fille. L'aîné fut **GASPARD DE TALARU**, Chevalier de l'Ordre Roi, marié, 1°. par contrat du 21 Janvier 1619, à *Claudine de Champier*, & 2°. par contrat du 17 Mars 1633, à *Catherine Gilles*, veuve de Noble *Pierre du Rozier*, Ecuyer, Seigneur de Beauforest, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi. Il eut du premier lit: — 1. **CHRISTOPHE DE TALARU**, Chevalier, mort sans enfans de son mariage avec *Antoinette du Rozier*, fille de la seconde femme de son pere; — 2. **JEAN**, Chanoine-Comte de Lyon; — & trois filles, dont une nommée **CLAUDINE**, mariée à *Guillaume d'Harod*, Seigneur de Montmelard.

XVII. **CLAUDE DE TALARU**, Chevalier, Seigneur de Chalmazel, fils aîné de **FRANÇOIS** & d'*Anne le Long de Chenillac*, fut Chevalier de l'Ordre du Roi & Guidon de la Compagnie des Gendarmes du Duc de Nemours. Il épousa, par contrat du 3 Octobre 1592, Demoiselle *Peronnelle de Calar de Freiffonnet*, fille d'*Antoine de Calar de Freiffonnet* & de *Jeanne de la Fayette*, dont:

XVIII. **CHRISTOPHE DE TALARU**, Chevalier, Seigneur de Chalmazel, Chevalier des Ordres du Roi, Gentilhomme de sa Chambre, Capitaine d'une Compagnie de cent Hommes d'armes, Guidon des Gendarmes & Maréchal-de-Camp, qui épousa, 1°. par contrat du 29 Novembre 1614, *Jeanne de Faix*, Dame de Rivoire, morte en couches; & 2°. par contrat du 16 Février 1622, Demoiselle *Claudine de Malain*, fille d'*Edme de Malain*, Seigneur de Lux, & d'*Angélique de Malain de Misery*. Du premier lit il eut: — 1. **JEANNE DE TALARU**, mariée, par contrat du 17 Novembre 1644, à *Joachim*, Marquis de *Coligny* & d'Andelot; & du second lit: — 2. **CLAUDE** qui suit; — 3 & 4. **EDME** & **LAURENT**, Chanoines-Comtes de Lyon; — 5. **ALEXANDRE**, Chevalier de Malte, Commandeur de *Chazelles* en Forez; — 6. **HUGUES**, appelé d'abord *le Vicomte DE CHALMAZEL*,

qui fut Capitaine au Régiment de Pertuy, Cavalerie, puis Major du Régiment de Saint-Agnan : ses blessures l'ayant obligé de quitter le Service, il fut Chanoine-Comte de Lyon; — 7. HECTOR, Prieur de Novy, près Réthel, & Chanoine de la noble Eglise de Saint-Pierre de Mâcon; — 8. CLAUDE-GABRIEL, appelé le *Marquis DE CHALMAZEL*, Seigneur de Chauffing, &c., qui fut Cadet dans le Régiment des Gardes, puis dans la seconde Compagnie des Mousquetaires; eut une Compagnie nouvelle dans le Régiment de Picardie, dont il devint Lieutenant-Colonel; fut fait Chevalier de Saint-Louis à la création de cet Ordre, Brigadier le 16 Mai 1692, & Gouverneur des Ville, Forts & Tour de Toulon en 1700: il soutint contre le Duc de Savoie & ses alliés, en 1707, un siege où il se comporta avec tant de valeur, qu'on fut obligé de l'abandonner après vingt-six jours: il mourut dans son Gouvernement en 1716; — 9. JOSEPH-ISAAC, d'abord Mousquetaire du Roi dans sa seconde Compagnie, ensuite Capitaine au Régiment de Picardie, mort sans postérité; — 10 & 11. FRANÇOIS & CLAUDE, morts en bas âge; — 12. CLAUDINE, mariée à *Gaspard d'Heyrat*, Comte de la Roue; — 13. ANNE, femme de *Jean d'Arcy*, Seigneur-Comte d'Ailly, Capitaine de Chevaux-Légers au Régiment de Canillac; — 14, 15 & 16. MARGUERITE, TOINETTE & SIMONNE-MARION, mortes en bas âge.

XIX. CLAUDE DE TALARU, II du nom, Chevalier, premier Marquis de Chalmazel, Enseigne de la Compagnie Colonelle des Gardes-Françoises en 1642, Capitaine au même Régiment en 1647, Guidon des Gendarmes du Roi en 1651, & Maréchal-de-Camp au mois d'Octobre de la même année, commanda l'arriere-ban des Provinces du Lyonnais, Forez & Beaujolois en 1674. Il avoit épousé, par contrat du 18 Décembre 1660, *Louise-Marie de Champagne*, fille de *Hubert de Champagne*, Marquis de Villaines, Baron de Luré, Seigneur de la Chassigniere, Vaucelles, &c. Capitaine d'une Compagnie de Chevaux-Légers, & de *Louise d'Arcona*, sa premiere femme, dont: — 1. FRANÇOIS-HUBERT, qui suit; — 2. CHARLES-LAURENT, Chanoine-Comte de Lyon en 1680, Abbé de Morigny; — 3. & ANGÉLIQUE-FRANÇOISE, aînée du précédent, morte Religieuse au Couvent de Sainte-Marie à Lyon.

XX. FRANÇOIS-HUBERT DE TALARU, Chevalier, Marquis de Chalmazel, Seigneur de Saint-Marcel, Felines, &c., Capitaine de Carabiniers dans le Régiment de Villeroy, Cavalerie, épousa, par contrat du 29 Avril 1681, *Marie d'Ornaison de Chamarande*, fille de *Clair-Gilbert d'Ornaison*, Chevalier, Comte de Chamarande, Gouverneur des Villes & Châteaux de Phaltzbourg & Saarbourg, premier Maître-d'Hôtel de Madame LA DAUPHINE, & de *Marie de Treslon*. Ils eurent de leur mariage: — 1. CLAUDE, dit l'*Abbé DE CHALMAZEL*, Prieur de Saint-Anthème; — 2. LOUIS, qui suit; — 3. & THÉRESE-CHARLOTTE, morte Supérieure du Monastere des Dames Religieuses de la Visitation de Sainte-Marie à Montbrison.

XXI. LOUIS DE TALARU, II du nom, Chevalier, Marquis de Chalmazel, Comte de Chamarande en Hurepoix, Seigneur de Saint-Marcel en Forez, de Chauffing & autres terres en Bourbonnois & en Auvergne, d'abord Colonel d'un Régiment d'Infanterie de son nom le 1^{er} Février 1719, fut

envoyé en 1733 auprès de l'Electeur de Saxe, en qualité de Ministre Plénipotentiaire, pour le complimenter de la part du Roi sur la mort de la Reine de Pologne. Il avoit obtenu la même année la survivance de la charge de premier Maître-d'Hôtel de la Reine, dont son oncle maternel, le Comte de Chamarande, étoit titulaire; fut fait Gouverneur des Villes de Phaltzbourg & Saarbourg le 18 Janvier 1721, nommé Chevalier des Ordres du Roi le 2 Février 1749, reçu le 25 Mai suivant, & est mort le 31 Mars 1763, âgé de quatre-vingt-trois ans. Il avoit épousé, 1°. le premier Septembre 1717, Catherine-Angélique de Harcourt-Beuvron, morte en couches en 1718 de deux garçons qui moururent aussi; & 2°. le 26 Avril 1720, Demoiselle Marie-Marthe-Françoise de Bonneval, fille de César-Phébus, Marquis de Bonneval, Brigadier des Armées du Roi, Colonel des Cuirassiers de France, & de Marie-Angélique de Hautefort. De ce mariage il a eu: — 1. CÉSAR-MARIE, qui suit; — 2. FRANÇOIS-HUBERT, né le 18 Avril 1726, appelé le Comte DE TALARU, Lieutenant & Aide-Major de la Gendarmerie, mort à Hanovre en Novembre 1757; — 3. ANGE-FRANÇOIS, né le 14 Mai 1727, nommé Evêque de Coutances sur la fin de l'année 1764, & sacré le 10 Mars 1765; — 4. LOUIS FRANÇOIS, rapporté après son frere aîné; — 5. MARIE-LOUISE-ANGÉLIQUE, née le 20 Mars 1723, aînée de ses freres, mariée le 20 Juillet 1741 à Armand-François de la Croix, Marquis de Castries, dont elle est veuve sans enfans depuis le 27 Janvier 1743; — & quatre autres enfans morts en bas âge.

XXII. CÉSAR-MARIE DE TALARU, Chevalier, Marquis de Chalmazel, Comte de Chamarande, Seigneur de Saint-Marcel, &c., appelé le Marquis DE TALARU, né le 8 Juin 1725, Colonel d'un Régiment d'Infanterie de son nom le 1^{er} Janvier 1745, ensuite Colonel du Régiment de Mailly, qui a pris son nom; fait en 1746 premier Maître-d'Hôtel de la Reine en survivance, Brigadier d'Infanterie le 10 Mai 1748, Gouverneur des Villes & Châteaux de Phaltzbourg & Saarbourg le 20 Août 1750, Inspecteur-Général d'Infanterie le 24 Août 1758, Maréchal des Camps & Armées du Roi le 20 Février 1761, est devenu titulaire de la charge de premier Maître-d'Hôtel de la Reine le 30 Avril 1763 jusqu'en 1770, qu'il a cédé cette charge à son frere cadet; a été nommé Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Louis le 26 Février 1777, & Lieutenant-Général en 1780. Il a épousé en Mai 1750 Demoiselle Marie-Justine de Sassenage, seconde fille du feu Marquis de Sassenage, Chevalier des Ordres du Roi, dont il a eu: — 1. LOUIS-MARIE-JOSEPH, né le 7 Août 1753, mort au berceau en Décembre suivant; — 2. & EULALIE-XAVIERE DE TALARU-CHALMAZEL, née le 27 Août 1751, Dame de MADAME Comtesse de Provence, mariée à Louis-Etienne François, Comte de Damas de Crux, Brigadier des Armées du Roi, Chevalier de Saint-Louis & Colonel du Régiment de Limousin, morte à Paris en Mai 1774.

XXIII. LOUIS-FRANÇOIS, Vicomte DE TALARU, Seigneur du Chauffing, Male, Peroux, Quinssiat, le Pavillon, &c., né en Septembre 1729, mort en 1782 (frere cadet du précédent), d'abord Chevalier de Malte, a été successivement Garde de la Marine en Mai 1745, Enseigne de

Vaiffeau en 1748, puis Lieutenant en 1756; a passé du service de Mer à celui de Terre; a été fait Mestre-de-Camp de Cavalerie en 1758, premier Maître-d'Hôtel de la Reine en 1770, au renouvellement de la Maison de Sa Majesté; nommé Chevalier des Ordres au Sacre du Roi, en 1775, & reçu le 1^{er} Janvier 1776. Il avoit quitté la Croix de Malte, & épousé, par contrat du 22 Juillet 1767, Demoiselle *Henriette-Jeanne-Hélie de Bec-de-Lievre*, fille de feu *Pierre-Jacques-Louis de Bec-de-Lievre*, Marquis de Cany & de Quevilly, & de *Charlotte de Paulmier-la-Bucaille*. Elle a été présentée le 8 Août de ladite année 1767, par Madame la Marquise DE TALARU, sa belle-sœur, & nommée en Décembre 1768 Dame de Compagnie de Madame ADÉLAÏDE DE FRANCE, tante du Roi. De ce mariage font issus: — 1. LOUIS-JUSTIN-MARIE DE TALARU-CHALMAZEL, Chevalier, né le 2 Septembre 1769; — 2. & une fille.

Les armes: *partie d'or & d'azur, au bâton de gueules brochant sur le tout.*

TOUR (DU), en Guienne: maison noble, d'ancienne extraction, qui a possédé plusieurs fiefs dans le Comté de Comminges, l'Armagnac & le Condomois, entr'autres la Seigneurie de Bouffan, qui en fut aliénée vers la fin du XVI^e siècle (1).

Il est sorti de cette maison un Commandeur de l'Ordre du Temple, ce qui prouve bien l'antiquité de sa noblesse, car on fait que pour être associé à cet Ordre illustre, il falloit être Gentilhomme de nom & d'armes, & par conséquent de race d'ancienne Chevalerie; il en est sorti un Grand-Aumônier de France, qui fut le même que le Templier, un Capitaine de cent Hommes d'armes, & plusieurs autres Officiers très-distingués.

I. LOUIS DU TOUR est le premier dont on ait connoissance: il est qualifié Ecuyer & Seigneur de Bouffan dans un acte de vente passé la veille de la Saint-Martin de l'an 1395; & il transigea le 9 Avril 1398 avec son cousin nommé HUGUES DU TOUR, & qualifié Chevalier pour le paiement de certaine somme, provenant du mobilier de JEAN DU TOUR leur grand-oncle commun, qu'ils qualifient Commandeur de l'Ordre du Temple, & Aumônier du Roi PHILIPPE-LE-BEL. Il est fait mention dans le Journal du Trésor de ce JEAN DU TOUR, Templier, soit à cause de la haute dignité dont il étoit revêtu d'Aumônier du Roi, qui étoit alors la même que celle de Grand-Aumônier de France aujourd'hui, soit à raison de l'éclat de son innocence: il fut du nombre de ceux que les Commissaires du Pape CLÉMENT V renvoyerent absous lors de l'abolition de cet Ordre, arrivée en 1312. Il paroît même qu'il vécut long-temps après, puisqu'il lui fut payé une somme de 400 livres parisis le 15 Février 1328, comme porte le Journal du Trésor. Voyez *l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, à l'article des Grands-Aumôniers de France*. LOUIS DU TOUR ne vivoit plus l'an

(1) Il a déjà été parlé de cette maison dans le douzième volume de ce Dictionnaire: mais comme elle a rassemblé depuis plusieurs anciens titres qui lui manquoient, nous allons en donner ici une généalogie plus complète, dressée sur les titres originaux qui ont été vérifiés par le Généalogiste des Ordres du Roi.

1421 : il avoit eu deux enfans ; favoir : — 1. PIERRE, qui fit hommage le lendemain de la Fête des Rois 1421, au Comte d'Armagnac, des fiefs que LOUIS son pere avoit possédés sous lui, lequel mourut sans postérité ; — 2. & FRANÇOIS, qui suit.

II. FRANÇOIS DU TOUR, Chevalier, Seigneur de Bouffan, succéda à PIERRE son frere aîné ; il servit dans la guerre de Guienne contre les Anglois en 1430, & fut marié deux fois : on ignore le nom de ses deux femmes ; il n'est pas fait mention qu'il ait eu des enfans de la premiere ; de la seconde sortirent : — 1. CHARLES, qui suit ; — 2. une fille nommée SUZANNE ; — 3. & RAIMOND, qui, pour quelques mécontentemens, passa au service du Roi d'Angleterre, & fut s'établir dans ce Royaume avec plusieurs autres Gentilshommes de Guienne, lors de la réunion de cette Province à la Couronne de France ; il s'y maria, & eut des enfans dont on ne connoît pas la postérité : mais le Duc de Sully fait mention dans le tome quatrième de ses Mémoires, d'un Baron DU TOUR, qui fut envoyé par le Roi JACQUES I au Roi HENRI IV pour lui notifier la mort de la Reine ELISABETH, & son avènement au Trône d'Angleterre, & qui fut employé dans plusieurs négociations entre ces deux Rois ; il est vraisemblable que ce Baron DU TOUR sortoit de la branche formée par RAIMOND, dont on ne peut donner la filiation suivie, puisqu'on ignore même si ce nom subsiste toujours en Angleterre.

III. CHARLES DU TOUR, Ecuyer, Seigneur de Bouffan, rendit hommage de ses fiefs en 1490, au Duc d'Alençon, Comte d'Armagnac, & se maria le 4 Janvier 1496 avec Noble Demoiselle *Hélène de la Mothe*, d'une famille d'ancienne Noblesse de Gascogne : il en eut deux fils & une fille ; favoir : — 1. HENRI, qui suit ; — 2. PIERRE, qu'on croit être le même qui fut Seigneur de Chant-d'Oiseau en Poitou, & qui se maria avec *Etienne Poyet*, sœur du Chancelier de France de ce nom, dont on ignore s'il y a eu postérité : voyez *l'Histoire généalogique du Pere Anselme, à l'article des Chanceliers de France* ; — 3. & JEANNE, qui paroît avoir été mariée à un Seigneur de Bourdeille, & en avoir eu un fils nommé *Geoffroy*, qualifié Chevalier, Seigneur de Bourdeille, de Montauce & de Croignac, ainsi qu'on le voit dans une procuration que donna le 1^{er} Novembre 1526, devant *Contat*, Notaire, Dame *Catherine de Bourdeille*, épouse de *Guillaume Unault*, Chevalier, Seigneur & Baron de Lanta, à *Ogier Unault*, Docteur ès Droits & Conseiller du Roi au Parlement de Bordeaux.

IV. HENRI DU TOUR, Ecuyer, Seigneur de Bouffan, fut nommé par le Roi FRANÇOIS I, en 1521, Capitaine de cent Hommes d'armes, à la tête desquels il servit & se comporta vaillamment au siege & à la prise de Fontarabie sous l'Amiral de *Bonnivet*, & marcha ensuite vers l'Italie, où il se trouva avec sa Compagnie aux plus sanglantes batailles & à la malheureuse journée de Pavie. Il se maria le 14 Juin 1532 avec Noble Demoiselle *Anne-Marie de Mauriac*, dont il eut deux garçons & deux filles ; favoir : — 1. CHARLES-HENRI, qualifié Chevalier dans plusieurs actes, lequel, par la mauvaise administration de ses biens & les dépenses démesurées qu'il fit, délabra totalement la fortune considérable que lui avoit laissée

son pere, & mourut sans alliance après avoir vendu la majeure partie de ses fiefs; — 2. JEAN, qui suit; — 3 & 4. JEANNE & LUCE, Religieuses à Toulouse.

V. JEAN DU TOUR, I du nom, Ecuyer, Seigneur de Bouffan, frere puiné de CHARLES-HENRI, servit avec distinction dans le parti du Roi durant les troubles de la Ligue & de la Religion; il se ressentit du dérangement de fortune de son frere, eut de longs procès pour le recouvrement de sa légitime, qui étoit spécialement hypothéquée sur la Seigneurie de Bouffan, raison pour laquelle sans doute il s'en disoit Seigneur dans ses actes, quoiqu'elle eût déjà été aliénée de sa maison par son frere, & fut le premier qui s'établit à Bordeaux, où il fit son testament le 14 Septembre 1578, dans lequel il déclara avoir pour héritier son fils unique JEAN qui suit. Dans ce même testament, il fit un legs pie aux Religieux Grands Carmes de Bordeaux; fonda une sépulture pour lui & pour sa postérité dans le chœur de leur Eglise, auprès de la balustrade du grand autel, & à côté de celle de la maison de la Lande, Fondatrice de ce Couvent, avec un Obit à perpétuité d'une Messe basse chaque jour anniversaire de sa mort, qui arriva le 10 Février de l'an 1579.

VI. JEAN DU TOUR, II du nom, Ecuyer, ne pouvant, à cause de son peu de fortune, prendre, comme tous ses ancêtres, le parti des armes, suivit le Barreau en qualité d'Avocat au Parlement de Bordeaux; il se maria avec Demoiselle *Marie de Richon*, d'une famille de Robe, par contrat passé à Libourne le 28 Décembre 1614; il en eut :

VII. ANTOINE DU TOUR, Ecuyer, qui fut, comme son pere, Avocat au Parlement, & se maria, par contrat passé devant les Notaires à Bordeaux, le 3 Janvier 1648, avec Demoiselle *Marie d'Athia*, dont il eut : — 1. GABRIEL, qui suit; — 2. & MADELEINE, morte sans alliance, & inhumée à l'Eglise des Grands Carmes dans la tombe de ses ancêtres.

VIII. GABRIEL DU TOUR, Ecuyer, fut long-temps inquiété par les Commissaires députés pour la recherche de la Noblesse; mais ayant recouvré les anciens titres de sa famille, qui avoient été dispersés par la négligence de son pere & de son aïeul, il en fit la production, & fut maintenu comme Noble d'ancienne race, par Lettres-Patentes du Roi LOUIS XIV, données à Versailles le 24 Décembre 1683, en ces termes : « Notre cher & bien
» aimé Noble GABRIEL DU TOUR, Ecuyer, nous a fait humblement re-
» montrer, & considérant qu'il est issu de noble & ancienne race, que ses
» pere, aïeul & bisaïeul, & autres ses prédécesseurs, étoient nobles & ont vécu
» noblement, n'ayant jamais été imposés à nos tailles; qu'ils ont toujours
» porté leurs armes timbrées, qui sont de gueules, à la face d'or, accom-
» pagnées en chef de deux tours d'or, & en pointe d'une hure de sanglier de
» même. Voulant bien & favorablement traiter ledit exposant, tant en com-
» templation de sa noble extraction, que des bons & agréables services,
» que ses ancêtres ont rendus dans les armées de nos prédécesseurs Rois à
» la Couronne. A ces causes, &c. avons maintenu & confirmé, mainte-
» nons & confirmons l'exposant dans sa Noblesse d'ancienne race, pour,
» en ladite qualité, jouir & user, lui, ses enfans & postérité en loyal ma-
» riage,

» riage, des honneurs, &c. &c. donné à Versailles le 24 de Décembre l'an
 » de grace 1683, & de notre Regne le quarante-unieme. Signé, LOUIS,
 » & par le Roi, Phelypeaux ». Ces Lettres furent vérifiées à la Cour des
 Aides de Bordeaux, & du consentement du Procureur-Général du Roi,
 enregistrees au Greffe de ladite Cour, par Arrêt du 4 Septembre 1691, dans
 lequel sont relatés tous les contrats, testamens & autres titres justificatifs de
 l'ancienne noblesse dudit GABRIEL DU TOUR; il se trouva en bon état de ser-
 vir à la revue de la Noblesse de Guienne, faite à Langon le 1^{er} d'Août 1696,
 suivant le mandement qui lui en avoit été fait par M. le Marquis de Montfer-
 rant, premier Baron & Grand-Sénéchal de cette Province. Il avoit épousé;
 par contrat du 2 Août 1681 devant la Feuriere, Notaire à Bordeaux,
 Noble Dame Catherine de Pichon du Lys, veuve de Noble Pierre de Verteuil
 de Malleret, Ecuyer, fille de Noble François de Pichon-du-Lys, Chevalier,
 Seigneur de Peygaut (1), & de Noble Dame Marie d'Aydie de Guittinieres.
 Il faut observer ici que François de Pichon du Lys étoit petit-fils de Charles
 du Lys, Avocat-Général à la Cour des Aides de Paris, lequel avoit été
 reconnu par Lettres-Patentes du Roi LOUIS XIII, données à Paris le 25^e
 Octobre 1612, enregistrees au Parlement & à la Cour des Aides au mois
 de Décembre de la même année, descendre en ligne directe de Pierre d'Arc,
 surnommé du Lys, frere puiné de Jeanne d'Arc, connue sous le nom de la
 Pucelle d'Orléans, & si célèbre par les services importans qu'elle rendit à
 la France sous le Regne de CHARLES VII, & autorisé par ces mêmes Lettres
 à porter pour armes : « écartelées au 1 & 4 d'azur à l'épée d'argent, garnie
 » d'or, mise en pal, la pointe en haut, surmontée d'une couronne d'or, & accos-
 » tée de deux fleurs de lys de même, qui est DU LYS; & au 2 & 3 aussi d'azur
 » à l'arc d'or mis en face, à la fleche encochée d'argent & empennée d'or, chargée de
 » deux autres fleches d'or empennées d'argent, mises en sautoir, qui est D'ARC;
 » l'écu timbré d'un casque, surmonté d'une fille de carnation, vêtue d'argent, te-
 » nant de sa main droite une épée d'argent, sur la pointe de laquelle est une cou-
 » ronne d'or, & dans la gauche une bannière d'argent, semée de fleurs de lys
 » d'or, avec ce mot, LA PUCELLE, pour cri ». Et à l'égard de Dame
 Marie d'Aydie de Guittinieres, elle étoit fille de Haut & Puissant Seigneur
 Antoine, Comte de Guittinieres, Vicomte de Castillon, &c. &c., lequel
 avoit eu pour trisaïeul Odet d'Aydie, dit le Jeune, Conseiller & Chambel-
 lan du Roi LOUIS XI, qui fut marié à Anne de Pons, fille de Guy,
 Sire de Pons, & étoit qualifié issu du sang des Comtes Souverains d'Ar-
 magnac & de ceux de Comminges. Voyez la Généalogie de la maison d'Aydie,
 dans le 1^{er} tome de ce Dictionnaire, ou plus amplement dans l'Histoire généa-
 logique du Pere Anselme, à l'article des Grands-Amiraux de France. GABRIEL
 DU TOUR, eut de son mariage : — 1. RICHARD, qui suit; — 2. & une
 fille, morte en bas âge.

IX. RICHARD DU TOUR, Ecuyer, sorti par sa mere de la famille du Lys, issu
 par Marie d'Aydie de Guittinieres son aïeule, des maisons de Comminges,
 d'Armagnac & de Pons, & allié à celles d'Aydie-Ribérac, de la Rochefou-

(1) Cette branche de Pichon du Lys, Seigneur de Peygaut, est éteinte.

cauld, de *Martemar*, d'*Esfuets-Saint-Mégrin*, de *Mont-Lezun*, de *Bourdeilles*, de *Salignac-la-Mothe-Fénelon*, de *Pardailhan*, de *Moncheron* & d'*Foix Candale*, naquit à Bordeaux le 10 Juin 1684, & fut baptisé le 19 du même mois dans l'Eglise Métropolitaine & Paroissiale de Saint André. Il entra au service en 1700; & par commission du Roi du 15 Avril 1702, il fut fait Capitaine au Régiment Dauphin Infanterie, dans lequel il continua de servir plusieurs années; il se retira ensuite auprès du Prince de Monaco, qui avoit beaucoup d'affection pour lui, & qui lui donna la Capitainerie des Châteaux, Chasses, Eaux & Forêts de sa Souveraineté, par commission du 10 Décembre 1732. Il avoit épousé, par contrat passé le 9 Juillet 1707 devant *Vivans*, Notaire à Bordeaux, Demoiselle *Isabeau de Floissac*, fille de *Jean de Floissac*, d'une famille originaire du Bordelois, & transplantée à Paris, dont est *N. . . de Floissac*, Ecuyer, & Dame *N. . . de Floissac*, épouse de *N. . . de Randon de Pommery*, Garde-Général des Meubles de la Couronne, & Trésorier de la Reine, & de Demoiselle *Françoise de Richon*, de même nom & même famille, dont étoit sa bifaïeule. Il eut de son mariage deux garçons; savoir : — 1. PIERRE-RICHARD, qui servit dans le Régiment de Monconseil, avec lequel il fit les campagnes de 1733 & 1734 en Italie, où il se trouva à plusieurs batailles, & reçut à celle de Guastalla une blessure dont il mourut quelque temps après, sans avoir contracté d'alliance; — 2. & ETIENNE-MARC-ANTOINE, qui suit.

X. ETIENNE-MARC-ANTOINE DU TOUR, Chevalier, né à Bordeaux le 7 Juin 1716, & baptisé le lendemain dans l'Eglise Métropolitaine & Paroissiale de Saint-André, servit en qualité de Lieutenant dans le même Régiment que PIERRE RICHARD son frere aîné; il fit les mêmes campagnes en Italie, & se trouva aux mêmes batailles : à la réforme de ce Régiment, il passa au service des Colonies, & obtint à Saint-Domingue successivement deux commissions du Roi, l'une de Capitaine, & l'autre de Capitaine-Aide-Major, dont il a fait les fonctions pendant long-temps. Sur la vérification que *M. Cherin*, Généalogiste des Ordres du Roi, fit de ses titres de noblesse au mois de Juin 1777, il obtint de *M. de Sartine*, Ministre de la Marine, un ordre adressé au Conseil Supérieur du Cap de Saint-Domingue pour l'enregistrement desdits titres, lequel se fit par Arrêt dudit Conseil Supérieur, donné le 5 Février 1778; & sur la production des mêmes titres, il fut reconnu nob'e d'ancienne extraction, par Délibération de MM. les Commissaires des Etats de Bretagne à leur assemblée tenue à Nantes le 9 Décembre 1778, & imposé en conséquence au rôle de la capitation des anciens Nobles de cette Ville, dans laquelle il demuroit. Il avoit épousé à Saint-Domingue, par contrat passé le 18 Juin 1743, devant *de la Cour*, Notaire au Fort Dauphin, Demoiselle *Renée de Sauvage*, morte à Nantes le 28 d'Août 1778, fille de *Joseph de Sauvage*, Ecuyer, & de Dame *Eléonore Bourgeois*. Voyez SAUVAGE dans ce volume. ETIENNE-MARC-ANTOINE DU TOUR a eu de son mariage sept enfans, tous garçons, dont cinq morts jeunes & deux qui subsistent; savoir : — 1. ETIENNE-MARC-ANTOINE-RICHARD, qui suit; — 2. & JOSEPH, nommé le Chevalier DU TOUR, mentionné après son frere aîné.

XI. ETIENNE-MARC-ANTOINE-RICHARD DU TOUR, Chevalier, né à Bordeaux le 24 Juin 1744, & baptisé le lendemain dans l'Eglise Métropolitaine & Paroissiale de Saint-André, fut reçu en 1767 dans la Compagnie des Chevaux-Légers de la Garde du Roi, & s'est marié à Bordeaux par bref de dispense donné à Rome le 30 Novembre 1780; contrat passé par *Rausan*, Notaire, le 11 Décembre de la même année, avec Demoiselle *Eléonore-Marie-Pierre Aimée de Sauvage* sa cousine-germaine, fille de *Luc de Sauvage*, Ecuyer, Seigneur des Marons, Capitaine de Dragons, & de feu Dame *Marie-Elisabeth Dieu-le-Fils des Barres*.

XI. JOSEPH DU TOUR, Chevalier, né en Périgord dans la maison noble du Roc le 29 Octobre 1747, & baptisé le même jour dans l'Eglise Paroissiale de Mauzac; fut reçu la même année que son frere aîné dans la Compagnie des Chevaux-Légers de la Garde du Roi, & s'est marié à Nantes par bref de dispense donné à Rome le 8 Janvier 1779, contrat retenu par *Jalabert*, Notaire, le 13 Février de la même année, avec Demoiselle *Marie-Joséph-Aimée de Sauvage* sa cousine-germaine, sœur d'*Eléonore-Marie-Pierre-Aimée de Sauvage*, mentionnée ci-dessus. Ils ont eu de leur mariage jusqu'à présent en 1781, un garçon, nommé JOSEPH-AGATHANGE, mort au berceau, & une fille nommée MARIE EUPHROSINE, née à Bordeaux le 8 Février 1781, & baptisée le lendemain à l'Eglise Métropolitaine & Paroissiale de Saint-André.

Les armes de la maison DU TOUR sont, comme on les a vues relatées dans les Lettres-Parentes de LOUIS-LE-GRAND du 24 Décembre 1683, de gueules, à la face d'or accompagnée en chef de deux tours d'or, & en pointe d'une hure de sanglier de même; mais il y a environ cent ans que ceux de cette maison sont dans l'usage de porter leurs armes: écartelées, avec celles de DU LYS & d'ARC, telles qu'elles sont blasonnées dans les Lettres-Parentes du Roi LOUIS XIII du 25 Octobre 1612, mentionnées ci-dessus.



VALETTE (DE). Voyez DE VALETTE.

VINCENT : maison originaire des Pays-Bas, dont une branche établie depuis plusieurs siècles dans le Ponthieu. Nous en avons déjà parlé dans le *tome VI* de ce Dictionnaire. Suivant la tradition, ceux de Flandres prétendoient tirer leur origine du Comte de *Madelgair* , surnommé **VINCENT**, Fondateur de l'Abbaye de Hautmont, dit l' *Histoire Ecclésiastique des Pays-Bas* . Cette prétention paroît appuyée des exemples que *Carpenzier* , Auteur de l' *Histoire du Cambrésis* , cite au mot *Landry* & ailleurs. Voici, d'après un Mémoire dressé sur titres, la notice de ceux qui se sont distingués par leur mérite ou par des emplois considérables qu'ils ont possédés, & ensuite nous donnerons la filiation exacte de cette maison.

On trouve en 1362 **GÉRARD VINCENT**, vivant à Cambrai. **JÉRÔME VINCENT**, Seigneur de Coreuil, Capitaine de *Marcoin* , vivant en 1371, eut pour femme *Huette de Baissy* , fille de **JEHAN**, Prévôt de Valenciennes, & de *Maigne de Hesques* . **JEHAN VINCENT**, né vers l'an 1380, vivoit à la Cour du Roi **CHARLES VI** en 1413. De celui-ci sont sortis les Seigneurs du *Quesnoy* , d' *Hantecourt* & de *Tournon* , par lesquels l'Abbé *Butteux* , Généalogiste d'Abbeville, a commencé la Généalogie de ceux de ce nom habitant le Ponthieu. *Monstrelet* dit qu'en 1409 l'Université de Paris choisit un **VINCENT** & un *du Quesuo* y pour assister au Concile de Pise en qualité d'Ambassadeurs. En 1435, **IVOUEL VINCENT** étoit Capitaine de cent Hommes de Gendarmerie : il en fera parlé en son lieu. Un **VINCENT**, surnommé *le Couteleur* , étoit Gouverneur de Bruges en 1438. La même année, un autre **VINCENT**, dit *le Comte de Moria* , du nom de la Citadelle de Jérusalem, tenoit pour le Comte de *Gueldres* , Ruremonde, Hessel & autres Places, que le Duc de *Bourgogne* prit sur lui & qu'il rendit au même **VINCENT**, moyennant foi & hommage. **JEHAN VINCENT** contribua en 1441 à la rançon du Duc d' *Orléans* , fait prisonnier par les Anglois en 1415, à la bataille d' *Azincourt* . Dans le même temps vivoit encore dans le Ponthieu **JEHAN VINCENT**, surnommé *le Puissant* . En 1464, **JEHAN VINCENT**, Conseiller du Duc de *Bourgogne* , fut chargé par ce Souverain d'un Traité avec les Habitans de *Besançon* . Enfin on trouve **RÉNARD VINCENT**, Général de la Cavalerie dans les Pays-Bas vers la fin du dernier siècle.

De la branche de ceux établis en Picardie sont issus deux **FRANÇOIS VINCENT**, oncle & neveu, vivans dans les XIV & XV^e siècles. Ils furent l'un & l'autre Chefs de Troupes, suivant l'Abbé *Butteux* .

JACQUES VINCENT, Capitaine de Gendarmes, & **JEHAN**, Capitaine de Bandes, furent blessés à la bataille de Pavie en 1525. Ce dernier fut fait prisonnier en 1544 à Boulogne, qu'il défendoit contre les Anglois; & sa femme, *N... d'Abancourt* , alla le joindre en Angleterre avec ses deux fils **FRANÇOIS** & **ANTOINE VINCENT**. On croit que les Lords d' *Ohernon* , qui se disoient être de la même famille, sont issus de l'un d'eux ou de **JEAN VINCENT**, surnommé *le Puissant* . Un autre **FRANÇOIS VINCENT** fut Ca-

pitaine de cent Hommes de pied au Régiment de Fontaine-Mailloc, & se trouva en cette qualité, en 1589, à la bataille d'Arques, où il fut blessé. CHARLES VINCENT fut Officier au Régiment de Bresse.

On remarque en outre plusieurs Ecclésiastiques de ce nom, savoir ; un Archevêque de Tours en 14... , cité par Dom *Lobineau*. L'Abbé *Butteux* parle d'un VINCENT, Abbé de Vau-de Cernay en 1587, de deux autres Abbés de Thiers en Auvergne, & de plusieurs femmes des différentes branches qui sont entrées par alliance dans les maisons nobles d'*Ecles*, *Mithon*, *Gaillard*, *Calonne* & *Averhoult*. M. de *Rousséville* observe que la femme de ce dernier étoit Dame de Hauteux dans le XV^e siècle, & en a rapporté les armes, qui sont de VINCENT, en faisant l'énumération des Seigneurs de cette terre.

Quoique cette maison ait possédé des fiefs depuis plusieurs siècles, elle a cependant conservé son ancien nom de batême, VINCENT, que la plupart des Seigneurs François quitterent vers l'an 1100 pour prendre celui de leur terre : ce n'est que dans la vue de conserver l'idée d'une origine reculée, que celle-ci continua de porter le nom de VINCENT, comme ont fait les *Just*, les *Clément*, les *Pierre de Bernis*, &c.

Avant d'entrer dans le détail de chaque degré des Seigneurs de Hantecourt & de Tournon, observons encore qu'ils tiennent aux maisons les plus distinguées de la Province, telles que celles de *Mouchy*, de *Roussé*, *Clément*, *Duval*, de *Brenai*, *Desmarez*, *Boufflers*, *Bournel*, *Fontaines*, *Mailly*, *Lefevre-Caumartin*, d'*Aguesseau*, & le Mémoire ajoute, à presque toute la Noblesse de Ponthieu, & à plusieurs maisons desquelles sont sortis des Maréchaux de France, des grands Officiers de la Couronne, & de très-bons Militaires, distingués par leur valeur & par leurs beaux faits d'armes.

Les alliances des Seigneurs de Tournon sont aussi des plus brillantes & des plus illustres : *Marie-Maurice de Chervil*, une de leur mère, descendoit, selon la tradition de la Province d'Auvergne, selon les titres de cette maison, des Ducs de Savoie : mais on croit qu'il est inutile ici d'approfondir une origine qui va se perdre dans les fleurons d'une tête couronnée. Le Seigneur de Tournon se contente de prouver que *Claude-Vitabde Chervil*, son aïeul maternel, avoit l'honneur d'appartenir à LOUIS XIV au neuvième degré, à GASTON DE FRANCE, Duc d'Orléans, fils puîné d'HENRI IV, au cinquième ; que *Marie-Maurice de Chervil*, sa mère, appartenoit au sixième degré à Anne-Marie-Louise d'Orléans, dite Mademoiselle de Montpensier, & que lui-même a l'avantage d'appartenir au douzième degré à LOUIS XVI, & de beaucoup plus près au Prince de Condé. On peut encore ajouter à ces alliances si honorables celles des maisons de *Lorraine*, *Joyeuse*, *Beauvau*, *Rohan*, *Tournon*, Comte de *Roussillon*, la *Tour-d'Auvergne*, *Montmorency*, la *Fayette*, *Montmorin*, *Clermont*, *Ginestoux*, du *Ronce*, *Polignac*, *Crequy*, *Rocheport*, d'*Ailly*, *Guérin de Lujac*, &c. Les preuves de ces alliances sont tirées des titres de la famille, imprimés in-4^o. en 1768.

Branche des Seigneurs DU QUESNOY, HANTECOURT, RAIMECOURT, &c.

I. JEHAN OU JEAN VINCENT, I du nom, par lequel commence la filiation,

qualifié Chevalier par *Monstrelet*, vivoit à la Cour de CHARLES VI dans un état bien élevé. Cet Historien, ainsi que l'Abbé *Butteux*, *Meyer* & autres, le nomment effectivement parmi les plus grands Seigneurs de la Cour. Il fut enlevé, disent-ils, à l'hôtel de Saint-Pol, par les Parisiens, le 20 Mai 1413, à cause qu'il étoit du parti du DAUPHIN (depuis Roi sous le nom de CHARLES VII), ainsi que *Louis de Baviere*, frere de la Reine, *Guillaume Bourassier*, son Confesseur, Archevêque de Bourges, & plusieurs autres personnes de la première qualité, qui furent tous conduits en prison au Louvre & au Palais, d'où ils ne sortirent qu'au mois d'Août suivant : nombre de Dames (entre autres la Dame du *Quesnoy*) & Demoiselles d'honneur de la Reine eurent le même sort. Ces Auteurs disent que JEAN VINCENT fut enlevé une seconde fois, quelque temps après, en sa maison d'Abbeville, avec les Dames du *Quesnoy*, d'*Aveluy*, de *Montauban* & de *Mailly*, & selon les *Annales* & *Registres* du Ponthieu, il n'y reparut qu'après 1420. Il fut du parti du Duc de *Bourgogne*; mais on ignore si ce fut dans le temps que le Ponthieu appartenoit encore au Roi de France, ou si ce ne fut qu'après la cession que CHARLES VII en fit à ce Prince en 1435. L'Abbé *Butteux* dit que c'est ce fameux JEAN VINCENT qui enleva la Dame d'*Aveluy* dans Ancre, & qui eut tant de part aux révolutions de 1413, & dont il est parlé dans l'*Histoire de France*, dans *Meyer* & dans *Enguerrand de Monstrelet. Le Laboureur*, *Denis Sauvage de Fontenaille* & bien d'autres, en font aussi mention. On ignore le nom de sa femme, de laquelle il eut : — 1. IVOUET, qui suit; — 2. & FRANÇOIS, Capitaine de Bandes.

II. IVOUET VINCENT, Miles, surnommé le *Capitaine célèbre*, est mis, par *Dom Lobineau*, parmi les plus grands Seigneurs qui se trouverent à Amiens en 1427, à l'entrevue que le Duc de Bretagne JEAN V eut avec le Duc de *Bourgogne*. Il avoit une Compagnie de cent Hommes de Gendarmerie, & commandoit en la Ville d'Épernay lorsqu'il remit cette Place, qu'il tenoit pour le Duc de *Bourgogne*, entre les mains de *Jean de Crouy*, moyennant 2000 saluts d'or (sorte de monnoie en usage dans ce temps-là), laquelle somme fut payée, tant en monnoie qu'en vaisselle d'argent, par *Renaud de Chantres*, Archevêque & Duc de Rheims, premier Pair & Chancelier de France, & par les gens d'Eglise, Echevins & Habitans de la Ville de Rheims, le Dimanche 24 Octobre 1435. L'original de cette quittance se conserve dans l'Hôtel de cette Ville, signé d'IVOUET VINCENT, & rapporté par *Duchefne*, dans son *Histoire de la Maison de Béthune*, liv. 6, ch. 11, p. 279. On y dit qu'IVOUET VINCENT jure par la foi & serment de son corps, sur son honneur, de livrer la Ville d'Épernay. Les emplois militaires dont il étoit pourvu étoient alors au moins équivalens à celui de Lieutenant-Général des Armées du Roi d'aujourd'hui. On ignore aussi le nom de sa femme, dont il eut : — 1. JEHAN, qui suit, attaché, de même que ses peres, au parti des Ducs de *Bourgogne*; — 2. & FRANÇOIS, Capitaine de Bandes.

III. JEHAN OU JEAN VINCENT, II du nom, Ecuyer, étoit si renommé, dit l'Abbé *Butteux*, qu'il étoit regardé comme un oracle : c'est ce que rapportent en effet les Auteurs contemporains cités par cet Ecrivain. Il parut

entre les Nobles du premier ordre du Comté de Ponthieu pour l'arrière-ban en 1465; & dans la revue que l'on en fit, on le trouva armé de toutes pièces, comme on le voit par la description suivante de ses armes, extraite des archives de la Ville, qui étoient *un épieu, une haube, un arc, un harmois, un bes de faucon, une salade, un haubert, une pertuisane, une langue de bœuf, un bassin, un capel de Montauban, &c.* Il partit quelque temps après pour la Flandre, d'où il ne revint à Abbeville qu'après la bataille de Nancy, donnée le 5 Janvier 1477, où le dernier Duc de Bourgogne fut tué avec plusieurs Gentilshommes du Ponthieu, tels que Messire Colinet de Boufflers & Jean de Rubempré: mais il eut ordre de Louis XI d'en sortir, étant devenu suspect à ce Prince à cause de son grand attachement à la maison de Bourgogne, & de l'alliance de JEANNE VINCENT, sa fille, avec Guillaume Postel-Bellefontaine, qui avoit été Maître des Requêtes du Duc. D'ailleurs, le Ponthieu étant rentré sous la domination de la France, le Roi exigea le serment de fidélité de plusieurs Gentilshommes de cette Province qui avoient été à son service; mais comme c'étoit avec sa permission ou par devoir, comme Sujets des Comtes de Ponthieu, la plupart le refusèrent, tels que JEAN VINCENT & Jacques de Boufflers, ce qui augmenta la méfiance de Louis XI, qui les exila. Voilà l'époque où la maison de VINCENT fut entièrement dispersée; & depuis ce temps on n'a vu reparoître que quelques cadets attachés au service de France, comme on l'a remarqué ci-devant. JEAN VINCENT épousa Marie Leroy (qui portoit, *d'argent à trois fleurs de lys de gueules, écartelées de Guiffaucourt*), & en eut, entre autres enfans: — 1. NICOLAS, qui suit; — 2. FRANÇOIS, Capitaine de Bandes; — 3. & JEANNE VINCENT, mariée, comme on l'a dit, à Guillaume Postel-Bellefontaine, Maître des Requêtes du Duc de Bourgogne.

IV. NICOLAS VINCENT, I du nom, Ecuyer, Seigneur du Quesnoy, Capitaine de quatre cents Hommes au Régiment de Picardie, dit *la vieille Bande*, vivant avant 1500, servit sous quatre regnes, depuis FRANÇOIS I jusqu'à CHARLES IX, au service duquel il fut tué, & dont il emporta l'estime & les regrets. C'est lui qui, après les révolutions de sa famille, forma la souche d'où sont sortis les Seigneurs d'Hantecourt & de Tournon. La place qu'il occupoit étoit un titre des plus distinctifs, qui l'élevoit au-dessus de celui de Maréchal-de-Camp de nos jours: elle n'étoit donnée qu'à des personnes de la première distinction. Voyez l'*Histoire Militaire du P. Daniel*, tome I, p. 187, & tome II, p. 40. Il épousa Colette Duhamel, qui portoit pour armes: *d'azur à la bande d'or, chargée de trois roses de gueules*. Elle étoit sœur ou proche parente de Nicolas Duhamel, Seigneur du Mesnil-Eudin, & rappelée avec son mari dans un contrat d'acquisition du 14 Novembre 1566, passé devant Nicolas Sabot & Jean Fouré, Tabetlions. Leurs enfans furent: — 1. ANDRIEU, qui suit; — 2. & FRANÇOIS, mentionné dans le susdit acte.

JEAN & JACQUES VINCENT, Capitaines de Bandes & de Gendarmerie, blessés à la bataille de Pavie en 1525 (rapportés ci-devant), étoient freres aux cousins-germains de NICOLAS VINCENT.

V. ANDRIEU ou ANDRÉ VINCENT, I du nom, Ecuyer, Seigneur de

Raimécourt; fils puîné dudit NICOLAS, vivant avant 1552, s'adonna aux Lettres, qu'il aimoit, & en fit même, suivant quelques chroniques, sa principale occupation. Il épousa *Françoise Maillard*, fille de *Jean Maillard* (dont sont descendus les Comtes de Canebert & de Mauchecourt), & de *Barbe Lessopier*, qu'on croit parente de *Jean Lessopier*, dit. *Grand-Camp*, Capitaine & Gouverneur du Château de la Broye, chez qui PHILIPPE DE VALOIS alla se réfugier après la bataille de Crecy, donnée le 26 Août 1346, répondant au *qui va-là* que c'étoit le Roi & la mauvaise fortune de la France. Ladite *Françoise Maillard* portoit: d'azür à l'oiseau d'argent, les mêmes armés que celles des *Maillard* de Savoie; mais ces deux familles ont varié quelquefois les couleurs. Il en eut:

VI. JEAN VINCENT, III du nom, Ecuyer, Seigneur de Raimécourt & d'Hantecourt, vivant en 1573, qui s'acquît une grande réputation, tant par sa politique raffinée, que par les services importans qu'il rendit à HENRI IV, sur-tout à LOUIS XIII, pendant les mouvemens survenus pendant sa minorité, & ceux du Marquis d'Ancre & du Duc de Longueville (1), & les services qu'il continua de rendre dans le temps qu'il commandoit pour le Roi à Abbeville, en 1620 & les années suivantes. Dans les titres que la famille conserve, on trouve par-tout des traces de l'estime & des bontés que Sa Majesté avoit pour un Sujet qui, en sachant s'en rendre digne, fut en même temps mériter les éloges du Public & ses regrets; la Ville d'Abbeville en donna des marques éclatantes, en lui faisant des obseques magnifiques pour honorer sa mémoire. Il avoit épousé, par contrat du 21 Septembre 1604, *Anne Aliamer* (laquelle portoit: d'or à trois chevrons de gueules chargés de vingt-une coquilles d'argent posées 9, 7 & 5); fille de *Nicolas Aliamer*, Ecuyer, Seigneur de Berville, & de *Marie d'Elcourt*. Ils firent en 1642, suivant l'usage du temps, des fondations à l'Eglise de Saint-André d'Abbeville, & laisserent, entre autres enfans:

VII. NICOLAS VINCENT, II du nom, Chevalier, Seigneur d'Hantecourt, de Raimécourt & de Launoy, Commandant pour le Roi à Abbeville, & qui mérita, par ses services, d'être fait Conseiller d'Etat par Lettres données à Amiens le 20 Juin 1649; pour laquelle charge il prêta serment le 15 Janvier 1650 entre les mains du Chancelier-Séguier (2). Il fut doué d'un mérite peu commun. Sans cesse animé d'un zele patriotique, il n'employa ses talens & son crédit que pour le bien de ses compatriotes & de l'Etat. Les relations qu'il avoit dans les Pays étrangers furent très-souvent utiles à la France, en découvrant ce qui se passoit contre elle, tant dans les Armées que dans le Cabinet des Puissances ennemies. LOUIS XIII en reçut nombre de fois d'importans avis; notamment en 1636, lorsqu'il apprit à ce Prince que *Jean de Vert*, Général des ennemis, projettoit de

(1) Le Duc de Longueville fut le dernier descendant du fameux Comte de Dunois, sous CHARLES VII.

(2) Ces Lettres de Conseiller d'Etat sont des plus honorables; le Roi y dit: « Les bons & fideles services que vous avez rendus au feu Roi notre pere, & à nous en diverses occasions, où vous avez beaucoup contribué à notre service & à maintenir Abbeville en notre obéissance, &c. »

surprendre

Surprendre Abbeville : le Roi y envoya aussi-tôt mille hommes d'élite, commandés par le Chevalier de *Saint-Mars*. Le Général ennemi se présenta en effet ; mais il fut repoussé de toutes parts, sur-tout dans le fauxbourg Marcadé, où commandoit le Sieur d'*Hantecourt*. La confiance de ses Souverains augmentoit à proportion de ses services, & LOUIS XIV lui écrivit une longue lettre pleine de lamentations sur les malheurs de la France, épuisée par une guerre de quatorze ans contre l'Empire & l'Espagne, & violemment agitée dans son intérieur par les troubles de la Fronde. Ce Monarque y peignoit l'infidélité de quelques Grands du Royaume & de quelques membres du Parlement : enfin Sa Majesté le pressoit, comme un sujet plein d'affection pour son maître, de concourir au bien général, en déterminant promptement le Comté de Ponthieu à députer aux Etats généraux d'Orléans. Il s'acquitta de cette commission au gré du Roi, & remplit cette place à la satisfaction de toute la Province. La même année, le Duc d'*Elbeuf*, Prince Lorrain, & quelques mécontents du Royaume lui firent des propositions pour embrasser leur parti ; mais loin de les écouter, il remit leur lettre entre les mains du Roi, qui étoit à Saint-Germain avec toute sa Cour, où ce Prince, touché de sa fidélité, le proposa pour modèle aux Députés des autres Provinces qui étoient présens, en l'assurant de vive voix, ainsi que la Reine, de sa protection. Si son zèle pour le Roi & l'Etat lui donna des avantages peu communs, il l'exposa en même temps à de grands périls, ayant sans cesse des ennemis à surmonter, des tumultes & des émotions à apaiser. Il s'en éleva souvent à Abbeville. La seconde taxe des Aides en occasionna une ; & ensuite les Régimens de *Rockbi*, Anglois, de *Gefvres* & d'*Harcourt*, Cavalerie, qui s'étoient emparés des places & des corps-de-gardes de la Ville, alloient, sans-doute par l'instigation des ennemis, mettre tout à feu & à sang : mais le Sieur d'*Hantecourt* apaisa tous ces désordres, maintint Abbeville (ce ne fut pas sans beaucoup de peine) dans l'obéissance due au Roi, & obtint pour elle des soulagemens & des immunités. L'Armée de LOUIS DE BOURBON, qui désertoit de toutes parts, ne l'occupoit pas moins. Enfin, son crédit augmentant avec le desir d'obliger, tout devenoit de son ressort, jusqu'aux Carmes déchauffés qui imploroient sa protection pour le bien de leur Ordre ; & le Général de cette Congrégation, pour lui marquer sa reconnoissance, lui fit expédier en 1645 des Lettres par lesquelles il le créa Carme lui & les siens, avec tous les avantages attachés à cette Congrégation. Regardé d'un œil favorable par le Roi & la Reine, les Princes du Sang & les Grands de la Cour les imiterent. Le *grand Condé*, par une lettre datée du camp du Castelet, du 6 Juillet 1648, & CHARLES DE BOURBON-VALOIS ; par une de ses lettres de Gros-Bois, du 13 Novembre de ladite année, l'assurèrent de leur amitié & de leurs services. Ces lettres sont rapportées dans l'*Abrégé généalogique* que la famille a fait imprimer in-4°. en 1768, que l'on peut consulter. Le bruit de sa renommée sembloit lui ouvrir les portes du Ministère lorsque la mort l'enleva vers 1651, dans un âge peu avancé, n'ayant que trente-neuf à quarante ans, emportant

dans le tombeau les regrets de ses maîtres, la fortune & le bonheur de ses descendans. Il avoit épousé, par contrat du 5 Février 1631, *Catherine Leroy de Saint-Lau* (qui portoit pour armes : *d'azur à trois écus d'argent, chargés chacun d'une croix pattée & alaisée de gueules*), fille de *Jacques Leroy*, Ecuyer, Seigneur de Saint-Lau, Acquel & Caurel, ancien Mayeur d'Abbeville, & de *Catherine Asselin*. De ce mariage vint :

VIII. JEAN VINCENT, IV du nom, Chevalier, Seigneur d'Hantecourt, de Raimecourt, &c., qui vécut en grande réputation, & dont la mémoire fut honorée des éloges les plus flatteurs. Il avoit épousé, par contrat du 27 Décembre 1659, *Barbe de Dourlens* (qui portoit : *d'azur au chevron d'or surmonté en chef de deux trefles de même, & accompagné en pointe d'un lyon d'argent armé & lampassé d'or*), fille de *Pierre de Dourlens*, Ecuyer, Seigneur de Sérival-le-Mefnil les-Francis-Leux, Conseiller, Maître-d'Hôtel ordinaire du Roi, ancien Mayeur d'Abbeville, & d'*Anne Papin*. Leurs enfans furent : — 1. ANDRÉ, qui fut ; — 2. JEAN, Chevalier, Seigneur de Raimecourt, lequel commença de servir dans les Cadets-Gentilshommes, Compagnie de Brillac ; fut ensuite Lieutenant au Régiment d'Hainaut, puis Capitaine au Régiment de Fontenille, où il donna dans toutes les occasions des preuves de sa valeur, & mourut jeune au Service ; — 3. PIERRE, dont nous allons parler d'abord ; — 4. PHILIPPE, Prêtre, dit *l'Abbé d'HANTECOURT* ; — 5. CHARLES, Seigneur de Mérial, Capitaine au Régiment d'Aunis, & Chevalier de Saint-Louis, auquel le Roi, en récompense de ses services, donna la Majorité de la Ville de Mariembourg, & lui méritèrent la faveur d'être reçu Chevalier de Saint-Louis par le Roi en personne, à Versailles, le 9 Novembre 1710, & prêta serment entre ses mains le 17 Décembre de la même année ; ses provisions portent que c'est en considération de la satisfaction particulière que Sa Majesté a de ses services militaires, pour sa valeur singulière, & pour plusieurs blessures qu'il a reçues. Le Roi étoit si persuadé des talens du Sieur DE MÉRIVAL, qu'il l'envoya, par distinction, d'Allemagne où il étoit alors, à la défense de la Ville d'Aire, assiégée par les ennemis en 1710. Voyant peu de moyens pour entrer dans la Place, il se déguisa en *Brandevinier*, & y pénétra, oubliant les dangers qu'il venoit de courir, & bravant ceux auxquels il s'exposoit. Il rassura pendant quelque temps, par sa contenance & ses discours, la garnison, qui étoit pressée par l'ennemi ; mais faute de secours, elle fut obligée de rendre la Ville quelques jours après. On peut dire que peu de Militaires ont couru autant de hasards que lui, ayant servi long-temps & s'étant trouvé dans nombre d'affaires, telles qu'aux batailles de Fridlingue en Souabe, de Spire, d'Hochstet, aux sieges de Namur, de Landau, à la prise d'Ulut, & enfin dans toutes les occasions où le Régiment d'Aunis parut. Dans les Mémoires qui le concernent, on y remarque qu'il fut fait prisonnier ; qu'il parvint à la tête de son Régiment fort jeune, & qu'il mérita par ses services, non-seulement la Croix de Saint-Louis à la fleur de son âge, mais encore des pensions sur le Trésor Royal ; — 6. JOSEPH-NICOLAS, tige des Seigneurs de Tournon, rapportés ci-après ; — 7. ANNE, mariée à *Edouard de Calonne*,

Seigneur de Barbesack, dont postérité; — 8. & CATHERINE VINCENT, morte-Religieuse.

IX. PIERRE VINCENT, Chevalier, Seigneur de Montigny, Capitaine au Régiment de Picardie, & Chevalier de Saint-Louis, commença de servir au Régiment d'Aunis, où son frere aîné étoit Capitaine, & passa ensuite en celui de Lorraine, où il eut en 1696 une Compagnie. Après la réforme, qu'il suivit quelque temps, il entra dans le Régiment de Denonville, depuis Belzunce, où il fut le premier Capitaine: il avoit eu ordre de la Cour en 1702 d'aller former ce Régiment à Valence en Dauphiné. Le Roi lui donna en 1707, en récompense de ses services & à cause de ses blessures reçues au siege de Namur en 1692, & à celui de Castel-Follit en Catalogne en 1694, une Compagnie détachée du Régiment de Picardie. Il mourut après avoir servi trente-deux ans, dont vingt-deux en qualité de Capitaine, s'étant toujours distingué dans les différentes affaires où il s'étoit trouvé, notamment à la bataille de Ramillies, aux sieges d'Ostalie, de Namur, de Castel-Follit & autres. De son mariage, contracté avec N... Fiset, il eut: — 1. N... VINCENT, reçu au berceau Officier au Régiment d'Orléans, à la faveur des services de son oncle, Commandant du second Bataillon, & son parrein: il mourut à huit ans; — 2. N... DE MONTIGNY, mariée à N... Bernard, Chevalier, Seigneur d'Ierval, morte sans postérité; — 3. & une autre fille, Religieuse, Supérieure des Dames Minimés d'Abbeville.

IX. ANDRÉ VINCENT, II du nom, Chevalier, Seigneur d'Hantecourt, de Vincens, Raimecourt, Launoy, Mérial, & fils aîné de JEAN, IV du nom, & de *Barbe de Dourlens*, entra d'abord dans les Cadets; fut fait Sous-Lieutenant au Régiment de la Marine en 1679, à l'âge de quinze ans; servit en cette qualité dans les guerres de Hollande; fut choisi en 1683, entre plus de deux cents Gentilshommes, pour commander une des quatre Compagnies destinées à cette jeune Noblesse; passa en ladite qualité de Capitaine au Régiment de la Reine, ensuite dans celui d'Aunis, où, étant parvenu à la tête de ce Corps, il en commandoit l'aîle gauche lorsqu'il chassa l'ennemi des hauteurs de Namur; le Roi en faisoit alors le siege en personne, en 1692: peu de temps après, il s'empara, à la tête d'un Détachement, d'un Fort considérable, par ordre de M. de Vauban. Ses différentes attaques furent bientôt suivies de celle de la Cassotte, où le Régiment d'Aunis & la Maison du Roi combattirent sous les yeux de Sa Majesté avec tant de valeur & de courage. L'année suivante, il se trouva au siege de Charleroy, où il continua de donner des marques du sang-froid qu'il fut toujours conserver dans les affaires les plus périlleuses & dans toutes les occasions où il fut employé pour le service de Sa Majesté, qui lui donna en récompense de sa valeur un brevet de Lieutenant-Colonel. Il mourut en 1732, après avoir servi l'espace de vingt-deux à vingt-trois ans. Il avoit épousé, par contrat du 17 Février 1696, passé devant *Philippe Lefevre*, Notaire Royal à Abbeville, *Marie-Madeleine de l'Esperon* (qui portoit pour armes: *d'azur à trois molettes d'argent*), fille de *François de l'Esperon*, Ecuyer, Seigneur de Camp-Saint-Pierre, &c., ancien Mayor

d'Abbeville (1), & de *Madeleine Moreau*, morte en 1767, âgée de quatre-vingt-dix ans, laissant : — 1. PIERRE-ANDRÉ, qui suit ; — 2. CHARLES, dit le *Chevalier D'HANTECOURT*, Seigneur de Mérial, Baillon, Frete-Meule, &c., Chevalier de Saint-Louis & ancien Capitaine de Grenadiers au Régiment de Champagne ; s'est trouvé en Italie aux sièges de Pifigitonne, de Crémone, du Château de Milan ; à la prise de Colonne, de Gonzague ; aux batailles de Parme, de Plaisance & de Guastalla ; & en Flandres, à celles de Raucoux & de Lawfeldt, ainsi qu'à plusieurs sièges. Il fut fait prisonnier en Bavière, dans la guerre de 1742, & envoyé à Themiswar en Hongrie : il a épousé, le 20 Novembre 1772, *Marie-Elisabeth Vaillant de Villers*, veuve de *Nicolas Tillette*, fille de *François*, Chevalier, Seigneur de Villers, ancien Capitaine de Cavalerie au Régiment de Brancas, & de *Marie-Elisabeth Vaillant*, Dame de Caumandre : les armes de *Vaillant-Villers* sont : un lion affronté de sable, armé & lampassé de gueules ; — 3. JEAN-BATISTE, Prieur de Boucs, Etudiant en Sorbonne, mort jeune ; — 4. MARIE-MADELEINE, mariée à *Charles-Louis de Fontaine*, Chevalier de Saint-Louis, & est morte en 1773, dont : *Louis-Marie-Joachim*, dit le *Comte de Fontaine*, mort en 1764 sans laisser de postérité de son mariage avec *N... Soyed-in-Traville*, Dame de Croquoison ; & *Charles-Philippe-Aimard*, appelé le *Marquis de Fontaine*, Exempt des Gardes-du-Corps, avec commission de Mestre-de-Camp, & Chevalier de Saint-Louis, marié avec *N... de Ris*, fille de *N... de Ris*, en son vivant Intendant de Rouen, & tante de M. le Baron de Breteuil, Ambassadeur à Vienne, dont postérité ; — 5. FRANÇOISE-GERTRUDE, Supérieure des Dames de Saint-François d'Abbeville, morte en 1774 ; — 6. MARIE MARGUERITE, morte veuve de *N....* Ecuyer, Seigneur du Mazy, ancien Officier de Cavalerie, dont un fils unique, Chevalier de Saint-Louis ; — 7. ANNE-BARBE-CATHERINE, dite *Mademoiselle DE TOURNON*, mariée à *N....*, Chevalier, Seigneur de Bressy, qui n'a laissé qu'un garçon ; — 8. THÉRESE-ÉLISABETH, mariée à FRANÇOIS VINCENT, son cousin-germain ; — 9. GENEVIEVE, Religieuse à l'Hôtel-Dieu d'Abbeville ; — 10. & MARIE-FRANÇOISE-CHARLOTTE, morte sans alliance.

X. PIERRE-ANDRÉ VINCENT, Chevalier, Seigneur de Vincens, d'Hantecourt, de Raimécourt, &c., servit quatorze à quinze ans dans le Régiment d'Aunis en qualité de Lieutenant : des intérêts de famille & des égards les plus louables ne lui permirent pas de passer à une Compagnie ; mais les témoignages flatteurs qu'il reçut de son Corps semblent en quelque façon l'en avoir dédommagé. Il est mort en 1750, & avoit épousé à Amiens, par contrat du 11 Janvier 1736, *Marie-Louise-Marguerite Carpentier* (dont les armes sont : de gueules au pal de vair, accostées de deux lions affrontés d'or), fille de *François*, Seigneur de Valloir-Guedon, & de *Marie-Madeleine*

(1) Les anciens Mayeurs d'Abbeville étoient tirés autrefois de l'élite de la Noblesse de Ponthieu, & encore aujourd'hui des meilleures familles. Le Mayeur commande la Ville, donne l'ordre aux Troupes & le reçoit directement du Roi. Il faisoit anciennement battre monnaie à son coin. Voyez le *Dictionnaire de la France*.

De leur mariage sont issus : — 1. GABRIEL-PIERRE-ANDRÉ-CHRISTOPHE, qui suit ; — 2. JEAN-BATISTE-NICOLAS-BÉNIGNE, rapporté après son aîné ; — 3. & MARIE-CATHERINE-ANNE-FIRMINE, mariée en 1761 à *Joseph-Nicolas Artus*, Ecuyer, Seigneur de la Baronnie de Hencourt-Vuarguies, dont postérité.

XI. GABRIEL-PIERRE-ANDRÉ-CHRISTOPHE VINCENT, Chevalier, appelé le *Marquis d'HANTECOURT*, Seigneur de Vincens, Raimécourt, Launoy, Colonvillers, Guedon, & ancien Mousquetaire du Roi, avec commission de Capitaine de Cavalerie lors de la suppression de ce Corps, a épousé, par contrat du 20 Novembre 1772, *Marie-Catherine-Elisabeth Tillette*, Dame d'Aufnicourt & Patrone de Lonvilliers, & Dame de la Pairie d'Iseux (d'une famille noble qui porte : *d'azur au chevron d'or, au chef de même, chargé d'un lion léopardé de sable*), fille de *Nicolas Tillette*, Chevalier, Seigneur desdites terres, & de *Marie-Elisabeth Vaillant de Villers*, dont il a eu : — 1. CHARLES-ANDRÉ-DIEUDONNÉ, né le 13 Décembre 1777 ; — 2. ANGÉLIQUE-MARIE-COLETTE.

XI. JEAN BATISTE-NICOLAS-BÉNIGNE VINCENT, frere du précédent, d'abord nommé le *Chevalier d'HANTECOURT*, ensuite le *Comte DE RAIMECOURT*, Chevalier, Seigneur de Maison-Rouge, d'Antoubieres, &c., Capitaine au Régiment de Chartres, Infanterie, s'est trouvé dès sa plus tendre jeunesse aux batailles d'Hastenbeck en 1757, de Crevel en 1758, & de Lutzberg, à la Canonnade de Clostercam, & dans plusieurs autres affaires où son Régiment a donné. Il a épousé, par contrat du 9 Avril 1771, *Angélique-Françoise-Madeleine de la Rue du Cau*, veuve de *Jean-Joseph Durant*, Chevalier, Seigneur de Beauval, frere du Ministre Plénipotentiaire du Roi à la Cour des Deux-Ponts, beau-pere du Marquis de Ségur, Chevalier des Ordres du Roi, & fille de *N. . . de la Rue du Cau*, Baron de Chanchevrier en Touraine, lequel portoit : *d'azur au chevron d'or, accompagné de deux quintefeuilles d'argent en chef, & en pointe d'un chevreuil passant de même.*

Branche des Seigneurs DE TOURNON.

JOSEPH-NICOLAS VINCENT DE TOURNON, Chevalier, Baron de Saint-Dizier & de Digous, du chef de sa femme, Commandant du second Bataillon du Régiment d'Orléans & Chevalier de Saint-Louis, sixieme fils de JEAN VINCENT, IV du nom, & de *Barbe de Dourlens*, fut fait Officier en 1692 à l'âge de quatorze ans ; se trouva au siege de Keyserwert en 1702, où il reçut trois blessures avec autant de gratifications du Roi pour s'y être comporté vaillamment, & ne se distingua pas moins à la bataille d'Almanza en Catalogne, où l'on remarque qu'un François son compatriote & son parent commandoit l'Armée Angloise, & un Anglois l'Armée François (1) : sa valeur dans cette affaire lui mérita l'estime

(1) Le Maréchal de *Berwick* commandoit l'Armée François, & Milord *Galoway* l'Armée Angloise, dont le nom étoit *Massue*, plus connu sous celui de *Lavigny*, & dont la famille avoit été autrefois établie à Abbeville.

& les bonnes grâces du Duc d'Orléans, depuis Régent du Royaume, qui, le lendemain de la bataille, lui donna une Compagnie en récompense de ses belles actions. Le Roi confirma non-seulement cette grâce, mais encore lui accorda un brevet des plus flatteurs, en date du 12 Juin 1707; il se distingua encore avec autant d'intelligence que de bravoure, notamment à la prise de Barcelone en 1714, où il servoit en qualité de Capitaine de Grenadiers, dont le siège fut des plus longs & des plus opiniâtres, cette Ville ne s'étant rendue qu'après onze mois de blocus, plus de deux mois de tranchée ouverte, & après avoir essuyé un assaut général (1). Il servit jusques vers l'an 1725 qu'il quitta, après avoir eu pendant plusieurs années le commandement des troupes qui furent envoyées dans la haute Auvergne lors de la peste de Marseille, pour rompre les communications. Les éloges que plusieurs Officiers Généraux lui donnerent dans les lettres qu'ils lui écrivirent, sont des garans de sa bonne conduite & de sa valeur, sur-tout celles du Maréchal de *Berwick*, qui lui promit de rendre compte au Roi de toutes ses belles actions. Le nombre de blessures qu'il avoit reçues pour le service de l'Etat, & dans des combats singuliers qui étoient en vogue de son temps, sur-tout dans un Corps où il avoit pour concurrent le fameux *Jean de l'Épine*, lui donnerent des jours courts & languissans; enfin, tourmenté depuis long-temps par ses anciennes blessures, & n'ayant jamais voulu éprouver l'art de la Médecine, il mourut le 7 Mars 1736. Il avoit épousé, par contrat passé devant *Reboul*, Notaire Royal à Langeac en Auvergne, *Marie Maurice de Chervil*, fille de *Claude Vital*, Seigneur de Chervil, de Digous, &c., & d'*Isabeau Derobert*. Elle lui apporta la terre de Digous en Auvergne, avec les substitutions des Seigneuries de Chervil, de Sainte-Marie & de Saint-Dizier, situées en Vivarais & en Dauphiné. Voyez *CHERVIL*, tome IV de ce Dictionnaire. De ce mariage sont issus : — 1. FRANÇOIS, qui suit; — 2. CLAUDE-HONORÉ, dit le Chevalier DE *TOURNON*, ancien Lieutenant au Régiment de la Tour-d'Auvergne réformé en 1649; — 3. & ANNE-MADELEINE, non mariée.

FRANÇOIS VINCENT DE *TOURNON*, Chevalier, Baron de Saint-Dizier, Seigneur de Digous, Vicomte de Ville & de Bout-de-Ville-Ponthieu, Châtelain de Bout-de-Ville-Flixcour, Seigneur du Troquois & en partie de la Pairie d'Acheux, appelé le Baron DE *TOURNON*, entra au service en 1742, fut jointre le Régiment de Chepy Cavalerie en Allemagne, où il eut une Cornette peu de jours après son arrivée; il se trouva dans quelques affaires de Pandours, ce qui lui mérita des considérations très-marquées du Comte de *Saxe*. Après la bataille de *Raucoux* en 1746, où il s'étoit trouvé, ainsi qu'aux différentes attaques de l'Isle de *Reignac*, aux combats de *Saverne* près *Strasbourg*, & à différens sièges, tant en *Flandres* qu'en *Allemagne*, il passa en qualité de Lieutenant au Régiment de la Tour-d'Auvergne, où il a été réformé en 1750, dans le temps qu'il étoit désigné pour être Aide-Major. Il obtint en 1749 un Arrêt du Parlement, qui termina un procès de plus de cent vingt ans pour

(1) Les Capucins de cette Ville ayant paru sur la breche les armes à la main, furent tous tués par la Compagnie de Grenadiers, qui se revêtit de leurs robes, & qu'on appella long-temps la Compagnie des Capucins. Voyez l'Histoire du Régiment d'Orléans.

une partie de la substitution qu'*Henri de Chervil*, son cinquième aïeul maternel, tué au siège de Montpellier en 1622, avoit faite en 1609 en faveur de ses descendans, & à laquelle le Baron DE TOURNON avoit été appelé par un Arrêt du Parlement de Paris de 1739, & d'après d'autres Arrêts du Parlement de Grenoble de 1669 & de 1714, & de Toulouse de 1649, où plusieurs terres de cette maison se trouvoient situées: mais le temps & les chicanes avoient jetté tant d'obscurité dans cette affaire, qu'une partie du fonds se trouva absorbée par la multiplicité des frais, & par des sommes privilégiées, telle qu'une de 40,000 liv. pour des Messes fondées dans la Chapelle du château de Chervil en 1439 par un de ses ancêtres. Cette opiniâtreté à plaider si long-temps pour la terre de Chervil, en négligeant les autres biens substitués & plus considérables, venoit de ce qu'on regardoit cette terre comme partie d'un apanage venant de la maison de Savoie, donné à celle de *Maurice Chervil*, branche puînée des Comtes de Savoie.

Le Baron DE TOURNON avoit épousé en 1751 THÉRESE-ELISABETH VINCENT DE RAIMECOURT sa cousine-germaine, morte sans enfans en 1759, laquelle le fit son légataire universel; il épousa en secondes nocces, par contrat du 14 Mai 1761, *Marie-Françoise-Ursule de Beauvarlet de Maymont*, d'une famille noble, dont les armes sont: *de sable au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent en chef & d'un croissant de même en pointe*. Elle étoit arrière-petite-fille de *Nicolas de Beauvarlet*, Seigneur de Vacouffin, Exempt des Gardes-du-Corps du Roi, & de *Marie de Mailly*; elle est morte des suites d'une couche en 1765, laissant deux filles; savoir: — 1. MARIE-FRANÇOISE-URSULE-JUSTINE VINCENT, dite Mademoiselle DE TOURNON; — 2. & FRANÇOISE-ELISABETH, dite Mademoiselle DE CHERVIL.

La maison de VINCENT porte pour armes: *d'azur, au chevron d'or accompagné de trois licornes d'argent saillantes, 2 & 1; cimier, une licorne naissante accompagnée d'un vol banneret, l'écu entouré de lauriers, de cedres & de palmes, avec cette devise:*

GLORIA, PALMA, CEDRUS,

GLORIA, FAMA, DECUS.

La branche des Seigneurs de VINCENT DE TOURNON écartele au 1 & 4 d'azur semé de France, partie de gueules, au lion d'or rampant au 2 d'azur, à 6 besans d'or, au chef de même qui est MAURICE CHALANÇON DE CHERVIL; au 3 d'azur, aux 3 étoiles d'or (anciennement 3 molettes), à la bordure de gueules, qui est GOSSERAND DIGOUS, & sur le tout de VINCENT, comme ci-dessus.

On peut consulter sur cette maison; l'*Histoire de France ancienne*, Mayer, *Dom Lobineau*, *Ponthieu, le Laboureur, Sauvage, de Fontenille, Louveu, Gelliot* dans son *Traité du Blason*, *Commines*, l'*Histoire des Régimens*, notamment *Picardie*, corrigée, les *Mémoires du sieur Hermand* & de l'Abbé *Buteux*, l'*Etat de la maison des Ducs de Bourgogne* (anciens), l'*Histoire Ecclésiastique des Pays-Bas*, un *Abrégé historique & généalogique contenant les titres de la famille*, imprimé in-4°. en 1768, & le *Supplément des affiches de Picardie*, n°. 21, année 1771.

U.

USSON (D'): noble & ancienne famille originaire du Donézan, qui a la qualité de Vicomte, accordée par Lettres-Patentes des Rois HENRI II & HENRI IV des 28 Octobre 1553 & 6 Janvier 1605, confirmées par LOUIS XIV le 6 Juin 1685, & ratifiées le 3 Septembre 1692. Cette famille est divisée en deux branches, l'une connue sous le nom d'USSON DE BONNAG, laquelle habite le Comté de Foix, & dont on trouve les généalogies dans le tome XII du Dictionnaire de la Noblesse, au mot USSON; & l'autre connue sous le nom de d'USSON, Vicomte de Poisson, qui habite à Billon, Province d'Auvergne.

La Noblesse de celle-ci, qui a été justifiée par titres, comme contrats de mariage, chartes, Lettres-Patentes, procès-verbaux dressés par les Commissaires nommés, remonte à BERNARD, qui suit.

I. BERNARD - ALION, Baron d'USSON, Vicomte d'Evol, Querigut, Saint-Avar, Bayaude, épousa, par contrat du 12 Janvier 1225, *Sclarmonde de Foix*, ce qui est conforme aux procès-verbaux de MM. de Fortia, Colbert, Legoux, de la Berchere, Commissaires députés pour la recherche des faux Nobles. Ce BERNARD d'USSON eut de son mariage: — 1. GUILLAUME, qui suit; — 2. & GUILLAUMON, lesquels transigerent & poursuivirent l'instance que leur pere avoit contre Roger-Bernard, Comte de Foix, & ce, pour l'acquiescement de la dot de *Sclarmonde de Foix* leur mere; cet acte fut passé devant *Jumart & Sancy*, Notaires du Donézan, le 30 Octobre ou le 3 des Kalendes de Novembre 1280.

II. GUILLAUME d'USSON se maria, par contrat écrit en style Béarnois, & passé devant *Jumart*, Notaire, le 3 des Ides de Janvier 1254, avec *Agnès de la Rochefoucauld*, fille de *Guy*, Sieur de la Rochefoucauld & de Vertueil, & de Dame *Agnès de Rochechouart*, dont vint:

III. BERNARD d'USSON, II du nom, Vicomte d'Evol, Sire de Castellporte, de la Vallée, de Miglos, qui se maria le 4 des Ides d'Octobre 1290, avec *Léonore de Beaujeu*, fille de *Louis*, Sire de Beaujeu, Chevalier Banneret, & de *Souveraine-Alienor de Savoie*, dont pour fils & successeur:

IV. BERNARD-LOUIS d'USSON, dit LE BORGNE, III du nom, Vicomte d'Evol, Seigneur de la Vallée, de Miglos, qui passa plusieurs actes en style Béarnois, datés du 9 des Kalendes de Mars 1310 & du 2 des Ides de Décembre 1312, par lesquels il paroît qu'il échangea la terre de Montation pour celle de Miglos, avec *Gaston de Foix*, son parent. Il se maria, par contrat passé devant *Gaubert & du Castel*, Notaires, le 5 des Ides de Février 1321, avec *Félicité de Conflans*, fille d'*Eudes*, Sire de Conflans, de Brienne, de Mezilly & d'Estoges, & de *Jeanne*, Comtesse de Malvin. BERNARD-LOUIS d'USSON reçut en donation, d'*ETIENNETTE*, Vicomtesse d'USSON, sa tante, le fief de Poisson, pour en jouir après le décès de BERNARD d'USSON, II du nom, son pere, & de *Léonore de Beaujeu* sa mere, & 40,000 sols melgoriens, à la charge que lui BERNARD-LOUIS & l'aîné de ses enfans mâles porteront à toujours les nom & armes de POISSON, telles

telles qu'elles seront expliquées à la fin de cette généalogie. Il eut de son mariage : — 1. CHARLES, qui suit ; — 2. 3. & 4. JEAN, JACQUES & PIERRE-TRISTAN, dont nous parlerons au degré suivant.

V. CHARLES D'USSON, Vicomte de Poisson, dit LE COURAGEUX, se maria le 6 des Kalendes de Janvier 1330, par acte passé devant *Laudan & Sufon*, Notaires, avec Demoiselle *Bonne de Bourgogne Montaigu*, fille d'*Etienne*, Sire de Montaigu, Comte de Sombernon, & de *Marie de Beau-fremont*, Dame de Couche, & passa, du consentement de sa femme, un contrat d'acquisition des Seigneuries de Laurie, de Boccaye dans le Gàrinois, pour 29,000 florins d'or, afin d'aller s'établir sous la domination de la France, & se soustraire à celle des Comtes de Foix, ses proches parens, avec lesquels, lui, JEAN, JACQUES, PIERRE-TRISTAN ses freres & BERNARD leur pere, étoient en guerre & en procès; cet acte d'acquisition fut passé devant *Dufeldorp*, Notaire, le 10 des Kalendes de Novembre 1334; en conséquence le Vicomte D'USSON DE POISSON remit à JEAN D'USSON, Seigneur de la Vallée de Miglos, son frere puîné, ainsi qu'à JACQUES & PIERRE-TRISTAN les autres freres, & leur céda à perpétuité tous les droits, actions & prétentions qu'il pourroit avoir sur les biens de la Baronnie d'Usson & autres terres dans le Donézan, pays de Foix, provenans de la succession de leur pere & mere, aux conditions qu'il lui remettroit 15,000 florins d'or; & de plus, ledit Vicomte D'USSON ratifia la donation que BERNARD leur pere avoit faite à JEAN D'USSON son puîné de la terre & Seigneurie de Miglos, par acte passé devant *Chalmette & Rigoulet*, Notaires, le 1^{er} des Kalendes de Juillet 1337.

CHARLES, Vicomte D'USSON, surnommé LE COURAGEUX, fut tué à la bataille de Crecy, où il commandoit cent Hommes d'armes en 1346, & laissa pour fils & successeur BERTRAND, qui suit.

VI. BERTRAND D'USSON, III du nom, Vicomte DE POISSON, Damoiseau, Baron de Cudot, du château de Broglet, Seigneur de Lauré, Gouverneur de Caen & de Vimaury, se maria le 6 Janvier 1351 avec Demoiselle *Lucette de Rohan*, fille de Sire *Alain de Rohan*, Comte de Léon, & de *Jeanne*, Princesse de Rortenain & de Ponsé, par contrat passé devant *Limier & Vandomois*, Notaires. De ce mariage vint :

VII. EUDES, Sire d'Usson, Vicomte de Poisson, Baron de Cudot, Seigneur de Lauré, Boccage, Molle, Franconville, &c., surnommé LE PRUD'HOMME, qui se maria, par contrat passé devant *Samson & Renaud*, Notaires, le 1^{er} Janvier 1370, avec *Marie d'Armagnac*, fille de *Jean d'Armagnac*, Comte de Fezenzaguet, & de *Jeanne*, Comtesse de Périgord. Il prêta serment de fidélité au Roi CHARLES VI, de tenir sa prison ordonnée le 23 Septembre 1382; il se distingua à plusieurs sieges & batailles, & principalement à celle de Rosbec, donnée le 27 Septembre 1382, où il fut fait prisonnier. Il eut de son mariage :

VIII. ETIENNE, Vicomte D'USSON, dit LE BRAVE, Damoiseau, Baron de Cudot, de Château; Sire de Nonan, qui se maria le 20 Novembre

1398, par contrat passé devant *Chalus & Morin*, Notaires, avec Demoiselle *Marie Ferreyra de Mello*, fille de *Jean Ferreyra*, Sire de Mello, & d'*Isabelle de Mender*, dont vint :

IX. PAUL, Vicomte D'USSON DE POISSON, dit LE HARDI, Seigneur de Nonan, de Breuil & de la Houllerie, suivit le Prince JEAN, fils du Duc de Bourbonnois & d'Auvergne, à la réduction de la Normandie; & se trouvant devant la Ville de Vire audit pays, le Prince lui donna l'Ordre de Chevalier, avec toute solemnité, comme il appert par la charte dudit Prince du 23 Janvier 1446; se maria avec Demoiselle *Jeanne de Tambonneau*, fille de *Joachim de Tambonneau*, Chevalier, Seigneur de la Houllerie, & d'*Isabeau Daveniere*, Dame & Souveraine d'Anlezy, par acte signé *Girard*, Notaire, le 13 Janvier 1419; il laissa de son mariage, MICHEL, qui suit.

X. MICHEL D'USSON, Vicomte DE POISSON, Seigneur de Nonan, de la Houllerie & de Breuil, qualifié de Monseigneur & Chevalier du Porc-Epic, Officier du Duc d'Orléans, Gouverneur des château & citadelle de Montargis, eut commission du Roi CHARLES VIII, le 24 Mai 1486, de faire déloger les troupes du Pont-de-l'Arche, & de les conduire dans la Ville de Dreux sous le Commandement du Duc de Lorraine. Il avoit épousé, par contrat passé devant *Charon*, Notaire, le 24 Mars 1454, Demoiselle *Marguerite de Brichanteau*, fille d'*Etienne de Brichanteau*, Baron de Montigny, & de *Louise de Poiseux*, Dame de Courville. Il institua par son testament du 3 Mars 1397, passé devant *Renaud Troussébœuf*, Notaire, PAUL, Vicomte D'USSON, son fils aîné, qui suit; légittima PIERRE son second fils, ainsi que MADELEINE - ANTOINETTE D'USSON, qui partagerent avec leur frere aîné la succession de leurs pere & mere. PIERRE, le second fils, fut Chambellan de la Reine MADELEINE, Gouverneur de *François-Phébus*, Comte DE FOIX, & Capitaine du château de Pamiers. Il avoit épousé *Jeanne de Roquesfort*, & reçut de son frere aîné la somme de 1000 écus d'or qui lui étoit encore due de celle de 4000 livres tournois pour ses droits successifs; la transaction passée le 20 Octobre 1498 devant *Augier*, Notaire.

XI. PAUL D'USSON, Chevalier, Seigneur d'Orbanc, de Breuil, &c., se maria le 14 Janvier 1497, par acte passé devant *Boulouf*, Notaire, avec *Roberte Duroux*, fille d'*Antoine Duroux*, Ecuyer, Seigneur de Sigy, Abloi, Tachy, & de *Denise de Tigicourt - Saint-Phal*. Il eut commission du Roi CHARLES VIII de faire retirer tous les gens de guerre qu'il trouveroit dans le Bailliage du Berry, Saint-Pierre-le-Moutier, Sénéchaussée de Périgord, & de les faire rentrer dans leur garnison. Il eut de son mariage :

XII. ROBERT D'USSON, Vicomte d'Usson, Gentilhomme de la Chambre du Roi, Maréchal de ses Camps & Armées, rendit hommage pour certain fief qu'il possédoit dans la Baronnie de Copel le 6 Janvier 1540; transigea le 13 Mars de la même année avec *Antoine de la Rochefoucault*, en qualité de mari de Dame *Antoinette d'Amboise*, Dame de Barbezieux & de Ravel, pour la Seigneurie de Cormède. Le Roi HENRI II lui accorda deux Com-

missaires pour procéder, tant par titres que par témoins, sur son nom, surnom & origine de noblesse, ce qui fut prouvé par le procès-verbal des Sieurs de *Burgencis & de Neuville*, Commissaires en cette partie, le 19 Août 1547, & fut nommé Maréchal de-Camp le 3 Août 1552. Il obtint, sur le rapport des Sieurs de *Burgencis & de Neuville*, des Lettres-Patentes signées du Roi HENRI II le 28 Octobre 1553, par lesquelles il lui fut permis de commuer le surnom de POISSON en celui d'USSON, nom de son origine, comme ne possédant plus les anciens biens donnés par la substitution. En considération de l'ancienneté de sa noblesse & des alliances que lui & ses ancêtres avoient contractées, ledit Seigneur Roi lui permit de prendre le nom titré & qualifié *Vicomte*, ainsi qu'à tous ses enfans nés & à naître à perpétuité, tant qu'il y auroit des mâles descendans d'eux, sans aucun ordre de progéniture, afin de perpétuer leur nom & mémoire de titres correspondans à la noblesse de la maison d'USSON.

Il testa le 17 Janvier 1556 devant *Buffiere*, Notaire; donna la jouissance de tous ses biens à *Benoite Dubourg*, sa femme, qu'il avoit épousée le 1^{er} Décembre 1524, fille d'*Etienne Dubourg*, Ecuyer, Seigneur de *Soilloux-Malezat*, & Maître des Requêtes de la Reine, & de *Jeanne de Thonimas*. Cet *Etienne Dubourg* étoit frere d'*Antoine Dubourg*, Baron de *Saillances*, Chancelier de France. Il substitua à sa femme, PIERRE son fils, qui suit; légitima *Jeanne*, sa fille; légua 4000 livres tournois qu'il avoit reçues de *Roberte Duroux*, sa mere, à JEAN d'USSON, son cousin-germain, fils de PIERRE, Capitaine du Château de *Pamiers*, & de *Jeanne de Roquesart*; laquelle somme son pere devoit à PIERRE d'USSON, son frere, pour surplus de sa légitime, étant héritier de MICHEL d'USSON & de *Marguerite de Brichanteau*, leurs pere & mere, & nomma pour ses exécuteurs-testamentaires *Robert de Fargue*, son cousin, & *Robert de Canillac*, son filleul.

XIII. PIERRE, Vicomte d'USSON, nommé Lieutenant-Général par provisions du 9 Juin 1557, épousa, par contrat passé devant *Montarchier*, Notaire, le 2 Décembre 1565, *Marguerite d'Acher*, veuve de *Charles de Rouzat* & fille de *Jean d'Acher*, Ecuyer. Il donna à titre de fondation plusieurs terres & héritages dans la Justice d'Usson à l'Eglise de *Saint-Maurice*, & fut fondé de procuration, par acte du 27 Septembre 1577, reçu devant *Coste*, Notaire, par les Consuls de la Ville de *Billon* en *Auvergne*, pour la poursuite de l'instance que les Jésuites avoient contre les Chanoines de la même Ville de *Billon*. Il testa le 3 Mai 1583 devant *Bruyeres*, Notaire; donna la jouissance de tous ses biens à *Marguerite d'Acher*, sa femme, & nomma pour son héritier universel FRANÇOIS, son fils aîné, qui suit.

XIV. FRANÇOIS, Vicomte d'USSON, Capitaine de cinquante Hommes d'armes des Ordonnances du Roi, transigea le 12 Septembre 1586, par-devant *Contet*, Notaire, avec *Marguerite d'Acher*, sa mere, de laquelle il reçut la somme de 7000 livres tournois pour aller à l'Armée. Il eut ordre, le 2 Février 1589, du Roi HENRI III, qui avoit eu des preuves particulières de sa fidélité, & à qui ce Prince donna une commission de cinquante Hommes d'armes, de monter incontinent à cheval, & de joindre,

avec sa Troupe, le Sieur de la Ferté-Imbault, pour faire la guerre & incommoder les ennemis de l'Etat; fut maintenu, par Lettres du Roi HENRI IV, le 6 Janvier. 1605, dans la qualité de Vicomte, ainsi que tous ses enfans nés & à naître à perpétuité. Il avoit épousé le 27 Octobre 1585, par contrat passé devant Monteléon, Notaire, Antoinette le Gras, fille de Jean e Gras, Ecuyer, dont :

XV. JEAN, Vicomte d'USSON, Seigneur de Broglet, Charniac, se trouva à la procession générale des Augustins à Notre-Dame pour l'heureux succès des États tenus à Paris, où le Roi assista avec toute sa Cour, le 26 Octobre 1614. Il eut le triste désagrément de voir brûler & incendier sa maison située dans la Ville de Billon, avec perte de beaucoup de papiers de famille. Cet incendie fut constaté par le procès-verbal des Juges de ladite Ville, assistés de tous les notables Habitans, & par eux signé. La Reine Mere, par brevet du 13 Avril 1614, lui accorda deux douzaines d'arbres à faire prendre dans la forêt de son Comté d'Auvergne, pour le rétablissement de sa maison brûlée. Il rendit foi & hommage au Roi le 28 Juin 1640, pour raison de son fief de Charniac, & épousa, par contrat du 4 Décembre 1618, passé devant Pelissier, Notaire, Anne de Vignal, fille de Joseph de Vignal, Ecuyer, & de Louise de Chabannes, Dame de Chany, dont :

XVI. FRANÇOIS, II du nom, Vicomte d'USSON, présenta, le 11 Décembre 1666, tous les titres qui établissent sa noblesse pardevant M. de Fortia, Conseiller nommé par Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 22 Mars 1666, pour la recherche de la Noblesse d'Auvergne. Il rendit foi & hommage à l'Evêque de Clermont pour sa directe de Broglet, par acte du 6 Mai 1671; obtint un brevet du Roi LOUIS XIV, du 6 Juin 1685, qui confirma les Lettres-Patentes des Rois HENRI II & HENRI IV, des années 1553 & 1605, le maintint dans la qualité de Vicomte, ainsi que ses enfans nés & à naître à toujours, sur la production de ses titres devant MM. Colbert, Conseiller-Secrétaire d'Etat, & le Goux de la Berchere, Intendant d'Auvergne, Commissaires nommés par Sa Majesté le 24 Mai 1685. Il avoit épousé, par contrat du 2 Février 1644, reçu par Dégoilles & d'Albigniac, Notaires, Alix de Prudier, fille d'Etienne de Prudier, Ecuyer, Seigneur de Saint-Luc, dont :

XVII. JEAN, Vicomte d'USSON, Chevalier, Seigneur de Broglet, fut nommé Brigadier de la Noblesse d'Auvergne au ban convoqué dans la Compagnie du Comte de Canillac, Sénéchal de Clermont, par Lettres de commission du 1^{er} Juillet 1674: il eut ensuite un certificat de M. d'Aligre, Grand-Sénéchal d'Auvergne, commandant le ban, comme quoi il avoit servi en cette qualité, daté du 6 Décembre 1674. Il obtint encore des Lettres-Patentes déclaratives de maintenue de noblesse, avec la qualité de Vicomte, le 3 Septembre 1692, scellées du grand Sceau de cire jaune, signées LOUIS, & plus bas Phelypeaux; sur lesquelles, en considération des services de ses auteurs & des charges distinguées qu'ils ont exercées dans la guerre, où plusieurs ont été employés & tués pour l'honneur & la

maintien de la Couronne. » A ces causes, après qu'il auroit apparu à Sa
 » Majesté des Lettres-Patentes de commutation de nom, de celui DE
 » POISSON en celui d'USSON, nom d'origine, portant nom & armes DE
 » POISSON, au moyen d'une donation faite en 1,04, des provisions &
 » lettres de Chevalerie, de Lieutenans-Généraux des Armées, de Gou-
 » verneurs, du brevet & lettres de filiation par elle accordées audit
 » d'USSON, par lesquelles elles lui permettent & donnent pouvoir, & à
 » tous ses enfans nés & à naître, de prendre le nom & titre de *Vicomte* ;
 » Sa Majesté les a maintenus & gardés tous de nouveau, &, si besoin est,
 » les y confirme à perpétuité. Le Jugement de M. le Goux de la Berchère,
 » Intendant & Commissaire pour la recherche de la Noblesse d'Auvergne ;
 » les contrats de mariage, procès-verbaux qui prouvent que ses auteurs
 » ont régi tous les états de noblesse, Sa dite Majesté les a déclarés tels ».
 JEAN, Vicomte d'USSON, épousa, le 21 Novembre 1684, Demoiselle
Jeanne l'Escot, dont :

XVIII. JACQUES, Vicomte d'USSON, Chevalier, Seigneur de Broglet,
 d'abord Garde de la Marine en 1709, nommé ensuite à la charge de Lieu-
 tenant de Roi de la Ville de Billon le 1^{er} Juillet 1723, mort au service
 de Sa Majesté avec commission de Capitaine d'Infanterie. Il avoit épousé,
 le 5 Juillet 1725, *Gabrielle de Tiffandier*, fille de feu Messire *Aimable de*
Tiffandier & de Noble *Marguerite de Mouricaud*, dont sont fortis : — 1.
 VITAL, né le 2 Mai 1730, mort en 1768 ; — 2. ETIENNE, qui suit ;
 — 3. & JEAN, né le 11 Avril 1740, mort aussi en 1764.

XIX. ETIENNE, Vicomte d'USSON, né le 6 Mai 1737, Chevalier, Sei-
 gneur de Broglet, ancien Officier de Marine, second fils de JACQUES,
 Vicomte d'USSON, & de *Gabrielle de Tiffandier*, a obtenu le 22 Août 1766
 un Arrêt de la Cour des Aides de Clermont-Ferrand, qui visa la plus grande
 partie des titres transcrits & énoncés sur un autre Arrêt rendu par la même
 Cour en 1765, qui enjoint à tous les Gentilshommes de justifier de leurs
 titres de noblesse. Il a épousé, par contrat passé & insinué à Clermont-
 Ferrand le 1^{er} Mai 1774, reçu par *Lafeyras*, Conseiller du Roi & Notaire,
 Demoiselle *Marie de la Boulaye*, fille mineure de feu Messire *Gilbert de la*
Boulaye, vivant Chevalier, Seigneur de Bierne, ancien Officier au Régi-
 ment de Brie, & de feu Noble *Marguerite de Vernoy*, dont : — 1. CHARLES-
 JOSEPH-NICOLAS d'USSON, né le dernier Mars 1780, baptemisé le même jour
 dans la Paroisse de Saint-Cerneuf de Billon ; — 2. & MARIE FRANÇOISE-
 IRENE-GABRIELLE d'USSON, née le 28 Août 1777, baptemisée dans la même
 Paroisse de Saint-Cerneuf.

Les qualités que les Auteurs d'ETIENNE d'USSON ont prises dans dif-
 férens actes sont celles de Vicomte, Chevalier de l'Ordre du Roi & du
 Porc-épic, de Damoiseau, de Sire, de Monseigneur, de Chevalier, de
 Gouverneur, de Lieutenant-Général, de Mestre-de-Camp de Cavalerie, &c.

Les alliances de cette ancienne Noblesse sont avec les maisons de *Foix*,
la Rochefoucault, *Rochechouart*, *Beaujeu*, *Savoie*, *Bourgogne*, *Montaigu*,

Beaufremont, Rohan-Léon, Pons, Armagnac, Mello, Ferreyra, Tambonneau de Daveniere, Brichanteau, Tigicourt - Saint - Phal, Dubourg, d'Acher, le Gras, &c.

Les armes : au 1, d'or à trois pals de gueules, qui est de Foix, pour Sclarmonde de Foix ; au 2, bardé d'argent & d'azur, à trois chevrons de gueules brochant sur le tout, pour Agnès de la Rochefoucault ; au 3, d'azur au chevron d'or, à trois Poissons d'argent, 2 & 1, chargés de trois étoiles à six raies, à cause de la donation, substitution & concession du nom & armes de POISSON en 1304 ; au 4, de Bourgogne, pour Bonne de Bourgogne de Montaigu ; au 5 & 1 de la pointe, à neuf macles d'or posées 3, 3 & 3, pour Lucette de Rohan ; au 6, d'argent au lion de gueules, pour Marie d'Armagnac ; au 7, d'argent au sautoir de gueules, chargé de cinq écussons de Portugal, pour Marie de Ferreyra de Mello ; au 8 & 9 derniers, d'azur à six besans d'argent, 3, 2 & 1, pour Marguerite de Brichanteau ; sur le tout, de gueules au lion d'argent, qui est d'USSON : pour cimier, un casque de profil avec une couronne de Vicomte, un vol de deux bannières, au milieu desquelles est une étoile d'or à cinq raies ; & pour supports, deux lions d'or.

Généalogie dressée sur les titres originaux véritables & insinués à la Cour des Aides de Clermont-Ferrand, qui nous ont été communiqués.



WIDERSPACH (DE) : c'est une famille Bavaoise de la plus ancienne noblesse, admise aux tournois en 1300, ainsi qu'il est énoncé dans *Bruclinus* & autres Auteurs.

HENRI DE WIDERSPACH, aîné de cette famille, y figura en 1313. Deux branches cadettes descendant de ce dernier peu fortuné, s'établirent dans le XIV^e siècle; savoir, celle de **CHARLES DE WIDERSPACH** à Ratisbonne, & celle de **RODOLPHE DE WIDERSPACH** dans la Principauté de Pourentreouy. **FRÉDÉRIC**, fils de **RODOLPHE**, exerça ensuite dans le Sundgau plusieurs charges dans la Judicature: il laissa deux fils, **THÉOBALD** & **ERHARD**; **THÉOBALD** resta dans la Robe, & **ERHARD** servit le Roi, & mourut, sans postérité, Capitaine d'une des Compagnies-Franches du Canton de Soleure. **THÉOBALD** laissa deux fils, **BATISTE** & **FRANÇOIS**. Ce dernier, qui étoit Chef de Justice du château & dépendance de Landscron, mourut sans enfans. **BATISTE** eut le malheur de périr en 1710, âgé de quatre-vingt-six ans: celui-ci ne sachant comment exprimer & démontrer toute sa joie de la naissance de **LOUIS XV**, s'imagina de faire tirer un feu d'artifice sur le plus haut rocher du Sundgau à deux lieues de la Ville de Ferrette, qui en est la Capitale, & dont il étoit le Chef-Patricien; n'étant occupé pendant l'exécution de ce feu qu'à jeter des cris d'allégresse, il oublia le précipice de quinze cents toises qui étoit derrière lui, & dans lequel, par une glissade dans la mousse, il se laissa tomber du haut en bas; son corps fut réduit en pièces & en morceaux. Ce fait est juridiquement & légalement constaté par acte authentique déposé au Greffe de Ferrette. Il laissa un fils unique, **VALENTIN**, qui en eut deux, **JOSEPH-IGNACE** & **FRANÇOIS-FERDINAND**.

JOSEPH-IGNACE obtint une Sous-Lieutenance dans le Régiment de Waldner, Compagnie de Paravitginy en 1754; & **FRANÇOIS-FERDINAND** en obtint une dans le Régiment d'Eptinghen à sa création en 1757: mais la médiocrité de leur fortune ne leur permit pas de suivre tous deux la carrière des armes; **JOSEPH-IGNACE** quitta le service, & s'appliqua à l'étude des Loix, se fit recevoir Avocat au Conseil Souverain d'Alsace à Colmar, & prit le parti d'exercer une charge de Judicature dans les environs.

FRANÇOIS FERDINAND suivit le parti des armes. Arrivé à l'armée d'Hanovre en 1758 avec son Régiment, il fut choisi pour être Aide-de-Camp de M. le Prince de *Robeck*, qui commandoit l'avant-garde de l'armée; il fit la campagne de 1758 & 1759 avec ce Prince; il fut ensuite demandé par M. le Duc de *Laval*, qui commandoit une division, pour être son premier Aide-de-Camp, & remplit cette place pendant les campagnes de 1760 & 1761. En 1762 il fut demandé par M. le Prince *Xavier de Saxe*, dit Comte de *Lusace*, qui commandoit une réserve, pour y remplir les mêmes fonctions d'Aide-de-Camp, jusqu'à ce que la paix ait été conclue. En 1764, il subit la réforme que l'on fit subir à tous les Alsaciens du Régiment d'Eptinghen; mais sur le compte avantageux que rendirent maints Officiers

Généraux respectables de ses bons services au Ministre de la guerre, appuyé d'attestations les plus authentiques de ceux nommés ci-dessus, dont il a été Aide-de-Camp, non-seulement il fut bientôt remplacé Capitaine attaché à la Légion de Conflans, mais il obtint la pension de 600 livres, que l'on accordoit aux Officiers qui s'étoient distingués pendant la guerre appelée *d'Hanovre*; elle étoit accompagnée de la lettre la plus flatteuse du Souverain. En 1767, il fut présenté & proposé au Roi par le Cardinal de Rohan, Prince-Evêque de Strasbourg, pour remplir la place de Gouverneur pour Sa Majesté des Ville & château de Rouffac, Ville principale de son Evêché; prêta en conséquence serment entre les mains de M. de Maupeou, Vice-Chancelier de France, le 5 Avril 1767, & prit possession de ce Gouvernement, avec tous les honneurs y attribués, le 26 Mai suivant. Le 19 Mai 1773, il fut nommé par le Roi LOUIS XV lui-même à la charge de Premier Enseigne de la Garde ordinaire de son petit-fils M. le Comte D'ARTOIS. Sa Majesté, instruite dans ce temps-là du trait de patriotisme de son grand-pere, ci-dessus détaillé, le qualifia de Baron dans son brevet de ladite charge, qualification dont les ancêtres avoient joui, & dont lui jouissoit déjà dans des anciens titres & Lettres d'investiture d'un fief qu'il possède en basse Alsace, relevant de la maison de Baden-Baden; il vendit cette charge en Octobre 1774, au sieur Chevalier Demes, & le rang de Colonel y étant attaché, une activité au service du Roi quelconque lui devenant nécessaire pour en jouir, M. le Comte D'ARTOIS lui fit obtenir le brevet de Major-Commandant des Isles Saint-Pierre de Miquelon, dans lequel le Roi LOUIS XVI le qualifia également de Baron. Au 18 Août 1778, il fut décoré de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis: le Roi chargea M. le Duc de Montmorenci-Laval, ci-dessus nommé, du cérémonial de la réception, & ce Lieutenant-Général rendit compte à Sa Majesté qu'il avoit, en vertu de ses ordres, reçu le Baron DE WIDERSPACH Chevalier de son Ordre. Il renonça peu de temps après au service qu'il auroit poussé bien loin, si, malgré l'ame la mieux faisante & la façon de penser la plus honnête, il n'eût pas été en tout temps en but à l'envie & à la basse jalousie de quelques ennemis sourds, particulièrement d'un de ses compatriotes, parvenu par l'effronterie & l'intrigue aux plus hautes dignités, des manœuvres indignes duquel il ne fut instruit qu'après son décès. Il eut trois filles mortes en bas âge, du mariage qu'il contracta en Avril 1761, avec Demoiselle *Madeleine Granet d'Emenville*; fille de Messire *Granet d'Emenville*, Seigneur d'Emenville & autres lieux. Son contrat de mariage fut signé par le Prince de Conti, les Montmorenci, les Laval, les Bouillon, & les Barons de Kageneg de Vienne, tous deux Chambellans de l'Empereur, qui assistèrent tous à la cérémonie qui fut célébrée dans la Chapelle de Saint-Sulpice.

JOSEPH-IGNACE son frere aîné, qui épousa en 1757 *Barbe Sproul*, fille aînée de M. *Sproul*, de son vivant Greffier en chef des Bailliage & Département de Landres, Baronnie du grand Huningue & de Rogen-Hausen dans le Sundgau, a six fils & deux filles; savoir: — 1. GEORGE-JOSEPH, Licencié ès Loix de l'Université de Strasbourg, destiné à faire son état dans la Robe; — 2. FRÉDÉRIC, entré au service du Roi en qualité de Lieutenant

Lieutenant du Régiment de Cayenne, Département des Colonies, en 1746;
— 3, 4, 5 & 6. **IGNACE, LOUIS, FÉLIX & XAVIER**, encore en bas âge,
faisant leurs exercices; — 7 & 8. **ELÉONOBA & CLARA**.

Cette famille continuera toujours de donner un Serviteur au moins au Roi, le fief de Langenau étant, par arrangement de famille, dévolu de droit à celui qui servira Sa Majesté; mais la fortune de cette maison nécessitera, selon toute apparence, toujours une partie des rejettons à suivre l'état de Judicature.

Elle a été par ignorance souvent confondue avec d'autres, qui, à une syllabe près, portent le même nom; mais, si elles lui font de quelque chose, ce ne peut certainement être que par des alliances même hors des degrés.

Elle n'a jamais quitté ses armes, & les a toujours continuées telles que ses ancêtres les avoient en Baviere dont elle dérive, & dont elle fait preuve par titres authentiques, entr'autres d'un revêtu du sceau de la Ville de Ferrette, le Magistrat & les Bourgmestres assemblés, signé de tous, & légalisé par le Juge Royal de ce canton, & Secrétaire du Roi au Conseil Souverain d'Alsace, tiré des anciens urberes & documens de cettedite Ville & autres, délivré à cette famille.

Les armes de cette famille sont : *d'argent & de sable, chargées d'un belier aussi d'argent & les cornes de sable; cimier, une couronne d'or; support, deux lions.*



Y.

YSEBRANT, jadis **BEVERVOORDE** : ancienne & noble famille, originaire de Westphalie, dispersée en Allemagne & dans les Pays-Bas, où elle est établie aujourd'hui. Elle a donné plusieurs Chevaliers très-recommandables par leurs bons & fideles services rendus à différens Souverains, & dont les descendans ne se sont pas moins distingués, tant par leurs services que par leurs alliances honorables.

Une relation de la Chine, imprimée à Amsterdam, chez *Jean-Louis de Lorme*, en 1699, fait mention de Messire **EVARD YSEBRANT**, qui fut envoyé par Sa Majesté Czarienne de Moscovie à l'Empereur de la Chine, en l'an 1692, 1693 & 1694.

Messire **CHARLES-NICOLAS YSEBRANT**, Ecuyer, Seigneur de Lendoncq, de Rillant, de Domvrin, Frevin, Cappelle, &c., est aujourd'hui possesseur des anciens documens & preuves de noblesse de ses ancêtres, justifiés par des extraits, actes publics, ornemens d'Eglise, épitaphes, blasons, &c., qui ont été authentiqués par des personnes publiques, & prouvent que la filiation suivie remonte à **LOUIS**, qui suit.

I. LOUIS YSEBRANT, Chevalier, dit **BEVERVOORDE**, vivoit en 1320 du temps de **ROBERT**, dit **DE BETHUNE**, Comte de Flandres; il se trouva à la bataille de Courtray, où il donna des preuves signalées de sa valeur. Il avoit épousé Dame *Iolente de Berlare*, fille de *Jean*, Seigneur de *Berlare*, dont il eut :

II. THIÉRI YSEBRANT, Seigneur de Windereck, de Bevervoorde, qui fut tué à la bataille de Crecy donnée contre les Anglois au mois d'Août 1346. Il avoit épousé *Ildegonde de Bevere*, dont il laissa :

III. LÉONARD YSEBRANT, dit **BEVERVOORDE**, Seigneur de Windereck, qui se maria avec Demoiselle *Jeanne de Mortagne*, fille de Messire *Robert*, Chevalier, dont il eut : — **1. LÉONARD YSEBRANT**, dit **BEVERVOORDE**, Chanoine & Archidiacre de la Cathédrale de Théroüane; — **2. JEAN**, qui suit; — **3. & GÉRARD**, Ecuyer, Seigneur de Windereck, reçu pour ses bons services Chevalier, des mains du Duc de Bourgogne. Il épousa *Anne de Bruine*; mais nous en ignorons la postérité.

IV. JEAN YSEBRANT, dit **DE BEVERVOORDE**, Ecuyer, se maria avec Demoiselle *Catherine Vraux*, dont il eut : — **1. JEAN**, qui s'est établi en Allemagne, où sa branche, selon le rapport du Capitaine *Calcoski*, du Régiment du Duc de *Wirtemberg*, en garnison à Bruges en 1707, fait des alliances très-distinguées, & y porte le titre de Vicomte; — **2. THIÉRI**; — **3. ANTOINE**, Licentié ès deux Droits, Conseiller-Pensionnaire de la Ville d'Anvers, & marié à Demoiselle *Willelmine Vanginder-Bogen*, aliàs, *Vanderbeke*, *Vanderbke*, fille de *Pierre*, Conseiller de l'Empereur **CHARLES V**, inhumé à Vilvorde, devant le chœur. **ANTOINE YSEBRANT** eut pour enfans **JEAN**; **PERRINE**, qui épousa *Jean Van Oudenbergh*; & **ANNE**, qui se maria avec *François de Crooq*: les enfans d'**ANTOINE** partagerent les biens de leurs pere & mere en 1514; — **4. FRANÇOIS**, marié

sans enfans à Demoiselle *Jacqueliné de Buridam*; — 5. GÉRARD, qui suit; — 6. & MARIE, mariée avec *Cornil Van-Eeden*, Ecuyer, comme il est prouvé par leurs sépultures dans la Chapelle du très-doux Nom de Jésus dans l'Eglise de Saint-Pierre de Malines.

V. GÉRARD YSEBRANT, Seigneur de Vandermoere, Willemars, Meulacker à Saint-Nicolas, pays de Waës, mort en 1479, avoit épousé Demoiselle *Catherine Van-Baesdorp*, le 10 Janvier 1447, morte en 1475, fille de M. *Van-Baesdorp* & de Dame *Van-Dergracht*. De ce mariage est sorti JEAN, qui suit.

VI. Messire JEAN YSEBRANT, Chevalier, Seigneur de Vandermoere, Willemars & Menelacker, épousa le 15 Octobre 1480, Demoiselle *Marguerite Vander-Wicht*. Ils sont inhumés l'un & l'autre dans l'Eglise de Saint-Nicolas, où ils ont fondé neuf Messes, & le mari est mort le 14 Novembre 1496; il paroît sur son tombeau armé ou vêtu en Chevalier. De leur mariage sont sortis: — 1. GÉRARD, qui suit; — 2. & ARNAULD, Ecuyer, marié le 10 Juillet 1530 à Bruges avec Demoiselle *Anne Petit*, de laquelle il eut GÉRARDINE YSEBRANT, mariée le 15 Septembre 1559 avec *Pierre Quarrebbe*, Ecuyer; ils furent l'un & l'autre inhumés en 1596 dans l'Eglise de Saint-Nicolas sous la pierre de JEAN YSEBRANT, grand-père du mari.

VII. GÉRARD YSEBRANT II du nom, Chevalier, Seigneur de Vandermoere, Willemars, Menelacker, est enterré dans la sépulture de Messire JEAN son père; il avoit épousé, 1°. en 1524, Demoiselle *Catherine Nuyt*, fille de *Jean*, Ecuyer, à laquelle il donna en mariage la terre & Seigneurie de Rillant, située au Zuilbeverlant, laquelle terre fut furieusement mondée en 1529 & 1530, & il épousa 2°. Demoiselle *Marie Westelinck*. Du premier lit vint: — 1. MARIE YSEBRANT, Dame de Rillant, qui donna cette terre à son cousin *Jean Hanweel*, Ecuyer; & du second mariage sont nés: — 2. PASQUIER, qui suit; — 3, 4, 5, 6 & 7. LOUIS, JACQUES, MARC, JOSSE & PIERRE, morts en bas âge; — 8. CATHERINE, mariée le 19 Novembre 1549 à *Jacques de Munick*, Grand-Bailli du Pays de Beveren, dont elle eut *Gérardine de Munick*, mariée le 9 Février 1574 à *Chrétien Hawell*; — 9. ANNE, mariée avec *Jean Steelant*, fils de Messire *Jean*; — 10. & JOSSINE YSEBRANT, mariée avec *Jesse Priem*, Ecuyer.

VIII. PASQUIER YSEBRANT, Ecuyer, Seigneur de Vandermoere, épousa, le 10 Décembre 1558, Demoiselle *Willeminne Priem*, fille de *Jean*, Ecuyer, & se retira en sa maison de plaisance à Werbrouck. Il a eu de son mariage: — 1. JEAN; — 2. JOSSE; — 3. ANTOINE; — 4. LOUIS; — 5. MARC, qui suit, tous qualifiés d'Ecuyers; — 6. & JOSSINE.

IX. MARC YSEBRANT, Ecuyer, épousa, le 4 Novembre 1597, Demoiselle *Isabeau de Neve*, fille de *Jean*, Ecuyer, & de *Florentine d'Overlope*. Il mourut le 6 Mars 1622, & son épouse le 15 Août 1652. Ils sont l'un & l'autre inhumés dans l'Eglise de Saint-Paul du Pays de Waës, devant l'autel de Notre-Dame. De ce mariage sont nés: — 1. JEAN, auteur du rameau des Seigneurs de Bevervoorde, rapporté d'abord; — 2. ANTOINE, dont la postérité sera rapportée après celle de son frère aîné; — 3. PIERRE, mort en bas âge; — 4. LANCELOT, auteur du rameau des Seigneurs de

Vander-Stracten, rapporté en son rang; — 5. MARC, chef du rameau d'Heggeloo, aussi éteint & rapporté en son rang; — 6. WILLELMINE, mariée à *Jacques Wielant*, Ecuyer, — 7. FLORENCE, mariée à Messire *Jean Vandepoole*; — 8. ISABEAU, mariée à *Pierre Van-Hysle*, famille éteinte; — 9. & MARIE YSEBRANT, décédée en bas âge.

X. JEAN YSEBRANT, Seigneur de Bevervoorde par donation de sa mere, *Isabeau de Neve*, du 9 Mai 1624, en avancement de mariage, épousa, 1°. *Anne de Riche*, fille de *Jean*, Capitaine au service de Sa Majesté Catholique; 2°. le 20 Octobre 1627, *Isabelle Houex*, fille de *Pierre*, Ecuyer. Il est mort en 1646, & sa seconde femme est morte le 27 Octobre 1678. Il a laissé de ce second mariage: — 1. PIERRE-ADRIEN, qui suit; — 2. JACQUES, mort sans postérité; — 3. JEAN-BATISTE, mort en bas âge; — 4. MARC, aussi mort en bas âge; — 5. ISABEAU, Religieuse à Gand; — 6. MARIE, mariée à Messire *Josse de Grave*; — 7. JOSSINE-JACQUELINE, morte en bas âge; — 8 & 9. ANTOINETTE & ANNE-CATHERINE, mortes sans postérité.

XI. PIERRE-ADRIEN YSEBRANT épousa, 1°. Demoiselle *Marie Van-Royen* en 1658, morte le 7 Janvier 1670; & 2°. ISABEAU-MARGUERITE YSEBRANT, sa parente, fille de LANCELOT YSEBRANT. Il est mort en 1693. Du premier lit il a eu cinq enfans, & du second sept, dont deux ont été au Service.

Continuation de la branche du second fils de MARC YSEBRANT.

X. ANTOINE YSEBRANT, second fils de MARC & d'*Isabeau de Neve*; épousa, le 23 Juin 1635, Demoiselle *Gérardine Hanweel* (1), fille d'*Arnoud*, Ecuyer, Seigneur de Rillant. Il est enterré dans l'Eglise Paroissiale de Caprick. Il a laissé pour fils unique ARNOUD, qui suit.

XI. ARNOUD YSEBRANT, Ecuyer, Seigneur de Rillant, Landoncq, &c., né à Bochante le 24 Septembre 1636, épousa, le 1^{er} Décembre 1660, Demoiselle *Isabelle-Pétronille Van-Royen*. Il est mort le 7 Avril 1700, & est inhumé dans l'Eglise de la Paroisse de Caprick, ainsi que sa femme, décédée au mois de Mars 1710. Ils ont eu de leur mariage: — 1. JEAN, qui suit; — 2. FRANÇOIS, mort en bas âge; — 3. GEORGE, Capitaine au service de Sa Majesté Catholique, marié le 26 Juillet 1708 avec Demoiselle *Anne Albertine Vanden Echante*, fille d'Ecuyer, Seigneur du *Pumbeke*, dont il n'y a pas eu d'enfans; — 4. PHILIPPE, décédé en bas âge; — 5. FRANÇOIS-ALEXANDRE, aussi décédé en bas âge; — 6. ALDEGONDE, morte en bas âge; — 7. THÉRESE, morte sans avoir été mariée; — 8. autre ALDEGONDE, Religieuse à Grammont; — 9. MARIE-ISABELLE, morte en bas âge; — 10. ANNE-ANTOINETTE, Religieuse à la Bilock, à Gand, morte en 1706; — 11. JEANNE-HELENE, Religieuse audit Grammont; — 12. & CHRISTINE, mariée à Messire *Noël-Etienne de Saluces*

(1) La famille *Hanweel* possédoit la Seigneurie de Landoncq. Voyez *Philippe de Lespigny; Noblesse de Flandres*, fol. 324 & 325, imprimée l'an 1631.

de Bernemicourt, Seigneur de Difque. Il n'y a point eu d'enfans de ce mariage. Le mari est mort le 1^{er} Août 1737, & la femme le 10 Décembre 1742.

XII. JEAN-CHARLES YSEBRANT, Ecuyer, Seigneur de Rillant, Landoncq, &c. fils aîné d'ARNOUD, né le 15 Octobre 1661, épousa, le 5 Décembre 1693, Demoiselle *Isabelle-Florentine-Iolente de Saluces-Bernemicourt*, née le 24 Janvier 1668, & batisée à Saint-Michel de Gand. Il est mort le 7 Mars 1732, & sa femme le 21 Décembre 1744; ils gissent dans le Chœur des grands Carmes à Gand. De leur mariage sont sortis : — 1. JEAN-PHILIPPE, qui suit ; — 2. THÉRESE-ISABELLE-FLORENTINE, décédée à Gand le 26 Septembre 1745, sans avoir été mariée ; — 3. & MARGUERITE-FRANÇOISE-JOSEPHE YSEBRANT, mariée le 19 Mai 1722 à *Philippe-Louis-Théodore Vander-Laën*, Ecuyer. Il y a eu de ce mariage deux filles : l'aînée, nommée *Isabelle-Marguerite-Théodore-Josèphe Vander-Laën*, a épousé *Gaspard-Bernard-Jean-Dominique de Villegas-Kinschof*, Comte de Saint-Pierre-Jette, &c., dont il y a plusieurs enfans vivans à Bruxelles; la seconde, nommée *Marie-Thérèse*, s'est faite Religieuse Ursuline à Tournay.

XIII. JEAN-PHILIPPE YSEBRANT, Ecuyer, Seigneur de Landoncq, Rillant, &c., né le 15 Juin 1696, batisé dans l'Eglise de Saint-Michel à Gand, épousa, le 25 Novembre 1722, Demoiselle *Marie-Claudine-Philippine de Châtillon*, Dame de Maleze & de Roosbrouck. Il est mort le 28 Mars 1746, & son épouse en 1771; ils sont inhumés dans l'Eglise Paroissiale de Saint-Jacques à Tournay. De leur mariage sont sortis : — 1. CHARLES-NICOLAS-JOSEPH, qui suit ; — 2. JEAN-FRANÇOIS-MARIE-JOSEPH, Chanoine-Régulier de Saint-Aubert à Cambrai, nommé Abbé de Saint-Aubert le 24 Juin 1722, & Abbé actuel de ladite Abbaye, en 1780 ; — 3. ETIENNE-DOMINIQUE-JOSEPH, mort en bas âge ; — 4. HENRI-JOSEPH-BAUDOIN-GEORGE, décédé en bas âge ; — 5. PHILIPPE, pareillement mort en bas âge ; — 6. & MARIE CHRISTINE-JOSEPHE YSEBRANT, mariée à Messire *George-Gaspard-François-Josèphe le Vaillant*, Baron de Waudripont, de laquelle il a eu pour fils unique *Josèphe-Alexandre le Vaillant*, né en 1756.

XIV. CHARLES-NICOLAS-JOSEPH YSEBRANT, Ecuyer, Seigneur de Landoncq, Rillant, Douvrin, Frevin, Cappelle, Difque, Baron de Bascamps, &c., a épousé en 1750 Demoiselle *Marie-Antoinette-Josèphe de Saint-Genois*, fille de *Jérôme-Albert*, Comte de Saint-Genois, de Grandbreucq, Baron du Saint-Empire, Chambellan de Sa Majesté Impériale & Royale, Conseiller d'Etat d'Epée, &c. De ce mariage restent deux garçons, savoir : — 1. ANDRÉ-GUISLIN-JOSEPH, qui suit ; — 2. IDESBALDE-FRANÇOIS-GUISLIN, Ecuyer, né en 1755.

XV. ANDRÉ-GUISLIN-JOSEPH YSEBRANT, ancien Officier au Régiment *de Kaunitz*, au service de l'Impératrice-Reine.

Rameau des Seigneurs DE VANDER-STRACTEN, éteint.

X. LANCELOT YSEBRANT, septieme enfant par ordre de progéniture

de MARC, Ecuyer, & de Dame *Isabeau de Neve*, épousa Demoiselle *Jeanne Vander-Straffen*. Il en a eu : — 1. JACQUES, qui suit ; — 2, 3 & 4. trois enfans morts en bas âge ; — 5. ISABEAU-MARGUERITE YSEBRANT, mariée à PIERRE-ADRIEN YSEBRANT, Seigneur de Bevervoorde ; — 6, 7, 8 & 9. & quatre autres enfans morts sans postérité.

XI. JACQUES YSEBRANT, Ecuyer, épousa *Pétronille de Rechter*, fille d'un Capitaine au service de Sa Majesté Catholique, dont il eut JOSEPH-ALBERT YSEBRANT, Ecuyer, mort sans postérité.

Rameau des Seigneurs d'HEGGELOO, aussi éteint.

X. MARC YSEBRANT, Ecuyer, Seigneur d'Heggeloo, huitième enfant par ordre de naissance de MARC YSEBRANT, Ecuyer, & de Dame *Isabeau de Neve*, épousa Demoiselle *Jeanne Vander-Beke*, fille de Jacques, Ecuyer. Elle mourut le 25 Mai 1678, & laissa de son mariage : — 1. JEAN-MARC, qui suit ; — 2. & ISABEAU, mort en 1710.

XI. JEAN-MARC, Ecuyer, est mort le 2 Septembre 1705, & n'a point laissé, de notre connoissance, de postérité de son mariage contracté le 18 Juin 1684, avec *Thérèse Vander-Perre*, fille de Guillaume.

Les armes : d'or, au castor au naturel, élané en bande ; pour cimier, un castor naissant de l'écu ; devise, *PER MARE, PER TERRAS*.

Suivant une Note de famille, il doit y avoir un Livre qui traite des armoiries des familles illustres d'Allemagne & des Chevaliers de Westphalie, où se trouvent les armes de la famille d'YSEBRANT, dite *BEVERVOORDE*, dont *Jean Simachen* est Auteur. Voyez encore la vraie & parfaite Science des Armoiries, par *Pierre Palliot*, imprimée en 1664, fol. 125, où il parle de cette famille.

Fin du treizieme Volume.

A P P R O B A T I O N .

J'AI lu, par ordre de Monseigneur Garde des Sceaux, un Manuscrit qui a pour titre : *Recueil de Généalogies pour servir de suite au Dictionnaire de la Noblesse*, & je crois qu'on en ait permis l'impression. A Paris, le 31 Juillet 1782.

CARDONNE.

P R I V I L È G E D U R O I .

LOUIS, par la grace de Dieu, Re France & de Navarre : A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenans nous de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conf. Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans civils, & autres nos Justiciers il appartient, SALUT. Notre amé le sieur **BADIEZ** Nous a fait exposer qu'il doit faire imprimer & donner au Public un *Recueil de Généalogies, pour servir de suite au Dictionnaire de la Noblesse*, s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Prêge à ce nécessaires. A ces CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous avons permis & permettons de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que lui semblera, & de le vendre, faire vendre par tout notre Royaume. Voulons qu'il jouisse de l'effet du présent Privilège, pour lui & ses hoirs à perpétuité, pourvu qu'il le rétrocede à personne; & si cependant il jugeoit à propos d'en faire une cession l'acte qui la contiendra sera enregistré en la Chambre Syndicale de Paris, à peine nullité, tant du Privilège que de la cession; & alors, par le fait seul de la cession enregistrée, la durée du présent Privilège sera réduite à celle de la vie de l'Exposant à celle de dix années, à compter de ce jour, si l'Exposant décède avant l'expiration desdites dix années: le tout conformément aux articles IV & V de l'Arrêt du Conseil du 30 Août 1777, portant Règlement sur la durée des Privilèges en Librairie faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires, & autres personnes, de quelque qu'il soit & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangère dans aucun lieu de notre obéissance; comme aussi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage, sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de celui qui le représentera, à peine de saisie & de confiscation des exemplaires contrefaits, de six mille livres d'amende, ne pourra être modérée pour la première fois, de pareille amende & de déchéance en cas de récidive, & de tous dépens, dommages & intérêts, conformément à l'Arrêt du Conseil du 30 Août 1777, concernant les contrefaçons. A la charge que Prêsentés seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression du Ouvrage sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en beau papier & beaux caractères, conformément aux Règlemens de la Librairie, à peine de déchéance du présent Privilège; qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été faite, en la main de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le sieur **HUE DE MIROMESNIL**, Commandeur de nos Ordres; qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château de Paris, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France sieur de **MAUPROU**, & un dans celle dudit sieur **HUE DE MIROMESNIL**; le tout à peine de nullité des Prêsentés, du contenu desquelles vous mandons & enjoignons faire jouir ledit Exposant & ses hoirs pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il soit fait aucun trouble ou empêchement: Voulons

que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour dûment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers - Secaires, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & Letes à ce contraires: CAR tel est notre plaisir. **Donné** à Paris le dix-huitième jour de Décembre, l'an de grace mil sept cent quatre-vingt-deux, & de notre règne le neuvième. Par le Roi en son Conseil. **LE BEGUE.**

Registré sur le Registre XXI de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, n^o. 2742, fol. 811, conformément aux dispositions énoncées dans le présent Privilège, & à la charge de remettre à ladite Chambre les huit exemplaires prescrits par l'article 108 du Règlement de 1723. A Paris, ce 3 Décembre 1782.

LECLERC, Syndic.

